
3 1761 05060027 9

HISTOIRE

DE

TOULOUSE

DU MÊME AUTEUR :

MARTEL, *Un coin du Quercy (Illustré).*

AUTREFOIS, *Où sont les neiges d'antan?* (Poésies.)

CHATEAU DE CASTELNAU *(Illustré). — Préface de Henri Lavedan, de l'Académie française.*

CARENNAC, L'Abbaye de Fénelon *(Illustré). — Préface de François Tresserre.*

COURS PRÉVOTALES DE LA RESTAURATION.

HOPITAL-BEAULIEU EN HAUT QUERCY, *Sous la croix de Malte.*

LE FOREZ - FEURS *(Illustré).*

CHATEAU DE MONTAL-EN-QUERCY *(Illustré). — Préface de Charles Géniaux.*

IL N'EST RIEN DE TEL QUE DE S'ENTENDRE. — Le Papyrus, *Proverbes. — Comédies.*

MONTVALENT-EN-QUERCY, *Légende des années de misère.*

LE CAPITOLE ET LE PARLEMENT DE TOULOUSE *(Illustré). — Préface de Charles Géniaux.*

HISTOIRE DES HOPITAUX DE TOULOUSE. — A l'impression.

Henri RAMET

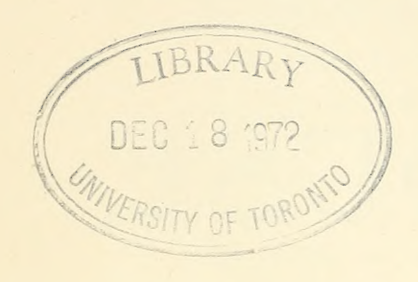
Premier Président hon^re de la Cour d'Appel
de Toulouse

HISTOIRE
DE
TOULOUSE



LIBRAIRIE TARRIDE
Rue d'Alsace-Lorraine, n° 2 *bis*
TOULOUSE

TOULOUSE
IMPRIMERIE RÉGIONALE
59, Rue Bayard


LIBRARY
DEC 18 1972
UNIVERSITY OF TORONTO

PRÉFACE

Cette histoire d'une ville est telle qu'on aimerait en voir écrire sur chacune de nos grandes cités provinciales. Rien n'y est romancé. L'imagination ni le lyrisme n'ont ici aucune part. L'auteur s'applique à ne jamais transparaître en arrière des figures qu'il fait défiler devant nous. C'est bien là, strictement objective, l'œuvre d'un magistrat. M. Henri Ramet, que nous connaissions comme poète et monographiste, et qui est aujourd'hui Président honoraire de la Cour d'appel de Toulouse, n'a pas attendu l'heure de la retraite pour consacrer ses loisirs à l'histoire de la petite patrie. Avec une minutie professionnelle, il se penche, depuis trente ans, sur le dossier des siècles défunts ; il a compulsé les archives, fouillé la poussière des documents, colligé les textes, interrogé les pierres. — « Jurez de dire la vérité, rien que la vérité, et, si possible, toute la vérité. » Ouvrage de conscience, qui nécessita l'amour comme point de départ, et qui cependant ne vise, comme point d'arrivée, qu'à l'exactitude, cette Histoire de Toulouse *est un rapport rédigé sans passion par un spectateur impartial et précis, qui nous rend compte du voyage effectué par lui à travers les âges et les drames de son pays. Avec des scrupules d'enquêteur assermenté, il a observé l'attitude et les actes des générations, leurs querelles périmées, leurs revendications et leurs colères, leurs violences alternées et leurs souffrances communes, leurs aspirations collectives, leurs déboires et leurs revanches, puis, finalement, le silence qui se fait sur elles, ne gardant comme vestige de leur passage qu'un monument plus ou moins ruineux, des pierres usées ou, parfois même, un nom qui n'a plus de sens...*

Ressusciter ce sens perdu pour le révéler aux masses nouvelles, faire comprendre aux vivants ce que furent les morts

dont ils sont le prolongement, leur dévoiler leurs origines et leur expliquer leurs reliques, telle est la tâche entreprise par le méticuleux historien de Toulouse. Page par page, nous suivons dans son livre les phases d'une lente et longue évolution locale; des portraits de monuments et des reproductions d'œuvres d'art, semés çà et là dans le texte, illustrent les chapitres à la manière d'attestations ou de témoins qui se présentent à nous pour nous arrêter au passage et nous astreindre à repérer le moment de la route au long de laquelle notre guide nous promène. Cette imagerie est précieuse : elle nous dénonce la perpétuelle concordance des événements historiques et des états d'âmes qui en résultent.

De ces états d'âmes successifs, chaque époque a laissé derrière elle un témoignage confidentiel qu'elle lègue à ceux qui viendront. Il faut savoir le lire, car c'est un testament de la race; il y a de l'ingratitude à ne pas daigner le comprendre, puisqu'il contient le secret de ceux qui nous ont faits ce que nous sommes. Tout ce dont nous jouissons aujourd'hui, nos libertés, nos conquêtes, nos droits, nos arts, nos sciences et nos industries sont le total accumulé des efforts qu'il a fallu donner, des luttes qu'il a fallu subir pour constituer cet héritage. Celui qui, comme M. Henri Ramet, nous fournit ce moyen de mieux percevoir les attaches par lesquelles nous sommes reliés à notre berceau mérite d'être considéré par nous à l'égal d'un bienfaiteur : ce n'est pas tant au passé disparu et à ses figures oubliées qu'il rend service en les évoquant à nos yeux; c'est surtout à nous-mêmes que l'historien fait un cadeau incomparable; il nous enrichit d'une compréhension dont nous ne savions même pas combien elle recèle d'émotions possibles, de révélations sur les origines de notre propre caractère, de confidences sur les phases de notre antique devenir.

Nous sommes bien plus vieux que nous n'imaginons! Nous ne datons pas de notre naissance. Lorsque nous venons au monde et que nous ouvrons les yeux à la lumière, quand nous examinons autour de nous le paysage qui nous encercle et dont nous croyons être le centre, quand on s'étonne de lire en nos prunelles cette curiosité inquiète des premiers regards, n'est-elle pas l'expression de l'effort que nous faisons pour reconnaître le site tant de fois contemplé par la race et dont nous nous sou-

venons, déjà, sans le savoir? Le nouveau-né n'apprend pas à saisir le sein de la mère; il le reconnaît; nous nommons cela un instinct, c'est-à-dire une mémoire héritée. Pourquoi un instinct analogue ne nous avertirait-il pas du lien que nous avons avec la terre maternelle? D'elle aussi nous sommes issus; pour elle aussi nous sommes le produit d'un amour qui travaille à maintenir la vie chez ses innombrables enfants, hommes, bêtes et plantes. Jaillis du même sol, épanouis sous le même ciel, animaux et végétaux d'un même pays ne sont-ils pas voués à des similitudes de goûts et d'appétits, à des communautés de besoins, à des influences climatiques et aux aptitudes qui en résultent? Entre eux tous, ne conviendrait-il pas de constater des échanges indéfiniment renouvelables, des imitations réciproques, des plagiats d'habitudes qui doivent finir par créer certaines ressemblances physiques et morales?

Ces ressemblances, je les vois; cette parenté de l'homme avec son terroir et tous les êtres qui le peuplent, elle s'affirme à chaque pas que je fais dans l'herbe ou la poussière d'un pays. Les plantes m'y apparaissent comme une prophétie de l'homme; mieux que les gens, qui mentent volontiers, elles me dénoncent les probabilités, elles délimitent les possibilités et les capacités locales; elles m'expliquent cette patrie. N'est-ce donc pas, en effet, une idée de patrie que les géographes expriment et appliquent aux végétaux, avec démarcations de frontières, quand ils tracent sur la mappemonde des zones de culture pour l'olivier et le mûrier, le maïs et la vigne, l'orge et le blé? Le Chinois a son riz, le Lorrain a son chou, le Breton ses patates; la Provence a ses oliviers et ses figues, le Languedoc a son verger et ses oies, les mêmes qui jadis sauvèrent le Capitole et Rome. Rome a légué à Tolose, outre ses oies, son Capitole et sa culture, ses arts, ses chants, son sens de l'harmonie et de l'indépendance.

Toulouse est la sœur gauloise de Florence. Les deux cités sont deux cousines. L'histoire de toutes les deux a des crises pareilles. En deçà comme au delà des Alpes, la Renaissance a fait d'elles deux capitales du génie latin. Quand le touriste, debout sur la hauteur de Fiesole, s'avise de contempler les toits et les clochers de Firenze qui moutonnent sur les deux rives de l'Arno, il se sent assailli par une marée d'histoire : le flot des souvenirs qui montent de cette plaine, gravissant les pentes

boisées de la colline, vient déferler sur lui, et il suffoque un peu, tandis que là-bas, près du fleuve, la ville, gonflée de son passé et toute vivante de ses morts illustres, semble houler et palpiter.

Le livre de M. Henri Ramet m'a rappelé cette sensation. Il fait de moi, devant Toulouse, le visiteur planté au centre d'un clair panorama dont les plans successifs cachent des siècles qui bougent sous le décor et le soulèvent avec lenteur; le sol, dirait-on, a des mouvements de houle; les silhouettes des monuments, toujours à leur place immuable, s'animent comme des créatures qui seraient la création de l'homme. L'âme des temps révolus y ressuscite, perpétuée par celle des modernes; de l'une à l'autre, l'homogénéité de la race se confirme; ce qui se préparait là, jadis, persiste et se continue par ce qui se prépare aujourd'hui; la durée n'est plus qu'un lien entre le passé et l'avenir; le livre d'histoire devient un livret de famille...

M. Henri Ramet a fait ce don à ses compatriotes.

EDMOND HARAUCOURT.

INTRODUCTION

Ecrire est une audace ; écrire une histoire de Toulouse est une témérité.

La Ville, seule, évoque trop d'extraordinaires richesses, en laissant même de côté le pays dont elle fut longtemps la capitale politique. Pour rechercher son passé, les études de détail abondent, surtout dans les collections de ses Sociétés savantes, si nombreuses, si vivantes, si peuplées de talents et de sagaces éruditions. C'est dans les comptes rendus, ou les mémoires, qu'on trouve les précieux matériaux de leur enquête sur les fastes de la cité. Et les archives diverses, publiques ou privées, éclairent de lumières nouvelles des précisions souvent simplifiées ou souvent embellies par les annalistes.

Certes, il a paru bien des monographies ; pourtant, il semble qu'une autre tentative n'était pas sans utilité. Quelques-unes, en effet, ont vieilli ; beaucoup sont tendancieuses, dans le meilleur sens du mot, car elles exaltent le passé aux dépens du présent ou inversement. En général, elles sont pénétrées de ces sentiments très légitimes, et même très touchants, que donnent le sens des origines et un peu d'orgueil local, comme de lointains héritages de l'antiquité romaine passés dans le souvenir, souvenir affaibli, des franchises du moyen âge. Ces sources ont inspiré aux anciens narrateurs bien des légendes, que quelques modernes n'abandonnent pas sans regret. Et, cependant, on doit se défendre de l'hyperbole. Même, comme Toulouse est en France la ville d'art la plus remarquable avec Rouen, on a parfois sacrifié l'histoire aux monuments. Or, l'art est dans l'histoire et c'est par elle qu'il se comprend.

Nous avons donc pensé qu'il y avait place encore pour un livre mettant au point l'autrefois de la ville d'après les recherches les plus récentes, pour un livre impartial, aussi complet que possible, mais avec des dimensions modestes, libérant des études minutieuses et savantes, renvoyant cependant aux documents ou aux travaux des érudits, pour un livre capable de satisfaire les lecteurs curieux de preuves et de détails, ennemi de la sécheresse et recherchant la vérité; enfin, pour un livre s'adressant à un public fervent, mais averti. C'est une œuvre de piété écrite avec amour. Puisse-t-elle ne pas déplaire, puisse-t-elle intéresser et instruire les Toulousains, à qui je la dédie!

Henri RAMET.

CHAPITRE PREMIER

SITE DE TOULOUSE. — PREMIERS HABITANTS : LES VOLKES TECTOSAGES. TOULOUSE ROMAINE.

Position de Toulouse sur la Voie Aquitaine, de l'Océan à la Méditerranée.

I. — La position de Toulouse ressemble à celle de Lyon, d'Orléans, de Bâle et de bien d'autres villes fluviales. La ville s'est établie au point où la Garonne, changeant de direction, fait un coude marqué. Le fleuve, qui se dirigeait vers la Méditerranée, tourne vers le nord-ouest, pour emprunter, jusqu'à l'océan Atlantique, la grande vallée aquitaine. Celle-ci, trait fondamental du relief du Sud-Ouest français, se prolonge à l'est de Toulouse, entre les derniers contreforts des Pyrénées et du Massif Central, par le sillon du Lauraguais et du Razès, parcouru par l'Hers mort, le Fresquel et l'Aude. Elle ouvre, par la dépression de Naurouze (191 m.), une voie naturelle entre l'Océan et la Méditerranée, distants, en suivant cette direction, de 400 à 450 kilomètres.

Lorsque la Garonne pénètre dans la vallée aquitaine, sa pente s'adoucit; le fleuve abandonne l'allure torrentielle qui, dans la région subpyrénéenne, le rendait impropre à la navigation; les bateaux peuvent alors le parcourir. Là se soudent la route de terre vers Narbonne, la route d'eau vers Agen et Bordeaux. La nature avait désigné ce point pour un établissement humain; tel Lyon, l'ancien Condate, au point où le Rhône, se coudant à angle droit, reçoit la Saône et emprunte le couloir qui mène de la Méditerranée au Rhin, à la Seine, à la Meuse et à l'Escaut; tel

Orléans, au point où la Loire, renonçant à s'unir à la Seine, s'en approche pourtant à une centaine de kilomètres, avant de s'infléchir vers l'ouest armoricain (1).

Centre d'une plaine d'alluvions.

La région où la Garonne fait sa courbe vers le nord-ouest est formée d'une plaine qu'ont comblée les alluvions déposées par le fleuve et ses affluents, au sortir des pays pyrénéens (2). Ces terres de transport, accumulées à la période tertiaire et à l'époque diluviale, sont tellement abondantes et épaisses que, si profondément que l'on creuse, elles constituent le sol et le sous-sol de la plaine sur une largeur de 50 kilomètres et une longueur supérieure. « Terre forts » (3) mollassiques du Volvestre et du Pédagués, larges croupes argileuses du Lauraguais poétisées par le génie de Jean-Paul Laurens, mamelons boisés et séparant Toulouse de Saint-Sulpice-la-Pointe, graviers de la rive gauche, grès tendres et marnes grises de la rive droite toulousaine, tous ces terrains, dans leur variété, sont l'œuvre du fleuve aux temps lointains où il avait la largeur et la puissance de l'Amazone ou du Congo actuels. La Garonne a reculé son lit vers l'est, rongeant

1. Strabon, dans sa *Géographie* qui date de près de deux mille ans, décrit la situation *de Tolossa dans la partie la plus étroite de l'isthme compris entre l'Océan et la mer de Narbonne*, ainsi que l'élément de prospérité de notre région grâce à la ligne de trafic à travers cet isthme subpyrénéen, par l'Aude et la Garonne, avec colportage terrestre jusqu'à Tolossa. Et il énonce cette géniale prédiction à propos de l'admirable contrée qui devait devenir la France : « Il semble qu'une providence tutélaire éleva ces chaînes de montagne, rapprocha ces mers, traça et dirigea le cours de tant de fleuves pour faire un jour de la Gaule le pays le plus florissant du globe. »

2. La Garonne naît de la réunion de divers torrents de la vallée d'Aran; elle atteint, dans la région toulousaine, plus de 100 mètres de largeur. Les fortes crues sont moins le résultat de la fonte des neiges, donnant seulement une élévation de 1 mètre à 1 m. 50 au-dessus de l'étiage, que la conséquence de pluies abondantes tombant à peu près simultanément sur une grande étendue. Celle du 23 juin 1875 est la plus importante des inondations historiquement connues (1727, 1772, 1875). Après soixante heures de pluies consécutives dans les régions garonnaises et ariégeoises, après avoir reçu les flots grossis de l'Ariège, dont le confluent est à 9 kilomètres de Toulouse, la Garonne atteignit 9 m. 70; un millier de personnes disparurent, plus de douze cents maisons s'écroulèrent dans le faubourg Saint-Cyprien, qui fut ruiné par cette catastrophe. Les causes de cette crue exceptionnelle peuvent malheureusement se reproduire. De nombreux projets de lutte contre les inondations de la Garonne ont échoué sans cesse, mais l'espérance renaît des projets même renversés. Actuellement, l'Etat, le département, la commune envisagent la possibilité de paralyser les effets des grandes crues, notamment par la substitution d'un barrage mobile au barrage fixe du Bazacle, par l'élargissement ou l'approfondissement du lit mineur. La réalisation de ce projet entraînerait une dépense de 120 millions de francs environ.

3. Les terres arables de Gascogne et de Languedoc, en sous-sol, sont connues sous le nom de « terre forts », dénomination qui vient sans doute de la ténacité de ces terres au labour très pénible.

sa rive haute (rive droite), abandonnant la rive basse (rive gauche).

Vers l'ouest, ses anciens rivages sont encore marqués par quatre terrasses étagées, creusées dans ses alluvions anciennes ; la troisième et la quatrième portant une file de villages installés sur ces ressauts, à l'abri des inondations : Léguevin, Pibrac, Colomiers, Saint-Elix, Plaisance-du-Touch, Tournefeuille. La partie du lit récemment abandonnée forme, au contraire, une terre basse, constamment exposée aux colères des eaux (Saint-Cyprien). Au sud-est, les alluvions de l'Hers et du Girou, son affluent, se sont confondues avec celles de la Garonne ; elles ont, en obstruant son embouchure, forcé l'Hers à changer de lit, et, passant derrière les hauteurs de Guilheméry, à se jeter dans la Garonne vingt kilomètres plus loin. L'ancien confluent, aujourd'hui Saint-Agne et faubourg Saint-Michel, resta longtemps une plaine humide et marécageuse où s'épandait un ruisseau, le Sauzat, dans un paysage palustre. Ainsi s'est formée la plaine de Toulouse, vaste et monotone, avec ses horizons immenses que cernent à peine, çà et là, de molles ondulations.

Géologie. Nappe phréatique.

Toulouse est située à 9 kilomètres en aval du confluent de la Garonne et de l'Ariège, dans le bassin tertiaire de l'Aquitaine, qui forme entre le massif de la Grésigne et la Montagne Noire, le golfe du Castrais et de l'Albigeois.

Les affleurements s'y succèdent depuis le Lutétien supérieur, représenté aux environs de Soupex (canton de Castelnaudary), jusqu'aux mollasses burdigaliennes, qui apparaissent entre Thil (canton de Grenade-sur-Garonne) et Pujaudran (canton de L'Isle-Jourdain [Gers]).

Le facies mollassique, prédominant dès la base, s'y maintient sans interruption depuis le Bathonien jusqu'au Miocène inférieur inclusivement.

Toulouse est en grande partie construite sur des alluvions quaternaires, partiellement recouvertes par des alluvions récentes, exploitées pour le ballast et les empierrements de chaussées. Ces alluvions quaternaires ont fourni des restes de vertébrés : *Elephas primigenius* à Pinsaguel et dans la partie élevée du sous-sol de la ville de Toulouse. Récemment, un crâne de *Rhinocéros* sans corne (*Aceratherium*) a été décou-

vert dans les marnes exploitées par la briqueterie de Ginestous.

Cette terrasse alluviale, située douze à quinze mètres au-dessus de l'étiage du fleuve, appartient au Pléistocène récent, marquant la fin des temps paléolithiques. Ses constituants sont surtout des galets quartzeux, plus rarement granitiques, enrobés de sables à micas blancs. Sur la rive droite, son épaisseur est de 2 à 5 mètres en général.

Entre l'amont de la chaussée de la Cavaletade et l'aval de la chaussée du Bazacle, sur une longueur de 5.800 mètres environ, la Garonne traverse Toulouse en effectuant une chute de 9 mètres. Ce régime torrentiel du fleuve est utilisé, à l'amont de la ville, dans l'usine hydro-électrique du Ramier et au moulin du Château Narbonnais, appartenant à la ville, et, à l'aval, au Bazacle.

Le sol historique de l'ancienne ville romaine, dont le point culminant est au voisinage de la place Rouaix, résulte, comme dans toutes les vieilles cités, de l'accumulation des remblais provenant de l'édification et de la destruction des immeubles qui s'y sont succédé. Son épaisseur atteint 3 et 4 mètres.

Les alluvions toulousaines sont supportées par des mollasses de consistance variable, formées par des alternances de marnes, de lots argilo-calcaires et surtout de sables et d'argiles diversement colorés en gris, jaune, rose, brun, vert... Les mollasses oligocènes du pays toulousain contiennent des gisements fossilifères : Pechbonnieu (*Amphicyon leptorynchus* [d'après Lartet], *Aceratherium, Cainotherium Nouleti, Dremotherium, Amphitragulus, Crocodiles, Tortues*); Pech-David et Pouvourville (*Dremotherium, Crocodiles, Tortues*).

Des sondages ont révélé que leur épaisseur est supérieure à 270 mètres. Noulet l'estime en moyenne à 500 mètres. Leur face supérieure arrête les eaux pluviales et atmosphériques qui pénètrent dans les alluvions superficielles à travers lesquelles elles vont rejoindre les affluents de la Garonne et la Garonne elle-même.

La nappe phréatique, sous la ville, s'établit par suite à la limite inférieure de l'alluvion graveleuse, c'est-à-dire à son contact avec la mollasse plus ou moins imperméable.

Les courants souterrains et les nappes qui en résultent existent à des profondeurs variables dans une grande partie du sous-sol de la ville, et notamment dans le quartier Saint-Etienne. La construction du monument aux morts de la Grande Guerre, les travaux récents d'agrandissement et de restauration de la Cathédrale en ont confirmé une fois de plus l'existence. En effet, les anciens travaux d'édilité : aqueducs, égouts, etc..., ainsi que les fossés des anciennes fortifications, aujourd'hui comblés, ont modifié l'écoulement naturel des eaux d'infiltration, favorisé leur pénétration dans la nappe phréatique et créé de petits ruisseaux souterrains, notamment rue Bida, rue Ozenne, au Capitole, au voisinage des anciens remparts, à la Cathédrale Saint-Etienne, où on a trouvé, au cours des travaux dont il vient d'être parlé, à 3 m. 64 du niveau du sol ancien, la terre glaise, et, à 4 m. 15, l'eau, dont la poussée était d'environ 16.000 litres par heure [1].

Fertilité, variété, avantages du climat.

La plaine de Toulouse devait attirer les hommes par la fertilité des sols et la variété des terroirs propres aux cultures et aux bois. Elle les retenait par la séduction d'un climat tonique l'hiver, sans froid excessif, chaud l'été sans être intolérable, lumineux et joyeux, suffisamment humide, balayé des souffles violents et sains de l'autan et du cers, climat qui équilibre chez l'homme le goût du travail et la joie de vivre sous le ciel bleu, au milieu d'une nature généreuse [2].

1. Le débit de la nappe souterraine est une inconnue très variable sur laquelle on possède peu de renseignements. Aux travaux de la Cathédrale, un captage effectué en 1919 a permis d'établir que l'eau était étale à 1 m. 10 de hauteur, par rapport au fond de la cuve, et que les plus fortes hausses se sont produites en juin 1919, en décembre 1931, en mars 1932 ; à ces dates, la hauteur de la nappe avait atteint 1 m. 80. Mais ces indications portent seulement sur un point du sous-sol. (Données fournies par M. Barthe, entrepreneur des travaux de la Cathédrale.)

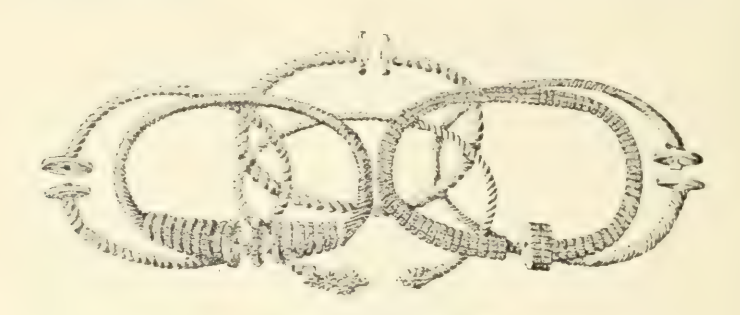
2. *Climatologie. Météorologie. Vents.* — Notre région climatique, dont la latitude est pourtant celle de la Provence, appartient à la zone atlantique. La température *moyenne* de la plaine est de 4° en janvier, à l'époque froide, et de 22° pour les mois chauds : juillet et août. L'hiver est long et usurpe souvent sur le printemps. Les jours de forte gelée ne sont jamais nombreux. La neige tombe rarement et, habituellement, ne séjourne pas. Ce qui apparaît comme caractéristique de notre région, dit Lamic, c'est à la fois la douceur des hivers, la modération des étés, jointes à une grande humidité atmosphérique. L'automne est la saison la plus constamment belle.

Deux vents fondamentaux se livrent dans la plaine à des luttes fréquentes : l'autan noir et l'autan blanc; ils sont tièdes, humides, soufflent tantôt à travers les rivages bas et les landes s'étendant de Bayonne à La Rochelle, tantôt par les dépressions du seuil de Naurouze. L'un, du sud ou du sud-est, violent, chaud, sec, énervant, agit puissamment sur le climat et les saisons; en hiver, il amène une température plus douce; en revanche, en été, il accable et influe sur la santé

Elle les fixait, enfin, auprès de la route d'eau à laquelle aboutissaient des voies de terre convergentes, venant de l'Albigeois par Saint-Sulpice, du Comminges par Muret, des pays de l'Ariège par Pamiers, de la Gascogne même et du Quercy par Montauban. Le site de Toulouse portait en lui-même la promesse d'un centre régional, le plus important peut-être du Sud-Ouest.

Les premiers habitants : Ligures et Ibères; les âges paléolithique et néolithique.

II. — Les hommes paraissent s'y être rassemblés de très bonne heure. De vagues traditions rapportent que le peuplement y était en voie de transformation continuelle, les premiers occupants n'ayant que des antres pour demeures et abandonnant le sol soit spontanément, soit chassés par de nouveaux venus.



Les six colliers de Fenouillet

Découverts sur le territoire de Fenouillet lors du creusement du canal latéral.

Ils y furent contemporains des animaux diluviaux : rhinocéros, hyènes brunes, grands ours, mammouths, grands chats des cavernes (genre de lion), bisons, crocodiles, tortues, dont on a retrouvé les vestiges dans les cailloutis de la rive gauche; des végétations luxuriantes, fougères géantes et palmiers puissants qui faisaient de nos régions, en ces temps reculés,

des habitants; lorsque la végétation se développe, son impétuosité détermine parfois des effets désastreux, couchant les blés, égrenant les épis à leur maturité, brisant les pousses de vignes; on le voit persister de quinze à dix-huit jours, sa vitesse atteint 20 mètres à la seconde; par sa violence, il parvient même à arracher des arbres. L'autre, soufflant à peu près du nord-ouest, chargé de vapeurs d'eau, succède fréquemment au précédent; s'il parvient à régner et à vaincre son adversaire, il ne tarde pas à se résoudre en pluie, attribuée à ce dernier, qui pourtant ne l'apporte que rarement. Le vent du nord-est, habituellement modéré, est le vent du beau temps, les latins l'appelaient : *divus circus*, d'où le nom de *Cers* qui lui est resté dans le bas Languedoc.

d'exubérantes sylves tropicales. Ils y vécurent, sans doute, aux périodes glaciaires, comme le mammouth découvert à Pinsaguel, à Lalande, à Toulouse même, et y chassèrent l'auroch et le renne. De l'époque paléolithique ou de la pierre taillée, nous avons conservé des quartzites taillées, trouvées sur les coteaux qui avoisinent Toulouse, particulièrement sur ceux qui bordent la basse Ariège ([1]). Avec l'âge néolithique ou de la pierre polie, le renne disparaît et est remplacé par une sorte de grand cerf; cette époque nous a laissé des vases à petits pieds mamelonnés, du gisement de Luchon-Saint-Mamet, et de nombreuses haches en pierre polie, que le sol de la banlieue toulousaine a livrées un peu partout ([2]). Que ces trouvailles soient moins nombreuses et moins intéressantes que celles qu'on a faites dans les grottes de l'Ariège, du Lot et de la Dordogne, c'est un fait incontestable. Mais il faut songer que, dans nos riches plaines, plusieurs civilisations successives se sont superposées et que bien des vestiges des plus anciennes ont pu naturellement disparaître. Peut-être est-ce ainsi qu'il faut expliquer la rareté des témoins de l'âge du bronze. Et, pourtant, on suppose généralement que le pays toulousain fut occupé, aux temps préhistoriques, par les Ligures, probablement mêlés aux Ibères, dont la civilisation est celle du bronze. Une seule chose est certaine, c'est que la région de Toulouse fut habitée, aux âges les plus anciens, par une population vraisemblablement clairsemée, puisque aucun gros gisement des âges antérieurs au fer n'a été découvert. De cette population, on ignore la race et l'origine; ce qu'on peut savoir de sa vie se réduit à si peu de chose qu'on peut presque dire que tout n'est qu'hypothèse plus ou moins ingénieuse ([3]).

1. Clermont-sur-Ariège (Haute-Garonne), fouilles 1851 (Noulet), 1880, 1882, 1909 (V. *Bull. Soc. Arch. du Midi*, 1910). Le Musée d'histoire naturelle de Toulouse a de nombreux spécimens de cet art paléolithique, recueillis dans les foyers de diverses stations humaines disséminées autour de notre ville.

2. Notamment les coteaux de Saint-Agne (1916). Avec la néolithique (la nouvelle pierre), on peut noter le véritable point de départ de notre propre civilisation. Les découvertes qui sont sa base essentielle sont faites. Avec la hache de pierre, l'homme cultive le sol. Il moissonne le blé. Il a le chien, le bœuf, le mouton, le porc. Son lendemain est assuré.

3. Déchelette et d'autres archéologues admettent que, dès l'âge du bronze, le Sud-Ouest de la Gaule était déjà habité par les Ibères, originaires d'Espagne, qui avaient rejeté les Ligures vers le sud-est (550 av. J.-C.).

Age du fer.

Avec l'âge du fer et les découvertes archéologiques récentes (1) s'établissent un certain nombre de faits intéressants. Du VIe siècle au IIe siècle avant Jésus-Christ, antérieurement à l'occupation romaine, il existe à Toulouse deux agglomérations considérables : l'une sur les hauteurs de Pech-David, l'autre le long de la rivière, du faubourg Saint-Roch jusqu'au Bazacle. Dans toute la région voisine de Toulouse, d'autres agglomérations apparaissent, de civilisation semblable et, par suite, contemporaines. Sur le premier peuplement, Ligures et Ibères, de nouveaux éléments apparaissent : ce sont les Celtes, dont il va être parlé.

Agglomération de Pech-David. Oppidum de Vieille-Toulouse.

Le centre humain de Pech-David s'est constitué sur un plateau d'une altitude de 350 mètres en moyenne, dominant d'une centaine de mètres la vallée de la Garonne, près de son confluent avec l'Ariège. Ce plateau tombe à pic sur le fleuve, en pente douce du côté de l'Hers. Une échancrure et des ravins le divisent en buttes et en éperons, ceux de Vieille-Toulouse, de Pechbusque et de Cucurelle, près des villages de Vieille-Toulouse, de Pechbusque et de Pouvourville. Le site, propre à la défense, attirait les hommes qui y trouvaient, de plus, l'eau et le bois en abondance.

De nombreuses trouvailles de monnaies, de poteries, de bijoux, de pierres gravées, faites depuis le XVIe siècle, avaient attiré l'attention sur ces hauteurs que le nom de Vieille-Toulouse, conservé par le village, paraissait désigner pour avoir été l'emplacement primitif de la cité. Les fouilles faites en 1901-1902 ont permis de classer en trois catégories les types de civilisation rencontrés. Le plus ancien, qui correspond à la période dite de Hallstadt (2) (VIe et Ve siècles), est représenté, près de Pouvourville (3), par des poteries grises très grossières, des os d'animaux, débris de repas et des aires de terre battue constituant le sol des habitations. Non loin de là, apparaît une nécropole, avec de petits puits individuels renfermant l'urne d'incinération, dont certains appartiendraient même, selon M. Joulin, à la période plus ancienne du bronze; le mobilier est composé d'une grande coupe

1. Celles de Joulin, au quartier Saint-Roch (1897) et à Pech-David (1901-1902).
2. Ville d'Autriche, principal gisement du premier âge de fer.
3. Aux lieux dits le Cluzel et Estarac.

recouverte d'un plat en forme de tronc de cône. Cette agglomération, la plus ancienne, couvrait un hectare environ de ses huttes de bois et de boue séchée.

A l'époque plus récente de la Tène (1) (IVe, IIIe et IIe siècles), l'agglomération augmente et s'étend vers l'est. Ses vestiges consistent, d'abord, en débris de grands vases grossiers, gris, bruns ou noirs, en monnaies à la croix d'origine nettement gauloise; les sépultures à incinération contiennent des urnes noires. A cette période paraît appartenir la grande enceinte fortifiée, d'une contenance de 200 hectares, qui se trouve entre Vieille-Toulouse et la rivière, avec ses murs de terre, ses escarpements naturels retaillés par les hommes et surtout les trois cavaliers qui défendent, du côté de Vieille-Toulouse, l'accès de la place. Au versant nord de Vieille-Toulouse s'étend, enfin, une agglomération très importante, couvrant 22 hectares, et divisée par le relief en ville haute et en ville basse. Elle est caractérisée par l'apparition des amphores italo-grecques d'une céramique fine, parfois artistiques, mais d'importation étrangère; par les monnaies, très nombreuses surtout au « planhol », sorte de foirail; ces monnaies, très variées, comprennent des médailles grecques et marseillaises, celtibériennes, gauloises, et enfin romaines (2), jusqu'au premier siècle de notre ère. Ici ont été découvertes des substructions maçonnées, des aires d'habitations, recouvertes de briques ou de mosaïques, des objets gaulois ou gallo-romains. C'est le centre le plus récent, sur lequel nous aurons à revenir.

Agglomération de Saint-Roch et de Toulouse-Basse.

En même temps que la ville haute se créait, se développait la ville basse. La limite du sud-ouest en paraît marquée par l'immense nécropole de Saint-Roch, au quartier dit du Férétra. Elle s'étendait, selon M. Joulin, sur 16 hectares. Mais, depuis le XVIIe siècle, les trois quarts de la superficie primitive ont été détruits par l'exploitation de la terre à briques ou couverts de constructions. Les cent cinquante tombes fouillées révèlent, comme à Pech-David, trois étapes de civilisation. L'époque de Hallstadt est marquée par les tombes individuelles avec coupes, plats tronconiques et mobi-

1. Canton de Neuchâtel (Suisse), principal gisement de la deuxième époque du fer, auquel on a donné son nom.
2. Voir *Catalogue*, par Roschach; principales : Rhoda, Emporium, Marseille, Carthage, Panorme, monnaies volkes et gauloises d'autres peuples.

lier de vases grossiers à dessins géométriques. L'époque de la Tène se distingue par de grandes sépultures collectives, des sortes de silos profonds; on y trouve, d'abord, des poteries locales assez fines, imitées des modèles grecs, avec des céramiques importées d'Espagne ou d'Italie. A côté du vase funéraire, ont été découverts des récipients à parfums, des os et des pépins provenant d'offrandes, des objets usuels ou des parures de bronze, de fer, d'argent, des perles de verre colorié. Enfin, les tombes les plus récentes ne sont meublées que d'amphores italo-grecques d'importation, sans autre mobilier. L'agglomération des VIe-Ve siècles paraît avoir contenu quinze mille tombes, celle des IVe-IIe siècles, quarante mille. De toute évidence, c'était là le cimetière d'une grande cité, qui s'étendait le long de la courbe de la Garonne, sur la rive haute. On a pu y découvrir, çà et là (1), des couches à débris préromains, des vestiges de poteries analogues aux modèles de Saint-Roch et de Pech-David, des monnaies gauloises, espagnoles et romaines. Mais il est évident qu'ici la persistance d'une grande ville, des temps romains jusqu'à nos jours, a fini par faire disparaître les restes des habitants primitifs et rend, en tout cas, les investigations archéologiques difficiles.



Mars (Vieille-Toulouse)
Découvert dans la vallée.

Autres agglomérations dans la région toulousaine.

Toute la région toulousaine a été occupée, aux périodes de Hallstadt et de la Tène, par des populations de même civilisation. Couches à débris de poteries, monnaies, objets divers analogues aux trouvailles de Pech-David et de Saint-Roch ont été mis à jour à Saint-Michel-du-Touch, Lalande, Pinsaguel, la Cépière. A Fenouillet fut exhumée, en 1840, une urne cinéraire contenant un trésor en or des IIIe-IIe siècles

1. 1907, en creusant un égout sur la place Intérieure-Saint-Michel; 1848, sur l'emplacement de l'enceinte romaine, à Saint-Etienne, on a repéré une ancienne nécropole. Une autre est le cimetière Saint-Aubin, gallo-romain et antérieur, découvert en 1847.

(torques ou colliers, fibules ou attaches, bijoux), aujourd'hui au musée de Toulouse. A Saint-Sulpice-de-la-Pointe a été explorée une nécropole de l'âge de Hallstadt, en tout analogue à la partie la plus ancienne de Saint-Roch. Les plateaux environnant Albi ont aussi livré un contingent assez important de restes des mêmes époques (Montans, Lavène, Puygoujon), notamment le second trésor gaulois du musée [1]. La vallée supérieure de la Garonne (nécropole de Bordes-de-Rivière, près Montréjeau), les coteaux de la rive gauche de la Garonne (Lectoure, Brignemont) sont considérés aujourd'hui comme des habitats semblables au groupe proprement toulousain.

Populations : les Celtes.

Quelles sont ces populations? Ce sont des Celtes, descendus du Massif central, au VIIe ou VIe siècle avant notre ère, apportant avec eux l'usage du fer nouveau dans ces régions, colonisateurs de la vallée de la Garonne où ils ont soit éliminé, soit recouvert les occupants antérieurs, Ligures, Ibères. Les deux villes toulousaines furent vraisemblablement fondées par eux, non au IIIe siècle, époque admise jusqu'ici pour l'arrivée des Volkes dans nos régions, mais bien plus anciennement. L'une fut un oppidum, comme il en existait tant à l'époque gauloise, une place forte, un refuge en cas de danger ; l'autre fut la ville des trafiquants, au point d'intersection de la voie d'eau et de la voie très ancienne qui, par Badera (Baziège), se dirigeait vers Narbonne et la Méditerranée. Toutes deux petites et assez misérables au début, avec leurs huttes de clayonnage, surtout la ville basse, qui devient alors beaucoup plus importante que la ville haute. En même temps, l'activité de leurs relations avec le monde méditerranéen et ibérique est attestée par le nombre de monnaies et de poteries importées ou imitées. Quant au nom même de Toulouse, il est fort vraisemblable qu'il vient des Celtes, sans qu'on en puisse fixer avec certitude le sens [2].

1. Celui de Lasgraisses.

2. Voir Desazars de Montgaillard, *Bull. de l'Acad. des sciences de Toulouse*, 1919, *Toulouse la morte*. Cela peut vouloir dire élevé ou bas. L'hypothèse de Jullian est Tol - osa (ou *ossa*) eau potable (*osa, ossa* préceltique pouvant signifier eau ou lac). Les noms de Toulouse, dans les textes épigraphiques ou manuscrits, sont Tohoosa, Tohîosa, Tolosa, Tolossa (Ciceron, *Pro Fonteio*, fr. 3, 4, 8; 5, 9. — Strabon, IV, 1, 13-14. — Ptolémée, IV, 10, 6. — Dion Cassius, fr. 90). Les noms ethniques de l'habitant de Toulouse : Tolosas (*Cæsar*, de Bello Gallico, t. X, 1; VII, 4. —

Origine de Toulouse. Légende et réalité.

Ces conclusions, qui découlent des trouvailles archéologiques, relèguent au rang des légendes amusantes les inventions érudites des Toulousains de la Renaissance ([1]), selon lesquels la ville aurait été fondée par l'arrière-petit-fils de Noé, à moins que ce ne fut par le Troyen Tolus ou Tolossus. Elles réduisent à un pur jeu de mots l'hypothèse de l'abbé Audibert (XVIII[e] siècle), pour qui le mot Toulouse dérive du grec, signifiant ville boueuse. Elles circonscrivent, dans des limites relativement étroites, l'époque de la fondation, que les uns avancent jusqu'au III[e] siècle et que les autres reculent dans une antiquité très lointaine et très vague. Elles appellent cette réserve que, malgré la grande rareté des témoignages matériels, il a pu y avoir, avant l'arrivée des Celtes, des groupements fixés aux mêmes lieux, qui, à vrai dire, attiraient invinciblement les hommes. Mais, même en ce cas, il paraît indiscutable que l'établissement n'a pris son importance et son caractère que par l'arrivée des Celtes.

Toulouse capitale des Volkes Tectosages.

Toulouse fut donc un centre important de colonisation celtique, capitale d'une tribu de cette race, les Volkes, qui dominaient la région comprise entre Moissac, les Cévennes, le delta du Rhône et les hautes vallées des Pyrénées. Cette nation était puissante au II[e] siècle, et Toulouse pouvait passer alors pour une grosse ville, si l'on en juge par les dimensions du cimetière Saint-Roch et par le témoignage de Posidonius ([2]). Elle a fait parler d'elle par les expéditions auxquelles ses habitants ont pris part au IV[e] siècle, qui aboutirent au pillage de la Thrace, de la Macédoine, de la Grèce et, notamment, du temple de Delphes (279 av. J.-C.) et à l'établissement en Orient de quelques contingents gaulois. De cette expédition, les Volkes de Toulouse auraient rapporté l'or provenant du sac de Delphes, or enfoui ensuite dans leur lac, à la suite

Justin, XXXVII, 3, 9. — Sidoine Apollinaire, IV, 22; IX, 16. — *Notitia Galliarum*, XV); Tolosanus (Pline, *Hist. nat.*, 31; 37, 4, 109. — Grégoire de Tours, *Hist. fr.*, VII, 32, 29; VIII, 30; IX, 31. — *Ennod. vit. Epiph.*, p. 352. — *Corp. Inscr. Lat.*, 4395, 5390); Tolossanus (Ciceron, *De nat. deorum*, 3, 30, 74). (Communiqué par M. Lécrivain.)

1. F. Etienne de Gau, dans le *Livre Blanc.* — Bertrand, *Gesta Tolosanorum.* — Noguier, *Histoire de Toulouse.*

2. Philosophe grec et voyageur, qui vécut à la fin du II[e] siècle et au I[er] av. J.-C., cité par le géographe Strabon. (Sur Toulouse, capitale des Tectosages, V. Pomponius *Mela*, II, 5, 75, et Pline, *Hist. nat.*, III, 37 et IV, 109.)

d'épidémies qui leur parurent une vengeance des dieux. Au temps des guerres puniques, les Volkes apparaissent comme séparés en deux nations : les Tectosages (Toulouse), les Arécomiques (Nîmes). Les uns et les autres semblent en proie à des divisions qui les ont fort affaiblis. Ils gardèrent, en général, la neutralité entre Rome et Annibal. Les Tolosates, en particulier, ne pouvaient guère s'intéresser à une querelle qui se déroulait loin de leur ville, placée à l'écart des routes directes d'Espagne en Italie. Nous savons peu de chose sur l'organisation des Volkes Tectosages : Toulouse était la capitale et l'oppidum d'une contrée divisée en cantons ou pays. La constitution de la nation était démocratique; les affaires importantes se débattaient dans des assemblées auxquelles assistaient tous les hommes libres en armes et même les femmes; ces assemblées nommaient des magistrats annuels, que les Romains appelaient « reguli » (petits rois). Une institution originale était celle des tribunaux de femmes, qui jouaient un rôle d'arbitres dans les différends. Les Volkes avaient emprunté aux Grecs leur écriture et imitaient grossièrement leurs monnaies. Au IIe siècle, ils adoptèrent les caractères latins. Leur religion nous est à peu près inconnue. Ils ont assez vite adopté les croyances des peuples voisins, puis de Rome, en confondant les dieux nouveaux et leurs divinités anciennes; ils adoraient les arbres, les sources, les fontaines, les eaux et leur offraient des présents. C'est ainsi que les Tolosates mettaient leur or dans le « lac de Toulouse », probablement les marécages du Sauzat (faubourg Saint-Michel) (1).

L'or de Toulouse.

C'est là que le consul romain Cépion, Q. Servillius Cæpio, vient le saisir un peu plus tard, dans l'intention de se l'approprier et non de le verser au trésor du Sénat. L'or de Toulouse lui porta malheur puisque, battu par les Cimbres, vers Marseille où un convoi transportait ces richesses, convaincu de vol, Cépion fut dépouillé de ses biens et ses filles réduites à la prostitution (2). Etait-ce l'or du pillage de Delphes qui

1. Desazars pense que cet or était enfoui dans un petit lac situé à Vieille-Toulouse, près d'une fontaine, non loin de Pouvourville. Il est bien possible que cette fontaine ait été aussi sacrée.
2. Cæpio, Q. Servilius, consul, l'an 106 av. J.-C., fut envoyé dans la Gaule narbonnaise pour s'opposer aux Cimbres. En 105, il fut défait par les Cimbres.

justifia la condamnation? Et cet or était-il une réserve, un trésor confié aux eaux, dans l'attente de son utilisation, ou une offrande que l'on s'interdisait de récupérer? Les historiens n'ont pu encore s'accorder sur ces points.

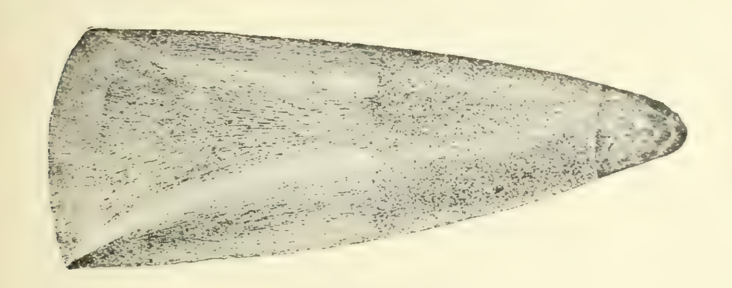
La conquête romaine.

Après la deuxième guerre punique, les Volkes tombèrent sous l'hégémonie des Arvernes, qui dominèrent presque toute la Gaule dans les deux premiers tiers du IIe siècle. Toulouse fut la vassale de Gergovie. La puissance arverne s'écroula, il est vrai, sous les coups des Romains (1). Ceux-ci constituèrent, avec le pays allobroge et volke arécomique, la prepière province de Gaule, la Provincia, la future Narbonnaise, et fondèrent les colonies d'Aix et de Narbonne. La prudence les obligeait à en surveiller les avenues; c'est ainsi qu'ils imposèrent aux Tolosates un traité d'alliance — ou mieux de protectorat — qui fit d'eux des *fœderati* ou alliés, et changea simplement leurs maîtres. Une garnison romaine occupa l'oppidum. Où se trouvait-elle casernée? A l'endroit appelé Castéra (Castra)? Au lieu dit Auzil (Auxilium)? Dans l'ancienne enceinte fortifiée? Nous l'ignorons. Mais il n'est guère probable qu'on l'ait cantonnée ailleurs qu'à Pech-David. Le joug romain ne fut pas unanimement accepté à Toulouse. Quand les Cimbres, ayant envahi la Gaule avec les Teutons, traversèrent le pays toulousain pour passer en Espagne, les ennemis de Rome n'osèrent pas encore se déclarer. Au retour des Cimbres, ils levèrent le masque et massacrèrent la garnison romaine. Averti par ses partisans, le consul Q. Servilius Cæpio résolut de tirer vengeance d'un tel attentat. Pénétrant par surprise dans Toulouse, il mit la ville au pillage et confisqua l'or qui devait lui être si fatal. Marius, investi peu après du commandement des forces romaines en Gaule, traita durement les Tectosages, et ceux-ci formèrent désormais une cité sujette, soumise à la volonté du gouverneur de la pro-

80.000 soldats et 40.000 suivants d'armée périrent, dit-on, dans cette rencontre. Cépion échappa au carnage. Mais, dix ans après (95), il fut traduit en justice, par le tribun C. Norbanus, pour rendre compte de sa conduite dans la guerre. Condamné, jeté en prison, sauvé par l'intervention d'un tribun, puni de la confiscation des biens, il vécut en exil à Smyrne. C'est par la ruine et par la vengeance des dieux que, selon Timagène, Strabon dit que ses filles devinrent des prostituées (Strabon, IV, 188; Just., 32, 3).

1. Le roi Bituit fut vaincu par les consuls Domitius Ahenobarbus et Fabius Maximus, au confluent du Rhône et de l'Isère (121).

vince. C'est ainsi qu'en 70 le propréteur Fonteius, un des types les plus caractérisés de l'avide aristocratie qui comptait à ce moment dans ses rangs le célèbre Verrès, connaissant la richesse du pays toulousain pour en avoir tiré, peu avant, des grains destinés aux troupes de Metellus et de Pompée, guerroyant en Espagne contre Sertorius, imagina de frapper d'une taxe et d'un droit de circulation les vins expédiés de Toulouse en amphores. Ces impôts atteignaient les Toulousains dans leurs intérêts les plus essentiels, car le commerce des vins fut toujours une de leurs principales ressources; ils se plaignirent, parmi bien d'autres victimes du propréteur, que Cicéron devait défendre devant les tribunaux de Rome [1].



Celt de Colomiers

Découvert en 1878 sur la seconde terrasse de la rive gauche.

Soumis aux levées d'argent arbitraires, les Tolosates devaient aussi fournir des contingents à l'armée. En 56, César les employa, sous les ordres de Crassus, contre les Aquitains. « Braves soldats », dit-il d'eux, dans ses *Commentaires*, et cet éloge d'un connaisseur n'est pas sans prix.

A dater de César, Toulouse devient romaine; elle fait partie de la province Narbonnaise dont elle est, à l'ouest, le dernier grand centre. Auguste, au cours de son troisième séjour dans la Provincia (16-15 av. J.-C.), fit d'elle, probablement, une colonie quiritaire, comme sa voisine Carcassonne; mais aucune inscription ne l'atteste, et Pline comme Ptolémée la

Toulouse romaine.

1. Voir Cicéron, *Pro Fonteio*, fr. 3, 4, 8, 5, 9 — et l'article excellent de M. de Senti : le *Crimen Vinarium*, programme d'une étude sur le procès Fonteius (*Mém. de l'Acad. des sciences de Toulouse*, 1923, pp. 9-26).

mentionnent comme colonie latine (1), Ptolémée, simplement comme colonie. Elle reçut, sans doute, un contingent de colons romains ou italiotes, qui s'absorbèrent rapidement dans une population indigène nombreuse. L'ancien territoire des Volkes fut divisé en sept « civitates », grandes à peu près comme un département, dont Toulouse resta une des plus importantes (2). Dès le Ier siècle de notre ère, selon Pomponius Mela (3), elle passait pour la plus opulente de la Narbonnaise. Elle devint assez vite un centre de latinité pour que le poète Martial la qualifiât de Palladienne, ou aimée de Pallas, déesse de la culture intellectuelle, épithète que Toulouse a été la seule à joindre à son nom (4). Comme tout le reste de la Provincia, elle s'est assimilé si complètement et si rapidement la civilisation des vainqueurs qu'en Narbonnaise on se sentait plus en Italie qu'en Province, selon le mot de Pline.

Faibles vestiges de cette époque.

Moins heureuse que Nîmes, Arles ou même Autun et Bordeaux, la Tolosa romaine n'a conservé debout aucun des monuments de son antique splendeur, ni le Capitole dont parlent les actes du martyre de saint Saturnin, ni la Curie, ni les temples, ni l'amphithéâtre, ni les bains publics, bâtiments qu'on trouvait dans toute ville romaine. La faute doit en être attribuée, sans doute, aux invasions barbares, à l'utilisation des matériaux antiques pour des constructions de l'époque wisigothique ou romane, peut-être aussi au

1. M. Jullian croit qu'elle fut érigée en colonie par Auguste (*Hist. de la Gaule*, IV, 76-77). Les médailles avec inscription « Toulouse, colonie latine » sont une invention d'un Hollandais du XVIIe siècle. Le droit latin comportait les droits civils, mais non les droits politiques.

2. Le territoire de la Civitas tolosana était immense, avec une population très mélangée (Celtes et Ibères, V. Ausone, *Urbes*, 98-106, et Jullian, II, 507, note 1) : mention de très nombreuses tribus d'après Pline ou Diodore. Il commençait, du côté de Narbonne, à XXXIV mille pas de la ville (Table de Peutinger), à Bram (Hebromagus) ; il comprenait, sans doute, toute la vallée de l'Ariège, celle de la Garonne jusqu'à Martres-Tolosane, qui semble lui appartenir plutôt qu'à la cité des Convenæ. De nombreux pagi allaient jusqu'au Massif central et aux Cévennes, mais on ne peut fixer exactement la frontière entre la Narbonnaise et les tres Galliæ ; sans doute, le Thoré, l'Agout, le Tarn jusqu'à Moissac. La frontière atteignait la Garonne au nord de Verdun, la franchissait, descendait parallèlement à l'ouest de la Garonne, englobant la vallée du Touch, de la Save, puis coupait de nouveau la Garonne au confluent du Salat, englobant Martres-Tolosane, excluant les Convenæ et les Consoranni. (Communiqué par M. Lécrivain.)

3. Son *Traité de Géographie*, bien informé et bien ordonné, à été écrit vers 43. Cf. II. 5, 75.

4. L'épithète Palladia (Martial, *Epig.*, IX, 99 ; — Ausone, *Prof.*, 18, 7 ; — Parent, 5, 11. — Sidoine Apollinaire, *Panégyrique d'Avitus*).

hasard, ou au mode de construction propre à ce pays d'argiles plastiques, gros producteur de briques. La brique dure moins que la pierre et se prête moins, dans l'ensemble, aux belles architectures du style ancien; les Romains la revêtaient de marbres qui ont dû disparaître assez vite. Il faut donc reconstituer l'ancienne Tolosa par un effort d'imagination, en s'aidant des textes, de la topographie actuelle, où se retrouvent encore bien des traits primitifs et des vestiges archéologiques, qui sont nombreux dans la ville et dans la banlieue. Ainsi pourra-t-on se faire une idée — forcément sommaire — de la cité aux trois premiers siècles de l'Empire.

Vestiges romains à Pech-David. Abandon de l'oppidum.

Le premier fait incontestable est la décadence et l'abandon, très probablement dès le temps d'Auguste, de l'oppidum celtique de Pech-David; ce qui s'est produit à Toulouse s'est passé également en maints endroits de la Gaule conquise ([1]). La ville haute gauloise est délaissée au profit de la ville romaine, ville de plaine. Sans doute, il demeure à Pech-David des traces assez visibles de la romanisation; les monnaies romaines s'y rencontrent nombreuses, comme les poteries, latines d'importation ou de fabrication; le mur oriental de la grande enceinte semble avoir été refait après la conquête, car il est farci de débris de ces céramiques. En 1879, on a trouvé près d'une fontaine, un peu au-dessus du « Planhol », un fragment d'inscription datée de 47 avant J.-C. et mentionnant la construction ou la réparation d'un temple et l'édification d'un solarium (cadran solaire) ([2]) par un collège d'esclaves et d'affranchis aux noms latins. C'est la plus ancienne inscription latine de la Gaule, fait assez remarquable. Un autre fragment, trouvé dans les mêmes lieux et cité par de Montégut, un des fondateurs de l'Académie des sciences de Toulouse, au XVIIIe siècle, rappelait le souvenir d'un prêtre, peut-être d'un Augustal ([3]). Mais l'énorme majorité

1. Bibracte remplacée par Autun (Augustodunum); Gergovie, par Clermont-Ferrand (Augustonemetum). C'est, probablement, une mesure générale prise par Auguste. Le nom de Tolosa est celui de l'oppidum qui s'est étendu à la ville basse.

2. Voir *Corp. Inscr. Lat.*, XII, 5388. L'inscription est mutilée; elle mentionnait, probablement, douze magistri, dont les premiers sont ingénus ou affranchis, les autres esclaves; ces personnages sont analogues aux magistri ministrique fanovum de Campanie (*Corpus, Lat.*, X, 367), de caractère religieux.

3. Sacerdos Augustalis, prêtre chargé dans la cité d'assurer, avec les membres de son collège, le culte impérial. L'inscription provient de Narbonne (Cf. *Corp. Inscr. Gr.*, XII, 4395). Il s'agit de G. Tullonius Tolosanus, sévir augustal.

des monnaies trouvées s'arrête à Néron (57-66 ap. J.-C.); quelques-unes, peu nombreuses, qui sont postérieures (Hadrien à Constantin), ont été déterrées sur le Planhol, près de substructions de maisons romaines avec aires recouvertes de briquettes sur champ. Toulouse-Haute est restée une agglomération urbaine, encore très gauloise, mais pourvue, au moins quelque temps, d'une garnison, mêlée, par suite, d'éléments italiques, vraisemblablement de figulini ou potiers transalpins. Mais la « paix romaine » a rendu très vite inutile la protection que ces lieux faciles à défendre accordaient aux populations. Pech-David a perdu sa raison d'être sous un régime d'ordre et de sécurité, et la ville basse, bien mieux située, beaucoup plus susceptible de s'étendre, attirait les populations, qui abandonnaient ce site pittoresque, mais reculé et incommode. A partir de la fin du Ier siècle, il ne reste plus sur ces croupes désertées que quelques fermes, quelques villas gallo-romaines, probablement clairsemées [1]. Et Pech-David est devenu, sous les Antonins, ce qu'il est resté jusqu'à nos jours, un site pittoresque de la banlieue toulousaine.

La ville basse, son développement.

Toulouse-Basse, la vraie ville, s'est développée depuis le port Saint-Antoine, agglomération primitive des huttes de pêcheurs (Moulin du Château), jusqu'au gué du Bazacle (Vadaculum), passage commode entre les deux rives. Conformément aux usages romains, la ville laissait, hors de ses limites, ses nécropoles, Saint-Roch et Guilheméry, où l'on a continué à ensevelir les cendres des morts pendant la période gallo-romaine. Les maisons se groupaient autour de la route conduisant, au nord, vers *Divona* (Cahors) et, au sud-est, vers Narbonne, par *Badera* (Baziège), *Sotomagus* (Castelnaudary) et *Carcaso* (Carcassonne). Cinq bornes milliaires, trouvées aux environs de Villenouvelle et à Pouvourville [2], que leurs inscriptions datent des règnes de Maximien, Constantin, Valentinien II, Théodose et Arcadius (IVe siècle de notre ère), attestent que, jusqu'à la fin de l'Empire, cette voie, raccordée par Narbonne à la voie d'Espagne et de Marseille (*via Domitia*), n'a cessé d'être fréquentée et entre-

1. Les substructions mentionnées plus haut appartiennent à une de ces villas.
2. Deux au musée de Toulouse, une dans l'église de Baziège, une dans l'église d'Ayguesvives, la dernière à Pouvourville (*Corp. Insc. Lat.*, XII, 5673-76 et 5677).

tenue. Au gué du Bazacle, commençait aussi la navigation sur la Garonne moyenne, active dans l'antiquité, malgré l'irrégularité du fleuve. Ainsi serrée près de la rivière, Toulouse s'est étendue, sur la rive droite, vers le nord et vers l'est. Au sud, son extension se trouvait limitée par les marécages du Sauzat, ancien lit de l'Hers, le faubourg Saint-Michel actuel.

Les voies principales de la ville.

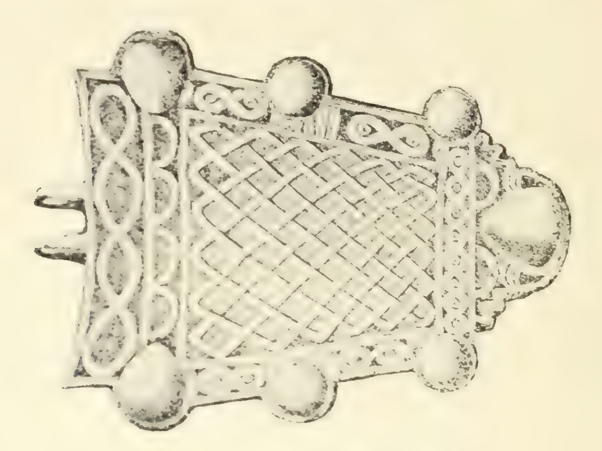
L'axe fondamental de la ville, la voie précitée, était marqué par les rues allant du Salin à Saint-Sernin, les rues Pharaon, des Filatiers, Saint-Rome, du Taur; ce sera la Grand' Rue du moyen âge. Deux autres voies couraient parallèlement : à l'est, les rues du Vieux-Raisin et des Chapeliers (la rue de Languedoc actuelle); à l'ouest, les rues de la Fonderie, de la Dalbade, des Couteliers, Peyrolières. Ce sont là, avec les chemins transversaux reliant ces trois routes, les traits les plus anciens de notre ville, dont le tracé régulier, épousant la large courbe de la rivière, ne s'embarrassait, dans la platitude du sol, d'aucun accident de relief. Les limites successives de la cité, qui ne cesse de s'agrandir, apparaissent dans le tracé demi-circulaire des rues Nazareth, Mage, Bouquières, de la Trinité et du Coq-d'Inde; puis, plus tard, dans celui des rues Nazareth, Perchepinte, Fermat, Boulbonne, de la Pomme, Gambetta, Peyrolières; mais nous ne croyons pas qu'il y ait eu plusieurs enceintes (1), les villes romaines n'ayant eu de murailles, en général, qu'à dater du règne de Dioclétien. Saint-Cyprien formait un faubourg relié à la rive droite par un pont aqueduc, celui de la Reine Pédauque, qui se trouvait sur l'emplacement du médiéval Pont-Vieux, un peu en amont du Pont-Neuf actuel (2).

Vestiges romains. Aqueducs.

C'est dans ces limites qu'on a trouvé, à différentes époques, de nombreux objets de la période romaine : sous le sol de la place des Carmes, des substructions, des aires de maisons à mosaïques; place Saint-Etienne, un sarcophage sculpté, un autel orné de bas-reliefs; rue de Metz-Prolongée, des monnaies impériales; place Esquirol, une patère en argent. Aucun monument n'a été découvert. Le lit du fleuve a pu restituer,

1. Chalande, qui mentionne ces deux tracés circulaires, croit à deux enceintes successives.
2. Une pile du Pont-Vieux existe encore dans la Garonne.

au cours des siècles, des fragments de marbres, notamment lors de la rupture, au XVIe siècle, de la chaussée du Bazacle. On a repéré des vestiges d'aqueducs, en particulier de celui qui amenait à la Cavalaria, autrefois château de Peyrolade (rue du Chairedon), les eaux potables du plateau de Lardenne (1), et dont on voyait encore les piliers, au XVIIe siècle, à Saint-Cyprien, le long de la rue des Arcs (2) : c'était l'aqueduc



Plaque de ceinturon de Lasserre

qui traversait la Garonne sur le pont de Régine-Pédauque. Une autre canalisation conduisait place Saint-Etienne les eaux recueillies sur le plateau de Guilhemèry (Caousou); il en reste quelques fragments. Des égouts subsistent sous l'hôtel Delpech (20, rue des Changes), sous une maison sise à l'angle de la rue de la Bourse (no 11), au fond d'un puits de la rue des Fleurs. Ils sont enfouis à un niveau très bas, dix

1. Le plateau diluvien a conservé son vieux nom celtique *de l'Ardenne*. Le sol du plateau est par sa nature assez *perméable*, dit Leymerie. Aussi, les eaux pluviales et autres trouvent-elles souvent à s'y infiltrer; et, comme le fond tertiaire sur lequel ce dépôt repose est ordinairement de nature argileuse, ces infiltrations, s'y trouvant arrêtées, s'accumulent dans la partie inférieure du terrain diluvien et forment là une nappe souterraine qui alimente les puits et les sources. C'est dans ces conditions que se trouvent ces sources abondantes que l'on voit jaillir au bord du plateau de Lardenne, de Saint-Simon, de Bourrassol, sources que l'on avait eu jadis l'idée de capter pour les conduire à Toulouse, où elles auraient alimenté un certain nombre de fontaines. Ces eaux sont claires et saines en général; le volume est assez variable selon les saisons, mais elles ne manquent jamais.

2. Chalande a retrouvé une base d'un de ces piliers, allées de Garonne, en face de la rue de Cugnaux.

ou douze mètres au-dessous du sol de notre cité, qui s'est exhaussé, sans doute, depuis cette époque. La rue du Pont-de-Tounis s'établit sur un ancien égout romain qui écoulait dans la rivière les eaux des ruisseaux de Joutx-Aigues et de Saint-Remésy, aujourd'hui disparus, mais qui existaient au moyen âge.

Enfin, en élargissant la vieille rue du Pont (rue de Metz), en 1869-70, l'architecte Esquié rencontra les fondations d'un grand amphithéâtre à cinq étages de gradins demi-circulaires; ces substructions s'étendaient jusqu'à l'hôtel d'Assézat et à l'angle de la rue des Couteliers, couvrant une superficie de 4.000 mètres carrés. Etait-ce une sorte de Colisée, comme on le crut d'abord? Etait-ce un réservoir? Cette dernière hypothèse semble la plus plausible; les sols présentent le revêtement de mortier rouge en brique pilée, caractéristique des aqueducs ou réservoirs; et c'est là qu'aboutissait l'aqueduc de Régine-Pédauque. On devait venir là, aux temps gallo-romains, pour puiser l'eau. Peut-être y avait-il des bains publics; peut-être y donnait-on des joutes et batailles navales. Quelque intéressantes que soient ces découvertes, elles sont trop fragmentaires pour qu'on se fasse une idée claire du système des égouts et aqueducs de Toulouse gallo-romaine, non plus que du tracé exact de ses voies ou de la nature de ses maisons. Pour les monuments publics, on est réduit aux hypothèses : peut-être, sur l'emplacement de la Daurade, avant la vieille église wisigothique, s'élevait-il une basilique; peut-être le Capitole, temple de Jupiter, de Junon et de Minerve, que certains supposent avoir été élevé place du Capitole, sur l'emplacement de l'ancienne église Saint-Quentin (entre l'arrêt des tramways et les Arcades), se trouve-t-il place Esquirol, à l'endroit le plus élevé de la ville, situation classique de ces sortes de monuments? (1)

L'amphithéâtre du Pont-Vieux.

Les Capitoles provinciaux, dans l'Empire romain, étaient des temples consacrés à Jupiter, très bon et très grand (*optimus maximus*), à Junon et à Minerve; le sanctuaire commun comprenait trois *cella*, avec les trois statues, celle de Jupiter

Le Capitole de Toulouse. Les Capitoles provinciaux.

1. Voir sur le Capitolium, *Sid. Ap.*, IX, 16, 3; — Venantius Fortunatus, *Carm.*, II, 7, 19; — Grégoire de Tours, *Hist. fr.*, I, 30; — *Glor, martyr*, 47. — V. également Ruinart, *Acta Sincera*, pp. 109-113.

au centre. Mais dans l'enceinte du temple pouvaient s'élever d'autres temples ou d'autres statues (la louve allaitant les jumeaux, par exemple). Ce sont ces effigies païennnes auxquelles fait allusion le récit du martyre de saint Saturnin. Comme les sénateurs s'assemblaient parfois dans le temple de Jupiter Capitolin, les curiales des villes de provinces pouvaient se réunir au Capitole local. Ce temple devait être sur un lieu élevé, afin de dominer la ville qu'il protégeait. A Toulouse, faute d'un ressaut de terrain propice à son établissement, il se trouvait sur un soubassement à degrés. C'est du haut de l'escalier qui y conduisait que fut précipité le corps de Saturnin attaché au taureau, et le martyr s'y brisa la tête sur les marches. Où se trouvait ce temple? Sur l'emplacement de l'église Saint-Quentin, selon Catel; entre le Château Narbonnais et la Viguerie, selon E. Roschach et les *Gesta Tholosanorum* de Bertrandi; ou place Esquirol, non loin de l'ancienne église Saint-Pierre-Saint-Géraud, place de la Pierre, qui fut longtemps le centre économique de Toulouse? Question insoluble tant que des fouilles n'auront pas apporté un élément précis d'information, en admettant que des vestiges de ce monument restent encore enfouis dans le sol de notre cité (1). La curie (maison de ville), le théâtre, les bains publics, tout a disparu sans laisser aucune trace.

L'enceinte romaine.

Plus connue est l'enceinte romaine dont la ville se ceignit sous le règne de Dioclétien (284-305), lorsque l'effroyable invasion barbare de 275 eut montré l'urgente nécessité pour les villes de s'enfermer derrière de solides murailles (2). De ces fortifications, il reste une tour remaniée au moyen âge,

1. Voir Aug. Castan, *Les Capitoles provinciaux de l'Empire romain*, p. 216 et 220; — *Acta sincera*, de D. Ruinart, p. 130; — Martin Chabot, *La tradition capitoline à Toulouse à la fin du XIII*e *siècle* (Annales du Midi, 1917-18, p. 345).

2. Jullian croit l'enceinte de l'époque d'Auguste, parce que les dimensions (4.000 m. de pourtour) sont les moyennes de cette époque et que, plus tard, les enceintes ont été rétrécies.

Joulin rapporte au IIe siècle, sous Trajan, la construction de la muraille; Chalande, au IVe siècle. Nous avons adopté l'opinion courante en histoire : les villes du plat pays n'ont eu de murs (lorsqu'elles n'avaient pas le caractère de villes militaires, et c'est le cas de Toulouse basse) qu'après la grande invasion du IIIe siècle et les désordres des Bagaudes. Et, enfin, l'épaisseur des murs et le fait qu'ils contenaient des morceaux de sculptures, tirés d'édifices anciens (comme on l'a constaté en démolissant le Château Narbonnais au XVIe siècle), sont des arguments de poids pour l'hypothèse du IIIe siècle ou du début du IVe siècle. Il est possible qu'une enceinte du temps d'Auguste ait été rebâtie.

celle des Hauts-Murats (prison militaire); les vestiges de la tour de l'Aigle (Palais de justice, entrée de la Chambre des avoués); les fragments d'une autre qui s'adosse à l'église des Jésuites et d'une troisième, dite tour du Manège (non loin de la salle Belcastel). Il subsiste, aussi, quelques pans de murs, soit à l'air libre (entre le n° 20 de la rue Montgaillard et la porte latérale de la salle Belcastel), soit à l'état de substructions dans des caves ou dans le sous-sol; un fragment de muraille est conservé dans le square du Capitole, d'autres ont été découverts, en 1909, sur la place même. Toutes ces trouvailles révèlent l'identité des procédés de constructions. A la base, des assises de petit appareil, moellons réguliers en calcaires de Foix avec chaînage de briques formant les parements extérieurs, l'intérieur étant comblé avec des cailloux noyés dans un ciment extrêmement dur; au-dessus de ce dispositif s'élèvent les murs de briques célébrés par le poète Ausone; l'épaisseur varie de 1 m. 20 à 1 m. 90; la hauteur n'est pas connue. Les murs se renforçaient d'une trentaine de tours; des portes s'y ouvraient, protégées par des ouvrages avancés. Sur la place du Capitole ont été découverts, en 1909, les deux redans défendant l'accès de la *Porte Arietis*, qui a donné son nom à la *Porterie*, au moyen âge. Celui de la porte Narbonnaise, à l'autre extrémité de la voie axiale, était aussi protégé par le majestueux ensemble du Château Narbonnais, construit à la même époque, puissant rectangle flanqué de tours, sur l'emplacement actuel de la place Intérieure-Saint-Michel et du bâtiment de la gendarmerie, à la fois caserne et forteresse avancée.

Son tracé.

Le tracé de l'enceinte romaine s'établit aujourd'hui avec certitude. Partant du canal de fuite du moulin du Château elle gagnait, par le côté droit de la rue des Renforts, la place Intérieure-Saint-Michel où s'ouvrait, dans l'axe de la rue de l'Inquisition, devant les nos 3, 5 et 7, la porte Narbonnaise; elle longait ensuite, jusqu'à la porte Montgaillard, les allées Saint-Michel, un peu en arrière. Après la porte Montgaillard, qui remonte à l'époque romaine, la muraille gagnait la porte Saint-Etienne, dont l'emplacement est marqué de pierres blanches, rue de Metz. Deux tours occupaient l'endroit où s'élève le palais du Maréchal; elles sont tombées en 1867.

Après la porte Saint-Etienne, la muraille romaine suivait la rue du Rempart-Saint-Etienne jusqu'au boulevard Carnot, courait à dix mètres en arrière de la rue Dutemps jusqu'à la rue Saint-Antoine-du-T., traversait l'hôtel du cinéma Paramount, l'ancien théâtre Moncavrel, la rue Lapeyrouse au nº 9, la maison Labit, le square du Capitole, la place du Capitole, la quatorzième arcade à compter de la rue Romiguières, la rue Mirepoix, longeait le côté nord de la rue Vidale, traversait le lycée entre la chapelle Saint-Antoine et le réfectoire des Jacobins ([1]), l'hôpital militaire, la rue des Blanchers, et finissait sur la Garonne, près de la place Saint-Pierre, à peu de distance du gué du Bazacle. L'enceinte romaine a subsisté pendant tout le moyen âge. Renversée en partie par Simon de Montfort, puis reconstruite, elle a été, au temps de la guerre de Cent ans, réparée, complétée ou modifiée, sans que son tracé ait sensiblement varié.

Population. Faubourgs. L'amphithéâtre de la Flambée.

Ainsi, Toulouse apparaît, sous l'Empire romain, comme la plus importante ville de la région, bien supérieure à ses trois voisines, les cités de Saint-Lizier, Saint-Bertrand-de-Comminges et Lectoure. Avec sa superficie de 80 hectares, sa population de 50.000 habitants, elle comptait au nombre des villes insignes, la troisième ville des Gaules et la quatrième de l'Empire, selon Ausone (IVe siècle ap. J.-C.). En dehors de ses murs, s'étaient formées des agglomérations toutes proches : « Cinq villes en une seule », ajoute le poète ([2]). C'était Saint-Cyprien, que prolongeaient au loin des « vici » ou villages s'égrenant sur le plateau de Lardenne; c'étaient les « vici » suburbains de Saint-Etienne et de Saint-Aubin. C'était aussi le faubourg Saint-Roch-Rangueil, autour de la vieille nécropole celtique, à laquelle s'est superposé ou juxtaposé un cimetière gallo-romain; le nom du quartier du Fénétra ou Férétra, conservé par cette partie du faubourg Saint-Michel, rappellerait les fêtes ou cortèges funèbres (*feretralia*); au pied même des murailles et auprès du Château Narbonnais, grâce

1. Le rempart forme la base du mur de clôture nord de la grande cour du lycée.

2. « Quadruplices ex se effuderit urbes. » Ceci s'entend évidemment des faubourgs Saint-Cyprien, Saint-Michel, Saint-Etienne et Saint-Aubin. — Sur l'importance de Toulouse, V. Ammien Marcellin, 15, 11, 14, qui la place après Nîmes et Narbonne. Ausone (*Urb.*, 98-106) la place entre Arles et Narbonne.

à la présence des soldats, se forme un marché [1]; agglomération qui rejoignit celle de Saint-Roch. C'était encore Lalande-Aucamville, où l'on a découvert des substructions romaines, des débris de marbres, des médailles. C'était, enfin, Saint-Martin-du-Touch, où l'on a trouvé des substructions d'un important édifice, des aires à mosaïques, des monnaies, des poteries samiennes, et, près de là, devers Blagnac, les seules ruines qui subsistent encore dans la banlieue de Toulouse, celles de l'amphithéâtre de la Flambée, avec ses fragments d'arcatures et ses vomitoires, datant bien probablement du Ier siècle de notre ère, peut-être de Tibère, si l'on peut ainsi conclure d'un fragment d'inscription sur marbre trouvé à cet endroit en 1877 et de nombreuses médailles exhumées datant de la même époque [2].

Les agglomérations romaines de la région.

En dehors de la banlieue immédiate, de très nombreux bourgs peuplaient la région toulousaine et lui donnaient une densité équivalente à celle d'aujourd'hui. Les textes nous révèlent de nombreux noms de lieux, remontant à l'époque gallo-romaine et dont la plupart sont pour nous une énigme; les fouilles, en beaucoup d'endroits, ont confirmé les données de l'histoire. Dans la région est, les coteaux de Saint-Sulpice et de Grisolles ont livré, entre autres vestiges d'une riche villa, la belle mosaïque du Musée qui représente les nymphes Aréthuse, Leuvas, Xantippe, Panopée, Nymphagène; la déesse Hétis; Ino, Glaucos et leur fils Palomon, avec des inscriptions grecques. A Saint-Sulpice-de-la-Pointe, Montans, Albi, Lasgraisses, Giroussens, Roquecourbe, avec des monnaies et des poteries, ont été reconnues des substructions de demeures gallo-romaines. Dans la région sud, une villa fut découverte à Montmaurin, vallée de la Save, et, à Lectoure, dans un mur élevé au temps des invasions barbares, vingt-quatre autels tauroboliques, trouvaille précieuse pour l'histoire de la religion gauloise. Surtout dans la banlieue sud, le long de la haute Garonne, se pressaient les « vici », les riches habitations, même les centres urbains. Dans la plaine de Muret, en cinq

1. De nombreuses monnaies romaines ont été trouvées dans ces parages en 1840-43.
2. Peut-être faut-il rapporter à l'amphithéâtre l'inscription très mutilée, actuellement au musée, trouvée, en 1762, sous le dallage de l'église Saint-Michel, au confluent du Touch, et qui mentionne un certain Sextus Julius, *prefectus fabrum* (fonction d'Etat), qui fit élever des statues (était-ce pour l'amphithéâtre?).

endroits, le sol a livré des mosaïques et révélé des fondations de villas. De Boussens, où l'on a repéré plusieurs habitations et des sépultures, jusqu'à Montréjeau, les souvenirs gallo-romains se succèdent sans interruption; nécropoles, sculptures, inscriptions. De l'*Augusta Convenarum* (Saint-Bertrand-de-Comminges), le Musée conserve des bustes, portraits trouvés parmi des débris de mosaïques et de marbres provenant d'édifices publics. De l'*Augusta Consoranorum* (Saint-Lizier), l'enceinte romaine subsiste en partie, avec des textes épigraphiques et des bustes. A Auterive, Lézat, Marignac, Bagnères-de-Luchon même, où l'on retrouve des inscriptions votives et des autels aux nymphes minérales déjà adorées par les anciens, Rome a laissé également son ineffaçable empreinte.

Martres-Tolosane. Villa de Chiragan.

Rien n'égale en intérêt et en magnificence les restes de l'agglomération de Martres-Tolosane, à 80 kilomètres environ de Toulouse, sur la rive gauche de la Garonne (1). Cette localité, longtemps confondue avec la *Calagurris* marquée sur l'itinéraire d'Antonin, dépendait de la civitas Tolosa. Elle comprenait, à l'époque romaine, un ensemble de deux bourgs et de nombreuses villas, dont quatre ont été reconnues. La plus belle, celle de Chiragan, située entre la Garonne et la route de Toulouse à Dax, ne comprenait pas moins de quatre-vingts bâtiments couvrant 164 hectares. La *villa urbana*, habitation des maîtres, remaniée et agrandie d'Auguste jusqu'à Constantin, comptait, au IIe siècle, cent cinquante salles fastueusement aména-



Vénus (Martres-Tolosane)

Découvert à la suite de fouilles dans la villa de Martres-Tolosane (rive gauche de la Garonne).

1. Fouilles exécutées par Joulin en 1897-1899. Calagurris se trouvait sur la voie de Toulouse à Dax, à 46 milles de Toulouse, au sud de Cazères.

gées [1]. La décoration sculpturale est unique en France pour son abondance, sa richesse et sa beauté [2]. Même en Italie, peu d'ensembles sont dignes de lui être comparés. Les ornements, pilastres, frises, grands vases, médaillons et masques en marbre des Pyrénées sont l'œuvre des artistes du pays ou, du moins, d'artistes italiens ayant travaillé sur place. Les statues, groupes, têtes, torses ou bustes-portraits, dont quelques-uns très remarquables, sont des marbres grecs ou italiens importés, reproduction le plus souvent de modèles célèbres : telles sont les copies de la Vénus de Cnide, de l'Hercule de Lysippe, les bas-reliefs de Ganymède et de l'enlèvement de Proserpine, les bustes d'empereurs. A qui appartenait cette somptueuse demeure? Aucune trouvaille épigraphique n'a permis jusqu'ici de le préciser. Assurément, les maîtres de ces lieux appartenaient à une des premières familles de la province.

Aux alentours de Chiragan, de nombreuses sépultures à incinération ou inhumation, de nombreux trésors monétaires datés d'Auguste à Théodose, témoignent de l'importance et de la persistance des agglomérations rassemblées en cet endroit; établissements prospères que les invasions du ve siècle, celles des Vandales probablement [3], ont complètement anéantis.

Ecoles sous l'empire romain.

Il existe à Toulouse, sous le règne de Néron, une école municipale, dont le professeur le plus illustre fut le rhéteur *Lucius Statius Ursulus* qui jouit, en son temps, d'une renommée universelle.

A la fin du IIIe siècle et au début du IVe, l'oncle d'Ausone, *Emilius Magnus Arborius*, ancien précepteur des neveux de Constantin, enseigna la rhétorique ou la jurisprudence; le même Ausone mentionne deux autres maîtres, *Exuperius* et *Sedatus*, venus de Bordeaux à Toulouse pour y professer [4].

1. C'est le tiers de l'étendue de la ville d'Hadrien, à Tibur (Tivoli).

2. La plus grande partie se trouve au musée.

3. Ce sont eux qui ont détruit Saint-Bertrand-de-Comminges. La villa de Chiragan porte des traces d'incendie.

4. L. Vié, Fragments d'une histoire de l'Université de Toulouse, dans *l'Universite de Toulouse*, son passé, son présent, édition du centenaire, 1929, Privat, Toulouse, pp. 33 et suiv.

Institutions. Vie sociale et intellectuelle.

Ce que nous pouvons savoir de la vie de Toulouse romaine se réduit à bien peu de chose. Pourtant, la région est fertile en inscriptions, mais ce sont des textes votifs et funéraires, courts et peu significatifs. Un seul, trouvé au cimetière de Saint-Roch, mentionne un magistrat, du reste inconnu, appartenant à la tribu Voltinia, qui avait parcouru, à Toulouse, le *cursus honorum* (1). Comme beaucoup de villes romaines, Toulouse a été administrée par des *quatuorviri* (2) assistés du Sénat ou conseil municipal. Nous n'avons aucun document sur ses classes sociales. Elle renfermait certainement une aristocratie sénatoriale et équestre, une bourgeoisie ou petite aristocratie locale, l'*ordo decurionum*, et toute la foule des *humiliores*, le peuple. Nous connaissons, par une inscription d'Athènes, un Toulousain considérable, Q. Trebellius Rufus, comblé d'honneurs à Athènes, ayant notamment exercé l'archontat aponyme, chef à Rome du collège des Sacerdotes Caeninenses, qui fut le premier grand prêtre de la Narbonnaise (sans doute du culte de Rome et d'Auguste) et qui connut aussi tous les honneurs dans sa propre patrie (3).

L'industrie, à Toulouse, était pratiquée par des corporations ou collegia, qui se sont perpétuées jusqu'au moyen âge. Les vestiges d'ouvrages romains nous montrent l'habileté des maçons de ce temps. Les céramiques samiennes de Montans témoignent d'une sûreté technique qui n'est pas indigne des Italiens et des Grecs; nous possédons quelques noms de potiers et nous connaissons celui du pharmacien Octavius, qui vendait des collyres pour les yeux (4). La prospérité de Toulouse, sous l'Empire, tenait à ses artisans, qui travaillaient pour la région avoisinante, et à ses trafiquants, qui importaient les produits étrangers et vendaient au dehors les produits locaux, les blés, les vins, les fromages qui jouissaient d'une certaine réputation (*Casei tolosatis*, dit Martial, XII, 32, 18), l'or des Cévennes, les fers de l'Ariège, les marbres de Saint-Béat. Nœuds de routes romaines vers Bordeaux par

1. *Histoire de Languedoc*, XV, n° 1354.
2. Cf. *Corp. Inscr. Lat.* 5387. Un quatuorvir cité, qui a été auparavant *quæstor ad saerarium.* — V. l'inscription de Narbonne sur le Toulousain Sevir Augustalis, déjà cité — et 5379, celle-ci relative à des membres d'une confrérie (consacrani).
3. *Corp. Inscr. Attic.*, III, 623-624.
4. Vase en plomb, avec inscription, acheté par M. de Sevin à un antiquaire (Histoire de Languedoc, XV, page 412).

Agen ou par Auch et Bazas, vers Agen par Lectoure, vers Dax et Bayonne par le Comminges, vers Cahors et, enfin, vers Narbonne. La ville était aussi un port fluvial. Celui de la Daurade, centre de la batellerie dès le début du moyen âge, doit dater de l'époque romaine.

Si l'art local paraît assez médiocre, à en juger par les décorations architecturales de Martres, si les belles œuvres viennent des ateliers d'Italie et de Grèce, du moins Toulouse avait-elle la réputation d'une ville intellectuelle. Il faut mentionner spécialement Marcus Antonius Primus, la « gloire de Toulouse », selon Martial, dont il fut l'ami et le protecteur, bien qu'il fût déchu de sa réputation. On l'avait surnommé « Bec de coq » (Becco). C'était un des meilleurs généraux de son temps. Dans la crise qui a suivi la mort de Néron, c'est lui qui, ayant vaincu Vitellius, assura le triomphe de Vespasien et eut pu arriver à l'Empire [1].

Mœurs et religion.

Des mœurs et des croyances, nous savons peu de chose. La fusion des races s'opère à Toulouse comme dans le reste de la Gaule, plus vite sans doute, comme dans tout le Midi. Les inscriptions montrent l'union des noms romains et gaulois. Pour la religion, elles nous ont révélé le nom de dix-huit dieux romains ou romanisés et cinquante génies locaux. Le plus populaire était le dieu au Maillet, entouré de déesses, d'un loup ou d'un chien et portant un tonneau, oblitération d'un grand dieu gaulois, devenu un génie des petites gens et de la campagne, confondu avec le Romain Sylvain. Au IIe siècle, le syncrétisme religieux était aussi parfait dans nos pays que dans le reste de l'Empire. On adorait la triade égyptienne, Hercule, Cybèle, Esculape, Hygie, surtout Isis et Mithra, les deux divinités les plus populaires parmi les femmes et les hommes. Le taurobole était pratiqué, sacrifice du taureau et purification de l'initié régénéré par une sorte de baptême païen, ainsi qu'en témoignent les textes épigraphiques de Lectoure. Nous possédons bien douze inscriptions chrétiennes, dont quelques-unes du IIe siècle et du IVe siècle de l'Empire; mais elles ne nous renseignent pas sur l'introduction et sur le développement de la nouvelle religion. Les

1. Martial, Epiq. 9-99. — Suetone, Vitellus, 18. — Tacite, Hist. II, 86; III, 2-86; IV, 2-68-80.

rites funéraires continuent à être observés ; on pratique l'incinération. Les sépultures ne contiennent, du reste, que peu de mobilier ; on pratique l'inhumation dans des sarcophages ; on réserve même des nécropoles spéciales pour les enfants morts avant que soient percées leurs dents ; leurs ossements sont accompagnés de tuyaux en poteries, fermés d'une pierre où sont déposés leurs jouets.

Lacunes de nos connaissances.

Il faut nous résigner à beaucoup ignorer de Toulouse antique. Si importante qu'elle semble avoir été, c'est une ville à peu près sans histoire. Les vestiges laissés par ces siècles obscurs et lointains sont rares et disparates, si l'on excepte Martres-Tolosane. Il faut attendre et espérer, du hasard de trouvailles nouvelles, la possibilité d'enrichir et de préciser ce chapitre de nos annales.

BIBLIOGRAPHIE

Il n'existe pas de bibliographie générale de l'histoire de Toulouse ; mais il a paru récemment une excellente Bibliographie critique de l'histoire municipale de Toulouse, des origines à 1789, *par M. Limouzin-Lamothe* (*Paris, Didier ; Toulouse, Privat*, 1932, *in*-8°, 119 *p.*, *thèse complémentaire de doctorat*). *Nos lecteurs y trouveront, méthodiquement classés, les sources et ouvrages les plus importants jusqu'à la Révolution. Nous signalons, comme ayant une valeur générale et méritant confiance, de Lahondès,* Les Monuments de Toulouse (*Toulouse*, 1920) ; *Gachon,* Histoire de Languedoc (1921). *On trouvera en tête de chaque chapitre la liste des études auxquelles nous nous sommes référés. Nous ne nous flattons pas qu'elle soit complète, il y a certainement des lacunes en un sujet si complexe ; du moins, espérons-nous n'avoir rien négligé d'essentiel. Nous nous sommes fait une règle de réduire les notes et références au minimum.*

Histoire générale de Languedoc, par D. Cl. DEVIC et D. J. VAISSETTE, Toulouse, édition Privat, t. I (1872), t. II (1875), notes des nouveaux éditeurs : Colonnes romaines de la Narbonnaise, 436; les Volkes Tectosages, 401; Numismatique gauloise, 420; Origines de Toulouse, 528; — T. V. (1875), Inscriptions et XV (1892), Epigraphie; — *Corpus inscriptionum latinarum*, t. XII (surtout p. 636). — Abbé AUDIBERT. *Dissertation sur les origines de Toulouse*, Toulouse, 1764. — DE MONTÉGUT. *Recherches sur les antiquités de Toulouse* (Mémoires de l'Académie royale des Sciences, Inscriptions et Belles-Lettres de Toulouse, t. I, 1782). — E. ROSCHACH. *Musée de Toulouse. Catalogue des antiquités*, 1865. Édition revue par Rachou, 1912. — T. DE SEVIN. *L'amphithéâtre de Toulouse*. (Mémoires de la Société archéologique du Midi, t. XI). — L. JOULIN. *Histoire des fouilles de Martres-Tolosane* (Mémoires de l'Académie des Sciences de Toulouse, 1897, 9e série, t. IX); — *Etablissements romains de la plaine de Martres* (Bulletin de l'Académie des Sciences de Toulouse, tt. I, II et III, 1897-98-99, 1899-1900). — Léon JOULIN. *Les établissements antiques de Toulouse*, Paris, 1905; — *Stations antiques des coteaux de Pech-David* (Mémoires de l'Académie des Sciences de Toulouse, 1902); — *Les découvertes archéologiques de Toulouse* (*ibid.*, 1917); — *La protohistoire de la France du Sud et de la Péninsule hispanique* (*ibid.*, 1922); — *Les origines de Toulouse : les sculptures antiques de Martres-Tolosane* (*ibid.*, 1925); — *Les établissements antiques du bassin supérieur de la Garonne* (Revue archéologique, Paris, 1907); — *Les âges protohistoriques dans le sud de la France* (*ibid.*, 1910 et 1911); — *Les sépultures des âges protohistoriques* (*ibid.*, 1912). — Baron DESAZARS DE MONTGAILLARD. *Toulouse la Morte* (Mémoires de l'Académie des Sciences de Toulouse, 1916, 1917, 1918, 1919). — H. GRAILLOT. *La villa romaine de Martres-Tolosane*, Toulouse, 1908. — LYZOP. *Tête de statue gallo-romaine* trouvée rue du May (Bulletin de la Société archéologique du Midi, n° 46, 1924, pp. 45-52). — L. DE SANTI. *Le Crimen Vinarium*, dans le procès de Fonteius; fragment d'une étude sur le *Pro Fonteio* (Mémoires de l'Académie des Sciences de Toulouse, 1923, p. 9); — *La limite nord du « Pagus Tolosanus »* (*ibid.*, 1900). — Aug. CASTAN. *Les Capitoles provinciaux du monde romain*. Besançon, 1886. — Ern. DESJARDINS. *Géographie historique et administrative de la Gaule romaine*. Paris, 1876-93. — C. JULLIAN. *Histoire de la Gaule*.

CHAPITRE II

ÉPOQUE BARBARE ET CAROLINGIENNE. LE COMTÉ DE TOULOUSE JUSQU'A LA GUERRE DES ALBIGEOIS.

Les siècles qui suivent la chute de l'Empire romain sont pour Toulouse une période de ténèbres, où de rares textes ne jettent, çà et là, qu'une faible lueur. Les vestiges matériels sont très peu nombreux. En dépit de l'ingéniosité des historiens et des archéologues, nous sommes, à dire vrai, moins informés sur cette époque que sur la précédente, où les fouilles remplacent, jusqu'à un certain point, les témoignages écrits.

Le christianisme. Saint Saturnin.

Le christianisme, venu d'Orient, a dû se répandre de bonne heure dans une ville que son commerce mettait en rapports avec la Méditerranée. On a pu soutenir que saint Saturnin, premier évêque de Toulouse, suivant la tradition, a vécu au Ier siècle de notre ère. En fait, il est plus probable qu'il fut martyrisé sous Décius, vers 250, ou sous Dioclétien, cinquante ans plus tard : son corps, attaché à la queue d'un taureau, aurait été traîné du Capitole, temple romain supposé bâti en face des arcades actuelles, jusqu'à l'endroit où s'élève l'église du Taur et où son corps fut inhumé avec pompe. C'est lui qui ordonna la construction, en un lieu ignoré, du premier sanctuaire chrétien. Il eut pour successeur saint Honorat, dont on sait seulement que sa dépouille repose auprès de l'apôtre martyr. Au début du IVe siècle, saint Hilaire, troisième évêque de Toulouse, fit édifier un oratoire

autour de leur tombe. A la fin de ce même siècle, saint Silvius, ou saint Sylve, cinquième évêque, commença la construction d'une église plus grande et plus belle, terminée par saint Exupère, et où furent transportées les reliques. Ce serait la primitive basilique Saint-Sernin. L'Eglise de Toulouse paraît être restée fidèle à l'orthodoxie au milieu de l'arianisme envahissant. Rhodanius, quatrième évêque, combattit l'hérésie favorisée par l'empereur Constance et l'évêque d'Arles; il mérita ainsi d'être exilé en Phrygie.

Les invasions : Wisigoths.

Toulouse subit, comme le reste de la Gaule, les invasions barbares. Ce furent d'abord les Suèves, Alains et Vandales, en 406 ou 411. Si nous en croyons un texte hagiographique, les prières de saint Exupère détournèrent le fléau de ses murs; mais, les habitants ayant persévéré dans leurs désordres, le ciel les punit de nouveau : les Wisigoths, venus d'Italie, s'emparèrent de Narbonne et de Toulouse (413). A leur retour d'Espagne, ces barbares obtinrent de l'Empire la permission de s'établir dans la deuxième Aquitaine, à Toulouse, Bordeaux, Angoulême, Saintes, Périgueux, Auch, Bazas et Lectoure. Leur installation ne se fit pas sans brutalités. Orientius, évêque d'Auch, écrivait, vers 430 ou 440, que partout avec eux « sévissaient la mort, la destruction, les massacres, les incendies, les deuils. Toute la Gaule a brûlé sur un même bûcher ».

Théodoric Ier (419-451) fit de Toulouse la capitale de son royaume; il la défendit avec succès (422 ou 435) contre un retour offensif des Romains aidés d'auxiliaires Huns et commandés par le patrice Litorius. La seconde délivrance de Toulouse, la défaite et la capture de Litorius seraient dues à l'intercession de ce même Orientius, honoré sous le nom de saint Orens, qui, sans doute, considérait les Wisigoths comme un moindre mal.

Le royaume wisigothique de Toulouse.

Le domination wisigothique s'étend de 413 à 507. Toulouse eut le privilège d'être la résidence des rois Théodoric, Euric et Alaric II. Ceux-ci occupaient, soit le castellum de la porte Narbonnaise, soit, plus probablement, une grande villa de la rive gauche, à Purpan, où quelques substructions ont été retrouvées. Mais leur atelier monétaire demeurait à Narbonne. Leur cour paraît avoir été assez brillante, car ces

chefs s'étaient alliés à d'autres rois germains d'Italie ou d'Allemagne. Sidoine Apollinaire, évêque de Clermont, mentionne dans ses vers « le Saxon aux yeux bleus, le Sicambre aux longs cheveux, l'Hercule aux joues verdâtres qui habite les rives reculées de l'Océan, l'Ostrogoth délivré des Huns, des ambassadeurs du lointain roi de Perse, *le Romain lui-même qui vient demander à la Garonne de protéger le Tibre affaibli* ». Théodoric, en effet, aux cours de ses démêlés avec l'Empire et son préfet du prétoire en Gaule, Aétius, nomma un empereur de sa façon, le rhéteur Avitus, beau-père de Sidoine Apollinaire, qui prit la pourpre à Toulouse, en 455, pour être déposé un an plus tard. Euric (466-485), le plus grand des souverains wisigoths, jeta sur Toulouse un certain éclat par ses conquêtes. Il posséda la Gaule jusqu'à la Loire et toute la Provence. Mais cette prospérité ne devait pas lui survivre ; arien convaincu, il mécontenta ses sujets demeurés orthodoxes. Son fils, Alaric II, eut le tort de persécuter les évêques. De sorte que Clovis, vainqueur des Wisigoths à Vouillé, put s'emparer sans résistance de leur capitale, Toulouse, et de leurs trésors, en 508.

Les écoles à Toulouse.

La culture romaine paraît s'être maintenue sous les Wisigoths ; Toulouse a vu se réunir des congrès de grammairiens ; un de ces derniers est *Sedulus Vergilius Mars Tolosanus*. Des écoles existent, florissantes, spécialement des écoles de droit, si nous en croyons le témoignage de Sidoine Apollinaire. Ce sont, sans doute, des juristes méridionaux, peut-être toulousains, qui ont rédigé la *Lex romana Wisigothorum*. La tradition s'est imposée à l'Eglise, seule puissance qui ait survécu à la dissolution de l'Empire romain et aux éphémères renaissances des royaumes romano-barbares. Les écoles épiscopales, ici comme ailleurs, apparaissent comme les héritières des écoles romaines. Peut-être, conformément au capitulaire de Charlemagne (*De litteris colendis*, 789), les cloîtres Saint-Etienne et Saint-Sernin ont-ils abrité les premières et lointaines ébauches de notre Université (1). Plus tard, la nécessité de former des notaires pour rédiger chartes et diplômes, ou pour conserver et interpréter la coutume, a dû maintenir à Toulouse une école de droit purement pra-

1. Vié. Fragments..., *l. c.*, pp. 35 et 36.

tique. La persistance de la législation romaine, sur bien des points importants, dans cette époque obscure, est un argument en faveur de la continuité d'un enseignement juridique. Mais c'est tout ce que l'on peut avancer, en l'absence complète de documents, dans la période qui comprend les Mérovingiens, les Carolingiens et les Capétiens, jusqu'aux premiers textes municipaux (XIIe siècle).

Monuments chrétiens et wisigothiques. Sarcophage de Pédauque.

Sur l'époque chrétienne et wisigothique, les monuments ne nous révèlent pas de caractères saillants; leur chronologie demeure extrêmement incertaine. Quelques tombes chrétiennes du VIe ou même du VIIe siècle ont été retrouvées sur les emplacements des anciens cimetières de Saint-Sernin, de la Daurade, de Saint-Sauveur, de Terre-Cavade. On peut signaler, entre autres, deux sarcophages assez remarquables provenant de Saint-Sernin et de la Daurade, l'un à la chapelle des Comtes, l'autre au Musée. Leurs sculptures présentent un mélange de sujets chrétiens et de symboles païens; celui de Saint-Sernin figure la scène de saint Luc ressuscitant le fils de la veuve Naïm, qu'on a prise pour la représentation de la légendaire reine Pédauque. Un certain nombre de pièces d'équipement, wisigothiques ou franques : agrafes, plaques gravées ou à émaux champlevés, fibules à pommeaux, boucles à figurines, ont été recueillies aux musées Saint-Raymond ou des Augustins, provenant de Toulouse, de Revel ou de diverses localités des environs. Ces objets ont, par eux-mêmes, peu d'éloquence et témoignent d'un art géométrique rudimentaire, dépourvu d'originalité et d'élégance.

Les sanctuaires. La Daurade.

Il est certain que Toulouse renfermait alors plusieurs sanctuaires, Saint-Etienne, Saint-Jacques [1], qui avaient l'honneur d'être concurremment cathédrales; Saint-Quentin, sur l'emplacement présumé de l'ancien Capitole romain; Saint-Pierre [2], peut-être Saint-Romain (Saint-Rome) et la Dalbade. Hors les murs, s'élevaient Saint-Pierre (des Cuisines) et Saint-Sernin. Tous ces sanctuaires ont été reconstruits ou ont disparu. Le seul qui ait longtemps survécu, tout au moins en partie, et sur lequel nous possédions quelques renseignements, est la Daurade. Cette église, dédiée à la Vierge (Sancta

1. Chapelle Sainte-Anne.
2. Saint-Pierre-Saint-Géraud, place Esquerot, n° 10 (disparue).

Maria Fabricata), fut élevée au ve siècle sur l'emplacement peut-être d'un édifice romain, peut-être d'un temple gaulois. Elle avait la forme d'un dodécagone recouvert d'une coupole ouverte en son centre. A l'intérieur, les douze pans portaient trois rangées de niches superposées, qu'encadraient des colonnes de marbre et des arcatures; du côté de l'autel, ces colonnes (1) se surmontaient de perroquets en mosaïque; l'entre-colonnement offrait des paons autour de vases. La voûte et les murs de cet édifice étaient ornés de mosaïques colorées sur un fond d'or, représentant des anges, des prophètes, des saints. Le fond des niches était tapissé de petites pièces de marqueterie « induictes et croustées d'or, de la grosseur et forme d'un dez, transparentes comme crystal et peintes de diverses couleurs ». C'est de cette décoration que proviennent l'épithète latine ajoutée au vocable de cette église et la dénomination romane de *daourado* (dorée), qui subsiste encore : A Sainte Marie de la Daurade (Sanctæ Mariæ Deauratæ). Nous savons qu'elles représentaient, en personnages grandeur nature, des scènes de la Nativité, la Vierge, les patriarches, prophètes et apôtres, costumés à la romaine, en une ordonnance qui ne manquait pas d'harmonie. Toulouse pouvait s'enorgueillir d'une œuvre d'art peut-être comparable aux ensembles de Saint-Vital ou de Saint-Apollinaire de Ravenne (2).



Chasse de Méléagre (Toulouse)

1. Il en reste 4 au musée, 4 rue Joutx-Aigues, au n° 4; 24, offertes, au XVIIIe siècle, par les Bénédictins, à M. de Montégut, se trouvaient alors dans son château, près Muret, et furents transportées dans la suite à Luchon.

2. Les poètes du XVIe siècle ont souvent parlé de la voûte d'or de Sainte-Marie. Jean de Grazide, dans un chant royal de 1533, parle ainsi de cette église : « Sur cette voulte d'or s'eslève une autre voulte. » Pierre Tressabot, maître ès jeux, s'adressant à la fameuse image de la Vierge conservée autrefois dans l'église de Sainte-Marie de la Daurade, s'écrie : « Dessoubs ta voulte d'or, Vierge, à toi je me clame. »

Toulouse à la période wisigothique.

De la ville même, à cette période, nous ignorons tout. Les Wisigoths n'y ont pas laissé de traces, tandis que Carcassonne garde encore leur empreinte. Toujours ceinturée de ses murs du IIIe siècle, elle avait ses quartiers, qui seront les *partidas* du moyen âge, divisés, comme à Rome, en *insulæ* ou îlots de maisons (melos ou moulons). Le faubourg Saint-Cyprien n'était pas clos de murs, puisque, au moment de la Croisade, Montfort l'a occupé sans difficulté. Les dizeniers, magistrats de quartier, remontent peut-être aux Wisigoths. L'organisation municipale romaine subsiste, les vainqueurs n'ayant rien changé aux institutions des vaincus; mais, comme les rois installaient un comte dans les villes, il est probable que l'autonomie dont Toulouse jouissait aux temps romains a été réduite. Elle a conservé son activité économique. Ses corporations d'ouvriers et de marchands, qui datent de l'antiquité, ont traversé l'obscure période barbare pour reparaître et s'épanouir au moyen âge.

***

Epoque franque. Révolte de Gondovald. Les trésors de Rigonthe.

L'époque franque n'est pas moins incertaine que l'époque wisigothique. En 508, Toulouse appartient au royaume de Clovis; son évêché relève de la métropole de Bourges. Jusqu'en 533, on ignore de quel Etat elle fait partie. En 555, elle est mentionnée comme possession de Childebert, roi de Paris et de Neustrie. Après la mort de celui-ci, elle adhéra peut-être, avec une partie de l'Aquitaine, à la révolte de Chramne contre son père Clotaire Ier. On voit déjà apparaître l'opposition entre le Nord et le Midi. En 584, le duc Gondovald, bâtard de Clotaire Ier, chef des leudes soulevés contre Clotaire II et Gontran, roi de Bourgogne, s'empare de la ville, aidé par le duc Didier qui y commandait. Celui-ci, ayant appris la mort de Chilpéric et l'arrivée de Rigonthe, sa fille, que son père envoyait en Espagne, avec cinquante chariots chargés d'objets d'or, d'argent et d'effets précieux, pour épouser Reccared, fils du roi wisigoth Leovigild, avait volé les trésors de la princesse et l'avait contrainte à se réfugier, dénuée de tout, dans le sanctuaire de la Daurade, « où se trouvaient les proscrits du roi son père » [1].

1. Grégoire de Tours.

Didier trahit de même Gondovald, qui fut pris dans Comminges (1). Toulouse échut alors à Gontran, roi de Bourgogne. Il exila son évêque, Magnulfe, qui ne se soumettait pas à son autorité. A peu de temps de là, Dagobert réunissait la France entière sous son sceptre. Pour satisfaire les Aquitains qui, tout pénétrés encore de civilisation romaine, supportaient difficilement les Francs, il leur donna comme roi Caribert, son frère, qui groupa sous son autorité Toulouse, Agen, Cahors, Périgueux et Saintes. Cet Etat, dont Toulouse était la capitale, constituait une marche contre les belliqueux Vascons. Caribert les battit, mais mourut en 632; son fils Chilpéric eut une vie courte et oisive. Dès lors, à l'époque des rois fainéants, l'Aquitaine devient à peu près indépendante sous les ducs nationaux Eudes, Hunald, Waïfre; mais nous ignorons si Toulouse fut leur capitale et leur séjour.

Les Sarrasins : Bataille de Toulouse (721)

La ville eut à souffrir, peu après, des incursions des Arabes venus d'Espagne. C'est lors de la deuxième invasion que les Sarrasins, commandés par El-Samah, s'étant emparés de Narbonne, vinrent assiéger Toulouse (721). Le duc Eudes sauva la ville devant ses murs; il livra aux Arabes une bataille victorieuse dans laquelle El-Samah fut tué. Cette victoire fit une impression considérable et les historiens arabes nous en ont conservé le témoignage; le champ de bataille fut appelé par eux « champ des martyrs »; on y entendait, disent-ils, un muezzin invisible annoncer les heures de la prière. Quoi qu'il en soit, Toulouse échappa au sort de beaucoup d'autres villes du Languedoc et de la Provence, que les Sarrasins occupèrent pendant un demi-siècle (2).

Monnaies mérovingiennes.

De l'époque mérovingienne et sarrasine, nous n'avons conservé d'autres vestiges authentiques que de très rares monnaies. Les Francs avaient créé un atelier à Toulouse; la frappe était affermée à des officiers publics ou à de grands propriétaires qui marquaient de leurs poinçons les espèces sorties

1. La ville (ancienne cité des Convenæ) fut complètement détruite et ne se releva qu'au XIIe siècle (ce fut Saint-Bertrand-de-Comminges).

2. Cependant, l'*Histoire de Languedoc*, V, 1, dit, sans raison probante, qu'en 729 Toulouse fut peut-être prise.

de leurs officines. Ainsi connaissons-nous le nom de dix-sept monétaires toulousains. La monnaie la plus usitée était le triens ou tiers de sou.

***

Epoque carolingienne.

Après plus d'un siècle d'indépendance, l'Aquitaine fut réunie au reste de la France par Pépin le Bref, qui entra sans coup férir à Toulouse, en 767. Sous Charlemagne, la ville redevint, comme sous Dagobert, la capitale d'un royaume autonome et vassal, satisfaction donnée au particularisme méridional. L'empereur confia l'Aquitaine à son fils aîné, Louis, qui fit de fréquents séjours à Toulouse et y réunit des assemblées. Le diocèse de Toulouse cessa d'être rattaché au siège métropolitain de Bourges pour faire partie de la province ecclésiastique de Narbonne. La région toulousaine formait alors un comté, d'où l'on pouvait tenir en respect les Vascons, mal soumis, ou les Sarrasins, toujours redoutables.

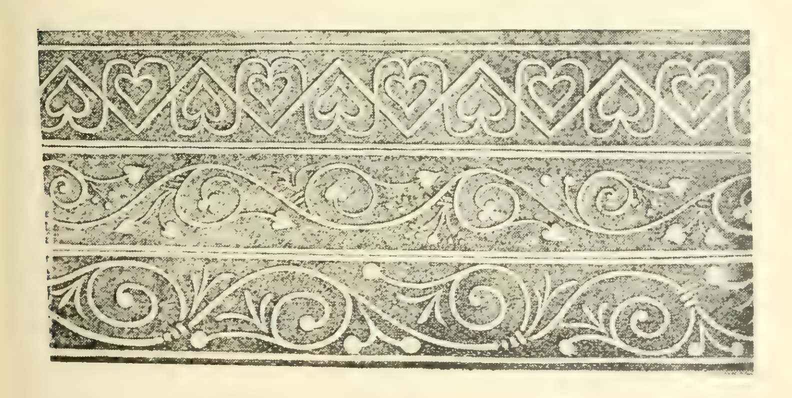
Comtes ou marquis de Toulouse. Guillaume de Gellone.

Le premier comte (ou duc, ou marquis) de Toulouse fut Chorson, révoqué par Charlemagne, en 790, pour s'être laissé prendre par les Vascons. Le second, vrai vice-roi du Midi en son temps, fut Guillaume, un des plus intimes conseillers du grand empereur avec Adalhard; dès le plus jeune âge, Guillaume avait été élevé dans les palais et sous les yeux de Charlemagne; il fut admis dans son Conseil et commanda ses armées. Ce personnage a été immortalisé par l'Eglise et la légende pour sa piété et sa vaillance. Les Arabes ayant envahi la Septimanie, en 793, il les arrêta sur l'Orbieu, affluent de l'Hérault; ses exploits contre les Vascons et les Sarrasins ont fait de lui, comme de Roland, comme de Girart de Roussillon, le héros d'un cycle de chansons de gestes : c'est « Guillaume au Court-nez ». Il n'était pas moins dévot et cher à l'Eglise. A la fin de sa vie, il se retira dans le val de Gellone, près de Lodève, au fond des gorges de l'Hérault, dans le monastère de Saint-Guilhem-du-Désert, par lui fondé (804), doté de marbres précieux et entretenu par le revenu de soixante-dix villages. L'Eglise, après sa mort (808), canonisa Guillaume de Gellone. Son fils Bernard, comte de Barcelone, nommé camérier de Louis le Pieux et fort avant dans les bonnes grâces de l'impératrice Judith, femme de Louis le Débon-

naire, passait, au dire des chroniqueurs, pour le « second dans l'Empire ». C'est Bernard de Septimanie qui jouera, sous Charles le Chauve, un rôle politique important. Le souvenir de saint Guillaume est perpétué encore aujourd'hui par le magnifique sacramentaire ou missel de Saint-Guilhem, provenant de l'abbaye de Gellone, passé, après la suppression de l'abbaye, à la bibliothèque de Saint-Germain-des-Prés, puis à la Bibliothèque nationale, et qui demeure un des plus magnifiques spécimens de l'enluminure carolingienne. Guillaume de Gellone n'a aucun lien de famille avec la dynastie raimondine.

Le trésor de Saint-Sernin. L'Evangéliaire carolin et le camée.

Le règne de Charlemagne est remarquable par une sorte de renaissance de l'Eglise, des lettres et des arts ; de cette renaissance, il reste à Toulouse bien peu de témoignages ; nous ne possédons aucune construction de cette époque. Il



Frise de l'Evangéliaire carolin

paraît certain que l'abbaye de Saint-Sernin, favorisée par la protection et la faveur impériales, atteignit alors un haut degré de richesse et de prospérité (1). Son trésor contenait des œuvres remarquables de cette époque. Les visiteurs du musée Saint-Raymond peuvent y admirer le cor d'ivoire, dit cor de Roland, avec sa faune d'animaux délicatement ouvragés et sa figure du bon Pasteur portant l'Agneau. L'évangé-

1. *Inventaire des trésors et reliques de Saint-Sernin,* par Mgr Douais (Paris, Picard). Cet inventaire, dressé par un méridionaliste érudit et très informé, renseigne sur les reliques, les livres, les ornements, les parements contenus dans le trésor.

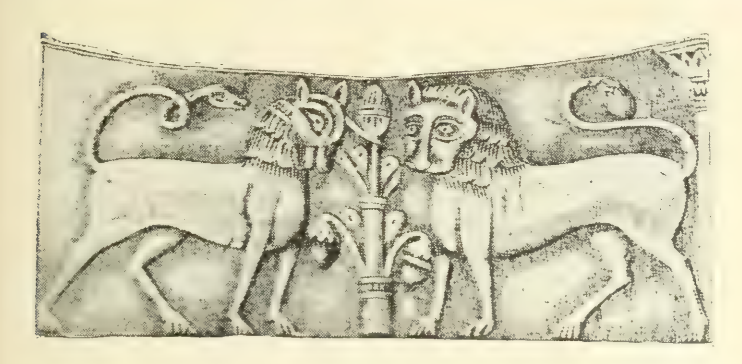
liaire carolin, connu sous le nom d'Heures de Charlemagne, un des joyaux de la Bibliothèque nationale, vient du trésor de Saint-Sernin; peint pour Charlemagne, en 781, par l'enlumineur Godescalc, il étonne par l'opulence et la variété de l'ornementation; mais sa reliure d'argent ciselé fut enlevée pendant la Révolution. Quant au fameux camée, ou camaïeu, aujourd'hui au musée de Vienne, et qui représente sans doute le triomphe de Tibère en présence d'Auguste et de Rome divinisée, ce chef-d'œuvre tenta le pape Paul II à ce point que, pour le posséder, il offrit vainement de faire construire à ses frais un pont sur la Garonne. François Ier, ayant pu l'admirer à son passage à Toulouse (1533), l'offrit à Clément VII, en dépit des résistances des capitouls; le camée ne parvint pas, du reste, au pontife, prit le chemin de de Fontainebleau, où les Ligueurs le volèrent en 1590; passé en Italie, il fut apparemment vendu à l'empereur Rodolphe II. La légende veut qu'il ait été donné avec des reliques à l'abbaye par Charlemagne; mais il est possible que ce cadeau magnifique provienne du comte de Toulouse Raimon de Saint-Gilles, qui l'aurait rapporté de Constantinople après la première croisade [1].

Siège de Toulouse par Charles le Chauve (844).

Sous Louis le Débonnaire, Toulouse et sa marche désormais distincte de la Septimanie échurent en partage, avec l'Aquitaine et la Gascogne, à Pépin Ier (817), second fils de l'empereur. Ce prince ivrogne et débauché étant mort en 838, les Aquitains refusèrent d'obéir à Charles le Chauve, désigné pour lui succéder par l'accord de Worms (839). Ils proclamèrent roi le fils de Pépin Ier, Pépin II. Dans le conflit qui suivit la mort de Louis (840) et qui mit aux prises ses trois fils, l'em-

1. *Le camaïeu de Saint-Sernin.* Cette précieuse agate, consacrée au culte augustal, rappelait les succès définitifs des armes romaines en Dalmatie et en Panonie, sous les ordres de Tibère et de Germanicus. Le Parlement de Toulouse a statué, en 1445, sur les difficultés soulevées par le cardinal de Saint-Marc, devenu le pape Paul II, pour s'assurer la possession du camée. François Ier, en demandant le camée, après son passage à Toulouse, voulait simplement le montrer au pape et non le lui offrir; il lui fut confié, dans le couvent Saint-Antoine-de-Vienne, le 24 novembre 1553; emportée ensuite à la cour, l'agate augustale aurait séjourné longtemps au château de Fontainebleau, où elle est mentionnée dans un inventaire de 1560. Donné par Catherine de Médicis aux dominicaines de Saint-Louis de Poissy, le camée y fut volé, à la faveur des guerres civiles, et passa, après d'obscures péripéties, aux mains de marchands qui l'auraient vendu 10.000 ducats à l'empereur Rodolphe II (V. Roschach L. C.).

pereur Lothaire, Louis de Germanie et Charles le Chauve, Pépin II soutint son oncle Lothaire et fut battu avec lui à Fontenay-en-Puisaye (842). Le traité de Verdun attribua à Charles la France actuelle jusqu'au Rhône et à la Meuse, sous le nom de *Francia occidentalis*. Le Midi n'accepta pas son rattachement, et Charles de Chauve dut le soumettre par les armes. C'est ainsi que Toulouse, qui tenait pour Pépin II, fut assiégé de mai à juillet 844. Charles le Chauve établit son camp au bourg de Saint-Sernin; mais il ne put prendre la ville et leva le siège après la défaite en Angoumois des renforts qu'il attendait. Entre temps, il confirma à l'Eglise de Toulouse



Olifan de Saint-Sernin (2e *zone*)

Saint-Etienne et Saint-Jacques, ainsi qu'aux monastères de Saint-Sernin et de la Daurade toutes les possessions dont ils jouissaient alors. Ce diplôme, daté du 5 avril 844, dont les archives possèdent une copie du XIIe siècle, est le document le plus ancien relatif à notre cité (1).

Comtes amovibles.

Les comtes de Toulouse, jusque-là, n'étaient que des gouverneurs révocables, et les souverains les ont assez fréquemment changés. Nous avons sur eux peu de renseignements.

Sous Charlemagne et Louis le Pieux, on cite Bégon, époux d'Alpaïde, fille bâtarde de Charlemagne et sœur de Pépin le

1. Il mentionne un diplôme de Louis le Pieux, antérieur, mais égaré. Charles le Gros interdisait, dans ce diplôme, à tout juge ou officier public de pénétrer dans ces églises et leurs dépendances pour exiger des logements, enlever des hommes libres ou des serfs et instruire des causes. C'est plus spécialement au monastère de Saint-Sernin qu'il séjourna pendant la guerre contre les Maures d'Espagne.

Bossu (806-816), et Galindo (835-837), sur lequel on ne sait rien de plus (1).

Foucaud. Frédelon.

L'ancêtre des Saint-Gilles est Foucaud, *missus* en Rouergue et Quercy sous Louis le Pieux, époux de Sénegonde ; on ne sait pas l'origine de ce personnage ou de sa femme. Leur fils Frédelon porte, en 845, le titre de comte de Toulouse. Il doit ce titre, assurément, à Pépin d'Aquitaine, dont il était un des fidèles. Frédelon soutenait, en 844, Pépin et Bernard de Septimanie, révoltés contre Charles le Chauve. Ce dernier échoua devant Toulouse, mais put se saisir de Bernard, qui fut exécuté ; il se réconcilia, au traité de Saint-Benoît-sur-Loire (juillet 845), avec son neveu Pépin, à qui il confirma le gouvernement de l'Aquitaine. C'est alors que Frédelon est nommé comte ; Hincmar, archevêque de Reims, lui écrit pour lui recommander les biens de l'Eglise toulousaine. En 849, nouvelle rupture entre Pépin et Charles. Le roi de la *Francia occidentalis*, cette fois, s'empare de Toulouse, mais, grâce à la trahison de Frédelon, qui lui livre la ville et conserve son titre de comte, par octroi de Charles le Chauve, sous condition d'hommage ; par sa trahison, Frédelon a ruiné la cause de Pépin dans le Midi. Aussi est-il comblé d'honneurs par Charles, ainsi que son frère Raimon Ier, qui le remplace à Toulouse en 852. Il porte le titre de comte de Toulouse, de Pallars (2), de Rodez et de Limoges ; il est aussi marquis, c'est-à-dire commandant d'armée : dans un diplôme, son chanulus emploie des formules régaliennes, qui révèlent non pas un fonctionnaire, mais un seigneur déjà souverain.

En 819, les fonctions de comte sont exercées par Béranger, fils d'un comte de Tours et parent du même empereur Louis ; ces illustres alliances témoignent de l'importance du poste. Après Béranger, Ecfrid ou Atfred demeure, pour l'histoire, un simple nom. Ses successeurs sont à peine plus connus et l'on n'a pas de preuves qu'ils fussent ses fils.

Son frère Raimon Ier lui succèda en 852. Celui-ci est le véritable fondateur de la dynastie des comtes hérédi-

1. Calmette, Deux communications. *Bull. Soc. Arch.*, 1921-25, 319.

2. Pallarès et Ribagorza se trouvent sur le versant espagnol des Pyrénées, au sud de la vallée de l'Ariège. V. Calmette, *Un diplôme original du comte Frédelon* (Annales du Midi, t. XLI-XLII, 1929-30, p. 225). Le diplôme d'Urgel est publié après sa notice ; c'est l'acte le plus ancien de la maison raimondine.

taires de Toulouse, qui s'éteindra quatre siècles plus tard (1249) avec Raimon VII [1].

Comtes héréditaires. Raimon Ier. Siège de Toulouse par les Normands (864).

Le comte Raimon Ier demeura fidèle à Charles le Chauve dans les circonstances difficiles que ce prince eut à traverser. En 863, Umfroy, marquis de Gothie, lui enleva Toulouse par surprise, à la suite d'un complot « comme les Toulousains en savent ourdir », écrit Hincmar dans une lettre, « accoutumés qu'ils sont à substituer les comtes les uns aux autres ».

Onfroy ou Umfroy, marquis de Gothie,. qui essaya d'enlever Toulouse à Raimon Ier, frère de Frédelon (864), était fils de Guérin, comte de Mâcon, que Charles le Chauve nomma comte de Toulouse entre 840 et 843, mais qui n'exerça pas ces fonctions, Pépin d'Aquitaine restant maître du pays. Le marquis de Gothie fut une des chevilles ouvrières du complot ourdi par le comte Etienne et Girart de Roussillon pour couronner roi d'Aquitaine Charles l'Enfant, fils de Charles le Chauve et gendre du premier. La tentative d'Onfroy sur Toulouse n'est qu'un épisode des luttes de famille qui ont signalé la décadence carolingienne [2].

Il rêvait peut-être de reconstituer, à son profit, la vaste vice-royauté du Midi formée, au siècle précédent, en faveur de saint Guillaume de Gellone. C'est à ce moment que les Normands qui, déjà une fois, en 844, avaient remonté la Garonne jusqu'à Toulouse, parurent sous les murs de la ville (864). Ils étaient conduits par Pépin II qui, proscrit et errant, avait été réduit à devenir chef de pirates. Toulouse se défendit avec fermeté et ne fut pas prise. Les Normands abandonnèrent leur projet; d'ailleurs, ils avaient appris la

1. Les institutions municipales de la période obscure qui va de l'époque romane aux invasions barbares et de celle-ci au XIe siècle ne nous sont pas connues. Ville comtale, Toulouse est administrée, pendant le haut moyen âge, par le Viguier, représentant le comte. De nombreuses servitudes, des impôts de circulation surtout, pèsent sur ses habitants au profit des seigneurs de la ville ou des environs. Comme toutes les villes de France, à cette époque primitive, Toulouse offre une mosaïque et un entrelacement de domaines et de droits appartenant à une foule de personnages laïques ou ecclésiastiques. La majorité de sa population est formée de manants, quelques-uns serfs, astreints à de nombreuses taxes ou corvées, obligés au service militaire ou à des impôts de remplacement. En ces temps reculés, nulle trace n'apparaît de libertés municipales, nul vestige d'un Sénat ou d'un Capitoulat, nulle mention d'une maison commune. C'est seulement à l'époque des croisades que Toulouse devient une cité autonome. Et, désormais, l'histoire du Capitole se lie à celle de son émancipation. (Henri Ramet, *Le Capitole et le Parlement de Toulouse*).

2. Calmette, Deux communications, *Bull. Soc. Arch.*, 1921-1925, 319,

formation, à Castres, d'une armée de secours commandée par Ermengaud, vicomte d'Albi. Quant à Umfroi, trouvant Toulouse peu sûre, menacé sans doute par les partisans de Charles le Chauve et du comte Raimon, condamné du reste par le roi au concile de Verberie, il prit le parti de quitter la ville et de se réfugier en Italie.

Toulouse soutient les Carolingiens contre les Robertiniens.

Charles le Chauve, malgré ses efforts méritoires, fut un souverain sans pouvoir. Partout, sous son règne, s'établit le régime féodal; les hommes libres se recommandaient à un seigneur; les relations juridiques entre individus remplacent les liens qui rattachaient les individus à l'Etat, les attributions de la souveraineté passent aux particuliers, soit par aliénation, soit pas usurpation; les fonctions administratives deviennent héréditaires. Dans ces IXe et Xe siècles anarchiques, où se fonde pourtant un ordre nouveau, Toulouse devient le centre d'un fief important, en fait indépendant du roi, qui règne dans le Nord. Après la mort de Charles le Chauve (877), elle appartient à Carloman (879), puis au sauveur de Paris, le roi Eudes (895); sujétion purement nominale. L'Aquitaine, dont elle reste la capitale, vit de sa vie particulière, favorable aux derniers Carolingiens, Charles le Simple, Louis d'Outremer, princes sans autorité, qui ne la gênent guère, hostiles aux Robertiniens, Eudes ou Raoul, hommes du Nord, qu'elle ne veut pas connaître. En 987, ses sympathies vont au dernier descendant de Charlemagne, Charles de Lorraine, contre Hugues Capet, qu'elle ne reconnaîtra pas sans difficultés.

Les successeurs de Raimon Ier : les Bernard, Eudes, Raimon II, Raimon-Pons. Les Hongrois.

C'est pendant cette période que se constitue la dynastie comtale avec ses principaux domaines. La chronologie en demeure au début très obscure et l'histoire n'en est pas aisée à établir. Raimon Ier mourut peu après sa rentrée à Toulouse (864); il fonda l'abbaye de Vabres, à laquelle sa veuve, Berteiz, consentit d'importantes donations. Il eut pour héritiers deux Bernard, probablement deux frères; le premier meurt en 875 et le second est mentionné, en 877, dans la correspondance d'Hincmar. Un troisième frère, Eudes, leur succéda à une date incertaine. Celui-ci, qui semble avoir été un seigneur fort puissant, disparaît en 918 ou 928; il fut suivi de Raimon II, puis de Raimon-Pons, qui fonda, en 936,

l'abbaye de Saint-Paul de Thomières, où il fut enseveli en 950 ou 951. Raimon-Pons reçut du roi Raoul le duché d'Aquitaine, qui passa, après sa mort, au comte de Poitiers, Guillaume Tête d'Etoupes; dans une charte de Louis d'Outremer, il est qualifié de prince des Aquitaines. Sous ces deux derniers comtes, les Sarrasins d'Espagne, ayant traversé les Pyrénées et envahi la Septimanie, parvinrent jusqu'à Toulouse (920). Quelques années après, les Hongrois, descendants des Huns, redoutés comme eux pour leur férocité, passèrent d'Italie dans la vallée du Rhône qu'ils ravagèrent, et poussèrent leurs petits chevaux rapides jusque sous nos murs; ils furent taillés en pièces par Raimon-Pons (924).

Guillaume Taillefer.

Avec son fils Guillaume III Taillefer (951-1037), l'histoire des comtes s'éclaire partiellement. Sa mère, Garsinde, gouverne durant sa minorité, jusqu'en 975. Pendant son long règne, Taillefer semble avoir tenté — assez vainement — d'assujettir ses turbulents vassaux, tel le vicomte de Carcassonne. Avec l'Eglise, il agit comme beaucoup de seigneurs de son temps, s'emparant de ses biens et en disposant sans scrupules; c'est ainsi qu'il prit possession de l'abbaye de Beaulieu en Limousin et qu'il vendit à son abbé l'évêché de Cahors. Il reconnut la dynastie capétienne, mais sans empressement. Ses mariages lui valurent des appuis profitables ou lui réservèrent de beaux héritages. Sa première femme, Arsinde d'Anjou, était, croit-on, la sœur de Foulques Nerra et la fille de Geoffroi Grisegonelle. La seconde, Emme de Provence, devait hériter, en 1023, de cette belle province. Enfin, sa fille Constance fut la femme du roi de France Robert le Pieux (998). Ce dernier vint à Toulouse en 1031 et visita Saint-Sernin, célèbre par ses reliques. Taillefer mourut à quatre-vingt-dix ans. On peut voir encore, à l'angle du transept sud de l'insigne basilique, le sarcophage de l'époque romano-chrétienne où il fut enseveli et où demeure encore, fort détériorée, l'inscription funéraire (1).

Un texte appelle Guillaume Taillefer « comte des peuples

1. HIC REQVIESCIT WILLELMVS COMES COGNOMINE TALIAFER
ATQVE RAIMVNDVS BERTRANDI

Beaucoup de grands personnages ont été ensevelis dans des sarcophages antiques, tel Charlemagne, à Aix-la-Chapelle.

de l'Albigeois, du Querci et du Toulousain »; ce sont là, en effet, les domaines comtaux dans le premier siècle de la dynastie. Le Rouergue, que les premiers comtes avaient possédé, fut séparé dès 864, après la mort de Raimon Ier, et ne revint aux Raimon que plus tard. La Provence, que Taillefer avait eue en héritage, fut donnée, en partie, à son second fils, Bertrand, tandis que l'aîné, Pons (1037-1060), garda, outre les anciens domaines, le comté de Saint-Gilles. Il semble y avoir joint le Velay (1053) et, suivant les traditions paternelles, disposa à prix d'argent de l'évêché du Puy. Au sud, le comté de Toulouse s'étend jusqu'aux Pyrénées et au comté de Cerdagne, englobant dans sa mouvance le comté de Foix. Mais, à la mort de Pons, ses domaines furent partagés, suivant un usage général au moyen âge, usage contraire aux intérêts des grandes dynasties et qui a retardé l'unification de la France. L'aîné des fils, Guillaume IV, eut le Toulousain, le Quercy, l'Albigeois, le Lodévois, le Périgord, l'Agenais, le Carcassès et l'Astarac. Le cadet, Raimon, eut le comté de Saint-Gilles et la Provence, avec le Rouergue, dont il hérita en 1066, le Gévaudan et le Bas-Languedoc (Nîmes, Béziers, Agde, Narbonne). Par un heureux hasard, l'unité put être rétablie à la mort de Guillaume (1093). N'ayant eu de ses deux mariages que des filles — dont l'une épousa le duc d'Aquitaine, comte de Poitiers, Guillaume IX — il institua pour son héritier universel son frère Raimon de Saint-Gilles, qui régna après lui sous le nom de Raimon IV.

Guillaume IV. Le règne de Guillaume IV (1060-1093), prince d'humeur pacifique, est pourtant marqué par une guerre contre le comte de Poitiers, duc d'Aquitaine, Gui Geoffroi. Ce conflit, qui aurait amené la prise de Toulouse en 1079, n'est qu'un épisode dans les longues querelles qui divisèrent, depuis le xe siècle, les deux grandes seigneuries voisines, les deux plus importantes du Midi, avec le duché de Gascogne et le comté de Barcelone. Le titre ducal d'Aquitaine, porté jadis par un de nos comtes, était un des enjeux de ces disputes; il est vrai qu'ils l'abandonnèrent pour s'intituler, dans les actes, marquis de Gothie, ducs de Narbonne ou même comtes palatins. Sans doute, Guillaume IV caressa-t-il l'espoir de mettre fin à cette rivalité en donnant sa fille Philippa au fils de Gui

Geoffroi. Il n'avait fait que préparer par ce mariage de nouvelles revendications.

Etat de l'Eglise. Sa réforme clunisienne et pontificale. Izarn.

Ce qui caractérise surtout le règne de Guillaume IV, ce sont ses rapports avec l'Eglise. Ce prince pieux prêta son aide à la réforme du clergé entreprise sous les pontificats de Nicolas II, de Grégoire VII et d'Urbain II. Evêchés et abbayes enrichis depuis les Carolingiens par les dons des fidèles de toute classe, pourvus de revenus considérables, étaient un objet de trafic pour les détenteurs ou les seigneurs, qui prétendaient avoir le droit d'en nommer les titulaires. La plupart des féodaux et beaucoup de clercs pratiquaient la simonie ou commerce des choses saintes. D'autre part, nombre de prélats se considéraient comme des seigneurs et menaient une vie toute laïque; Pierre Rogier, évêque de Toulouse, conduit en personne une expédition contre les Sarrasins, en Espagne, vers 1018. A l'égard de Rome, ils affectaient des allures d'indépendance. Excommunié par Grégoire VII, en 1080, l'archevêque de Narbonne n'en conserve pas moins son siège. En outre, le nicolaïsme ou mariage des prêtres menaçait de transformer en fiefs héréditaires les dignités ecclésiastiques. Le concubinat n'était pas un moindre scandale. En 1066, un concile se réunit, à Toulouse, sous l'évêque Arnaud, qui condamna la simonie, le mariage des clercs et l'usurpation des biens de l'Eglise par les laïques. La réforme fut propagée par les moines de Cluny, qui s'en servirent pour rattacher à leur ordre une foule de monastères jusque-là indépendants, épurer leurs mœurs et faire de l'armée monastique une force disciplinée au service de l'autorité pontificale. Ils eurent à Toulouse un auxiliaire dévoué en la personne d'Izarn, de noble origine, abbé de Saint-Victor, de Marseille, puis prévôt de Saint-Sernin et évêque de Toulouse, en 1071, après la mort de Durand Henri de Bredon, évêque et abbé de Moissac.

Réforme de la Daurade. Echec de la réforme de l'abbaye de Saint-Sernin.

Docile aux instructions du pape, le comte Guillaume IV renonça au droit de nommer l'évêque, droit toujours revendiqué et anciennement exercé par les comtes ses prédécesseurs. Ce droit appartint désormais exclusivement au Chapitre cathédral de Saint-Etienne. Il aida Izarn à réformer le monastère de la Daurade. La discipline s'y était relâchée et les reli-

gieux primitifs y avaient été remplacés par des chanoines conventuels. En 1077, Izarn donna le monastère à Hugues, abbé de Cluny, qui en fit une dépendance de l'abbaye de Moissac. L'évêque prétendit introduire la même réforme dans l'abbaye de Saint-Sernin. Celle-ci avait été d'abord occupée par des moines vivant selon la règle de Saint-Benoît, comme tous les couvents primitifs; puis, au début du XIe siècle, des clercs séculiers l'habitèrent et adoptèrent, en 1076, la règle des chanoines de Saint-Augustin (1). L'abbaye était très riche, d'autant qu'elle avait toujours été l'objet de la munificence des rois francs, des empereurs carolingiens, des seigneurs et des évêques. Hugues, évêque de Toulouse en 960, Raimon, marquis de Gothie, en 961, lui avaient légué par testament des biens considérables; Robert le Pieux, en 1023, à son passage à Toulouse, lui laissa des aumônes et des dons; elle possédait de nombreuses églises dont le Chapitre nommait les curés et touchait une part des fruits; elle exerçait la juridiction sur le bourg qui s'était créé autour d'elle. Sa renommée comme lieu de pèlerinage et le nombre de ses reliques lui assuraient une puissance morale exceptionnelle. Aussi échappait-elle à l'autorité de l'évêque et excitait-elle la jalousie du Chapitre cathédral. En 1076, un conflit éclata entre elle et Izarn, sur les détails duquel nous sommes mal informés; Izarn prétendait avoir des droits utiles sur l'Eglise et assujettir les chanoines à sa juridiction. Mais ceux-ci, placés sous la protection pontificale, lui durent de rester indépendants. C'est alors qu'en 1082, appuyé par le comte Guillaume, Izarn tenta de substituer aux chanoines les moines noirs et de céder l'abbaye à Moissac, comme la Daurade. Il échoua. Réprimandé par le pape, Guillaume IV dut réintégrer les chanoines et révoquer les accords passés avec l'abbé de Moissac.

Izarn.
La cathédrale
Saint-Jacques.

En même temps que se réformait le clergé, l'élan religieux paraît Toulouse, comme tant d'autres villes, du « blanc manteau d'églises » dont parle Raoul Glaber. Un style original naquit, dégagé des traditions byzantines, né de l'emploi judicieux de la voûte en plein cintre substituée à la couverture à double pente, s'efforçant vers des formules nouvelles pour

(1) Izarn rétablit la vie commune parmi ses chanoines qui l'avaient abandonnée et leur imposa la règle de Saint-Augustin.

aboutir à un chef-d'œuvre. C'est Izarn qui, avec l'aide du comte Guillaume, entreprit de doter sa ville d'une église cathédrale digne d'elle pour remplacer le sanctuaire couvert de charpente, vieux de sept siècles, qui tombait en ruines. Les travaux commencèrent, en 1078, par l'édification d'un chevet et d'une nef dont les bas-côtés furent seuls voûtés. L'église d'Izarn a été remplacée par l'édifice actuel, construit à diverses époques et fort composite, mais il en subsiste la partie basse du mur de la façade nord sous le clocher, trois arcades romanes sur sept au revers du mur de façade, avec leurs colonnes de marbre à chapiteaux corinthiens et quelques chapiteaux de même ordre remployés plus tard pour appuyer les arcs-doubleaux de la nef actuelle. A côté de l'église s'élevait le cloître, démoli malheureusement en 1812, et qui égalait en beauté le cloître de Moissac; le musée des Augustins en conserve d'admirables vestiges, chapiteaux, statues d'apôtres du portail de la salle capitulaire, si débordants de vie et de mouvement en dépit des maladresses techniques. De l'autre côté du cloître, la vieille église Saint-Jacques fut reconstruite, perdant, au reste, dès cette époque, son rang de cathédrale partagé jusque-là avec Saint-Etienne.

Cloître de la Daurade.

De la même époque, ou de quelques décades postérieures, date le cloître de la Daurade, disparu également, dont les chapiteaux forment au Musée une collection unique de la sculpture romane et surprennent par la richesse d'imagination qu'ils révèlent, avec leur décor si varié, entrelacs géométriques ou végétaux, architectures, animaux fantastiques, masques ou groupes humains, scènes des livres saints, merveilleuses histoires que déroulait, dans la paix et la solitude, la procession des sveltes colonnes.

Construction de Saint-Sernin.

Mais l'œuvre la plus belle de cette époque demeure. C'est la basilique Saint-Sernin, honneur de Toulouse, merveille de l'art roman, troisième sanctuaire de ce nom. De l'église primitive, celle de saint Sylve et de saint Exupère, détruite peut-être par les Sarrasins au VIIIe siècle, il ne reste rien sauf des sarcophages, des inscriptions de l'époque romano-wisigothique et des sculptures, dont quelques-unes se trouvent derrière le maître-autel : le Christ assis avec les symboles des quatre évangélistes, un chérubin, un séraphin, deux anges, et

deux personnages en costume romain tenant l'un un livre ouvert, l'autre un livre fermé. La seconde basilique fut élevée sous Charlemagne ou sous Louis d'Aquitaine; elle n'était pas encore voûtée; il en subsiste aujourd'hui quelques colonnettes utilisées à la galerie supérieure du clocher et deux ou trois colonnes de marbre ou de pierre visibles dans le triforium. Les cryptes, plus étendues que l'église actuelle, datent aussi de la basilique carolingienne, si même elles ne sont pas l'agrandissement de cryptes plus anciennes; c'est là qu'on enferma les reliques dont la plupart, selon la tradition, furent données par Charlemagne, et qui attiraient un grand nombre de pèlerins. La seconde église Saint-Sernin paraît avoir été ruinée vers le milieu du XIe siècle, à la suite d'une insurrection des habitants contre les religieux. Elle fut démolie et, pour la réédifier, on provoqua les offrandes des fidèles. L'évêque de Toulouse, Pierre Rogier (1056), décida le versement des oblations à la caisse épiscopale en vue de la construction du nouvel édifice; les chanoines protestèrent et obtinrent le payement d'un quart seulement. Il est probable que les travaux ne s'exécutèrent qu'après le conflit qui s'éleva entre l'abbaye et l'évêque Izarn, en 1085. On commença par l'abside jusqu'au transept; c'est cette partie de la basilique que vint consacrer, à son passage à Toulouse (juillet 1096), le pape Urbain II (1), assisté du comte Guillaume et de dix-sept évêques ou archevêques. Il déposa sous l'autel principal un fragment de la tête du premier évêque de Toulouse.

Raimon Gairard ou Saint Raimon fonde l'hôpital-collège Saint-Raimon.

Le directeur des travaux, pendant un grand nombre d'années — une vingtaine sans doute — fut Raimon Gairard, qui éleva la nef jusqu'à la hauteur des fenêtres. Raimon, d'origine modeste, était chantre à Saint-Sernin; demeuré veuf, il se voua à la chasteté et au service des pauvres, leur distribuant le revenu de ses terres, les vêtissant et les nour-

1. Cet épisode de notre histoire locale a été peint par Benjamin Constant. Cette œuvre maîtresse est à la salle des Illustres du Capitole de Toulouse. Escorté d'évêques et de diacres aux vêtements de pourpre et d'or, qu'encadrent des hommes d'armes, précédé de la châsse de saint Saturnin, le pape passe sous une des portes de la ville, monté sur un beau cheval, tenu en bride par le comte de Toulouse. Il est drapé dans un ample manteau blanc et or; il bénit la foule prosternée le long des murailles tendues jusqu'à mi-hauteur de tapisseries. L'immense procession, dont on ne voit que la tête, soulève une buée de poussière dorée par le soleil. C'est M. Chauchard, fondateur des magasins du Louvre, qui a posé pour la figure. (*Le Capitole et le Parlement de Toulouse*, Henri Ramet.)

rissant l'hiver. En 1080, il fonda pour eux un hôpital dans un immeuble donné par Pierre Benoît, établissement doté de rentes par Izarn et le comte Guillaume. L'hôpital, plus tard converti en collège, le collège Saint-Raimon, enrichi par de nombreuses donations, se développa; une chapelle (Saint-Jean) lui fut annexée; son premier aumônier, en 1120, était Arnaud Bernard; en 1246, on y comptait cinquante-six lits. Gairard affecta aussi sa fortune à la construction de ponts sur l'Hers et aux travaux de la basilique. Il finit sa vie (1118) comme chanoine, d'abord capiscol (ou maître d'école), puis prévôt de l'abbaye. L'Eglise a canonisé ce saint homme, au tombeau duquel ne cessèrent de se produire des miracles. Les archéologues et les historiens doivent le révérer comme l'un des auteurs d'une magnifique œuvre d'art.



Multiplication des pains (Saint-Sernin)

Prospérité de Saint-Sernin au XII[e] siècle.

Au milieu même des travaux de construction, l'église fut envahie et faillit être détruite au cours d'une insurrection. En 1098, le comte de Poitiers, duc d'Aquitaine, Guillaume IX, maître temporaire de Toulouse, punit d'une amende les « hommes méchants », les « abominables persécuteurs », et en dédommagea les chanoines. Il confirma toutes leurs possessions et y joignit la « villa » de Saint-Pierre de Blagnac avec toutes ses appartenances. Cette donation fut confirmée, en 1100

et 1101, par Bertrand, fils de Raimon de Saint-Gilles, qui prit l'abbaye sous sa protection. C'est alors que commence pour elle une période nouvelle de richesse et de puissance. L'évêque Amélius Raimon du Puy (1108-1118) lui fait don de l'archidiaconé de Villelongue. Le comte Alfonse-Jourdain lui restitua les legs de Raimon IV que son frère Bertrand avait détournés. Ses propriétés s'accroissent jusqu'à compter, en 1246, soixante églises ou chapelles; ses revenus sont tels que le pape Alexandre III, en lutte contre l'antipape Victor II, sollicite de l'abbé Hugues (1140-1175) une aide pécuniaire, qui lui fut probablement accordée (1161). Les souverains pontifes ne cessèrent, pendant plus de cent ans [1], par des bulles successives, d'accorder de nouveaux privilèges ou de confirmer les anciens, notamment la protection apostolique qui assurait la liberté de l'élection abbatiale, soustrayait l'abbaye à la juridiction épiscopale et la protégeait efficacement contre les empiètements des laïques. Au XIIe siècle et au début du XIIIe siècle, l'abbé de Saint-Sernin est, avec l'évêque de Toulouse, le principal dignitaire ecclésiastique de la ville et une puissance politique et sociale avec laquelle on ne peut se dispenser de compter. C'est pendant cette période de prospérité que la basilique s'achève. La nef est couverte; la chapelle des comtes s'élève; au XIIe siècle, au-dessus de la coupole du transept, se dressera le clocher octogonal. En même temps s'aménageait le couvent (fin XIe siècle, début XIIe siècle), avec le logement de l'abbé à gauche de l'entrée de l'église et le cloître derrière, tandis qu'autour de l'abside et du côté de la rue du Taur se situaient le cimetière des comtes et celui des pèlerins. L'enclos de l'abbaye, avec toutes ses dépendances extérieures à Toulouse, couvrait de 22 à 29 hectares.

***

Raimon IV : la croisade ; occupation de Toulouse par Guillaume IX d'Aquitaine.

A la mort de Guillaume IV (1093), son frère, Raimon de Saint-Gilles, lui succèda (Raimon IV) et rassembla tous les domaines de sa Maison, du Rouergue à la Provence. Mais il se croisa au concile de Clermont (1096) et fit vœu de ne jamais revenir en ses Etats. Il commanda un des quatre corps de

1. Urbain II, Pascal II, Gélase II, Innocent II, Alexandre III.

seigneurs et partit pour Constantinople par la Lombardie et la Dalmatie. Ce prince, « brillant parmi les Latins comme le soleil parmi les étoiles » (1), ambitieux et orgueilleux, causa de perpétuelles dissensions entre les chefs de la croisade, fraya le chemin de l'Orient à ses successeurs en s'attribuant en Terre sainte le comté de Tripoli. Ses deux fils et son petit-fils cédèrent à l'attrait de ces séduisantes contrées : funestes illusions qui les empêchèrent de songer à l'unification et à l'organisation de leur Etat languedocien. Pendant l'absence de Raimon IV, Guillaume IX, duc d'Aquitaine, revendiquant les droits de sa femme Philippa, fille du comte Guillaume IV, s'empara de Toulouse (1097) et y demeura trois ans. Bertrand, fils aîné de Raimon, l'en chassa en 1100, aidé de son cousin Guillaume-Jourdain, comte de Cerdagne. Mais, ayant partagé ses domaines avec son frère Alfonse-Jourdain, il partit en Terre sainte, où son fils Pons vécut toute sa vie, jusqu'à 1137.

Alfonse-Jourdain.

Le comté de Toulouse échut alors à Alfonse-Jourdain (1113-1148), né en Syrie, ramené en France en 1137, qui fut un de nos plus remarquables souverains. Fort jeune encore, il eut de la peine, aidé par Bertrand Aton, vicomte de Béziers, à reprendre Toulouse, où le duc d'Aquitaine était rentré en 1119 et qu'il conserva six ans. Un peu plus tard (1141), toujours appuyé par le vicomte de Béziers et de Carcassonne, Raimon Trencavel, il sut préserver la ville des tentatives du roi de France, Louis VII, époux d'Aliénor d'Aquitaine, petite-fille et héritière unique des prétentions de Philippa et de Guillaume IX. Si ce prince intelligent et délié fut obligé de partager la Provence avec le comte de Barcelone, néanmoins il travailla parfois avec succès à l'accroissement de ses domaines, luttant contre ses vassaux, soutenant les villes contre leurs seigneurs, très ami des bourgeois, fondateur de la bastide de Montauban et promoteur des premières libertés de Toulouse. La douceur de son gouvernement lui a fait dans notre ville une durable popularité. En 1147, il partit pour la croisade avec Louis VII, participa aux infortunes de cette malheureuse expédition et mourut en débarquant à Saint-Jean-d'Acre (1148).

1. Anne Comnine, historien grec.

Raimon V. Siège de Toulouse par Henri II Plantagenet. Belle défense.

Son fils Raimon V (1148-1194) épousa, en 1184, la sœur du roi de France, Constance. Le divorce de Louis VII et d'Aliénor d'Aquitaine et le mariage de cette princesse avec Henri, comte d'Anjou, duc de Normandie et roi d'Angleterre, eurent pour effet d'attirer de nouveau sur Toulouse les malheurs de la guerre. En 1159, Henri II, pressé de faire valoir les droits de sa femme sur les riches régions du Midi, fit alliance avec un ennemi du comte de Toulouse, Ramon-Berenguer IV, comte de Barcelone, et avec ses vassaux révoltés contre lui, Raimon Trencavel et Guillaume, seigneur de Montpellier. Il marcha sur Toulouse, avec des forces considérables, et emporta Verdun et Castelnau-d'Estrétefonds. Le roi de France, qui l'avait suivi avec une faible armée, se jeta dans la ville qu'il défendit avec son beau-frère. Les Toulousains firent une belle résistance. Henri renonça, par scrupule féodal, à s'emparer d'une ville où commandait son suzerain le roi de France. Il préféra abandonner le siège, non sans dommages, ayant perdu sous nos murs quelques-uns de ses meilleurs chevaliers, notamment Guillaume, comte de Boulogne, fils du roi Etienne d'Angleterre, et Aymon, fils du duc de Glocester. Les Toulousains gardèrent pour le roi Louis VII une affection reconnaissante; le Chapitre lui écrit souvent, l'appelant « leur magnifique seigneur ». « Après Dieu, écrit-il en 1168, nous recourons à vous comme à notre bon maître, à notre défenseur, à notre libérateur. Votre puissance, après la puissance divine, est tout notre espoir. » A l'occasion de la naissance d'un fils, on lui envoie une députation qui le félicite avec enthousiasme. Ce zèle et cette gratitude s'adressent aussi à sa fille, la comtesse Constance, « notre dame », dit-on; on l'aime à Toulouse plus encore que son mari. Et, sans doute, les sympathies des habitants durent-elles l'accompagner lorsqu'elle se décida à abandonner son indigne époux, qui ne « lui donnait littéralement pas de quoi manger » ni de quoi payer sa maison, et qui la délaissait pour des maîtresses. C'est alors que Raimon V, obligé de faire face à ses vassaux révoltés et unis autour du roi d'Aragon, rechercha l'alliance des Plantagenets, qu'il avait jusque-là combattus. En 1173, il transféra son hommage de Louis VII à Henri II et soutint ce dernier contre ses fils rebelles. L'alliance du roi d'Angle-

terre, le plus puissant prince de son temps, lui permit de réunir à ses domaines Melgueil, Nîmes et Agde.

Raimon VI. Puissance de son Etat.

Raimon VI acheva l'œuvre paternelle dans la première partie de son règne. Epoux de Jeanne d'Angleterre, sœur de Richard Cœur de Lion, il profita de la rivalité de Philippe-Auguste et de ses deux beaux-frères pour se rendre entièrement indépendant du Capétien; il récupère ainsi le Quercy et la moitié de l'Agenais. A Carcassonne, à Narbonne, la minorité des deux vicomtes lui permit d'exercer une influence jusque-là fort réduite. Ainsi, au début du XIIIe siècle, l'Etat du comte de Toulouse était le plus considérable de France après celui du roi et les possessions anglo-angevines.

Il n'est pas sans intérêt d'en décrire sommairement l'organisation et de connaître le milieu politique où s'est développée la commune toulousaine et où s'est épanouie une brillante civilisation, avant le cataclysme de la croisade des Albigeois.

Le Comté de Toulouse; étendue; faiblesse réelle.

Le comté de Toulouse comprenait des groupes de possessions s'étendant de la Gimone jusqu'au Rhône, de Cahors et du Gévaudan jusqu'aux Pyrénées. La souveraineté directe des comtes s'étendait sur le Quercy, la moitié de l'Albigeois, les deux tiers du Rouergue [1], le Toulousain, Nîmes, Agde, Beaucaire, une partie d'Avignon. Leur suzeraineté s'imposait aux vicomtes de Comminges, aux seigneurs de L'Isle-Jourdain, aux comtes de Foix, aux vicomtes de Carcassonne et de Béziers, aux vicomtes de Narbonne, à beaucoup d'autres seigneurs laïques et ecclésiastiques. Par la grandeur de ses domaines et l'extension de sa mouvance, le comte de Toulouse apparaissait, au XIIe siècle, comme le roi du Midi. L'hommage qu'il prêtait au roi de France, quand il le prêtait, le laissait pratiquement indépendant. A dire vrai, sa royauté était plus apparente que réelle. Les barons du Midi, turbulents et querelleurs, échappaient le plus souvent à son autorité, même ceux que des liens de famille unissaient à la maison de Saint-Gilles. Les villes, très puissantes, se pliaient difficilement à l'obéissance. L'Eglise, richement rentée par les Carolingiens, possédait la moitié du sol. Malgré leur bonne volonté, les

1. Sauf le comté de Rodez, aliéné, en 1147, par Alfonse-Jourdain, avant son départ pour la croisade.

comtes n'ont jamais pu constituer dans le Midi l'Etat fort qu'ont créé entre Seine et Loire les Capétiens ou les Plantagenets en Normandie et sur la Basse Loire.

Toulouse demeura leur capitale et leur habituelle résidence, mais non la seule. C'est dans la vieille forteresse romaine, au Château Narbonnais, qu'ils réunissent leur cour, ou chapitre (capitulum), chargée de les aider dans l'administration et de rendre la justice; elle est composée de nobles et de clercs. Ils ont de grands officiers; sous Raimon V, un connétable pour les pays outre-Rhône, un chancelier dès le règne de Raimon IV, faisant en même temps fonction de chapelain et de juge. Ces charges sont héréditaires. Sous Raimon VI apparaît le sénéchal, chargé de l'administration générale et de la guerre (1). Des notarii rédigeaient les actes officiels. Au début du moyen âge, le comte était assisté d'un vicomte (vice-comes), qui devint héréditaire. Nous trouvons dans les actes (xe-xie siècles) la mention de divers vicomtes de Toulouse; ceux-ci, ayant cessé de résider dans la ville, deviennent vicomtes de Bruniquel et de Montclar. Au-dessous des vicomtes — dont quelques-uns, celui de Carcassonne notamment, sont devenus des seigneurs puissants — un autre bas fonctionnaire carolingien, administrant le *ministerium* (2), le vicarius ou viguier, est également rendu héréditaire. Il ne doit pas être confondu avec le viguier établi à Toulouse au xiie siècle, qui est un officier comtal chargé de l'administration civile, de la conduite des armées et de la justice, à Toulouse et dans sa banlieue. Nous le retrouverons plus loin. Enfin, à l'échelon inférieur se trouvaient les bailes, collecteurs d'impôts et juges à la fois. Le comte leur adjoignit un juriste, origine des jugeries, dont celle de Toulouse nous intéresse directement.

Droits du comte. Le service militaire. Les routiers.

Les droits du comte, en théorie fort étendus, étaient limités par l'esprit d'indépendance des grands et petits vassaux; à aucun moment, il ne lui a été possible d'établir un statut uniforme dans ses Etats. Comme suzerain, il a droit à l'hommage prêté ou rédigé en latin, au service de plaid ou conseil, au service d'ost ou cavalcata (3). Il peut exiger le service

1. Il y en eut six, chacun ayant une partie des domaines à gouverner. Sous Raimon VII, toutes ces charges furent réunies et données à Sicard Alaman.
2. Subdivision du *pagus*.
3. Grande ou petite expédition militaire.

militaire, non seulement des nobles, mais encore de l'Eglise, des citadins et même des paysans censitaires. En fait, il n'a jamais pu l'obtenir régulièrement et il a été dans l'obligation d'accorder bon nombre d'exemptions. En sorte qu'il fut conduit à prendre à sa solde des routiers, Flamands, Allemands, Gascons ou Espagnols, formant un petit noyau d'armée permanente.

Les revenus du comte.

Les comtes de Toulouse ne manquaient pas de ressources financières. Ils percevaient une redevance sur les fiefs, droit particulier au Midi, et un cadeau en argent à l'occasion de l'hommage (captennium), ce qui explique leur tendance à attirer les hommes de leurs voisins ou vassaux. Les alleux, ou propriétés libres, très nombreux dans le Midi (particulièrement les biens d'Eglise), étaient exempts de tout impôt. Comme propriétaire théorique du sol, le comte touchait des droits de mutation, payés par tous [1], des droits d'amortissement, acquittés pour la plus grande partie par l'Eglise, des impôts annuels, cens perçus sur les paysans, albergue ou gîte dû par les nobles, les gens d'Eglise et les villes; les toltes, questes ou tailles et prêts forcés, levés sur les communautés urbaines. L'aide aux quatre cas, impôt féodal du Nord de la France est, à cette époque, inconnu dans le Midi. Par contre, les impôts indirects étaient nombreux et de perception facile; ce sont des droits sur les marchandises, leudes, coutumes, péages, passages, usages, que le comte partageait avec d'innombrables propriétaires. Le privilège de créer un marché appartenait exclusivement aux seigneurs hauts-justiciers. Ajoutons les produits du domaine, les monopoles, le sel, les moulins, les fours, les droits de chasse, de pêche, de pâture, d'usage [2], que le comte aliénait souvent ou affermait moyennant finance. Quant aux droits spéciaux levés sur l'Eglise, il y renonça vite. Alfonse-Jourdain abandonne le droit de dépouilles dont il avait joui sur l'évêché de Toulouse, et Guillaume IV avait déjà abandonné celui de disposer, comme un fief, de ce même évêché. Mais tous les Saint-Gilles n'ont pas manifesté le même respect de la propriété ecclésiastique.

1. Acapte, sur les héritages; laudimia ou lods et ventes, sur les transactions immobilières.

2. Droit de ramasser le bois mort dans une forêt, par exemple.

L'ensemble de ces ressources suppose un trésor assez abondant et explique l'éclat de la cour toulousaine.

Monnaies comtales et épiscopales.

Le comte de Toulouse battait monnaie à son effigie avec le nom du roi régnant; mais il n'a pas davantage réalisé l'unité monétaire de ses Etats qu'il n'a pu établir son autorité politique. A Toulouse même, au xe siècle, l'évêque avait sa monnaie que finit par évincer, en se modelant sur elle, la monnaie comtale. Les principaux vassaux, laïques ou clercs, frappaient aussi des espèces. Ces monnaies seigneuriales avaient une fâcheuse réputation, justifiée par leur mauvais aloi. Nous sommes, au reste, mal renseignés sur le fonctionnement du monnayage à Toulouse sous les comtes. Toutefois, nous savons qu'ils donnaient la frappe à des fermiers et touchaient une part dans les bénéfices de la fabrication. Il nous reste d'assez nombreux spécimens de ces monnaies, de Guillaume Taillefer jusqu'à Alfonse de France et Philippe III.

La justice. Le viguier de Toulouse. La loi romaine.

L'exercice du droit de justice était un des attributs essentiels des comtes carolingiens. Ils tenaient, d'abord, deux plaids par an, et ensuite trois, assistés de jurés appelés scabini, en général nobles. Au xe et au xie siècles, on les qualifie de *boni* ou *probi homines;* ce sont, sans doute, les vassaux et les personnages marquants du pays. Mais le comte se fait remplacer par un vicaire, ou viguier. La juridiction comtale s'est restreinte, au cours du moyen âge, par l'usurpation des seigneurs laïques ou ecclésiastiques, par les revendications des villes. Mais le comte demeure le juge d'appel suprême. Le point capital, c'est que la personnalité des lois, qui caractérisait l'époque carolingienne, disparaît aux xe et xie siècles. La loi romaine triomphe respectivement de la loi gothique et de la loi franque qui régnaient concurremment avec elle à l'époque barbare.

Ainsi se fixe un des caractères essentiels de notre Midi, pays de droit latin ou écrit, s'opposant au Nord, pays de droit germanique ou coutumier.

La langue d'oc.

Une évolution d'un autre ordre s'est achevée pendant la même période. La langue méridionale s'est constituée, proche du latin, avec ses divers dialectes, catalan, languedocien, provençal. La séparation s'accuse ainsi avec le Nord où se

forment, à la même époque, des parlers bien différents [1]. La littérature de la langue d'oc s'épanouit et brille d'un vif éclat, à l'heure où paraissent dans la Normandie les premières chansons de gestes. Ce sont, à cette époque, deux peuples, en vérité, dissemblables, politiquement, juridiquement, intellectuellement, et dont la grande crise de l'Albigéisme va encore souligner le contraste.

1. On oppose la *langue d'oc* du Midi à la *langue d'oïl* ou français. Ces deux expressions sont empruntées au mode d'affirmation usité dans les deux langues. En français, on répondait affirmativement à une question par la formule : *o il*. Ex. : *Vient-il? O il* (sous entendu *vient*). Dans les langues du Midi, on répondait plus simplement par *oc* (qui représente le latin *hoc*). *Oïl* s'est changé, dans le cours des temps, en *ouil* et *oui*, qui est la forme actuelle. *Oc* s'est réduit, depuis longtemps, à *o* (Voir Anglade, *La langue d'oc*).

L'expression *langue d'oc* est relativement récente. Au début de la période romane, les divers dialectes du Midi de la France ont porté le nom de *lenga romana*. C'était l'opposé du latin, langue savante et officielle, mais morte depuis longtemps. Cette expression *langue romane*, qui a été reprise au siècle dernier et mise à la mode surtout par Raynouard, doit être absolument proscrite, parce qu'elle prête à la confusion. Il y a des *langues romanes*, il n'y a pas une *langue romane* par excellence, qui serait la *langue d'oc*.

BIBLIOGRAPHIE

Histoire générale de Languedoc (Ed. Privat), tt. I et II, notes des éditeurs : les Wisigoths, p. 120; La numismatique de la province du Languedoc, 457; — T. II et t. IV, notes des éditeurs : Suite chronologique des comtes de Toulouse (Molinier); — T. VII, notes des éditeurs : Etude sur l'administration féodale du Languedoc (Molinier, 133). — ROSCHACH. *Histoire graphique de l'ancienne province de Languedoc.* Toulouse, Privat, 1904. — GALABERT. *Album de paléographie et de diplomatique* (documents en fac-similé intéressant Toulouse et le Languedoc, 1912). Atlas de planches in-folio. — P. FR. *Epoque de l'apostolat de saint Saturnin.* Avranches, 1914. — Abbé DOUAIS. *Saint Germier, évêque de Toulouse au VIe siècle*, Nogent-le-Rotrou, 1890. — BARRIÈRE-FLAVY. *Etudes sur les sépultures barbares du Midi et de l'Ouest de la France*, Toulouse, 1892; — *Notes sur six stations barbares de l'époque mérovingienne récemment découvertes dans le Sus-Ouest* (Bulletin de la Société archéologique du Midi, 1894); — Plaque de ceinturon de l'époque mérovingienne trouvée à Gasailhon, près de Gaillac-Toulza, Toulouse, 1889; — Sépultures mérovingiennes découvertes à Venerque, s. d.; — *Triens mérovingien* (Bulletin de la Société archéologique, 1893). — Abbé DEGERT. *Anciennes mosaïques de la Daurade* (Bulletin de la Société archéologique, 1904). — E. LAFOND. *La pays de Garnaguès. Géographie du comté de Toulouse aux temps carolingiens*, Toulouse, 1906. — CALMETTE. *Le siège de Toulouse en* 864 (Bulletin de la Société archéologique, 1924). — Abbé CHAUME. *Siège de Toulouse par les Normands et événements qui s'y rattachent* (Annales du Midi, 1927). — CATEL. *Histoire des comtes de Toulouse*, Toulouse, Bosc, 1623. — CALMETTE. *Les comtes de Toulouse inconnus* (Mélanges Thomas, Paris, 1926); — *Les comtes et les comtés de Toulouse et de Rodez sous Charles le Chauve*, Toulouse, 1905; — *La famille de Saint-Guilhem et l'ascendance de Robert Le Fort* (Annales du Midi, t. XL, 1928, p. 225); — *Un diplôme original du comte Frédelon* (*ibid.*, t. XLI, 1929-30, p. 225). — CAYRE. *Histoire des évêques et archevêques de Toulouse*, Toulouse, 1875. — Abbé SALVAN. *Histoire générale de l'Eglise de Toulouse*, Toulouse, 1861 (1 vol.).

CHAPITRE III

FORMATION DE LA COMMUNE DE TOULOUSE.

TOULOUSE, AU MOMENT DE LA GUERRE DES ALBIGEOIS.

La formation de la commune toulousaine coïncide avec la fin du XIe siècle et le début du XIIe; elle s'explique par les mêmes raisons que la naissance des communes lombardes, auxquelles Toulouse est un peu postérieure, ou des communes du Nord, à peu près contemporaines.

La vie urbaine à l'époque franque.

Nous ignorons la vie urbaine à l'époque barbare et jusqu'au XIIe siècle. Il serait vain de chercher, dans le consulat et les assemblées communales de la période raimondine, la survivance du quatuorvirat, du défenseur et de la curie gallo-romaine. La transition nous échappe complètement; aucun texte ne signale à Toulouse de défenseur ou de curiales, comme à Nîmes (VIIe siècle) ou à Montpellier (XIIe siècle). Tout au plus peut-on avancer que le souvenir de Rome est resté vivant dans son droit, et que celui du Capitole, attaché à l'histoire du martyre de Saturnin, s'est perpétué dans les traditions locales. Peut-être peut-on également supposer que la division urbaine en quartiers (partitas ou partidas) et moulons (melos, insulæ ou îlots de maisons) a une origine très ancienne, et remonte vraisemblablement à l'antiquité.

Faibles indices qui n'apportent aucune lumière dans l'histoire des origines de nos institutions municipales (1).

Quartiers et paroisses.

A la vieille division des quartiers se sont superposées les paroisses chrétiennes. La ville est circonscrite par l'enceinte romaine, toujours debout, et qui protégea Toulouse, à diverses reprises, contre ses ennemis. Mais, en dehors, de très bonne heure, s'est formé, autour des églises Notre-Dame du Taur, Saint-Sernin avec son monastère et Saint-Pierre des Cuisines, un bourg populeux sur la route du Quercy. De même, se sont développés des faubourgs, Saint-Michel le long de la voie Narbonnaise, autour de la chapelle de ce nom; Saint-Cyprien sur la route de Muret et du Comminges, autour de l'église Saint-Nicolas. Ce sont là, sans aucun doute, les plus anciennes paroisses de Toulouse, avec la Daurade, Saint-Etienne et la Dalbade *intra-muros* (2).

Conditions des habitants. Servitudes fiscales et économiques.

La condition des habitants, aux premiers temps de la féodalité, ne diffère pas de celle des paysans. Le comte est seigneur de Toulouse et domine la ville par le Château, sa résidence et sa forteresse. Mais il partage une partie de sa souveraineté avec de nombreux vassaux (3) et avec des ecclésiastiques, l'évêque, le prieur de la Daurade, l'abbé de Saint-Sernin, soit qu'il ait aliéné ses droits, soit qu'il les ait laissé usurper. Les Toulousains, contemporains des premiers comtes, sont mainmortables, ne possédant rien en propre et privés du droit de tester. Ils étaient justiciables du tribunal comtal, la *curia* ou le *capitulum*. Cependant, ce tribunal, que présidait le *vicarius* ou viguier, comprenait des assesseurs recrutés parmi les notables toulousains, que les actes appellent *probi homines* ou *judices* et qui font partie du conseil du comte ou *capitulum*. Les habitants du bourg relevaient de la juridiction abbatiale de Saint-Sernin, ceux des faubourgs dépendaient

1. Voir, sur cette question, Lécrivain. Remarques sur l'interprétation de la *Lex romana Wisigothorum* (Annales du Midi, 1889, p. 145) et Limouzin-Lamothe, *La commune de Toulouse*, pp. 103 et 104.

2. Il ne faut pas confondre les paroisses avec les chapelles particulières, dont un assez grand nombre est mentionné dans les vieux actes, notamment Saint-Barthélemy, Saint-Quentin, Saint-Géraud, Sainte-Barbe, Saint-Julien, Saint-Aubin, Saint-Sauveur, Sainte-Catherine, Saint-Jean.

3. Comtes de Foix, d'Astarac, de Comminges, sires de L'Isle-Jourdain, de Verdun, de Rabastens, etc. De petits nobles et même des bourgeois possédaient dans la ville des droits seigneuriaux.

de seigneurs locaux. Ils payaient au comte et à une multitude d'ayants droit des impôts divers : directs comme les *toltes* ou *questes* et les prêts forcés (*prestum*) levés par le comte; indirects comme le *portaticum*, sorte de dîme sur les récoltes, des taxes sur le vin, sur le sel, sur la fabrication de certaines marchandises (1). La circulation était entravée par des péages gênants et onéreux, tel celui que percevaient sur les bateaux les chevaliers de Verdun-sur-Garonne. De plus, les citadins devaient le service militaire, non seulement la garde des remparts et les rondes, mais encore la participation aux expéditions lointaines. L'administration et la police de la ville appartenaient aux officiers du comte. Aucun document ne nous révèle, avant 1152, un indice d'organisation communale autonome.

La renaissance économique du XI[e] siècle. Enrichissement des marchands et artisans.

Mais l'effort de libération a commencé bien avant cette date. Le XI[e] siècle se signale en Europe par une véritable renaissance économique. Les guerres privées, si fréquentes dans notre Midi, commencent à se raréfier sous l'influence bienfaisante de l'Eglise. Le travail reprend après les terreurs de l'an mille; le commerce profite de la multiplication des pèlerinages et les routes de la Méditerranée se sillonnent des navires de Marseille, de Pise, de Gênes, d'Amalfi. Toulouse a subi le contre-coup heureux de cette activité nouvelle; la classe des artisans et des marchands s'y développe, et la première condition de son développement est la liberté personnelle acquise de bonne heure par la suppression de la mainmorte.

Suppression de la mainmorte.

Nous savons, par un acte de 1203 (2), que la coutume de la ville affranchissait les serfs qui y venaient habiter, s'ils n'appartenaient pas à un citoyen et s'ils acquittaient les obligations pécuniaires ou militaires des habitants; cette mesure libérale a contribué au peuplement de la ville en y attirant du dehors les mainmortables, dont les biens étaient inaliénables; en vertu du droit de mainmorte territoriale, le seigneur héritait des biens de son tenancier; les gens de

1. Tel ce droit sur la préparation des cuirs, perçu au bénéfice de dix-sept personnes, et supprimé en 1148.

2. Avril 1203. Procès de deux habitants de Verfeil achetés comme serfs par un habitant de Toulouse. Ce procès invoque la coutume affranchissant les serfs qui s'y sont établis et y ont pris leur part des charges militaires et fiscales.

mainmorte étaient privés de la faculté de tester, ils avaient en quelque sorte la *main morte* (1).

L'exemple des cités italiennes.

Peut-être l'exemple des cités italiennes, émancipées avant les villes du Midi, a-t-il agi sur la formation de la commune toulousaine. On a signalé l'analogie de certaines institutions de chez nous avec celles de Gênes (2). Cette dernière république s'est trouvée en relations assez suivies avec Raimon IV et Bertrand, qui ont usé de son alliance, soit pour conquérir le comté de Tripoli, soit pour lutter contre Guillaume d'Aquitaine; ils lui ont accordé des privilèges de commerce; ses vaisseaux fréquentaient le port de Saint-Gilles; c'est cette dernière cité qui possède les premiers magistrats municipaux portant le titre de consuls (1096); et ce nom s'est imposé par la suite aux capitulaires toulousains. Il n'est pas improbable que le goût de la liberté politique, venu avec la prospérité matérielle, soit un fruit des relations économiques que le Midi languedocien entretenait avec l'Italie à l'époque des croisades.

Circonstances favorables à l'émancipation de la ville.

La condition de la liberté devait être la suppression ou la limitation des droits si nombreux qui gênaient et obéraient le travail et le trafic. Artisans et marchands, enrichis, partant plus considérés, ont pu s'allier avec la petite noblesse urbaine; or, dans notre Midi d'esprit tolérant et même démocratique, cette noblesse est plus proche du peuple qu'ailleurs, peut-être parce qu'elle sort, en partie, de ce peuple en un temps où, faute de parchemins, le métier des armes ou la propriété du sol suffisaient à anoblir. Une telle alliance a donné aux habitants l'ambition plus haute de conquérir leur autonomie, après avoir supprimé leurs lourdes servitudes. Les occasions n'ont pas manqué pour travailler utilement à cette double besogne. Les comtes ont eu besoin de l'appui matériel et moral de la ville dans maintes circonstances. D'abord, au moment des croisades, où les Saint-Gilles se sont laissé

1. L'alleu, si fréquent dans le Midi, était héréditaire et exempt de toute redevance; il était opposé au fief, dont le possesseur n'avait que la jouissance et non la propriété; le fief était non seulement soumis à des redevances, mais il ne pouvait être ni transmis ni vendu librement.

2. Voir, sur ce point, E. Roschach, *Relations diplomatiques des comtes de Toulouse avec la République de Gênes au XIIe siècle* (1101-1174) (Mém. de l'Acad. des sciences, 1867, pp. 53-82). Limousin-Lamothe, *La commune de Toulouse*, pp. 107 *sq.*

entraîner par leurs goûts aventureux; puis, dans la crise qui a suivi le départ de Raimon IV pour la Terre sainte, l'invasion du comté par Guillaume d'Aquitaine, l'expulsion de Bertrand et d'Alfonse-Jourdain, puis leur retour, les tentatives de Louis VII contre la ville et, un peu plus tard, celles de Henri II Plantagenet. Dans ces conjonctures difficiles, les Toulousains ont su maintes fois défendre efficacement leur suzerain contre ses ennemis, et ils ont su en profiter pour établir leurs libertés municipales.

La lutte pour la liberté.

Si cette lente conquête ne comporte pas de drame violent mentionné par l'histoire, il s'en faut qu'elle se soit toujours faite pacifiquement. Quelques rares actes nous permettent de saisir la trace de luttes, jusqu'à la veille même de la croisade albigeoise. En 1098, une charte de Guillaume d'Aquitaine mentionne un soulèvement des habitants contre l'abbaye de Saint-Sernin; un siècle plus tard, de 1181 à 1189, c'est une période de troubles révolutionnaires dus pour partie aux discordes religieuses qui accompagnèrent le développement de l'hérésie albigeoise, et pour partie à la guerre féodale qui mit aux prises le comte Raimon VI et Richard d'Angleterre. Toulouse se divisa en ligues rivales et connut, en 1188, la guerre civile. Dans ce conflit, le comte, qui avait repris des droits par lui accordés à ses sujets, paraît bien avoir été vaincu. Un traité de paix (6 janvier 1189) fut signé entre lui et les Toulousains dans une grande assemblée réunie à Saint-Pierre des Cuisines : Raimon VI s'engageait « à interdire toutes violences, à ne pas conclure de ligues avec des habitants contre d'autres et à exécuter les sentences des consuls ». La ville a su profiter des circonstances pour se faire accorder un de ses plus précieux privilèges [1].

Si les comtes ont, en général, consenti d'assez bonne grâce à abandonner une partie de leurs privilèges, certains seigneurs des villes voisines ont dû céder à la force. En 1202, les Toulousains font la guerre à Vézian, vicomte de Lomagne, à Bernard d'Orbessan, aux habitants de Rabastens, à ceux de Villemur; les raisons sont des conflits d'ordre fiscal ou juridictionnel; on se bat pour s'affranchir d'un péage, pour punir les rapines ou faire respecter la justice consulaire. Les

1. Voir Limouzin-Lamothe, *op. cit.*, pp. 127 *sq.*

bourgeois toulousains ne craignaient point de revêtir le haubert pour défendre ou accroître leur patrimoine commun.

Abolition des impôts sur les marchandises. Alfonse-Jourdain crée à Toulouse une Sauveté. Limitation du service d'ost.

On peut suivre les étapes de l'ascension de Toulouse à la dignité de république urbaine, malgré les lacunes des textes et l'incertitude des dates. Les premiers privilèges sont dus au comte Alfonse-Jourdain, prince intelligent et politique, qui dut beaucoup à sa capitale et lui accorda, en retour, des concessions substantielles. Entre 1112 et 1120, Toulouse étant gouvernée au nom du comte par l'évêque de Béziers, Arnaud de Lévezou, les prud'hommes de la ville rachetèrent, à prix d'or, un droit dit *Portaticum* (sorte de dîme sur les récoltes) à quatre chevaliers qui le percevaient à leur compte; des malédictions furent prononcées, en présence d'une nombreuse assemblée, contre quiconque tenterait, à l'avenir, de le rétablir. Un peu plus tard (entre 1112 et 1141), Alfonse-Jourdain créa une sauvegarde ou *salvetat*, comprenant une partie de la cité, sur la rive droite, débordant hors des murs et finissant au sud du Château; une croix en marquait la limite. Les habitants y étaient exempts du droit de circulation sur les blés, la vendange et le vin, libérés des leudes ou taxes sur les marchés, autorisés à découper et à vendre la viande à leur volonté et à posséder, par an et par « casal », une charge de sel. Nous connaissons cet acte par une confirmation de Raimon VI (1195). En novembre 1141, le comte, pour témoigner sa gratitude aux Toulousains qui l'avaient soutenu contre Louis VII, les affranchit de tout impôt sur le vin (*usaticum*) et sur le sel, à l'exception de celui qui servait à la préparation des peaux blanches. Enfin, en 1147, au moment de partir pour la croisade, il abolit, pour les habitants de la ville et des faubourgs, les toltes et questes, les prêts forcés, ainsi que le service de chevauchée, à moins qu'il ne s'agît d'une guerre dans la région de Toulouse. Les chartes ne mentionnent pas si nos ancêtres ont reconnu ces concessions par un cadeau pécuniaire; c'était assez l'usage, et il est probable qu'ils s'y sont conformés. Les seigneurs suivent l'exemple du comte en abandonnant, probablement en retour d'argent comptant, des privilèges analogues. En 1148, les savetiers, tanneurs et blanchisseurs de cuir obtiennent la décharge d'une taxe sur

les cuirs préparés appartenant à dix-sept bénéficiaires, et, en 1150, les seigneurs de Lanta, Guillem et Peyre, renonçaient à un *portaticum* probablement analogue à la dîme supprimée un demi-siècle auparavant.

Apparition du commun conseil. Chapitre et premiers consuls (1152-1184).

Le règne de Raimon V se signale par des actes plus explicites et plus significatifs. En 1152, apparaissent les deux premiers règlements municipaux (*stabilimentum*), édictés par le commun conseil de Toulouse (*commune consilium*), en son propre nom et de l'avis du comte Raimon. Ces règlements sont signés par des témoins portant les noms de capitulaires, de juges et d'avocats; c'est la première fois que les actes mentionnent le commun conseil et donnent aux témoins ces titres; ces douze personnages sont apparemment les anciens prud'hommes du chapitre comtal, conseillers et juges devenus les chefs du commun conseil. Quant au *stabilimentum,* il constitue un code assez élémentaire de commerce et de justice pénale. Il abolit le droit d'asile dans les églises, pour les meurtriers volontaires et les auteurs d'une violation nocturne de domicile; il déclare licite le meurtre d'un bandit et obligatoire le mariage avec la femme séduite; il réglemente le trafic de la boulangerie, des fruits, du vin, du blé, de l'ail, des noix, ainsi que le droit de pacage. En 1164, Raimon VI abandonne gracieusement le péage de Verdun-sur-Garonne, ne conservant qu'un droit uniforme de deux deniers par bateau chargé. L'acte est signé de six « capitularii » ou membres du chapitre. En 1175, le nom de douze consuls, six pour la ville, six pour le bourg, apparaît pour la première fois [1]; il s'agit d'une sentence criminelle par eux rendue dans l'église Saint-Quentin. En 1180 et 1181, plusieurs actes émanant soit des capitulaires, soit du commun conseil, portent des règlements de voirie, de police urbaine, des tarifs de vente, de bénéfices ou de salaires [2]; dans l'un, douze capitulaires ont signé; dans l'autre, dix-neuf. Deux autres actes de 1183 et de 1184, jugements consulaires sur une affaire de fraudes contre les bouchers et sur une contestation en matière de rentes féodales entre les habitants de

1. Plus tard à Toulouse, ainsi que dans les autres villes du Midi, on trouve indifféremment les titres de consuls et de capitulaires; ce dernier l'emporte au XIIIe siècle.
2. Actes, de novembre 1180 (sur la question de l'écoulement des eaux); d'août 1181 (*stabilimentum* en 5 articles); de mars 1181 (fixation du prix du poisson).

la ville et du bourg, portent la signature respectivement de vingt-trois et de vingt capitulaires. Enfin, douze consuls ont contresigné, avec l'évêque de Toulouse Fulcrand et le viguier Aimeri de Castelnau, l'acte du 6 janvier 1189, procès-verbal de l'assemblée de Saint-Pierre des Cuisines, rétablissant la paix dans la ville troublée par la guerre civile (1).

Les consuls. Le commun Conseil. Le Parlement public.

Ainsi, dans les rares documents du XIIe siècle et du début du XIIIe siècle, Toulouse apparaît comme une petite république autonome. A sa tête, les consuls forment le pouvoir exécutif; leur nombre varie jusqu'à la fin du XIIe siècle où il se fixe à vingt-quatre, douze pour la ville, douze pour le bourg; ce nombre ne sera modifié que sous Alfonse de Poitiers. Ils sont, au début, désignés par le comte, au moins jusqu'en 1164; le principe de leur élection ne sera définitivement reconnu qu'après la croisade albigeoise. Ils ont à côté d'eux le *Commun conseil,* qui existait avant eux et devient leur « conseil privé » (2), comme il avait été celui du comte. Ce conseil est très nombreux (128 en 1222, avec beaucoup d'autres, dit le texte), probablement composé par le comte, et il se réunit fréquemment, sinon périodiquement. Parfois, il prend le nom de *Conseil général,* lorsqu'il s'adjoint tous les chevaliers

1. Le comte Jourdain crée autour du Château Narbonnais une zone privilégiée, une *salvetat,* dont les habitants sont exemptés de certains impôts, assurés de la liberté du trafic et protégés contre l'arbitraire en matière de justice. En 1141, ces avantages sont étendus à la cité tout entière. En 1152, une sorte de *Charte pénale et commerciale,* en 17 articles, est rédigée et signée par le Conseil commun de la ville ou, du moins, par dix de ses membres, appelés capitulaires ou membres du Chapitre. Voilà donc apparus dans la pleine lumière de l'histoire les *premiers capitouls* (Henri Ramet, *Le Capitole et le Parlement de Toulouse*).

Chartes-coutumes. — Les chartes de coutumes du moyen âge ont leur origine dans les mêmes causes qui amenèrent l'émancipation communale et l'organisation des villes consulaires dans le Midi : elles furent le résultat du progrès des idées, d'un besoin d'organisation sociale. Des consulats existaient bien au XIIe siècle, mais sans charte d'institution. Au XIIe siècle, ils furent consacrés par un acte et créés là où il n'y en avait pas encore. Les usages et coutumes qui réglaient les rapports réciproques des seigneurs et de leurs vassaux furent simplement rédigés. Les chartes offrent une grande variété de forme et de fond (Brissaud, *Manuel d'histoire du Droit français,* p. 253). Composées sans méthode, vrai pêle-mêle de règles, de date et d'origine diverses, elles sont très incomplètes et très étendues. Ce sont à la fois des recueils de lois constitutionnelles et de petits codes criminels et civils. On y trouve, en effet, l'énonciation des droits féodaux réservés par les seigneurs, les concessions et franchises accordées aux vassaux, certaines dispositions du droit civil, les organisations judiciaires et municipales; écrits tantôt en latin, tantôt en roman; on les traduisait en langue vulgaire pour le peuple. (J. Decap, *Mém. Soc. Arch. du Midi,* t. XVI, 1908, p. 48).

2. Limouzin-Lamothe, *op. cit.,* pp. 152 *sq.*

et bourgeois. Enfin, dans les circonstances graves et à son de trompe, les consuls convoquent l'*Assemblée de l'Université* ou *Parlement public*, qui comprend le bas peuple avec les chevaliers et bourgeois. Ces réunions ont lieu au Taur, à Saint-Pierre des Cuisines ou en plein air, à la porte Villeneuve, hors ville, ou au pré Carbonnel.

Leurs pouvoirs. Le sceau municipal. Le Cartulaire de Guillem Bernard.

Les consuls exercent des fonctions administratives; ils sont aussi des juges, au civil et au criminel. La juridiction civile, qui appartenait primitivement au comte, a passé d'abord à des juges (1152), puis aux consuls eux-mêmes, qui délèguent parfois leurs pouvoirs à une Commission de spécialistes, comme dans les procès relatifs à la succession des Toulousains tombés à la bataille de Muret (1213). La juridiction criminelle, probablement usurpée, est disputée entre les consuls et le comte, qui refusait souvent de faire exécuter leurs sentences. Le Commun conseil assiste les consuls dans leurs plaids; mais il constitue surtout une sorte de pouvoir législatif. C'est avec lui que les consuls élaborent les *stabilimenta*, règlements dont la collection forme le code administratif, civil, criminel et commercial de la ville. Conseil et consuls légifèrent donc sur tout; c'est par là que Toulouse marque sa supériorité sur les autres villes du Languedoc, sauf peut-être Montpellier. Tous ces actes sont rédigés par des notaires, soit comtaux, soit municipaux. En 1205, le notaire Guillem Bernard en fera une première collection, le *Cartulaire de la ville et celui du bourg;* ces recueils contiennent les titres de la commune et la Coutume de Toulouse. Le



Sceau
Chapitre des Nobles de Toulouse

plus ancien sceau de la ville que nous possédions, et qui est attaché à la lettre adressée par les magistrats municipaux au roi Pierre II d'Aragon (fin juillet 1211), porte sur une face l'agneau pascal soutenant la croix de Toulouse, avec l'inscription *Sigillum capituli nobilium Tolosæ,* et sur l'autre l'image en relief de Saint-Sernin et du Château Narbonnais, avec l'inscription *Sigillum Consulum civitatis* (*et suburbis*) *Tolosæ.*

Divisions de la ville et du bourg. Communiers et estimas.

La ville et le bourg sont divisés chacun en six quartiers ou partidas (partitas divisiones). Ce sont, pour la cité, la Daurade, le Pont-Vieux, la Dalbade, Saint-Pierre-Saint-Géraud, Saint-Etienne et Saint-Romain ou Saint-Rome; pour le bourg, Saint-Pierre des Cuisines, les Crozes, Arnaud-Bernard, Pozonville, Matabiau, Villeneuve. Ces divisions demeurèrent inchangées jusqu'en 1336. Elles constituaient des unités administratives, financières et militaires; chacune d'elles était sous l'autorité d'un ou deux consuls, qui devaient y posséder une maison et l'habiter. Le magistrat y exerçait une double fonction de police et d'administration, peut-être de justice au premier degré ou d'arbitrage. Chaque partida avait son *communier* ou percepteur, élu chaque année, qui dressait les rôles des impôts (*estimas*) et percevait les taxes sous sa responsabilité. Ces impôts étaient : la taille commune, cotisation à base foncière levée en cas de besoin, sans régularité; les droits féodaux rachetés par la ville et qu'elle percevait pour son compte (exemple : taxes sur les marchandises vendues au marché de la Pierre); une partie des amendes, dont la majorité allait au comte. Toulouse disposait, en outre, des revenus des propriétés communales (fossés et lices de l'enceinte affermés) et de quelques ressources exceptionnelles, comme les indemnités de guerre payées par les seigneurs vaincus.

Milices communales.

Chaque quartier comptait son contingent de miliciens, commandé par des dizeniers, ayant un lieu de rassemblement fixé d'avance, des bannières particulières et un cri de guerre spécial; un secteur de fortifications à défendre lui était également assigné. Le service militaire était universel et obligatoire. Les consuls commandaient l'armée comme ils rendaient la justice. Toulouse ne devait le service d'ost au comte que

si la guerre avait lieu dans le pays toulousain. Mais les consuls tiraient l'épée fréquemment pour imposer aux petits seigneurs de la banlieue le respect des engagements, la liberté du commerce et pour étendre les privilèges obtenus. On comptait une vingtaine de ces féodaux et une ville, Gaillac, contre lesquels les bourgeois de Toulouse ont mené des expéditions victorieuses, terminées par des traités de paix avantageux et la soumission du seigneur à l'hommage. Vassale du comte, Toulouse était ainsi suzeraine de la petite féodalité environnante (1).

La Maison commune (1190-1204).

Le centre moral de la cité est la maison communale, ou hôtel de ville, mentionnée dans la *Chanson de la croisade*, et dont les actes nous permettent de suivre la formation de 1190 jusqu'à 1204. Elle se trouvait sur l'emplacement du Capitole actuel, à cheval sur la cité et le bourg, à l'endroit où, des vieux murs romains, se détachait le rempart plus récent qui ceinturait le bourg. C'était un quartier excentrique par rapport à la cité, dont le cœur se plaçait dans l'espace compris entre la Daurade et le Salin. Mais il voisinait avec les routes de l'Albigeois, du Rouergue et du Quercy; il se trouvait loin du Château Narbonnais, où demeurait le viguier, ce qui soustrayait à sa surveillance les réunions municipales et rendait moins fréquents les conflits de juridiction. La maison commune était très morcelée et n'a eu, au début, aucun caractère monumental qui puisse l'apparenter aux admirables hôtels de ville du Nord de la France, de la Belgique et de l'Italie. Elle semble avoir été bâtie en une vingtaine d'années, sur des terrains très nombreux achetés à Raimon Gautié (2), à Karaborda de la Porterie, à Ramon Guilhem Atadil et à sa femme, dona Alamanda (1190-1193-1202-1204). Le quartier de l'hôtel de ville était loin d'être le plus beau de Toulouse; des ruelles étroites serpentaient autour des bâtiments, abou-

1. Ce sont les seigneurs de Rabastens, de Corbarieu, d'Aubiet, de Villemur, d'Auvillars, de la Salvetat, de Maurens, de Blanquefort, de Vaure, de Saverdun, de Verfeil, de Montbrun, de Saint-Paul de Giscard, d'Auterive, d'Orbessan, de L'Isle-Jourdain.

2. Ce Raimon Gautié, nommé dans l'acte d'achat de 1190, est peut-être le même que celui dont il est question dans un acte de février 1192 (jugement consulaire). Les charpentes des moulins du Château, emportées par une inondation, s'étaient échouées sur l'Albarède (saussaie) de Raimon Gautié qui les garda, mais qui fut obligé de les restituer, moyennant indemnités pour les dégradations.

tissant à un ancien chemin de ronde désaffecté. Mais, tout près de là, hors la porte Villeneuve [1], s'étendait au delà des lices un grand espace libre, commode pour les convocations du « parlement ».

Arrêt du mouvement d'émancipation (1207-1219).

Ainsi, au moment où commence la croisade des Albigeois, les libertés urbaines, acquises, au hasard des circonstances, par un effort lent mais continu, étaient déjà solidement établies. Toulouse est une petite république, gouvernée par ses consuls et son chapitre, sous la suzeraineté du comte. Mais, en 1207, commence dans nos archives municipales une grave lacune : presque aucun document ne s'y découvre pendant douze ans, jusqu'à la mort de Montfort. Silence éloquent qui marque, plus que bien des témoignages, l'importance de la crise que traversent la cité et le Midi tout entier. L'autonomie municipale, un moment compromise par le triomphe brutal de Simon de Montfort, ne sera rétablie et singulièrement renforcée qu'à dater de 1219.

***

Description de la ville au moment de la croisade des Albigeois.

Il est assez difficile de se faire une idée précise de la ville de Toulouse à la fin du XIIe siècle et au début du XIIIe siècle. Au moment de la guerre des Albigeois, les textes sont rares et singulièrement peu significatifs. On n'y trouve les rues désignées que par des noms vagues et variables, qui s'appliquent, parfois, à un quartier entier : les Salins, les Affachadours (tueurs de bestiaux). Les noms fixes n'apparaissent qu'au XIVe siècle, et les registres de pagellation, ou cadastres, établis pour la répartition des impôts, ne datent que du XVe siècle. Nous tenterons, pourtant, une description sommaire, ne fut-ce que pour ressusciter, si imparfaitement que ce soit, le cadre dans lequel se dérouleront tant de scènes dramatiques de la croisade contre les hérétiques.

La porte Narbonnaise et le Château.

La ville, plus petite qu'aujourd'hui, déroulait ses rues étroites et ses places exiguës dans l'intérieur de l'enceinte romaine, dont nous avons suivi plus haut le tracé. A l'est, jusqu'à la porte Saint-Etienne, s'ouvraient dans ces vieux

1. Aujourd'hui rue Lafayette.

remparts les portes Narbonnaise, Montgaillard et Montoulieu, entremêlées d'une dizaine de tours. En avant de la porte Narbonnaise (1), par laquelle passait toujours la vieille voie si fréquentée du Lauraguais et de la Méditerranée, se dressait le Château avec son quadrilatère d'épaisses murailles, sa cour intérieure et les trois portes qui y accédaient. Devenu résidence des comtes, de leur cour et de leur viguier, ce Château symbolise, sur le sceau de Toulouse, la souveraineté du seigneur. Nous ignorons tout de ce palais fortifié, « le plus beau château que oncques l'on vit en plaine », encadré de tours, peut-être ajoutées en partie par les comtes : la tour Gaillarde (plus tard de l'Horloge), puissante, carrée, élevée de cinq étages, à l'angle nord-est; la tour du Midi; la tour Ferrande, dont parle la *Chanson de la croisade;* trois autres encore dont font mention les baux à besogne de la démolition au XVIe siècle et dont les noms paraissent moins anciens (2). Une terrasse reliait à l'est deux de ces tours. Les textes mentionnent, à l'intérieur, du château, une vaste salle richement dallée, où devaient se tenir les assises féodales. Enfin, les Saint-Gilles ont fait bâtir une chapelle, dite chapelle des Comtes, qui s'élevait sur le sol du nº 2 de la place Intérieure-Saint-Michel, à l'est de la porte de la ville (3).

L'Hôtel de Comminges. Les greniers des moulins. Les moulins du Château.

Au sud de la porte Narbonnaise, les anciens murs romains rejoignaient la Garonne; dans ce secteur se dressait une haute tour ronde, dont le nom ancien ne nous est pas connu, celle de Guilhem Eyris et de Vézian au XVe siècle, de Thanus au XVIe siècle (4). Entre le Château et la tour s'ouvrait la porte de Comminges, reconstruite en gothique au XIIe siècle, dont un des montants peut encore s'apercevoir entre le nº 5 de la rue des Moulins et l'immeuble suivant; elle tirait son nom de l'hôtel des comtes de Comminges, qui s'élevait tout près et où se livrèrent de rudes combats en 1218; elle menait au port Saint-Antoine ou port de la Roquette, alors très

1. Au devant du nº 3 et du nº 5 de la rue de l'Inquisition.
2. Les tours des Sacs, de Son-Claude et de la Geyne (Torture).
3. Cette chapelle avait 6 m. 30 de large sur 10 m. 10 de long; ouverte au nord, elle était éclairée par une vaste baie à l'est. Elle a survécu à la démolition du Château en 1554.
4. Notables ou capitouls, propriétaires dans ces parages. La tour s'élevait à l'angle de la rue du Château et de la rue des Renforts.

fréquenté par les bateliers et les pêcheurs, abandonné depuis, au XVIe siècle. Entre la porte et la tour s'élevait un grand bâtiment couvrant plus de 200 mètres carrés, assis sur le rempart, et dont la base était construite en petit appareil et le reste en briques; sa destination, au XIIe siècle, est inconnue [1]. Au XVe siècle, il servait de grenier aux moulins du Château. Le mur qui porte des fenêtres géminées de style roman a été sauvé de la destruction et réédifié au Jardin des Plantes. Les moulins eux-mêmes ont été établis à la fin du XIIe siècle. Jusqu'en 1183, c'étaient des moulins flottants le long des rives, ou moulins à nefs. En janvier 1182, Raimon V donna en fief, aux propriétaires tout le cours de l'eau, c'est-à-dire le petit bras de la Garonne, avec licence de construire un barrage et des moulins fixes. En décembre 1192, Raimon VI accorde une nouvelle permission de transformer de cette façon seize moulins flottants. Ainsi furent aménagés, à cette époque lointaine, sur l'emplacement de la chaussée Saint-Michel, le premier barrage et les premiers bâtiments, fort probablement en bois et trop légers pour résister aux inondations qui les détruisaient périodiquement. A ce même endroit, un pont également en bois, le pont de Comminges [2], mettait en communication la rive droite et la pointe sud de l'île de Tounis.

Le cimetière des Juifs. Le Salin. Artères vitales de la ville.

Laissons hors la porte Narbonnaise, et non loin du Château, le prieuré de Saint-Antoine de Lézat établi à cette place en 1115 et en faveur duquel Guillaume d'Aquitaine créa un asile ou salvetat, l'exemptant de toute juridiction séculière [3]; jetons un coup d'œil sur le cimetière des Juifs qui se trouvait entre la porte Narbonnaise et la porte Montgaillard, hors les murs et sur l'emplacement duquel on a retrouvé des pierres tumulaires avec des inscriptions en hébreu. Pénétrons ensuite dans la ville par la porte Narbonnaise; nous arrivons tout de suite au Salin. La place du Salin (platea Salini) ou Sauveté du Salin est la plus ancienne de la cité; proche du Château, elle en forme le centre le plus important. Elle tire son nom

1. Etait-ce l'hôtel de Comminges?

2. De la rue de Comminges à la rue de la Roquette, à Tounis (1175); à l'entrée, se trouvait un tronc où on déposait les offrandes pour son entretien.

3. Privilèges confirmés par Alfonse-Jourdain.

de l'emplacement où les officiers comtaux percevaient l'impôt sur le sel, un des droits les plus fructueux du fisc seigneurial. Elle occupait environ le cinquième de la superficie actuelle. Un puits marquait le centre de la place. Là se tenaient des marchés, des foires — celle des potiers remontant à l'époque romaine —; les scènes populaires s'y déroulaient, les exécutions y avaient lieu. Au nº 19, se trouvaient les bancs des bouchers ou bancs de la Salvetat. L'atelier de monnayage comtal y occupait vraisemblablement le local qui fut, plus tard, l'atelier royal, dans un îlot aujourd'hui disparu (1). Enfin, du Salin partaient toutes les rues qui gagnaient l'une la Daurade en longeant la Garonne à petite distance, la seconde la halle de la Pierre, la troisième Saint-Etienne et la place Montaygon (actuellement Saint-Georges) : trois artères vitales de la ville, dont le tracé remonte à l'antiquité la plus vénérable.

Du Salin à la Daurade. La Dalbade.

La voie longeant la Garonne portait, au XIVe siècle, le nom de rue des Tholozains (2); nous ignorons comment elle était désignée au XIIe et au XIIIe siècles; elle était prolongée par la rue de la Dalbade. Cette dernière a toujours tiré son nom de l'église très ancienne qui s'y bâtit à l'époque romano-wisigothique et dont le vocable vient peut-être d'une statue de la Vierge blanche (*dealbata?*). Ce premier sanctuaire fut remplacé par un second, construit entre 1164 ou 1172 et 1220, fort modeste encore, dont la hauteur ne dépassait guère celle des maisons, avec un clocher dominant la voûte d'un mètre 35 centimètres; il sera réédifié à la fin du XIVe siècle. La chapelle de la Dalbade dépendait du prieur de la Daurade, à qui le chapelain ou recteur payait une rente de six sols toulzas,

Hospitaliers et Templiers.

Mais les Hospitaliers en ont, à diverses reprises, disputé la possession à la riche abbaye bénédictine. A côté de l'église se sont établis les deux grands ordres militaires et religieux issus des croisades. La maison des Templiers s'est élevée sur le sol des nos 13-15 de la rue (actuellement couvent de la Visitation) (3). Quant aux Hospitaliers de Saint-Jean de Jéru-

1. L'entrée de l'Hôtel de la Monnaie se trouvait au nº 1 de la rue des Fleurs.
2. Rue de la Fonderie.
3. Leur église (nº 15) était dédiée à sainte Barbe; elle servait encore au culte sous le règne de Louis XIV.

salem, leur maison, rebâtie bien plus tard et dans laquelle ne demeurent que de très rares vestiges de cette époque, abrite aujourd'hui l'école de commerce. Les chevaliers se fixèrent à Toulouse vers 1116; l'évêque Amélius, frère du grand-maître, leur concéda une chapelle voisine de la Dalbade, Saint-Rémy [1]. En 1160, Raimon de Lautrec, un des successeurs d'Amélius, leur accorda l'autorisation d'établir un cimetière [2], et Raimon V celle d'avoir un four, en 1175. Devenus très riches, ils achetèrent d'importants terrains entre la rue et la Garonne, bâtirent un couvent et un cloître [3], et devaient hériter des biens des Templiers lors du procès et de la ruine de ces derniers (1312).

Saint-Rémesy et Joutxaigues.

Le quartier qui s'étendait au nord de ces établissements et faisait communiquer la rue de la Dalbade avec la Grande-Rue est un des plus anciens et probablement, à cette époque, un des plus curieux de Toulouse. Les rues Saint-Rémesy, Joutxaigues, du Coq-d'Inde, de la Madeleine et d'autres n'ont perdu, ni pour les deux premières les noms du douzième siècle, ni pour toutes l'aspect évocateur du passé par leur étroitesse et leur tracé capricieux. Les Juifs y avaient leur ghetto et même leur rue [4], allant du n° 3 de la rue Joutxaigues à la place des Paradoux; l'ancien ruisseau qui, le long de la rue, allait se déverser vers la Garonnette, aurait pris, selon certains exégètes, le nom même des Juifs (*Judæis aquis?*). Les environs étaient peuplés d'artisans qui ont laissé le nom de leur métier à la rue où ils se rassemblaient, comme il était de règle au moyen âge. La rue des Paradoux (des Paradors) évoque le souvenir des apprêteurs de draps; celle des Couteliers, celui des fabricants de ciseaux, couteaux, rasoirs et instruments de métal; la rue qui la prolonge, la rue Peyrolières, celui des ouvriers chaudronniers.

L'île de Tounis.

Presque en face de la Dalbade, une courte rue menait au pont de Tounis ou de la Dalbade, sur la Garonnette, le plus vieux pont de Toulouse dans son état actuel, mais qui consistait, au moyen âge, en une passerelle de bois. Il conduisait

1. Elle s'appela, dès lors, église Saint-Jean.
2. En bordure de la rue Saint-Rémesy, désaffecté en 1665.
3. Démoli en 1665, il restait encore, en 1813, une tour des Archives, à quatre étages, qu'on a rasée à cette date.
4. La rue des Juifs, ruelle étroite qui a disparu.

à Tounis (*Portus Sancti Antonii*), île de pêcheurs que la charte du 5 janvier 1193 enferma dans les limites de la Sauveté de Toulouse; les habitants payaient redevance aux comtes, propriétaires du cours du fleuve et de ses îles. De même que Raimon V avait inféodé la pointe sud aux pariers des moulins flottants, de même Raimon VII concéda, un peu plus tard (1237), la partie nord, aux corroyeurs et aux tueurs de bestiaux (affachaïres ou affachadors) qui y pouvaient exercer, sans trop de dommages pour les voisins, leur métier malodorant. Une rue longitudinale traversait l'île; entre le pont de la Dalbade et les moulins était le port avec une chapelle ombragée, dite des Noyers ou oratoire de Tounis [1]. Ce quartier, qui a encore conservé quelques restes de l'aspect d'autrefois, était périodiquement ravagé par les inondations.

Le Pont-Vieux.

En suivant la rue des Couteliers, en face de la pointe nord de Tounis, se présentait la rue du Pont-Vieux [2] qui conduisait à ce pont, le seul de Toulouse traversant la Garonne en 1152; construit sur les ruines de l'aqueduc de Régine-Pédauque, il débouchait à une vingtaine de mètres de la rue des Couteliers [3] et enjambait la Garonne de ses arches gothiques jusqu'à la rue du Pont-Vieux, à Saint-Cyprien; il reste encore une de ses piles visible près de la prairie des Filtres et deux autres, que découvraient les basses eaux, furent détruites il y a plus d'un demi-siècle.

Place du Pont-Vieux. Le réservoir romain.

Non loin de là, au carrefour de la rue des Couteliers et de la rue Peyrolières, subsistait encore le réservoir romain dont nous avons parlé au premier chapitre; c'était le réservoir du Pont-Vieux, situé sur la place d'Acremont ou Aigremont (de *Acromonte*); la canalisation romaine ayant disparu depuis de longues années, ce réservoir devait servir apparemment de citerne. Sur cette place, dénommée aussi place du Pont-Vieux, se tenait, au XIIe siècle, le marché aux fruits.

La Daurade. Les moulins du Bazacle.

Nous arrivons ainsi à la Daurade, dont le vieux sanctuaire wisigothique s'était entouré de bâtiments conventuels, du cloître avec les admirables chapiteaux qui font la gloire du

1. Elle existait encore sous la Révolution française.
2. Plus tard, rue Descente-de-la-Halle.
3. La deuxième arche a été découverte dans un sous-sol de l'ancienne rue Descente-de-la-Halle.

musée des Augustins, de deux cimetières, l'un vers l'abside, l'autre, le cimetière des Comtes (1107), devant l'école actuelle des Beaux-Arts. L'abbaye, élevée sur une sorte de tertre au bord de la Garonne, semblait dominer le fleuve; les moines y possédaient un moulin sur la berge et ils prétendaient à la propriété des rives et de l'eau « depuis la motte Saint-Hilaire jusqu'à Saint-Michel du Castel » [1], en vertu de titres dont les plus anciens dataient du roi Charles le Chauve (843). Après la transformation du monastère en prieuré clunisien (1077-1140) et la récupération de toutes les dépendances usurpées entre temps par des laïques, les Bénédictins songèrent à asseoir leurs droits sur un acte authentique et, en 1190, ils obtinrent de Raimon VI la reconnaissance de leur propriété [2] contestée vigoureusement par les consuls. Ils en profitèrent pour louer (1177), aux trois pariers des moulins établis au Bazacle, la chaussée par eux construite, avec faculté de la réparer ou d'en construire de nouvelles, et à condition de laisser passage libre pour la navigation. En 1194, le prieur Bernard de Montesquieu inféodait à huit personnes la rivière et les graviers de Saint-Cyprien, depuis le nouveau pont couvert, appelé Pont-Neuf, jusqu'à « l'Albarède des Sept-Deniers », moyennant une redevance hebdomadaire



Vierge de la Salle Capitulaire de la Daurade
La plus ancienne de Toulouse

1. Probablement depuis le nouveau pont couvert jusqu'à Saint-Michel-du-Touch, à moins que ce ne soit au Bazacle, où un château existait au XIIe siècle.
2. Charte du 6 septembre 1190.

d'une pugnère et demie de froment. Ce sont là les plus anciens titres des moulins du Bazacle, qui comptaient alors vingt-quatre meules.

Le château du Bazacle et le pont.

Un château couvrait les moulins et la porte du bourg qui s'ouvrait près de la rivière; il protégeait également l'entrée d'un pont de bois qui traversait la Garonne à leur hauteur. Ce château est mentionné dans l'acte de vente (1200) par lequel son propriétaire, Arnaud Guillabert, le cède aux consuls de la ville et du bourg.

Pêcheurs de la Garonne. Port de Viviers.

La pêche, dont la dîme enrichissait les Bénédictins, nourrissait, autour de la Daurade et à Saint-Cyprien, une population nombreuse; les pêcheurs se groupaient autour du port de Viviers (*Vivariæ*) ou de la Daurade et du port Saint-Cyprien, en face. Leur confrérie possédait une chapelle dont on ignore, au reste, la date d'édification, mais qui subsista jusqu'au XVIe siècle : la Capelle-Redonde, consacrée au saint vénéré par les pêcheurs, à l'angle de la rue Malbec et de la rue des Blanchers, appelée aussi rue des Pescadours. Cette chapelle dépendait de l'église Saint-Nicolas, de Saint-Cyprien, dont la construction, dans sa partie la plus ancienne, remonte au XIe siècle et dont le porche est un spécimen fort intéressant de l'art roman. Au port de Viviers abordaient les bateaux chargés de marchandises venant de l'aval, le trafic par eau sur la Garonne commençant véritablement en ce point. Là, également, travaillaient les orpailleurs qui lavaient les sables aurifères charriés par l'Ariège; ces artisans étaient assez décriés, si nous en croyons un vieux dicton du XIIe siècle [1]. Non loin, dans la rue des Blanchers, qui unissait la Capelle-Redonde à la muraille romaine et à la Porte-Pinte, s'étaient établis les blanchisseurs de cuir, tanneurs et chamoiseurs, affranchis de toute redevance, dès 1067, par le comte Guillaume IV et sa mère Almodis.

Place de la Daurade. Le Pont-Couvert.

Tout ce monde animait de son mouvement bruyant la grève en pente douce qui montait vers la place de la Daurade, alors simple pré sur lequel il était défendu de bâtir, derrière l'abside du sanctuaire. Plus loin, les berges de la

1. « Orpaillaïre, cassaïre, pescayre, pécaïre ! »

Garonne s'allongaient jusqu'au port Bidou [1], où les murs finissaient près de la Porte-Pinte.

L'importance du quartier de la Daurade s'accrut encore par la construction, entre 1153 et 1179, du Pont-Couvert [2], que le prieur et les habitants de Toulouse furent autorisés à édifier entre le port de Viviers et l'hôpital Sainte-Marie, de Saint-Cyprien, selon une charte non datée du comte Alfonse-Jourdain.

Ce pont, dénommé d'abord Pont-Neuf, était protégé, du côté de Saint-Cyprien, par une tour que Simon de Montfort devait attaquer plus tard. Il en subsiste une pile au milieu de la Garonne et un arceau contre l'Hôtel-Dieu, héritier de l'hôpital Sainte-Marie ; dès le début du XIIIe siècle, plusieurs autres piles furent emportées par le fleuve. Le nouveau pont aboutissait à l'angle du quai et de la place de la Daurade ; il mettait en communication la rive gauche, Gascogne et Comminges, avec le pays castrais, par la route que jalonnaient, perpendiculairement à la voie que nous avons suivie, les rues de la Daurade, Cujas, Temponières, Peyras, Cantegril et Boulbonne, avec bifurcation vers la rue d'Astorg. Ce chemin, très fréquenté, était peuplé de trafiquants et d'hôtelleries.

Du Salin
à la Porterie.
La Grand'Rue.

Revenons maintenant au Salin pour emprunter l'artère centrale, celle que l'on appelait la Grand'Rue au moyen âge. Sinueuse et étroite, surtout dans sa partie occidentale, elle réunissait la porte Narbonnaise et la Porterie (*Porta arieti*), entrée fortifiée des vieilles murailles romaines, en face de la rue du Taur et à peu près au milieu de la place du Capitole [3]. Elle portait divers noms, dont la plupart remontent très haut : rue Pharaon (corruption du nom d'Alfaro, famille de Raimon d'Alfaro, sénéchal de Raimon VII et instigateur du massacre des inquisiteurs à Avignonet) ; rue des Filatiers ou fileurs de lin, nombreux dans ces parages ; rue Pélardit (probablement nom d'un habitant), allant de la rue Joutxaigues à la place des Carmes actuelle ; rue des Changes ou des Changeurs ; enfin, rue Saint-Rome ou Saint-Romain, qui portait

1. Aujourd'hui port Saint-Pierre.

2. Mais sans maison ou boutiques, sauf, plus tard, aux deux entrées et sur les éperons des piles.

3. Démolie seulement en 1729.

dans sa partie occidentale, à partir de la rue des Pélégantiers (rue du May), le nom de rue Cervinières ou Serminières (1).

La place et la halle de la Pierre.

Cette voie longeait la place « de la Pierre » ou Saint-Pierre-Saint-Géraud, un des trois centres de la ville. Cette place, vingt fois plus petite que la place Esquirol actuelle, était très anciennement séparée de la rue des Changes par un îlot de maisons et la rue Bertrand-David (2) ; les immeubles furent démolis au début du XIIIe siècle et, parmi eux, trois constructions appartenant à ce même Bertrand David ; sur leur emplacement, l'on éleva la halle, dite plus tard « de la Pierre », qui donna son nom à la place.

Ce fut, à dater de cette époque, le centre des approvisionnements de Toulouse. Son nom lui venait soit de la mesure en pierre qui servait pour le blé, soit de la pierre où montait le crieur pour les ventes aux enchères (3). Un marché se tenait sur cette place, en plein air ou sous un couvert avant le XIIIe siècle, sous la halle à partir de cette époque ; il avait lieu les lundi, mercredi et vendredi pour le blé, les fruits et la boucherie ; il a duré sept siècles, jusqu'en 1863.

Eglise Saint-Pierre-Saint-Géraud.

L'église Saint-Pierre-Saint-Géraud, une des plus vieilles de la cité, mentionnée dans les actes de 1187 et de 1203, ouvrait son portail au fond d'une ruelle (4), étant séparée de la place par des maisons au travers desquelles un passage permettait d'accéder. A l'église était annexé un prieuré qui dépendait de l'abbé d'Aurillac. De la place de la Pierre, une rue descendait vers le fleuve pour aboutir au Pont-Vieux ; c'était la rue Descente-de-la-Halle, disparue dans le percement de la partie sud de la rue de Metz.

Eglise Saint-Romain. Rue Saint-Rome.

La rue Saint-Rome tirait son nom de l'église Saint-Rome ou Saint-Romain, probablement aussi ancienne que Saint-Pierre-Saint-Géraud (5). C'était un prieuré dépendant du chapitre Saint-Etienne. Le couvent semble avoir été délaissé

1. Les pélégantiers et les cerviniers étaient des apprêteurs de peaux pour les gants.

2. Rue de la Colombe, disparue, au XVe siècle, dans le prolongement de la rue de Metz.

3. Ou « inquant ». (Est-ce l'origine de l' « inquet »?)

4. N°s 2, 3, 6 et 8 de la place Esquirol. Un des arcs de l'église du XVe siècle qui a remplacé l'ancien sanctuaire se voit encore un peu en arrière du n° 10.

5. Au n° 26 de cette rue; dépendances aux n°s 24 et 28.

de bonne heure; en 1216, il fut la première résidence de saint Dominique et de ses compagnons, qui y firent construire un cloître; il est vrai qu'ils y demeurèrent peu de temps et qu'ils se fixèrent, moins d'un quart de siècle plus tard, aux Jacobins. L'église, seule, continua d'être fréquentée; tout près s'étendait le cimetière, le long de la petite rue Saint-Rome, ancienne rue Reneville du moyen âge, et de la ruelle des Lagagnous [1]. La rue Saint-Rome, tortueuse et étroite, était remplie de marchands de poissons pour lesquels on installera, au siècle suivant, une halle spéciale, de marchands de viande, d'abats et de triperie. La rue Tripière et jadis la ruelle Bedelière demeurent, par leur dénomination, un témoignage vivant du passé. Dans la partie proche des Changes, la rue Saint-Rome portait, au XIVe siècle et sans doute bien auparavant, le nom de rue des Bancs-Majous, par allusion aux grandes tables où ces marchands étalaient leur marchandise. Près du Capitole, elle s'appelait du nom de Cerviniers et Chamoisiers en attendant qu'elle prît, bien plus tard, celui des Libraires.

Les Puits-Clos.

Au nord de la rue Saint-Rome s'étendait le curieux quartier des Puits-Clos, dont le nom s'est conservé, aujourd'hui, pour la place qui en constitue le centre. Ce quartier abondait en puits où la population s'alimentait d'eau potable : le puits Clos, à l'angle de la petite rue Saint-Rome et de la rue Baronie; le puits Verdal, sur l'actuelle place Saint-Pantaléon; le puits de la Cadène, à l'angle de la rue de la Pomme et de la rue de la Barute; le puits Vert, au carrefour de la rue du Puits-Vert; le puits des Deux-Carres, à l'angle de la rue de la Pomme et de la rue du Fourbastard; les puits des Trois-Carres, à l'entrée de la rue des Arts; le puits des Quatre-Carres, au carrefour des rues Cantegril et Boulbonne; le puits des Augustins, nommé ainsi plus tard, au chevet de l'église du Musée. Toutes ces rues ou ruelles, exiguës et courtes, étaient habitées par des marchands, des artisans, des aubergistes.

Rue de la Porterie. Eglises Saint-Quentin et du Taur.

La rue de la Porterie, qui prolongeait la rue Saint-Rome, était aussi sinueuse et aussi étroite; elle s'infléchissait vers l'ouest pour éviter le redan de la porte romaine, et continuait à travers les murs ruinés ou démolis depuis que bourg et

1. Qui unissait la petite rue Saint-Rome (n° 3) à la rue Baour-Lormian.

ville vivaient d'une vie commune. Une ruelle en cul-de-sac longeait l'ancien rempart et limitait la Porterie-Haute; c'est la ruelle Saint-Quentin (1). L'église de ce nom se trouvait hors les murs dans le bourg. Très ancienne (on a pensé qu'elle avait remplacé un temple romain ou le Capitole du martyre de saint Saturnin), elle constituait un prieuré dépendant de Saint-Sernin. Sa situation intermédiaire la désignait, avant l'édification de la maison commune, pour servir de lieu de réunion ou même de tribunal. En 1175, les consuls y condamnent une femme adultère. La rue de la Porterie était séparée de la maison commune par des îlots de maisons; on accédait cependant à l'hôtel de ville par un chemin établi le long de l'ancien rempart. La Porterie-Basse finissait à l'église du Taur. Cette dernière église remonte au début du christianisme; mais le premier oratoire, simple voûte abritant les restes du martyr, fut remplacé, vers 570, par une basilique élevée grâce aux dons du duc Launebold et de sa femme, Bertrude. Cette basilique a disparu, remplacée, au XIVe siècle, par l'église actuelle.

Du Salin
à Saint-Etienne.
Place Rouaix.
La croix
Baragnon.

Du Salin partaient encore, dans la direction de l'ouest, d'autres voies fort anciennes, comme la rue des Marchands (rue Secorieu au XIVe siècle et peut-être au XIIe), défigurée et presque disparue dans l'aménagement de la rue de Languedoc; elle aboutissait à la place Roaix (ou Rouaix), qui a subi un sort analogue et portait un nom célèbre dans les annales du moyen âge toulousain (2); les Roaix y possédaient des propriétés étendues. C'était le point le plus haut de la ville (146 mètres); en 1180, les consuls élaborèrent un règlement pour l'écoulement des eaux pluviales et ménagères, qui devaient se déverser de ce point vers le Pont-Vieux, Saint-Etienne et la Porterie. De la place Roaix, on gagnait Saint-Etienne par le chemin de la Croix-Baragnon, croix édifiée à l'angle des rues Tolosane, Saint-Etienne et des Arts, probablement aux frais de la grande famille des Baragnon, aussi connue que celle des Roaix; la croix existait en 1180, comme en fait foi l'acte cité plus haut.

1. A la hauteur de la maison Labouche, sous les arcades.
2. Voir plus loin.

La chapelle Saint-Barthélemy et la rue de la Souque-d'Albigès.

Vers la cathédrale aussi se dirigeait, partant du Salin, la rue la plus large de la ville, celle de la Souque-d'Albigès ([1]), qui débutait non loin de l'église Saint-Barthélemy, flanquée elle-même, au début du XIIe siècle, d'un monastère de Bénédictines ([2]), les « sœurs de Barthélemy ». Un four comtal se trouvait dans cette rue qui atteignait Saint-Etienne par la rue et la place Mage. Ces voies, aujourd'hui si tranquilles et si aristocratiques, étaient, au XIIIe siècle, avec la rue Merlane et la rue Perchepinte, habitées par toute une population de bouchers, tueurs de bestiaux (affachadours) et artisans, occupant de petites maisons avec jardinets. La rue Ninau, qui joint ce quartier à l'ancienne porte Montoulieu, garde cependant, dans son nom légèrement altéré, celui de Guillem Hunauld, un des meilleurs défenseurs de Toulouse pendant la croisade des Albigeois. Non loin de là s'étendait la place Saintes-Carbes dont parle la *Chanson de la croisade,* plantée d'un ormeau (l'om de Santas Carbos) ([3]), comme à peu près toutes les places, où se déroula une des scènes les plus sanglantes de la bataille des rues en 1216.

Voie du Comminges au pays castrais. Rues Boulbonne et Temponières. Tour des Vinhas.

Une autre voie transversale menait de la Daurade à Saint-Etienne, coupant à angle droit la Grand'Rue à la jonction de la rue des Changes et de la rue Saint-Rome. C'est la route du Comminges au Castrais signalée plus haut. Elle passait d'abord non loin du vieux prieuré du XIIe siècle dépendant de celui de la Daurade, le prieuré de Saint-Pierre-Saint-Martin ([4]) qui donna son nom, au XIVe siècle, à un nouveau capitoulat. Aussi sinueuse que la Grand'Rue, le route du Comminges prenait des noms divers, dont deux ou trois remontent au XIIe ou au XIIIe siècle : tels sont ceux de la rue Peyras, qui a toujours été désignée ainsi, de la rue Boulbonne et de la rue Temponières. La rue Boulbonne rappelle le collège fondé en 1204 par Raimon Mascaron qui légua sa maison ([5]), sise dans cette rue, à l'abbé cistercien de Boulbonne, dans le

1. Rue Nazareth (ce nom vient de la chapelle de N.-D. de Nazareth établie dans la suite).
2. La plus ancienne mention de l'église est de 1210. L'église a disparu.
3. Le nom viendrait des gerbes de blé (carbos) offertes en prémices à quelque sanctuaire du voisinage.
4. Petite rue Sainte-Ursule.
5. Sur l'emplacement du n° 21.

pays de Foix, pour y recueillir de jeunes religieux faisant leurs études à Toulouse. La rue Temponières, dont la dénomination très ancienne a donné lieu à tant d'exégèses fantaisistes, nous offre l'une des deux constructions civiles que l'on puisse, avec quelque certitude, attribuer au XIIe siècle : la tour des Vinhas [1], que l'on découvre au fond d'une arrière-cour et au milieu de magasins, haute bâtisse carrée avec sa tourelle hexagonale portant la vis d'escalier, exemple trop rare de ces maisons fortifiées dont Simon de Montfort fit abattre les défenses. A l'extrémité de la rue Temponières, sur l'emplacement de l'Hôtel de la Bourse actuel, se trouvait la célèbre Tour de Najac, qui, en 1562, fut transformée en forteresse par les conjurés huguenots.

Place Saint-Etienne. La fontaine. L'église. La nef de Raimon VI.

La place Saint-Etienne, où aboutissaient ces différentes voies, fut, en l'absence d'une place de l'Hôtel-de-Ville, le centre politique de notre ville par ailleurs si dispersée. Son niveau était plus haut qu'aujourd'hui et le sol de la cathédrale se trouvait en contre-bas. Au milieu s'élevait la fontaine, ou griffoul, de Saint-Etienne, la plus ancienne de Toulouse, encore alimentée par la canalisation romaine venant de Guilheméry. L'église était entourée par son cimetière, le cimetière Notre-Dame, où l'on a retrouvé deux pierres tombales avec inscriptions [2] et par le cloître d'Izarn, achevé vers 1090. La cathédrale elle-même, au moment de la croisade, se trouvait en pleine réfection. Le comte Raimon VI, désireux de montrer son zèle orthodoxe, si contesté par ses détracteurs, soucieux de bâtir un monument digne de sa capitale et de remplacer la vieille église d'Izarn trop petite pour une population fort accrue, fit élever la large et haute nef que l'on peut encore admirer aujourd'hui. La guerre interrompit l'ouvrage en 1211, et on ne devait le reprendre qu'en 1220. Mais la construction des voûtes était déjà commencée avant le cataclysme de la croisade. La belle nef de Raimon VI, large de 19 mètres, voûtée en croisée d'ogive, est, comme on l'a dit justement [3], « l'acte de naissance du style gothique dans le Midi de la France ».

1. N° 10 actuel; cette tour a été modifiée au siècle suivant.
2. Musée de Toulouse, tombes de chanoines.
3. Rey, *La cathédrale de Toulouse*, 1929, p. 30.

Eglise Saint-Jacques et chapelle Sainte-Anne.

Non loin de la cathédrale, au nord, s'élevait l'église Saint-Jacques, avec son cloître, dont il reste encore quelques substructions dans les dépendances de la Préfecture; l'on y a découvert, il y a vingt ans, un sarcophage et des ossements.



Photo Harmignies

Cathédrale Saint-Etienne - La Place - La Fontaine

La confrérie de Sainte-Anne, qui date du XIIe siècle, avait son siège dans ce sanctuaire; elle a donné son nom à la chapelle qui l'a remplacé; mais le nom primitif reste accolé à la rue voisine où s'élève l'Hôtel de l'Académie.

TOULOUSE. — Cour d'Appel (façade), place du Salin



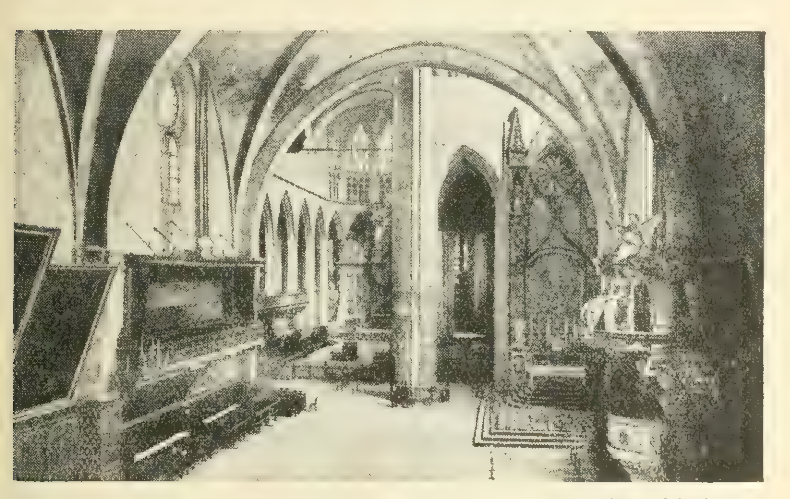
Château Narbonnais - Porte de l'Inquisition (XIVe siècle)
L'une des portes de l'entrée du Parlement



COUR D'APPEL. — Plafond de la Chambre Dorée

Porte Saint-Etienne. Place Montaygon. (Saint-Georges). Pré Montardy.

Derrière l'église Saint-Etienne courait le rempart romain avec la tour Saint-Jacques et la tour Mascaron ([1]), où se réfugièrent les Français chassés de la place de la Cathédrale en juin 1216; ainsi arrivait-on à la porte Saint-Etienne, dont la position est marquée par un pavage spécial et où passait la route du Castrais. De là, on atteignait assez vite la place Montaygon (Saint-Georges), une des plus vieilles de la ville et la plus spacieuse. Elle tirait son nom d'un habitant (Planum montis Eygonis, 1205). Cette place était alors couverte; elle



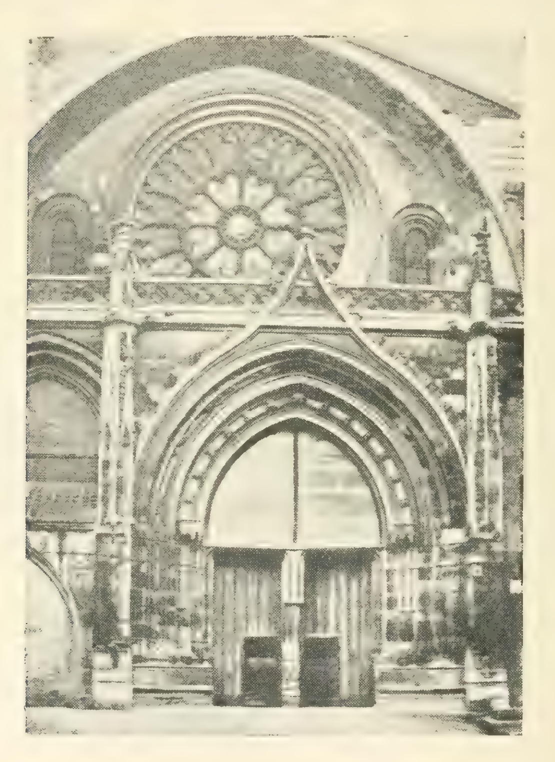
Héliograv. Lafouche

Nef comtale de la Cathédrale Saint-Etienne
Voûtes de Raymond VI

servait au marché des vins et aux assemblées ou parlements; maisons et couverts appartenaient à la commune, à l'exception d'un droit de leude appartenant à un seigneur, Jourdain de Villeneuve. Située non loin de la muraille d'enceinte qui, de la porte Saint-Etienne, décrivait avec ses trois tours une courbe jusqu'à la porte Neuve ([2]), elle était le centre d'un quartier déjà moins dense. Un chemin, qui devint la rue Saint-Antoine-du-T ([3]), menait vers le pré Montardy, espace libre situé sous le rempart, où se réunirent de nombreuses assem-

1. Nommée ainsi de Hugues Mascaron, prieur de la cathédrale (1205-1220).
2. Rue Dutemps, à la hauteur du square Roland.
3. Au XIVe siècle, à Las Clottes ou Al Prat Montardy.

blées générales du peuple toulousain, et que contournaient quatre chemins boueux. L'une de ces voies, au nord du pré, longeait la muraille à une assez courte distance ; ce sera, plus tard, la rue du Poids-de-l'Huile, prolongée par la rue Saint-Martial et par celle des Argentiers (Gambetta), qui rejoignait la Daurade par la rue Peyrolières et le pont par la rue Malbec. Mais nous ignorons les dénominations du XIII[e] siècle. La place



Façade de la Cathédrale Saint-Etienne

Saint-Georges, d'autre part, se liait directement à cette dernière voie par la rue Saint-Georges (rue des Bœufs au XV[e] siècle) et la carrière des Ymagiers ou Ymaginaires (XIV[e] et XV[e] siècles) [1]. Nous ignorons également si, dès l'époque des Albigeois, les enlumineurs de manuscrits, qui ont donné leur nom à cette dernière rue, s'y étaient fixés comme un siècle plus tard.

1. Rue de la Pomme.

Les faubourgs : Saint-Aubin. Terre-Cabade. Enceinte. Portes diverses. Maladreries.

Hors des remparts s'étendait la campagne, peuplée sans doute de vergers, de fermes, de maisons de campagne et de quelques chapelles; un oratoire assez ancien avoisinait l'ancien cimetière romain, non loin de la porte Saint-Etienne : c'est le noyau du faubourg Saint-Aubin (1). Sur la hauteur qui dominait cette agglomération, on exploitait l'argile pour la fabrication des briques; c'est le lieu dit Terre-Cavade. Près de la porte Neuve se détachaient de la vieille enceinte les remparts du bourg, qui suivaient le tracé de la rue d'Alsace et des boulevards de Strasbourg et Lascrosses. Les murs de l'Arsenal, le long du boulevard de ce nom, sont formés en partie avec ce qui subsiste de la courtine et des tours reprises ou refaites au XIV[e] siècle. Les murailles du bourg datent vraisemblablement de la période postérieure à Charles le Chauve, époque d'insécurité et d'alarmes continuelles, qui contraignit l'abbaye de Saint-Sernin à assurer sa protection et celle des habitants soumis à sa juridiction. Elles semblent avoir été construites d'abord en terre battue; détruites par Simon de Montfort, elles furent reconstruites solidement au temps de la guerre de Cent ans. Dans l'enceinte du bourg s'ouvraient les portes Cerdane (2), Pouzonville, Arnaud-Bernard, ainsi désignée par le nom du propriétaire des lieux voisins (3) et la porte des Croses (4). La première ouvrait sur la route d'Albigeois, qui traversait la grande lande de Croix-Daurade et passait l'Hers sur un pont très ancien, peut-être construit grâce aux subsides du bienheureux Raimon Gairard. La porte Arnaud-Bernard était celle de la grande route du Quercy; la porte Croses menait

1. L'oratoire fut établi au XIII[e] siècle (V. Vié, *Les origines de l'église Saint-Aubin, à Toulouse* [Annales du Midi, 1921-22, p. 377]).

2. Elle était placée entre la rue Porte-Matabiau (à peu près entre la statue de Jeanne-d'Arc et les magasins du Capitole actuels), et la porte Villeneuve (à l'endroit où la rue du Rempart-Villeneuve rejoint la rue Lafayette d'aujourd'hui). *Bull. de la Société Archéologique*, fasc. 47, p. 493. Du Mège, *Hist. des Institutions*, t. I, place la barbacanne de la Porte Gaillard (synonyme de Porte Cerdane entre la rue Berbacanne-Maiabo et la barbacanne de la Porte-Villeneuve. Cette porte Cerdanne, dont il est question dans la chanson de la Croisade, a longtemps intrigué les exégètes du Vieux Toulouse. Mazzoli a supposé que la porte Cerdane était la même que la Porte-Matabiau. L'abbé La Horgue a pris plus tard cette confusion à son compte. (*La Grande Lande* p. 325).

3. A cette famille devait appartenir le premier administrateur de l'hôpital Saint-Raimon.

4. Au coin de l'arsenal et du boulevard Lascrosses.

à la campagne, au pré des Sept-Deniers. Toute la région du bourg avoisinant les remparts était remplie d'espaces libres, voire de cultures maraîchères ; son éloignement relatif des agglomérations y avait fait établir des léproseries ou maladreries, hors les portes Cerdane, Pouzonville et Arnaud-Bernard, et, plus tard, des baraquements pour pestiférés,



Porte Arnaud-Bernard

hors la porte des Croses. Le seul centre important se trouvait derrière la porte Arnaud-Bernard où se tenait, au XVe siècle et sans doute longtemps auparavant, un marché aux bestiaux.

Saint-Pierre des Cuisines.

La plus grande partie de la population du bourg se concentrait entre les anciens murs romains et les deux établissements religieux, Saint-Pierre des Cuisines et Saint-Sernin. L'église de Saint-Pierre, noyée aujourd'hui dans les établissements militaires héritiers de l'ancien enclos des Chartreux, eux-mêmes propriétaires de l'église au XVIIe siècle, date, dans son aspect actuel, de la même époque que Saint-Sernin ; mais elle existait dès le VIe siècle ; son nom, *a coquinis*, lui vient soit des pauvres gens ou coquins établis aux alentours, soit du fait qu'originairement l'école dépendant de cette église était affectée à douze pauvres ecclésiastiques désignés par les moines de Moissac et dénommés « *Monasti de Coquinis* » [1].

1. Le mot « cuisines » proviendrait donc de *quoquin*, soit de *mendicus*, pauvre.

En 1067, Guillaume IV et sa mère, Almodis de la Marche, firent don du sanctuaire et du prieuré annexe à Durand, abbé de Moissac, et à l'ordre de Cluny; c'est sans doute à partir de cette date que fut entreprise la reconstruction de l'église. Celle-ci, rituellement orientée, est remarquable par son portail encadré de six colonnes de marbre avec chapiteaux qui relient six arches romanes en briques moulurées; les chapiteaux de droite racontent l'histoire du Christ ([1]), la Passion, la Descente aux Limbes, la Nativité, l'Annonciation; les chapiteaux de gauche présentent les scènes de la vie de l'Apôtre, le Christ remettant les clefs à saint Pierre, son triomphe et son martyre, l'Annonciation et la Visitation. A l'est de la porte, sous une arcature à colonnettes de marbre, un beau sarcophage roman dont l'attribution reste inconnue. L'église était surmontée d'un clocher, aujourd'hui détruit. Dans la chapelle absidiale, construite au XIVe siècle, on transporta les restes d'un prieur, Etienne, mort le 7 février 1181, dont la dalle funéraire s'y trouve encore.

Saint-Sernin.

Quant à l'église et à l'abbaye de Saint-Sernin, elles s'épanouissaient, au début du XIIe siècle, dans toute leur richesse et dans toute leur splendeur. L'enclos du couvent comprenait la presque totalité de la place actuelle, le logement de l'abbé, le cloître et les bâtiments de service occupant le côté nord de l'église, le cimetière côté sud. Le bâtiment était entièrement voûté depuis la fin du XIIe siècle, et, vers 1160, l'entrée, à l'ouest, avait pris son aspect actuel avec ses deux tours carrées accolées de part et d'autre des portes, l'une d'entre elles demeurant inachevée, et son double narthex divisé par quelques degrés. Une porte donnait au nord, dans le transept. Par là, plus tard, feront leur entrée les souverains arrivés dans la direction des Minimes, Arnaud-Bernard et l'actuelle rue Gatien-Arnoult. Une autre porte mettait en communication le cloître et le collatéral. Au sud, dans le transept, près de l'enfeu où furent ensevelis Guillaume Taillefer, Pons et Bertrand, s'ouvrait la porte dite des Comtes ou des Filhols ([2]), avec ses chapiteaux historiés représentant les péchés capitaux. On pénétrait dans le collatéral par la

1. Le premier est de style corinthien grossier.
2. Ainsi nommée parce qu'elle se trouvait près des fonts baptismaux.

porte Miégeville ou des Innocents, dont le premier chapiteau représentait le massacre ordonné par Hérode, et les autres l'Annonciation, la Visitation, Adam et Eve; sur le tympan, un beau bas-relief montrait le Christ s'enlevant sur un nuage, escorté par des anges et au-dessus de ses apôtres en adoration. La nef centrale, avec ses onze travées voûtées en berceau, son triforium aux arcades géminées, sa hauteur presque égale à celle des vaisseaux gothiques du Nord (1), étonnait par sa robuste et simple majesté. De cette nef, la vue se perdait dans la mystérieuse et lointaine pénombre du chœur incliné légèrement vers le nord. L'abside et le déambulatoire, avec le transept, étaient d'une beauté aussi rare. Et, du dehors, l'œil montait le long des degrés que formaient les collatéraux, se reposait sur les courbes ascendantes des absidioles qui constituent la base du socle gigantesque portant la tour octogonale du clocher, pour suivre dans le ciel la montée des étages de briques à fenêtres romanes géminées, surmontées, à la fin du XIIe siècle, de deux rangs superposés d'ogives mitrées et se remplir l'esprit des teintes admirables dont le soleil couchant se plaît à revêtir cet ensemble unique.

Quartier de Saint-Pierre des Cuisines. Assemblées. Tour Mauran.

Près de Saint-Pierre des Cuisines, les habitations dévalaient jusqu'à la rivière; pauvre quartier de pêcheurs, de blanchisseurs de cuir, de maraîchers. Pourtant, les comtes semblaient aimer ces petites gens, puisque, trois fois au moins, les textes nous apprennent que des réunions générales eurent lieu devant l'église, avant ou pendant la période albigeoise. Entre l'église Saint-Sernin, auprès de laquelle se tenait un marché autorisé par les consuls, et la vieille basilique du Taur, s'étendait un quartier plus riche, autour de la rue venant de la Porterie. Il ne nous en reste, aujourd'hui, au coin de la rue Périgord, que la tour Mauran (2), second exemplaire des logis fortifiés de l'aristocratie toulousaine, avant leur destruction par ordre des légats pontificaux. La tour Mauran, carrée comme la tour Vinhas, a perdu ses étages supérieurs; mais la salle basse subsiste avec sa voûte d'arête en arcs

1. 21 m. 11; Notre-Dame de Paris, 23 mètres.

2. La tour Mauran dépendait des anciens bâtiments du collège du Périgord (XIVe siècle). Elle faisait partie du logis des nobles et riches bourgeois dont le légat ordonna la démolition des tours qui les protégeaient. (Voir ci-dessus, chap. IV, *Missions pontificales à Toulouse.*)

d'ogive, et l'on n'a pas de peine à retrouver sur ses murs la trace d'anciennes fenêtres géminées de style roman. Au reste, toute la partie du bourg comprise entre les deux sanctuaires et l'ancienne muraille romaine devait être, au début du XIIe siècle, assez peu peuplée : les grands espaces libres et les jardins n'y devaient pas manquer. Là s'installeront, après la croisade, les principaux ordres religieux et surtout l'Université avec tous ses collèges.

Saint-Cyprien. Eglise Saint-Nicolas.

Le faubourg Saint-Cyprien n'avait pas alors d'enceinte comme le bourg. Plus petit qu'aujourd'hui, mais encore plus exposé aux dégâts périodiques des inondations, il se serrait autour de la rivière, que bordaient les deux hôpitaux Sainte-Marie et de la Grave, ce dernier mentionné dans un acte de 1197, et où les graviers formaient la berge pour le port des pêcheurs.

Plus loin, les maisons s'agloméraient autour de la vieille église Saint-Nicolas qui porte le vocable du protecteur de la navigation et de la pêche [1]. Le sanctuaire, dont l'église actuelle n'est qu'une reconstitution (XIVe siècle), était lui-même l'héritier d'un oratoire bâti aux temps barbares pour abriter des reliques des martyrs saint Cyprien [2] et sainte Justine, et qui fut peut-être réédifié à l'époque romane et dédié à saint Nicolas. C'est là, selon la *Chanson de la croisade*, que Simon de Montfort entendit la messe quelques instants avant d'être tué à la porte Montoulieu.

La Sauveté.

L'enceinte de la ville et du bourg ne circonscrivait pas toute la commune toulousaine. L'autorité des consuls s'étendait à la banlieue immédiate et prétendait même accaparer une banlieue plus lointaine. *La Salvitas* ou Sauveté, créée

1. D'après Chalande, la construction de l'église Saint-Nicolas appartient à trois époques s'étendant du XIIe au XVIe siècles. Il ne paraît rester de l'ancienne église que la base du clocher (XIIe siècle) et une chapelle à gauche, en face de la porte d'entrée, dont l'ogive et les nervures de la voûte se confondent presque avec du plein cintre. La chapelle de sainte Germaine accuse le style de transition romano-gothique. Les chapelles et le maître-autel ont été remaniés au XVIIIe siècle et au siècle dernier. A quelle date la nouvelle église fut-elle construite? L'ogive élancée de l'ancienne porte s'ouvrant dans la petite rue Saint-Nicolas (façade ouest) et la grande nef de cinq travées aux arcs en tiers-point sont du plus pur gothique, qu'on peut attribuer au XIVe ou au XVe siècle pour nos églises du Midi. L'archéologue Brunel, dans une étude documentée parue en 1871, date cette église de la fin du XIVe siècle.

2. Saint Cyprien le Magicien et non saint Cyprien évêque de Carthage. Saint Cyprien, dit le Magicien, et sainte Justine subirent le martyre le même jour, sous Dioclétien, ce qui confirmerait l'origine du nom du faubourg Saint-Cyprien.

par Alfonse-Jourdain autour du Château Narbonnais s'est agrandie en 1195 et 1226 jusqu'à comprendre la région avoisinante. La limite du début du XIIIe siècle part du confluent du Touch et englobe la rive gauche jusqu'à la fontaine de Laramet et à la croix de Cugnaux; elle atteint la Garonne sous Pouvourville; de là elle dessine un grand arc de cercle par Balma et la vallée de l'Hers ([1]). La limite de 1226 atteint Portet, la Salvetat, Pibrac, Seilh, Novital, Bruguières, Gratentour, Montberon, Castelmaurou, Dremil-Lafage, Les Pujols, Escalquens, Pinsaguel. La première ligne circonscrira le gardiage de Toulouse et la juridiction capitulaire, la seconde sera celle de la Viguerie, juridiction comtale et royale.

***

Population de Toulouse. Commerce. Colonie juive.

C'est dans le cadre qui vient d'être décrit qu'a vécu une société prospère, amie de la vie et de la poésie. La population ne devait pas être inférieure aux 50.000 habitants de l'époque romaine. Elle comprenait un nombre considérable d'artisans (ouvriers du cuir, du textile, du métal), de bouchers ou mazelliers, de maraîchers, de vignerons. Les noms des rues, aussi bien que les actes, témoignent de l'importance de tout ce menu peuple actif et industrieux. Au-dessus de lui se plaçaient les marchands, nombreux et influents dans une ville située à un carrefour de routes, proche de la Méditerranée si parcourue au moyen âge, et considérée, d'autre part, comme une étape pour les pèlerins qui allaient à Saint-Jacques-de-Compostelle. Les reliques de Saint-Sernin, au reste, attiraient elles-mêmes beaucoup de voyageurs. L'importance du commerce, par eau sur la Garonne et par terre sur les routes, est attestée par l'existence à Toulouse d'une forte colonie juive.

1. Voir Roschach, *Inventaire des archives communales*, 1891, p. 19. Limites du XIIe siècle : début église Saint-Michel-du-Château, Riaustrans, le gué des Bordes, fontaine de Laramet, clôtures de Saint-André, croix de Cugno, Saulonars, la croix de Saint-Guillem, Arnaud du Pont, la Garonne sous Pouvourville; vallon de Bonneval, la Barthe de Guy, le chemin de Toulouse, le vallon de la Castanadeta, ruisseau de Saint-Aignan, fontaine Cerdane, fossé de Messire Hugues de Palais, l'Hers au gouffre de Gorbe, le terroir de Ribaute, châtaignes entre Ribaute et Boville; L'Espinasse, La Devèze, Malesbole; anciennes clôtures de Balma, Garrigue, Montredon, ruisseau de Sauce jusqu'à son confluent avec l'Hers; l'Hers jusqu'à Launac, pont d'Annet, métairie de Fontaine, pointe de la Mascotte. (V. Limouzin-Lamothe, O. C., 223.)

Dans le Midi, les Juifs vivaient en bons rapports avec une population tolérante. A Narbonne, au x[e] siècle, l'archevêque Dalmace les protégeait. A Toulouse, Raimon VI confiait à un juif la gestion de son trésor. En 1180, un consul, Héliazar, est juif. Ils avaient leur cimetière et leur quartier avec leur synagogue ([1]). Sans doute, le préjugé traditionnel contre eux existait toujours; à Pâques, il était d'usage de donner un soufflet à un Juif en souvenir de la Passion et de la Résurrection du Christ. Chargé de ce soin en 1013, Aymeri, vicomte de Rochechouart, y mit un tel cœur qu'il fit tomber, dit-on, les yeux et la cervelle du patient. Mais, au XII[e] siècle, cette vieille et déplaisante coutume avait déjà été remplacée par une leude que payaient les israélites au profit de Saint-Sernin. Au début du XIV[e] siècle, ils acquittaient une redevance de 44 livres de cire à la cathédrale, où elle était employée pour le luminaire pascal.

Petite noblesse et riche bourgeoisie.

C'est la classe des marchands qui a fait la prospérité de Toulouse et contribué le plus à la conquête de ses libertés. C'est elle qui bénéficie de la liberté des transactions, de l'abolition ou du rachat des leudes et péages; c'est elle qui a réglementé le commerce dans les *stabilimenta*, de façon à garantir autant qu'il se peut la loyauté des transactions et la sécurité des trafiquants étrangers à la ville. Les plus riches d'entre eux se plaçaient à peu près au niveau de la petite noblesse urbaine, chevaliers ou petits feudataires. Comme en Italie, ces deux catégories sociales se sont vite rapprochées et même mêlées; les mœurs méridionales ne s'accommodent guère de l'orgueil de caste; chez nous, la familiarité rapproche les distances; le préjugé de naissance domine moins les rapports sociaux que dans le Nord. Nous ne pouvons pas dire si c'était à la petite noblesse ou à la grande bourgeoisie d'affaires qu'appartenaient tous ces personnages que les chartes mentionnent comme témoins ou acteurs des transformations ou des drames politiques de la cité, les Karaborda, les Pons de Villeneuve, les Arnaud-Bernard, les Baragnon, les Mauran, les Guillem Hunauld, les Roaix. Cette dernière famille, dont le premier représentant, Raimon, est cité dans un acte de 1175, a fourni à Toulouse cinquante-six capitouls en quatre

1. Voir plus haut.

siècles; elle sort bien probablement du négoce. Au début du XIIIe siècle, elle possédait un bel immeuble (1), que Raimon VI choisit pour s'y retirer, après avoir livré le Château aux légats du pape. Bien avant que les capitouls n'eussent leurs armoiries, les Roaix avaient leur blason (2), qui s'étalait sur les colonnes du cloître des Grands-Carmes (3), probablement gratifiés par eux de donation en argent. Cette classe de bourgeois et de chevaliers demeure la plus intéressante de la cité. Quant aux grands seigneurs, ils résidaient surtout dans les environs de Toulouse. Tels étaient les barons de Lanta, les sires de L'Isle-Jourdain, de Rabastens, les comtes de Comminges; ceux-ci, cependant, possédaient un hôtel non loin du Château.

Les maisons fortes et les tours. Discordes civiles.

Par malheur, les habitations du XIIe siècle n'ont pas survécu à la croisade des Albigeois. Ainsi ont disparu, à l'exception de deux tours citées plus haut, celles des Vinhas et des Mauran, ces pittoresques maisons fortes surmontées de tours de briques carrées qui ont fait nommer Toulouse la ville des tours, « *turrita Tolosa* », et qui l'apparentaient aux villes italiennes du moyen âge. Elles attestaient la puissance et l'esprit guerrier de la riche bourgeoisie et de la noblesse urbaine. Elles disaient aussi, comme le disent encore les maisons sombres de Sienne, tout un passé de luttes civiles, de guerres de partis, de ligues entre habitants, dont le procès-verbal du parlement de Saint-Pierre des Cuisines (6 janvier 1185) nous a conservé le souvenir mémorable (4); partisans contre adversaires du comte, petites gens des métiers contre nobles et riches, comme, à la même époque, dans les cités lombardes, Guelfes contre Gibelins. Les passions poli-

1. Apparemment, place Rouaix. Confisqué comme bien d'hérétique et vendu par le Chapitre Saint-Etienne aux Trinitaires.

2. De gueules à trois fasces d'hermine.

3. Une de ces colonnes avec le blason se trouve à l'Institut catholique.

4. Raimon V y promet de ne favoriser personne, de ne plus faire des accords avec un parti contre un autre, de faire impartialement justice, de faire droit aux sentences des consuls; ceux-ci lui jurent fidélité, promettent de ne s'en jamais départir. Amnistie est prononcée pour tous les faits, violences, meurtres, incendies, destruction de récoltes. L'archevêque Fulcrand délie de tout serment d'union; on s'engage à remettre aux consuls les instruments écrits de toutes ces ligues, qu'on détruira solennellement. Excommunication contre qui refusera de se soumettre à ces décisions (*Histoire de Languedoc*, VII, 213; — *Sur la commune de Toulouse*, E. Roschach; — Limouzin-Lamothe, *La commune de Toulouse*, 127 *sq.*).

tiques semblent avoir été fort vives chez nos ancêtres; et c'est un trait du caractère toulousain qu'on retrouverait aujourd'hui *mutatis mutandis*.

Coutume de Toulouse. Condition des personnes et des biens.

Pour connaître l'état de la société toulousaine à cette lointaine époque, nous possédons un document précieux, qui est la Coutume de Toulouse, telle qu'elle fut définitivement arrêtée et promulguée le 6 février 1286, pour servir de loi civile à notre cité jusqu'à la Révolution ([1]). Ce document vénérable ne fait que codifier les usages en vigueur depuis de longs siècles et qui remontent, pour une bonne part, à l'époque gallo-romaine et wisigothique ([2]). Il laisse l'impression d'une société où l'inégalité des conditions est bien moindre que dans le Nord; la Coutume ne parle guère des gentilshommes, mais elle assimile les chevaliers aux bourgeois; entre ces deux classes, la différence est infime. Les serfs, *homines de corpore*, y sont mieux traités qu'ailleurs; ils peuvent posséder un casal (*casalagium*) ou même un fief ou un alleu; ils peuvent disposer de leurs biens meubles : le maître ne peut les prendre ou les saisir sans une décision de justice, au moins dans l'enceinte de la ville et l'étendue de la *Salvitas*. La propriété libre ou alleu, qui a disparu dans le Nord, devant le fief, est dans la région presque la règle; le fief lui-même n'a pas la même nature que dans le Nord; beaucoup de terres ainsi nommées ne sont soumises à aucun hommage ni au service d'ost ou de justice, mais seulement à des redevances annuelles ou des droits de mutation. Le droit de propriété est donc très étendu; le testament, avec ses formalités simplifiées par les consuls ([3]), est d'un usage plus courant que dans le reste de la France. Cette société, moins hiérarchisée, beaucoup moins féodale que celle du Nord, est aussi moins sauvage. La procédure de la Coutume ignore le duel judiciaire et les ordalies ou épreuves par le feu ou l'eau; elle n'admet que le témoignage écrit ou le serment. Toulouse est

1. Voir Tardif, *Coutumes de Toulouse*, publiées d'après les manuscrits 9187 et 9993 du fonds latin de la Bibliothèque nationale, Paris, 1884; — *Le droit privé au XIII[e] siècle d'après les coutumes de Toulouse et de Montpellier*, Paris 1886.

2. Tardif signale l'analogie de la Coutume, sur bien des points, avec des dispositions de la *Lex romana Wisigothorum*, elle-même parfois inspirée par la législation ou la jurisprudence antérieures à Justinien et au *Corpus juris romani*.

3. Les cinq témoins indispensables sont réduits à deux ou trois par une décrétale d'Alexandre III; les consuls supprimèrent même la présence du curé.

hospitalière aux étrangers, qu'elle traite comme ses burgenses, et pour devenir citoyen et jouir de privilèges déjà enviables, il suffit de déclarer qu'on veut habiter cette ville : elle est large et protectrice pour la femme qui peut avoir une dot et disposer à sa guise de son avoir par testament, ainsi que pour les mineurs pourvus d'un spondarius ou tuteur. Au total, malgré de nombreuses ressemblances avec les usages du reste de la France, il semble que la société toulousaine du XIIIe siècle se distingue de celle du Nord par un certain sentiment démocratique, fruit du caractère local, vestiges aussi du droit antique combiné avec le droit coutumier, et aussi par une plus large humanité.

Facilité des mœurs.

En fait, ce qu'on sait de la vie sociale, par la littérature poétique, nous suggère le tableau d'une existence aimable et insouciante, confortable et légère, qui évoque, avant l'albigéisme, la fameuse « douceur de vivre » de Talleyrand.

La cour des comtes était fameuse par son faste; en 1174, à l'occasion de l'entrevue, à Beaucaire, de Raimon V et du roi d'Aragon, le comte de Toulouse fit à son hôte une réception d'une somptuosité extravagante. Raimon VI, comme son père, aimait le luxe et les fêtes; ce prince, dépensier, sensuel, mais tolérant et indulgent aux hommes, courageux, ami de la paix, peu autoritaire et assez irrésolu, conquit la sympathie de ses sujets, non seulement parce qu'il fut malheureux et personnifia la patrie opprimée par les hommes du Nord, mais aussi parce que ses goûts et son caractère étaient bien de chez nous. Les Toulousains, peu rigoristes de leur naturel, pardonnaient aux Saint-Gilles leur goût pour le beau sexe. Raimon V avait mené une existence fort peu exemplaire. Raimon VI épousa successivement cinq femmes, dont deux furent répudiées ([1]). C'est que la femme était alors la déesse de Toulouse; et son culte n'était pas toujours platonique. « Amour me fait chanter et esbaudir », disait le troubadour Raimon de Miraval. « Tout ce qu'on fait par amour est bien », écrit-il ailleurs. Cette morale était celle de

1. Sa première femme fut Ermessinde de Pelet, morte en 1176. La deuxième, Béatrix, sœur du vicomte de Béziers, répudiée en 1193; la troisième, la fille du roi de Chypre, répudiée en 1196; la quatrième fut Jeanne d'Angleterre, sœur du roi Richard, morte en 1199; la cinquième, enfin, Léonor d'Aragon, sœur du roi Pierre II.

toute la société toulousaine des nobles et riches bourgeois; la femme demeurait la grande affaire en un temps où les poètes la célébraient à l'envi et où la richesse entretenait le luxe en créant des loisirs.

La poésie. Les troubadours à la cour des comtes.

Toulouse fut, en effet, avant l'albigéisme, un foyer extrêmement brillant de la poésie méridionale. Les troubadours se donnèrent rendez-vous à la cour des comtes, qui furent leurs protecteurs et, parfois, ne dédaignèrent pas de s'essayer dans l'art de la chanson ou du sirventes (1). Le duc d'Aquitaine Guillaume IX, qui posséda Toulouse pendant une assez longue période, écrivit onze pièces; il nous en reste une de Raimon VI. Ces puissants seigneurs se liaient d'une amitié fraternelle avec des troubadours, au point d'adopter le même surnom; ce fut le cas de Raimon V et de Bernard de Durfort, qui avaient adopté le nom d'Albert; de Raimon VI et de Raimon de Miraval, qui s'appelaient tous deux Audiart; ces deux derniers étudiaient en commun « l'art d'aimer », car Raimon VI, si nous en croyons son ami, « fut bon en galanterie ». Les poètes vivaient ainsi en contact perpétuel avec leurs protecteurs; ils osaient adresser leurs hommages aux femmes de leur famille; le troubadour périgourdin Arnaut de Mareuil soupira pour la belle Azalaïs, sœur de Raimon VI et femme de Rogier II Taillefer, vicomte de Béziers et de Carcassonne, qu'elle préféra au poète. Raimon de Miraval s'éprit secrètement de dona Léonora, femme du comte et sœur du roi d'Aragon. Puis il lui arriva de découvrir une beauté rare, Azalaïs de Boissezon, femme d'un seigneur de

1. Dans le *Limousin*, qui n'était, il est vrai, qu'une province du Midi, et dans les régions voisines (Poitou et Saintonge), sont nés les plus grands et les premiers troubadours. C'est le dialecte de cette province qui est devenu de bonne heure la langue classique de la poésie provençale et il l'est resté jusqu'à la fin. A. Albert les appelle *les chantres de la galanterie.* Créateurs d'un nouvel art poétique, ils modulent sans fin l'ivresse et les peines de leurs molles émotions; ils semblent ne respirer d'abord que la volupteuse vie des sens, qu'ils excellent à *bien trouver;* et quelle variété d'accords pour célébrer les impressions amoureuses ! L'amour est le mobile de leurs vers. Ils prodiguent galants triolets, tensons courtoises; ils dictent les gracieux couplets de la pastourelle, la ballade et les rondes qui embellissent la danse des jouvencelles, et ces cansos dont une douce voix, la voix d'un amant, relève la mélodie, et ces sonnets qui volent, légers et faciles, sur un luth harmonieux, le luth d'un troubadour; l'amour éveille, au point du jour, la joyeuse aubade, salut de l'étoile matinale rafraîchie par l'aurore, dont chaque note est un soupir du cœur; à la nuit tombante, pour fêter le retour du soir, il inspire la sérénade, dernier regard du soleil, dont chaque vers est le fruit d'un sentiment.

Lombers en Albigeois, et de présenter sa dame à son protecteur et à d'autres grands seigneurs qui se déplacèrent pour admirer cette merveille. Mais ces poètes ont joué parfois des rôles plus nobles et sont demeurés fidèles à leurs mécènes dans le temps de leurs infortunes. On n'en cite qu'un qui se soit rallié à Simon de Montfort.

Citer les troubadours protégés des comtes serait presque faire l'histoire de la littérature méridionale. Marcabrun et Giraud le Roux fréquentèrent la cour d'Alfonse-Jourdain. Bernard de Ventadour séjourna auprès d'Aliénor d'Aquitaine, puis auprès de Raimon V; il y put rencontrer Peire Rogier et Folquet, de Marseille; celui-ci, ayant brûlé de feux profanes pour Azalaïs, fille de Barral, vicomte de Marseille, se retira du monde après la mort de Barral et de Raimon V, ses protecteurs; il devint abbé du monastère cistercien du Touronet, dans le diocèse de Fréjus; nous le retrouverons, en 1205, évêque de Toulouse et l'un des plus fougueux adversaires de Raimon VI. Ugo Brunenc, de Rosas, Bernard de Durfort furent aussi des habitués de la cour de Raimon V.

A la même époque, Peire Ramon, né à Toulouse, chantait dans ses vers une noble dame de la ville, dont nous n'avons pu percer l'incognito. Peire Vidal, son contemporain, est plus célèbre encore. Ce Toulousain, enfant du peuple, poète né, promène sa muse à la cour d'Aragon, en Provence, jusqu'en Orient, où il épouse une Grecque. Il conquit par sa vie privée une réputation d'extravagance; il aima la « Louve de Penautiers », femme d'un seigneur de Cabaret, que Raimon de Miraval honora d'hommages moins platoniques et qui eut un bâtard de ses relations avec le comte de Foix. La mort de Raimon V lui inspira une élégie grandiloquente. Raimon VI accueillit près de lui Raimon de Miraval, Aimeri de Péguilhan, qui chanta Eléonore d'Angleterre, « la reine de Toulouse », Aimeri de Belenoi, Adhémar le Nègre. Enfin, le moins inspiré n'est pas le troubadour inconnu qui a écrit la seconde partie de la *Chanson de la croisade* (1), si précise, si vivante, si pénétrée de patriotisme local et d'attachement pour les comtes Raimon VI et Raimon VII, dont le poète fut certainement un protégé. Il y eut même une poétesse, dont fut le chevalier

1. La première partie, la moins intéressante, est l'œuvre du clerc Guillem de Tudela.

servant Bernard-Arnaud d'Armagnac, frère du comte Géraud, et dont un manuscrit du Vatican nous a conservé quelques vers (1).

Charme de la vie avant la croisade.

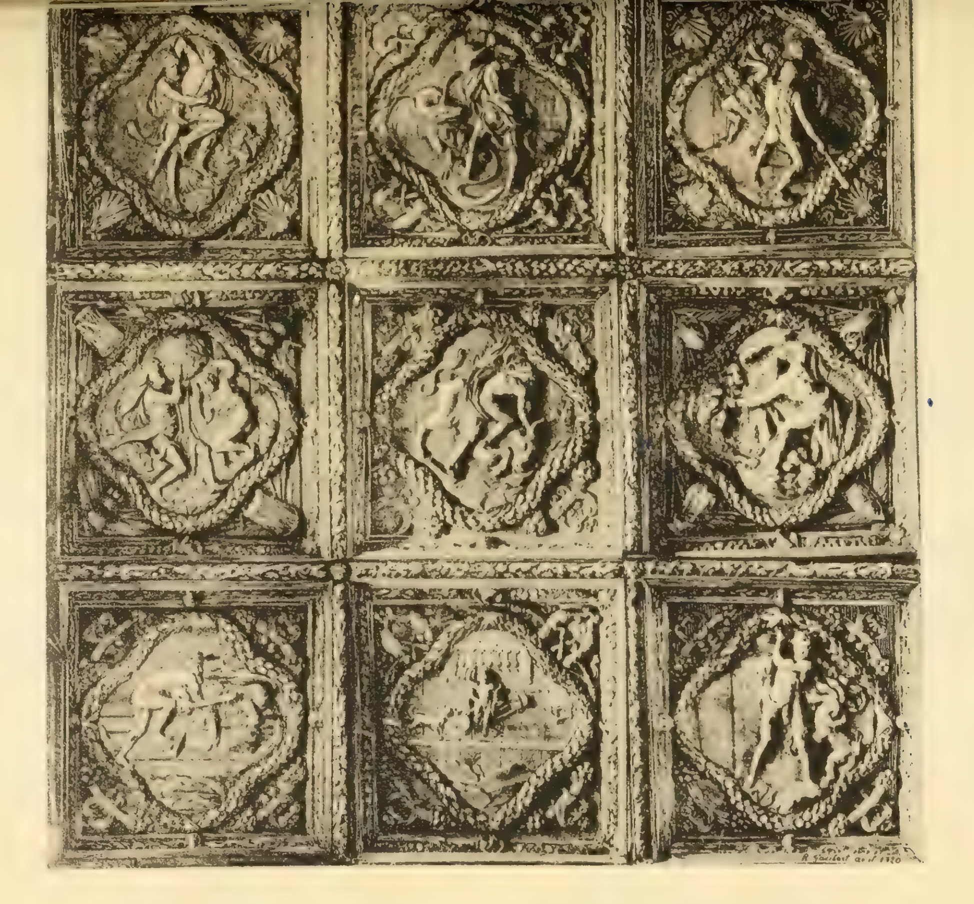
« Si l'on ne veut pas entendre de chansons, qu'on s'éloigne de notre société; car je chante pour réjouir mon cœur et pour l'agrément de mes compagnons. » Ainsi s'exprime Raimon de Miraval. Pour tous ces rossignols qui s'égosillaient sans souci des heures, la croisade devait sonner un terrible réveil. A la veille de la catastrophe, ils chantaient encore. Le rude gantelet de Montfort interrompit à jamais leurs chants en ruinant et le pays où s'alimentait leur inspiration et la dynastie qui avait tant fait pour la poésie et les poètes.

BIBLIOGRAPHIE

Histoire de Languedoc, t. IV, notes des éditeurs : Abbaye de Saint-Sernin, 522; Etablissements religieux du diocèse de Toulouse, 690; — T. V (1875) : Preuves; — T. VII, notes des éditeurs : La commune de Toulouse (E. Roschach), 213; Les Troubadours (P. Meyer), 441; — T. X, notes des éditeurs : Sur la langue romane du Midi de la France (Chabaneau), 168; Biographie des Troubadours (Chabaneau), 209. — ROSCHACH. *Inventaire des archives communales antérieures à* 1790, Toulouse, 1891. — GALABERT. *Les archives communales de Toulouse*, Toulouse, 1910. — DU MÈGE. *Histoire des institutions municipales de Toulouse*, Toulouse, 1844. — Léon CLOS. *Recherches sur la première époque de l'histoire municipale de Toulouse* (Mémoires de l'Académie des Sciences de Toulouse, 1874); — *Etude sur la municipalité de Toulouse et l'établissement de son consulat* (*ibid.*, 1873). — LIMOUZIN-LAMOTHE. *La commune de Toulouse et les sources de son histoire*, Toulouse-Paris, 1932. (Le meilleur ouvrage et le plus précis

1. Desazars de Montgaillard, *Les premières femmes lettrées à Toulouse* (Revue des Pyrénées, 1911, p. 56); — D. Déjeanne, *Les coblas*, de Bernard-Arnaud d'Armagnac et de dame Lombarda (Annales du Midi, 1906).

sur la question.) — ROSCHACH. *La vie municipale à Toulouse au XIIe siècle, d'après la « Chanson de la Croisade »* (Mémoires de l'Académie des Sciences, 1897). — Victor FONS. *Le bourg de Toulouse*, Toulouse, 1867. — Jules CHALANDE. *Histoire des rues de Toulouse* (Mémoires de l'Académie des Sciences, années 1913 à 1929 inclus). — R. REY. *Saint-Etienne de Toulouse*, Paris, 1929. — Abbé DOUAIS. *La vie de saint Raimon et la construction de Saint-Sernin. L'hôpital Saint-Raimon* (Mémoires de la Société archéologique, 1894); — *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Sernin*, Paris, 1886; — *Mélanges sur Saint-Sernin*, Toulouse, 1894-96; — *Trésor et reliques de Saint-Sernin* (*Documents sur l'ancienne province de Languedoc*), Paris, 1904; — *Deux reliquaires de Saint-Sernin*, Lille, s. d.; *Inventaire des biens meubles et immeubles de l'abbaye de Saint-Sernin* (Mémoires de la Société archéologique, 1889). — DE LAHONDÈS. *Epoque de la construction de Saint-Sernin* (Bulletin de la Société archéologique, 1889). — ESQUIÉ. *Notes sur les travaux de restauration de Saint-Sernin* (Mémoires de l'Académie des Sciences de Toulouse, 1881-82-83). — Abbé LESTRADE. *Pages d'histoire et d'art sur Saint-Sernin*, Toulouse, 1904. — DUMÈGE. *Le cloître de la Daurade* (Mémoires de la Société archéologique du Midi, t. II, 1834-35, p. 241). — DUMAS DE RAULY. *Le prieuré bénédictin de la Daurade* (*ibid.*, t. XIII, 1883-85). — V. FONS. *Le bourg de Toulouse* (Mémoires de l'Académie des Sciences de Toulouse 6e série, t. V, 1867, p. 34). — DELORT. *L'eglise Saint-Pierre des Cuisines* (Mémoires de la Société archéologique du Midi, t. XII, 1880-82). — L. BUNEL. *Le faubourg Saint-Cyprien et l'église Saint-Nicolas* (*ibid.*, t. IX, 1866-71). — A. DE BOURDÈS. *Les moulins du Bazacle* (Bulletin de la Société archéologique, 1910). — Abbé LAFFORGUE. *La grande Lande et Croix-Daurade* (*partie du gardiage de Toulouse*), Toulouse, 1909. — MOT. *Le moulin du château Narbonnais de Toulouse*, Carcassonne, 1910. — J. ANGLADE. *Les poésies de Peire Vidal*, édition Paris, 1913; — *Les Troubadours*, Paris, 1908. — P. ANDRAUD. *La vie et l'œuvre du troubadour Raimon de Miraval*, Paris, 1902. — TARDIF. *La coutume de Toulouse*, Paris, 1884; — *Le droit privé au XIIIe siècle, d'après la coutume de Toulouse et de Montpellier*, Paris, 1886. — GALABERT. *Etat économique de Toulouse à la veille de la guerre albigeoise* (Mémoires de l'Académie des Sciences de Toulouse, 1920). — E. MALE. *Les chapiteaux romans du Musée des Augustins* (Revue archéologique, 1892). — H. RACHOU. *Catalogue des collections de sculpture et d'épigraphie du Musée des Augustins*, 1912; — *Les statues de la chapelle de Rieux et de Saint-Sernin au Musée de Toulouse*, 1910; — *Pierres romanes de Saint-Etienne, la Daurade et Saint-Sernin*, 1934.



COUR D'APPEL. — Plafond de la Salle des Travaux d'Hercule



1



2



3



4

(1) Sceau des Consuls de Toulouse
(2 et 3) Sceaux du Chapitre Communal
(4) Armes de Toulouse (1515)

Histoire Graphique du Languedoc. Privat, éditeur

CHAPITRE IV

L'ÉPOPÉE DE TOULOUSE : LA CROISADE DES ALBIGEOIS.

La Religion des Albigeois.

L'albigéisme ou catharisme (1) n'est pas, à proprement parler, une hérésie comme celle des Vaudois ou d'Eon de Bretagne, à peu près contemporaines. C'est une véritable religion différente, en son principe, du christianisme. Originaire de la péninsule des Balkans et née parmi les Gréco-Slaves, particulièrement les Bulgares, elle reposait, comme l'ancien manichéisme, sur l'idée de la dualité de Dieu, solution très simple du problème du mal : il y avait un dieu bon de qui procédait l'esprit; un dieu mauvais, créateur du corps et de la matière. Les Cathares reconnaissaient l'existence du Christ, considéré comme une créature, modèle de perfection

1. Alors que tant de travaux d'exégèse, de critique religieuse, sont venus au jour depuis la Grande Guerre, aucun écrivain n'a été tenté de percer le mystère qui enveloppe le catharisme, de nous donner cette histoire enrichie de toutes nos connaissances nouvelles sur les philosophies orientales, de nous faire comprendre comment une doctrine aussi pessimiste et antisociale a pu s'épanouir sur un sol tout imprégné de la douceur de vivre. L'éminent écrivain Maurice Magre consacre, dans son livre *Magiciens et Illuminés*, de remarquables chapitres aux *Albigeois :* « Les hommes sobres et modestes qui vivaient au XIIIe siècle, dans le Midi de la France, ayant pour règle pratique la pauvreté, pour idéal l'amour de leurs semblables, ont été mis à mort jusqu'au dernier et la calomnie triomphante a effacé même leur nom, même leur souvenir. » Maurice Magre a parlé en poète et n'a pas voulu, sans doute, faire œuvre d'historien et d'exégète. D'ailleurs, sa sympathie le rend peut-être partial pour une doctrine qu'il assimile au boudhisme. (V. son autre livre : *Pourquoi je suis boudhiste.*) Comment le pays qui gardait un ultime reflet d'Athènes et de Rome, auquel la poésie des troubadours redonnait une vie nouvelle, fut-il le pays d'élection de l'albigéisme? Faut-il penser qu'il y était préparé par les souffles venus d'Orient depuis les invasions sarrasines, par le voisinage

morale, conception rationnelle et exempte de mystère; ils admettaient les livres saints des chrétiens, la confession publique, mais niaient l'enfer et le purgatoire. Leur clergé avait une organisation analogue, en sa hiérarchie, à celle du clergé catholique [1]. Ils prêchaient la haine de la chair, des plaisirs et des richesses, la vie spirituelle, une sorte d'ascétisme rigoureux et fanatique. Mais ces préceptes austères ne concernaient qu'une minorité d'élus, les *parfaits*. Les simples fidèles pouvaient vivre selon la loi ordinaire des hommes et cependant être sauvés par une espèce d'absolution, ou *consolamentum*, administrée par le parfait. Ces dogmes clairs, ce compromis commode, la ressemblance du culte et de la hiérarchie avec le culte et la hiérarchie traditionnels étaient de nature à séduire la foule que frappait la sévérité de mœurs des parfaits, qu'attirait aussi l'idée communiste contenue dans la haine des Cathares pour les biens matériels. Aussi, le catharisme se répandit-il rapidement en Italie, au XIe siècle; et, par les portes de la Méditerranée, par la vallée du Rhône, par les étudiants et les marchands, véhicules ordinaires de l'hérésie, il gagna la France à peu près entière. Mais c'est dans le Midi languedocien qu'il forma ses plus nombreux adeptes [2].

La diffusion de cette doctrine, qu'expliquent les relations

de l'Espagne arabe, par le retour des croisés, par la présence des Templiers, cachant dans leurs commanderies des doctrines occultes? D'où viennent ces grandes vagues de fond qui, de temps à autre, déferlent sur l'humanité? Sourdent-elles des profondeurs obscures de la race, ou bien arrivent-elles de rivages lointains pour recouvrir le pays qu'elles submergent d'apports étrangers? Les Languedociens, dans lesquels les historiens s'obstinent à voir les descendants directs des Latins, avaient peut-être dans leurs veines une assez forte proportion de sang oriental? Peut-être l'état de civilisation, sous lequel on nous dépeint le comté de Toulouse, ne correspondait il pas à la réalité? A côté des grands seigneurs et des hauts dignitaires de l'Eglise, les hobereaux, certains bourgeois (les libéraux de l'époque) et le peuple, partout si malheureux en ces siècles de féodalité, avaient-ils à se plaindre, « et ouvrirent-ils une oreille complaisante à l'Evangile communiste des *Pauvres de Lyon* »? (Charles Géniaux, *loc. cit.*, 24 mai 1930; — Douais, *Les Albigeois, leur origine*; — Peyrat, *Histoire des Albigeois*; — Charles Molinier, *L'Inquisition.*)

1. Il est difficile d'étudier les croyances des Cathares d'après leurs écrits mêmes, qui furent détruits par l'Inquisition. Il faut notamment recourir aux dépositions des Cathares au cours de leur procès ou encore à l'ouvrage d'un Cathare qui se sépara ensuite de la secte.

2. La religion protestante, issue de la Réforme du XVIe siècle, différait-elle de celle des Cathares et ces religions n'ont-elles eu de commun que les persécutions subies par leurs adeptes? Les protestants n'admettent d'autre autorité que celle de l'Evangile et de la raison individuelle; rejetant le pouvoir du pape et celui des conciles; réprouvant le purgatoire, les indulgences, la confession; proscrivant le culte de la Vierge, des images, des Saints, en quelque sorte toutes les formes maté-

du Midi avec l'Orient et l'Italie, fut singulièrement favorisée par l'anarchie politique, par l'absence d'Etats fortement centralisés, par le discrédit profond où était tombé le clergé catholique. « Les prélats, dans cette région, sont la fable des laïques », écrivait le pape Innocent III à propos de l'archevêque de Narbonne, Béranger II. Au commencement du XIIIe siècle, l'évêque de Toulouse, Raimon de Rabastens, pur féodal, batailleur et de mœurs déréglées, mettait en gage les biens d'Eglise pour se procurer de l'argent. Méprisée des seigneurs, l'Eglise était constamment exposée à leurs entreprises. En 1122, Alfonse-Jourdain expulse les moines du couvent de Saint-Egidius, s'empare du monastère, y bâtit un château. En 1196, Raimon VI détruit plusieurs églises dépendant de l'abbé de Saint-Gilles, rançonne les religieux, établit une forteresse et une garnison. L'évêque de Toulouse était dans l'obligation de solliciter des sauf-conduits des seigneurs environnants lorsqu'il faisait ses tournées pastorales et il se plaignait que ses mules ne pussent aller sans escorte à l'abreuvoir. L'excommunication n'avait aucune prise sur ces âmes sceptiques. Au moment de la croisade, nombre de seigneurs vivaient excommuniés sans manifester ni gêne ni regrets. Les comtes de Toulouse avaient à leur service des routiers, vrais bandits qui se riaient des foudres ecclésiastiques. Les bourgeois eux-mêmes imitaient la désinvolture des puissants et empiétaient sur les domaines des abbayes

rielles et extérieures de la dévotion (pèlerinages, reliques, chapelets) ; le célibat ecclésiastique est supprimé, etc. « Tout protestant fut pape, une Bible à la main », dit Boileau. Schmidt, *loc. cit.*, s'efforce de creuser un abîme entre le protestantisme et l'hérésie du XIIIe siècle. Il se fait, en cela, une fausse idée de l'honneur et des intérêts de la Réforme, s'exposant peut-être à nier aux sectaires albigeois leur véritable caractère. Plus chrétiens, à notre avis, que ne veut le reconnaître Schmidt, avec des croyances qui n'étaient, ni en philosophie ni en théologie, celles du protestantisme, comme lui, cependant, les Cathares poursuivaient le même but, la séparation d'avec l'Eglise de Rome ; et ce fut bien, il semble, en fin de compte, le dernier et suprême résultat de la révolution religieuse dont l'Europe fut témoin trois cents ans après eux. Ce fait, pleinement reconnu, met les Cathares à leur place. Cet esprit de révolte, en quelque sorte permanent, contre le Saint-Siège, depuis le XIIe siècle jusqu'au XVIe, où il eut un triomphe, ils le représentent à son premier âge. Ils sont les ancêtres de Wiclef, de Jean Huss, de Luther, de Calvin. Peu importe, après cela, qu'ils aient interprété l'Evangile de telle ou telle manière, qu'il faille même les croire plus près du paganisme que du christianisme, comme le veut Schmidt ; ils n'en sont pas moins, à leur manière, les premiers protestants. A défaut d'autres preuves, la phraséologie injurieuse pour la cour de Rome, les invectives passionnées qui leur sont communes avec les réformés du XVIe siècle le démontrent de reste. (Charles Molinier, *loc. cit.*, *L'Inquisition* ; — Schmidt, *Histoire et doctrines de la secte des Cathares ou Albigeois.*)

ou même des évêchés. Malgré tout, les uns et les autres faisaient de pieuses fondations et sollicitaient, par des largesses, le pardon et les prières de ceux qu'ils dépouillaient ainsi.

Persécution contre les Albigeois.

On comprend le succès des doctrines cathares si l'on songe, d'autre part, à la tolérance de la population méridionale, au caractère assez superficiel de ses croyances, à la facilité des mœurs, à la passion des plaisirs et au culte de la femme. Ces doctrines, très hautes pour les élus, permettaient tout et pardonnaient tout au vulgaire. Aussi Toulouse devint-elle, de bonne heure, un centre de la nouvelle secte. Dès 1022, le concile d'Orléans condamne les manichéens et quelques-uns de ces religionnaires sont brûlés à Toulouse. En juillet 1119, le pape Calixte II préside, dans cette dernière ville, un concile où les Albigeois sont solennellement proscrits et anathématisés. A partir de cette date, tous les conciles invectivent avec menaces contre les Cathares, Patarins et autres. Mais, en dépit de ces foudres, en 1177, le comte Raimon V écrivait au chapitre général de Cîteaux que la religion nouvelle, avait pénétré partout : « Les prêtres eux-mêmes cèdent à la contagion; les églises sont désertes et tombent en ruines. Pour moi, ajoutait-il, je fais mon possible pour arrêter un tel fléau, mais mes forces sont inférieures à la tâche. Les personnages les plus importants de ma terre se sont laissé corrompre. La foule a suivi leur exemple et abandonne la foi, ce qui fait que je n'ose ni ne puis réprimer le mal. » Quoi qu'on puisse penser de l'exagération assez coutumière aux hommes du moyen âge, il n'est pas douteux que la majorité de la noblesse et de la bourgeoisie toulousaines ne fût sympathique ou même acquise aux nouvelles doctrines; leurs adeptes étaient si nombreux et si influents qu'ils réduisaient presque les catholiques à cacher leur foi ([1]).

1. Comment cette religion, dit Lectaire, si différente, par sa base, du catholicisme, si opposée au tempérament sensuel et tolérant des Méridionaux, a-t-elle pu faire parmi eux tant de prosélytes? C'est que l'ascétisme rigoureux qui dérivait du principe cathare n'était obligatoire que pour le petit nombre des *parfaits*. On ne l'imposait pas à la masse des adhérents. Il leur suffisait, pour être sauvés, de recevoir le *consolamentum* à l'heure du danger. Une simple imposition des mains, un *Pater noster*, et le paradis était assuré ! Cette même religion n'admettait pas la Trinité. Le Christ, pour elle, n'était qu'une créature, un ange de premier ordre, et le Saint Esprit, le chef des intelligences célestes. Les difficultés dogmatiques, l'Incarnation, la Résurrection, l'Ascension du Christ disparaissent, puisque Jésus ne s'était pas

En 1178, les rois Louis VII et Henri II s'émurent et sollicitèrent du pape Alexandre III l'envoi à Toulouse d'une mission pour prêcher, convertir et arrêter les progrès du mal. Elle se composait du légat Pierre de Pavie [1], d'Henri, abbé de Clairvaux, des archevêques de Bourges et de Narbonne, des évêques de Poitiers et de Bath, avec une suite d'ecclésiastiques et une escorte de gens de guerre. Fort mal accueillis, insultés même dans les rues, ils n'en entreprirent pas moins d'épurer la ville. Un des plus riches Toulousains, le vieux Pierre Mauran, convaincu d'avoir nié la présence réelle, dut abjurer publiquement ses erreurs dans l'église Saint-Sernin, le torse et les pieds nus; il reçut la discipline, ses biens furent confisqués, et il dut partir pour Jérusalem, servir les pauvres pendant trois ans; en attendant son départ, il devait faire, tous les dimanches, le tour des églises, nu-pieds et en se flagellant (août 1178). Quelques semaines après, deux autres sectaires, Raimon de Baimiac et Bernard Raimon, comparurent de même dans l'église Saint-Jacques, accusés par le comte de rester hérétiques, malgré leur abjuration; ils furent excommuniés. La mission n'obtint que des conversions isolées. Le légat ordonna la démolition des tours qui protégeaient les logis des nobles et riches bourgeois. C'est probablement à cette époque que fut écrêtée la tour Mauran. Mais, les envoyés pontificaux partis, la secte releva la tête; Pierre Mauran rentra en possession de ses biens et exigea même des fonctions publiques. En 1181, un nouveau voyage d'Henri de Clairvaux, avec une petite armée, n'aboutit qu'à la prise de Lavaur, nid de Cathares; succès sans lendemain. De nouvelles condamnations prononcées contre le catharisme, aux conciles de Latran (1179), de Vérone (1184), de Montpellier (1195), demeurèrent sans effet.

Missions pontificales à Toulouse. Pierre Mauran.

Mais, en 1194, à Raimon V, très orthodoxe et hostile à l'albigéisme, succède son fils Raimon VI qui manifeste, au contraire, une sympathie affichée [2]. Il s'incline devant les

Raimon VI.

fait chair et n'avait qu'une humanité apparente. La Vierge aussi n'était qu'un ange et non la véritable mère du Fils de Dieu. Enfin, le Cathare n'avait pas à rechercher comment, au Jugement dernier, les corps dissous et anéantis pourraient se retrouver intacts : il croyait que les âmes, seules, devaient ressusciter.

1. Cardinal de Saint-Chrysogone.

2. Si nous en croyons le moine de Cernay, un des historiens de la Croisade.

prêtres cathares, reçoit leur bénédiction et leur baiser de paix, se faisant accompagner par eux dans ses voyages ; il refuse de punir un hérétique qui avait souillé une église et fait parodier par son bouffon les gestes de l'officiant catholique à l'autel. Il est vrai qu'il manifeste une faveur analogue aux ordres religieux et fait parade de son zèle orthodoxe ; il protège les Hospitaliers et se fait recevoir dans leur ordre. Sa fille Raimonde entre au couvent des religieuses de Lespinasse. On put l'accuser de pactiser avec l'hérésie, on ne put jamais le convaincre d'être hérétique. Mais son attitude équivoque sera la principale cause de ses malheurs. Il en faut chercher l'explication, non seulement dans son caractère, mais mieux encore dans la puissance du parti albigeois à Toulouse et chez ses principaux feudataires : le comte de Foix, surtout le vicomte de Béziers et de Carcassonne.



Sceau de Raimon VI, comte de Toulouse

Innocent III. D'autre part, à la même époque, la papauté, détournée jusque-là du problème albigeois par les nécessités de la lutte contre l'Empire, jouit d'un moment de trêve qui suit la mort de Frédéric Barberousse (1190) ; et elle est représentée par un grand personnage, Innocent III, qui porta très haut la puissance pontificale, prétendit disposer des trônes et assujettir à son autorité la chrétienté entière. Avec lui, la question de la répression du catharisme va passer au premier plan de la politique romaine. Innocent III fixe d'abord la jurisprudence en matière d'hérésie. Les coupables seront exilés ou emprisonnés, leurs biens confisqués et vendus, leurs demeures détruites ; ils perdent leurs droits civils, ne peuvent ni tester, ni hériter, ni témoigner, ni intervenir dans un acte public ; après leur mort, leur cadavre doit être exhumé de la terre chrétienne et jeté à la voirie ; les seigneurs et les magistrats

ont le devoir strict de les poursuivre, sous peine d'excommunication. Mais le pape écarte la peine de mort, le bûcher, châtiment ordinaire des hérétiques, et veut qu'on observe les formes régulières de la justice; il réagit contre le zèle des persécuteurs trop fanatiques. D'autre part, il travaille à épurer le clergé catholique du Midi, dont les mœurs déshonoraient l'Eglise. De 1205 à 1210, il révoque l'évêque de Toulouse, Raimon de Rabastens, simoniaque avéré; les évêques de Béziers, de Viviers, l'archevêque de Narbonne, Béranger II, scandale du Midi. Enfin, il tente de liguer contre l'albigéisme les barons du Midi, Raimon VI, le seigneur de Montpellier, le roi d'Aragon Pierre II.

En même temps, il essaie une nouvelle campagne de conversion, suggérée et entreprise cette fois par deux Espagnols remarquables, Diego de Azévedo [1], évêque d'Osma, et le sous-prieur de son chapitre, Dominique Guzman, le futur saint Dominique [2]. Ceux-ci, renforcés de quelques Cisterciens, parcourent le Languedoc pieds nus et mendient pour vivre, frappant d'étonnement les populations par l'ardeur de leur foi, la flamme de leur parole et la pureté de leur vie, multipliant les controverses avec les « parfaits » et les miracles qui attestent la protection divine et la vérité de la foi catholique. Resté seul chargé de cette mission, Dominique continue son merveilleux apostolat, fonde, près de Fanjeaux (Aude), le monastère de Prouille (1206), destiné à recevoir les jeunes filles converties : ce fut l'origine des Frères Prêcheurs ou Dominicains. En 1216, Dominique s'établissait, avec quelques compagnons, à Toulouse, dans deux maisons que lui donnait le bourgeois Pierre Cellani, non loin du château Narbonnais [3]. Saint Dominique.

1. D'après le P. Lacordaire (*Vie de saint Dominique*, Paris 1841, pp. 59 et suiv.). Mais l'orthographe des noms donnés par Lacordaire n'est pas toujours sûre.

2. Saint Dominique, né à Calahorra (vieille Castille), de l'illustre famille des Guzman; il mourut à Bologne, en 1221. Il avait fait ses études à l'Université de Palencia.

3. C'est la maison dite de l'Inquisition; elle fut son premier cloître et devint plus tard la demeure des juges de l'Inquisition. Cellani, de son nom véritable Cella ou Silla (*Sillanus* ou *Scilanus*), devait appartenir à une maison riche et puissante de Toulouse. Il fut l'un des fondateurs de l'ordre de Dominicains et de l'Inquisition méridionale, dont il fut vraisemblablement le premier juge avec le célèbre Guillem Arnaud. (Voir chapitre suivant : *l'Inquisition.*) L'ordre des Dominicains (*Frères Prêcheurs*) a un chef unique sous le nom de *maître général;* il gouverne tout l'ordre, divisé en provinces qui ont chacune à leur tête un prieur provincial; chaque province comprend plusieurs couvents, dirigés chacun par un prieur conventuel.

Notre ville eut ainsi l'honneur d'être le berceau de la congrégation nouvelle.

Anathème contre Raimon VI. Mission de Pierre de Castelnau à Toulouse.

Mais tous ces efforts demeurèrent vains; les légats pontificaux, les moines Renier et Gui (1198), le cardinal de Saint-Paul (1200), Pierre de Castelnau et Raoul, moine de Fontfroide (1203), auxquels se joint Arnaud-Amalric, abbé de Cîteaux, malgré les pleins pouvoirs qui leur subordonnent le clergé du Midi, se déclarent impuissants et crient leur découragement. Les princes méridionaux se dérobent à la croisade. Raimon VI, déjà excommunié par Célestin III, se refuse à poursuivre les Cathares aussi bien qu'à renvoyer ses routiers, ne voulant ni se désarmer ni se brouiller avec la moitié de ses sujets. En 1205, Pierre de Castelnau lui arrache une promesse qu'il ne tient pas; en 1207, le comte ne veut pas s'engager à s'unir à ses feudataires pour anéantir l'hérésie; Castelnau l'excommunie et le pape, par un bref fulminant du 29 mai 1207, prononce l'anathème contre « cet homme pestilent, contre cet insensé, ce tyran impie et abominable »; il met l'interdit sur ses états. Mais les sujets du comte le soutiennent. Les consuls de Toulouse font paraître un règlement défendant d'accuser quelqu'un d'hérésie après sa mort sans preuve formelle et, par suite, de déterrer son corps. En 1203, Pierre de Castelnau réunit tous les habitants dans une grande assemblée, leur fait prêter serment de garder la foi catholique, en leur promettant, de la part du pape, confirmation de leurs franchises. Les Toulousains jurent, mais refusent d'expulser de la ville les hérétiques et, Castelnau parti, ils oublient leur serment. Les conversions opérées par Dominique furent, au début, fort peu nombreuses, en dépit de l'atmosphère miraculeuse où la légende dominicaine a baigné l'apostolat du saint. « Les champions de Dieu, dit le chroniqueur Guillaume de Puylaurens, reconnurent que ces moyens étaient impuissants à éteindre l'incendie. » Et l'auteur de la première partie de la *Chanson de la croisade*, Guillem de Tudela, se lamente devant l'insuccès : « Il ne veut pas se convertir, ce peuple égaré ! »

Toutes les dignités sont conférées par l'élection. Du rang des Dominicains sortirent Albert le Grand, saint Thomas d'Aquin, Lacordaire, Fra Angelico et Fra Bartholomeo. Ces peintres illustres portèrent leur habit. L'ordre fut supprimé en 1792. Le P. Lacordaire le rétablit en 1839.

Assassinat de Pierre de Castelnau.

Il ne restait plus qu'à recourir à la force. Dès la fin de 1207, Innocent III s'adresse à Philippe-Auguste, qui se dérobe en posant des conditions inadmissibles : le roi de France, au reste, était trop occupé avec Jean sans Terre pour abandonner les avantages politiques qu'il attendait de la lutte avec le roi d'Angleterre et se lancer dans une aventure hasardée et lointaine. Sur ces entrefaites, le 15 janvier 1208, le légat Pierre de Castelnau fut assassiné par un officier de Raimon VI, près de Saint-Gilles. Le comte n'avait certainement pas ordonné le meurtre, mais l'homme qui l'avait excommunié était détesté dans son entourage et dans tout le Midi. Ce fut comme un crime spontané, le réflexe cruel d'un peuple persécuté dans sa liberté de conscience. L'indignation secoua le monde catholique. « De l'affliction que le



Remparts de Toulouse

Porte de Las Crosses (Boulevard Lascrosses) Tour du Bourreau - Mazzoli

pape en eut, dit la *Chanson*, il tint la main à sa mâchoire et invoqua saint Jacques de Compostelle. » Ce malheureux événement allait déterminer la croisade et la ruine du Midi.



La croisade prêchée par Innocent III.

Par une circulaire du 10 mars 1208, Innocent III excommuniait Raimon VI, déliait ses sujets du serment de fidélité, prononçait la confiscation de ses Etats, qu'il était permis

désormais de lui prendre; il consentait cependant à le recevoir au tribunal de la pénitence si le comte s'engageait à expulser les hérétiques de ses terres. L'abbé de Cîteaux, Arnaud-Amalric, publia l'appel à la croisade avec promesse d'indulgences, exhortant les rois de France et d'Angleterre à faire la paix et à se croiser, offrant à Philippe-Auguste les domaines des Saint-Gilles (1). Sur un nouveau refus du Capétien, on dut se contenter des seigneurs du Nord de la France, aidés de quelques croisés des Pays-Bas et d'Allemagne. Les princes du Midi ne surent pas s'unir; le vicomte de Béziers et de Carcassonne s'obstina à ne pas aider le comte de Toulouse. Les seigneurs méridionaux avaient, de plus, à compter avec leurs propres évêques qui furent, de gré ou de force, les auxiliaires dévoués de la croisade. A Toulouse même, Raimon VI n'eut pas de plus redoutable ennemi que le nouveau titulaire du siège épiscopal, successeur de Raimon de Rabastens (1206), Folquet, de Marseille, ou Foulques, abbé de Thoronet, ancien troubadour, devenu un orthodoxe passionné. Energique et hardi, il entreprit de rétablir l'autorité épiscopale, de reconstituer la richesse de l'Eglise, de détruire l'hérésie. Mais Foulques ne pourra désarmer la défiance et les appréhensions de la grande majorité des Toulousains, même fidèles à l'Eglise, ni vaincre leur attachement à la dynastie raimondine. Aussi l'évêque, qui n'avait aucune confiance dans le comte Raimon VI, favorisa-t-il de tout son pouvoir, contre lui, les ambitions de Simon de Montfort.

Humiliation de Raimon VI. Sac de Béziers.

Ce fut une avalanche qui, par la vallée du Rhône, descendit vers le Midi : 20.000 chevaliers, 200.000 vilains, si nous en croyons le chroniqueur (2), au reste suspect d'exagération. En juin 1209, l'armée était concentrée à Lyon, sous la conduite du légat Milon et d'Arnaud-Amalric, entourés d'archevêques et d'évêques (3); parmi les seigneurs figuraient le duc de Bourgogne, les comtes de Nevers et de Saint-Pol. Raimon VI, devant l'orage, s'humilia; il envoya une ambassade à Rome et, en juin 1209, fit amende honorable à Saint-

1. Cette croisade, selon l'expression de Chateaubriand, « est un abominable épisode de notre histoire ».
2. Guillem de Tudela.
3. Archevêques de Sens, Reims, Rouen; évêques d'Autun, de Clermont, de Nevers, de Bayeux, de Lisieux, de Chartres.

Gilles; il s'engagea à renvoyer ses routiers et ses agents juifs, à livrer les Cathares, à obtenir son pardon des prélats avec lesquels il était en conflit, à collaborer à la croisade. Il ne fut admis dans le sanctuaire de Saint-Gilles qu'après avoir, par serment, fait sa soumission la plus complète et avoir été publiquement battu de verges; il livra sept de ses châteaux; s'il manquait à ses promesses, le comté de Melgueil devait lui être enlevé. Il joignit effectivement les croisés à Valence et les suivit jusqu'à Montpellier : c'est là qu'accourut, pour se justifier, Raimon-Roger Trencavel, vicomte de Béziers et de Carcassonne. On refusa de l'entendre. Le 21 juillet 1209, Béziers est prise et affreusement saccagée. « Jamais, dit Guillem de Tudela, même au temps des Sarrasins, on ne vit, on ne toléra un massacre aussi sauvage. » Cet épouvantable exemple frappa les hérétiques de terreur. Raimon-Roger s'enferma dans Carcassonne, qui résista. Mais, ici, les croisés se montrèrent plus humains; craignant une dévastation systématique du pays par les habitants, ils reçurent, à composition, le vicomte qui fut incarcéré et la ville qui capitula.

Simon de Montfort.

Les Etats de Trencavel une fois occupés et confisqués, il fallait les attribuer. Les hauts barons n'en voulaient pas; beaucoup de petits seigneurs, estimant leur tâche achevée, regagnaient leur pays. L'un d'entre eux, pourtant, accepta l'investiture (août 1209); c'était Simon de Montfort, possesseur d'un fief dans l'Ile-de-France, ardent catholique, magnifique soldat, d'une vaillance sans égale, prudent, actif et habile en même temps, mais dur, cruel, ambitieux et fort appliqué à ses intérêts ([1]). La besogne qui lui incombait se hérissait de difficultés, car le sac de Béziers et la prise de Carcassonne ne devaient rien terminer. Tout le reste du pays comptait de nombreux châteaux occupés par les hérétiques. Raimon VI ne s'était soumis qu'en apparence et ses sujets formaient un bloc réfractaire; le roi d'Aragon Pierre II, d'abord neutre, prenait une attitude hostile à la croisade. Enfin, l'armée des croisés demeurait chose instable, très

1. Nul ne fit la guerre avec plus de férocité; à l'incendie de Béziers, un seul fait : il fit passer par le fer et par le feu tout ce qui s'y rencontra, pour donner de la terreur aux autres et les obliger à se soumettre à la force, puisque la douceur n'avait fait que les irriter davantage (Vulson).

diminuée après les premiers succès, renouvelée de temps à autre par l'arrivée de nouveaux contingents de pèlerins. Simon de Montfort dut s'assurer un petit noyau permanent d'hommes d'armes soldés, la plupart originaires de l'Ile-de-France et du Nord, qui servaient autant seulement qu'il les pouvait payer. Par la volonté des légats et de Folquet, de Toulouse, par les ambitions sournoises de Simon, la croisade allait tourner, contre la volonté du pape lui-même, en une entreprise destinée à spolier Raimon VI de ses Etats, à constituer dans le Midi, en faveur de Montfort, une vaste souveraineté.

Toulouse mise au ban de l'Eglise.

La première offensive des légats fut dirigée contre Toulouse, repaire d'hérésie, *Tolosa dolosa,* dit Pierre des Vaux de Cernai; l'abbé de Cîteaux somma les consuls de livrer les hérétiques et les suspects habitant la cité; les consuls refusèrent, alléguant l'orthodoxie des habitants; ils furent excommuniés et la ville mise en interdit (1210); ils envoyèrent alors des délégués à Rome, accompagnés du comte Raimon, pour protester contre les violences et la partialité du légat. Ils se justifièrent et rapportèrent une bulle d'absolution. Mais les légats posèrent à la réconciliation des conditions onéreuses, que les Toulousains discutèrent longuement; enfin, poussés par l'évêque Folquet, ils se résignèrent et promirent une contribution de 1.000 livres pour la lutte contre l'hérésie. N'ayant pu verser que la moitié de cette somme, ils durent livrer des otages à Simon de Montfort; la ville, ayant ensuite obtenu son pardon, envoya un contingent au siège de Lavaur (1211).

La réconciliation ne dura guère; le comte de Toulouse ayant failli être assassiné par un affilié de Montfort, ses sujets aperçurent le but où tendaient les envoyés pontificaux et l'évêque. Ceux-ci, d'ailleurs, se démasquèrent. Ils demandèrent aux Toulousains d'expulser Raimon VI et de recevoir le seigneur que l'Eglise désignerait pour le remplacer. Déjà, au retour de Rome, en présence de tous les habitants, le comte avait remis le château Narbonnais aux croisés. L'évêque Folquet avait organisé, surtout dans la ville, une confrérie dont les membres, portant une croix blanche, s'engageaient à défendre l'orthodoxie. Cette confrérie, très agressive, formait le parti de Montfort. Une confrérie à croix noire se constitua, recrutée

surtout dans le bourg, peuplé de modérés ou d'hérétiques. Les membres les plus importants en étaient Aymeric de Castelnau, Pierre de Saint-Romain, Arnaud Bernard, dit Endura ou l'hérétique. Les deux factions ennemies se livraient de fréquents combats. Le bas peuple était en majorité hostile aux légats et à l'évêque. L'entrée à Toulouse d'Arnaud-Amalric avait été accueillie sans enthousiasme. « Fort s'en étonnèrent, dit la *Chanson*, vieux et jeunes et même les petits enfants. » Les prêches et les exhortations de Folquet et de l'abbé de Cîteaux ne provoquèrent que railleries sceptiques. « Les habitants ne se mettent dans l'oreille rien de ce qu'on leur prêche ; ils disent, au contraire, en se moquant : Tiens, l'abeille bourdonne autour de nous. » Après de longues palabres, les Toulousains finirent par refuser d'abandonner leur comte Raimon VI. Alors les clercs quittèrent la ville avec les hosties. Toulouse fut mise au ban de l'Eglise.

Rupture de Raimon VI et de l'Eglise.

Dans le même temps, le comte se décidait à rompre avec les légats. Cité devant le concile de Saint-Gilles (septembre 1210), Raimon VI ne put faire la preuve qu'il avait exécuté ses engagements et subit, une fois encore, l'excommunication. Une nouvelle conférence fut réunie à Narbonne (janvier 1211) ; y assistaient le comte de Foix et le roi d'Aragon, dont Raimon venait d'épouser la fille. Le 22 janvier, les légats remirent leur ultimatum : expulsion des hérétiques, renvoi des routiers, démolition des châteaux, droit de gîte à Toulouse pour les croisés, départ du comte pour Jérusalem, où il servira dans l'ordre des Templiers. Pierre d'Aragon, ayant lu ces propositions, répondit avec calme : « Voilà qui a besoin d'être amendé par le Père tout-puissant. » Quant à Raimon VI, il monta à cheval, quitta Narbonne, fit connaître à ses sujets l'ultimatum pontifical. Tous approuvèrent le refus de leur seigneur. L'appel aux armes fut publié. Le dé était jeté. La lutte ouverte commençait entre le comte de Toulouse et Simon de Montfort.

Premier siège de Toulouse.

La croisade en reçut une nouvelle impulsion : des renforts lui arrivèrent du Nord. D'avril à novembre 1210, Montfort s'empare du château de Minerve ; il y brûle « maints hérétiques et maintes folles hérétiques, qui braillent dans le feu ». Il se rend maître des forteresses de Termes et de Cabaret.

En 1211, c'est Lavaur qui tombe, au milieu des pires horreurs; la vénérable Giraude, dame de Lavaur, albigeoise notoire, réputée pour sa charité, est jetée vivante dans un puits. Simon se crut alors assez fort pour attaquer Toulouse. En juin, il passe l'Hers devant Montaudran, vient camper à la Grande-Lande [1] près du bourg, avec 14.000 hommes. Son armée était inférieure en nombre aux forces toulousaines. Les assiégés, malgré Raimon VI, firent une sortie (18 ou 20 juin) au cours de laquelle un convoi de Montfort fut capturé et ses troupes sérieusement malmenées. Un de ses meilleurs lieutenants, Eustache de Caux, périt dans ce combat. Le 27, tandis que les croisés ravageaient la campagne, une seconde sortie des Toulousains aboutit au pillage de son camp. Dans ces conjonctures se distingua le sénéchal d'Agenais, Hugues d'Alfaro, époux d'une bâtarde de Raimon VI, qui devait suivre son beau-père dans toutes ses mauvaises fortunes. Le 29, Simon de Montfort leva le siège après avoir fait couper toutes les vignes; ses soldats, dit la *Chanson*, ne trouvaient plus à se ravitailler. « Sans les fèves et sans les fruits des arbres, ils n'auraient rien eu à manger... Un pain pour un petit déjeuner valait bien deux sols. » Ils se dédommagèrent sur le pays de Foix et le Lauraguais, qu'ils mirent à sac. En septembre, Raimon VI les attaque à Castelnaudary, mais se fait battre.

Activité de Simon de Montfort : Organisation des pays occupés.

Simon de Montfort employa l'année 1212 à isoler la capitale de son ennemi. Il prit Penne, envahit l'Agenais, captura Moissac, Castelsarrasin, Verdun-sur-Garonne, Muret, Saint-Gaudens. Il resserrait ainsi autour de Toulouse le cercle d'investissement. Admirable d'endurance et d'énergie, digne du lion qui figurait dans ses armes parlantes, il était soutenu par sa femme, Alix de Montmorency, épouse au grand cœur, qui ne le quittait guère; par son frère Gui, par ses fils Amauri et Guiot, qui faisaient leur apprentissage des armes dans cette terrible guerre; par un groupe de fidèles, Gui de Lévis, Alain de Rouci, l'évêque Folquet, expulsé de Toulouse, tous aveuglément attachés à sa fortune. Il se portait avec rapidité partout où sa présence était nécessaire, toujours à court d'argent, mais précédé par sa réputation d'invulnérabilité,

1. Aujourd'hui, quartiers Bonnefoy, Minimes, Croix-Daurade.

apparaissant comme l'envoyé de Dieu, qui lui manifestait sa protection par des miracles, parmi les pires abominations. Pendant ce temps, Raimon VI flotte, hésite, trahi par sa famille, par son frère Beaudouin, qui se rallia à Montfort et qui fit à Raimon une guerre implacable. Pour secouer la torpeur des barons méridionaux et leur insuffler quelque intelligente énergie, il fallut le spectable de l'activité méthodique de l'homme du Nord. En septembre 1212, une Commission, nommée par Montfort et réunie à Pamiers, procède à l'organisation du pays conquis, y introduit la coutume de l'Ile-de-France, l'ordre, la discipline, la centralisation; large place est faite à l'Eglise, dont les principaux bénéfices sont distribués aux clercs venus avec l'armée. Montfort s'établissait dans le Midi avec ses compagnons, comme Guillaume le Conquérant s'était établi en Angleterre un siècle et demi auparavant.

Les Toulousains invoquent le secours de Pierre d'Aragon, Raimon VI en appelle au pape.

L'impulsion fut donnée aux puissants par le peuple. Tandis que Philippe-Auguste se borne à protester, au nom de son droit de suzerain, contre l'installation de Montfort, faisant ainsi ses réserves pour l'avenir, les populations recourent à des arguments plus décisifs. Narbonne s'insurge contre Amauri et Gui. Toulouse eut alors le mérite de voir clair et d'agir à bon escient. Les consuls écrivirent au roi Pierre II d'Aragon pour lui demander son aide contre les spoliateurs au nom de la solidarité des princes du Midi; la foi catholique, à laquelle ils se proclament fidèles, n'est nullement en cause; il s'agit d'une conquête qui menace la sécurité des voisins : *Nam tua res agitur, paries cum proximus ardet* (1). Raimon VI partit en Aragon recruter des soldats. Pierre II se décide à agir en faveur de son gendre. Il vient à Toulouse, prend la ville sous sa protection en y plaçant un gouverneur, envoie une ambassade à Rome. Le débat devant la curie entre les délégués de Montfort et ceux de l'Aragonais n'est pas sans intérêt dramatique : c'est le procès du Nord et du Midi qui s'y plaide. Innocent III, qui voulait marquer sa gratitude

1. L'incendie qui brûle chez le voisin t'intéresse directement. On trouvera la traduction de la lettre des consuls au roi d'Aragon dans l'*Histoire de Languedoc*, vol. VIII, col. 612-619.

au vainqueur des infidèles [1], donna raison au Midi. Par sa lettre à Montfort (15 janvier 1213) et ses bulles des 17 et 18 janvier, le pape désavouait l'œuvre des légats, ordonnait la restitution des places conquises et se réservait de réunir une assemblée générale du Languedoc pour y prendre les décisions qu'il appartiendrait.

Condamnation des Toulousains.

Par malheur, à l'heure même où lettres et bulles parvenaient à destination, se réunissaient à Lavaur [2] les prélats du Midi; ceux-ci avaient leur siège fait; malgré l'intervention de Pierre II, ils n'admirent pas Raimon VI à se justifier et s'adressèrent au pape pour combattre son erreur. Une réunion à Orange, peu de temps après, agit dans le même sens. Dans toutes les lettres, Toulouse est le nid des vipères qu'il faut écraser, « le réceptacle d'immondices et de reptiles, la ville plus vicieuse que Sodome et Gomorrhe ». Ainsi pressé par l'unanimité de l'épiscopat méridional, Innocent III révoque ses bulles de janvier. Désormais, il ne pouvait y avoir ni paix ni trêve avec les mécréants ou les fauteurs d'hérésie. C'est la guerre implacable. De nouveaux croisés, parmi lesquels le prince Louis, fils de Philippe-Auguste, se rassemblent pour rejoindre l'armée de Montfort; les troupes du roi d'Aragon rallièrent l'armée toulousaine.

La guerre : Bataille de Muret.

Montfort, prêt le premier, s'empare des châteaux voisins de Toulouse, se préparant à investir la ville. Le comte Raimon convoqua les habitants dans les prés de Montaudran; il leur exposa la nécessité, pour se donner de l'air, de reconquérir le château de Pujols, commune de Sainte-Foy-d'Aigrefeuille, tout proche de la cité; ils applaudirent à ce projet. Aussitôt, on prépare les pierrières, les engins, les fascines. La garnison de Pujols se défendit énergiquement avec moellons, « feu ardent », eau bouillante; « ceux de dessous (les assiégeants), quand ils la sentaient, s'éloignaient en se secouant et en se

1. Pierre II venait de remporter sur les Arabes la grande victoire de Las Navas de Tolosa (1212). L'Espagne a célébré jusqu'à nos jours, de façon retentissante et comme un triomphe national, le centenaire de la victoire de Las Navas de Tolosa (1212). En l'honneur d'un tel anniversaire, flottent, tous les cent ans, dans la cathédrale de Burgos, les étendards enlevés aux Arabes, en 1212, à Las Navas de Tolosa; aux Turcs, en 1572, à Lépante — étendards qui, d'ordinaire, sont jalousement conservés au fameux monastère de Las Huelgas (près Burgos).

2. Deuxième quinzaine de janvier 1213.

disant l'un à l'autre : « La gale est plus douce que cette eau « bouillante [1]. » Le château fut pris et la garnison passée au fil de l'épée. Ce succès encouragea Pierre II et Raimon VI à s'emparer de Muret, dont le château était occupé par 700 Français mal équipés et sans vivres. Leur armée comptait 3.000 chevaux, 30.000 sergents et les milices de Toulouse, celles au moins des capitoulats du Pont-Vieux et de la Daurade, commandées par l'Aragonais Dalmatz de Creixell. La ville est prise, le château résiste. Simon de Montfort accourt avec un millier d'hommes aguerris et s'y jette. Raimon VI, prudent, voulait bloquer la place, attendre une attaque; le roi d'Aragon fit engager la bataille après une assez vive querelle avec son gendre. Ce fut un désastre complet, dû aux mauvaises dispositions des Méridionaux et à la discipline des hommes du Nord. Pierre II fut tué; Raimon VI, les comtes de Foix et de Comminges battirent en retraite. Les bourgeois de Toulouse, qui avaient essayé d'emporter le château, furent repoussés et, saisi de panique à la nouvelle de la mort du roi, Dalmatz de Creixell se jeta à l'eau en criant : « Dieu nous aide, grand malheur nous est advenu, le bon roi d'Aragon est mort. » Aussitôt les miliciens de regagner les bateaux qui les avaient amenés; un grand nombre se noyèrent. Cette bataille, sorte de Crécy méridional, eut lieu dans la plaine de Joffrery, en face du village de Saubens, près de la rivière en cet endroit très torrentueuse. Une épée, appartenant sans doute à l'un des combattants, a été retrouvée, en 1891, dans la Garonne, en aval de Muret et, précisément, en face du champ du combat (12 septembre 1213).

Toulouse fait sa soumission au légat du pape. Son occupation par Montfort.

Les conséquences de cette catastrophe devaient être considérables. Raimon VI et son fils s'exilent à la cour de Jean sans Terre. Les comtes de Foix, de Béarn et de Comminges se retirent dans leurs montagnes. Le comte de Toulouse, secrètement, conseilla aux consuls de la ville de faire leur soumission à Montfort. Un espoir restait encore : en appeler au pape, qui, par les bulles des 20, 22 et 23 janvier 1214, avait nommé Simon administrateur provisoire des terres conquises et confié le séquestre des terres encore non occu-

1. *Chanson de la croisade.*

pées (Toulouse et le Toulousain) aux mains du nouveau légat, Pierre de Bénévent. C'est à celui-ci que la cité envoya une délégation et offrit des otages; le légat reçut la ville à résipiscence, prit possession du château Narbonnais au nom du pape et en confia la garde à l'évêque Folquet. Les « faidits » ou hérétiques réconciliés pouvaient y circuler librement, à la condition d'être désarmés. Raimon VI s'était réfugié, avec sa femme et ses enfants, dans la maison de David de Roaix; il comparut, à son tour, devant Pierre de Bénévent, reçut l'absolution en s'engageant à confier, sans réserve, sa per-



Sceau des Consuls de Toulouse

sonne et ses biens aux mains du Souverain pontife. Mais la bonne volonté du pape et de son légat se heurtèrent, une fois de plus, à l'opinion de l'unanimité des prélats méridionaux, qui, au concile de Montpellier (janvier 1215), envoyèrent une supplique à Innocent III, demandant le transfert à Montfort de tous les domaines des Saint-Gilles. Montfort trouva un auxiliaire assez inattendu dans la personne de Louis de France qui arriva, avec sa troupe de chevaliers, au mois d'avril 1215. Le prince royal et le vainqueur de Muret parcoururent, en

une marche triomphale, les domaines conquis par les croisés et virent toutes les villes s'ouvrir devant eux. Ils entrent à Toulouse, que l'évêque voulait brûler, ils en font abattre les remparts, qu'on démolit à la fin d'août 1215; garnison fut mise au château Narbonnais. Le prince Louis, sa quarantaine achevée, s'en retourna, emportant une partie du chef de saint Vincent, conservé à Castres, dont il fit don au monastère de Saint-Germain-des-Prés. Le légat et le pape, débordés, abandonnent le malheureux Raimon VI. Simon de Montfort occupera, comme seigneur commendataire, au nom de l'Eglise, la ville de Toulouse et le château de Foix. La croisade semblait terminée.

Le concile de St-Jean-de-Latran (1215).

L'épilogue se passa à Rome, à la basilique de Saint-Jean-de-Latran, où se réunit le concile qui devait régler définitivement la question albigeoise (11 novembre 1215). Tous les acteurs de ce grand drame s'y étaient rendus, sauf Simon: il y avait là Gui, son frère; Raimon VI et le jeune Raimon son fils; Roger-Bernard, comte de Foix; Arnaud-Amalric, ex-abbé de Cîteaux, devenu archevêque de Narbonne; Thédise, ex-légat, devenu évêque d'Agde; l'évêque Folquet, de Toulouse, et de nombreux seigneurs méridionaux de moindre importance. Le débat prit un tour passionné entre Folquet et le comte de Foix, qui prononça contre l'évêque un terrible réquisitoire. Comme les prélats accusaient les « faidits » d'avoir tué les pèlerins, serviteurs de Dieu, venus pour chasser les hérétiques, Arnaut de Villemur, coseigneur de Saverdun et Albigeois notoire, réplique : « Seigneur, si j'avais pu savoir que cette accusation serait mise en avant en cour de Rome, il y aurait, en vérité, plus d'hommes sans yeux et sans narines. » On s'indigna autour de lui « Par Dieu, se dit-on l'un à l'autre, celui-là est fol et hardi. » La grande majorité du concile se déclara contre les spoliés. Innocent III, qui était pour eux, finit par céder à la pression générale. Par le décret du 14 décembre 1215, Raimon VI était déchu de son titre de comte de Toulouse et dépouillé de ses Etats; pourvu d'une rente de 400 marcs, il devait faire pénitence le reste de ses jours. Beaucaire, Nîmes et la Provence restaient à son fils Raimon VII; Simon de Montfort gardait le reste, sous condition d'hommage au roi de France. Peu de

temps après cet arrêt célèbre, Innocent III mourait à Pérouse (15 juillet 1216).

***

Mais le concile de Latran, qui consommait la ruine de l'albigéisme, prépara la revanche des vaincus. Trois ans ne s'étaient pas écoulés que la victoire de Simon de Montfort se changeait en défaite. Dans ce retour de la fortune, Toulouse a rempli le rôle capital. Un nouveau drame s'est joué dans sa vieille enceinte, drame que nous conte, avec de savoureux détails, l'auteur inconnu de la seconde partie de la *Canso*, bon Toulousain, ami des Raimon, pleurant leurs malheurs et vibrant d'enthousiasme à leur retour et à leur triomphe.

Montfort à Toulouse. Saint Dominique.

Le 7 mars 1216, Simon de Montfort recevait, à Toulouse, l'hommage de tous les habitants de la ville et du bourg; le lendemain, il les réunissait de nouveau pour jurer de leur être bon et fidèle seigneur, de respecter leurs coutumes et privilèges, de les défendre, de conserver à chacun son bien et de protéger l'Eglise. Mais, en même temps, il faisait raser entièrement les murailles, abattre les tours, combler les fossés, enlever les chaînes des rues; il perfectionnait les défenses du château en ôtant la terre dont il était rempli jusqu'au faîte; il aménageait un large fossé entre la ville et ses murs et ouvrait une porte à l'est. Il se méfiait de ses nouveaux sujets et prévoyait que la forteresse pourrait lui servir de refuge. La même année, saint Dominique, installé depuis 1214 dans la maison dite de l'Inquisition, proche du château, recevait en don, de l'évêque de Toulouse, l'église Saint-Romain ou Saint-Rome; il s'y fixait avec seize religieux et fondait le couvent des Frères Prêcheurs ou Dominicains, qui y demeura jusqu'en 1233, avant de se fixer aux Jacobins; installation symbolique, coïncidant avec celle du Français victorieux. Le saint, qui parcourut le Midi pour y établir les couvents de son ordre, revient pour la dernière fois à Toulouse en 1218, pour y revoir la ville révoltée et son œuvre compromise.

Soulèvement de la Provence.

Pendant que Montfort et saint Dominique prenaient possession de Toulouse, Raimon VI et son fils, le jeune Raimon, se retiraient à Gênes, après le concile de Latran. Ils avaient

refusé d'accepter la condamnation qui les frappait et préparaient la revanche. Ils débarquèrent à Marseille et la plus grande partie de la Provence les accueillit avec transport. A Salon, à Avignon, on criait : « Toulouse..., Joie..., désormais, Dieu est avec nous. » A Avignon, on offrit aux princes un repas abondant et savoureux « avec maintes sortes de poissons et de ragoûts, des vins blancs, roux et rouges, parfumés au girofle; repas assaisonné de danses, de chansons, d'airs de vielle, de tours de jongleurs » [1]. Une armée s'assemble, dont le jeune Raimon prend le commandement, tandis que son père passe en Aragon pour y recruter des soldats. Il s'empare de la ville de Beaucaire, dont Simon de Montfort, accouru rapidement, essaye vainement de sauver le château; Montfort dut le céder, sous convention, au jeune Raimon; de graves événements le rappelaient, en effet, à Toulouse.

Révolte de Toulouse.

Raimon VI ramenait d'Espagne un corps d'Aragonais et marchait sur son ancienne capitale. Apprenant le retour de Montfort, il n'osa attaquer et rebroussa chemin. Simon s'arrête à Montgiscard, n'étant nullement sûr des dispositions des Toulousains, qui ne l'aimaient guère : aussi détacha-t-il vers la ville une avant-garde de cavaliers, que les Toulousains arrêtèrent. Le vainqueur de Muret laissa éclater sa fureur et, ayant réglé quelques litiges avec le comte de Foix, il atteignit Toulouse à la tête de ses troupes. Une délégation de chevaliers et de bourgeois se présenta devant lui pour apaiser sa colère. « Vous devriez y entrer avec vos palefrois, disent-ils, sans armes, avec des jupes d'orfroi, chantant et couronné de guirlandes, comme il sied à celui qui en est le seigneur... Mais voici que vous nous apportez la terreur et arrivez avec un cœur farouche de lion. » — « Par la croix où fut mis Jésus-Christ, répondit Montfort, je ne déposerai ni mon haubert ni mon heaume de Pavie que je n'aie pris des otages parmi les meilleurs de votre ville. » Il les fit garrotter et conduire au château Narbonnais, malgré les conseils de modération qui lui donnaient son frère Gui, ses meilleurs compagnons, Alain de Rouci, Hugues de Lastic [2], André le Flamand ; ceux-ci

1. *Chanson de la croisade.*
2. Indiqué comme compagnon de Simon de Montfort par *l'Histoire Générale de Languedoc*, t. VI (voir table).

inclinaient au pardon moyennant une contribution d'un quart ou d'un cinquième des biens, qui servirait à reprendre Beaucaire. Mais Montfort, soutenu par Folquet, se proposait de réduire la ville à merci et de la ruiner.

Trahison de Folquet. Combats dans les rues.

Pour y parvenir, il eut recours à la trahison. L'évêque de Toulouse se proposa comme médiateur entre les Toulousains et leur vainqueur irrité. Folquet, aidé de Jourdain, abbé de Saint-Sernin, réunit les Toulousains, leur promet le pardon s'ils vont le demander à Montfort. Mais ceux qui sortirent furent, au fur et à mesure, arrêtés; la rumeur se répandit qu'on s'assurait ainsi des otages. « Si vous vous laissez prendre ici dehors, dit-on l'un à l'autre, vous agirez en sots. » Tandis qu'on se consulte, les gens de Montfort et de Folquet entrent partout et se mettent à piller les maisons des habitants; ceux-ci murmurent, secrètement, « entre leurs dents : Dieu ! comme vous nous avez livrés à Pharaon ! » Les dames et les enfants se lamentent. Mais, tout à coup, retentit le cri de révolte : « Barons, prenons les armes. Voici l'heure où nous avons à nous défendre contre un lion farouche. Mieux vaut mort honorable que vie en prison. » Aussitôt, les rues étroites se couvrent de barricades; les huches, les coffres, les tonneaux, les poutres et chevrons s'amoncellent ; chacun s'emploie à la besogne; tout le monde s'arme. Un combat acharné commence, les Français se ralliant au cri de « Montfort », les Toulousains criant : « Toulouse, Beaucaire, Avignon ! »

L'émeute, victorieuse, obligea les soldats de Simon à s'enfermer dans le château, son fils à prendre la fuite. Montfort, furieux, ordonne alors : « Mettez le feu partout, partout. » Les quartiers Joutxaigues, Saint-Remésy, Saint-Etienne, furent ainsi livrés aux flammes. Tout en combattant l'incendie, les Toulousains cernent les Français dans la tour Mascaron, le logis de l'évêque, et dans l'hôtel de Comminges. Simon de Montfort, magnifique de vaillance, rallie les siens réfugiés à Saint-Etienne; le combat reprend à l'olm Santa Scarbos, « où les charges furieuses font trembler la terre », rue Droite, se dirigeant vers la croix Baragnon où les Français attaquent si violemment qu'ils rompent les barrières. Simon essaya ensuite de forcer la porte Sar-

dane [1] pour pénétrer dans le bourg et opérer un mouvement tournant. Il est repoussé et, « triste et pensif », se retire alors au château. Si les otages n'obtiennent pas la soumission de la ville révoltée, il les menace de mort. Folquet l'empêcha d'exécuter sa menace et le persuada d'user de ruse.

Capitulation des Toulousains.

L'évêque et l'abbé de Saint-Sernin décidèrent le peuple à capituler moyennant promesse de paix, d'amitié et restitution des biens volés. Les conditions de l'accord furent débattues dans un parlement tenu au pré Villeneuve [2] et, le lendemain, à l'hôtel de ville; un sauf-conduit devait être accordé à ceux qui voudraient quitter Toulouse. L'évêque et l'abbé se portaient garants du rétablissement de la paix et des engagements pris. Alors, Simon désarma les habitants, saisit les tours, où il plaça des garnisons, fit arrêter les principaux de la ville, confisqua leurs biens, en exila un grand nombre. « Hélas ! noble Toulouse, gémit le poète de la *Chanson*, comme Dieu vous a livrée, pour vous rompre les os, aux mains de méchantes gens ! » Simon n'eût pas laissé pierre sur pierre de la cité, s'il n'eût cédé aux objurgations de son frère. Un dernier parlement se tint à Saint-Pierre des Cuisines, où les Toulousains durent se résigner à acheter leur pardon d'une énorme amende, montant à 30.000 marcs d'argent. « Quel cœur, dit encore la *Chanson*, peut concevoir un si étrange parlement ! » Ecrasés par cette contribution, surveillés par les hommes d'armes de leur vainqueur, privés de leurs citoyens les plus considérables qui étaient incarcérés ou exilés, accablés d'impôts que lèvent désormais, au lieu des communaliers, les sergents de Montfort, les Toulousains dévorèrent en silence leur humiliation et leur haine, attendant l'heure des justes revanches (juin-septembre 1216).

Retour de Raimon VI à Toulouse.

Elle ne tarda guère à sonner. Tandis que Simon de Montfort guerroie dans le pays de Foix, puis, en 1217, dans la

1. La porte Sardane se trouvait au milieu de la place Victor-Hugo, entre la rue du Salé, la rue Rivals et la rue de la Petite-Brasserie. Démolie sur l'ordre de Montfort, elle fut remplacée, lors du relèvement des murailles, par une tour, la Cansalade ou Fondaison, ainsi nommée parce qu'on y fondait le suif des chandelles (rue du Salé, auparavant de la Cansalade). (V. Chalande, Communication, *Bull. Soc. archéologique du Midi*, 1924, pp. 49-192.) De Malafosse (*Le siège de Toulouse*, Revue des Pyrénées, 1892) place la porte Sardane du côté de Montoulieu, ce qui paraît contestable.

2. Place Lafayette.

vallée du Rhône, Raimon VI revient d'Espagne. Cette fois, l'accord des barons du Midi contre l'envahisseur put se conclure. Le comte de Toulouse s'entend avec Rogier, comte de Comminges, avec Isart, l'abbé, et avec les bannis de Toulouse, Guilhem Guiraud, Guilhem Hunaut, Aimeric. Ses troupes, commandées par Roger-Bernard, défont un corps de croisés sur les bords de la Garonne, vers Verdun. Le 13 septembre 1217, par un brouillard qui favorise l'opération, une délégation, ayant à sa tête Uc Joan et Ramon Bernier, l'introduit dans la ville. « On vous attend là-bas comme le Saint-Esprit », lui disent les délégués [1]. Toulouse fait à son seigneur légitime une réception enthousiaste. Tous « s'agenouillaient devant lui, baisaient ses vêtements, ses pieds, ses jambes, ses bras, ses doigts ». Le peuple massacre la garnison de la ville; la comtesse de Montfort, ses deux brus et sa belle-sœur sont cernées dans le château avec quelques faibles effectifs; elles envoient prévenir en hâte Simon et Gui.

Toulouse se révolte de nouveau contre Montfort.

Les Toulousains organisèrent la défense avec une remarquable rapidité. Les murs abattus sont relevés; on y ajouta dix-neuf barbacanes, établies en avant des portes du bourg et de la ville [2]. Un pont de bois fut probablement jeté sur la Garonne, au Bazacle, pour couvrir le gué. On fabriqua des machines, trébuchets, pierrières. Tous travaillent, hommes, femmes, filles, « sergents et trotteurs ». Les timbales, tambours et clarines scandent le rythme des travaux; les femmes et les jeunes filles chantent des ballades et des airs joyeux. La ville est toute à l'allégresse de sa libération, à l'effort méthodique et puissant qui doit rendre définitive cette délivrance. En voyant besogner de si bon cœur les Toulousains, « la comtesse de Montfort se tenait pensive et triste à la galerie de la tour ». Elle appela son mari : Gui de Montfort et son neveu Guiot, comte de Bigorre, arrivés les premiers, tentèrent une attaque de vive force au val de Montoulieu (porte Montoulieu) : le comte de Foix les ramena vivement. Les Français livrèrent un violent assaut en envahissant les jardins Saint-

1. Quand Raimon VI et ses faidits « aperçurent Toulouse, il n'y eut si vaillant « que l'eau du cœur ne lui emplît les yeux; chacun dit en lui-même : « Vierge impé- « ratrice, rendez-moi le lieu où je fus nourri; mieux me vaut vivre et mourir là que « d'aller par le monde en péril et honni. »

2. Voir Malafosse, article cité, pp. 501-504.

Jacques : ils furent encore repoussés. La noblesse méridionale, avide de vengeance, s'était réunie dans nos murs pour faire échec aux conquérants du Nord. Il y avait là Bertrand de L'Isle-Jourdain, Rogier de Comminges, Gaspard de La Barthe, Géraud de Gourdon, Bertrand et Gaillard de Montégut, Bertrand et Guitard de Marmande, Etienne et Aymar de La Valette. Ces chevaliers étaient bien secondés par les bourgeois, qui savaient n'avoir aucune grâce à attendre de Montfort et se battaient vaillamment. C'est une guerre sans pitié : « nul n'est pris sur promesse de vie, nul prisonnier rendu ». Les Français capturés sont promenés en ville, quêtant au profit de qui les a pris, puis mutilés ou branchés, ou coupés en morceaux que les trébuchets envoient, en guise de projectiles, dans le camp ennemi. Les Français sont surpris et alarmés de cette résolution sauvage. « Je n'ai jamais vu, dit Alain de Rouci, nul homme en chair et en os qui fût, pour combattre, plus brave que ces gens-là. » La *Chanson* nous a conservé le nom de ces braves, des défenseurs des barbacanes, des chevaliers qui composaient les corps de sortie. Lorsque Simon arriva après avoir traité avec le jeune Raimon, il tenta vainement d'entrer dans la ville à l'aide des renforts emmenés à la hâte par l'archevêque d'Auch; il avait peu de troupes; il fut repoussé, Gui et Guiot blessés dangereusement. Il se résigna à bloquer la ville, construisit, au faubourg Saint-Michel, des baraquements pour son armée. Cependant, il ne put empêcher le comte de Foix et Dalmatz de Creixell d'entrer dans Toulouse avec des Navarrais et des Catalans. Deux attaques, l'une par Montoulieu, l'autre par Saint-Cyprien, échouèrent encore. En une sortie vigoureuse, les Toulousains rejetèrent jusqu'à Muret les troupes de Simon, qui suspendit les opérations pendant l'hiver de 1218.

Nouveaux croisés. Résistance victorieuse des Toulousains.

Dès le début de la révolte, le légat du pape, cardinal Bertrand, avait envoyé l'évêque Folquet dans le Nord pour y chercher des secours. Au printemps de 1218, le terrible prélat ramena un corps de croisés flamands conduits par Michel de Harnes, le héros de Bouvines, et Amaury de Craon. En reconnaissance de ce service, Simon de Montfort lui fit don du château de Verfeil avec vingt villages. L'évêque de Rodez,

Pierre, emmena aussi quelques contingents. Le pape Honorius III écrivit au roi d'Aragon pour le détacher de Raimon VI, à Philippe-Auguste pour le prier d'intervenir en faveur de Montfort, aux consuls de Toulouse pour leur ordonner de cesser toute résistance. Mais les Toulousains, fiers d'avoir fait reculer le lion, se préparaient avec enthousiasme à un nouvel effort, rebâtissaient leurs murs, construisaient des machines de guerre pour battre le château Narbonnais. Ils étaient soigneusement ravitaillés par des convois pénétrant dans la ville malgré le blocus. La confiance les animait et accroissait leur courage. En mai, arrivent les renforts de Bernard de Cazenac, de Robert de Vals et de Vezian, vicomte de Lomagne, cinq cents chevaliers. En juin, le jeune comte Raimon, arrivé dans la ville, était descendu « au moutier du baron Saint-Sernin ». Il avait été accueilli avec transport. « Pour lui faire fête, il ne resta pucelle en chambre ni en demeure. » La campagne nouvelle s'annonçait sous les plus heureux auspices.

Dernière phase du second siège de Toulouse. Mort de Montfort.

Les hostilités recommencèrent après Pâques (15 avril 1218). Simon de Montfort sentait que son prestige et sa fortune même étaient en jeu. Il s'obstinait avec une sorte de rage froide. « La ville me tuera ou je la détruirai », disait-il, selon la *Chanson*. Il recommença ses furieuses attaques par le « pla » de Montoulieu. Il fut constamment repoussé. L'espace qui s'étendait devant la porte était devenu un affreux charnier Le chef des croisés s'exaspérait de « voir lièvres résister aux lévriers ». Au mois de juin, il assaillit les deux tours qui constituaient, du côté de Saint-Cyprien, la tête du pont de la Daurade. Une inondation venait d'emporter ce pont, que les Toulousains remplacèrent par une passerelle de bois. Montfort s'empara d'une des tours, qu'il garnit de soldats ; mais il ne put jamais déboucher sur la rive droite Alors, il tourna ses efforts vers un autre front. Il avait fait construire une grosse machine, la « chatte », sorte d'hélépole, d'où les hommes d'armes pouvaient escalader commodément les remparts ; il ordonna qu'on l'approchât des murs voisins du château, vers la porte Montgaillard. Ses troupes n'y purent parvenir. Tandis que la lourde machine s'avançait « à petits sauts » entre le mur et le château, les trébuchets et pierrières des

Toulousains l'endommageaient gravement et la rendaient intenable. Il résolut alors de tenter un grand assaut avec toutes ses forces; les Toulousains le prévinrent et, le 25 juin 1218, de grand matin, ils sortirent pour détruire la chatte. Simon assistait aux matines, à Saint-Nicolas, de Saint-Cyprien; il voulut entendre la messe jusqu'au bout, malgré les mauvaises nouvelles qu'il recevait du combat de la porte Montgaillard; il s'arma enfin et accourut. Quand il arriva, son frère Gui venait d'être tué. Comme il s'approchait



Remparts de la Ville - Porte Montgaillard
Toulouse monumentale et pittoresque

de son corps, une pierre lancée par une machine qu'avait fabriquée un charpentier du bourg et que servaient des femmes et des jeunes filles (1) vint tout droit « où il fallait » et frappa le comte sur son heaume d'acier, « de sorte que les yeux et la cervelle, les dents, le front et la mâchoire lui volèrent en éclats et qu'il tomba par terre, mort, sanglant et noir » (2).

1. Cette pierrière a été conservée assez longtemps comme une sorte de relique, puisque Jean de Garlande (V. chap. suivant), dans son séjour à Toulouse (1229-1232), a pu la voir et nous la décrit dans son *Dictionarius* (éd. Scheler, 153), d'après de Paetow, le *Morale Scolarium de Jean de Garlande*, Berkeley (U. S. A.), 1927, p. 93, note 46.

2. Dans un tableau : *La Muraille*, qui orne la salle des Illustres du Capitole, à Toulouse, Jean-Paul-Laurens a symbolisé cet épisode de notre histoire locale. C'est un fourmillement de travailleurs musclés, vigoureux, s'entre-croisant, grimpant sur des échelles, transportant poutres et briques. Le travail est presque fini,

Découragement des assiégeants.

La mort de Simon, « qui en faisant tant de mal avait acquis tant de renommée », écrit Voltaire, et celle de son frère répandirent la consternation dans le camp des croisés. Le corps du vainqueur de Muret, apporté à l'évêque Folquet, fut par ses soins enseveli, à la fin de juillet, à l'église Sainte-Croix, de Carcassonne (1). Par contre, la joie fut immense à Toulouse : les cors, les trompes, les timbales, les tambours, les petits clairons mêlèrent leur tapage aux sonneries des cloches. La mort de Montfort était pour la ville la plus décisive des victoires, car, seule, l'énergie surhumaine du chef des croisés était capable de soutenir l'œuvre difficile qu'il avait entreprise. Son fils Amaury, héritier de ses conquêtes, ne possédait ni ses talents, ni sa vaillance, ni son prestige. Il



La mort de Simon de Montfort

le hourd de la tour d'angle est à peu près posé, le mangonneau dont le projectile doit tuer le comte est préparé. Dans un nuage, à gauche, le lion de Montfort avance, tandis qu'à droite les saints protecteurs de la ville exhortent les travailleurs et sonnent le ralliement. A l'horizon se profile la ligne bleue des Pyrénées. C'est une page épique où passe le souffle de la *Chanson de la croisade*. L'artiste a composé cette grande toile avec une sorte de ferveur patriotique; on y sent la fierté de l'Occitan heureux de célébrer la leçon d'énergie donnée par un peuple de civilisation douce et raffinée et sa victoire sur les hordes barbares du Nord (Henri Ramet, *Le Capitole et le Parlement de Toulouse*).

1. Il existe, à l'église Saint-Nazaire, de Carcassonne, un bas-relief d'un art assez grossier, qui représente une scène de siège, un rempart crénelé, une pierrière, des femmes; on a cru y voir la mort de Montfort. De Malafosse conteste absolument cette interprétation, mais il croit cependant probable que cette sculpture représente le siège de Toulouse (*Revue des Pyrénées*, 1892, p. 755).

essaya néanmoins d'incendier les portes de la ville. Ce fut en vain; le découragement avait brisé l'élan de ses soldats. Le 25 juillet 1218, après avoir mis le feu à tous les baraquements de Saint-Michel, il leva le siège et se retira à Carcassonne.

***

Levée du siège. Arrivée de Louis de France. Troisième siège de Toulouse.

Les épreuves de Toulouse n'étaient pourtant pas terminées par cette victoire. Amaury ne put se maintenir longtemps dans ses autres possessions. L'année suivante (1219), le prince Louis de France conduisit à son secours une armée de chevaliers à sa solde; Raimon VI tenta de le détourner de cette expédition, tandis que le pape Honorius III l'exhortait, au contraire, à persévérer. Quant aux Toulousains, la perspective d'avoir à lutter contre le fils de Philippe-Auguste, suzerain de leur comte, ne laissait pas de les embarrasser. Ils tinrent un parlement où Pelfort, le beau parleur, proposa de lui envoyer des protestations de soumission, à condition qu'il entrât à Toulouse avec une faible escorte; sinon on lui résisterait. En attendant, on invoqua les saints protecteurs de la cité; les consuls firent allumer « le luminaire de Saint-Exupère en l'église abbatiale de Saint-Sernin, sous la voûte souveraine où est le noble clocher ». Mais le prince Louis, catholique fort dévot, venait en croisé et non en conciliateur. Il fallut se résoudre à la guerre. Tandis qu'Amaury et le prince royal s'emparaient de Marmande, le comte de Comminges faisait prisonnier, devant Meillan, un de leurs lieutenants, Joris. Le jeune Raimon et le comte de Foix battaient, à Baziège, le corps de Foucaud de Berzi. Le 16 juin, Louis parut devant Toulouse. Le jeune Raimon avait organisé la défense avec le vicomte Bertrand et son frère Roger-Bernard de Foix, avec Guiraud de Minerve, Arnaud de Comminges, Guiraud de Gourdon, le seigneur de L'Isle-Jourdain; dix-sept barbacanes avaient été aménagées en avant des portes; des vivres furent distribués par les consuls, les reliques mises en sûreté; mille chevaliers et les milices urbaines assuraient la garde de l'enceinte et formaient un corps de réserve pour les sorties. L'armée française, où figuraient Enguerrand de Couci, évêque de Châlons, Jean de Béthune, évêque de Cambrai, et le

comte de Rodez, s'épuisa en multiples assauts aussi vains que meurtriers. L'évêque de Cambrai fut tué dans l'un d'eux. Le 1er août, après six semaines d'un siège infructueux, le prince Louis leva le camp en abandonnant ses machines que brûleront les assiégés.

Impuissance d'Amaury de Montfort.

La croisade des Albigeois se concluait donc par un échec retentissant. Le catharisme même, en dépit des massacres, semblait encore vivace. En 1222, un concile réunit, à Pieussan, dans le Razès, une centaine de « parfaits » présidés par Guilabert de Castres, « évêque des Toulousains », qui procéda à l'ordination de prélats de la secte. Les diocèses de Narbonne et de Béziers étaient en pleine révolte contre Amaury qui avait dû abandonner, en 1221, le siège de Castelnaudary et qui perdait le château de Montréal où commandait Alain de Rouci, la ville et la région d'Agen. En vain, Honorius III, par le décret du Latran (25 octobre 1221), prononça-t-il la confiscation des domaines du jeune Raimon, en exhortant Philippe-Auguste à exécuter la sentence; en vain, Amaury offre-t-il au roi les domaines qu'il tient nominativement de son père; en vain, le pape écrit-il au roi, le 24 mai 1222, pour lui confirmer cette offre. Philippe-Auguste demeure indifférent à cette aubaine; sans doute, vieilli et fatigué, ne voulait-il pas risquer de compromettre, par un échec dans le Midi, les succès de sa politique dans le Nord; il préférait attendre, sûr, avec le temps, de recueillir cet héritage, en plaçant la couronne sur la tête de son fils Louis, le croisé de 1217 et 1219. Sa mort (1223) eut pour effet d'abréger les délais.

Mort de Raimon VI. Raimon VII.

En même temps que Philippe-Auguste disparaît, Raimon VI (septembre 1222) est frappé d'une attaque dans la maison de Hugues de Jean, au bourg Saint-Sernin. Avant d'expirer, il fut absous par l'abbé, en présence des Hospitaliers qu'il avait comblés de bienfaits. Son corps, enveloppé du manteau de l'ordre à la grande croix blanche, fut inhumé dans la basilique. Il mourut à soixante-six ans, laissant le souvenir d'un prince ami des femmes, du jeu et de la poésie, mais dépourvu, sinon de vertus guerrières, du moins de volonté et de sens politique. Le jeune Raimon, qui prit le nom de Raimon VII, lui fut bien supérieur. Son expérience des affaires s'était formée au milieu des pires épreuves qu'il avait vaillam-

ment supportées. Bon soldat et habile politique, il eut l'infortune d'hériter d'un pays épuisé, au moment où la royauté française, devenue puissante, était représentée par des personnages de haute valeur, Blanche de Castille et son fils Louis IX.

Victoires de Raimon VII. Echec de sa réconciliation avec l'Eglise.

Cependant, de 1222 à 1224, Raimon VII reprend, région par région, place par place, ce qui restait de ses Etats au pouvoir des croisés, notamment Penne, Verdun, le comté de Melgueil. Le 14 janvier 1224, Amaury de Montfort, abandonné de ses troupes, après avoir traité avec les comtes de Toulouse et de Foix, évacue Carcassonne où rentre le jeune



Sceau de Raimon VII

Raimon Trencavel. Le cardinal Conrad, évêque de Porto, légat du pape, demande l'aide du roi Louis VIII, auquel Amaury cède tous ses droits. Mais Raimon VII députe une ambassade à Rome pour solliciter son pardon. Honorius l'accueillit favorablement, suspendit la nouvelle croisade. Un concile s'assembla à Montpellier (août 1224) pour conclure la paix entre l'Eglise et le comte de Toulouse. Malheureusement, Raimon VII se heurta aux défiances qui avaient

rendu tout accord impossible avec son père; les évêques l'accusaient de vouloir établir dans ses Etats la liberté de conscience. Le pape envoya un nouveau légat, le cardinal de Saint-Ange, qui réunit un nouveau concile à Bourges (novembre 1225). Le comte s'y rendit, il n'y put dissiper des préventions obstinées et fut solennellement excommunié. La croisade allait recommencer contre lui.

Expédition de Louis VIII. Sa mort.

Cette fois, le roi Louis VIII en assuma la charge avec une armée toute royale et exclusivement française. Ses forces s'étant rassemblées à Bourges, il partit en mai 1226. Tout plie devant lui. Avignon, seule, refusa fièrement le passage; assiégée par les royaux, la ville se rendit. Jusqu'à quatre lieues de Toulouse, Louis VIII ne trouva plus de résistance; il établit deux sénéchaux à Beaucaire et à Carcassonne. A l'automne de 1226, il se trouvait à Pamiers, où il tint une grande assemblée des évêques et barons du Midi. Seuls, les comtes de Toulouse et de Foix restaient en armes. Sans doute, le roi, qui se souvenait de son cuisant échec de 1219, remit-il à plus tard l'attaque de Toulouse; mais il mourut à Clermont-d'Auvergne, le 8 novembre 1226. Le commandement de l'armée royale passa à Imbert de Beaujeu. Il fut battu par Raimon VII, qui s'empara d'Auterive, de Castelsarrasin et qui se rendit maître de la vallée de l'Agout. Imbert et Folquet vinrent cependant établir leur camp à Montauban (1228) et, n'osant donner l'assaut à la ville, saccagèrent tous les environs.

Raimon VII fait la paix avec Louis IX à Paris.

Grégoire X, qui venait de succéder à Honorius III (1227), était plus disposé que son prédécesseur à entrer en accommodement. Au reste, Raimon VII se fatiguait d'une guerre sans issue. Des conférences s'ouvrirent, en 1228, à Meaux, sous la médiation du comte Thibaut de Champagne, entre Raimon, le cardinal de Saint-Ange, légat pontifical, et les gens du roi. Elles aboutirent au traité de Paris (12 avril 1229) [1], si important pour Toulouse et le Midi. Raimon VII abandonnait au roi toute la partie rhodanienne et méditerranéenne de ses possessions (les sénéchaussées de Beaucaire et de Carcassonne). Il ne conservait que le Toulousain, l'Albigeois,

1. Appelé parfois traité de Meaux.

sur la rive droite du Tarn, la vicomté de Millau, l'Agenais, le Quercy moins Cahors. Tous ces domaines, si le comte n'avait pas d'hoirs mâles, devaient servir de dot à son unique fille, Jeanne, promise à l'un des frères du roi. En outre, Raimon jure fidélité au roi et à l'Eglise et s'engage à maintenir la paix sur ses domaines. Il livrait au roi neuf forteresses, dont le château Narbonnais, où le souverain devait mettre garnison. Le comte Raimon fit amende honorable et publique le jeudi saint, sur le parvis Notre-Dame, à Paris, entre les mains du légat, qui le réconcilia avec l'Eglise; il promit d'aider à surveiller et à combattre l'hérésie et se remit lui-même en otage au roi en attendant l'exécution complète des clauses du traité.

Ainsi se termine le drame où se sont jouées l'indépendance politique et la liberté religieuse de Toulouse et du Midi. Le drame a eu des conséquences d'une importance capitale et a laissé des traces profondes. Les regrets d'une époque brillante, définitivement disparue, ont hanté longtemps le cœur de ceux qui avaient assisté à ces grandes scènes. Des soubresauts se sont produits dans un pays meurtri qui n'oubliait pas. Mais, en somme, c'est une période nouvelle qui commence pour Toulouse, où s'annonce et se prépare son entrée dans la grande communauté française.

BIBLIOGRAPHIE

Histoire de Languedoc, t. V, Preuves; — t. VI (1165-1291); — t. VII, notes des éditeurs : La bataille de Muret (Aug. Molinier), 254; — T. VIII, Preuves; — *Histoire de la guerre des Albigeois en languedocien*, t. VIII, p. 4, *sq.*; — *La Chanson de la Croisade*, édit. Paul Meyer, 2 vol., 1875-79; introduction et notes; — *La Chanson de la Croisade*, principaux épisodes, trad. Audran, Paris, 1924. — MAFFRE. *Etude sur le poème de la Croisade*, Béziers, 1878. — Guillaume DE PUYLAURENS. *Historia Albigensium* (Historiens de France, tt. XIX et XX). Traduction française : Guizot. Collection des mémoires relatifs à l'histoire de France, t. XV, 6e livr., p. 203. — Pierre DES VAUX DE CERNAY. *De factis et triumphis memorabilibus nobilis viri domini Symonis, comitis de Monteforti* (Historiens de France, t. XIX). Traduction française : Guizot. Collection des mémoires relatifs à l'histoire de France, t. XIV, 5e livr., p. 1. — Aug. MOLINIER. *Catalogue des actes de Simon et d'Amaury de Montfort*, Nogent-le-Rotrou, 1874 (Bibliothèque de l'Ecole des Chartes, t. XXXIV). — Abbé DOUAIS. *Soumission de la vicomté de Carcassonne par Simon de Montfort et la croisade contre Raimon VI* (août 1209), Paris, 1884; — *Les Albigeois, leur origine*, Paris, 1880. — E. ROSCHACH. *La Conquête d'Albigeois*, Paris, 1890. — A. LUCHAIRE. *Innocent III et la croisade des Albigeois*, Paris, 1905. — L. DELISLE. *La prétendue délibération d'un concile à Toulouse, en* 1060, Paris, 1902. — J. ANGLADE. *La bataille de Muret* (12 septembre 1213) (Revue des Pyrénées, 1914). — J. DE MALAFOSSE. *Le siège de Toulouse par Simon de Montfort* (Revue des Pyrénées, 1892, 2 articles, pp. 497 et 725).

CHAPITRE V

L'INQUISITION.
FIN DE LA MAISON RAIMONDINE.
ALFONSE DE POITIERS, COMTE DE TOULOUSE.

Le règne de Raimon VII et celui d'Alfonse de France (1222-1271) marquent pour Toulouse une époque de transition. Un passé s'éteint, un avenir nouveau se prépare. Les institutions et les libertés municipales se fixent. Une transformation s'opère lentement, et non sans à-coups, dans le domaine moral et religieux. Toulouse devient, enfin, ville royale et s'intègre dans la France capétienne.



Consolidation et accroissement des libertés de Toulouse.

Le premier résultat du drame de la croisade fut de consolider et d'accroître les privilèges politiques de Toulouse. Ces privilèges avaient été, autant qu'on en puisse conjecturer, mis en sommeil par Montfort, qui gouverna quelques années la ville en maître et fit lever les taxes par ses « malins sergents ». S'il n'a pas supprimé le consulat (1), il lui enleva le pouvoir judiciaire qu'il confia à quatre prud'hommes rendant la justice en son nom. Dès 1217, lors du retour de Raimon VI, le chapitre se reconstitue. La fidélité des Toulousains à l'égard

1. Voir sur ce point controversé Limouzin-Lamothe, *op. cit.*, 139 et 175.

de leur suzerain national, leur vaillante conduite pendant l'année tragique méritaient assurément une récompense. Ils surent l'exiger. Le 10 septembre 1219, Raimon VI leur accorde, par un acte solennel, exemption de toutes leudes et des péages sur l'entière étendue des domaines comtaux. Il se réserve seulement la perception des droits sur le sel ou *salin*, sur le vin ou *vineterie* et sur le pain ou *paneterie*. Ce précieux document est signé du viguier comtal Guillem de Roaix, de vingt-trois consuls et de trente-trois témoins.

Elections consulaires. Communaliers.

En 1222, un acte aussi essentiel règle le mode d'élection des consuls et de gestion des deniers municipaux. Cet acte établit que les consuls désignaient à cette époque leurs successeurs par une sorte de cooptation, et pour éviter la constitution de dynasties consulaires, défense est faite aux consuls en charge d'appeler à ces fonctions un père, un fils, un frère de consul ou un étranger vivant dans sa maison. Une même disposition concerne les communiers ou communaliers ; ceux-ci sont désignés par les consuls. Ils perçoivent les fonds provenant des taxes dans chaque partida ; quatre prud'hommes recevront d'eux une somme déterminée dont le compte sera dressé devant notaire. Les communiers devront se prêter à toute vérification que les consuls exigeront. Ce règlement est signé des vingt-quatre consuls et des membres du conseil ou chapitre, au nombre de cent vingt-huit. Le comte dut accepter le 8 avril 1223, dans une assemblée générale tenue hors la porte Villeneuve, l'organisation ainsi établie et confirmer le droit et le mode d'élection des consuls.

Pouvoirs de police et justice criminelle.

Un pas de plus — pas décisif — est fait dans la voie de l'autonomie en septembre 1222. Le nouveau comte Raimon VII reconnaît au corps consulaire le droit de justice et de police contre « mauvais hommes, larrons et robeurs » ; il lui confie aussi la garde des voies de communications. Quelques grands seigneurs, Pelfort de Rabastens, le comte de Comminges, contresignèrent comme témoins, à côté des vingt-quatre magistrats municipaux, cette importante concession. L'exercice du droit de police et de justice criminelle impliquait la nécessité d'un corps de soldats ou de sergents, entretenu par la cité. On peut être assuré que la coexistence des juridictions comtales et municipales donna lieu à des

conflits, et que le viguier comtal ne se laissa pas enlever sans résistance la connaissance des crimes commis dans l'enceinte de la ville. Il semble, dès l'abord, qu'il ait gardé un droit d'appel et même qu'il ait mis obstacle, de diverses manières, à l'exécution des sentences consulaires. En août 1226, deux habitants, Guillem Peyre, de Flourens, et Géraud, de Vacquiers, étaient trouvés morts, atrocement mutilés. Sans doute, les meurtriers étaient-ils protégés du viguier ou du comte et difficiles à atteindre. La foule s'ameute, réclame justice, porte les cadavres à la maison commune, les tient sous bonne garde, mettant les consuls en demeure de faire leur devoir et de punir les meurtriers. Les consuls convoquèrent un parlement au pré Carbonnel [1]. Les protestations avaient revêtu un tel caractère de violence que Raimon VII assista à l'assemblée. Il jura que désormais les sentences consulaires seraient rigoureusement exécutées; qu'il ne ferait jamais élargir un prisonnier ni ne lui donnerait asile en sa cour; et qu'il garderait fidèlement les biens du condamné, sans pouvoir les aliéner. Ce serment fut enregistré par les vingt-quatre consuls avec vingt-huit témoins.

Résistances de Raimon VII.

Raimon VII n'a pas octroyé tous ces privilèges sans réticences. Il est difficile d'admettre qu'il se résignât à n'être plus dans Toulouse qu'un suzerain, aimé sans doute, mais purement nominal. Pour reconquérir une part de son autorité, il a profité des discordes entre les masses populaires et l'oligarchie consulaire qui, en dépit des précautions prises en 1222, se formait par l'accaparement des fonctions municipales au bénéfice de quelques familles. Peut-être, suivant la tradition de ses aïeux, a-t-il eu la pensée d'opposer à l'aristocratie municipale qui, malgré tout, se constituait, la masse du menu peuple, des gens des métiers dévoués aux Saint-Gilles? C'est ce que pourrait indiquer un acte de 1238 en vertu duquel il confirme la concession des eaux du port de Viviers, ainsi que des berges de la Garonne, tant à droite qu'à gauche, aux puissantes corporations des cerviniers, pélégantiers, tanneurs et apprêteurs de cuirs. Nous savons qu'il n'a pas renoncé à son droit de nommer les consuls. Il l'exerce, en 1241, pendant six ans; des consuls nommés par lui gardèrent leurs fonctions

1. En face du Bazacle.

quatre ans successivement. L'année de sa mort (1249), il n'avait pas hésité à intervenir de nouveau dans l'élection consulaire, bien qu'il eût juré de s'en désintéresser. De même, il a perçu assez longtemps des leudes et péages supprimés. Mais ce prince, intelligent, actif, fut le dernier Saint-Gilles ; il n'avait guère d'illusion sur l'avenir de sa dynastie et dépendait des Toulousains plus qu'ils n'avaient besoin de sa personne.

Ceux-ci ne l'ignoraient pas et en usaient assez librement avec lui. En 1249, ils expulsèrent les consuls qu'il avait nommés avant l'expiration de leur mandat ; pendant une absence de Raimon, ils refusèrent de payer les taxes supprimées et détruisirent même la « grande paissière » du comte à Verdun.

Dernier octroi de Raimon VII. Liberté des élections consulaires.

En 1248 (26 janvier), avant son départ pour la croisade, ils l'obligèrent à confirmer, sans ambiguïté possible, le droit de la ville à élire vingt-quatre consuls, douze pour le bourg, douze pour la cité, moitié dans les hautes classes (*majorum*), moitié dans les classes moyennes (*mediorum*). Le comte s'interdit de paraître aux élections et d'y intervenir. Cette charte fut octroyée dans la maison commune, en présence d'une foule de chevaliers, bourgeois et gens de métiers ; l'évêque de Toulouse Raimon de Falga, le comte de Comminges, de hauts barons du Midi signèrent comme témoins, ainsi que les consuls, parmi lesquels nous reconnaissons les noms populaires d'un Villeneuve, d'un Caraborda, d'un Roaix. Cet acte capital reste, à l'égard de Toulouse, le testament de la dynastie raimondine éteinte moins de deux ans plus tard.

Faiblesse réelle de Raimon VII.

Au surplus, le règne de Raimon VII est pour cette dynastie une sorte d'arrière-saison, un automne mélancolique. Humilié et dépouillé en 1229, Raimon VII demeura dans une sujétion assez étroite à l'égard du roi son suzerain. Jusqu'en 1242, il n'osera rien tenter contre lui. De ses deux unions avec Sancie d'Aragon et avec Marguerite, fille du comte de la Marche, il ne naquit qu'une fille, Jeanne, promise à un frère de Louis IX, et, en 1237, il fut dans l'obligation de la donner en mariage à Alfonse, comte de Poitiers. Ses Etats menaçaient de passer, après lui, à un prince de France. Las d'espérer un héritier mâle, il fit casser son mariage avec Margue-

rite, prétextant un degré de parenté prohibé (1244). Il souhaitait épouser Béatrix de Provence, mais ce projet échoua. Raimon se sentait surveillé et savait son héritage convoité. Aussi bien, il était comme entouré de la puissance royale. Le représentant du roi, le sénéchal de Carcassonne, à une étape de sa frontière orientale, gardait les routes de la Méditerranée, forçant le comte, s'il voulait s'assurer quelque appui, à regarder du côté de la Guyenne, dont le duc était roi d'Angleterre.

Obligations qui pèsent sur lui.

Dans ses Etats, à Toulouse même, le traité de 1229 lui imposait des devoirs. Outre l'entretien des garnisons royales et de quatorze professeurs qui devaient enseigner à Toulouse, saint Louis attendait de lui la poursuite de l'hérésie, que la croisade n'avait nullement ruinée et qui renaissait après les rudes années précédentes, encouragée par les rancunes des spoliés et des bannis, alimentée par les haines du Midi contre le Nord.

Fondation de l'Université.

Mais l'extinction du catharisme était œuvre de longue haleine [1]. C'est pourquoi le traité de Paris avait stipulé la fondation de l'Université de Toulouse, que le pape et son légat, Romain de Saint-Ange, concevaient comme un foyer de culture orthodoxe et une arme de combat contre l'hérésie [2].

1. A cette époque de persécutions à outrance, c'est fort mal à propos que s'ingère dans les luttes violentes d'alors l'Université de Toulouse, nouvellement établie, et qui semble beaucoup plus préoccupée, avec des hommes tels que le fougueux Roland de Crémone, de tonner contre l'hérésie que d'asseoir les bases de son enseignement. Elle se conformait, du reste, en cela, à l'esprit qui avait présidé à sa fondation. On avait voulu faire d'elle une barrière opposée à l'indépendance intellectuelle presque absolue dont avait joui jusque-là la France méridionale. Mais nous avons, dans ces luttes tumultueuses et peu profitables aux études, la raison de l'état précaire où cette Université végéta pendant tout le XIIIe siècle; de même que la pensée d'où elle était sortie nous explique la stérilité dont elle ne put se guérir.

2. Avant la fondation de l'Université (1229), on ne peut que formuler des hypothèses sur le haut enseignement à Toulouse. La langue celtique ne recula que peu à peu. Au Ve siècle, la victoire du latin était complète. Au VIe siècle, le celtique était complètement oublié et le roman faisait son apparition. Déjà, sous Auguste, la Gaule eut deux Universités, l'une grecque à Marseille, la seconde romaine à Autun. On peut admettre l'existence d'une école municipale à Toulouse, sous le règne de Néron, puisque la vogue de son maître de rhétorique, L. Statius Ursulus, paraît établie (Jullian, *Histoire de la Gaule*, t. VII, p. 124, note 5). En quel lieu de la Toulouse gallo-romaine se trouvaient les écoles? Noguier en a fixé hypothétiquement le siège non point dans la nouvelle Urbs gallo-romaine, mais entre l'oppidum de Pech-Davy et la nécropole de Saint-Roch. Il semble que dans le seconde moitié du VIe siècle la transition se fit entre l'époque municipale officielle, submergée par la barbarie, et l'école épiscopale relevée par l'Eglise. Lorsque Charlemagne, dans le

Le *Studium generale* de Toulouse fut constitué, en 1229, avec quatorze professeurs [1] choisis par Elie Garin, abbé de Granselve, commis par le légat à cet effet Ces maîtres venaient presque tous de l'Université de Paris qui traversait, cette année, une crise grave à la suite d'émeutes et de conflits avec les gens du roi. Nous en connaissons quelques-uns, les maîtres en théologie Hélinand, religieux de Cîteaux, Roland de Crémone et Jacques de Toulouse, Dominicains, les maîtres de grammaire Jean de Saint-Gilles, et surtout Jean de Garlande. Ce dernier, d'origine anglaise, ancien étudiant d'Oxford, disciple et ami de Bacon, professeur aux écoles de Paris, aristotélicien et humaniste, demeura à Toulouse de 1229 à 1232; il y composa son *Epithalamium* et y commença la rédaction de son principal ouvrage, le *De Triumphis Ecclesiæ*. C'est probablement lui qui rédigea l'appel lancé, en 1230, aux étudiants de tous pays, qui les invitait à venir en foule à Toulouse « où coulent le lait et le miel, où verdoient de riches prairies, où les arbres fruitiers étalent leurs feuillages, où Bacchus règne dans les vignes, où Cérès règne dans les

Cartulaire de 789, ordonna auprès de tous les monastères et auprès de tous les évêchés l'institution d'écoles où l'on enseignerait la grammaire, le calcul et la musique, l'école épiscopale existait déjà depuis longtemps dans notre ville. Au IXe siècle, l'enseignement était donné dans les trois instituts : de l'église Saint-Etienne et Saint-Jacques, du monastère de Notre-Dame (La Daurade) et du monastère de Saint-Sernin. A côté des matières d'ordre élémentaire qui viennent d'être indiquées et du latin, indispensable aux clercs, ce furent la théologie, le droit canon qui se développèrent alors, et, par ce dernier, le droit romain dut être abordé; sa connaissance était indispensable en pays de droit écrit. Par la suite parurent, à la fin du XIIe et au début du XIIIe siècle, des jurisconsultes plus complets (Brissaud, *Manuel d'histoire du droit français*) *docteurs utriusque juris* en droit civil et en droit canon. (Louis Vié, *L'Université de Toulouse, loc. cit.*).

1. Quatre maîtres en théologie, deux décrétistes, six maîtres ès arts, deux maîtres en grammaire; les plus payés étaient les théologiens. Ils furent conduits à Toulouse par le légat lui-même. Gatien Arnoult (*Mém. de l'Acad. des Sciences de Toulouse*, 5e série, I, 1857) rapporte aussi les noms des premiers maîtres : pour la théologie, Roland de Crémone, Dominicain; Hélinand; Jacques de Toulouse, Dominicain; pour les arts, Jean de Garlande, venu d'Oxford, et Jean de Saint-Gilles, Dominicain, qui avait professé à Paris. Dès les premières leçons de l'Université, la jeunesse universitaire fit acte d'hostilité contre elle. Jean de Garlande écrit qu'après trois ans d'enseignement il dut s'enfuir et retourner à Paris, tant était menaçant l'orage qui grondait sur l'Université naissante. Les maîtres n'étaient plus en sécurité de leur vie. Une véritable alliance s'était formée entre les Dominicains et l'Université, mais l'insurrection ne dura que trois ans, jusqu'au jour où les Frères Prêcheurs, préposés à l'Inquisition, et qui avaient comme provincial l'évêque de Toulouse, Raimon de Falgar, furent chassés de Toulouse. L'Université vécut ensuite pendant près de deux siècles sous l'influence presque exclusive de l'Eglise, quoique de création nationale et séculière. A cette période succéda celle du Parlement, qui fit peu à peu prévaloir l'autorité royale ou de l'Etat.

champs..., où pour peu l'on a le vin, pour peu l'on a le pain, pour peu on a la viande et pour peu le poisson (1) ». L'enseignement devait être organisé dans la nouvelle Université « avec plus de soin et d'exactitude qu'à Paris »; maîtres et écoliers devaient bénéficier d'indulgences plénières. Le pape confirma le nouvel établissement en 1233, prenant l'Université sous la protection pontificale, obligeant le comte à payer les maîtres, les autorités municipales à garantir la sécurité des étudiants et professeurs, les habitants à fournir des locaux et logements convenables. Mais l'Université de Toulouse, au début, ne fut pas autonome. Jusqu'en 1245, son chancelier était celui de l'Université de Paris. Jusqu'au XIVe siècle, elle ne délivrait pas de grades; la Faculté de théologie n'est devenue de plein exercice qu'en 1360 (2). Jusqu'à la fin du XIVe siècle, écoles et collèges sont sous la coupe et la surveillance de la papauté et de l'Eglise, aux yeux de qui la science sans la foi est non seulement inutile mais même funeste, comme le disait Hélinand, le prédicateur ordinaire de l'Université à ses débuts. Aux progrès de la foi, l'Eglise emploie surtout les ordres mendiants, Franciscains, Dominicains, Carmes (en 1252), Augustins, qui monopolisent les chaires théologiques. La grammaire, les arts, y compris la médecine, ne sont qu'humbles serviteurs de la théologie. Cependant, l'enseignement du décret ou droit canon se double de celui du droit romain, surtout à dater de 1251; par là se développe à l'Université un foyer de culture qui n'est pas exclusivement ecclésiastique et qui se prépare son avenir; dès la fin du XIIIe siècle, l'école des juristes toulousains (Jacques de Revigny, Pierre de Belleperche) est la rivale de la célèbre école de Bologne (3).

1. *De Triumphis Ecclesiæ*, livre 5, 96-98, cité dans les fragments d'Histoire de l'Université, de Vié (Université, éd. du Centenaire).

2. En 1335, le pape Benoît XIII (12 août 1335) proteste contre la nomination de gradué en théologie, par la Faculté de Toulouse, du dominicain Géraud de Pescher, qui y fut professeur, parce que cette nomination est contraire aux usages (Langlois-Géraud de Pescher, *Histoire littéraire*, t. XXXVI [1927], p. 614-617).

3. Jacques de Revigny sort victorieux d'un tournoi ou *disputatio* avec François Accurse, fils du célèbre auteur de *La Grande Glose* (qui n'a jamais professé à Toulouse); l'école toulousaine est à l'origine de l'école *Bartoliste* (*Université de Toulouse, Faculté de droit*, p. 103).

L'Inquisition. La croisade de Simon de Montfort avait épuisé ses finances et, avec l'Inquisition, tout change, tout s'éteint dans ce Languedoc naguère si brillant. Raimon VII dut également accepter l'installation à Toulouse de l'Inquisition ou Saint-Office, tribunal spécial chargé de découvrir, juger et punir



Phototyp. Labouche

L'une des portes du château Narbonnais. Palais du parlement

les hérétiques. Dès 1204, Innocent III avait confié la connaissance des crimes d'hérésie, jusque-là réservée aux évêques, à deux commissaires, les cisterciens Gui et Renier. En novembre 1219, le concile de Toulouse, présidé par le cardinal de Saint-Ange, décidait l'établissement d'inquisiteurs à

demeure dans le diocèse. Il est donc faux d'attribuer à saint Dominique la fondation de l'Inquisition et la qualité de premier grand inquisiteur. Les Dominicains ne furent chargés des fonctions inquisitoriales qu'en 1233, bien que Grégoire IX eût, depuis son avènement (1227), marqué ses préférences pour les inquisiteurs Dominicains. En 1229, le pape fit de l'Inquisition une juridiction régulière. A Toulouse, les deux maisons près du château Narbonnais, mentionnées au chapitre précédent, données par Pierre Cella ou Cellani à saint Dominique après son installation à Saint-Rome avec ses compagnons, devinrent la demeure des juges d'Inquisition de cette ville [1]. Les sentences étaient rendues dans des assemblées générales tenues au cloître de l'église Saint-Sernin. (*Claustrum Sancti Saturni*) jusqu'en 1248, puis au cloître de Saint-Etienne et à l'hôtel de ville (*in domo communi*). Pour ajouter à la gravité des décisions inquisitoriales prononcées devant le peuple convoqué à cette occasion, les juges étaient entourés du haut clergé, de divers membres du chapitre (*capitularii*), de viguiers ou du bailli du comte. L'activité de ses juges, le mystère de la procédure, la rapidité des jugements,

1. Pierre Cellani fut le compagnon préféré de saint Dominique et il partagea avec le célèbre et redoutable Guillem-Arnaud les fonctions d'inquisiteur. Originaire de Montpellier, prieur, vers 1237, du couvent des Frères Prêcheurs de Toulouse (*M. S. Toulouse*, 273, 1re série, f° 115 A) où il aurait succédé à Pierre Cellani. Guillem-Arnaud fut nommé inquisiteur, avec ce dernier (1223), des diocèses de Toulouse et de Cahors. Il exerça ses fonctions avec rigueur et fut expulsé de Toulouse par les Capitouls qu'excédaient les poursuites, sans merci et sans trêve, contre les hérétiques. Il mourut tragiquement, le 29 mai 1242, massacré, à Avignonet, avec six de ses compagnons, notamment le frère mineur Etienne de Saint-Tibéri.

Quant à Pierre Cellani, originaire de Toulouse, il figure parmi l'un des fondateurs de l'Ordre des Dominicains et de l'Inquisition méridionale, dont il fut un des premiers juges avec Guillem-Arnaud. Il employa à défendre l'orthodoxie romaine son zèle, ses richesses, son influence et une infatigable ardeur. (Gui le qualifie : *Vir optimi* personatus, constans et rectus, *M. S. Toulouse*, 273, 1re série, f° 39 B.) Il devint prieur (1236) du couvent des Dominicains de Toulouse et mourut dans ce même couvent en 1257. Charles Molinier-Percin, *loc. cit.*

C'est par une bulle de Grégoire IX que les Dominicains ont été investis des fonctions inquisitoriales.

Quelques auteurs font remonter l'origine de l'Inquisition à une constitution faite au concile de Vérone, en 1184, aux termes de laquelle le pape Licinius ordonnait aux évêques de s'informer, par eux-mêmes ou par commissaires, des personnes suspectes d'hérésie. Peut-être est-ce d'après cette constitution et ses principes que le pape Innocent III dépêcha dans le Midi de la France des missionnaires guerriers et religieux, Pierre de Castelnau et Raoul, moines de Cîteaux, pour y établir l'Inquisition. La juridiction inquisitoriale releva du Saint-Siège. Protégée par saint Louis et par les conciles assemblés pour la diriger, l'Inquisition courba longtemps la France sous son joug.

la rigueur des sentences ont créé autour de ce tribunal une légende sinistre, à peine différente de la réalité. Les inquisiteurs n'étaient astreints à aucune des règles ordinaires de la justice : dénonciations, enquêtes, citations étaient rigoureusement secrètes; les aveux s'obtenaient par la torture morale ou physique, quoique cette dernière fût pourtant contraire aux traditions de l'Eglise. Les pénalités frappaient la foule par leur théâtrale cruauté; aux repentants, le « mur » (emprisonnement) perpétuel ou non, le port de la croix jaune, la confiscation des biens, les exhumations de cadavres ensevelis en terre chrétienne et jetés à la voirie ou dans les flammes. Les endurcis ou relaps étaient livrés au bras séculier. Le tribunal d'Eglise ne prononçait pas de peine capitale. Saint Louis ayant accepté l'introduction en France du terrible instrument de supplice, c'étaient les sergents du roi qui exécutaient la sentence par le feu ou par le gibet (1). Le traité de Paris réservait au fisc royal le produit des « encours » ou confiscation de biens d'hérétiques, sauf en des cas spéciaux où les évêques firent réserver leurs droits (2).

1. L'exécution des sentences capitales avait lieu parfois en grand apparat. Bon nombre de condamnés y figuraient, et le peuple était aussi avide de ces tragiques spectacles, heureusement rares, que des fêtes publiques.

2. L'Inquisition a été non seulement la manifestation d'un fanatisme extraordinaire ou un moyen extrême de défense créé par l'Eglise dans le plus grand péril qui l'ait menacée jusqu'au XVIe siècle, mais l'Inquisition a été aussi pour les princes laïques, pour beaucoup de prélats, pour les ordres religieux — il paraît difficile d'en douter — une question de revenus, une grosse affaire de finances et de fiscalité.

Procédure inquisitoriale. — La procédure habituellement observée est la suivante : les prévenus se présentent soit volontairement, soit sur citation expresse (*citati requisiti*) adressée par l'inquisiteur au curé, qui la remet au domicile indiqué et la renouvelle trois dimanches consécutifs dans son église, en présence du clergé et du peuple réunis. Si le prévenu se dérobe à l'objet de la citation, il est arrêté par les fonctionnaires de tout nom ayant pouvoir de juridiction et conduit, sous bonne escorte, devant le tribunal. Ainsi traduit, de gré ou de force, devant la justice inquisitoriale, le prévenu subit son interrogatoire, auquel font suite les dépositions des témoins, qui ne peuvent se dispenser de parler et restent incarcérés au palais épiscopal tant qu'ils n'ont pas répondu.

D'après les *M. S. des Archives de Toulouse*, les interrogatoires avaient pour théâtre les localités habitées par les individus interrogés lorsque leur nombre était considérable; dans certains lieux, ils représentaient la totalité de la population en âge de raison; ainsi, les hérétiques entendus en 1245 s'élevèrent à 230 à Avignonet, à 100 à Fanjeaux, à 420 au Mas-Saintes-Puelles. Environ dix mille personnes furent poursuivies en une seule année.

Les interrogatoires, toujours les mêmes, commencent ainsi : « Le 14 mars de l'an du Seigneur 1249 (anc. st.) (nom, domicile)..., après avoir juré sur les saints Evangiles de dire la vérité pure, sincère, complète, touchant le fait d'hérésie et de vau-

En même temps que l'Université et l'Inquisition envahissaient Toulouse, les ordres mendiants, soldats de l'orthodoxie, ardents propagandistes de l'unité de foi, les Dominicains, Frères Prêcheurs ou Jacobins s'étaient multipliés; leur couvent de Saint-Rome devint rapidement trop étroit. En 1229, Pons Capdenier leur fit don d'un terrain acheté place Bretonnières, pour y bâtir une nouvelle église et un couvent. L'évêque Folquet en posa la première pierre et bénit le cimetière. Le 22 décembre 1230, les religieux entraient dans leur nouvelle demeure [1]. Une chapelle provisoire s'éleva par les soins de l'évêque Raimon de Falga, ancien dominicain lui-même; il y célébra la canonisation de saint Dominique (1234). Très protégés par l'évêque, les Dominicains recevaient de lui le pain, le vin, vingt-cinq tuniques

Les Ordres mendiants. Dominicains.

doisie, aussi bien sur lui-même que sur toutes autres personnes vivantes ou défuntes, etc. »

Voici un exemple des questions adressées aux prévenus : « Le 8 avril, l'an du Seigneur 1250 (nom, domicile)..., sommé de parler, a déclaré, après serment prêté, qu'il n'a jamais vu d'hérétique ni de vaudois, qu'il n'a pas eu foi en eux, qu'il ne les a pas adorés, qu'il ne leur a pas donné ni fait parvenir quoi que ce soit, qu'il n'a pas entendu leurs prédications... »

Les peines appliquées par la justice sont les suivantes : 1° peines canoniques : l'excommunication; 2° peines mineures : amendes et œuvres pies; 3° peines infamantes : pèlerinages (mineurs ou majeurs, ces derniers effectués en dehors du royaume de France), flagellation publique, les croix (comprenant deux croix de feutre jaune à porter sans cesse sur la poitrine et derrière entre les épaules, bien apparentes); 4° peines majeures : la confiscation, la prison, le bûcher. La peine suprême était-elle la mort dans les flammes ou l'emprisonnement? L'hésitation est permise. Des misérables se consument lentement dans des prisons sans air, sans lumière, empuanties, rivés à la muraille, les pieds chargés de lourdes chaînes, ayant pour nourriture le *pain de douleur* et pour breuvage l'*eau d'angoisse.* C'était l'impossibilité de vivre dans de pareils cachots, dont la cité de Carcassonne offre encore quelques exemples !

Les inquisiteurs n'avaient souvent d'autres règles, dans leur procédure, que la volonté. Ainsi, Guillem Salavert, emprisonné à la suite de son premier interrogatoire du 24 février 1300 (*M. S.*, 11847, f° 30 B, 31 A), après avoir vainement réclamé une sentence définitive, ne l'obtint même pas, en 1310, sur l'intervention directe de Clément V. Tourmenté encore par l'Inquisition en 1319, il obtint, après dix-neuf années de détention arbitraire, un jugement qui le condamne à porter des croix doubles et à faire divers pèlerinages. Cette peine infime ne justifiait point pareille détention, mais ce tribunal, sans justice comme sans pitié, n'abandonnait guère la proie qu'on lui avait signalée. Le même manuscrit révèle que vingt-sept prisonniers ont été découverts dans les cachots de l'Inquisition après dix-neuf années de captivité; la plupart ont dû mourir avant tout jugement. On ne retrouve leurs traces que dans les mémoires du procureur des *encours* (Charles Molinier, *L'Inquisition, loc. cit.*; — Limborch, *Histoire de l'Inquisition*).

Les archives de l'Inquisition n'ont pas péri tout entières, il en reste encore des débris assez importants pour faire connaître les phases par lesquelles est passée la justice inquisitoriale dans les cent premières années de son existence.

1. Actuellement les Jacobins (petit lycée).

par an, 4.000 sols toulzas de rente annuelle. Ils s'enrichirent et s'étendirent rapidement. De 1229 à 1263, ils purent acquérir, outre la tour et le jardin contigus, une soixantaine de maisons pour agrandir le monastère. C'était déjà l'établissement religieux le plus considérable de Toulouse.

Les Franciscains ou Cordeliers ont eu des débuts plus modestes : dix religieux s'établirent hors des murs, en 1222, non loin de l'endroit où s'éleva, au XIVe siècle, leur église, aujourd'hui ruinée (1). Leur couvent et leur chapelle primitive constituaient la maison mère de la province. En 1228, ce sont les Bernardins; en 1244, ce sont les Carmélites que Raimon de Falga fait venir à Toulouse. A peu près à la même époque, les Grands Carmes ou Moines de Sainte-Marie-du-Mont-Carmel, établis, dans les années précédentes, au faubourg Saint-Michel, près de la chapelle de Sainte-Marie-du-Férétra (2), achètent, avec la permission de Raimon VII (1242), des maisons de Joutxaigues appartenant à des Juifs. En 1264, ils recevront de quelques pieux fidèles des immeubles dans le même quartier et y bâtiront leur monastère et leur église par permission du pape Clément IV. L'église sera construite et consacrée en 1270 (3). Ainsi Toulouse commençait à se peupler de couvents; ainsi commençait une transformation qui modifiera très sensiblement, au siècle suivant, sa physionomie urbaine et son atmosphère morale.

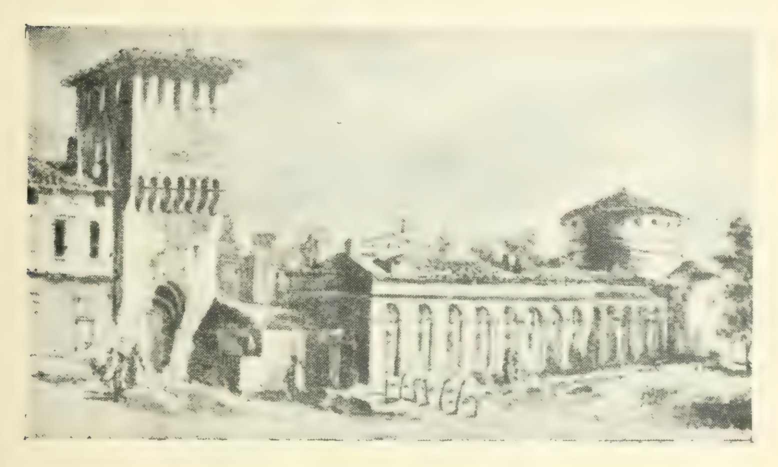
***

Accueil hostile des Toulousains.

Toutes ces nouveautés ont été reçues à Toulouse avec une hostilité à peine dissimulée. Sans doute, le comte de Toulouse affichait son attachement à la religion catholique : il se montrait généreux pour les établissements religieux et son testament contient à leur profit des legs considérables; il achevait la façade de la cathédrale Saint-Etienne, et notamment la grande rose, inspirée de celle de Notre-Dame de Paris. Seulement, les gages des professeurs de l'Université

1. La tour seule subsiste, rue Deville.
2. Les vestiges servent aujourd'hui de grange.
3. Emplacement de la place des Carmes actuelle.

restèrent souvent impayés et le pape s'en plaignait au comte. C'est que Raimon VII était soutenu par le sentiment général des consuls et de la population; les ordres nouveaux, surtout les Dominicains, étaient accueillis froidement. Jean de Garlande raconte même que la vie des professeurs de l'Université n'était pas en sûreté. Il quitta Toulouse en 1232, pour ce motif et parce qu'on ne payait pas ses gages. Le fanatisme des théologiens ne devait pas plaire à la population. L'on voit Roland de Crémone prendre la tête d'une foule qui va brûler la maison d'un hérétique, Galvanus, et traîner son cadavre par les rues. L'Inquisition, en particulier, sus-



Porte Montoulieu, d'après Mazzoli

cita la réprobation et la haine d'un peuple tolérant et encore pénétré d'influences albigeoises. D'ailleurs, les confiscations que prononçait ce tribunal constituaient, par leur ampleur, un vaste déplacement de propriété qui ne se faisait qu'après une opiniâtre résistance. Sans doute, dans les domaines de Raimon VII, les exactions et les spoliations furent-elles réduites au minimum, mais le spectacle de ce qui se passait dans le Biterrois et le Carcassès, la brutale tyrannie des agents du roi renchérissant sur les rigueurs inquisitoriales devaient alarmer les Toulousains qui redoutaient l'avenir.

Résistances à l'Inquisition.

Une réaction était inévitable [1]. Dès 1231, maître Roland, professeur de théologie à l'Université, ayant accusé la ville d'être un nid d'hérétiques, les consuls le réprimandèrent; il n'en persista pas moins dans ses diatribes. Plusieurs hérétiques morts furent déterrés et traînés dans les rues sur une claie; ces spectacles répugnaient à la population. Un peu plus tard, un catholique insulta un Toulousain en l'appelant hérétique : les consuls le citèrent, le condamnèrent à des excuses, à une amende et à l'exil. Il en appelle à l'évêque, appuyé par les Dominicains. Triomphant devant la cour de l'official, il oblige l'insulté à s'enfuir. En 1235, fait plus grave, le viguier Durand de Saint-Bars fait brûler un hérétique qui n'avait cessé de proclamer son orthodoxie. Le peuple s'émeut. Les autodafés, rares à Toulouse, faisaient d'autant plus d'impression. Bourgeois et gens de métiers se solidarisent avec les persécutés. Exaspérés jusqu'à ne pas

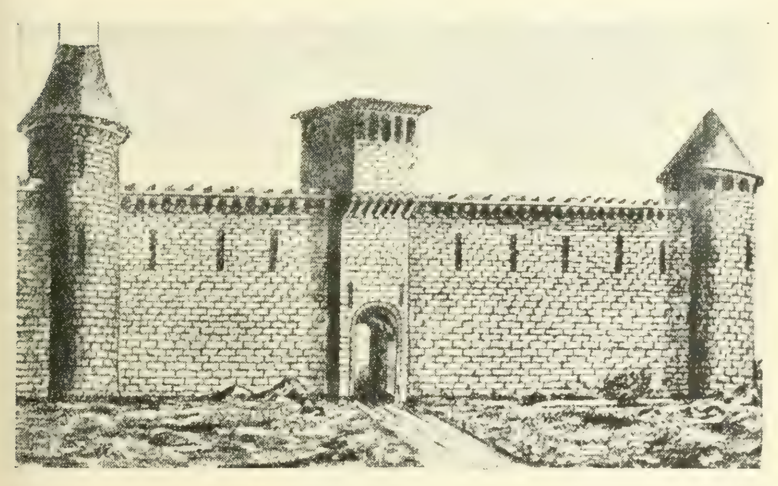
1. *Inquisition.* — Ce ne sont que citations, emprisonnements, exhumations, condamnations au bûcher, excommunications de contumaces, expéditions nocturnes organisées pour se saisir d'hérétiques qui ne répondent pas à l'appel des inquisiteurs, représailles sanglantes de part et d'autre, combats contre le pouvoir civil, qui répond fort mal encore aux sommations impérieuses de la justice inquisitoriale, soulèvements enfin des habitants exaspérés, qui chassent hors des villes les juges dominicains.

La liste des juges d'inquisition ou des divers personnages qui, pendant cent ans, ont lutté impitoyablement contre l'hérésie serait démesurément longue et ne trouverait pas sa place ici. Voici quelques-uns d'entre eux : Raimon de Fauga, évêque de Toulouse, de 1246 à 1248; il avait d'abord appartenu à l'ordre des Dominicains et fut un protecteur ardent de l'Inquisition à Toulouse, dans la première moitié du XIIIe siècle; il figure comme acteur principal dans l'exécution sommaire d'une femme hérétique, en 1234, le jour même de la canonisation de saint Dominique. — Frère Ferrier et Arnaud Catala, deux des plus rudes persécuteurs de l'hérésie au XIIIe siècle. — Bernard Gui, né vers 1261, à Royère, près La Roche-Abeille, en Limousin, prieur de divers couvents de Dominicains, évêque de Lodève, nommé, le 16 janvier 1307, inquisiteur à Toulouse, où il exerça ces fonctions pendant seize années avec un zèle infatigable; environ six cent trente personnes ont été brûlées par lui; ses ouvrages, au nombre de douze, composent un des ensembles les plus considérables qu'ait laissés aucun écrivain du moyen âge; parmi les plus importants figure l'*Histoire des Frères Prêcheurs* et le *Traité de l'Inquisition.* Il est mort en 1331. — Bernard de Caux, prieur du couvent des Dominicains; né à Béziers; il apportait, dans l'exercice de ses fonctions d'inquisiteur, l'emportement et la fougue qui distinguaient ses compatriotes; par bulle pontificale, il avait été chargé de diligenter une enquête sur la vie et les mœurs de Raimon VI, comte de Toulouse. Combien d'autres encore de la même race que ceux qui pendant cent ans ont poursuivi une lutte implacable contre l'hérésie! Citons presque au hasard : P. Durand, Jean de Saint-Pierre, Nicolas d'Abbeville, Jean de Beaume, Bernard de Castanet, Etienne de Saint-Tibéri, successeur des martyrs assassinés à Avignonet, le bras toujours levé, frappant sans trêve ni merci, et qui a été comme eux *un marteau des hérétiques* (Ch. Molinier-Percin, *op. cit.*). En France, le nombre des hérétiques est très élevé, mais en Espagne il est incalculable.

reculer devant le meurtre des juges du tribunal, toutes les classes, tous les ordres se coalisent. On fait évader les prisonniers; on refuse de comparaître comme témoin dans les procès d'hérésie, et les consuls soutiennent les récalcitrants. Finalement, on mit les Dominicains en quarantaine; leur couvent resta quasi bloqué par la foule pendant trois semaines.

Expulsion des Dominicains (1235).

Alors les consuls et le viguier, « au nom du comte Raimon », rendirent une ordonnance prononçant l'expulsion des Frères Prêcheurs et de l'évêque Raimon de Falga, leur provincial. Ceux-ci quittèrent Toulouse, le 5 novembre 1235, par Saint-Cyprien, et se retirèrent d'abord à Braqueville, dans la maison



Porte Montoulieu

des champs appartenant aux chanoines de Saint-Etienne, puis à Carcassonne et à Rome. A la suite de cet acte audacieux, l'évêque excommunia Raimon VII. Le 28 avril 1236, Grégoire IX lui adressa une lettre fort dure, contenant, entre autres reproches, ceux d'entraver l'œuvre de l'Inquisition, d'user de violences à l'égard des prêtres et des églises, de publier des statuts contre la foi, d'employer des hérétiques comme fonctionnaires, de favoriser l'hérésie. Les consuls eurent aussi leur part dans les anathèmes : onze d'entre eux furent excommuniés par l'inquisiteur comme fauteurs d'hé-

résie. Le comte s'incline devant la semonce. Le 28 août 1236, les Dominicains rentraient à Toulouse. Le pape, fréquemment plus humain que ses mandataires, consentit à suspendre la procédure d'inquisition jusqu'en 1241 et même à la rendre moins barbare. Mais ces conflits indiquaient la sourde résistance du sentiment national et annonçaient une réaction politique.

La révolte 1240-42.

Cette réaction se produisit en 1240-1242. Mais, de même qu'au temps de la Croisade, les révoltés du Midi ne surent pas conjuguer leurs efforts. Ce fut un soubresaut rapide, vite dompté par une royauté déjà forte, représentée par un homme de la valeur de saint Louis. En 1240, Raimon Trencavel, fils du dernier vicomte de Béziers et de Carcassonne, avec une troupe de faidits, petits seigneurs spoliés par la Croisade ou par l'Inquisition, tenta de reconquérir le patrimoine de sa famille et occupa Carcassonne. Mais Raimon VII ne put ou n'osa le soutenir; il était en guerre en Provence et négociait, sans aboutir encore, une entente avec le roi d'Angleterre, Henri III. Il se borna à accueillir à Toulouse et Trencavel vaincu et ses chevaliers fugitifs. Il avait, au reste, refusé d'aider le sénéchal de Carcassonne, Guillaume des Ormes, qui l'avait sommé de remplir son devoir de vassal.

Massacre des inquisiteurs à Avignonet.

Deux ans après, Raimon levait le masque et adhérait à la ligue féodale formée contre Louis IX par le comte de la Marche et le duc de Guyenne, roi d'Angleterre, Henri III. Il n'avait, dans le Midi, d'autre allié sérieux que le comte de Foix, qui l'avait poussé à la révolte. Quant au roi d'Aragon, on ne pouvait compter que sur son appui moral. La rébellion commença par un sanglant attentat qui fait pendant au massacre des clercs, à Carcassonne, par les hommes de Trencavel et qui rappelle le meurtre de Castelnau. Les inquisiteurs Guillem Arnaud, des Dominicains, et Etienne, Franciscain, se trouvaient au château comtal d'Avignonet, dans le Lauraguais, avec trois frères de leurs ordres; avec Raimon L'Ecrivain, l'archidiacre de Lézat et de Villelongue, chanoine de Saint-Etienne [1]; avec le prieur d'Avignonet,

1. C'est le troubadour Raimon de Costiran.

moine de Saint-Michel de Cluses, en Piémont; avec le notaire Pierre Arnaud et deux clercs. Dans la nuit du 28 au 29 mai 1242, le château fut envahi par une troupe formée de la garnison de Montségur, repaire de proscrits et de Cathares, dirigée par Pierre-Roger de Mirepoix et par l'instigateur du complot, Raimon d'Alfaro, fils de Hugues, beau-fils de Raimon VI et sénéchal de Raimon VII (1). Tous les membres de la mission inquisitoriale furent massacrés avec leurs domestiques. Ils se laissèrent égorger en chantant un *Te Deum*. Les massacreurs coupèrent la langue de Guillem Arnaud, depuis longtemps exécré à Toulouse. Cette sauvage exécution se produisit en l'absence et à l'insu du comte Raimon; du moins prit-il soin d'en récuser la responsabilité. Elle montre toutefois l'intensité des haines soulevées par le régime religieux auquel le Midi était soumis depuis la Croisade et la paix de Paris. Elle donne à penser que, marchant derrière Raimon VII, le Languedoc tout entier dut se soulever dans un suprême effort pour recouvrer son indépendance.

Echec de la révolte. Paix de Lorris (1243).

Mais la révolte tourna court. Quand le comte de Toulouse se mit en campagne, la ligue des seigneurs avait été vaincue à Taillebourg et à Saintes (21-22 juillet 1242). Le comte de La Marche, après s'être soumis, avait accepté de servir dans l'armée royale. Le comte de Foix avait forfait à ses engagements, traité avec le roi et pris parti contre Raimon VII. Celui-ci perdit le mois d'août en querelles, à Bordeaux, avec le comte de Leicester, Simon de Montfort (2). Entre temps, deux armées royales marchèrent sur ses états. Il se hâta d'obtenir son pardon et demanda, le 20 octobre, la médiation de Blanche de Castille, sa parente, s'en remettant sans réserve à la miséricorde du roi qui le traita avec modération et rendit les quelques villes qu'il avait occupées dans l'Agenais et le Quercy. Il s'engagea à observer les clauses de la paix de 1229, notamment à poursuivre et expulser les hérétiques, et remit en garantie aux royaux les châteaux de

1. Raimon d'Alfaro avait été un des otages du traité de 1229. Son crime lui fut pardonné, puisqu'il est viguier de Toulouse en 1247 et fait sa soumission à Alfonse de Poitiers, le 1er décembre 1249. (Abbé Contrasty, *Les Alfaro*. Revue historique de Toulouse, 1914, p. 5.)

2. Troisième fils du héros de la croisade.

Saverdun et de Bram. Cette paix fut signée à Lorris, en Gâtinais (janvier 1243), où Raimon se rendit en personne pour sa réconciliation avec saint Louis, après avoir confié le gouvernement de ses Etats, en son absence, à son lieutenant Sicard Alaman, homme de grand sens et de grande capacité ([1]).

Soumission du Midi.

Ce fut là le dernier effort, débile et incohérent, du patriotisme méridional. Les espoirs qu'il avait pu exciter firent place, dès lors, au découragement et à la résignation. Les dernières forteresses occupées par les hérétiques, Montségur dans le Donnezan, Quéribus, en Fenouillèdes ([2]), capitulèrent en 1244 et en 1255. La plupart des villes du Languedoc, Toulouse en tête, s'engagèrent à en finir avec l'hérésie. La noblesse méridionale, en grande partie ruinée, se rallia. Elle cherchera, dans le service du roi, des avantages compensatoires pour la perte de son indépendance. Le second de Trencavel, Olivier de Termes, ira fort avant dans les bonnes grâces de saint Louis; un fils d'Albigeois, Guillaume de Nogaret, qui est presque un Toulousain, jouera, un peu plus tard, le rôle que l'on connaît comme conseiller et « âme damnée » de Philippe le Bel.

Mort de Raimon VII (1249).

Pour Raimon VII, désespérant de conserver ses Etats à sa famille directe, faute d'hoir mâle, il prit la croix en 1247. A vrai dire, il avait fallu, pour le décider, que Blanche de Castille lui fît parvenir une forte somme d'argent, avec promesse de lui restituer le duché de Narbonne. Il se rendit près de saint Louis, à Aiguesmortes, en 1248, avant le départ du saint roi; mais, n'ayant aucune hâte de l'aller rejoindre en Egypte ou en Terre sainte, il différa son propre départ.

1. Sicard Alaman ou d'Alaman, d'une famille de l'Albigeois, était le fils de Doat d'Alaman, qui joua un rôle dans le guerre contre Simon de Montfort. Conseiller de Raimon VII, il fut investi par lui du fief de Castelnau de Bonafous et de celui de Saint-Sulpice, où il fonda deux bastides; le 28 décembre 1242, il est lieutenant général du comte dans les Toulousain, Albigeois, Rouergue et Quercy. Raimon VII le fit son exécuteur testamentaire et le chargea du gouvernement de ses Etats, après sa mort. Il est sénéchal jusqu'en 1251. Alfonse de Poitiers lui témoigna la même confiance; au contraire de son père, ce fut un catholique très orthodoxe; il mourut, 3 juin 1275, après avoir, par son testament, légué de grosses sommes aux établissements religieux de Toulouse (Saint-Etienne, Jacobins et Cordeliers) et divers domaines. — V. Clément Compayré, *Recherches historiques sur Sicard d'Alaman*. (Mém. de la Soc. Arch. du Midi, t. II, 1874-79, p. 50.)

2. Aude, arrondissement de Limoux.

Il entreprit une tournée dans ses Etats, présida, à Agen, au brûlement de quatre-vingts hérétiques, flamme sinistre qui illumine de façon tragique ses derniers moments. Au retour, il tomba malade à Millau, où il expira dévotement, le 27 septembre 1249, à l'âge de cinquante-deux ans. Son corps fut inhumé à l'abbaye de Fontevrault, à côté de celui de sa nièce, Jeanne d'Angleterre, morte en 1200, et parmi les tombeaux des Plantagenets : Henri II, Aliénor d'Aquitaine, Cœur de Lion. Ainsi repose, aux confins de l'Anjou et de la Touraine, près du confluent de la Vienne et de la Loire, le dernier Raimon, qui incarna, en plusieurs circonstances, la protestation du Midi contre la conquête du Nord, la tolérance contre la persécution catholique.

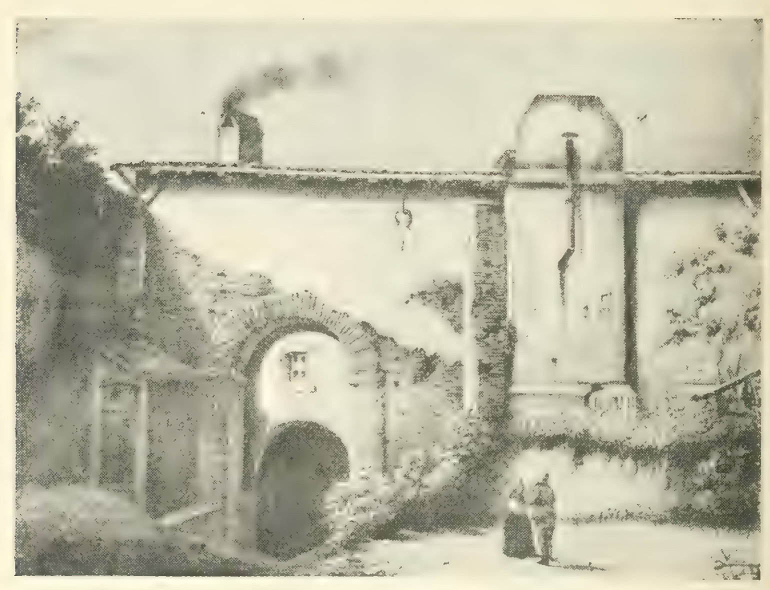
A la mort de Raimon VII, le légat du pape, cardinal d'Albano, essaya de revendiquer les Etats du comte, comme si les droits de l'Eglise n'étaient pas forclos depuis la Croisade, depuis la cession faite par Amaury de Montfort à Louis VIII et depuis le traité de 1229. L'énergique Blanche de Castille arrêta cette informe tentative. Elle envoya à Toulouse Gaucerand de Lunel et deux autres commissaires, qui prirent possession de l'héritage au nom de Jeanne, femme d'Alfonse de Poitiers. Le 6 décembre 1249, le sénéchal Sicard Alaman, exécuteur testamentaire de Raimon VII, leur transmit les domaines du comte de Toulouse. Il le fit, selon les instructions de Blanche, avec sagacité et finesse d'esprit, sans désobliger le légat. La cour romaine renonça, du reste, à toute prétention.

***

Alfonse de Poitiers et les habitants de Toulouse.

Le changement de souverain causa à Toulouse de sérieuses appréhensions. Non seulement on regrettait Raimon VII, mais on ignorait tout d'Alfonse, sinon qu'il était un étranger au Midi et le frère du roi dont la domination pesait si durement sur les sénéchaussées voisines. On craignit pour les libertés si chèrement acquises ; les consuls députèrent auprès de Blanche de Castille, régente en l'absence du roi, pour s'entendre avec elle sur la formule du serment d'allégeance et sur la confirmation des privilèges de la cité, point capital qui préoccupait par-dessus tout le chapitre et la population.

On convint d'ajouter au texte habituel : « Je dis, proteste et entends que, par ce serment, ni moi ni les autres habitants et bourgeois de Toulouse ne perdrons rien de nos coutumes et de nos libertés. » Alfonse fit son entrée dans sa nouvelle capitale après son retour d'Egypte, le 23 mai 1251, Sicard



Château Narbonnais
Porte et ruines de l'ancien Château Narbonnais

Alaman ayant assuré pendant la Croisade le gouvernement des Etats raimondins. Il reçut, de tous les habitants, le serment ainsi complété, et jura à son tour de respecter les coutumes de la ville.

Caractère d'Alfonse de Poitiers.

Alfonse, le frère préféré de saint Louis, était, comme lui, doux et simple, à la différence des deux autres frères, Robert et Charles, beaux chevaliers, aventureux et entreprenants. La délicatesse de sa complexion fit de lui un éternel valétudinaire ; il rapporta d'Egypte une ophtalmie et une paralysie partielle. Mais son esprit demeurait actif, et, s'il ne se distinguait point par un éclat exceptionnel, il montrait des qualités estimables d'ordre, de conscience, d'application régulière à ses devoirs publics et privés. Il avait une haute idée

de son autorité, dont il était jaloux, et de ses droits qu'il sut défendre même contre son frère. Ainsi que saint Louis, il observait la plus stricte justice, même à l'égard de ses officiers dont il redressa souvent les décisions iniques ou vexatoires. Très entendu à la gestion de son domaine, il était économe et même avide de richesses. Sous un prétexte subtil, il fit casser le testament de son beau-père qui léguait de grosses sommes d'argent aux établissements religieux de Toulouse, et il fit déclarer par des juristes que ces legs étaient facultatifs. L'Eglise eut de la peine à rentrer dans ses biens; elle n'y parvint que partiellement. Alfonse garda pour lui une grande partie des donations. Les qualités et les défauts de ce prince caractérisent un bon administrateur, ce qu'il fut en effet. Mais il ne résida guère à Toulouse. Il habitait les environs de Paris : Longpont, Gournay-sur-Marne, Mussy-l'Evêque, Corbeil, Nogent. De ces pays lointains partaient ses courriers et ses ordres. Là siégeait son conseil; son trésor se trouvait en dépôt à la maison des Templiers, à Paris. Les Toulousains pouvaient difficilement aimer ce souverain invisible; mais, grâce à lui, ils ont joui de vingt ans de tranquillité, sous une administration honnête, assez stricte mais régulière et, à tout prendre, bienfaisante.

Ses officiers : Sénéchal et Viguier

A Toulouse, on ne connaissait que les officiers qui représentaient Alfonse de Poitiers; presque tous étaient gens du Nord. D'abord le sénéchal (1), demeurant au château, investi de pouvoirs militaires, administratifs, financiers et judiciaires; homme de bonne noblesse, mais révocable et appointé (2). Ce haut fonctionnaire avait une suite nombreuse, partiellement payée par le comte, formée de sa famille et des amis qu'il affectait à des emplois divers. Il était aidé par un conseil ou curia, organe administratif et surtout tribunal dont faisaient partie, avec un personnel permanent de maîtres ès lois, des nobles de la province, tel Sicard Alaman, seigneur de l'Albigeois, conseiller d'Alfonse comme il l'avait été de Raimon VII.

Au-dessous du sénéchal, le viguier administrait une cir-

1. Dans le domaine entier, il y en avait six.
2. 547 livres par an, soit 50.000 francs-or.

conscription moins étendue : Toulouse et ses environs immédiats. Il avait aussi des pouvoirs financiers, présidait le tribunal de la viguerie ou de première instance, ainsi que le tribunal municipal. Enfin, un châtelain commandait le château Narbonnais, auquel Alfonse fit faire des réparations importantes, y ajoutant un mur circulaire avec des tours, château qui demeurait le signe visible de sa seigneurie sur la ville.



Contre-sceau d'Alfonse de Poitiers comte de Toulouse

Seuls, les bailes, agents financiers chargés de la perception des taxes, étaient originaires du Midi ; ils achetaient leur charge, affermaient le produit des revenus et impôts. Mal recrutés en général, ils participaient à l'impopularité qui s'attachait, sous l'ancien régime, aux agents du fisc. Des clercs, sergents, collecteurs, forestiers, banniers, geôliers, formaient la masse des suppôts indispensables à toute administration.

Surveillance des administrations. Enquêteurs.

Contre tous ces fonctionnaires, et singulièrement les plus hauts, le comte prend ses précautions en vue d'assurer la régularité ainsi que la probité de l'administration et dans le but aussi de protéger les administrés. L'ordonnance d'avril 1254, un peu antérieure à l'ordonnance de saint Louis (1254) relative à ses domaines du Midi, impose au sénéchal un serment public et solennel de rendre justice à tous, de sauvegarder à la fois les droits du comte et ceux des particuliers, de ne rien recevoir ni emprunter, de ne pas couvrir les malhonnêtetés de ses subordonnés. Au reste, Alfonse déléguait de temps à autre des clercs enquêteurs pour informer sur les abus et les plaintes. Les résultats de leurs enquêtes étaient transmis au comte, qui se réservait toujours la décision suprême. Ces documents constituent pour le Toulousain, comme les registres des enquêteurs royaux pour le reste du Midi capétien, une source de précieux renseignements sur l'état de nos contrées au milieu du XIIIe siècle.

Administration financière.

Les livres de comptes d'Alfonse, qui ont été également conservés, témoignent du même souci d'exacte et probe gestion. Ils appliquent les principes de la fiscalité et de la comptabilité royales tels qu'ils existaient depuis Philippe-Auguste, pareils à peu près aux règles observées par les agents raimondins. Ils révèlent un ordre parfait, qui se traduit, en 1254, par un excédent de recettes équivalant à 2 millions 800.000 francs-or, somme considérable pour l'époque et pour une simple seigneurie, si importante fût-elle. Ils nous fournissent aussi un indice intéressant de la prospérité matérielle de la région toulousaine, trente ans après la fin des ravages de la guerre. Le comte percevait les droits de mutation des feudataires [1]; les recettes domaniales, cens, commun de paix ou pesade [2], payés par les paysans et tous les propriétaires; la taille, fouage ou queste, rançon de l'exemption du service militaire; la capitation ou impôt personnel, le produit des amendes. Ces ressources lui suffisaient, et bien au delà, à payer les gages de ses officiers, les rentes viagères [3], les aumônes aux pauvres et aux établissements religieux, les dépenses des travaux publics et les menus frais. Les recettes, levées par les bailes, transmises au viguier, puis au sénéchal, étaient envoyées au Temple. Les ressources extraordinaires, grâces apostoliques, legs pieux ou restitutions de biens mal acquis, confiscations sur les hérétiques ou les Juifs, formaient une administration particulière à la tête de laquelle, pour les « encours », se trouvait Jacques du Bois. Les fouages comprenaient un secours pécuniaire demandé par le comte dans des cas exceptionnels. D'ailleurs, Alfonse en a fort peu réclamé. L'aide féodale aux quatre cas [4] ne s'est jamais acclimatée dans le Midi. A la fin de son règne, Alfonse, à court d'argent, montrera de plus amples exigences.

1. Acapte ou arrière-acapte.

2. Etabli, au XIIe siècle, pour réparer les dommages de guerre.

3. Sortes de retraites des fonctionnaires et de leurs veuves ou enfants.

4. 1° Quand le seigneur mariait sa fille aînée; 2° quand il armait son fils chevalier; 3° quand il était fait prisonnier; 4° quand il partait à la croisade. En général, cet impôt équivalait à deux années de cens. Au XIVe siècle, l'aide aux quatre cas disparaît, remplacée par l' « aide », impôt royal.

La monnaie.

A finances saines, monnaie également saine; le sou tournois du Nord remplace le sou toulza qu'on n'émet plus sous Alfonse. Les espèces du Nord étaient d'un meilleur aloi que les monnaies féodales. Le public a trouvé son compte à cette substitution. Plus tard, les altérations de monnaie provoquées par des nécessités financières amenèrent non seulement des troubles économiques, mais des troubles politiques d'une réelle gravité ([1]). Louis IX, dont le système monétaire, qu'il s'était efforcé d'unifier, avait eu pour base le denier, créa (1265) l'écu d'or, qui peut être considéré comme la première pièce d'or française si l'on excepte les quelques sous d'or frappés par Louis le Pieux. Comment est-on resté privé de monnaie d'or pendant plus de quatre siècles dans toute l'Europe occidentale? écrit à cet égard A. Blanchet. Le problème était lié à celui des conditions économiques de ces temps obscurs. L'or paraissait concentré en totalité entre les mains des Byzantins et des Arabes, et c'est apparemment cette situation qui détermine l'exploitation intense des mines d'argent de Melle, de la Bohême et du Harz.

Organisation judiciaire

La justice semble avoir fonctionné avec la même régularité que les rouages financiers et administratifs. Au degré inférieur, les bailes ont déjà perdu leur caractère de juges pour ne garder que des attributions administratives et fiscales. A côté du baile de Toulouse, dès le début du XIII[e] siècle,

1. *Monnaie.* — Le droit de fabriquer la monnaie a toujours été considéré comme un attribut essentiel de la souveraineté. Ce privilège des droits royaux a été maintes fois consacré : « Il est esgardé que nuls ne puisse faire monnoies semblant à la monnoie le Roy, que il n'y ait dissemblance aperte... » (*Ordonnances des roys de France*, t. I, 1723, p. 93; en 1262). Cependant, des exceptions ont été faites à ce principe. Ainsi, le sire de Lescun (en Béarn) avait obtenu l'autorisation de fabriquer des monnaies blanches et noires (Dom Vaissète, *Hist. de Languedoc*, 1[re] éd., t. IV, p. 321). Une même concession fut faite en faveur de Martin Gouge de Charpaigne, évêque de Clermont, qui, fait prisonnier par Charles de Bourbon, en 1427, reçut du roi l'autorisation de fabriquer des monnaies d'or et d'argent pour payer sa rançon (*Gallia christiana*, t. II, 1720). De pareilles infractions aux droits souverains, même avec l'assentiment royal, ont contribué, pour une part, à jeter le trouble dans une circulation monétaire que les événements politiques et économiques avaient déjà secouée profondément. La domination anglaise sur une moitié de la France avait aussi apporté une autre part de désorganisation (Adrien Blanchet, *loc. cit.*). Pendant le moyen âge, les seigneurs féodaux, les archevêques et les principaux barons battaient monnaie dans leurs terres; à mesure que ces petites souverainetés sont venues s'absorber dans le pouvoir royal, le droit de fabriquer la monnaie s'est également concentré dans la main du chef de l'Etat. Les lois des 24 août 1790, 16 vendémiaire an II et 28 thermidor an III ont substitué le système décimal au système monétaire, incomplet, variable et compliqué, de l'ancien régime.

apparaît un juge. En 1270, les judicatures ou jugeries s'établiront ainsi dans les différentes bailies du Toulousain. Le viguier de Toulouse préside le tribunal de première instance, et sa compétence a été définie par une ordonnance en 1255. L'appel va ensuite à la cour du sénéchal qui juge en premier ressort les causes féodales, les cas de guerres privées ou infractions à l'asseurement ou trêve royale. Le juge des appels (ou d'appeaux) a été adjoint à la cour entre 1254 et 1269. Enfin, du sénéchal on peut recourir directement au suzerain. Dans ce cas, Alfonse renvoyait habituellement la cause à un juge du pays, d'ordinaire un de ses clercs. Le droit romain reste le droit du Midi, par opposition au droit coutumier, droit du Nord. Sur ce point, du moins, les traditions ont été respectées.

Politique du comte à l'égard de la noblesse.

On conçoit aisément qu'une telle administration ait fini par faire oublier aux Toulousains leur dynastie nationale. Elle s'est, d'ailleurs, employée à éteindre les rancunes et à panser les plaies. Du reste, dans le Toulousain, ce problème ne se posait pas avec la même gravité que dans le reste du Midi, par suite de la transition que le règne de Raimon VII ménagea entre l'ancienne indépendance et le rattachement au domaine royal. On sait qu'ailleurs nombre de faidits recouvrèrent leurs biens ou reçurent des pensions et que la plupart des inféodations de Montfort furent révoquées. Seuls, les révoltés de 1240-1242, du moins les petits, furent définitivement spoliés. Mais la petite noblesse du Midi, ou ce qui en restait, demeurait assez turbulente, et les officiers d'Alfonse ne se faisaient pas faute, avant l'ordonnance de 1254, d'en user avec elle grossièrement et brutalement. Tout en modérant le zèle de ses agents, le comte a appliqué dans son fief les principes que saint Louis a fait victorieusement prévaloir dans ses domaines : défense des guerres privées, extension de la quarantaine-le-roi et de l'*asseurement* (1), défense de porter les armes, proscription du duel judiciaire. Ces mesures bienfaisantes assurèrent aux domaines comtaux une tranquillité qu'ils avaient rarement connue auparavant. On se rappelle à quel prix les Toulousains avaient dû l'acheter, un

1. Trêve imposée par le roi, et serment de ne causer aucun tort matériel en cas de conflit.

siècle auparavant, des seigneuries qui entouraient la ville. En sorte que Toulouse a dû au comte capétien une existence paisible et sûre, avantage inappréciable pour une ville d'artisans et de gens de négoce.

Politique du comte à l'égard du clergé.

Pour le clergé, auquel la croisade et le traité de 1229 avaient donné dans le Midi une situation extrêmement puissante, bourgeoisie et noblesse ne lui pardonnaient pas d'avoir enflé démesurément ses propriétés à leurs dépens, d'avoir obtenu l'exemption de la taille, la concession de privilèges pour la justice ecclésiastique, privilèges qui lui soumettaient les laïques en de nombreux cas, et, enfin, d'avoir fait mettre au service de la religion toutes les forces du pouvoir civil. Les prélats méridionaux, la plupart consacrés par la croisade, en avaient gardé l'esprit d'intolérance, de violence et d'orgueil [1]. Tel apparaît l'évêque de Toulouse Raimon de Falga, dominicain combatif et hautain, brouillé avec ses ouailles, brouillé avec le viguier de Toulouse, auquel il conteste le droit de régale [2], brouillé avec l'archevêque de Narbonne, dont les gens l'attaquèrent et le dépouillèrent en 1262, tandis qu'il se rendait à un concile, à Béziers. Les Toulousains ne voyaient pas sans plaisir les officiers du comte peu disposés à s'incliner devant les prétentions ecclésiastiques et adopter, vis-à-vis de certains personnages, l'attitude cassante et autoritaire qui reste, à l'égard de l'Eglise, une des plus chères traditions des gens de loi. Dans les conflits de juridiction sur l'attribution des dîmes et prémices, sur la question du service d'ost, que les religieux refusaient, ils défendaient âprement les droits du comte et encourageaient même l'excommunication, arme émoussée à force d'avoir servi. Dans le Midi comme ailleurs, se préparait la génération des légistes, nobles ou bourgeois, qui firent triompher, sous Philippe le Bel, la doctrine de la subordination de l'Eglise au pouvoir royal.

Aide à l'Inquisition.

Mais le point délicat restait la poursuite des hérétiques. En pareille matière, le pouvoir séculier se faisait obligatoirement l'auxiliaire du pouvoir ecclésiastique et risquait de provoquer de profonds mécontentements. Or, l'ordonnance

1. En 1259, l'évêque d'Albi et l'abbé de Gaillac se font la guerre.
2. Droit du suzerain laïque de toucher les fruits du diocèse pendant la vacance du siège.

Cupientes (14 avril 1228) avait réputé hérétique toute personne ayant aidé, reçu ou favorisé des Albigeois. L'expérience montra que personne, à ce compte, n'était à l'abri d'une citation devant l'Inquisition. La présence de Raimon VII avait entravé pendant vingt ans l'action de ce tribunal, qui remplit tout le Midi de la terreur de son nom. Lui disparu, la persécution allait-elle reprendre avec plus d'intensité et aboutir à la spoliation des principales familles de la ville? Les adoucissements apportés par saint Louis, dans l'ordonnance de 1259, à la législation de 1228, en matière d'hérésie, et qui résultèrent de l'enquête de Nicolas de Châlons dans le Carcassès, eurent des répercussions évidentes sur la procédure usitée à Toulouse. Elle en devint moins rigoureuse : désormais, étaient seulement réputés hérétiques ceux qui auraient refusé de répondre à une citation inquisitoriale ou qui auraient abrité un hérétique sous leur toit. La femme d'un condamné pouvait conserver ses biens et les créanciers de bonne foi récupérer leurs créances. L'hérétique réconcilié avec l'Eglise retrouvait le droit à ses propriétés. Mais ces atténuations théoriques ne diminuaient guère le zèle orthodoxe d'Alfonse, déterminé, comme son frère, à mettre un terme à l'Albigéisme. Evidemment, le comte considérait la poursuite et la destruction de la secte comme son premier devoir, d'autant que les « encours » ou confiscations revenant en bonne partie à son trésor, ses intérêts financiers se trouvaient d'accord avec le soin de son salut et de celui de ses sujets.

Rigueurs des officiers comtaux.

Les officiers renchérissaient encore sur le zèle du comte. Par pure fiscalité, ils se montraient plus rigoureux que l'Inquisition même et se refusaient parfois, notamment, à laisser une partie des biens aux enfants. D'autre part, dans un but d'économie, pour épargner les frais d'entretien des « emmurés », qui incombaient à Alfonse comme les dépenses du tribunal d'Inquisition, les gens du comte brûlaient les hérétiques plus fréquemment que de raison. Ils apparaissaient ainsi comme plus cruels et plus avides que la justice d'Eglise et partageaient avec elle la sourde haine des populations, haine qui se devait manifester, à Toulouse même, un demi-siècle plus tard. Quoi qu'il en puisse être, la répression de l'hérésie devint, sous Alfonse, une fonction régulière de

l'administration. Ainsi s'explique qu'après de longues années d'un pareil régime le Catharisme ait complètement disparu. Toulouse, ville de pensée hétérodoxe et libre sous les Raimon, deviendra, dès le siècle suivant, une des forteresses de la foi catholique.

***

Rapports du comte avec la commune de Toulouse.

La seconde source de contestations entre l'administration d'Alfonse de Poitiers et ses sujets réside dans les relations du comte avec la commune de Toulouse. Celle-ci, depuis



Porte Pouzonville

près d'un siècle, s'était accoutumée à une semi-indépendance; elle se gouvernait, tout compte fait, comme une petite république. Or, le frère de saint Louis venait d'un pays où les rois avaient mis obstacle à toute tentative de ce genre chez

les habitants des villes. Ils avaient développé chez eux le type dit « villes de bourgeoisie », pourvues de larges privilèges économiques, mais étroitement tenues en lisière et administrées par des maires et échevins à la dévotion ou même à la nomination du roi. L'antinomie était flagrante. De plus, Alfonse avait pour capitale une ville populeuse, vraisemblablement la troisième ou la quatrième du royaume par la population, remuante, habituée à s'occuper des affaires politiques, naguère encore l'âme de la résistance à la croisade et le centre des sympathies pour l'Albigéisme. Il devait ressentir pour cette ville, malgré sa soumission, une certaine méfiance. Nous savons qu'il l'a manifestée nettement à l'égard des confréries religieuses, qui s'étaient multipliées et qui lui paraissaient créées à la ressemblance des ligues politiques du temps des Raimon. Il fit dissoudre celle du Carmel et défendit qu'il s'en formât de nouvelles.

Intervention dans la vie municipale. Corporations de métiers.

Parmi ces confréries, sans doute faut-il ranger les corporations de métiers, qui se constituent vers cette époque sous leur forme classique au moyen âge, autour du culte d'un saint ou de la Vierge, ayant leur centre dans les églises et les chapelles, et dont les plus anciens statuts (1270) nous révèlent les règlements presque uniquement religieux : cordiers, tisserands, pelletiers, daziers, cerviniers, pélégantiers, etc. Peut-être Alfonse tenait-il en suspicion cette masse démocratique que les Raimon s'entendaient à flatter et dont l'organisation, avec leurs bailes nommés par les consuls, lui paraissait susceptible de devenir dangereuse. Toujours est-il qu'il intervint constamment dans la vie municipale et tenta de reprendre les libertés que Raimon VI et Raimon VII avaient concédées aux Toulousains.

Conflit sur les élections consulaires et la juridiction.

En 1255, Guillaume Rolland, chanoine de Paris, et Philippe d'Eaubonne, chevalier, sans doute conseillers d'Alfonse, présentèrent aux consuls une liste de réclamations. Ceux-ci n'en admirent qu'une partie. Au cours de la contestation, les conseillers demandèrent à prendre connaissance des coutumes et réclamèrent un arbitrage. Les consuls refusèrent, décidèrent de porter le litige devant le comte et de lui demander confirmation, voire même extension de leurs privilèges. Le conflit portait surtout sur la juridiction consulaire, que les magistrats

municipaux avaient étendue hors des limites de la cité, émettant la prétention de juger un citoyen de Toulouse, même si le délit était commis en Albigeois ou en Quercy. Le conseil du comte établit sur la question un long mémoire et Alfonse, irrité, écrivit aux consuls une lettre fort dure, se déclarant forcé de modifier les coutumes vicieuses, puisqu'ils ne voulaient admettre aucun changement. Il réclama le droit de nommer les membres du consulat, droit qui avait, disait-il, toujours appartenu aux comtes Raimon et dont Raimon VII avait été dépouillé, assurait-il, par violence. Il déclara que ses agents avaient aussi le pouvoir, s'ils le jugeaient à propos, d'exiger la convocation du chapitre et même celle du parlement ou assemblée générale.

Règlement de 1264.

Les consuls baissèrent la tête et laissèrent passer l'orage. Un règlement nouveau établit la procédure des appels et la compétence de la cour du viguier. De leur côté, les Toulousains prirent leurs précautions en rédigeant, le 6 septembre 1264, un acte qui prévoyait la garantie pécuniaire de la ville pour tous les agents municipaux exposés à des poursuites à l'occasion de la gestion des affaires communales, depuis les consuls jusqu'aux gardes de jour et de nuit; tous devaient être défendus par les consuls et indemnisés des frais exposés à l'occasion de leurs fonctions. Cet acte fut rédigé par les douze consuls, parmi lesquels un Roaix et un Caraborda, et par cinquante-quatre membres composant le conseil général et qui comprenaient deux artisans cités les derniers. Des conflits étant probables avec les officiers du comte, les municipaux se prémunissaient ainsi d'avance contres les conséquences de poursuites éventuelles.

Conflit en 1265. Alfonse tend à restreindre les privilèges de Toulouse.

Le conflit se précisa l'année suivante (1265). Alfonse avait un extrême besoin d'argent en vue de la croisade projetée par saint Louis. Un fouage fut proposé; les consuls songèrent à obtenir, contre l'octroi de subsides, une formelle confirmation de leurs franchises. Ils présentèrent à Alfonse un long et important mémoire en neuf points, que le comte discuta avec précision. Le désaccord portait : 1° sur le mode de nomination des consuls, qu'il contesta, réservant le droit du suzerain; 2° sur les rapports du viguier avec le chapitre et sur la juridiction criminelle, Alfonse maintenant la supé-

riorité du viguier et la libre option laissée au criminel entre le tribunal municipal et la viguerie; 3° sur l'exemption des leudes et péages, qu'il ne voulait accepter qu'en temps de guerre; 4° sur le droit des consuls à interpréter la coutume de Toulouse, ce qu'il n'accorde que pour les procès entre Toulousains; 5° sur la juridiction consulaire en matière de monnayage, qu'il se refuse absolument à admettre; 6° sur le droit des prévenus à la liberté sous caution, à moins de flagrant délit, droit qu'il restreint en exceptant les cas de peine capitale et de mutilation. Le comte répliqua par un projet d'ordonnance qui résumait ses volontés. Ce projet ne tendait à rien moins qu'à ramener Toulouse à la condition d'une simple ville de bourgeoisie nantie de certains privilèges économiques et judiciaires.

Les « habitants » tentent un effort de conciliation.

Les consuls, mécontents, votèrent un fouage de 6.000 livres, mais ne se hâtèrent pas de le payer et demandèrent des délais. Il apparaît qu'ils n'étaient pas entièrement d'accord avec une partie de la population toulousaine, peut-être les gens de métier. Cette querelle, qui portait sur la juridiction consulaire et la liberté des élections, intéressait moins le peuple que les privilèges de l'aristocratie municipale. En 1268, « les habitants » proposèrent au comte une transaction, en neuf articles, de caractère administratif, judiciaire et financier. Les consuls sortants devront rendre des comptes à une commission de quatre prud'hommes par *partida*, et les communaliers seront remplacés en même temps qu'eux; un juge d'appeaux sera établi, des sanctions seront appliquées aux dénonciateurs si l'innocence de l'inculpé est prouvée; les actes tout entiers seront rédigés par les notaires, en présence des parties (pour éviter des modifications en dehors d'elles); les coutumes de Toulouse seront établies sur un livre spécial; les tailles et collectes seront levées par sou et livre; les péages seront perçus à l'ancien tarif, les dîmes et prémices au taux de 1229. Cette transaction visait non moins à redresser des abus de l'administration municipale qu'à fixer les obligations réciproques du comte et de la ville.

Alfonse veut en appeler au peuple contre les consuls.

Nous ignorons si Alfonse accepta de faire sienne cette liste de privilèges. Toujours est-il qu'en juillet 1268 il ordonna qu'on fît connaître au peuple les libertés par lui octroyées;

les consuls s'y opposèrent, rien n'étant résolu ni stipulé sur les deux points qui les intéressaient particulièrement. En mars 1269, le comte fait connaître à Sicard Alaman qu'il l'avait investi de la lieutenance générale en son absence, avec ordre d'assembler la population et de mettre les opposants à même de faire entendre leurs raisons. Il en appelait à la masse du peuple, plus soucieuse de bon ordre que de liberté, des résistances intéressées de la haute bourgeoisie capitulaire. Aucune trace n'est restée de cette assemblée, si elle eut lieu. Le comte était, du reste, fort occupé de ses préparatifs de départ pour la croisade. Il s'embarquait, avec son frère, à Aiguesmortes, le 1er juillet 1270. On ne devait plus le revoir.

Fusion de la ville et du bourg (1269).

En attendant, et peu avant son départ, les consuls réalisaient une réforme considérable : la fusion administrative de la ville et du bourg. Les deux parties de Toulouse, séparées encore par ce qui restait du mur romain, avaient vécu, au moyen âge, en étroite union; ensemble, elles avaient lutté pour l'autonomie et étaient pareillement organisées. Mais elles avaient conservé leurs finances distinctes, leurs trésors séparés; des confusions et des conflits étaient, dès lors, inévitables Pour y mettre fin, une assemblée générale fut convoquée, à son de trompe et par des crieurs publics « *cum tubis et præcone* », le 5 décembre 1269, au palais communal; les différends furent arbitrés par les onze consuls (le douzième était décédé); les deux trésors désormais fondus en un seul, les impôts mis en commun, dépenses et acquisitions futures devaient être pareillement communes; les dettes passées demeuraient à la charge de chacune des deux agglomérations. L'acte d'arbitrage est signé de quarante témoins, tous ecclésiastiques.

Etablissement des rôles d'impôts ou *estimas*.

En juin 1270, un règlement fut élaboré pour la levée des impôts. Chacune des douze partidas devait posséder un livre sur lequel on inscrirait chaque contribuable avec sa cote. Ces livres sont les *estimas*, qui sont parvenus jusqu'à nous. Ils étaient enfermés dans un coffre à cinq clefs; le consul de la partida en gardait une; les quatre autres étaient confiées à quatre prud'hommes du quartier. On procéda, en cette occasion, à une révision des évaluations de fortunes; tous les

habitants, sans exception, durent payer l'impôt municipal. Il était levé par le communalier, qui devait rendre ses comptes chaque année, puisqu'il était soumis, comme le consul, au renouvellement annuel. Les consuls rendaient eux-mêmes leurs comptes à leurs successeurs et à une commission de quarante-huit prud'hommes (quatre par *partida*), choisis par ces mêmes successeurs. Ainsi s'achevait, conformément aux vœux de la population, l'organisation de l'administration municipale, surveillée et contrôlée par les administrés eux-mêmes, excellent moyen d'éviter le contrôle plus gênant du suzerain.

Le consulat demeure intact.

Nul doute, cependant, que, si Alfonse eût vécu, il eût poussé plus loin les choses et peut-être ruiné les libertés consulaires. Mais sa disparition laissa intact le privilège de cooptation qui, depuis Raimon VII, était devenu le trait distinctif de la magistrature toulousaine. Réduits à douze à partir de la croisade, les consuls constituaient déjà une aristocratie. Le consul sortant désignait son successeur, et les précautions prises en 1222 contre l'hérédité de ces fonctions cessèrent sans doute assez vite d'être observées, puisqu'il s'est formé, dès le XIIIe siècle, de vraies dynasties consulaires, sur lesquelles nous aurons l'occasion de revenir. La désignation était impérative et nul n'avait le droit de se dérober à cet honneur; témoin Arnaud de Falgar qui, ayant refusé le consulat en 1284, fut condamné devant le juge d'appeaux, fit appel au roi, fut détenu quelque temps au prieuré Saint-Antoine de Lézat, et dont le cas mérita d'être jugé par un délégué exprès de Philippe le Bel, le clerc Guillaume de Ferrières. Nous ignorons l'issue de ce long procès et nous savons seulement qu'Arnaud n'exerça pas le consulat. Mais cet exemple est exceptionnel. Malgré la sévérité des redditions de comptes, le prestige du consulat était tel qu'il exerçait sur les familles bourgeoises une irrésistible séduction. N'était-il pas flatteur d'être appelé « seigneur » alors que les administrés n'étaient qu' « humbles vassaux » ? On peut admettre que le corps municipal a appris la mort d'Alfonse (septembre 1270) sans regrets superflus.

BIBLIOGRAPHIE

Histoire de Languedoc, t. V, t. VI, Preuves; — T. VII, notes : L'administration de Louis IX et d'Alphonse de Poitiers (Aug. Molinier), 462. — Charles MOLINIER. *L'Inquisition dans le Midi de la France aux XIIe et XIVe siècles*, Paris, 1880. — GALABERT (Fr.). *Album de paléographie et de diplomatique.* Fac-similés phototypiques de documents relatifs à l'histoire de la ville de Toulouse et du Sud-Ouest. — Th. DE CAUZONS. *Les Albigeois et l'Inquisition*, Paris, 1908. — A. DOUAIS. *Les hérétiques du comté de Toulouse dans la première moitié du XIIe siècle*, Paris, 1891; — *Documents pour servir à l'histoire de l'Inquisition dans le Languedoc* (Société de l'histoire de France, Paris, 1900, 2 vol. in-8o); — *L'Inquisition, ses origines, ses procédés*, Paris, 1906. —*L'Université de Toulouse : son passé, son présent* (Edition du centenaire, 1229-1929), Toulouse, 1929 (Introduction générale par Picavet; Fragments d'histoire de l'Université; La Faculté de théologie au XIIIe siècle, par Vié; La Faculté de droit, par Thomas et Boyer). — GATIEN-ARNOULT. *Jean de Garlande, docteur-régent de grammaire à l'Université de Toulouse* (Revue de Toulouse et du Midi de la France, 1866, 117-137). — HAURIOU. *Notice sur les œuvres authentiques ou supposées de Jean de Garlande* (Notices et extraits des manuscrits de la Bibliothèque nationale et autres bibliothèques, t. XXVII, 2e partie, 1, 86, Paris, 1879). — John DE PAETOW. *Edition et traduction du « Morale Scolarium » de Jean de Garlande* (Introduction et bibliographie : un chapitre sur J. de G., professeur à l'Université de Toulouse. Berkeley, University press, 1927).

CHAPITRE VI

LA RÉUNION A LA COURONNE

TOULOUSE AVANT LA GUERRE DE CENT ANS

La comtesse Jeanne ayant succombé en même temps que son mari sans postérité, le comté de Toulouse devenait vacant. On pouvait craindre les revendications du roi d'Angleterre, Henri III, descendant d'Aliénor d'Aquitaine, auquel le traité de Paris, en 1259, promettait l'Agenais, au cas de mort sans enfant d'Alfonse de Poitiers. On pouvait aussi redouter un nouveau soulèvement pour l'indépendance, avec l'appui du roi d'Aragon et du comte de Foix. Un historien aragonais prétend que les Toulousains dépêchèrent au fils du roi d'Aragon, pour lui offrir la couronne comtale et le presser de venir la recevoir. Mais les gens du roi agirent avec leur rapidité et leur vigueur coutumières. Le sénéchal de Carcassonne, Guillaume de Cohardon, vint à Toulouse et prit possession des domaines languedociens d'Alfonse, au nom de son héritier, qui était aussi son neveu, Philippe III, roi de France. La cérémonie se déroula au cloître du nouveau couvent des Jacobins, le 8 octobre 1271, en présence de Sicard Alaman, ex-lieutenant général d'Alfonse de Poitiers dans le Toulousain et l'Albigeois, du comte de Comminges, des principaux seigneurs du Midi et du corps consulaire. Aucune protestation ne s'éleva, du moins à Toulouse. Seul, profitant de cette circonstance, le comte de Foix se souleva, mais, l'année suivante, le roi Philippe, passant à Toulouse avec son armée, se rendit au château de Foix dont il s'empara.

Mort d'Alfonse et de Jeanne. Réunion du comté de Toulouse à la couronne.

L'union du comté à la couronne n'apporta d'abord aucun changement, au moins théoriquement. Toulouse devint le siège de la troisième sénéchaussée royale du Midi ainsi que d'une viguerie, établies à leur début au château Narbonnais, puis dans des bâtiments annexes édifiés au début du XIVe siècle (1). En dernier appel, les causes naguère réservées au comte sont jugées par la Cour du roi, ou Parlement de Paris, qui envoya à Toulouse, sous Philippe le Hardi et Philippe le Bel, des commissions temporaires (1278-80, 1287-91), origines lointaines de notre Parlement.

Aucune modification n'est faite à l'organisation administrative : Philippe III porte la double couronne de roi et de comte de Toulouse; il frappe monnaie, dans sa capitale du Midi, à ce double titre. La fusion définitive ne s'opérera qu'en 1361, date où le comté cessera d'exister en droit pour s'absorber dans la France monarchique.

Philippe le Hardi (1270-1285).

Toulouse a gagné au change; Philippe III eut d'autres préoccupations que de contester aux consuls et aux habitants des « privilèges », d'ailleurs assez anciens pour être respectables. Ce prince aventureux, qui passa son règne en expéditions au delà des Pyrénées, parut à Toulouse en janvier 1281 pour y rencontrer Pierre III d'Aragon et se brouiller avec lui. Il y revint, en 1283 (juillet), au cours de son expédition d'Aragon. Son sénéchal Eustache de Beaumarchais, homme énergique, résida beaucoup moins dans notre ville qu'en Espagne, où il administra la Navarre pour suivre ensuite le roi dans sa désastreuse équipée de Catalogne (1285).

Se conformant à la tradition paternelle, Philippe le Hardi respecta les privilèges anciens et se montra fort enclin à en accorder de nouveaux.

Privilèges de la ville et du consulat. Organisation municipale.

Les circonstances étaient favorables pour les consuls; ils les mirent à profit. En prêtant entre les mains de Cohardon le serment au roi Philippe, ils réservèrent expressément leurs droits contestés par Alfonse. Une première satisfaction leur fut donnée, le 4 janvier 1272, par l'enquête que réclamaient depuis longtemps les Toulousains sur les bureaux de péage.

1. Sénéchaussée, rue Darquier, ancien enclos des Jésuites. Viguerie, entre la cour d'appel et la cour d'assises.

La liste en fut dressée par le viguier, avec la date d'établissement, et on supprima tous ceux qui avaient moins de quarante ans d'existence. L'année suivante (1273), le roi prescrivit une autre enquête sur le consulat, les élections, la juridiction. Il en résulta, dix ans après, en juillet 1283, une ordonnance, capitale pour l'organisation municipale, qui fixait à douze le nombre des consuls. Leur choix était fait par le viguier sur une liste de vingt-quatre noms, deux par partidas, qu'établissaient les consuls sortants. Ceux-ci avaient le droit de choisir un nom sur deux parmi leurs proches parents. Ils n'étaient rééligibles qu'après un intervalle de trois ans. Pour mettre fin à d'incessants conflits entre le tribunal des consuls et le viguier, Philippe le Hardi supprima la Viguerie et constitua une cour commune formée de consuls, sous la présidence du viguier. Les coutumes de Toulouse, qui devaient être écrites, furent rédigées par le Conseil du roi et promulguées par celui-ci. Leur texte, communiqué aux consuls et approuvé par eux, le 5 février 1286, constitua la loi civile à Toulouse jusqu'en 1789. Enfin, l'exemption des leudes ou droits sur les marchandises, qu'Alfonse avait limitée aux objets de consommation, fut étendue par le roi à toutes les marchandises vendues au détail, le commerce de gros et de transit restant soumis aux taxes. En ajoutant à ces bénéfices la restitution au consulat de la nomination des bailes des métiers, on peut conclure que la réunion à la couronne a été avantageuse à la commune, surtout à l'aristocratie municipale, dont les privilèges ont été confirmés et consolidés.

Le Livre blanc.

Avec le fils de Philippe le Hardi, Philippe le Bel, entouré de légistes fanatiques de l'autorité royale, on pouvait redouter quelque atteinte aux avantages acquis; aussi, en 1295, les consuls firent-ils codifier, par le notaire Bernard de Sainte-Eulalie, les constitutions, libertés et coutumes de Toulouse. Ce livre grand format, ou *Livre blanc*, comprend six parties : 1° la liste des consuls et fonctionnaires urbains, celle des partidas, la description des bannières avec leurs inscriptions, les lieux de leurs dépôts, les noms des citoyens dépositaires; 2° les coutumes de Toulouse; 3° les chartes, statuts et privilèges; 4° les lettres royales, confirmations diverses; 5° les décisions et arrêts de toute

nature concernant l'administration de la ville, émanant de la cour du roi et des tribunaux sans exception; 6° la liste des notaires qui auront la garde de ces documents. Le *Livre blanc*, sorte de constitution et de code toulousain, devait fournir au corps consulaire les textes sur lesquels il pourrait se fonder pour résister, le cas échéant, aux tentatives du roi. Il constituait la charte dont les Toulousains firent jurer l'observation à plusieurs rois. Il reste le joyau de nos archives et un de nos plus précieux documents.



Initial du cartulaire municipal de Toulouse

Etat de Toulouse ville royale.

En somme, à dater des débuts du XIVe siècle, les « privilèges » de Toulouse ne seront pas sérieusement contestés, du moins en théorie. La ville s'administre elle-même; elle recouvre, entre les années 1335 et 1352, son tribunal municipal autonome; elle conserve les pouvoirs de police et jouit d'exemptions ou d'allégements de taxes. En fait, l'autorité royale, représentée par le viguier, la tient en surveillance et en lisière. La vie municipale a perdu l'intensité et la liberté des temps passés, ceux des luttes pour l'indépendance politique et religieuse. Satisfaite d'une administration à tout prendre régulière, enrichie surtout dans la période de grande prospérité économique qui s'étend sous les règnes des derniers Capétiens, de saint Louis à Philippe de Valois, Toulouse se résigne facilement à son nouvel état de ville royale.

Noblesse capitulaire.

Au fond, ces « privilèges » importaient surtout à l'aristocratie municipale : celle-ci, qui se formait, au cours du XIIIe siècle, par la fusion des classes de la petite noblesse urbaine et du grand négoce, songeait à s'assurer le monopole du consulat, et elle y parvenait. Nul doute que, dans le siècle qui précède la guerre de Cent ans, elle n'ait accru ses richesses et ses ambitions. Un Bernard Bruno, dont nous connaissons le testament (1275), possédait une fortune très élevée et pou-

vait faire largesse de cent trente-deux legs, soit aux maisons religieuses, soit pour l'entretien des ponts de Toulouse. Un Raimon Ysalguier, dont la famille a occupé trente fois, au XIV[e] siècle, les fonctions capitulaires, possédait un quartier de Toulouse, entre la rue Clémence-Isaure et la rue de l'Echarpe : chargé de la liquidation des biens des Juifs, il gagne à cette opération des sommes considérables. Ces hommes d'affaires opulents avaient tendance à monter dans la classe supérieure de la noblesse; ils achetaient des biens nobles dont ils devenaient les seigneurs. Le 25 juin 1298, Philippe le Bel leur accorda le droit de les acquérir sans payer aucun droit de franc-fief. Ce précieux privilège, souvent contesté, fut cependant confirmé par lettres de Charles IV (mai 1324), sous la condition que les biens acquis n'aient pas de juridiction et ne soient tenus ni à l'hommage ni au serment de fidélité. Ce sont ces lettres que l'on égara et qu'on ne retrouva qu'en 1353, après avoir payé trente ans durant le franc-fief, faute de ce document. A ce sujet a été racontée l'aventure du capitoul Jean Cougoulier qui, envoyé à Paris pour obtenir confirmation de cette exemption par Jean le Bon, escroqua la municipalité du montant, cyniquement majoré, des droits de chancellerie (juin 1354). Le privilège fut renouvelé en 1420 et s'appliqua désormais aux fiefs avec justice et hommage.

Ainsi se constitua la noblesse capitulaire, préparant les voies, patiemment, à l'anoblissement automatique conféré par l'exercice de la fonction. Dès 1316, nos magistrats quittent le nom de consul, trop peu décoratif à leur gré, et s'intitulent « *Domini de capitulo* », « *Les seigneurs du chapitre des nobles de la royale ville et faubourg de Toulouse* ». Déjà aussi, dès la fin du XIII[e] siècle, apparaît dans le monde des juristes municipaux le mot de Capitole, désignant le lieu de réunion des consuls, comme dans l'antiquité romaine [1]. Les charges municipales, au moment où elles perdent une partie de leur

1. Voir Martin Chabot, *La tradition capitoline à Toulouse à la fin du XIII[e] siècle* (Annales du Midi, 1917-18, p. 345). M. Martin Chabot analyse un curieux commentaire de la coutume de Toulouse par un notaire municipal; celui-ci explique que le mot « capitol » (forme romane de capitulum) ou réunion des consuls, a le même sens qu'à Rome et à Constantinople, seules villes, avec Toulouse, à posséder un Capitole; il crée même le mot *capitolenses*, synonyme de *capitularii*. Le XVI[e] siècle n'a fait qu'hériter d'une tradition qui date de loin, comme on le voit.

importance politique, deviennent le monopole de la classe riche et un moyen de satisfaire sa vanité et ses ambitions.

Lutte des royaux contre le Clergé.

A vrai dire, les officiers royaux furent moins préoccupés de contester les privilèges municipaux que de chercher querelle au clergé. Ils travaillèrent à soumettre les clercs à la juridiction civile et à les soustraire à l'officialité. L'immunité ecclésiastique donnait lieu, en effet, à de scandaleux abus. Sous Philippe le Hardi, les consuls avaient élevé contre elle des protestations répétées; il ne manquait pas de faux tonsurés ou de soi-disant suppôts de l'Eglise qui excipaient de leur qualité pour se soustraire aux recherches du viguier ou du sénéchal. Après l'évêque Bertrand de L'Isle-Jourdain (1270-1286), qui s'était élevé, au concile de Narbonne (1279), contre les entreprises des royaux, ce fut sous Hugues de Mascaron (1286-1294) que le conflit atteignit son plus haut point d'acuité. Plusieurs fois, le sénéchal saisit le temporel de l'évêque, arracha des clercs aux lieux d'asile. Il soutenait contre l'évêque des prêtres en révolte qui arboraient les panonceaux fleurdelysés, signe de la protection royale. En 1297, le sous-viguier Jean de la Tour incarcéra au Château l'official ou juge ecclésiastique et le procureur de la temporalité, exigeant la remise des clefs de l'évêché qu'il fit occuper par quatre sergents. En vain Mascaron en appelle-t-il au Parlement de Paris, qui lui donne raison; les officiers royaux, secondés par les plus intimes conseillers du roi, le connétable Raoul de Presles et Pierre Flottes, venus à Toulouse pour enquêter (1294), recommencent avec plus d'ardeur. C'est qu'ils étaient appuyés par la population, hostile à l'immunité ecclésiastique et qui gardait du reste contre l'Eglise de sourdes et inconscientes rancunes. Il y a donc apparence que les bourgeois toulousains aient vécu en assez bonne intelligence avec les sénéchaux et les viguiers.

Regrets du passé.

Ne reste-t-il pas cependant des regrets du passé? Il y avait assurément des familles en qui survivait le culte de l'époque raimondine; il y avait des « légitimistes », comme un historien les a spirituellement nommés. Les Roaix, qui ont illustré les fastes capitulaires, appartenaient probablement à cette catégorie. Un indice nous est fourni sur l'existence, sinon d'un parti, tout au moins de sentiments de vieille indépen-

dance et d'hostilité au nouveau régime, par l'aventure de Bernard Saisset, aventure qui vaut à la fois pour l'histoire locale et pour l'histoire générale.

Incident Bernard Saisset.

Bernard Saisset, Toulousain, descendait d'officiers raimondins. Il ne se gênait nullement pour exprimer sa pensée, surtout après boire (*post potum*) : « Les gens de ce pays-ci n'aiment ni le roi ni les Français, qui ne leur ont fait que du mal. Avec les Français, tout va bien d'abord, mais tout finit mal... » Abbé de Saint-Antonin de Pamiers, il rendit des services diplomatiques au Saint-Siège et connut personnellement le cardinal Benoît Gaetani, qui devint pape sous le nom de Boniface VIII. Ce pape, par une bulle du 16 septembre 1295, érigea Pamiers en évêché au profit de Bernard Saisset, démembrant ainsi une première fois le diocèse de Toulouse, lésant le comte de Foix, Roger-Bernard, coseigneur de la ville. Saisset avait un caractère aussi difficile que son pontifical protecteur; à peine installé (1297), il joignit, à un conflit déjà ancien avec le comte de Foix, un procès nouveau avec l'évêque de Toulouse, Pierre de la Chapelle-Taillefer, pour la délimitation des territoires diocésains. C'est à ce moment (1296) que commençait la querelle fameuse entre Boniface VIII et Philippe le Bel.

Tentative de résurrection du Languedoc indépendant.

Bernard Saisset ourdit alors un complot tendant à ressusciter le vieux Languedoc indépendant. Il eut l'adresse de se servir du viguier de Toulouse, Guilhem Izarn, son ami intime. Au premier temps, on devait organiser une pétition des Toulousains pour l'expulsion de l'évêque qui « ne parlait pas la langue du pays »; au second temps, on proclamerait l'indépendance de Toulouse. A vrai dire, le comte de Comminges, Bernard VII, se refusa au rôle dangereux et ridicule que Saisset lui réservait. Pour Roger-Bernard de Foix, son nom ne fut même pas cité. L'évêque de Toulouse avertit le roi et le sénéchal Pierre de Bruniquel, mais on considéra que le complot ne présentait pas un caractère sérieux. Cependant, Guilhem Izarn, sous prétexte de défendre les droits de la couronne, entreprit contre l'évêque Pierre les plus odieuses persécutions, confisquant ses dîmes, s'emparant de ses propriétés et de ses meubles. La veille de la fête de Saint-Louis, le prélat fut chassé de sa demeure par les sergents du viguier

et réduit à mendier un asile dans sa propre ville épiscopale. Le lendemain, 25 août 1300, les mêmes sergents auraient fait essuyer de mauvais traitements aux gens de l'évêque, dans l'église même des Carmes, si le sénéchal ne s'était interposé. Un fonctionnaire de l'évêché fut même incarcéré au Château. Le pis, c'est que les consuls et la population, hostiles et excités contre le prélat, soutenaient ouvertement les officiers royaux. La première partie du plan semblait près de se réaliser. Pierre de la Chapelle-Taillefer se plaignit au roi, qui ordonna une enquête. Mais on ne sut toute la vérité que l'année suivante, quand Philippe le Bel, sur de nouvelles dénonciations, se fut décidé à prescrire à deux de ses conseillers, Jean de Picquigny, vidame d'Amiens, et Thomas le Neveu, archidiacre d'Auge à Lisieux, en mission dans le Languedoc pour d'autres objets, d'informer sur le cas de l'évêque de Pamiers. Les deux envoyés convoquèrent et entendirent des témoins, firent mettre à la torture des serviteurs du comte de Foix et de Saisset.

Arrestation de Saisset.

L'enquête révéla surtout les vantardises, les intempérances de langage, les projets de Bernard, sans aucun acte précis. Mais ce qui avait été établi suffisait pour autoriser le vidame d'Amiens à faire entourer, dans la nuit du 12 juillet 1301, la maison épiscopale de Saisset, qu'il cita à comparaître devant le roi, à Senlis, et dont le temporel fut saisi au profit de la couronne. L'évêque de Pamiers, escorté de soldats, comparut en octobre 1301 devant la cour du roi. Il nia tout, fut mis sous bonne garde et eût été certainement condamné si l'attention n'eût été détournée de lui par l'entrée en scène de Boniface VIII. Le pape porta la question sur un plan plus général par les fameuses bulles *Salvator mundi* et surtout *Ausculta fili*. De ce nouveau conflit sortit l'attentat d'Anagni (7 septembre 1303), l'étonnante besogne de Guillaume de Nogaret, cet autre Toulousain [1]. De sorte que les chimères des « légitimistes » de Toulouse furent l'occasion du grand débat entre le pouvoir temporel et le pouvoir spirituel, qui se termina par la mort du pontife si cruellement

1. Né à Saint-Félix-de-Caraman, Lauraguais. Un nommé Pierre de Nogaret épouse une fille de Bertrand d'Alfaro, petit-fils du massacreur des Inquisiteurs et fils de Hugues, viguier de Toulouse (Abbé Contrasty, *Les Alfaro*, Rev. historique de Toulouse, 1914).

humilié et, un peu plus tard, par la nomination de Clément V et le transfert du Saint-Siège à Avignon.

Troubles provenant de l'Inquisition.

Les derniers restes de l'époque raimondine sont les protestations de l'opinion contre les abus de l'Inquisition. Depuis le massacre d'Avignonet, aucun incident tragique ne s'était produit, mais l'agitation n'avait jamais cessé. Philippe le Bel avait réglementé par diverses ordonnances la procédure inquisitoriale. Cependant, les plaintes continuant, il avait envoyé de nouveau, à Toulouse, le vidame d'Amiens et l'archidiacre d'Auge pour informer et redresser les abus. Le roi paraissait fort prévenu contre les Inquisiteurs, puisqu'il écrivait, le 8 décembre 1301, à l'évêque de Toulouse : « Sous le couvert d'une répression licite, ils ont osé des choses complètement illicites; sous l'apparence de la piété, des choses impies; sous couleur de défendre la foi catholique, ils ont commis de véritables forfaits. »

Bernard Délicieux

Un moine franciscain de Carcassonne, Bernard Délicieux, à qui ses dons d'orateur valurent une réputation considérable dans le Midi, convainquit les commissaires royaux que tout le mal tirait son origine des Dominicains et de leur intolérante tyrannie. Il leur persuada de dénoncer l'ordre au roi comme responsable des troubles. Arrivé avec le vidame à Senlis, il s'entretint avec Philippe et s'exprima avec tant d'éloquence qu'il pensa triompher. L'écho de ses succès parvint à Carcassonne où la foule, ameutée, délivra les prisonniers de l'Inquisition. Les Dominicains protestèrent à Paris et excommunièrent le vidame d'Amiens. Sur ces entrefaites, Philippe le Bel vint visiter ses domaines du Midi. Il entra à Toulouse le 5 janvier 1304, escorté de Nogaret tout fier de son exploit d'Anagni, de Guillaume de Plasians et d'une foule de prélats méridionaux. Une mise en scène fort émouvante avait été organisée par Bernard Délicieux. A son appel, une foule immense était accourue de divers points du Midi. De toutes parts, sur le passage du roi, éclataient les cris de « Justice ». Philippe donna audience et Bernard Délicieux accusa nettement le confesseur du roi de soutenir les persécuteurs. Philippe le Bel, contre toute attente, se montra réservé. Il se borna à promettre l'amendement des inquisiteurs, mais refusa d'empiéter sur le droit pontifical de rémission ou de

pardon. La suite sort du cadre de l'histoire toulousaine. A Carcassonne, le sans-gêne du peuple rejeta le roi du côté des Dominicains et Bernard Délicieux eut l'imprudence de s'engager, avec l'infant de Majorque, dans un complot ridicule qui avorta, de même qu'une tentative d'insurrection du Languedoc. Il fut arrêté, jugé à Avignon et, finalement, livré à une Commission présidée par l'évêque de Toulouse, qui le condamna à l'*in pace*. Une quinzaine de Carcassonnais périrent par la hart (1).

Procédure inquisitoriale. Fin des Albigeois.

Il semble, au reste, que les plaintes contre la procédure inquisitoriale soient devenues moins fréquentes. Le concile de Vienne (13 octobre 1311-6 mai 1312), renouvelant les prescriptions des papes Boniface VIII et Benoît IX, enleva aux inquisiteurs la connaissance exclusive du crime d'hérésie et leur imposa la coopération des évêques du diocèse. La décision du concile, malgré les protestations des inquisiteurs de Toulouse et de Carcassonne, fut sanctionnée par la bulle *Multorum* de Clément V. La poursuite des hérétiques prend les allures d'une procédure régulière, de caractère solennel : c'est l'acte de foi ou sermon public, assises religieuses qui se tiennent à peu près tous les ans, au moins à dater de 1308, à la cathédrale, sous la présidence de l'inquisiteur assisté des grands vicaires des diocèses auxquels appartiennent les prévenus (2). On y lit les lettres des évêques donnant pouvoir à l'inquisiteur, celles de l'archevêque autorisant les évêques à collaborer avec lui; les magistrats, sénéchal, juge mage et viguier, prêtent le serment de poursuivre l'hérésie; l'archevêque excommunie tous ceux qui entraveront l'action de la justice inquisitoriale. Puis on proclame le lugubre palmarès : les noms des personnes condamnées à la pénitence, les pèle-

1. La condamnation du célèbre agitateur du Languedoc, Bernard Délicieux, ennemi infatigable de l'Inquisition et des inquisiteurs, a été racontée, ainsi que sa vie, par Hauréau; cette condamnation figure, avec quelques différences de texte, dans un manuscrit de la Bibliothèque nationale ayant appartenu à Baluze — Ins. lat. 4270 — (f°s 132-136 A). Le pape Jean XXII a délégué l'archevêque de Toulouse et un certain nombre de ses suffragants pour instruire le procès de l'accusé (Avignon, 16 juillet 1319). L'appel a été présenté le jour même, au nom du roi de France, contre cette sentence réputée trop douce par le bras séculier. Mais l'ordre d'appliquer le jugement dans toute sa rigueur et d'enlever les vêtements de franciscain qu'on avait laissés à Délicieux fut donné par le pape (Avignon, 25 février 1320). — Baluze, *Vitæ paparum avenioncusium.*)

2. Voir dans l'*Histoire de Languedoc*, IX, 386-89, le récit d'un de ces « sermons », le 30 septembre 1319.

rinages, la double croix, devant et derrière, sur tous leurs habits « sauf leur chemise » — ce sont les repentants et les réconciliés —; les noms des condamnés à la prison perpétuelle, des hérétiques morts dont on confisque les biens et déterre les ossements; les noms des contumaces et de ceux que l'Eglise abandonne au bras séculier. Cette œuvre méthodique et patiente a été terriblement efficace ; elle s'achève en 1330. Il n'y a plus d'Albigeois et presque plus de Vaudois ou Pauvres de Lyon ni de Fraticelli (1). Il a fallu plus d'un siècle pour assurer le triomphe complet — mais momentané — de la foi catholique.

***

Si les victimes de l'Inquisition bénéficiaient souvent de la pitié populaire, il n'en était pas de même des Juifs, que Philippe le Bel persécuta si durement. Ils avaient déjà connu des heures d'infortune sous le comte Alfonse qui, de concert avec son frère, avait fait saisir et détruire tous les exemplaires du Talmud. Tolérés jadis et même favorablement traités par les seigneurs du Midi, particulièrement par les Raimon, ils furent en butte à la haine des hommes du Nord, dont la religion était plus scrupuleuse et plus agressive. Pourtant, au début du règne de Philippe le Bel, les juiveries du Midi étaient encore nombreuses et prospères. Moins importante peut-être que celles de Carcassonne, Montpellier et surtout Narbonne, celle de Toulouse ne laissait pas d'être considérable. Elle occupait le quartier Joutx-Aigues et Saint-Remésy où une rue, aujourd'hui disparue, portait leur nom. Non loin de là, dit-on, s'étendait leur cimetière, sur l'emplacement actuel de la rue de Metz, de la rue de l'Echarpe et de l'hôtel d'Assézat, nécropole qui avait dû remplacer le cimetière situé hors les murs, entre la porte Narbonnaise et la porte Montgaillard, à moins que la colonie ne fût assez peuplée pour avoir un double champ de morts. Ces juiveries demeuraient fort isolées du milieu chrétien; elles vivaient d'une vie

Les Juifs.

1. Les doctrines des Vaudois se rapprochaient, comme celles des Albigeois, du manichéisme. Les Fraticelli prétendaient que les péchés les plus graves ne les souillaient jamais. Cette hérésie était née dans le Tiers ordre de Saint-François d'Assise.

Voir plus haut, en note, la procédure inquisitoriale à ses débuts.

intellectuelle intense. L'esprit philosophique, précurseur de la pensée libre des temps modernes, y naissait des spéculations religieuses. Les Juifs étaient riches de biens immobiliers et mobiliers; détenteurs de valeurs monnayées considérables, ils prêtaient à tous, même à l'Eglise; leurs créances constituaient une grande partie de leur fortune. Mais ils restaient exposés à des confiscations périodiques et partielles, sous prétexte d'usure. L'avidité des rois et de leurs officiers, la jalousie des chrétiens, la mauvaise foi des débiteurs guettaient en eux une proie facile et tentante.

Spoliation et expulsion.

Or, par une lettre du 21 juin 1306, le roi Philippe ordonnait à toute autorité civile et religieuse de Toulouse de prêter aide et main-forte à ses commissaires, Jean de Saint-Just, grand chantre d'Albi et clerc du roi, Guillaume de Nogaret, son conseiller, et Blaise Loup, son sénéchal de Toulouse, pour la mission qui leur avait été confiée de vive voix. Exactement un mois après, à Toulouse comme dans le reste du royaume, tous les Juifs étaient arrêtés, leurs biens et livres de commerce mis sous séquestre. Après inventaire du mobilier, on procéda à la vente publique de leurs immeubles, en échelonnant les opérations pour éviter leur dépréciation. L'or et l'argent eurent la Monnaie comme destination. Les créances saisies, au recouvrement desquelles on intéressait les dénonciateurs, car les débiteurs ne se déclaraient pas toujours, dans la crainte d'être traités par le fisc plus rigoureusement que par leurs créanciers juifs, furent perçues par le roi. Raimon Ysalguier, changeur et consul en 1295, chargé de la liquidation des biens dans la sénéchaussée de Toulouse, encaissa de ce chef 75.264 livres tournois. Cette opération lui rapporta, sans doute, non moins qu'au roi, car il put acheter les terrains situés entre le puits de la Roue, la rue Malcousinat et la ruelle des Ysalguier ([1]), où l'on suppose que se trouvait le cimetière judaïque. Réfugiés en Aragon ou à Majorque, les Juifs rentrèrent d'abord en 1311, puis, encore une fois expulsés, ils reparurent de nouveau en 1315, après l'ordonnance du 18 juillet, rendue par le roi Louis X. Ils ne recouvrèrent que le tiers de leurs créances; leurs biens-fonds étaient perdus; les communautés ne purent jamais retrouver leur splendeur

1. Rues de l'Echarpe, de la Bourse et Clémence-Isaure.

d'autrefois. La même aventure se produisit pour les Lombards ou Italiens en 1311; mais ces banquiers, changeurs, trafiquants ou usuriers étaient nécessaires à tous en général. Chassés et dépouillés, ils ne tardèrent pas à revenir à la même date que les Juifs.

Les Pastoureaux. Préjugés contre les Juifs.

Nouvelle bourrasque en 1319-20. Le sénéchal de Toulouse, Bernard Guidonis, fait brûler, dans les prisons de l'Inquisition, deux charretées d'exemplaires du Talmud. Puis ce sont les Pastoureaux, bandes de bergers et de paysans, qui s'assemblèrent pour la croisade : venus de la région de Bordeaux, ils entrèrent à Toulouse où ils massacrèrent les Juifs, pillèrent leurs biens, détruisirent chez les notaires leurs titres ou reconnaissances de dettes. Les officiers royaux et la population sont impuissants ou complices. Enfin, on s'en prend aux lépreux, que la foule accuse de s'entendre avec les Juifs et avec les rois de Tunis et de Grenade pour empoisonner les fontaines, les vins, les blés et contaminer les chrétiens. Philippe V rendit une ordonnance attribuant à la couronne la connaissance des « crimes » des lépreux, et au fisc leurs biens ainsi que ceux de leurs complices. Il en fut brûlé, disent les chroniqueurs, plus de six cents en Languedoc ! Ainsi, l'avidité des rois mettait à profit les sauvages préjugés et les imaginations maladives d'un peuple ignorant qui ne voyait dans les calamités que les effets de sortilèges ou de diableries, et dans les maladies inconnues que les résultats des poisons ou des enchantements.

Les Templiers.

Plus tragique encore fut le sort des Templiers. On sait que ces moines-soldats furent accusés d'impiété et d'abominables pratiques. En réalité, leurs richesses immenses avaient éveillé la convoitise royale. Dès l'élection au trône de saint Pierre, de Bertrand de Got, archevêque de Bordeaux, sous le nom de Clément V, Philippe le Bel porta ses plaintes contre eux au souverain pontife. Celui-ci ne se décida qu'en 1307 à prescrire une enquête. Si l'on en croit l'historien florentin Villani, les premières dénonciations seraient venues d'un templier « prieur de Montfaucon » et d'un certain Noffo Dei, marchand florentin, hommes de mauvaises mœurs, détenus dans les prisons de Toulouse, qui croyaient acheter leur liberté par une délation. D'après une autre source, aussi

suspecte, un frère de l'ordre, enfermé dans la prison du château Narbonnais pour divers crimes, aurait révélé à l'un de ses codétenus, un certain Esquier, de Béziers, les pratiques impies et immorales qu'on argua contre les Templiers. Quoi qu'il en soit, Philippe le Bel et son entourage, Nogaret en tête, las des lenteurs et des tergiversations du pape, se résolurent à un véritable guet-apens : le 13 octobre 1307, tous les Templiers furent arrêtés dans le royaume entier, à Toulouse comme ailleurs; les officiers royaux y lurent l'extraordinaire manifeste rédigé par Nogaret pour justifier et expliquer cette étonnante mesure. Les biens de l'Ordre furent mis sous séquestre et confiés à l'administration des gens du roi; les chevaliers furent déférés à l'Inquisition pour crimes d'hérésie et autres forfaits monstrueux, soumis à la torture et condamnés au feu. La tradition veut qu'à Toulouse le jugement ait eu lieu dans la salle Neuve, construction gothique élevée au nord du Château, sur le sol de la rue de l'Inquisition, en face de la rue des Renforts. Les Templiers furent enfermés dans les cachots de cette salle; il y avait encore, en 1313, deux chevaliers et six frères servants. Ils paraissent avoir bénéficié, chez nous, de la sympathie de la population et des autorités locales. On les répartit plus tard dans des monastères. Des États généraux se réunirent à Tours, en mai 1308, pour approuver la proscription de l'Ordre. Les lettres de procuration pour la ville de Toulouse n'ont pas été conservées, mais presque toutes les villes du Midi envoyèrent des représentants. Quant aux propriétés du Temple, elles furent attribuées aux Hospitaliers, leurs voisins de la rue de la Dalbade. Ce fut Davin de Roaix, délégué par le sénéchal Jehan de Malhomet et Pierre de Caylus, délégué par le lieutenant du Grand Maître des chevaliers de Saint-Jean, qui prirent possession des biens de l'Ordre ([1]). Cependant, il est vraisemblable que, à Toulouse comme ailleurs, les chevaliers de Saint-Jean n'y recueillirent aucun bénéfice. Le but de ce procès inique n'était autre que la spoliation de l'Ordre. Le roi se réserva l'argent et les objets précieux : la part du lion. On sait que le Temple fut aboli par le concile de Vienne (1311).

1. L'inventaire a été publié par Du Bourg (*Prise de possession par les Hospitaliers de la maison du Temple de Toulouse.* Mém. de la Soc. archéologique du Midi, XI, 1874-79, p. 177.)

Fiscalité de Philippe le Bel amendée par Louis X.

La politique de Philippe le Bel suscita, dans notre Midi comme partout, des mécontentements et des rancunes. Des commissaires venaient souvent dans les sénéchaussées enquêter sur les droits du roi, « réformer » les abus, ajoutant aux tracasseries administratives la charge de missions coûteuses, sans compter les exactions. Ces envoyés royaux étaient mal vus de tous. Une avide fiscalité, l'altération continuelle des monnaies, qui troublait les transactions commerciales, s'ajoutaient aux calamités naturelles, disettes et mortalités, particulièrement en 1310 et 1311. Il paraît établi que Toulouse s'est révoltée en 1310 et que les habitants expulsèrent alors les officiers royaux. Ces brusques explosions de colère n'étaient pas rares au moyen âge. A la fin du règne de Philippe le Bel (1313-1314), à propos d'une taille ou subvention demandée par le roi pour la guerre de Flandre, la résistance s'organisa sous la forme de ligues de barons, en Languedoc comme ailleurs.

La levée du subside fut arrêtée par Louis X (1314-1316). Son ordonnance du 1er avril 1315 donne satisfaction aux populations et confirme les anciens privilèges : suspension du paiement des dettes dues aux Juifs; permission donnée aux roturiers de tenir des fiefs sans payer finance; liberté d'exporter les marchandises de la province; défense d'appliquer la question aux consuls ou autres fonctionnaires municipaux de Toulouse, sauf en cas de lèse-majesté ou de crime capital; exemptions d'impôts pour le clergé et droit de battre monnaie pour les prélats; licence aux nobles de se faire la guerre en se défiant huit jours d'avance et d'aliéner leurs biens sans être tenus aux taxes.

Etats généraux et Etats de Languedoc.

Pendant toute cette période, Toulouse, comme toutes les villes du Midi, a député aux assemblées fréquemment réunies par Philippe le Bel et ses fils et qui sont l'origine des Etats généraux ou des Etats provinciaux. Les Etats particuliers de la langue d'Oc se sont tenus, à Toulouse, au début de 1319; ils s'y réuniront habituellement par la suite. Par là, notre ville prend figure de petite capitale. Elle est le centre urbain le plus peuplé du domaine royal dans le Midi et remplace Bourges, dès cette époque, comme centre de convocation des délégués de l'Occitanie.

L'archevêché de Toulouse (1317)

Le siège épiscopal de Toulouse, érigé en siège métropolitain, achève de fixer, pour toute la durée de l'ancien régime, la géographie ecclésiastique de notre région. L'évêque de Toulouse était alors Gaillard de Preyssac, neveu du pape Clément V, nommé en 1306, qui hébergea son oncle dans sa ville de Toulouse, en 1308 (1), depuis Noël jusqu'à l'Epiphanie. Ce haut dignitaire était en désaccord, ainsi que ses prédécesseurs, avec les officiers royaux. D'autre part, c'était un prélat fort mondain, avide, dépensier et orgueilleux. Les difficultés renaissantes persuadèrent Philippe le Bel que le morcellement du diocèse serait plus avantageux pour son autorité. Boniface VIII avait déjà amputé le diocèse de Toulouse de l'évêché de Pamiers. Clément V établit un projet de division, qui fut réalisé seulement après l'élection (1316) de son successeur, le Cadurcien Jacques d'Euze (ancien étudiant de l'Université de Toulouse), sous le nom de Jean XXII. Celui-ci, par les bulles du 4 juin et du 26 septembre 1317, retrancha des diocèses de Toulouse et de Pamiers les évêchés de Rieux, Lombez, Saint-Papoul, Lavaur et Mirepoix; du diocèse de Cahors, pour partie, l'évêché de Montauban; et, avec ces huit sièges, il composa la province ecclésiastique de Toulouse, détachée de celle de Narbonne. Il assigna au nouvel archevêque 10.000 livres tournois de revenus et à chacun des sièges suffragants 5.000 livres. La bulle d'érection de l'archevêché était rigoureuse pour Gaillard de Preyssac, « engraissé et rassasié, orgueilleux de ses richesses jusqu'à se montrer arrogant et insoumis, bravant la colère de Dieu et donnant à ses brebis un détestable exemple ». Le pape écrivit aux consuls et au peuple de Toulouse pour leur annoncer sa décision et les prier de s'y conformer; elle ne fut pas exécutée sans mécontentement. Le dernier évêque de Toulouse, déposé, refusa l'évêché de Riez, en Provence, et mourut à Avignon en 1327. Après lui, le premier archevêque de cette province de Toulouse fut Jean de Comminges, fils du comte Bernard VI, frère cadet de Gui de Comminges, qui terrorisa pendant vingt ans l'Albigeois; évêque de Maguelone, cardinal en 1327 et évêque de Porto en 1328, il démissionna à

1. Clément V est déjà passé par Toulouse une première fois, en 1305.

cette date et fut remplacé par Guillaume de Loudun, dominicain et archevêque de Vienne.

Les sept troubadours du Gai Sçavoir.

C'est également vers cette époque que se place la tentative de résurrection de la poésie occitane, ruinée par la croisade albigeoise. Le mardi après la Toussaint de l'année 1323 (8 novembre), sept poètes se réunissaient au Verger des Augustines, situé hors la Porte-Nove, dans l'actuel quartier Saint-Aubin, derrière le théâtre des Nouveautés, et vers la rue de l'Industrie, ancienne rue des Sept-Troubadours. C'étaient Bernard de Panassac, Guillem de Lobra, Bérenger de Saint-Blancat, Pierre de Mejanassera, Guillem de Gontaut, Pierre Baragnon, Bertrand d'Oth. Le premier était de petite noblesse, les autres appartenaient au commun : un bourgeois, un notaire, deux marchands et deux changeurs. Ils écrivirent :


Initiale des Leys d'Amors

al barri de las Augustinas
de Tolosa, nostras vesinas,

une lettre circulaire à tous poètes et hommes de lettres de langue d'oc, les invitant à venir lire leurs œuvres, le jeudi 3 mai de l'année suivante 1324. Le vainqueur de ce tournoi poétique, en l'honneur de Dieu, de la Vierge et des saints, devait recevoir comme récompense une violette d'or. Ainsi s'est fondée la Compagnie du Gai Sçavoir, origine lointaine de l'Académie des Jeux Floraux. Mais cette renaissance de la poésie des troubadours est demeurée artificielle, malgré les encouragements et les patronages municipaux. Aucune œuvre belle et forte n'en est issue. Soucieux de plaire à l'Eglise qui abhorrait la poésie sensuelle, hostile à Rome, des vieux troubadours, confinés dans le culte mystique de la Vierge [1],

1. « ... Les poésies couronnées de fleurs rappellent les laudes mariales des dévots qui, selon la mystique du Rosaire, sont couronnées de chapelets de roses spirituelles, c'est-à-dire de diadèmes de grâces obtenues par Marie. Au fond, c'est une même mystique qui va du Rosaire aux Jeux Floraux. Rose, fleur, joie ne font qu'un en lyrisme et en piété médiévale, et puisque la mystique lyrique est l'art concret de connaître Dieu, ses fleurs et ses joies constituent le gay savoir...

transformation de l'ancien culte de la femme, ingénieux parfois et subtils mais pauvres d'inspiration, les nouveaux troubadours ne rappellent que de fort loin les générations poétiques des XIe et XIIe siècles.

De la littérature raimondine, la « Gaie Science » n'a conservé que ce qui pouvait survivre : les recherches souvent compliquées de la forme ; quant à la substance même, elle s'est évaporée sans retour. La victoire catholique a marqué l'esprit méridional de sa puissante empreinte et a pénétré de religion la poésie sans la vivifier. Au moment où s'organisait le nouveau collège des gentils troubadours, passait à Toulouse (été 1329), accompagnant à Lombez son ami Jacques Colonna, nouvellement pourvu de cet évêché par Jean XXII, le divin Pétrarque. C'est lui, le poète des *Sonnets* et des *Triomphes*, et non les compagnons du barri des Augustines, qui fut le plus authentique héritier de nos Bernard de Ventadour, Arnaud Daniel, Giraut de Borneil, Marcabrun, Jaufré Rudel ou Peire Vidal. Il n'en reste pas moins que le collège du Gay Sçavoir, si représentatif de l'époque qui l'a vu naître, a défendu non sans honneur le dialecte roman, comme langue littéraire, contre l'envahissement du français : les fêtes du 3 mai, que présideront les capitouls, auxquelles participera la haute société et s'intéressera même le peuple, demeurent, en tout état de cause, une des originalités de Toulouse, ville distinguée dans la France d'alors pour le prix qu'elle attache aux divertissements de l'esprit. Et, en ce sens, c'est une tradition qui se renoue, un reflet du passé glorieux qui illumine la cité.

Suppression du consulat. Expéditions en Agenais et en Gascogne.

Les dernières années de la dynastie des Capétiens se terminent sur la visite que le roi Charles IV (ultime représentant de cette dynastie) fit à Toulouse, de fin janvier à fin février 1324, en compagnie de sa seconde femme Marie de Luxembourg, de son beau-frère le roi Jean de Bohême, du roi Sanche de Majorque et de Charles comte de Valois, frère de son futur successeur. Des textes, il apparaît qu'en 1321 la ville avait été privée de son consulat, de ses assemblées

Joseph Anglade avait su noter cette transformation de la poésie en mystique autour de 1300 (*Les Troubadours de Toulouse*) ... Il y eut une mystique bien déterminée aux origines des Jeux Floraux, un vieux patrimoine trop ignoré de notre culture. » (M.M. Gorce, *Journal des débats*, 17 août 1932.)

et frappée d'une lourde amende « pour plusieurs excès et félonies ». A l'occasion de la visite de Charles IV, elle recouvra ses privilèges; le roi reconnut même le bon accueil qu'il en reçut par l'édit de mai 1324, qui confirmait à la bourgeoisie l'exemption du droit de franc-fief ([1]). En juin, il abandonna aux capitouls le produit des ventes à l'encan. Il est vrai qu'il avait besoin d'eux pour soutenir la guerre contre les Anglais de Guyenne, conflit jamais apaisé, qui durait depuis Philippe le Bel et devait s'amplifier sous le successeur de Charles IV. En 1324, en 1326, en 1327, outre des subsides que levèrent le comte de Forez et l'évêque de Carcassonne dans les deux sénéchaussées du Midi, les Toulousains fournirent un corps de troupes destiné au siège de La Réole, pour une campagne dans l'Agenais et la Gascogne, sous le commandement du sénéchal Jean de Solignac et du comte de Comminges. Ces expéditions sont un avant-goût de la guerre de Cent ans, dont Toulouse et la région devaient, dans la période suivante, si cruellement souffrir.

De cette époque de transition où Toulouse se transforme progressivement, il nous reste des témoignages de différentes sortes.

Aucune chronique méridionale de quelque intérêt ne subsiste; rien ne rappelle, même de très loin, les œuvres de Villehardouin et de Joinville. Le code de la Gaie Science, *Las Leys d'amor*, manuscrit de 1356, n'est qu'un traité didactique de grammaire, de rhétorique, de métrique et de poétique à l'usage des concurrents des Jeux Floraux, sans intérêt littéraire.

Monuments figurés. Enluminures.

Mais les monuments figurés offrent une valeur documentaire notable et, parfois, un réel attrait artistique. Les archives possèdent des sceaux municipaux d'un travail délicat; quelques-uns de sénéchaux de Toulouse (Eustache de Beaumarchais); d'autres de quelques évêques, particulièrement la représentation de saint Louis d'Anjou, fils de Charles d'Anjou et de Marie de Hongrie, évêque de Toulouse à vingt-deux ans (1297), visage admirable où se reflète une âme tendre et mystique. Il se démit de sa fonction au bout de quelques mois et mourut au cours de son voyage vers l'Italie, frêle

1. Voir plus haut.

plante fauchée dans sa fleur. Jean XXII l'a canonisé en 1317. Le sceau de l'Université de Toulouse (1303) nous montre un régent faisant le geste doctoral devant un in-folio ouvert [1].

Il nous reste aussi, depuis la fin du XIIIe siècle, une collection des cachets de cire des receveurs municipaux, différents pour les partidas, ainsi que des monogrammes ou signets notariaux qui authentiquaient les actes officiels rédigés par eux.

Les enluminures étaient, en général, l'œuvre d'artistes étrangers qui menaient une vie nomade, à la poursuite des commandes; elles enrichissent habituellement les livres religieux. Telles sont les œuvres de saint Jérôme (1294) provenant de l'ancienne bibliothèque des Dominicains, surtout le beau missel des Dominicains (1297) et le *Speculum Sanctorale* (recueil de légendes sur les saints) de la bibliothèque de la ville. A la même bibliothèque appartient le missel de Jean de la Tissenderie, ancien religieux franciscain du couvent de Toulouse, nommé évêque de Lodève (1322), puis de Rieux (1324). C'est lui qui fit construire la chapelle funéraire de Rieux, dont les statues sont un des plus beaux ornements du Musée des Augustins. Le missel, destiné au service de la grande chapelle des Cordeliers, porte de magnifiques miniatures, notamment le portrait du donateur et le martyre de saint Thomas de Cantorbéry. Le manuscrit des *Leys d'amor* nous présente une offrande à Notre-Dame des Œuvres du Gay Sçavoir. Le livre des métiers (1279-1311), si intéressant à d'autres égards, a été sûrement illustré par des artistes locaux, avec ses croquis à la plume représentant d'une manière vivante et pittoresque les divers instruments de travail.

Maison gothique. Tours Vinhas et Mauran. Restes de remparts.

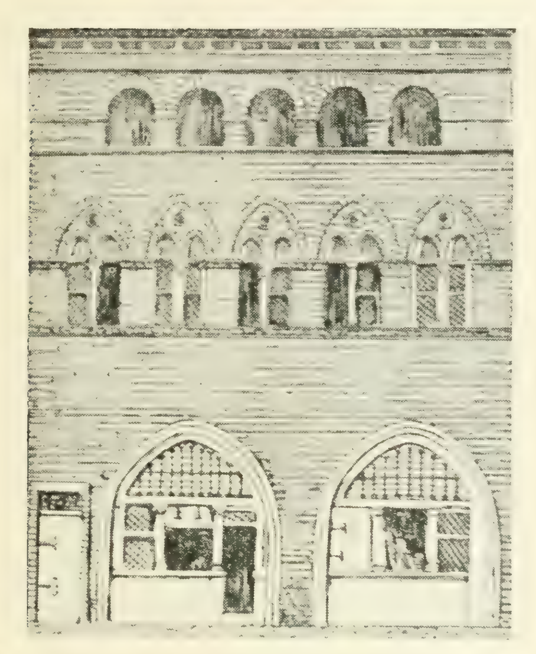
Du XIIIe siècle, les seuls bâtiments civils encore debout sont ceux du précieux *logis romano-gothique*, situé au nº 15 de la rue Croix-Baragnon, appelé la *Maison gothique*. Au premier étage, cinq fenêtres aux sveltes colonnettes s'abritent sous des arcades jumelles, avec tympan percé d'un oculus, et sur des bandeaux de pierre sculptés courent des animaux fantastiques que séparent des écussons.

De la fin du XIIIe siècle date aussi la *tour Vinhas*, déjà mentionnée, qui conserve, rue Temponières, nº 10, la tourelle

1. Archives nationales.

de la vis d'escalier et la salle du rez-de-chaussée couverte d'une voûte gothique portant le blason des Vinhas.

A cette même époque remontent aussi la *tour Mauran*, décapitée sous la Révolution, située à l'angle des rues Périgord et du Taur, qui laisse voir à l'intérieur une salle voûtée avec des traces d'arceau roman primitif, et les remparts avec



Maison Romano-Gothique, rue Croix-Baragnon

tours (1345) encore visibles au boulevard Armand-Duportal, le long des murs de l'Arsenal et à l'ancienne prison militaire des Hauts Murats.

Monuments disparus.

Parmi les constructions remontant à l'époque comprise entre la croisade et la guerre de Cent ans, beaucoup ont disparu. Démolis, le château Narbonnais avec la salle Neuve, la Sénéchaussée, la Viguerie, la Monnaie, toutes proches (1). Pour la maison commune, rien ne subsiste actuellement des bâtiments primitifs. Les prisons, qui en constituaient une

1. Place du Salin, entre cette place et la rue des Fleurs, dans un îlot disparu.

des parties les plus anciennes, n'ont été abattues qu'à la fin du XIXe siècle, lors de la construction de la façade nord et de l'aménagement du square.

Couvent des Carmes.

Des établissements religieux d'alors, un des plus vastes et des plus populaires à Toulouse, le couvent des Carmes, n'est plus qu'un souvenir attaché à la place actuelle. Il n'en subsiste que quelques colonnettes de marbre avec chapiteaux, provenant du cloître, qui fut assurément un des plus beaux de Toulouse, si nous en jugeons par ces rares vestiges ([1]). Il formait un vaste quadrilatère, encadré par de sveltes colonnes géminées réunissant des arcades gothiques d'un beau style. Il comportait une galerie supérieure à fenêtres ogivales ornées de colonnettes. Toulouse possède un chapiteau portant le blason de deux grandes familles toulousaines, les Prohenques et les Roaix, qui durent contribuer, par leurs dons, à l'édification du cloître. Enfin, deux pierres tombales du XIVe siècle, celles du notaire Pierre Cuguron, de Guillaume-Jean de Montastruc, proviennent du couvent des Carmes.

Couvent des Augustins.

Quant au couvent des Augustins, après son anéantissement par le terrible incendie du 7 mai 1463, l'admirable ensemble que nous avons sous les yeux n'est que la reconstitution des bâtiments édifiés entre 1310 et 1341 et dont nous ignorons à peu près tout. Les ermites de Saint-Augustin, ou religieux Augustins, qu'on appellera au XVIIe siècle Grands Augustins ([2]), s'étaient établis, en 1268, hors la ville, près de la porte Matabiau. En 1310, l'évêque de Toulouse, Gaillard de Preyssac, par permission de Clément V, les installa dans la maison de Bernard Faure, à l'angle de la rue du Musée et de la rue des Arts. C'est là que, non sans difficultés avec le chapitre de Saint-Etienne qui jalousait cet établissement voisin, ils élevèrent leur premier couvent, reconstruit plus tard, au XVIe siècle.

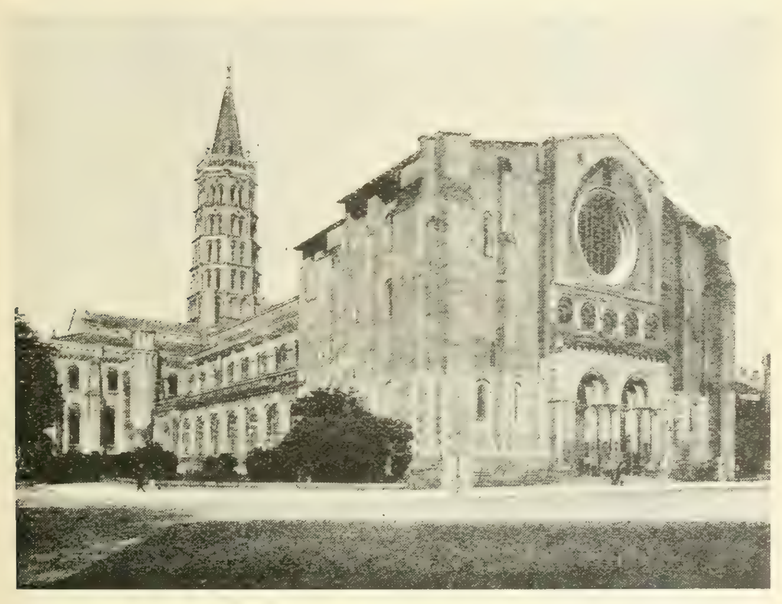
Saint-Sernin. La cathédrale.

Tous ces monuments appartenaient au style du Nord ou français, improprement appelé gothique. La prédominance du nouveau style fut un des effets de la conquête royale.

1. Deux colonnes géminées sont à l'Institut catholique; quelques chapiteaux de la galerie supérieure sont au Musée.

2. Par opposition aux Petits Augustins ou Augustins Déchaussés.

Tandis que Saint-Sernin achevée (1) conservait, avec le souvenir qui s'attache à l'époque de l'indépendance, la noblesse harmonieuse du roman toulousain, les évêques de Toulouse, désireux de rivaliser avec ceux du Nord, entreprenaient d'imiter les Notre-Dame qui, dès la fin du XIIe siècle, s'élèvent partout autour de Paris. Bertrand de l'Isle-Jourdain, de la famille des seigneurs de ce nom, et



Phot. Editions d'Art

Basilique Saint-Sernin

descendant par sa mère de Raimon IV, prélat fastueux et magnifique, ayant visité le Nord en 1259, Paris, Amiens et Reims, voulut doter son siège épiscopal d'une cathédrale semblable. La nef gothique de Raimon VI était devenue trop petite pour la masse des fidèles; sa façade de briques et sa haute tour forteresse, malgré la rose de Raimon VII, devait paraître bien pauvre à qui avait admiré les dentelles de

1. Il n'a été apporté à Saint-Sernin, au XIIIe siècle et au XIVe siècle, que des aménagements de détail : édicule ogival (1258) au chevet de l'abside pour le corps de saint Sernin, chapelle des sept dormants sous la tour nord (sacristie) avec des peintures.

pierre et le monde des statues de Notre-Dame de Paris Évêque de 1270 à 1286, Bertrand fit commencer, probablement par l'architecte de la cathédrale de Narbonne, Jean Deschamps, la construction d'un nouveau chœur (le



Chapiteaux de l'Eglise Saint-Sernin

chœur actuel) qu'il éleva, avec ses quinze chapelles, jusqu'au triforium (1). Sa mort interrompit l'ouvrage construit en pierre calcaire de Roquefort, qui coûtait un prix élevé. Le chapitre

1. La cathédrale de Saint-Etienne et celle de Narbonne s'élevèrent en même temps, durant l'année 1272. Dans ces deux cathédrales, les voûtes du chapitre montent à la hauteur de 20 mètres pour Saint-Just et de 17 mètres pour Saint-Etienne.

n'avait pas les moyens de continuer l'œuvre; le chœur fut couvert avec une toiture en charpente. Le démembrement du diocèse diminuant ses ressources, on ne songea pas à reprendre les travaux : ils ne seront continués qu'à la fin du xve et au xvie siècles, et jamais la nef qui devait remplacer celle de Raimon VI ne sortira du sol.

Les Jacobins.

Ce que Bertrand de l'Isle n'avait pu réaliser, une cathédrale de style gothique, les Dominicains y sont parvenus en élevant le plus admirable ensemble de cette époque et de ce style qui soit dans le Midi, avec Sainte-Cécile d'Albi, œuvre du dominicain Bernard de Castanet, évêque de cette ville. Le plan du nouveau couvent toulousain date de 1245 et doit, sans doute, beaucoup aux initiatives du fougueux Arnaud de Falga. Cette année même, Innocent IV accordait cent jours d'indulgences à qui contribuerait par ses aumônes à la construction du monastère. L'église s'éleva de 1299 à 1304. Les prodigieuses voûtes de l'abside furent posées en 1285, sous le prieur Raimon Hunaud; en 1299 se dressait le clocher octogonal avec sa flèche. Le cloître s'achève en 1310; la salle capitulaire était élevée dès 1301, le réfectoire en 1303, la sacristie en 1315. Les armes du provincial Pierre de Godieu, sous les roses de la façade, celles du prieur Arnaud de Vilar, aux clefs de voûte de la salle capitulaire, disent la part prise par ces dignitaires à la construction des diverses parties du monastère. Si le cloître mutilé ne peut soutenir la comparaison avec celui du mont Saint-Michel, la salle capitulaire, avec ses colonnettes d'une si élégante gracilité et ses faisceaux divergents d'arcs doubleaux, demeure un des plus parfaits modèles de style. Quant à l'église, cette masse puissante de



Clocher des Jacobins

brique, dominant les toits des plus hautes maisons avec ses contreforts robustes sans arcs-boutants, cette sorte de forteresse sombre, surmontée d'un clocher ajouré en ogives mitrées, fait sur les sens et l'esprit une impression profonde. Et, à l'intérieur, l'on s'étonne devant la hauteur de la double nef [1], de la hardiesse des sept colonnes s'épanouissant en nervures comparables aux feuilles d'un palmier. Rien de semblable aux Notre-Dame de l'Ile de France; c'est un gothique original qui appartient bien au Midi, comme celui de la cathédrale d'Albi. Cette église immense, volontairement àustère, énorme et menaçante, une des féeries de pierre de Toulouse, a la valeur d'un symbole. Elle proclame le triomphe de l'orthodoxie sur l'hérésie, la toute-puissance de l'Inquisition dominicaine, la domination de l'Eglise sur la vie sociale, morale, intellectuelle, et aussi la victoire du roi dont les fleurs de lys se mêlent sur la pierre aux blasons prioraux ou épiscopaux.

1. L'une pour les moines, l'autre pour les fidèles.

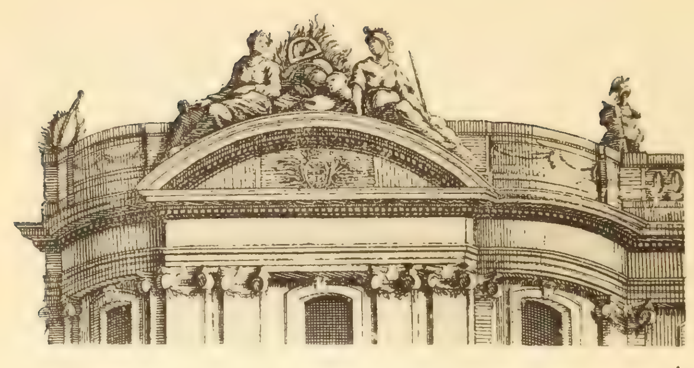
BIBLIOGRAPHIE

Histoire de Languedoc, tt. V et VI; — t. X, notes : La commune de Toulouse et Philippe III (Molinier), 147; — Origine et établissement de l'Académie des Jeux Floraux (Chabaneau), 168. — P. Simplicien Saint-Martin, *Histoire du monastère des Augustins*, Toulouse, 1653; Plan de Seguenot, 1652; — Bibliothèque de la ville de Toulouse. — Manavit, *L'église des Dominicains* (Mém. de la Soc. archéologique du Midi, t. VII, 1853-60, p. 109). — Abbé Douais, *Dates de la construction des Jacobins* (Bull. de la Soc. archéologique du Midi, 1892). — De Lahondès, *L'église des Jacobins* (Bull. de la Soc. archéologique du Midi, 1891). — Vidal, *Documents sur les origines de la province ecclésiastique de Toulouse* (Annales de Saint-

Louis des Français, 1901). — J. ANGLADE, *Les origines du Gai Sçavoir*, Paris, 1920; — *Las Leys d'Amor*, publication, Toulouse, 1919 (4 vol. in-8°. Bibl. Mérid., 1re série, tt. XVII-XX). — DE GÉLIS *Histoire critique des Jeux Floraux depuis leur origine jusqu'à leur transformation en Académie*, Toulouse, 1912. — JEANROY, *Une Académie six fois séculaire : Les Jeux Floraux*. Revue Bleue, 4, 11, 18 oct. 1913. — B. HAUREAU, *Bernard Délicieux et l'Inquisition albigeoise*, Paris, 1877. — LEA, *A history of the Inquisition of the Middle Age*, tt. II et III (pour les Templiers et Bernard Délicieux). — SAIGE, *Les Juifs du Languedoc*, 1881. — C. COMPAYRÉ, *Notice sur Eustache de Beaumarchais, sénéchal de Toulouse et d'Albigeois* (Mém. de la Soc. archéologique du Midi. t. XI. 1874-79, p. 211).



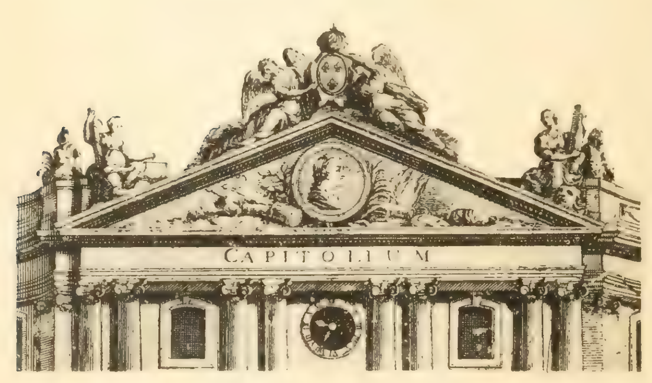
FAÇADE DU CAPITOLE (Plan de Guillaume Cammas)



1



2



3

FRONTONS DU CAPITOLE (Gravures de CAMMAS)

(1) Pavillon Nord (2) Pavillon Sud (2) Pavillon Central

CHAPITRE VII

DE LA GUERRE DE CENT ANS (1328-1461) A LA FIN DU XVe SIÈCLE (1461-1498)

Caractère général des XIVe et XVe siècles.

Le siècle qui s'écoule de l'avènement des Valois à la mort de Charles VII est, pour Toulouse aussi bien que pour le Languedoc, une époque d'épreuves et de misères. Si la ville n'a jamais été occupée par les ennemis, elle souffrit des contre-coups de la guerre anglaise, des épidémies, des famines, de la faiblesse du pouvoir royal, comme d'ailleurs des exactions dont l'accablaient les gouverneurs de la province et des levées d'impôts écrasantes et continuelles.

L'incident d'Aymeri Béranger.

Le règne de Philippe de Valois (1328-1350) s'ouvrit sur un incident fâcheux. Le jour de Pâques 1332, des étudiants de l'Université ayant occasionné du scandale, le capitoul François de Gaure arrêta l'un des plus turbulents. Mais il fut frappé au visage et cruellement défiguré à coups de poignard, ainsi qu'un garde de nuit, par un jeune homme de condition, Aymeri Béranger, attaché aux frères de Penne, qui suivait les cours de la Faculté de droit. Le lendemain soir, les capitouls cernèrent la maison de Penne, se saisirent des frères, de Béranger, d'un certain nombre d'ecclésiastiques, en tout de trente personnes, témoins et complices de l'attentat. Résolus à un exemple redoutable pour mettre un terme aux désordres extrêmes des étudiants, dont la population entière

se plaignait, les capitouls passèrent outre aux protestations de l'Université qui réclamait les coupables comme justiciables des tribunaux ecclésiastiques; ils refusèrent de tenir compte de l'appel au sénéchal et au Parlement, méprisant ainsi non seulement les privilèges universitaires, mais aussi l'autorité royale. La cour capitulaire condamna Aymeri Béranger à être traîné par la ville à la queue d'un cheval, à avoir le poing coupé devant la maison de François de Gaure, à être suspendu aux fourches patibulaires du Château [1] pour y pourrir à la merci des vers. Ce châtiment, dont Toulouse frémit, reçut son exécution le mercredi après Pâques; les biens de Béranger furent confisqués, son corps demeura exposé à l'endroit du supplice.

Le châtiment. Perte des libertés municipales.

La riposte à ce cruel exemple ne tarda guère. L'Université, alors toute-puissante, protesta auprès du pape Jean XXII qui, par un bref du 19 juillet, avant d'user de son autorité, exhorta les capitouls à réparer leur faute. En outre, cette grave affaire fut portée, par les parents et amis de Béranger, devant le Parlement de Paris qui ordonna, dès 1334, l'arrestation et l'emprisonnement de douze capitouls ou notables et la confiscation avec la saisie de leurs biens meubles et immeubles, pour répondre des frais du procès. L'arrêt du 18 juillet 1335 déclara que les capitouls avaient, en l'espèce, excédé leur compétence et violé, par leur jugement, les règles de la justice; il cassa et mit à néant l'impitoyable condamnation, prescrivit que les dépouilles du supplicié seraient rendues à sa famille; que la ville paierait une indemnité de 4.000 livres tournois et fonderait une chapelle pour le repos de l'âme du condamné. Enfin, les biens patrimoniaux de la ville demeuraient confisqués et le consulat était supprimé. Toulouse payait son attentat contre l'Université et le roi de la perte de ses libertés municipales. L'exécution de l'arrêt du Parlement de Paris eut lieu avec solennité. Les capitouls

1. C'est-à-dire place du Salin. Ces appareils d'exécution paraissent remonter au XIIe siècle. Ils étaient une marque de haute justice. On les dressait habituellement près des villes. Ces gibets avaient plusieurs piliers : le roi avait le droit, pour sa justice, d'en fixer le nombre à son gré; ils étaient limités à huit pour le duc, à six pour les comtes, à quatre pour les barons, à trois pour les châtelains. Le plus ancien, le plus superbe, le plus fameux du royaume était élevé aux portes de Paris. Soixante criminels pouvaient y être suspendus. Enguerrand de Marigny et bien d'autres hommes illustres y furent pendus.

furent destitués (27 octobre 1336) devant les commissaires du Parlement et du roi : Hugues d'Archiac, Guillaume Flotes, seigneur de Revel, chancelier; le sénéchal de Toulouse et Etienne d'Albert, docteur ès lois, le futur pape Innocent VI. L'administration et la justice passèrent aux mains du viguier.

Transaction. Toulouse recouvre son consulat.

Mais, sous l'ancienne monarchie, tout s'arrangeait. Plusieurs habitants de Toulouse s'entremirent à Paris. Moyennant une amende de 50.000 livres tournois, somme fort coquette à cette époque, le roi consentit à pardonner. Philippe VI partait, du reste, pour le Languedoc; les lettres de rémission sont datées de Brive, 27 décembre 1335; à la mi-janvier 1336, il était à Toulouse, où il paraît avoir séjourné une quinzaine de jours. La ville obtint encore de lui la remise de 10.000 livres sur l'amende; les 40.000 restant à payer devinrent exigibles en plusieurs échéances. Le consulat fut rétabli sur le pied des ordonnances de Philippe le Hardi et de Philippe le Bel. Tous les termes de la réconciliation furent confirmés par des lettres royales datées de Béziers (février 1336). Le Valois besogneux avait employé un moyen sûr de se procurer des ressources; il connaissait la richesse de Toulouse et du Languedoc. La leçon de cette pénible affaire ne sera pas perdue pour nos rois. En 1338, les capitouls obtinrent, en payant 12.000 livres, le pardon général de toutes infractions aux ordonnances monétaires, la faculté de tenir des fiefs sans payer aucun droit et l'exemption des réquisitions de blé et de vin pour les troupes. Comme les commissaires royaux avaient imaginé de poursuivre les usuriers afin d'en obtenir de l'argent, un usurier de Toulouse s'exonéra de toutes poursuites en versant 1.000 livres. Ainsi commencent ces exactions financières qu'on couvrait du prétexte de sauvegarde des droits du roi et qui devinrent rapidement intolérables.

Commencement de la guerre anglaise.

La guerre avec le roi d'Angleterre Edouard III allait les amplifier. L'ancienne querelle ouverte en 1328, entre Philippe et son cousin, prétendant comme lui à la couronne de France, querelle un instant apaisée, se réveille dès 1331. En Guyenne, en Flandre, en Ecosse et bientôt en Flandre, les deux rois se trouvent en conflit. En Guyenne, le gouvernement français poursuivait une politique d'envahissement, sournoise et procédurière.

Lorsque la rupture [1] se produisit, en 1337, tout était prêt dans le Midi pour une campagne dont le Languedoc devait faire les frais. En quelques années, Philippe VI envoie dans notre province une nuée de commissaires ou de lieutenants pour en soutirer des soldats et des subsides. En juillet 1337, le sire d'Arqueri et Etienne le Galois de la Baume, grand-maître des arbalétriers, réquisitionnent à Toulouse des machines de guerre et des munitions (artilharia), dont l'arsenal de la ville était mal approvisionné. L'année suivante, 1338, Toulouse est le quartier général du nouveau lieutenant Gaston, comte de Foix. En 1340, la masse des forces françaises étant groupée dans le Nord, c'est Pierre de la Palu, sénéchal de Toulouse, qui commande dans le Midi. De 1340 à 1344, se succèdent Jean de Marigny, évêque de Beauvais, et Louis, comte de Valentinois. La guerre, portée au début dans le Bordelais, se rapproche, en 1340, du Toulousain. Les Anglais prennent Mézin (Lot-et-Garonne) et assiègent Condom. La noblesse de la province les oblige à la retraite. L'armée française du Midi est, en 1340, sous les ordres de Bertrand, comte de l'Isle-Jourdain, un des capitaines renommés de l'époque; sa composition est presque entièrement méridionale. L'infanterie consiste en 10.000 bideaux [2] du Toulousain et en nobles de la région, les Comminges, les Carmaing, les Lautrec, les Villemur, les Bruniquel. Partie de Toulouse en avril, cette armée ravage quelques terres du Périgord ou du Bordelais. Armée éphémère qui se disperse après la campagne, opérations sans portée et que n'inspire aucun dessein stratégique. L'intérêt de la lutte est ailleurs, en Flandre, en Bretagne.

L'expédition du comte de Derby.

Voici qu'après une trêve de deux ans (1343-1345) l'attention du roi d'Angleterre se porte sur le Midi, où les ferments de mécontentement pouvaient déterminer des défections en sa faveur. Il prépare une importante expédition qui débarquera à Bayonne, en juillet 1345, sous un chef de valeur, le comte de Derby. Dès 1344, en prévision de ces événements, Philippe VI nomme, au titre de lieutenant en Languedoc, son propre fils, Jean, duc de Normandie, qu'il investit d'une

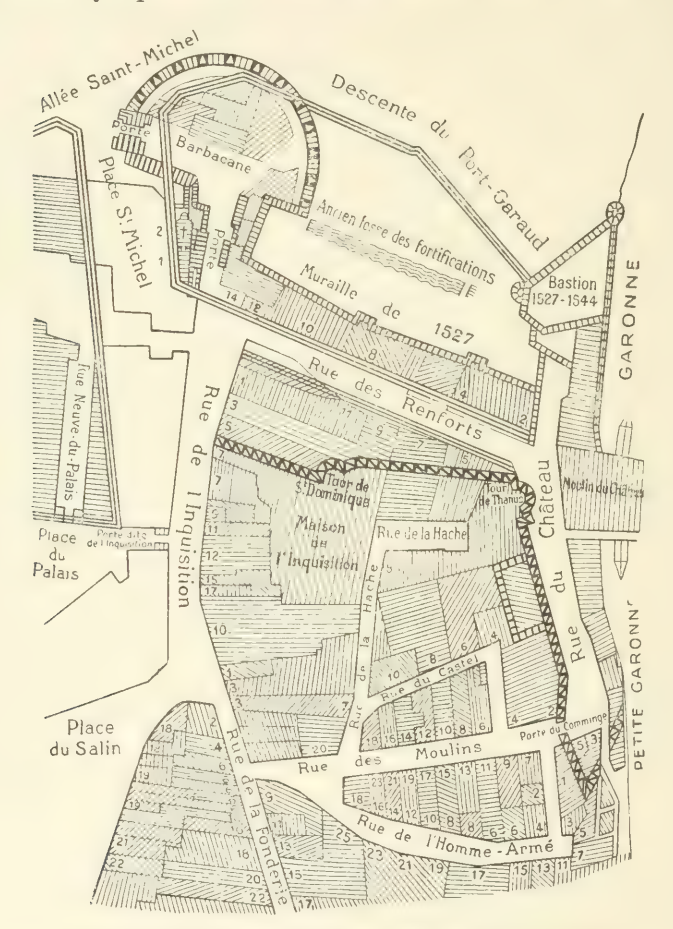
1. A propos des affaires de Flandre.
2. Les bideaux étaient des irréguliers armés, non d'épée, mais, au XIVe siècle, de deux dards, d'une lance et d'un couteau. Ils étaient renommés pour leur indiscipline et leurs habitudes de pillage.

grande autorité, qui est le vrai vice-roi du Midi, avec son conseil, son administration, son trésor. Dans son entourage figurent nombre de Méridionaux : le chef de son hôtel est Pons Ysalguier; son frère Bernard-Raimon et lui sont ses banquiers. La constitution de cette vice-royauté fut un moyen de donner satisfaction au particularisme languedocien. L'héritier du trône aura un prestige suffisant pour se concilier la noblesse et mettre fin à ses querelles, et il aura l'autorité nécessaire pour lever les subsides indispensables à la guerre. Arrivé par la vallée du Rhône et le Bas-Languedoc, il séjourne à Toulouse au mois d'août 1344; il parcourt la vallée de la Garonne, inspectant les châteaux et réchauffant le zèle des seigneurs.

Cependant Derby, débarqué à Bayonne, s'emparait de nombreuses places en Guyenne, notamment de Bourg-sur-Gironde et de Bergerac. Il assiégea sept semaines, inutilement, la ville de Blaye défendue par le capitaine toulousain Milles de Hauteroche. Repoussé devant Périgueux, l'Anglais enleva Auberoche. L'armée royale, sous la conduite de Bertrand de l'Isle-Jourdain et d'Agout de Baux, sénéchal de Toulouse, ayant tenté de reprendre cette ville, essuya une écrasante défaite (23 octobre 1345); les deux généraux furent pris; la fleur de la noblesse languedocienne périt ou fut faite prisonnière. Le duc de Normandie se trouvait à une distance de dix lieues avec une grande armée; il ne se détourna en rien de ses desseins pour secourir nos Méridionaux; mal lui en prit, car il fut ainsi privé de ses meilleures troupes. Derby occupa la Réole; il s'avançait vers le Languedoc. Le danger devenait sérieux. L'affaire d'Auberoche.

Tandis que le nouveau sénéchal de Toulouse, Gérard de Montfaucon, s'occupait de lever des troupes et d'organiser la défense des châteaux, les consuls songeaient à fortifier Toulouse pour la mettre à l'abri d'une surprise. Les travaux commencèrent après la prise d'Auberoche; il s'agissait de relever les murs démantelés en 1229 et de clore solidement la ville et le bourg. Pour suppléer à l'insuffisance des ressources, le roi autorisa la ville à frapper la viande, le vin et le poisson d'une taxe de quatre deniers par livre (6 décembre 1345). De plus, il l'autorisa à prendre, dans la forêt royale de Fous- Réfection de l'enceinte de Toulouse.

seret, une quantité de bois de la valeur de 500 livres tournois (29 janvier 1346). En août 1346, les consuls obtinrent du duc de Normandie, en même temps que l'autorisation formelle de relever leur enceinte, la permission de continuer la levée de la taxe jusqu'à concurrence de 12.000 livres. Ces sommes



Les fortifications romaines du moyen âge, quartier Saint-Michel

D'après Chalande

ne suffisant pas encore, on étendit les droits, provisoirement pendant un an, à toutes les denrées, sauf le blé (octobre-novembre 1346). En fait, comme le provisoire dure généralement longtemps, ces impôts furent perçus pendant plusieurs années. C'est ainsi que s'élevèrent, sur les vieilles assises

romaines, les nouvelles murailles de brique de Toulouse, qui subsistèrent jusqu'aux temps modernes et dont il reste encore les murs de l'arsenal. Bon nombre de maisons religieuses établies dans les faubourgs furent alors transportées dans l'intérieur de la ville, telles les sœurs Bénédictines de la Daurade, qui habitaient hors la porte Saint-Cyprien et qui vinrent occuper le couvent des sœurs Blanches de la Madeleine.

Il s'agissait maintenant de riposter à l'offensive anglaise et, pour avoir une armée, de lever de nouveaux deniers.

Subsides pour la guerre. Etats généraux d'Oc.

Le 17 février 1346, Jean de Marigny, évêque de Beauvais, lieutenant du duc de Normandie, ouvrait à Toulouse les Etats généraux de la langue d'oc, en même temps qu'on annonçait l'enrôlement d'une armée de 100.000 hommes. Les Etats votèrent un fouage de 10 sols (impôt de 10 sous par feu ou famille), moyennant la suppression de la gabelle et de la taxe de 4 sous par livre sur les marchandises.

Le duc Jean, pressé d'argent, se hâta de recouvrer les fonds, négociant des emprunts et des avances, allant jusqu'à transiger pour 100 livres le montant d'une amende de 4.000 livres due par deux changeurs toulousains pour commerce de monnaies prohibées. Les réquisitions pesèrent lourdement sur le pays. Le 31 mai, les Etats se réunissaient de nouveau, votant encore l'entretien d'un homme d'armes par cent feux ou une solde de 7 sols 6 deniers par jour. Mais ils présentèrent au duc et à son lieutenant une longue liste de réclamations, de récriminations justifiées contre l'avidité des commissaires du roi et de leurs sergents, dont le Languedoc souffrait depuis déjà longtemps. Jean de Normandie, pressé par le besoin, fit de belles promesses (4 juin). La facilité avec laquelle il s'engageait était la marque infaillible de l'inexécution de ses promesses.

Echec d'Aiguillon. Toulouse menacée.

Cependant, il avait assemblé à Toulouse une magnifique armée (mars 1346), pour laquelle les consuls avaient fourni mille sergents. Il descendit la Garonne et mit le siège devant Aiguillon, au confluent du Lot. Il épuisa, sans parvenir à prendre la place, toutes les forces et l'argent que le Midi avait mis à sa disposition (10 avril-20 août). Au reste, Philippe VI appelait à lui les milices et la noblesse du Languedoc pour

faire face à l'invasion d'Edouard III en Normandie. Elles n'arrivèrent pas à temps pour assister au désastre de Crécy (26 août 1346). Ce qui restait d'armée partit pour le Limousin combattre Derby, qui s'était emparé de Poitiers (août 1346). Le comte d'Armagnac resta dans la région de Toulouse avec la mission de couvrir le Languedoc. Puis la province passa sous le commandement de chefs divers; le meilleur, Bertrand de l'Isle-Jourdain, mourut de la peste le 12 août 1348. Malgré la trêve qui suivit la prise de Calais par les Anglais, nos ennemis parvinrent jusqu'aux portes de Toulouse. En janvier et février 1350, Derby s'arrêtait à Beaumont-de-Lomagne, s'emparait d'Astaffort, de Cuq, de Dunes, de Grenade-sur-Garonne, envoyant ses coureurs jusqu'à trois lieues de la ville. Jacques de Bourbon, comte de la Marche, n'avait rien fait pour empêcher cette incursion. Son successeur, Robert d'Houdetot, réussit à reprendre les places conquises et à dégager Toulouse. Ainsi, la guerre sévissait déjà dans les environs de notre cité qui s'imposait, en pure perte, sans conjurer le fléau, des efforts financiers considérables [1].

La peste noire.

La peste suivait la guerre. Apparue à la Toussaint de 1347, la peste noire, ou bubonique, sévit seize mois sans interruption, anéantissant les neuf dixièmes de la population, tant des villes que des campagnes. Les habitants affolés se livraient aux pratiques les plus barbares et les plus superstitieuses; ils massacraient les Juifs, qu'on accusait d'empoisonner les puits et de s'enrichir de la calamité publique; ils suivaient les processions expiatoires et les flagellants qui se frappaient à coups de lanière. L'épidémie s'éteignit progressivement et la vie reprit dans un pays dévasté. C'est au milieu de ces misères que disparut Philippe VI (2 août 1350), laissant la couronne à son fils le duc Jean de Normandie, gouverneur du Languedoc.

Jean II. Les Anglais menacent Toulouse.

Jean II se révéla plus sottement chevaleresque et plus dépensier que son père; il était, en outre, entêté, violent et peu réfléchi. Pendant quelques mois, il mit à la tête du Languedoc Charles, roi de Navarre, dit le Mauvais, qui devait être son plus mortel ennemi et qui complota avec les Anglais

1. Juillet-novembre 1348, la sénéchaussée de Toulouse verse 32.700 livres tournois.

pour s'approprier notre province (1351). Après Gérard de Montfaucon, sénéchal de Toulouse, Amaury de Craon et Aymeri de Rochechouart, Jean délégua ses pouvoirs au comte Jean d'Armagnac, bon soldat, mais divisé par une vieille haine avec le comte de Foix, Gaston-Phœbus. Il fallut l'intervention des officiers royaux pour arrêter entre eux une guerre privée, en pleine guerre étrangère. De telles circonstances et de si fréquents changements de chefs n'étaient pas de nature à assurer efficacement la défense de la région. En 1352, les Anglais surprennent Lafrançaise, en Quercy, et menacent Toulouse. C'est alors qu'on abattit les maisons des faubourgs, notamment, hors la porte Saint-Étienne, la maison des chanoines et l'officialité, les hôtels des vicomtes de Caraman, de Villemur, de Raimon de Castelnau-d'Estrétefonds et de Bernard de Durfort de Malauze. Les Trinitaires ou Mathurins, qui habitaient hors la porte Saint-Michel, s'obstinèrent à y demeurer et souffrirent de la chevauchée du Prince Noir; peu de temps après, ils vinrent se fixer rue de la Trilhe [1], à laquelle ils donnèrent leur nom. Les Toulousains payaient largement de leurs personnes; on vit leurs contingents au siège de Montréal-en-Agenais (1351), devant Agen bloqué par les Anglais (1352), à la reprise de Lafrançaise, au siège de Saint-Antonin-en-Albigeois (1353). Cependant, les environs de la ville étaient cruellement pillés par les bandes du comte de Strafford. C'est au comte d'Armagnac que revint le grand mérite de reconquérir l'Agenais sur les ennemis et de les refouler jusqu'à La Réole.

L'expédition du Prince Noir.

Ses succès évidents motivèrent l'envoi à Bordeaux du fameux Prince Noir (1355). L'héritier d'Angleterre avait alors vingt-cinq ans et passait pour un des chevaliers les plus accomplis de son temps. Il commandait en chef pour la première fois et avait assemblé un corps de 15.000 hommes, surtout des Gascons. A Toulouse, on se prépara de nouveau à faire tête; tous les citoyens âgés de plus de quatorze ans furent armés. Le comte d'Armagnac convoqua la noblesse et fit venir dans la ville des arbalétriers génois et lombards, mercenaires turbulents que l'on voyait d'un mauvais œil et qui signalèrent leur séjour par des violences et des rixes. Mais le comte

1. Rue de la Trinité.

n'avait aucune confiance aux milices toulousaines, prétendant qu'elles ne pouvaient faire meilleur « exploit que garder leur ville ». On défendit les mascarades du carnaval et toutes réjouissances ou joutes. Une grande armée se rassembla dans nos murs. Le 5 octobre, le Prince Noir sortit de Bordeaux, se jeta sur l'Armagnac, qu'il ravagea pour se venger des victoires du comte; puis, il passa la Garonne, entre Roques et Pinsaguel, défilant à une lieue de Toulouse, sans que l'armée française tentât la moindre attaque. Le viguier avait ordonné d'évacuer le plat pays et de se retirer dans les villes closes. Le lundi 26 octobre 1355, le Prince Noir occupait les hauteurs entre Ariège et Garonne, avec son armée composée de 1.500 lances, 2.000 archers gascons et béarnais et 3.000 bideaux. Il renonça à attaquer Saint-Cyprien et préféra tourner Toulouse pour gagner le Bas-Languedoc. Entre temps, il livra au pillage les domaines des Ysalguier, à Pinsaguel, et ceux de Morlas d'Auzil, famille du lieutenant du sénéchal Agout de Baux. Le 28 octobre, après un jour de repos, le Prince Noir descendit par la plaine de l'Hers [1]. Il ravagea l'opulent Lauraguais, brûla Castelnaudary, Castanet, Carbonne, Miremont, Montgiscard, Baziège, Avignonet, Mas-Saintes-Puelles. La ville basse de Carcassonne résista courageusement, rue par rue; le prince l'incendia, mais n'osa attaquer la cité. Il recula devant Narbonne (8 novembre) et revint à Bordeaux par Limoux, Mazères, La Bastide-de-Sérou, repassa la Garonne à Carbonne, pourchassant un corps du comte d'Armagnac, qui s'enferma dans Gimont. Il était rentré, le 9 décembre, chargé d'un butin considérable, ayant détruit cinq cents localités, pillé notre terre « moult riche et plantureuse », où les maisons, selon Froissart, regorgeaient d'étoffes et de joyaux. Il n'avait rien conquis, mais cette chevauchée laissa un souvenir profond. La dureté du prince, la rage froide de destruction de son armée, prélude des ravages systématiques des « Compagnies », répandirent dans le Midi la terreur du nom anglais; les soldats français perdirent confiance en leurs chefs, qui, avec des forces bien supérieures, étaient demeurés inertes et n'avaient même pas su barrer le passage de la

1. Voir Roschach. *Les quatre journées du Prince Noir dans la viguerie de Toulouse* (Mém. de l'Acad. des Sciences, 1906).

Garonne. C'est le début des grandes infortunes : le peuple, au Midi comme au Nord, doutant de ceux qui ont la charge de le défendre, songe à se protéger lui-même et à gérer ses propres affaires.

Etats généraux d'Oc (mars 1356). Conditions posées aux subsides.

Tandis que les villes se resserrent dans leurs murailles, les Etats des sénéchaussées du Midi se réunissent à Toulouse, en mars 1356, dans la salle neuve du château Narbonnais [1], convoqués par les commissaires royaux Jean Chalemard, président du parlement de Paris, et Robert de Clermont, maréchal du Dauphin, duc de Normandie. L'orateur du tiers état était Arnaud de Faye [2], docteur ès lois, capitoul. La classe qu'il représentait souffrait plus que les autres de la guerre, des réquisitions et des levées d'impôts; elle comptait des hommes d'expérience, patriotes, mais qui n'entendaient gaspiller ni les forces du pays, ni son argent. Sous son influence, les États votèrent une taxe de 6 deniers par livre sur toutes les marchandises et d'un mouton d'or par feu. Mais ils posèrent comme conditions que le Dauphin, duc de Normandie, investi par son père du gouvernement du Languedoc, vînt en personne défendre la province; que la levée des subsides fût faite par les délégués des communautés et ne commençât que lorsque le consentement de toutes aurait été obtenu; que l'argent recueilli servît uniquement à la défense du pays; que les levées fussent suspendues si la guerre se transportait ailleurs; que les consuls de Toulouse contrôlassent la frappe des monnaies pour éviter les altérations, et qu'une amnistie couvrît toutes les infractions aux ordonnances monétaires.

Poitiers; Etats généraux d'Oc (octobre 1356).

Le roi Jean ne fit droit que partiellement à ces réclamations; il nomma lieutenant en Languedoc son second fils, Jean, comte de Poitiers, le futur duc de Berry, adolescent de quinze ans, qui ne vint même pas et se fit représenter par le Comte d'Armagnac. Celui-ci concentra son armée à Toulouse (avril 1356), et sa seule présence empêcha les Anglais,

1. Au nord du château, sur la rue de l'Inquisition, en face de la rue des Renforts.

2. L'*Histoire Générale de Languedoc* (IX-677) dit *Arnaud de Faye*, mais les anciens annalistes (*Du Rozoi*, II-257, Lafaille) et, après eux, du Mège, *Institution*, II-68), Gourdon de Genouilhac (*Hist. du Capitoulat*, 152), indiquent *Arnaud Lafaye* ou *de Lafaye*.

parvenus sous les murs d'Auch, d'envahir la région toulousaine. Le Prince Noir se détourna sur l'Auvergne, le Poitou et le Berry, qu'il mit à sac. Le 19 septembre, le roi Jean, qui s'était lancé à sa poursuite avec de grandes forces, se faisait battre et prendre à Maupertuis, près Poitiers. Sauf le sénéchal de Toulouse, Pierre d'Aubigny, il n'y avait parmi les prisonniers ou les morts que fort peu de barons languedociens. Mais ce désastre n'en eut pas moins, dans nos régions, une immense répercussion.

Le deuil du Languedoc. Mesures de contrôle et de défense.

Les Etats du Languedoc se réunirent de nouveau à Toulouse, le 15 octobre 1356; ils décrétèrent d'abord un deuil public d'un an, ordonnant que « homme ne femme dudit pays de Languedoc ne porteroit pas, le dit an, se le roi n'estoit avant délivré, or, ne argent, ne perles, ne vair, ne gris, robes ne chapperons découppés, ne autres cointises quelconques, et que aucuns menestériers, jugleurs ne joueraient de leurs mestiers ». Toulouse mit à la disposition du comte d'Armagnac meubles, vaisselle d'argent et provisions de bouche, qu'il envoya au royal prisonnier de Bordeaux. Noblesse et capitouls prièrent le lieutenant gouverneur de travailler à la délivrance du roi. Les Etats offrirent d'entretenir pendant un an 5.000 hommes d'armes, 1.000 sergents à cheval, 4.000 arbalétriers ou pavoisiers, tant à pied que montés, à raison de 15 écus d'or par mois et par homme d'armes et 7 et demi par sergent ou arbalétrier. Ils offrirent, de plus, un capage ou capitation de 3 deniers tournois par semaine et par feu, les nobles devant payer le double; et, pour deux ans, une taxe destinée à l'entretien des troupes, les nobles étant exemptés. Mais les Etats se réservèrent la levée et la comptabilité de l'aide, qu'ils confièrent à vingt-quatre élus et à douze commissaires aux comptes; ils interdirent de modifier le cours des monnaies (1) et décidèrent qu'ils se réuniraient quand ils le jugeraient utile. Le comte d'Armagnac accepta toutes ces offres, le 21 octobre, et le dauphin Charles, à qui l'on avait envoyé des commissaires, ratifia, en février 1357, l'acceptation de son lieutenant.

1. Réunis à Béziers, en mars 1357, les Etats firent un règlement pour le cours des monnaies. Ceux d'avril 1358 furent dirigés par le capitoul Jean de Molins, homme de grand sens et de belle éloquence.

Soulèvement de Toulouse contre les impôts.

Le 1er mai 1357, les Etats s'assemblèrent encore à Toulouse. Ils décidèrent de continuer la levée de la capitation, en dépit de la trêve de deux ans conclue, le 23 mars, entre Edouard III et Jean II. Mais la masse populaire ne l'entendit pas ainsi. Le 9 mai, elle se révolta contre le paiement du nouvel impôt, bloqua le comte d'Armagnac et ses officiers au château Narbonnais, incendia la grande porte de la Cour-Neuve, envahit le palais aux cris de « Moran les traydours... ad ignem, ad ignem ! » Les logis des officiers furent brûlés et pillés, Plusieurs semaines, l'émeute resta maîtresse de la ville. Le comte, qui était parvenu à s'évader et à se réfugier à Verdun, rentra le 17 juin. Cependant, il ne se montra pas sévère. Les Anglais avaient trop d'intelligences dans le Midi pour qu'il ne fût pas impolitique de s'aliéner la capitale par une excessive sévérité; pour tout dire, le comte avait contre lui un parti puissant à Toulouse. Au reste, il fut bientôt rappelé sur d'autres théâtres d'opérations. Le 4 mars 1358, Jean, comte de Poitiers, frère du Dauphin, faisait son entrée à Toulouse. En mai, le jeune prince y réunit les députés des communautés pour en obtenir des subsides, dont la levée devait toujours être surveillée par un élu dans chaque sénéchaussée. En juillet, les Etats, réunis à Montpellier, discutèrent le traité fait par Jean II (1) pour sa rançon; ils envoyèrent à Londres une délégation pour visiter le roi et lui porter l'assurance de leur dévouement; au nombre des huit députés figuraient Bernard de Vignes et Arnaud-Bernard Ruphi, chevaliers, envoyés spéciaux des consuls et du peuple de Toulouse. A son retour, cette mission fut détroussée par des gens d'armes qui, en outre, firent emprisonner les députés par le chapitre de Lyon, comme ennemis du roi. Ces malheureux ne sortirent de prison que sur l'intervention du comte de Poitiers.

La campagne des routiers. Rivalité entre Foix et Armagnac.

C'est que la région toulousaine était entourée de compagnies de mercenaires et de routiers, au service des Anglais ou des Français, qui occupaient le pays et le mettaient en coupe réglée lorsque des trêves interrompaient les opérations régulières. Ce fléau des ravages s'ajoute aux misères de la guerre. Il nécessitera un effort militaire et financier presque

1. Et non exécuté.

permanent de nos populations pendant un grand nombre d'années. Au reste, la loyauté de bien des villes du Midi n'était pas sûre; en 1359, une conspiration s'ourdit pour livrer Nîmes aux Anglais. Enfin, une rivalité funeste continuait entre le comte d'Armagnac et le comte de Foix, Gaston-Phœbus. Celui-ci, assez populaire dans notre Midi, voulait la lieutenance générale du Languedoc : la liaison du roi et des Armagnacs le jeta dans le parti anglais. En janvier 1359, il prit les armes, s'avança jusqu'à Toulouse dont il battit les milices et brûla les faubourgs, incendia les châteaux d'Auterive et de Cintegabelle. Le maréchal de Boucicaut parvint à terminer cette guerre en 1360.

Paix de Brétigny.

La paix de Brétigny (24 octobre 1360) ne fut qu'un soulagement éphémère aux maux du Midi. Elle réduisait les domaines du roi de France aux trois sénéchaussées de Toulouse, Carcassonne et Beaucaire; l'Agenais, le Quercy, le Rouergue passant, avec d'autres provinces, au roi d'Angleterre. Elle fixait la rançon du roi Jean, dont le Languedoc paya près de la moitié. Toulouse donna, pour sa part du premier paiement, 6.000 moutons d'or [1]. La sénéchaussée fut imposée de 37.715 écus d'or pour deux ans, de 50.000 pour les quatre années suivantes. La levée de ces sommes, considérables en elles-mêmes, fut rendue plus difficile par de mauvaises récoltes, par la disette, par la misère et la dépopulation des campagnes, par la peste, qui recommença à sévir en 1361, et, enfin, par les ravages continuels des gens de guerre.

Le Languedoc ravagé par les routiers.

Les compagnies, libérées par la paix de Brétigny, continuaient, en effet, à parcourir tout le Midi, en quête de pillages, renforcées des contingents venus du Nord. Elles s'étaient emparées de Pont-Saint-Esprit, sur le Rhône, en fin décembre 1360. Le pape Innocent VI, vivement alarmé, excommunia les routiers et prêcha la croisade contre eux. Une partie consentit à passer en Italie, au service des Visconti; les autres se jetèrent sur le Languedoc, qui les attirait; un de leurs chefs, Seguin de Badefol, s'empara de Frontignan (avril 1361); un

1. Il existait des moutons d'or à grande laine et des moutons d'or à petite laine. Ils valaient, les premiers 16 sous 6 deniers d'argent fin et les seconds 12 sous 6 deniers. Ces monnaies étaient ainsi appelées parce que, sur l'un des côtés, était représenté Jésus-Christ sous la figure de l'agneau.

autre, Bertucat d'Albret, échoua devant Montpellier, mais saccagea le diocèse de Toulouse. La défense de notre région fut assurée d'abord par le connétable de Fiennes, lieutenant du comte de Poitiers, puis par le maréchal d'Audrehem. Celui-ci prit à sa solde quelques contingents espagnols commandés par le Castillan de Transtamare; c'était le meilleur moyen de limiter leurs excès. La nouvelle de la victoire de Brignais (6 avril 1362), que de nouvelles bandes arrivées du Nord, les Tardvenus, remportèrent sur l'armée féodale des comtes de la Marche et de Forez, ranima les craintes des Languedociens. Les Etats, réunis à Montpellier, votèrent une somme de 100.000 florins d'or pour permettre à Arnoul d'Audrehem et à Enrique de Transtamare d'acheter les compagnies de Garciot du Castel, de Beraud, de Bertucat d'Albret et de Petit Mesquin, ou Meschin (traité de Clermont, 13 juillet 1362), en vue de la conquête de la Castille. En outre, les Etats offrirent 53.000 florins d'or à don Enrique pour cette expédition, qui devait débarrasser le Midi des gens de guerre. Toutes les villes murées, dont Toulouse, s'imposèrent d'un florin d'or par feu. La joie provoquée par cet accord ne dura guère; l'expédition n'eut pas lieu non plus qu'une croisade, prêchée par Urbain V, dont les routiers eussent fourni les troupes; ils rentrèrent dans le Languedoc. Le comte de Foix, Gaston-Phœbus, en prit de force quelques-uns à son service. Continuant à guerroyer contre le comte d'Armagnac [1], il le battit à Launac, près Toulouse, le 5 décembre 1362, et lui faisait neuf cents prisonniers. Au nord de Toulouse, une querelle semblable mettait aux prises l'évêque d'Albi et le seigneur de Lescure; des barons du sud de l'Albigeois pactisèrent avec les routiers et couraient comme eux les grands chemins. Le pays pâtissait cruellement de cet état permanent d'insécurité : parfois, il réagissait; en 1364, nobles et communes de la sénéchaussée de Toulouse collaborèrent à la prise, sur les routiers, du château de Peyriac-en-Minervois. La fureur des habitants était telle que la garnison fut tout entière massacrée.

1. Cette querelle avait pour cause les prétentions des deux rivaux à la succession de Béarn.

Mort de Jean II. Réunion du comté de Toulouse à la couronne.

A cette époque mourut le roi Jean II (8 avril 1364), revenu à Londres pour remplacer un de ses fils, otage qui s'était enfui. Un des derniers actes du gouvernement de ce roi intéresse Toulouse. A la fin de novembre 1361, à la suite de la mort du dernier duc de Bourgogne, Philippe de Rouvres, il réunit à la couronne les duchés de Bourgogne et de Normandie, les comtés de Champagne et de Toulouse [1]. Ainsi disparaît la dernière fiction qui maintenait encore le souvenir de l'Etat raimondin.

***

Charles V. Louis d'Anjou, gouverneur du Languedoc.

Charles V (1364-1380), prince prudent et sage, entouré d'excellents collaborateurs, releva la France de l'abaissement où l'avaient mise les deux rois précédents. Il nomma lieu-



Entrée de Marie d'Anjou

tenant et gouverneur du Languedoc (6 novembre 1364) son frère Louis, duc d'Anjou. Ce fut à la fois la fortune et l'infortune de notre province d'être réservée, en raison de son impor-

1. *Maison de Bourgogne.* — La première, issue du roi de France Robert le Pieux' s'est éteinte sous Jean le Bon, en 1361, à la mort de Philippe de Rouvres. La seconde fut fondée par ce même Jean le Bon, qui donna cette province en apanage à son quatrième fils, Philippe le Hardi. Les ducs de cette seconde maison furent, après Philippe le Hardi, Jean sans Peur, Philippe le Bon et Charles le Téméraire, le fameux rival de Louis XI, qui mourut en 1477.



(1) Sceau de Raymond VI, comte de Toulouse (1222)
(2) Sceau de Jeanne d'Angleterre, comtesse de Toulouse



Frontispice des *Gesta Tholosanorum* de N. Bertrande

Séance Royale du Parlement (1515)

tance, à des princes du sang. Louis d'Anjou possédait de brillantes qualités; avisé comme son frère et politique adroit, il aimait comme lui les arts, les lettres, les beaux manuscrits, les riches joyaux et lui était supérieur en ce qu'il s'entendait à la conduite de la guerre. Large, magnifique, dépensier, il pressure le Languedoc, qu'il saura cependant délivrer du voisinage des Anglais. Sa femme, Jeanne de Blois, très belle et très pieuse, a laissé dans le Midi un meilleur souvenir. Le nouveau gouverneur du Languedoc fit son entrée à Toulouse le 24 février 1365.

Expulsion des Compagnies.

Son souci le plus pressant était de débarrasser le pays des compagnies de routiers. Messire Bertrand du Guesclin se chargea de cette tâche en les conduisant en Espagne détrôner Pierre de Castille pour le remplacer par Enrique de Transtamare. L'illustre capitaine passa à Toulouse vers la fin de novembre 1365 et emmena avec lui, outre-monts, quatre cents Toulousains volontaires, amis des aventures. A vrai dire, tous les gens de guerre ne passèrent pas les Pyrénées; ceux qui préféraient aux hasards des combats les douceurs des riches campagnes du Languedoc continuèrent à les mettre en coupe réglée. Le sénéchal de Toulouse et le vicomte de Narbonne, aidés des milices de Toulouse et des hommes d'Olivier de Mauni, surprirent et battirent une de ces compagnies à Montech, le 13 août; mais le lendemain 14, ils furent eux-mêmes taillés en pièces à Villedieu. Le sénéchal, plusieurs habitants de Toulouse, Hugues de Salabon, Jean de Lanta, restèrent aux mains des routiers. La région toulousaine demeure donc exposée aux mêmes déprédations. Le duc d'Anjou jugea nécessaire de prendre ces bandes à sa solde; bandes de mercenaires peu sûrs, puisqu'en 1369 le prince dut faire noyer ou décapiter, après les avoir promenés enchaînés dans Toulouse, quatre de leurs chefs qui conspiraient avec les Anglais : Pépin de Savoie, dit le Petit Mesquin; Arnaud de Penne, Amanieu d'Artigues et Noli Pavalhan. La rupture avec Edouard III allait, du reste, donner momentanément de l'ouvrage aux soldats sans emploi.

Rupture de la paix avec l'Angleterre.

Le mécontentement des barons du Midi, vassaux du roi d'Angleterre, qui s'entendaient fort mal avec les seigneurs anglais, se manifeste, en 1367, à l'occasion d'un fouage réclamé

par le prince de Galles. Nobles et communes le refusèrent et s'adressèrent au roi de France, suzerain du duc de Guyenne. L'appel fut porté par les deux plus puissants barons, Jean II d'Armagnac et Amanieu, sire d'Albret, qui épousa (4 mai 1368) la sœur de la reine, Marguerite de Bourbon. Charles V ajourna devant sa cour son vassal le Prince Noir. L'assignation fut portée au prince par Jean de Chaponval, chevalier, et par Bernard Palot, juge criminel à Toulouse (janvier 1369). « Quand le prince, dit Froissart, eut ouï lire cette lettre, si fut plus émerveillé que devant, et crola la tête et regarda de côté sur les dessus dits Français ; et quand il eut un peu pensé, il répondit par telle manière : « Nous irons bien volontiers à « notre ajour à Paris, puisque mandé nous est du roi de « France, mais ce sera le bassinet en la tête et soixante mille « hommes en notre compagnie. » Il fit poursuivre les deux envoyés sur la route de Bordeaux et les fit enfermer quelque temps à Agen. Le sort était jeté une fois de plus. Mais, cette fois, la fortune devait favoriser le roi de France. Le Prince Noir, notre plus redoutable adversaire, était « accouché malade d'une moult grave maladie et devenu hydropiste » (1). Par contre, les armées françaises allaient avoir à leur tête le connétable Du Guesclin.

Toulouse base d'opérations contre la Guyenne.

Dans cette guerre, Toulouse devait jouer le rôle d'une base d'opérations très importante. En 1368 et 1369, le duc d'Anjou y tient trois fois les États de la province, qui votent des subsides. Il y lève des troupes : un James Ysalguier, gouverneur de Bazas, figure dans cette armée comme capitaine de soixante-dix-neuf hommes d'armes et de vingt archers. Chandos, avec les compagnies anglaises, se trouvait à Montauban ; il fit quelques incursions dans le Toulousain, mais fut bientôt forcé d'évacuer le Bas Quercy et la plus grande partie du Rouergue. En 1370, le duc d'Anjou se mit en campagne, acheva la conquête du Quercy, entra à Moissac. En 1372, il s'emparait de Figeac et de Penne. En 1374, il parvenait à conquérir la Bigorre, puis poussait jusqu'à La Réole (27 août), dont il fit un boulevard contre l'Anglais, et, enfin, retournait à Toulouse, en octobre, après avoir occupé Langon, Condom, Fleurance et Penne-en-Agenais. La trêve du 27 juin 1375

1. Grandes chroniques de France.

arrêta cette victorieuse campagne. Les Anglais ne possédaient plus que Bordeaux et ses environs immédiats. Toulouse était délivrée de leur voisinage et pouvait prendre quelque relâche.

Ravages des gens de guerre et exactions fiscales. Rappel de Louis d'Anjou.

Répit temporaire, car les compagnies continuaient à occuper des lieux forts dans la région et à rançonner le plat pays. Puis. le duc d'Anjou écrasait le Languedoc de taxes continuelles. Sans doute, ces impôts étaient votés par les Etats, convoqués souvent deux et trois fois par an, et généralement à Toulouse; mais la satisfaction de les accorder de plein gré n'était, pour nos ancêtres, qu'une consolation fort illusoire. Tout servait de prétexte au gouverneur du Languedoc pour renouveler et accroître les charges de ses sujets : Anglais, brigands ou routiers couvraient parfois les besoins personnels du duc d'Anjou, ses ambitions sur le royaume de Majorque, ses nombreux et coûteux déplacements, sans compter les cadeaux et frais des réjouissances célébrées à Toulouse pour la naissance (7 octobre 1377) de son fils Louis II, futur roi de Sicile. En quatorze ans, vingt-deux fouages ont été ainsi levés. En mars 1377, les Etats, réunis à Toulouse, présentèrent de vives remontrances sur l'épuisement des provinces ravagées par la guerre et la peste; un an après, ils refusèrent d'accorder de nouveaux subsides. Toulouse et le Midi se trouvaient à bout de souffle. Déjà des révoltes se produisaient à Montpellier, Alès, Clermont-Lodève; le peuple, écrasé d'impôts de consommation, grondait et criait publiquement : « Mort aux riches ! » Des signes précurseurs annonçaient déjà la Jacquerie des Tuchins. Ces plaintes parvinrent jusqu'au trône et attendrirent Charles V, que le pressentiment de sa fin prochaine inclinait au remords et disposait aux réparations nécessaires. Dès 1379, il rappelait son frère et, quelques semaines avant sa mort, abolissait les fouages et donnait le gouvernement du Languedoc au populaire comte de Foix, Gaston-Phœbus. Mais, par leurs intrigues, les sires de la Fleur de Lys et le comte d'Armagnac retardèrent et empêchèrent l'expédition des lettres officielles. Charles V mourut (16 septembre 1380) sans que les officiers royaux aient reconnu la validité de cette nomination.

***

Charles VI. Nomination de Jean de Berry en Languedoc.

Avec Charles VI (1380-1422), qui n'avait que douze ans, les frères du roi défunt devinrent les vrais maîtres. Dès novembre 1380, l'ancien comte de Poitiers, devenu duc de Berry, se faisait confier le gouvernement du Languedoc. Ce prince, troisième fils du roi Jean, beau-frère de Jean II, comte d'Armagnac, ressemblait à son frère aîné, le duc d'Anjou, par son goût des belles choses et par sa prodigalité; il ne l'égalait point par les talents militaires et le sens politique; il était égoïste et jouisseur, avide et dur. Toulouse ne gagnait rien au change. Le duc de Berry attendit plusieurs mois pour entrer en possession de son gouvernement. Pendant son absence, le sénéchal de Toulouse, le sire de Nantouillet, assura l'intérim de l'administration.

Gaston-Phœbus dispute le gouvernement.

Mais le comte de Foix, Gaston-Phœbus, refusa de reconnaître le nouveau gouverneur, se considérant comme régulièrement nommé par Charles V. Il était appuyé par les notables du Languedoc qu'il assembla à Toulouse et qui décidèrent de députer au roi pour le supplier de maintenir la décision du feu roi. Gaston avait offert aux capitouls de défendre le pays contre les routiers, contre « Dieu et le diable », et promis de rendre au quadruple les biens que les habitants pourraient perdre à le soutenir. Il demandait la solde de quatre cents hommes d'armes et un prêt de 200.000 écus d'or. Mais le roi ne voulut pas recevoir les députés de Toulouse et écrivit au comte de Foix pour l'exhorter à se soumettre. Gaston-Phœbus refusa par une lettre du 4 février 1381 et agit en maître dans la région toulousaine. Il convoqua à Mazères, en mai 1381, les Etats des deux sénéchaussées de Carcassonne et de Toulouse; il en obtint 4.000 livres, qui lui permirent de battre, à Rabastens, un parti de routiers, anciens soldats licenciés du duc d'Anjou. Cependant, à Paris, la cour avait appris avec indignation la conduite du comte de Foix. Jean de Berry marcha sur le Languedoc par l'Auvergne, Le Puy, Albi et Castres avec quelques forces. Il n'y eut cependant pas conflit entre les deux rivaux; une négociation se noua, grâce à l'entremise de l'évêque de Langres et de Le Galois Ysalguier, ancien conseiller du duc d'Anjou. En août, la paix fut conclue à

Limoux; en septembre, le duc alla visiter le comte à Mazères; les pourparlers aboutirent à une entente définitive en décembre 1381. Gaston-Phœbus renonça au gouvernement du Languedoc.

Les Tuchins. Punition du Languedoc.

Mais l'excès des misères provoqua une sorte d'insurrection générale. Les ravages des gens de guerre devenaient un fléau endémique. On ne comptait plus, pour s'en délivrer, que sur soi-même. Les habitants de Saint-Antonin demandent secours aux capitouls de Toulouse pour les débarrasser des routiers; les consuls leur envoient des hommes d'armes qui les expulsent. Les bourgeois s'indignaient qu'on les abandonnât aux brigands et aux Anglais. Les gens du commun, habitants des faubourgs et du plat pays, molestés, pressurés, arrivés au comble de l'infortune, couraient à la suite des bandes, pillaient pour manger et tuaient pour n'être pas tués. La dureté et la rapacité du duc de Berry exaspérèrent encore les révoltés, qui devinrent féroces. On les appelait Tuchins, mot d'une étymologie obscure; en fait, il faut distinguer les bourgeois, qui protestent contre une intolérable fiscalité, et les paysans, véritables jacques, qui crient leur haine contre les riches, même contre le roi : « Rey de m..., rey de figues », dit un habitant de Rabastens, condamné pour « villaines paroulles ». Le fouage de 1381, établi en dépit de l'abolition proclamée par Charles V, fut le prétexte de l'insurrection, Béziers se souleva et fut cruellement punie par le duc de Berry. Carcassonne refusa au duc l'entrée de la ville; toute la région fut mise à sac. Les Tuchins sévirent surtout dans les sénéchaussées orientales du Languedoc, mais il y en eut à Toulouse; ils furent pourchassés et exterminés. La vengeance des oncles du roi fut terrible en Languedoc, comme partout où s'était étendue cette révolte des pauvres contre les grands : à Paris, à Rouen, en Flandre. La province fut frappée d'une amende de 800.000 livres, exigible en quatre ans, à raison de 6 francs par feu, somme écrasante qui s'ajoutait aux autres taxes dans un pays dépeuplé par toutes sortes de fléaux. Toulouse paya pour sa part 124.000 livres et dut s'imposer, pendant dix ans, d'un droit de 10 deniers par livre de viande. Depuis la guerre des Albigeois, notre pays n'avait pas connu pareil désastre (1384).

Reprise de la guerre anglaise. Lourdeur des impôts.

A la guerre civile s'ajoutait la guerre étrangère, les trêves entre Anglais et Français étant expirées ou inobservées. En vain, Jean de Berry, qui resta de 1384 à 1385 à Toulouse pour y organiser la défense, lève-t-il des troupes, emporte-t-il quelques châteaux de Gascogne. Les Anglais, qui occupaient une dizaine de lieux forts autour de Montauban, pillaient jusqu'aux environs immédiats de notre ville; on se résigna à payer tribut à leurs bandes pour avoir la tranquillité et le droit de trafiquer. En 1386 et 1387, sous divers prétextes, il fallut acquitter trois nouveaux fouages qui ne servaient même pas à assurer la sécurité de la province : pour une expédition en Angleterre, pour un voyage en Espagne, pour garnir les frontières ! Jean d'Armagnac, chargé de gouverner le Languedoc pendant les absences de son beau-frère, n'avait pas plus de mérite que lui; il laissait faire ses subalternes, se désintéressait du sort du pays, mais gardait pour lui l'argent donné pour acheter la retraite des routiers du Rouergue (1387). L'excès des souffrances exaltait les imaginations maladives : un ermite, natif de Saverdun, partit à pied pour Paris afin de parler au roi et lui dire la grande misère de Toulouse et du Languedoc, le menacer des vengeances divines s'il n'allégeait pas des charges devenues insupportables. Le moine cistercien Jean de Granselve, de Toulouse, se rendit, pour le même objet, auprès de Charles VI. Des députés du Languedoc et de Guyenne obtinrent audience du roi; à genoux, les yeux en larmes, ils lui représentèrent la ruine du pays épuisé par l'avidité du duc de Berry et de son entourage. Le moment était bien choisi. Le roi allait avoir vingt ans; il était fatigué de la tutelle de ses oncles, assez courroucé de l'échec de toutes leurs entreprises qui coûtaient au trésor royal et qui importaient peu à la France (1388). Il les éloigna du gouvernement et enleva au duc de Berry la lieutenance du Languedoc. Il annonça, de plus, qu'il irait visiter en personne cette malheureuse province.

Charles VI à Toulouse. (1389)

Parti de Paris le 2 septembre 1389, il se dirigea vers le Midi par Nevers, Moulins, Lyon, Avignon; il passa à Nîmes, Montpellier, Béziers, Narbonne, Carcassonne, et fit son entrée à Toulouse le 29 novembre. « Tout le Languedoc le attendait et fut reçu et festoyé si grandement que c'estait merveille de voir celle leesse. Et y avait tant de gens es-rues à le regarder

que on ne povait passer, si estoient les rues par où il passait encortinées et parées d'aournements riches et beaux, et les consuls de la ville vestus d'habits royaus portaient la paille au roy et les petits enfants alloient devant portans en leurs mains baneretes de fleurs de lis criant : « Noël, vive le Roy ! » Si les suivoient les processions, la Université et le autre clergé dont y avait moult et auprès du roy estoient les ducs d'Orléans (1), de Berry (2) et de Bourbon et assez longuet de eulx, les barons et seigneurs du païs. Puis le sénéchal et viguier en leur endroit où les suivoient par ordre les gens de mestiers, vestus de livrée et portant bannière de leur office. » Le roi logea au château Narbonnais et demeura plus d'un mois à Toulouse (29 novembre 1389-7 janvier 1390). Son entrée donna lieu à de grandes réjouissances; partout, on avait dressé des tables où mangeait et buvait le populaire. Son séjour fut marqué par des réceptions et des fêtes continuelles; le comte d'Armagnac vint lui rendre hommage ainsi que Gaston-Phœbus, qui fit son entrée solennelle accompagné d'une garde de routiers anglais portant la croix de Saint-Georges. Le roi lui donna dîner « grand, bel et bien étoffé de toutes choses ». Gaston-Phœbus rendit sa politesse à Charles VI avec une rare magnificence, y joignant le cadeau de soixante chevaux. Ce voyage ne fut pas sans coûter beaucoup au Languedoc. La cité de Toulouse fit au roi « de grands dons de vaisselle »; nos argentiers et orfèvres furent à l'honneur; la province entière offrit 300.000 livres de bonne monnaie. Mais le jeune roi était populaire et l'on attendait beaucoup de lui.

Mort de Bétizac (1389).

Il avait pu se rendre compte, au cours de son voyage, de l'étendue du malaise; à Toulouse, les capitouls lui avaient fait « de grandes requêtes ». Mais il y avait tant d'abus à redresser que l'on se contenta d'un exemple, en quelque sorte symbolique, dans la personne de Bétizac, de Béziers, ancien collaborateur du duc de Berry et directeur général des finances du Languedoc. A la vérité, l'enquête faite sur sa gestion ne révéla aucune irrégularité; son énorme fortune, il la tenait des libéralités de son maître, qui, au surplus, le couvrait

1. Son frère, âgé de dix-huit ans.
2. Inexact. D'Orronville a été mal informé, le duc de Berry a été exclu de ce voyage.

entièrement. Le roi ne voulait pas mettre son oncle en cause et il fallait pourtant une victime expiatoire. On persuada à Bétizac, pour sauver sa tête, de se déclarer hérétique; ce qu'il fit, convaincu que le duc de Berry le tirerait des griffes de l'Inquisition ou lui procurerait un pardon du pape. Mais, condamné par l'Official et livré au bras séculier, il fut brûlé sur un bûcher, le 22 décembre, place du Salin, et lié avec des chaînes à un poteau « pour qu'il tînt plus roide ». Ses biens furent confisqués; les contribuables n'en profitèrent guère, le roi en fit don pour partie à son frère le duc d'Orléans.

La chasse dans la [for]êt de Bouconne. N.-D. [d]'Espérance.

Pendant son séjour à Toulouse (29 novembre 1389-7 janvier 1390), Charles VI réduisit à quatre le nombre des capitouls et donna des lettres de sauvegarde en faveur des filles de la maison publique municipale, dite la Grande-Abbaye, réglant leurs vêtements et leur permettant de circuler librement dans leur quartier, mais non au delà. Il fonda aussi l'ordre de Notre-Dame d'Espérance à la suite d'une chasse dans la forêt de Bouconne où, « après avoir marché à l'aventure, il s'égara et dut à ses prières de retrouver son chemin ». Une peinture de l'ancien cloître des Carmes représentait le roi à cheval s'inclinant devant la Vierge [1] et sept seigneurs à pied, armés, dont cinq sont désignés par une inscription : le duc de Touraine (d'Orléans), le duc de Bourbon, Pierre de Navarre, Henri de Bar, Olivier de Clisson, les deux autres étant peut-être Enguerrand de Coucy et Philippe d'Artois. En souvenir de cet événement, les religieux s'étaient engagés à célébrer une messe, tous les jours, à la chapelle de Notre-Dame d'Espérance, qui s'ouvrait sur le cloître.

[Le] duc de Berry révoqué.

Sorti de Toulouse le 7 janvier 1390, Charles VI, après avoir rendu, à Mazères, sa visite à Gaston-Phœbus et reçu son hommage, revint à Paris en suivant le même chemin qu'à l'aller; il était à Lyon le 31 janvier. Les résultats de son voyage furent insignifiants. Il remplaça le duc de Berry par trois commissaires : Ferri Cassinel, archevêque de Reims, Pierre de Chevreuse, Jean d'Estouteville. Le comte d'Armagnac finit par obtenir l'évacuation du Languedoc des routiers, dont quelques-uns le suivirent en Italie (1391). Dans

1. Un croquis de cette fresque, disparue, est au musée Saint-Raymond.

les années qui suivirent, les impôts diminuèrent considérablement, et, la guerre anglaise ayant cessé, il n'y eut levée d'aides qu'à l'occasion du mariage d'Isabelle de France avec Richard II d'Angleterre et de la croisade prêchée contre les Turcs (1396). Le vrai chef de la province pendant les dernières années du XIV[e] siècle, le maréchal Louis de Sancerre, fait connétable en 1397, sut y maintenir le bon ordre, pacifier les querelles issues de la succession de Jean II d'Armagnac, mort en Italie en 1391. Il y eut quelques années de répit, avantage appréciable après de telles traverses. Pendant ce temps, Toulouse remet en état ses fortifications; à cet effet, des lettres de Charles VI (octobre 1392) donnent aux consuls le droit de percevoir le souquet et l'arrière-souquet, huitième et quart du vin vendu au cabaret.

Folie du roi. Retour de Jean de Berry. Armagnacs et Bourguignons.

Mais la folie du roi avait rendu le pouvoir à ses oncles. De plus, en 1399, Richard II d'Angleterre, déposé, faisait place à Henri IV de Lancastre, ennemi de la France par tradition et par principe. Enfin, au même moment, commence la rivalité d'Orléans et de Bourgogne, dans laquelle la France entière allait se trouver entraînée. En 1401, le duc de Berry occupait de nouveau le gouvernement du Languedoc et, pour se concilier les bonnes grâces du peuple, rétablissait à Toulouse les douze capitouls. Presque aussitôt, en dépit des trêves, la guerre anglaise recommençait; une armée assemblée à Toulouse en 1405 capturait plusieurs places en Guyenne; naturellement, les levées de subsides accompagnèrent ces opérations et sans que les Etats eussent été convoqués et consultés. Le Languedoc protesta et les capitouls députèrent au roi à ce sujet. Après l'assassinat du duc d'Orléans par Jean sans Peur (1407), le duc de Berry se brouilla avec le duc de Bourgogne et adhéra à la ligue de Gien avec les Orléans et Bernard d'Armagnac (1410). Le pauvre roi fou, prisonnier de Jean sans Peur, destitua son oncle et nomma le comte de Foix, Jean de Grailly, commissaire et capitaine général en Languedoc. De son côté, Jean de Berry confiait le Languedoc à son gendre, Bernard d'Armagnac. Dès lors, la guerre civile entre Armagnacs et Bourguignons ensanglanta la Gascogne et le Comminges : trois cents arbalétriers de Toulouse prirent part, avec le comte de Foix, au siège du château de Touget

(diocèse de Lombez). La paix fut faite entre le roi et les princes en 1412, et Charles VI rendit à Berry le gouvernement du Languedoc (1413). C'est le moment où le roi dément, prisonnier des Armagnacs, est redevenu l'ennemi des Bourguignons.

Débarquement des Anglais en France. Levées d'impôts sans convocation d'Etats.

Avec l'avènement d'Henri V de Lancastre (1413) et l'expiration des trêves franco-anglaises (février 1415) reparaissent les affres et les épreuves. A la place du duc de Berry, vieilli, qui meurt en 1416, le gouvernement du Languedoc est en fait exercé par Charles de Bourbon, comte de Clermont, fils du duc, oncle du roi, capitaine réputé, qui, pour combattre les routiers et les Anglais, leva une aide de 100.000 livres. Des protestations unanimes s'élevèrent. Les capitouls, de leur propre autorité, convoquèrent à Toulouse les trois ordres du pays. Le sénéchal, Jean de Bonnay, leur fit défense de tenir l'assemblée; le dauphin Charles leur écrivit pour confirmer l'interdiction et ordonna à Charles de Bourbon de se rendre à Toulouse pour y tenir la main. La réunion n'eut pas lieu. A vrai dire, si l'aide fut levée, le Dauphin stipula que c'était « pour cette fois seulement et sans préjudice des privilèges de la province ». Mais, en 1417, une nouvelle contribution de 100.000 livres fut imposée sans convocation des Etats. Sans doute, les circonstances graves où l'on se trouvait excusaient-elles bien des abus de pouvoir. Les Anglais avaient conquis la Normandie, anéanti, à Azincourt (25 octobre 1415), l'armée royale composée en grande majorité d'Armagnacs. Le duc de Bourgogne, Jean sans Peur, soutenu par la reine et secrètement d'accord avec l'Anglais, essayait de se saisir de Paris, du roi et du gouvernement de la France, tandis que le dauphin Charles, nommé lieutenant du roi en Languedoc (14 juin 1417), avait avec lui le parti d'Orléans.

Toulouse disputée entre Bourguignons et Armagnacs.

Nul doute que Toulouse ne fût divisée entre les deux partis, comme tant d'autres villes en France, et que les Bourguignons, peut-être même les Anglais, n'y eussent des partisans prêts à se déclarer. L'archevêque de Toulouse était un des chefs du parti bourguignon; il prétendit convoquer les Etats de la province; les officiers royaux l'en empêchèrent. Mais la reine Ysabeau nomma lieutenant du roi en Languedoc (30 janvier 1418) Louis de Chalon, comte de Genève, qui recueillit

la soumission de la plupart des villes du Midi. Toulouse, après l'entrée des Bourguignons à Paris et le massacre des Armagnacs (mai 1418), se déclara pour le duc de Bourgogne. Des commissaires bourguignons destituèrent Jean de Bonnay, sénéchal, et Bertrand de Nogaret, juge mage. Le premier se réfugia au château de Buzet, où il se maintint avec une garnison de routiers armagnacs. Avec Mezens, Puicelci et Giroussens, c'était tout ce qui restait au dauphin Charles dans la région toulousaine. Les capitouls se rendirent à Troyes faire hommage à la reine Ysabeau et au duc Jean sans Peur, et obtinrent que les Etats ne seraient convoqués désormais qu'à la demande des habitants. Le Dauphin nomma alors lieutenant le comte Jean de Foix, qui obtint aussi, en 1419, une commission du roi Charles VI; assez populaire dans le pays, ce personnage équivoque pensa jouer, entre Armagnacs et Bourguignons, le rôle du troisième larron, et chassa d'abord de la province Louis de Chalon. Mais le Dauphin sut parer le coup; il vint lui-même en Languedoc, à Toulouse, en mars 1420. C'était peu après le meurtre de Jean sans Peur à Montereau (10 septembre 1419); le Dauphin n'était qu'un partisan déjà renié par son père et sa mère et il allait être, au si honteux traité de Troyes (mai 1420), dépouillé de ses droits à la couronne. Dans sa situation, conserver le Languedoc était essentiel pour lui. Il révoqua le comte de Foix, rappela les officiers destitués, établit le Parlement de Toulouse, mesure politique au premier chef, importante satisfaction donnée à la province dont il reçut la soumission. Le Languedoc devait finalement lui rester fidèle. On avait compris que ce prince encore jeune, abandonné de ses parents, exclu du trône par un traité scandaleux, représentait, en face de l'Anglais insolemment installé à Paris, le droit monarchique et surtout le patrie opprimée.

***

Charles VII, le roi de Bourges et du Midi.

Le roi Charles VI mourut le 20 octobre 1422. Toulouse célébra pieusement les funérailles de l'infortuné monarque. La cérémonie en fut réglée par Guillem Vaquier, capitoul, qui fit construire un cénotaphe dans la nouvelle chapelle spéciale-

ment édifiée à cet effet dans l'église Saint-Etienne. Le Dauphin était au château d'Espaly (Cantal) lorsqu'il apprit la nouvelle de cet événement. Tandis qu'à Paris on proclamait roi de France Henri VI, fils d'Henri V d'Angleterre et de Catherine de France, le Dauphin prit le titre royal sous le nom de Charles VII dans cet obscur castel d'Auvergne et se fit couronner à Poitiers quelque temps après. Un de ses premiers actes (11 décembre 1422) fut de confirmer, par ordonnance datée de Mehun-sur-Yèvre, les privilèges de Toulouse qui, dans les dramatiques débuts de son règne, devait lui témoigner une constante fidélité.

Toulouse soutient le roi.

Jusqu'à l'intervention providentielle de Jeanne d'Arc (1422-1429), le Languedoc soutint son roi, de son argent et de ses forces, contre l'usurpateur anglais. Charles VII, contrairement à son père, prit soin de convoquer régulièrement les Etats de la province, non plus sans doute à Toulouse, mais dans ses diverses villes. On le vit à Toulouse, en août 1423. Sur les réclamations des capitouls, il retira de la circulation la mauvaise monnaie. Il revint en janvier 1425 et établit gouverneur du Languedoc le comte de Foix, Jean de Grailly, avec Jean de Bonnay, sénéchal de Toulouse, comme lieutenant. Ce choix, que déterminaient des raisons politiques, était pourtant dangereux, le comte étant fort enclin à profiter des circonstances pour trancher du souverain dans la province. Tandis que le « roi de Bourges » luttait péniblement dans le Nord contre les Anglais, se livrait à la néfaste influence de la Trémouille et compromettait sa cause, Toulouse se défendait contre les compagnies anglaises commandées par André de Ribes, bâtard d'Armagnac, et qui ravageaient le pays jusqu'à ses portes (1426). Elle était encore éprouvée par la peste (juillet 1425). Avec les autres communautés du Languedoc, appelées à Chinon en assemblée d'Etats, elle donnait au roi de sages conseils, le suppliant de se rapprocher du duc de Bourgogne, Philippe le Bon, allié des Anglais depuis le meurtre de son père, Jean sans Peur, et de se concilier le sire de Richemond, qui devait lui amener la noblesse bretonne. Elle continuait à se plaindre des routiers dont les Etats demandaient l'expulsion, des officiers royaux dont ces mêmes Etats dénonçaient les abus de pouvoir, réclamant des juges intègres, des

garanties de bonne justice et d'autres réformes pertinentes.

Mais comment Toulouse aurait-elle pu espérer un remède à ses misères et à celles du Languedoc, alors que partout sévit la guerre, terrible, sauvage, atroce; alors que partout l'excès des souffrances ou exalte les esprits ou les accable de désespoir; alors que le roi, faible, découragé, dominé par des favoris sans conscience, erre de ville en ville, sans espérance, sans royaume, n'étant plus que le pauvre « roi de Bourges » ?

Tous les pouvoirs officiels du pays, armée, Parlement, Université, Eglise, royauté, avouent leur impuissance, acceptent le joug des Anglais et, dans cette voie, quelques-uns vont même jusqu'à la trahison. La France entière était perdue ! Elle ne pouvait être sauvée que par un miracle. Et ce miracle jaillit des entrailles du peuple même avec Jeanne d'Arc, qui apparaît, qui s'impose à tous pour délivrer Orléans et faire sacrer le roi !

Jeanne d'Arc.

Jeanne d'Arc, une toute jeune fille, une simple paysanne, « confondant la voix de son cœur avec la voix du Ciel », selon le mot de Michelet, exécute ce que les hommes ne peuvent plus faire : Sauver son pays. La mission de Jeanne d'Arc, sa vie, sa mort forment un des drames les plus surprenants qui se soient produits dans l'histoire du monde. Ce sont là des événements tellement extraordinaires qu'ils accablent l'intelligence humaine ([1]).

On peut croire, en l'absence de textes précis, que notre Midi suivit le développement de la merveilleuse et tragique destinée de Jeanne d'Arc. La délivrance d'Orléans produisit à Toulouse le même élan patriotique que dans le reste du royaume. Un Etienne Rouaix vendit ses biens pour s'engager dans l'armée royale après ce miraculeux événement ([2]). Les Etats du Languedoc s'assemblèrent par deux fois à Carcassonne, en septembre et en octobre 1429. Ils votèrent avec enthousiasme une aide de 200.000 livres pour le couronnement, à Reims, de Charles VII (17 juillet 1429). Des députés furent

1. *Jeanne d'Arc* (Gabriel Hanotaux, de l'Académie française, 1911) : « L'apparition de Jeanne d'Arc, avec les conséquences qui s'en sont suivies, tient du prodige... Chaque siècle, en changeant de point de vue, découvre dans cette vie de nouveaux horizons, de nouvelles grandeurs. A ces sommets, l'humain et le divin se rapprochent dans une collaboration mystérieuse. »

2. Douais. *Le Languedoc et Charles VII*, p. 11.

nommés pour aller porter au roi les félicitations de la province; parmi eux figurait l'archevêque de Toulouse.

Hélas ! Jeanne d'Arc fut « abandonnée et de son roi et du peuple qu'elle avait sauvés ». Livrée en trahison, accusée de crime contre la foi, condamnée par des juges indignes, elle périt sur le bûcher de Rouen, ajoutant l'auréole du martyre à la gloire sublime de son œuvre miraculeuse.

Les Anglais, épouvantés, s'écrièrent, après la mort de Jeanne d'Arc, par la voix de l'un d'eux : « Nous sommes perdus, nous avons brûlé une sainte ! » Ils étaient déjà vaincus (30 mai 1431). Cependant, vingt ans encore s'écoulèrent avant qu'ils fussent définitivement expulsés de France (1431-1453).

Les Ecorcheurs (1431-1444).

Pendant cette dernière période sévit plus cruellement que jamais le fléau des gens de guerre, plus nombreux que jadis, souvent laissés sans solde par les deux gouvernements, et qui opéraient pour leur propre compte avec une sorte de sadisme de destruction. C'est l'époque des Ecorcheurs ou de l'Ecorcherie, dont le plus caractéristique des représentants fut Rodrigue de Villandrando, « l'empereur des pillards » [1]. Jusqu'en 1436, Toulouse et sa région subirent leur gouverneur, Jean de Grailly, comte de Foix, qui pactisait avec les routiers au lieu de les combattre. Ces routiers avaient des forteresses dans la sénéchaussée; on concluait avec eux des « patis » ou traités, assez précaires, mais grâce auxquels on pouvait avoir une tranquillité et une liberté relatives. De 1430 à 1438, les incursions se succèdent jusqu'aux portes de notre ville. La plupart de ces bandits étaient des lieutenants de Gui, bâtard de Bourbon, émule de Rodrigue de Villandrando : c'étaient Bertrand de Béarn, bâtard de Foix; Pierre de Murat, Mérigou de Castelnau, Odet, bâtard de Villars; Robinet d'Infreville, Jean de Lescun, Odin Bertrand, François de Molins. En 1438, le sénéchal et lieutenant Jean de Bonnay traita avec eux à Muret et leur donna 2.000 écus d'or. Ils n'en bloquent pas moins Toulouse, occupent Seysses, Braqueville et Villemur, interceptant vivres et marchandises.

1. Rodrigue de Villandrando était d'origine espagnole; chef de bande, il réussit à se constituer une imposante armée de routiers (V. Henri Ramet, *Le Parlement et le Capitole de Toulouse*, 1928, p. 192).

En 1439, le bâtard Bertrand de Béarn et Salazar, lieutenant de Rodrigue, saccagent le Lauraguais. En 1440, ils occupent Villemur et Grisolles. Les Anglais eux-mêmes, maîtres de la forteresse de Clermont-Dessus (Lot-et-Garonne), courent et ravagent jusqu'à Toulouse; la ville conclut un « patis » avec eux; le roi défend toute entente; les Etats votent 7.000 livres pour racheter le fort. La situation devenait intolérable. Le roi nomma alors son fils, le dauphin Louis, âgé de seize ans, lieutenant général en Languedoc et lui donna comme conseillers son gouverneur, le comte de Pardiac, et l'archevêque de Toulouse. Le futur Louis XI fit son entrée à Toulouse le 25 mai 1439 (1) et logea à la sénéchaussée. Les Etats qu'il réunit lui firent présent de 2.000 écus d'or. Il put traiter avec Rodrigue de Villandrando et avec Gui, bâtard de Bourbon, dont il acheta le départ, et il débloqua ainsi Toulouse. Rodrigue revint d'Espagne en 1443; le dauphin procéda à des opérations de police vigoureuses. Mais le mal fait par ces bandes était immense; partout apparaissaient la ruine et la désolation. En 1442, personne, à Montauban, ne voulut remplir les fonctions consulaires. Toulouse avait perdu la moitié de ses habitants. En 1434, Charles VII avait abaissé de 10.000 écus à 6.000 une amende encourue par la ville, « à cause des dommages soufferts par la guerre ». En 1443, l'amende n'était pas encore payée, et le roi la remit en entier aux Toulousains, en considération de leurs pertes et de l'incendie de février 1443. Ces faits peuvent faire juger le degré d'épuisement du pays. Heureusement, les réformes militaires de Charles VII, la création des compagnies d'ordonnance (1445), ainsi que les mesures énergiques prises par le roi à l'égard de quelques notables brigands amenèrent la fin de l'Ecorcherie. Les meilleurs de ces bandits devinrent de bons soldats disciplinés; d'autres furent impitoyablement exécutés. Une bonne part périt en Suisse, où le dauphin les avait menés, à la bataille de Saint-Jacques (1444).

Praguerie. Charles VII à Toulouse.

La révolte des nobles contre le roi, généralement appelée Praguerie (1440) et dans laquelle le dauphin Louis fut entraîné, n'eut d'autre écho à Toulouse que l'adhésion du sénéchal

1. Trois miniatures des *Annales* représentent l'entrée du dauphin Louis, en 1439, son entrée avec son père, Charles VII, en 1442 (mai) et, enfin, son entrée du 26 février 1443.

Jacques de Chabannes. Celui-ci fut révoqué et les Etats de la sénéchaussée, réunis au couvent des Augustins, investirent son remplaçant, Galaubias de Panassac. Cependant, les Anglais reprenaient l'offensive en Guyenne, où ils s'emparèrent de Tartas, en Gascogne, place appartenant au sire d'Albret (1441). Afin de reprendre la ville, Charles VII convoqua son armée à Toulouse, au printemps de 1442. Pour cette expédition, notre cité avança 30.000 livres tournois. Charles VII vint en personne à Toulouse, où il fit son entrée, le 8 juin 1442, vêtu de noir, montant un cheval blanc, sous un dais brodé d'or porté par huit capitouls en robes mi-partie noires et écarlates. Le roi logea à la sénéchaussée jusqu'au 13 juin. Après une campagne assez fructueuse en Guyenne, on le revit fin décembre dans nos murs, d'où il se rendit à Montauban pour les fêtes de la Noël, avec la reine, le dauphin et toute la cour. Le 12 mars 1443, c'est la reine Marie d'Anjou qui fait sa joyeuse entrée, en croupe du dauphin, sur un cheval blanc, sous un dais aux armes de France et d'Anjou, vêtue d'une robe bleue doublée d'hermine et coiffée d'un chaperon de gaze blanche en forme de croissant. La reine reçut en cadeau, des capitouls, de l'argenterie pour la valeur de 50 marcs. Le roi lui-même reparut à Toulouse en avril 1443. A la fin de cette année et au début de l'année suivante, le dauphin Louis, chargé par son père de réduire le comte Jean IV d'Armagnac, fait de la ville son quartier général, de décembre 1443 à février 1444.

Création définitive du Parlement de Toulouse (1443)

C'est pendant ce voyage que Charles VII établit définitivement le Parlement de Toulouse. Créée par les lettres royales du 20 mars 1420, la grande Cour de justice du Midi, détachée du Parlement de Paris, avait été transportée à Béziers (23 septembre 1425), puis réunie au Parlement de Paris, transférée à Poitiers par l'édit de Mehun-sur-Yèvre (24 novembre 1426), édit confirmé, à la demande des Etats généraux de Chinon, par les lettres patentes du 7 octobre 1428. En avril 1436, Charles VII entrait à Paris et rétablissait le Parlement dans sa capitale. Les Etats de Languedoc, réunis, en avril 1437, à Montpellier, réclamèrent alors le rétablissement du Parlement du Midi, que le roi leur accorda par lettres patentes datées de Montpellier (18 avril 1437). L'opposition

du Parlement de Paris suspendit l'effet de ces lettres. Mais, sur de nouvelles instances, Charles VII (31 janvier 1438) créait une commission de six membres, trois ecclésiastiques (dont l'archevêque de Toulouse) et trois laïques, intitulés « généraux conseillers sur le fait de la justice en Languedoc ». Déjà, ces commissaires avaient reçu la charge de régler tous litiges provenant de la levée des aides; le roi fit d'eux une vraie cour d'appel, ambulante, résidant plus ordinairement à Montpellier. Cette cour subsista jusqu'en 1443 et, cette année même, les Etats de Languedoc, siégeant à Béziers, renouvelèrent leur précédente demande. Sur ces instances, le roi se détermine à rétablir le Parlement du Midi et à le fixer à Toulouse, par l'édit de Saumur (11 octobre 1444). Il donnait pour ressort à ce Parlement le Languedoc et la Guyenne jusqu'à la Dordogne, et il le composait de quatorze juges (deux présidents, douze conseillers), deux greffiers et huit huissiers. L'installation de la nouvelle cour fut faite le jeudi 4 juin 1444, dans la salle Neuve du Château, par Jean d'Etampes, trésorier de Saint-Hilaire de Poitiers, maître des requêtes de l'Hôtel, et par Jacques Cœur, conseiller et argentier du roi, en présence de Pierre du Moulin, archevêque de Toulouse; de Tanneguy du Chastel, lieutenant de Charles de Valois, gouverneur du Languedoc; de Foulques de la Roëre, abbé de Saint-Sernin; des évêques de Rieux et de Lavaur. Les deux présidents désignés par le roi, en 1444, furent Aynard de Bletterens, conseiller à Paris, et Jacques de Meaux. Sur les six conseillers laïques et les six conseillers clercs, une bonne partie était originaire du Nord. Le 12 juin 1451, Charles VII créait une Chambre des enquêtes, avec un président et six conseillers détachés du Parlement de Paris.

Fixation à Toulouse de la juridiction des Aides (1444).

En même temps que Toulouse devenait la capitale judiciaire de tout le Midi français, elle en devenait aussi la capitale financière. En effet, Charles VII constitua une commission, prise parmi les membres du Parlement, pour régler les litiges que provoquait la levée des aides. En 1386, des commissaires généraux des aides avaient déjà été créés et fixés à Toulouse jusqu'en 1401; puis, cette justice ne fut plus qu'intermittente et ambulante. En 1444, Pierre, archevêque de Toulouse, Jean

d'Etampes, Jean d'Assi, juge mage de Nîmes, et Pierre Barthet, juge du petit scel de Montpellier, conseiller au Parlement, furent chargés de la juridiction fiscale et disposèrent, pour y siéger, d'une salle du palais. L'installation de cette nouvelle cour eut lieu le 20 novembre 1444. Elle devait demeurer à Toulouse jusqu'en 1467, époque où elle émigra à Montpellier avec le Parlement. Lorsque celui-ci revint à Toulouse, la Cour des aides forma une juridiction séparée, qui resta fixée à Montpellier jusqu'à la fin de l'ancien régime.

Toutes ces mesures montrent la dilection singulière que Charles VII avait pour Toulouse et le Languedoc, où il avait toujours trouvé, avec un appui financier efficace, une fidélité inébranlable aux heures troubles du règne. Jusqu'à la fin, appui et fidélité ne se démentirent pas. En 1452-1453, Panassac, le sénéchal de Toulouse, conduisit les miliciens ou francs-archers de Toulouse à la conquête de la Guyenne, conquête qui marque la fin de la guerre de Cent ans. Les Etats de la province, régulièrement assemblés dans ses diverses villes [1], ne marchandent pas les subsides que le roi exige de plus en plus impérieusement. Mais Charles VII a, somme toute, confirmé les libertés de la province, bien compromises sous Charles VI, et admis, notamment, que les impôts seraient perçus seulement après avoir été votés par les Etats, dont les réunions étaient annuelles ou bisannuelles. A ces Etats assistent peu de nobles ou de clercs; l'influence y appartient aux villes. Parmi ces dernières, Toulouse joue un rôle considérable : il n'est pas rare que ses députés, à l'ordinaire des capitouls, entraînent à leur suite tous les suffrages. A la bourgeoisie urbaine Charles VII sut accorder des avantages économiques. En 1455, dès que Bordeaux est reconquis, il exempte de droits de circulation toutes les marchandises allant de Toulouse à Bordeaux ou vice versa. Les Etats reflètent vraiment l'opinion de cette bourgeoisie. Jusqu'à la mort de Charles VII (22 juillet 1461), leurs doléances, que l'on porte par une députation à la cour, représentent fidèlement l'état du pays encore incomplètement relevé des maux de la guerre, qui pâtit des gens d'armes, « bandolliers », brigands et malfaiteurs, revêtus indûment d'uniformes militaires, qui souffre

1. A Toulouse, en 1455.

de pestes presque endémiques (1451-1459), de stérilités à peu près continuelles, qui subit enfin des fléaux si funestes qu'en dix ans le tiers de la population périt. Aussi, ce sont toujours les mêmes prières : Qu'on allège les charges, qu'on libère le commerce de taxes trop lourdes, qu'on confie la levée des impôts aux gens du pays! Cependant, après la lugubre période de misères que Toulouse a traversée pendant cent ans, ces plaintes semblent moins émouvantes, parce que déjà s'annoncent tous les signes d'une renaissance matérielle et même d'un renouveau moral.

***

Toulouse et Louis XI.

A dater de Louis XI, notre ville et sa région ont tout au moins connu la tranquillité; la guerre, de longtemps, ne viendra plus battre ses murs. Le nouveau roi était bien connu des Toulousains qui l'avaient accueilli plusieurs fois chez eux quand il portait encore le titre de dauphin. Dès octobre 1461, il confirma leurs franchises. Il maintint à la tête du Languedoc Charles d'Anjou, comte du Maine, mais il prononça de nombreuses révocations par rancune envers ceux qui avaient pris le parti de son père contre lui au cours des longs dissentiments entre le feu roi et le dauphin. C'est ainsi qu'il enleva leurs postes au premier président du Parlement de Toulouse, Pierre Varinier, au procureur général Pierre de Ligonne, au sénéchal Galaubias de Panassac, au viguier, au trésorier; il nomma de nouveaux titulaires parmi ses anciens fidèles, particulièrement Hugues de Bournazel, qu'il fit sénéchal de Toulouse. Il supprima les juges mages du ressort, les juges d'appeaux de la sénéchaussée et créa le Parlement de Bordeaux avec une partie du ressort de celui de Toulouse. Son activité brouillonne, qui lui fit tant d'ennemis, détermina la formation d'une ligue féodale. Mais Toulouse se garda de toute complicité; ces jeux de nobles lui importaient peu, non plus que les protestations intéressées des victimes, officiers ou parlementaires. Et, sans doute, était-elle reconnaissante au roi d'avoir aboli tous les impôts, qu'il avait remplacés par des abonnements.

L'incendie de 1463.

Au reste, à ce moment, une terrible catastrophe détournait l'attention des Toulousains. Le 7 mai 1463, à 10 heures du soir, un incendie se déclarait chez un boulanger, à l'angle de la rue de l'Arc-des-Carmes et de la rue Maletache, et, poussé par un violent vent d'autan, s'étendait à la plus grande partie de la ville sans qu'il fût possible de l'arrêter. Il dura une douzaine de jours. « Vous pouvez penser, dit Hélias de Solies en son *Sirventes* sur la catastrophe (1), le très grand vacarme qui était alors dans tous les coins de la ville — de plaintes et de cris, de tocsins, de cloches — de femmes, d'enfants, chacun d'angoisse plein... » Les trois quarts de Toulouse furent consumés jusqu'au Taur, aux Cordeliers et au Bazacle : sept mille soixante-quatre maisons détruites, de nombreuses églises, des collèges brûlés, la flèche des Augustins abattue, les cloches fondues par le brasier, l'hôtel de ville ruiné, beaucoup de titres réduits en cendres, quantité de morts, tel est le funèbre bilan de cette catastrophe. A la vérité, les incendies étaient fréquents dans les villes du moyen âge où les maisons consistaient en charpentes de bois et torchis et se pressaient le long de rues étroites. Mais celui de 1463 dépassait singulièrement en étendue les incendies antérieurs, notamment celui de février 1443. La colère populaire s'en prit aux Catalans qui habitaient les faubourgs et qu'on accusait d'avoir mis le feu à la ville parce que le roi s'était ligué avec le comte de Foix contre le roi d'Aragon. Le juge d'appeaux les fit arrêter sous prétexte de les juger, les soustrayant ainsi à une mort certaine, et il les élargit peu après. Le boulanger auteur involontaire du désastre fut mis en prison ainsi que sa femme; tous deux allaient être pendus place du Salin lorsque le roi, ému de leur sort, fit grâce.



Tour des Cordeliers

Louis XI à Toulouse.

Louis XI, en effet, arrivait quelques jours plus tard dans la ville dévastée; venu de Muret, il faisait son entrée le

1. V. Jeanroy. *Edition des Joies du Gay Savoir*, p. 38.

26 mai. Les capitouls, avec l'étendard de la ville porté par Etienne de Roaix, seigneur de Beaupuy, la foule et les enfants étaient venus l'attendre à Braqueville. A la porte de Muret, avait été dressé un autel avec une croix et un missel. Là, le roi jura de respecter les privilèges de Toulouse. Les capitouls lui offrirent alors les clefs de la ville, qu'il leur rendit en leur disant : « Nous vous les commandons à garder. » Puis il pénétra dans le faubourg et la cité avec le cérémonial ordinaire, sous un dais magnifique porté par les capitouls. Le procès-verbal de cette entrée nous a été conservé ; il fut signé en présence de Charles, duc de Berry, frère du roi ; de Jean, comte du Perche, fils du duc d'Anjou ; de Jean de Foix, fils puîné du comte ; de Jean d'Armagnac, comte de Comminges, maréchal de France ; d'Antoine de Laur, sénéchal des Landes et de Gascogne. Louis XI logea à la Trésorerie, place du Salin, et y demeura pendant le mois de juin et une partie du mois de juillet. Après avoir constaté l'immensité du désastre, le 28 mai, il accorda à la ville l'exemption du droit d'aubaine, pour favoriser le repeuplement et une exonération des tailles pendant cent ans. Lorsque le roi partit, la peste commençait à sévir ; elle reparut, redoutable, en 1465, ajoutant ses ravages à ceux du feu. Au reste, Louis XI se montra toujours favorable à la ville et à ses magistrats ; il les surveille, mais leur prodigue des faveurs, exemptions d'impôts, droit de lever des taxes pour « l'entretènement de la ville » (1).

Diverses villes du Languedoc prennent ombrage de Toulouse à propos du Parlement.

Les exemptions fiscales que son malheur valut à Toulouse lui suscitèrent des jaloux. En 1467, les Etats de Languedoc, réunis au Puy, protestèrent contre le refus des Toulousains de payer les gages du Parlement (6.000 livres environ) et les accusèrent de se soustraire aux tailles. Les villes du Languedoc enviaient à notre ville sa haute cour de justice qu'elle avait obtenue, disait-on, « par importunité ou autrement ». Elles réclamaient des sessions alternatives dans les trois sénéchaussées ; parmi les plus ardentes à réclamer, figurait Montpellier. Louis XI se laissa convaincre, obligea Toulouse à payer les gages des parlementaires ; et, à l'occasion d'un conflit entre le Parlement et le sénéchal de Carcassonne, Chabannes, décrété par la cour de Toulouse pour arrestation

1. V. M. Bonnafous. *Toulouse et Louis XI* (Annales du Midi, 1927, pp. 1 et 113).

arbitraire, le roi dessaisit les magistrats et, sur leur refus de s'incliner, transféra la cour à Montpellier (12 novembre 1467); la juridiction des Aides suivit le Parlement. Mais, l'année suivante, sur l'intervention du médecin Guillaume Brun, Toulousain, conseiller du roi, Louis XI rétablissait le Parlement à Toulouse (23 mars 1469) et l'y fixait à jamais (20 septembre 1471). Toutefois, la cour des Aides fut maintenue à Montpellier (2 mars 1478) et y resta jusqu'à la fin de l'ancien régime.

Toulouse pendant le conflit franco-bourguignon.

Dans la longue lutte que soutint Louis XI contre Charles le Téméraire et les seigneurs ses alliés, Toulouse a joué un rôle effacé. Jean d'Armagnac, qui fut un des pires ennemis du roi, avait projeté, en 1469, d'appeler le roi d'Angleterre, beau-frère du duc de Bourgogne, et de lui livrer Toulouse. Le duc de Navarre, son cousin, et son frère l'évêque de Castres avaient des partisans dans la ville et cabalèrent pour s'en rendre maîtres. Le roi déjoua rapidement ces intrigues. Le sénéchal Gaston de Lyon prit part à la saisie des domaines du comte d'Armagnac en 1469. En 1472, l'armée de Pierre de Beaujeu et du cardinal d'Arras, qui emporta Lectoure, était en majorité composée de milices toulousaines. En 1470 (13-15 novembre), on publia à Toulouse l'alliance entre Louis XI et le roi d'Angleterre Henri VI, unis contre Charles le Téméraire et son beau-père Edouard d'York (Edouard IV). Mais, l'année suivante, Henri VI fut vaincu par son rival, et le roi d'Aragon s'unit contre le roi de France avec Edouard IV et le Bourguignon. L'armée royale envahit à deux reprises le Roussillon et, en 1475, la Guyenne ayant failli être envahie par les Anglais, Toulouse fournit du blé aux troupes du roi [1]. Plus tard, après la mort du Téméraire devant Nancy, Louis XI repeupla Arras avec des Français pour remplacer les émigrants. Toulouse eut à fournir son contingent dans les vingt gros marchands et les deux cents artisans imposés au Languedoc. En 1480, restaient à partir deux gros marchands et six ménages des corps de métier; seuls, les artisans

1. Calmette. *Toulouse et les relations franco anglaises sous Louis XI* (Annales du Midi, 1921-22, p. 292). On sait que l'invasion d'Edouard IV se fit dans le Nord, en Picardie, et fut arrêtée par le traité de Picquigny. Une peinture des *Annales*, qui a péri en 1793, représentait l'entrevue de Louis XI et d'Edouard IV; il en reste une mention dans un manuscrit de la Bibliothèque municipale.

s'en allèrent. Sans doute, ces colons involontaires ont-ils quitté sans trop de regrets un pays où la peste sévissait cruellement et continûment depuis 1473. En 1480 et 1481, elle était à son paroxysme. Dans nos pays, tout n'était que « pauvreté et misère », comme on disait aux Etats de Montpellier. La déploration de cette misère, qu'aggravaient des charges écrasantes, valut, en 1474, un emprisonnement assez long au marchand Jean Catel et au greffier Raimon Valade, couronnés aux Jeux Floraux pour des sirventes qualifiés de pamphlets contre le roi et ses officiers [1].

Charles VIII. Confirmation des privilèges de la ville.

A la mort de Louis XI (30 août 1483), son fils Charles VIII, âgé de quatorze ans, régna d'abord sous la tutelle de sa sœur aînée, Anne de Beaujeu. Il confirma dans leurs charges les membres du Parlement de Toulouse, qui comptait alors quatre présidents, quatorze conseillers et deux gens du roi. En décembre 1491, il devait augmenter leur nombre en créant huit nouveaux conseillers à la chambre criminelle ou Tournelle. Dès son avènement, il confirma également les privilèges de Toulouse. Aux Etats généraux de Tours (1484), notre région fut représentée, pour le clergé, par l'évêque de Lavaur; pour la noblesse, par Odet Ysalguier [2], chevalier, probablement fils d'un Yves Ysalguier, chambellan de Charles VII; pour le tiers état, par Oudinet Lemercier. La nation de Languedoc, une des six sections de cette assemblée, se plaignit que Toulouse, exemptée de taille par Louis XI, fût redevenue opulente, tandis que le reste de la province était pauvre; mais les capitouls, ayant député à la cour, obtinrent confirmation de l'exemption moyennant un abonnement annuel de 2.500 livres. Les nouvelles protestations du Languedoc obligèrent le roi à imposer les Toulousains (lettres d'Orléans, 15 septembre 1485). Cependant, les capitouls, s'étant pourvus contre la décision royale, finirent par emporter la victoire aux conditions qui viennent d'être mentionnées (1487). En 1495, Charles VIII confirma de même le droit de franc-fief, qui tenait tant à cœur à la haute bourgeoisie toulousaine.

1. Martin Chabot. *Echo judiciaire des Jeux Floraux en* 1474 (Annales du Midi, 1921-22, p. 137).
2. Lieutenant du sénéchal, en 1486.

Ainsi s'achève, dans la paix et la prospérité, un siècle commencé au milieu de la guerre et d'exécrables calamités. Les ruines, œuvres des hommes et des éléments et produites par tant de circonstances malheureuses, sont enfin réparées. Bientôt, au siècle suivant, prendront leur essor le commerce, l'industrie, l'ensemble des affaires. Et notre ville unira au bien-être les jouissances intellectuelles et les prestiges de l'art.

BIBLIOGRAPHIE

Histoire de Languedoc, t. IX (1885) 1271-1443, et t. XI (1889) 1443-1642; — t. X (1885) notes : Etude critique sur la chronique de Guillaume Bardin (Molinier), 424. — ROSCHACH, *Les quatre journées du Prince Noir dans la viguerie de Toulouse* (Mém. de l'Acad. des Sciences de Toulouse, 1906). — Louis DE SANTI, *L'expédition du Prince Noir en* 1355, *d'après le journal d'un de ses compagnons*, Toulouse, s. d. 8°. — Abbé DOUAIS, *Charles VII et le Languedoc, d'après le registre de la viguerie de Toulouse* (1436-1448), Paris, 1897. — CALMETTE, *Toulouse et les relations franco-anglaises sous Louis XI* (Ann. du Midi, 1922, t. XXXIV, p. 292). — Marcelle BONNAFOUS, *Toulouse et Louis XI* (Ann. du Midi, 1927, t. XXXIX, pp. 1 et 113). — F. PASQUIER, *Le Dauphin, fils de Charles VII, et les routiers en Languedoc*, Foix, 1895. — Martin CHABOT, *Echos judiciaires des Jeux Floraux en l'an* 1474 (critique de l'administration royale par les poètes) (Ann. du Midi, 1921-22, t. XXXIII, p. 137). — Fr. GALABERT, *L'inventaire des archives municipales de* 1560 (Bull. de la Soc. archéologique du Midi, 1913-1914, pp. 195-201); — *Registres paroissiaux de Toulouse* (Bull. de la Soc. archéologique du Midi, 1906-9, pp. 49-53); — *Les archives communales de Toulouse* (Bull. de la Soc. archéologique du Midi, pp. 44 à 51). *La vie toulousaine au XIV*e *siècle; Un capitoul fraudeur en* 1354; *Une émeute en* 1357 (Mém. de l'Ac. des sciences, Toulouse, 11e série, t. VI, 1918).

CHAPITRE VIII

TOULOUSE AUX XIVe ET XVe SIÈCLES. LES INSTITUTIONS ET LA VIE URBAINE.

Parmi les souffrances de la guerre et dans la tranquillité retrouvée, Toulouse prend sa physionomie médiévale définitive. Capitoulat, Parlement et gens de justice, Université, Eglise, Corps de métiers en forment les traits saillants. La cité même, avec son enceinte rebâtie, garde l'aspect que la Renaissance embellira sans l'altérer sensiblement et qu'on retrouve encore, çà et là, malgré les transformations des XVIIIe et XIXe siècles.

***

Le Capitoulat.

Le Capitoulat demeure l'originalité et l'orgueil de Toulouse; sa composition et son recrutement ont beaucoup varié avant d'arriver à leur formule définitive. Le règlement de Philippe le Hardi (1283) (1) fut modifié le 3 janvier 1335. Chaque magistrat sortant choisissait dans sa partida six candidats. Sur ces soixante-douze aspirants, le corps consulaire en désignait trente-six, après l'avis de douze conseillers anciens capitouls, première forme du Conseil des Seize. Parmi ces trente-six aspirants, le viguier royal nommait les douze consuls de l'année, huit pour la ville, quatre pour le bourg. En 1389, Charles VI réduisit le chapitre de douze à quatre membres, chiffre avoisinant celui des magistrats municipaux

1. Voir chapitre VII.

parisiens. Mais les Toulousains protestèrent. En mars 1391, le roi, après en avoir ramené le nombre à six membres, le porte à huit, « considérant que le dit nombre de six capitouls est petit au regard des faiz et besongnes qu'ils ont à faire et aux granz charges qu'ils ont à supporter ».

Les huit quartiers furent répartis en cinq pour la ville et trois pour le bourg (Saint-Julien et Saint-Pierre de Cuisines [1]), Saint-Sernin, le Taur). A vrai dire, huit capitouls suffisaient à l'administration de la ville, mais non à l'ambition vaniteuse de la bourgeoisie. A la prière du corps consulaire, le duc de Berry, désireux de s'attirer des sympathies, rétablit les douze capitouls par mandement du 8 octobre 1401. Enfin, en 1438, sur le rapport des commissaires réformateurs généraux envoyés en Languedoc, Charles VII fixa le nombre des capitouls à huit, chiffre invariable jusqu'à la fin de l'Ancien régime. A cette date, la division en quartiers devint également définitive; ce furent, par ordre de préséance, les quartiers, partidas ou capitoulats, de la Daurade, de Saint-Etienne, du Pont-Vieux, de Saint-Pierre-Saint-Géraud, de la Dalbade, de Saint-Pierre de Cuisines, de Saint-Barthélemy, de Saint-Sernin.

Conseil des Seize.

A côté des capitouls s'établit, au XIV[e] siècle, le Conseil des Seize, sorte de corps de contrôle tel qu'il en existait dans les villes italiennes. Les magistrats municipaux ne décidaient rien d'important sans leur avis et répartissaient la taille avec eux. Les Seize peuplaient le bureau des comptes et surveillaient effectivement la gestion des finances. Ils furent d'abord choisis par les capitouls, attentifs à leurs préférences pour empêcher qu'elles ne fussent déterminées par la faveur. Ils furent ensuite désignés sur une liste de trente-deux noms, dressée par le Conseil général; la plupart des Seize étaient d'anciens capitouls.

Conseil général ou Conseil de Bourgeoisie.

Le Conseil général dérivait des anciennes assemblées générales de l'époque raimondine. En théorie, celles-ci subsistaient toujours; les capitouls conservaient le droit de semondre les Toulousains de s'y rendre. En 1446, une réunion de ce genre décide

1. Assez communément, on écrit : Saint-Pierre *des* Cuisines; mais les vieux documents, et Roschach, Lafaille, qui ont écrit d'après ces documents, disent : *de* Cuisines.

de poursuivre, devant toutes juridictions, la revendication d'un vieux privilège qui affranchissait tout esclave réfugié dans la ville. Il y eut une autre assemblée générale après l'incendie de 1463 et, enfin, une autre en 1480 pour accepter les lettres de Louis XI réglant la constitution de la ville. Mais, dès la



Porte du Grand-Consistoire (Musée du Louvre)

fin du XVe siècle, l'assemblée se réduit à une quarantaine de bourgeois, en partie anciens magistrats ou officiers municipaux. Au XVIe siècle, ce recrutement devient régulier et une ordonnance de Charles IX (1566) lui adjoint des présidents et conseillers au Parlement. Dès lors, c'est le Conseil de bourgeoisie. Il dresse la liste des candidats au Conseil des Seize, nomme les députés de la ville aux Etats de Languedoc,

entend le compte rendu de leur mandat comme le rapport des capitouls sur leur gestion. Ainsi s'achève l'évolution de la bourgeoisie aux dépens de la démocratie, si vivante au XIIe et au XIIIe siècles [1].

Fonctionnaires municipaux.

A côté de cette pyramide de conseils, un assez grand nombre de fonctionnaires forment un ensemble administratif complexe. Les assesseurs, conseillers juridiques des capitouls, professeurs ès lois, assistent les magistrats; ils sont en nombre variable, quatre en 1295, trois en 1352, deux en 1367 et 1392, comme d'ailleurs en général au XVe siècle et, de nouveau, quatre au début du XVIe. Puis viennent les deux syndics de la ville et du bourg, qui représentent les intérêts des administrés auprès des administrateurs. Le trésorier est chargé de la garde et de la gestion des fonds communaux. Les notaires (ou secrétaires) sont en nombre assez élevé. En tête, vient un personnage considérable, le notaire du Consistoire, sorte de secrétaire général de la mairie, initié par métier à tous les détours de la chicane administrative : tel ce Salamon qui inventa, en 1522, l'étymologie capitoul dérivé de Capitole et qui créa la légende des magistrats toulousains héritiers des magistrats romains. Après lui, le notaire ou greffier de la Trésorerie, les notaires criminels ou greffiers du Tribunal capitulaire (quatre en 1352), les notaires civils (douze en 1352). Les juges de la petite cour (*parva curia*), sortes de juges de paix (deux en 1352) et le juge de la cour Pauque, tribunal de simple police, formaient le personnel judiciaire. Au XVIe siècle, s'ajouteront le garde des archives, le contrôleur, l'historiographe, le syndic des visites, le capitaine de la santé, chargé de l'hygiène et de la police des épidémies, et, enfin,

1. C'est dans le Grand-Consistoire, emplacement actuel du bureau de police, que se réunissaient en assemblée générale les membres du Conseil général; les capitouls y rendaient aussi la justice et c'est là qu'avaient lieu les réceptions royales, ainsi que la cérémonie des Jeux floraux du 3 mai. Les murs du Grand-Consistoire tombèrent en 1807 et la porte, œuvre de Guiraud Mellot, émule de Bachelier, fut démolie et vendue en 1880. Elle fut sauvée par M. Maurice Fenaille, membre de l'Institut, le généreux donateur, envers l'Etat, du château de Montal (V. *Château de Montal*, Henri Ramet); il en racheta les fragments et la fit établir dans son jardin de Neuilly. M. Fenaille vient de faire hommage de cet important morceau d'architecture décorative au Musée du Louvre où il décorera la baie ouvrant le passage de la salle Jean-Goujon dans la salle Michel-Ange. (Voir la description de cette porte dans *Le Capitole et le Parlement de Toulouse*, par Henri Ramet, et le *Bulletin des Musées de France*, décembre 1933.)

le verguier de la ville et divers auxiliaires : portier, « cornayre », « espessier », trompette. La compagnie de police avait son capitaine et son lieutenant. C'était, sous Charles VII, la « sergenterie de Toulouse », cent cinquante hommes, réduits à cent vingt en 1439, chargés de la garde des murs et du guet ([1]). Si la plupart de ces fonctionnaires sont nommés par les capitouls, assesseurs, trésorier et syndics sont désignés annuellement par un système combiné de cooptation et de nomination par le viguier.

Elections capitulaires et transmissions de pouvoirs. Costume.

L'élection des capitouls avait lieu, chaque année, le 25 novembre. Le 24, veille de Sainte-Catherine, les magistrats sortants désignaient les quarante-huit candidats (six par capitoulat), entre lesquels les Seize et le Corps consulaire choisissaient, le lendemain 25, vingt-quatre noms. Les huit capitouls de l'année étaient tirés au sort, par le viguier, de cette liste préalablement soumise à l'examen des inquisiteurs de la foi, seuls juges de l'orthodoxie des postulants. Ainsi, en octobre 1423, l'inquisiteur jacobin, Barthélemy Giscard, récuse un certain François Albert sur ce motif qu'il jurait habituellement par la tête et le ventre de Dieu. Le viguier assistait à l'élection, recevait le serment de l'élu, qui jurait fidélité à la religion et au roi et promettait de maintenir les privilèges de la cité. Avant l'élection, les magistrats sortants rendaient compte de leur gestion ; c'était une sorte de mémoire d'affaires à l'usage de leurs successeurs ; on l'appelle le testament capitulaire. Les archives municipales en ont conservé un recueil complet de 1506 à 1530. En outre, les comptes financiers de l'exercice écoulé étaient soigneusement vérifiés par une commission d'anciens capitouls et de bourgeois. Peu à peu, tous ces rites se sont entourés d'une pompe solennelle propre à flatter l'amour-propre et le désir de paraître ; dans leur signification essentielle, ils se sont fixés de bonne heure, comme se sont fixées les préséances rigoureusement observées dans les tenues du Consistoire ou les cérémonies publiques. C'est ainsi que les plus anciennes miniatures des Annales nous montrent les huit magistrats disposés sur deux bancs en angle ouvert, dans l'ordre des capitoulats ;

1. Douais. *Charles VII et le Languedoc*, 180. Le capitaine, en 1439, est Pierre Gautié.

à l'intersection siégeait le viguier. Le costume lui-même n'a guère varié : les magistrats sont représentés, dès le XIVe siècle, avec la robe capitulaire mi-partie rouge et bleue et le chaperon rouge; cet uniforme, qui appartenait à la ville, était, dit-on, payé par les redevances de la maison publique municipale, ce qui donnait lieu à maintes railleries.

Subordination réelle du pouvoir capitulaire.

La réalité ne justifiait qu'en partie ces belles apparences. Depuis l'annexion du Languedoc à la couronne, les élections capitulaires sont contrôlées par le roi, c'est-à-dire par son lieutenant, son sénéchal ou son viguier. Ainsi, en 1372, le duc d'Anjou dispense Le Galois Ysalguier des conditions d'âge qu'il avait lui-même établies; en 1373, il nomme lui-même les capitouls. En 1402, le viguier Pierre Fourcaud efface cinq noms de la liste; il est vrai que le sénéchal lui donne tort et n'admet les récusations que pour incapacité notoire, en stipulant que les candidats récusés seront admis à se défendre. En 1430, Charles VII proroge simplement d'un an les fonctions des capitouls en exercice pour reconnaître les services rendus par eux durant la guerre. En 1444, le roi renouvelle son intervention de la même manière; l'opposition fut telle qu'il fallut faire procéder, en 1445, à de nouvelles élections régulières. Ce fut encore pis lorsque Toulouse eut son Parlement. Cette Cour se considéra toujours non seulement comme un tribunal, mais comme une partie de la *curia regis*, et elle prétendit exercer sur l'administration de la ville un vrai contrôle et même une direction. En 1462, le Parlement annula les élections et nomma les capitouls « par manière de souveraineté et pour cette fois seulement, sans préjudice des ordonnances, statuts, privilèges, libertés et coutumes ». Pure clause de style ! A diverses reprises, il casse des élections, une en 1465, trois en 1476; il règle le mode de nomination (1470, 1473, 1478), censure les capitouls à l'occasion de leurs fonctions, révoque les élus de 1497 comme incapables; suspend les élections de 1504 à la suite de fraudes; interdit (1523) à sept candidats l'accès de l'hôtel de ville pendant dix ans. Il faut que la ville se défende et obtienne que les causes intéressant les membres du corps municipal soient évoquées au Grand Conseil (29 octobre 1529). Le Parlement prétend aussi contrôler les comptes : il adresse des remontrances sur la gestion

municipale (1479), enjoint aux capitouls de reviser les *estimas*, s'ingère dans la police des bâtiments et des incendies. La municipalité réussit à maintenir l'usage ancien de la Commission. Il n'est pas jusqu'à la force armée dont la Cour ne prétende disposer. En 1482, un capitaine du guet révoqué brave les capitouls, grâce à la protection du premier président Lauret; il faut que ceux-ci fassent, une fois de plus, reconnaître que le guet et la garde de Toulouse relèvent d'eux exclusivement. Entre le Parlement et le viguier, en période normale, le pouvoir capitulaire s'amenuise. Il ne reprend vigueur que dans la carence de l'autorité royale, durant les périodes de troubles civils ou de guerre étrangère.

Attributions des capitouls.

Les attributions des capitouls étaient administratives, financières, militaires, judiciaires, même littéraires; elles s'exerçaient, non pas seulement dans l'enceinte de la ville, mais dans une zone de banlieue hors les murs, zone qui constituait le gardiage de Toulouse [1]. Par exemple, les quartiers actuels des Minimes (même Croix-Daurade), de Saint-Aubin, de Saint-Michel, de Saint-Cyprien, étaient compris dans la juridiction capitulaire. Dans ces limites, ils publiaient des bans et ordonnances de police, de voirie, d'hygiène; ils répartissaient et levaient les tailles ou les aides sur les marchandises. Seuls, ils pouvaient dépenser les fonds communaux; mais il fallait un mandat signé de quatre capitouls et une délibération du Conseil de bourgeoisie était nécessaire pour les dépenses supérieures à 100 livres. Ils avaient la garde de la ville; à chacun était affecté un secteur de fortifications et une porte. Ils levaient des troupes qu'au besoin ils commandaient; ils disposaient d'un arsenal avec de l'artillerie dans une annexe de la maison commune.

Justice capitulaire.

Enfin, ils étaient juges. Leur tribunal était définitivement séparé de la viguerie par Philippe de Valois, et ils s'intitulaient « juges des causes civiles, criminelles et de la police dans la ville avec le gardiage d'icelle ». Ce qui était vrai aux XIIe et XIIIe siècles l'était moins aux XIVe, XVe et XVIe. Leur juridiction civile se réduisait à celle d'un juge de paix : recouvrement des petites dettes, litiges pour les salaires;

1. Voir, chapitre III, les limites de la Sauveté, qui sont devenues celles du Gardiage.

ils la déléguaient à la petite cour (*parva curia*), comprenant deux juges pour la ville et deux pour le bourg. Quant à la justice criminelle, ils la conservent entière; elle allait de la simple police, réservée à la cour Pauque, un juge et quatre gardes, jusqu'à la haute justice exercée par les capitouls en personne, assistés de quatre assesseurs, avocats qui instruisaient les affaires et assistaient aux audiences comme conseillers techniques. Les exécutions capitales ne sont pas rares; elles ont lieu place Montaygon (Saint-Georges) ou place du Salin. Mais les conflits de juridiction étaient incessants (les limites des lieux et des matières demeurant très vagues) avec le juge ordinaire et le viguier pour les affaires peu importantes, avec le Parlement qui s'arrogeait, dans ce domaine, un droit d'intervention constante, avec l'Eglise et l'Université qui prétendaient au droit exclusif de juger leurs membres. En matière judiciaire, les pouvoirs capitulaires ne cessent de diminuer jusqu'au XVIIe siècle; la justice municipale est alors ramenée, à peu de chose près, au niveau de celle qu'exerce un tribunal de simple police ou un tribunal correctionnel. Les capitouls défendirent âprement ce privilège de haute justice, seul vestige de la souveraineté qui leur restait. En 1341, ils triomphent de l'opposition du Parlement de Paris dans une affaire où leur tribunal avait prononcé plusieurs peines capitales. Mais, à partir de l'installation de cette Cour, ce droit leur échappa de plus en plus. Les prisons de l'Hôtel de Ville, la partie la plus ancienne de la Maison commune, démolies seulement lors de la construction de la façade de Cammas, finiront par servir aussi bien au Parlement qu'au tribunal municipal.

Noblesse capitulaire.

A vrai dire, les fonctions capitulaires demeurent le privilège d'un petit nombre de familles bourgeoises, marchands et gens de loi : fait général dans les villes du Midi de l'Italie. Rien de surprenant si elles sont devenues, pour la minorité qui les monopolisait, un motif d'orgueil, un moyen de s'élever au-dessus de la roture, de s'égaler à la noblesse de naissance décimée par l'albigéisme ou par les guerres, au besoin même, un moyen de se glisser dans les rangs de cette noblesse. Pendant deux siècles, patiemment, la haute bourgeoisie toulousaine a conquis, pour ses magistrats, l'anoblissement que des

titres réguliers ont attaché à la fonction au XVIe siècle. Depuis Philippe le Bel (26 juin 1298), elle a fait admettre, à plusieurs reprises, malgré les vives résistances des officiers royaux, son droit de posséder des fiefs nobles sans payer la taxe du franc-fief. Ce privilège confirmé par Charles IV, sous réserve que les fiefs soient sans juridiction et non tenus à l'hommage, est renouvelé par Jean le Bon (1354) après la mission assez plaisante du capitoul Cougoulier [1]. Le dauphin Charles (1420) consent à supprimer la réserve stipulée dans la lettre de Charles IV; en 1493, le Parlement de Toulouse donne définitivement raison aux capitouls contre les commissaires des francs-fiefs. La partie était gagnée et la noblesse capitulaire avait en fait commencé. En droit, ce n'est qu'en juillet 1547 qu'Henri II, confirmant les privilèges de la ville, mentionne expressément que la fonction municipale anoblit les capitouls. Il y avait alors longtemps que, selon ce dicton, l'usage voulait que

de gran noblessa pren titol
qui de Tolosa es capitol.

Les blasons capitulaires

Puis, ce furent les blasons qui flattèrent l'orgueil des capitouls, blasons qui ne sont pas un signe spécifique de noblesse, mais qui constituent un élément de distinction équivalent. Dès le XIVe siècle, chaque capitoul possède son blason; il se perpétuera dans sa famille. Les douze livres de l'*Histoire de Toulouse* mentionnent plus de trois mille blasons capitulaires (il en reste encore quatre cents); les plus anciens datent de 1353. Ils sont formés d'armoiries imaginées soit par le titulaire, soit par l'enlumineur, et qui présentent, pour le XIVe et le XVe siècles, de beaux spécimens d'art héraldique. Trésoriers, syndics, notaires imitent les capitouls; mais les blasons de ces officiers subalternes disparaissent à la fin du XVe siècle, lorsque, seul, l'exercice du capitoulat confère automatiquement la noblesse. On ne rencontre, au XVIe siècle, que les armoiries d'un syndic et d'un greffier, Pierre Salamon. Le monopole en est réservé dès lors aux capitouls, qui font peindre ou sculpter leurs armoiries sur les monuments élevés pendant leur année de magistrature.

1. Voir Galabert : la mention *alias sic signata...* (Bibliothèque de l'Ecole des Chartes, 1912).

Portraits capitulaires.

Le XVIe siècle est aussi l'époque où les portraits des capitouls s'étalent orgueilleusement. Au XIVe siècle, les enlumineurs des *Annales* représentent, encloses dans les lettres initiales de chaque procès-verbal électoral, quelques figures exiguës et impersonnelles en costume capitulaire. Au XVe siècle, ces figures deviennent plus caractéristiques, plus grandes, envahissant une part du feuillet et, bientôt, au siècle suivant, le feuillet tout entier. Dès 1445, le portrait capitulaire prend place sur les murs de la chapelle ou de la salle du Consistoire. Certains de ces portraits, dans les *Annales*, ont une réelle valeur d'art. Le droit au portrait complète, pour le capitoul, le droit au blason. Les érudits de la Renaissance en feront un *jus imaginum* procédant directement de la noblesse romaine dont les consuls toulousains se vanteront d'être les héritiers.

Le livre des Annales.

Il a fallu encore à nos capitouls la consécration de l'histoire. Le *Livre blanc* de Bernard de Sainte-Eulalie, recueil des privilèges et des coutumes (1295), ne contenait à l'origine que les procès-verbaux des élections. Dès la fin du XIVe siècle, de brèves indications historiques s'y introduisent, qui s'étendent, en 1442, jusqu'à devenir un vrai récit. Dans l'intervalle des années 1392 à 1406, on forme un volume distinct du *Livre blanc*, le *Livre roux* ou *vermeil*, ou *Livre des histoires*. C'est là que vont s'accumuler, à dater de la seconde moitié du XVIe siècle, les chroniques rédigées en roman, en latin, en français. Les rédacteurs sont, d'abord, les notaires ou greffiers du Consistoire, dont le dernier est Salamon; puis, des historiens occasionnels, et, enfin, des historiographes officiels. A dater de 1537, Toulouse et les capitouls ont leur historiographe, tout comme le roi de France. A vrai dire, les *Annales*, malgré les mutilations subies en 1793, surtout dans leur premier livre, restent une œuvre d'un grand intérêt historique, « trésor inestimable à la dicte ville et à toute la postérité », dit, non sans emphase, le notaire Jacques Bégon. Mais elles sont aussi, il faut bien le dire, le livre d'or du capitoulat, monument à la gloire d'une cité, avec portraits et armoiries, scènes historiques, entrées de rois, dissertations faites pour accréditer d'étonnantes et vaniteuses légendes. Textes précieux pour l'érudit et le chercheur, les *Annales* apparaissent comme une œuvre d'orgueil municipal.

Il ne faut pas être surpris si des intrus essayent de s'introduire en si magnifique compagnie. Sans parler des fraudes et brigues, si fréquentes dans les élections, nombre de familles ont tenté de s'anoblir en imaginant un ancêtre capitoul. A l'hôtel de ville, on trouvait des complicités pour ces usurpations; au besoin, nous savons qu'on pouvait emporter à son domicile privé les *Annales*, ces importants recueils généalogiques dus aux plus fameux d'Hoziers toulousains. On en lavait l'écriture, on surchargeait, on ajoutait ou on falsifiait un nom ancien, on effaçait le mot « marchand ou notaire » pour mettre « damoiseau ». C'est ainsi que les familles Puget, de Nos, du Faur inventèrent des ancêtres capitouls pour justifier leurs prétentions et trouvèrent place, par la suite, parmi les dynasties capitulaires. On voit combien était puissant l'attrait du capitoulat, combien était brillant le prestige d'une magistrature à laquelle la grandiloquente et fausse érudition des hommes de la Renaissance attribuait, comme à la cité, des origines remontant à l'antiquité et reculées jusqu'aux confins de la légende ! Les faux capitouls.

***

Ce qui donne aussi à Toulouse son originalité au moyen âge, c'est son caractère de capitale des domaines royaux du Midi, son caractère de seconde ville du royaume. Ce rôle de capitale, elle le gardera sans conteste pendant toute la guerre de Cent ans, jusqu'à l'expulsion des Anglais. A dater de Philippe de Valois et jusqu'à Charles VI, les Etats de la langue d'oc s'y réunissent le plus souvent, soit aux Jacobins, soit aux Augustins. Mais les réclamations des autres villes finissent, sous Charles VII et ses successeurs, par dépouiller Toulouse de ce privilège. Les Etats s'assemblèrent alternativement dans les divers centres de la province avant de se fixer à Montpellier, au XVIIe siècle. Toulouse n'en conserve pas moins son titre de métropole politique et administrative du Midi languedocien. Tout un personnel de gens du roi, de juges et de fonctionnaires s'y fixe, aristocratie d'officiers, rivale de l'aristocratie capitulaire à laquelle elle se mêle de Toulouse, capitale du Midi.

plus en plus, dès que les rois ont rendu vénales et héréditaires les fonctions administratives, judiciaires et financières.

Lieutenants du roi en Languedoc.

Toulouse fut, pendant ces deux siècles (XIVe et XVe), la résidence des lieutenants du roi. Depuis Philippe de Valois, il leur déléguait son autorité pour gouverner ses domaines méridionaux en son nom, au temps où l'unité française était inachevée et le pouvoir royal insuffisamment affermi. Ces lieutenants étaient de hauts personnages, souvent des princes du sang [1], parfois l'héritier même du trône, que les Toulousains revendiquaient comme leur chef naturel, et qui eût pu l'être si le dauphin du Viennois Humbert n'eût légué son Dauphiné à Philippe de Valois à condition qu'il devînt l'apanage du successeur à la couronne. Les lieutenants du roi ont fait, parfois, de longs séjours à Toulouse, entremêlés de voyages dans la province, de campagnes guerrières ou de retours à la cour : tels Jean de France, les ducs d'Anjou et de Berry, le dauphin Louis. Parmi les grands feudataires, seuls les comtes d'Armagnac et de Foix ont occupé ce poste capital. Mais le roi ne tarda pas à s'apercevoir qu'il y avait danger pour son autorité, et souvent inconvénient pour les administrés, à donner un pouvoir si étendu à de si puissants seigneurs. Aussi, à partir de Charles VII, il confie ce pouvoir à de moindres personnages, en des missions temporaires ou, en tout cas, peu durables, quelquefois exercées par deux ou trois envoyés. Henri II, au XVIe siècle, commettra la faute de reconstituer ces grands commandements, et ses successeurs auront tout lieu de s'en repentir.

Le Sénéchal. Le Juge mage. Le Juge des appeaux. Les élus et généraux des Aides.

Le sénéchal, résidant à Toulouse, gouvernait la sénéchaussée, assez vaste subdivision comprenant, en 1466, sept diocèses : ceux de Toulouse, de Lavaur, de Saint-Papoul, de Montauban, de Rieux, de Couserans et de Comminges [2]. C'était un très haut fonctionnaire, originaire du Nord dans les débuts de la période royale; mais le titre fut aussi porté, aux XIVe et XVe siècles, par d'assez nombreux Méridionaux ou quelques authentiques Toulousains, comme Pierre de Rabastens, Roger d'Espagne, le vicomte de Carmaing, Galaubias de Panassac et Hugues de Bournazel. Les sénéchaux

1. Le premier fut Charles de Valois, sous Philippe VI.
2. Sur le sénéchal, V. *Hist. de Languedoc*, t. XII, note 8, pp. 317 et 331.

appartenaient toujours à la noblesse, souvent à la haute noblesse. Ils représentaient le roi, tenaient parfois des assises solennelles où ils publiaient les lettres et ordonnances royales ; ils administraient ; ils commandaient l'armée, levaient les aides et rendaient la justice. Mais la division des pouvoirs, règle de l'évolution des institutions royales, a détaché de leurs attributions la justice et les finances. Le sénéchal, en ses fonctions judiciaires, est suppléé par le juge mage, président du tribunal de la sénéchaussée. Celui-ci est presque toujours d'origine méridionale et toulousaine, jugeant d'après le droit écrit. Ce tribunal juge en première instance certaines personnes et certaines causes et reçoit l'appel des justices seigneuriales ou municipales ; ces appels sont réservés au juge d'appeaux. Sénéchal et tribunal, après avoir longtemps siégé au château Narbonnais, se sont fixés, au XVe siècle, dans le local dit de la Sénéchaussée, rue Furgole, sur l'emplacement, pour partie, de l'église du Jésus. Quant aux attributions financières, elles ont passé soit aux administrateurs du domaine, soit aux élus et généraux des aides, établis par les Etats généraux de 1356-1357, confirmés par Charles V qui en a fait des officiers royaux ; trois élus opèrent dans le diocèse de Toulouse, affermant la levée des aides et gabelles dans chaque paroisse, levée devenue annuelle depuis 1364 (1). Le sénéchal demeure ainsi un chef militaire et un représentant du roi jusqu'au moment où ce titre, à peu près vidé de sa substance, sera devenu honorifique et héréditaire. L'établissement du Parlement fut le premier signal de sa décadence.

Viguerie. Juge ordinaire.

La sénéchaussée est divisée, au point de vue administratif et judiciaire, en judicatures et jugeries : Toulouse est le siège d'une viguerie. Le viguier, ancien représentant du comte de Toulouse, est resté celui du roi dans une subdivision sensiblement plus étendue que le gardiage de la ville. Il conserve encore des pouvoirs administratifs et militaires ; il préside un tribunal, assisté du juge ordinaire de Toulouse, sorte de juge commercial. C'est une cour de première instance, au civil et au criminel, dont la compétence pour les lieux et les causes se trouve souvent en conflit avec celle du tribunal capitulaire.

1. Ce sont les Etats de Languedoc qui ont assumé dans la suite la perception impôts directs ou indirects.

Tout ce personnel est originaire de la ville ou des environs. Supprimée après les troubles de 1562, la viguerie fut rétablie peu après. Mais, comme pour le sénéchal, le titre, devenu purement honorifique, devint aussi héréditaire. La cour du viguier, du Château où elle siégeait, s'établit, au XIVe siècle, au nord du mur romain, dans un bâtiment situé devant la tour de l'Aigle, entre la cour d'appel et la cour d'assises, pour être transférée, en 1551, dans une maison sise à Viviers (port de la Daurade) et construite par les capitouls [1].

Diocèses civils.

Au XVe siècle, les anciennes jugeries se fondent dans les diocèses civils, subdivisions financières et véritables départements administratifs. Ces diocèses ne coïncident pas, le plus souvent, avec les diocèses religieux; c'est ainsi qu'un des diocèses du Languedoc ne possède pas d'évêque (Limoux). Le diocèse de Toulouse comprend les jugeries de Villelongue, de Lauraguais et de Rieux, ainsi que la viguerie de Toulouse (en tout 235 communautés). Il a ses assemblées annuelles pour la répartition des impôts et de l'équivalent; c'est l'assiette diocésaine, miniature d'Etat provincial, avec ses trois barons de Lanta, de Saint-Félix et de Castelnau-d'Estréfonds et ses consuls des villes maîtresses, au nombre de douze [2]. Au XVIe siècle, l'archevêque de Toulouse s'y introduira, seul représentant du clergé; au XVIIe siècle, il la présidera. Mais, depuis 1476, Toulouse et son gardiage ou banlieue ont leur administration financière particulière, les capitouls percevant les impôts directs ou indirects. La ville n'est donc pas représentée à l'assiette diocésaine qui, du reste, s'assemble le plus souvent en dehors de ses murs.

Trésorerie et Monnaie.

Toulouse, depuis Charles VII, est le siège d'une des quatre généralités de France, une des seize après l'édit de Cognac (7 décembre 1542), avec un général du Languedoc, assisté d'un receveur des impôts. Jusqu'à Henri II, qui établit un bureau des trésoriers, il y eut une recette du domaine royal; le trésorier du roi y percevait les droits touchés par le roi comme seigneur ou comme propriétaire; il y conservait les

1. Sur l'histoire et les attributions de la Viguerie, voir *Hist. de Languedoc*, t. XII, note 18, p. 332, col. 2.

2. Saint-Félix, Auterive, Saint-Sulpice, Montesquieu, Montgiscard, Buzet, Auriac, Villefranche, Saint-Julia, Miremont, Verfeil, Caraman (V. *Hist. de Languedoc*, t. XII, note 18, p. 346).

titres, contrats divers, hommages et reconnaissances de fiefs. Tous les procès touchant le domaine étaient jugés par lui et les officiers de justice attachés. C'est à la Trésorerie, maison royale, édifiée sans doute après 1271 et avant le XV[e] siècle pour loger les officiers du roi, que descendirent les princes en voyage lorsque l'état de délabrement du Château et son affectation au Parlement ne permirent plus d'utiliser le vénérable monument comme résidence monarchique.

Non loin de là, dans un îlot disparu, occupant partie de la place du Salin, s'élevait la Monnaie (1), un des huit ateliers monétaires royaux de France à dater de 1306, et le seul du Midi avec celui de Montpellier à dater de Charles VII, après la disparition des ateliers seigneuriaux. L'hôtel comprenait deux juges-gardes, directeurs et contrôleurs de la fabrication, avec leur personnel, l'essayeur, le tailleur ou graveur, les ouvriers formant une corporation assujettie au serment sur le secret des procédés. Un prévôt royal, un procureur du roi, un greffier, un huissier en composaient la juridiction, tribunal de première instance dont l'appel était porté à la Cour des monnaies de Paris. Dans les débuts, la frappe avait été affermée; à partir de Charles VI, les divers fonctionnaires sont nommés par le roi; à la fin du XVI[e] siècle, leurs offices, comme tous les autres, deviennent héréditaires. Les maîtres des monnaies et leurs collaborateurs se prétendaient francs d'impôts, malgré les protestations des capitouls, qui, de leur côté, ont prétendu exercer un contrôle sur la fabrication des espèces, non sans quelque motif, si l'on songe aux constantes altérations de la monnaie royale, de Philippe le Bel jusqu'à l'époque la plus moderne.

Le Parlement de Toulouse.

Mais c'est le Parlement qui vaut surtout à Toulouse son prestige et sa position prééminente dans le Midi. Etabli, nous l'avons vu, en 1420, il ne se fixe en réalité qu'à partir de 1444. Jusqu'au règne de François I[er], il resta composé d'une Grande chambre, d'une Chambre des enquêtes (1451) et d'une Chambre de la Tournelle (1491). A la fin du XV[e] siècle, il comptait, outre les huissiers, quatre présidents, onze conseillers clercs, onze conseillers lais, un procureur général et l'avocat du roi. Les gages montaient à 600 livres pour le premier président,

1. Entrée au n° 1 de la rue des Fleurs.

500 pour les trois autres, 260 pour les conseillers lais, 180 pour les conseillers clercs. Le ressort du Parlement, au début, s'étendait à la moitié du domaine royal, soit tout le Midi jusqu'à la Dordogne, jusqu'au Rhône, jusqu'aux portes de Lyon. Louis XI le restreignit par l'établissement du Parlement de Bordeaux (1462), qui lui enleva la Guyenne et partie de la Gascogne. Même ainsi diminué, il restait immense. Le Parlement ne se bornait pas à un rôle de cour d'appel ou, dans certains cas et pour certaines personnes, de première instance; comme le Parlement de Paris, dont il n'était en quelque sorte que l'émanation, il recevait et enregistrait les actes royaux relatifs au Languedoc. Il se permettait souvent de résister à la volonté royale, sur laquelle il s'arrogeait une manière de contrôle, professant l'opinion de tant de légistes d'alors : « *Licet princeps sit solutus legibus; tamen secundum leges vivere debet.* » Nous avons dit plus haut son conflit avec Louis XI, qui aboutit à son transfert temporaire à Montpellier. Un peu plus tard, sous Louis XII, à propos de trop fréquentes évocations du Grand Conseil, le Parlement entre en lutte avec ce dernier Corps (1509-1510) et s'attire des remontrances très sévères, dont Adam Fumée, maître des requêtes, lui donne lecture, entouré de six archers, hallebarde au poing. Enfin, le Parlement collabore au gouvernement de la province et contrôle de plus en plus étroitement l'administration municipale, cassant fréquemment les élections, désignant lui-même les capitouls, essayant de leur enlever la direction de la police municipale et la nomination du capitaine du guet (1). Au XVIe siècle, de nombreux parlementaires parviennent au capitoulat, de même que nombre de capitouls achètent des charges de justice; les deux noblesses se pénètrent; et nous avons déjà vu que Charles IX composa de juges du Parlement une partie du Conseil de bourgeoisie (2).

1. Le premier président Bernard Lauret, fort bien en cour auprès de Louis XI, qui lui confia des missions diplomatiques, maintint à la tête du guet Pierre de Villemur, « homme mal renommé » destitué par les capitouls. Ceux-ci obtinrent gain de cause, Charles VIII ayant confié le jugement du litige au « tiers président » Garsias du Faur (Cf. Tournier. *Revue historique de Toulouse*, 1920, p. 302).

2. *La Baillée aux roses.* — Chaque année, en mai, les pairs ecclésiastiques et laïques devaient présenter, à l'audience de la Grand'Chambre, des bouquets de roses à tous les présidents et conseillers de la Cour, au greffier, au premier huissier et aux avocats dont les causes étaient inscrites pour venir à l'audience de

Le personnel parlementaire.

Les premiers membres du Parlement de Toulouse sont originaires du Nord et proviennent du Parlement de Paris. Aynard de Bletterens, Jean de Meaux, Pierre Varinier, Pierre Daunet, Henri de Marle, premiers présidents de 1444 à 1468, ont fait leur carrière soit dans la première Cour de justice du royaume, soit dans les conseils du roi. A la fin du XVe siècle, le personnel parlementaire est à peu près exclusivement méridional. Déjà, à cette époque, les charges de conseiller commencent à devenir des offices, et la nomination du roi ne fait souvent que sanctionner un achat dissimulé sous un prêt d'argent ou une survivance qui constitue un début d'hérédité. On sait que cet usage, en dépit des pharisaïsmes officiels, devint courant sous François Ier (1522). Ainsi va se former progressivement la noblesse parlementaire toulousaine qui brillera, au XVIe siècle, d'un si vif éclat. Les plus anciens représentants en sont les premiers présidents de la Vernade, surtout Bernard Lauret (1472-1495), dont on a cru reconnaître les armes parlantes (le laurier de sinople dans les guirlandes de feuillages décorant les solives du plafond de la Chambre Dorée), Jean Sarrat et Nicolas de Saint-Pierre (1495-1506), ce dernier Toulousain de naissance, tous deux réputés pour leur activité et leur rigidité scrupuleuse. Dès l'origine, nos parlementaires maintiennent très haut le niveau moral de leur Compagnie pour obvier aux inconvénients de la vénalité et de l'hérédité. En 1508, le procureur général Arnaud du Faur, convaincu d'avoir fabriqué de faux documents pour justifier une levée de 54 livres sur la paroisse de Saint-Jory, fut privé de la chevalerie et de son office ; il fit amende honorable au Parquet, à genoux, nu-tête, une torche à la main ; de ses biens confisqués, un quart seulement revint à ses enfants. Ainsi se préparent des générations de magistrats intègres et s'établit une réputation de sévérité qui fut le premier trait distinctif du Parlement de Toulouse. Peut-être avait-il plus de rigidité que de courage : nous le voyons, en effet, lors des pestes si fréquentes, quitter les foyers d'in-

ce jour. Cet hommage était ainsi fait en reconnaissance du droit de *ressort* de la cour du roi. Une messe et un banquet précédaient la Baillée aux roses, qui a subsisté jusqu'en 1650.

1. Voir Henri Ramet, *Le Capitole et le Parlement de Toulouse*, édit. Imprimerie Régionale.

fection et fuir devant l' « empidémie », en 1472, à Albi et Réalmont; en 1475, à Revel et Gaillac; en 1482, à Saint-Félix et La Salvetat. Ces déplacements s'expliquaient, sans doute, par le désir d'éviter les affluences qui favorisent la contagion; ils n'en contrastent pas moins avec la fermeté des capitouls, qui, en ces circonstances, demeuraient à leur poste.

Le Palais du Parlement.

L'installation du Parlement de Toulouse rendit obligatoire un aménagement du vieux château Narbonnais. A la salle Neuve, élevée au début du XIVe siècle, au nord du château, rue de l'Inquisition, en face de la rue des Renforts, on ajouta (1492) la Grand'Salle [1], qui existe encore et dont un mur est visible avec ses cinq grands arcs ogivaux et ses fenêtres quadrangulaires auxquelles manquent les meneaux; elle est englobée dans les bâtiments actuels, magnifiquement décorée avec divers emblèmes, blasons, arabesques et couverte d'un plafond à caissons d'une belle ornementation; au chevet de cette salle, au premier étage, fut édifiée la chambre du Conseil (ou chambre dorée), dont le splendide plafond a été conservé; il est très postérieur et formé de solives décorées de fleurs de lis alternant avec des guirlandes de feuillages [2]. La Chancellerie, instituée par lettres patentes de Charles VII (1437), s'établit sur le sol de l'actuelle gendarmerie, adossée aux murs de la ville, à côté de la tour de l'Horloge, avec ses deux étages et sa galerie en encorbellement. Les prisons occupèrent les anciens locaux du château Narbonnais formant la Conciergerie. Le quartier du Palais commence à prendre la physionomie qui se fixera pour longtemps au XVIe siècle, après la démolition partielle de la vieille forteresse romaine [3].

1. Longue de 24 mètres, large de 16.

2. Lors de la reconstruction de l'édifice, la chambre dorée fut descendue au rez-de-chaussée des bâtiments. L'ensemble de cette chambre dorée est somptueux, assez lourd, de cette robustesse un peu grasse spéciale au XVIIe siècle et qui porte l'empreinte italienne.

3. Près de la bibliothèque, l'ancienne Chambre des mises en accusation se caractérise par un plafond qui ornait jadis la troisième Chambre des enquêtes. Il comprend neuf caissons, où sont représentés en relief, dans le chêne, neuf des travaux d'Hercule : Hercule au berceau étouffant les serpents envoyés par Junon; le lion de Némée; l'hydre de Lerne; la biche aux pieds d'airain; les oiseaux du lac Stymphale; Hercule aidant Atlas à porter le monde; Cerbère enchaîné; Géryon et Antée. Ces scènes sont encadrées par des torsades de fleurs. Ce curieux plafond est de la première moitié du XVIIe siècle, dont il offre l'ornementation surchargée.

***

L'Eglise. Archevêché et Diocèse.

A côté du capitoulat et de la magistrature, un autre fait frappe l'historien de la Toulouse médiévale : c'est l'étonnante puissance de l'Eglise, surtout régulière, et le nombre de ses établissements divers.

Toulouse, depuis 1317, est une métropole de qui relèvent sept diocèses. Le diocèse de Toulouse proprement dit, sensiblement plus petit que celui d'aujourd'hui et surtout que celui du XIIIe siècle, comprenait, outre les églises de la ville, six archiprêtrés (Gardouch, Caraman, Verfeil, Montastruc, Grenade, Le Lherm); cinq archidiaconés (Lanta, Olmes, Lézat, Fontenilles, Villelongue); deux cent vingt-sept paroisses et quatre-vingt-dix-huit annexes. On y comptait quatre chapitres, dont le chapitre métropolitain de Saint-Etienne et le chapitre abbatial de Saint-Sernin; une cinquantaine de prieurés simples et trois cent cinquante chapellenies ou obits. Dans la seule ville de Toulouse et dans l'immédiate banlieue, le testament d'Arnaud d'Avignonet [1], marchand, mentionne quarante-sept églises tant paroissiales que conventuelles, sans négliger quatorze hôpitaux et trois léproseries dirigés par des religieux ou religieuses.

Archevêques de Toulouse.

Bien que la division de l'ancien évêché eût notablement diminué les ressources matérielles de l'archevêque de Toulouse, celles-ci demeuraient, au moyen âge, considérables [2]. Son temporel, outre les bâtiments situés près de Saint-Etienne, comprenait quantité de terres et rentes s'étendant jusqu'à Portet, Castanet, Balma et le Garnaguès; l'ex-oppidum celto-romain, le village de Vieille-Toulouse, lui appartenait, ainsi que le château de Balma, dont il faisait, au XVe siècle, après la fin des guerres, sa résidence d'été.

Les archevêques de Toulouse, au XIVe siècle, ont été nommés par les papes, qui prétendent se réserver la désignation à ce siège, pour lequel quelques-uns d'entre eux ont marqué une dilection particulière. Protecteurs de l'Université, les papes d'Avignon Jean XXII, Clément VI et leurs succes-

1. Publié par Mgr Douais (*Mém. Soc. Arch.*, 1894, t. XV, p. 34).
2. Nous n'avons pas de pouillé du diocèse pour les XIIIe, XIVe et XVe siècles.

seurs ont, en général, sans considérer la naissance, choisi des gradués ou des docteurs. Si Jean-Raimon de Comminges (1317-1327), Raimon de Canillac (1345-1350), Geoffroy de Vayrols (1361-1380) et Jean de Cardaillac (1380-1390) appartiennent à des familles féodales du Midi, le dominicain Guillaume de Loudun (1327-1345) et Etienne Audebrand (1350-1361) durent leur promotion à leur seul mérite. Parmi ceux que leur naissance semble avoir favorisés, l'un des plus remarquables est Jean de Cardaillac, docteur et professeur de droit civil à l'Université, nonce apostolique en 1372, homme de savoir et d'éloquence, que Charles VI employa pour pacifier le Languedoc profondément troublé par la guerre sociale. Après le retour des papes d'Avignon à Rome et lors du grand schisme (1377-1415), le chapitre de la cathédrale reprend en fait le droit de désigner le candidat au siège archiépiscopal. Après François de Gonzié, de la maison de Savoie (1390-1391) et Pierre de Saint-Martial (1391-1401), les chanoines choisirent unanimement leur prévôt, Vital de Castelmoron, Toulousain de naissance, docteur et professeur de droit à l'Université. Mais l'un des papes, Benoît X, revendiquant son droit de nomination, donna le siège et le pallium à Pierre Ravot, évêque de Saint-Pons. Les deux prélats, s'excommuniant réciproquement, renouvelèrent à Toulouse le scandale du schisme romain. Toulouse était divisée entre partisans de Ravot et partisans de Castelmoron; celui-ci [1], d'abord vaincu, se réfugia à Bourges. Le Parlement était resté neutre; puis, devant les désordres causés par cette guerre religieuse, il se décida à intervenir, et Ravot fut expulsé en 1408. Vital mourut à Toulouse; son tombeau se trouve dans le chœur de Saint-Etienne.

Interventions politiques dans les nominations épiscopales.

Au XV[e] siècle apparaissent des prélats d'un caractère différent. Dans les nominations épiscopales se manifeste, surtout à partir de la Pragmatique Sanction de Bourges (1438), l'intervention du roi ou des grands seigneurs. Les papes eux-mêmes, tout à leurs préoccupations temporelles italiennes, tolèrent ou autorisent des désignations scandaleuses. La simonie, poursuivie au moyen âge si vigoureusement, reparaît

1. En s'opposant à la publication des bulles pontificales, le juge mage Philippe Bonne fut tué dans une émeute en pleine cathédrale.

et s'étale sans scrupule; on trafique d'un siège épiscopal comme d'une autre fonction publique. Après Dominique de Florence (1410-1422), un des pères du concile de Constance, instruit et attentif aux progrès de l'Université, Denis Dumoulin (1422-1439), de Meaux, conseiller de Charles VII, envoyé par lui plusieurs fois en ambassade, un des auteurs de la Pragmatique, cumula les canonicats et, sa nomination étant due aux recommandations royales, il ne songea qu'à augmenter sa fortune : il devint archevêque de Paris et cardinal (1439-1440). Son frère Pierre Dumoulin lui succéda (1439-1431) : il avait été général des aides et conseiller au Parlement de Toulouse; il était simplement diacre lorsque le chapitre le désigna. Ce prélat, politique et lettré, mourut de la peste au château de Balma, en 1451. Le chapitre lui donna comme successeur un juriste et un théologien de grande valeur, Bernard du Rosier ou de Rousergue, originaire de Mas-Saintes-Puelles, en Lauraguais. Ancien professeur de droit, chancelier de l'Université, archidiacre et prévôt de la cathédrale, il ressuscitait les plus belles traditions de l'épiscopat toulousain. Mais, en 1475, il se démit en faveur de Pierre de Lion, frère du sénéchal de Toulouse, Gaston de Lion de Malauze (1475-1492).

L'élection de Pierre de Rousergue.

Ce fut pis à la mort de ce dernier prélat. Quelques chanoines nommèrent Hector de Bourbon, fils naturel de Jean II, duc de Bourbon et frère de Charles, dit le bâtard de Bourbon. La majorité choisit Pierre du Rosier ou de Rousergue, neveu de Bernard, prévôt de la cathédrale depuis 1475 et héritier de la popularité de son oncle. Hector excipa du droit du pape à nommer au siège et obtint les bulles d'investiture, tandis que Pierre se faisait confirmer par les archevêques de Narbonne et de Bourges. Hector avait pour lui son frère, sénéchal de Toulouse, et la noblesse. Pierre était soutenu par l'Université et la bourgeoisie, indignées des trafics immoraux que révélait l'attribution des bénéfices ecclésiastiques. Tandis que Pierre prenait possession de son diocèse, le roi renvoya le litige au Parlement de Bordeaux qui donna raison à Hector. Une fois de plus, Toulouse fut déchirée par une vraie guerre civile marquée par des violences et des meurtres. Les âmes pieuses n'avaient pas fini de se scandaliser.

Jean d'Orléans.

A la mort d'Hector, en 1502, Louis XII nomma simplement archevêque Jean d'Orléans, fils posthume de François, comte de Dunois, et d'Agnès de Savoie, belle-sœur de Louis XI. Il avait onze ans. En attendant sa majorité, le diocèse fut administré par son cousin, Antoine de La Haye-Passavant, vicaire général. Jean fut sacré évêque à vingt-cinq ans (1) et prit possession effective de son archevêché, en 1521, à trente ans. De telles pratiques, devenues courantes dans l'Eglise, et les mœurs du clergé, fort déréglées, expliquent la désaffection des fidèles et le succès des idées de réforme au siècle suivant.

Archevêché. Tribunal ecclésiastique et Inquisition.

Les archevêques de Toulouse se sont établis dans des bâtiments élevés proche la cathédrale et ils les ont agrandis et progressivement transformés. Rien ne reste de leur ancien logis, que remplaça le magnifique hôtel édifié par les soins de Jean-Baptiste Colbert de Villacerf, archevêque de Toulouse de 1687 à 1710. Mais Catel a pu voir encore une chambre marquée des blasons de Bernard de Rousergue. Entre les bâtiments épiscopaux, le cloître de Saint-Etienne et l'église Saint-Jacques (2) devaient se trouver les locaux de la justice épiscopale, officialité ou tribunal de l'ordinaire, avec son annexe la prison (3), appelée plus tard de l'Ecarlate. Pour l'Inquisition, dont l'activité semble s'être beaucoup ralentie au XVe siècle, elle siégeait, et a siégé jusqu'au XVIIIe siècle, dans la maison donnée par Pierre Cellani à Dominique, proche le Château, sur la rue qui a pris son nom à dater du XVIe siècle. Les locaux contenaient une chapelle, qui figure encore sur les plans du XVIIe siècle.

Etablissements religieux. Trinitaires. Pères de la Merci. Notre-Dame de Nazareth.

Entre le XIIIe siècle, époque de l'installation des grands ordres monastiques, et le XVIe et le XVIIe siècles, périodes où la Réforme catholique les multiplie en les rénovant, le XIVe et le XVe siècles sont relativement pauvres en création d'ordres nouveaux. Beaucoup de ces couvents, édifiés dans la banlieue de Toulouse dès le XIIIe siècle, ont émigré dans l'enceinte, à la suite des ravages de la guerre anglaise.

1. Il fut évêque d'Orléans en 1520.
2. Aujourd'hui Sainte-Anne. Une ruelle, entre l'église et la préfecture actuelle, donnait accès au cloître et à l'église Saint-Jacques.
3. A l'endroit correspondant aujourd'hui à la maîtrise de Saint-Etienne.

Tels les Trinitaires ou Mathurins, établis, en 1237, près du château Narbonnais, dont le moutier fut pillé par le Prince Noir, en 1355, et qui se fixèrent, en 1359, dans une maison de la rue de la Trilhe [1] ayant appartenu à Jean de Roaix, probablement confisquée et vendue aux moines, en 1362, pour 800 florins, par le chapitre Saint-Etienne. Ce dernier leur concéda l'église Saint-Victor, dite des Sarralhiers ou des Semaliers [2], ainsi que la maison de Roaix, qui lui appartenaient. Le nouveau monastère fut détruit dans le grand incendie de mai 1463 et les religieux, réduits à la mendicité, ayant perdu tous leurs titres, mirent du temps à relever leur couvent. Leur église ne fut rebâtie qu'en 1511.

De même, les pères de la Merci, fixés en 1257 hors la porte Arnaud-Bernard, se transportèrent, en 1355, à l'abri des remparts, sur la place même; ils y élevèrent une église et un cloître, achevé seulement au XVe et au XVIIe siècles, sur une partie des terrains appartenant aux religieuses Feuillantines. Les religieux de Saint-Orens ou de la Sainte-Croix quittèrent aussi le faubourg de Pouzonville, où ils s'étaient établis en 1265, et bâtirent leur couvent (1355) non loin de la porte Matabiau.

Pareillement, le prieuré de Saint-Antoine de Lézat, ou du Salin, se reconstitua rue Pharaon (1358); les moines y bâtirent une église qu'ils finirent par conserver, en dépit de l'opposition du chapitre Saint-Etienne et moyennant une rente d'un florin d'or.

C'est aussi à la même époque qu'on transporta dans la ville, rue de la Souque-d'Albigès, la chapelle Notre-Dame de Nazareth construite, au XIIIe siècle, hors la porte Montgaillard, pour abriter une vierge nimbée déterrée en cet endroit dans les fossés des fortifications.

Saint-Antoine-du-T. Cordeliers et Minimes.

Parmi les nouveaux établissements monastiques figure celui des religieux de Saint-Antoine du Viennois [3]. Ceux-ci, arrivés en 1270, construisirent une chapelle sur un terrain dépendant du chapitre Saint-Etienne (1327); ils portaient sur leur robe une croix sans branche supérieure, d'où leur

1. Rue de la Trinité actuelle.
2. 8 et 8 *bis*, rue de la Trinité.
3. Angle de la rue Duranti et de la rue Saint-Antoine-du-T.

nom de religieux de Saint-Antoine du T; ils se fondirent dans l'ordre de Malte (1377). En 1481 s'introduisirent à Toulouse les Cordeliers de la Petite Observance [1], pour lesquels le célèbre prédicateur Olivier Maillart obtint des terrains près de la chapelle Notre-Dame du Férétra. Ils y bâtirent une église (celle du Calvaire), un cloître qui a disparu, un monastère où Maillart passa ses dernières années et fut enseveli. Ce sont ces bâtiments qui, transmis aux Récollets en 1601, ont donné leur nom au quartier. Enfin, à l'opposé, peu de temps après, se fonda le monastère des Minimes, ordre institué par François de Paule. Le roi (4 avril 1502) leur concéda des terrains près de la chapelle élevée, en 1392, hors la porte Arnaud-Bernard et dédiée au populaire saint Roch, le saint languedocien invoqué contre les épidémies [2]. La chapelle appartenait au chapitre Saint-Sernin; elle leur fut donnée par Laurent Alleman, évêque de Grenoble et abbé de la vieille abbaye.

Couvents de femmes.

Plus nombreux sont les monastères de femmes. Si le couvent de Sainte-Catherine de Longages [3], ordre de Fontevrault, établi, dès 1203, dans un immeuble appartenant au chapitre de Saint-Etienne, est abandonné au début du XVIe siècle et converti en hôpital, les Clarisses qui occupaient, en 1246, le moutier Sainte-Marie, hors la porte Villeneuve, vinrent se fixer, après la démolition de leurs bâtiments, entre la Garonne et la rue des Tholosains ou de la Fonderie; l'autorisation est du 1er décembre 1352. En 1357, Innocent VI promettait indulgences plénières à qui contribuerait à l'édification de leur couvent; en 1371, Grégoire XI autorisait les religieuses à recevoir du bien mal acquis jusqu'à concurrence de 500 livres. Ce sont les nonnains Sainte-Claire ou Minorettes, ou plus tard les Clarisses du Salin, dont le couvent sert aujourd'hui à l'Institut catholique [4]. D'autres Clarisses, les Clarisses de la Porte ou de Saint-Cyprien [5], vinrent occuper, vers la fin du XVe siècle, un local habité par des moines bénédictins et appartenant au prieur de la Daurade. En 1306, par

1. Réforme de l'ordre des Franciscains.
2. On appelait les Minimes « Rouquets ».
3. Colonie de l'abbaye de Longages, diocèse de Rieux.
4. 31, rue de la Fonderie.
5. Rue Réclusane, près de la porte de l'Isle, au XIVe siècle.

la conversion de filles de mauvaise vie, fut fondé le monastère des chanoinesses de Saint-Sernin. Les Augustines de la Madeleine, très anciennement établies rue des Couteliers [1], dans l'ancien hôpital du Saint-Esprit, se transformèrent de la même manière, en 1516, en un couvent de filles repenties; elles ont laissé leur nom à la rue de la Madeleine, toute proche.

D'autres Augustines, destinées à devenir célèbres à plus d'un titre, avaient un monastère hors les murs, au XIVe siècle, au delà de la Porte-Neuve. Après l'incursion du Prince Noir, elles se réfugièrent à l'abri des remparts et s'établirent place des Clottes (Lucas), sur un terrain cédé par l'ordre de Malte. C'est dans leur verger, hors les murs, que fut fondée la Gaie Science; ce sont ces nonnes qui, au XVIe siècle, se convertirent en masse à la Réforme.

Couvent de Saint-Pantaléon.

L'établissement le plus intéressant fut celui de Saint-Pantaléon. L'archevêque Jean-Raimon de Comminges, fils du comte Bernard VI, disposa, par son testament (1348), de tous ses biens ecclésiastiques en faveur d'un monastère de deux cents chanoinesses de la règle de saint Augustin. Elles devaient être divisées en quatre chœurs, de manière que le service de Dieu pût être assuré sans interruption, nuit et jour; douze chanoines réguliers devaient célébrer les offices. Le couvent devait être sous l'invocation de sainte Ursule et des onze mille vierges, dévotion très populaire à Toulouse. La réalité fut plus modeste, malgré les libéralités dont le couvent fut l'objet; il n'y eut que trente chanoinesses et pas de chanoines spéciaux, ceux de Saint-Etienne s'acquittant du service. Le monastère, situé dans le quartier des Puits-Clos, doit son nom aux reliques de saint Pantaléon qu'il gardait précieusement, notamment une coupe travaillée par ce saint. Nous avons conservé, en roman, la règle du couvent des onze mille vierges, qui ne disparut qu'à la Révolution.

Le testament d'Arnaud d'Avignonet (1398) mentionne encore les Béguines, près des Frères mineurs; les Béguines, près des Frères prêcheurs [2]; les sœurs de Saint-Romain, les sœurs Augustines, le couvent de Notre-Dame du Mont-

1. Nos 47-49.
2. C'est probablement le couvent de religieuses dominicaines fondé par Geoffroy de Vayrols, dans la maison de la Couronne.

Carmel, établissements sur lesquels nous avons peu ou point de renseignements.

Maisons religieuses. Puissance des Bénédictins.

Considérables étaient la puissance et la richesse des maisons religieuses à Toulouse, tout au moins des principales, dont les biens immeubles se dispersaient sur le sol de la ville et de la banlieue. Hospitaliers de la rue de la Dalbade, Bénédictins de la Daurade, Jacobins, Cordeliers, Carmes, Augustins possédaient des biens immenses. Le chapitre Saint-Etienne et les chanoines de Saint-Sernin étaient propriétaires, en pratique, de leur quartier et des faubourgs s'étendant hors des murailles : Saint-Aubin pour Saint-Etienne, les Minimes et la Grande-Lande (ou Croix-Daurade) pour Saint-Sernin. Le prévôt de Saint-Etienne, premier personnage du chapitre, le premier après l'archevêque, *reverendus in Christo pater*, possédait ses biens propres, son hôtel proche la porte Saint-Etienne [1], un appartement attenant pour deux chanoines, un revenu de vingt cartons de blé et vingt pipes de vin pour l'entretien de deux chapelains, deux clercs et un suisse; des rentes dans Toulouse, des terres dans le canton de Montmaur (arrondissement de Castelnaudary), le domaine des terres de Rieumajou (50 fermiers) inféodées à Pons Ysalguier, le droit à une geline, le jour de Noël, apportée par tous ceux qui tenaient un *hospitium*, une juridiction sur quelques parties du Lauraguais; il touchait une part des revenus des seize paroisses, nommait à treize cures, percevait le cens de cent quatre-vingts fermiers. A Toulouse seulement, l'étendue des possessions de l'abbaye de Saint-Sernin était évaluée à une trentaine d'hectares.

Hôpitaux et léproseries.

A la vérité, les moines jouaient un rôle social bien plus important qu'aujourd'hui. En dehors de la prédication et de l'enseignement, dont nous parlerons plus loin, religieux et religieuses assuraient le service de l'assistance publique et des soins aux malades. Le testament d'Arnaud d'Avignonet mentionne le nombre, véritablement surprenant, de quatorze hôpitaux et de trois léproseries. Ce sont : le vieil hôpital Saint-Jacques, au bout du Pont-Neuf; l'hôpital Pierre-Pons, grande rue Saint-Cyprien; l'hôpital Saint-Orens, l'hôpital Saint-

1. La prévôté se trouvait à l'emplacement actuel de l'hôtel Razous, rue Sainte-Anne.

Martin-du-Touch, gardiage de Toulouse; l'hôpital de la Grave, à Saint-Cyprien; l'hôpital de Notre-Dame de la Daurade, l'hôpital Saint-Jacques du Bourg, l'hôpital du Corps du Christ, l'hôpital Saint-Antoine de Vienne, l'hôpital Saint-Antoine de Lézat, l'hôpital Sainte-Catherine du Barri, l'hôpital de Labastide-Saint-Agne, l'hôpital d'Eutrope du couvent du Mont-Carmel, l'hôpital du Corps du Christ de la Cité. Il faut y joindre, au xve siècle, l'hôpital des Donats, près de la porte Saint-Etienne, et, en 1408, l'hôpital du Temple, établi par les Hospitaliers.

Pour les léproseries, le même document mentionne la léproserie de la Porte de la Fontaine Sainte-Marie, celle de la porte Arnaud-Bernard, dépendant de l'hôpital Saint-Jacques du Bourg, celle de la porte du château Narbonnais. Au total, on a pu dénombrer vingt-quatre établissements hospitaliers au moyen âge.

Les mesures adoptées contre les lépreux, ou ladres, augmentaient l'épouvante inspirée par la lèpre. Les malheureux affectés de ce mal étaient signalés par les médecins et remis au clergé, qui s'en emparait. Les prêtres, revêtus de surplis, d'étoles et précédés de la croix, conduisaient les lépreux à l'église; là, après avoir chanté les prières pour les morts, ils les plaçaient entre deux tréteaux, les aspergeaient d'eau bénite et les faisaient conduire soit à la léproserie, soit à une cabane isolée, avec obligation de signaler leur présence par le son d'une cliquette particulière. Il était défendu à ces malheureux parias de se laver dans des fontaines ou des ruisseaux, de pénétrer dans les églises, dans les fours servant à cuire le pain, de quitter la robe qui désignait de loin leur contagion, etc. [1].

Intensité de la vie religieuse. Recluses. Les reliques.

Rien ne témoigne mieux de l'intensité de la vie religieuse, surtout au xive siècle, que les simples inventaires ci-dessus. Le mysticisme et le goût de la vie contemplative paraît aussi dans nombre de recluses, dont le testament d'Arnaud d'Avignonet mentionne sept d'entre elles : sœur Lombarde et sœur Germaine, recluses

1. Au xiiie siècle, il existait 21.000 léproseries ou maladreries en Europe, où la lèpre a été importée par les armées romaines. Encore aujourd'hui, la lèpre ou ladrerie est un fléau de l'humanité, surtout en Asie.

du Pont-Neuf; la recluse de Saint-Cyprien, celle de Saint-Barthélemy, celle de Saint-Michel du Barri; sœur Bertrande, recluse de Saint-Agne; sœur Jeanne, recluse du couvent du Mont-Carmel. Mais il en existait d'autres à la porte Saint-Etienne, à la porte Arnaud-Bernard et à la porte Narbonnaise, endroits fréquentés où leur exemple pouvait édifier les passants et provoquer des dons charitables. En nulle ville les reliques n'ont été plus nombreuses et plus vénérées. En 1369 fut solennellement transporté à Toulouse le corps de saint Thomas d'Aquin, donné par le pape Urbain V. Le général des Dominicains, Hélie Raymond, le déposa à la chapelle Notre-Dame du Férétra, où vinrent le prendre, en grande procession, le duc Louis d'Anjou, l'archevêque Geoffroi de Vayrols, l'archevêque de Narbonne, les évêques de Lavaur, de Béziers, d'Aire, les abbés de Saint-Sernin et de Simorre, les officiers royaux, les capitouls, 150.000 personnes. Le frère du roi et de grands seigneurs portaient le dais qui abritait la relique vénérée, que l'on confia à la garde des Jacobins. En 1392, mêmes pompes accompagnèrent le Saint-Suaire transféré, à cause des Anglais, du moutier de Cadouin, en Périgord, à l'église du Taur. Pour de tels trésors, il n'était pas de coffrets assez précieux, assez artistement ciselés. L'archevêque Jean de Cardaillac, qui donna à la cathédrale la grosse cloche si populaire à Toulouse, fit fabriquer, en 1383, pour le saint éponyme de son siège, une magnifique châsse d'argent massif. Un de ses successeurs, Pierre de Saint-Martial, fit exécuter le reliquaire de Saint-Exupère pour le trésor de Saint-Sernin. Encore aujourd'hui, malgré les pertes subies, ce trésor constitue, pour l'orfèvrerie du moyen âge, un des musées les plus riches de France.

Signes de décadence.

Malheureusement, comme l'Eglise séculière, les réguliers, surtout au XVe siècle, oublient souvent leurs devoirs spirituels pour songer à leurs intérêts temporels; des germes de corruption fermentent dans les communautés, germes qui lèveront au XVIe siècle. De plus en plus, les hautes fonctions sont l'apanage de l'aristocratie. Dans la liste des prévôts de la cathédrale abondent les Comminges, les de l'Isle-Jourdain les Castelnau de Clermont-Lodève, les de Bertier; la liste des abbés de Saint-Sernin est une sorte d'armorial du Midi, où

figurent les Lautrec, les de Nogaret, les de Bruyères-Chalabre, les de Valignac, d'Orval, de la Rovère, de Juniac. Dès le xve siècle, les abbayes sont données en commende; l'archevêque de Toulouse Bernard de Rousergue est, en même temps, abbé de Saint-Sernin; puis se succèdent au même titre Jean Jouffroy, l'archevêque d'Albi, le fameux cardinal d'Arras, Gilles de Laval, conseiller de Louis XI et protonotaire apostolique, les deux Alleman, oncle et neveu, tous deux évêques de Grenoble. Les prévôts de la cathédrale se font suppléer par de grands vicaires, cumulent leurs fonctions avec celles d'évêque ou avec des charges civiles, considèrent leur poste comme une voie d'accès à l'épiscopat. La foi s'affaiblit, et Amélius de Lautrec peut être accusé d'hérésie par le viguier de Toulouse. A la fin du xve siècle, la réforme de l'opulente abbaye de Saint-Sernin était devenue indispensable; elle fut réalisée, en 1520, par l'intervention du Parlement de Toulouse; les chanoines se sécularisèrent. A la même date (1522), les Cordeliers se réformaient aussi sous la pression de l'opinion publique.

Le Grand Schisme.

Le Grand Schisme, connu sous le nom de Schisme d'Occident, fut une des causes qui contribuèrent à affaiblir l'autorité de l'Eglise [1]. On sait qu'à la mort du pape d'Avignon Clément VII [2] (16 septembre 1394), Pierre de Luna, docteur en droit et professeur à l'Université de Montpellier, fut élu sous le nom de Benoît XIII. L'Université de Paris ne le reconnut pas et, dans une assemblée de prélats réunis à Paris (Pâques 1398), la grande majorité se prononça pour la soustraction d'obédience, qui fut ordonnée par le roi. Le délégué de Toulouse était Vital de Castelmoron, prévôt de la cathédrale, envoyé par Pierre de Saint-Martial, trop âgé pour faire ce long voyage. Or, Benoît XIII fut reconnu par l'Université de Toulouse et par celle de Montpellier, qui l'avaient compté parmi leurs étudiants. Le 17 mars 1402, notre Université

1. En 1378, à la mort du pape Grégoire XI, qui avait quitté Avignon pour Rome, les cardinaux se divisèrent : une partie élut Urbain VI, qui resta à Rome; une autre élut Clément VII, qui revint à Avignon. Urbain VI eut pour successeurs Boniface IX (1389), Innocent VII (1404) et Grégoire XII (1406). Le concile de Pise (1409) nomma pape Alexandre V sans obtenir de Benoît XIII et de Grégoire XII leur renonciation à la tiare. Le concile de Constance déposa (1414) les trois papes pour nommer Martin V, ce qui termina le schisme (1417).

2. Du pape Clément VII : « L'or n'édifie pas l'Eglise, mais la détruit. »

écrit au roi pour le supplier de rendre son obédience à Benoît XIII. En 1403, dans une période de lucidité, Charles VI se rallia à Pierre de Luna; mais l'Université de Paris condamna (1406) la lettre de l'Université de Toulouse comme injurieuse et diffamatoire. L'abbé de Saint-Sernin, Améri Noël, évêque de Condom en 1411, se donnait beaucoup de mouvement pour Benoît XIII et entraîna plusieurs évêques du Midi dans son parti. C'est au milieu de toutes ces controverses que Pierre de Saint-Martial mourut et que se produisirent, entre le candidat de Benoît XIII, Pierre Ravot, soutenu par l'Université, et le candidat du chapitre, Vital de Castelmoron, soutenu par les chanoines et les royaux, le conflit et la guerre civile que nous avons racontés plus haut. Le concile de Constance (1414), auquel prit part l'archevêque Dominique de Florence, mit fin au scandaleux partage de la papauté entre trois pontifes. Mais les esprits demeurent troublés; le concile de Bâle (1432) les étonna par ses violences contre le Saint-Siège. Au moment où les pères de Bâle se préparaient à déposer le pape Eugène IV (1439), les Etats de Languedoc émirent le vœu qu'on ne renouvelât pas les divisions de la chrétienté. Mais c'est précisément le moment où le roi, profitant des circonstances, appesantit sur l'Eglise son autorité, le moment où la papauté restaurée donne à la catholicité le déplorable spectacle du népotisme et d'un soin trop exclusif de ses intérêts temporels. Et cet exemple ne fut que trop suivi dans l'Eglise séculière et dans l'Eglise régulière, comme nous avons pu le constater à Toulouse.

* * *

L'Université.

C'est au XIVe siècle que s'est véritablement formée et développée l'Université de Toulouse, « plante nouvelle et frêle » encore au XIIIe. Alors, elle est devenue comme un petit monde à part dans la ville, monde très actif et très bruyant, avec ses multiples collèges peuplant des quartiers qui conservent encore, sinon tous leurs bâtiments, tout au moins leur souvenir vivant.

Par sa bulle du 22 septembre 1245, le pape Innocent IV lui donnait sa constitution fondamentale, avec ses trois pouvoirs : l'Université ou ensemble des maîtres et écoliers, l'Evêque, le Chancelier [1]. Organisation. Assemblée générale.

L'Université, formée à l'image de celle de Bologne, avait un caractère nettement démocratique; ses assemblées générales comprenaient les écoliers, les bacheliers, les licenciés et les maîtres. Souvent fort tumultueuses, elles se tenaient au cloître des Jacobins ou des Cordeliers, ou de la Daurade, obligatoirement une fois par trimestre dans les débuts; seules, elles pouvaient prendre des décisions, adresser des requêtes, engager des actions au nom du corps entier; elles élisaient le recteur tous les trois mois et, tous les ans, les autres officiers, bedeaux, taxateurs, conseillers. Ce pouvoir, trop étendu, fut restreint par diverses bulles pontificales. En 1313, le recteur reçoit le droit exclusif de convocation, avec l'avis du Conseil des maîtres, docteurs, procureurs et syndics; en 1329, Jean XXII stipule que le consentement des deux tiers du Conseil sera nécessaire. A la fin du XIVe siècle (1389-1394), la nomination du recteur est confiée aux seuls maîtres et docteurs; le pouvoir législatif est réservé aux seuls commissaires pontificaux; les assemblées générales ont perdu, à peu près, toute leur importance.

De cette manière d'Etat, le recteur était l'exécutif; il avait son ministre des finances, le syndic. L'élection du recteur se faisait, tous les trois mois, dans une assemblée que convoquaient les bedeaux, sorte d'appariteurs d'un ordre supérieur, soit dans la maison du chancelier, près de Saint-Etienne, soit dans l'église Saint-Jacques. Choisi parmi les docteurs canonistes, légistes ou grammairiens, il disposait d'un temps trop court pour avoir un pouvoir effectif. Honoré, dans les cérémonies religieuses ou civiles, il se bornait en réalité, comme chef de l'Université, à régler de menus détails d'administration, comme les horaires des cours; il percevait les droits de scolarité par l'entremise des banquiers ainsi que les amendes qui formaient le fonds de réserve du corps; secondé par deux taxateurs, il veillait à la taxation du logis des écoliers. Le Recteur.

1. Si l'Université vécut pendant près de deux siècles sous l'influence exclusive de l'Eglise, elle est cependant de création nationale et séculière.

recteur était assisté d'un conseil de dix membres élus pour un an et rééligibles, sur lesquels deux étaient désignés par l'évêque et le chancelier.

Chancelier.

La vrai maître de l'Université c'était le chancelier, directeur de l'enseignement ecclésiastique du diocèse. Ses pouvoirs n'ont cessé de se développer, fortifiés à dessein par les papes, soucieux de surveiller étroitement une région suspecte d'hérésie. La bulle d'Innocent IV lui donne le droit exclusif de délivrer la *licentia docendi*. En 1394, les statuts de réformation de Clément VII rendent ses pouvoirs en matière d'examen presque absolus; il a le droit de dispense, celui d'abréger le temps d'étude, de supprimer même l'examen pour les privilégiés. En 1430, il est mis, honorifiquement, sur le même rang que le recteur, et il continue à prêter serment devant l'assemblée générale. En fait, sous le nom de chancelier de l'Université, titre désormais officiel, il exerce sur les études une surveillance constante.

Evêques ou archevêques.

L'Université est dans l'Eglise. C'est l'évêque de Toulouse qui la tient sous sa juridiction; un de ses délégués siège au Conseil; c'est son tribunal, l'Officialité, qui juge les membres du corps, écoliers ou maîtres, tant au civil qu'au criminel. De plus, le prélat garde le droit de modifier les statuts ou d'en faire de nouveaux, sous l'autorité du pape. Les statuts de réformation furent nombreux au XIVe siècle. Les plus importants sont ceux de l'archevêque Guillaume de Loudun (1329) et, surtout, ceux de 1394, comprenant neuf ordonnances préparées par les trois commissaires apostoliques que désigna Clément VII : l'abbé de Saint-Sernin, le prévôt de la cathédrale et le vicaire général de l'archevêché.

Les Facultés Théologie.

A la fin du XIVe siècle, l'enseignement se donnait dans trois Facultés : celle de théologie, celle de droit canon et de droit civil, celle des arts. La première, la moins fréquentée, était aux mains des Frères prêcheurs et des Frères mineurs. Leurs violences contre les hérétiques, la triste célébrité de l'Inquisition faisaient le vide autour de leurs chaires. Jusqu'en 1360, cette Faculté ne délivrait pas de licence; il fallait se rendre à Paris pour conquérir ses grades. A cette date, le pape Innocent VI lui donna une organisation semblable à celle de la

Sorbonne; néanmoins, l'enseignement de la théologie ne fut jamais comparable à ce qu'il était à Paris ([1]).

Par contre, la Faculté de droit de Toulouse eut, dès les débuts, une destinée brillante. Très fréquentée, elle réunissait la majorité des étudiants de l'Université; deux recteurs sur quatre, au XIVe siècle, sont des professeurs de droit. Sa réputation s'étendait au delà même des limites du Languedoc, particulièrement pour les études de droit romain, dans lesquelles elle surpassait les écoles d'Orléans et rivalisait avec celles de Bologne, les plus célèbres d'Europe. La tradition juridique semble, au reste, avoir précédé la fondation de l'Université; et elle s'est maintenue avec éclat aux siècles suivants ([2]). Droit.

La Faculté des arts correspondait à un lycée et à une Faculté. On y enseignait la grammaire dans des écoles que l'on fréquentait très jeune (parfois à dix ans), la logique et la rhétorique, ainsi que les éléments des sciences. Elle comprenait aussi un enseignement de la médecine, sur lequel nous sommes très mal renseignés et qui restait, en tout cas, très inférieur à celui que donnait la célèbre Faculté de Montpellier; les écoles de médecine paraissent n'avoir été autonomes qu'au XVe siècle. En 1483, les capitouls autorisent les chirurgiens-barbiers à s'établir au collège des Pauvrets pour Arts. Médecine.

1. Entre les quatre maîtres qui composaient la Faculté de théologie au XIVe siècle, Roland de Crémone, de l'ordre des Dominicains, fut le plus distingué. A partir de 1239, les maîtres ne furent plus payés par Raimon VII, mais l'Université de provisoire devint définitive et les théologiens furent pris de préférence parmi les religieux qui enseignaient dans les couvents et n'avaient pas besoin de gages.

2. Des maîtres célèbres enseignaient le droit à l'école de Toulouse et lui donnèrent un éclat particulier : Jacques de Revigny et Pierre de Belleperche, grands romanistes; Pierre de Ferrières; Guillaume de Cunh, originaire de Rabastens, qui paraît avoir eu pour condisciple enseignant, à Toulouse, le droit romain Bertrand de Montfavez, originaire de Castelnau-Montratier. Le droit canonique classique fut codifié par Grégoire IX, dans son recueil des *Décrétales*, après avoir confirmé la création de l'Université de Toulouse. Les décrétistes imposés par le traité de Paris enseignaient, en dehors du droit canonique, le droit romain. Ils n'expliquaient que dix-sept livres du *Digeste*, qui formaient les *Puncta taxata* (liv. 1-5, 7-13, 16-20). Canonistes et légistes resteront groupés dans un même corps jusqu'à la Révolution. A partir de la fin du XIIIe siècle, l'école de droit de Toulouse prépare un grand nombre de professeurs aux plus hautes dignités : de Revigny devint évêque de Verdun; de Belleperche fut membre du Parlement et garde des sceaux; de Ferrières fut nommé archevêque d'Arles; Guillaume de Cunh devint évêque de Saint-Bertrand de Comminges. Trois papes sortirent de cette école : Jean XXII, Innocent VI et Urbain V.

y ouvrir une école d'anatomie, origine du collège de chirurgie. Mais ce n'est qu'au XVI[e] siècle que la médecine a été professée, à Toulouse avec quelque distinction (1). La Faculté des arts, dans l'ordre des préséances, venait après la Faculté de droit et celle de théologie; la maîtrise ès arts constituait un grade indispensable et élémentaire sans lequel on ne pouvait devenir ni légiste, ni canoniste, ni théologien.

Etudes et examens.

En 1366, le corps professoral se composait de neuf professeurs de théologie, de trois docteurs ès lois, d'un maître et professeur ès arts et de deux professeurs de grammaire. Chaque maître donnait ses cours en latin, dans un local qu'il louait. Il recevait une rétribution de ses auditeurs. Le premier local commun fut construit par les capitouls, en 1327, pour la Faculté de théologie, sur l'emplacement de l'ancien temple protestant (entre la rue Deville et la rue Pargaminières). L'année scolaire allait de la fête de saint Luc (18 octobre) à celle des saints Pierre et Paul (29 juin). Pendant les grandes vacances, il existait quelques cours. Noël, Pâques, la Pentecôte donnaient lieu à des congés réguliers, auxquels il fallait ajouter les congés extraordinaires, les lendemains de fête ou *crastinæ*, les demi-journées de repos en l'honneur des licences. En fait, on travaillait cent vingt jours, le tiers de l'année. Si l'on excepte l'enseignement du droit, la scolastique régnait en maîtresse et Aristote demeurait l'unique source de toute science, de toute logique. Les grades étaient le baccalauréat, la licence et la maîtrise ou doctorat. Le baccalauréat en théologie exigeait au moins huit ans d'études; le baccalauréat en droit en demandait cinq pour le décret (droit canon), sept pour le droit civil. La licence s'obtenait après cinq ans d'explication des *Décrétales* et six années de cours de *Corpus Juris Romani*. La maîtrise était un grade encore plus long à obtenir. La difficulté et la longueur des études finissaient par décourager les étudiants, mais expliquaient l'autorité qui entourait alors maîtres et étudiants. Les statuts de 1394 réduisent le

1. C'est seulement, en effet, à la fin du XVI[e] siècle qu'à la Faculté de médecine commencent à briller avec éclat deux professeurs : Augier Ferrier, né à Toulouse (1513-1588), médecin de l'Hôtel-Dieu Saint-Jacques, et Francisco Sanchez, médecin et philosophe, successeur de Ferrier à l'hôpital Saint-Jacques, qui mourut à Toulouse en 1623. Aux siècles suivants, des noms émergent, notamment : François Bayle, Jean-Joseph Courtial, Dufaur, Astruc, Gouazé, etc.

temps de scolarité, suppriment la publicité des examens, allongent les vacances. Ces mesures augmentèrent le nombre des écoliers, mais abaissèrent le niveau des études. Enfin, les droits d'examen, qui n'existaient pas au début, devinrent très onéreux. En 1430, les théologiens payaient 2 écus d'or pour le baccalauréat, 8 pour la licence et 2 pour le doctorat. Les examens, d'abord privés, puis publics, se passaient soit à l'église du Taur, soit à l'église Saint-Jacques. Après un cycle complet d'études, le professeur décernait à l'étudiant inscrit à son cours, et s'il l'en jugeait digne, le grade de bachelier, sans contrôle.

Les étudiants.

Les étudiants se groupaient en nations, élisant chacune leurs prieur et sous-prieur; ces sortes de syndicats avaient à Toulouse bien moins d'importance qu'à Paris; ils étaient plus nombreux et, à tout prendre, moins tranchés. On y voyait quelques étrangers, surtout des Espagnols, et même quelques Anglais, que le roi Charles VII prend sous sa protection par lettres datées de Bray-sur-Seine, 14 septembre 1427. L'immense majorité était formée de Gascons, Rouergats, Languedociens, Provençaux, Périgourdins, Auvergnats, Poitevins, Limousins, Bourguignons, Angevins, Bretons et Parisiens. Ils devaient payer des droits fixes plus des cotisations diverses perçues par les taxateurs, régies par le syndic et affectées en grande partie aux cérémonies religieuses, souvent quotidiennes : messes pour le repos de l'âme des maîtres de l'Université, messe du Saint-Esprit à l'ouverture des cours; achat de cierges; funérailles; messe hebdomadaire; toutes ces cérémonies se célébraient aux Jacobins et étaient strictement obligatoires, comme l'assistance aux sermons. Les étudiants devaient acheter leurs livres — leurs manuscrits — aux *stationarii* ou libraires, dont on taxe les prix dès 1329. Ils payaient aussi, plus joyeusement, leur quote-part dans les banquets qui fêtaient les nouveaux bacheliers ou licenciés, ou dans les cortèges de tambourins, trompettes et hautbois qui les accompagnaient à leur examen public. Ils payaient les honoraires de leurs maîtres et le prix de leurs logis, toutes taxes établies par l'Université. Honoraires et locations donnaient lieu, du reste, à bien des abus et des trafics. Dans le dessein d'empêcher le luxe et de maintenir une sorte d'égalité

démocratique entre les étudiants, un règlement de 1314 prescrivait un uniforme, une cape noire sans manches ou avec manches, agrafée ou boutonnée, obligatoire dans les cours, et que les étudiants portaient même dans la vie courante (1).

Les Collèges.

Mais beaucoup d'étudiants étaient pauvres et ne pouvaient supporter les frais d'études longues et dispendieuses. Dès le moyen âge, l'Eglise a imaginé le système des bourses. Les collèges étaient des maisons d'internes dont les hôtes étaient entretenus gratuitement ou à peu de frais, suivaient les cours de l'Université et, souvent, recevaient un enseignement particulier. Les étudiants aisés qui les habitaient nourrissaient des restes de la table un « beneficiatus », sorte de boursier de la communauté. Ces collèges se sont multipliés à Toulouse grâce à de pieux mécènes et restent une des originalités de l'Université.

Au XIIIe siècle. Collège de Boulbonne.

La plus ancienne fondation mentionnée par les textes est celle du collège de Bolbonne ou Boulbonne (2). En 1204, Raimon Mascaron lègue à l'abbé de Bolbonne (comté de Foix) une maison entre la rue des Arts et la rue Boulbonne (le n° 21 actuel). Les Cisterciens de Boulbonne venaient y faire leurs études religieuses; ce collège dura jusqu'en 1551. Le 29 mars 1242, Vital Gautié fait don de cinq maisons lui appartenant pour abriter vingt écoliers pauvres, dont deux prêtres. Nous ne savons si les volontés du donataire ont été exécutées.

1. *Ordination.* — Les archives de la Haute-Garonne possèdent des registres d'ordination, à Toulouse, de 1482 à 1498. Pendant ces quinze années, ont reçu les ordres sacrés 4880 sous-diacres, 4.522 diacres et 4.334 prêtres. Pendant cette même période, le recrutement du clergé de Toulouse compte 959 nouveaux prêtres, soit une moyenne de 64 prêtres par année. Ces prêtres appartenaient surtout à la classe des roturiers (Abbé Amat, du diocèse de Bayonne). Après 1498, les registres ne fournissent plus les mêmes précisions. En 1370 (Fournier. *Les statuts des Universités*, t. I, p. 631), il y avait à l'Université de Toulouse 92 religieux, se décomposant ainsi : 43 bénédictins, 25 augustins, 13 religieux de l'ordre de Cluny, 10 cisterciens et un trinitaire. Les séculiers se recrutaient presque exclusivement dans le Midi de la France. Le diocèse qui, toujours dans la même période, en a fourni le plus est celui de Cahors : 582, et ce fait est assez curieux à constater, car la ville de Cahors possédait aussi une Université depuis 1382; c'est donc que la tentative de Jean XXII de doter sa ville natale d'une école théologique n'eut pas grand succès.

2. Rue Boulbonne, n° 21, en face du Grand Hôtel Tivollier.

A la fin du XIII[e] siècle, les religieux de Grandselve (ordre de Cîteaux) établirent, pour les étudiants en théologie, un collège appelé Saint-Bernard ou de Saint-Pierre de Cuisines, auprès duquel l'abbé de Saint-Sernin, Arnaud de Villemur, permit de bâtir une église (1282). Ce collège, comme celui de Boulbonne, était réservé aux religieux cisterciens; son proviseur professait à l'Université (1). Non loin de là, Bertrand de Montaigu, abbé de Moissac et conseiller de Philippe le Bel, qui présida des assises du Parlement, à Toulouse, en 1287, établit le collège de Saint-Pierre de Cuisines pour douze religieux et un prieur de l'ordre de Cluny.

Collèges de Saint-Bernard. et de Saint-Pierre de Cuisines

Mais c'est le XIV[e] siècle qui fut l'âge d'or des collèges. En 1319, Guillaume de Montlezun, abbé d'Aix en Poitou, lègue tous ses biens ainsi que ceux de ses frères en vue d'établir un collège pour six étudiants dont un prêtre; d'abord situé hors la porte des Croses, ce collège s'établit au coin de la rue Valade et de la rue des Puits-Creusés, au temps des routiers et de la guerre anglaise. En 1397, il ne comptait déjà plus que trois collégiats.

XIV[e] siècle. Montlezun.

En 1337, Arnaud Loubens de Verdale, évêque de Maguelone et inquisiteur, qui avait étudié quatorze ans à l'Université et y avait conquis ses doctorats *in utroque jure*, fonde un collège pour douze étudiants en droit de 21 à 25 ans, que se chargeront de désigner ses frères et, après eux, l'évêque de Carcassonne. En 1525, un autre legs permit d'ajouter douze places nouvelles. Ce collège se trouvait rue Valade, près le collège de Montlezun, Tous deux, supprimés en 1551, furent rachetés par le couvent des Capucins.

Verdale.

Le collège de Narbonne, un des plus importants, tire son nom de son fondateur, Gaubert du Val, archevêque d'Arles puis de Narbonne. Le testament de l'archevêque (17 mars 1342) prévoit douze places, dont deux réservées à des étudiants originaires de Saint-Pierre-d'Enezac, en Quercy, lieu de sa naissance. Cet établissement se trouvait dans une maison acquise par lui dans le bourg de Saint-Sernin, sur la place d'Artillerie actuelle.

Narbonne.

1. Ce collège était situé sur les terrains de la rue Saint-Bernard.

Saint-Martial.

En 1359, c'est le pape Innocent VI en personne, pape d'origine languedocienne, ancien étudiant en droit de l'Université de Toulouse, sous son nom d'Etienne Albert, qui fonde le collège de Saint-Martial poür quarante écoliers pauvres, dont six du Limousin. Ce collège, établi dans un local occupé aujourd'hui par un hôtel, en face du théâtre du Capitole, à l'entrée de la rue du Poids-de-l'Huile ([1]), jouissait d'une grande réputation; le savant Baluze, bien plus tard, y fit ses premières études.

Talleyrand de Périgord.

En 1360, le cardinal Hélie de Talleyrand de Périgord, né en 1301, évêque d'Auxerre à vingt-cinq ans, promu cardinal par Jean XXII, créé évêque d'Albi par Clément VI, envoyé deux fois par le pape pour négocier paix ou trêves entre Français et Anglais, établit un collège pour vingt boursiers et quatre chapelains, sous le vocable de Saint-Front ou Saint-Fronton ([2]). Les écoliers devaient étudier le droit canon ou civil. Il acheta pour cet objet la maison des Mauran, vieille famille toulousaine, faisant partie de ce groupe « légitimiste » dont nous avons parlé. Cette maison, avec sa tour et deux maisons adjacentes, celles de Guillaume Saverdun et de Jean Capdenier, formèrent un des plus vastes établissements de ce genre ([3]). Les boursiers étaient à la nomination de la famille du fondateur, puis du chancelier de l'Université. Le cardinal Hélie n'eut pas le temps d'achever son œuvre, à laquelle le pape Grégoire XI mit la dernière main.

Maguelone et Sainte-Catherine.

En 1370, ce même pontife donnait des statuts au collège de Maguelone fondé en vertu du testament d'Audouin, évêque d'Ostie, de la famille des Palais, dont on rencontre le nom dans les listes capitulaires dès 1277. Le nom vient de ce qu'on a cru Audouin évêque de Maguelone. Ce collège abritait dix étudiants en droit, auxquels Dominique de Florence ad-

1. La porte de la tourelle d'escalier portait les armes pontificales avec la tiare et la clef. Ce blason a aujourd'hui disparu.

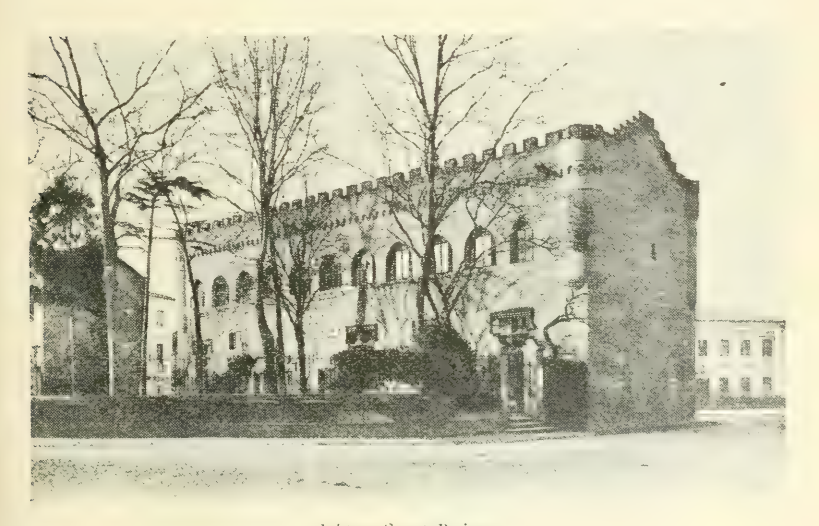
2. Saint-Front de Périgord, cathédrale de la ville de Périgueux.

3. Coin de la rue du Taur et de la rue du Périgord. Sur ces vingt boursiers, dix étaient originaires du diocèse de Périgueux, et dix venaient des autres diocèses. Le collège comprenait quatre corps de logis, avec jardin, chapelle, sacristie et autres dépendances. Il ne reste qu'un corps de logis en façade sur la rue du Taur. Sur les autres bâtiments a été élevée la Bibliothèque de l'Université. (C. Espéran, curé de N.-D. du Taur. *Le Petit Séminaire*. Revue historique de Toulouse, 1934, p. 116.)

joignit un prêtre perpétuel (1). — Le collège Sainte-Catherine date de 1382 et fut fondé par Pierre de Montruc, évêque de Pampelonne (2). Vingt boursiers et quatre prêtres y étaient entretenus aux frais de la fondation. Il se trouvait sur la place actuelle du Capitole (café de la Paix) et son église s'élevait à l'endroit où s'ouvre le portail de l'Hôtel de Paris.

Saint-Raimon. Mirepoix. Saint-Girons.

Au XVe siècle, les créations se ralentirent quelque peu. En 1403, les chanoines de Saint-Sernin établissent un collège de boursiers dans l'ancien hôpital fondé par Raimon Gairard, chanoine de Saint-Sernin, à l'aide de fondations pieuses. Ce collège fut ruiné par un incendie ; au début du XVIe siècle, l'évêque Pierre de Saint-André le fit rebâtir et lui assura une réelle prospérité (3).



Collège Saint-Raimon

Le collège de Mirepoix ou de Saint-Nicolas fut fondé, en 1417, par Guillaume du Puy, évêque de Mirepoix, pour huit écoliers étudiant le droit ; à cet effet, il légua un immeuble lui appartenant, rue de l'Isle (4), dans lequel il existait une église. Ce collège occupait tout le côté ouest de l'actuelle rue

1. 38, rue du Taur (maison de l'hôtel Mazoli).
2. On l'appelle aussi collège de Pampelonne.
3. C'est actuellement, après restauration, le curieux et important Musée Saint-Raymond, place Saint-Sernin.
4. Rue Mirepoix.

Mirepoix, sur une superficie de plus de 3.500 mètres carrés; le cloître n'en a été détruit qu'il y a un demi-siècle.

Le collège de Saint-Girons fut fondé par Jean Balaguier, docteur en droit, régent de l'Université de Toulouse; son testament (24 janvier 1429) léguait sa maison, rue Saint-Antoine, près le Salin [1], pour loger « six escoliers de Saint-Girons ou environs, pauvres, aptes et dociles aux lettres », à la désignation des consuls de la dite ville, et y être entretenus pendant cinq ans.

Collège de Foix.

Le dernier des grands collèges — et le plus important peut-être — est le collège de Foix ou de Saint-Jérôme. Le



Collège de Foix

fondateur, Pierre de Foix, était le cinquième enfant d'Archambaud de Grailly, captal de Buch, et d'Ysabel de Foix; né en 1386, il entra dans l'ordre des Franciscains dès son plus jeune âge; il fut fait évêque de Lescar à dix-neuf ans et cardinal à vingt-deux. A vingt-huit ans, il assistait au concile de Constance, où il joua un rôle considérable. Légat du pape à plusieurs reprises, évêque d'Albano en 1431, il fut investi,

1. 23, rue Pharaon et 12, rue Saint-Remésy.

en 1462, de l'archevêché d'Auch et mourut peu après. Ce grand seigneur, à partir de 1450, acheta un certain nombre d'immeubles, rue de l'Olm-Sec (Romiguières), rue des Ecoles (des Lois) et près des Cordeliers, dans un quartier annexé par la ville en 1437, et obtint du roi des lettres d'amortissement, permissions d'acquérir et de nombreux privilèges. Le collège, prévu pour vingt-cinq collégiats, futurs juristes, canonistes et théologiens, reçut ses trois premiers en 1458. Ses vastes bâtiments, bien construits, occupèrent bientôt une vaste superficie après les agrandissements réalisés en 1512, plus de 4.000 mètres carrés. Il reste encore aujourd'hui la masse quadrangulaire, flanquée de tourelles en encorbellement, qui domine la rue du Collège-de-Foix et le couvent de la Compassion, les six baies gothiques qui éclairent encore sa vieille chapelle, au-dessus de laquelle se trouvait la bibliothèque enrichie de manuscrits précieux et rares, avec ses six fenêtres à croisillons (1). L'église publique donnait sur la rue Romiguières, avec la girouette de son clocher, dont la forme avait fait donner au collège le nom de collège de la Vache.

Quelques autres collèges, connus par les cadastres ou par des textes, et du reste supprimés au XVIe siècle, ont dû être établis aux XIVe et XVe siècles, sans que nous puissions les dater. Le collège des Innocents ou des Pauvrets, ou d'Agulheras se trouvait sur le sol de la place du Capitole, devant l'hôtel de ville, à l'angle de la rue de la Pomme et de la rue du Poids-de-l'Huile. On y donnait l'instruction primaire. Dès la fin du XVe siècle (1483), il paraît abandonné puisque son local sert aux chirurgiens-barbiers. Après sa suppression (1551), la ville fit de l'immeuble une prison pour filles de mauvaise vie. Sur le collège du Temple ou de Saint-Jean, rue de la Dalbade, nous avons aussi peu de renseignements. Il n'en est pas autrement de la maison du collège de Pierre Gros, rue des Arts, disparue avec le percement de la rue d'Alsace. Collèges sans date.

Pour le collège de Saint-Exupère, situé rue du Taur (2), nous savons qu'il fut fondé par François, docteur, vicaire général de l'archevêque d'Auch ; nous connaissons ses statuts ; Saint-Exupère.

1. Colbert s'empara de ces manuscrits, qu'il fit diriger sur Paris.
2. Nos 67 à 71, rue du Taur.

c'était une manière de petit lycée, réservé aux arts et aux écoliers ne suivant pas les cours de l'Université, possédant ses maîtres particuliers. Il disparaît en 1551.

Organisation des collèges.

Avec quelques légères variantes, l'organisation de ces collèges apparaît assez uniforme. Les collégiats étaient désignés d'après les volontés du testateur et fondateur, et dans la province spécifiée par lui. Sur vingt-trois boursiers du collège de Foix, trois étaient de Foix, cinq de Lectoure, trois du Béarn, un d'Acqs, un du Nébouzan, deux de Tarbes, un du comté de Castelbon, un de l'Andorre, deux du Lautrec, deux de Narbonne et deux de Villemur. Comme les compétitions pour ces places se produisaient fort vives dans quelques collèges, on avait introduit la cooptation, ce qui ne simplifiait pas les choses. Les collégiats élisaient parmi eux un prieur ou recteur, qui ne pouvait refuser sa charge; il avait à administrer les biens, de sorte que l'administration en était le plus souvent fort imparfaite. La durée du séjour variait suivant le collège : douze ans au collège de Foix, sept ans au collège de Maguelone, six ans au collège de Périgord. La bourse d'entretien variait également. Au collège de Périgord, les collégiats recevaient par an un tonneau de vin, un demi-carton de froment et 2 florins par semaine; mais ils étaient exemptés des droits universitaires, que payaient, au contraire, les collégiats de Foix. A côté des collégiats vivaient les prêtres chapelains et les serviteurs; plusieurs de ces derniers transportaient à l'Université les livres et cahiers des étudiants; il y en avait six au collège de Foix, dont un pour le pain et le vin et un pour préparer les aliments; de plus, au même collège, étaient attachés un notaire ou secrétaire et un médecin. Tout ce personnel dépendait de la juridiction ecclésiastique, notamment de celle de l'abbé de Saint-Sernin, sur les possessions de qui quelques collèges se sont édifiés.

Richesse des collèges.

Les ressources des collèges étaient très variables, et celles d'un même établissement pouvaient soit augmenter par des dons, soit diminuer par une administration défectueuse. Il y avait des collèges très pauvres, qu'on a supprimés en 1551 parce qu'ils ne pouvaient plus se soutenir. Mais le collège Saint-Martial, le premier en dignité et dans les cérémonies universitaires, possédait des rentes considérables. Maguelone

avait 4.800 livres et 4 sous tournois de revenus à la fin du XIVe siècle; la liste de ses propriétés, à Toulouse et hors les murs, est très longue. Périgord, en dehors des trois immeubles du collège, était propriétaire de onze maisons dans la ville, d'une ferme avec juridiction à Labège et de rentes en six localités des environs. Le collège de Foix, qui avait la deuxième place dans les cérémonies et prétendait à la première, s'enorgueillissait des reliques que son fondateur lui avait léguées et de sa bibliothèque, une des plus belles de la région, que Louis XIV ne dédaigna pas de s'annexer; les prieurés de Rieumes, de Martres, de Galan lui appartenaient. Le roi multipliait pour lui ses privilèges. Le collège était fief noble, exempt pourtant du ban et de l'arrière-ban, et protégé par la sauvegarde royale contre les tentatives des justices religieuses ou municipales.

La vie des étudiants.

Collégiats et étudiants libres formaient, à Toulouse, une population assurément nombreuse [1] et extrêmement remuante. Dans les collèges, les statuts recevaient de fréquents accrocs. Les écoliers recevaient des tiers dans leurs chambres, vendaient leur part de vin, cabalaient contre le prieur, contre les chapelains; le luxe s'introduisait dans le costume, dans la vie journalière, et les études en souffraient. Plus turbulente encore était la foule des étudiants libres, parmi lesquels se glissait plus d'un mauvais garçon taillé sur le patron du poète Villon. Rivalité de nation ou province, rivalités des Facultés, rivalités de maîtres même, tout servait de prétexte à des violences ou à des rixes. Mais tous se trouvaient d'accord contre la police, représentée par le guet municipal. Ils étaient également infatués de leurs privilèges de juridiction et de leurs exemptions d'impôts, et ils défendaient l'immunité dont jouissait le quartier des écoles, sorte de cité réservée, lieu d'asile interdit à tous agents de l'autorité, si ce n'est l'autorité ecclésiastique; en quoi ils étaient soutenus par l'archevêque, le chancelier et tout le corps des maîtres.

1. *Communication de l'abbé Annat* (Bull. Soc. Arch., 1904). — L'abbé Annat, à la fin du XVe siècle, estime à 2.000 le nombre des seuls étudiants clercs, à la vérité les plus nombreux; en estimant à 3.000 le nombre total, on ne serait probablement pas loin de la vérité.

Conflits entre l'Université et le Capitoulat. Conflits de juridiction.

Les conflits de l'Université et du Capitoulat n'ont jamais cessé sur le double terrain juridictionnel et financier. Dès 1292, Philippe le Bel avait interdit au sénéchal et aux capitouls de poursuivre les écoliers pour crime. En 1324, Charles IV, prenant l'Université sous sa sauvegarde, soustrayait ses membres, par lettres patentes, à la juridiction capitulaire. Mais, en 1325, le roi revint sur sa décision et, en 1331, Philippe VI ordonna au sénéchal de ne pas mettre obstacle à la justice municipale quand il s'agira d'écoliers et ce, malgré la sauvegarde royale. Ce revirement était dû, sans doute, aux réclamations du chapitre, excédé des désordres auxquels les étudiants se livraient. L'affaire Aymeri Béranger (1332) (1) montre le degré d'acuité de la crise, puisque l'existence même du capitoulat fut alors mise en question. Les excès des étudiants ne cessèrent pas; en 1351, le syndic de l'Université est tué par l'un d'eux, en pleine église du Taur. Les capitouls eux-mêmes sont obligés de protéger cette jeunesse indisciplinée contre les représailles. On la trouve toujours les armes à la main, prête à l'émeute lorsque l'occasion s'en présente. En 1406, elle envahit Saint-Etienne pour soutenir Pierre Ravot; en 1432, elle déchaînera, en faveur de Pierre de Rousergue, une véritable guerre de rues. La municipalité demeure désarmée par le privilège toujours invoqué, toujours contesté. Si, en 1427, les capitouls, un Nogaret en tête, viennent arrêter, dans le collège même de Narbonne, le prieur Saint-Cricq, partisan des Anglais, l'Université proteste malgré son patriotisme, se pourvoit devant le juge mage, puis devant le Parlement de Béziers. En 1443, Charles VII finit par attribuer aux capitouls la connaissance des délits ou crimes commis par les écoliers. Mais, en 1461, Louis XI confirme les privilèges universitaires.

Conflit fiscal.

Sur le terrain fiscal, le conflit apparaît aussi grave. Les membres de l'Université revendiquent l'exemption d'impôt, comme privilège de cléricature. En 1392, ses suppôts même se prétendent dispensés de payer les aides ou autres subsides au roi; les fermiers des aides ayant voulu les obliger à payer, l'Université les excommunie et proclame la grève des études, parce que les gens du roi lui avaient donné tort. Les officiers

1. Voir chapitre VII.

royaux suspendent alors les privilèges et suppriment la sauvegarde. L'Université en appelle au roi, qui pardonne, reconnaissant que sont exemptés des aides le chancelier, le recteur, les vrais étudiants et quelques officiers, syndics et bedeaux. C'est à cette époque de troubles que le pape Clément VII prescrivit une réforme promulguée en 1394. Mais le conflit, terminé avec le roi, renaît avec les capitouls. Les étudiants se refusent à payer le « souquet » ou impôt sur le vin au cabaret ; et, d'une manière générale, toute l'Université se refuse à acquitter les tailles municipales. Nous avons une requête des capitouls au roi, qui nous montre, toutes réserves faites sur l'exagération de la supplique, la singulière puissance de l'Eglise à Toulouse au début du XVe siècle. « Toulouse la Gailharde est ruyneuse, dépeuplée, pauvre, mal habitée, fort désolée au regard de ce qu'elle devrait être... Les monastères, églises et collèges tiennent et possèdent presque toutes les propriétés, terres, possessions et revenus, et les fiefs nobles que tenaient et possédaient anciennement les chevaliers, excuyers, marchands, bourgeois et aultres de la dite cité et lesquels étaient contribuables aux charges et affaires de la dite ville ; et tiennent presque tout et en est, par ce moyen, moult appauvrie la dite cité... (1). » L'Eglise, y compris l'Université, aurait, si nous en croyons ce document, possédé les neuf dixièmes du sol de la ville et du gardiage. En 1409, Charles VI ordonne aux universitaires de payer les impôts municipaux. Peine perdue ! La querelle dure encore en 1440, par un procès entre le syndic et les capitouls.

Assujettissement de l'Université au Parlement.

A partir de l'établissement du Parlement de Toulouse, cette Cour s'arroge sur l'Université un droit de regard, qui devint rapidement un privilège de surveillance et même de réglementation. Dès la fin du XVe siècle, à l'autorité supérieure, mais lointaine, du Saint-Siège, déjà balancée par celle du roi, se substitue l'autorité plus proche et plus effective des gens du roi. Nos parlementaires, bientôt issus du personnel des maîtres ou des gradués ès lois, avaient intérêt à maintenir ou élever le niveau des études juridiques, les plus importantes, et par là intervenaient fréquemment dans l'organisation et

1. Arch. mun. 2130. Cité par Saint-Charles, *Le collège de Maguelone* (Mém. Acad. des Sciences, 1883).

la vie du Corps universitaire. Nombreux sont les arrêts du Parlement relatifs à la réglementation des « lectures » et « répétitions », au recrutement des maîtres par le choix ou le concours, aux élections rectorales, aux droits des assemblées générales, aux conditions d'admission des écoliers, aux tarifs d'examen et d'immatriculation, au salaire des maîtres, à l'échelle des grades (13 septembre 1470, 29 janvier 1480, 14 août 1486, 4 septembre 1499) (1). Ces divers arrêts constituent une véritable réformation, dont le résultat fut de mettre fin aux abus qui s'étaient glissés dans l'Université, vénalité des chaires, négligences des maîtres, avilissement des grades, gaspillage des fonds des collèges, indiscipline des étudiants. En même temps, le Parlement veillait avec soin au maintien des privilèges et franchises du Corps universitaire, privilèges fiscaux ou juridictionnels, qu'ils fussent d'origine royale ou apostolique.

Rôle de l'Université de Toulouse.

Le rôle de l'Université, dans la pensée du moyen âge, correspond-il à la place qu'elle occupait à Toulouse? On en peut douter. Aucun grand théologien, aucun grand philosophe scolastique n'occupa une de ses chaires. On a conservé le souvenir de Raimon Sebonde, né à Barcelone, mort en 1432 maître-régent de la Faculté de médecine, à Toulouse, où il était professeur de théologie, auteur célèbre de la *Théologie naturelle*; ce fut un penseur, un mathématicien non moins qu'un médecin (2). Seul, le droit civil a toujours été florissant. Quelques juristes de ces temps lointains ont été sauvés de l'oubli. Nous avons déjà mentionné, dès la fin du XIIIe siècle, des maîtres remarquables. Au XIVe siècle, on doit signaler Guillaume de Montlauzun et Guillaume de Cun, évêque de Bazas et de Comminges (3), canonistes célèbres; Pierre de Ferrières, maître en droit romain, qui devint évêque de Noyon, puis archevêque d'Arles et chancelier du royaume de Sicile, et fut le professeur du futur pape Jean XXII, Jean

1. Juliette Puget. *L'Université de Toulouse aux XIVe et XVe siècles* (Annales du Midi, 1929-30, pp. 362 et suiv.).

2. Il existe de lui un traité de philosophie religieuse, qui a été traduit et discuté par Montaigne (1569). Son nom est à jamais sauvé de l'oubli grâce au fameux chapitre des Essais (liv. II, chap. XII), *Apologie de Raimon Sebonde.*

3. Voir Chanoine Tournier, *Guillaume de Cun, professeur à l'Université de Toulouse*, Toulouse, 1927.

de Costa ([1]), et, surtout, à la fin du XV[e] siècle, après la renaissance des études juridiques dues aux réformes du Parlement, Guillaume Benoît, dont la science se pénètre déjà d'humanisme et annonce — timidement — les grands maîtres du siècle suivant ([2]). Le rôle politique de l'Université ne peut se comparer à celui qu'a joué l'Université de Paris. Les Toulousains, restés fidèles au roi pendant la guerre de Cent ans, au moment où Paris se ralliait au roi d'Angleterre (1422), n'ont pas suivi davantage la capitale dans la grande querelle du Schisme. Ils ont soutenu Benoît XIII, le pape d'Avignon, et mérité d'être censurés par le Parlement et l'Université de Paris. Nos députés au concile de Bâle (1432) n'ont pas joué le rôle de premier plan des docteurs de Sorbonne et ont suivi docilement le pape Eugène IV au concile de Ferrare (1437); leur rôle paraît avoir été un rôle de conciliation et de modération, à l'encontre des fougueux Parisiens. Il n'en reste pas moins que notre Université, florissante surtout au XIV[e] siècle, a constitué un foyer d'études à peu près unique dans le Midi, si l'on excepte Montpellier, et contribué, pour sa part, à donner à Toulouse son caractère de ville intellectuelle.

***

Les classes sociales. La noblesse.

A considérer la place que tiennent dans notre cité le capitoulat, les fonctionnaires royaux et les parlementaires, l'Université et l'Eglise, on peut se demander ce qui reste de la noblesse urbaine ([3]). En fait, elle a presque disparu dans les tourmentes albigeoises ou anglaises. Les cadastres du XV[e] siècle

1. Chanoine-chantre de Bayeux, évêque de Chalon-sur-Saône, puis de Mende, légat de Benoît XIII au concile de Pise.

2. Voir *L'Université de Toulouse*, 1929. *La Faculté de droit*, M. M. Thomas et Boyer, pp. 114-115.

3. *Décadence seigneuriale.* — Les XIV[e] et XV[e] siècles ont cruellement atteint le seigneur dans son autorité et dans sa fortune. *Crise d'autorité* d'abord, pour deux causes juridiques : décadence des justices seigneuriales, devenues moins lucratives par la concurrence des tribunaux de l'Etat; transformation progressive du servage, dont le mouvement de disparition, commencé au XIII[e] siècle, va s'accentuant jusqu'au milieu du XVI[e] siècle, favorisé par le seigneur, qui vend les affranchissements et arrête ainsi, à une époque où la main-d'œuvre est rare, la fuite des serfs vers les villes neuves. *Crise de fortune* ensuite, la plus grave, pour des raisons politiques et économiques, dont les premières doivent être recherchées dans les conséquences immédiates de la guerre de Cent ans : dévastation et dépeuplement. (Robert Boutruche, *loc. cit.*)

permettent de relever quelques noms de survivants comme Roger d'Espanha ou d'Espagne, seigneur de Montespan, de Seysses et de Launaguet, qui fut un des propriétaires de l'hôtel dit de Duranti (1); comme Jean de Nogaret, seigneur de Gragnague, qui habitait rue des Arts (2); comme les Carmaing, une des plus vieilles dynasties nobiliaires toulousaines, qui a donné son nom à la rue Nazareth, qu'on appelait aussi de la Souque-d'Albigès ou de Carmaing. A cette noblesse d'épée commence à s'ajouter, au xve siècle, la noblesse de fonctions ou de robe, comme celle de ces Bertier dont le plus ancien, lieutenant ou sénéchal et grand maître des eaux et forêts, possédait un hôtel rue des Marchands (3); comme celle de ce Gatien du Faur, chancelier du comte d'Armagnac en 1468, puis troisième président du Parlement, ancêtre des du Faur de Saint-Jory, qui habitait 10, rue Croix-Baragnon (4); comme celle de Georges d'Olmières, baron de Saint-Sernin, juge de Comminges et fils d'un Jean Etienne, capitoul, dont la tour octogonale, 3, rue Peyrolières, rappelle encore aujourd'hui la résidence. Cette classe va se développer magnifiquement au xvie siècle.

Bourgeoisie des marchands. Ysalguier.

Ce que révèle, au moyen âge, l'étude des cadastres, c'est la richesse des marchands, dont les plus considérables s'élèvent jusqu'au capitoulat et jusqu'aux fonctions royales de finance ou de justice — et, par cette double voie, jusqu'à la noblesse. Le cas de notre ville n'est pas isolé. La société a évolué de même partout en France, où les hautes classes, nullement fermées, se recrutent incessamment par en bas. Le plus bel exemple est celui de la famille Ysalguier, fameuse dans les fastes capitulaires, où elle figure quarante-huit fois, la dernière, en 1530, avec Bertrand Ysalguier, et dont les ancêtres les plus lointains, au xiiie siècle, firent le métier de changeur, tandis qu'un de ses membres, au xve siècle, est noble homme et commandant d'une compagnie. Ces grandes familles bourgeoises ont leur histoire écrite dans les rues de la ville, où de

1. Rue Duranti, no 2.

2. Nos 6 et 14.

3. No 37.

4. Hôtel Castellane, qui a remplacé l'ancien hôtel de Michel du Faur de Saint-Jory, juge mage au xvie siècle, construit par Bachelier.

vieux hôtels rappellent leur souvenir quand ils n'ont pas donné leur nom à la rue elle-même (1).

Les Astorg, Catel, La Jugie, Prohenques, Bosredon, Brucelles.

Rue d'Astorg, c'est Raimon-Arnaud de Villeneuve, au XIVe siècle, descendant probable du Pons de Villanova des débuts de notre histoire municipale ; au XVe siècle, ce sont les Astorg (2), dont le nom est ainsi devenu historique. Place Saint-Etienne, derrière la façade banale de l'hôtel Catel (3), se dissimule, dans la cour, une belle façade gothique avec une tour hexagonale aux mâchicoulis aveuglés. C'était, au XVe siècle, le logis de Jean Catel, « hoste de la Campane » en 1498, dont le fils Jean fut capitoul et s'anoblit, dont la descendance peupla le Parlement et s'enorgueillit de l'annaliste Guillaume Catel. Rue Croix-Baragnon, au nº 9, habitèrent les La Jugie : Bertrand, « cambrador » en 1477, et, précédemment, son ancêtre Pierre, capitoul en 1314.

Les Prohenques, dont on rencontre sans cesse le nom dans nos annales du XIVe au XVIIe siècle, possédaient des immeubles rue Peyras ; cette famille d'aubergistes et de marchands

1. *Ysalguier et le Niger.* — L'un des fils de cette famille d'un grand renom, dont l'hôtel existe encore rue Peyrolières, Anselme Ysalguier, aurait-il découvert le Niger au XVe siècle et séjourné huit ans à Gao, capitale de l'empire de Sengaï, aujourd'hui tête de ligne des caravanes transsahariennes, pour revenir à Toulouse avec des richesses considérables, traînant à sa suite un harem, une première favorite d'origine princière, la négresse Salam-Cazaüs, avec laquelle il aurait eu plusieurs enfants, des casines, des nègres, des eunuques, dont l'un, Aben Ali, pourvu de quelque talent en médecine, opérait des cures merveilleuses et aurait guéri en cinq jours Charles VII (1416), tombé malade à Toulouse? Ce voyage, s'il a été effectué par Ysalguier, était hérissé de difficultés sur mer comme sur terre, par le cap Juby, la Mauritanie, le Sahara. Cependant, il n'était pas impossible. En tout cas, cette entreprise ne paraît pas présenter un caractère suffisant d'authenticité. Le récit nous en a été fait, au XVe siècle, par Guillaume Bardin, conseiller au Parlement de Toulouse, dans une chronique sur l'Afrique, à cette époque du XVe siècle. Mais le manuscrit, disparu, dit-on, sous la Révolution, n'a pas été retrouvé. Plus tard, au XVIIIe siècle, le fantaisiste Dumège, de Toulouse, Lamothe-Langon, le chanoine Anthelme de Tricard, dans son ouvrage *Essais de littérature pour la connaissance des livres*, se basant sur une prétendue copie de ce manuscrit, émaillent cette relation de voyages de détails et d'événements, dont quelques-uns, invraisemblables, permettent de supposer qu'on a rétabli par conjecture un texte adiré. Aucune généalogie, aucun document d'archives, ni les *Annales de Toulouse*, ni Catel, ni aucun papier de famille ne font mention de cette merveilleuse aventure. Aussi, semble-t-il qu'à défaut du manuscrit Bardin, et jusqu'au jour où les archives révéleront l'existence de cet épisode de la vie d'Anselme Ysalguier, il convient d'user de réserves. — De la Roncière, *Une idylle franco-nègre au Niger* et *La Découverte de l'Afrique au moyen âge.* — *L'Auta*, février 28. — *Bull. Soc. Géogr. toulousaine*, 1929. — Galabert. *Anselme Ysalguier est-il allé au Niger au XVe siècle?* (Mém. Acad. des Sciences, 1933).

2. Leur demeure se trouvait au nº 3 de la rue.

3. Nº 6.

s'éleva par le capitoulat et la magistrature. Au 30 de la rue des Changes, se trouvait, au xve siècle, le logis de Pierre Chevalier.

La maison du capitoul Antoine Bosredon, 21, rue des Changes qui ouvre à l'angle de la rue Malcousinat les deux arceaux de sa boutique, surmontée d'étages en pans de bois, fut le foyer d'une famille de marchands et de capitouls, depuis Jean (1421) jusqu'à Antoine, qui suréleva l'immeuble au milieu du xvie siècle et qui se fit une triste célébrité par ses concussions. Non loin de là ([1]), une haute tour à six pans, qui, avec sa tourelle, monte à 26 mètres, décèle le logis édifié vers 1470 par Huc Boysson, capitoul en 1468; avec sa cour au cadre gothique, c'est un ensemble exquis que masquent des corps de logis Renaissance ajoutés par le capitoul Jean Cheverry (1535). Rue Malcousinat, n° 1, subsiste encore une autre tour gothique datant de la fin du xve siècle et élevée par le marchand Guillaume Bénézit, capitoul en 1497.

Le logis d'Arnaud de Brucelles, 23, rue des Changes, un des joyaux de la Renaissance, rappelle une famille également ancienne, dont le premier représentant connu, Jean, fut capitoul en 1434. Tout proche s'élève celui du changeur Pierre de Lancefoc ([2]) avec sa tour octogone derrière une façade Henri IV. Tout autour de la Bourse abondent les souvenirs de la bourgeoisie toulousaine, drapiers, changeurs ou banquiers. La rue Clémence-Isaure s'appelait alors rue des Ysalguier, étant bordée des propriétés de cette illustre famille.

Les Najac, Rostes, Bruget, Pierre del Fau.

La place de la Bourse, ancienne place de la Tour-de-Najac (xvie siècle), évoque la dynastie des Najac (xiiie-xve siècles), marchands de drap et capitouls, qui possédaient la maison sur le sol de laquelle s'est bâtie la Bourse actuelle. Rue de la Bourse demeuraient les Rostes, les Bruget, familles capitulaires, et Jean Carrière, « épicier » et capitoul en 1489 ([3]). Au n° 20, on peut toujours admirer la porte gothique, sommée d'une corbeille de chardons avec monogramme du Christ, qui, par un couloir voûté d'ogives, permet de pénétrer dans une charmante cour gothique, dont une façade offre des fenêtres

1. Rue Malcousinat.
2. N°s 21, 27, rue des Changes.
3. N°s 16, 18, 22.

à croisillons d'un style délicat et dont l'angle nord-ouest dresse vers le ciel, à 24 mètres, une tour à sept pans. Ce beau logis, construit à la fin du xve siècle, sur un terrain appartenant à un épicier et à sa « molle » (1), est un monument des ambitions déçues du marchand Pierre del Fau, qui brigua le capitoulat et ne put l'obtenir. Petite rue Saint-Rome, la maison du marchand Pierre Seguy dresse toujours sa tour d'escalier découronnée.

Les quartiers proches du Salin n'abondent pas moins en vestiges ou ensembles analogues. A l'angle de la rue Joutx-Aigues et de la rue des Filatiers, deux croisillons de fenêtres subsistent de l'antique maison gothique des Plasensac, Arnaud et Pierre, marchands et capitouls (1466, 1473 et 1491). Si la tour de Ramon de Cabriolle (2) disparut dans l'incendie de 1463 celles du capitoul Paul de Baxis, rue des Couteliers, de dame Raspaude, rue des Polinaires, survécurent. Rue Pharaon, l'hôtel dit de Jérôme Taverne (3) eut pour noyau un logis dont reste la tour découronnée avec sa tourelle en cul-de-lampe et son blason martelé au-dessus de la porte, logis élevé par l'huissier Noël Rolle.

Les Plasensac, Pierre Dahus, Carréri.

Rue d'Aussargues (4) se dressent les hautes murailles de briques à créneaux, à gargouilles et à faux machicoulis, percées de baies à croisillons, que bâtit, dans le troisième quart du xve siècle, Pierre Dahus, juge de Villelongue, capitoul, juge d'appeaux au civil du sénéchal; ce fut au siècle suivant une des plus belles demeures parlementaires quand le président de Tournoër y eut ajouté l'admirable tour d'escalier.

Plus loin, 30, rue de Languedoc, près de la tour carrée de la Trésorerie, s'élève l'hôtel du notaire Guillaume Carréri.

La rue des Coffres porte le nom, déformé, de la famille des Scaffres, et l'impasse de la Hache, non loin de l'ancien Château, près de la tour de Thanus, portait, au xvie siècle, le nom des Vézian, nom trois fois honoré au titre capitulaire. Jean de Saint-Loup, capitoul en 1470 et 1490, avait donné son nom à la rue Saint-Jérôme.

Scaffres, Vézian, de Saint-Loup.

1. Moglie, épouse.
2. N° 8, rue du Coq-d'Inde.
3. N° 21.
4. N° 2.

Classe dirigeante.

Enfin, les bourgeois, marchands importateurs d'épices, manieurs d'argent, drapiers, gens de justice paraissent détenir, au XVe siècle, une part importante de la richesse, malgré les doléances des capitouls. Classe dirigeante de la cité, ils ont inscrit leur orgueil, non pas seulement dans leurs portraits et leurs blasons, mais dans les logis, dont un certain nombre ont bravé le feu et l'usure du temps.

***

Les corporations de métiers.

Les corporations de métiers paraissent ne s'être constituées qu'à la fin du XIIIe siècle. Les plus anciens statuts que possèdent nos archives municipales sont ceux des cordiers (1270, 18 novembre). Jusqu'en 1321, dix-neuf corps de métiers font approuver leurs règlements. Après la grande lacune de la guerre de Cent ans, le XVe siècle et le début du XVIe ont vu rédiger soixante-quatre statuts (1474-1553) (1). C'est alors seulement que les travailleurs achèvent de se grouper et de réglementer la production. Mais les corporations toulousaines sont certes moins fortement organisées que celles de Paris ou du Nord, tout au moins au début ; du reste, les différences entre le Nord et le Midi s'effacent peu à peu pour faire place, surtout au XVIe siècle, sous l'action de la royauté, à une sorte d'uniformité d'organisation et de règlements.

Les corporations se sont définitivement constituées au XVe siècle. La plus grande partie de leurs statuts appartient à cette époque. C'est après la période de misères et d'incertitude de la guerre de Cent ans que les travailleurs ont achevé de se grouper et de réglementer la production.

Ouvriers libres.

Sans doute, tous les travailleurs ne sont pas incorporés ; il reste encore, jusqu'à Colbert, des ouvriers libres, ceux qu'on appellera Chambrelans dans le Nord et qu'on nomme Strangiers ou Privats dans le Midi. Seulement, les corporations ne les tolèrent pas (2) ; et la vente de ce qu'ils fabriquent ou

1. Voir *L'Inventaire des Archives municipales* d'E. Roschach. Les statuts forment la série HH. N° 1 (1270-1321), n° 2 (1474-1553), n° 3 (1512-1577), n° 4 (1514), nos 5 à 11 (1494-1756), n° 10, livre des Maîtrises, etc. Cf. Levasseur, *Sources de l'histoire des corps de métiers à Toulouse* (Congrès des Soc. savantes, 1900).
2. Exemple, les parcheminiers et les naypiers.

débitent demeure assujettie à certaines conditions; ils ne pouvaient écouler leurs produits que les jours de marché et de foire, aux lieux accoutumés, en versant, en certains cas, une caution qui devait garantir les réclamations [1].

Caractère des corporations.

Mais la majorité des ouvriers a senti l'avantage que présentait l'association, à la fois pour le producteur et pour le consommateur. A une époque où la plupart des objets fabriqués se vendaient sur place, l'offre et la demande s'équilibraient généralement. La corporation assurait au producteur la sécurité, à l'ouvrier une existence sans chômage et la certitude de ne pas mourir de faim, au consommateur la garantie d'une besogne bien surveillée et, en général, bien faite. La corporation était placée sous l'égide de la religion, si puissante sur les âmes au moyen âge. Tous les métiers formaient des confréries, avaient leurs saints, leurs chapelles dans les églises de la ville ou du bourg, leurs fêtes patronales. Les chapeliers, confrères de saint Jacques, célébraient leurs cérémonies aux Carmes; les barbiers, confrères de saint Côme et saint Damien, aux Jacobins [2]; les enlumineurs, confrères de saint Jean l'Evangéliste, au Taur; les argentiers, confrères de saint Eloi, aux Jacobins. Les premiers articles des statuts avaient trait aux devoirs religieux; les serments exigés, l'obligation, pour être admis, d'être de bonnes vie et mœurs, tout contribuait à créer et entretenir l'esprit de fraternité chrétienne et à développer, comme nous dirions aujourd'hui, la solidarité. Ajoutons encore que, habitant généralement le même quartier, souvent la même rue, travaillant ensemble dans de petits ateliers familiaux tout le long d'une année coupée d'innombrables fêtes chômées, maîtres et ouvriers formaient un monde aussi uni que peuvent l'être des hommes et, à tout prendre, assez heureux.

Rapports avec le Capitoulat.

Les corporations gardent toujours avec le capitoulat des rapports très étroits. Leurs statuts ont été établis ou réformés, au XVe ou au XVIe siècle, avec l'approbation ou la collaboration des capitouls et sont déposés à l'Hôtel de ville. Aucune nouvelle corporation ne peut se fonder sans l'autorisation des capitouls. Au XIIIe et XIVe siècles, ils nomment les bailes. Leur

1. Autre exemple, 10 livres petits tournois pour les bouchers.
2. Voir la peinture de la chapelle des Jacobins.

juridiction est la plus haute dans les conflits de métiers et ils reçoivent l'appel du tribunal des bailes. C'est devant la maison commune qu'on met au pilori les marchandises fraudées; les corporations, avec leurs costumes et emblêmes, figurent dans toutes les grandes solennités.

Les trois degrés : Apprentis, Compagnons.

La corporation comprend toujours ces trois degrés : apprenti, compagnon, maître; mais, au XVe siècle, les conditions se fixent où l'on peut déjà discerner la menace de castes. L'apprenti est un enfant ou un adolescent dont les statuts stipulent le temps d'apprentissage, deux ou trois ans au moins; il paie un droit d'entrée à la corporation et un subside annuel, en nature ou en argent, à son maître qui doit l'instruire. Le maître était ainsi tenté de prendre beaucoup d'apprentis à son service; aussi les statuts en limitaient-ils le nombre. Les compagnons (ou massips, ou ouvriers, ou valets) mettaient la main à l'ouvrage, payaient un droit d'entrée et une cotisation annuelle pour les offrandes aux saints; ils juraient les statuts, faisaient partie de la confrérie; on devenait compagnon quand le maître jugeait l'apprentissage suffisant. Le compagnon touchait un salaire. Mais, dès 1494, on voit les compagnons boulangers former une confrérie spéciale, sous le vocable de saint Honoré, avec ses statuts, ses cotisations et ses bailes : début de scission qui deviendra grave plus tard.

Les Maîtres. Le Chef-d'œuvre.

Les conditions d'accès à la maîtrise se sont aggravées au XVe siècle. Les statuts exigent un minimum de résidence, un minimum de compagnonnage, des garanties morales et professionnelles; à la vérité, les capitouls peuvent délivrer des dispenses, et la qualité de fils de maître en tient lieu dans bien des cas. Le maître est astreint au chef-d'œuvre, difficile et coûteux, au moins pour qui n'est pas fils de maître, celui-ci n'étant pas obligé très souvent de subir cet examen. Un espasier devait forger une épée d'armes, que les bailes rompaient à quatre travers de doigt de la pointe pour s'assurer de la loyauté de la matière, et que le candidat devait appointer, garnir et finir en présence du jury. Un pâtissier, outre qu'il devait être sain de corps, devait fabriquer, faits à point, trois pâtés de chapon, six pâtés d'assiette, quatre tartes, quatre darioles à la crème, un dauphin et une fleur de lis à la crème. De plus, il était tenu de déposer 25 livres tournois, sorte de

cautionnement garantissant les fraudes possibles ou seulement un plat manqué. Après ces épreuves, le maître payait un dîner de bienvenue à ses nouveaux collègues. Au xve siècle, il prononce le serment d'observer les règles et de faire de la marchandise honnête; ce n'était pas là un vain engagement; l'oublier exposait le maître, non seulement à la confiscation de la marchandise et aux amendes, mais à des peines corporelles pouvant aller jusqu'à la mort : la prison pour les naypiers fabriquant des cartes truquées, la mort pour l'apothicaire qui aurait vendu des poisons. Mais la maîtrise conférait, avec le droit à peu près exclusif d'ouvrir boutique, des privilèges pour la vente, une situation morale enviable, la possibilité de transmettre, temporairement à la veuve et définitivement au fils, l'atelier de fabrication. Beaucoup de maîtres s'enrichissent, s'élèvent et parviennent aux honneurs administratifs (1).

Bailes. Agents subalternes.

Parmi les maîtres, les bailes formaient comme la magistrature de la corporation. Au xve siècle, l'ancien mode de désignation des capitouls est abandonné; les bailes se recrutent soit par cooptation, soit par le suffrage des maîtres, mais les capitouls confirment l'élection; ils reçoivent leur serment de bien remplir leur charge et d'observer les statuts. Le nombre des bailes variait selon les corporations. Leur office principal était de surveiller la fabrication en visitant les boutiques et ateliers. La visite avait lieu deux fois par semaine chez les chandeliers, une fois chez les serruriers, quatre fois chez les chaussetiers, une fois l'an seulement chez les apothicaires et les drapiers. Rien ne pouvait être vendu avant examen des bailes, point essentiel pour les denrées alimentaires. La ville et les faubourgs étaient divisés, pour les métiers dispersés (2), en bailies ou zones d'inspection. Les bailes inspectaient les mesures et balances trois fois par semaine, sous la halle de la Maison de ville, après les vêpres; ils apposaient la marque sur les draps tissés, après en avoir vérifié le poids; ils pouvaient ordonner la destruction ou la mise au pilori des marchandises avariées ou fabriquées en contravention des règlements. C'était une charge lourde que les maîtres choisis comme bailes

1. Lorsque l'aspirant était sorti avec honneur des épreuves de l'examen, son nom était inscrit sur les registres de la corporation.
2. Exemple : boulangers.

ne pouvaient refuser, mais qui leur valait des compensations pécuniaires (1) et une situation morale exceptionnelle. Les bailes formaient, de plus, un tribunal d'arbitres jugeant les litiges entre membres de la corporation, litiges que certains règlements défendaient même de porter devant la justice; enfin, ils constituaient, en grande partie, le jury qui jugeait le chef-d'œuvre. Dans quelques corporations, il y avait des suppléants ou délégués (sobrepausats); pour les boulangers, les capitouls instituèrent des peseurs jurés. Dans le commerce de gros, surtout la draperie, des courtiers (gorratiers ou banacs) servaient de lien et d'intermédiaire entre le producteur et le consommateur. Les trois courtiers assermentés des drapiers touchaient 4 deniers par livre sur la vente, dont ils avaient le monopole.

Principaux métiers.

Le livre des métiers et la collection des statuts conservés aux archives communales nous fournissent de précieux renseignements sur le monde du travail avant le XVIe siècle et nous donnent une idée assez précise de la vie économique (2).

L'alimentation.

Les pancossiers, boulangers, répandus un peu partout dans Toulouse, formaient une corporation très ancienne dont les statuts ont été refaits en 1462. Les maîtres avaient le droit d'acheter les premiers le blé de la Pierre. Ce blé leur était fourni par les moulins de la Garonne, Château, Daurade, Bazacle; il était pesé au Poids-du-Blé, rue du Puits-des-Carmes (des Prêtres), transféré à l'hôtel de ville en 1499. Mais c'étaient les fourniers (statuts de 1371 et 1496) qui cuisaient le pain dans les fours municipaux (3) avant d'avoir, au XVe siècle, leurs propres fours; leur patron était saint Pierre et la

1. La moitié des amendes, exemption des cotisations, prime pour toutes fraudes ou malfaçons découvertes.

2. Originairement, les marchands étaient divisés en six corporations, qui prenaient rang dans l'ordre suivant : la draperie, l'épicerie, la mercerie, la pelleterie, la bonneterie et l'orfèvrerie. Dans la profession de l'épicerie était comprise, entre autres professions, celle des apothicaires. La mercerie comprenait aussi des personnes de plusieurs états distincts; c'était la plus considérable; ce mot s'applique universellement à toutes sortes de marchandises et d'ouvrages (meræ); aussi est-il plus noble que les autres corps, d'après son institution, en 1407, par Charles VI. Dans ce corps de la mercerie, les particuliers ne travaillent point et ne font aucun ouvrage de la main, si ce n'est pour enjoliver les choses déjà manufacturées. (*Savary*, livre I, chap. V.)

3. Par exemple, le four du Paradoux, le four de Cantegril, les deux fours de la rue Siurane (des Trois-Banquets aujourd'hui), le four de la rue d'Aussargues, celui des Augustins, rue des Arts.

chapelle de leur confrérie se trouvait aux Jacobins. Les fogassiers fabriquaient des gâteaux de farine (statuts 1407); en butte à l'hostilité des boulangers, ils se fondirent avec les pâtissiers; ceux-ci, association très ancienne (1), faisaient d'abord des pâtés de viande; puis ils utilisèrent aussi le lait, les œufs et les fruits; leur corporation était une des plus florissantes de Toulouse; ils jouissaient du privilège de débiter leurs gâteaux dans la rue; les compagnons vendaient les oublies et les apprentis, des « cachemuseaux » et des tartelettes. Les marchands de poisson salé (1475) n'ont pas survécu au moyen âge; ils avaient leurs tréteaux à la halle des Bancs-Majous, établie par les capitouls, rue Saint-Rome, n° 14, avec les marchands de poissons frais non incorporés; le poisson leur était fourni par les pêcheurs qui habitaient toujours à côté du port de Viviers ou de la Daurade, rue des Pescadours (des Blanchers), dont la confrérie, vivante et nombreuse, avait élevé à ses frais la Capelle-Redonde, à l'entrée de l'actuelle rue Malbec (2), et se transporta, au XVIe siècle, à Saint-Nicolas, de Saint-Cyprien. Les bouchers ou mazelliers n'ont formé de corps qu'en 1322; et encore tout étranger pouvait-il s'établir en versant une caution de 10 livres tournois aux mains des capitouls; ceux-ci, au reste, surveillaient avec soin la vente de la viande. En 1422, ils établissent un tarif et contrôlent les pesées. Les bêtes étaient tuées non loin des lieux de vente, rue Merlane, au coin de la rue des Trois-Banquets, rue de la Colombe pour les agneaux. Comme à Paris, il y avait plusieurs quartiers de la boucherie, rue Perchepinte, proche Saint-Etienne, place du Salin; sur ces places se trouvaient les bancs de mazel, appelés de la Salvetat-au-Salin (3). On trouvait aussi des bancs de mazel rue Tripière ou Bédetière, dans le quartier Saint-Rome. Les agneliers, chevriers, chevrotiers formaient une corporation à part dont les statuts sont de 1300; ils tiraient beaucoup moins profit de la chair que de la peau des animaux tués.

1. Les plus anciens statuts sont de 1272; ils ont été refondus en 1316 et 1492. Les statuts de 1316 (31 mars), portent l'interdiction de faire des *flans* de lait, et une addition du 29 juillet 1320 défend de faire des oublies, de la Saint-Jean à la Saint-Michel. Fr. Galabert, *Communiqué à l'Acad. des Sciences*, le 3 mai 1934.

2. Disparue au XVIe siècle.

3. Au devant du n° 6 de la place.

Les marchands d'huile, fusionnés avec les fabricants de chandelles, s'appelaient chandeliers-huiliers. Leurs statuts datent de 1462 et sont une refonte de statuts bien plus anciens. L'huile était déchargée au Poids-de-l'Huile, au carrefour des Puits-Clos (1), par des porteurs jurés, et vendue par des courtiers. Le siège de la corporation se trouvait place de l'Olm-Sec (rue Romiguières). Mais il y avait des marchands d'huile rue des Chapeliers, anciennement rue des Ugnères. De même, la corporation des épiciers remontait très haut au moyen âge. Leurs premiers statuts datent de 1281; ils furent refondus en 1495; les épiciers débitaient des poudres, de l'encens, des amandes, du cumin, de l'anis; au XVe siècle, on ajouta de la résine, des torches de cire, des fils de chandelle ronde, des fils de torches carrées, du poivre, du gingembre, du girofle, du safran, des épices en poudre, de la gomme arabique, de la coriandre et de l'arsenic. Au XVIe siècle, la corporation s'absorbera dans le corps des marchands de la Bourse.

Aucune corporation n'a le privilège de la vente des boissons, le commerce du vin étant libre et les cerviniers ou brasseurs, florissants au XIIIe siècle, disparaissent au XIVe.

Le vêtement. Les métiers de la laine.

Les industries du vêtement semblent avoir beaucoup prospéré à Toulouse. Les lanassiers, cardeurs et peigneurs de laine (1468), dont la confrérie, sous la protection de la sainte Vierge, avait son siège à la chapelle Notre-Dame d'Espérance, aux Carmes, se groupaient dans le voisinage du monastère; ils ont lutté contre les laines étrangères que les marchands essayaient d'introduire sur le marché.

Les pentheniers et cardaniers, fabricants de cordes, formés dès 1356, se sont incorporés, au XVIe siècle, avec les cardeurs et peigneurs. Les foulons et dégraisseurs, constitués en 1519, nettoyaient et blanchissaient la laine; ils ont laissé leur nom à la rue Maletache (2). Les paraires ou paradors, apprêteurs et tondeurs de drap, réunis aux tisserands au XIIIe siècle, s'en sont séparés en 1315; leurs statuts refondus datent de 1378 (3). Les tisserands de laine et sergeurs, corporation puissante et très ancienne, a reçu de nouveaux règlements en 1441; elle

1. Place des Puits-Clos; le Poids-de-l'Huile fut transporté, en 1551, dans un immeuble acheté par les capitouls et contigu à la Maison commune.
2. Nom de la préparation pour dégraisser la laine.
3. On sait qu'ils ont donné leur nom à la rue des Paradoux.

honorait saint Etienne et saint Louis d'Anjou, évêque de Toulouse, dans une chapelle de la Daurade; les ouvriers recevant la laine brute devaient rendre des draps d'un poids pareil moins une demi-livre qui constituait leur salaire. La marque des draps s'opérait sous la halle de la maison commune, à l'aide d'un sceau représentant d'un côté le château Narbonnais, de l'autre la fleur de lis. Les tisserands ont de nouveau absorbé les paraires au XVIe siècle. Les tisserands en fil détaché, les teinturiers en drap ont, par contre, continué à former deux corporations distinctes. Les drapiers, corporation également vénérable, célébraient leur fête patronale le 1er mai, à Saint-Sernin. Leurs statuts de 1464 ne sont que la refonte de vieux règlements perdus. La plupart habitaient près de la Bourse actuelle; la rue Cujas se nommait, au XVe siècle, la rue des Drapiers (2); là se trouvait le clos de la Draperie, la halle, « la Ombrada de la Draparia ».

La laine tissée était ouvrée par les tailleurs, giponiers, pourpoinctiers, couturiers, vieille corporation qui a renouvelé ses statuts en 1430. Ils se groupaient dans le même quartier. La rue de l'Echarpe et la rue du Tabac ont toutes deux porté à cette époque le nom de rue des Giponiers et des Pourpoinctiers; leur confrérie s'assemblait à la chapelle Sainte-Luce, à la Dalbade. Les compagnons tailleurs ou sartres (3) formèrent, au XVe siècle, la confrérie rivale de Saint-Sébastien, que la corporation finit par absorber en 1509, date de nouveaux statuts. Les chaussetiers fabriquaient des chausses et des chaperons (1425); leur patron était saint Sernin. Les chapeliers nous ont laissé leurs statuts en roman (1464). Les bonnetiers, boutonniers, constitués en 1467, honoraient Notre-Dame de Lorette; les brodeurs se groupaient rue des Filatiers, comme les fileurs de lin. Les pelhiers, raccommodeurs et revendeurs de vieux habits, vieille corporation (statuts de 1288, refondus en 1316), disparaissent au XVe siècle pour faire place à deux corps : les rhabilleurs-rapiéceurs et les fripiers-revendeurs. Les emballeurs et peseurs de pastel, pour la teinture en bleu des laines et des draps, formaient une importante corporation

1. Rue de la Bourse, à côté du bâtiment actuel.

2. Sarto, tailleur en italien.

sous le patronage de saint Michel porte Balance; leur confrérie était établie à la Daurade, depuis 1546 [1].

Les porteurs de chaises.

La corporation des porteurs de chaises date du milieu du XVIe siècle. Au XIVe siècle, on utilisait des chaises roulantes. Aux XVIIe et XVIIIe siècles, les chaises à porteur classiques sont des boîtes hautes et élevées, à deux portes, munies de fenestrations avec glaces mobiles, et, dans le haut, un couvercle s'ouvrant comme un vasistas; elles étaient munies de quatre crochets, dans lesquels passaient les bâtons que les porteurs supportaient par leurs bricoles, Les porteurs de chaises avaient leur siège, à Toulouse, place Saint-Etienne (place Royale); ils étaient nombreux, et leur association fut importante jusqu'à la Révolution; parfois, des enfants effrontés les poursuivaient du cri familier aux attelages des bœufs : « Harri parié », parce qu'ils allaient par paire [2].

Les métiers du cuir.

Les affachayres, tanneurs et corroyeurs dépouillaient la bête tuée et préparaient le cuir; leurs statuts seront refaits au XVIe siècle. Ils habitaient, en grande partie, Tounis et les bords de la Garonne. Les pargaminiers, blanchers et chamoiseurs (statuts 1463), aussi anciens, ont laissé leur nom à la rue Pargaminières et à celle des Blanchers; ils honoraient la Vierge et avaient une chapelle aux Jacobins. Les hongroyeurs (1431) fabriquaient le cuir verni; leur chapelle était aux Carmes et leur patronne était Notre-Dame de la Chandeleur. Les pellissiers, pelletiers, colletiers ou pelegantiers préparaient les fourrures, apprêtaient les peaux « d'agneaux, de chevreaux, martres, fouines, blaireaux, renards, chats, écureuils, putois, lièvres et lapins »; leur chapelle était Notre-Dame de la Pitié, aux Augustins. Leurs statuts (1290) ont été refaits en 1424 [3]. Les gantiers (1440) se sont réunis aux boursiers et aiguilletiers; les ceinturiers (1464) disparurent lorsque les ceintures de cuir passèrent de mode. Ajoutons les selliers-bridiers (1420), fondus avec les freniers-éperonniers,

1. Le pastel *(esatis tinctoria)* fut planté en Europe au moyen âge, et nous avons parlé du commerce considérable des pastellaires à Toulouse. Mais, pour la teinture des étoffes, après des luttes séculaires, on abandonna le pastel. L'indigo triompha alors définitivement, vers 1730.

2. L. S. *Revue historique de Toulouse*, 1934.

3. Au XIIIe siècle, leur quartier était le quartier Saint-Rome; la rue du May s'est appelée la rue des Pelegantiers.

au début du XVIe siècle; les bastiers-bourreliers (1464), confrères de sainte Luce, et les gainiers, confrères de sainte Marie-Madeleine, à la Dalbade. Pour les cordonniers, leur corporation très ancienne ne nous est connue par les documents qu'en 1500; formée sous le vocable de saint Crespin et saint Crespinien, aux Carmes, elle fut toujours puissante et assez remuante; ses produits étaient estimés. Les savetiers-grouliers, qui réparaient les chaussures, honoraient les mêmes saints que les cordonniers à Saint-Géraud (statuts 1460). Les patiniers ou bambochers (1467) fabriquaient des galoches ou patins.

Le bâtiment et le bois. Potiers et cordiers.

Nous ne trouvons pas, au XVe siècle, de corporations de maçons ou plâtriers, non plus que des fabricants de meubles. Ces métiers étaient-ils libres ou faut-il croire à des lacunes dans nos documents? En tout cas, nous avons les statuts des fustiers ou charpentiers (1320) [1], corporation importante qui avait pour patron saint Joseph et célébrait, au XIVe siècle, ses offices à la chapelle Sainte-Radegonde, au cloître Saint-Etienne. La corporation des couvreurs de maisons (1495) et celle des menuisiers (1495) étaient unies en confrérie et se réunissaient aussi à la cathédrale. Les semaliers, aussi anciens que la culture de la vigne, fabriquaient les tonneaux et les grazeliers les auges de bois [2]. Les tourneurs, corps plus considérable, qui ont donné leur nom à la rue, avaient leur chapelle à l'église Saint-Rome et vénéraient sainte Catherine. Il leur

1. De tout temps, les charpentiers ont formé des corporations puissantes, instruites, travailleuses. Tous les ouvriers qui travaillaient le bois, tels les charpentiers, les menuisiers, les charrons, étaient appelés charpentiers au moyen âge. Ils se réclament des Associations remontant, d'après la tradition, à l'époque de la construction du temple de Salomon (Xe siècle av. J.-C.) et divisées en trois grandes catégories de Compagnons du Devoir : les Enfants de Salomon, les Enfants de Maître Jacques, les Enfants de Maître Soubise. Un lien commun réunit les ouvriers d'un même compagnonnage. Leurs statuts ne datent que du XIVe siècle. Ce sont les charpentiers qui, de tous les ouvriers du bâtiment, ont le mieux conservé une partie des traditions des anciennes corporations. Réunis en compagnonnages ou Sociétés, ils célèbrent annuellement leur fête patronale de saint Joseph par l'exécution d'un chef-d'œuvre, qu'ils portent en une procession solennelle, sous la présidence de la Mère des Compagnons. Ces associations sont unies par les mêmes droits et les mêmes devoirs; elles sont éminemment libérales. Leurs symboles sont le compas, la règle, la bisaiguë, le cordeau, l'équerre. U. V. G. T. La mère des compagnons charpentiers est Madame Anna Darbas, à Toulouse, rue Tripière 12, où travaillent les ouvriers dans un atelier bien ordonné, qui renferme plusieurs intéressants chefs-d'œuvre. Le président est M. Jean Montaut. C'est à l'église Saint-Pierre, à Toulouse, qu'ils célèbrent leur fête de saint Joseph.

2. Une partie de la rue des Tourneurs s'appelait rue des Grazeliers.

était défendu de travailler du bois coupé depuis moins de quatre mois. Les potiers de terre ou ouliers (1427), qui habitaient aux environs de la chapelle Saint-Georges, devaient une « dourgne » par fournée pour les frais du service divin.



Maître Soubise, des Compagnons du Devoir

Les cordiers, réformés en 1492, étaient sous l'invocation de saint Paul et se réunissaient à la chapelle Saint-Côme, aux Jacobins. Les sesquiers ou rempailleurs de chaises se groupaient dans le quartier des Carmes (1).

Le métal.

Avec les arts de la laine et du cuir, ce sont ceux du métal

1. Rue Sesquière ou du Coq-d'Inde.

qui, au moyen âge, ont valu à l'artisanat toulousain sa grande réputation. Le fer des Pyrénées et des Corbières, hautement estimé, arrivait à Toulouse tout préparé des forges du pays de Foix, du Donezan ou du Capcir. Les faures ou forgerons, enfants de saint Eloi, dont la confrérie avait la Daurade pour siège, ont formé une tradition dont de belles pièces de ferronnerie, encore aujourd'hui visibles, montrent la force et la qualité. Les grilles de Saint-Pierre de Cuisines [1], œuvre de l'époque romane, celles de Saint-Sernin et de Saint-Etienne laissent regretter la disparition des fers forgés qui devaient orner les innombrables puits dont la ville était semée [2]. Les armusiers ou armuriers, brigandiniers, bonetiers [3] fabriquaient des équipements de guerre réputés. Le roi Charles IV possédait plusieurs fers de glaive forgés à Toulouse. Les espasiers-fourbisseurs (1465), fabricants d'armes offensives, comme les épées, dévots de Notre-Dame des Neiges, à la Daurade, pouvaient rivaliser avec les ouvriers italiens ou espagnols; leur quartier, au XVe siècle, était la partie ouest de la rue des Tourneurs, la rue des Armusiers. Près de la Trinité, où leur confrérie avait son siège, se groupaient les serruriers. Si l'on juge de leur habileté par la serrure de la grille de Saint-Sernin, il y avait parmi eux, au XVe siècle, de véritables artistes. Les couteliers et ciseliers (1374), les rasoriers (1379) peuplaient la rue qui a gardé leur nom. Les spilliers ou épingliers (1466) avaient leur chapelle aux Carmes et honoraient sainte Ursule et les onze mille vierges. Quant aux peyroliers-chaudronniers (statuts 1379), réunis dans la rue Peyrolières, ils avaient pour patron saint Dominique et célébraient leurs offices aux Frères Prêcheurs. Ils avaient obtenu qu'on défendît la vente des vieux chaudrons réparés. Les estagniers ou fondeurs d'étain se groupaient rue des Estagniers (des Arts). Les lanterniers-ferblantiers, formés seulement au XVIe siècle en corporation, ont laissé leur nom, non loin de la Daurade, à la rue Lanternière.

Orfèvres-argentiers.

La corporation la plus aristocratique de Toulouse était, à coup sûr, celle des orfèvres-argentiers. Les statuts des argen-

1. Chapelle du Purgatoire et chapelle des Fonts Baptismaux de l'actuelle église de Saint-Pierre.
2. Il en reste un du XVIe siècle dans une cour du 12, rue Temponières.
3. Bonetes, rivets pour armures.

tiers datent de 1461, avec des corrections et additions en 1487. La réglementation des ouvrages d'or et d'argent y apparaît très rigoureuse. Cette corporation disposait d'une salle à l'Hôtel de ville, avec une table de cuivre sur laquelle chaque maître imprimait son poinçon et sa devise. De plus, le baile apposait, à toutes pièces d'argent ou d'or, le poinçon de la ville avec la lettre de l'année. Presque tous les maîtres habitaient rue des Argentiers (rue Gambetta), entre la rue des Gestes et la place du Capitole. C'étaient de véritables artistes dont on a retrouvé quelques noms, pour le XVe et le XVIe siècles (1). Citons Pierre de Cluzel, Pierre Lézat, Jacques Lacroix, auteurs de croix d'argent, de statuettes, de reliquaires, conservés dans les trésors des églises ou dans nos musées. Les argentiers-orfèvres fournissaient les fleurs données en prix, le 3 mai, aux lauréats de la Gaie Science. La surveillance qui s'exerçait sur la corporation n'était pas un vain mot. Le 4 avril 1446, dans le quartier des Changes, les capitouls firent visiter douze ateliers d'argentiers et de changeurs et firent saisir des pièces de titre insuffisant; les contrevenants, cités devant les magistrats, s'appelaient Amiel et Barthélemy de Brucelles, Raimon Bosredon, Gautié Blancart, noms bien connus dans la bourgeoisie toulousaine.

Chirurgiens barbiers.

La corporation des chirurgiens-barbiers est bien antérieure au XVe siècle; les statuts de mai 1457 sont destinés surtout à en défendre l'entrée aux ignorants. La maîtrise ne pouvait s'acquérir qu'après six ans d'apprentissage; et il fallait avoir fait des études de médecine et de chirurgie à l'Université. Quatre prud'hommes questionnaient le candidat sur la « notomie, apostèmes, plaies, ulcères, fractures, dislocation, artritiqua, lepra, flegodomye » (2). L'épreuve pratique consistait à faire quelques barbes et « quatre lancettes ». La réception des nouveaux étudiants ou béjaunes donnait lieu, comme dans toutes les corporations, à des fêtes et à maintes plaisanteries. Les chirurgiens-barbiers avaient comme patrons saint Cosme et saint Damien et leur chapelle était aux Jacobins.

1. Macary. *L'orfèvrerie à Toulouse*, 1460-1550-1904.

2. Lamouzèle. *Quelques documents inédits sur les chirurgiens-barbiers de Toulouse* (Bull. Soc. Arch. du Midi, 1903, p. 304).

En 1537, l'évolution s'achevant, les chirurgiens formèrent une corporation spéciale.

Aussi anciens sont les apothicaires, appelés autrefois : les *cuisiniers* de la médecine. Dès 1309, un statut réglementait l'exercice de la pharmacie; de nouveaux statuts sont élaborés en 1464, 1471 et 1513 (1). La corporation fut placée sous le patronage de saint Michel et célébrait ses offices à la chapelle de Rieux, aux Jacobins. Pour ouvrir boutique, le futur maître devait justifier de huit ans de résidence à Toulouse et prouver qu'il avait toujours respecté les femmes et parentes des membres du corps (2). L'examen moral portait sur l'*Antidotaire* de Nicolas, sur les *Pandectes* et l'usage des poids; l'examen pratique consistait dans la préparation de quatre remèdes, un pour chaque baile. Il subissait ses examens, y compris une épreuve grammaticale, devant les gardes et neuf autres maîtres choisis par eux, pour terminer leur noviciat par l'*acte des herbes*, qui roulait plus spécialement sur la connaissance des simples; enfin, après ces preuves d'aptitude, l'aspirant devait faire un chef-d'œuvre de cinq compositions. On percevait un droit de maîtrise de 20 livres tournois, dont moitié revenait à la ville. L'apothicaire doit tenir lui-même sa boutique, n'employer que des aides compétents, l'apprenti ne pouvant quitter son maître avant trois ans. Il est tenu d'avoir des médecines courantes toujours prêtes, de porter sur lui la clef de l'armoire aux poisons. Il ne peut délivrer de drogues abortives, sauf sur ordonnance d'un médecin connu; la préparation de certains remèdes se fait en présence du baile. Enfin, règle fort morale, la dichotomie est formellement interdite. Mais ces obligations ont pour contre-partie un monopole effectif. Défense est faite aux médecins de composer les remèdes, aux épiciers de vendre autre chose que des simples, aux apothicaires étrangers d'exercer leur commerce dans la viguerie. Quant aux charlatans, leurs drogues sont toujours

Apothicaires.

1. Ces deux derniers, seuls, existent aujourd'hui.

2. Les apothicaires en exercice n'étaient nullement embarrassés dans leurs témoignages à cet égard; s'interrogeant eux-mêmes dans le recueillement, ils déclaraient invariablement, non point que le candidat apothicaire avait une tendance à fuir le mal, mais — avec une certaine variété d'adjectifs — que leurs femmes étaient placées sous la garde d'une vertu scrupuleuse, inflexible, éprouvée, que, dès lors, un soupçon d'infidélité serait injurieux pour le mari.

saisies, et souvent on emprisonne les marchands d'orviétan ou rebouteux (1).

Naypiers. Ménétriers. Danses.

Tandis qu'on ne trouve plus trace, au XVe siècle, des daziers ou taxiliers (2), si florissants au XIIe siècle, la corporation des naypiers ou fabricants de cartes à jouer est en pleine vogue; leurs statuts sont de 1465. Confrères de saint Claude, se réunissant à la chapelle Sainte-Catherine de la Daurade, ils peignaient à la main les jeux de cartes. Au siècle suivant, lorsque se répandit la mode du jeu de paume, se reconstitua la corporation des paulmiers - raquetiers, développée au XVIIe siècle. Celle des ménétriers mérite une mention spéciale; elle s'est formée en 1492; la confrérie s'assemblait aux Carmes et célébrait sa fête patronale le jour de la Visitation. Mais le goût de la musique avait précédé à Toulouse la constitution de ce corps privilégié; il y avait même une compagnie d'instrumentistes attachés à la Maison commune et payés sur le budget de la ville; cet orchestre municipal se nommait la Couble et l'un des trois bailes de la corporation en faisait partie. Les statuts de 1492, complétés par ceux de 1532, déterminent les conditions d'admission des maîtres soumis à un examen sur le tambourin et le rebec; seuls, les maîtres ont le droit de donner des aubades de Noël; on leur défend d'aller jouer des sérénades dans les rues lors des ordinations ou des mariages. Au reste, les ménétriers-jurés devaient attendre le client chez eux et ne pas aller offrir leurs services. La corporation comprenait aussi des danseurs. On n'en entend plus parler après le XVIe siècle.

Les enlumineurs. Les peintres - verriers.

Par eux, cependant, comme par les orfèvres-argentiers, le métier touche à l'art. C'est encore le cas des enlumineurs, *illuminadores de libres* (1403), *inlumenayres de libres* (1406), *imaginayres, historiayres,* dont la corporation constitue ses

1. Voici, parmi les remèdes que préparaient les apothicaires au XIe siècle, *un onguent pour guérir le mal de jambes.* « Premièrement : Une once et tiers d'once d'argent vif; une once d'hydromel; une once de litharge; de résine : une pincée, et de thérébentine suffisamment. *Item,* il faut battre l'argent vif et le détremper fort avec de la salive prise à jeun, puis détremper tout le reste, et battre tout ensemble avec du saindoux, jusqu'à ce que l'on connaisse que le tout est bien détrempé et mêlé. » *Registre de Reconnaissances féodales,* XIe s., en faveur de Jean de Nogaret, coseigneur de Gragnague. Arch. mém. de Gragnague, actuellement Reg. *Cadastre* XIe s. — J. Lestrade. *Revue historique de Toulouse,* 1934.

2. Fabricants de dés à jouer.

règlements en 1478. Ils avaient cessé d'être nomades comme aux siècles précédents, mais ce sont, pour la plupart, des gens du Nord; ils habitaient presque tous près de la Maison commune, rue des Imaginaires (de la Pomme), et leur confrérie, dédiée à saint Jean l'Evangéliste, se réunissait au Taur. Calligraphes et peintres, ils ont vu leur monopole rudement atteint par l'imprimerie, introduite à Toulouse à l'époque même de leurs statuts. En mars 1478, cinq enlumineurs se plaignent aux capitouls que le libraire Guyot Brisson fait peindre par ses apprentis les livres qu'il vend. En fait, vers la moitié du XVe siècle, les enlumineurs sont devenus de vrais peintres, sous l'influence de l'Italie toute proche, ainsi qu'en témoignent les miniatures des *Annales*, à dater de 1430. Quelques-uns de ces artistes sont étrangers à Toulouse, comme Contarini, qui a peint l'entrée du dauphin en 1488 (1), et Laurent Robyn ou Robini. Aux enlumineurs ou peintres il faut ajouter les peintres-verriers, très nombreux au XVe siècle, dont les statuts, renouvelés d'anciens règlements perdus, datent de 1506. Nous connaissons le nom de deux d'entre eux : Antoine de Louly, qui, en 1459, orna de verrières les fenêtres du Petit-Consistoire, et Guillem Viguier, dit Papillon, qui monopolisa les commandes dans toute la province et exerça sur la corporation une sorte de domination. La demeure de ce Guillem Viguier se trouvait rue de la Porterie (place du Capitole). De ces vitraux anciens, il nous reste malheureusement peu de chose (2).

Le commerce.

Le nombre des corporations, l'effort de reconstitution et de réglementation des métiers, l'ascension de la bourgeoisie, tout cela révèle une remarquable « reprise » économique après l'arrêt et le recul marqués par la guerre de Cent ans. Toulouse reprend son rôle de centre de transactions et d'affaires, celui que lui vaut sa position géographique. Dès la fin du XVe siècle, le commerce avec l'Espagne est actif; c'est ce trafic qui a commencé la fortune des Bernuy, dont le plus ancien représentant vit à la fin du XVe siècle dans notre région. La propagation de l'imprimerie montre aussi l'activité des relations

1. Il a peint également, sur les murs du Consistoire, l'entrée de Marie d'Anjou, peinture disparue.
2. Quatre vitraux du XVe siècle dans une chapelle de l'église Saint-Etienne.

avec le dehors; Toulouse est la quatrième ville de France à avoir sa presse, après Paris, Strasbourg et Lyon. Surtout, Toulouse est un centre régional, une capitale économique pour une zone qui s'étend jusqu'à Agen, jusqu'à l'Adour, jusqu'aux Pyrénées, aux Corbières et aux Cévennes. C'est pour la région non moins que pour la ville que travaillent les ouvriers du textile, du fer, du cuir, de l'argent ou de l'or.

Les hôtelleries.

Le nombre des hôtelleries prouve la fréquence des déplacements; elles attendent le voyageur le long ou à proximité des deux routes croisées déjà signalées; nous en connaissons, par les cadastres, les pittoresques enseignes : celles du Lion d'Or et du Serpent, rue de l'Inquisition (1); l'auberge du Sauvage, tenue par Peyronet Delfau, rue de l'Homme-Armé (2); l'hôtellerie de Saint-Christophe, rue des Tholosains ou de la Fonderie; celle du Cerf-Volant, même rue; celle de la Couronne, rue de la Dalbade; l'auberge du Chapon-Noir, place des Carmes; le Logis de la Véronique, dans la ruelle mettant en communication la rue des Tourneurs et l'impasse Saint-Géraud (3); l'auberge de la Colombe, sur le sol de l'ancien archevêché; l'auberge de la Clef, place Esquirol; celle du Cheval-Blanc, rue Malaret; l'hôtellerie des Balances, détruite par la construction des Arcades, à l'entrée de la rue Gambetta, dont nous connaissons le propriétaire à la fin du XVe siècle, Nicoulou Aboirdi; l'Hosteleria del Cap del More, rue d'Astorg (4); de l'Ave-Maria, nº 16, rue des Arts, et, dans la même rue, celle du Capel-Rouge (5), brûlée en 1460; et aussi l'Hostellerie du Grand-Soleil, au nº 12 de cette rue des Arts (6); le Logis des Trois-Rois et l'hôtellerie du Château de Milan, rue Peyras; les Trois-Rois encore, rue Sainte-Ursule, et l'auberge de la Vache, rue Jean-Suau. Arrêtons cette

1. Nos 3 et 5.
2. La statuette du Sauvage, avec massue, y existe encore.
3. Actuellement hôtel de Palaminy.
4. Nº 36.
5. Nº 14, disparu dans le percement de la rue de Metz.
6. C'était une des seize auberges à enseigne privilégiée et où descendit l'empereur d'Autriche Joseph II, en 1777. Non loin de l'*Ave-Maria*, dont il vient d'être parlé, étaient installées, en 1628, les *Dames d'Audouin*, que Dumège a confondues avec les Dames noires, logées rue d'Astorg. Ce numéro 16 de l'*Ave-Maria* est devenu l'hôtel Ramel, légué aux hospices de Toulouse; c'est là qu'était l'ancienne poste aux chevaux, transférée, en 1865, au boulevard de Strasbourg, nº 10.

énumération. On imagine volontiers le remue-ménage que produisait dans ces logis, souvent peu spacieux, l'arrivée des voyageurs avec leurs chevaux et voitures, leurs mulets, leurs ânes avec le bât traditionnel, armé de chaque côté de deux crochets servant à supporter des colis, des ballots; en général, on garait ces modestes baudets dans certaines rues; de là, le nom de *rue des Azes*, qui est longtemps resté (1).

***

La vie urbaine.

Il faut se représenter, au moyen âge, une population fourmillante, avec une foule d'artisans, d'ouvriers, de paysans, venant aux marchés quotidiens, où flottait l'âme éparse de la Gascogne, à la Pierre, à la Daurade, au Salin; population entassée dans des logis austères, aux rares ouvertures, dans des rues sinueuses et étroites; population bruyante, parlant fort l'idiome savoureux et chantant qui était alors le langage de tous, des capitouls au dernier apprenti. Elle vit beaucoup au dehors, comme partout dans notre Midi, dont le ciel et le soleil sont doux à l'homme; insouciante, résignée aux fléaux périodiques : guerres, pestes, famines, incendies, subissant par eux des coupes sombres, multipliant après les désastres et offrant, à la veille du XVe siècle, les signes d'une incontestable vitalité et d'une prospérité réelle. L'existence quotidienne ne lui ménage pas les occasions de satisfaire sa curiosité et de provoquer des commentaires; ce que nous avons raconté montre à quel point cette existence était pittoresque et variée. Visites royales, entrées de grands personnages, élections capitulaires, fêtes religieuses si nombreuses avec leurs pompes se déroulant à travers la ville, défilés des confréries de métiers, incidents de tous genres, ou comiques, ou tragiques, séditions, spectacles militaires, exécutions au Salin ou place Saint-Georges, exposition au pilori, devant la Maison commune, tout cela s'ajoutait aux marchés et aux foires pour créer, à Toulouse, une animation qu'elle n'a plus connue dans les temps modernes. Que de vieux usages, créateurs de mouvement et d'allégresse,

1. Par exemple, à la rue des Fleurs et à la rue Castel.

ont disparu sans retour ! Les masques du carnaval eux-mêmes, dont l'origine remonte à l'antiquité, ne sont déjà plus qu'un souvenir. Que dire de la fête des Fous, que l'Eglise hospitalisait avec indulgence à Saint-Etienne et que le Parlement interdit? Que dire de la Baignade de la Croix (1), coutume observée du XIIe siècle jusqu'en 1789, fête des pêcheurs qui, le troisième jour des Rogations, faisaient bénir la Garonne par un bénédictin, allaient prendre à la Daurade une croix miraculeuse, que l'on disait avoir été déterrée au Ramier par des porcs (2), pour la baigner dans la rivière et revenir, sur leurs bâteaux pavoisés, par Saint-Cyprien au port Bidou? Lorsqu'on pense à notre vie, si monotone dans son confort, on se demande si celle de nos pères, malgré ses misères, ne laissait pas moins de place à l'ennui.

Liberté des mœurs. Adultère. Prostitution.

La foi religieuse reste le trait dominant de la vie morale au moyen âge; mais au XIVe et au XVe siècles, cette foi n'était pas exempte de superstitions, moins répandues peut-être et moins sombres dans nos régions que dans le Nord. Cette foi s'accordait fort bien avec une attitude irrespectueuse et frondeuse à l'égard de l'Eglise; elle n'excluait nullement — loin de là — la liberté des mœurs chez les grands comme chez les petits, et plus chez ceux-là que chez ceux-ci. C'est sans doute pour réagir contre cette trop grande facilité de mœurs que la coutume de Toulouse punissait si sévèrement l'adultère; les coupables étaient frappés d'une forte amende et condamnés à courir dans les rues tête nue, pieds nus, en chemise, la corde au cou, portant une torche allumée du poids de trois livres; ils tenaient ensuite prison et étaient parfois bannis du royaume. Si le serviteur et la maîtresse étaient convaincus d'adultère, on les mettait même à mort. Mais, peu à peu, on se relâcha beaucoup de la rigueur du vieux droit romain qui avait inspiré ces dures ordonnances; l'indulgence, preuve de la corruption généralisée, atténuait les mesures sévères.

Le nombre des prostituées, à la fin du XVe siècle, paraît avoir été impressionnant. En 1499, à la suite de perquisitions opérées un peu partout, on aurait expulsé quinze cents entremetteurs ou

1. Voir Chalande. *Mém. Acad. des Sciences*, 1918, 25 avril.
2. A l'endroit où, près de la demeure du porcher, on éleva (XIVe s.) la Chapelle Redonde, où la confrérie des Pêcheurs se réunissait (caserne de la Mission actuelle).

ribaudes. Un certain Jehan Olivier, notaire, louait une maison, place Mage, « pour trois ou quatre paillardes », un vrai « bourdeau public à tous venans », et semble s'être enrichi à ce singulier commerce. Les capitouls, depuis longtemps, avaient réglementé la prostitution. Sous Charles VI, il existait une maison municipale, payant des redevances à la Maison commune, la Grande Abbaye. En 1424, cette maison s'établit hors la porte des Croses, entre celle-ci et la porte du Bazacle; on l'appelait la Maison du public. En 1527, les capitouls la transférèrent au Pré-Montardy ([1]). C'était alors le Château Verd. On en a publié les comptes ([2]). Dès le début du siècle suivant, les ravages des affections vénériennes sont assez marqués pour que les capitouls transforment le couvent de Sainte-Catherine, du faubourg Saint-Michel, en hôpital pour les « roignous de la roigne de Naples » ([3]) et commettent deux chirurgiens, aux appointements de 224 livres l'an, pour aller à domicile soigner les malades. Les femmes de vertu facile, le jeu, le cabaret, les violences et les rixes, les blasphèmes et l'affaiblissement du sentiment religieux, voilà ce qu'on reproche à Toulouse à l'aurore du XVIe siècle.

Dès la fin du XVe siècle, le cordelier Olivier Maillard, confesseur de Charles VIII, émut la ville par ses fougueuses prédications contre la licence des mœurs et l'oubli des devoirs chrétiens; on sait qu'il fut enterré aux Récollets. « L'abbé » ou tenancier de la maison municipale constate le ralentissement de ses bénéfices pendant la semaine sainte, premier Réaction.

1. *Filles de joie.* — La maison des filles de joie était appelée *Grande Abbaye*, dans une ordonnance de Charles VI (1389); plus tard, on la dénomma *Château Verd.* Les revenus de ces maisons étaient considérables. Devant leurs portes devait être placée, comme enseigne, une grande lampe ou un pot à feu. Les filles de joie étaient tenues de porter d'abord des perruques blondes, puis un certain chaperon et des cordons blancs. Pour les rendre odieuses, on les appela *louves* et leur demeure *lupanaria.* Ces obligations disparurent peu à peu. C'est au XVIe siècle que les capitouls établirent le *Château Verd* pour y loger les prostituées, sur l'emplacement actuel du cinéma Paramount, en dehors des remparts. Le *Château Verd,* avant d'être la *Grande Abbaye*, s'appelait *l'Ostal del public,* la Maison publique. On donnait le nom d'abbés ou d'abbesses aux tenanciers de ces maisons closes. Les redevances étaient affectées originairement aux robes et manteaux des capitouls; plus tard, elles furent remises aux hôpitaux pour y soigner les malades atteints spécialement du *mal de Naples.* — Sabatier, avocat. *Les femmes publiques et les lieux de débauche,* 1828.

2. Chalande. *La maison publique municipale à Toulouse,* XVe-XVIe siècles (Mém. Acad. des Sciences, 1919).

3. Angle de la rue Sainte-Catherine.

effet de ces invectives. En 1516, un autre cordelier, Mathieu Menou, entreprend de catéchiser les ribaudes des Croses et les persuade de prendre le voile au couvent de la Madeleine; c'est le couvent des filles repenties de la Madeleine (1); deux siècles auparavant, l'abbé de Saint-Sernin avait ainsi converti les filles de joie de son quartier (2). En 1518, vint à Toulouse Thomas Illyricus, de l'ordre de Saint-François; ses prêches eurent un tel retentissement qu'il dut les faire en plein air, place Saint-Georges, sur une estrade autour de laquelle se disposaient des milliers de chaises. Sur son intervention, les capitouls interdirent les masques et les jeux de cartes; la proscription des cartes à jouer, maintenue longtemps, frappa mortellement la corporation des naypiers.

Monogrammes du Christ.

C'est à la suite de sa venue que l'on plaça, sur cinq portes de Toulouse, le monogramme du Christ (3); mais on trouvait ce signe protecteur sur quelques maisons antérieures, notamment sur la porte du logis de Pierre del Fau. Au XVIe siècle, cet usage pieux se généralise. Cette réaction morale fut-elle profonde? Nous ne le pensons pas, au moins pour la haute société que pénètre l'esprit païen de la Renaissance. Quant à la foi catholique, elle semble malgré tout décliner; elle a présenté, dans notre ville, une assez faible résistance à l'infiltration de la Réforme.

1. Rue des Couteliers (V. plus haut).

2. Les chanoinesses de Saint-Sernin (V. ci-dessus).

3. Celui de la porte Matabiau, daté de 1519, existe au Musée, galerie du Petit-Cloître. Le monogramme est XR (Christus Rex) ou IHS (Jésus), avec AM (Ave Maria) dans bien des cas.

Monogrammes du Christ. — Les monogrammes du Christ apparaissent dès les catacombes et furent très multipliés à l'époque romane sur les portails des églises et sur les tombeaux. A Toulouse, ces monogrammes prirent un plus grand développement à partir de 1500. Ils sont sculptés sur la porte de la maison de Pierre del Fau, marchand et capitoul, rue de la Bourse, nº 20; à la clef de voûte de la vis de la maison nº 20 de la rue Mage; sur les deux portes de la maison de M. de Saint-Germain, trésorier général en 1590, rue des Changes, nº 19; petite rue Sainte-Ursule, dont le cartouche est supporté par deux anges inutiles.

Le plus grand nombre des monogrammes qui nous restent datent du XVIIe siècle, tel celui de la rue fort courte du Fourbastard, de la rue de l'Homme-Armé (1611), hôtel Bernuy. On voyait aussi un monogramme du IHS et de l'AM (de la Vierge) entouré de la couronne d'épines et accosté de deux têtes d'anges, daté de 1607, au-dessus de la porte de l'ancien hôtel de l'Ecu, rue du Poids-de-l'Huile, aujourd'hui démoli, et où, dit-on, Molière avait donné des représentations avec sa troupe (De Lahondès. *Bull. Soc. Arch.*, 1903, p. 23).

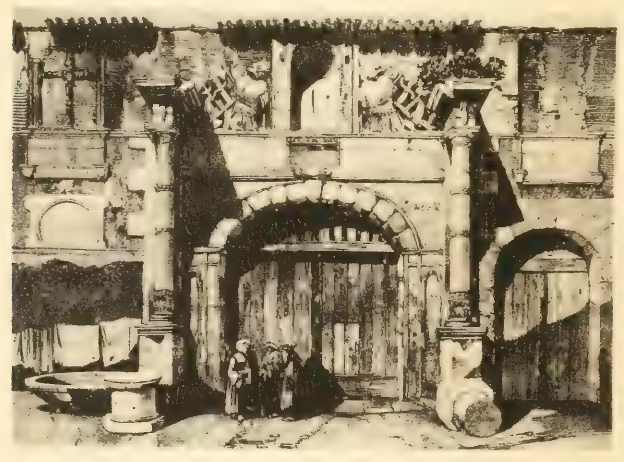


CAPITOLE. — Façade de la Cour Henri-IV
Portail de Nicolas Bachelier

d'ap. Lahondès, *Monuments de Toulouse*, Privat, édit,



ANCIEN CAPITOLE. — Porte de la Commutation de Jean Aleman (1575)
Réédifiée au Jardin des Plantes en 1886



ANCIEN CAPITOLE. — Portail de l'Arsenal (XVIIe siècle)
Démoli en 1885

Nous avons peu de renseignements sur la vie intellectuelle aux XIVe et XVe siècles. Elle semble assez pauvre. Non, sans doute, qu'il n'y ait eu à Toulouse un goût aussi marqué qu'aux temps plus anciens pour les choses de l'esprit. C'est un fait remarquable que l'imprimerie se soit introduite chez nous de très bonne heure, avant 1475 (1), par des ouvriers allemands (Paris, l'associé d'Henri Tornier, Mayer, Clébat) auxquels nous devons quelques magnifiques incunables, comme le missel de l'église Saint-Etienne (2) et dont quelques-uns se sont fixés et ont fait souche à Toulouse (3). Le commerce des livres, dès le début du XVIe siècle, prend une importance considérable, surtout avec Lyon, dont les libraires affluent dans notre ville et pour qui nos imprimeurs travaillent. Mais c'est un autre fait que Toulouse, dans cette période, ne peut citer aucun écrivain, aucun poète dont le nom mérite d'être retenu.

Vie intellectuelle. Imprimerie. Librairie

Parmi les raisons de cette indigence littéraire, on doit dire que le roman occitan, tout en demeurant l'idiome usuel, s'était affaibli peu à peu comme langue de culture, sans que le français se soit encore définitivement imposé. La dernière chronique des *Annales* écrite en roman est de 1439; la première pièce de vers français couronnée aux Jeux floraux est de 1471. Dès 1512, une chronique des *Annales* paraît en français; mais, à peu près à la même date, Bertrandi écrit encore en latin ses *Gesta Tholosanorum.* Cette incertitude ne prendra fin qu'au XVIe siècle; le français, désormais seule langue littéraire, reléguera le latin dans les écoles; quant au roman,

Décadence de la langue d'oc.

1. Voir Macary. *Etude sur l'origine et la propagation de l'imprimerie à Toulouse, au XVe siècle* (d'après les Archives notariales).

2. D'Esteban Clébat.

3. Henri Alaman Mayer vint établir à Toulouse ses presses et y mettre au jour plusieurs ouvrages, notamment une traduction de l'*Imitation de Jésus-Christ,* qui porte la date de 1488 et qui figure aujourd'hui à la Bibliothèque nationale parmi les premiers livres imprimés et les plus importants. Marchand, dans son *Histoire de l'Imprimerie,* attribue à Henri Alaman un ouvrage où le *Tolosa* qui y figure serait prétendu situé en Espagne. Mais, au bas d'un cantique de saint Jacques en langue romane, on lit : « Se vend à l'hostal de Jean Grant, libraire, hereder de Enric Alaman Mayer, demoran al cantou de la Portaria mila VCI ». La rue de la Porterie, faisant suite à la rue Saint-Rome et aboutissant à la rue du Taur, se trouvait sur la partie nord de la place actuelle du Capitole, qui l'a absorbée. On ne peut donc douter qu'il s'agisse de Toulouse sur la Garonne et non de Toulouse en Espagne (Cf. Dumège. *Histoire des institutions de Toulouse,* t. II, p. 171). L'incunable *Le Barbatra* fut aussi édité à Toulouse, en 1476.

il descendra doucement jusqu'à la condition de patois ou de jargon, comme on dira au XVII[e] siècle, condition d'où les efforts de quelques poètes (Goudelin par exemple) ne réussiront pas alors à le tirer.

Mystères et moralités.

Nous sommes réduits aux conjectures à l'égard du théâtre religieux ou satirique, tel qu'il existait dans le Nord à pareille époque. Nous savons cependant, par un arrêt du Parlement du 1[er] août 1446, que des jeux dramatiques étaient représentés, « selon la coutume », dans les églises ou sur la place de la Daurade, le jour de l'Assomption. Avant la représentation, des personnages masqués, peut-être les acteurs et des bouffons, se promenaient par la ville et causaient du scandale, puisque le Parlement interdit ces exhibitions. Quelles étaient ces pièces? Probablement, un mystère sur le « montement » de la Vierge, tel qu'on en jouait, à la même époque, à Montauban. Sans doute, le drame de la Passion était-il représenté aussi aux alentours de Pâques. Quant aux clercs de la basoche, fort nombreux dans une ville où les tribunaux abondaient, il est bien probable qu'ils organisaient des farces, des soties ou comédies satiriques, comme à Paris. La fête des Fous était célébrée à Toulouse. Mais il ne nous reste aucun texte, et les renseignements sont très rares.

Gaie science. [L]es Jeux floraux. [D]ame Clémence.

La poésie demeure un plaisir de gens riches ou de nobles, et il n'en saurait être autrement : Guillaume Molinié, chancelier de « Gay Saber » de 1340 à 1356, en composant ses deux traités, *Las Flors del Gay Saber* et *Las Leys d'amor*, en a fait un recueil de règles dont l'observation n'est guère permise qu'à une élite intellectuelle. L'éloge de la Vierge est un exercice de style raffiné. En devenant aristocratique, la poésie perd contact avec le populaire et s'éloigne de ses sources d'inspiration. Aussi les recueils de Raimon Cornet et de Gailhac (1301-1494) ne contiennent-ils rien qu'on puisse comparer aux œuvres des anciens troubadours. On y rencontre beaucoup de confusion et un manque fréquent d'élégance. Les versificateurs ne retrouvent quelque inspiration qu'en chantant, au XV[e] siècle, les événements du jour, traité d'Arras, bataille de Formigny, surtout lorsqu'ils décrivent en termes émouvants les grands cataclysmes du XV[e] siècle, la famine de 1433, l'incendie de 1463. Le Gay Sçavoir

devient, au reste, une institution officielle. Le 3 mai, ce sont les capitouls qui président, dans la salle du Grand-Consistoire, à la distribution des fleurs, *la joyas*, la violette d'argent, qui récompense le genre noble, à laquelle s'ajoute, en 1345, l'églantine, pour des sujets plus variés, et, en 1351, la *gauch* ou le soulcie (souci), réservé à la poésie légère. Cérémonies, discours, banquets, tout se fixe, dès le début du XVIe siècle, en des rites qui ne varieront guère. C'est même la légende de Clémence Isaure qui se prépare. Vers le dernier quart du XVe siècle, on transporte à la Maison commune une statue sépulcrale provenant du cimetière de la Daurade et d'une tombe marquée du blason des Ysalguier, « à la touffe d'iris à cinq tiges fleuries et feuillées » (1); c'était probablement l'effigie de dame Bertrande, fille de Pierre Ysalguier, dont le testament existe (1348). Quoi qu'il en soit, cette statue se trouvait à côté de la porte du Grand-Consistoire en 1489, et le peintre Jacques Mortier est chargé, à cette date, de peindre le « pitafle » de la porte et de « dame Clémence », en vue de la fête du 3 mai; elle personnifiait alors la Vierge protectrice des Jeux floraux, et son nom même relève d'une habitude courante au moyen âge, où l'on personnifiait volontiers les vertus morales. Plus tard, on fit subir des modifications à la statue, et les humanistes de la Renaissance la transformèrent en Clémence Isaure, personnage



Clémence Isaure (Hôtel d'Assézat)

1. L'analogie avec les fleurs de la Gaie Science a préparé la confusion avec Vierge protectrice, puis avec le personnage inventé de Clémence Isaure.

mythique auquel on a cru si longtemps à Toulouse (1). Nous sommes, d'ailleurs, à l'aube d'une nouvelle période dans l'histoire de la Gaie Science. Le *Livre rouge*, ou recueil des poésies couronnées de 1513 à 1641, ne contient plus, au début, que quelques pièces en roman (2). Le français triomphe désormais sans conteste et l'institution des Jeux floraux se trouve détournée de son objet, qui était de remettre en honneur la poésie occitane et de faire revivre les vieux troubadours.

***

L'art aux XIVe et XVe siècles

Si la littérature n'offre aucune œuvre de quelque valeur, par contre, l'art du moyen âge à Toulouse nous apporte de larges consolations.

L'architecture. Les Cordeliers.

L'architecture religieuse demeure empreinte de la forte originalité et de la puissance sévère qui sont les traits dominants des Jacobins. De hautes et larges nefs de briques, sans arcs-boutants, s'élèvent à cette époque. L'église des Cordeliers, achevée par le cardinal Pierre de Foix (1457), dont le blason se voyait aux clefs de voûte, a malheureusement été détruite, sauf la tour aux ogives cintrées (3).

Le Taur.

L'église du Taur subsiste, probablement construite au XIVe siècle pour remplacer la chapelle primitive, agrandie

1. On sait que la statue est aujourd'hui sous la galerie de l'hôtel d'Assézat.

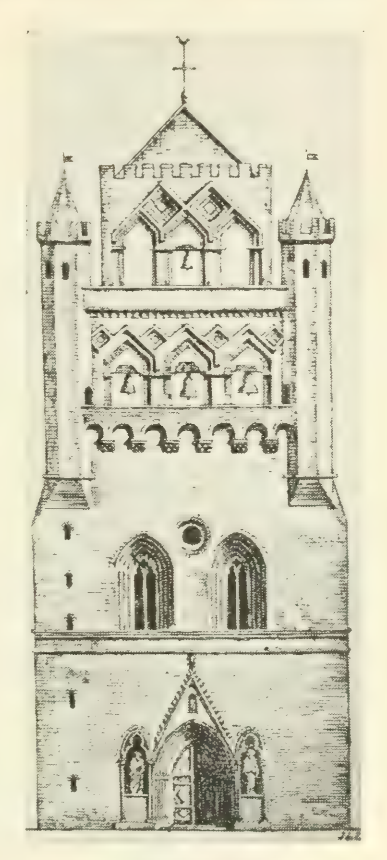
2. Sur le *Livre rouge*, voir F. de Gélis (Bull. Soc. Arch., n° 46, 1917-1921).

3. Voir, chap. VII, la reproduction du clocher des Cordeliers, qui de tout l'édifice est seul demeuré debout et appartient actuellement à la Banque de France, avec une partie de l'enclos sur lequel s'élevait le monastère. Le couvent, désaffecté sous la Révolution, devint un magasin à fourrages, détruit par l'incendie de 1870. Le fronton de l'église portait ce distique latin :

Durabit donec fluctus formica marinos
Ebibat, et totum testudo perambulet orbem.

« Ce monument durera jusqu'à ce que la fourmi épuise, en buvant, les flots de la mer et que la tortue parcoure le monde entier. » (Cléobule Paul et Cayla, *Toulouse monumentale et pittoresque.* — De Puymaurens, *Acad. des Sciences de Toulouse,* 1874).

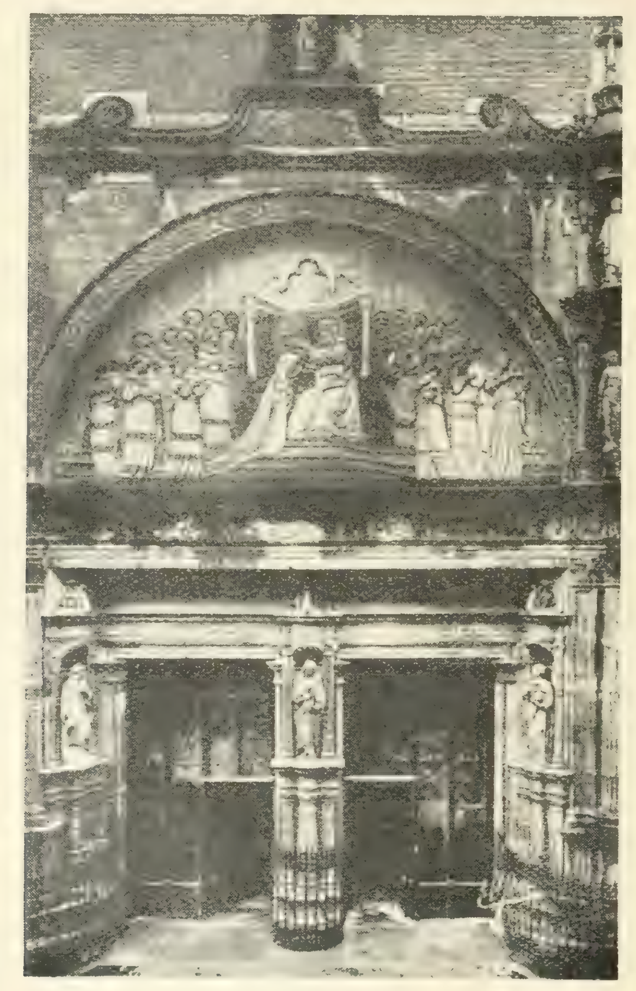
dans la première moitié du XVe siècle, grâce aux libéralités des Montaut, famille capitulaire dont les armes décorent une clef de voûte de la nef [1]. Une chapelle centrale sépare deux absides pentagonales, disposition très rare. Le blason de l'abbaye périgourdine de Cadouin, sculpté sur cette chapelle, permet de supposer que tous ces aménagements, ont été faits après le transfert du Saint-Suaire (1391), qui demeura un siècle à l'église du Taur. Saint-Sernin du Taur, comme on l'appelle jusqu'au XVIe siècle, dresse au-dessus de sa façade austère son curieux campanile plat, à faux mâchicoulis et à créneaux, avec six ouvertures en ogives mitrées, accosté de deux tourelles octogonales; la porte, seule, est en pierre, semblable à celle des Cordeliers, moins élégante; elle se date du style flamboyant avec ses six colonnes à chapiteaux de feuillage, son gable en angle aigu sommé d'un fleuron et ses deux niches latérales.



Eglise du Taur

1. La nef et la portail de *Notre-Dame du Taur* sont du XIVe siècle, le sanctuaire est du commencement du XVIe siècle. Les dispositions de la façade sont celles d'une église fortifiée, dont elle a seulement les apparences; aucun chemin de ronde n'a jamais existé. La nef comprend trois travées voûtées d'ogives éclairées par des fenêtres et par l'oculus de la façade. Les deux niches pratiquées de chaque côté de la porte ont été dépouillées par la Révolution des deux statues qui les décoraient et qui provenaient de la chapelle de Rieux, dépendant de l'ancien couvent des Cordeliers; elles sont actuellement au Musée des Augustins et ce sont des reproductions de ces statues, dues à M. Moulins, qui ornent ces niches. La chaire en pierre, sculptée vers le XVIIe siècle, est supportée par les trois statues de Moïse, de saint Jean et de saint Augustin. Cette église a gardé, durant plusieurs siècles, les cendres de saint Saturnin, qui a arrosé de son sang le sol sur lequel elle est édifiée.

La Dalbade. D'un style analogue est l'église de la Dalbade, élevée en 1455, après la destruction du sanctuaire primitif par l'incendie du 27 février 1442. Au commencement du siècle suivant, de 1503



Portail de La Dalbade

à 1535, elle fut partiellement reconstruite, le chœur refait et agrandi, la nef prolongée, l'église voûtée, le clocher édifié ([1]). Et ici, sur la sévérité sombre de l'édifice gothique,

1. Il fut terminé en 1536.

la Renaissance met déjà sa grâce païenne; en 1537, Michel Colin et Mérigon Tailhand construisent l'entrée qui s'harmonise moins avec l'église qu'avec les beaux hôtels s'élevant déjà dans le voisinage.

Les Augustins.

Mais le moyen âge finissant a laissé à Toulouse une merveille du style flamboyant, digne pendant de Saint-Sernin et des Jacobins, comparable assurément aux beaux ensembles religieux du Nord de la France. Le couvent des Augustins avait été achevé au milieu du XIVe siècle, lorsqu'il fut ravagé



Le petit Cloître des Augustins

Héliogr. Labouche

par l'incendie de 1463, qui força les religieux à se réfugier dans quelques maisons ou à s'abriter dans des bâtiments provisoires. Que resta-t-il des anciennes constructions? La chapelle Notre-Dame de la Pitié, la sacristie, la salle capitulaire, peut-être le grand cloître. Le pape Innocent VIII, par une bulle du 24 février 1487, promit des indulgences à ceux qui contribueraient au relèvement du monastère. Les dons affluèrent. Le 30 juin 1504, l'église était consacrée; son clocher devait être découronné par la foudre le 14 septembre 1534 [1].

1. Sa cloche, l'Augustine, populaire par ses sons graves, a été transportée à Saint-Etienne.

Le grand cloître fut reconstruit dès le début du XVIe siècle, ainsi que l'immense réfectoire aux sept travées gothiques et aux fenêtres flamboyantes. Cette dernière salle, où les Etats du Languedoc ont souvent tenu séance, a été démolie au XIXe siècle (1869). Mais le grand cloître aligne toujours ses quatre-vingts arcades tréflées, retombant sur des colonnettes de pierre géminées à chapiteaux de marbres sculptés. C'est un des plus parfaits de France. C'est moins à la délicatesse des sculptures ou des dentelures des arceaux qu'aux heureuses



Le grand Cloître des Augustins

proportions de l'ensemble, qu'au mariage avec la lumière, le ciel bleu et la végétation que le cloître doit le charme poétique, peut-être unique en nos pays, qui s'impose au visiteur.

Si l'église, large et haute nef dans le style du pays, est actuellement défigurée à l'intérieur, la sacristie, la chapelle Notre-Dame de la Pitié et la salle capitulaire, aujourd'hui réunies, offrent l'exemple le plus élégant, avec la salle capitulaire des Jacobins, de voûtes en feuilles de palmier, soutenues par des arcs doubleaux fusant du fût des colonnettes avec une incroyable légèreté. Cette belle œuvre date des débuts

de la Renaissance; elle en a déjà la grâce lumineuse, malgré les formes du moyen âge : un souci de beauté détend ici l'austérité de la vie conventuelle, comme en ces monastères italiens dont toutes les parties semblent avoir été prévues pour abriter moins des contemplatifs que des artistes.

Les travaux de la cathédrale Saint-Etienne, interrompus depuis la mort de l'évêque Bertrand de l'Isle (1286), reprennent au XVe siècle, toujours inachevés, pour aboutir à une œuvre incohérente, mais d'un intérêt non moins puissant. Bertrand de l'Isle avait monté les murailles du chœur jusqu'au Saint-Etienne.



Heliogr. Labouche

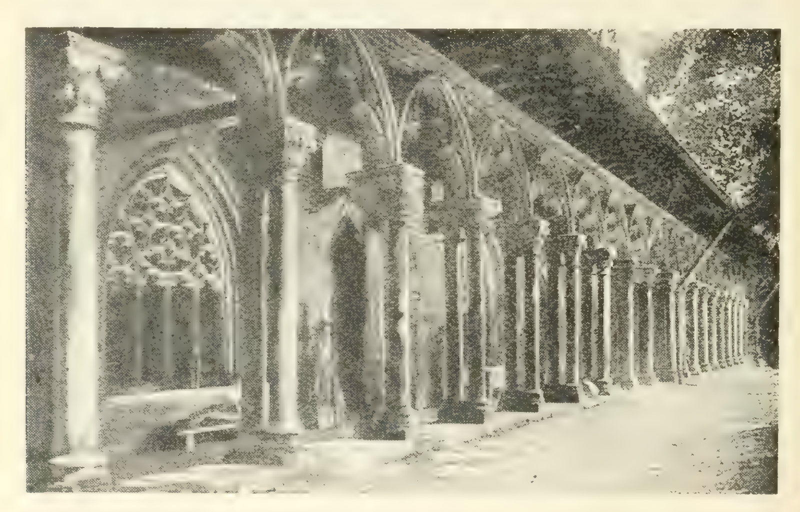
Petit Cloître des Augustins (Musée)

triforium, avec ses colonnes aux chapiteaux de feuillage. Jean d'Orléans, au début du XVIe siècle, devait pousser les murs jusqu'à la voûte. Cependant, la voûte elle-même ne fut pas jetée entre les murs, et le chœur continua de s'abriter sous un toit de charpente. La même impression d'inachèvement se dégage du grand portail élevé par l'archevêque Pierre du Moulin en 1449. Pour conserver la chapelle des Fonts-Baptismaux, emplacement, disait-on, du premier sanctuaire, l'ouverture fut déportée vers la droite, de sorte que la pointe de l'accolade flamboyante qui la surmonte ne se trouve plus à sa place normale sous la rose de Raimon VII. A l'intérieur,

Bernard de Rousergue ferma le chœur d'une clôture en pierre, le dota de stalles et d'un orgue, bâtit deux chapelles à l'entrée du chœur et, sur le côté sud de la nef, celle de l'Agonie, où l'on peut encore voir ses armes.

Architecture civile. Logis divers : Seguy, Del Fau, Boysson, Tournoër, Ruffy, Prohenques, Lancefoc.

Par contre, aucun monument civil ne subsiste que l'on puisse comparer à l'hôtel de Jacques-Cœur, à Bourges, ou à l'hôtel de Cluny, à Paris, ou au Palais de justice de Rouen. Mais la rareté et la cherté de la pierre, qui est sans doute pour beaucoup dans cette indigence, a donné à l'architecture civile un caractère original, que le haut moyen âge a transmis comme une tradition à la Renaissance. Le logis toulousain, celui de



Phototyp. Labouche

L'un des côtés du Cloître des Augustins

nos riches marchands du XVe siècle, se présente sur la rue par des murs de briques parfois crénelés [1], avec d'inoffensifs mâchicoulis qui donnent à la maison un faux air de bâtiment siennois ou florentin du moyen âge. Peu d'ouvertures sur la rue, si l'on exclut les boutiques basses ou les couloirs voûtés d'ogives. Pénétrons cependant par la porte et nous accéderons à des cours, sur lesquelles la maison s'érige comme tournée

1. Voir, rue d'Aussargues, le logis de Jean Lapleau et celui des Roquettes (ou de Pierre Dahus).

en dedans, pareilles au *patio* espagnol, au *cortile* ilalien. C'est là que nos bourgeois ont mis leur luxe. Les ailes prennent air et lumière par des baies à croisillons, quelquefois encadrées de montants finement sculptés de feuillages (1) ; dans un coin s'enlève la tour d'angle, carrée ou polygonale, avec sa porte blasonnée ou marquée au monogramme du Christ. A l'intérieur, un escalier dessert les étages et monte par une tourelle jusqu'à la mirande, terrasse dressée à une vingtaine de mètres, où les maîtres de maison prenaient le frais l'été, où l'on faisait sécher le linge et d'où l'on embrassait le panorama de la cité avec ses cent tours semblables et ses nombreux clochers. Tels sont : le logis du marchand Pierre Seguy (1477), petite rue Saint-Rome, dont il ne reste que la tour découronnée ; le logis d'un autre marchand, Pierre del Fau, rue de la Bourse (1495) ; celui-ci renferme les éléments architecturaux que la Renaissance utilisera et embellira sans les changer, notamment les galeries à arcades reposant sur des piliers à pilastres. Tels sont encore le logis et la cour de Huc Boysson, 11, rue Malcousinat, invisible de la rue ; le logis de Pierre Dahus ou des Roquettes, auquel le président de Tournoër ajoutera l'admirable tour, traditionnelle dans sa forme, mais sur laquelle les sculptures de pur style italien mettent la marque de l'époque nouvelle. Ces logis du xve siècle sont rares ; encore appartiennent-ils à la fin de ce siècle et au début du siècle suivant. De cet art encore gothique, il nous reste des fragments épars. Le linteau de porte de la rue de Languedoc, avec ses licornes affrontées de ses dragons, celui de l'hôtel de Ruffy, rue Pharaon, n° 21, de dessin analogue, surmonté d'une fenêtre en anse de panier, la niche du logis des Prohenques, aux quatre coins des Changes, qui a conservé son Saint-Pierre ; non loin de la tour des Lancefoc, 9, rue Joutx-Aigues, quelques portes avec accolades gothiques çà et là (2), voilà ce qui a survécu aux attaques du temps ou aux démolitions, pour l'édification des amateurs du passé.

La sculpture.

La sculpture du xive et du xve siècles à Toulouse réserve aux artistes des surprises et des joies plus pures. C'est un phénomène assez curieux que l'évanouissement de cet art

1. Voir la fenêtre de l'arrière-cour de l'hôtel de Huc Boysson, 11, rue Malcousinat.
2. N° 7, rue Perchepinte ; n° 5, rue du May, etc.

au XIIIe siècle où il donnait dans le Nord des fruits admirables. Tel est pourtant, dans notre Midi, le résultat de la croisade albigeoise; elle fut suivie de l'étouffement, par l'Inquisition, des consciences et des libres activités. Mais, brusquement, la tradition des tailleurs de pierre méridionaux, de ceux qui sculptèrent l'*Ascension* de Saint-Sernin et les chapiteaux des cloîtres de Saint-Etienne ou de la Daurade, se renoue, en plein XIVe siècle; voici qu'apparaît une école toulousaine, avec ses procédés à elle et son caractère original, qu'on s'efforce d'expliquer, faute de mieux, par l'influence du dehors, particulièrement de la Bourgogne [1]. Ce qui la marque d'un sceau particulier, c'est, avec la vigueur de l'exécution, une technique déjà preste et sûre, un souci de réalisme parfois brutal, une observation précise de la vie, du détail pittoresque, et un sens dramatique d'une rare intensité.

Les statues de la chapelle de Rieux. La Vierge de Bruguières.

Le musée des Augustins garde une série de statues devant lesquelles on pourrait prononcer le mot de chef-d'œuvre si l'on y découvrait la recherche et la réalisation d'une beauté plastique. Ce sont, d'abord, les dix-sept statues qui proviennent de la chapelle de Rieux. Le franciscain Jean de la Tissenderie, mort évêque de Rieux (1324-1328), fit construire cette chapelle au sud-est de l'église des Cordeliers pour abriter sa tombe, et il l'entoura de vingt images de Dieu, de la Vierge, des douze apôtres et des saints de son ordre [2]. Dans ce magnifique ensemble, le moyen âge vit encore tout entier par le sentiment et la foi qui pénètrent les attitudes, les gestes et les physionomies; mais la richesse des détails et l'élégance de l'exécution révèlent un artiste amoureux de son art et qui sait regarder la nature. Beaucoup plus loin dans l'observation du réel est allé l'anonyme qui sculpta, pour l'oratoire dominicain de Notre-Dame de Grâce, à Bruguières (Haute-Garonne), la charmante *Vierge à l'enfant* du musée, trouvant l'attitude si vraie de la jeune mère qui retient le bambino prêt à s'élancer bras tendus et qui se retourne d'un mouve-

1. C'est la théorie de M. de Lahondès. Nous avouons ne pas comprendre en quoi les statues de Rieux (XIVe s.) ont pu procéder de l'influence des maîtres bourguignons du XVe siècle. On peut songer aux maîtres tailleurs de pierre de nos cathédrales françaises du XIIIe siècle ou à une infiltration de l'influence italienne des maîtres de Pise.

2. Le Christ et la Vierge sont au musée Bonnat, à Bayonne.

ment simple et gracieux vers l'adorant, au milieu des plis de son manteau traités avec largeur et noblesse.

Les sibylles et prophètes de Saint-Sernin.

Dans les statues dites des prophètes et des sibylles de Saint-Sernin, qui sont en terre cuite peinte, le réalisme est poussé à ses extrêmes limites, jusqu'à faire des prophètes, et surtout des sibylles, des types populaires de notre Midi, et de leurs costumes des documents d'une précision et d'un détail singuliers. Quelles que soient l'origine et la signification de ces figures, elles sont puissantes et laissent une impression profonde, comme aussi la tête d'homme d'armes du Musée, tête coiffée d'un bassinet à deux vantaux sur charnières, figure d'une laideur bestiale, peut-être un garde au tombeau du Christ.

La Mise au tombeau de Saint-Etienne. L'Annonciation. Pierres tombales.

La *Mise au tombeau* de la cathédrale de Saint-Etienne montre, en ses visages malheureusement mutilés, les expressions diverses de la douleur figurée sans déclamation, avec une force contenue et pénétrante. Enfin, l'*Annonciation* de la chapelle des Fourquevaux, aux Récollets (1), à laquelle il manque la tête de la Vierge, n'est pas indigne des plus belles représentations de cette scène mystique, par son ange à l'attitude si harmonieuse et à l'expression si recueillie. Ce sont là, à coup sûr, des œuvres de choix, qui suffisent à la gloire de notre école d'imagiers. Les pierres tombales que conserve le Musée, celles des seigneurs Bernard de Comminges (mort en 1312), Roger de Sarrieu et Denys de Belbèze, celles de Jean de la Tissenderie, de l'archevêque Geoffroi de Vayrols et même de Dame Clémence, témoignent d'une technique aussi vigoureuse et de dons d'observation aussi personnels.

La peinture.

De la peinture du XIVe siècle et du XVe siècle il ne reste pas grand'chose. Dans la sacristie de Saint-Sernin se trouve un *Crucifiement,* aujourd'hui restauré, œuvre du début du XIVe siècle, où s'affirme déjà un sens de la composition qui ferait songer à Giotto ou à son école. Les fresques de Notre-Dame du Taur (2), en très mauvais état, datent assurément du XVe siècle; elles représentent des prophètes dans des attitudes contournées, tenant des banderoles avec inscrip-

1. Musée des Augustins.
2. Au-dessus du banc d'œuvre.

tion. La fresque découverte, en 1891, à la Dalbade, derrière le mur de la chapelle Sainte-Catherine ou du Mont-Carmel, est datée de 1454; on l'a transportée au musée Saint-Raymond; le centre a disparu; on voit, à gauche, un pape nimbé et, à droite, un personnage nimbé se dirigeant avec des pèlerins vers le couvent de Sainte-Catherine, au mont Sinaï.

Le Christ en croix du Parlement.

Beaucoup plus remarquable est le *Crucifiement* du musée Saint-Raymond, peint pour la grande salle du Parlement, où il fut placé jusqu'à la Révolution; c'est un document historique par les portraits de Charles VII et du dauphin Louis, agenouillés au pied de la croix; les détails des costumes sont faits pour intéresser l'historien; et l'on ne peut rester insensible à l'émotion douloureuse qui se dégage de la scène et que le peintre a su extérioriser.

Les miniatures.

Les miniatures des *Annales*, encore très simples et un peu enfantines au XIVe siècle, révèlent, au XVe, un grand progrès [1]; ici encore les artistes savent voir et noter; l'art de la composition se développe. L'entrée du dauphin (1442) avec sa mère en croupe, l'attaque d'une ville (1445), surtout le roi Louis XII recevant la soumission du duc de Milan, une flotte de guerre sur la mer, sont autant de pages curieuses pour un chercheur et un artiste. Dès le début du XVIe siècle, on sent déjà l'influence de la Renaissance italienne; mais rien, il faut bien le dire, ne peut se comparer, même de loin, soit aux « très riches

1. Les *Miniatures* avaient débuté, en 1295, par de simples « imaginées ». Elles représentaient les capitouls d'une façon impersonnelle, prêtant serment devant le viguier royal et tenant dans le cadre restreint d'une initiale (1295-1347). Cette phase, purement symbolique, s'est continuée pendant le XIVe siècle. A partir de 1398, les miniatures prennent une importance plus grande, les capitouls sont associés à des scènes empruntées à l'histoire sainte ou profane. Après 1430, a écrit Joseph Malliot, qui vivait à la fin du XVIIIe siècle : « Le style avait bien changé et les têtes étaient bien rendues. » Les enlumineurs étaient devenus de véritables artistes. Les scènes historiques étaient remarquables d'exécution. C'est ainsi qu'on peut encore voir : l'*Entrée du Dauphin* (1438), l'*Entrée de Charles VII* (1441). Les miniateurs n'ont pas négligé les scènes religieuses : la *Descente de croix* (1436) et l'*Annonciation* (1446) sont remarquables. Enfin, les miniatures tendent de plus en plus à s'agrandir. Ainsi, nous voyons pour la première fois celle de 1483-84, représentant la *Rupture du Pont-Vieux*, tenir toute une page (Baron Desazars de Montgaillard, *Bull. Soc. d'Arch.*, 1903). Le recensement des miniatures des Annales capitulaires, publié par Roschach dans son ouvrage les *Douze livres de l'histoire de Toulouse*, doit être complété par le nouveau feuillet, inconnu jusqu'alors, décrit dans l'intéressante étude de l'érudit M. François Galabert, bibliothécaire-archiviste de la ville et des hospices de Toulouse, publiée dans les *Mémoires de la Société Archéologique du Midi de la France*, 1903, p. 317.

heures du duc de Berry », par Paul de Limbourg, soit, à plus forte raison, aux admirables miniatures de Jean Fouquet, pour le livre d'heures d'Etienne Chevalier (1).

Le vitrail.

Des verrières exécutées par nos artistes si réputés du xve siècle, il ne subsiste pas aujourd'hui grand'chose. Disparus les dix-neuf merveilleux vitraux qui garnissaient les fenêtres de l'église des Jacobins, dont une partie a d'ailleurs été murée depuis; ceux de la rose de Saint-Etienne, qui datent du xve siècle, ont perdu, par des mutilations et des réparations maladroites, leur belle ordonnance de jadis, et se composent maintenant de pièces et de morceaux rapportés (2). Dans l'église, il ne reste que trois verrières, spécimens et documents d'un grand intérêt : celles des troisième et quatrième chapelles à droite du chœur, avec le portrait des donateurs, Pierre de Saint-Martial et Dominique de Florence, et, surtout, le vitrail du roi de France, offert par Denis du Moulin, en 1438, où figurent, avec l'archevêque, Charles VII et le dauphin Louis, le premier debout, couronné et couvert du manteau fleur-delysé, le second vêtu en chevalier, à genoux sur un coussin.

L'orfèvrerie.

Il ne nous reste rien du mobilier du moyen âge à Toulouse; rien non plus de la tapisserie, qui fut si florissante dans les Flandres et le Nord de la France à la même époque. Mais on peut encore admirer, dans le trésor de Saint-Sernin, de beaux reliquaires du xiie siècle et un encensoir du xve. Des œuvres de nos argentiers-orfèvres, dont les documents notariés ont permis de dresser une liste assez abondante, bien peu subsistent aujourd'hui; pourtant, elles sont les rares témoins d'un art dans lequel Toulouse paraît avoir excellé.

***

La ville aux xive et xve siècles. La nouvelle enceinte.

Toulouse, à la fin du moyen âge, est enserrée dans une enceinte nouvelle, dont il reste encore des vestiges. Comme un grand nombre de nos villes, la nôtre s'est entourée de remparts au moment des guerres anglaises; commencées vers 1354, ces murailles étaient assez solides et assez continues pour que le Prince Noir n'ait pas tenté un siège en 1355.

1. Les premières à la Bibliothèque nationale, les deuxièmes au Musée de Chantilly.
2. Ces vitraux représentaient l'Eglise triomphante.

Mais on y a travaillé à plusieurs reprises; quelques corporations versaient une part de leur cotisation pour l'achèvement ou l'entretien des fortifications (1). Au XVIe siècle, lors du conflit entre François Ier et Charles-Quint, ce système de défense fut complété et il subsista jusqu'au premier Empire, qui vit effectuer les premières démolitions.

Construits d'abord en terre battue, puis en brique, les nouveaux murs s'élevèrent de la Garonne à la tour des Hauts-Murats, en avant des anciens remparts romains abattus en 1229. Le château Narbonnais se trouve dès lors englobé dans le système défensif que dominait la haute tour de l'Horloge (ancienne tour Gailharde). Au-devant du moulin du Château (2), on aménagea, en 1527, un bastion triangulaire qui ne fut achevé qu'en 1544. A l'angle des rues actuelles des Renforts et du Château se dressait une haute tour ronde, la tour de Thanus (3), appelée, au XVe siècle, de Guillem Erys et de Vézian. L'ancienne porte Narbonnaise fut couverte, du côté extérieur, par une barbacane en demi-cercle d'une trentaine de mètres de rayon, dont l'entrée s'ouvrait au nord, du côté de la porte Montgaillard, sur un ponceau franchissant les fossés. Sur la barbacane, aux murs épais et percés de meurtrières, se trouvaient une petite maison dite de la Leude (4) et une chapelle sous le vocable de saint Martin. De la porte Narbonnaise ou Saint-Michel à la porte Montgaillard, les fossés des fortifications sont aujourd'hui représentés par les allées Saint-Michel. Depuis cette dernière porte jusqu'à la porte Neuve (5), en passant par les portes Montoulieu et Saint-Etienne (6), les murailles ont été assises, en général, sur l'ancien rempart romain; on n'y avait pas construit de tours, mais des échauguettes de loin en loin (7), jusqu'à la

1. Les boursiers et auguilletiers, les boulangers par exemple.

2. Emplacement de la grande cour du moulin qui s'ouvre sur la rue de la Descente-du-Port-Garaud.

3. Du nom de son propriétaire au XVIe siècle, Jean Alary, successeur de Thomas.

4. Ou poste d'octroi.

5. Donnant sur le faubourg Saint-Aubin.

6. Donnant sur le faubourg Saint-Etienne.

7. La muraille forme encore la clôture de la prison militaire; il en existe un fragment, dans un jardin, de 6 mètres de haut sur 1 m. 35 de large; enfin, allées Saint-Michel, on peut voir, entre les nos 14 et 16, la base de l'encorbellement d'une échauguette.



ANCIEN CAPITOLE. — Salle du Petit Consistoire



ANCIEN CAPITOLE. — Porte dans la Cour du Donjon



Les Capitouls de 1658-1659 reçoivent Louis XIV (Miniature des *Annales*)

porte Montgaillard; de là, par contre, jusqu'à la porte Neuve, douze tours renforçaient le système de défense.

De la porte Neuve jusqu'à la rue de Rémusat actuelle, les murs étaient établis un peu en avant de l'enceinte romaine, dont une tour, la tour Charlemagne, se trouvait englobée dans les bâtiments de la maison commune. Là, la nouvelle enceinte suivait l'ancienne clôture du Bourg jusqu'à la porte du Bazacle, établie en avant du moulin, bastionnée en 1548, donnant sur le pré aux Sept-Deniers et le cimetière des pestiférés. Plusieurs portes s'ouvraient dans cette partie des murailles : la porte Villeneuve, au bout de la rue du même nom [1]; la porte Matabiau, la porte Pouzonville, la porte Arnaud-Bernard, la porte des Croses ou Saint-Julien. Une vingtaine de tours rompaient la monotonie des murs de briques; on peut encore voir les unes et les autres sur le boulevard de l'Arsenal, formant la clôture de cet établissement militaire.

Faubourg Saint-Cyprien.

Le faubourg Saint-Cyprien était également défendu par une enceinte qui longeait la Garonne, par un simple mur (depuis l'actuel hospice Saint-Jacques, ancien hôpital des pestiférés, jusqu'à l'hospice et l'hôpital de la Grave) enserrant le faubourg par des courtines à tourelles et où s'ouvraient deux portes bastionnées, la porte de Muret [2] et la porte de l'Isle [3]. De là un mur courait sur les rives du fleuve, du moins au XVIIe siècle, jusqu'au Pont-Vieux, établi sur l'emplacement de l'ancien pont-aqueduc romain.

Les ponts. Le pont couvert de la Daurade.

Deux ponts unissaient Toulouse et Saint-Cyprien. Le Pont-Neuf ou pont couvert de la Daurade qui, de la place de la Daurade aboutissait sur la rive gauche, entre l'hospice des Pèlerins et l'hôpital de la Grave, à la grande rue de Saint-Cyprien. Ce pont alignait toujours ses neuf piles entre la tour de Cabriolz, sur la rive droite, dressée près de la culée, et la tour de défense de Saint-Cyprien reconstruite en 1437; mais les inondations emportaient périodiquement ses arches, qu'on devait souvent réédifier. C'est ainsi qu'en 1480 on dut refaire

1. Rue Lafayette. Cette porte est appelée du Ministre sur le plan de Tavernier (1631).
2. A l'extrémité du cours Dillon.
3. Place Roguet.

l'arche touchant l'hôpital ainsi que la pile. Aussi, dès le début du XVe siècle, la plupart étaient-elles remplacées par des tabliers ou charpentes établis sur des pieds-droits et des arcs-boutants de bois (1). Ce pont était couvert d'un toit; aux deux entrées et sur quatre éperons de piles, les capitouls avaient autorisé la construction de huit boutiques ou badorques sur lesquelles ils percevaient des droits s'élevant à 35 livres 12 sous par an.

Pont-Vieux.
Pont de Tounis.

Le Pont-Vieux, en amont, faisait communiquer la rue des Couteliers, par la rue de la Descente-du-Pont-Vieux, avec la faubourg, à l'extrémité aval de l'actuelle prairie des Filtres d'où, par une place et la rue de la Laque, on gagnait la grande rue et la porte de Muret. Comme le pont couvert, il subissait périodiquement l'assaut des inondations; en 1484, il s'écroula; en 1523, il est emporté; on le répare avec un tablier de charpente; au XVIIe siècle, on l'appellera le Pont de bois. Le pont de Tounis ou de la Dalbade subit le même sort que les précédents; en 1415, en 1461, on est obligé de le reconstruire; en 1515, on commence l'édification d'un nouvel ouvrage en briques, achevé en 1528, qu'on eut un moment l'intention de continuer jusqu'à Saint-Cyprien. Enfin, le pont de bois de Comminges, qui franchissait le petit bras de la Garonne entre la rue de la Rouquette, à Tounis, et la rue actuelle des Moulins, à l'entrée duquel se trouvait un tronc pour son entretien, disparaît au XVe siècle et ne fut pas rétabli. Dès le XIVe siècle, il est question d'un pont nouveau qui pourrait défier les colères du fleuve. Il en est encore question au XVe siècle; le projet ne sera réalisé qu'au XVIe siècle, ainsi que nous le verrons.

Aspect de la ville.

La ville conserve, en général, son aspect de l'époque raimondine. Les grandes voies que nous avons marquées restent toujours les axes de la circulation : de la porte Narbonnaise à Saint-Sernin par la Porterie, de la Daurade à Saint-Etienne. Cette croisée de chemins correspond toujours aux grandes voies commerciales : celle de la Méditerranée à la Guyenne ou au Quercy, celle de Gascogne et de l'Armagnac à l'Albigeois et au Castrais; une sorte d'anneau enveloppe cette croix par

1. Les principales inondations furent celles de 1258, 1397, 1413, 1436, 1507.

les rues qui bordent la Garonne (Pharaon, Dalbade, Peyrolières), atteignent Saint-Etienne par la place Montaygon ou Saint-Georges (Argentiers, Imaginaires) (1), et de Saint-Etienne rejoignent le Salin (Perchepinte, Nazareth). Toutes ces rues sont étroites et sinueuses avec des maisons en général mal bâties, sauf les hôtels des bourgeois riches construits en briques avec quelques éléments en pierre; habitations et boutiques se trouvent dans des immeubles en corondage, dont quelques-uns subsistent aujourd'hui, survivance du XVe ou du XVIe siècle (2). On comprend avec quelle facilité le feu pouvait détruire des bâtiments de bois et de boue desséchée. Les incendies, comme les inondations, dévastaient périodiquement la ville. Celui de 1463 a laissé un souvenir tragique par son ampleur. Mais que d'autres sont mentionnés dans les textes ! Signalons celui de 1441, et celui de 1408 qui anéantit deux cents maisons, dont la halle de la Pierre. En vain, les capitouls interdisaient-ils de construire en corondage. Les habitants se dérobaient à l'observation des ordonnances et on laissait faire, avec l'insouciance ordinaire des hommes qui ne songent plus au danger quand il est passé.

Divisions de la ville. Capitoulats et melos. Les cadastres. Les dizeniers.

La ville est divisée en ses huit capitoulats, dont le plus petit, mais aussi le plus dense, est celui de la Pierre ou de Saint-Pierre-Saint-Géraud, groupé autour de la halle de la Pierre rebâtie après l'incendie de 1408 et de l'église de Saint-Pierre-Saint-Géraud reconstruite après son effondrement en 1471. Les capitoulats les plus étendus et les moins peuplés étaient ceux de Saint-Julien, de Saint-Pierre de Cuisines et de Saint-Sernin. Les capitoulats étaient divisés en *melos* ou îlots de maisons, désignés, sur les registres des *estimas* au XVe siècle, par le nom d'un monument ou d'un notable propriétaire. Cette division, assez naturelle, permettait d'établir les cadastres en vue du paiement des impôts; ces cadastres, écrits en roman, constituent aujourd'hui de précieux documents pour

1. Gambetta et de la Pomme.

2. Exemple : rue Perchepinte, six maisons; rue Saint-Georges (ancienne rue aux Bœufs, dix; rue d'Astorg, une; rue des Trois-Banquets, deux; rue Montoulieu-Vélane, cinq; rue Tripière, quatre; rue des Arts (ex-rue des Augustines) et des Estagnères-Vieilles, deux; rue Peyras, quatre, etc., etc. (V. Chalande, *Histoire des rues de Toulouse*).

l'étude de la cité aux xve et xvie siècles (1). De plus, chaque melos ou moulon avait son dizenier, qui convoquait les habitants pour le service des armes ou pour celui des incendies.

Quartiers.

En réalité, dès le xive siècle et surtout au xvie, on peut distinguer à Toulouse plusieurs quartiers différents par leur population. Il y a un quartier de l'Université, un quartier des fonctionnaires, un quartier des affaires, tandis que dans les faubourgs ou sur la périphérie s'émiettent les petites maisons et les vergers se diluant, pour ainsi dire, dans le campagne environnante.

Quartier de l'Université.

Le quartier de l'Université, qui est aussi, pour une bonne part, celui des couvents, s'étend sur les capitoulats de Saint-Julien, du Taur et de Saint-Sernin. Ses trois artères principales sont la rue du Taur ou Grande-Rue, la rue des Cordeliers (2) et des Salenques, menant à la porte des Croses, et la rue des Ecoles (des Lois) qui mène par la rue du Peyrou à Saint-Sernin, par la rue de la Cadène et de la Serène (3) à la porte Arnaud-Bernard et à la Garonne. C'est là que se rassemblent les grands monastères, les Cordeliers, les Jacobins, Saint-Sernin, et la plupart des collèges, Foix, Périgord, Saint-Raimon, Saint-Bernard, Maguelone, Saint-Exupère, Narbonne, Verdale et Montlezun, ainsi que les Facultés de l'Université, les arts, le droit (4), la théologie (5), la médecine. Ce quartier est assez bien limité par la rue Mirabel, ou d'Agulhères, ou Matabiau, menant de la maison commune à la porte du même nom. Mais quelques collèges, et non parmi les moindres, se sont établis à proximité, dans le quartier voisin : ce sont Saint-Martial et Sainte-Catherine. Seuls, les collèges de Boulbonne et de Saint-Girons, au reste peu importants, se trouvent éloignés du centre des études.

Quartier des fonctionnaires. Le Château et ses annexes.

Le quartier des fonctionnaires royaux appartient aux capitoulats de Saint-Barthélemy, de Saint-Etienne et de la Dalbade. Son centre est la place du Salin, où se dressent des

1. C'est avec eux que M. Chalande a fait sa précise et minutieuse *Histoire des rues de Toulouse*, à laquelle nous nous sommes souvent référé.
2. Aujourd'hui rue Deville et rue Romiguières.
3. De la Chaîne, place des Tiercerettes, rue Arnaud-Bernard.
4. Emplacement actuel.
5. A côté des Cordeliers (temple protestant).

fourches patibulaires, signe de la justice royale, et où avaient lieu beaucoup d'exécutions capitales. Là se dresse encore, bien vétuste, le château Narbonnais, où, dès le XVe siècle, les rois cessent de loger. Au nord, les anciennes lices, jusqu'à la porte Montgaillard, ont été coupées de murs les partageant en trois enclos : le premier renferme le Château ; le second les bâtiments de la sénéchaussée, au bout de la rue de la Sénéchaussée (rue Darquier), sur le sol de l'église des Jésuites ; le troisième comprend la tour et la prison des Hauts-Murats. Vers le début du XIVe siècle a été ajoutée la salle Neuve, rue de l'Inquisition, en face de la rue des Renforts, pour les grandes assises de justice. La viguerie s'érigeait sur la place de la Viguerie (emplacement pour partie de la Cour d'appel), près de la tour de l'Aigle. La création du Parlement, qui s'installe dans le Château, fut l'origine de modifications importantes. En 1492 fut bâtie la Grand'salle, dont le mur, avec ses cinq grands arcs ogivaux et ses fenêtres quadrangulaires, est aujourd'hui englobé dans les bâtiments de la Cour d'appel, comme la Chambre dorée, ou Chambre du Conseil, construite à la même époque. La nécessité de loger les diverses chambres obligea le Parlement à demander, dès la fin du XVe siècle, le transfert de la viguerie, qui fut, au XVIe siècle (1551), transportée à Viviers, place de la Daurade, dans un local construit par les capitouls. C'est dans le même temps que le tribunal, le greffe et la prison du Sénéchal furent transférés rue Mirabel [1], dans le bâtiment dont la cour, avec ses arcades, excite encore la curiosité des amateurs du passé. Mais le sénéchal continue à résider dans l'hôtel de la rue Darquier. Le château Narbonnais abrita désormais la Chancellerie, la Conciergerie avec ses neuf cachots et des greffes divers. La place du Palais, qui s'étendait devant la façade nord du tribunal de première instance, n'avait guère qu'un millier de mètres carrés de superficie. Devant la Cour d'appel, à l'est, un îlot de maisons se prolongeait jusqu'à la rue des Fleurs.

La Trésorerie. La Monnaie.

Non loin de là, subsiste encore la tour carrée de la Trésorerie, qui domine de sa masse l'entrée de la rue de Languedoc. Le bâtiment et ses jardins occupaient une superficie de 3.500 mètres carrés entre la rue du Vieux-Raisin (Languedoc),

1. Local de l'ancienne Faculté des lettres.

la place du Salin, la rue des Régans et l'impasse de la Trésorerie; on l'appelait aussi Maison du Roi. La tour de la Trésorerie avait 20 mètres de hauteur et ses murs 1 m. 20 d'épaisseur. Le bâtiment existait déjà le 13 mars 1300 [1].

Mais la Monnaie, toute proche, a disparu avec l'îlot des maisons qui séparait jadis la place du Palais de celle du Salin et qu'on appelait moulon de la Monnaie.

Quartier des parlementaires.

Tout autour de ces bâtiments officiels, dans les rues adjacentes, les officiers royaux et les membres du Parlement tendent à se grouper, et chassent peu à peu, de ces voies jadis uniquement commerçantes, les artisans qui les occupaient. L'évolution aura son terme au XVII[e] siècle, mais elle commence dès la fin du XV[e]. C'est ainsi que des Carmes et de Saint-Etienne jusqu'au Salin, dans les rues Pharaon et des Filatiers, de la Fonderie et de la Dalbade, du Vieux-Raisin, de Nazareth et Perchepinte, et dans celles qui les réunissent, se constituait, au XVI[e] siècle, le quartier des parlementaires.

Le quartier des affaires.

Le centre de la ville, depuis les Carmes jusqu'à l'église Saint-Quentin, et de Saint-Etienne jusqu'à la Daurade, demeure le foyer du négoce et du travail. Là foisonnent les marchands et les artisans. La répartition des hôtels de riches bourgeois, actuellement subsistant, circonscrit assez exactement, au XV[e] siècle et au siècle suivant, l'aire de la Toulouse des affaires autour de la Bourse actuelle : rue des Changes, rue Peyras, rue Temponières, rue des Filatiers, rue Saint-Rome, rue de la Pomme, rue Gambetta, rue Peyrolières. Comme partout, les métiers ont adopté, à Toulouse, une ou deux rues auxquelles ils ont attaché leur nom.

La Maison commune.

C'est à l'extrémité de la cité de l'industrie et du commerce que se trouve la Maison commune. Nous n'avons sur ses bâtiments, aux XIV[e] et XV[e] siècles, presque aucun renseignement. Nous savons qu'ils s'élevaient, sans plan d'ensemble, de la place actuelle du Capitole jusqu'à la rue d'Alsace, séparés par des cours et des jardins, flanqués de masures et de maisons particulières; au travers de ce fouillis incohérent, courait la ruelle des Carces, de la rue Villeneuve (La Fayette) à la façade que longeaient les prisons municipales et un îlot

1. Chalande. *La Trésorerie du roi* (Journal de Toulouse, février 1925).

de maisons particulières. La partie la plus monumentale paraît avoir été le Grand-Consistoire (sur l'emplacement du bureau de police d'aujourd'hui), salle assez vaste servant aux réceptions et aux plaids de justice, et le Petit-Consistoire, proche de la tour des Archives (le Donjon actuel), où les capitouls s'assemblaient : une chapelle les séparait. Nous savons que le peintre-verrier Antoine de Louly orna de vitraux la salle du Petit-Consistoire en 1459, qu'après l'incendie de 1463 on reconstruisit les fenêtres (1488) et qu'on mit une porte de fer à la chambre des Archives. Du côté de la rue du Poids-de-l'Huile, se trouvait « l'Hostal de l'artilleria de la Maison cominale de la ville de Tolose » ; ce sont les premiers bâtiments de l'Arsenal, réparés en 1381, en attendant qu'on transportât ailleurs les armes et munitions municipales. Enfin, le Poids-du-Blé fut installé dans les masures qui bordaient l'Hôtel de ville, du côté de Saint-Martial, à côté du Poids-de-l'Huile. On parvenait à la Maison commune par des ruelles qui, de la Porterie ou de la rue Saint-Martial (1), atteignaient l'entrée (2) à travers des îlots de maisons populaires, qui occupaient toute la place du Capitole d'aujourd'hui. La vieille tour romaine, nommée tour Charlemagne, non loin du donjon actuel, dominait cet Hôtel de ville disparate et médiocre, indigne de la seconde ville de France.

Telle était Toulouse lorsque s'ouvre le siècle de la Renaissance et de la Réforme. Ces deux mouvements allaient y avoir un retentissement profond. La Renaissance transformera la ville matériellement, pour la première fois, depuis le haut moyen âge. La Réforme ébranlera les âmes et sera dans notre cité, aussi pour la première fois depuis l'Albigéisme, pour la dernière fois avant la Révolution, le signal d'événements dramatiques.

1. Longeait la place du Capitole, à l'est, jusqu'à la rue Saint-Rome.
2. Entrée actuelle.

BIBLIOGRAPHIE

Histoire de Languedoc, t. VII, notes : Organisation de l'Université de Toulouse (1309-1450) (Molinier), 570 ; — Documents inédits, statuts et privilèges de l'Université de Toulouse, 433 ; — Débuts de l'imprimerie à Toulouse (Desbarreaux-Bernard), 615 ; — Géographie de la province de Languedoc au moyen âge, 135. — Dognon. *Les institutions politiques et administratives du pays de Languedoc du XIIIe siècle aux guerres de religion*, Toulouse, 1895 (t. IV, 2e série de la Bibliothèque méridionale). — Clos. *Etude historique sur le Capitoulat de Toulouse*, Toulouse, 1887. — Roschach. *Listes municipales de Toulouse* (Mém. de l'Acad. des Sciences de Toulouse, 1885) ; — *Les douze livres de l'histoire de Toulouse*, 1887. — *Traité de la noblesse des capitouls de Toulouse*, par le S. Lafaille, Toulouse, 1673. — *Recueil des titres et arrêts du Conseil privé du roi concernant le privilège de la ville et bourgeoisie de Tolose, tant en élection de ses capitouls que autres affaires*, Toulouse, Colomiez, 1663. — *Tableau chronologique des noms de MM. les Capitouls de la ville de Toulouse* (1147-1788), par Abel et Froidefont, Toulouse, Baour, 1786. — Galabert. *La mention « Alias sic signata »* (sur le droit de franc-fief et les origines de la noblesse capitulaire). Paris, 1912. — Laferrière. *Essai sur les anciennes coutumes de Toulouse* (Rec. de l'Acad. de législation, 1855). — Baron. *La monnaie de Toulouse*, Toulouse, 1917. — Dubédat. *Histoire du Parlement de Toulouse*, 2 vol., Toulouse, 1885. — Amilhau. *Nos premiers présidents*, Toulouse, 1882. — Abbé Douais. *Le livre du prévôt de Toulouse* (XIIIe-XIVe s.), Paris, 1897. — Abbé Julien. *Histoire de la Dalbade*, Toulouse, 1891. — Jeanroy. *Règle des chanoinesses augustines de Saint-Pantaléon ou des onze mille vierges*, Toulouse, 1901. — Léonce de Lavergne. *Notice sur le couvent des Cordeliers de Toulouse* (Mém. de la Soc. Arch., t. I, 1833, p. 139). — Massol. *L'église des Cordeliers* (*Ibid.*, t. XI, 1875, p. 108). — Esquié. *L'église et le monastère des Cordeliers de Toulouse* (Mém. de l'Acad. des Sciences de Toulouse, 1876). — Dom Antoine du Bourg. *Histoire du grand prieuré de Malte à Toulouse*, Toulouse, 1882. — Vié (Louis). *Les origines de l'église Saint-Aubin à Toulouse* (Ann. du Midi, 1921-22, 377). — Marcel Fournier. *Statuts et privilèges des Universités françaises*, Paris, 1890-92, t. I (Université de Toulouse). — Gatien Arnoult. *Histoire de l'Université de Toulouse*, Toulouse, 1877-79 ; — Gadave. *Documents sur l'histoire de l'Université de Toulouse* (1229-1789), Toulouse, 1910. — Rodière. *Recherche sur l'enseignement du droit à Toulouse* (Rec. de l'Acad. de Législ., 1860, 1861, 1862, 1863). — Deloume. *Aperçu historique sur la Faculté de droit de Toulouse*, Toulouse, 1900. — Barbot. *Les chroniques de la Faculté de médecine de Toulouse du XIIe au XXe siècle*, Toulouse, 1905, 2 vol. — Saint-Charles. *Le collège de Maguelone* (Mém. de l'Acad. des Sciences, 1883) ; — *Le collège de Foix* (*Ibid.*, 1885) ; — *Le collège de Périgord* (*Ibid.*, 1886). — De Lahondès. *Le collège*

Sainte-Catherine (Bull. de la Soc. Arch., 1909). — Levasseur. *Mémoires sur les sources de l'histoire des corps de métiers et de l'industrie à Toulouse*, Paris, 1900. — Du Bourg. *Les corporations de métier à Toulouse* (Mém. de la Soc. Arch., 1883, 1885, 1889). — Macary. *L'orfèvrerie à Toulouse* (1460-1550), 1904. — Baron Désazars de Montgaillard. *L'art de la ferronnerie martelée à Toulouse.* — Désazars, Saint-Charles et Lapierre. *Le vieux Toulouse disparu.* Toulouse 1885, 4°. — Guitard. *Anciens statuts de la corporation des apothicaires de Toulouse* (1471 et 1513), Toulouse, 1921. — Lamouzèle. *Quelques documents inédits sur les chirurgiens-barbiers de Toulouse* (Bull. de la Soc. Arch., 1903). — Abbé Douais. *Statut municipal des parcheminiers*, Toulouse, 1896; — *Des fortunes commerciales à Toulouse et de la topographie des églises et maisons religieuses de Toulouse, d'après deux testaments* (XIIIe, XIVe siècles), Paris, 1894. — Jules Chalande. *La baignade de la croix* (Mém. de l'Acad. des Sciences, 1918; — *La maison publique municipale, XVe, XVIe siècles* (*Ibid.*, 1911). — Dr Roucaud. *La peste à Toulouse, des origines au XVIIIe siècle*, Toulouse, 1919. — Macary. *Etude sur l'origine et la propagation de l'imprimerie à Toulouse*, Paris, 1898. — R. Gadave. *Les incunables et éditions anciennes de la bibliothèque de l'Université de Toulouse*, Toulouse, 1907. — Jeanroy. *Les joies du Gai-Sçavoir* (1324-1484), éd. du livre de Galhac, trad. Noulet, revue et corrigée par J., avec un glossaire, Toulouse, 1914. — *La poésie académique à Toulouse aux XIVe* et *XVe siècles* (Revue des Pyrénées, 1914). — Baron de Rivière. *Les statues tombales du musée des Augustins*, Toulouse, 1903. — De Malafosse. *Les anciennes maisons de Toulouse*, Toulouse, 1904.

CHAPITRE IX

LE XVIe SIÈCLE. - LA RENAISSANCE. L'HUMANISME ET LES ARTS.

Au XVIe siècle, siècle d'essor prodigieux, un des plus riches de faits et d'éclats, Toulouse joue un rôle important dans l'histoire générale; elle s'honore des attentions et des visites royales ou princières; elle devient surtout un foyer d'humanisme et d'art. Epoque brillante, dont subsistent tant de monuments d'un ensemble peut-être unique en France.

***

Les guerres avec l'Aragon.

Cependant, après de longues années de sécurité, la première moitié du XVIe siècle apporte à Toulouse les alarmes et les charges de la guerre. Les expéditions d'Italie ont entraîné une rivalité de la France avec le royaume d'Aragon; dès 1502, les hostilités commencent à la frontière du Roussillon, et notre ville doit fournir sa part de soldats, de vivres et de munitions. Après les désastreux traités de Blois, elle députe aux Etats généraux de Tours un capitoul et deux nobles, Jacques Ysalguier, sire de Clermont, et Denys de Beauvoir, seigneur de La Bastide, pour protester contre la cession de la Bourgogne aux Habsbourg et contre le mariage de Claude de France avec le futur Charles-Quint; ces députés s'associèrent au vœu général en faveur de l'union de la princesse avec François d'Angoulême.

Dangers du côté de l'Espagne.

La rivalité des Maisons de France et d'Autriche accrut le danger qui menaçait Toulouse, désignée, par son importance et par sa proximité, aux convoitises des Espagnols. Dès 1513, Louis XII, qui avait jusque-là laissé vacante la charge de gouverneur de Languedoc, la donne à Charles III, duc de Bourbon, le futur connétable, ce que confirme François I[er] (1515-1547). Le sire de Tournon, lieutenant du duc, fit son entrée en compagnie d'Odet de Foix, vicomte de Lautrec, gouverneur de Guyenne, escorté de plus de cent chevaux; six capitouls le reçurent au couvent de Saint-Roch, avec les présents d'usage. Après la trahison du connétable (1523), Anne de Montmorency, maréchal de France, puis connétable, lui succéda; disgracié en 1541, il recouvre son titre et ses fonctions en 1547. Le gouvernement du Languedoc restera dès lors un apanage de sa famille jusqu'à la malheureuse aventure de son petit-fils, décapité, en 1632, dans la cour du Capitole.

Réparations à l'enceinte de la ville.

La nécessité de garder la ville et d'en faire une solide base d'opérations amena le roi à ordonner la remise en état de ses fortifications. Elle eut lieu à partir de 1525, sous la direction de l'architecte Anchise de Bologne, envoyé par le maréchal de Lautrec; on abattit les maisons hors les remparts, on répara les murailles; on construisit, du côté de l'est, des demi-lunes et des barbacanes. Après la bataille de Pavie (1526) et la capture du roi, le Parlement ordonna des prières publiques, interdit les fêtes et prescrivit de veiller à la défense du pays. Mais les Espagnols ne vinrent pas. En 1536, ils s'avancèrent jusqu'à Carcassonne et furent repoussés avec pertes. Après l'échec de François I[er] sur Perpignan (1541), on craignit une invasion : Toulouse travailla de nouveau à ses murailles, et le capitoul Raimon de Rouer, baron de Fourquevaux, se jeta dans Carcassonne avec mille Toulousains; ils firent même une incursion dans l'Ampurdan (1), d'où ils rapportèrent un butin considérable (1544). La paix de Crespy, cette année même, mit fin aux alarmes. Toulouse vécut désormais sans appréhensions et envoya son contingent à l'armée royale qui s'empara des trois Evêchés (1552). Mais les Etats de Languedoc

1. Région située sur le versant espagnol des Pyrénées-Orientales.

avaient eu à fournir des subsides importants et le pays n'avait pas été sans pâtir des passages des gens de guerre.

Pestes et famines.

Par malheur, la guerre s'est toujours accompagnée des plus désastreuses épidémies. La peste ravage Toulouse presque continuellement pendant ce demi-siècle; on la signale en 1502, 1503, 1506, année où elle enlève trois mille personnes. Le Parlement s'enfuit à Montauban, où il demeure jusqu'au 8 février 1507; mais les capitouls restèrent à leur poste. Le fléau reparaît en 1515, 1521, 1522, obligeant le Parlement à se sauver à Lavaur; puis, en 1527, le Parlement se transporte, pour la même raison, à Grenade. Un peu plus tard, la contagion recommence, plus violente que jamais; elle sévit en 1549-1550, surtout en 1557, infectant plus de quatre cent cinquante maisons de la ville. La famine précède ou accompagne la peste. Dans ce siècle de lumières, on était désarmé contre ces maux presque endémiques, qu'on finissait par subir avec une sorte de fatalisme. Ils forment l'envers d'un beau décor.

François Ier à Toulouse (1533).

On oubliait ces calamités au spectacle des réceptions royales ou princières, qui ne furent, en aucun temps, plus magnifiques. Déjà, en 1526, le roi François Ier avait manifesté son intention de passer par Toulouse, au retour de sa captivité de Madrid, pour remplir un vœu fait à des saints dont les reliques se trouvaient à Saint-Sernin. On avait tout préparé pour l'accueillir dignement, lorsqu'il changea de projet et confia au premier président, Jacques Minut, le soin de porter ses dévotions, en son nom, à l'église abbatiale. Mais, en 1533, se rendant à Marseille, où il devait rencontrer le pape Clément VII [1], le roi de France put satisfaire la curiosité des Toulousains et leur goût des beaux cortèges et des fêtes brillantes. Cinq entrées se succédèrent du 27 juillet au 2 août. Le 27, ce fut celle du duc de Montmorency, grand-maître et maréchal de France, accompagné de Pierre de Clermont-Lodève, son lieutenant. Le 30, ce fut celle de François, dauphin, et de ses frères les ducs d'Orléans et de Touraine; le 30, ce fut celle du cardinal Duprat, archevêque de Sens, légat du Saint-Siège et chancelier. Enfin, le 1er août, le roi fit son

1. C'est là que fut célébré le mariage du prince Henri (le futur Henri II) avec Catherine de Médicis, nièce du pape.

entrée à cheval, en habit d'écarlate à broderies d'or, avec le collier de l'ordre de Saint-Michel, précédé du grand-maître, portant son attribut, le bâton fleurdelysé, et du grand écuyer, portant l'épée royale. Le 2 août, le reine Eléonore rejoignit son royal époux dans une litière couverte de drap d'or, attelée de deux chevaux caparaçonnés d'or, portant sur sa tête un bonnet de velours noir à plumes blanches et escortée de cent dames et damoiselles.

Les capitouls n'avaient rien négligé pour plaire à un monarque ami du faste et connaisseur en esprit et en beauté. Le Conseil général, convoqué, avait décidé de réaliser le « plus grand triomphe que faire se pourra », par la collaboration de tous les artistes. Il fallut cependant tout improviser, car un incendie détruisit, huit jours avant l'entrée, les ateliers du réfectoire du collège Saint-Bernard, où travaillaient peintres et décorateurs. Une galerie s'éleva devant le couvent de Saint-Roch (1), soutenue par des colonnes ioniques, avec son plafond « étoffé d'or, d'azur et aultres fines couleurs », ses entrecolonnements garnis de drap vert et ses piédestaux portant des emblêmes. C'est là que fut reçu François Ier, venu du château de Balma, où il avait passé la nuit. A la porte Arnaud-Bernard, des nymphes offrirent au roi les clefs de la ville et le peintre Bernard Nalot descendit, à cet effet, « d'une nuée d'encens ». Partout, sur le parcours, s'offraient des arcs de triomphe, des théâtres, des « charicts triomphaux » sur lesquels s'inscrivaient des devises latines fournies par nos humanistes, où étaient représentées des « histoires, moralités et fictions poétiques ». Des cavaliers tenant des branches de laurier, plus de deux mille hommes des métiers, « avec enseignes, fifres et tambourins de Suysse », encadraient, précédaient ou suivaient le dais royal porté par huit capitouls, tête nue. Le même cérémonial accueillit, le lendemain, à la porte Narbonnaise, la reine Eléonore. Tout cela coûta fort cher (2); les plus riches Toulousains avaient avancé une bonne partie des frais : Jehan de Bernuy, 1.000 livres; Jehan Nollet, 675; Jehan de Pins, évêque de Rieux, 200 livres; Anthoine Ganellon, 450; Jacques Assézat, 25 seulement (3).

1. Minimes.
2. 6.688 livres, 6 sols, 4 deniers tournois.
3. Et il faut ajouter les présents faits aux souverains, orfèvreries d'or ou d'argent; une de ces pièces, offerte à la reine, pesait 24 marcs d'or.

François Ier séjourna une semaine à Toulouse, tint, le 4 août, un lit de justice solennel au Parlement. Quatre présidents l'avaient reçu sur les degrés extérieurs du Palais, pendant que l'attendait sur son siège le premier président, drapé dans son manteau écarlate doublé d'hermine mouchetée, coiffé du mortier à trois galons d'or. A cette époque, le Parlement était une autorité respectable et redoutée. François Ier visita ensuite l'Université et lui accorda le privilège de créer des chevaliers ès lois parmi les régents ayant une longue carrière dans l'enseignement. Le premier qui reçut l'épée, les éperons d'or, le collier et l'anneau fut le juriste Blaise d'Auriol. Le roi visita Saint-Sernin, où il admira le fameux camée qu'il devait, quelques jours après son départ, demander aux capitouls et au Chapitre pour l'offrir au pape. Il quitta la ville le 7 août, allant à Castelnaudary. Si nous en croyons Etienne Dolet, à vrai dire peu suspect de tendresse pour Toulouse, il serait parti assez mal satisfait : « Les Français, dit Dolet, sont des humanistes de premier ordre, ils n'ont pu supporter la rusticité, l'ignorance et la sottise des Toulousains. » Le roi devait repasser par notre ville en 1542 (21 ou 22 octobre), venant de Perpignan; il coucha alors à l'archevêché et s'embarqua le lendemain sur la Garonne, pour aller châtier les Rochelois révoltés.

Le roi de Navarre Henri d'Albret et la Reine Marguerite.

Les 1er et 2 juillet 1535, des pompes analogues à celles de 1533 accueillirent le roi de Navarre Henri d'Albret et sa femme Marguerite, sœur de François Ier et veuve du duc d'Alençon mort après Pavie. Reçus dans un portique adossé au couvent des Récollets, les deux époux entrèrent par la porte Narbonnaise, sous un dais tenu par quatre capitouls [1]; chacun d'eux reçut une médaille de la valeur de 400 écus au soleil. Le roi de Navarre assista à une séance du Parlement, mais il inspecta surtout les fortifications et les approvisionnements de Toulouse en canons et en poudre. Le grand-maître de l'artillerie, Galiot de Genouillac, se rendit sur place pour activer l'extraction du salpêtre qui se trouvait en abon-

1. Arnaud Brucelles fournit le satin de Florence; les broderies étaient de deux maîtres, Jehan Cussac et Jehan Daucourt. Le carton des armoiries ainsi que le dessin des médailles étaient du peintre Bernard Nalot. Les légendes de ces médailles avaient été fournies par Guillaume de la Perrière, auteur de la *Morosophie* (1553) et des *Annales de Foix*, et beau-père de l'historiographe de Toulouse Antoine Noguier.

dance dans la région. Henri d'Albret, protecteur du collège de Foix, fut aussi convié par les collégiats à un banquet et à une fête, tandis que la savante et artiste Marguerite allait visiter l'hôtel de Jean de Bernuy, récemment achevé. Mais la suite du roi de Navarre, composée de gens querelleurs et sans scrupules, laissa à Toulouse un assez fâcheux souvenir (1). Henri d'Albret remplaça Montmorency disgracié, à la tête de la province, jusqu'en 1544. Mais il ne résida pas à Toulouse, non plus que ses éphémères successeurs, François de Bourbon, comte d'Enghien, Jacques Galiot de Genouillac et l'aîné des petits-fils du roi, le futur François II, alors âgé de trois ans. La mort de François Ier (31 mars 1547) rendit le gouvernement du Languedoc au connétable de Montmorency. Celui-ci fit son entrée à Toulouse le 3 octobre 1548; il se fit bientôt représenter par son lieutenant le comte de Villars (1552), assisté d'un conseil de gouvernement que composaient d'abord Georges, cardinal d'Armagnac, fils du bâtard Pierre d'Armagnac, comte de l'Isle-Jourdain, ambassadeur à Rome et à Venise, futur archevêque de Toulouse; puis, Paul de Carreto, évêque de Cahors; le premier président Fabri du Faur et son frère Michel du Faur, sieur de Saint-Jory, juge mage de Toulouse. Les deux prélats lieutenants généraux firent, à leur tour, leur entrée le 2 mai 1552 et présidèrent, le lendemain, la fête des Jeux floraux. Les Toulousains, on le voit, ne manquaient pas de spectacles officiels.

***

Toulouse, ville d'officiers royaux.

François Ier, en établissant la vénalité des charges de justice ou de finance (1519), n'avait pas seulement créé un moyen commode de remplir son trésor; il a généralisé et accru l'attrait qu'exerçaient sur la bourgeoisie les fonctions publiques, vraies « savonnettes à vilains », faciles à acquérir avec un peu de savoir et beaucoup d'argent. Il a fait de Toulouse une ville de fonctionnaires dont le nombre ne cessa de se multiplier aux siècles suivants.

1. Une rixe à la cérémonie du Collège de Foix; pillage du couvent des Récollets.

Le 1er février 1520, le roi rétablissait la Monnaie de Toulouse, supprimée depuis 1515; un maître, deux juges-gardes, un contregarde, un essayeur, un tailleur ou graveur, un prévôt royal avec un procureur du roi, un greffier et un huissier, tous ces offices deviennent héréditaires en 1581. L'édit de Cognac (7 décembre 1548) partage en seize divisions les quatre généralités de France; Toulouse, siège de l'une des seize, reçoit un bureau des Trésoriers de France ayant à sa tête un commis qui, en 1552, prend le titre plus avantageux de trésorier général et devient, en fait, un officier héréditaire.

Officiers des monnaies. Bureau des trésoriers.

En 1533, François Ier avait créé six charges de conseillers à la Cour du juge d'appeaux, quatre à celle du juge ordinaire, quatre à celle du viguier.

Présidiaux.

En 1552, son successeur, Henri II, établit les présidiaux, tribunaux intermédiaires entre les vigueries et les Parlements. Le présidial de Toulouse, ancienne sénéchaussée revue et augmentée, compta vingt-quatre conseillers et un greffier d'appeaux. En 1557, Henri II ajouta deux conseillers et un avocat.

C'est surtout le Parlement qui vit enfler démesurément ses effectifs. En mai 1519, François Ier crée un quatrième président et huit conseillers; en août 1528, un second avocat général. En 1543, nouvelle création de quinze conseillers, avec un nouveau président pour la seconde Chambre des enquêtes. En 1544, établissement de la Chambre des requêtes (un président, cinq conseillers lais, deux huissiers). Devant la protestation des Etats, qui devaient payer les gages des juges, Henri II supprime la dernière Chambre — pour la rétablir en 1558. En 1547, le Parlement comptait quatre présidents, cinquante-six conseillers, un procureur général, deux avocats, trois huissiers. En 1554, Henri II adjoint au Parlement la Table de Marbre ou juridiction des Eaux et Forêts. Le 22 avril 1555, il crée deux présidents de plus; la Chambre des requêtes rétablie compte deux présidents, huit conseillers lais. Les Etats de Languedoc ne cessent de réclamer contre la multiplication des offices, si onéreuse pour la province. Le Parlement lui-même n'enregistrera la création des cinquième et sixième présidents que par ordre exprès et itératif. François II supprima, sans doute, la Chambre des requêtes, mais

Le Parlement.

en incorporant ses membres dans les autres Chambres et en promettant la suppression des offices par voie d'extinction, engagement qui ne fut pas tenu. A la fin du XVIe siècle, le Parlement de Toulouse comptait cent seize officiers et, au XVIIe siècle, leur nombre s'élevait à cent cinquante. En 1771, à la veille de sa suppression, le Parlement comprenait : la Grand'Chambre, avec un premier président, sept présidents à mortier et dix-sept conseillers; la Chambre de la Tournelle, avec le même personnel; trois Chambres des enquêtes, avec quatre présidents et quarante-sept conseillers; une Chambre des requêtes, avec un président et neuf conseillers, soit, en totalité, cent dix officiers de justice, sans compter les gens du roi du parquet, le procureur général, les avocats généraux, les substituts.

Prestige et puissance du Parlement.

Malgré les récriminations des Etats et du Parlement lui-même, il est certain que ces accroissements d'offices favorisaient le crédit et l'influence de la haute bourgeoisie, en passe de devenir, grâce aux charges vénales et héréditaires, une nouvelle noblesse, la noblesse de robe. Quel prestige, d'ailleurs, possédait une Cour composée de membres de familles riches, bien apparentées, une Cour investie de prérogatives qui dépassaient de beaucoup la simple administration de la justice ! Le Parlement était, à Toulouse, le corps le plus considéré, ayant le pas sur le gouverneur. Il a souvent exercé, de par la délégation royale, la fonction d'un vrai conseil de gouvernement dans le Midi de la France. Louis XII, au temps des guerres espagnoles, le charge de pourvoir aux fortifications des villes et d'en nommer les gouverneurs (1512). Après Pavie (24 février 1525), le Parlement enjoint aux divers officiers de veiller à la défense du pays. Il prend des mesures en temps de disette et d'épidémie, taxe d'office de gros bénéficiaires, s'impose parfois lui-même (1515). Il use de son droit de remontrance contre le roi. Il soutient malgré lui une politique d'action énergique contre les Réformés. Il gouverne Toulouse, se superposant aux capitouls, qu'il casse ou nomme à diverses reprises. En 1515, il établit un règlement nouveau pour l'Université et fonde six écoles de droit. L'enregistrement des ordonnances royales relatives à la Province lui donnait comme un droit de regard sur toute la mécanique

administrative. C'était vraiment, au XVIe siècle, l'âge d'or du Parlement toulousain. Quand le roi a besoin, pour une importante mission, d'un personnage à la fois capable et représentatif, c'est presque toujours le premier Président ou quelque parlementaire de marque qu'il choisit. A la fin des guerres de religion spécialement, et de même que le Parlement de Paris, le Parlement de Toulouse jouera un rôle politique de premier plan.

Réputation du Parlement. L'affaire Ulmo.

Beaucoup de ses membres, au XVIe siècle, furent des magistrats de haute valeur; une tradition s'était formée parmi eux, de science, de probité et d'intégrité, qui valut au Parlement toulousain sa réputation singulière d'intègre sévérité, bien établie par les procès du maréchal de Gié (1505), coupable de lése-majesté, et de Jean de Lomagne. Louis XII lui avait confié le jugement du premier de ces procès, préférablement au Parlement de Paris (1). Après l'affaire du Faur (1508), l'affaire Ulmo (1536) montre avec quelle rigueur notre Parlement traitait les exemples funestes. Jean de Ulmo, issu d'une vieille famille capitulaire, avocat général en 1526, puis président à mortier (19 juillet 1529), fut convaincu de vendre la justice, sur la dénonciation d'un riche marchand de Montauban, Jean Martel. Après une longue procédure, il fut condamné, par arrêt du Conseil, « à être dégradé de sa charge de président dans la grande Chambre de l'audience du Parlement de Toulouse, les plaids tenants; après quoy, monté sur un tombereau, il sera conduit à la place Saint-Georges pour y être pilorié et flétri au front d'un fer rouge et, après, mené au château de Saint-Malo de Bretagne pour y tenir prison le reste de ses jours; tous ses biens acquis et confisqués au roy ». L'arrêt reçut son exécution le 7 octobre 1537 (2). Un peu plus tard, le président Antoine de Malras fut condamné pour faux (26 août 1555), mais rétabli dans sa charge en 1563, après réhabilitation.

Les grands premiers présidents, Jean Bertrandi, Jean de Mansencal.

A ces rares forfaitures, l'histoire du Parlement oppose les beaux exemples d'existences vouées au service du roi et de la justice, ennoblies par la pratique des vertus et fécondées par les lumières de l'intelligence et du savoir. Les premiers

1. *Incorrupti*, dit Scaliger (*Scaligeriana*, éd. de Cologne, 1695, p. 390).
2. Ulmo fut pendu, en 1549, pour avoir, à Saint-Malo, falsifié les livres du gouverneur.

présidents Jacques de Saint-André (1506-1524) et Jacques de Minut (1524-1536) furent honorés de missions diplomatiques par Louis XII et François Ier. Jean Bertrandi eut une destinée encore plus brillante. Capitoul en 1519, très protégé par Montmorency, conseiller au grand Conseil, il passa deux ans à la tête du Parlement (1536-1538), fut nommé à Paris troisième président (1538), puis premier (1550). Il eut les sceaux après le chancelier Olivier (1551) et les garda jusqu'à la fin du règne d'Henri II. Entré dans la prêtrise après la mort de sa femme, Jeanne de Barras, il devint évêque de Comminges, archevêque de Sens et cardinal (1557). Il mourut à Venise, en 1560, âgé de quatre-vingt-dix ans. Son frère Nicolas fut président de Chambre à Toulouse (1548); son fils Guillaume, conseiller au grand Conseil et maître des requêtes, périt à la Saint-Barthélemy. Presque en même temps que ce grand Toulousain, mourait (1562) Jean de Mansencal, premier président de 1538 à 1561, l'un des plus remarquables qui aient honoré ces fonctions. Il mérita de recevoir les mêmes gages que le premier président (1) de Paris et une pension du roi François Ier, qui l'avait en haute estime. Il appartient à la génération des lettrés et des savants qui fit du Parlement de Toulouse, comme on le verra plus loin, un des foyers de l'humanisme.

***

La riche bourgeoisie.

Autant que par le personnel parlementaire, Toulouse est caractérisée, au XVIe siècle, par une bourgeoisie riche, dont les fortunes sont issues d'un trafic accru et très prospère, et qui consolide sa position sociale par l'exercice des fonctions municipales et parlementaires. Le mouvement commencé au XVe siècle s'achève au XVIe. Grâce à la découverte de mondes nouveaux, à l'afflux vers l'Europe des métaux précieux, le commerce devient plus actif et les bourgeois, qui en monopolisent les bénéfices, deviennent les « maîtres de l'argent ». Malgré les guerres, les relations avec l'Espagne et l'Italie s'intensifient. Le nombre même des étrangers domiciliés ou

1. 4 livres 4 sols parisis par jour; 10 livres par an pour ses manteaux; 53 sols par jour pendant les vacances du Parlement; 500 livres de pension annuelle.

naturalisés à Toulouse en fournit une preuve. François I[er] délivre trois lettres de naturalisation à trois Espagnols de Saragosse, de Pampelune, d'Osco en Aragon. Les marchands Bernuy, Jean de Loupes (Lopez), Sanxuis (Sanche) sont venus d'Espagne. D'Italie viennent le banquier Friscobaldi; Hieronisme Bandinelli, de Sienne, seigneur de Paulet, capitoul en 1540; Jean d'Andresi, de Sienne; le capitoul Mandinelli, un des héros de la tragédie de 1562; un médecin de Novare, un Lucquois, deux Florentins. Par Toulouse s'exportent le blé vers Bordeaux, l'huile venue à dos de mulet du Bas-Languedoc, les draps du Carcassès (un des plus gros trafics de la ville, selon Catel), que l'on vend en Espagne, le safran de l'Albigeois, le fer de l'Ariège ou des Corbières. Un des commerces les plus importants est celui de la guesde ou pastel, qui colore les étoffes en bleu; le meilleur est celui du Lauraguais; on le broyait dans des moulins qui le réduisaient en pâte ou coques, emballées à Toulouse pour l'Espagne et l'Angleterre. Le pastel a fait la fortune des Bernuy, des Assézat, des Rabaudy, des Nolet, des Delpech, des Cheverry. Pour activer tout ce trafic, dès 1539, on songe à unir par un canal la Garonne à la Méditerranée (1). Les Etats de Languedoc, réunis à Béziers, donnent commission à Antoine de Narbonne, abbé d'Aniane, évêque de Sisteron, et au sieur de Franc-Conseil, sire de Saint-Romain, pour établir un projet qu'ils prièrent Montmorency d'appuyer. Mais la disgrâce du connétable fit avorter cette intéressante initiative..

La Foraine.

En 1553, Henri II créa le bureau de la Foraine, où l'on percevait les droits forains, avec ses locaux où l'on entreposait les marchandises confisquées et où l'on gardait les prisonniers. Pour installer cette bureaucratie, issue de la charge du grand-maître des ports et passages du Toulousain et du Rouergue (2), les capitouls achetèrent une maison rue de Viviers, près de la tour de Cabriolz.

Activité des échanges. La Bourse des marchands (1549).

L'activité des affaires développe la richesse et attire les gens entreprenants. Toulouse est toujours un grand centre régional. Si Bernuy est espagnol, Cheverry est Béarnais; Delpech est de Villefranche-de-Rouergue, comme Pierre Ba-

1. Le devis fut établi par Nicolas Bachelier et Arnaud de Casanove, maîtres maçons, et Jean Bordet, maître terrassier. Le projet prévoyait un barrage en amont de Braqueville et le passage du canal au pied des coteaux de Pech-David.
2. Il opérait dans un local loué au Salin.

rasis, le banquier; Assézat est d'Espalion. Ainsi s'accumulent des fortunes considérables; plus que jamais, Toulouse est une « cité magnifique, brillante, populeuse et riche » [1]. En 1551, Henri II ordonne que les tailles de la ville et gardiage s'imposeraient deux tiers sur les biens immeubles roturiers et ruraux, un tiers sur les habitants de la ville, « eu égard à leur fort mobilier, marchandises, gains et profits ». Le 9 juillet 1548, les marchands de Toulouse adressent un placet au roi; ils réclament le même privilège que Lyon, Anvers, Londres et les villes italiennes, le droit d'établir une « Bourse commune des marchands » avec celui de nommer « ung de leur compagnye, muable chacun an », pour juger en première instance. Par lettres patentes (juillet 1549), Henri II établit la Bourse de Toulouse, association de marchands dirigée par un prieur et deux consuls avec juridiction, qui permet à ces marchands de s'imposer pour élever un immeuble. Le siège primitif fut à l'hôtel de ville; les capitouls, mis en demeure de fournir un terrain à bâtir, ne se pressèrent pas de répondre. Sans doute, craignaient-ils de voir un pouvoir rival s'élever en face du leur, puisqu'ils s'arrogèrent le droit, à leur sortie de charge, d'être nommés prieurs ou consuls. Ce n'est qu'en 1602 qu'ils se décidèrent à acheter, à l'angle des rues de la Bourse et Clémence-Isaure, la chapelle Ingolèse sur l'emplacement de laquelle s'élève le bâtiment actuel.

Les Bernuy.

Les meilleurs exemples de ces magnats du commerce toulousain sont les Bernuy et les Assézat. Jean de Bernuy était le fils de Don Juan de Bernuy, gouverneur de Burgos; il s'établit, déjà très riche, à Toulouse, avant 1499; naturalisé, bourgeois de Toulouse en 1505, il augmenta encore sa fortune par la culture et la vente du pastel, dont il avait des champs immenses dans le Lauraguais (Saint-Germier, Lux, Trébons et Auriac). Sa richesse était considérable; après Pavie, il se porta caution de la rançon de François Ier. Il obtint les honneurs capitulaires en 1533, épousa Marguerite du Faur de Saint-Jory, puis Marguerite de Foix-Carmaing, fut seigneur de Villeneuve-le-Comtal, Paléficat et Lasbordes. Il eut la faveur de recevoir le roi François Ier dans son hôtel récemment achevé (4 août 1533). Il mourut à soixante-quinze

1. Pierre de Mascles, cité par Roschach. *Revue des Pyrénées*, 1896, p. 214.

ans, à une date inconnue, postérieure à 1550, et dans des circonstances tragiques, tué par un taureau qui devait servir à un combat contre des dogues ; il fut inhumé dans la chapelle Saint-Jacques, au cloître des Jacobins. Ses fils et filles furent alliés aux plus illustres maisons toulousaines, aux Foix-Carmaing, aux Castelnau-de-Clermont-Lodève, aux Duranti.

Les Assézat.

Pierre Assézat était le cadet de trois frères, associés pour les affaires, qui se fixèrent à Toulouse de 1525 à 1530. Ils venaient du Rouergue, d'Espalion, et s'enrichirent dans le commerce du pastel [1]. Les deux aînés, Bernard et Noël, qui avaient épousé les filles du marchand Delpech, leur compatriote, moururent vers le milieu du XVIe siècle. Pierre eut en mariage la fille de Jean Cheverry, riche marchand et capitoul (1535-1536). Sa situation, très florissante, le désigna pour les fonctions de receveur général de la reine douairière, Éléonore d'Autriche (1548). Capitoul à deux reprises (1551-1552, 1561-1562), député de Toulouse à l'assemblée des notables de 1557, seigneur de Ducède [2], il se trouvait à l'apogée lorsque, ayant adhéré à la Réforme, il fut compromis dans la prise d'armes protestante de mai 1562. Pendant dix ans (1562-1572), il subit des poursuites, saisies et confiscations, traqué par la municipalité, protégé par le roi. Il finit par abjurer le protestantisme après la Saint-Barthélemy et mourut en son hôtel en 1581. Sa fille Jeanne épousa le conseiller Jean de La Mamye, son fils Pierre siégea au Parlement (1592), comme ses deux neveux Pierre et Bernard, fils de Noël (1578 et 1567). C'est ainsi que les affaires menaient aux fonctions publiques, plus que jamais dans la première moitié du XVIe siècle. L'ascension de la bourgeoisie vers la noblesse, par le capitoulat ou les offices royaux, s'achève au moment de la Renaissance.

L'aristocratie nouvelle.

L'aristocratie nouvelle a son oligarchie, quelques familles qui tendent à monopoliser l'argent et les honneurs et qui s'unissent étroitement entre elles par des mariages : les plus marquantes sont les du Faur, les Nolet, les Lancefoc, les Cheverry, les Delpech, les Barrassi, les Bernuy, les Assézat,

1. Du 22 avril au 12 mai 1556, Pierre en débarque 2.748 balles à Bordeaux; ses entrepôts, à Toulouse, se trouvaient rue des Blanchers, nos 44-46, angle de la place des Pêcheurs ou Lasplacettas.

2. Haute-Garonne, commune du Vernet.

les Mansencal, les de La Mamye, les Béringuier-Maynier, les Burnet, les Molinier, les Bagis; d'origine bourgeoise et marchande, elles ne diffèrent que par l'ancienneté de leur anoblissement. Ces familles constituent le milieu fortuné où fleurit l'humanisme et où se propagea le goût des belles constructions et des œuvres d'art.

***

L'Université au XVIe siècle. Prospérité des écoles de droit.

La Renaissance, avec son esprit de libre critique et son culte de l'antiquité, ne pénétra pas à Toulouse sans résistance de l'Université, société par essence conservatrice et traditionaliste.

Les écoles de droit restent, au XVIe siècle, une des gloires de la ville, une des raisons de sa prospérité et, somme toute, sa vraie originalité. Elles comptaient, dit-on, dix mille étudiants, issus de toutes les parties de la France et même de l'étranger. Les professeurs eux-mêmes ne sont pas tous, il s'en faut, d'origine toulousaine; il en est du Nord et aussi d'Italie. Si Jean de Boyssonné, Arnaud du Ferrier, Jacques Cujas appartiennent à d'authentiques familles toulousaines, Mathieu Grimaldi de Mopha est né à Chiési, en Piémont, Antoine Govean à Beia, en Portugal; Forcadel [1], le rival de Cujas, est de Béziers. Au reste, professeurs et élèves sont des nomades. Ceux-ci fréquentent plusieurs Universités françaises ou italiennes, attirés par la renommée de tel ou tel maître; ceux-là répondent volontiers aux appels du dehors. Cujas a surtout illustré sa chaire de Bourges, après avoir professé à Toulouse. Ces échanges entretiennent dans l'Université une vie intellectuelle intense et comme une large ventilation : ils sont pour beaucoup dans la diffusion de l'esprit de la Renaissance.

Rapports avec l'Italie.

C'est surtout avec l'Italie que les rapports sont étroits et fréquents. Le premier président Pierre de Saint-André (1506-1525) a occupé les fonctions de chancelier du Milanais et de gouverneur de Gênes. Jacques de Minut, son successeur, Milanais d'origine, est lié avec le Milanais Alciat, une des

1. Voir Ch. Oulmont. *Etienne Forcadel* (Revue des Pyrénées, 1907).

lumières du droit, qui professa à Avignon et à Bourges, mais surtout à Bologne et à Paris. Jean de Coras, un des meilleurs maîtres du droit à Toulouse, de 1540 à 1572, a étudié à Padoue avec Arnaud du Ferrier. A la même Université furent également inscrits Michel de l'Hospital, Pierre Bunel, Jean Daffis, Jacques du Faur de Saint-Jory; le conseiller Mathieu Chalvet passe à Pavie, Bologne et Milan; Jean de Pins, futur évêque de Rieux, suit des cours à Bologne, à Padoue, à Ferrare, avant d'être sénateur de Milan, ambassadeur à Venise (1517) et à Rome (1520-1523). De leur séjour au pays de l'humanisme et de l'art, tous ont rapporté des méthodes et des goûts nouveaux, faits pour révolutionner l'éthique et la pédagogie traditionnelles.

Le milieu universitaire. Décadence et suppression des vieux collèges.

Parmi cette jeunesse avide de nourriture spirituelle, abondent les fortes personnalités. Etienne Dolet, Jean Bodin, Pierre Bunel, Duranti, Georges d'Armagnac, futur évêque de Rodez, Jean de Monluc, futur évêque de Valence, Adrien Turnèbe, Joseph Scaliger, Etienne de la Boétie, Michel Montaigne ([1]) ont passé par nos écoles de droit. Un vent de libre discussion agite et exalte ces cerveaux prédestinés, une aurore illumine les vieux collèges où la théologie ressasse ses formules immobiles. Symbole de temps nouveaux, la plupart sont en décadence, avec leurs rares pensionnaires, qui ne sont

1. Dans la *Vie gaillarde et sage de Montaigne*, André Lamandé donne quelques détails étonnants sur le séjour de Montaigne à Toulouse (p. 37).

Jean de Loupes, ou Lopez (déjà cité plus haut), était venu de Saragosse et s'était installé à Toulouse pour y exercer le commerce du pastel. Il mourut en 1497 (ou peu après; son testament est de 1497), laissant un fils, deux frères et six sœurs. — *Antoine*, l'un des frères, eut deux fils : *Pierre de Lopez*, qui resta fixé à Toulouse, et *Antoine de Lopez*, qui, marié et installé à Bordeaux, y mourut vers 1537. Dans les premières années du XVIe siècle, Pierre de Lopez épousa Honorette du Puy, dont le père était un riche marchand établi à Auch. Cinq enfants naquirent de ce mariage, et d'abord *Antoinette*, l'aînée (Antoinette de Lopez), qui fut mariée, le 12 décembre 1528, avec noble Pierre d'Eyquem, seigneur de Montaigne, et devint ainsi, cinq ans après, la mère de *Michel Eyquem de Montaigne*, l'auteur des *Essais*. Ainsi, Jean de Loupes, premier nommé, est l'arrière-grand-oncle de Montaigne, Antoine de Loupes étant son arrière-grand-père. Un fils d'Antoine de Lopez, celui qui était installé à Bordeaux, avait pour fils noble Jean de Villeneuve-Lopez, viguier de Toulouse et, plus tard, conseiller au Parlement de Bordeaux, conseiller d'Etat et, enfin, premier président au Parlement de Bordeaux. (D'après l'abbé Corraze, Soc. Arch. du Midi, séance du 21 nov. 1933 [*Arch. notariales de Toulouse*, docum. inédits.].) — *En résumé* : La mère de Montaigne était née à Toulouse et y avait vécu jusqu'à son mariage. Si, par la suite, Montaigne devint étudiant de notre Université, c'est en raison des séjours qu'il lui était facile de faire chez ses grands-parents de Toulouse.

pas de vrais écoliers, « ains s'occupant à sollicitations et autres charges et affaires qui ne sont de leur estat ». Le zèle des fondations privées s'éteint. Il ne reste aucune trace d'un collège Saint-Barthélemy, établi par testament d'un docteur en droit, Jean de Barthélemy (1559); un chanoine de Bagnères-de-Bigorre, Bernard Adurane, fonde, rue Malaret, pour quatre étudiants sachant le latin, un collège qui vit péniblement, comme plusieurs autres, jusqu'au XVIIe siècle. Les capitouls ne cessent de réclamer la suppression de ces maisons inutiles et le remploi de leurs ressources en fondations plus durables. Ils obtiennent gain de cause en 1551 (juillet), lorsque Henri II, par l'édit de Nantes, supprime Boulbonne, Verdale, Montlezun, Saint-Exupère, les Innocents, le Temple, Saint-Girons, pour en consacrer les revenus à l'établissement de deux grands collèges d'humanités.

L'Esquile. Le collège des Jésuites.

Le premier construit fut l'Esquile (1556), sur l'emplacement d'un collège plus ancien, qu'organise l'abbé de la Chaise-Dieu, Jacques du Faur de Saint-Jory, frère du juge mage et du premier président. Le second (1567) fut confié aux jésuites; c'est l'ancêtre du lycée actuel.

Conflit de l'Humanisme et de l'Université.

La fondation de ces deux grands établissements marque le triomphe de l'humanisme classique, mais elle le circonscrit dans les limites d'une étroite et rigoureuse orthodoxie. C'est au prix de luttes et même de sang versé que la Renaissance a triomphé dans l'Université. L'indépendance de la pensée, la répudiation de la scolastique, la critique appliquée aux textes profanes et sacrés, ces conséquences inévitables du commerce avec les anciens, devaient provoquer des réactions dans un milieu si bien façonné par l'Eglise. Au début, on a confondu humanisme, culte de l'antiquité et Réforme religieuse dans une même défiance et une même persécution; tout en admirant les langues latine et grecque, on rejette l'esprit même de la civilisation antique. La haine de l'opinion hétérodoxe, l'habitude de l'Inquisition expliquent l'intolérance du corps universitaire; elle s'exprime parfois avec violence dans ces masses d'étudiants habitués à défendre leurs privilèges par les armes, qui se retranchent au Palais et à l'Ecole de droit, en 1534, pour protester contre les taxations

municipales [1] et se font massacrer par le guet; ce sont les mêmes qui, en 1540, brûleront les livres et les locaux du professeur Jean de Coras, suspect d'hérésie. Comme la Réforme, la Renaissance littéraire a son drame, qui fut bref, mais décisif.

Pourtant, de quel enthousiasme les premiers admirateurs de l'antiquité sont-ils venus à elle? Ils sont étrangers presque tous à l'Université : hauts magistrats, ecclésiastiques, simples étudiants d'origine roturière, tous sont unis par un culte commun des muses et des belles-lettres. Le premier président Pierre de Saint-André était un érudit, « sçavant en toute sorte de littérature ». Jacques de Minut, « père de l'éloquence », selon son épitaphe, correspondait avec Guillaume Budé; il offrit à François Ier un manuscrit de Dante. Jean Bertrandi n'a pas dû seulement sa fortune à ses talents, mais à son savoir. Jean de Mansencal a été qualifié de « sçavant jusqu'aux dents ». Les du Faur de Saint-Jory [2], le juge mage, le premier président, l'abbé de la Chaise-Dieu, Gui du Faur de Pibrac, mort en 1584, un des plus intimes conseillers de Henri III, figurent parmi les plus raffinés des dilettanti et les plus érudits en matière classique. Le conseiller Jean Rangouse est poète; le conseiller Chalvet traduit Sénèque; Francadel est historien, poète latin et français, en même temps que juriste; Cujas est déchiffreur de papyrus, hellénisant et hébraïsant. Les Humanistes toulousains.

Le plus marquant de ces patriciens est l'évêque de Rieux Jean de Pins, ancien conseiller clerc au Parlement de Toulouse, évêque de Pamiers en 1520, puis de Rieux en 1522. Il fut le correspondant et l'ami d'Erasme, « le Voltaire latin », de Budé, de Sadolet, du chancelier Duprat, de nombreux conseillers au Parlement de Paris, de l'évêque Briçonnet. Il parle couramment le grec et le latin, écrit une langue cicéronienne pleine d'élégance, traduit Dion Cassius, achète des manuscrits pour la bibliothèque de Fontainebleau. « Les muses d'Italie et de Grèce l'ont pleuré », dit de lui Boyssonné. Jean de Pins.

Arnaud du Ferrier, né à Toulouse en 1506, peut passer pour l'émule de Jean de Pins dans la seconde partie du Arnaud du Ferrier.

1. Il s'agit des frais de la réception de François Ier, que la ville prétend faire supporter, pour sa part, par l'Université. Le conflit, avec ses manifestations ordinaires (grève d'écoliers), a duré deux ans.
2. Voir Macary. *Généalogie de la Maison de Saint-Jory*, 1907.

siècle; condisciple, à Toulouse et à Padoue, de Pierre Bunel et de Michel de l'Hospital, il professe le droit en 1537 et devient le maître de Cujas; de plus hautes destinées l'attendent à Paris, où il est conseiller au Parlement et s'associe à la protestation de du Bourg contre les persécutions religieuses (1559). Il peut se mettre en sûreté, échapper au sort de son collègue et, sous les derniers Valois, remplir trois ambassades, pour mourir au service d'Henri de Navarre en 1585.

Humanisme universitaire. Jean de Boyssonné.

L'humanisme conquiert aussi quelques professeurs de l'Université; tels sont Mathieu Pac, professeur de droit pontifical (1531); Mathieu Gribaldi de Mopha, qui enseigna quelque temps le droit civil, et surtout Jean de Boyssonné, originaire de Castres et dont l'oncle, Boyssonné le Borgne, professait le droit à l'Université et passait pour un jurisconsulte de talent. Après des études à Toulouse et à Padoue, Jean de Boyssonné obtint une chaire de droit civil en 1532. Professeur estimé, c'était surtout un latiniste et un poète, qui nous a laissé, dans ses *Dixains*, non seulement un témoignage de sa virtuosité, mais encore des renseignements précieux sur son époque. Autour de lui se groupaient amis et élèves unis par la communauté des goûts et des idées : un poète, Jean Voulté (Vulteius), de Reims; Etienne Dolet; Pierre Bunel, jeune latiniste, fils de Guillaume Bunel, auteur d'un livre sur la peste; Jacques Omphalius, un Allemand, futur conseiller impérial. L'évêque de Rieux, ainsi que de nombreux parlementaires, étendaient sur cette société leur sympathie et leur protection.

Les ennemis de l'Humanisme. Blaise d'Auriol.

Mais cette société de libres esprits avait contre elle les préjugés et l'hostilité du parti traditionaliste, qui l'accusait de mal penser. C'étaient, au Parlement, le procureur général Raimon Sabatéri, les présidents d'Olmières et Basilhac, le conseiller Antoine Duranti; à l'Université, les régents Pierre Daffis, Dominique Filhol, Blaise d'Auriol, le chancelier Jean d'Illiers, un régent du collège de l'Esquile, son frère Christophe, l'inquisiteur Raimon de Gosseins, l'assesseur à l'hôtel de ville Julien Tabouët. Le plus caractéristique est Blaise d'Auriol.

D'une famille noble du Razès, attaché dans sa jeunesse à la Maison de Jean d'Orléans, il fit paraître, en 1509, une imitation, ou plutôt un vrai plagiat, des poésies de Charles d'Orléans, sous le titre de *La chasse ou la départie d'amours.*

Il s'y attardait dans les formes et les inspirations médiévales. Médiocre poète, il se rendit ridicule, en 1524, pour avoir fait construire une arche de Noé en vue d'un déluge qu'annonçait, paraît-il, « la conjonction grande de Saturne, Jupiter et Mars au signe des Poissons ». Il avait dû renoncer, en 1529, à une place de doyen du chapitre Notre-Dame de Nazareth, créée par bulle pontificale, sur l'intervention de son ami et allié le président Georges d'Olmières, et abolie, sur la protestation du chapitre St-Etienne, par un arrêt du grand Conseil. Mais ses ouvrages lui conféraient une situation de premier plan dans l'Université; c'est lui qui reçut le roi François Ier en 1533 (1). Et l'on sait qu'il fut armé chevalier ès lois, le 1er septembre, par Pierre Daffis, ayant l'honneur d'être le premier à porter ce titre dans l'Université. Il représente l'esprit du passé et la vigilante orthodoxie, hostile d'instinct à toute nouveauté intellectuelle.

La défaite de l'Humanisme. Etienne Dolet.

En 1530, Pierre Bunel et Mathieu Pac durent s'enfuir devant une accusation d'hérésie. Le second récupéra sa chaire en 1532; le premier se fixa à Venise.

En 1531, arrive à Toulouse Etienne Dolet, alors âgé de vingt-deux ans, recommandé à Boyssonné et à Jean de Pins. Elégant, éloquent, il fut couronné aux Jeux floraux et composa des hymnes orphiques dédiés « *ad puellas Tholosæ.* » Il défendit devant le Parlement l'organisation corporative des nations d'étudiants, que la Cour voulait abolir. A cette occasion, il lança contre Toulouse des invectives qui lui valurent un emprisonnement de quelques jours. On le croyait luthérien; les étudiants promenèrent un cochon portant son nom. Au vrai, il était libre-penseur. Il quitta la ville, dont un arrêt de contumace le bannit. Sur elle, il a secoué abondamment la poussière de ses souliers. « Toulouse, écrit-il dans son second discours, s'arroge sottement sur la loyauté et l'orthodoxie de nos croyances une suprême magistrature..., mais elle est encore presque étrangère au christianisme et vouée aux ridicules superstitions des Turcs. » Rabelais, qui connut tant de ces beaux esprits, a probablement renoncé à faire sa méde-

1. Blaise était le neveu de Loys Aurioli ou d'Auriol, docteur régent de l'Université; il demeurait dans une maison (26, rue de Languedoc) dont il reste (appartenant au XVIe siècle) une tour découronnée et une vis d'escalier remarquable.

cine à Toulouse par crainte des persécutions non moins que de la peste (1529) (1).

Jean de Pins. Boyssonné. Les condamnations de 1532-33.

La lutte reprit, plus âpre, en 1532. Jean de Pins fut cité devant des commissaires du Parlement désignés pour la poursuite de l'hérésie ; il avait reçu d'Erasme une demande de communication d'un manuscrit de Josèphe (2) ! Les commissaires exigèrent l'examen de ce manuscrit. L'évêque de Rieux fut acquitté, ce qui excita une risée générale des lettrés et la confusion des accusateurs, qui ne pardonnèrent pas. Le 31 mars, trente-deux accusés étaient décrétés comme luthériens ! C'étaient tous les amis et les élèves des humanistes. La plupart se sauvèrent. Jean de Boyssonné, resté à Toulouse, fut condamné à la confiscation de sa maison, à une amende de 1.000 livres et à l'abjuration de ses erreurs, en présence de l'inquisiteur, devant le porche de l'église Saint-Etienne. Moins heureux encore, son élève Jean de Caturce fut brûlé vif, sur la place du Salin, le 23 juin 1533. Ainsi furent frappés à mort la pensée libre et l'humanisme, qui alors se confondaient. « Si jamais, écrit Boyssonné à Arnaud du Ferrier, les lettres ont été odieuses à nos concitoyens, elles sont aujourd'hui dans une disgrâce pire encore. Aussi, bien peu osent-ils s'y exercer. » Les humanistes quittèrent Toulouse. Jean Voulté se réfugia à Lyon. Après la mort du président Minut (1536) et de Jean de Pins (1537), Boyssonné s'éloigna à son tour. Dolet pouvait maudire, en ses invectives à la Juvénal, la ville « hostile aux muses..., égout de toutes les ignominies » !

Tholosa litteratis tam est parum
Amica quam lupus gregi
Ovium, canisque leporibus, vel igni aqua,
Pullisve milvi implumibus (3).

Et cependant la persécution n'a pu tuer la libre critique ni enrayer le mouvement de la Réforme. Si Boyssonné est en Savoie, il reste Arnaud du Ferrier et Jean de Coras.

Résultats de la Renaissance intellectuelle.

Mais il est vrai que, du contact avec le monde des idées antiques, il n'est sorti à Toulouse aucun esprit qui puisse faire penser, même de loin, à un Rabelais ou à un Montaigne.

1. Voir de Santi. *Rabelais à Toulouse* (Revue du XVIe siècle, 1921).
2. Historien juif (37-95), auteur des *Antiquités judaïques.*
3. « Toulouse est aussi peu l'amie des lettrés que le loup des moutons, le chien des lièvres, l'eau du feu ou les milans des petits poulets. » — Rabelais aussi a flétri l'intolérance des Toulousains.

La connaissance des langues anciennes a engendré chez nous des virtuoses, des rhéteurs, mais aucun grand poète, aucun grand philosophe, aucun grand historien. Habiles à utiliser le fatras mythologique ou historique, à pasticher des styles ou à bâtir des vers avec des centons, ils ne s'essaient point, et pour cause, aux jeux virils de la pensée. Tels sont : le médecin Auger Ferrier avec son poème latin sur les hommes illustres de Toulouse; l'historiographe Marin Gascon, le cicéronien, rédacteur de nos *Annales* et auteur de l'épitaphe de Clémence Isaure; Guillaume de la Perrière, licencié, chroniqueur municipal de 1539 à 1553 [1], et, enfin, Antoine Noguier, l'auteur de l'*Histoire toulousaine* (1556).

L'organisation des deux collèges d'humanités, de l'Esquile d'abord, où Jacques du Faur appela le cicéronien Marc-Antoine Muret [2] et Adrien Turnèbe [3], déjà connu par son professorat avant 1547, titulaire d'une chaire au Collège de France et directeur de l'imprimerie royale, du collège des Jésuites ensuite, installé dans l'hôtel Bernuy, semble le triomphe de la culture classique reposant sur la connaissance de l'antiquité et considérée, dès lors, comme la base de toute éducation. Mais les Jésuites sauront garder la forme de la civilisation gréco-latine en vidant la substance et réaliser cette fusion originale avec l'orthodoxie religieuse qui reste la marque de leur pédagogie comme de leur art.

Il n'en demeure pas moins que l'humanisme a transformé et vivifié les vieilles disciplines, la science, la médecine et, notamment, l'enseignement du droit. Sans l'humanisme, Cujas [4] ne s'expliquerait pas, et Cujas demeure la gloire, à peu près unique, de la Renaissance intellectuelle à Toulouse. Cujas est, sans doute, un grand juriste; mais c'est surtout un grand esprit et un prodigieux érudit à la mode de son temps, latiniste, helléniste, historien, philosophe. Son œuvre, tout Cujas.

1. 1537-1552, d'après Roschach : *Les 12 livres*, Toulouse, p. 166.

2. Muret, né à Muret près Limoges (1526), fut chassé de Toulouse par une accusation d'hérésie.

3. Adrien Turnèbe, né aux Andelys (1512).

4. Né à Toulouse en 1522. Son père se serait appelé Cugeux. M. Chalande a montré que la maison dite de Cujas (rue du même nom, nº 10) n'est pas sa maison natale. Il a également montré l'inanité de la légende des déportements de sa fille Suzanne avec ses étudiants à Toulouse. Suzanne avait trois ans à la mort de son père (1590). Sa carrière : professeur à Toulouse, 1547-54; Bourges, 1559-65; Turin, 1565-67; Valence, 1567-75; Bourges, 1575-90.

entière en latin, est immense : éditions d'Ulpien, des Codes Théodosien et Justinien; commentaires sur le Code, *Digeste* et *Institutes*, ou sur les œuvres de Papinien. Maître du droit romain, il lui donne décidément le pas sur le droit canon; et ceci est une première victoire de l'esprit de la Renaissance. Il a surtout réagi contre l'école bartoliste [1], celle de l'opinion moyenne, tirée de la comparaison de toutes les opinions, et contre l'école des Accursiens, celle des compilateurs de textes et de gloses. Cujas, cessant de s'hypnotiser sur le sens du texte, l'éclaire par l'histoire, conscient de cette vérité que le droit n'existe qu'en fonction des conditions historiques où il s'est formé. Il replace donc l'œuvre d'un jurisconsulte dans son temps, en marquant ainsi le vrai sens et faisant, de textes ou de gloses figés, quelque chose de vivant. Grâce à lui, le droit romain, tout court, s'intègre dans la culture générale et parvient à la dignité d'une philosophie; grâce à lui, le droit romain devient un des aspects et souvent le miroir le plus fidèle d'une haute civilisation.

***

La Renaissance des arts.

La Renaissance des arts présente à Toulouse un intérêt des plus vifs. Excepté Paris, peu de villes en France offrent, de cette époque, un pareil ensemble de monuments. C'est que Toulouse était riche et que la richesse est une des conditions indispensables de l'activité des arts. Ses bourgeois aimaient le luxe; ils étaient vaniteux et se piquaient d'émulation pour bâtir de beaux logis. De plus, Toulouse a subi l'emprise de l'Italie tout proche, l'emprise d'une antiquité que tant de souvenirs lui rappelaient. Elle s'est laissé emporter dans le mouvement général qui renouvelle les formes et les procédés de construction, tout en gardant, dans cette révolution esthétique, une part de sa traditionnelle originalité.

Les artistes.

Si les architectes ou sculpteurs du moyen âge sont pour la plupart restés anonymes, les documents nous ont révélé un nombre considérable de noms d'artistes du XVIe siècle. Beaucoup, au reste, sont étrangers à la ville ou, tout au moins,

1. Le rival de Cujas, Forcadel, est un bartoliste. Bartole, jurisconsulte italien (1313-1357).

sont d'origine non toulousaine et en majeure partie septentrionale. En 1533, cent quatre-vingt-trois artisans besognèrent pour préparer l'entrée du roi François Ier, parmi lesquels, à côté des fustiers ou charpentiers et des tapissiers, se trouvaient des peintres et des ymagiers; il y en avait d'Italiens, d'Espagnols, de Français et de Méridionaux. Ce sont encore moins des artistes que des artisans membres de corporations. Celle des massonniers date des premières années du XVIe siècle : ils s'intitulaient massons, tailleurs de pierre, peintres; le mot architecte n'apparaît, sur les baux à besogne, qu'assez tard. Aucun ne présente les talents universels de nombreux Italiens qui étaient à la fois architectes, sculpteurs, peintres. Le seul qui évoque, d'assez loin, ces illustres modèles est Nicolas Bachelier, ingénieur, architecte et sculpteur, auquel la tradition a souvent attribué des travaux d'artistes inconnus. Sauf peut-être celui-ci, aucun n'occupe dans notre cité une place analogue à celle qu'occupaient Lescot et Philibert Delorme à la cour ou dans la société du Nord. Il en est beaucoup que même des œuvres charmantes n'ont pas sauvés de l'oubli. Pour l'immense majorité, ce sont les travaux des savants qui ont conservé leur mémoire.

Les plus intéressants sont Pierre de Naves, architecte de la municipalité, auquel nous sommes redevables du donjon; Jehan Rancy, dit Feuillette, le fondeur de Dame Tholose [1], et du Griffoul de la place Saint-Etienne; Loys Privat, qui acheva l'hôtel Bernuy et reconstruisit le Grand-Consistoire; Anthoine Lescalle, un des bâtisseurs de l'hôtel de Bagis; Michel Colin, de qui l'on peut toujours admirer le portail de la Dalbade; Guiraud Mellot, qui fit une des portes du Grand-Consistoire, aujourd'hui disparue, et Jean Aleman, qui signa la porte de l'hôtel de ville actuellement reconstruite au Jardin des Plantes.

Mais le plus grand est assurément Nicolas Bachelier. Nous ignorons tout de ses origines; sa famille vient du Nord, peut-être de Bourgogne; la date et le lieu de sa naissance sont également inconnus; ce qu'on a dit de ses voyages en Italie, de sa filiation artistique avec Michel-Ange, relève de la pure imagination. Nous le rencontrons pour la première fois, Nicolas Bachelier

1. Aujourd'hui « la Renommée » de la colonne Dupuy.

en 1533, parmi les ouvriers qui préparent l'entrée de François Ier. Il appartenait, comme les Lescalle, les Colin et tant d'autres, à une famille de tailleurs de pierre et massonniers. Ses fils continueront son métier et ses entreprises. Ce n'était pas un érudit qui raisonnait son art; mais il logea près de Boyssonné et eut comme ami le Parisien Dominique Bertin, fournisseur de marbres pour Pierre Lescot, qui fit un abrégé du *Traité d'architecture* de Vitruve. Il n'ignore pas l'art italien, non plus que l'art antique, dont il introduit à Toulouse les éléments architecturaux et décoratifs. Par-dessus tout, il possède le coup d'œil sûr de l'artiste, le sens de la distribution des masses, une entente délicate de l'union de la sculpture avec l'architecture, un ciseau précis, élégant et très souvent vigoureux, une expérience solide de son métier, qui le fait désigner pour les constructions les plus diverses (châteaux, logis, ponts, canaux, routes) et qui le désigne pour les expertises les plus nombreuses et les plus variées. Beaucoup d'œuvres de lui sont perdues : le rétable de l'autel paroissial de Saint-Etienne et celui de la Daurade, le jubé des Cordeliers, les six croix ou oratoires établis, en 1535, aux portes de la ville. Ce qui reste suffit à sa gloire; entre autres œuvres, l'hôtel de Bagis et surtout l'hôtel d'Assézat le classent à un rang très honorable parmi nos grands artistes de la Renaissance, non loin de Pierre Lescot, l'architecte du Louvre. Il mourut en 1557, laissant un telle réputation qu'elle a noyé dans l'ombre beaucoup de ses contemporains et collaborateurs [1].

Les œuvres.

Dans la masse des œuvres, on peut distinguer plusieurs époques; le règne de François Ier, dont l'œuvre la plus caractéristique demeure l'hôtel Bernuy, combinaison savoureuse des traditions gothiques et des éléments empruntés à l'art italo-antique; le règne de Henri II, où triomphe l'art clas-

1. Bachelier nous apparaît comme le plus complet des maîtres maçons-tailleurs de pierre toulousains, en un siècle où Toulouse en posséda toute une élite. C'est lui qui se rapproche le plus de l'architecte idéal de la Renaissance tel que le définit Philibert Delorme : il est « mathématique et géomètre ». En architecture et en sculpture, il fut, à Toulouse, un imitateur et le promoteur de la Renaissance classique. Aussi, à Toulouse, où l'humanisme avait préparé le triomphe du classicisme, il prit un ascendant incontestable sur les autres maîtres de sa génération; et les générations suivantes, dans les siècles classiques par excellence, ont honoré sa mémoire (Henri Graillot. *Nicolas Bachelier*).

sique et qui nous laisse, en l'hôtel d'Assézat, un spécimen d'une rare beauté.

D'autre part, il faut distinguer l'art officiel, les travaux d'édilité, l'art religieux et, enfin, les logis ou châteaux, qui constituent la partie de beaucoup la plus intéressante de la Renaissance toulousaine.

Constructions municipales.

Il est surprenant que, à l'époque où Paris était doté de son magnifique Hôtel de ville, Toulouse n'ait pu avoir la maison commune digne de son rang et de sa richesse. Sans doute, faut-il accuser la faiblesse des ressources municipales, qui étaient absorbées par la réfection des murailles et la construction d'un nouveau pont. Mais il ne faut pas oublier aussi l'absence de vues d'ensemble et cette négligence — défaut toulousain — qui n'achève rien et laisse subsister, à côté de choses souvent exquises, les plus intolérables laideurs. Pourtant, le XVIe siècle a vu s'accomplir d'importants travaux dans l'enclos de la maison commune. Mais ces travaux se font au jour le jour : réparations, reconstructions ou constructions qui respectent le désordre de bâtiments antiques et vénérables. Une simple chronologie garde, pour l'histoire de l'hôtel de ville, une sobre éloquence. En 1521, on refait la toiture du Grand-Consistoire; le 20 août 1525, une délibération capitulaire décide de refaire la tour du Petit-Consistoire et des Archives, qui tombait de vétusté.

La tour des Archives.

La nouvelle tour est achevée en 1530 (Pierre de Naves, architecte; Jean Barbier et Laurent Clary, maçons), couronnée d'une toiture de plomb barlongue, bien plus basse que la couverture actuelle et surmontée d'abord d'un petit génie en bois, puis, en 1550, d'une femme de bronze, en guise de girouette. C'est la dame Tholose, de Jehan Rancy. Sur la porte (façade ouest, transportée en 1684 façade nord) s'étalèrent les blasons des capitouls de 1529-1530. En 1536, Bachelier construit la cheminée monumentale du Petit-Consistoire, mise au XVIIIe siècle au goût Pompadour. En 1532, la tour de la vis s'élève pour ménager accès direct au premier étage des Archives (Sébastien Bouguereau, maçon); elle est achevée en 1559. En 1542, à l'opposé, Loys Privat élève le bâtiment du Greffe. De 1530 à 1531, la chapelle, entre les deux Consistoires, est reconstruite par Pierre de Naves; et le Grand-

Consistoire lui-même est reconstruit en 1545, par Loys Privat, avec une porte du même sur la chapelle, une porte au nord par Guiraud Mellot : bel ensemble décoratif disparu.

La porte de Bachelier.

A la même date, Nicolas Bachelier élève sa porte monumentale entre la première cour et le vestibule de la seconde; cette porte subsiste encore au fond de la cour Henri IV, avec la surcharge de Geoffroy Jarry (1561). Au sud, sur la rue du Poids-de-l'Huile, s'édifient les bâtiments du Poids-commun (Jean Alary), avec une porte d'entrée due à Bachelier (1546); au coin de la rue Porteneuve (Alsace-Lorraine) se dresse, en 1554, le local du Poids de l'huile, tandis que dans l'ancien local, en face de Saint-Martial, s'établit la Commutation, bureau des droits d'octroi (1558). Entre temps, Jean Alary rebâtit, au sud du Donjon, le logis de l'Agasse, futur logis de l'Ecu et Comédie, à peu près sur l'emplacement du théâtre. Non loin de là, en 1540, Pierre de Naves élève le premier arsenal, transporté, en 1557, sur le côté nord, dans la troisième cour, par Guillaume Norman, et séparé de la rue Villeneuve (Lafayette) par des maisons particulières. Le même Pierre de Naves reconstruit les prisons ou Carces (1538). Enfin, en 1563, après la prise d'armes des huguenots, les capitouls percent une rue qui longeait à l'ouest l'enclos de l'hôtel de ville, suivant le trottoir actuel du Capitole; c'est la rue Neuve, étroite venelle séparant l'enceinte de briques à deux tourelles encorbellées des masures de la Porterie et allant de Saint-Martial au puits d'Aguillères (rue de Rémusat). Là, Jean Aleman aménage sa porte d'entrée monumentale (1575-1576), qui fut transportée côté Villeneuve, à l'entrée intérieure de l'Arsenal (1676), puis au Jardin des Plantes (1886). Le Consistoire nord ou Ausidou fut reconstruit à cette occasion avec un couvert de bois servant de halle.

Aspect de l'Hôtel de ville.

La maison commune conserve donc encore sa disposition incohérente du moyen âge, avec ses trois cours bordées de bâtiments disparates, ses prisons malodorantes, ses magasins et entrepôts; noyées dans ce fatras inorganique, des œuvres d'art délicates, la porte de Bachelier, celle de Guiraud Mellot, celle de Jean Aleman, et, dominant le tout, la masse robuste du Donjon actuel accolé de sa tour de la Vis et sommé de Dame Tholose. C'est dans l'ornementation des portes qu'il

faut chercher l'influence de la Renaissance, notamment dans les pilastres et les figures de femmes de la porte Bachelier. Partout ailleurs, dans la chapelle, dans les salles du grand et du petit Consistoire, dans la tour des Archives, survivent les principes et l'aspect de l'architecture gothique du siècle précédent.

Fortifications.

Les capitouls furent surtout, de 1521 à 1547, occupés à fortifier la ville. Les murs furent élevés et renforcés partout, des bastions et barbacanes construits en avant des murs, des boulevards aménagés en arrière. Les travaux, particulièrement actifs en 1542, furent dirigés par les ingénieurs royaux Fabrice et Castello, inspectés par les sires du Bosquet et Landrement. Deux bastions très importants protégèrent le moulin du Bazacle (1543) et celui du Château; deux plates-formes furent aménagées devant la Sénéchaussée et la porte Montoulieu (1536). Les murailles prennent l'aspect définitif qu'elles ont dans le plan de Jouvin de Rochefort et qui fut fort peu modifié au XVIIe siècle.

La Poissonnerie.

Le marché aux poissons ou halle des Bancs-Majous, ou halle Vieille (rue Saint-Rome, n° 14) empoisonnait le voisinage; sur la plainte des habitants, les capitouls, par délibération du 4 juin 1473, décidèrent de la transférer près de la Garonne; mais on mit soixante ans à exécuter cette décision. En 1533, Pierre de Naves construisit, à l'entrée du Pont-Vieux, des « badorques à merlus » provisoires; en 1552, la nouvelle poissonnerie s'éleva sur le quai de la Daurade, à côté du logis de la Halle; on la rebâtit complètement en 1609.

Le Pont-Couvert de la Daurade.

La grosse question fut celle des ponts. Le Pont-Vieux tombait en ruines de plus en plus. Le pont de la Daurade se trouvait en perpétuelles réparations. En 1507, la quatrième pile est emportée; on ne put jamais la relever, à cause du courant et de la profondeur. On se contenta de joindre la troisième et la cinquième piles par un tablier en charpente. En 1509, en 1523, on refit successivement quatre piles; la deuxième, en venant de la Daurade, s'appelait le Pilier incliné; sur la première s'érigèrent une tour et une porte élevées par Loys Privat, avec inscriptions et armoiries capitulaires. Au début du XVIe siècle, le tablier fut flanqué de deux cloisons latérales surmontées d'un toit à double pente qui valut son



Pont Neuf - Arc de Triomphe - Statue de Louis XIII - Hôtel-Dieu

nom au Pont-Couvert. En 1564, un dispositif fut aménagé pour soutenir le tablier, ce qui fit donner à l'ouvrage le nom de Pont-Suspendu.

Le Pont-Neu

Mais, depuis longtemps, il était question de joindre les deux rives par un nouveau pont, plus solide, susceptible de résister aux inondations, plus large et d'accès plus facile. La première idée vint du pape Clément V (1308). Diverses délibérations capitulaires (1481-1505-1511) resteront sans effet. En 1541, des lettres patentes de François Ier (11 juin) octroyèrent à la ville la faculté de construire un pont de briques et de pierres, autorisant la levée des impôts nécessaires [1]. C'est pour couvrir cette dépense considérable que le roi Henri II accorda la levée de droits d'octroi (la commutation) (1558). Le commissaire départi par le roi pour présider à cet important ouvrage fut Jean de Mansencal. Les premiers sondages eurent lieu en 1541-1542; le plan ou « pourtraict » est du 3 avril 1542; le départ devait avoir lieu aux maisons voisines du cimetière de la Daurade [2]. Le premier caisson est construit en 1543, la première pierre de la première pile (rive droite) est posée, le 8 janvier 1544, par le premier président, au milieu des bénédictions du clergé et du concours de la population; on s'aperçoit alors qu'on a fait une erreur de 7 m. 20 vers l'amont; il fallait prévoir une arche de plus et un nouveau plan. En 1554, dix ans après, s'élève la deuxième pile (première du côté de Saint-Cyprien); en 1555, la deuxième pile à partir de la rive droite; en 1558-1559, la troisième, deux fois recommencée; en 1560, la quatrième. A cette date, les troubles religieux interrompent les travaux du pont, qui reprennent en 1576 par la construction de la cinquième pile, sur pilotis, à cause de la profondeur de la Garonne; en 1579, la sixième pile s'élève hors de l'eau; de 1597 à 1601, on vit surgir la septième, dont l'établissement fut extrêmement difficile. Mais l'achèvement du Pont-Neuf devait être l'œuvre du siècle suivant; en 1626, il reste encore une arche à construire; en 1661, seulement, après un siècle de besogne, le Pont-Neuf parvenait à sa fin. Nicolas Bachelier, Jehan

1. 20.000 livres par an, levées sur les diocèses de Toulouse, Comminges, Lombez Auch, Lectoure, Condom, Couserans, Pamiers et Rieux.
2. La maison d'Olmières, 3, rue Peyrolières.

Rancy, Loys Privat et Guillaume Blanc dans les débuts; Dominique Bachelier et Guillaume Chapuis, à dater de 1576, furent les principaux maîtres d'œuvre.

Constructions universitaires.

Les capitouls, qui s'intéressent à l'Université, font agrandir et mettre à neuf le collège des Innocents ou des Pauvrets, à l'angle de la rue de la Pomme et de la rue du Poids-de-l'Huile; en 1551, ce collège fut supprimé et converti en prison pour femmes. L'incendie allumé le 15 août 1540 par les étudiants, au cours duquel furent détruits un auditoire sur trois et fut brûlée la bibliothèque de Jean de Coras, donna aux capitouls l'occasion de restaurer les écoles de droit avec magnificence (1541-1544); dix-neuf piliers de pierre de taille embellirent la « galerie des grandes études » [1]. La démolition du vieux collège Saint-Exupère et l'érection sur son emplacement du collège de l'Esquile nous ont valu le beau portail monumental de Nicolas Bachelier (1555) qui se trouve encore rue du Taur, à l'entrée ancienne du collège d'humanités [2], en face du vieux collège Périgord.

La démolition du château Narbonnais.

A l'autre extrémité de la ville disparaît, en grande partie, le monument le plus vénérable de Toulouse. La démolition du château Narbonnais, que sa vétusté rendait inutilisable, fut prescrite par ordonnance d'Henri II (1549) et poursuivie de 1549 à 1555, sous la direction de Nicolas Bachelier. Noguier nous a conservé un croquis, d'après un dessin de Serves Cornoailles, de la porte cintrée accostée de colonnes corinthiennes et sommée d'un trophée de guerre avec captifs, datant des Romains, et découverte dans les décombres de la plate-forme qui unissait les deux grosses tours du Nord et du Sud. Il ne resta du vieux château que la tour Gaillarde ou tour de l'Horloge, la chapelle des Comtes et la plate-forme du Midi. Pour permettre au Parlement de s'installer commodément, avec son personnel constamment accru, on décida d'expulser la viguerie, le juge ordinaire, le juge d'appeaux et même la sénéchaussée.

La nouvelle Viguerie.

La viguerie fut transportée à Viviers (place de la Daurade), où la maison acquise par la municipalité fut aménagée par

1. Emplacement de la Faculté de droit.
2. La rue du Taur est alors la Grande-Rue.

Pierre de Naves (1553-1554). Pour le juge ordinaire et le juge d'appeaux, les capitouls les transportèrent rue Mirabel (1), dans la maison noble des Boysson, seigneur de Mirabel et de Montmaur, maison dite de la Tour de Montmaur. Ce ne fut pas sans résistance, et il fallut que nos magistrats municipaux fissent d'autorité déménager le mobilier. L'installation rue Mirabel eut lieu en novembre 1551.

La nouvelle Sénéchaussée.

Mais, en 1552, la création des présidiaux amenait une modification importante dans la distribution des sièges. La maison de la Tour de Montmaur devint alors celle du sénéchal et présidial, tandis que le juge d'appeaux était réuni au présidial en 1558 et que le juge ordinaire émigrait à Viviers. La nouvelle Sénéchaussée fut agrandie en 1554; Bachelier en construisit les arcades de la cour en pierres et briques. Elle passait pour « l'un des plus superbes et magnifiques édifices de toute la cité de Tholose » et même des environs; opinion pour le moins exagérée.

Les bâtiments du Parlement.

Cependant, il était question de bâtir pour le Parlement un ensemble monumental digne de la puissance et de l'orgueil de ce corps. Il y avait déjà la Grande salle et la Chambre dorée, à laquelle on accédait par un perron surmonté d'un dôme avec un vase de plomb doré, analogue à celui de l'hôtel Ulmo (2). Mais les guerres religieuses ajournèrent ces vastes projets. Le Parlement ne put même pas assurer sa liberté en s'entourant d'une muraille de clôture. Une émeute populaire, en 1563, détruisit celle qu'il avait ordonné de commencer. Les divers services et Chambres s'installèrent au hasard, dans l'espace compris entre les Hauts-Murats, la porte du Château avec sa Vierge-Noire et sa Recluse, et la place du Salin, alors en grande partie bâtie et sur laquelle s'ouvrait, à qui venait de la rue de l'Inquisition, la porte dite de l'Inquisition. La Table de marbre et la Tournelle s'établirent rue des Fleurs; la Chambre des requêtes, les locaux des procureurs et des huissiers, le long des murs de la ville. Les espaces demeurés libres furent occupés, à dater de 1576, par des boutiques ou badorques louées par le Parlement, au travers desquelles fut ménagée la rue Neuve, de la grande

1. Rue de Rémusat, local de l'ancienne Faculté des lettres.
2. Rue Ninau.

Cour à la place du Salin. L'aspect général de ces bâtiments était encore plus misérable et plus incohérent que celui de l'Hôtel de ville. La Renaissance n'a pas plus doté Toulouse d'un Palais de justice analogue à celui de Rouen qu'elle ne lui a donné un Hôtel de ville digne de celui de Paris.

La fontaine de la place Saint-Etienne.

Au moins lui valut-elle la charmante fontaine de la place Saint-Etienne, autrefois le *Griffoul de Saint-Etienne* (toutes les fontaines étaient appelées *Griffoul*). C'est la fontaine la plus ancienne de Toulouse. Les eaux de Guilheméry et des établissements du Caousou, captées par l'ancien aqueduc romain, arrivaient dans l'enclos des chanoines en une vasque de marbre où les habitants du quartier pouvaient puiser. Malgré des réparations fréquentes, la source restait irrégulière; un arrêt du Parlement (28 août 1523) prescrivit de l'emmener devant la porte de la cathédrale aux frais de la ville. La fontaine fut construite par Jehan Rancy, dont Guiraud Mellot et Nicolas Bachelier expertisaient le travail le 7 décembre 1548. La vasque est celle de la Prévôté et porte sur quatre colonnes de marbre, dont deux furent données par le recteur de Saint-Pierre de Cuisines. En 1593, Antoine Bachelier éleva au milieu de la vasque un piédestal à quatre niches contenant quatre marmousets en enfants de bronze tenant un vase d'où l'eau s'échappe; ce piédestal supportait lui-même quatre boules de bronze sur lesquelles s'élève un obélisque de marbre blanc et rouge. Ce fut la première application d'un programme de fontaines monumentales, qui, s'il eût été suivi, eût pu donner à Toulouse ce charme des eaux fraîches et murmurantes parmi les bronzes et les marbres que Rome, la Rome de la Renaissance, dispense à ses visiteurs aux heures chaudes de l'été. Les humanistes de l'Hôtel de ville ne manquèrent pas l'occasion d'une inscription érudite accompagnant les blasons capitulaires :

« Perdiderat laticum longæva incuria cursus
Quos tibi nunc pleno cantharus ore vomit. »

Monuments religieux. Portail de la Dalbade. Porte de Saint-Sernin.

De monuments religieux, la Renaissance toulousaine fut extrêmement avare. La restauration des Augustins aboutit à la merveille du gothique flamboyant dont nous avons parlé. La reconstruction de la Dalbade s'achève dans le style ogival par la construction du clocher à la flèche encore médiévale,

œuvre de Nicolas Bachelier et de Guynot Estienne [1]. L'aspect général de cette vaste église aux murs sévères, avec ses créneaux et ses mâchicoulis, l'apparente étroitement, malgré sa date, au Taur, aux Jacobins, aux Cordeliers. Mais, sur cette froide façade de briques, le portail en pierres de Michel Colin et de Tailhand, dit Manceau, met le sourire et la grâce de l'art italo-antique avec ses colonnes corinthiennes à cannelures, son entablement et sa frise, l'encadrement en plein cintre du tympan avec son inscription et les niches en coquilles où les statues drapées à la romaine font l'effet de personnages de Donatello. Moins parfaite, mais encore séduisante est la porte de l'abbaye de Saint-Sernin donnant sur la Grand'Rue ou rue du Taur, et qui remplaça, au début du XVIe siècle, l'entrée qui s'ouvrait dans les murs crénelés; la finesse et les motifs de son ornementation l'ont fait attribuer à Bachelier, sans raison valable. Elle se date par les armoiries du capitoul Ganelon (1528) et du capitoul Jehan Saint-Pierre (1531). Au reste, nous n'avons presque rien conservé des autels ou jubés que les textes mentionnent. Perdu, le rétable fait par Bachelier pour la chapelle Notre-Dame de la Daurade et représentant l'Immaculée Conception. Détruit sous la Révolution, le rétable du grand artiste pour la grande nef de Saint-Etienne et représentant la mort de la Vierge. Si quelques fragments en ont été conservés au Musée, des morceaux d'un autre rétable du même artiste pour la Dalbade ont été récemment identifiés. Mais aucune œuvre d'ensemble ne subsiste, rien qui évoque l'architecture religieuse de la Renaissance italienne, dont Saint-Pierre est le modèle le plus saisissant.

Saint-Etienne.

Par contre, on continue de travailler à la cathédrale, l'éternelle inachevée. L'archevêque Jean d'Orléans, en élevant les murs du chœur, fit reprendre et ouvrager de fines sculptures les contreforts qu'il n'eut pas le temps de coiffer de pinacles; il fit construire la galerie à balustrade qui court au-dessus des arcs-boutants et dont l'élégance est bien de la Renaissance. A l'extérieur, côté midi, il éleva une tour octogonale pour accéder aux voûtes du collatéral et des chapelles,

1. L'église est consacrée, le 6 mai 1548, par Laurent Alleman, évêque de Grenoble.

dont la dernière, à l'entrée du chœur, est son œuvre. Surtout, nous lui devons l'énorme pilier qui porte son nom et qui saisit le regard dès qu'on pénètre dans la nef; ce pilier, d'une hauteur disproportionnée et sans symétrique, était destiné à contre-buter la voûte du chœur, qui devait avoir, dans le plan primitif, 40 mètres environ, et qu'on attendra jusqu'au XVIIe siècle (1). Enfin, l'archevêché a fait construire l'énorme clocher barlong, achevé en 1551, masse puissante de briques englobant le « clocher vieux » d'Yzarn et la tour de Raimon VII. Tout proche des murailles, il s'intégrait dans le système des fortifications de Toulouse, pour lesquelles il constituait une tour de guet et un formidable donjon. Le XVIe siècle ne nous a laissé qu'un vitrail, celui de la dernière chapelle, au nord du chœur (scènes de la mort du Christ), où s'annonce déjà une nouvelle technique de l'art des verriers, celle des verres peints avant cuisson, comme de véritables tableaux. Quant au mobilier, l'incendie de 1609 en a fait disparaître toute trace (2).

L'architecture civile. La ville et les incendies.

L'architecture publique et l'architecture religieuse restent donc, à tout prendre, assez pauvres, faute de plan d'ensemble et de ressources. De l'urbanisme, il ne faut point parler; l'heure n'a pas encore sonné des grandes transformations de la ville. Les capitouls sont même impuissants à obtenir des habitants le respect des ordonnances qui tendent à limiter le danger des incendies; or, le feu fait des ravages réguliers et terribles. Après celui de 1463, c'est celui de 1478, puis celui de 1528, qui détruit la rue Serminières ou Saint-Rome (quatre-vingts maisons), celui de 1539, qui abat trente maisons de la rue des Filatiers, celui de 1550, désastre pour tout le quartier des Grazaliers ou des Tourneurs (deux cents maisons brûlées), sans compter celui de 1562, allumé par les catholiques pour

1. De l'autre côté, c'est le mur renforcé de la nef qui sert de contre-boutant.

2. Les capitouls, par une déclaration du 11 octobre 1455, ont reconnu que le chapitre de Saint-Etienne était un des nobles tenant fief des habitants de Toulouse et dispensé de se rendre à l'appel du ban et de l'arrière-ban (*Arch. de la Haute-Garonne*, fonds de Saint-Etienne, titres 12 et 12 *bis*). — En 1509, d'après une convention intervenue entre les capitouls et les chanoines de Saint-Etienne, il est reconnu que ces derniers ne seront tenus, pour toutes tailles procédant de leurs acquisitions, que du paiement de 14 livres par an (*Arch. de la Haute-Garonne*, t° 1, titre 10). — La place située devant la cathédrale avait un couvert avec des mesures de cuivre pour la vente des denrées provenant du chapitre (*Arch. de la Haute-Garonne*, titres 5, 10).

chasser les protestants de l'Hôtel de ville. Les capitouls interdirent toutes les toitures en auvent, les étages en saillie, les logis en pans de bois; ils prescrivirent que les murs mitoyens devraient être de briques jusqu'au-dessous du toit; les ordonnances municipales demeurent lettre morte. Au début du XVIe siècle, on crée « les jurats del foc », maçons et charpentiers exemptés de taxe et chargés du service d'incendie. En 1548, les pompiers disposent de douze seaux en cuir bouilli, douze seaux en bois, six échelles de 5 m. 40, vingt-quatre crampons de fer sur de longues barres de bois, deux longues cordes avec crampons, douze « seringues » de laiton pour lancer l'eau. On abat les maisons pour faire la part du feu, mais on reconstruit en corondage, suivant le même plan, dans des rues tortueuses, sans alignement, pour le grand plaisir de l'artiste, mais au grand dam de l'hygiène et de la sécurité. Beaucoup de ces maisons du XVIe siècle subsistent encore, qui font honneur à l'art des maçons par leur durée sinon par leur confort.

Les logis des riches bourgeois.

Ces coupes sombres taillées par le feu dans ce grouillement de masures expliquent pour partie les reconstructions qui se multiplièrent dès la fin du XVe siècle; les bourgeois enrichis par le négoce, les capitouls et les parlementaires achètent et rebâtissent. L'importance de la reconstruction est attestée par le nombre — assez considérable — de logis du XVIe siècle qui subsistent encore, malgré les démolitions et réédifications du XVIIe et du XVIIIe siècles, malgré les bouleversements du XIXe, et qui sont de valeur artistique très inégale. Qu'un grand nombre ait disparu, cela ne fait aucun doute. Au 10 de la rue Croix-Baragnon se trouvait l'hôtel du juge mage Michel du Faur de Saint-Jory, construit sur les plans de Nicolas Bachelier, honoré du séjour d'Anne de Montmorency, en 1533. Il a été démoli [1] avec sa tour, rivale de la tour Bernuy pour la hauteur. On a sauvé deux cariatides des fenêtres, qui se trouvent au Musée. La belle cour intérieure de l'hôtel Lagorrée (rue Peyrolières, 34), avec ses élégantes galeries de style italien, a été emportée dans le percement de la rue de Metz. De l'hôtel du capitoul Raimon d'Aymeric (10, rue de Languedoc), il ne subsiste qu'un arceau de bou-

1. C'est l'hôtel de Castellane.

tique et une porte basse convertie en fenêtre. Au nº 34 de la rue Peyrolières, un portail Renaissance est le seul vestige d'un riche logis disparu. La porte de la maison de Guillaume de Véza, conseiller au sénéchal puis au Parlement (nº 25 ,rue de Languedoc), est reconstituée dans la cour de l'ancienne caserne de la Mission, où l'on peut admirer son fronton surmonté du croissant de Diane. En général, les tours ont subsisté quand le reste de la maison était profondément modifié.

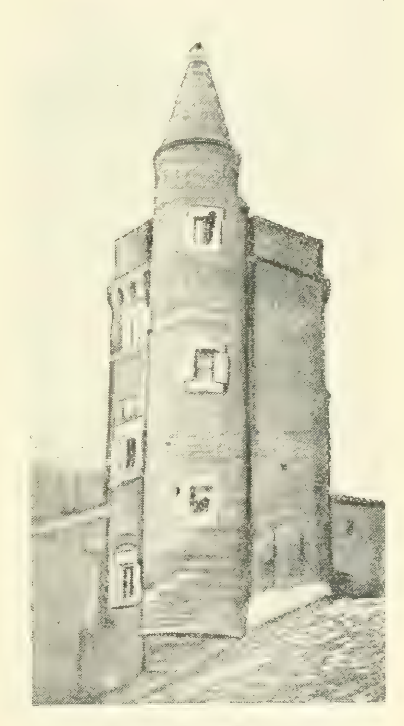
Répartition des logis bourgeois Evolution de leur style.

Il reste assez de logis pour satisfaire la curiosité des promeneurs qu'attirent les vieilles pierres et les jolis coins; et certains, nul ne l'ignore, comptent parmi les plus beaux de France. Ils se répartissent soit dans le quartier du commerce, entre Saint-Etienne et la Daurade, soit aux environs du Parlement, entre le Salin, la place Rouaix, Saint-Etienne et la Garonne, quartiers d'où les officiers royaux chassent à peu près complètement les artisans. Ces logis conservent presque tous la forme traditionnelle du logis toulousain de briques, avec sa cour, avec sa tour d'angle voûtée d'ogive desservant les étages par son escalier à vis; mais, d'abord étriqués, ils s'étendent progressivement : une cour plus spacieuse laisse pénétrer la lumière; la pierre, propre aux fines dentelures, s'associe à la brique et se prête à toutes les fantaisies des ymagiers. Les motifs traditionnels d'ornementation, arabesques et feuillages, s'enrichissent par l'intervention de la figure humaine. L'influence de l'antiquité et de l'Italie achève de transformer le style; bientôt triomphent le plein cintre et la plate-bande, les frontons, les colonnes et les pilastres; la voûte gothique est abandonnée ou reléguée dans les sous-sols. L'hôtel Bernuy représente un type encore intermédiaire entre la maison gothique du XVIᵉ siècle et le palais à l'italienne. L'hôtel d'Assézat marque le terme de l'évolution.

Les logis incomplets. Les tours.

Beaucoup de ces logis demeurent actuellement fort incomplets. De l'hôtel de Jean-Etienne d'Olmières, capitoul de la Daurade (1503-1504), 3, rue Peyrolières, il ne reste qu'une haute tour octogonale, surélevée au XVIIᵉ siècle, et dont la porte a été refaite au XVIIIᵉ siècle. Un peu plus loin, au nº 39, se dresse, à 19 mètres, la tour pentagonale de noble Vincent de Belbèze (1, rue Malcousinat); bien que modernisée par ses

balustres, elle se date du début du XVIe siècle et dominait une cour disparue, du siècle précédent. La haute tour carrée de Pierre de Sarta, qui s'élève aux quatre coins des Changes, superpose six étages de fenêtres et se surmonte d'un clocheton en briques à six pans. La tour hexagonale de Pons Imbert, capitoul en 1510 (rue de la Trinité, n° 21), n'est visible que du n° 9 de la rue des Tourneurs; son rez-de-chaussée est entièrement voûté d'ogive. Même rue, n° 19, dans la cour de la maison du capitoul Vialar (XVIIIe siècle), subsiste encore la tour hexagonale (12 mètres) à cinq fenêtres, élevée en 1550 par le marchand Etienne de Fossat. Rue Mage, n° 20, une tour octogone avec voûte à huit arêtes se dresse dans la cour d'un hôtel Louis XV; c'est probablement ce qui reste du logis d'Hélie Reynier, docteur en droit, lieutenant du juge d'appeaux, capitoul (1502-1503) et conseiller clerc au Parlement (1519-1533). Rue Croix-Baragnon, 19, le capitoul Beringuier Bonnefoy construisit, vers 1513, une grosse tour octogonale, qui existe encore, avec son ornementation surchargée de style flamboyant, pour ennoblir l'immeuble reçu par lui de son beau-père, le banquier Bertrand de la Jugie. — Rue Joutx-Aigues, n° 2, de l'hôtel du conseiller Bertrand de Rességuier (1521-1559), il reste encore la tour. — Rue Pharaon, 35, dans l'arrière-cour d'une maison en corondage, on découvre la tour du capitoul Servientes (1504), simple, mais non sans grandeur. Des étages supérieurs du n° 45 de



Tour gothique de Sarta, aux quatre coins des Changes

la rue Pharaon, on peut encore apercevoir la tour à cinq fenêtres, dont l'une blasonnée, élevée par le capitoul et conseiller au Parlement, Jean Roguier. Dans la même rue, au n° 52, la première cour est dominée par la tour octogonale du logis d'Olivier Pastoureau, capitoul lors des troubles de 1562, avec ses mâchicoulis aveugles et sa terrasse en encorbellement où mène un escalier extérieur. Enfin, rue Sainte-Ursule, n° 13, dans l'ancien couvent des Ursulines, à l'angle sud-est de la cour de l'ancienne poste, se dresse encore une très belle tour d'escalier surmontée d'une terrasse et d'une tourelle à coupole, hexagonale, dont la partie inférieure est gothique et la partie supérieure de l'époque d'Henri IV, avec petites arcatures de briques reposant sur consoles trilobées. C'est tout ce qui reste du logis de Jean Boysson, seigneur de Beauteville, capitoul en 1515, 1519 et 1537.

D'autres logis offrent des éléments plus variés. La cour de l'hôtel de Pierre Bruni, capitoul en 1510, rue de la Dalbade, n° 37, a gardé une petite tourelle d'escalier avec ses trois fenêtres gothiques; à l'intérieur subsiste une niche à luminaire avec bas-relief (une chauve-souris se cramponne à un cul-de-lampe).

Le logis de Pierre Delpech.

Rue des Changes, 20, derrière une façade moderne, se cache le logis de Pierre Delpech, capitoul, père du fameux ligueur, logis construit entre 1515 et 1535. Deux cours : la première contient une tour de 23 mètres de haut à huit pans où s'ouvrent quatre fenêtres sans croisillons, et dont la porte a été refaite dans le goût de la Renaissance avec fronton triangulaire et monogramme du Christ; le côté sud de la cour comprend deux étages de galeries aveugles, avec des arcs en anse de panier retombant sur de robustes colonnes rondes; dans la seconde cour, un admirable cul-de-lampe Renaissance avec blason aux armes du propriétaire. Le rez-de-chaussée a deux fenêtres de pur gothique; celles des deux étages forment de hautes baies sans croisillons, avec filetages légers et larmier du style flamboyant. C'est un exemple intéressant où se combinent les deux époques. Rue Pierre-Brunière, n° 1, l'hôtel de Jacques de Rivière, sieur de Tournefeuille, conseiller au Parlement, offre aussi deux cours, l'une avec une vieille tour gothique à mâchicoulis aveugles, l'autre avec

une tour d'escalier à fenêtres assez élégantes, dont la porte basse se surmonte d'un blason martelé.

L'hôtel de Boysson, nº 11, rue Malcousinat, a été construit, en 1468, par le capitoul Huc Boysson; la façade est moderne et sans intérêt; dans la cour, deux constructions : l'une gothique avec tour de 26 mètres de hauteur, large fenêtre à croisillon Renaissance et trois cariatides; l'autre Renaissance. Au fond d'une grande salle du rez-de-chaussée, une cheminée monumentale gothique ornée du blason d'un capitoul, Pierre de Vignaux (1570). Et une des merveilles de cet hôtel et même de Toulouse, c'est une fenêtre prenant jour sur la seconde cour, sans contredit, a écrit Jules Chalande, une des plus jolies décorations que le XVe siècle nous ait laissées. La cadre gothique traditionnel est surchargé de délicats rinceaux embroussaillés de chardons finement sculptés, où l'artiste a révélé tout son talent dans un art incomparable. Hôtel de Boysson.

Rue de la Madeleine, nº 3, un portail du XVIIe siècle, assez banal, permet d'accéder à une cour dont la façade postérieure donne sur la rue des Couteliers, cour comportant un grand bâtiment à fenêtres gothiques, avec croisillons au rez-de-chaussée; dans une salle basse a été conservée une cheminée monumentale d'un style lourd. Ce logis, propriété de Guillaume de Tornié, président au Parlement (1508-1533), loué ensuite à l'hôtellerie de la Couronne, fut acheté, en 1536, par le banquier Pierre Barrassy, capitoul en 1539, dont les armes ornent la cheminée. Hôtel Barrassy.

L'hôtel Hébrard, 11, rue Saint-Remésy, acheté par le conseiller (1519-1541) au début du XVIe siècle, ne conserve plus, de sa cour, que la façade ouest avec des fenêtres Renaissance défigurées et sa corniche supérieure en partie soutenue par des consoles; les trois autres côtés de la cour et la façade sur rue ont été reconstruits au XVIIe siècle. Hôtel Hébrard.

Rue Boyer-Fonfrède, ancienne rue de la Vache, à l'angle de laquelle se trouvait une auberge dont l'enseigne lui donna son nom, au nº 5, subsistent les vestiges du logis de Jean de Gayssion, marchand et capitoul (1522), avec ses trois galeries de bois assez pittoresques, ses trois fenêtres à croisillons très endommagées et sa tour de 19 mètres recouverte d'un toit à huit pans. Jean de Gayssion.

Pierre Seguy.

Enfin, vers le milieu du XVI[e] siècle (1549), le capitoul Jean Bolé achète l'ancien logis de Pierre Seguy, 4, petite rue Saint-Rome, avec la vieille halle aux poissons désaffectée; il ne conserva que la tour gothique et construisit, dans le goût du jour, une autre maison dont on peut encore voir, sur le côté nord, les arcades cintrées de style Renaissance (1).

Les beaux logis toulousains de la Renaissance.

Toutes ces maisons, qui présentent un grand intérêt pour les curieux du passé de notre ville, n'ont d'attrait esthétique que dans le détail; du reste, elles nous sont parvenues à l'état très fragmentaire et bon nombre ne sauraient être datées avec précision.

Mais il nous reste d'assez beaux ensembles — aujourd'hui bien étudiés, respectés par le temps, entretenus et restaurés par le goût éclairé des propriétaires ou la sollicitude des collectivités — pour juger de ce que put être Toulouse à cette époque unique de son histoire monumentale.

L'hôtel Bernuy.

En 1502-1503, Jean de Bernuy, le riche marchand de pastel, acheta à Jean de Belbèze l'immeuble où était l'hôtellerie des Balances, avec des terrains circonscrits par les rues Peyrolières, Malbec, Bretonnières (Lakanal) et le couvent des Frères prêcheurs, les Jacobins (2). Il y éleva un logis en plusieurs temps; d'abord, la seconde cour avec sa haute tour et la façade sur la rue communiquant par un couloir étroit, œuvre de Guillaume, de Jean Picart et de Mérigo Cayla (1504), ensuite, la première cour datée de 1530, œuvre de Loys Privat. L'hôtel était à peu près terminé lorsque vinrent le visiter François I[er], en 1533, et Marguerite, sa sœur, en 1535. La deuxième cour, avec ses fenêtres à croisillons et son couronnement à faux mâchicoulis, surtout avec sa haute tour hexagonale aux sept étages de fenêtres en plein cintre et à la terrasse ceinte d'une balustrade ajourée, est encore du style du XV[e] siècle et rappelle les autres logis toulousains. La porte de la rue est du style Louis XII, par son arc surbaissé, par l'encadrement flamboyant du tympan et les deux hauts pinacles; les fenêtres à croisillons datent aussi la façade de la fin du gothique. Mais les deux médaillons avec bustes

1. La plaque du Syndicat d'initiative donne l'indication fausse d'hôtel Seguy, capitoul, 1527.

2. Actuellement rue Gambetta, n° 1, affecté au Lycée de Toulouse.

penchés en avant, à l'entrados de l'accolade gothique, sont la signature de la Renaissance. On en trouve de pareils à la tour de Brucelles, à l'hôtel de Pins, à l'hôtel Béringuier-Maynier (¹). Pour la première cour, c'est un pur joyau de la

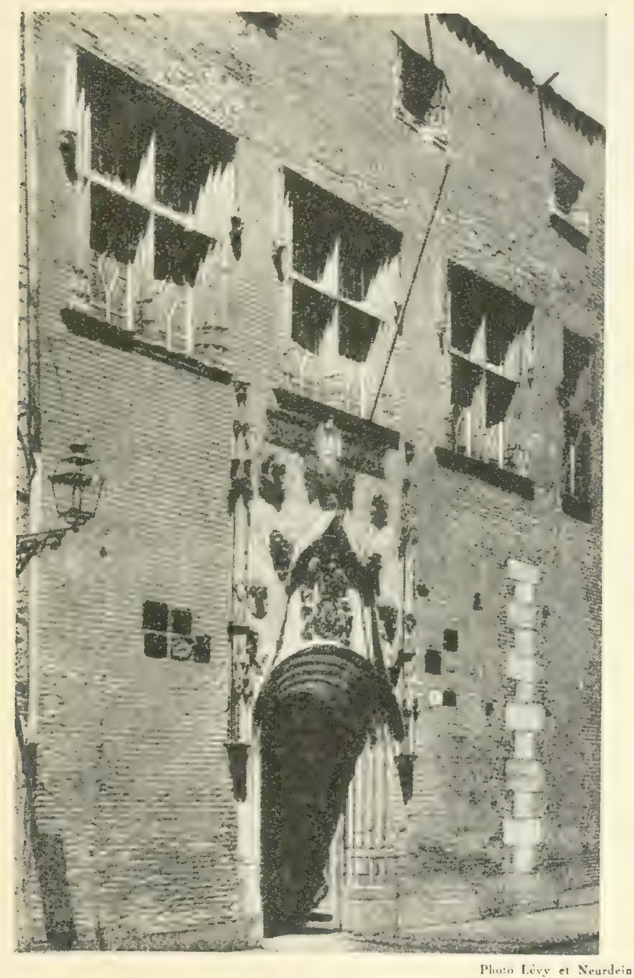


Photo Lévy et Neurdein

Façade de l'Hôtel Bernuy

Renaissance toulousaine et un chef-d'œuvre, aujourd'hui moulé pour le musée du Trocadéro; les fines colonnettes aux fûts ouvragés, les consoles des balustres, l'encadrement des

1. Au château de Montal aussi.

fenêtres, les caissons sculptés de la grande arcade surbaissée (dont l'un porte un buste inconnu, peut-être celui de l'auteur) suffisent pour classer Loys Privat parmi nos grands massonniers et ymagiers français et non pas seulement toulousains.

L'hôtel Ulmo. Le bel hôtel de la rue Ninau (ancienne rue Guilhem-Hunauld), n° 15, fut construit, entre 1526 et 1529, par l'avocat général Jean Ulmo (d'Olmières), dont nous avons conté la pitoyable histoire. L'avant-corps de l'aile gauche, avec sa salle basse



Porche de l'Hôtel Ulmo

voûtée d'ogive, est certainement antérieur à 1526. L'arrière-corps de l'aile gauche, avec son perron à l'angle de la cour et sa tour pentagonale très étroite, privée de sa vis d'escalier, fut édifié par Ulmo en 1526, comme en témoignent ses armoiries sur la porte et la devise : *Durum patientia frango.* Il ajouta, enfin, le corps principal entre cour et jardin, avec son perron si élégant, dont le baldaquin, surmonté d'un vase, est supporté par deux fines colonnes ioniques. Par la porte,

on accède à un escalier à rampe droite et à double volée, premier et magnifique exemple d'une telle construction au XVIe siècle. L'hôtel a grande et noble allure, malgré les remaniements qu'il a subis au XVIIe siècle (croisillons arrachés, fronton triangulaire détruit). En 1542, il devient la propriété du conseiller Pantaléon Jaulbert, qui y fit sans doute travailler, mais qui ne mérite pas de lui laisser son nom.

La tour de Tournoër ou de Roquette.

Le vieux logis édifié, entre 1474 et 1483, par le capitoul Pierre Dahus (2, rue d'Aussargues) (1) fut scindé, après sa mort, en deux parties : l'une, à l'angle de la rue du Vieux-Raisin, fut acquise par Augier d'Anglade, fils du viguier Turot d'Anglade (XVe siècle), et devint l'hôtel Béringuier-Maynier; l'autre passa, en 1504, à noble Vincent Roquette, qui la vendit, en 1528, à Guillaume de Tournoër (ou Tournier, ou Tournois), sire de Mimasson et Villaines, président au Parlement de 1508 à 1529. C'est ce dernier qui, en 1532-1533, fit remplacer la vieille tour gothique par la tour qui domine aujourd'hui la rue Ozenne. La base de cette tour date de la Renaissance, mais les deux étages supérieurs et la tourelle sont de l'époque Henri IV et Louis XIII.



Tour de Tournoër
(Hôtel de Roquette ou de Dahus)

La porte à l'arc surbaissé et la fenêtre qui la surmonte forment un ensemble décoratif très beau, quoique un peu lourd, encadré par des pilastres superposés. Au-dessus de la

2. Actuellement Maison des Sociétés d'agriculture.

porte, deux lions sur un roc soutiennent une urne funéraire à demi voilée. Au-dessus d'une autre fenêtre, encadré de trois angelots, s'enlève le blason martelé de la famille [1]. La vis



Porte de l'Hôtel Tournoer (ou de Dahus ou de Roquette)

d'escalier est une des plus remarquables de Toulouse par les torsades et moulures où s'appuient les marches. Sous la tour

1. Le fils du président, Gabriel, mourut le 21 mars 1532; le père reprit l'office qu'il lui avait cédé et mourut lui-même le 24 novembre 1533, ce qui permet de dater le logis avec certitude.

subsistent encore de magnifiques caves en voûtes surbaissées à quatre arêtes et quatre arcs doubleaux retombant sur un vigoureux pilier central.

La tour d'Arnaud de Brucelles.

La tour d'Arnaud de Brucelles, marchand et capitoul (rue des Changes, 19), se trouve dans une cour étroite, masquée sur la rue par une façade en pans de bois. L'immeuble fut acquis par Brucelles en 1527, mais le logis porte la marque de la Renaissance à son apogée. La tour, octogone, a 28 m. 80 de hauteur, y compris la tourelle; elle est terminée par une plate-forme à balustres; la porte et les six fenêtres sont d'un plein cintre très pur, accostées de pilastres cannelés pour la porte et de colonnes pour les fenêtres soutenant un entablement. Sur les corniches, des bustes très saillants se penchent pour être mieux vus d'en bas. Le style est d'une rare et sobre élégance; sur le côté sud de la cour, trois courtes galeries relient la tour aux murs du logis; les deux d'en bas sont couvertes de grands arceaux de pierre à caissons; balustres et caissons constituent un chef-d'œuvre de grâce, de richesse et d'harmonie. On aimerait connaître l'artiste qui a bâti ce beau logis, un des plus réussis de Toulouse, malgré l'exiguïté du terrain.



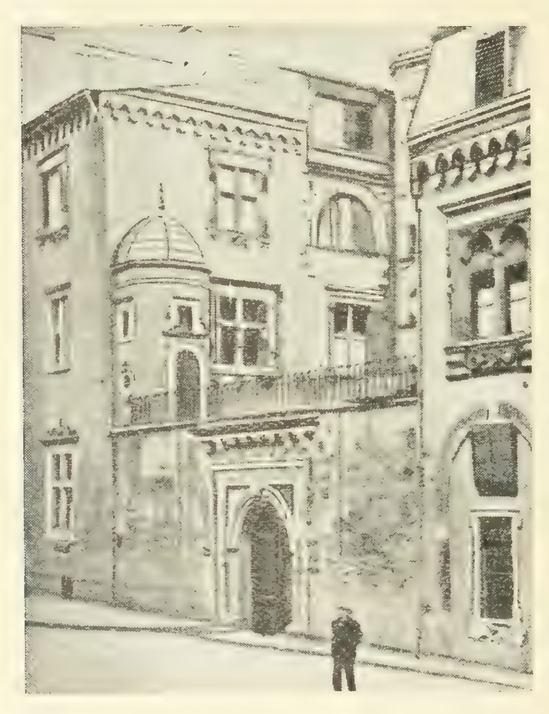
Hôtel de Brucelles

L'hôtel Béringuier-Maynier.

En 1518, Béringuier-Maynier, professeur de droit, seigneur de Cannac et de Galice, capitoul en 1515, ayant acheté à Arnaud de Roquette la partie du logis de Pierre Dahus formant angle de la rue d'Aussargues et de la rue du Vieux-Raisin, fit percer des fenêtres Renaissance dans la vieille maison, rehausser la tour, dont la porte fut refaite avec son blason et sa devise [1], et édifier deux nouveaux corps de bâtiments, au nord sur la rue d'Assargues, au sud perpendiculairement à la rue du Vieux-Raisin, celui-ci étant réuni au

1. VIVITUR INGENIO; CÆTERA MORTIS ERUNT.

corps principal par une tourelle pentagonale; deux fenêtres encadrées de sculptures s'ouvrirent dans chacune de ces deux ailes. A l'intérieur, dans la salle à manger, fut construite une cheminée monumentale. Après la mort de Béringuier-Maynier (1527), sa veuve et son fils Gabriel vendirent l'immeuble (1547) au greffier civil du Parlement Jean Burnet, époux de Marguerite de Rivière [1]. Celui-ci prolongea les deux



Hôtel du Vieux-Raisin
Béringuier-Maynier et Burnet

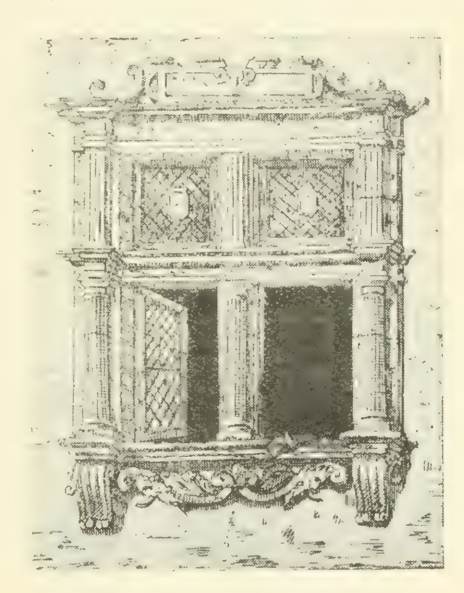
ailes jusqu'à la rue du Vieux-Raisin. Trois fenêtres nouvelles s'ouvrirent dans l'aile nord, quatre dans l'aile sud, avec leurs belles cariatides. La galerie avec terrasse, au milieu de laquelle s'ouvre la porte d'entrée, entre deux pavillons aux belles lignes, est aussi l'œuvre de Jean Burnet. Celui-ci fit également sculpter la partie supérieure de la cheminée, avec

1. Fille du propriétaire de l'hôtel de la rue Pierre-Brunières.

les armoiries. Dans ce logis si remarquable, les deux Renaissances, celle de François Ier, celle d'Henri II, s'unissent sans se nuire. Les fenêtres de Béringuier, les deux montants de la cheminée témoignent d'un goût ornemental exquis, avec leurs enroulements de feuillages; les cariatides et statues de la façade Jean Burnet, parmi la décoration un peu efflorescente des fenêtres, sont d'un ciseau hardi et sûr, d'un réalisme vigoureux, d'un talent dru et fort. Ce sont des morceaux de beau style, dont, malheureusement, l'auteur nous est inconnu (1).

Hôtel Buet.

Le logis qui porte le nom de Simon Buet, conseiller au Parlement, époux de Marguerite de Bernuy, petite-fille de Jean (5, rue de la Pomme), fut en réalité partiellement reconstruit par le riche marchand Bernuy, avant 1539, échangé par lui contre la demeure que son fils Guillaume, greffier des présentations au Parlement, possédait rue Tolosane, 7, et achevé très probablement par Nicolas Bachelier en 1540 et 1544. Derrière la façade moderne, il en subsiste la première cour, de style Renaissance, en partie mutilée, avec ses fenêtres à croisillons et à meneaux et son double étage de colonnettes et corniches sous lesquelles s'alignent des masques et des figures tirant la langue ; une porte monumentale avec de fins bas-reliefs aux écoinçons, surmontée d'une fenêtre à fronton courbe, le tout encadré de colonnes jumelées et cannelées, doriques en bas, corinthiennes en haut, livre accès à la deuxième cour; sous l'accoudoir se voit encore



Hôtel Buet (rue de la Pomme, n° 5)

1. Sur deux montants de la première fenêtre, rue Ozenne, les initiales B. M. sont les seuls indices qui restent.

le blason des Bernuy, martelé en 1793. Mais l'intérieur a été très remanié; une cheminée monumentale est coupée par un plancher et masquée par une cloison. La vis à repos a disparu.

Hôtel de Pins. L'hôtel de Jean de Pins, que construisit l'évêque de Rieux vers 1528 (46, rue de Languedoc) [1], fit en son temps l'admiration des humanistes par son aspect italien. Jean Voulté le comparait, en ses vers, à l'Olympe. De la double galerie de la cour, élevée pour le côté sud par Jean de Pins, évêque de Rieux, ambassadeur de François Ier à Rome et à Venise, et pour le côté ouest par Jean Nolet, marchand, qui acheta l'immeuble le 7 juillet 1542, il ne reste que quelques arcades qu'on a reconstruites, avec leurs médaillons, au-devant de la façade intérieure, les autres ayant été utilisées dans une cour de la rue Saint-Etienne, nº 10 [2]. Les gargouilles et les fenêtres bâtardes sur le côté sud, ainsi que trois arceaux et les ouvertures du premier étage, sont l'œuvre de Nicolas Bachelier. Il est assez facile de restituer, par l'imagination, l'aspect de cette cour toute en lignes élégantes d'arceaux de plein cintre, où le fameux prélat pouvait retrouver l'atmosphère du palazzi de Rome, qui lui plaisait tant.

ôtel d'Aldéguier L'hôtel d'Aldéguier, avec ses arcades en anse de panier surmontées d'une galerie avec tête imitée de l'antique et sa grille en fer forgé du début du XVIIe siècle, est plus connu sous le nom d'hôtel de Massas, conseiller au Parlement, et appartient actuellement au fils aîné de l'éminent et regretté bâtonnier de l'Ordre des avocats Paul Désarnauts (rue de la Dalbade, nº 29).

Hôtel le La Mamye. Rue de la Dalbade, 31, sur une cour étroite, construite au début du XVIe siècle, s'élève une tour hexagonale avec faux mâchicoulis et gargouilles. Du côté nord, la cour est bornée par une haute muraille à faux mâchicoulis et à tourelle ronde percée de baies gothiques; c'est le reste d'un ancien logis; sur le côté sud se superposent trois galeries en pierre à arceaux de plein cintre, accostés de colonnes aux trois ordres classiques superposés; le côté nord était le logis du premier

1. Actuellement hôtel de M. Antonin.
2. Hôtel de M. Thomas.

La Mamye, licencié en droit (1519) ; le côté sud fut édifié par son fils Guillaume, conseiller au Parlement (1528-1563).

De cet ensemble s'est inspiré le logis du premier président de Mansencal (1, rue Espinasse). Sur la rue se dresse une haute tour quadrangulaire de 32 mètres de hauteur; elle contient une vis d'escalier terminée par un chapiteau corinthien soutenant une voûte cylindrique; les fenêtres, en plein Hôtel Mansencal



Hôtel Mansencal, Rue Espinasse, 1

D'après Mazzoli

cintre, s'accostent de fausses colonnettes de style antique. Cette tour altière est reliée à l'aile droite du bâtiment par une coursière sur arc en anse de panier, qui évoque celle de l'hôtel d'Assézat, mais sans la valeur d'art de ce dernier ensemble. Par ces deux derniers logis s'annonce déjà le style du chef-d'œuvre de la Renaissance toulousaine. Dans une dépendance de cet hôtel fut élevée, durant une partie de sa jeu-

nesse, l'impératrice Eugénie de Montijo, qui épousa Napoléon III en 1853.

Hôtel de Bagis (Hôtel de Pierre).

L'hôtel de Bagis, avec l'hôtel Molinier et l'hôtel d'Assézat, demeure un des joyaux de cette belle époque. Au n° 25 de



Photo Lévy et Neurdein

L'Hôtel de Pierre (Bagis)

la rue de la Dalbade (Hôtel de Pierre) se trouvaient, au xv[e] siècle, cinq immeubles, dont deux appartenaient à Ramond de Saint-Félix, conseiller au Parlement en 1478. En 1535, toutes ces maisons furent acquises par Jean de Bagis, conseiller

au Parlement de Bordeaux, puis au Grand conseil, président aux Requêtes, à Toulouse (1544), mort en 1558, après avoir épousé, en premières noces, la sœur d'Albert de Gondi, duc de Retz, maréchal de France; sa fille Marguerite eut pour mari Jean de Paulo, premier président au Parlement (1569, 1588). Ce personnage, considérable et riche, voulut élever, entre la Garonne et la rue de la Dalbade, pour en tirer profit, quatre corps de logis, chacun de deux étages, sauf le dernier, qui en devait avoir quatre pour racheter la différence de niveau. Il confia la construction à Nicolas Bachelier par un bail du 1er mars 1537. Le grand artiste eut comme collabo-



Photo Labouche

Hôtel de Pierre (Bagis) - Cour intérieure

rateurs Antoine Lescalle et Jean Albert, prieur de la Réole. Jean de Bagis s'installa en 1542, mais la construction ne fut terminée qu'en 1545. De cet ensemble, seule, subsiste la cour intérieure, une des plus belles de Toulouse. L'encadrement des fenêtres avec leurs colonnes et leurs pilastres, la porte d'entrée surtout avec ses cariatides d'une puissance michelangesque, peuvent être, avec quelque certitude, attribués à Bachelier. On peut aussi lui attribuer la partie inférieure de la cheminée monumentale, avec son linteau finement ouvragé de feuillages enroulés et ses harmonieuses colonnes doriques à cannelures. Enfin, signalons l'escalier, qui est à rampe droite, comme à l'hôtel Ulmo.

hôtel Molinier. Le logis qui donne rue de la Dalbade, 22, par une étroite façade et un magnifique portail d'ornementation un peu surchargée, mais d'admirable exécution, fut construit, en 1556,



Photo Labouche

Hôtel Molinier (de Felzins)

sur l'emplacement de deux immeubles, par Raimond Bossac et Jean Molière, pour Gaspard Molinier, ex-juge d'Albigeois, conseiller du Parlement en 1537, époux de Jeanne de Boyssonné, sœur de l'humaniste. A l'intérieur, une première cour,

étroite, offre deux arceaux sommés d'un bandeau à cabochons de marbre et une tour d'escalier d'une construction remarquable; une seconde cour, plus large, a conservé encore une fenêtre style Henri II, avec ses colonnettes superposées et son fronton ouvragé (1) et, surtout, une tourelle en encorbellement dont le cul-de-lampe est un chef-d'œuvre de sculpture ornementale, avec ses trois amours joufflus soutenant une guirlande. Dans une salle du rez-de-chaussée subsiste une belle cheminée à bas-relief, représentant l'Hercule gaulois, avec deux inscriptions (2) et deux têtes d'empereurs romains dans deux médaillons (3).

L'hôtel d'Assézat dépasse en beauté les autres logis toulousains, auxquels, cependant, il se rattache par tant d'éléments. Hôtel d'Assézat

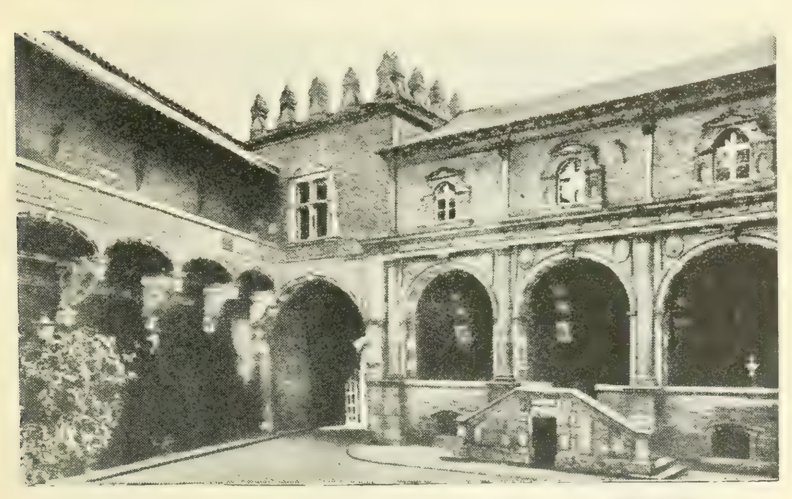


Photo Labouche

Hôtel d'Assézat (cour intérieure)

Pierre Assézat, après son mariage avec Peyrone de Cheverry, fille de Jean Cheverry, capitoul en 1535-1536, acheta, en septembre 1551, un immeuble en face du puits de la Trilhe, au coin de la rue des Giponiers ou des Ysalguier, avec issue dans la grande rue Malcousinat, ainsi qu'une petite maison sur l'emplacement du portail actuel. Le 26 mars 1555, il trai-

1. Les meneaux ont été enlevés. De Felzins, propriétaire moderne.
2. HERCVLES GALLICUS. — CHARITAS NVNQVAM EXCIDIT.
3. Deux initiales CS, SC, peut-être celles de l'artiste.

tait avec maître Jehan Castanié, dit Nicot, maçon, pour la construction de l'hôtel dont le plan avait peut-être été fait par Nicolas Bachelier (1). Les deux corps de logis et la tour



Photo Labouche

Hôtel d'Assézat (angle de la tour)

d'escalier sont terminés en 1557. Pierre Assézat avait le projet d'un hôtel plus vaste encore, puisqu'il achète, entre

1. D'après le bail à besogne publié, en 1896, par Mgr Douais. Mais M. Chalande soutient que les articles du bail « escrits et ordonnés » par B. n'ont rapport qu'aux démolitions, à l'épaisseur des murs des deux corps, à la tour d'escalier et aux voûtes, et non au plan ou aux ornements.

1557 et 1562, une maison enclavée dans ses propriétés de la rue de l'Echarpe et divers immeubles (1), à la droite de son logis. Les événements de 1562, où il faillit perdre la fortune et la vie, l'empêchèrent d'achever son œuvre. Après 1572, les travaux furent repris, le pavillon de la porte d'entrée construit et relié à l'arrière-corps par une coursière sur consoles le long du mur mitoyen. Ce magnifique logis, dont la légende insoucieuse des dates a pu faire une œuvre du Primatice, édifiée pour François Ier, a été comparé au Louvre de Pierre Lescot. Cette ressemblance, toute superficielle et, du reste, assez difficile à soutenir (le Louvre fut achevé un an plus tard que l'hôtel), masque des différences bien plus réelles.

En fait, l'hôtel d'Assézat est l'aboutissement et la perfection du style de la Renaissance monumentale toulousaine. Il est bien de chez nous par l'alliance savoureuse de la brique et de la pierre, par des toits en tuiles romaines, par sa tour d'escalier et sa tourelle, que surmonte une lanterne appuyée sur des consoles renversées; s'il fallait chercher une parenté pour cet harmonieux campanile coiffé de son dôme, ce n'est pas au Nord de la France, mais à l'Italie qu'on penserait invinciblement. La cour, avec ses ordres superposés, encadrant les fenêtres, se rapproche et, peut-être, s'inspire de celle de l'hôtel Mansencal et de l'hôtel La Mamye; mais ici l'ébauche est devenue chef-d'œuvre. L'escalier à rampe droite, dit « vis à repos », existait déjà dans l'hôtel d'Ulmo et l'hôtel de Bagis. Les chapiteaux ioniques et corinthiens qui l'ornent et que soutiennent des fragments de pilastres semblent suspendus aux arcades comme à l'hôtel Delpech. L'entablement de la porte cochère est imité du portail Burnet. C'est dans son milieu toulousain qu'il faut donc replacer, pour le comprendre, ce logis composé d'éléments locaux, mais unique par le fini des détails sculpturaux et le charme singulier que dégagent la sobriété, l'harmonie des lignes et le bonheur des proportions.

Hôtels de la fin du XVIe siècle.

Les guerres de religion ont porté un coup funeste à l'art monumental. Les beaux logis se raréfient.

1. Rue de la Bourse et 11, rue de Metz.

Le logis d'Augier Ferrier.

Rue Saint-Rome, nº 39, à l'angle de la rue des Gestes, derrière une haute façade de briques du temps de Louis XIII, s'érige, sur le côté sud de la cour, une assez belle façade Renaissance élevée par le médecin Augier Ferrier, que Jean Bertrandi présenta et attacha à Catherine de Médicis, séduite moins par la science médicale d'Augier Ferrier que par ses horoscopes. Cette maison passa, en 1598, au médecin Francisco Sanchez, une des lumières de la philosophie et de la médecine de son temps.

La maison du maître orfèvre Hélie Gérauld (rue des Filatiers, nº 9) est datée de 1577. Elle attire les regards par sa façade en briques et en pans de bois entre-croisés et par ses trois fenêtres superposées encadrées de bois sculpté. C'est un spécimen, très rare dans nos régions, de cette architecture du corondage (1) et du bois ouvragé.

L'hôtel de la Belle Paule.

L'hôtel dit de la Belle Paule (rue Temponières, 7, et rue Tripière, ancienne rue del Tombarel, 10), cache, sous une façade banale, une charmante cour du style des derniers Valois, avec des fenêtres à croisillons sculptés. En 1571, cet immeuble était la propriété de Pierre de Baynaguet, descendant d'une famille de marchands, époux de Paule de Viguier, dont la beauté a alimenté la légende toulousaine (2); la « belle Paule », veuve assez tôt de son premier mari, épousa

1. Corondage de manecanat (bois et briques) à distinguer du corondage de torchis.

2. Elle était, dit la légende, obligée de se montrer une fois l'an au peuple. Lorsque François Ier honora Toulouse de sa présence, Paule de Viguier aurait été choisie, à quinze ans, pour offrir au roi les clefs de la ville. Le prince, aussi galant qu'il était brave, frappé d'admiration à l'aspect de cette jeune personne, l'aurait nommée la *Belle Paule*; désormais, le titre de « belle » ne lui fut pas disputé. Elle composait des vers harmonieux, et son style avait une élégance, une pureté rares à cette époque. Toulouse avait alors, selon la légende, une *Pleyade poétique*, qui s'assemblait dans l'hôtel de la Belle Paule. On y remarquait Audiette Peschaïra, dont les chansons et les ballades étaient devenues populaires en Languedoc et qui finit ses jours dans un cloître; Bernard Deupia apportait des ouvrages nombreux dans cette modeste Académie. Claudia Ligoune, son émule, ornait des grâces du langage des compositions plus réservées. Esclarmonde d'Epinète aimait les arts, etc. La Belle Paule mourut en 1610. On ne lui a pas connu de descendants.

L'existence d'une *Pleyade poétique* à Toulouse, au XVIe siècle, est, en effet, une légende sortie tout entière de la féconde imagination de Dumège, qui, après en avoir parlé dans un mémoire à l'Académie des Sciences de Toulouse (années 1836-37), en parle encore dans ses *Institutions de la ville de Toulouse* (II, pp. 237 et 241). Mais le docteur Noulet a fait bonne justice de cette invention, que la critique a définitivement rejetée. (Cf. *Mém. Acad. des Sciences*, année 1853, pp. 297 à 322, et J. Anglade, dans la notice consacrée au professeur J.-B. Noulet, par E. Cartailhac, J. Anglade, etc. [Mém. de l'Acad. des Sciences, 12e série, t. VI].)

son cousin Philippe de la Roche, baron de Fontenille, capitaine de cinquante hommes d'armes. Veuve une seconde fois, elle vendit son hôtel en 1608, ayant depuis fixé sa résidence à l'hôtel de Paucy, au Salin, 16, rue de Languedoc, qu'elle avait recueilli dans un héritage.

Un hôtel (1), au nº 3 de la rue Fermat (autrefois rue des Nobles), ayant appartenu à la famille de Sevin-Mansencal en 1676, garde encore, dans la cour, des portes et des fenêtres ornées dans le goût de la Renaissance, mais postérieures à cette époque, et, au fond du jardin, un puits monumental Renaissance, sans margelle, classé par Daly : « porte style Henri III »; en très bas relief, deux victoires s'envolant sur les tympans; « elles ornent convenablement le monument, dit Joseph de Malafosse, sans l'écraser et sans en contrarier les lignes, mais elles sont d'un mauvais travail ». Hôtel de Sevin-Mansescal.

A la fin du XVIe siècle appartient également un des logis les plus pittoresques de Toulouse (16, rue des Changes), celui du capitoul Jean Astorg (1566-1567), dont la fille l'apporta en dot à Guillaume de Saint-Germain, marchand et deux fois capitoul (1589-1598). Celui-ci fit élever la façade, malheureusement fort abîmée, dont les pilastres sont noyés sous un badigeon et les croisillons des fenêtres détruits, mais qui n'en conserve pas moins l'attrait et l'intérêt d'un beau spécimen du style Henri IV. La cour, surtout, retient l'attention par ses deux grands escaliers extérieurs tournants en charpente et ses trois étages de galeries de bois aux balustres à moulures. Hôtel Saint-Germain.

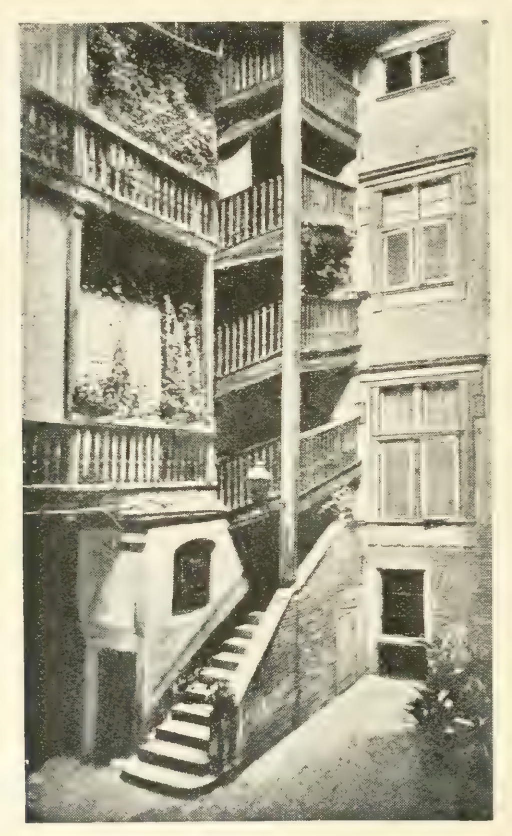
L'hôtel Dumay (rue du May, nº 7) fut construit en 1590 et a conservé quelques restes de l'ancien logis gothique. Sa cour, avec ses galeries, ses arcades et sa tour, forme un bel ensemble du style Henri IV. Ce logis porte le nom d'Antoine Dumay, docteur en médecine, titulaire de la chaire de thérapeutique et d'hygiène, successeur d'Augier Ferrier, son voisin (rue Saint-Rome, 39), médecin de Marguerite de Navarre, mort en 1611 (2). Hôtels Dumay, de Massas, Astorg.

1. Au XVIIIe siècle, il appartient à Simon de Cazalès et à Pierre de Marmiesse (Cf. *Cadastre du XVIIIe siècle* 28e moulon, nº 1), et, au XIXe siècle, à la famille de Montredon. V. Fr. Galabert. *Bull. Société archéologique*, nº 46, 1917-1921. Actuellement, cet hôtel est occupé par le docteur Dalous, l'éminent professeur de la Faculté de médecine de Toulouse. Il appartient à M. de Saint-André.

2. Sur la porte de la tour est inscrite la devise : *Tempora et diligentia.* L'hôtel Dumay appartient actuellement au docteur Durand.

L'hôtel du conseiller de Massas, 29, rue de la Dalbade, marque déjà le déclin du style séduisant de la Renaissance.

La maison du marchand Antoine Martin (rue Cujas, 7), construite en réalité par Jean Astorg et qui doit son nom à son acquéreur, offre une cour ornée de fenêtres à croisillons et de galeries de bois; mais son intérêt réside dans les boi-



Hôtel Saint-Germain (rue des Changes)

series des devantures du magasin, vestige unique à Toulouse, qui portent, avec le monogramme du Christ, la date de 1612.

Les châteaux des environs de Toulouse.

Ce n'est pas seulement dans la ville que nos marchands, officiers ou parlementaires ont élevé de belles demeures, mais aussi à la campagne. Certes, on chercherait vainement aux environs de Toulouse un ensemble comparable à celui

des châteaux de la Loire; et pourtant quelques-unes de ces résidences, œuvres de nos meilleurs architectes, ne sont pas indignes de figurer à côté des hôtels Bernuy et d'Assézat dans le bel ensemble architectural de la Renaissance toulousaine. Tel le charmant château de Saint-Elix, élevé de 1540 à 1548 par Laurent Clary pour Pierre Potier, notaire, greffier du Parlement, maître des Eaux et Forêts du Comminges. Tel le château de Pibrac, vieille maison féodale, à laquelle les du Faur ajoutèrent, au milieu du XVIe siècle, deux ailes dans le goût nouveau, et dont les croisillons et les doubles étages de colonnettes accostant les fenêtres rappellent l'hôtel de Bagis. Tel le château de Castelnau-d'Estrétefonds, construit par Anthoine Lescalle pour le conseiller Michel de Vabres (1539). Tels, enfin, le château de Lasserre [1], construit par Bachelier et Lescalle pour Eléonore de Bernuy, femme de Michel du Faur; et, surtout, le château de Saint-Jory.

Le château de Saint-Jory.

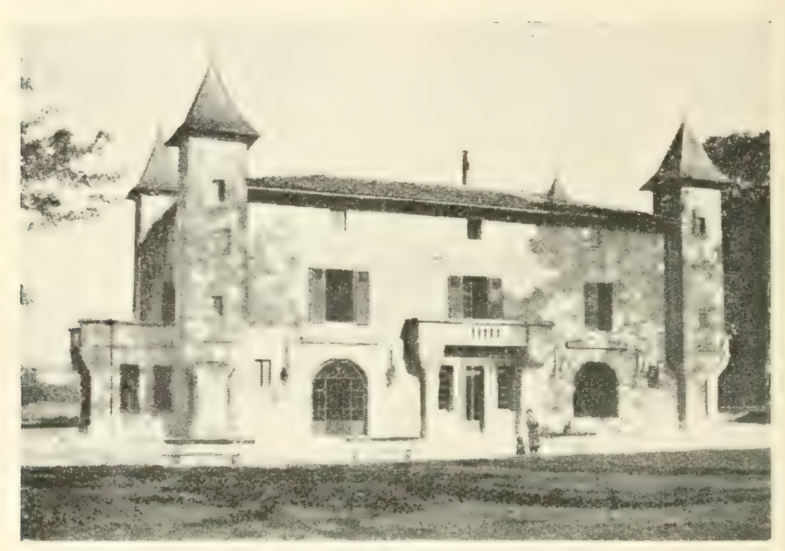
Le château de Saint-Jory, intégralement conservé aujourd'hui, est l'œuvre authentique de Nicolas Bachelier, qui fut chargé, en 1545, par Jacques et Michel du Faur, héritiers de la seigneurie de Saint-Jory, de réparer la vieille maison forte et de la moderniser. L'architecte a conservé les tours du moyen âge et les gros murs, mais il a aménagé le beau portail d'ordonnance corinthienne et composite, sommé d'un fronton demi-circulaire, percé des fenêtres qui s'accostent de délicates colonnettes portées sur consoles, et construit à l'intérieur deux magnifiques cheminées. C'est le plus beau château de la campagne toulousaine.

Le château de Casselardit.

Le beau château d'Asnières, situé à Casselardit, quartier Saint-Cyprien, flanqué à chaque angle de tours carrées évasées à la base, s'élève dans un parc magnifique de 10 hectares, longeant la rive gauche de la Garonne. Construit vers le XVe siècle, il a été notablement remanié depuis. Antérieurement, les fenêtres du premier étage étaient à meneaux et le rez-de-chaussée était dépourvu d'ouvertures. Ce château, remarquable par son ordonnance correcte et régulière, a l'aspect aristocratique et grave. Au niveau du sol, de hautes et larges baies plein cintre s'ouvrent actuellement sur la Garonne et sur le parc; celles du Midi sont ornées de blasons :

1. A 2 kilomètres de Montastruc (Haute-Garonne).

l'un est moderne, l'autre, devant servir vraisemblablement à perpétuer la mémoire d'un ordonnateur du château, est surmonté d'un heaume avec le chef chargé de trois soleils et portant un aigle éployé dans le cœur. Une réelle richesse de luxe a été déployée dans la décoration intérieure (1).



Château de Casselardit

Conclusion sur la Renaissance monumentale.

L'aspect de Toulouse sous la Renaissance devait, sans aucun doute, évoquer celui d'une ville italienne, avec ses nombreuses et magnifiques demeures. Il justifia l'admiration que lui ont, à cette époque, témoignée les étrangers. Scaliger (Joseph Juste) (2) l'a célébrée en latin et en français. « *Tholosa habet palatia multa — est pulchrior Lutetia.* » Et ailleurs : « Tholose est une plaisante ville ; c'est la plus belle de France ; ce sont des palais que ses maisons. »



La sculpture.

Etroitement associée à l'architecture, la sculpture du XVIe siècle n'est guère représentée à Toulouse que par les ornements des logis. Nous ne possédons, au musée des Augus-

1. M. Pierre Ducis est propriétaire de ce château de Casselardit depuis de longues années.

2. Fils de Jules Lesa Scaliger, né à Agen en 1540, mort en 1609, érudit et humaniste.

tins, que quelques fragments de rétables, entre autres une tête probable de saint Jean provenant du rétable de l'Assomption, à Saint-Etienne, œuvre vraisemblablement de Nicolas Bachelier. Mais les cariatides de l'hôtel de Bagis, les statues de l'hôtel de Jean Burnet, les angelots de la tourelle de l'hôtel de Gaspard Molinier, œuvres dont nous ne connaissons pas les auteurs, témoignent de l'existence, à Toulouse, au XVIe siècle, d'une école de sculpture vivante, formée par l'étude des modèles antiques et surtout italiens, nourrie par une sève locale drue, vigoureuse, dans laquelle se sont peut-être infusés des apports étrangers, en l'espèce bourguignons. Les caractères de cette école semblent être : le goût très vif de la nature, une imagination très éveillée et souvent fantaisiste, une virtuosité technique indéniable, le goût des belles formes, pleines et abondantes, voisinant avec une délicatesse charmante de ciseau dans l'ornement, mais aussi avec une tendance à la surcharge et à l'amplification exubérante.

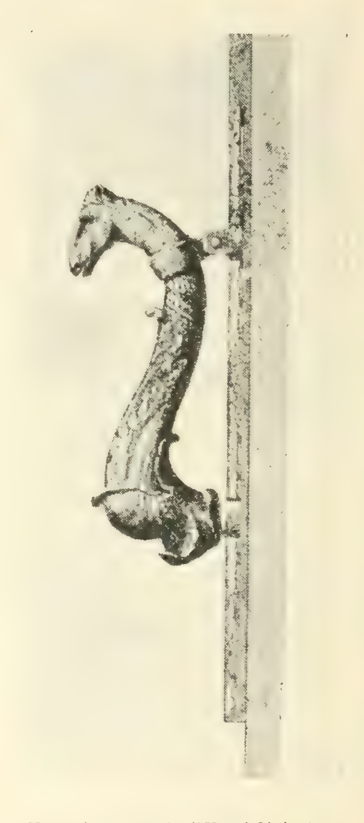
Le bois. Le mobilier.

S'il reste peu de spécimens de l'architecture du bois, il n'est pas douteux que des colonnettes et même des figures de bois sculpté ornaient jadis beaucoup de fenêtres de logis (1). Il existait, à Toulouse, des ateliers prospères de sculpteurs sur bois, qui reproduisaient les motifs des principaux hôtels ou qui les imitaient. Telles sont les boiseries du château de Pibrac, qui ornent encore ce qui fut le cabinet de travail du chancelier Guy du Faur de Pibrac, avec leurs cariatides, leurs mascarons, leurs griffons, leurs sirènes et leurs vases, dans des enroulements de feuillages. Les beaux meubles, fouillés en plein bois, décorés de hauts reliefs ou de motifs ornementaux, abondaient assurément dans ces opulents logis. Le buffet du cabinet de du Mège, aujourd'hui au musée Saint-Raymond, en est un bel exemplaire ; par malheur, les collections particulières, qui nous en avaient conservé d'assez nombreux spécimens, ont été dispersées ou achetées par des musées étrangers (2), sans que les nôtres aient été autorisés ou mis en mesure de les acquérir.

1. Il en reste encore au coin de la rue Malcousinat et rue Saint-Jean, derrière la Dalbade. Deux figures de bois sont au Musée.
2. La collection Soulage est au Kensington Muséum, à Londres.,

Ferronnerie.

Le heurtoir de l'hôtel d'Assézat, la belle serrure de l'archivaire du moulin du Bazacle, aujourd'hui au musée Saint-Raymond, sont parmi les rares vestiges de l'art de nos ferronniers et de nos ciseleurs, aussi réputés que les ouvriers du bois.



Heurtoir, porte de l'Hôtel d'Assézat

La peinture.

Pour la peinture, à Toulouse, la Renaissance est une époque d'évolution décisive. Les miniatures des *Annales* deviennent alors de véritables tableaux d'histoire, et les portraits qui y figurent sont non seulement des documents importants, mais souvent des œuvres de talent. Plus heureux que pour les sculpteurs, nous avons conservé les noms de ces peintres. Le frontispice du second volume, qui est de Charles Pingault, est d'une manière déjà différente de celle des enlumineurs du siècle précédent et s'inspire de la décoration italo-antique. Antoine Durand et, surtout, Serves Cornoailles et Jacques Bolvène, tout en collaborant à l'histoire de Toulouse, ont orné de tableaux les murs du Consistoire. De Jacques Bolvène, le Musée conserve une toile sur les devoirs des magistrats, peinte en 1595, tout imprégnée des procédés italiens. Si ces artistes ne sont pas de tout premier ordre, ils s'intègrent dans un mouvement général d'art, dont peu de villes en France peuvent s'enorgueillir.

BIBLIOGRAPHIE

Histoire de Languedoc, t. XI (1889), t. XII, (preuves). — Roschach. *Une visite princière à Toulouse* (Mém. de l'Acad. des Sciences (1902). — Vindry. *Les parlementaires français au XVIe siècle* (t. II, Parlement de Toulouse), Paris, 1912. — V. Fons, *Entrée dans Toulouse des premiers présidents* (Rec. de l'Acad. de Législ., 1876) — Beaudouin. *Les écoliers provençaux à l'Université de Toulouse*, Toulouse, 1890. — Abbé Lestrade. *Un professeur de droit à Toulouse, Jean Bertrand* (Bull. de la Soc. Arch., 1900-1901). — Barbot. *Francisco Sanchez, médecin de l'hôtel de Saint-Jacques*, Toulouse, 1904. — Berriat Saint-Prix. *Histoire de Cujas*, p. 373, dans l'Histoire du droit romain, Paris, 1921. — L. Delisle. *Cujas déchiffreur de papyrus*, Paris, 1910. — Mugnier. *La vie et les poésies de Jean de Boyssonné*, Paris, 1897. — Guibal. *Jean de Boysson et la Renaissance à Toulouse*, Toulouse, 1863. — R. de Boysson. *Un humaniste toulousain, Jehan de Boysson* (Bull. de la Soc. de la Corrèze, t. XXXIII). — H. Jacoubet. *Les trois centuries de maistre Jehan de Boysson, régent à Tholoze*, 1923, Toulouse (thèse). — Abbé Degert. *Un humaniste, Jean de Pins* (Bull. de la Soc. Arch., 1909). — Delaruelle. *Un président au Parlement de Toulouse, Jacques Minut* (†1536) (Ann. du Midi, 1923, t. 35, p. 137). — E. Frémy. *Un ambassadeur libéral sous Charles IX et Henri III, Arnaud du Ferrier*, Paris, 1880. — Ch. Oulmont. *Etienne Forcadel* (Rev. des Pyrénées, 1907). — L. de Santi. *Blaise d'Auriol et la réaction universitaire à Toulouse* (Mém. de l'Acad. des Sciences, 1906); — *Rabelais à Toulouse* (Rev. du XVIe s., 1921). — De Lahondès. *Le poète rémois Jean Voulté à Toulouse* (Bull. de la Soc. Arch., 1900, n° 25, 192). — Graillot. *Nicolas Bachelier*, Toulouse, 1914 (renferme une bibliographie complète de la Renaissance des lettres et des arts à Toulouse). — Du Mège. *L'hôtel Bernuy* (Mém. de la Soc. Arch. du Midi, t. III, 1836-37, p. 1). — Jules Chalande. *L'hôtel de Pins* (Bull. de la Soc. Arch., 1916; — *Histoire des rues de Toulouse*). — Jules de Lahondès. *L'hôtel d'Assézat*, Caen, 1896; — *L'Hôtel de pierre* (Bull. de la Soc. Arch., 1896); — *Galeries dans les cours des vieilles maisons de Toulouse*, Toulouse, 1909; — *Les monuments de Toulouse* (époque de la Renaissance), 1920; — *Le château de Saint-Jory et les du Faur* (Bull. de la Soc. Arch., 1911). — Fr. Galabert. *Dominique Bachelier et le Pont-Neuf* (Bull. de la Soc. Arch. du Midi, 1924, n° 46, p. 108). — Pasquier. *Importation d'armures italiennes en France*, Nogent-le-Rotrou, 1906. — Macary. *Inventaire des archives de la Bourse des marchands de Toulouse antérieures à 1790*, Toulouse, 1903. — Massip. *Les enseignes privilégiées à Toulouse.* — L. de Santi. *La peste à Toulouse* (1528-29) (Mém. de l'Acad. des Sciences, 1919). — V. Fons. *Le Parlement de Toulouse en temps d'épidémie* (Mém. de l'Acad. des Sciences, 1878). — Fr. Galabert. *Miniatures des Annales capitulaires, armoiries* (Mém. de la Soc. Arch. du Midi, t. XVI, 2e liv., 1908; — *Un don du baron Bethmann* (Bull. de la Soc. Arch. du Midi, n° 41, 1911-12).

CHAPITRE X

LA RÉFORME ET LES GUERRES DE RELIGION.

Désorganisation de l'Eglise.

Dès le début du XVIe siècle, la Réforme religieuse s'introduit à Toulouse. Ici, comme partout, ce mouvement fut causé par la désorganisation du clergé catholique, dont souffraient les âmes pieuses, déjà depuis les grand conciles du XVe siècle, mais dont le spectacle devient à cette époque encore plus affligeant. L'exemple donné par les papes politiques tels qu'Alexandre VI Borgia, Jules II, Léon X est suivi par le reste de l'Eglise. Les réguliers n'observent plus guère les vœux et échappent aux disciplines conventuelles. Les chanoines se sécularisent : c'est le cas de ceux de Saint-Sernin (1526) et de Saint-Etienne (1510). Les séculiers, bien plus mêlés à la société laïque, assujettis par le concordat de 1516 à l'autorité du roi, qui était maître désormais de la nomination aux bénéfices, subordonnent le spirituel au temporel. Beaucoup d'évêques ne résident pas, songent seulement à s'enrichir en cumulant évêchés et abbayes ou à servir le roi comme diplomates ou ministres. Jean d'Orléans est archevêque de Toulouse à onze ans; son successeur, Gabriel de Gramont (1533-1534), passe presque toute son existence dans les ambassades; il mourut onze jours après son entrée au château de Balma. Odet de Châtillon, qui le remplace, est né en 1517; il lui faut une dispense pour recevoir les ordres; fils de Louise de Montmorency, frère de l'amiral Gaspard de Coligny, ce grand seigneur, cardinal-diacre à seize ans, col-

lectionne les bénéfices. En 1550, il échange l'archevêché de Toulouse pour l'abbaye de Saint-Benoît-sur-Loire, que lui cède Antoine Sanguin, cardinal de Meudon. Celui-ci étant mort en 1559, il reprend Toulouse, qu'il cède à nouveau, en 1562, à Georges d'Armagnac, moyennant les abbayes de Conches et de Belleperche. De tels négoces, l'abus des commendes, la négligence de ces prélats nobles et courtisans à remplir leurs devoirs pastoraux, l'oubli de la règle du célibat, leur amour des richesses ou même — c'est le cas d'Odet de Châtillon — leur goût pour les doctrines nouvelles, tels sont les scandales qui démoralisent les croyants et frayent la voie à la Réforme.

Influence de la Renaissance.

Les dogmes même du catholicisme, peu à peu formés par l'interprétation des Livres saints, par les décisions des conciles et des papes, s'étaient figés en des formules scolastiques



Maison du XVIe siècle, place Saint-Sernin
D'après Mazzoli

dérivées pour la plupart de saint Thomas d'Aquin, le vrai père de la théologie catholique au moyen âge. Ce qu'ils gagnaient en rigueur et en force juridique, ils le perdaient en signification profonde, en force vivante, en s'éloignant tous les jours davantage des textes des Evangiles. Beaucoup de fidèles, dont l'esprit s'ouvrait aux lumières de la Renaissance, au désir de chercher et de savoir, souhaitaient confronter

leurs croyances avec les textes saints désormais publiés, dans leur teneur latine, grecque ou hébraïque, dans leurs traductions en langue vulgaire. Rares étaient ceux qui trouvaient dans ce retour à l'Evangile des raisons de doute ou de scepticisme; l'immense majorité y puisait, au contraire, une foi plus vive. Les premiers réformateurs furent des humanistes : tels Lefèvre d'Etaples, le traducteur français des Testaments, le commentateur des Epîtres de Saint-Paul; ses disciples, Budé et Vatable; sa protectrice, Marguerite d'Angoulême, sœur de François I[er]. A Toulouse, le juriste et humaniste Jean de Boyssonné reste le meilleur représentant de ces idées nouvelles; encore fidèle au catholicisme, il s'éloigne cependant de la théologie universitaire; pour lui, comme pour le groupe de Meaux (1), les œuvres comptent peu auprès de la foi, les rites extérieurs et officiels auprès de la pure doctrine du Christ et des apôtres. Ces premiers réformateurs humilient l'homme devant Dieu, cherchent le salut dans son seul appui, c'est-à-dire dans sa grâce, réservée aux élus. C'est déjà l'esprit du calvinisme. Aussi, les doctrines de Luther et de Zwingle, puis de Calvin, répandues en France de 1521 à 1535, trouvèrent-elles dans les milieux intellectuels et bourgeois un terrain déjà préparé et favorable.

Essai de réform des ordres religieux

Une première réaction contre les mœurs qui déconsidéraient le clergé est marquée par la réforme de certains ordres religieux. Comme toujours, c'est dans le monde des moines que commence l'épuration, par un retour à la rigueur des règles primitives trop souvent violées. A Toulouse, la réforme des Carmes est de 1517; celle des Augustins, de 1519; celle des Cordeliers, de 1522. Celle-ci ne se fit pas sans résistance; les religieux de Saint-François ne se soumirent que lorsqu'on eut braqué un canon sur la porte de leur couvent qu'ils avaient barricadée; mais une scission se produisit : les Cordeliers de la Grande-Observance continuèrent à occuper le couvent et l'église de la rue du Collège-de-Foix, tandis que les religieux de la Petite-Observance allèrent se fixer au monastère de Saint-Roch, plus tard appelé des Récollets. Dans le monde des réguliers, la fermentation demeure assez

1. C'est celui qui s'est formé autour de Briçonnet, évêque de Meaux, de Lefèvre d'Etaples et ses disciples

vive pour que la Réforme luthérienne ou calviniste y recrute de bonne heure de nombreux adeptes. Luther lui-même est moine augustin; parmi les premiers martyrs languedociens du protestantisme, les moines figurent en bonne place.

Les forces de résistance. Université. Parlement.

L'Université demeure un des centres de résistance à la diffusion des nouvelles doctrines. La vigoureuse épuration qu'elle opère dans son sein, entre 1530 et 1535, aboutit à l'expulsion des humanistes suspects de professer les doctrines de Luther ou, tout au moins, celles du groupe de Meaux. En 1530, Bunel est chassé de Toulouse; les professeurs Othon et Mathieu Pac s'exilent en 1532; Jean de Boyssonné abjure ses erreurs et quitte bientôt Toulouse pour Chambéry. Etienne Dolet est emprisonné pour avoir parlé des « cérémonies grotesques et des superstitions » du catholicisme. Cependant, le rôle de l'Université de Toulouse demeure bien moins marqué que celui de la Sorbonne; il s'efface surtout derrière celui du Parlement, que la culture de ses membres n'empêche pas de rester, dans l'ensemble, le vigilant défenseur de l'orthodoxie. Cette cour est chargée de tenir la main à l'observation des édits royaux, à partir de 1534, date à laquelle François Ier, d'abord curieux et sympathique à l'égard des idées nouvelles, se décide à sévir contre leurs propagateurs. L'ordonnance de 1540 remettant aux officiers royaux la poursuite de l'hérésie, complétée par celle de 1543, qui en partageait la connaissance entre les juridictions royale et ecclésiastique, donnait au Parlement de Toulouse un rôle de premier plan : il veillait au commerce des livres par lesquels se répandait la Réforme; les « cas privilégiés » ou hérésie avec scandale public, prêches, célébration du culte réformé, relevèrent exclusivement de sa juridiction à dater de Henri II (ordonnance de 1549; édit de Châteaubriant, 1551). François Ier, à la fin de son règne; Henri II, pendant tout le sien, ne cessent de stimuler son zèle, au service duquel le terrible édit de Compiègne (1557) met la peine de mort, unique punition des sectateurs de la Réforme. En 1541, en 1548, le Parlement envoie des commissaires à Nîmes, à Fleurance, dans le Velay, le Gévaudan et le Vivarais, pour y juger et punir les nouveaux hérétiques. Bien plus qu'à l'Eglise, c'est à lui qu'incombe la défense du catholicisme menacé.

Les persécutions.

Dès 1511, un docteur en médecine, Gondy Salvi de Molina, est brûlé à Toulouse comme hérétique et apostat; en 1520, un autre hérétique est condamné au feu. A partir de cette date, les doctrines luthériennes se répandent en France. La Réforme est prêchée à Castres, en 1527, par un cordelier; à Annonay, en 1528, par deux moines du même ordre : le premier est incarcéré à Toulouse et empoisonné; les deux autres, brûlés vifs. En 1531, l'évêque d'Oléron est condamné à la prison perpétuelle pour avoir adopté et tenté de répandre le luthéranisme à Carcassonne. En 1532, le 31 mars, trente-deux hérétiques sont condamnés à mort par contumace; parmi eux, deux cordeliers, dont l'un, de Nupces, se réfugie chez la reine de Navarre. Cette même année vit l'exil des humanistes et l'abjuration de Jean de Boyssonné. Le 10 septembre 1538, c'est l'inquisiteur de la « Foi » lui-même, le jacobin Louis Rochette, qu'on étrangle et qu'on brûle comme protestant. En 1543, un autre moine, le cordelier de Marsis, apôtre de la Réforme à Castres, subit le même supplice; en 1546, un jacobin a le même sort. La Réforme menaçait d'envahir l'Eglise; l'archevêque de Toulouse ne cachait pas ses sympathies pour elle; il devait se faire protestant en 1561. L'évêque d'Uzès, Jean de Saint-Gelais, se convertit au protestantisme avec quelques chanoines. Un peu plus tard, c'est l'évêque de Montauban qui se marie et qui renonce à ses fonctions. Les réformés cessent d'attendre passivement les persécutions; ils s'enhardissent, troublent les offices comme, en 1547, à Saint-Pierre de Cuisines, interrompent les prêches de moines franciscains (1548); les étudiants fournissent à la secte de nombreux adhérents, quatre mille, dit-on, vers le milieu du siècle.

En 1548, les capitouls font saisir les livres suspects et défendent les assemblées. Au Parlement de Toulouse, comme à celui de Paris, Henri II forme une Chambre ardente spécialement destinée à la poursuite de l'hérésie et composée d'un président et de douze conseillers. Mais, dans le Parlement même, le calvinisme a fait des prosélytes; les conseillers Antoine de Lautrec, Saint-Germier et Jean de Coras, ce dernier une des lumières du droit à Toulouse, ont adopté la doctrine de Genève; les deux premiers se réfugièrent auprès

de Calvin en 1554 et furent brûlés en effigie à Toulouse. De 1548 à 1559, la persécution redouble et, avec elle, se multiplient les réformés et s'accroît leur audace. Leurs livres saisis sont livrés aux flammes et le libraire qui les débitait condamné sévèrement (1552); sept réformés périssent sur le bûcher; d'autres sont condamnés à la prison perpétuelle. Les persécutés ripostent en renversant les croix; en 1555, ils arrachent et jettent dans un puits les statues de saints de la façade de Saint-Etienne. Dans cette église, le jeudi de l'octave du jour du sacre, un cri de «au luthérien!» ayant été poussé, une sédition éclata avec morts et blessés. Déjà s'annoncent les violences de la période qui s'ouvre avec la mort de Henri II.

L'Eglise protestante à Toulouse.

Le nombre des calvinistes est déjà assez grand à Toulouse pour que se constitue la première communauté des fidèles, en 1558. Elle fut organisée par Jean le Masson, dit Vignault; Nicolas Folcon, dit la Vallée, ancien carme, et Molineau. Peu après, on la voit dirigée par Barelles, cordelier défroqué. Cette Eglise naissante fut mère de celle de Montauban, qui devait se développer avec tant de vigueur et de rapidité; elle députe au Synode de mai 1559, tenu à Paris, qui dota la France protestante de sa première organisation religieuse. Bien que nous n'ayons aucune précision sur l'effectif de ses fidèles, nous savons cependant que les adeptes ou les sympathisants sont puissants et nombreux : le viguier Jean Portal, les capitouls de 1561-1562, Hunauld, baron de Lanta, Assézat, Mandinelli, Ducèdre, Dareau, Ganellon, Pastoureau, Vignes, une vingtaine de parlementaires, près du tiers de la Cour, comptent parmi ceux qui réclament le libre exercice du culte pour la nouvelle religion, s'ils ne la pratiquent pas eux-mêmes. A Toulouse, en 1562, des témoignages suspects d'exagération portaient à vingt-cinq mille le nombre des protestants agglomérés dans la ville; mais un autre texte, mentionnant quatre mille réformés en 1561, paraît répondre davantage à la réalité historique.

Victoire des protestants. L'Edit de janvier 1562.

La mort de Henri II et l'avènement de son fils François II (1559), en donnant le pouvoir aux Guises, oncles de la reine et catholiques fanatiques, ne fit qu'accentuer les progrès des réformés. La conjuration d'Amboise, organisée pour enlever

le roi et se défaire des ministres, comprenait en majorité des protestants et était secrètement dirigée par le prince de Condé, ardent réformé, frère du roi de Navarre, Antoine de Bourbon, premier prince du sang. Condé fut arrêté à Orléans et ne fut sauvé que par la mort de François II (5 décembre 1560). L'avènement du jeune Charles IX, encore mineur, donna la régence et la direction des affaires à Catherine de Médicis, sa mère, et au premier ministre, le chancelier Michel de l'Hospital, ancien étudiant de notre Université. Partout, déjà depuis 1560, se déchaînaient les passions religieuses, éclataient troubles et séditions. A Toulouse, en mars 1560, on chanta à la Dalbade, pendant le sermon, des psaumes de Marot. En mai, en pleine église Saint-Sernin, un marchand interpelle le prédicateur, lui crie qu'il ment : on le tue sur place. Autour de la ville, partout des prêches en armes; à Montauban, la messe est abolie, les prêtres incarcérés. En mars 1561, un prêche protestant a lieu au collège de l'Esquile, un autre en public, qui est signalé par des désordres. Tout autour de Toulouse (septembre-octobre 1561), les huguenots s'emparent de Lavaur, Rabastens, Réalmont, Revel, Castres, Castelnaudary, Gaillac, Villefranche-de-Lauraguais. Les religieuses de Lespinasse se convertissent et se marient à des protestants montalbanais. Partout, les réformés réclament le libre exercice de leur culte. L'édit de juillet 1561 n'accorde que la liberté du culte privé, à huis clos, et interdit encore les conventicules. Mais Michel de l'Hospital et Catherine de Médicis, pour des raisons politiques, évoluaient vers la tolérance. Après le colloque de Poissy (octobre 1561) [1], le Chancelier fit droit aux vœux des réformés par l'édit du 17 janvier 1562, qui accordait aux protestants la liberté du culte hors les murs et des conventicules dans les maisons privées *intra muros*.

Prêches publics à Toulouse.

Alors s'élève le premier temple protestant à Toulouse, hors la porte Villeneuve, simple hangar en planches. Le 7 février 1562, cinq mille personnes assistèrent au premier prône public, sous la protection de la garde des capitouls, cent soldats que nos magistrats avaient obtenus pour leur

1. Réunion d'évêques et de ministres protestants, convoquée par la reine mère pour tenter de concilier les deux confessions.

sûreté. Cet événement si nouveau et l'attrait de la parole du ministre Abel de Nort avaient, sans doute, rassemblé autant de curieux que de fidèles. Les catholiques s'indignaient d'une si grave concession aux calvinistes. Le 19 février, un gentilhomme protestant ayant été tué d'un coup d'arquebuse tiré imprudemment par un soldat, son cadavre fut porté par ses coreligionnaires à la Maison commune; on craignit une émeute; les catholiques se retranchèrent dans leurs maisons. Tout est prêt pour une guerre civile, dont les prodromes s'aperçoivent partout et qu'allait déchaîner le massacre des protestants à Wassy (1er mars 1562), massacre ordonné par le duc de Guise et sa suite.

***

La première guerre religieuse (1562-1563).

A cette sanglante exécution répondit la prise d'armes de Condé, chef des calvinistes, qui s'empare d'Orléans (2 avril). Tandis que les catholiques se groupent autour du triumvirat François de Guise, Montmorency et Saint-André, Condé adresse un appel à toutes les églises réformées de France. Ces événements allaient avoir à Toulouse de graves répercussions.

Les journées de mai à Toulouse.

Depuis que le roi avait autorisé les prêches protestants, la ville se trouvait en effervescence. Le 2 avril, l'enterrement « à la huguenote » d'une femme du peuple, au faubourg Saint-Michel, déchaîne une véritable émeute catholique qui éclate avec le tocsin, soulevée par les excitations des prêtres. Les capitouls arrêtèrent une cinquantaine de séditieux. Le président Mansencal convoqua, aux Augustins, une assemblée des principaux de la ville; cet homme de cœur fit décider qu'on garantirait aux réformés l'observation de l'édit de janvier, tout en leur défendant d'escorter leurs ministres se rendant aux prêches et en interdisant aux prêtres de sonner le tocsin. Les séditieux furent déférés au sénéchal et aux capitouls. Mansencal exhorta tout le monde à la tolérance et à la modération, reprenant à son compte les belles paroles de l'Hospital aux Etats d'Orléans (1). Mais les catholiques

1. « Otons ces mots diaboliques de papistes, huguenots; ne changeons le nom de chrétiens. »

ne suivaient guère ces nobles conseils; ils suspectaient à bon droit les capitouls, presque tous gagnés à la nouvelle secte, le sénéchal Bernard de Vabres, baron de Castelnau-d'Estrétefonds, catholique fort tiède; le viguier Jean Portal, huguenot notoire; le Parlement, dont vingt-cinq membres étaient acquis ou sympathiques à la Réforme; le premier président lui-même, dont la hauteur d'âme dominait la mêlée mais leur paraissait une vraie trahison.

Protestants et catholiques s'arment.

Ils songèrent à se protéger eux-mêmes; les communautés religieuses, les chapitres Saint-Etienne et Saint-Sernin, alarmés par les nouvelles venues de tous les environs, prirent à leur service des soldats pour les garder; quelques parlementaires firent de même. Les capitouls se plaignirent qu'on levât des troupes sans leur aveu et ordonnèrent l'expulsion de ces troupes, que le Parlement arrêta. Il est vrai qu'eux-mêmes avaient porté de cent à cinq cents hommes la garde que le lieutenant gouverneur, de Crussol, leur avait accordée, et qu'ils laissèrent ou firent entrer cinq cents soldats protestants fournis par les communes entourant Toulouse. Toute la question était de savoir lesquels seraient maîtres de la ville, des religionnaires ou des catholiques.

Le complot protestant.

Ce furent les calvinistes qui prirent l'initiative. En avril, le capitoul Hunauld, baron de Lanta, fut envoyé à Condé pour lui proposer de lui livrer Toulouse [1], à la condition qu'il détachât, pour l'occuper, les levées que faisait le vicomte d'Arpajon dans les Cévennes. Montluc, gouverneur de la Guyenne, averti de cette démarche, informa Mansencal (9 mai), tandis qu'une lettre d'Hunauld était interceptée à la porte Saint-Etienne. Armé de ces preuves, le premier président réunit le Parlement, constitua une commission de huit conseillers, fit comparaître les capitouls, qui jurèrent que le baron de Lanta se trouvait à Bordeaux. Les ayant convaincus

1. Les protestants avaient formé le dessein de se rendre maîtres de la ville afin de favoriser le prince de Condé; il venait de prendre les armes par les ordres de la reine régente pour délivrer le roi de la tyrannie du triumvirat qui s'était rendu maître de sa personne et l'avait emmené de force à Paris. L'entreprise des Réformés était donc légitime et la révolte n'était pas de leur côté. Si la reine était réunie avec le prince de Condé, il est évident que le parti fidèle était celui des protestants et que les catholiques étaient les rebelles (*Pièces historiques relatives aux guerres de religion à Toulouse*, 1862).

de mensonge, Mensencal se saisit du gouvernement de la ville, adjoignant aux capitouls douze bons citoyens et déléguant la président du Faur et cinq conseillers à la direction du conseil de ville; en même temps, le Parlement décréta d'arrestation Hunauld, qui se réfugia dans ses terres, demanda du secours à Montluc et au vicomte de Joyeuse [1] et ordonna des levées de soldats.

Prise de l'Hôtel de ville par les protestants.

Les protestants résolurent de prévenir les catholiques. Les principaux d'entre eux, dont le ministre Barelles, partisans de l'action, tinrent conseil chez le viguier Jean Portal. Dans la nuit du 11 au 12, le capitaine Saux et le capitoul Ducèdre



34. Armoiries de Toulouse. 1412. (*Ann. mss.*)

rassemblèrent douze ou quinze cents arquebusiers place de la Pierre, occupèrent l'Hôtel de ville et l'arsenal; ils voulaient enlever également le Palais et le Parlement; mais les parlementaires se tenaient sur leurs gardes; la tentative échoua. Les protestants s'emparèrent des portes Matabiau et Arnaud-Bernard, mais ne purent occuper celle du Bazacle. Ils se rendirent ainsi maîtres de tout le nord de la ville, tandis que les catholiques tenaient la partie sud, du Pont-Vieux à Saint-Etienne, de Perchepinte à la place Rouaix. Le lendemain et le surlendemain, la plupart des collèges, les Cordeliers, les Jacobins, les couvents de Saint-Orens et des Béguines tombèrent aux mains des calvinistes, qui avaient un poste avancé

1. Lieutenant du gouverneur du Languedoc.

dans l'église Saint-Rome, à proximité des barricades établies rue des Changes et à l'entrée des Puits-Clos, par Pierre Delpech, le plus fougueux des chefs catholiques.

Mesures du Parlement.

Le 12 mai, le Parlement casse les capitouls en exercice, qu'il remplace par des magistrats municipaux nommés par lui, transporte les barils de poudre du Bazacle au Palais, ainsi que tout l'argent de la Trésorerie, fait sonner le tocsin dans la ville et à quatre lieues alentour, fait armer les catholiques, qui arborèrent la croix blanche en signe de ralliement. Il presse l'arrivée des secours demandés et prescrit de courir sus à tous les religionnaires qui voudraient entrer dans la ville. Ce blocus fit son effet : les protestants ne reçurent du dehors que trois cents des leurs, tandis que le 13 et le 14 purent pénétrer des forces catholiques importantes, les compagnies de Pierre de Saint-Lari, seigneur de Bellegarde, de Clermont d'Aureville, de Savignac, de Tilladet, de Gardouch, de Fourquevaux. Le maréchal de Thermes tenait la banlieue; les seigneurs de Terride, de Joyeuse, Montluc lui-même, alertés, envoyaient des renforts. Dans la ville, les forces catholiques furent mises sous le commandement du comte de Carmaing, à l'exclusion du sénéchal, dont on occupa la résidence. Les protestants disposaient de dix-sept cents hommes de troupes régulières et organisèrent des compagnies d'étudiants sous la conduite de Mignot, sieur de la Boissière, étudiant en droit, et d'un certain Breton, qui combattit plus tard à Lépante; ils attendaient un secours de douze cents hommes commandés par le vicomte d'Arpajon.

La bataille de rues.

Le combat commença avec le massacre des calvinistes dans la partie de la ville tenue par les catholiques; rue des Couteliers, un calviniste se retranche dans sa maison avec dix-sept de ses amis; on y mit le feu. D'autres, pourchassés jusque dans les égouts, furent jetés à la rivière. Le 13 mai au soir, les protestants attaquèrent sans succès la place Rouaix et tentèrent vainement d'atteindre Saint-Etienne; mais ils prirent le couvent de Saint-Pantaléon et l'église Saint-Georges, qu'ils mirent à sac. Le 14 mai, la contre-offensive catholique sur la tour de Najac [1] fut repoussée égale-

1. Place de la Bourse.

ment. Le 15 mai, les protestants marchèrent sur le Palais; un violent combat eut lieu rue Boulbonne avec les troupes de Delpech et de Carmaing; celui-ci était couvert de blessures; trois capitaines catholiques furent tués; mais les calvinistes ne purent passer; ils établirent alors une batterie de deux pièces sur le grand portail de l'Hôtel de ville, bombardèrent Saint-Sernin, les Augustins, les Jacobins, dont ils descendirent la flèche et la grosse cloche; ils s'emparèrent des couvents des Cordeliers de la Grande-Observance, de Saint-Orens, des Béguins ou du Tiers Ordre, des Jacobins, massacrèrent les religieux, détruisirent les images, pillèrent les trésors. Les jacobins se sauvèrent demi-nus; les cordeliers furent amenés à l'Hôtel de ville puis renvoyés. Saint-Sernin résista avec sa batterie catholique établie dans le clocher et ses meurtrières aménagées dans la partie basse des fenêtres des galeries; mais le couvent des chanoinesses fut pris et saccagé. Toulouse était dans un état de trouble et de souffrances cruelles. Que de larmes, que de sang coûtèrent ces journées de sédition, de carnage, de mort! Ce fut la mêlée de tout un peuple s'abandonnant à tous les désordres, se battant sans chef, sans direction, le jour, la nuit, au détour de chaque rue, à toutes rencontres. Ces adversaires irréconciliables luttaient avec le courage opiniâtre qui faisait leur caractère. Chacun d'eux donna partout des marques de sa rage.

Incendie du quartier Saint-Georges. Négociations.

De leur côté, les catholiques mirent le feu au quartier Saint-Georges, espérant que le vent d'autan pousserait les flammes vers l'Hôtel de ville; plus de deux cents maisons furent ainsi brûlées ([1]), mais le résultat cherché ne fut pas obtenu; les protestants combattaient l'incendie et tiraient le canon contre les maisons en flammes. Le combat recommença le 16, rue de la Pomme et rue des Changes. Seulement, les protestants étaient las et découragés; les catholiques disposaient de forces considérables; de Thermes et Montluc avaient dispersé, entre Montauban et Verfeil, les arquebusiers du vicomte d'Arpajon; aucun espoir de secours ne restait aux

1. De Thou dit 200 maisons brûlées et d'Aubigné 300. Les catholiques ne tirèrent d'autres fruits de cette entreprise que le regret inutile d'avoir réduit ces maisons en cendres. Quel étrange spectacle ! Les catholiques avaient bonne grâce « d'accuser les protestants d'avoir dessein de détruire la ville de fond en comble » ! (*Pièces historiques relatives aux guerres de religion à Toulouse*. 1862, *loc. cit.*).

conjurés. Le baron de Fourquevaux, le plus habile des chefs catholiques, entama des négociations avec eux; ils demandaient à se retirer de Toulouse avec armes et bagages, en toute sûreté. Par contre, le Parlement voulait la capitulation pure et simple. Une trêve de vingt-quatre heures fut conclue. Le soir même, deux mille protestants sortirent de la ville. Le lendemain 17, comme les catholiques se préparaient à donner l'assaut à l'Hôtel de ville, les occupants firent monter des crieurs sur le toit, célébrèrent la Cène, pendant que du haut du toit du Capitole le trompette de la ville chantait des psaumes; puis, le soir, ils sortirent par la porte Villeneuve et se dispersèrent; une partie se réfugia dans les villes environnantes : Lavaur, Puylaurens, Castres, Montauban; l'autre fut massacrée par les soldats de Thermes ou par les paysans (1).

La répression.

Le 18 mai, Montluc fit son entrée à Toulouse avec sa compagnie, avec celles du comte de Gondran et du capitaine Tilladet, ainsi qu'avec deux cents gentilshommes, tambour battant, enseignes déployées. Sa conduite, habile et sage, fut empreinte de modération; pour empêcher le pillage de la ville et des massacres inutiles, il ordonna de fermer les portes aux secours qui ne cessaient d'affluer, fit sortir tous les étrangers, mit une forte garnison, deux cents arquebusiers, deux cent cinquante cavaliers, douze cents fantassins sous le commandement de Bellegarde. Mais il détruisit le temple de la porte Villeneuve et laissa le champ libre aux vengeances catholiques. Le Parlement agit avec rigueur. Le conseiller Jean Amadou, chargé de l'instruction, reçut des pouvoirs discrétionnaires et en usa sans ménagements; il y eut mille six cent quatre-vingt-dix décrets de prise de corps; ceux des

1. Les protestants abandonnèrent leur poste à l'entrée de la nuit. La confusion régna dans leur retraite; les uns restèrent dans Toulouse, d'autres sortirent par la porte Villeneuve. Savignac, à la tête d'une troupe de catholiques, courut les charger et les tailla en pièces. Les protestants furent massacrés contre la foi d'une capitulation qui leur avait été accordée. De Thou dit que les conditions en furent proposées par Fourquevaux, capitaine catholique. Les protestants devaient sortir en sûreté, laissant leurs armes et tout l'attirail de guerre dans l'Hôtel de ville. Tels furent la confusion des assaillants et le désespoir des attaqués, dit d'Aubigné, « qu'on fit trêve pour capituler à l'aise, et le lendemain, à midi, les articles de composition, par lesquels toute sûreté était donnée, soit pour quitter la ville, soit pour demeurer, furent acceptés par les Réformés, lassés de combattre avec si peu de vivres ». L'opinion commune fixe à 4.000 le nombre de morts dans tous ces combats (*Pièces historiques relatives aux guerres de religion, à Toulouse*; *loc. cit.*).

principaux acteurs qui n'avaient pu fuir furent exécutés. Portal fut décapité place du Salin et sa tête exposée à la haute tour du Palais. Le capitoul Adhémar Mandinelli, qui avait livré l'Hôtel de ville, eut la tête tranchée (21 mai) et clouée à la porte de la Maison commune. Le capitaine Saux subit l'horrible supplice de l'écartèlement ([1]). Jean de Téronde, capitoul et avocat réputé, fut exécuté place Saint-Georges, ainsi que trois anciens capitouls et un conseiller au présidial. Barelles fut brûlé en effigie; le baron de Lanta pendu de même. Tout le parti catholique modéré, les sympathisants furent enveloppés dans la même tempête de réaction. Le sénéchal Bernard de Vabres, dont le Parlement avait fait occuper l'hôtel par des soldats, fut remplacé par Bellegarde. Une partie des parlementaires subit la confiscation des charges. Antoine Ferrier, Pierre de Nos, Gabriel du Bourg, gendre de Mansencal, Bernuy, président aux enquêtes, Pierre de Salluste, Hérard de Pins, Jean de Coras, l'illustre légiste, en tout trente magistrats furent compris dans les proscriptions et les interdits. Mansencal lui-même échappa de justesse; le président du Faur et Jean de Coras évitèrent, grâce à Fourquevaux, un sort plus rigoureux. Bernard de Vabres perdit sa charge de sénéchal au profit de Bellegarde; François de Saussens succéda à Portal dans celle de viguier. Le banquier Pierre de Lagorrée, Jean de Bernuy, dont l'hôtel avait été pillé par les catholiques au cours des journées précédentes, furent également impliqués dans les poursuites; nombre de bourgeois, libraires, artisans, des ministres, des étudiants, même des prêtres et des chanoines furent arrêtés et emprisonnés. Les biens des fugitifs furent confisqués pour payer les dommages matériels, qui se montaient à 2 millions de livres ([2]); c'est ainsi que Pierre Assézat perdit alors à peu près toute sa fortune. Cette terrible répression laissa à Toulouse des traces profondes, des haines et des terreurs; les catholiques la commémorèrent par une procession solennelle où l'on portait les reliques des saints, tous les ans, le 17 mai ([3]). Elle

1. Le capitaine Saux, un des chefs de la conjuration, considéré comme traître à son parti, avait été jeté, les fers aux pieds, dans un cachot de l'Hôtel de ville, par les huguenots eux-mêmes.

2. Ordonnance royale de février 1563.

3. Voir description de la « *Poussessiou générale de Toulouso* » (Recueil de *Pièces historiques relatives aux guerres de religion à Toulouse*, Paris 1862, *loc. cit.*).

enleva au parti protestant son ressort et sa force. Elle contribua à conserver à la ville, quoique tout entourée de centres réformés, son caractère de citadelle du catholicisme dans le Midi.

Intervention de la reine mère.

Les nouveaux capitouls, ardents catholiques, écrivirent à la reine mère pour lui décrire les événements (1); ils demandaient l'expulsion des religionnaires et la confiscation des biens des coupables et se plaignaient de la présence d'un trop grand nombre de protestants au Parlement, réclamant l'épuration de la magistrature, l'envoi d'un gouverneur, la réductions des deux puissantes cités protestantes de Castres et de Montauban. De leur côté, les protestants portèrent leurs plaintes à la cour. Catherine, qui travaillait, au milieu des passions déchaînées, à maintenir le respect des lois et l'équilibre des partis, renvoya les capitouls à l'édit de janvier; puis, le 22 octobre, par des lettres d'abolition, elle rétablit tous les officiers destitués. La chambre des vacations ayant différé l'enregistrement et fait décapiter deux avocats, la reine ôta au Parlement le jugement des causes des religionnaires et le transféra au sénéchal (24 décembre 1562). Il est vrai que, peu après, elle autorisa la confiscation de tous les biens des coupables. Sa politique ondoyante suit le cours des événements, qui n'étaient pas, dans nos régions, favorables aux catholiques. Montluc n'avait pu s'emparer de Montauban, malgré l'aide prêtée par les Toulousains et leur artillerie (2). En dépit de la prise de Lavaur, de Limoux et de Gaillac, où les réformés furent horriblement massacrés, les catholiques se maintenaient péniblement dans le Languedoc et leur chef, le vicomte de Joyeuse, était battu à Saint-Gilles (septembre) par Jacques de Crussol, sieur de Beaudiné, chef des forces réformées; partout, les protestants pillaient les églises, levaient des taxes, agissaient en maîtres, tenant les principales villes. Toulouse même demeurait profondément troublée par les rancunes et les suspicions. Le Parlement ayant voulu s'entourer d'une enceinte (1563), le peuple s'ameute et la

1. Nous les connaissons aussi par les chroniques de Georges Bosquet, en latin traduit par Colomiez, 1595. Bosquet demeurait rue des Moulins, nº 7, à l'angle de la ruelle de l'Homme-Armé; de la maison, il reste une porte avec un linteau gothique du XVIe siècle.

2. Il y eut deux tentatives, fin mai et septembre.

détruit. Montluc, appelé, tente vainement de pacifier les esprits. En mars, les principaux catholiques s'assemblent à Toulouse : le cardinal d'Armagnac, archevêque, lieutenant du roi pour la sénéchaussée; le cardinal Strozzi, évêque d'Albi; le premier président Daffis; Terride, Négrepelisse, Fourquevaux, chefs des compagnies; l'avocat général du Faur; les capitouls. Cette sorte de conseil exécutif devient une ligue des trois Ordres, pour la défense de la religion catholique, qui offre à Montluc le commandement des forces orthodoxes. Ainsi, en dehors du roi et en dépit des édits, déjà se groupent les individus et se prépare la dissolution de l'Etat.

La paix d'Amboise.

L'édit du 19 mars 1563, œuvre de Catherine et de l'Hospital, enregistré par le Parlement de Toulouse le 14 avril, tentait de sauver l'autorité royale en mettant fin à la lutte par un compromis. Cet édit garantissait la liberté de conscience aux réformés, la liberté du culte dans les domaines des seigneurs haut justiciers ou ayant fiefs, et dans une ville par bailliage, sénéchaussée ou gouvernement, avec permission de bâtir des temples seulement dans les faubourgs [1]. C'est un recul pour les réformés, par rapport à l'édit de janvier. En enregistrant, le Parlement stipula que le culte protestant ne pourrait se célébrer ni à Toulouse ni à moins de quatre lieues à la ronde. Cependant, tous les proscrits devaient être rétablis dans leurs biens, honneurs et charges. Un commissaire royal, Jean de Villeneuve, membre du Grand Conseil, arriva à Toulouse, le 15 septembre 1564, pour veiller à la restitution par les capitouls des propriétés protestantes saisies. Pour les parlementaires et officiers dépouillés, les prix des biens furent versés au greffier criminel, Accurse de Tournoër. En 1566, le roi affecta les fonds de la Commutation au remboursement des acquéreurs de biens confisqués et des pauvres propriétaires de maisons incendiées en 1562. Les portraits des capitouls de 1562 furent replacés dans le Consistoire. Mais les haines ne désarmèrent pas. En dépit de la paix, les coups de main continuent; les soumissions, les remises d'armes et de places s'échelonnent jusqu'en septembre 1563. Et, comme de coutume, la peste, lugubre épilogue, signale la fin de cette triste période.

1. Les localités désignées dans la sénéchaussée de Toulouse furent successivement Corbarrieu, Grenade et, de nouveau, Corbarrieu.

***

Henri de Montmorency-Damville.

Le 12 mai 1563, après la démission du vieux connétable de Montmorency, son second fils, Henri de Montmorency-Damville, lui succède dans sa charge de gouverneur du Languedoc. Ce personnage, qui devait jouer un rôle si considérable dans notre Midi, était alors âgé de vingt-neuf ans. Intelligent, adroit, ambitieux et dépourvu de scrupules, apparenté étroitement aux Châtillon, chefs du parti protestant, il devait rester plus de trente ans (1563-1594) le maître d'une



Plan de Toulouse (1532)

province des plus vastes, mais profondément divisée, image réduite de la France d'alors. Il avait pour mission de travailler à l'application des édits royaux et au maintien de l'ordre; mais les événements et sa haine des Guise le portèrent à se rapprocher des réformés, à constituer un parti catholique modéré, celui qu'on appellera « politique », soucieux de rétablir la paix et de sauver l'autorité royale, gravement atteinte par des compromis entre les deux religions. Surtout, Henri de Montmorency tenta, dans l'universel désordre, de se consti-

tuer en Languedoc une sorte de fief personnel, et il y réussit quelque temps. Entouré d'une garde, peu d'années après son arrivée, il apparaît comme un vice-roi tout-puissant ou, mieux, comme un véritable roi du Midi. Sa politique ondoyante, son alliance avec les protestants le rendront odieux aux Toulousains.

Son entrée à Toulouse.

Venu d'Espagne par la Guyenne, reçu successivement par Montluc puis par le chevalier de Terride et le cardinal d'Armagnac, il demeura quatre ou cinq jours à Grenade, où le sieur de Négrepelisse et deux présidents du Parlement vinrent le saluer. Le 15 octobre, aux Minimes, les capitouls l'accueillirent par le cérémonial d'usage; mais il refusa le dais et fit son entrée à cheval, s'arrêta à Saint-Sernin, traversa rapidement l'Hôtel de ville, tint au Palais une séance solennelle du Parlement, retourna loger aux Minimes, repartit pour Buzet, où il séjourna quelques jours, puis pour Albi et Castres, et arriva le 19 novembre à Beaucaire. Son voyage inaugural fut écourté par la peste, qui l'empêcha de faire un long séjour à Toulouse.

Ses premiers actes.

Le 20 octobre, de Sorèze, il rendit une ordonnance pour l'application de l'édit d'Amboise; mais il mécontenta à la fois réformés et catholiques. Les premiers se plaignirent au roi, qui leur répondit favorablement. Les seconds protestèrent contre l'interdiction de la procession commémorative du 17 mai; ils s'élevaient aussi contre les prêches calvinistes établis à Saint-Félix par le comte de Carmaing. A la vérité, l'exécution des édits se heurtait à la mauvaise volonté générale. La reine mère soutenait les protestants et écrivait de sa main (septembre 1564) aux capitouls, leur ordonnant d'appliquer la même procédure qu'à Paris pour l'exécution de la paix d'Amboise. Mais les Etats de Languedoc, réunis à Beaucaire, suppliaient le roi, à la même époque, d'établir l'unité religieuse, d'expulser les réformés, de ne souffrir, à la tête des villes, que des magistrats municipaux catholiques.

Le voyage de Charles IX.

La reine mère et l'Hospital n'en continuaient pas moins leur effort énergique pour rétablir et accroître l'autorité royale. Tandis que le chancelier travaillait à la réorganisation et à l'amélioration de la justice, supprimant à Toulouse la

viguerie et le juge ordinaire incorporés au sénéchal et au présidial, établissant les tribunaux de commerce, préparant la grande ordonnance de Moulins (1566), Catherine essayait de séduire les chefs de la noblesse protestante par l'attrait des fêtes et la galante diplomatie de ses filles d'honneur; en 1564, elle prit la résolution de mener son fils à travers la France (il venait d'être déclaré majeur en 1563) et de créer, par un contact direct, un courant de loyalisme favorable à son gouvernement.

Les préparatifs de l'entrée.

Charles IX arriva à Toulouse avec sa mère et le chancelier, le 31 janvier 1565, en retard sur l'horaire officiel, qui prévoyait le séjour pour octobre. Il coucha incognito à l'archevêché et fit son entrée le lendemain 1er février. Comme pour François Ier, la ville avait fait magnifiquement les choses [1]. Le conseil général avait autorisé les capitouls à contracter un emprunt, qui fut souscrit par Montluc, le baron de Ferralz et de riches marchands; la direction générale des travaux et des fêtes fut donnée au capitoul Jean-Etienne Duranti, docteur ès lois, et le procès-verbal confié à Marin de Gascons, chroniqueur municipal. Les devises classiques furent fournies par le docteur-régent Noël-Barthélemy du Chemin et Marc-Antoine Noguier, les comptes tenus par Pierre Belin. Le principal architecte fut Dominique Bertin, aidé de Dominique Bachelier, fils de Nicolas, architecte royal de la sénéchaussée. Vingt-six sculpteurs, soixante-neuf peintres, dont Serve Cornoailles et son fils François, sous la direction d'Edme Maupin, travaillèrent à la décoration des pavillons, arcs de triomphe ou théâtres. Le cardinal Strozzi, évêque d'Albi, prêta de belles armures, trente-cinq corselets, brassards et bourguignottes gravées « à la Damasque ». Un graveur sur bois, un imprimeur, deux orfèvres, deux brodeurs pour le dais et les fleurs de lys, un gainier, un tapissier complètent la liste des artisans de ces réjouissances, avec les quarante-six cuisiniers préposés au banquet, sans oublier le poète Jehan Garnier, auteur d'une églogue qu'on lui paya 13 écus et trois aunes de taffetas. Les dépenses montèrent à 31.264 livres 11 sous et 3 deniers.

1. Roschach, *Mém. de l'Acad. des Sciences*, 1895.

L'entrée du roi.

Le roi sortit à 7 heures du matin de Toulouse par la porte Saint-Etienne et se rendit aux Minimes, où il déjeuna. Ensuite, assis sur un siège éclatant de pierreries, dans un grand pavillon de charpente à trois galeries très orné, il assista au défilé des compagnies de la ville, communautés et artisans (dix mille hommes), de la basoche à cheval, de deux escadrons d'enfants à cheval, des bourgeois, de l'Université, du Parlement, de la noblesse, celle-ci venue fort nombreuse, avec le sénéchal à sa tête. Après les compliments d'usage, le roi monta sur un cheval blanc; il portait un costume de velours bleu brodé d'or, un chapeau à petits bords de même étoffe, relevé d'un bouquet de plumes blanches. Il était précédé du grand écuyer, suivi du connétable tenant l'épée nue, de son frère le duc d'Anjou, de son cousin Henri, prince de Navarre, des cardinaux de Bourbon et de Guise.

A la porte Arnaud-Bernard se dressait un arc de triomphe portant les figures d'Alexandre et d'Auguste; un groupe symbolique avec inscription y montrait la supériorité de la monarchie sur l'aristocratie et la démocratie. C'est là que les capitouls reçurent le roi et que Duranti le harangua. Sur un beau missel préparé, il jura de respecter les privilèges de la ville; puis il prit les clés qu'on lui offrait et les remit au capitaine des gardes suisses. A la porte Pouzonville, un théâtre représentait la vieille histoire de Toulouse, les Tectosages et le lac sacré où l'or fut enfoui. Devant Saint-Sernin, à l'entrée de la Grande-Rue (rue du Taur), un second arc de triomphe portait l'effigie de Charlemagne, bienfaiteur de l'abbaye. Au carrefour de la Porterie, un troisième, orné de la statue de Théodoric, figurait la ville de Toulouse à genoux devant Charles IX, recommandée au roi par la Religion et l'Obéissance. En face de l'Hôtel de ville, un portique réunissait les statues des rois et des comtes de Toulouse. Au carrefour de la Pierre s'élevait un théâtre des Muses, avec Dame Clémence; au-dessus, un amas de nuées enveloppait un globe d'où descendait un enfant costumé en nymphe pour offrir au roi les fleurs de la Gaie Science. Au carrefour des Carmes se dressait un arc de triomphe consacré à Henri II [1]; place

1. Avec une inscription faisant allusion à son zèle catholique : *Procul estote prophani.*

du Salin, un autre consacré à Charles IX; devant l'église Saint-Barthélemy, deux obélisques, avec hiéroglyphes fort exactement représentés, symbolisant la Paix et la Victoire. Place Perchepinte, un sixième arc de triomphe glorifiait Catherine de Médicis, et, devant Saint-Etienne, un septième rappelait la majorité du roi. C'est ainsi que le jeune souverain se rendit à l'archevêché par les rues sablées et tapissées, parmi les inscriptions érudites, grecques, latines ou françaises, et au milieu des acclamations populaires.

Séjour de Charles IX.

Le roi demeura jusqu'au 19 mars, date de son départ pour Montauban. Le 5 février, il tint, avec son chancelier, un lit de justice au Parlement et prononça une allocution sur la nécessité d'observer les édits. Quelques jours après, il accueillit assez froidement les doléances des réformés. Le 20 février, il assista à un somptueux banquet offert par les capitouls au Grand-Consistoire [1], banquet après lequel le conseiller Antoine de Paulo fut fait chevalier. Le 18 mars, le duc d'Anjou reçut la confirmation à Saint-Etienne, à la suite de quoi une procession solennelle eut lieu à travers la ville. Entre temps, sur les lices nivelées de la porte Saint-Etienne, le roi s'exerçait au tir à l'arbalète et les seigneurs organisaient des courses de bagues. La ville fit présent au roi de médailles d'une valeur de 1.200 écus, à la reine mère d'un pareil cadeau valant 500 écus, ainsi que de deux chevaux d'Espagne. Le vieux connétable reçut deux mulets et 526 livres tournois. Madame Marguerite, le chancelier et Damville furent pareillement gratifiés.

***

Reprise de la guerre civile.

Si la reine mère attendait l'apaisement de ce voyage du roi, elle put bientôt constater son erreur. L'entrevue qu'elle eut à Bayonne (14 juin-2 juillet 1565) avec sa fille Elisabeth, reine d'Espagne, et avec le duc d'Albe fit croire aux protestants qu'une entente avait été conclue entre les deux cours contre les hérétiques [2]. Le massacre par les Espagnols de

1. On y servit 12 pâtés de jambon, 3 pâtés de grosses pièces de venaison, 15 pâtés d'assiette, 15 pâtés de chevreau, alouettes, bécasses, perdrix, veau en venaison; 15 pièces de dessert de différentes sortes. Une églogue fut jouée au dessert.
2. On a même prétendu que la Saint-Barthélemy y avait été décidée.

colons huguenots français en Floride, dont Catherine ne put se résoudre à réclamer réparation par la guerre, surtout la révolte des Pays-Bas espagnols que les réformés français voulaient soutenir, toutes ces raisons s'ajoutèrent aux griefs provenant de l'inobservation des édits pour provoquer une nouvelle prise d'armes calviniste. Le 5 juin 1566, les réformés de Pamiers molestés par les catholiques se soulevèrent, s'emparèrent des couvents, massacrèrent les moines. Les jésuites se réfugièrent à Toulouse, où ils fondèrent leur établissement et leur collège. Le président Daffis, chargé de l'enquête, fit arrêter quelques séditieux, qu'on enferma à Toulouse. Sans la présence du vicomte de Joyeuse et de ses troupes, pareil massacre se serait produit dans notre ville, à la suite d'une querelle entre étudiants espagnols et français, ces derniers comptant parmi eux de nombreux réformés. Les événements des Pays-Bas, quelques mois plus tard, furent l'occasion d'un soulèvement général : Montauban, Castres, Mazamet, Réalmont, Lombers, Lavaur, Revel, Puylaurens, Saint-Paul, Damiatte, Fiac tombèrent aux mains des protestants. A Toulouse, un complot s'ourdit chez Pierre d'Assézat, le condamné de 1562, réhabilité depuis et rétabli dans ses biens; il s'agissait, comme en 1562, de livrer la ville à Condé, qui venait de quitter la cour (11 juillet 1567). Cette fois, les capitouls prirent leurs précautions; ils mirent sur pied dix compagnies de trois cents hommes, convoquèrent la noblesse des environs; l'Université fut fermée, aussi bien que les tribunaux. Les 23 novembre, une revue des forces toulousaines montrait trente mille hommes, tant à pied qu'à cheval, en état de servir. On confisqua les armes des religionnaires, on les soumit à une stricte surveillance; on saisit les biens des fugitifs; le Parlement les déclara incapables d'exercer une fonction publique et condamna à mort par contumace les rebelles de Montpellier.

Isolement de Toulouse.

Mais Toulouse demeurait isolée dans un Languedoc dominé par les réformés. Le 5 octobre 1567, les protestants de Castres détruisent la chartreuse de Saïx, dont les occupants se réfugièrent à Carcassonne, puis à Toulouse; les capitouls accordèrent aux chartreux 2.000 livres sur les biens confisqués au rebelle protestant Blaise de Rochefort, pour leur permettre



Capitouls réunis dans la Salle du Petit Consistoire (1629-1630) (Miniature des *Annales*)



CAPITOLE. — Le Donjon avant sa restauration

CAPITOLE. — Le Donjon actuel

d'acquérir le vieux collège de Moissac, près Saint-Pierre de Cuisines [1]. Les réformés continuaient à entourer la ville, étant maîtres de Grenade, de Villeneuve, de Buzet, de Saint-Sulpice, de Mazères, du Mas-d'Azil; leurs chefs : Bernard-Roger de Comminges, vicomte de Bruniquel; Bertrand de Rabastens, vicomte de Paulin; Antoine, vicomte de Monclar; le vicomte de Caumond, réunissant sept mille hommes, Rouergats et Quercinois, prennent Fronton (18 octobre), puis passèrent dans la vallée du Rhône et, enfin, allèrent rejoindre, devant Chartres, la grande armée protestante de Condé et de Coligny. Cette ville s'épuise à entretenir des forces de défense et demande au roi, le 13 janvier 1568, de se couvrir de ses débours en vendant les propriétés des religionnaires.

Paix de Longjumeau (23 mars 1568).

Catherine, que menaçait dans Paris l'investissement de Chartres, arrêta les protestants par l'édit de Longjumeau, qui rétablissait l'édit d'Amboise purement et simplement. Le Parlement de Toulouse n'enregistra l'édit de Longjumeau que le 5 juin, après quatre lettres de jussion, et députa au roi pour obtenir l'interdiction du culte protestant dans toute l'étendue de la sénéchaussée de Toulouse. Lorsque Rapin, maître d'hôtel du prince de Condé, un des fauteurs de la rébellion de 1562, nommé commissaire pour l'exécution de la paix, vint à sa maison de Grenade, le Parlement le fit arrêter et décapiter, arguant qu'il avait été condamné à mort par contumace et affectant de tenir pour faux le sauf-conduit royal dont il était muni. Telle était la violence des passions. Au reste, de leur côté, les protestants refusaient d'exécuter l'édit, d'évacuer les places occupées; ils répondirent au meurtre de Rapin par d'effroyables représailles; les Montalbanais mirent à sac les environs de Toulouse, détruisant particulièrement les maisons des magistrats et écrivant sur leurs ruines : « Vengeance de Rapin. »

La guerre recommence. La grande invasion de Coligny.

Les catholiques de Toulouse s'organisent alors, forment une ligue par un serment solennel à Saint-Etienne, adoptent la croix blanche et la devise : *Eamus nos, moriamur cum Christo*. On arrêta les suspects, dont le président du Faur, le

1. L'acquisition n'eut lieu qu'en 1598.

maître des requêtes Potier de la Terrasse, trois conseillers et des notables. Les biens des protestants confisqués, d'une valeur de 80.000 livres, sont distribués aux couvents. Enfin, on emprunte pour lever des troupes dont un corps, équipé et commandé par Bellegarde, protégera Toulouse contre Montauban et tentera de reprendre les places calvinistes du pays de Foix; le sénéchal peut ainsi s'emparer du Carla et assiège le Mas-d'Azil. Mais les religionnaires, conduits par les vicomtes, emportent Gaillac, ravagent la banlieue toulousaine, forcent Bellegarde à lever le siège. Montgomery, un de leurs plus habiles généraux, réunit une armée à Castres, parvient à passer la Garonne malgré Damville et Montluc, qui ne s'entendent pas, et à conquérir le Béarn. La mort de Bellegarde (18 octobre 1569) laisse à Damville le soin de défendre notre région contre la grande invasion qui se préparait par l'arrivée des forces de Coligny, venues de Saintes [1] à la rencontre de Montgomery et des vicomtes. En décembre, cette armée s'empara d'Aiguillon et de Port-Sainte-Marie, ravagea la Gascogne, repassa le fleuve pour se concentrer à Valence-d'Agen, d'où elle repartait le 19 janvier 1570; elle traversa le Tarn à Lizac, en Quercy, et vint camper, le 22 janvier, à Labastide-Saint-Sernin, à quelques lieues de Toulouse. Les environs de la ville furent cruellement pillés : récoltes perdues, maisons et meubles détruits, plus de 2 millions de livres de dégâts, voilà ce qu'accusent les capitouls dans une lettre au roi du 9 mars, où ils sollicitent des dégrèvements, exemptions d'impôts ou indemnités en faveur des sinistrés. Le faubourg Saint-Michel lui-même fut en partie brûlé. Damville était à Toulouse avec cinq cents chevaux et six mille arquebusiers. Il ne tenta rien pour arrêter l'invasion; il eut une cordiale entrevue avec Coligny, son parent, et le quitta en l'embrassant. Cette attitude souleva les catholiques contre le gouverneur; en chaire, un religieux osa l'accuser de complicité avec les huguenots et fut arrêté; les capitouls réclamèrent sa libération en termes assez vifs pour que l'un d'eux fut souffleté; une émeute s'ensuivit, qui obligea Damville à quitter l'archevêché, où il logeait. Quant à Coligny, il prit la direction de Castres, s'emparant de Montastruc, de Ca-

1. Elles avaient été battues par l'armée royale à Moncontour (3 octobre 1569).

raman [1], Saint-Julien-de-Gras-Capou, Saint-Félix, Auriac et Le Faget, puis de Montgiscard, Villefranche-de-Lauraguais, Montréal, Barbaira, Capestang et Cazouls-sur-Orb (24 février 1570). L'orage s'éloignait vers la vallée du Rhône; mais il avait durement éprouvé notre pays.

L'édit de Saint-Germain (8 août 1570).

Les victoires protestantes, la disgrâce des Guise et les déceptions politiques de Catherine de Médicis du côté de l'Espagne amenèrent la signature d'un armistice (14 juillet), bientôt suivi de la paix de Saint-Germain. Le revirement de la reine mère est complet. Les réformés obtiennent les libertés religieuses que leur assurait l'édit d'Amboise et, pour deux ans, quatre places de sûreté : La Rochelle, Montauban, Cognac et la Charité. L'édit de pacification fut enregistré par le Parlement de Toulouse et reçu dans la ville avec satisfaction. Mais la cour et les capitouls demandèrent l'interdiction du culte protestant à dix lieues de Toulouse, afin de protéger l'Université contre la propagande des calvinistes. Une fois de plus allait se dérouler l'éphémère expérience de la tolérance religieuse pour aboutir au plus sanglant des drames de notre histoire.

***

La Saint-Barthélemy (24 août 1572).

On sait que Catherine de Médicis et surtout son fils Charles IX, réconciliés avec Coligny, furent quelque temps séduits par le grand dessein de rapprocher les Français dans une grande entreprise nationale contre l'Espagne. Il s'agissait de soutenir les révoltés de Flandre et de Hollande, de conquérir les Pays-Bas, d'y cueillir une couronne pour le duc d'Anjou. Coligny, entré au Conseil, usa de tout son pouvoir afin de décider cette entreprise; le reine mère se laissait mollement persuader, surtout dans l'espoir de marier Henri d'Anjou à Elisabeth d'Angleterre et sa fille Marguerite à Henri de Navarre. Mais les catholiques redoutaient, en secondant cette politique, d'accroître l'autorité des protestants; au reste, le mariage anglais ne s'étant pas réalisé, la France risquait de se trouver seule en face de l'Espagne; le pape,

1. La ville fut entièrement incendiée et la population passée au fil de l'épée.

Venise, le grand duc de Toscane s'ingéniaient à empêcher le conflit que la tentative de Maurice de Nassau sur Mons et Valenciennes et l'intervention des secours protestants rendaient inévitable. La reine mère, bien moins ardente que le roi, s'était vite ralliée, par peur de l'aventure, au point de vue des catholiques. D'ailleurs, elle était jalouse de l'influence prise sur son fils par Coligny, menacée dans sa passion exclusive de tout diriger, convaincue que la politique de l'amiral menait droit le pays à une grande guerre pour laquelle il n'était pas prêt, défiante à l'égard des calvinistes, que la paix fortifiait et qu'elle désespérait de séduire. L'échec de Maurice de Nassau, le désastre des troupes de secours de Bricquemault et de Genlis (17 juillet), la résolution de l'amiral de marcher lui-même à son aide avec 15.000 hommes (11 août), mirent Catherine dans l'alternative de subir une guerre qu'elle détestait ou de se débarrasser d'un rival dangereux. Sans scrupules sur le choix des moyens, elle adopta ce dernier parti et commanda le meurtre de Coligny au « tueur du roi » Maurevel (22 août). Mais le coup manqua, l'amiral ayant été blessé seulement. Charles IX jura de faire justice, et les protestants, assemblés à Paris pour le mariage d'Henri de Navarre et de Marguerite, saisis de fureur, crièrent vengeance, menaçant de se faire raison eux-mêmes. La reine mère, effrayée, redoutant l'enquête qui l'eût inévitablement découverte avec son second fils le duc d'Anjou, la duchesse de Nemours et les Guise, avoua au roi la vérité, hardiment, en le pressant d'exterminer tous les chefs calvinistes. Le massacre, autorisé par le faible et versatile souverain, préparé dans la nuit du 23 au 24 août avec le concours des autorités municipales parisiennes, fanatiques catholiques, débuta par l'assassinat de l'amiral et devint un égorgement général des protestants; au Louvre et dans Paris, « le sang et la mort courent les rues en telle horreur, écrivait Olaegui, secrétaire de l'ambassade d'Espagne, que leurs Majestés mesmes qui en estoient les auteurs ne se pouvoient garder de peur dans le Louvre ».

Les massacres à Toulouse (3 et 4 octobre 1572).

Par une lettre du 25 août, Charles IX informa les capitouls des événements, sans prendre la responsabilité du massacre, qu'il présentait comme une collision entre les partisans des

Guise et les protestants; il marquait, d'ailleurs, que rien n'était changé aux édits; mais des ordres verbaux, apportés par courrier, et du reste assez contradictoires, prescrivaient d'exécuter les principaux des religionnaires. Damville n'obéit pas; le président Daffis garda secrètes les instructions royales et Joyeuse, le 31 août, commandait aux capitouls de ne rien faire contre l'édit de Saint-Germain, tout en prenant les précautions indispensables à la garde de la ville. Mais la Saint-Barthélemy, dont la nouvelle s'était répandue comme une traînée de poudre, suscitait l'enthousiasme des catholiques ultra, l'inquiétude et l'indignation des calvinistes. Le 31 août, ceux-ci s'étant rendus à Castanet assister au prêche, beaucoup préférèrent s'éloigner de Toulouse; ceux qui rentrèrent furent désarmés, mais non inquiétés; le 2 septembre encore, le Parlement publiait une défense de molester les religionnaires. Mais les passions des violents s'exerçaient déjà et réveillaient les rancunes mal éteintes, laissées par les troubles de 1562. Le 4 septembre, les gardes des portes furent doublées; Toulouse était sous le régime de l'état de siège. Les plus notables protestants furent arrêtés, particulièrement les conseillers François de Ferrières, Jean de Coras et Antoine Latger. Contre ces derniers s'ouvrit une instruction sur leurs responsabilités en 1562; ils refusèrent de répondre sur des faits depuis longtemps couverts par l'amnistie. Entre temps, capitouls et magistrats avaient dépêché à la cour, «pour savoir le bon plaisir» du roi, une mission ayant à sa tête Hector Boyer de Besse; celui-ci rapporta au Parlement, consterné, l'ordre verbal du massacre; un des conseillers, Lathomy, prit la responsabilité de le préparer, malgré l'opposition de la grande majorité de ses collègues, du premier président Daffis et du gouverneur La Valette. Il eut pour complices Delpech père et fils, ainsi qu'un certain Lacroix, arrivés le 3 octobre et déclarant avoir reçu du roi la mission d'exterminer les protestants. Le soir même, Delpech et Lacroix réunirent soixante ou quatre-vingts égorgeurs, menés par Latour, escholier et prieur du collège Sainte-Catherine. A 10 heures du soir, ces assassins allèrent de prison en prison, se faisant ouvrir les portes, à l'Hôtel de ville en donnant le mot de passe, à la Conciergerie sur l'ordre de

Lathomy, qui surveillait l'exécution en habit militaire, aux Jacobins, où Delpech dirigeait l'opération. Cent quarante protestants, dont Jean de Coras, furent ainsi massacrés, après avoir été dépouillés. Le 4 septembre, le pillage et la tuerie continuèrent. Les capitouls et le Parlement s'assemblèrent; leurs séances furent tumultueuses; le sieur de Lardat, capitoul, accusa le sénéchal de la Bastide d'être un des instigateurs de ces sanglantes exécutions; le sénéchal nia qu'elles eussent été faites « de son sceau et mandement ». Au Parlement, il y eut des explications violentes entre Lathomy, le président Bertrand et le conseiller de Miremont. On ne prit aucune résolution. Quelques jours plus tard, la Cour décida qu'on ne ferait pas d'enquête, qu'on enverrait à Sa Majesté l'avocat La Porte pour excuser les massacres et qu'on attendrait sa réponse. Le président de Saint-Félix et l'avocat général Duranti firent enterrer, au cimetière protestant de Castanet, les victimes que les meurtriers avaient laissées dans les rues.

Reprise de la guerre civile.

L'exemple de Toulouse fut suivi à Gaillac et à Rabastens; à Béziers, Joyeuse parvint à empêcher les tueries. Mais partout les protestants prennent les armes et la guerre recommence, désormais inexpiable. Toulouse, de nouveau, fut isolée. Les calvinistes s'emparèrent de Montauban, Villemur, Mazamet, le Mas-d'Azil; un de leurs chefs, Sérignac, surprit le château de Terride, en Gascogne [1], l'abbaye de Belleperche, dont il fit jeter les religieux à la Garonne, la ville de Buzet, dont il passa les habitants au fil de l'épée. Les réformés tiennent, de plus, le Mas de Verdun, Montesquieu, Puylaurens, Mazères, Le Carla, Saverdun, Auterive, le château de la Garde, à une lieue de Toulouse. Tandis que Damville luttait contre eux dans les Cévennes et la vallée du Rhône, son lieutenant, le baron de Fourquevaux [2], commandait dans notre ville, non sans disputes avec le Parlement et les capitouls qui prétendaient s'en partager la défense; il employait aussi son activité à assurer la sécurité des routes, devenues impraticables par les ravages des soldats

1. Diocèse de Toulouse.
2. Royer de Beccaria de Pavie, baron de Fourquevaux en Languedoc.

et des brigands [1]. Il était obligé de faire escorter, par des barques armées, les navires marchands qui circulaient sur la Garonne. L'édit de pacification de Boulogne (juillet 1573), après l'échec du siège de La Rochelle par le duc d'Anjou, accordait la liberté de conscience aux protestants, avec le culte public à La Rochelle, Nîmes et Montauban. Aveu d'impuissance du roi, l'édit ne terminait rien. Les calvinistes demeuraient en armes, avec leur force accrue par la persécution, renouvelée par l'ardente poussée de l'esprit démocratique, exaltée par la foi de leurs ministres. Leurs assemblées (Nîmes, Montauban) posent leurs conditions : désaveu de la Saint-Barthélemy, punition des massacreurs, libre exercice de la religion dans tout le royaume. L'assemblée de Millau (décembre 1573), où fut député le conseiller au Parlement l'Hôpital [2], aboutit à l'organisation d'une ligue et « fraternité » de tous les protestants du Midi. Si les grands chefs réformés avaient disparu, de leur sang naissait une sorte de république calviniste résolue à conquérir la liberté de sa religion.

Les politiques. Damville s'allie avec les protestants.

Les protestants allaient bénéficier de l'appui d'un nouveau parti, celui des Politiques ou malcontents, formé pendant le siège de La Rochelle, recruté parmi les grands seigneurs catholiques ennemis des Guise, comprenant surtout les Cossé, le maréchal de Montmorency, son frère Thoré, son neveu Turenne, qui réprouvaient la politique de la Saint-Barthélemy et voulaient revenir à la tolérance et aux alliances protestantes contre Philippe II. Le chef du parti fut le duc d'Alençon, à qui le départ de son frère d'Anjou pour la Pologne promettait, en France, un rôle actif. Damville, frère de Montmorency, adhéra à la faction des politiques, malgré son passé de catholique intolérant; mais il avait de grandes ambitions, que les circonstances lui donnaient espoir de réaliser. Charles IX le manda à la cour, à la suite du complot de la Molle et de Coconat [3], sans doute pour s'assurer de sa personne,

1. Caylus, commissaire royal, venu de Bordeaux à Toulouse, évite quatre guets-apens, manque d'être tué et perd tous ses bagages.
2. Jean de Lagriffoul-L'Hôpital, conseiller en 1552, époux de Madeleine de Bernuy, avait embrassé la religion réformée.
3. Coupables d'avoir voulu faire évader de la cour, où on le surveillait, François d'Alençon.

comme il avait fait arrêter Thoré. Damville se garda d'obéir; le 4 mai 1574, il était destitué de son gouvernement; après la mort de Charles IX (30 mai 1574), le reine mère confirma la révocation. Tout en prodiguant ses justifications, Damville ne tint aucun compte de l'ordre royal, se fortifia dans Montpellier, continua à y convoquer les Etats de Languedoc. Le Parlement de Toulouse, en fidèle sujet du roi, défendit de lui obéir. Après une vaine tentative d'accord avec le nouveau roi Henri III à Turin, Damville leva le masque, fit alliance avec les religionnaires (août 1574), rassembla une armée et lança contre son souverain un violent manifeste (13 novembre 1574).

Union des catholiques du Haut-Languedoc.

Mais Toulouse, où il était depuis longtemps suspect et peu aimé, échappa complètement à son influence; le Haut-Languedoc demeura au pouvoir de son lieutenant Joyeuse, resté fidèle au roi. En août 1576, les troupes de ce dernier, levées grâce à un subside de 60.000 livres que votèrent les Etats du diocèse assemblés à l'Hôtel de ville, dégagèrent notre cité, en deux mois de campagne, des protestants qui l'enserraient. Les Etats de Languedoc réunis par le vicomte à Carcassonne (29 décembre 1575), en accordant les secours d'argent nécessaires à la guerre, réclamèrent l'unité religieuse. Les capitouls y firent conclure une union des diocèses de la province contre les réformés; on les chargea d'en dresser les statuts, conformes à ceux de 1562, que l'assemblée approuva le 6 janvier 1576. Ainsi commença chez nous la Ligue qui devait élever, dans l'Etat français, un Etat catholique contre l'Etat protestant.

Paix de Beaulieu ou de Monsieur.

Le duc d'Alençon, qui s'était enfui de la cour, ayant pris le commandement de l'armée des religionnaires et des politiques, on s'entremit entre les deux frères. Les négociations aboutirent à la paix de Beaulieu ([1]), victoire des politiques et des protestants. A ces derniers le roi accordait le libre exercice du culte dans tout le royaume, sauf Paris et la Cour, huit places de sûreté, des gouvernements pour Henri de Navarre et le prince de Condé, des Chambres mi-parties dans chaque Parlement pour juger les procès entre réformés et

1. Château près de Loches.

catholiques. Henri III exprimait « son regret et déplaisir » de la Saint-Barthélemy et en réhabilitait les victimes. Damville conservait sa charge de gouverneur du Languedoc avec sa compagnie, ses gardes et le commandement d'une partie des garnisons protestantes du Midi.

Conséquences. La Ligue ou Sainte-Union. Etats de Blois. (Décembre 1576-Mars 1577)

Les catholiques furent indignés de pareilles concessions, dont le roi lui-même avait honte. Malgré Damville, le Parlement de Toulouse se refusa à enregistrer l'édit de Beaulieu. La Chambre mi-partie ne put s'établir que trois ans plus tard (1579), à l'Isle-d'Albi. A l'appel de Péronne, où le sieur d'Humières, pour ne pas reconnaître Condé comme gouverneur de la Picardie, avait formé une Ligue des catholiques, les Toulousains conclurent (fin 1576) une union dont les statuts et la formule sacramentelle se trouvent aux archives municipales. La Sainte-Union, confédération des Ligues de province ou de villes, se groupait autour du jeune Henri de Guise, « le héros » de la Saint-Barthélemy; son programme était l'unité religieuse et la guerre aux protestants, avec l'appui de l'Espagne si besoin était. C'est ce programme que défendirent, aux Etats généraux de Blois (6 décembre 1576), les députés de la sénéchaussée et ville de Toulouse, Pierre Daffis, prévôt de Saint-Etienne; le sénéchal Parisot Cornusson, l'ex-capitoul Supersanctis et le capitoul Lacroix, le massacreur d'octobre 1572. Le 26 décembre, dans son discours, Supersanctis réclama l'unité de religion et l'expulsion des ministres réformés. Sept provinces conclurent dans le même sens, cinq seulement opinèrent pour le maintien de l'édit de Beaulieu. C'était la guerre. Henri III, soucieux de ne pas se laisser dépasser par les événements, se déclara alors chef de la Ligue. Il espérait ainsi neutraliser la popularité d'Henri de Guise et obtenir des subsides des Etats; ceux-ci les lui refusèrent, par défiance, par un désir bien chimérique d'éviter de nouveaux malheurs et de réaliser l'unité religieuse sans combats.

Les hostilités. Paix de Bergerac.

Les hostilités se localisèrent dans la région de La Rochelle et surtout dans le Languedoc et les Cévennes, où Damville, sollicité par le roi, passa deux fois, dans cette année 1577, du parti protestant au parti royal. La paix de Bergerac (17 septembre 1577) interrompit les succès de l'armée royale.

Jean Daffis, premier président au Parlement de Toulouse, fut un de ceux qui la négocièrent. Elle réduisait de beaucoup les avantages accordés aux calvinistes par la paix de Beaulieu. Mais elle ne fut observée ni des réformés ni des catholiques. Peu après, un sergent protestant s'empare d'Avignonet; sur la plainte du Parlement, Henri de Navarre fait restituer le château. Les catholiques surprennent l'Isle-d'Albi, massacrent les religionnaires (1578), s'emparent de Saverdun, égorgent son gouverneur, le baron de Faugères, et promènent sa tête dans la ville. Des capitaines protestants renouvellent les exploits des grandes compagnies ([1]). Suivant les Etats du Languedoc, la terre était « couverte du sang du paouvre paysan, des paouvres femmes et petits enfants, les villes et maysons des champs étaient désertées, ruynées et pour la plupart bruslées, et tout cela depuis l'édict de pacification ». Damville ne pouvait se faire obéir de ses capitaines. La guerre tournait au brigandage ([2]).

Catherine de Médicis à Toulouse (octobre 1578).

La reine mère décida de se rendre dans le Midi, sous prétexte de conduire à Henri de Navarre sa femme, la belle Marguerite de Valois, en réalité pour y assurer, par sa présence, l'exécution des édits. Partie en juillet de Paris, elle était à Bordeaux le 15 août, conférait à Agen avec son gendre pour organiser la pacification du Midi. C'est là que vint à sa rencontre une députation du Parlement de Toulouse, composée du président Nicolas Lathomy, des conseillers Vital d'Ausone, Pierre de Saluste et Pierre de Sabatier (3 octobre). Le 20 octobre, Catherine fit son entrée à Toulouse, dans la forme accoutumée, et dut écouter un discours du capitoul de Favars sur le pitoyable état auquel la guerre avait réduit la ville. Damville accourut le 25; Marguerite arriva le 26 et logea à

1. Tel le capitaine Noguier, retranché à Saint-Nazaire, et Bacon, installé à Thézan.

2. Par trois fois, les Huguenots pillèrent Saint-Bertrand-de-Comminges et la menacèrent d'une ruine complète; par trois fois, la ville fut heureusement délivrée (1577, 1586, 1593). En 1577, une femme, nommée Paterette, donna entrée aux huguenots dans sa maison située sur les remparts; ils mirent le feu dans l'église, brûlèrent les rétables des chapelles, ainsi que le tombeau orné de figures des douze apôtres; ils enlevèrent 15 lampes devant l'autel du Saint-Sacrement, 30 dans la chapelle Notre-Dame, 120 calices, des croix d'argent et d'autres objets précieux pesant 11 quintaux. Paterette fut prise, pendue et brûlée à Toulouse, d'après les attestations des consuls et de divers témoins (*La vie de saint Bertrand* par l'abbé Bouche, curé d'Huos, imprimerie catholique de Saint-Cyprien, Toulouse, 1895).

l'archevêché avec sa mère. L'événement le plus important de ce séjour de la reine mère fut une procession solennelle à laquelle assistèrent le duc et la duchesse de Montpensier, la duchesse de Lorraine, la princesse douairière de Condé et ses deux fils, Biron, Lansac, d'Escars et d'autre notables chefs catholiques. Le 5 novembre, Catherine de Médicis partit pour Pibrac, où le chancelier Guy du Faur la traita magnifiquement; pour L'Isle-Jourdain et Nérac, chez le roi de Navarre. Elle revint ensuite sur Agen, puis à Castelnaudary où s'assemblent, en avril, les Etats du Languedoc.

La Chambre de l'Edit (8 mai 1579).

Elle y fit dresser des instructions pour l'application des édits; c'est alors (8 mai 1579) que fut établie, à l'Isle-d'Albi, la Chambre mi-partie ou de l'Edit, composée de seize conseillers, dont huit du Parlement de Toulouse et huit protestants, que devait présenter Henri de Navarre, deux présidents, un procureur général, deux substituts, deux commis-greffiers, quatre huissiers et quatre sergents. Cette création fut enregistrée au Parlement de Toulouse le 12 août suivant.

Reprise de la guerre (1580).

Catherine avait pu avoir l'illusion qu'elle avait pacifié le Midi. Cette illusion ne dura guère. Les infractions à la paix de Bergerac étaient si nombreuses que Damville et Henri de Navarre se réunirent à Mazères avec le sénéchal de Toulouse et deux parlementaires pour y mettre ordre. Mais, en avril 1580, ce sont les protestants eux-mêmes qui reprirent la guerre; ils s'emparèrent de L'Isle-Jourdain, dont ils expulsèrent les Cordeliers, qui vinrent se fixer à Toulouse; le 5 mai, Henri prenait d'assaut Cahors, tandis que Turenne occupait le Castrais et Sorèze. Toulouse, une fois de plus, connut de sévères angoisses : le roi de Navarre s'était rendu maître de Vic-Fezensac et de Beaumont-de-Lomagne; en juin, c'est Turenne qui s'avance vers la ville, capturant le château du Faget, Castillon, Boussens, Maurens, Cambiac; un de ses lieutenants, le baron de Rives, dévaste le pays jusqu'au faubourg et à la porte Saint-Michel; il est vrai qu'en septembre il s'éloignait vers l'Albigeois et le Sidobre. En novembre, Damville annonce son arrivée; mais ni les capitouls ni le Parlement ne voulaient de ce douteux défenseur; ils arguèrent, pour lui refuser l'accès de la ville, les dépenses accablantes de la guerre, les maladies, la peste menaçante;

et ce n'étaient pas de purs prétextes. Par bonheur, la paix de Fleix (26 novembre 1580), conclue par le duc d'Anjou et Henri de Navarre, mit fin à cette lutte sans objet, en confirmant les accords antérieurs et en laissant pour six ans aux réformés leurs places de sûreté. La trêve, cette fois, allait durer cinq ans.

***

La question de la succession au trône.

Pendant que l'on s'efforce, en vain, de mettre fin aux ravages des soldats licenciés ou brigands — Toulouse fournit cinq cents fantassins et cinquante chevaux pour leur reprendre Montréal, près Carcassonne (1) —, c'est sur un autre théâtre que se joue le destin de la France. Le duc d'Anjou, dernier fils de Catherine, reprend à son compte les projets de Coligny : le mariage anglais, la conquête des Pays-Bas (1578-1584). Il échoue partout, malgré l'appui secret de sa mère et de son frère, et meurt le 10 août 1584. Henri III étant sans enfant et son seul héritier direct venant de disparaître, la couronne devait revenir, par droit naturel, à son cousin Henri de Bourbon, roi de Navarre. Mais ce dernier était protestant. Le roi, qui l'avait en quelque affection, lui dépêcha le duc d'Epernon pour le presser de se convertir. D'Epernon, grand favori de Henri III, qui venait de le créer duc et pair, passa par Toulouse, où il fit une entrée solennelle le 13 juillet 1584. Il échoua dans sa mission.

La Ligue de 1585.

La mort du duc d'Anjou eut pour conséquence de grouper les catholiques décidés à tout plutôt qu'à reconnaître un hérétique comme héritier présomptif. Ils choisirent pour chef Henri de Guise, qu'ils considéraient comme le seul successeur possible du roi de France. Tandis que les Lorrains et la noblesse guisarde se lient à Philippe II par le traité de Joinville (31 décembre 1584), spontanément, Paris s'organise sous la conduite d'un Conseil pour la défense de la religion catholique. L'union de la démocratie parisienne et des princes produit le manifeste de Péronne (30 mars 1585), programme de la nouvelle Sainte-Ligue formée en dehors du roi et contre lui. Elle réclame l'unité religieuse, l'éloignement

1. Septembre-octobre 1583.

des favoris (d'Epernon et Joyeuse), la convocation régulière des Etats généraux, surtout l'exclusion du Béarnais; les Guise, dissimulant leur ambition précise, mettaient en avant, pour succéder à Henri III, la candidature du vieux cardinal Hector de Bourbon [1]. Aussitôt groupés, les ligueurs prennent les armes; la guerre civile recommence. En cet extrême péril, la reine mère s'interpose entre Guise et le roi, fait la part du feu, reconnaît, par le traité de Nemours (7 juillet 1585), la nouvelle organisation et lui livre des places et des forteresses. Le 13 juillet, un édit royal révoque toutes les pacifications antérieures, proscrit la religion réformée et déclare le roi de Navarre déchu de tous ses droits. L'édit fut publié le 30 juillet à Toulouse. Une réunion considérable eut lieu à l'Hôtel de ville, où le peuple jura d'observer la Sainte-Union; on se rendit ensuite en cortège à Saint-Etienne, où le premier président Duranti avait ordonné de chanter un *Te Deum*. La Chambre mi-partie fut dissoute; les magistrats catholiques se retirèrent à Toulouse, les protestants à Castres. Les dés sont de nouveau jetés; c'est la dernière — la plus terrible — phase des guerres de religion.

La guerre des trois Henri (1585-1588).

Le Languedoc se scinda en deux parties. Le Bas-Pays continua à obéir à Montmorency; Damville restait plus que jamais inexpugnable dans sa vice-royauté du Midi. Toulouse et le Haut-Pays obéissent à Joyeuse, élevé en 1582 au rang de duc et de pair, nommé maréchal en 1583, à la mort de Cossé, puis amiral. Les deux hommes étaient séparés par une vieille haine personnelle, qu'ils assouvissaient, dès 1583, par une vraie guerre privée. Henri III les avait réconciliés, non sans peine, en 1584 [2]. La Ligue les dressa à nouveau l'un contre l'autre. Damville fit alliance avec Henri de Navarre (entrevue de Castres, 1585) et signa le manifeste de Saint-Paul-Cap-de-Joux (10 août) [3], réponse à celui de Péronne, de concert avec Henri de Navarre et Condé. Le roi lui enleva son gouvernement, décision enregistrée avec joie par le Parlement de Toulouse (23 et 27 septembre), mais en elle-même parfaitement vaine. Les forces de Damville, supérieures à

1. Oncle d'Henri de Navarre.
2. Mission de son conseiller Bellièvre.
3. Près Lavaur.

celles de Joyeuse, encerclaient Toulouse avec les protestants du Béarnais. Notre ville, rempart de la Ligue, se défendait péniblement contre les batteurs d'estrade protestants qui, de Cintegabelle, Mas-Saintes-Puelles, Besplas, en Lauraguais, l'entouraient et l'affamaient. Au début de 1586, pour se donner de l'air, Joyeuse, le sénéchal François de la Valette-Cornusson et l'archevêque d'Albi reprirent aux réformés les châteaux de l'Albigeois et quelques places du pays de Foix, mais ils échouèrent devant Mas-Saintes-Puelles (28 juillet).

Toulouse abandonnée se défend elle-même.

En fait, une fois de plus, Toulouse était abandonnée à elle-même. Henri III, à l'automne, rappelle Joyeuse pour lui donner le commandement d'une belle armée. Nos capitouls s'adressent alors au duc de Mayenne, qui guerroyait en Quercy contre Henri de Navarre; ils le supplient d'enlever le Mas de Verdun et Montauban, dont les garnisons désolaient la banlieue; ils lui offrent vivres, munitions, artillerie (neuf canons) et deux cents gens de pied. Mayenne ne répond pas à ce pressant appel. Cornusson venait de mourir des fatigues de la campagne. La peste sévissait cruellement. Comme au temps de la guerre de Cent ans, les villes songent à se défendre elles-mêmes. Le 28 mai 1586, le Conseil général décide que les cités du Haut-Languedoc lèveront des fantassins et des cavaliers proportionnellement à leur population et qu'elles se porteront mutuellement secours, en cas de danger; on prévoit l'organisation d'un magasin commun d'approvisionnements. En conséquence, le 26 février 1587, les députés du diocèse se réunissent à Auterive, renouvellent le serment de la Ligue et ordonnent la levée de milices. Comme au moyen âge, les hostilités entre les deux partis sont fragmentées en continuelles incursions, en sièges et combats partiels incessants; de part et d'autre, on se met d'accord pour les interrompre au moment des semailles et du labourage, afin de prévenir ou de limiter les famines.

La journée des Barricades, les Etats de Blois (12 mai-septembre-décembre 1588).

Joyeuse ayant été vaincu et tué, à Coutras, par Henri de Navarre, son frère Antoine-Scipion, grand prieur de Malte à Toulouse, lui succéda dans son duché et dans son commandement. Il tint, en février, les Etats du Haut-Languedoc à Toulouse; il demeura d'abord fidèle au roi comme son frère. Lorsque Henri III (journée des Barricades, 12 mai) fut obligé

de s'enfuir de Paris révolté, le premier président Duranti et les capitouls lui écrivirent pour l'assurer de leur fidélité; le 1er juin, le nouveau sénéchal, Jean de la Valette-Cornusson (1) envoyait un député à la cour pour lui porter le serment de ses sujets toulousains. Mais la députation envoyée par la ville et la sénéchaussée aux Etats généraux de Blois, nommée dans l'assemblée électorale de Saint-Sulpice (septembre), ne comptait guère que de fougueux ligueurs, fanatiques partisans d'Henri de Guise, le héros d'Auneau, de Vimory et des Barricades; c'étaient Urbain de Saint-Gelais, évêque de Comminges; Jean de Cornusson, et surtout Etienne Tournier, de famille parlementaire (2), capitoul en 1586, nommé juge-mage en 1589, à la demande des capitouls, et qui jouera un grand rôle dans les événements de 1589-1590. Les Etats de Blois obligèrent le roi à renouveler le serment de la Sainte-Union, lui imposèrent l'humiliation de pardonner la révolte de Paris, manifestèrent leur volonté de dépouiller Henri de Navarre de ses droits d'héritier, et cependant refusèrent à Henri III aux abois tout secours d'argent pour continuer la guerre. Ils étaient tout à Guise. On sait que, pour se tirer d'une situation inextricable, le roi fit assassiner le Balafré ainsi que son frère le cardinal (23-24 décembre 1588).

Effet de ces événements à Toulouse.

La nouvelle de ce drame parvint à Toulouse le 3 janvier 1589; elle y provoqua une douleur et une indignation profondes dans le camp des ligueurs. Cornusson revenait, le 7 janvier, porteur d'explications de la part du roi Henri III : on refusa de l'entendre. Les ligueurs s'assemblèrent et renouvelèrent leur serment; ils choisirent un comité de dix-huit conseillers, six membres du clergé, six parlementaires, six bourgeois (3), et mirent à sa tête Jean de Paulo, président du Parlement, assisté de Jean Daffis, prévôt de la cathédrale. L'arrivée de l'évêque de Comminges et de Tournier, échappés de Blois par crainte d'être arrêtés, donna au parti deux chefs énergiques et résolus. Les Parisiens ayant écrit aux Toulou-

1. Fils du précédent.
2. Sa maison se trouve 4, rue Espinasse; il reste, dans une cour malpropre, un joli linteau de porte, avec son blason soutenu par deux anges et l'inscription : VIVIT POST FVNERA VIRTUS - NOSCE TE.
3. Balanquier et Macoau, capitouls; Balbaria et Rudelle, bourgeois; les avocats Roux et Caulet, sieur de la Balme, tous quatre anciens capitouls.

sains pour les exhorter à refuser obéissance au roi, un ancien capitoul partit pour Paris sceller l'alliance avec la capitale. En même temps, le Conseil députait vers les villes du Languedoc pour les engager dans l'Union : Narbonne, Cahors, Albi, Castelnaudary, Gaillac et d'autres adhérèrent. Cependant, par scrupule de conscience, on demanda au pape Sixte-Quint son avis sur le droit de désobéir à un roi excommunié. Le pape répondit avec ambiguïté Mais les ligueurs, excités par les deux « boutefeux », Saint-Gelais et Tournier, eussent probablement passé outre à une désapprobation formelle.

La démagogie ligueuse.

Au reste, ils étaient eux-mêmes débordés par une populace fanatique qu'avaient profondément impressionnée les cérémonies funèbres célébrées en l'honneur des Guise à Saint-Etienne et dans la chapelle des Pénitents-Noirs; un tableau y représentait les deux frères avec un poignard dans le cœur; on y lisait ces vers :

« Heureuse et digne mort pour princes sy chrestiens
Qui, estant de la foy en France les soustiens,
Estes mortz pour la foy et le peuple de France. »

Les religieux commentaient ce crime par leurs prédications incendiaires. Les plus violents étaient le frère Richard, provincial des Minimes, et le jésuite Odart Molé, curé de Cugnaux. Les assemblées du Conseil de ville, sous ces pressions diverses, prenaient un caractère tumultueux et révolutionnaire; elles votèrent que la garde de la ville serait confiée aux Dix-Huit; on y proposa la soustraction d'obédience au roi, dont le ligueur Chapelier voulut faire enlever le portrait de la salle; tout ceci parmi de violentes altercations.

Le parti royal.

Le roi tentait cependant de conserver Toulouse et le Languedoc. Il rétablit Damville dans son gouvernement et se réconcilia avec lui; il essaya de gagner le maréchal de Joyeuse; il écrivit au Parlement pour annoncer une amnistie générale. Mais le Parlement, dominé par les conseillers ligueurs, refusa de recevoir les lettres du roi et d'enregistrer la nomination de Damville. Joyeuse, trop engagé avec les Guise, dont il était le parent, se déroba aux avances de Henri III. Les partisans du roi, effrayés par la tournure violente des évé-



CAPITOLE. — Salle des Illustres - Vue d'ensemble
(Paul Pujol, architecte-décorateur)



CAPITOLE. — Salle des Illustres

Benjamin Constant - *Entrée du Pape Urbain II à Toulouse (1096)*

nements, n'osaient lever la tête. Un terrible drame allait rompre les ponts entre Toulouse et son légitime souverain.

Duranti. Sa mort (11 février 1589).

Le chef des royaux était le premier président Duranti, secondé par son beau-frère, l'avocat général Jacques Daffis. Jean-Etienne Duranti, né en 1534 (1), avait débuté comme avocat au Parlement; capitoul en 1562-1563, procureur général en 1568, il était premier président depuis 1581. Veuf de Catherine Daffis, il avait épousé, en 1572, Rose de Caulet, de famille parlementaire. Ambitieux et non dépourvu de vanité, il avait décidé que le premier président irait de son domicile au Parlement en carrosse; il passait, à juste titre,



Duranti assassiné à la porte des Jacobins

pour un très zélé catholique, ennemi des protestants et de Montmorency, fondateur des confréries des Pénitents-Bleus, du Saint-Esprit et de la Miséricorde (2), fort ami des Jésuites, dont le collège avait été organisé sur sa demande, initiateur de la construction de l'Esquile, protecteur des Capucins, qu'il avait fait venir d'Italie, et des Cordeliers de l'Isle-Jourdain, qu'il avait recueillis après leur expulsion. Mais ce pieux magistrat, ami de l'Église et généreux en aumônes,

1. Le nom a été italianisé. On trouve Durant dans certains textes. Il habita, de 1563 à 1582, une maison rue du Musée (11 *bis*, ancien 19), avant d'acheter l'hôtel, 3, rue Duranti, démoli, au reste, pour faire place à la construction actuelle de style XVIIe siècle.

2. La seconde était destinée à doter et marier les filles pauvres, la troisième au soulagement des prisonniers.

était en même temps un ferme soutien de l'autorité monarchique, mise en péril par les ligueurs, et ceux-ci ne le lui pardonnaient pas. Pendant trois jours, il s'était rendu aux assemblées de la ville sans escorte, luttant courageusement contre les partisans de la révolte ouverte; il avait fini par obtenir que l'on s'en rapportât au Parlement. Comme il ne mettait aucune hâte à le convoquer, le 27 janvier une émeute l'y obligea; mais la Cour, profondément divisée sur la question de la soustraction d'obédience, ne put prendre aucune décision. Au sortir de la séance, les ligueurs armés qui entouraient le Palais assaillirent Duranti dans son carrosse. La voiture, filant à toute allure, se renversa sur la margelle d'un puits. Le président se réfugia à l'Hôtel de ville, où il demeura cinq jours, n'osant sortir. Pour le sauver, le Parlement lui permit de se retirer à Balma; mais le conseiller Caumels fit casser la décision et transférer le prisonnier aux Jacobins. Le 1er février, Duranti y fut conduit par deux capitouls et par les évêques de Comminges et de Castres, ceux-ci ayant juré qu'on ne lui ferait aucun mal; il y fut incarcéré sous la garde de vingt-cinq hommes avec sa femme, Rose de Caulet, et deux domestiques. On perquisitionna chez lui sans rien trouver qui put motiver un procès. Très ferme, le premier président ne cessait de demander des juges.

Mais, le 7 février, on saisit une lettre de Daffis à Matignon, gouverneur de Bordeaux, lui demandant du secours; cette lettre faisait allusion à la mission d'un conseiller Ratti auprès du roi. Aussitôt le Conseil des Dix-Huit ordonne l'arrestation de Daffis à la campagne où il s'était réfugié; on l'écroue à la Conciergerie; on confisque les biens de Ratti; le 11 février 1589, à la fin de l'après-dîner, quelques conjurés, ayant Chapelier à leur tête, mirent le feu à la porte des Jacobins, du côté des Béguins ou Tierçaires de Saint-François [1]. Chapelier fit sortir le président, qui dit adieu à sa femme et recommanda son âme au Seigneur. « Voilà l'homme », dit l'autre, en le montrant à ses complices. On l'abattit d'un coup d'arquebuse; tous s'acharnèrent sur le malheureux; son cadavre fut promené dans les rues et exposé au pilori de

1. Rue Pargaminières; c'est la porte du réfectoire dont on voit l'encadrement, la porte elle-même étant murée.

la place Saint-Georges, avec le portrait du roi attaché derrière lui. La populace insulta sa dépouille, lui arrachant la barbe, le suspendant à des lanternes par le nez et criant : « Le roi t'était si cher; te voilà maintenant avec lui ! » Sa maison fut pillée, sa belle bibliothèque détruite ou dispersée et son domestique pendu [1].

Mort de Daffis. Sépulture de Duranti.

Daffis, couvert de blessures, assommé impitoyablement, fut massacré à la Conciergerie. Tout le jour, dans la ville en effervescence, les boutiques fermées, les rues barrées de chaînes, les ligueurs traînèrent le portrait d'Henri III arraché de l'Hôtel de ville, clamant : « A cinq sols le roy tyran, pour lui acheter un licol. » Le lendemain, Jehan de Balanguier, seigneur de Montlaur, capitoul, fit enterrer secrètement Daffis dans l'église Saint-Antoine du Salin. Quant au corps de Duranti, des religieux le transportèrent et l'ensevelirent dignement aux Cordeliers; c'est là que se trouvait son mausolée. Personne n'osa se charger d'instruire son procès posthume. Une solennelle réparation devait être accordée à sa mémoire le 5 décembre 1591.

***

Toulouse au pouvoir des ligueurs.

La rupture avec le roi se trouvait ainsi consommée. Toulouse reconnut l'autorité du duc de Mayenne, qui délégua, pour le représenter, le marquis de Villars. De son côté, Henri III (15 mai) déclara Mayenne et la ville coupables de lèse-majesté, priva Toulouse de son Parlement. Mais la majorité des conseillers, le président de Paulo, les conseillers Bertier et Vézian en tête, refusèrent de quitter leurs sièges. Le Haut-Languedoc ligueur tint ses Etats à Castelnaudary (avril) et à l'Hôtel de ville de Toulouse (15 juillet). Un véritable gouvernement se constitua, sous le nom de Bureau ou Conseil de la province, formé de délégués des trois ordres et de quelques parlementaires. A Toulouse, un comité de six

1. Le président Jean-Etienne Duranti, né en 1534, dans la maison Terreny, place du Pont, épouse en premières noces, en 1563, Catherine Daffis, dont est issue une fille, Marie, qui se maria avec Simon de Garaud, conseiller au Parlement; et en secondes noces, en 1572, Rose de Caulet. La statue de Duranti, par le sculpteur toulousain Salamon, a été placée dans la salle des Pas-Perdus de la Cour d'appel.

membres, deux conseillers, le vicaire général Daffis, un capitoul et deux bourgeois; près de Joyeuse, un second comité dont faisait partie un bourgeois de Toulouse; à Narbonne, enfin, un troisième comité : tous assuraient la direction du mouvement et la liaison entre les éléments divers qui y collaboraient. Les Etats du 15 juillet, présidés par Joyeuse assisté de Bertier et de d'Assézat ([1]), décidèrent de lever des impôts et de frapper de la monnaie. Les ligueurs toulousains, comme les Parisiens, ne craignent pas de faire appel au roi d'Espagne.

Moines et Pénitents.

La ville était entièrement dominée par les catholiques extrêmes. L'armée des moines y était plus nombreuse et plus fanatique que partout ailleurs; aux Récollets et aux Minimes (fin du XVe et début du XVIe siècles) s'étaient ajoutés les Chartreux (1559), les Cordeliers de l'Isle-Jourdain ou frères conventuels du Salin (1580), les Feuillants (1590), surtout les Capucins, établis en 1582, par Duranti, sur les terrains du collège de Verdalle supprimé ([2]) et dont le zèle outrancier alarma le premier président lui-même. Ils cachaient des armes dans leur couvent, disait-on. La piété religieuse avait suscité les confréries de Pénitents, dont l'une au moins, celle des Pénitents blancs ([3]), est très ancienne, mais dont la majorité date de l'époque de la Ligue. Ce sont les Pénitents noirs, formés en 1576, sous le nom de confrérie de la Sainte-Croix, à l'imitation de ceux d'Avignon et de Rome, qui s'installèrent dans la chapelle et le couvent des Augustines, abandonnés depuis la conversion des religieuses en 1562 ([4]). Ce sont ensuite les Pénitents gris (11 avril 1577) qui s'installèrent d'abord dans la chapelle du prieuré de Saint-Pierre-Saint-Martin, petite rue Sainte-Ursule, puis rue des Lois, où ils firent élever un oratoire. Ce sont, enfin, les Pénitents bleus, établis en 1576, qui se réunirent d'abord à la chapelle du collège Saint-Martial, puis à la chapelle du Pré-Montardy,

1. Le fils du constructeur de l'hôtel d'Assézat.
2. Emplacement de l'arsenal et de l'Ecole d'artillerie.
3. A cette époque, les Pénitents blancs se réunissaient dans la chapelle des Tierçaires de Saint-François, rue Pargaminières, en face des Jacobins.
4. Rue Saint-Jérôme; la chapelle a été reconstruite (1650-1660); la porte subsiste avec un cartouche, une croix en T et une inscription : NIGRA SVM SED FORMOSA - DVRA SED FVLGIDA.

cédée par les religieux de Saint-Antoine du Viennois [1]. Ces associations comptaient les plus notables habitants de Toulouse; elles se distinguaient par la couleur de la cagoule jetée sur les vêtements; c'était une sorte de sac, sans manches,

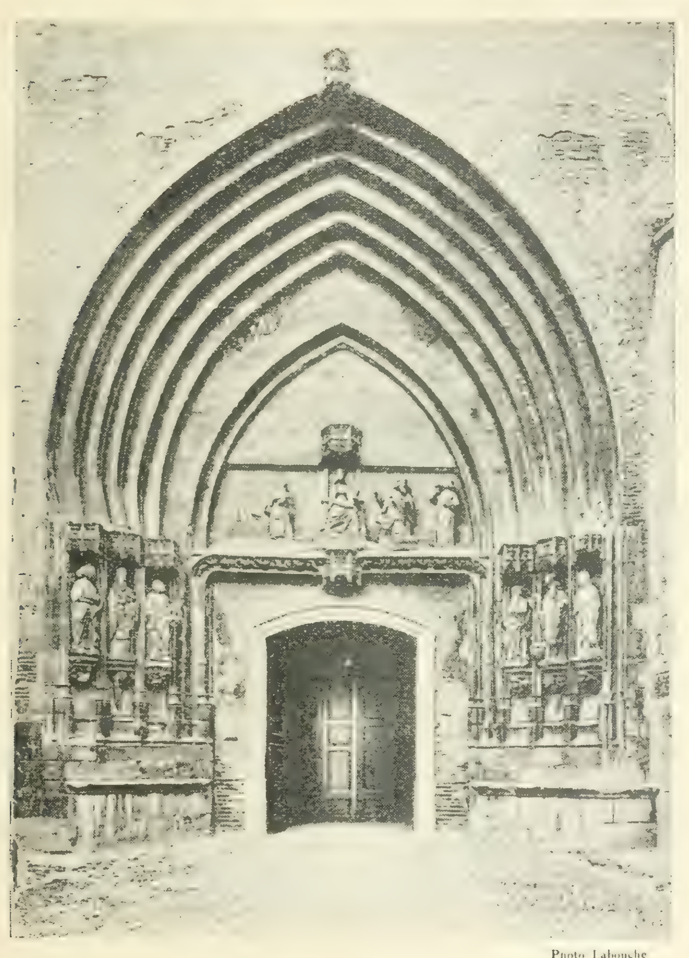


Photo Labouche

Portail de l'Eglise Saint-Nicolas (XVe siècle)

percé de trous à l'endroit des yeux, dont l'aspect sinistre effrayait les enfants. Leurs cortèges se développaient par la

1. Eglise Saint-Jérôme actuelle (bâtie au XVIIe siècle). Cf. chapitre suivant. De toutes ces confréries de Pénitents, celle des *Pénitents bleus* fut assurément la plus importante. Son autorité, son influence étaient telles que plusieurs rois, de nombreux cardinaux, archevêques et évêques, plusieurs ministres, s'inscrivirent

ville, les membres défilant deux à deux, pieds nus, portant un cierge, chantant des litanies. Certains marchaient en se flagellant avec un fouet. D'autres confréries groupaient, sous des vocables divers, les fidèles unis pour la bienfaisance ou pour l'exaltation de la foi; telle la confrérie du Saint-Sacrement, qui comptait dans son sein les principaux des ligueurs.

Carence de l'autorité épiscopale.

La carence de l'autorité épiscopale donnait toute liberté aux plus extravagantes passions religieuses. Le cardinal Georges d'Armagnac s'était démis de ses fonctions d'archevêque en faveur de son parent Paul de Foix [1], esprit distingué, humaniste délicat, juriste et parlementaire devenu prélat, étranger à tout fanatisme et même, un moment, suspect d'hérésie, qui, investi du siège de Toulouse en 1582, ne l'occupa jamais et mourut à Rome, en 1584, après avoir servi le roi dans les ambassades, à Venise, auprès du pape et en Allemagne. François de Joyeuse, fils du maréchal, qui lui succèda (1583), ne prit possession de ses fonctions qu'en janvier 1590. Pendant la Ligue, Toulouse manqua d'un guide autorisé qui lui eût enseigné à distinguer ce qu'on doit à son prince et ce qu'on doit à Dieu.

Assassinat de Henri III (1er août 1589).

L'assassinat du roi par frère Clément porta à son comble les passions des ligueurs. L'assassin, qu'on avait tué sur place après son crime, passa pour un martyr. Un service solennel fut célébré pour lui aux Jacobins et frère Richard, provincial des Minimes, prononça son oraison funèbre. Son portrait devint un objet de vénération et l'on inséra son nom dans les litanies des Saints. Naturellement, Toulouse ne reconnut pas Henri IV; le 22 août, le Parlement refusa d'enregistrer son message d'avènement et le nouveau roi le transféra à Carcassonne, ville qui avait abandonné la Ligue quelques mois auparavant. Les parlementaires toulousains qui obéirent

sur ses registres. « *Sana me, Domine* », telle était la devise de cette confrérie, qui portait en ses armes, reproduites dans le sceau paroissial de l'église Saint-Jérôme : « Sur champ d'azur, un lion léchant son pied blessé d'une épine »; ce lion symbolisait la Franee blessée. La renommée, qui enchérit souvent sur la vérité, répandait à juste titre l'éloge sur les Pénitents bleus. Leur « Livre des Rois », gardé avec soin à l'Institut catholique de Toulouse, porte les signatures de rois et de princes du sang, avec divers personnages en costumes de pénitents. (V. chapitre suivant.)

1. Né en 1528; fils de Jean de Foix-Carmaing, descendant, par les femmes, de la branche cadette de Foix et, par les hommes, de la famille d'Euze, par le frère du pape Jean XXII.

à l'ordre royal y tinrent leurs premières assises le 13 novembre. Les autres — la majorité — avec de Paulo, premier président, demeurèrent à Toulouse. Parlement rebelle, mais déjà divisé et incertain. Quant au maréchal de Joyeuse, dès l'assassinat d'Henri III, il avait conclu une trêve avec Montmorency toujours maître, au nom du roi, du Bas-Languedoc et du Carcassès; il ne partageait pas les idées violentes des ligueurs toulousains et paraissait vouloir se réserver et attendre un éclaircissement de la situation politique.

Révolte des ligueurs toulousains contre Joyeuse (octobre-novembre 1589).

Les ligueurs ne l'entendaient pas ainsi; contre les auteurs de la trêve, traîtres et parjures, à leurs yeux, s'élevaient les voix du frère Richard et du provincial des Jésuites, Odart Molé. Le 30 septembre, au Parlement, le conseiller Caumels, l'évêque de Comminges, Urbain de St-Gelais de Lansac, et le premier président de Paulo tentèrent d'obtenir la suppression de la confrérie du Saint-Sacrement que Joyeuse soutenait. Le maréchal songea à se saisir de la ville. Il avait contre lui les extrémistes, décidés à ne jamais reconnaître Henri IV et à recourir à l'Espagne, qui faisaient peser sur Toulouse une sorte de terreur; leurs chefs étaient de Paulo et l'évêque, « desquels les gens de bien estoient en continuelle peur » (1). L'évêque touchait 1.000 livres de gages par mois comme commandant de la milice des ligueurs. A la confrérie modérée du Saint-Sacrement il opposait la confrérie du *Corpus Domini* et « pratiquait avec l'Espaignol, ce qui se trouvait fort odieux en général, mesme de la Ligue ». Le Conseil ayant supprimé ses gages par économie et le Parlement ayant investi Joyeuse du gouvernement de la ville avec pleins pouvoirs, l'évêque se retira dans l'Isle de Tounis « avec un frère moyne rocquet (2) » et plusieurs factieux de la rue des Couteliers, « et manda ses lieutenants avec leurs hommes ». Le lendemain, 1er octobre, Saint-Gelais s'arme, fait prêcher à la Dalbade le moine rocquet et « produit d'une main ung crusefix et de l'aultre une espée, induisant le peuple à s'armer pour Jesu Crist ». Le tocsin sonne; l'évêque parcourt les rues, suivi de quatre prêcheurs et de cinquante coquins, criant que Joyeuse veut livrer la ville

1. Discours de la révolte (B. N. mss. fonds Dupuy, dans les Preuves de l'*Histoire de Languedoc*).
2. Rouquet ou Minime (ou de Saint-Roch).

aux protestants, appelant aux armes, se fait ouvrir l'Hôtel de ville en frappant à la porte « avec le dict crusefix ». Le 2 octobre, tandis que capitouls et Parlement s'assemblent « pour apaiser le peuple », cinq ou six cents ligueurs marchent sur l'archevêché, où logeait Joyeuse. Celui-ci quitta Toulouse avec le président Bertrand, le prévôt Daffis, quelques conseillers et bourgeois.

La procession de la Ligue.

Maître de Toulouse, l'évêque de Comminges célébra sa victoire par une procession prodigieuse. D'abord marchaient quatre moines portant chacun une croix, entourés d'une cinquantaine d'hommes du peuple armés d'épées. Puis venait l'évêque, « armé à creu avec une pertusane, le dict rocquet avec un surpelis et la cuirace, son manteau de rocquet dessus et une ymage à la main, criant : « Messieurs, qui sera celluy « qui ne nous suivra pas? S'il y en a quel qu'un qui refuze « ce faire et demeurant en leurs maisons, je vous licencye de « l'aller massacrer et vous le pardonne. » Suivaient : le président de Paulo, armé sous sa robe de damas noir, et le conseiller Boveret en costume rouge, un capitoul en uniforme et le greffier criminel. Puis se pressait la foule des moines, prêtres et jésuites, « aucuns des braquemars à la ceinture et pétrinals, aucuns des pistolles à feu dans leurs bandollières, aucuns avec des hallebardes sur le col, les habitz retroussez jusqu'au dessoubs des aisselles ». Enfin, les troupes fermaient la marche, ayant à leur tête le capitaine Maillard et le frère du président de Paulo, marchant cinq par cinq, armés « jusqu'à bastons feratz et non feratz et parmy eux harquebuziers et halebardiers et en tout neuf picquiers qu'on avait mis en trois rangs, avec l'enseigne despliée et le tabourin battant, où commandoit pour enseigne majour le cappitaine Blacq ». Ce pittoresque défilé (1.000 à 1.200 personnes) se termina par le pillage de l'archevêché et des maisons des royaux. Au logis de l'évêque de Comminges, ce n'étaient qu' « imprécations et bénédictions avec de l'eau benitte jusqu'à son escuierye ».

Revanche de Joyeuse.

Le maréchal de Joyeuse, ayant rassemblé des soldats, bloqua Toulouse et assiégea Castanet. Tout en se justifiant par un mémoire envoyé à Paris, Saint-Gelais et Paulo demandèrent secours au marquis de Villars, qui se trouvait en

Agenais. Celui-ci accourut fin octobre avec deux cents chevaux et un régiment d'infanterie. Mais il se garda de combattre Joyeuse et travailla à le réconcilier avec les Toulousains. Le maréchal réunit les Etats à Lavaur, le 15 novembre; les députés, au nombre desquels Philippe Bertier, seigneur de Montrabé, et François Vignials, conseillers, jurèrent de ne jamais reconnaître Henri IV. Joyeuse put ainsi obtenir l'évacuation de Toulouse par Saint-Gelais et les siens, ainsi que sa reconnaissance comme gouverneur général du Languedoc avec survivance en faveur de son fils le duc, et un subside de 50.000 livres. Tout n'était pourtant pas fini. Le ligueur Tournier s'insurgea contre cet accommodement et occupa Tounis après avoir saisi, comme otages, les conseillers Papus et Rességuier; c'est le dernier sursaut de la démagogie ligueuse contre le Parlement qui entendait tout gouverner. Cette fois, de Paulo rétablit l'ordre en canonnant avec une couleuvrine la barricade du pont de Tounis. Tournier gagna Saint-Cyprien à la nage. Les habitants de l'Isle vinrent, la corde au cou, implorer la clémence du Parlement.

La guerre recommence. Bataille de Villemur (20 octobre 1592).

L'unité rétablie tant bien que mal parmi les ligueurs, la trêve avec Montmorency fut rompue. La guerre recommence, alimentée par les subsides que votent les Etats ligueurs réunis à Lavaur, puis à Toulouse (1590), à Castelnaudary (1591), soutenue aussi grâce aux renforts espagnols de Philippe II. Les opérations se dispersent en prises, pertes et reprises des places qui entourent Toulouse : Montastruc, Carcassonne, Montclar passent de mains en mains. Le maréchal de Joyeuse ravage le Bas-Languedoc, le Cabardès, le Lauraguais. Il contraint le Parlement royal à se transporter à Béziers (16 décembre 1591). Toutefois, la place de Villemur, occupée par les royaux, inquiétait les Toulousains; Joyeuse échoua une première fois devant ses murs; le 18 septembre 1592, il la bloqua et la bombarda de nouveau. Mais une armée royale, venue de Montauban, lui infligea en cet endroit une écrasante défaite. Le pont de bateaux jeté sur le Tarn s'étant rompu, la plus grande partie de l'armée ligueuse périt dans les eaux de la rivière : 1.100 noyés, 500 tués, 26 drapeaux et 5 canons capturés, tel fut le bilan de cette journée, décisive pour la cause royale. Joyeuse s'était lui-

même jeté dans le Tarn où l'on retrouva son corps, quatre jours après, encore vêtu d'un pourpoint de satin blanc.

Trêve.

Ce désastre répandit la consternation chez les ligueurs de Toulouse. Scipion de Joyeuse avait un fils, François, archevêque de Toulouse, intronisé en 1590, et un frère, Ange, capucin. C'est ce dernier que les ligueurs, après une séance tumultueuse à l'archevêché, forcèrent de jeter le froc aux orties pour succéder au défunt et pour commander, au nom de la Ligue, l'armée et la province. Mais l'épuisement était

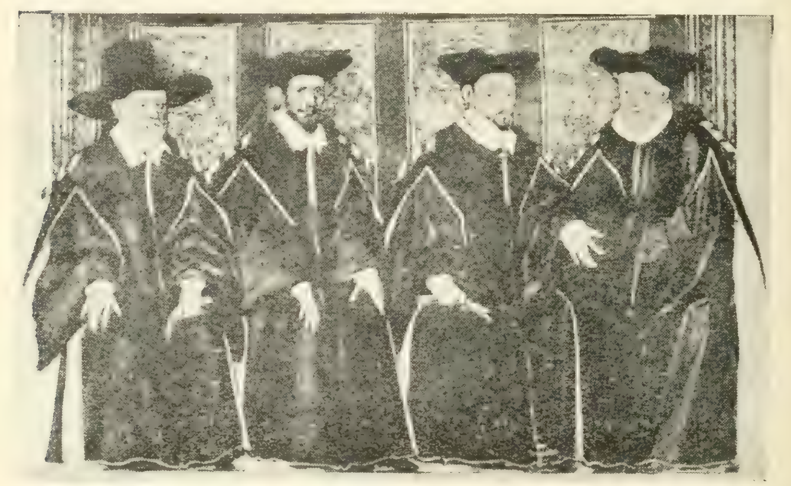


Photo Labouche

Quatre Capitouls de l'année 1593

(D'après une miniature arrachée aux *Annales de la Ville*)
Cliché de la Société Archéologique

tel que les deux partis convinrent d'une trêve (14 décembre 1592) qui permit au Languedoc de respirer pendant plus de deux ans.

La conversion d'Henri IV (25 juillet 1593).

Quelques mois après se répandait dans Toulouse l'importante nouvelle de la conversion d'Henri IV, avec les propositions de paix et d'oubli du roi. L'événement venait à son heure, au moment où nos régions, accablées de misères, aspiraient à l'ordre et à la tranquillité. Cependant, au début, Joyeuse et les capitouls assurèrent le duc de Mayenne de leur fidélité à leurs serments; ils écrivirent au cardinal-arche-

vêque, en ce moment à Rome, ainsi qu'aux villes du Languedoc, pour resserrer l'Union. Mais l'acte d'Henri IV avait porté chez nos ligueurs un désarroi profond. Le 9 novembre, les Etats du Haut-Languedoc, réunis à Lavaur, décidèrent qu'on ne prendrait aucune décision sans le duc de Joyeuse ni sans le Parlement de Toulouse. Parmi les parlementaires ligueurs, la conversion d'Henri IV avait déjà déterminé des défections. La Cour et les capitouls, malgré les protestations des extrémistes, décidèrent de traiter avec le roi.

Toulouse se soumet au roi sous conditions.

Henri IV envoya en députation son conseiller Aymeri de Vic, qui arriva à Toulouse le 18 décembre et tint une assemblée à l'Hôtel de ville, le 20. Dans cette réunion, il exhorta les Toulousains à se soumettre; ils rejetèrent leur attitude sur leur zèle pour la religion. Une Commission, composée des huit capitouls et de huit anciens, fut nommée afin de dresser le cahier des réclamations de la ville et de traiter avec l'envoyé du roi. Le 26 décembre, une autre réunion, convoquée chez le président du Faur de Saint-Jory, comprenait de Joyeuse, des parlementaires et quatre capitouls. Les conditions de la soumission de Toulouse furent ainsi posées à Aymeri de Vic : le gouvernement du pays demeurerait au duc de Joyeuse; le culte protestant resterait interdit à Toulouse et dans un rayon de quatre lieues autour de la ville; la Chambre mi-partie serait établie à l'Isle-d'Albi; le roi pardonnerait les meurtres de Duranti et de Daffis; enfin, les droits établis sur les marchandises depuis 1561 seraient abolis.

Acceptation du roi.

Henri IV accepta les conditions formulées avec des réserves se rapportant au duc de Joyeuse. Au reste, un mouvement irrésistible de soumission emportait la France entière vers le Béarnais qui avait su la conquérir par sa vaillance, son adresse politique et sa bonne humeur spirituelle. Le Parlement de Toulouse se reconstitue, avec sa Chambre de l'Edit fixée à Castres. La vie normale reprend dans notre Languedoc si éprouvé.

Derniers éclats de la guerre civile.

La pacification n'était pourtant pas complète. Le roi n'avait pas encore obtenu son absolution du pape, excellent argument pour les ligueurs irréductibles. Lors de l'attentat

de Jean Châtel (27 décembre 1594) [1] et de l'expulsion des Jésuites, les Toulousains s'abstinrent d'exécuter l'ordre royal et de bannir les religieux. Enfin, le duc de Joyeuse éprouvait un violent dépit de n'avoir pu obtenir d'Henri IV la conservation de son gouvernement du Languedoc. Au printemps de 1595, il rentra en campagne, s'empara d'Albi, de Gaillac, entra à Toulouse à la tête de cent chevaux, occupa l'Hôtel de ville avec la connivence des capitouls et se saisit des portes. Le Parlement, redevenu le ferme soutien de l'autorité royale, protesta contre cette rébellion et lui ordonna d'évacuer la ville; alors, le cordelier frère Maurel, parcourant la ville à cheval, brandissant une épée, ameuta le peuple et vint assiéger le Palais que Joyeuse menaçait de faire sauter. La plupart des parlementaires quittèrent la ville pour Castelsarrasin, où le Parlement tint sa première séance le 6 mai. Un édit royal réunit, peu de temps après, les quatorze magistrats du Parlement de Béziers à la Cour de Castelsarrasin.

Dernières hostilités.

A la nouvelle de la prise de Toulouse par un des derniers ligueurs, le roi rompit la trêve et dirigea Ventadour et Matignon dans le Languedoc avec quelques forces. Tandis que Ventadour convoquait les Etats du Languedoc à Pézenas (23 avril), les députés du Toulousain et de l'Albigeois se réunirent à Toulouse le 7 mai; à vrai dire, ces députés manquaient d'enthousiasme et dépêchèrent une délégation à Pézenas pour arriver à une entente. Mais Joyeuse s'était déjà mis en campagne avec son lieutenant, le baron d'Ambres, maître d'Albi. Ventadour, parti de Castres en juin, prit diverses places de l'Albigeois, notamment Ondes, Castelginest, Fenouillet, qu'il brûla, et vint camper à Saint-Roch, d'où il tira quelques volées de canon sur Toulouse. Puis, devant la bonne contenance de Joyeuse et des Toulousains, il décampa, fit sa jonction avec Matignon qui enleva Portet et Plaisance, prit Castanet, Venerque, Renneville, Lavalette. Joyeuse n'avait pas bougé. Il profita de l'éloignement de Ventadour pour surprendre Grisolles et Montech et lancer quelques boulets sur Castelsarrasin. Ces dernières hostilités

1. Jeune écolier du collège de Clermont, qui porta à Henri IV un coup de couteau et déclara avoir appris chez les Jésuites que le meurtre d'un roi hérétique était une œuvre pie.

n'avaient amené d'autre résultat que de persuader tout le monde de la nécessité de la paix.

Conférence de Verfeil (novembre 1595). Edit de Folembray (janvier 1596).

Dès le 15 novembre, le Conseil général de Toulouse en avait posé les bases : confirmation des privilèges de la ville; transfert des membres du Parlement de Castelsarrasin dans d'autres Parlements; confirmation des magistrats ligueurs; droit pour Joyeuse de nommer le premier président. Une conférence s'ouvrit à Verfeil à la fin de ce mois. Le roi y était représenté par le sieur de Rochemaure, les ligueurs par Joyeuse, l'évêque de Lodève, le grand vicaire de Narbonne, quatre magistrats des principales villes. Le sieur d'Hauterive fut chargé par Joyeuse de porter à la cour les demandes arrêtées. En janvier 1596, Henri IV répondait par l'édit de Folembray. Il proclamait une amnistie générale, promettait que la religion catholique serait seule pratiquée à Toulouse et dans un rayon de quatre lieues, le protestantisme restant cantonné dans les localités fixées par la paix de Beaulieu; il rétablissait le Parlement de Toulouse en le réunissant à celui de Castelsarrasin et en confirmant les magistrats ligueurs nommés par Mayenne ou Joyeuse. La Chambre mi-partie serait fixée dans une ville dont on conviendrait. Toulouse était exemptée de tailles pendant cent ans; toutes les forteresses devaient être démolies sauf aux frontières. Le duc de Joyeuse obtenait le titre de lieutenant général en Languedoc, sous l'autorité de Montmorency, avec le gouvernement de toutes les places qui lui obéissaient. Pendant deux ans encore, il y aurait des Etats séparés dans les deux parties du Languedoc. Le 18 février, le duc réunissait les députés du haut pays dans le réfectoire des Augustins. Le 13 mars, l'assemblée acceptait l'édit, avec quelques réserves. Le 18 mars, trente-cinq bourgeois et capitouls, représentant Toulouse, prêtaient serment au roi dans le Grand-Consistoire de l'Hôtel de ville.

Réunion du Parlement.

Le 31 mars, les membres du Parlement de Castelsarrasin quittaient leur résidence et couchaient à Saint-Jory. Le 2 avril, après dîner, ils se mettaient en marche, escortés de mille à douze cents chevaux montés par les nobles et personnes de distinction à Toulouse. Joyeuse les attendait au pont de l'Hers. Il les accompagna en devisant avec le premier

président du Faur de Saint-Jory. Le 3 avril, les magistrats allèrent au Palais, où les attendaient le président de l'Estang et huit conseillers ligueurs. On prit place et, après les salutations d'usage et un service religieux, la vie judiciaire reprit son cours habituel.

Dernières résistances.

Joyeuse rentra dans le cloître en 1599, ce qui mit fin à la dualité administrative du Languedoc. Mais la municipalité resta ligueuse d'âme jusqu'en 1597, où le juge mage Clary s'avisa d'un subterfuge pour l'épurer. La liste de 1597 comptait uniquement des ligueurs impénitents; il y choisit des candidats ignorants et ridicules, que le Parlement refusa d'admettre; et il substitua une liste de sujets loyaux arrêtée d'avance entre lui et le premier président Chalvet de Rochemonteix.

Le Parlement lui-même gardait ses préjugés d'antan. Lorsque le roi lui envoya l'édit de Nantes à enregistrer (13 avril 1598), édit qui confirmait pourtant pour Toulouse celui de Folembray, la Cour se refusa à l'accepter; elle répugnait à admettre l'égalité d'accès aux charges et l'octroi des places de sûreté, et elle présenta des remontrances. Henri IV répondit à l'envoyé du Parlement de Toulouse par une rude apostrophe. Il était assez fort pour parler net : « J'aperçois bien que vous avez encore de l'Espagnol dans le ventre. Et qui donc voudrait croire que ceux qui ont exposé leurs vies, biens et état et honneur pour la défense et la conservation de ce royaume seront indignes des charges honorables et publiques, comme ligueurs perfides et dignes qu'on leur courût sus, mais ceux qui ont employé le vert et le sec pour perdre cet Etat seront vus comme bons Français dignes et capables des charges? Je ne suis aveugle, j'y vois clair; je veulx que ceux de la religion vivent en paix en mon royaume et soient capables d'entrer aux charges, non pas pour ce qu'ils sont de la religion, mais d'autant qu'ils ont été fidèles à moi et à la couronne de France... » Et il termina par cette phrase simple et grande, qui peut servir d'épilogue à cette triste période : « Il est tems que nous tous, soûls de guerre, devenions sages à nos dépends. »

BIBLIOGRAPHIE

Histoire de Languedoc, t. XI (1889, t. XII (1889); — notes des éditeurs : Origine et progrès des Eglises protestantes du Languedoc (Roman), 71; — L'armée de Condé, Navarre et Coligny dans le Languedoc, p. 1270; — Voyage de Catherine de Médicis, preuve 90; — Henri de Montmorency-Damville (Roman), preuve 106; — Relation de la mort tragique de Jean-Etienne Duranti, preuve 419. — ROSCHACH, *Voyages de Charles IX en Languedoc* (Mém. de l'Acad. des Sciences, 1895). — *Recueil de pièces historiques relatives aux guerres de religion à Toulouse*, Paris 1862 (Relation des journées de mai 1562; — La procession de la Ligue). — *Relation de l'émeute arrivée à Toulouse en* 1562 (CIMBER et DANJOU, Arch. curieuses de l'Histoire de France, IV, 343); — *Récit inédit des massacres de la Saint-Barthélemy à Toulouse*, édité par J. Roman, Paris, 1886. — Abbé DOUAIS, *Les guerres de religion en Languedoc*, d'après les papiers du baron de Fourquevaux, Toulouse, 1892; — *Une importante correspondance du XVIe siècle : le baron de Fourquevaux*, Paris, 1891. — *Mémoires de Jacques de Gaches sur les guerres de religion à Castres et dans le Languedoc* (1555-1610), publiées par M. Pradel, Paris, 1879. — Léonce de Lavergne, *Mort du président Duranti*, Toulouse, 1833. — *Histoire véritable de ce qui s'est passé à Tholose en la mort du président Duranti*, d'après deux relations contemporaines, précédé d'une histoire de la Ligue, Toulouse, 1861. — LAPIERRE, *Duranti* (Bull. de la Soc. Arch., 1874). — L. DE SANTI, *Michel de Paulo, seigneur de Grandval*, Toulouse, s. d. 8°.

CHAPITRE XI

TOULOUSE AU XVIIe SIÈCLE (1598-1715)

Les guerres religieuses ont laissé derrière elles des ruines matérielles et un trouble moral que le roi Henri IV, en douze années d'une administration pacifique et bienfaisante, ne réussit pas entièrement à réparer et à guérir. Longtemps encore, le brigandage des soldats licenciés, des gentilshommes même, contraints au repos, prolongea l'écho des misères de la période précédente. Henri IV (1598-1610).

En 1597, un capitaine Canaveilles, maître de Buzet-sur-Tarn, condamné à mort par le Parlement, sème la terreur dans tous les environs. Un peu plus tard, la Cour fait décapiter et écarteler, à Toulouse, le frère du vicomte de Polignac qui avait tué, en pleine messe, à Mende, son ennemi d'Apchier, ainsi que deux gentilshommes coupables d'avoir conspiré avec les Espagnols. Les mœurs restent rudes longtemps. En 1608, l'affaire de « la belle Violante » (1) met en cause

1. Veuve à vingt ans, la belle *Violante Monseroso*, d'une beauté rare, retirée dans un couvent de Toulouse, enchantait et attirait à elle tout un essaim bourdonnant d'écoliers et de gentilshommes : Arrias Burdéus, prieur et provincial du monastère de Toulouse; l'écolier Antoine Candolas; un clerc au greffe du Parlement, Pierre Esbaldit; le vieux Gayraud, conseiller du sénéchal; Pierre Romain, avocat à Gimont, simple d'esprit, amoureux et ébloui comme les autres, qui n'hésita pas à épouser Violante. Romain, devenu jaloux, isola sa femme à Gimont et, dès lors, les adorateurs de Violante résolurent de la délivrer de son mari, « ce tyran gascon », par la mort. Un soir d'été de 1608, Gayraud s'acheminait, avec Romain, dans le quartier désert de l'Esquile et des Pénitents-Gris, où l'attendaient, dans un coin obscur, Candolas, Esbaldit et trois bourgeois. Ils fondirent sur lui et le percèrent de dix-sept coups d'épée et de poignard. La belle Violante était la cause de cette sanglante tragédie. La Grand'Chambre et la Tournelle s'assemblèrent; la preuve de l'assassinat se fit éclatante contre Burdéus, Candolas, Esbaldit, Gayraud, Violante et quelques complices. Tous périrent de la main du bourreau. (V. Dubédat, *Histoire du Parlement de Toulouse*; Armand Praviel, *La*

un conseiller du sénéchal, un ancien prieur des Grands Augustins, un avocat, coupables de guet-apens et d'assassinat avec l'aide de bravi à gages. Dans tout le pays, la noblesse d'épée a été ruinée par les guerres, ainsi que le haut clergé. En 1583, le chapitre Saint-Etienne doit vendre à des bourgeois de magnifiques domaines du Lauraguais. Ce sont les paysans aisés et les bourgeois qui ont profité surtout de la dépossession des privilégiés, à l'égard desquels ils adoptent, à l'occasion, une attitude fort indépendante [1]. Mais l'agriculture et l'industrie ont cruellement souffert de cette atroce guerre de Trente ans français. La pauvreté du Languedoc est telle que les Etats, en 1606, ne peuvent envoyer au roi qu'un syndic pour porter leurs doléances. Pestes et famines sévissent cruellement, surtout à Toulouse, en 1608. En décembre 1609, un terrible incendie détruit Saint-Etienne; le chœur, le grand autel, les reliquaires, tous les livres disparaissent dans la catastrophe. Le roi donna ordre au cardinal de Joyeuse de procéder d'urgence à la reconstruction; les Etats du Languedoc votèrent, à cet effet, 9.000 livres; tous les corps de la ville offrirent une contribution. La cathédrale, l'éternelle inachevée, devait recevoir, un an plus tard (1611), la voûte de Levesville et, en 1612, le beau jubé si malencontreusement détruit [2].

Cependant, l'autorité royale se rétablissait. Sans rigueur, mais avec fermeté, Henri IV réprimait les derniers soubresauts de l'esprit d'indépendance, de révolte ou d'anarchie. Il s'appuya sur le Parlement de Toulouse, dont il nomma, en 1600, le premier président, son homme de confiance, Nicolas de Verdun [3]. C'est celui-ci qu'il charge de surveiller la province, lors du complot de Biron et d'Henri de la Tour-d'Auvergne, vicomte de Turenne et duc de Bouillon; c'est

Belle Violante; Baron Desazars de Montgaillard, *Un Assassinat passionnel à Toulouse, sous Henri IV* [Affaire de la belle Violante de Batz du Château, Revue des Pyrénées, 1912, p. 465]).

1. Voir L. de Santi, *Un document municipal sur l'état social du Lauraguais après les guerres de religion* (Revue des Pyrénées, 1912, p. 503).

2. Par ses largesses personnelles, le cardinal de Joyeuse contribua lui-même, pour une grande part, à la reconstruction des parties détruites par l'incendie, notamment c'est à ses frais que fut dressé le jubé détruit, sans raison, en 1866, ainsi qu'il sera dit ci-après. Cette générosité est d'autant plus méritoire que de Joyeuse, nommé à Rouen depuis 1605, n'avait plus alors avec Toulouse que des rapports assez indirects.

3. Successeur de Pierre du Faur de Saint-Jory.

à lui qu'il confie l'inspection des forteresses, aux premiers bruits d'un conflit avec l'Espagne. Mais il n'hésite pas à le suspendre, ainsi que l'avocat général de Caumels, pour avoir interdit la sortie des blés du Languedoc au moment d'une mauvaise récolte. Il est vrai qu'il fait amende honorable et, peu après, rend hommage à la sagesse de la Cour. A Montmorency-Damville, devenu connétable en 1593, il laisse le gouvernement de la province et lui accorde même la survivance pour son fils Henri. Mais il se méfie des trop grands seigneurs et diminue leurs pouvoirs. Les gouverneurs, surtout celui-ci, n'avaient que trop tendance à considérer leurs fonctions comme un fief de famille où ils se faisaient représenter par un proche parent — en Languedoc, le lieutenant général était son beau-fils, le duc de Ventadour — et qu'ils transmettaient à leurs enfants. Il est vrai que l'ancien chef des Politiques réside maintenant surtout à la cour; on ne le voit qu'en 1601 à Toulouse, où il séjourne quatre jours, et en 1606 pour présenter aux Toulousains son fils Henri, alors âgé de douze ans, au milieu du faste d'une entrée officielle, toujours onéreuse pour les finances municipales. Il semble bien que les anciennes préventions de la ville à l'égard de l'ami des hérétiques aient à peu près disparu pour faire place à une sympathie qui ne fera que grandir pour son jeune héritier.

Mort d'Henri IV (14 mai 1610).

Le crime de Ravaillac, par l'horreur unanime qu'il inspira, montra la profondeur des sympathies qu'avait suscitées partout le bon roi. A Toulouse, comme à Paris, on prit des mesures pour prévenir les atteintes à la paix intérieure et à la concorde rétablies par lui. Ventadour prescrivit de garder les places murées et d'observer les édits de pacification; le Parlement et les capitouls rendirent des ordonnances analogues (29 mai) et les bourgeois s'armèrent pour assurer la garde des portes. Le 4 juin, le corps capitulaire écrivait à Montmorency pour l'assurer de la fidélité de Toulouse. Un capitoul fut chargé, le 8 novembre, de représenter la ville au service solennel célébré dans la collégiale de Pézenas et de porter, avec quatre nobles et un consul de Carcassonne, le drap mortuaire de satin bleu à lis d'or et à croix blanche, parsemé et fourré d'hermine. Mais il n'y eut pas de catafalque à Toulouse. Sans doute, dans la vieille cité religieuse, crai-

gnait-on quelques troubles et le réveil des passions mal éteintes.

Régence de Marie de Médicis.

La régence de Marie de Médicis fut signalée par des révoltes nobiliaires que dirigeaient quelques princes du sang, Condé, Soissons, Longueville, Mayenne, révoltes dont les prétextes étaient l'abandon de la politique extérieure du feu roi, le projet de mariage de Louis XIII avec une infante et de sa sœur avec l'héritier d'Espagne, et, surtout, la puissance grandissante de la camarilla italienne qui entourait la reine, en particulier de Concini, le « signor Conchine ». Ces troubles n'eurent guère d'écho à Toulouse. En septembre 1617, Condé, qui allait à Bordeaux s'installer dans son gouvernement de Guyenne, fit à Toulouse une entrée solennelle. Ventadour vint au devant de lui à Saint-Jory. Aux Récollets, le président de Paulo et vingt-quatre conseillers le reçurent, l'accompagnant jusqu'à la cathédrale, sous un dais porté par les capitouls. Mais ce voyage, qui inquiéta la cour, n'eut aucun résultat pratique. Toulouse était lasse des vaines agitations. Quand le Parlement reçut le manifeste du prince rebelle (21 février 1614), il le renvoya à la régente sans l'avoir ouvert.

Etats généraux (1614).

Marie de Médicis convoqua les Etats généraux, moins pour faire droit aux réclamations des grands que pour avoir des subsides et s'appuyer, au besoin, contre eux, sur l'opinion publique. Cette assemblée, la dernière avant la Révolution, était remarquable par sa composition; la noblesse de robe, issue de l'hérédité des offices, formait la presque totalité du tiers état; riche et instruite, elle avait conscience de sa force et prétendait jouer un rôle. Parmi les membres du clergé et de la noblesse, on comptait nombre d'hommes de valeur. Mais la jalousie et les querelles des trois ordres rendirent impuissants tous les efforts d'union et inopérant tout contrôle sérieux des finances et des affaires publiques. L'assemblée électorale de la sénéchaussée de Toulouse avait eu lieu à Auterive, le 26 août; elle désigna comme députés l'archevêque de Toulouse, Louis de Nogaret de la Valette; l'évêque de Béziers, Jean, cardinal de Bonzi; l'évêque de Rieux, Jean de Bertier; l'évêque d'Albi, Alphonse d'Elbène; le sénéchal Jean de la Valette-Cornusson; le juge criminel

Jean Loupes; les avocats capitouls François de Bories et Pierre de Marmiesse. Ce dernier eut l'honneur d'être choisi comme orateur du tiers dans l'affaire si grave de l'article 1er des Cahiers de Paris, adopté dans le Cahier général de l'ordre. Cet article, d'inspiration gallicane, proclamait que « nulle puissance en terre, quelle qu'elle soit, spirituelle ou temporelle, n'avait aucun droit sur le royaume pour en priver la personne sacrée de nos rois »; il soulevait le problème, épineux entre tous, des rapports des papes et des rois et, en particulier, la question de la déposition par Rome d'un souverain hérétique. Chargé d'exposer la théorie du tiers devant le clergé, Marmiesse paraît s'être conduit avec assez de maladresse, dépassant ses instructions qui lui enjoignaient de ne pas « entrer en discours ». Il eut affaire à un rude adversaire dans le personne du cardinal du Perron. On sait que cette polémique entre le tiers et le clergé absorba une bonne partie de l'activité des Etats et que le roi y mit fin en acceptant l'article purement et simplement. De l'assemblée de 1614, il ne reste guère que les Cahiers, recueil de vœux où Richelieu et Colbert puisèrent, plus tard, quelques idées. C'est ainsi que le Cahier de la noblesse toulousaine réclamait le canal des Deux-Mers, déjà projeté au XVIe siècle, sous François Ier, réalisé seulement sous Louis XIV.

Henri de Montmorency succède à son père comme gouverneur du Languedoc.

La clôture des Etats fut le signal du recommencement des troubles, auxquels se mêlèrent quelques grands seigneurs protestants.

Après l'assassinat de Concini et la disgrâce de la reine mère, le duc de Luynes, favori de Louis XIII et premier ministre, convoqua une assemblée de notables à Rouen (1617); les députés de Toulouse furent le premier président Gilles le Mazuyer et le procureur général François de Saint-Félix; cette réunion n'eut aucun résultat. Sur ces entrefaites, le vieux Montmorency étant mort (1613), son fils exerça, en fait, le gouvernement du Languedoc. En janvier 1619, il fit son entrée à Toulouse avec sa femme Marie-Félicie Orsini ou des Ursins, fille du duc de Bracciano et nièce de la reine Marie de Médicis. Des fêtes magnifiques furent données à cette occasion, carrousels, quintaines, courses de bagues; le clou de ces réjouissances fut, à coup sûr, le bûcher de Vanini, place du Salin, le 19 février 1619.

Révolte des protestants.

La guerre avec les protestants, amenée par le rétablissement du culte catholique et des biens de l'Eglise dans le Béarn, fit de nouveau de Toulouse le centre d'opérations militaires. Les réformés, maîtres de Montauban, s'emparèrent de Cazères, Saverdun, Pamiers et de nombre de places dans l'Albigeois et le Lauraguais (1620). Le roi, accompagné de Luynes, devenu connétable après une campagne victorieuse sur la Loire et la Charente, arriva dans le Midi pour réduire Montauban (18 août 1621). Toulouse contribua au siège de la place de ses canons (la ville en fournit quinze), de ses munitions, de son argent et de ses volontaires. Elle leva un régiment de 1.000 hommes de pied, 100 chevaux; trois cents volontaires commandés par Pierre de Rabastens, sire de Colomiers, se signalèrent pendant le siège et leur chef y perdit la vie. Investie le 18 août, Montauban, défendue par La Force et le pasteur Chamier, résista victorieusement. La dysenterie ravagea le camp des assiégeants. Les malades, transportés à Toulouse, y apportèrent le germe morbide. L'épidémie fit dix mille victimes. Le roi leva le siège le 12 novembre 1621.

Louis XIII à Toulouse.

Il continua sa route par Toulouse, où il arriva sans cérémonie le 14 novembre; il logea à l'archevêché et, pendant une semaine, visita la ville. L'entrée officielle, qu'on avait retardée pour pouvoir la préparer, eut lieu le 21. On revit la maison de charpente de Saint-Roch (Minimes), où le roi reçut les compliments du président de Bertier. Escortée de cent parlementaires, la chevauchée du jeune souverain se fit sous un dais porté par les huit capitouls à pied, à travers les voies jonchées de feuillage et ornées de sept arcs de triomphe sommés d'inscriptions latines. Louis XIII était suivi de son frère Gaston d'Orléans, du connétable, du grand chambellan, prince de Joinville, du premier écuyer Liancourt, des ducs d'Elbeuf, de Luxembourg et d'Halwin, du cardinal de Retz, de Schomberg, surintendant des finances, du maréchal de Praslin. Rarement plus brillante compagnie avait composé un cortège royal. Louis XIII partit le surlendemain de cette belle apothéose, qui cadrait mal, il faut l'avouer, avec le cuisant échec qu'il venait d'essuyer.

Campagne de 1622. Paix de Montpellier.

Après la mort de Luynes (décembre 1621), la guerre reprit, l'année suivante. Tandis que Montmorency tenait en échec Rohan dans le Bas Languedoc, le roi reparut dans le Midi, contourna Montauban, prit Négrepelisse (11 juin), Saint-Antonin (22 juin), coucha à Saint-Sulpice de la Pointe le 26 juin et entra à Toulouse le 27; il y demeura quelques jours. C'est pendant ce second séjour que ce prince dévot s'affilia à la confrérie des Pénitents bleus, dont faisaient déjà partie Condé, le duc de Vendôme, le grand prieur de France, le prince de Joinville et son frère d'Elbeuf, le comte d'Harcourt et nombre de nobles; il assista, le 3 juillet, à leur procession solennelle et posa la première pierre de leur chapelle, devenue depuis l'église Saint-Jérôme. Puis il partit par le Lauraguais, où son armée prit, pilla ou brûla Caraman, Cuq, Mas-Saintes-Puelles et Castelnaudary. Par Alzonne, Carcassonne et Narbonne, il parvint devant Montpellier (31 août), qu'il assiégea avec aussi peu de succès que Montauban. L'entremise du duc de Lesdiguières, protestant converti et connétable de France, permit de signer la paix de Montpellier (9 octobre 1922), qui réduisait les protestants à deux places de sûreté et interdisait les assemblées politiques. La paix rétablissait la Chambre mi-partie ou de l'édit, que le roi transféra peu après de Castres à l'Isle-d'Albi, puis à Béziers, malgré l'opposition obstinée du Parlement de Toulouse, zélé catholique, qu'offusquait l'existence même de magistrats huguenots. La paix de Montpellier n'en fut pas moins célébrée à Toulouse par de grandes fêtes.

Richelieu (1624-1642).

Dès l'arrivée de Richelieu au Conseil, les protestants se soulevèrent de nouveau. Dans le Languedoc, ils étaient commandés par le duc de Rohan; l'armée du maréchal de Thémines, envoyée contre lui, comprenait un contingent de Toulousains sous les ordres du sénéchal Cornusson et du duc de Ventadour; l'administration et la juridiction de cette armée étaient confiées au président du Parlement Faure et au conseiller Calmels. Les hostilités, que signalèrent la prise de Saint-Paul-sur-Agout (diocèse de Lavaur) et le siège infructueux du Mas-d'Azil par les royaux, se terminèrent par la paix de La Rochelle, qui renouvelait la paix de Montpellier (1626). Mais les troubles ne cessèrent pas. En 1627,

Montmorency et Rohan se livrent un combat à Souilhe-sur-Fresquel, entre Revel et Castelnaudary. En 1628, le prince de Condé vint prendre le commandement des forces royales; le 15 janvier, il entrait à Toulouse, suivi de son beau-frère Montmorency (1), de Ventadour et d'un grand concours de seigneurs. Il fit juger par le Parlement de Toulouse le duc de Rohan; celui-ci, déclaré coupable de lèse-majesté, fut écartelé en effigie, place du Salin (15 février) et sa tête mise à prix. Le 2 mars, le prince présida la séance d'ouverture des Etats du Languedoc dans le réfectoire des Augustins, en obtint des subsides pour la guerre, des gratifications pour divers grands personnages; le 3 mars, Montmorency offrit à son beau-frère le divertissement d'un superbe ballet; le 11 avril, « le général des armées du roy en Guyenne, Dauphiné et Lyonnais » prit congé des Etats et de Toulouse; il s'empara de Pamiers, puis de quelques places protestantes du Haut-Languedoc, notamment Réalmont, qu'on mit à sac, tandis que d'Epernon ravageait les entours de Montauban. Les protestants de Montauban ripostèrent en ravageant la banlieue de Toulouse, brûlèrent La Bastide, Orgueil-sur-Tarn, La Pénière, Montbequin, La Villedieu (2), battirent des forces catholiques à Dieupentale, cependant que la peste faisait sa réapparition à Toulouse. La chute de La Rochelle (28 octobre 1628), le désir universel de paix, surtout l'arrivée du roi dans le Languedoc, où Rohan, seul, combattait encore, amenèrent la soumission définitive des protestants (la grâce d'Alais, 27 juin 1629). Le 20 août, Richelieu faisait son entrée à Montauban où venaient le saluer et le haranguer, en latin, tout le Parlement de Toulouse, puis le sénéchal et l'Université. La guerre civile était finie; mais la peste n'avait pas désarmé : elle dura jusqu'à 1631. A Toulouse, en 1630-1631, plus de cinquante mille personnes périrent; la plus illustre victime du fléau fut le premier président Le Mazuyer (3).

La révolte de Montmorency (1632).

Le grand événement du ministère de Richelieu fut, pour Toulouse, la révolte du gouverneur du Languedoc, Montmorency. Marie de Médicis et Gaston d'Orléans avaient

1. Condé avait épousé Charlotte, sœur d'Henri de Montmorency.

2. Ils incendièrent le château et l'église, où se trouvait le tombeau de Beaudouin, frère de Raimon VI.

3. Ce chiffre de 50.000 morts que donne l'*Histoire de Languedoc* (XI-1048) et qu'adopte Dubédat (II-153) semble bien élevé pour être vraisemblable, étant donné surtout la population de Toulouse au XVIIe siècle.

pensé obtenir le renvoi du cardinal et n'avaient réussi qu'à rendre son crédit plus solide; la reine mère et le frère du roi s'étaient, à travers diverses péripéties, sauvés aux Pays-Bas. Gaston y réunissait une armée et projetait d'envahir la France; c'était une tentative de guerre civile, pour laquelle il comptait sur l'appui d'un certain nombre de seigneurs, « le parti des reines ». Parmi ces derniers se trouvait Henri de Montmorency. Celui-ci avait des griefs contre Richelieu, qui lui avait refusé le titre de maréchal général des camps, titre mérité, croyait-il, par sa brillante conduite en Savoie et en Italie (1630); il avait espéré, pareillement, la charge de grand chambellan, que le roi ne lui avait pas donnée; il se plaignait, enfin, d'être regardé avec une sorte de défiance, non sans vraisemblance, car Richelieu n'aimait pas ces espèces de vice-rois des provinces qu'étaient les gouverneurs. Sa femme, Marie-Félicie des Ursins, parente de Marie de Médicis, avait épousé la querelle de la reine mère et manifesté son indignation de sa disgrâce.

Mécontentement du Languedoc.

Les circonstances parurent favorables à Montmorency pour répondre à l'appel de Gaston. Richelieu, toujours à court d'argent, avait imaginé (1629) d'établir des élus dans le Languedoc, province dont les Etats, de tous temps, avaient assuré la répartition et la levée des impôts. Les Etats de Pézenas (1631), le Parlement de Toulouse s'opposèrent à la création des élections [1]. L'agitation qui fut la suite de cette tentative persuada Montmorency que le Languedoc le suivrait dans sa révolte contre un ministre détesté que ses adversaires séparaient toujours du roi. Secondé par l'évêque d'Albi, Alphonse d'Elbène, un compatriote et une créature de la reine mère, il put engager les Etats de Languedoc à se déclarer pour Gaston d'Orléans et pour lui-même (22 juillet 1632), et fit arrêter l'archevêque de Narbonne, qui s'y opposait, ainsi que les deux commissaires de Richelieu, Miron et d'Hemeri. Il s'assura de quelques villes, Albi, Lodève, Saint-Pons, Uzès, Béziers; il ne put gagner Nîmes, ni Carcassonne, ni Narbonne. Toulouse se réserva prudemment, malgré

1. Rappelons qu'en France il y avait deux sortes de provinces : les pays d'élections, où les impôts étaient répartis par les élus, officiers à charge vénale, et les pays d'Etat, qui traitaient à forfait avec le roi et se chargeaient de la perception des sommes votées par les Etats.

les sympathies qu'il y comptait. Le Parlement montra un loyalisme parfait et une fermeté clairvoyante, qui maintint la ville et tout le Haut-Languedoc dans l'obédience royale.

Monsieur, ayant, le 13 juin, lancé un manifeste à Andelot en Bassigny, se dirigea vers le Bas-Languedoc par Riom, Millau, Lodève, Béziers et Mauguio, lieu du rendez-vous; il était suivi par une armée royale que commandait le maréchal de Schomberg; mais il avait de l'avance sur Montmorency, qui n'eut pas le temps de s'entendre avec les protestants. Tandis que Schomberg arrivait dans le Haut-Languedoc à la mi-août et que le maréchal de La Force descendait avec une seconde armée la vallée du Rhône, Louis XIII quittait Paris, le 6 août, avec un troisième corps; le 23 août, à Cosne, il faisait publier une déclaration condamnant le gouverneur du Languedoc, coupable de lèse-majesté, à la perte de ses titres, charges et biens, cassant les délibérations des Etats et ordonnant aux députés de les désavouer sous peine de haute trahison.

Combat de Castelnaudary (1er septembre 1632).

Menacés d'être encerclés, Monsieur et Montmorency marchèrent contre Schomberg, qui était le plus proche. Le maréchal était occupé au siège du château de Saint-Félix, en Lauragais, surpris par des partisans de Gaston d'Orléans; pour cette opération, l'arsenal de Toulouse avait fourni des canons, qui furent inutiles, car les défenseurs livrèrent la forteresse pour 10.000 livres. Ayant appris l'arrivée des rebelles, il se mit en bataille à un kilomètre de Castelnaudary, avec 2.500 hommes environ, tant à pied qu'à cheval. Monsieur vint l'attaquer avec 5.000 hommes, le 1er septembre au matin; ce fut une échauffourée d'une demi-heure. Tandis que Monsieur se tenait prudemment à l'arrière, Montmorency chargea les troupes royales, rompit six rangs, tua des hommes dans le septième, reçut dix-sept blessures et resta prisonnier. Après cette capture, Schomberg fit sonner la retraite. Au reste, l'un des chefs de l'armée orléaniste, le comte de Moret, bâtard d'Henri IV, avait été tué, et, le lendemain du combat, l'armée rebelle se débanda.

Montmorency à Toulouse.

Montmorency, pansé et porté à Castelnaudary sur une civière faite d'une échelle, fut ensuite conduit par Schomberg au château de Lectoure, où le comte de Roquelaure le sur-

veilla très étroitement pendant près de deux mois; il fut transféré à Toulouse le 27 octobre, conduit à l'Hôtel de ville les yeux bandés, enfermé dans une chambre dont les fenêtres furent murées, la cheminée grillée et la porte garnie de grosses barres de fer. Quatre gardes veillaient tour à tour dans sa chambre; on lui servait des viandes hachées pour ne lui laisser ni couteau ni fourchette. Ces précautions n'étaient pas inutiles, car des Toulousains avaient tenté de l'enlever de Lectoure et, dans la ville, le malheureux sort du gouverneur suscitait une profonde émotion et d'universelles sympathies.

Le roi et Richelieu à Toulouse.

Quelques jours auparavant (22 octobre), Louis XIII était arrivé à Toulouse, sans entrée officielle, accompagné du cardinal et de la reine, qui l'avaient rejoint à Montpellier le 22 septembre. Il conduisait une armée nombreuse (8.000 hommes) qui occupa Toulouse comme une ville conquise. L'Hôtel de ville reçut une garnison de gardes suisses pour punir les capitouls d'avoir décliné le périlleux honneur de garder le duc. Le Parlement de Toulouse, dès le mois d'août, avait reçu l'ordre de procéder contre les révoltés; il avait pourtant attendu Castelnaudary pour rendre son arrêt (15 septembre), confisquant les biens du gouverneur et de quelques grands seigneurs orléanistes tués ou prisonniers. Ce n'était pas assez. Dès son arrivée, Louis XIII manda le premier président en lui enjoignant de juger Montmorency; le magistrat objecta la qualité de l'accusé, pair de France et justiciable du Parlement de Paris; le roi ne voulut rien entendre et donna, pour juger cette cause, la présidence du Parlement au garde des sceaux, malgré une vive protestation de la Cour. Il fallut boire le calice jusqu'à la lie. Deux commissaires interrogèrent le duc, le 27 et le 28 octobre. L'accusé prit tout sur lui, avoua sa rébellion, couvrant tous ses compagnons. Le 30, le Parlement s'assembla pour juger le duc, qui fut conduit au Palais par des rues bondées de troupes; il entendit les aveux et l'acte de repentir; les conseillers couvraient de leurs mains leurs visages où ruisselaient les larmes; ils condamnèrent le rebelle à la mort et à la confiscation. Le roi et Richelieu, qui craignaient l'émotion populaire, substituèrent, comme lieu d'exécution, la cour de l'Hôtel de ville à

la place du Salin. Tous les efforts pour obtenir la grâce avaient échoué (1) devant le ferme propos qu'avaient le roi et Richelieu de faire un terrible exemple. Quant à Monsieur, il avait fait sa paix avec son frère le 29 septembre, à Béziers, obtenant pardon pour les gens de sa maison et pour le duc d'Elbeuf, abandonnant son chevaleresque second à la vengeance royale.

Exécution de Montmorency (1632).

Montmorency fut exécuté le 30 octobre, à 2 heures de l'après-midi, dans la première cour de l'Hôtel de ville, en présence des capitouls et du Conseil général, par ordre. Longtemps, dit-on, l'empreinte de son sang demeura sur les murs où il avait rejailli (2). Quand justice fut faite, les portes de la Maison commune s'ouvrirent et le peuple vint recueillir son sang comme une relique. Ce même jour, son corps fut porté à Saint-Sernin, chapelle Sainte-Thérèse (3), son cœur à la maison professe des Jésuites, rue de Secourieu (ou des Marchands); en 1766, on le transféra à la Daurade. Quant à ses restes, la duchesse de Montmorency les fit transporter, en 1645, à la Visitation de Moulins (4); elle y éleva (1652) un superbe mausolée, auquel travaillèrent les meilleurs sculpteurs du temps, notamment Michel Anguier et Girardon; elle prit le voile au même couvent. Le roi et Richelieu quittèrent Toulouse le 31 octobre; la reine et le cardinal prirent par la Garonne jusqu'à Bordeaux, où Richelieu tomba malade à mourir.

Conséquences de la révolte.

Schomberg remplaça Montmorency au gouvernement de la province et, après sa mort (17 novembre 1632), ce fut son fils le duc d'Halwin. Au reste, le Languedoc fut partagé en trois lieutenances générales : Cévennes, Haut et Bas-Languedoc. Ainsi, Richelieu prenait ses sûretés contre une résurrection de ces dangereuses vice-royautés qu'il surveillait par

1. La reine avait supplié le roi sans succès; Richelieu empêcha la sœur de Montmorency, la princesse de Condé, de pénétrer à Toulouse; le maréchal de Châtillon, un protestant, implora en vain la pitié du roi.

2. On a fait justice, voilà longtemps, de la légende du couteau conservé à Saint-Raymond et qui aurait servi à la décapitation. Cet instrument date du XVIIIe siècle et a été forgé, en 1760, par le coutelier François Cellar, domicilié rue Gambetta (des Balances), n° 25.

3. Angle est du transept nord. Chapelle restaurée, en 1634, par la duchesse et dont il ne reste rien.

4. Couvent fondé, en 1616, par Mme de Chantal.

les missions régulières de ses intendants. Tous les châteaux des seigneurs rebelles furent démantelés; une centaine perdirent ainsi tous leurs moyens de défense, tours abattues, fossés comblés, pont-levis et herses démolis. Le cardinal détruisit impitoyablement tout ce qui restait du moyen âge et des guerres religieuses. Du pardon général accordé en 1633, il excepta l'évêque d'Albi, ceux d'Uzès, de Lodève et de Léon, qui durent abandonner leurs sièges. Quant à la province, elle fut frappée durement par l'édit de Béziers que promulgua Louis XIII à son passage dans cette dernière ville, où il présida la séance d'ouverture des Etats (11 octobre 1632). Le roi imposa des conditions ruineuses, contre lesquelles le Languedoc devait protester pendant vingt ans : Etats annuels siégeant quinze jours en octobre; dépenses de l'assemblée fixées à 61.100 livres; création de trois trésoriers appointés à 2.000 livres par les Etats; rachat par la province des vingt-deux bureaux d'élection créés en 1629 et dont l'établissement avait provoqué mécontentement et agitation; plus de 4 millions de livres payables en quatre ans; impôts de la province fixés à une somme triple des impôts précédents, avec la faible compensation de la restitution de l'équivalent [1] saisi par le roi peu auparavant et autorisation de l'augmenter et de l'étendre. Ainsi, le Languedoc, Toulouse en tête, allait avoir à payer plus de 1.200.000 livres annuelles, sans compter le remboursement des charges d'élus. L'édit de Saint-Germain (février 1633) rendit aux Etats les « privilèges, libertés et usages » en vigueur jusqu'en 1629; pure comédie, car les intendants y furent désormais les maîtres. Cet édit stipulait que les Etats pourraient emprunter pour le rachat des charges définitivement supprimées. En l'enregistrant, le Parlement de Toulouse se bornait à demander humblement huit ans de délai, avec intérêts au denier 16 (6 p. 100), « en considération de l'extrême nécessité et pauvreté où (la province) se trouve actuellement, à cause de la foule des armées, pertes, inondations et grêles dont elle a été assiégée les années dernières ». Comme l'orgueil des nobles, la superbe des magistrats et l'esprit d'indépendance de nos contrées avaient reçu un coup de temps dont ils ne se relevèrent pas.

1. Impôt sur les denrées et les marchandises.

La guerre avec l'Espagne. Fiscalité.

Au reste, la guerre avec l'Espagne, officiellement déclarée le 19 mai 1635, mais qui se préparait depuis longtemps, vint encore aggraver les charges; il fallut payer 100.000 livres pour mettre Narbonne en défense, accepter l'établissement d'offices de courtiers, commissaires et greffiers héréditaires aux assiettes [1], le cardinal faisant argent de tout. En vain, le Parlement s'opposa-t-il aux impôts et à la création d'offices; ses arrêts, ses remontrances sont cassés par le Conseil (1635). Toulouse s'agite et, sans l'habile diplomatie d'Halwin, se fût révoltée comme la Guyenne. Nouvelles exigences en 1636 à Nîmes, en 1639 à Toulouse, où les Etats s'assemblèrent au réfectoire du chapitre Saint-Etienne (25 novembre-17 décembre); ils s'excusent de ne pouvoir fournir qu'une partie des subsides demandés et protestent avec obstination contre les créations d'offices. En 1638, Richelieu s'avisa de créer un Parlement à Nîmes; vive émotion à Toulouse et interventions à Paris; tout s'arrangea par l'édit de Saint-Germain (1639), la suppression du nouveau Parlement, mais aussi la création de deux conseillers honoraires de sénéchal et présidial, en tout huit, d'un office dans chacun des autres sièges du ressort, et de quantités d'autres moindres fonctions. La fiscalité de Richelieu a abouti, on le sait, à augmenter sans mesure le nombre des fonctionnaires.

Cependant, le canon tonnait aux limites de la province. En août 1637, cent dragons levés à Toulouse et commandés par Catel et Calvet, des gens de pied de la commune, des volontaires menés par Paulo-Granval, Nolet, Balard, gouverneur de Penne, et d'autres notables toulousains firent partie de l'armée levée en Languedoc par le duc d'Halwin; le 28 septembre, sous les murs de Leucate assiégé par les Espagnols, cette armée remportait une victoire complète (près de 2.500 ennemis tués ou noyés), qui délivrait la ville et valait au duc d'Halwin le bâton de maréchal, avec le nom de son père, Schomberg. Le prince de Condé lui succéda sans le faire oublier. Après la prise de Canet et d'Elne (1640), Louis XIII en personne s'empara de Perpignan (9 septembre 1642). Peu après mouraient Richelieu (4 décembre) et le roi lui-même (14 mai 1643). La pompe funèbre du souve-

1. Rappelons que l'assiette est le bureau financier du diocèse.

rain eut lieu à Saint-Etienne, le 15 juin, avec magnificence, mais non sans querelles de préséance, ainsi que de coutume [1], entre les corps de la ville.

***

Minorité de Louis XIV. Réaction.

Dès la mort de Louis XIII, le Conseil de ville avait député pour saluer le nouveau roi et surtout obtenir confirmation des privilèges de la ville; démarche habituelle à chaque changement de règne, plus nécessaire après un ministère si autoritaire. La disparition du terrible cardinal fut saluée par une réaction contre son despotisme administratif et fiscal. Le parlement de Toulouse, par un arrêt du 8 juin 1643, interdit toute commission extraordinaire; c'était supprimer les intendants dont les inspections, régularisées par Richelieu, rendaient partout présente l'action du gouvernement central. Le même arrêt suspendit l'exécution de tout édit non vérifié et défendit la levée des impôts extraordinaires. L'arrêt fut voté et publié, malgré l'opposition du premier président Bertier de Montrabe. Aussitôt, le peuple, qui ployait sous le faix des impôts, se crut autorisé à ne pas payer. Un collecteur fut égorgé à Toulouse, un autre à Lavaur. A Paris, on crut à une révolte. Le Conseil d'Etat cassa l'arrêt; le Parlement répliqua par des remontrances. En décembre, il s'opposa avec la même vigueur à l'établissement du droit de confirmation [2] et de joyeux avènement (24 décembre 1643), cita l'adjudicataire, batailla avec le Conseil d'Etat, qui transporta au Parlement de Bordeaux la connaissance de toutes affaires relatives à ces impôts.

Misère et exactions.

Nos parlementaires avaient beau jeu en s'opposant aux nouvelles taxes. La misère — envers du décor de nos victoires sur les Habsbourg — désolait les provinces; l'annaliste toulousain Jean de Galien nous en a laissé un navrant tableau. Le paysan cessait de cultiver pour échapper au fisc; les ouvriers sans travail quittaient Toulouse pour Paris. Les opérations de Catalogne, qui durèrent jusqu'en 1659, ame-

1. En l'espèce, entre le sénéchal et l'Université.

2. Taxe payée par tous les officiers pour la confirmation de la propriété de leurs charges, étendue à tous ceux qui possédaient des biens relevant de la couronne.

naient des passages continuels de troupes, véritable calamité, si l'on songe aux bandits qu'étaient alors les soldats. Toulouse s'efforçait d'échapper aux étapes; mais les Etats de Narbonne (janvier 1645) la forcent d'en acquitter sa quote-part. Les blessés, les prisonniers espagnols étaient évacués à l'hôpital Saint-Jacques ou à Saint-Sébastien de la Grave, soignés et nourris aux frais de la province. L'insécurité s'ajoutait à la détresse économique; les capitouls défendent, en 1644, l'entrée au théâtre des gens armés; en 1643, un jeune noble, arrêté pour viol par les capitouls, est délivré par deux cents jeunes gens de la ville. Les souffrances s'exaspéraient au spectacle du luxe insolent qu'étalaient les fermiers des impôts ou traitants, au reste brutaux et inhumains. Dès avant la mort du roi, les capitouls avaient, dans les Cahiers des Etats, fait insérer leurs plaintes, contre l'indicipline des troupes, contre les gratifications aux gouverneurs et lieutenants, contre les subsides extraordinaires; ils y réclamaient enfin un meilleur emploi des fonds publics. Mais Mazarin, qui avait besoin de beaucoup d'argent pour la France et pour lui-même, n'en tint aucun compte.

Gaston d'Orléans gouverneur du Languedoc.

Par surcroît, il nomma Monsieur au gouvernement du Languedoc. Ce prince, avide et agité, s'était entouré de conseillers qui considéraient la province comme une vache à lait; il fallut que les Etats gratifiassent abondamment le gouverneur et sa séquelle. En 1648, Monsieur eut même l'idée de revendiquer la ferme de l'équivalent, et se fit payer 300.000 livres sa renonciation. Gaston d'Orléans était également autoritaire; en 1644, il nomma les capitouls de l'année et les maintint malgré une émeute d'étudiants et la protestation des Etats. Il est vrai qu'il ne parut guère dans la province, ce qui obligeait ses administrés à de coûteux voyages pour lui porter leurs réclamations.

La Fronde.

On sait que le mécontentement qui grondait partout éclata à Paris; c'est la révolte du Parlement et du peuple parisien contre le signor Mazarin et la régente Anne d'Autriche, contre la fiscalité oppressive du gouvernement. Le Midi ne bougea point; cependant, la régente ayant convoqué des Etats généraux, il y eut assemblée diocésaine à Gaillac

pour nommer des députés (1); la réunion n'eut pas lieu. Le 1er août 1648, le Parlement de Toulouse avait enregistré avec satisfaction la déclaration royale du 13 juillet supprimant les intendants; il fit même, à plusieurs reprises (5 et 7 mai, 23 décembre 1650, 2 octobre 1651), défense à ces derniers de continuer leurs fonctions, allant jusqu'à décréter de prise de corps ceux de Languedoc et de Montauban; il est vrai que l'intendant du Languedoc, Le Tonnelier de Breteuil, ne s'émut pas autrement de ces délibérations et de ces arrêts. Le Parlement put croire un moment qu'il allait assumer, comme aux heures troubles du siècle précédent, le gouvernement de la province. Il défend de lever les tailles « avec violence extraordinaire, à main armée », rend des arrêts contre les propagateurs de fausses nouvelles (1648-1649), interdit le recrutement des gens de guerre, nomme des commissaires pour enquêter sur les hostilités, Les Etats s'adressent à lui comme à leur protecteur naturel, après lui avoir longtemps contesté le privilège du contrôle financier qu'il réclamait. De l'action commune du Parlement et des Etats résulta l'abolition de l'édit de Béziers (octobre 1649). La province recouvra la perception des impôts et l'administration de ses finances. Toulouse se vit restituer, par l'édit de Compiègne (28 juin 1650), le privilège de l'abonnement à la taille et au taillon (2). Ce fut là, pour le Languedoc et sa capitale, la meilleure conséquence de la Fronde. Il est vrai qu'il fallut payer ces avantages d'un don gratuit et d'un cadeau pour Monsieur et son premier conseiller, l'abbé de La Rivière.

La guerre civile (1650-1652).

Dans la mêlée confuse qui suit le raccommodement de la cour avec le Parlement de Paris (paix de Rueil, mars 1649), Toulouse a gardé une attitude parfois contradictoire, mais au total assez prudente. Après l'arrestation des princes (3) (1er janvier 1650), le Parlement de Toulouse décida de faire des remontrances au roi; mais ce fut un an après, au moment même où Mazarin, devant la quasi-unanimité de l'opposition, venait de libérer Condé et Longueville et décidait de s'exiler

1. Mars 1649 Les députés nommés furent Bertier, évêque de Rieux; Cornusson, sénéchal; de Caulet, juge-mage; Lamamye, syndic de la province.
2. Taxe pour le paiement des troupes.
3. Condé, Conti et Longueville.

(6 février 1651). Le 20 février, le 18 avril, il rendit des arrêts contre « le Mazarin », lui ordonnant de « vuider le royaume » dans les quinze jours, avec ses parents et ses domestiques; mais le ministre était déjà en Allemagne, où il préparait sa rentrée. Entre temps (octobre 1650), Toulouse avait prêté ses canons pour réduire Bordeaux, soulevé par la princesse de Condé. Quand le prince quitta la cour pour commencer la guerre civile et se rendit en Guyenne, la situation devint plus délicate. Gaston d'Orléans avait décidé d'appuyer Condé; les deux rebelles comptaient sur l'aide des Espagnols; 4.000 soldats vinrent, en effet, par Saint-Béat, rejoindre en Guyenne le vainqueur de Rocroi. Les émissaires des deux chefs de la Fronde tentèrent de soulever la province; celle-ci protesta d'abord de sa fidélité au roi. Le Parlement, heureux de se faire valoir, réunit à Toulouse le Conseil de bourgeoisie, prit les mesures d'usage : recherche des armes, mobilisation de la garde bourgeoise, fermeture des portes, patrouilles. Il mit à prix la tête de Mazarin (12 janvier 1652), pour obéir à Gaston d'Orléans, supplia le roi de surseoir à l'exécution de sa déclaration contre le prince de Condé (27 février); mais, la cour ayant défendu de reconnaître à Monsieur le titre de lieutenant général du royaume, il s'incline et publie la défense (9 août 1652); il venait de procéder, avec une extrême rigueur, contre un certain nombre de rebelles. De toute évidence, Toulouse et son Parlement n'entendaient pas se compromettre.

Fin de la Fronde. Ses conséquences.

Au reste, l'été de 1652 amena la fin de la guerre civile. Condé passa aux Pays-Bas, poursuivi par une sentence de mise hors la loi et de confiscation de ses titres et biens. En octobre, Monsieur fit sa soumission à son neveu et se retira à Blois, conservant le gouvernement du Languedoc. Mais la Fronde, si elle avait été un simple jeu pour les grands, s'était accompagnée du cortège accoutumé des misères de la guerre. En 1651-1652, la peste dévasta Toulouse et la région; elle fit, en quinze mois, vingt-cinq mille victimes. Les « infects » étaient parqués dans des habitations, tinels ou huttes, aux Sept-Deniers, dans l'enclos de Lancefoc ou à Saint-Cyprien, gardés par le capitaine de la santé et ses acolytes. Presque tous les officiers et les principaux bourgeois avaient fui. Le bandi-

tisme survécut aux troubles; les soldats licenciés, les seigneurs de village, en certaines régions [1], terrorisaient la contrée; en 1653, on rompit vifs trente-sept de ces brigands, place du Salin; un baron de Léran, de grande et vieille famille, eut la tête tranchée pour avoir assassiné son oncle. Les ravages des maladies et des hommes dépeuplent le Midi. En 1654, les maisons des faubourgs de Toulouse sont à peu près abandonnées; dans l'intérieur de la ville, il y avait beaucoup d'espaces inhabités; le peuple, misérable, gémissait sous les taxes que les hautes classes rejetaient sur les artisans et les petits bourgeois.

Conséquences politiques.

La royauté, victorieuse, est plus puissante que jamais. Si vaines et si vagues qu'eussent été les manifestations du Parlement, Louis XIV entendait bien ne plus tolérer ses velléités d'indépendance. A la mort de Bertier de Montrabe (28 avril 1653), il dédaigna les candidats que lui présentait la compagnie, parmi lesquels était Philippe Gaubert de Caminade, le « grand Caminade », pour nommer un homme à lui, le procureur général Gaspard de Fieubet, recommandé par la reine mère. En 1654, la révocation des intendants était annulée; déjà était arrivé en Languedoc le premier des grands intendants, Claude Bazin de Besons, successeur de Breteuil, qui organisa l'intendance et la dirigea plus de vingt ans. Avec lui disparaîtra ce qui demeure encore des traditionnelles libertés ou privilèges de la province, de ses grands corps ou de ses assemblées municipales. L'autorité royale n'aura pas un moins bon serviteur dans la personne de Pierre de Marca, archevêque intérimaire de Toulouse en 1652, illustre historien, qui présida les Etats pendant la vieillesse de l'archevêque de Narbonne [2] et travailla avec bonheur à diminuer leur pouvoir et à briser leur opposition aux impôts exigés par le roi. Tout prépare l'avènement du maître en qui s'incarna la monarchie absolue.

Louis XIV à Toulouse.

Les Toulousains purent le contempler à leur aise au cours du voyage qu'il fit en France pour aller à Bayonne épouser l'infante Marie-Thérèse. Louis XIV, qui était à Bordeaux le 6 octobre, remonta la Garonne jusqu'à Cadillac, dans une

1. Gévaudan.
2. Claude de Rébé.

galiote azurée aux fleurs de lis, Par Nérac, où il coucha dans le château d'Henri IV, Lectoure, Mauvezin et L'Isle-Jourdain, il arriva à Toulouse le 14 octobre et y entra par la porte de l'Isle, à Saint-Cyprien. Le jeune roi, pour qui ce voyage avait été une fête continuelle entremêlée de galanteries et du roman de ses amours contrariées avec Marie Mancini, refusa les ambassades, les réceptions solennelles avec déploiements de milices bourgeoises; il n'admit que les capitouls aux portes pour lui offrir les clés de la ville. Venu de Lardenne, le carrosse royal s'arrêta entre la porte de l'Isle et celle du Pont-Neuf. Louis XIV, alors âgé de vingt et un ans, dans tout l'éclat d'une jeunesse vigoureuse et ardente, « traînait tous les cœurs après lui », en même temps qu'il s'imposait déjà par sa dignité souveraine. Avec lui se trouvaient sa mère, Anne d'Autriche, la princesse Palatine, Mlle de Montpensier (1). Il fut reçu par les capitouls à genoux et harangué par Anne de Ferrières, chef du Consistoire; puis il se dirigea vers l'archevêché par le Pont-Neuf, la Dalbade, la place du Salin, les rues Nazareth et Saintes-Scarbes, tapissées d'étoffes et jonchées de feuillage. L'archevêque l'attendait devant Saint-Etienne, avec tout son chapitre.

Séjour du roi.

Le roi demeura à Toulouse deux mois et quatorze jours; il tint son « Louvre » à l'archevêché. Sa suite, fort nombreuse, occupa des baraquements élevés dans la cour ou aux environs; il y avait tant de monde et de chevaux, tant de boue aussi, que ce « Louvre » toulousain était devenu inabordable. L'affluence des gens des alentours, venus pour voir le jeune souverain, donnait à Toulouse une animation si extraordinaire que Mademoiselle y croyait retrouver son Paris. Mais les vivres renchérissaient; surtout les soldats de la maison du roi ou de l'escorte se distrayaient en molestant les habitants ou en volant; ils assassinèrent le bourreau; ils arrachèrent les mûriers d'Arnaud-Bernard, plantés par la ville pour l'élevage des vers à soie. Le guet ni les capitouls n'osaient intervenir; il fallut en passer quelques-uns par les armes. Ces violences s'expliquaient en partie par le retard apporté à payer les soldes. Le roi jouait gros jeu, perdait beaucoup,

1. Anne de Gonzague, femme de l'Electeur palatin. Mlle de Montpensier ou la Grande Mademoiselle, fille de Gaston d'Orléans.

empruntait; le trésor était vide, le surintendant Fouquet vivait d'expédients.

Louis XIV reçut la délégation des Etats le 16 octobre; cette année-là, l'assemblée se tint à Toulouse, au réfectoire des Augustins, et clôtura ses travaux par l'octroi d'un don gratuit (27 décembre 1659); le 18 octobre, les capitouls furent admis en audience. Le 25 novembre, par lettre de cachet, Louis nomma les nouveaux capitouls, soi-disant pour éviter les compétitions; l'un des huit fut Lafaille, l'historiographe et syndic de la ville; le sieur de Castet devint chef du Consistoire. Toutes ces nominations se firent par l'influence du premier président Fieubet et de son frère de Caumont, secrétaire des commandements de la reine mère. L'acte du roi blessa le Conseil de bourgeoisie; il fallut pourtant bien se résigner à installer pompeusement les nouveaux magistrats; ceux-ci apportèrent à la ville un singulier cadeau de joyeux avènement. Le 26, tout en remerciant le corps municipal de ses compliments, le roi révoqua l'abonnement aux tailles et taillon et interdit à la ville de lever des impôts sans son aveu (1). Ce fut la consternation dans tout le monde capitulaire; la ville avait deux millions de dettes; en l'occurrence, le roi défendait l'intérêt des petits contribuables, sur lesquels les hautes classes comptaient se décharger du soin de les payer. Tout ce qu'on obtint fut que les dettes de la ville seraient vérifiées.

Mazarin à Toulouse.

Le 22 novembre, Mazarin, ayant conclu, à l'île des Faisans, sur la Bidassoa, les articles du traité des Pyrénées, vint rejoindre le roi à Toulouse; le 25 novembre, il reçut les capitouls et écouta le compliment d'Anne de Ferrières « avec attention, tenant toujours le chapeau à la main ». Humble dans l'attitude, le cardinal restait ferme dans le gouvernement. Toulouse n'obtint rien de lui, non plus que du roi. Quant à celui-ci, après avoir visité la chapelle des Pénitents-Bleus, à laquelle il devait un tribut de gratitude (2), il partit le 28 décembre pour la Provence, par Carcassonne. Il repassa

1. C'était le droit de subvention.

2. Louis XIII et Anne d'Autriche avaient demandé au ciel un enfant, qui mit longtemps à venir. Louis XIV, à sa naissance, fut appelé Dieudonné. Le roi fit vœu, le 21 octobre 1632, dans la chapelle des Pénitents-Bleus, de vouer le royaume à la Vierge s'il avait un héritier.

en avril 1660, allant à Bayonne et Saint-Jean-de-Luz. Les capitouls le reçurent à la porte du Château-Narbonnais. Ils obtinrent, cette fois, le rétablissement de l'abonnement aux tailles, mais il fallut donner au roi, pour ce bienfait, 200.000 livres, qu'on réduisit par transaction à 140.000. On put ainsi célébrer d'un cœur plus sincère les fêtes du mariage royal. Un grand théâtre, sur la place Saint-Etienne, dressa un Louis XIV géant, armé, foulant des trophées d'armes, une reine tenant une branche d'olivier et une poignée d'épis. Henri IV, l'Espagne, l'Hymen et la Paix entouraient le jeune couple. Des devises latines illustraient ce symbolisme transparent. Un feu d'artifice, où l'on vit l'Hérésie réduite en cendres, clôtura les réjouissances. — Horoscope du règne qui allait s'ouvrir !

***

Vide de l'histoire de Toulouse sous Louis XIV.

A dater de la mort de Mazarin et du règne personnel de Louis XIV, l'histoire de Toulouse, déjà fort pauvre en événements sous Louis XIII, devient tout à fait vide. Les entrées de souverains n'y viennent plus rompre la monotonie de la vie provinciale. Le grand roi ne daigna plus honorer de sa présence ses domaines du Midi, non plus que son arrière-petit-fils. Parmi les gouverneurs, le prince de Conti, qui succéda à Gaston d'Orléans, mort le 2 février 1660, n'aimait guère les fastes officiels; c'était le « petit bossu » des mémoires de Retz, au reste esprit sérieux et janséniste notoire, appliqué à ses devoirs; on ne le vit guère à Toulouse où il fut quelque temps prieur des Pénitents-Bleus. Son successeur, Henri de Bourbon, duc de Verneuil, bâtard d'Henri IV, goutteux et médiocre, fit son entrée, le 17 mars 1667, avec tout l'appareil d'usage; il mourut, en 1682, parfaitement inconnu des Toulousains. Le gouvernement du Languedoc passa au duc du Maine, alors âgé de douze ans; ce fils de Louis XIV et de la Montespan ne vint jamais à Toulouse. Les gouverneurs ne sont plus que des dignitaires honoraires. La centralisation monarchique a fait son œuvre. Les intendants qui en sont les instruments, Besons, d'Aguesseau (1673-1685), Lamoignon de Bâville, le plus remarquable de tous, cumulent les deux intendances de Montpellier et de Toulouse, ne résident

pas à Toulouse, où ils ne paraissent que pour de courts séjours ; ils s'y font, il est vrai, représenter par un subdélégué [1] qui les renseigne et rend leur action toujours présente. L'intérêt de l'histoire de Toulouse est désormais dans la vie intérieure de la cité, avec son quadruple aspect, municipal, religieux, économique, intellectuel, et aussi avec ses transformations matérielles.

La vie municipale. Les « privilèges » de Toulouse.

La ville jouit toujours de « privilèges » qu'elle a grand soin de faire confirmer par les rois à leur avènement. Le premier est la propriété de son capitoulat, conférant la noblesse héréditaire et des avantages juridictionnels [2], avec les droits de garde de la ville, de police, de justice civile et criminelle dans les limites du gardiage, et la faculté d'entretenir une petite force armée. Le second était le droit de percevoir certaines taxes, droits d'encan et de poids public, commutation ou octroi, quart du vin, marques des draps et subvention ou impôts levés avec autorisation du Parlement. Le troisième était l'exemption des leudes ou péages, de la taille et du taillon, moyennant un abonnement, du service de ban et d'arrière-ban, les charges militaires se bornant à la garde de la ville. Mais ces privilèges ne sont que de vaines apparences auxquelles leur ancienneté et l'orgueil de la bourgeoisie confèrent, seuls, quelque signification. Ils se discréditent par le mauvais usage qu'on en fait et sont tous les jours diminués par la volonté royale, si bien que la plupart sont réduits à rien. Tels qu'ils sont cependant, ils excitent la jalousie des autres villes de la province.

Le capitoulat.

Les anciens usages électoraux, souvent violés au XVIe siècle par l'intervention du Parlement, sont rétablis sous Henri IV. L'élection du 25 novembre se fait selon la tradition et dans des formes pompeuses. Le sénéchal, le viguier et les électeurs [3] continuaient à extraire huit noms de la liste des vingt-quatre arrêtée par les capitouls et seize anciens capitouls appelés pères, liste elle-même réduite de moitié sur une première série de quarante-huit noms fournis par les

1. Celui de Bâville fut le capitoul Mariotte.
2. Exemption de la question, de l'incarcération pour dettes de la ville, ressort de la grand'chambre du Parlement et non de la Tournelle.
3. Electeurs-nés (officiers royaux) et dix-huit électeurs désignés parmi les ex-capitouls et les notables.

capitouls sortants. L'élection était communiquée au Parlement. Les anciens et nouveaux magistrats se rendaient en cortège à la Sénéchaussée pour la prestation du serment; l'entrée en fonctions avait lieu le 13 décembre, après un noviciat de dix-sept jours; la première visite des capitouls



Les Capitouls en séance

(Peinture de Jean Chalette pour le « Capitole », aujourd'hui au Musée)

était pour le Parlement. Toutes ces formalités, minutieusement réglées, s'ornaient d'une rhétorique fleurie et comportaient d'inévitables querelles protocolaires.

Abus.

Or, les élections donnaient lieu à de graves abus; tout se passait entre un nombre restreint de familles, avocats, procureurs, marchands; les gentilshommes se désintéressaient de plus en plus des fonctions municipales. Parmi les membres

de cette oligarchie, les luttes d'influence, brigues et commerce de votes, déroulaient leur invariable scénario. Le Parlement n'intervenait plus que rarement pour casser ou établir des capitouls; ses dernières interventions sont de 1646 et de 1652; mais il avait ses hommes, sa faction, que combattait une faction adverse; l'archevêché se mêlait également aux intrigues; les conditions d'éligibilité, domicile, âge, rang et parentés, n étaient pas toujours observées. A deux reprises, en 1649, le Parlement rend des arrêts sur les « brigues, monopoles, fidéi-commis et malversations qui se produisent dans les élections ».

Interventions du roi.

De temps à autre, le roi, pour mettre fin au gâchis, nommait lui-même les magistrats « sans préjudicier aux privilèges ». Ce que fit Louis XIII en 1621, Gaston d'Orléans l'imita en 1644, Louis XIV en 1659; les intendants corrigent, de temps à autre, des procédures scandaleuses. Le conflit de ces interventions diverses faisait souvent de l'élection capitulaire une vraie tragi-comédie. En 1646, les capitouls de 1645 se firent maintenir en fonctions par le roi, après l'élection de leurs successeurs; ceux-ci occupèrent l'Hôtel de ville, soutenus par le Parlement, qui défendit aux anciens magistrats investis par le roi d'exercer leur charge Le capitaine du guet, Lanes, menaça de son pistolet l'huissier royal chargé d'instrumenter contre les nouveaux, lui criant qu'il ne connaissait le roi que par ses monnaies. Il fallut un arrêt du Conseil pour désarmer le Parlement; Lanes et le capitoul Salavert furent pendus en effigie. L'arrêt du 10 octobre 1687 devait rendre impossible le retour de pareilles scènes en réformant l'élection; les capitouls sortants dresseront la liste des quarante-huit; le sénéchal, le viguier et les électeurs les réduiront à vingt-quatre; le roi choisira les huit nouveaux magistrats. Louis XIV laissa au capitoulat ses pompes assez vaines, son festin traditionnel offert par les nouveaux aux anciens, charge ruineuse, mais spectacle agréable au populaire; il confisqua définitivement la dernière ombre de liberté électorale.

Le Maire de Toulouse.

Ce fut pis encore quand l'édit enregistré au Parlement le 27 août 1692 établit à Toulouse, comme partout ailleurs, un maire, dont la charge était vénale et héréditaire. Sans doute,

une création d'office, pour l'ancienne monarchie, constituait surtout un expédient financier [1]. Le roi, pressé d'argent, joignit même à la charge de maire douze charges d'assesseurs des capitouls. Mais, dans le cas présent, un maire conseiller du roi, ne recevant d'ordres que des secrétaires d'Etat, chargé de désigner les huit capitouls, député-né aux Etats, maître de convoquer et présider les assemblées, n'était autre chose qu'un fonctionnaire royal gouvernant la ville. Aussi les membres du Consistoire tentèrent-ils d'empêcher sa nomination, offrant 10.000 livres de plus que l'enchère. Lorsque fut nonobstant nommé et installé, comme maire, Daspe, baron de Meilhan, conseiller en la Grand'Chambre du Parlement, une cabale se forma contre lui, menée par Lafaille, le syndic, fort marri d'avoir à lui céder son logement de l'Hôtel de ville. La colère capitulaire s'exaspérait au spectacle de la vanité du maire, qui s'affublait d'un manteau plus long et plus fourré d'hermine que le leur et sortait escorté de quatre hallebardiers. On l'accusa d'accaparer le blé; il y eut des émeutes populaires (15 et 16 août 1693) et les soldats firent parler la poudre. Mais Bâville soutint énergiquement sa créature, de concert avec l'archevêque Colbert de Villacerf. Daspe exerça tranquillement ses fonctions jusqu'en 1700, époque où Louis XIV daigna permettre à la ville de racheter la charge et celle des assesseurs. Toulouse, même sans maire, ne recouvra rien de son autonomie.

Limitation des privilèges capitulaires.

Par contre, Louis XIV n'a jamais cessé de restreindre les privilèges et attributions des capitouls. Privilèges honorifiques d'abord, ceux auxquels nos magistrats tenaient le plus. Il y eut grande émotion et inquiétude lorsque Colbert prescrivit une enquête sur les titres de noblesse (1666); on en fut quitte, cette fois, pour la peur. Mais il fallut payer pour obtenir, à plusieurs reprises, confirmation de l'exemption des taxes sur les nouveaux nobles; la ville versa 100.000 livres en 1675 et 250.000 en 1692, sans compter la part des traitants. A la veille de la mort du roi (1714), il fallut encore donner 100.000 livres pour le même motif. Le roi monnayait ainsi le plus souvent possible la vanité des capitouls. Bâville leur défendit encore de faire représenter leurs armoiries sur

1. L'office de maire de Toulouse fut mis à prix 100.000 livres.

les monuments publics sans autorisation de l'intendant. Enfin, l'arrêt du Conseil d'avril 1665, suspendant toutes évocations dans le ressort du Parlement de Toulouse [1], les obligea à faire juger leurs causes par une Cour où ils comptaient souvent des ennemis. Privilèges politiques et judiciaires : en 1688, Bâville leur interdit de députer à Paris sans autorisation de l'intendant, ni de tenir aucune assemblée hors de la présence des officiers royaux, ni de prêter le serment du secret de leurs délibérations. La justice municipale est strictement limitée par la justice parlementaire d'appel; au civil, elle ne connaît que du « sommaire » ou causes sans importance [2]; pour la voirie, la police et le criminel, elle demeure de première instance; contre elle, l'Eglise maintient toujours ses privilèges, soutenue par le roi; en 1669, le chef du Consistoire d'Aldéguier doit élargir quatre moines arrêtés et faire des excuses à l'archevêque. Enfin, l'ordonnance de 1703 interdit aux capitouls d'engager un procès sans autorisation de la commune et de l'intendant, à peine de supporter les frais de la procédure.

L'administration financière de la ville.

Mais, surtout, ils durent renoncer à leurs privilèges fiscaux : en 1688, Bâville défendit aux capitouls de dépenser plus de 100 livres pour les travaux publics sans en référer à l'intendant; il obligea le receveur de l'octroi à rendre compte de ses rentrées et sorties tous les mois régulièrement; il modifia de sa propre autorité le système de perception des tailles, substituant l'affermage à la régie directe par la ville. L'ordonnance du 22 janvier 1697 enleva complètement au corps municipal l'administration des revenus de la cité; ceux-ci devaient être versés dans les mains des collecteurs, qui en déduisaient le montant des impôts. Pareille main-mise de la royauté sur la cité se justifiait largement par la déplorable gestion financière et les malversations des capitouls. Toulouse était une des villes les plus mal administrées de France, l'une des plus endettées aussi. Bâville, qui y fit, en juin 1688, un séjour de quinze jours et y prit une entière connaissance des affaires, adressa au roi un rapport extrêmement sévère, à la suite duquel il rendit

1. Les capitouls avaient pris l'habitude de porter leurs procès devant des tribunaux hors de la province.
2. Voir chap. IX.

son ordonnance qui mettait en tutelle la ville prodigue et lui donnait comme curateur financier et tuteur politique son subdélégué, l'écuyer et ex-capitoul Mariotte. En vain, les capitouls tentèrent de faire rapporter l'ordonnance. Il fallut se résigner à perdre le maniement des deniers communaux.

Sujétion des capitouls.

Pour tout dire, les capitouls demeurent étroitement enchaînés à la volonté royale, représentée par l'intendant. En 1667, ils avaient perdu le droit de faire fabriquer de la poudre. En 1686, le roi leur prend toute leur artillerie (70 canons), ne leur laissant que quelques petites pièces qui se trouvaient dans le cloître de Saint-Sernin, pour l'usage des fêtes publiques. L'année suivante, il s'aperçoit que les Toulousains ont encore quelques canons utilisables; il les leur réclame. En 1686, Bâville ordonne aux capitouls de surseoir à la désignation de leurs successeurs; ils délibèrent et décident de procéder, néanmoins, à l'élection : Bâville tranche net : « Je prendray comme une désobéissance formelle si vous passez outre. » Le roi casse la délibération. En 1688, il leur écrit, à propos de la réglementation des assemblées de bourgeoisie : « Ayez à vous conformer entièrement à mon ordonnance, à laquelle il ne sera rien changé. » Et, un peu plus tard, joignant l'ironie à la hauteur : « Vous ne parlez que de vos portraits... Il vous serait plus utile de songer à exécuter les ordres du roi qu'à faire faire vos portraits. » Lorsqu'en 1691 le duc de Broglie se plaint que la milice bourgeoise, organisée sur l'ordre de Louvois, ait été composée de « gueux et de misérables », pour éviter aux artisans et aux marchands le service militaire, il leur parle haut en leur faisant craindre « les chagrins que cela pourrait leur attirer ». Quelle distance entre les très redoutés seigneurs du moyen âge et ces magistrats vaniteux que les fonctionnaires royaux morigènent de la sorte !

Complication de la machine municipale.

Au reste, l'organisation municipale, à laquelle tenait tant l'oligarchie qui en profitait, demeure vétuste, compliquée et très dispendieuse. Le Conseil des Seize, le Conseil de bourgeoisie et le Conseil Général subsistent toujours; il est vrai que le premier et le dernier perdent de leur importance, les Seize parce que leur rôle de conseillers se restreignait aux finances, à l'établissement des rôles et aux levées d'impôts;

le second parce qu'il ne se réunissait qu'à de rares occasions, pour les redditions de comptes, la nomination de députés aux Etats et la nomination des Seize. Seul, le Conseil de bourgeoisie ou de ville, démembrement du dernier, constitue une vraie chambre de députés à côté de l'exécutif, avec lequel il collabore en tout, sauf en matière judiciaire; la permanence de ses membres lui conférait une autorité particulière. Mais ces différentes assemblées, auxquelles il faut joindre le Conseil de robe longue (6 conseillers judiciaires), comportaient le même personnel, très peu nombreux, parlementaires, gens du roi, officiers de justice, capitouls, ex-capitouls, notables capitoulables; ils se recrutaient comme le Consistoire, par cooptation. Le Conseil de bourgeoisie subissait l'influence du Parlement, dont le premier le présidait. Rivalités de coteries, gabegies et malversations mijotaient ainsi en vase clos. Les précautions même, prises jadis pour les rendre malaisées, servaient à les couvrir et à les faciliter.

Nombre croissant de fonctionnaires municipaux.

Le nombre des officiers municipaux n'avait fait que croître, compte non tenu des assesseurs des capitouls (4, puis 12 en 1692). Le premier était le syndic, logé à l'Hôtel de ville, habillé de velours noir, payé 150 livres par an; c'était un vrai secrétaire de mairie, assisté de deux procureurs à la Cour et au sénéchal. Puis venaient le greffier de la ville, charge héréditaire, le secrétaire de la ville, le solliciteur pour les affaires de la ville, les contrôleurs des finances, avec leurs substituts et employés, le trésorier de la ville et ses commis, le syndic du fait des visites, le greffier de la police, les huissiers du Consistoire, les verguiers ou bedeaux (1), les deux crieurs publics et les deux trompettes jurés, le maître canonnier de l'arsenal et deux canonniers, deux peseurs jurés, deux maîtres chirurgiens jurés « au faict de la contagion », le capitaine de la santé et ses quatre gardes, le peintre de l'Hôtel de ville, le maître de musique et les six hautbois de la ville, le greffier de la Gaie Science, le garde des archives, les huit commis-greffiers aux portes, neuf gardes de différents points de la ville (2), dix balayeurs municipaux ayant chacun

1. Le verguier des capitouls et huit subordonnés.
2. Plans de la Pierre, Saint-Georges, la Halle, « les Ormeaux du quai ».

leur place à entretenir, un capitaine, un lieutenant et quarante soldats du guet [1], quatre gardes de la police, huit sergents de la suite des capitouls, sans oublier l'exécuteur de la haute justice. La ville entretenait, de plus, à Versailles, près du roi, des personnages chargés de défendre ses intérêts, généralement des Toulousains, anciens capitouls. Ce personnel, en plus de ses gages, touchait des gratifications annuelles sur le fonds dit du Sceau vert, dont les libéralités s'égaraient souvent en dehors du monde municipal. A la charge résultant de cette administration touffue et coûteuse, les capitouls ajoutaient les dépenses de travaux publics d'une utilité souvent contestable, mais à l'occasion desquels ils s'offraient la satisfaction de faire graver leurs armoiries sur des murs et avaient l'illusion de passer ainsi à la postérité. En 1709, Bâville réduisit, par ordonnance, ce personnel trop nombreux et, d'autorité, fixa leurs gages avec les dépenses capitulaires.

Atteintes aux « privilèges » de Toulouse.

La ville elle-même, sous la monarchie absolue, voit ses anciennes libertés disparaître peu à peu. L'exemption du service militaire n'empêche pas le roi de requérir des contingents en cas de besoin; ainsi agit-il lors de la conquête du Roussillon. Quand Louvois créa la milice [2], Toulouse invoqua son privilège; le comte de Broglie eut beaucoup de peine à obtenir un corps de 1.000 hommes, gueux et misérables qui faisaient honte à Bâville. Cependant, la ville fit les frais de deux régiments, Clermont et Puylaroque, dont le roi vendit les grades. En 1710, elle se rachète moyennant 2.250 livres ou frais d'entretien de trente hommes. La garde bourgeoise, composée d'artisans et de petits bourgeois, 10 compagnies de 100 hommes, commandée par les capitouls, devait assurer la garde de la ville et aider la police; elle s'exerçait une heure, le dimanche matin; mais elle tombe en désuétude à la fin du règne de Louis XIV, et il fallut la réorganiser au XVIIIe siècle. Si le roi renonce, sans trop de peine, à exiger le service militaire, il est d'autant plus âpre à réclamer de l'argent. Après les exactions fiscales de Mazarin, Louis XIV et Colbert ménagent d'abord les contribuables;

1. Soixante en 1690.
2. Cinquante-deux régiments de milice recrutée par le tirage au sort.

tout au plus, Colbert exige-t-il partie du bois flotté sur la Garonne pour la marine et met-il à la charge exclusive de la ville la réparation des dommages causés par les incendies, sous prétexte qu'elle est exempte des impôts ordinaires. Mais, dans la seconde partie du règne, Toulouse est accablée de charges : taxes sur les nouveaux anoblis (juin 1691) dont les capitouls se firent décharger à prix d'argent; capitation (janvier 1695) ou impôt sur la fortune (80.000 livres pour Toulouse), que Bâville tint à établir lui-même avec ses quatre bureaux, logés à l'archevêché, et que levaient ses commis, à l'Hôtel de ville, dans la salle des Jeux floraux; enregistrement de toutes les armoiries du royaume, moyennant un droit d'argent, entre les mains de nouveaux officiers (à Toulouse, un maître particulier et neuf fonctionnaires) : le Parlement, les trésoriers, les capitouls, les corporations, les communautés ecclésiastiques ou civiles durent ainsi faire immatriculer leurs blasons [1]; création d'offices d'inspecteurs aux boucheries (1704), qui grevaient la viande d'un troisième impôt après l'équivalent et les taxes destinées à l'amortissement des dettes; enfin, impôt du dixième (1710), que la province racheta 300.000 livres pour éviter la déclaration des revenus, mais dont Toulouse paya sa part. Les misères qui accompagnèrent la guerre de succession d'Espagne, les calamités de l'hiver (1709-1710) — pertes de la moitié des récoltes par le froid, la grêle, les inondations, arrêt du travail et chômage — diminuent les facultés contributives; les impôts rentrent mal; ils sont en retard d'un ou deux ans, malgré l'extrême rigueur de la perception.

La guerre finie, le roi maintient les impôts et les augmente même, taxant la farine pour remplacer la taille d'industrie. Théoriquement exempte des impôts indirects auxquels elle est abonnée, Toulouse n'en est pas moins accablée, en un temps où la décadence du commerce la met le moins en état de supporter ces charges.

***

L'Eglise. Les archevêques.

Pendant le premier quart du XVIIe siècle, Toulouse demeura sans archevêque. Le cardinal François de Joyeuse, intronisé

1. Le blason de Toulouse a été inexactement représenté par l'héraldiste de 1695.

le 7 janvier 1590, fut nommé au siège de Rouen (1605) tout en conservant celui de Toulouse jusqu'en 1614; il avait résigné ce dernier en faveur de Louis de Nogaret de La Valette, fils de Jean-Louis, duc d'Epernon, né en 1593, et qui ne prit possession qu'à l'âge de vingt et un ans Ce grand seigneur, comblé de prébendes et d'abbayes [1], servit Richelieu dans la politique et la guerre et, pour se consacrer aux armes, se démit de ses fonctions archiépiscopales dès 1628, en faveur de Charles de Monchal. Durant ces trente années, le diocèse de Toulouse fut administré par des intérimaires et des grands vicaires, dont le plus remarquable est Jean de Rudelle. Avec Monchal (1628-1651) commence une période nouvelle de l'histoire de l'épiscopat toulousain. Originaire du Vivarais, Monchal était un esprit remarquable, un administrateur et un caractère; il sut défendre, contre la fiscalité de Richelieu, les immunités de l'Eglise de France, travailla à l'instruction de son clergé par la fondation de séminaires et regarda d'un œil sympathique les débuts du jansénisme. Son successeur, Pierre de Marca (1651-1662), ancien magistrat devenu prêtre, est le savant historien du Béarn, le commissaire délégué par Louis XIV en Catalogne, le diplomate chargé de délimiter la frontière franco-espagnole en vertu de la paix de 1659. Cet érudit, négociateur souple et avisé, ne vint à Toulouse qu'en 1655; peu après, il fut appelé par le roi au siège de Paris et mourut en 1664 sans l'avoir effectivement occupé. Charles-François d'Anglure de Bourlemont (1664-1669) fut de moindre envergure; le Florentin Pierre de Bonzi, qui le remplaça après sa mort, ancien évêque de Béziers, grand aumônier de la reine (1671), cardinal (1672), ne fit que passer à Toulouse, où il n'arriva qu'en 1672, pour devenir archevêque de Narbonne et primat à la mort de Fouquet (1674); c'était un diplomate et un prélat fort mondain, que rendirent célèbre ses galanteries et, plus tard, sa liaison avec Mme de Ganges, belle-sœur du subdélégué Mariotte. Ces deux derniers archevêques ont beaucoup contribué à établir l'autorité du roi sur les Etats du Languedoc, qu'ils présidaient en fait ou en droit [2].

1. Notamment Saint-Sernin.
2. L'archevêque de Toulouse a présidé les Etats jusqu'à la mort de Fouquet, archevêque de Narbonne, qui fut enveloppé dans la disgrâce de son frère le surintendant.

Joseph de Montpezat de Carbon (1674-1687), d'une vieille famille d'Aquitaine; Jean-Baptiste Colbert de Villacerf (1687-1710), parent du grand ministre, résidèrent plus constamment dans leur diocèse, souvent abandonné sous Marca et Bonzi à la direction des grands vicaires. L'un et l'autre furent de dociles exécuteurs des volontés royales, des fonctionnaires religieux selon le cœur de Louis XIV.

Rénovation religieuse. Les séminaires.

Tous ont contribué pour leur part à la réforme de la discipline et des mœurs, qui demeure le trait dominant de l'histoire catholique au XVIIe siècle. Comme partout, l'effort s'est porté d'abord sur l'instruction du clergé. Le premier séminaire remonte au cardinal de Joyeuse, qui l'établit près de la Capelle-Redonde, rue Malbec; cet établissement fut uni au collège des Jésuites, tout proche. Un autre établissement, origine du grand séminaire, s'installa, en 1625, au couvent des Carmélites, rue de l'Inquisition. En 1651, Monchal organise le séminaire de Caraman [1] (faubourg Saint-Etienne), destiné aux clercs pauvres, futurs vicaires de campagne, qui devait durer jusqu'en 1754. En 1651, le chancelier de l'Université de Ciron fonda, près de Saint-Pierre de Cuisines, le séminaire pour les Hautes Sciences; cet Institut disparut en 1659 et fut remplacé par le séminaire des Nouveaux-Convertis. A la même date, Louis XIV confirmait, par lettres patentes, la création de sa mère Anne d'Autriche, le séminaire des Irlandais, ouvert, en 1660, pour le recrutement des prêtres en Irlande. En 1680 s'établissait le séminaire de l'Oratoire, rue de la Dalbade, en face de l'hôtel Saint-Jean. Enfin, en 1684, le séminaire diocésain, d'abord installé près des Hauts-Murats, rue des Coffres, élisait domicile dans l'ancienne maison des Filles de l'Enfance; son fondateur, Montpezat de Carbon, avait déjà, en 1677, publié le premier catéchisme officiel du diocèse. Toutes ces créations devaient, en assurant le recrutement d'un clergé instruit, obvier à la décadence des études théologiques dans l'Université de Toulouse.

1. Fondé en 1633 par Raymond Bonal et converti en séminaire officiel en 1651.

Confréries et ordres religieux. Ordres d'hommes : Chartreux, Jésuites, Pénitents gris, noirs et bleus, Bénédictins, Récollets, Doctrinaires, Carmes, Augustins, Oratoriens, Lazaristes.

Aucun siècle, depuis le moyen âge, ne fut pour Toulouse aussi fertile que le XVIIe en fondations d'ordres religieux; c'est par là surtout que se manifeste la rénovation du catholicisme, après le rude coup porté par la Réforme. Les constructions ou reconstructions de couvents ou d'églises [1] en demeurent le témoignage. Au XVIIe siècle s'agrandissent, s'épanouissent des ordres fondés au siècle précédent : les Chartreux, qui construisent leurs bâtiments conventuels de 1602 à 1670; les Jésuites, dont la maison professe, autorisée par lettres patentes du 26 octobre 1619, commence à s'élever, en 1621, rue des Marchands [2]; les Pénitents gris, qui rebâtissent leur chapelle (1606-1609) en face du collège de l'Esquile, rue du Taur; les Pénitents noirs, qui refont leur portail en 1660; les Pénitents bleus, qui élèvent leur église (Saint-Jérôme) de 1622 à 1625. En 1627, les Bénédictins de la Daurade se réforment selon la règle de Saint-Maur et commencent la reconstruction de leur monastère. En 1601, les Récollets, ordre nouveau, réforme de la règle franciscaine opérée en Espagne par Louis de Gonzague (1592), viennent occuper le couvent de Saint-Roch, appartenant auparavant aux Cordeliers de la Petite-Observance. En 1604, le cardinal de Joyeuse fait don de l'église Saint-Rome aux pères Doctrinaires, appelés par le conseiller Arnaud de Bouret; ils fondèrent un collège, qui subsista jusqu'à la Révolution, En 1622, les Carmes déchaussés s'établissent hors la porte Montgaillard; ils y construisent leur cloître, aujourd'hui disparu, et leur chapelle (aujourd'hui Saint-Exupère). Les Augustins déchaussés ou Petits-Augustins reçurent de l'archevêque Pierre de Marca l'ancien hôpital de Notre-Dame du Puy, place Saint-Georges (1655) et construisirent leur église à l'angle de la rue Saint-Antoine-du-T.

1. Voir plus loin.

2. Le collège des Jésuites a occupé, durant plus d'un siècle, l'hôtel de Jean de Bernuy (Lycée national. V. ci-après *Collège des Jésuites*), dont ils avaient pris possession le 21 janvier 1567, pour le compléter, en 1605, par les constructions que desservait le portail à bossages s'ouvrant actuellement sur la rue Lakanal. D'après l'historien Catel, « les Jésuites ne tardèrent pas à trouver insuffisant cet hôtel où étaient logés les novices, escholiers, professeurs de cette Compagnie. Il fallut bientôt en acheter un autre, celui de la maison du président Malras (aujourd'hui rue des Marchands) pour y établir les escholiers pensionnaires qu'on baillait de divers endroits et aussi loger à part les novices ». (V. *Baux à besogne*, Archives notariales, vol. LXVII, Scindic du collège et Louys Behori.)

Les pères de l'Oratoire, en 1619, prirent possession de la Dalbade, abandonnée par les prêtres de la Douzaine, et y installèrent plus tard leur séminaire. Les Théatins, en 1621, occupent une partie des bâtiments religieux de Saint-Antoine-du-T et y élevèrent leur chapelle. Les Lazaristes s'installèrent dans l'ancien hôpital Saint-Jacques, en face du Taur, et y recueillirent les enfants trouvés.

Ordres de femmes : Feuillantines, Carmélites, Tiercerettes, Catherinettes, Ursulines, Maltaises Notre-Dame, Refuge, Dames noires, Sœurs de Saint-Vincent de Paul.

Plus nombreux encore sont les ordres féminins. Ce sont, d'abord, les Feuillantines en 1598, puis les Carmélites [1] en 1616; le jour même de la canonisation de sainte Thérèse, Louis XIII posa la première pierre de leur chapelle (1622). Leur couvent avait été bâti grâce à la générosité du conseiller de Rességuier, dont les cinq filles entrèrent dans l'ordre. En 1659, à son passage, Louis XIV leur fit don annuellement de 100 pagelles de bois de la forêt royale de Bouconne et de 10 minots de sel au prix du marchand. Peu auparavant (1611) s'installèrent les Filles du Tiers Ordre de Sainte-Claire ou Tiercerettes, près la place Arnaud-Bernard [2]. A la même époque (1608) s'introduisent les Catherinettes [3], surtout les Ursulines [4], appelées par le cardinal de Joyeuse, en 1604, pour l'enseignement des jeunes filles. Le conseiller Arnaud de Bouret leur fit donation d'une maison achetée par lui rue Sainte-Ursule, nº 13; le prieur de la Daurade leur accorda le prieuré de Saint-Martin, petite rue Sainte-Ursule, auquel les religieuses joignirent, en 1624, trois autres immeubles. En 1623 vinrent se réfugier à Toulouse les Dames maltaises de Beaulieu, qui avaient refusé de reconnaître la légalité de l'élection de la dame de Couderc-Vassal, grande prieure de l'ordre, et accepté la réforme de la règle conventuelle; elles logèrent d'abord à l'hôtel de Béarn, près de Saint-Jean, puis s'établirent à Saint-Cyprien, dans le domaine de la Cavalerie, propriété des Hospitaliers, où le monastère s'éleva de 1628 à 1644. Sous le manteau noir à croix

1. Les Feuillantines, à Saint-Cyprien; les Carmélites, proche la porte Matabiau, rue de Bellegarde et rue de Périgord.

2. Ordre fondé par Elisabeth de Roussillon et Françoise de Berthelier; couvent bâti par de Bermond, premier président de Bordeaux. On les appelle aussi les Béguines.

3. De Sainte-Catherine de Sienne, ordre réformé des Dominicaines. Couvent et abbaye rue Lafayette et à Saint-Cyprien.

4. Filles de la Doctrine chrétienne de la Compagnie des onze mille Vierges de Sainte-Ursule.

blanche, elles se consacrèrent à l'éducation de la jeunesse [1]. Presque au même moment (1628) s'installait, rue des Arts (nº 16), la congrégation des Dames d'Andouin, fondée par Magdeleine de Bretagnan, dame d'Andouin, pour l'entretien de douze veuves qui devraient se consacrer au service des pauvres; elles servirent, en effet, quelque temps à l'Hôtel-Dieu, puis se bornèrent à l'enseignement; elles devaient se dissoudre en 1705. Pareillement, se consacrèrent à l'instruction des jeunes filles, les religieuses de Notre-Dame (ordre de Saint Benoît), congrégation fondée à Bordeaux, en 1606, par le cardinal de Sourdis, établie, en 1623, rue Pharaon, dans l'impasse ou rue du Sac, d'où leur nom de religieuses de Notre-Dame du Sac. En 1634, elles bâtirent le vaste couvent qui, depuis, est devenu l'hôpital militaire et ne furent dispersées que par la Révolution française [2]. Un des couvents les plus intéressants de Toulouse, au XVIIᵉ siècle, fut celui de la Visitation, fondé en 1647, après une tentative avortée en 1623, par la mère de Beaumont, venue du monastère de Montpellier. L'ordre qu'établit Mᵐᵉ de Chantal, sous les auspices et l'inspiration de saint François de Sales, pour le soulagement des pauvres et des malades, s'est distingué par sa piété mystique et sa large humanité. Les Visitandines de Toulouse quittèrent, en 1649, leur maison du faubourg Saint-Etienne pour s'établir à côté des Carmélites, dans la rue qui portait leur nom (rue Périgord). Marie-Thérèse Fouquet, la fille du surintendant des finances, fut une de leurs religieuses. A la période suivante appartiennent les religieuses du Refuge (1654), les Hospitalières (1657), les religieuses de la Providence (1673), les Dames noires (Institut des Enfants-Charitables, ou du Saint-Enfant-Jésus [3]) (1687), dont le couvent fut fondé grâce aux générosités des capitouls, pour l'enseignement, rue des Augustins ou des Arts; enfin, sous l'épiscopat de Colbert de Villacerf (1709), les sœurs de Saint-Vincent de Paul [4]. Tous ces ordres,

1. Le fonds du Grand Prieuré de Malte et de Saint-Gilles constitue le fonds de Malte de nos archives départementales et comprend plus de 3.000 registres ou liasses de documents (V. *Hôpital Beaulieu en Haut-Quercy, sous la croix de Malte*, H. Ramet).

2. Voir ci-après les *Filles de l'Enfance*.

3. Fondé par le P. Barré, à Rouen, en 1660; il fournit des maîtresses à la maison de Saint-Cyr.

4. 2, rue de la Charité, derrière la halle aux grains.

comme les ordres masculins, sont des ordres actifs, pratiquant la prédication, l'assistance et la charité, ou dirigeant des écoles de divers degrés.

Intensité de la vie religieuse.

Une telle quantité de couvents ou de maisons religieuses a de quoi surprendre. Bien plus qu'au XVIe siècle et qu'au moyen âge, Toulouse apparaît comme une ville de moines et de nonnes. En 1636, le rapport de l'intendant Miron attribue aux maisons religieuses le quart de la superficie urbaine. En 1698, Bâville pouvait écrire, dans son mémoire pour l'instruction du duc de Bourgogne : « Les couvents des religieux et religieuses occupent la moitié de la ville. » En 1666-1667, le Parlement se plaint de leur nombre excessif, il leur défend d'acquérir de nouveaux immeubles (arrêt du 2 août 1623). Peine perdue. Sous Louis XIII surtout, les fondations pieuses se multiplient. Nombreux sont les riches laïques qui, après avoir abandonné leurs biens à Dieu, lui consacrent encore leur corps en renonçant au monde. Tel cet Arnaud de Bouret, conseiller au Parlement, fils d'un capitoul, qui dota les Doctrinaires, les Catherinettes et les Ursulines, et qui abandonna sa charge pour entrer, en 1614, au noviciat des Jésuites. Tel son collègue de Garibal, qui se fait Chartreux et dont la femme entre aux Catherinettes; tel ce conseiller de Costa, qui entre aux Jésuites, tandis que sa femme se retire au couvent des Dominicaines de la rue Villeneuve établi par elle. Les solennités religieuses gardent sur les âmes un pouvoir singulier. Le roi Louis XIII suit la procession des Pénitents; Condé attend devant Saint-Etienne la châsse d'argent contenant les reliques de saint Thomas d'Aquin (18 juin 1628). Lors de la peste de 1629-1632, le Conseil de ville promet de mettre en un reliquaire d'argent les reliques de saint Edmond, roi d'Angleterre, enfermées depuis sept cents ans dans une grotte, à l'église Saint-Sernin. L'élévation en est faite, le 20 novembre 1644, au milieu d'une affluence extraordinaire; toute la ville illumine, tandis que les Corps saints demeurent exposés devant le porche de la basilique.

Un peu plus tard, les fidèles sont admis à vénérer une vieille image, représentant Notre-Dame du Rosaire, qu'une visitandine avait jetée dans le feu et qu'un miracle avait préservée des flammes. Tout le monde croit en l'intervention

divine, qui se plaît à bouleverser l'ordre naturel des choses. Pour faire cesser les inondations, on porte devant les eaux irritées la Vierge noire de la Daurade.

Confréries.
La confrérie du Saint-Sacrement.
Vanini.

Confréries et associations pieuses abondent, attirant la bourgeoisie et la noblesse; les pénitents tiennent dans la cité une place toujours éminente. On dit : noblesse de Bleus, richesse de Noirs, antiquité de Gris, pauvreté de Blancs. La confrérie du *Corpus Christi* est assez riche pour décorer et meubler Saint-Etienne. La plus célèbre de ces compagnies fut assurément celle du Saint-Sacrement de l'Autel, fondée à Paris par l'ancien lieutenant du gouverneur du Languedoc, le duc de Ventadour, et réunissant des catholiques fervents, désireux de se consacrer à toutes les œuvres religieuses ou charitables. A Toulouse, cette confrérie (1641) eut pour initiateur Gaspard de Simiane, chevalier de La Coste, qui établit les groupements d'Aix, de Marseille, d'Arles et de Toulon, et qui mourut de la peste en soignant des galériens. La Compagnie se donnait des allures de société secrète et l'on ignorait le nom de ses membres ainsi que le lieu et l'objet de leurs réunions; mais elle recrutait, à coup sûr, bien des adeptes dans le milieu parlementaire toulousain.

Dans une ville si profondément imprégnée de croyances catholiques, l'impiété paraît une monstruosité. Vanini, qui écrivit deux ouvrages philosophiques dans lesquels il niait l'existence de Dieu, l'immortalité de l'âme et la distinction du bien et du mal, est traduit, pour ses détestables opinions, devant le Parlement (novembre-décembre 1618); il est condamné à l'arrachement de la langue et au bûcher et meurt « joyeusement en philosophe »; ses cendres sont jetées au vent devant la foule horrifiée. Un peu plus tard, un chevalier de Roquelaure blasphème la Mère de Dieu. Il ne dut qu'à sa fuite et à ses hautes protections d'être seulement décapité en effigie, place du Salin.

Le Jansénisme.

La profondeur de la foi explique la naissance et le développement de la secte des Jansénistes [1]. Dès le début, ceux-ci

1. Du nom de Jansénius, évêque d'Ypres (1585-1638. Dans son livre l'*Augustinus*, paru en 1640, après la mort de son auteur, Jansénius développa ce qu'il croyait être la doctrine de *saint Augustin* sur les questions de la grâce et du libre arbitre.

trouvèrent à Toulouse des défenseurs et des adeptes. L'archevêque Monchal fut un des seize prélats qui approuvèrent le traité de la *Fréquente communion*, du Grand Arnauld (1643) et qui signèrent une lettre au pape en sa faveur. Lorsque Nicolas Cornet dénonça à la Sorbonne les cinq fameuses propositions « hérétiques » extraites de l'*Augustinus*, Monchal refusa sa signature au dénonciateur; il mourut, il est vrai, avant que le pape les ait formellement condamnées (1653). Mais, avant sa mort, il avait eu à intervenir dans les querelles qui mettaient aux prises les Jésuites et les Jansénistes à Toulouse. Le recteur du collège des Jésuites était, en 1644, le père Annat, auquel Pascal adressa les dix-septième et dix-huitième *Provinciales;* ennemi déclaré de la nouvelle doctrine, il devait être nommé, peu après, confesseur du roi. Il avait comme adversaire le prieur des Dominicains, professeur de théologie à l'Université, le père Antoine Ravaille, d'Albi, connu sous le nom de père Réginald; celui-ci fit censurer, par la Faculté de théologie, un livre du père Annat (*Scientia media*) et, soutenu par les autres Universités, fit placarder partout la condamnation, tandis que les Jésuites en appelaient au Conseil du roi. Par l'intervention de Monchal et avec le temps, la querelle s'apaisa, le père Annat étant parti pour Paris et le fougueux jacobin, accusé d'avoir attaqué le dogme de l'Immaculée conception dans un libelle anonyme, s'étant retiré au monastère de Prouilles.

Jansénistes et sympathisants.

Mais le Jansénisme disposait à Toulouse de protections et jouissait déjà d'une grande influence. S'il n'est pas certain que le premier président de Fieubet ait considéré avec sympathie la doctrine nouvelle, il est sûr que l'épiscopat languedocien se laissait gagner par elle [1]. A défaut de Marca, qui lui était hostile, l'évêque de Rieux, Bertier, la regardait sans défaveur; l'évêque de Pamiers, Caulet, de famille par-

1. Parmi les salons jansénistes ouverts à Toulouse, le premier président Fieubet tenait le sien dans son hôtel de la rue Ninau; les Bertier, les Cathelan, les d'Aguesseau le fréquentaient avec quantité de magistrats. La contagion gagna bientôt tout le Parlement, et de fervents disciples des Solitaires distribuaient aux pauvres le produit de leurs charges, employaient les loisirs de leurs professions à visiter les prisonniers et les malades et ne vivaient que pour la justice, la prière et la charité. La fille d'un conseiller au Parlement, Jeanne de Juliard, mariée à de Mondonville, veuve à vingt et un ans, fonda à Toulouse l'institution des *Petites Ecoles*, sur le modèle de celle de Port-Royal.

lementaire toulousaine, et celui d'Alet, Nicolas de Pavillon, connu pour son inépuisable charité et son caractère intraitable, lui étaient entièrement acquis. A Toulouse même, l'ordre des Oratoriens de la Dalbade comptait beaucoup d'adeptes, notamment le père Lejeune, aveugle et prédicateur en renom. Ils étaient soutenus par les Dominicains, tandis que les chanoines de Saint-Etienne, et surtout les Capucins, appuyaient les Jésuites. Querelles de moines, joutes de sermonnaires qui auraient pu, comme, un siècle auparavant, en Allemagne, tourner au schisme. Mais le plus remarquable des jansénistes toulousains fut assurément Gabriel de Ciron, né en 1621, chanoine de Saint-Etienne et chancelier de l'Université depuis 1648 ([1]). Il faisait partie de la Compagnie du Saint-Sacrement, formée des plus austères dévots. Intendant de Saint-Etienne en 1652, il avait, à l'étonnement général, tenu à exercer personnellement son ministère et groupé autour de lui une douzaine de prêtres pour ressaisir les fidèles, les discipliner dans une dévotion commune à la paroisse. Pendant la peste de 1652, il fut admirable de dévouement, soignant et administrant les contagieux; s'il accepta la condamnation de 1653, il fut un ennemi acharné de la casuistique et un théologien rigoriste. Le prince de Conti et sa femme le chargèrent de leur direction de conscience. Tous deux protégeaient les jansénistes, dont ils approuvaient les doctrines. Ciron fonda au moins deux séminaires : l'un d'eux, celui des Hautes-Sciences, eut comme directeur un janséniste notoire, le père Vignaux. Il interdit comme prédicateurs les pères capucins Simplicien et Vincent qui argumentaient pour Molina contre Jansénius. Ciron apparaît, enfin, à l'origine de la congrégation des Filles de l'Enfance.

Affaire des Maltaises.

Le Jansénisme, doctrine de pureté morale qui anéantit l'homme devant Dieu, pénétra profondément dans le monde

1. De Ciron, qui avait fait la connaissance, dans sa jeunesse, de Jeanne de Juliard, s'était épris pour elle de l'inclination la plus vive; il la demanda en mariage; mais sa famille et celle de Jeanne de Juliard s'opposèrent à cette union. De cette déception naquirent les mélancolies et les tristesses qui déterminèrent de Ciron à entrer dans les ordres. Plus tard, M[me] de Mondonville et de Ciron, unis par des liens mystiques, collaborèrent longuement ensemble à la fondation de l'hôpital *Saint-Joseph-de-la-Grave* et surtout, ainsi qu'il va être dit, à l'*Institut de l'Enfance*, fortement animé d'un esprit janséniste, installé dans une maison de la rue Valade, et poursuivi par les attaques virulentes des Jésuites. (Voir Henri Jaudon, *Port-Royal à Toulouse*, discours de rentrée à la Cour de Toulouse, le 16 octobre 1900.)

des religieuses et des dévotes. Les Maltaises du couvent Saint-Jean, à Saint-Cyprien, s'y laissèrent gagner sans doute par leurs confesseurs, le père Le Blanc, oratorien, et le père Vignaux. La vie d'une de leurs religieuses, Sainte-Fleur, par le père Le Blanc, parut contenir quelques-unes des doctrines condamnées. Marca ordonna alors la visite du monastère (mai 1659-mars 1661). On y trouva les *Heures* de Port-Royal, la *Théologie familière* de Saint-Cyran, le *Catéchisme de la grâce ;* on saisit des lettres où Port-Royal était défendu contre ses ennemis. Malgré la résistance de la grande prieure, on parvint à persuader les religieuses de se rallier à la bonne doctrine. Des formulaires [1] furent signés dans le diocèse; aucun document n'atteste qu'il y ait eu des refus de signature; l'Université tout entière (quinze professeurs) adhéra à la condamnation de la doctrine de Jansénius (1665).

L'Institut de l'Enfance ou les Filles de l'Enfance.

Plus grave est l'affaire des Filles de l'Enfance, qui évoque le souvenir des violences commises à l'égard des religieuses de Port-Royal. Cette congrégation fut créée, en 1661, à Toulouse, par Jeanne de Juliard de Mondonville, fille d'un conseiller au Parlement réputé pour sa fortune et sa charité. Jeanne hérita de l'une et de l'autre, se consacra à l'instruction des filles et au soulagement des pauvres, fondant des cours gratuits et payant les frais de l'assistance médicale aux malheureux. C'est pour mieux assurer et organiser ce service qu'elle fonda les « Filles de l'Enfance », dont l'abbé de Ciron dressa les statuts. L'archevêque de Toulouse, Marca, les approuva (1662); le pape Alexandre VII confirma, par un bref, son approbation. Les Filles de l'Enfance s'installèrent, rue Valade, dans une maison achetée, au nom de Mme de Mondonville, par le conseiller Jean de Garibal (21 mars 1661). Mais la congrégation nouvelle différait des ordres anciens; elle n'était pas cloîtrée; les congréganistes ne vivaient pas en commun; elles n'avaient pas de costume spécial; elles ne changeaient pas de nom. Ce mépris de la forme et des rites extérieurs sentait le Jansénisme et parut une critique des mœurs régulières. Les Jésuites tentèrent de ruiner l'œuvre naissante. Heureusement, Louis XIV donna son assentiment au nouvel Institut et l'évêque de

1. Déclarations d'orthodoxie, ordonnance royale de 1664.

Rieux, Bertier, lui assura sa protection. L'archevêque Pierre de Bonzi, la reine Marie-Thérèse, l'intendant d'Aguesseau et le président de Fieubet lui furent favorables; la sœur de d'Aguesseau s'y fit admettre; les filles de l'intendant et du président y furent élevées.

Ruine de la congrégation.

Mais la malice des Jésuites ne désarmait pas. Déjà, en 1666, sous l'épiscopat de Bourlemont, on avait pu arracher à quelques-unes des Filles de l'Enfance des déclarations d'apparence janséniste; l'archevêque, armé d'un arrêt du Conseil, avait fait fermer leurs classes. Cependant, il fallut attendre vingt ans encore pour leur porter le coup décisif. Après la mort du prince de Conti (20 février 1666), perte irréparable pour le Jansénisme, ce fut celle de Marie-Thérèse (1683); puis survint le départ de d'Aguesseau et l'arrivée dans le Languedoc de Bâville. Le roi Louis XIV, mal disposé pour le Jansénisme, gardait rancune aux évêques de Pamiers et d'Alet de leur attitude dans son conflit avec le pape au sujet du droit de régale ([1]). Les Jésuites profitèrent donc des circonstances; ils étaient sûrs, du reste, de l'archevêque de Montpezat. L'occasion fut le départ de Guillaumette de Prohenques, qui abandonna la congrégation sous prétexte qu'elle avait eu à souffrir quelques violences; on accusa les Filles de l'Enfance d'avoir une imprimerie clandestine de livres jansénistes. La calomnie submergea les malheureuses, desservies à la Cour par des ennemis puissants; on leur défendit (1685) de former des novices et de recevoir des pensionnaires. Mme de Mondonville se rendit à Paris afin de se justifier (1686); une lettre de cachet l'exila à Coutances. Le 12 mai de cette même année, on dispersa les congréganistes; on mit les scellés partout; on démolit ensuite leur chapelle et on liquida leurs biens. Quelques récalcitrantes, appartenant aux premières familles de la ville, Mlle de Fieubet, les deux sœurs de Cathelan entre autres, refusèrent de renoncer à leurs vœux : le subdélégué Mariotte les fit enlever (12 septembre 1686); le lendemain, il se rendit à la maison déjà à moitié détruite, accompagné de soldats; une vingtaine de filles en prières s'y trouvaient encore; on les expulsa avec brutalité; quelques-unes s'éva-

2. Impôt que le roi avait étendu à tous les évêchés du royaume.

nouirent dans la rue et furent portées dans les églises voisines. Il ne restait plus qu'un groupe de vingt-sept personnes de qualité, qui vécurent chez l'une d'entre elles avec 20 livres par semaine, cuisant elles-mêmes leurs aliments. Le 20 octobre, une lettre de cachet leur ordonnait de se disperser; comme M[lle] de Gautier protestait, on les jeta à la rue; trois malades furent évacuées en chaise, par une pluie diluvienne, devant une foule compatissante; elles se réfugièrent dans une autre maison, vivant d'aumônes. Les capitouls les en tirèrent; le plupart regagnèrent leurs familles. M[lles] de Gautier et de Chaunes furent reléguées à Mende et à Viviers, dans un couvent. M[me] de Mondonville mourut en exil, en 1700. Ainsi, Toulouse eut sa destruction de Port-Royal. Mais le Jansénisme continua à vivre dans la société parlementaire, à l'esprit de laquelle ses tendances rigoristes s'adaptaient si bien.

Révocation de l'Edit de Nantes.

Les Protestants furent encore plus maltraités que les Jansénistes; ils formaient à Toulouse, autant qu'on puisse le savoir, une très faible minorité, qui s'accrut par la suppression de la Chambre de l'édit de Castres (juillet 1679). Les magistrats de la religion réformée vinrent se fixer à Toulouse et obtinrent licence de pratiquer leur culte à Portet et Villemur, Caraman et L'Isle-Jourdain se trouvant trop éloignés. Mais, par l'édit du 15 septembre 1585, tous les Réformés qui habitaient la ville durent la quitter dans les huit jours, sous peine d'une amende de 3.000 livres. Déjà, le 15 juillet, le Parlement avait procédé à la démolition du temple de Portet devant six mille religionnaires. Les capitouls firent le recensement des Réformés de la ville [1], qui eurent à choisir entre l'expulsion et l'abjuration. Le seul incident qui marqua l'application de cette triste mesure fut l'arrestation du sieur Doux, seigneur d'Ondes, après une poursuite mouvementée sur le toit d'un hôtel, place des Pénitents-Blancs. Tous les nouveaux convertis, catholiques fort suspects, gardèrent leur attachement à la religion que la force les avait contraints de renier; ils finirent par pratiquer leur culte dans leurs maisons, et Louis XIV s'y résignera, reconnaissant ainsi, implicitement, la faillite de sa

1. On en trouva une vingtaine.

déplorable politique religieuse. Le chef du Consistoire, d'Ambelot, n'en célébrera pas moins, avec une emphase cruelle, l'édit de révocation qui ruinait les manufactures du Languedoc, qui causa l'émigration ou la révolte de populations entières et n'améliora pas la situation économique de Toulouse, bien que les Réformés n'y fussent plus très nombreux depuis longtemps.

***

Décadence de la vie économique.

« Il est notoire qu'il n'y a point, à Toulouse, de manufacture considérable, ne s'y faisant que quelques couvertures. » Ainsi s'expriment les instructions aux députés de Toulouse aux Etats de 1643. Dans son mémoire de 1698, Bâville signale toujours la stagnation des affaires. « Le génie des habitants ne les y porte pas; ils ne peuvent, d'ailleurs, souffrir les étrangers..., tous les enfants des gros marchands aiment mieux s'anoblir et entrer en charge que de continuer et soutenir le commerce de leurs pères. » Ce jugement, qui eût été injuste au XVIe siècle, répondait, au XVIIe, à la réalité des choses. La culture du pastel était tombée en décadence depuis l'importation de l'indigo; les guerres d'Espagne avaient porté un coup sérieux au commerce des laines languedociennes; la tentative de Pierre de Lancefoc, capitoul, pour créer à Toulouse, avec l'aide d'ouvriers italiens, l'industrie de la soie, encouragée par un privilège d'Henri II (1552), avait paru réussir brillamment, mais était restée sans lendemain. Des plantations de mûriers, faites sous Henri IV, à Arnaud-Bernard, n'ont pas réussi à créer à Toulouse la sériciculture, qui prospéra dans la vallée du Rhône. L'activité économique avait-elle donc été, au XVIe siècle comme au moyen âge, un accident dans l'histoire de Toulouse? Etait-il dans la destinée de la ville d'être, comme le disait Bâville, une des plus grandes du royaume, mais aussi une des moins riches? On serait tenté de le penser quand on constate l'impuissance d'un Colbert à galvaniser son activité.

La misère.

Une des causes de la décadence économique vient, à coup sûr, des calamités qui ont désolé Toulouse pendant presque toute la première partie du XVIIe siècle. Rien ne lui fut épargné. Pestes terribles, surtout en 1629-32 et en 1651-52,

inondations, famines, s'ajoutant aux passages des gens de guerre et aux excès de la fiscalité royale. L'intendant Robert Miron, que Richelieu envoya pour enquêter sur les demandes d'exonération d'impôts formulées par les capitouls, fait un tableau navrant (1636) des « désolations, ruynes et abandonnements » : 984 maisons détruites ou désertées, souvent sans portes ni fenêtres, des métairies vides de paysans, des terres en friches, le Pont-Couvert rompu, les chaussées du Château et du Bazacle anéanties par la Garonne, l'île de Tounis menacée de disparition, plus de 80.000 ouvriers ou artisans disparus, morts ou émigrés; une dette énorme contractée pour nourrir les pauvres; les fours aux trois quarts ruinés, à tel point qu'on doit aller moudre à trois ou quatre lieues de la ville. La misère est telle que Richelieu, malgré sa dureté, donne quitus des arriérés d'impôts. La situation n'est pas meilleure jusqu'au milieu du XVIIIe siècle. Toulouse regorge de mendiants. Les enfants dorment devant les portes, des jeunes filles errent dans les rues la nuit, à la merci de toutes les rencontres. L'admirable charité des particuliers ou des confréries religieuses s'exerce dans l'immense misère. Mais la misère a, pour ainsi dire, tué le commerce et l'industrie.

Goût pour les fonctions publiques.

Une autre cause de leur décadence — et non la moindre — se trouve dans le goût marqué des Toulousains pour les charges ou fonctions publiques. On a vu la place considérable tenue par les ordres religieux et l'Eglise séculière. Le capitoulat, la magistrature, avec son Parlement, sa sénéchaussée et sa viguerie; la Trésorerie, bureaux des trésoriers de France; la Chambre des monnaies, général provincial et deux juges gardes, sans compter le procureur du roi et les huissiers, la maîtrise des Eaux et Forêts, avec sa juridiction; la chancellerie des blasons et armoiries : toutes ces carrières, où la condition d'entrée était la fortune, attiraient et retenaient la meilleure partie de la bourgeoisie toulousaine par le prestige d'anoblissement qui s'y attachait le plus souvent. Le Parlement, seul, comptait, sous Louis XIV, 132 officiers, dont 17 présidents, 112 conseillers, 2 avocats généraux, 1 procureur général; il avait sa Grand'Chambre, ses trois chambres des Enquêtes, sa Chambre des Requêtes,

sa Chambre criminelle ou Tournelle, sa Table de marbre. Quelle que fût l'étendue du ressort de la seconde Cour du royaume, ressort qui allait jusqu'au Velay, jusqu'aux portes de Lyon et aux Pyrénées, on a peine à s'expliquer un nombre aussi considérable de juges d'appel. Si l'on songe au nombre des avocats et procureurs qui vivaient du Parlement et des deux tribunaux inférieurs, on reste confondu devant le pullulement des officiers de justice sous l'Ancien régime. Cette classe s'alimentait, par en bas, dans la foule des étudiants en droit, seule partie vivante de l'Université au XVII[e] siècle. Elle formait une caste de plus en plus fermée; les parlementaires s'alliaient entre eux, si bien que la Cour n'était qu'une vaste famille, dans laquelle on n'entrait pas sans difficultés. Noblesse capitulaire, noblesse parlementaire se jalousaient et se dépréciaient réciproquement [1], sauf à établir parfois des ponts entre les deux classes. L'ancienne noblesse de race avait à peu près disparu. A sa place, la noblesse de robe, les officiers se dressaient orgueilleusement, enviés par la bourgeoisie des marchands, qui ne manquaient aucune occasion de pénétrer dans leurs rangs. Toulouse, jusqu'à la Révolution, demeurera une ville de robins et de fonctionnaires.

Les Corporations.

Cette évolution s'explique, en partie, par celle des métiers, qui perdent leur vie ardente du moyen âge. Depuis la fin du XVI[e] siècle, la royauté avait mis la main sur les maîtrises, dont elle trafiquait. Par réaction, et pour se défendre contre la concurrence, les maîtres obtiennent des capitouls des règlements plus stricts du travail, une surveillance plus minutieuse qui sauvegarde leurs intérêts, qui garantit la qualité de la marchandise, mais engendre la routine et écarte toujours les innovations. Beaucoup de corporations réforment leurs statuts, et toujours dans un sens plus rigoureux et plus conservateur. Tels sont les tisserands et sergeurs (1604), les serruriers (1659), les espasiers (1647) et bien d'autres. Les orfèvres-argentiers, en 1685, limitent à trente le nombre des maîtres, suppriment le compagnonnage, réduisent à deux le nombre des apprentis recrutés alternativement parmi les fils des maîtres et les étrangers. Colbert, en réglementant

1. En 1645, le Parlement, se plaignant à la régente des capitouls, les appelle « ces petits magistrats populaires ».

les métiers, malgré ses préférences pour la liberté, n'a fait que suivre un mouvement déjà commencé et répondre aux vœux unanimes des patrons. Le XVII[e] siècle a vu la disparition de beaucoup de métiers libres, l'incorporation en métiers jurés de la majorité des travailleurs. Seuls, les bouchers ou mazelliers cessent de faire partie d'un corps. Quant aux fustiers ou charpentiers, si puissants au moyen âge, ils ne possèdent plus de jurande.

Nouveaux métiers.

L'incorporation, ajoutée aux variations du goût, fait apparaître, au XVII[e] siècle, de nouveaux métiers. L'art de la laine est en décadence, malgré les encouragements spéciaux de Colbert qui envoie, en 1670, son commis Marc Cocagnié visiter la corporation des tisserands et sergeurs. Mais l'art du cuir reste encore actif. Les selliers-bridiers reçoivent, au XVII[e] siècle, le privilège de la fabrication des litières, carrosses et calèches avec harnachement. Les gantiers se séparent des boursiers-aiguilletiers pour former un corps spécial. Aux boutonniers-bonnetiers s'ajoutèrent, à la fin du XVII[e] siècle, les faiseurs de moules de boutons. Des cordonniers se séparèrent, en 1663, les petitoyers ou fabricants de chaussures pour enfants, dont la confrérie s'assemblait aux Carmes, sous le vocable des Saints-Innocents. Les bambochers, formiers-talonniers, fabriquèrent spécialement des galoches. Les faiseurs de peignes de buis s'incorporent, en 1667, et les ouvriers en corne en 1682. La corporation des horlogers, établie en 1604, sous la protection de saint Eloi, végéta et se rétablit en 1697; elle dut beaucoup aux étrangers, Allemands et Suisses. Les paulmiers-raquetiers, incorporés en 1610, s'adjoignirent, en 1612, les billardiers, lorsque les capitouls eurent autorisé le billard sur table, « jeu de récréation et non escandaleux ». Les faiseurs de cordes de violons, luths, violes et autres instruments musicaux des Italiens s'organisent en 1690. Les barbiers-baigneurs-perruquiers-étuvistes se séparèrent en 1659 des chirurgiens, tandis que les friseurs de perruques (1624) se fondirent avec les perruquiers. En 1634 se forme la corporation des gousteurs de vin; à la fin du XVII[e] siècle, les repétriers ou vendeurs de pain à la livre se séparèrent des boulangers. Les égorgeurs de pourceaux ou langeyeurs se forment,

en 1688, sous l'invocation de l'ermite saint Antoine. Les coffretiers-bahutiers (1647) sont la première forme des fabricants de meubles. Les fondeurs de canons ou canonniers se groupent (ils étaient cinq) en 1605; les arquebusiers, en 1649. Les fondeurs de petite fonte, doreurs et laitoniers (fabricants de laiton) se réorganisent en maîtrise jurée (1680). Les anciens maîtres d'escrime et de palestre deviennent, en 1667, les « maîtres en faict d'armes », corporation dont les règlements étaient très sévères. Quant aux orpailleurs, ils sont en pleine décadence; au XVIIe siècle, le fermier des Domaines ne recevait d'eux que deux pistoles de redevance par an. Toulouse apparaît, au XVIIe siècle, pourvue d'un artisanat qui suffit à ses besoins, au reste assez restreints, mais dépourvue de ces grandes entreprises outillées [1] pour l'exportation que Colbert sut créer ou multiplier dans le Nord.

Efforts de Colbert pour créer la grande industrie.

Le grand ministre n'a pas négligé cependant le Midi et Toulouse particulièrement. Il eût voulu que le Languedoc exploitât toutes ses richesses minières et développât ses manufactures, surtout en vue de l'exportation. Riquet fut un des premiers directeurs, avec l'ingénieur Clerville et le Carcassonnais de Pennautiers, de la Compagnie royale des Mines et Fonderies du Languedoc (1666). Colbert a repris, avec un succès momentané, les projets d'Henri IV, encouragé dans le Toulousain la culture du mûrier, qu'une ordonnance capitulaire (9 juin 1671) et un arrêt du Parlement (8 août) rendirent obligatoire, ainsi que l'élève des vers à soie. Les « veloutiers et faiseurs de soye » se reconstituèrent en juillet 1668. Un certain Pineau établit à Toulouse une fabrique de soie pure ou demi-pure (1665). En 1669, les capitouls établirent à Tounis des ouvriers tourangeaux, qui fabriquèrent des ferrandines et des grisettes, étoffes à bon marché pour le peuple, spécialité de Toulouse jusqu'au XVIIIe siècle; d'autres établirent une manufacture de bergames et tapisseries de prix modiques. Si la confection des couvertures de laine décline, Colbert crée l'industrie de la bonneterie et des bas à métier, moins florissante toutefois à Toulouse qu'à Nîmes. En 1679, grâce aux subventions

1. Sauf, peut-être, une manufacture de poteries et faïences dirigée par les Dumont, employant des peintres-verriers de Nevers.

municipales, la Maison des orphelines fonde une manufacture de dentelles, avec ses quarante filles dirigées par une maîtresse étrangère. Enfin, Toulouse eut ses manufactures royales, investies d'un monopole et de divers privilèges, dont le plus important était de pouvoir vendre partout sans payer de droits ou de fournir exclusivement le roi; c'est la manufacture royale des poudres, dans l'île du Château (1667), qui remplace le moulin à poudre municipal supprimé; c'est la manufacture royale des tabacs (1674), qui utilisait les plantes cultivées à Grisolles, Castelsarrasin et Montech. Ce furent là les seuls établissement solides. L'industrie privée de la soie et de la bonneterie devait rapidement péricliter. Cet effort, si intéressant dans son principe, n'a pu faire de Toulouse le centre de production industrielle qu'elle avait été aux siècles précédents.

Décadence des corporations.

En général, ces corporations toulousaines sont peu prospères; beaucoup sont accablées de dettes; aussi les maîtres montrent-ils un grand zèle à défendre leurs droits contre les marchands forains qui leur enlèvent leur clientèle; ils s'entendent de même pour partager équitablement les matières premières et surtout pour fixer les salaires des ouvriers au taux le plus bas possible. Les compagnons toulousains figurent parmi les plus mal payés de France [1]. Surveillés étroitement, — on leur interdit le travail en chambre, l'accès des cabarets les jours ouvrables, on les loge même chez le maître — ils jouissent d'une liberté fort limitée. Ils n'arrivent plus à la maîtrise que par exception; le compagnonnage devient un état, presque déjà un prolétariat. Les conflits du travail commencent, d'une nature et d'une portée sans doute différentes de celles d'aujourd'hui. Les ouvriers s'organisent en associations particulières, comme les confréries du moyen âge, déjà redoutées des maîtres : ce sont les Sociétés du Devoir, ou des Gavots, qui avaient leurs rites imités des cérémonies chrétiennes (le baptême par le sel, l'eau et le vin), leurs réunions secrètes, où naissait et s'affermissait l'idée d'une solidarité de classe; tels sont les compagnons menuisiers, cordonniers, tailleurs. Des grèves se produisent pour des

1. Chapeliers, 7 sous par jour et 8 sous de nourriture. Tailleurs, 8 sous; cordonniers aux pièces, 13 sous pour une paire de souliers de femme, 14 sous pour des souliers d'homme.

questions de salaires, celle des chapeliers, par exemple, en 1673. Les maîtres et les compagnons boulangers et menuisiers sont fréquemment en lutte. Mais ces conflits demeurent très limités, comme la production elle-même à peu près ajustée à la consommation. Le sentiment religieux, très vif dans les classes populaires, empêche l'extension des conflits. Les Associations du Devoir, elles-mêmes, subissent l'influence de l'Eglise, renoncent à leurs pratiques suspectes et purifient leurs statuts (1646); des frères tailleurs, des frères cordonniers se groupent pour mettre en commun leurs prières et leur travail. L'émancipation de la classe ouvrière, dont on distingue quelques présages obscurs, n'est pas encore en voie de réalisation.

Le Commerce.

Le commerce subit la même décadence que l'industrie, et pour les mêmes raisons. Le trafic des lainages, un des rares qui survivent, est gêné par les marchands de Paris, qui empêchent les merciers grossiers (en gros) d'acheter des étoffes languedociennes (1655). Il est gêné aussi par des règlements officiels, qui, en 1669, font une obligation aux marchands de porter leurs étoffes au bureau de marque, établi dans la vieille Bourse, pour y recevoir un plomb apposé à la fin de chaque pièce, sans lequel elle ne pouvait être vendue. L'état des affaires est si pitoyable, en 1665, que les consuls de la Bourse déclinent l'honneur de souscrire pour la fondation de la nouvelle Compagnie des Indes; comme l'invitation du roi était impérative, les commerçants se déchargèrent sur la ville du soin de participer au capital; la souscription fut fixée à 120.000 livres en trois termes, dont le premier, seul, fut payé. A la fin du XVIIe siècle, entraient à Toulouse, par Saint-Béat, quelques laines d'Espagne; il ne sortait plus grand'chose. Les règlements, les taxes à la sortie et à l'entrée, les droits élevés qui frappaient les marchandises ou denrées à Toulouse même (commutation et subvention) n'étaient pas faits pour rendre au négoce quelque activité. Cet état de choses ne fait que s'aggraver à la fin du règne. L'arrêt du 31 août 1701 soumettait le commerce des grains, un des plus importants de Toulouse, à des formalités vexatoires et onéreuses; on interdit même souvent la sortie du blé par peur de la famine, mais au grand dam des

paysans. L'arrêt du 17 mai 1701 réglemente le trafic des vins du Languedoc vers Bordeaux et maintient le privilège des Bordelais, qui prélevaient un impôt sur ces vins [1].

La Chambre de commerce.

Le Conseil de commerce créé par Colbert, mort avec lui, ressuscité en 1700, fit entendre des plaintes justifiées sur l'abus de l'intervention royale et l'appauvrissement des transactions [2]. Aucune ville du Languedoc n'y était, du reste, représentée, sauf par un négociant de Nîmes, puis par le syndic de la province. Mais, en 1703, une Chambre de commerce fut établie à Toulouse pour contrôler et rendre valables les contrats commerciaux et donner son avis dans les questions contentieuses. Elle devait être composée de quatre commerçants établis depuis dix ans ou de députés du commerce élus pour deux ans par le corps des marchands et renouvelés par moitié tous les ans. La Chambre s'assemblait une fois la semaine à la Bourse; le prieur et les deux consuls en étaient membres-nés; l'intendant assistait de droit à ses réunions; l'ordre de préséance, comme d'habitude, y faisait l'objet d'un règlement minutieux. Les premiers députés furent désignés par le roi; c'étaient les ex-capitouls Colomès et Charlary, les droguistes Ricard et Loubaissin. La Chambre de commerce dura jusqu'à la Révolution, sans qu'on puisse clairement apercevoir l'influence qu'elle exerça sur le développement des transactions. Elle accrut, à tout prendre, le nombre de ces fonctions officielles dont nos ancêtres paraissent avoir été si friands.

Les communications.

Pourtant, Toulouse continuait à jouir de sa position privilégiée, nœud de voies terrestres et fluviales. Mais les chemins, dans la première partie du siècle, étaient encore en triste condition; après la Fronde, le Parlement arrêta qu'on en fît la réparation. Colbert et ses intendants ont commencé à mettre les routes en état, à en construire de nouvelles. Sur ces routes existe, réorganisé depuis le XVIe siècle (1588),

1. Le privilège des Bordelais datait de l'occupation anglaise; les vins du Languedoc, expédiés à l'étranger par Bordeaux, étaient astreints à circuler dans un type de futaille spécial pour les distinguer des vins de Bordeaux; ils étaient entreposés dans un quartier particulier, vendus en Angleterre à une époque déterminée, assujettis à la marque et à un droit pécuniaire.

2. Il comprenait un certain nombre de membres élus par les principales villes du royaume.

un service de messageries et de poste, assuré par des messagers jurés portant l'écusson de la ville, payant caution et soumis au serment, dont la corporation est à nouveau réglementée en 1629. C'était une entreprise privée, sous le contrôle municipal. Il y avait un départ par semaine (le lundi) pour Paris, un par quinzaine pour Lyon et pour Bordeaux; les messagers voyageaient à cheval, en certains cas à pied. Le port était, pour Paris, 8 sous l'once; pour Lyon, 6 sous. En 1664, un service de carrosse vers Paris, pour voyageurs avec hardes, est établi par un certain Lemercier. Vers 1672, ces services furent réunis au domaine royal, aux postes royales créées par Louis XI et réorganisées en 1621. La nomination des messagers appartint désormais au roi, en l'espèce à Louvois, qui fixa les taxes et fit faire de grosses réparations (1680) au grand chemin de la poste. L'édit de janvier 1692 fit de la poste un monopole d'Etat. Le courrier royal partait deux fois la semaine pour Castres, chaque jour pour Montauban, Castelnaudary, Narbonne.

Les voies d'eau.

Des bateaux-postes desservaient également Bordeaux par la Garonne. En octobre 1660, un service régulier, deux fois par semaine (dimanche et jeudi), est assuré par l'entreprise Raffanel et Barbier, six bateaux à six rameurs et un pilote; il en coûtait 3 livres par personne pour aller de Toulouse à Bordeaux avec 10 livres de bagages. La voie fluviale restait fréquentée malgré l'inconstance du régime des rivières, parce qu'elle était moins fatigante et plus pratique, sinon plus rapide, que la voie de terre. Le 1er octobre 1663, le président Donneville, nommé commissaire général de la navigation dans le ressort du Parlement de Toulouse, publiait les règlements de la batellerie sur la Garonne et ses affluents, base de toute la législation de l'Ancien régime en la matière; il y était dit notamment que les propriétaires de moulins devaient laisser aux bateaux des chenaux assez larges et assurer le personnel nécessaire pour les descendre ou les monter.

Le canal du Midi. Riquet.

Mais la grande œuvre du règne de Louis XIV et de Colbert fut le canal des Deux-Mers. On sait que l'idée remonte au XVIe siècle; elle fut reprise sous Henri IV et Richelieu; Montmorency fit procéder à une enquête et, en 1633, un bail

fut même passé par le Conseil d'Etat avec un entrepreneur. Elle n'aboutit pourtant qu'après 1660, lorsque la fit sienne Pierre-Paul Riquet, de Béziers, traitant de la ferme des gabelles du Languedoc. Cet homme, avide et dur, qui s'était fait dans la province nombre d'ennemis par sa rigueur impitoyable, sa fortune et sa vanité de parvenu (1), garde devant l'histoire le mérite d'avoir été l'animateur et l'organisateur de l'œuvre. Grâce à l'appui de l'archevêque de Toulouse, de Bourlemont, il put dresser un projet, qu'il soumit à Colbert, et vaincre l'hostilité des Etats qui redoutaient, à bon droit, de nouvelles charges. La réalisation technique n'appartient pas entièrement à Riquet, notamment l'idée des bassins d'alimentation de Lampy et de Saint-Ferréol (2); mais ce qui lui revient en propre, c'est l'énergie et la persévérance, le don entier de sa personne et de ses capitaux, au détriment même de la dot de sa fille, la perfection de l'exécution, qui fait du canal un bel ouvrage, supérieur à ceux qu'exécuta le XVIIIe siècle. L'adjudication fut annoncée, à Pézenas, le 5 février 1664. L'édit royal (octobre 1666) faisait du canal un fief de la couronne, donnait à l'adjudicataire la haute et basse justice du lit et des berges, chaussées, écluses et dépendances, avec faculté d'élever des moulins et un château seigneurial, fixant, enfin, le taux des péages et éclusages : 6 deniers par minot de sel, 12 par charge de blé et le reste *ad valorem*, 5 sols par passage aux écluses. Riquet fut



Colbert présente à Louis XIV le plan du canal
(Musée des Toulousains)

1. Il se fit anoblir et rattacha sa famille aux Riquetti de Provence (les Mirabeau). Son château de Bonrepos, près de Verfeil, était un des plus beaux de la région; l'ornementation en avait été confiée à un peintre de Florence; ce château appartenait, au début du siècle, aux de Bertier.

2. L'idée est probablement de l'ingénieur Andréossi, un des commissaires chargés des études.

admis comme adjudicataire, le 14 octobre, pour une somme de 3.630.000 livres en huit paiement annuels égaux, reçut le seigneurie du canal et la perception des taxes, ainsi que la noblesse par réhabilitation (sans l'impôt sur les anoblis). En janvier 1667 eut lieu l'inauguration solennelle des travaux à Toulouse, puis, au-dessous du Bazacle, la pose de la première pierre des jetées de l'embouchure par le premier président de Fieubet et les capitouls Lafaille et Dumeynial. Après un service religieux célébré par l'archevêque de Toulouse, des médailles de bronze avec inscriptions latines furent enfouies — *Tolosa utriusque maris emporium* —. Le creux du canal était tellement rempli de peuple et d'ouvriers avec leurs bannières « qu'il formait une manière d'amphithéâtre et donnait une idée des spectacles des anciens Romains ». En 1673, les bassins d'alimentation étaient achevés; en 1677, Riquet obtenait l'adjudication des travaux de Sète. Mais il mourut, le 1er octobre 1680, sans avoir vu l'achèvement de son œuvre, « le plus cher de ses enfants ». L'inauguration du canal eut lieu le 15 mai 1681. Les commissaires du roi et les deux fils de Riquet, après avoir parcouru la tranchée à sec, le 2 mai, descendirent, ce jour-là, de Toulouse à la mer sur un bâtiment richement orné, remorqué par un bateau portant des musiciens et suivi de vingt-trois embarcations chargées de marchandises françaises ou étrangères destinées à la foire de Beaucaire. Le canal contribua, sans aucun doute, à faciliter les relations entre Bordeaux et la Méditerranée; mais, en dépit des glorieuses inscriptions latines, Toulouse n'en retira pas un bénéfice considérable. [1].

1. *Canal du Midi ou canal du Languedoc.* — *Riquet* (Pierre-Paul de), né à Béziers, mort à Toulouse (1604-1680), prenant pour son compte l'idée conçue par les Romains, fécondée par Charlemagne et devant laquelle reculèrent Henri IV et François Ier, a relié la Méditerranée à l'Atlantique à travers le seuil de Naurouse, sur les plans d'Andréossi, de 1666 à 1681. Il commence au bassin de l'Embouchure, à Toulouse. Sa pente est rachetée par cent écluses, sur une longueur de 241 kilomètres; son bief de partage, à 189 mètres d'altitude, au seuil de Naurouse, est alimenté par le bassin de Saint-Ferréol, qui reçoit les eaux de la Montagne-Noire. Ce bassin a 1.200 toises de long sur 500 de large, c'est-à-dire deux lieues de tour (la toise mesure 1m,949). Il est emprisonné dans une chaussée de granit de 36 toises d'épaisseur et de 200 d'élévation. Le fond lui-même est de granit. Il contient 8.950.000 mètres cubes d'eau. Au XIXe siècle, jusqu'en 1898, l'action du canal fut paralysée par sa concession à la Compagnie des Chemins de fer du Midi. Riquet, brisé par les efforts héroïques qu'il dut accomplir, mourut six mois avant l'inauguration du canal, laissant à sa famille pour toute fortune

***

Si la vie économique se révèle moins variée et moins intense qu'au XVIe siècle, la vie intellectuelle paraît aussi frappée d'une sorte d'atonie. C'est que Paris et la cour deviennent le cerveau de la France, comme ils en sont déjà le centre politique. Les vieilles originalités provinciales tendent à s'atténuer, à se fondre dans l'unité française. L'occitan, comme langue littéraire, est en pleine décadence; le peuple le parle; les classes cultivées l'abandonnent pour le français; il devient un patois, le jargon que note Molière à son passage dans nos pays. Et, par contre, la langue du Nord n'a servi chez nous à écrire aucune œuvre vraiment belle et forte.

La vie intellectuelle.

Le dernier des poètes languedociens, Pierre Goudelin, ou Goudouli, fils d'un chirurgien, né le 13 juillet 1580 (1), avocat qui ne plaida jamais, fut lauréat des Jeux floraux en 1609, pour un poème français. Son *Ramelet moundi* (1617) a subi l'influence profonde de la poésie française, de ses rythmes, de ses formes, de ses expressions. Il prit figure de gloire méridionale, puisque les capitouls accordèrent à sa vieillesse indigente une pension de 300 livres et se chargèrent de l'impression de ses œuvres. Ce n'est pourtant pas un grand lyrique, mais un petit poète bourgeois d'inspiration assez menue, et dont l'épicurisme terre à terre « traduit assez bien la nuance de l'esprit local » (Roschach). — François Maynard (1582-1646) naquit à Toulouse et passa sa vieillesse à St-Céré, après avoir présidé la sénéchaussée d'Aurillac; ce poète, à la physionomie de mousquetaire, fut un joyeux drille, un convive de « haulte gresse » et un amateur de livres et de tableaux. Elève de Malherbe, il continua sa réforme de la poésie et excella dans l'épigramme. Mais il demeure au second plan; *Habet mercedem suam, medius mediam*, a écrit Faguet, et ses vers méritent, à tout prendre, l'arrêt sans indulgence

Goudouli (1580-1649), Maynard, Campistron, Palaprat.

2 millions de dettes, à son pays un de ces travaux qui ont fait de Louis XIV *Louis le Grand*, et à l'histoire une de ces renommées que le plus grand nombre connaît à peine, mais que l'homme qui pense met au-dessus de plus d'un roi.

1. Dans une maison disparue par l'alignement de la rue de Metz, place d'Assézat.

qu'il a rendu lui-même contre eux (1). Pour Jean Galbert de Campistron (1656-1723), né également à Toulouse (2), marié à Mlle de Manibau-Cazaubon, il passa la plus grande partie de sa vie à Paris, prit aussi sa retraite dans sa patrie, en 1712, pour y mourir dix ans après; ce poète tragique de second ordre (3), imitateur et ombre de Racine, eut jadis son buste à la



Jean PALAPRAT
Auteur comique et compositeur

Musée Saint-Raymond

salle des Illustres; on l'en a retiré et ses œuvres sont tombées dans un juste oubli. — Palaprat (Jean, sieur de Bigot, 1650-1721), ancien capitoul et Chef du consistoire, Lanterniste, lauréat et mainteneur des Jeux Floraux, émigré à Paris, a gardé,

1. V. la vie de Maynard dans *Castelnau-de-Bretenoux*, H. Ramet.
2. Rue Tolosane.
3. Reçu pourtant à l'Académie en 1701. Son frère Louis Campistron (1660-1737), Toulousain, Jésuite, aumônier dans l'armée du duc de Vendôme, prononça les oraisons funèbres de Louis XIV et des deux dauphins. Il composa quelques poésies médiocres, conservées dans le Recueil de l'Académie des Jeux Floraux.

par contre, quelque notoriété grâce à sa comédie de *l'Avocat Patelin,* seule œuvre survivante d'un ensemble important de pièces, qui ne manquent ni de verve ni de gaîté (1).

Catel Dom Bernard de Montfaucon, Lafaille, Dadin d'Hauteserre, Fermat.

La postérité s'est montrée plus favorable à Guillaume Catel, conseiller au Parlement (1588), d'une famille de marchands élevés à la dignité parlementaire, mort en 1626, en son hôtel de la rue Peyras (2). Il occupe une place honorable dans cette génération d'érudits à laquelle nous devons de si remarquables travaux d'exégèse ou d'histoire, les Bénédictins de Saint-Maur, les Bollandistes, Marca et tant d'autres, notamment Baluze, qui passa huit ans au collège Saint-Martial et lui garda un si fidèle souvenir. Les *Mémoires de l'Histoire du Languedoc,* de Catel, surtout son *Histoire des comtes de Toulouse,* constituent, pour les fastes de la ville et de la province, une source de premier ordre.

L'histoire et l'érudition furent encore représentées, à Toulouse, par Chabanel (*Les antiquités de Notre-Dame de la Daurade,* 1621), Daydé (*Histoire de Saint-Sernin,* 1661), le père Percin (*Monumenta conventus Tolosani ordinis,* 1693), l'évêque de Pamiers Henri de Sponde, abréviateur des *Annales* de Baronius, dont le monument funéraire est placé derrière le chœur de Saint-Etienne. Dom Bernard de Montfaucon, un des plus remarquables des bénédictins, l'ami de du Cange et de Bigot, passa douze ans au couvent de la Daurade, où il acquit la plupart de ses vastes connaissances (1675-1687).

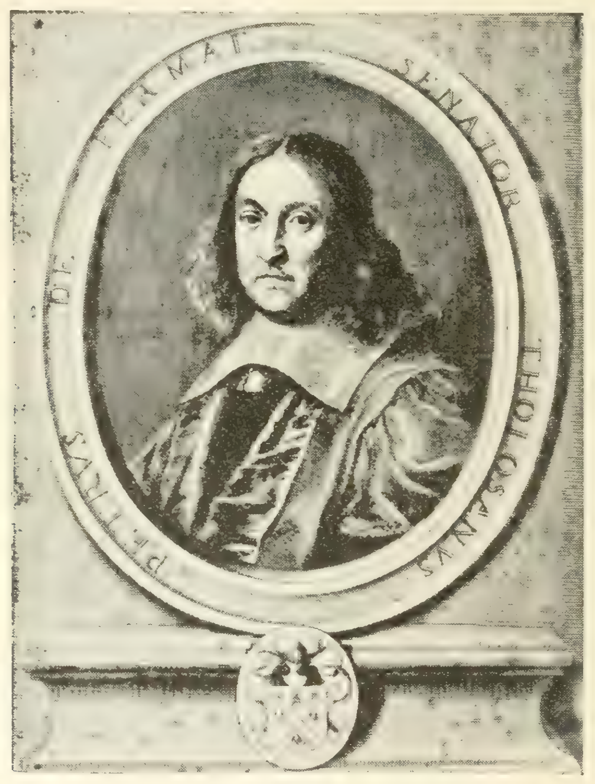
Enfin, le syndic et historiographe Lafaille (1637-1701) rédigea les *Annales de Toulouse* avec un talent et une conscience qui en font une œuvre vraiment historique.

Le XVIIe siècle a produit, à Toulouse, un émule de Cujas, Dadin d'Hauteserre (1602-1682), professeur de droit à l'Université, grand jurisconsulte et grand historien (*Histoire d'Aquitaine,* en latin), qui jouit en son temps d'une réputation européenne et fut l'ami de Baluze et du chancelier Séguier.

1. En collaboration avec l'abbé Brueys, qu'il avait rencontré à Rome, il donna de nombreuses pièces de théâtre, y compris *Maître Patelin,* chef-d'œuvre qui suffit à sauver de l'oubli les noms de Palaprat et de Brueys. Bazin en a fait encore un opéra-comique en 1856.

2. 2, rue du Musée.

Quant à Pierre Fermat (1601-1665), de Beaumont-de-Lomagne, conseiller au Parlement (janvier 1631), d'une sévère intégrité, ce fut un très grand mathématicien, le *premier du monde*, selon Pascal. En même temps que ce dernier, il inventa le calcul des probabilités; en même temps que Descartes, avec lequel il eut de retentissantes controverses,



Fermat
(Musée des Toulousains)

il appliqua l'algèbre à la géométrie. Pascal a reconnu qu'il lui était supérieur dans ses recherches. Laplace et Lagrange donnent une place d'honneur à son profond savoir. D'Alembert écrit, à son sujet : « On doit à Fermat la première application du calcul aux quantités différentielles pour trouver des tangentes. » (1) Cette gloire authentique de

1. Brassine a donné les parties les plus importantes des œuvres de Fermat dans le *Précis des œuvres mathématiques de Pierre Fermat* (1853).

Toulouse a pourtant attendu son admission dans la salle des Illustres jusqu'en 1783 et sa statue jusqu'en 1889 [1].

La société cultivée.

Les noms, déjà nombreux, de savants et d'érudits que nous venons de signaler ne disent pas tout, si l'on considère l'activité intellectuelle de Toulouse, dans la première moitié du XVIIe siècle, A cette époque, notre ville conserve encore la tradition de culture léguée par le siècle de la Renaissance, que les troubles religieux semblent avoir interrompue, mais qu'ils n'ont pu abolir. C'est dans le monde parlementaire que cette tradition demeure en honneur. Beaucoup d'œuvres mineures, mais intéressantes, émanent de ses membres ou de ceux du barreau. Catel était conseiller, comme Larocheflavin, auteur des *Parlements de France;* le président de Grammont a écrit une suite à l'*Histoire de de Thou* et des *Annales de Louis XIII.* L'avocat Jean Doujat, un des plus savants de son temps, ami de Chapelain, qui vante son immense érudition, élu, dit-on à l'Académie française sans qu'il soit resté trace de son élection, a professé le droit à Toulouse et fait imprimer vingt-cinq volumes, dont un lexique de Goudelin. Les avocats Puymisson et d'Olive ont cru leurs plaidoiries dignes d'être publiées, comme les sermons d'Etienne Molinier et les oraisons funèbres de Philippe de Bertier, évêque de Montauban. Parlementaires, ecclésiastiques, nobles et bourgeois même sont latinistes et poètes. Le président de Bertier édite deux volumes en latin; Adrien de Montluc, comte de Carmaing, compose des pièces de théâtre; Guyon Guérin de Bouscal, des tragicomédies; François Filhol, prêtre et hebdomadier de Saint-Etienne, des vers. De belles bibliothèques sont l'honneur des logis des conseillers Jacques de Maussac, de Ciron, de Grammont. Les hôtels des grands parlementaires s'ouvrent aux beaux esprits. Comme autrefois Dolet, Vanini y fut cordialement accueilli. Nicolas de Verdun, premier président, fait figure, sous Henri IV, de véritable mécène. Toulouse garda par là ce caractère de métropole qu'elle possédait au XVIe siècle et que signalent, au début du XVIIe siècle, le cardinal de Joyeuse et, au milieu de ce siècle, les *Mémoires*

1. Du sculpteur Loubens, façade de la Faculté des sciences. Buste de Barrau dans la nouvelle salle des Illustres. Statue de Falguière à Beaumont-de-Lomagne.

de la Grande Mademoiselle ([1]). Sans doute, il y a bien du pédantisme et du mauvais goût dans la littérature de ces amateurs et comme un reflet des emphases ou des afféteries de la société des Précieuses parisiennes. Il n'en reste pas moins que la culture de l'esprit conserve toujours, à Toulouse, de nombreux adeptes. Le surnom de Palladienne peut toujours, sans injustice, lui être attribué.

L'Académie des Jeux floraux.

Depuis que le « Gay Saber » avait perdu son caractère primitif en devenant, au XVIe siècle, une compagnie de poètes français, il avait changé jusqu'à son nom pour celui de Collège de rhétorique et de poésie française, tout en gardant sa dénomination de Jeux floraux. Les Jeux floraux, imitant la Pléiade et abandonnant les vieux genres du moyen âge, avaient puisé dans le commerce de l'antiquité un certain renouveau. Mais, au XVIIe siècle, l'activité poétique décroît ou somnole dans la monotonie des sujets traditionnels et la médiocrité ou l'indigence de l'inspiration. Avec son chancelier, ses sept mainteneurs, ses secrétaires et réviseurs, ses trois censeurs, son dispensateur et ses trois économes, la Compagnie était devenue un corps officiel, où la vénalité, comme partout, avait fini par s'introduire; on payait 200 pistoles une place de Mainteneur. La fête du 3 mai continuait à dérouler ses pompes et son double cortège, du collège Saint-Martial à l'Hôtel de ville, de l'Hôtel de ville à la Daurade et retour, pour rapporter les fleurs d'or ou d'argent. Les capitouls avaient même construit, à l'usage des Jeux floraux, une salle à l'extrémité de la nouvelle galerie des Illustres (1629). La plus importante des cérémonies, à coup sûr, était le « rastel » ou banquet pantagruélique offert aux capitouls, aux membres de la Compagnie et aux lauréats. En 1656, on distribuait 900 livres de casse-museaux, pommes, biscuits, pain et vin; 250 livres de gâteaux, 195 livres pour les veaux de lait destinés à MM. les Chancelier, mainteneurs et juges, capitouls et autres officiers; 213 seulement pour les fleurs d'orfèvrerie. Il ne manquait pas de personnes pour traiter de « jeux puérils » ces exercices et ces cérémonies,

1. Voir Roschach, *Toulouse capitale* (Revue des Pyrénées, 1896, p. 201). Abbé Degert (Revue hist. de Toulouse, 1914, p. 385). Voir également Lahondès, *Une poétesse épique toulousaine* (Marie de Calages, auteur de *Judith ou la délivrance de Béthulie*, poème présenté au roi lors de son mariage, (Revue des Pyrénées, 1903).

ou pour juger sévèrement ces prodigalités culinaires. Tant pour infuser à la Compagnie un sang nouveau que pour la placer sous le patronage et la tutelle de l'Etat, Louis XIV l'érigea en Académie royale des Belles-Lettres, sur l'intervention du président de Maniban, des conseillers Daspe et Laloubère (lettres patentes de septembre 1694). Le chancelier de France devenait le protecteur de la nouvelle Académie, qui comprenait un chancelier, deux censeurs, un dispensateur (trésorier), un secrétaire perpétuel et trente-cinq mainteneurs. Le personnage le plus important était le secrétaire perpétuel, dont le premier nommé fut Lafaille. L'éloge de Clémence Isaure continue à relier le présent au passé; mais celui du prince envahit tout. En somme, cette transformation eut d'heureux résultats en redorant le prestige un peu terni de la Compagnie. Le XVIIIe siècle devait être pour les Jeux floraux une époque de renaissance.

Les Lanternistes.

Bien plus vivant apparaît le groupe des Lanternistes, formé vers 1640, dont on suit l'histoire jusqu'en 1704, lointaine origine de l'Académie des Sciences. Leur nom et leur devise, *Lucerna in nocte*, ont probablement un sens symbolique [1]. Ce qui fit l'originalité de leurs réunions, ce fut l'éclectisme de leur ordre du jour; on y parlait lettres et sciences, poésie latine ou française; on y entendait des conférences, des tournois d'éloquence, des controverses auxquelles un moment le public participa; on y organisa même des concerts. Les assemblées se tenaient au domicile d'un des membres : en 1640, à l'hôtel de Gabriel Vendages de Malapeire, sous-doyen du Présidial [2], ou au logis d'un des conseillers du même siège, Garreja; en 1667, chez le président à mortier Jean-Georges de Garaud-Duranti, sire de Donneville [3]; en 1670, chez le trésorier de France de Nolet [4]; en 1688, chez les frères de Carrière, près du collège de Périgord. Un moment, les Lanternistes se réunirent dans

1. Ils se rendaient à leurs réunions avec une lanterne, a-t-on dit. Mais, à cette époque, tous ceux qui sortaient le soir étaient obligés de cheminer avec une lanterne, en l'absence d'éclairage public. M. Chalande veut que le mot vienne de la rue Lanternière, où la maison de l'abbé Maury avait sa porte de sortie.
2. 8, rue du Canard.
3. Hôtel Mansencal.
4. 7, rue des Arts (hôtel Baichère).

un appartement de la place du Pont Neuf, offert par les capitouls à l'un d'eux, l'abbé Maury. La liste des membres de cette Société comprend l'élite intellectuelle de Toulouse au XVIIe siècle [1]. Vendages de Malapeire, qui fut peut-être janséniste, était à coup sûr un physicien, un astronome et un poète; des deux Pellisson, le second fut le secrétaire de Louis XIV, membre et historien de l'Académie française. Le médecin François Bayle, un des fondateurs, passa pour un des plus illustres de son temps. L'avocat Caumels édita les œuvres de Goudouli. Le président de Garaud-Duranti, possesseur d'une belle bibliothèque, passait pour une tête encyclopédique. L'abbé Guillemot se signale par des découvertes en optique. Rocoles était historiographe de France. Pierre-Sylvain Régis a collaboré au *Journal des savants*. Le minime Maignan (1601-1676), remarquable mathématicien, et le jésuite d'Ardenne jouissaient d'une réputation de science et de talent; le chevalier de Beaufort-Frézals était membre de la Société royale de Londres; Palaprat [2], enfin, fit partie de la célèbre Compagnie. Les séances, d'abord d'allure très libre, finirent par prendre la régularité hebdomadaire et l'esprit des réunions académiques; on fonda, à la fin du XVIIe siècle, des concours de sonnets et de bouts rimés; ces derniers firent fureur. Bâville voulait faire des Lanternistes une académie véritable; il leur choisit comme protecteur le duc du Maine, gouverneur de la province, et leur donna un premier règlement. Mais les Jeux floraux, qui ne s'entendaient pas avec les Lanternistes, les devancèrent; il n'y avait pas encore place, à Toulouse, pour deux Académies. Au reste, en 1704, ces derniers interrompirent leurs réunions par des trêves plus ou moins courtes.

L'Université. Médiocre situation des maîtres.

L'Université apparaît en plein déclin au XVIIe siècle [3]. La situation matérielle des régents est assez misérable. Les professeurs de droit touchent 994 livres de gages par an, ceux de théologie, de médecine et des arts, 262 livres 9 sous. Ces appointements leur sont assignés sur un fonds de 6.196 livres à prendre sur la gabelle et 2.000 livres sur les

1. Voir l'*Histoire de l'Académie des Sciences*, de M. Lapierre, dans les Mémoires de cette Académie.
2. Voir ci-dessus.
3. Néanmoins, la valeur de ses maîtres était restée digne de son passé.

prélats du Languedoc (édit de Charles IX, 1565); mais, comme cette dernière assignation est contestée continuellement, elle demeure précaire, et le recouvrement de cette somme donne lieu à d'innombrables poursuites et à des frais divers. En 1627, le recteur de La Coste et quelques professeurs songent à émigrer à Cahors, où on leur offre des conditions meilleures; en 1640, les Etats refusent un secours que sollicite le corps professoral; un arrêt du Conseil (1641) charge les capitouls de leur accorder des gratifications, qui ne furent jamais payées. Il est vrai que les régents sont exempts de la taille personnelle, du droit municipal sur les vins, même des cotisations extraordinaires en temps d'épidémie et qu'ils jouissent du privilège de *committimus* (1). Mais ce privilège, il faut continuellement le défendre contre les capitouls, contre le roi lui-même. Cependant, Louis XIV le confirme solennellement, en décembre 1657, « pour que l'Université tienne dignement son rang, non seulement en France, mais même en Europe ». De nouvelles confirmations sont suivies de la suppression du privilège de *committimus* (1684), qui est rétabli par la suite et contre lequel la municipalité proteste sans se lasser (2).

La médiocrité des salaires incite à la négligence des devoirs; aussi les régents s'absentent-ils souvent, « faisant corvée d'aller aux écoles », et se font-ils remplacer par des incapables. Leurs vacances duraient, au reste, quatre mois et demi, de la Saint-Jean à la Saint-Martin. Au surplus, leur choix n'est nullement exempt des brigues qui s'exercent dans tant d'autres domaines; le Parlement s'arroge le droit d'imposer des candidats, et le soin qu'il prend de rappeler les règles qui doivent présider aux nominations montre assez que ces règles n'étaient pas observées.

Fléchissement des études.

Les études fléchissent. La théologie se fige dans la doctrine de saint Thomas; le droit, dans les exercices de mémoire. Les grades se déprécient. « On accorde le doctorat, dit le rapport de Bourlemont, en 1667, à tous étudiants indifféremment, pour peu qu'ils eussent étudié, pourvu qu'ils appor-

1. Etre jugé par le Tribunal des requêtes de l'Hôtel.

2. Vers le milieu du XVIe siècle, un arrêt avait interdit le cumul de l'enseignement et de la profession d'avocat. Alors que le corps enseignant décline, au XVIIe siècle, le Parlement accroît son autorité politique et tient tête au roi.

tassent la quittance du bedeau pour le payement des droits. » Les grades s'obtenaient sans qu'on eût accompli le nombre réglementaire des années d'études ou même sans rien savoir; il suffisait d'une attestation de deux écoliers certifiant que le candidat avait été vu aux cours; on fabriquait ou on vendait de faux certificats de bachelier et de licencié. Les bedeaux qui délivraient les parchemins exigeaient des gratifications personnelles. Aussi, le nombre des professeurs et des élèves avait-il bien diminué. Il n'y avait plus que dix-huit professeurs dans les quatre Facultés, au lieu de vingt-huit au moyen âge dans les seules Facultés de théologie, de droit civil et canon et des arts. Dans cette dernière, le nombre était tombé de huit à deux, dans celle de droit de douze à six; quant aux étudiants, le rapport de Bourlemont témoigne que les cours de droit les plus suivis l'étaient par cinquante étudiants, ceux de médecine par trente. Les leçons de théologie, seules, avaient un auditoire de trois cents écoliers. Nous sommes loin des dix mille du XVIe siècle, bien loin aussi du florissant état des études juridiques au XVIe siècle.

Les étudiants. Si les études sont en décadence, les écoliers n'en sont que plus bruyants et indisciplinés. C'est par dizaines que l'on compte, jusqu'à la fin du règne de Louis XIV, les ordonnances capitulaires ou les arrêts du Parlement interdisant le port des armes, les attroupements, la circulation après 9 heures du soir, l'extorsion de bienvenues aux étrangers équivalant à des vols, les assemblées de nations et l'élection de prieurs, les bals et mascarades qui se muaient en désordres souvent sanglants. Rixes, meurtres, constituaient le passe-temps de cette jeunesse ingouvernable; en 1604, un écolier tue le capitoul qui prétendait faire respecter les arrêts du Consistoire; on en fustige jusqu'au sang, on en envoie aux galères, on en exécute même sans que l'exemple décourage les récidives. Les écoliers ne sont guère plus intolérables que les clercs des deux basoches [1], Palais et Sénéchal, confré-

1. Deux basoches existaient, en effet, à Toulouse : la basoche du Palais et la basoche du Sénéchal. Celle du Palais était placée sous le vocable de la « Sanctissime Trinité », l'autre sous le patronage de saint Jean l'Evangéliste. L'institution de la basoche toulousaine paraît avoir suivi de près l'établissement fixe du Parlement en Languedoc, d'après Vaïsse Cibiel (*Acad. des Sciences*, sér. VI, 1868, p. 221). Elle fut abolie, en 1790, comme toutes les autres institutions. (Voir abbé Cau-Durban, *Mém. Soc Arch.*, 1903, p. 166.)

ries aux cérémonies grotesques, dont les fêtes ou triomphes donnaient lieu à des cortèges de carnaval; on les supprima, en 1621, à cause des désordres qu'elles causaient; six fois, sous Louis XIV, ces organisations furent dissoutes et rétablies. En somme, ce qui jadis n'était qu'un des aspects d'une vie ardente est, au XVII[e] siècle, le fruit de la paresse et de la débauche. La discipline, déplorable sous Louis XIII, s'améliore légèrement sous Louis XIV. Les étudiants n'en demeurent pas moins les bêtes noires du capitoulat et de la population.

Décadence des collèges.

Les collèges maintenus par l'édit d'Henri II, Maguelone, Narbonne, Saint-Raimon, Secondat, Saint-Martial, Foix, Périgord, Sainte-Catherine et Mirepoix, apparaissent en pleine décadence. Une partie des locaux de Maguelone menace ruine; ceux de Narbonne consistent en bâtiments de torchis et de bois, comme ceux de Secondat et de Saint-Nicolas ou Mirepoix. Presque tous ont des revenus insuffisants; les seuls qui puissent subsister avec leur dotation sont Saint-Martial, Foix, Périgord et Sainte-Catherine. Leur administration, assurée par les collégiats, est souvent déplorable et nécessite de fréquentes interventions du Parlement; les trois quarts de la magnifique bibliothèque du collège de Foix ont disparu, perdus ou volés par la faute de prieurs négligents. Les pensionnaires des collèges déficitaires, ne pouvant y vivre et travaillant pour gagner leur subsistance, s'absentent cinq ou six mois de l'année, au grand préjudice des études. Dans les collèges bien rentés, et même dans les autres, les places sont devenues vénales (les collégiats proposent leurs candidats aux chambres vacantes); les prêtres qui y demeurent en disposent comme d'un vrai bénéfice; elles sont souvent occupées par des riches, des enfants ou des illettrés, qui s'y introduisent pour être logés et nourris à bon compte. La discipline et les mœurs laissent beaucoup à désirer. Les prieurs étaient élus par les collégiats eux-mêmes; ceux-ci portent l'épée, battent le pavé, introduisent des femmes dans leurs chambres; les études cèdent le pas à la danse et à l'escrime. En tout, neuf établissements, dont certains, Saint-Martial, Foix, Périgord et Sainte-Catherine, consistent en

vastes corps de bâtiments et beaux jardins, de belle apparence et de belle construction, abritent vingt-trois prêtres et cent trente-cinq collégiats, boursiers nourris par diverses fondations remontant au moyen âge. On ne peut imaginer organisation moins rationnelle et plus dispendieuse pour de si médiocres résultats.

Les collèges. L'Esquile et les Jésuites.

Deux collèges occupent une place à part; à vrai dire, ce sont, à Toulouse, les deux seuls établissements d'enseignement secondaire accueillant des pensionnaires et des externes. Le collège de l'Esquile, où s'enseignaient les arts, les lettres et la grammaire, fut tenu par des séculiers jusqu'en 1654; dans une salle attenant à ses locaux se trouvait la Faculté des arts, avec ses deux régents de philosophie, à laquelle préparait l'enseignement du collège. Le relâchement des études fit confier, en 1654, la gestion de l'établissement aux pères Doctrinaires, avec un bail assez court et renouvelable. L'instabilité de leur situation empêcha les Doctrinaires d'entretenir les locaux, ce dont les capitouls (1) ne se soucient pas davantage; il n'y avait pas de chapelle, une classe en tenant lieu. Huit régents, un recteur, un procureur-syndic, un préfet des classes, un principal, six frères répétiteurs, deux prêtres régents suppléants, trois frères lais assuraient l'enseignement, la direction et l'administration dans une maison qui comptait, en 1667, 967 élèves. Le collège des Jésuites en comptait 1.200, avec treize professeurs, un recteur et deux préfets, et, en tout, soixante-quinze religieux, dans un établissement vaste, bien bâti et bien entretenu, composé de l'ancien hôtel Bernuy, auquel les Pères adjoignirent les bâtiments et la porte de la rue du lycée actuel. Mais le rapport de Bourlemont, en rendant hommage à l'organisation, fait des réserves sur l'enseignement assuré, dit-il, par des professeurs trop jeunes, qui auraient eux-mêmes besoin d'être instruits. La ville fait quelques maigres sacrifices pour ces deux collèges : elle donne 4.000 livres par an à l'Esquile et 1.200 aux Jésuites pour les boursiers; elle offre à l'Esquile des prix (livres, argent, toques, épées). Mais elle ne fait aucune dépense pour l'instruction primaire, abandonnée aux initiatives privées surveillées par l'Eglise.

1. Les locaux appartenaient à la ville. (Voir Lamouzèle, *Budget des Beaux-Arts et de l'Instruction publique à la fin du XVIIe siècle* [Revue des Pyrénées, 1911, p. 113].)

Réforme de l'Université.

L'état de l'Université de Toulouse ayant attiré l'attention du roi, une commission d'enquête fut constituée (arrêt du Conseil, 24 octobre 1667), composée de l'archevêque de Toulouse, de l'évêque de Montpellier, des intendants de Bezons et Tubeuf (1). En attendant la réforme, on défendit de délivrer les grades, ainsi que de pourvoir, par voie de concours, aux chaires vacantes; à cette simple annonce, les étudiants se précipitèrent en foule dans les Universités voisines pour faire procéder à leur examen. Il fallut étendre l'interdiction et la renouveler. Le rapport du recteur et des régents indiquait les réformes désirables : un règlement commun à toutes les Universités du royaume; l'immatriculation des étudiants, la fixation d'un temps minimum d'études, des examens sévères, les us et coutumes de la Sorbonne appliqués partout; la création d'un nouvel examen « d'agrégation » à l'Université pour les gradués et docteurs; le rétablissement de la liberté des élections magistrales et du droit d'inspection du recteur et du chancelier, l'un et l'autre compromis par les empiètements du Parlement; enfin l'augmentation des gages des professeurs.

Ce sont, à peu près, les réformes que réalisèrent les arrêts du Conseil du 7 septembre 1679, du 23 mars 1680, du 16 juillet 1681 et du 10 août 1690. Ces ordonnances rétablissaient les vieilles règles pour l'obtention des grades en réduisant cependant la scolarité, établissaient l'immatriculation des écoliers, fixaient les droits d'examen; elles s'appliquaient seulement à la Faculté de droit civil et canon, qui était, pour tous, l'essentiel de l'Université. Elles établissaient, pour cette Faculté, un mode fixe de nomination des professeurs par le corps universitaire et confirmaient son privilège de fournir le recteur. Elles créaient, enfin, l'agrégation ouvrant l'accès à la carrière magistrale, d'abord comme auxiliaire du titulaire d'une chaire, puis comme titulaire; on créa douze agrégés, réduits peu après à huit. Enfin, elles innovaient sur un point important en ajoutant à l'enseignement du droit romain celui du droit coutumier ou français; le premier professeur de droit français fut de Martres. Ces

1. L'enquête s'est appliquée aux deux Universités de Toulouse et de Montpellier.

deux innovations ne furent pas accueillies sans résistance; agrégés et maîtres-régents, professeur de droit français et professeurs de droit écrit ne vécurent pas, au début, en parfaite intelligence. On n'abandonna pas sans regret les douces habitudes; le Parlement dut menacer de suspendre un professeur qui prenait trop de vacances et le sommer d'achever son cours dans les délais (1696). On dut morigéner des bedeaux qui percevaient plus que le droit réglementaire; mais, en somme, l'énergique quoique tardive intervention du gouvernement porta ses fruits. Les élections aux chaires se firent avec régularité, les examens reprirent de la valeur, si bien que le nombre des étudiants augmenta considérablement. La situation matérielle des maîtres s'améliora; en 1689, un professeur de droit touchait 2.453 livres, un professeur de médecine 580, un théologien 610. Ajoutons que le collège des Jésuites et le collège de l'Esquile furent incorporés dans l'Université, l'un en avril 1681 et l'autre en août 1717.

Les arts.

L'activité artistique a de quoi consoler de la décadence des études et de la médiocrité de la littérature. La société cultivée continue à goûter le beau sous toutes ses formes; il existe à Toulouse de nombreux amateurs, collectionneurs de tableaux, de médailles et d'émaux, propriétaires de « cabinets » garnis avec discernement : les conseillers de Puimisson, Pauly, de Frézals; des prêtres : François Filhol, hebdomadier de Saint-Etienne; Clamens et de Bourgade, chanoines; Dorat, sacristain. Mais, déjà, on ne rencontre parmi eux presque pas de marchands. La dépression économique qui atteint les fortunes atteint l'art indirectement, en interdisant les dépenses somptuaires. Il faut la richesse des Bertier, du président de Clary, surtout des Crozat, pour soutenir un mécénat qu'exerçaient, au siècle précédent, tant de familles de robe et de négoce. Si Clary nous a laissé le témoignage de son opulence et de ses goûts fastueux, Antoine Crozat, marchand et banquier [1], capitoul (1674 et 1684), n'a pas imité Bernuy; ses deux fils, Antoine et Pierre, tous deux richissimes, sont allés vivre à Paris. La plupart des artistes sont réduits à travailler pour les églises et les confréries ou à solliciter les commandes officielles.

1. Posséda la maison du 5 de la rue Pharaon.

Architectes et sculpteurs.

Ils sont pourtant nombreux et beaucoup étrangers à la ville, fixés à Toulouse par l'attrait d'un milieu où l'art était estimé et donnait tant bien que mal à vivre. Pierre Souffron, l'architecte qui acheva le Pont-Neuf et construisit la cour Henri-IV, au Capitole, est originaire d'Auch. Levesville vient d'Orléans (1); c'est lui qui édifia la voûte du chœur de Saint-Etienne et l'Arsenal. Les sculpteurs sont plus spécifiquement toulousains. Citons Pierre Affre, Arthur Legoust, d'une famille d'artistes, auteur du Louis XIII surmontant la porte d'entrée du Capitole, de la Vierge et de la statue du président de l'Estang à Saint-Etienne; Antoine Guépin, le plus fécond de tous (1559-1637), qui fit le buste d'Henri IV (2), quelques statues de l'Hôtel de Pierre, une partie de la décoration de la place du Pont, de l'arc de triomphe du Pont-Neuf; Pierre Mercier, à qui l'on doit l'architecture du rétable de Saint-Etienne (grand autel) et les deux statues de la *Force* et de la *Justice* (porte d'entrée du Capitole); Gervais Drouet, auteur de la *Lapidation de saint Etienne* (rétable de Mercier) et de la *Vierge foulant aux pieds l'hérésie* (3), et Pacot, qui fut chargé avec Affre de la transformation (1627) de dame Bertrande Ysalguié en Clémence Isaure, et Léonard Duchesne et Ayries, qui collaborèrent à la décoration de la place du Pont et de l'arc de triomphe. Marc Arcis (1655-1739), qui fit les bas-reliefs de Saint-Jérôme et les quatre saints des Carmes, appartient déjà au XVIIIe siècle.

La plupart d'entre eux ont étudié en Italie; tous possèdent l'habileté courante qu'ils ont empruntée aux successeurs de Michel-Ange; en nul d'entre eux ne se révèle un tempérament de grand artiste. Mais ce n'en est pas moins un fait remarquable que la persistance, à Toulouse, d'une école de sculpture, à tout prendre très intéressante.

Peintres.

Il en va autrement de Jean Chalette, peintre, honneur de l'école toulousaine dans la première moitié du XVIIe siècle. Ce Champenois de Troyes (4), formé en Italie par l'étude des maîtres de la Renaissance, fixé à Toulouse en 1610,

1. Il demeurait, 26, rue Vinaigre, à Toulouse.
2. Musée.
3. Musée, 3 *bis*.
4. Né le 27 décembre 1581, demeura rue Saint-Rome, n° 48, et mourut, à Toulouse, en 1643.

peintre de l'Hôtel de ville de 1616 à 1642, apparaît presque comme un grand artiste par son sentiment de l'ordonnance, ses dons d'observation, son goût de la couleur et des belles étoffes. Si les tableaux historiques peints pour l'Hôtel de ville (*Entrée de Louis XIII, Siège de Perpignan*) sont pour la plupart perdus, le grand tableau des huit capitouls au pied de la croix, qui décorait la chapelle du Consistoire [1], ainsi que les miniatures du VIe livre des *Annales*, suffisent à assurer sa réputation et lui assigner un rang très honorable dans la peinture française du XVIIe siècle. Il forma de nombreux élèves : Antoine Durand, Colombe du Lys; les plus connus furent Nicolas et son fils François de Troy (1645-1730), originaire de Toulouse, peintre des jolies femmes de la cour de Louis XIV, et Hilaire Pader; ce dernier, également Toulousain (1607-1677), étudia en Italie, séjourna à Monaco et se fixa dans sa patrie, où il peignit des portraits de parlementaires, un tableau allégorique sur la *Paix des Pyrénées*, un *Déluge* pour la chapelle des Pénitents-Noirs (perdus) et le *Triomphe de saint Joseph* (Saint-Etienne); il a gravé aussi de nombreuses estampes. Un élève de Jean de Troy, fils aîné de Nicolas, fut Jean Michel (1659-1709), dont nous avons au Musée *Les noces de Cana*. Un contemporain de Chalette fut le peintre Tournier, né à Toulouse en 1604, élève de Valentin et émule du Caravage. Ambroise Frédeau, de l'ordre des Ermites de Saint-Augustin, né à Paris (1589-1673), élève de Simon Vouet, fut un architecte distingué (le petit cloître des Augustins), peignit des tableaux religieux (1640-1673) dans la manière facile et claire de son maître. Son meilleur élève fut Jean-Pierre Rivalz, de Toulouse, dont le fils Antoine — le grand Rivalz — (1667-1735), architecte, sculpteur, surtout peintre, se forma à Paris et en Italie, à l'école des Carrache et acquit à Rome une réputation méritée d'habileté. Fixé à Toulouse en 1702, il laissa quelques belles constructions (l'hôtel de Malte) et de vastes compositions historico-allégoriques ou religieuses [2], dans la manière désinvolte et un peu superficielle des Bolonais. Sa fille épousa le peintre Jean Despax, et son meilleur

1. Au Musée.
2. Le Musée possède neuf de ses tableaux, qui ornaient la grande galerie de l'hôtel de ville.

élève fut Subleyras, d'Uzès. Il laissa, du reste, une descendance d'artistes que nous retrouverons au XVIIIe siècle. Un de ses condisciples, élève de son père, fut Nicolas-Raymond de Lafage (1656-1690), mort prématurément, peintre et habile graveur. Enfin, le Musée possède une *Visitation* du dominicain Jean André, qui fut le maître de Dumont le Romain.

La première École des Beaux-Arts.

Antoine Rivalz contribua à l'établissement de la première école des Beaux-Arts, que fonda, de ses deniers, en 1693, l'avocat au Parlement Dupuy du Grez, ami des lettres et des arts, pour perpétuer les traditions de Chalette et d'Ambroise Frédeau. Cette école était publique et gratuite; deux fois par semaine, on y étudiait le nu; elle ne survécut pas à son fondateur et fut fermée à sa mort (1720), pour renaître quelques années plus tard avec l'aide des Capitouls.



Antoine Rivalz, peint par lui-même

Arts mineurs.

L'art de la ferronnerie et de l'orfèvrerie n'a pas été négligé au XVIIe siècle; on peut voir, au musée Saint-Raymond, les portes en fer forgé de la vieille salle des Illustres et, de-ci, de-là, quelques balcons en ferronnerie fort intéressants. Les archives nous ont légué quelques noms de fondeurs et d'orfèvres qui travaillaient non seulement pour la ville, mais pour l'extérieur.

Le roi des violons.

A ce tableau sommaire des arts à Toulouse au XVIIe siècle, ajoutons la silhouette populaire de Gailhard Tailhasson, dit Mathelin [1], fils d'un maître hautbois, demeurant 7, rue Duranti, violoniste aussi, qui porta le titre de « violon ordinaire de la chambre du roi, roi lui-même et maître des

1. Ou Mathali.

joueurs d'instruments, tant hauts que bas, dans tout le royaume de France » (lettres patentes d'Henri IV, 22 septembre 1608). Cette nomination suscita l'hostilité des « sonneurs d'instruments » de Toulouse, qui l'attaquèrent. Mais le Parlement donna raison à « Mathali », que Louis XIII confirma en ses honneurs en le nommant « roi des violons de France ».

Avec le compositeur Jean Gilles (1669-1700), dont une messe de *Requiem* établit en son temps la célébrité, c'est ce qu'a produit à Toulouse l'art de la musique, si florissant alors à Paris.

***

La ville au XVIIe siècle.

Toulouse, au XVIIe siècle, garde son aspect général du XVIe siècle; aucune transformation d'ensemble n'est envisagée par le Consistoire, qui s'est contenté d'aménagements de détails. Dans son enceinte de murs et de tours, désormais inutile et telle que nous la restituent les plans de 1631 et de 1677 (plan de Jouvin de Rochefort), elle n'apparaît guère différente de ce qu'elle était au moyen âge. Cependant, il apparaît, par une ordonnance sur la voirie de l'année 1688 [1], que les « quartiers » tendent à remplacer dans la pratique les anciens capitoulats, avec lesquels ils ne coïncident plus, généralement.

Le Pont-Neuf le pont de Clary et la place du Pont.

A côté du Pont-Couvert, abîmé par l'inondation de 1637-1638, et dont la démolition, ordonnée en 1639, se finit en 1658 par la destruction du pilier incliné et, en 1686, de la tour d'entrée de Loys Privat, le Pont-Neuf s'achève avec une sage lenteur. La huitième pile est terminée en 1609 par Souffron; on ménagea provisoirement un passage en charpente, rompu en 1607, 1608 et 1609, détruit entièrement par l'inondation du 14 mai 1613. On construisit alors, en face de la Dalbade, un pont de bois, dit pont de Clary, du nom du président qui en avait eu l'idée Ce pont dura jusqu'à l'inondation du 1er juin 1636, qui l'emporta. En 1614, Jac-

1. *Réglement pour le nettéiement des rues*, etc... fait par nous, les Capitouls de l'année 1688, cité *in extenso* dans Ariste et Braud. Exemple : Le premier quartier comprend tout le faubourg Saint-Cyprien.

ques Lemercier, architecte du roi, prit la direction des travaux du Pont-Neuf. En 1627, la dernière arche était terminée; en 1632, la chaussée était pavée et le pont livré à la circulation, quoique tout ne fût pas fini. Large et robuste, il a résisté depuis à tous les assauts du fleuve. En 1637 fut tracée l'avenue du côté de Saint-Cyprien; en même temps s'élevait (1643) l'arc de triomphe qui formait l'entrée du pont sur la rive gauche. Le sculpteur Affre y disposa, regardant la ville, la statue équestre de Louis XIII et, regardant le faubourg, deux statues soutenant la couronne de France. Sur la rive droite s'éleva peu après, avec une extrême lenteur, la place du Pont, aux maisons d'un style uniforme, s'étendant de la rue Descente-de-la-Halle au couvent de la Daurade et de la berge du fleuve aux rues du Pont-Vieux et Lanternière, sur le sol des vieilles habitations et des anciens jardins; les démolitions commencèrent en 1603; les dernières maisons s'élevèrent en 1688. Cette place constituait un beau décor et une entrée digne de la cité; de nombreuses statues ornaient, à l'extérieur, les édifices; d'Antoine Guépin, on remarquait les figures de femmes dans des niches et, à l'angle de la maison côté nord, un Christ, copie du Michel-Ange de la Minerve (1682); la même maison présentait un buste de Louis XIV (1663), avec armoiries, trophées, captifs et huit blasons capitulaires, de Jean Ayries et Nicolas Duchesne. Du côté sud, la maison d'angle reçut un buste d'Henri IV orné de victoires, de Pierre Souffron, enlevé de la Halle, ainsi que la *Vierge foulant aux pieds l'hérésie*, de Gervais Drouet (1662). Cet ensemble décoratif était à peine ébauché lorsque Louis XIV (14 octobre 1659) fit son entrée à Toulouse par l'arc de triomphe.

La halle aux poissons.

Tout à côté, en 1609, fut réédifié le logis de la Halle aux poissons, qu'un pont de bois, le pont de la Halle, rebâti après l'inondation de 1608, reliait à la pointe nord de l'île de Tounis; mais, en 1651, le mur du logis s'écroula; on démolit, au reste, une partie de la Poissonnerie pour élever les maisons de la place du Pont; la reconstruction n'en était pas encore achevée en 1680.

Les travaux de l'Hôtel de ville.

Les capitouls ont continué, au XVIIe siècle, la reconstruction de la Maison commune, sans plan d'ensemble, édifiant de nouveaux bâtiments, dont le style ne correspondait pas

aux anciens. Par chance, la cour Henri-IV nous reste encore, témoignage charmant d'un art très français d'inspiration, indéniable réussite qui contraste avec les banalités pompeuses de l'entourage. Commencée en 1601, sur les plans de Souffron, par la galerie nord, continuée en 1608 par la galerie sud, elle fut complétée par la transformation du portail du corps de garde (1607-1609), avec sa fenêtre à deux pilastres et ses statues de sainte Luce et de sainte Catherine dessinées par Chalette, et par la surcharge du portail de Bachelier, qu'on surmonta d'une niche d'azur à lis d'or et d'une coquille d'argent encadrant la statue d'Henri IV, de Thomas Artamat ou Harfanat. En 1626, sur la façade ouest, au bout de la galerie sud, fut aménagée la salle des Jeux Floraux, décorée par Jean Chalette, devenue, en 1684, le local de l'Académie. Le grand escalier menant aux galeries fut bâti, en 1608, en face de la porte du Grand-Consistoire; il fut reconstruit par Jean Ayries, en 1674, lorsqu'on aménagea la salle des Illustres, avec deux salles voisines de celle des Jeux-Floraux, dont il fallut mettre les planchers de niveau avec ceux des galeries; c'est là que devaient figurer les effigies des célébrités toulousaines, légendaires ou authentiques. Au-dessus des arcades nord, en haut de l'escalier, un portique monumental d'Antoine Guépin ouvrit sur la salle des Pas-Perdus, couverte d'un plafond à poutrelles, orné d'une image de Clémence Isaure par Rivalz et de quarante portraits capitulaires. En face, la galerie sud, terminée en 1617, devint un dépôt d'armes, puis, en 1626, l'atelier du peintre Jean Chalette et, finalement, en 1681, la salle de peinture ou de perspective [1] dont les capitouls prétendirent faire un musée de l'histoire toulousaine, racontée par les tableaux de Rivalz, de Bon Boulogne, de Jouvenet et de Coypel [2]. Enfin, la porte du second vestibule donnant sur la cour de l'Horloge fut ornée de deux Renommées par Antoine Guépin (1684).

Le nouvel arsenal.

De 1613 à 1620, l'Arsenal se transforma et s'agrandit jusqu'à la rue Villeneuve (Lafayette). Son entrée sur la troisième cour fut ornée, par Pierre Levesville, d'une porte

1. Du nom d'un tableau de Rivalz, perdu.
2. Trois de ces tableaux sont au Musée, notamment la *Fondation d'Ancyre*, par Rivalz.

accostée de deux canons et de deux barils de poudre en guise de colonnes et de chapiteaux, et surmontée d'une statue de Louis XIII, de Legoust, dans une niche. Sur la rue Villeneuve, dans le mur de style sévère, avec meurtrières et mâchicoulis, s'ouvrit une porte très simple encadrée de deux tourelles en encorbellement; sur la cour intérieure, un portail très orné se sommait de la statue équestre de Louis XIII foulant aux pieds l'hérésie, d'Arthur Legoust; ce dernier portail fut transporté, en 1671, à l'entrée principale de l'Hôtel de ville, rue Neuve, et l'on encadra l'effigie du roi de deux bronzes représentant la Force et la Justice (1); on remplaça le portail par la porte de Jean Aleman, qui devint, ainsi, l'entrée intérieure de l'Arsenal (1676). Quant à l'Arsenal lui-même, il devint la Commutation (1686) quand Louis XIV eut enlevé à la ville tout le matériel de guerre. En 1621, le local de l'Ausidou fut transformé en corps de garde pour les archers du guet. A l'angle de la rue Porte-Neuve, des immeubles furent achetés sous Louis XIV à des particuliers et, en 1689, on y édifia la construction connue sous le nom de Petit-Versailles, avec une tourelle en encorbellement, à l'angle de la rue; cette construction servit à loger les officiers municipaux. Au total, rien d'essentiel n'est changé à l'aspect général de l'Hôtel de ville, avec ses bâtiments incohérents séparés par des cours et des jardins. La création d'une grande place devant sa façade ouest, envisagée en 1676, resta plus de trois quarts de siècle à l'état de projet.

Le Théâtre.

Dans les dépendances du vieux logis de l'Ecu s'installa le théâtre, à la même place qu'il occupe aujourd'hui; ce fut d'abord une salle de spectacle très simple, où les acteurs jouaient sur des tréteaux. Molière s'y produisit avec sa troupe en 1645. Des aménagements et embellissements successifs (1671-1701) en firent la Comédie, d'aspect très convenable. Au début du XVIIIe siècle, rue Pré-Montardy, se bâtit une salle d'opéra, avec une scène plus grande et une machinerie compliquée. Toulouse avait ses théâtres, comme Paris, avec un retard d'un quart de siècle sur la capitale.

1. Rappelons que les deux portes, porte intérieure et portail de Jean Aleman, sont au Jardin des Plantes.

Les bâtiments du Parlement.

Même absence de plan d'ensemble en ce qui concerne les bâtiments du Parlement. Après l'installation de la Viguerie place de la Daurade, et de la Sénéchaussée rue Mirabel, on construisit, sans ordre et sans goût, les locaux indispensables à la seconde Cour du royaume : la Tournelle qui s'ouvrait rue des Fleurs, la Table de Marbre près de la place du Salin, la salle d'audience de la Chambre des Requêtes, celle des Procureurs et Huissiers, du côté des fortifications; au premier étage furent aménagés le Parquet, la Chambre des Requêtes, les trois Chambres des Enquêtes, les deux bureaux de la Grand'Chambre, la Chambre de la Table de Marbre, les Greffes et les Archives. De ces bâtiments, il reste la Chambre dorée, qui reçut, au XVIIe siècle, son ornementation de goût italien[1], ainsi que le plafond de la troisième des Enquêtes, dont les neuf caissons représentent les travaux d'Hercule. Mais nous n'avons plus la porte de Verdun, élevée à l'entrée de l'enceinte du Parlement (place du Salin) par le premier président de ce nom, dans le style italo-classique. Les bâtiments du Parlement formaient un ensemble peu décoratif; ils étaient encombrés de taudis, de boutiques ou badorques, au travers desquels courait la rue Neuve, unissant la porte de Verdun à la Grande Cour et à la Conciergerie, qui s'ouvrait rue de l'Inquisition.

Les monuments religieux.

Bien que le XVIIe siècle ait été une époque de ferveur catholique, aucun monument ne s'éleva à Toulouse qui se puisse comparer à Saint-Sernin ou aux Jacobins.

Sanctuaires disparus.

Il en est quelques-uns qui ont disparu lors de la Révolution : telle l'église des Feuillants, élevée par Levesville; telle la chapelle de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, contiguë à l'église des Carmes, une des plus belles de la ville, construite et décorée aux frais de Gabriel Vendages de Malapeire (1671-1692). Il en subsiste les quatre statues des saintes de l'ordre, par Marc Arcis (au Musée). Mais le tombeau du donateur, par le même, a été détruit, comme les peintures de Jean

1. La Chambre dorée tire son nom du magnifique plafond en bois sculpté, or et bleu, dont les divers caissons figurent notamment les trois Vertus théologales, la Charité allaitant un enfant et rappelant les dessins de Giovanni Mannozi, la Justice, la Paix, la Vérité, la Victoire, la Renommée, l'Immortalité. Cette Chambre dorée est tapissée des portraits des premiers présidents des XIXe et XXe siècles. (V. *Capitole et Parlement*, Henri Ramet.)

de Troy, d'André Lèbre, de François Fayet et de Jean-Michel de Cotelle, beau-frère de Jean de Troy, d'Hovart, élève et neveu de Le Brun.

Le grand incendie du 9 décembre 1609, qui anéantit la couverture ou charpente du chœur de Saint-Etienne ainsi Saint-Etienne.



Piédroits de la porte de la salle capitulaire du cloître de Saint-Etienne.

que les boiseries et le mobilier, ayant ému la ville, une souscription publique, à laquelle participèrent tous les corps de la ville, permit enfin de terminer en pierre la voûte du sanc-

tuaire de Bertrand de l'Isle ([1]). En trois mois (1611), Pierre Levesville acheva l'ouvrage. Mais sa voûte, plus basse que le plan primitif ne le demandait, jure avec les parties inférieures du chœur. En 1612, on sépara le chœur de la nef par un très beau jubé démoli en 1866 ([2]). On refit le mobilier, on para les larges baies de lumineux vitraux ([3]). De 1660 à 1668 fut achevé le rétable de Pierre Mercier et Gervais Drouet, ensemble somptueux et un peu théâtral de marbres et d'ors, dans le style des églises du Gésu, dont la pièce maîtresse est la *Lapidation de saint Etienne*, de Drouet ([4]) ; cette œuvre, qui ne manque pas de force, ne s'accorde guère avec le gothique flamboyant qui lui sert de cadre. Par contre, la série des dix-sept tapisseries (1610-1612) exécutées par le Montalbanais Jean Mazet (Histoire de Saint-Etienne et des principaux évêques de Toulouse) s'apparente, par la sincérité de l'observation et la précision du dessin, sinon par la richesse du coloris, aux œuvres purement françaises du moyen âge.

L'église des Pénitents-Bleus (Saint-Jérôme). Eglises des Chartreux. Saint-Exupère.

L'église des Pénitents-Bleus, construite sur le plan d'un magistrat (1622-1625), constitue, avec le double ovale de son chœur et de sa nef, un monument religieux assez original. C'est Louis XIII en personne qui en posa la première pierre (30 juin 1622), après que les Pénitents eurent abandonné la chapelle, d'ordonnance classique, qu'ils avaient élevée au coin de la rue Duranti et de la rue Saint-Antoine-du-T, sur un terrain cédé par les religieux de Saint-Antoine et racheté par eux ([5]). L'église actuelle Saint-Jérôme s'éleva sur le sol du logis de la Pomme, qui donna son nom à la vieille rue des

1. Voir abbé Lestrade, *Saint-Etienne de Toulouse après l'incendie de* 1609 (Revue des Pyrénées, 1909, p. 75). L'archevêque Joyeuse, taxé à 24.000 livres, le Chapitre et les Etats chacun 9.000 livres. On recueillit en tout 184.297 livres.

2. Il fut supprimé par le cardinal Desprez. Dans le chœur, à droite et à gauche, deux rangs de stalles établies en 1610. Les grilles magnifiques du déambulatoire de ce chœur sont dues au maître ferronnier Ortet.

3. Les statues sont de Pierre Monge, de Narbonne, Louis Behorri et Antoine Mouzot ; les vitraux (1613-1615) des frères Moulis, de François Vergès et de Raimond du Vernet. Les tapisseries viennent d'Aubusson.

En dehors des vitraux des chapelles Sainte-Catherine (XIVe s.), Saint-Dominique (XVe s.) et Saint-Joseph, il convient de noter ceux, Renaissance, du Saint-Sépulcre.

4. Les statues de P. Mercier ont été remplacées, en 1727, par celles de Marc Arcis, qui y sont actuellement.

5. Cette chapelle était jadis le local du Conseil de guerre. Actuellement, ce local est occupé par le Cercle militaire.

Ymaginaires (2). A peu près à la même époque, 23 mai 1607, furent posées les premières pierres de l'église des Chartreux, rue Valade, qui fut consacrée, le 20 mai 1612, par le cardinal de Sourdis, archevêque de Bordeaux. En forme de croix grecque,



Eglise Saint-Jérôme

elle était très simple, assez basse, d'abord couverte en charpente, avec un dôme central peu élevé; elle fut exhaussée,

2. Le rétable du maître-autel, d'une belle valeur d'art, est dû à Drouet, élève de Guépin. Dans la nef, Marc Arcis, qui excelle dans son art, a traité avec raffinement les bas-reliefs figurant notamment les vertus théologales, les trophées d'église à côté des pilastres, le grand écusson de France qui décore le dessus de la tribune de l'orgue. Autour de la nef sont disposées, en élévation, des loges, qui donnent à l'église, dont la parure est déjà élégante, l'aspect d'une salle de théâtre; les invités y prenaient place, la nef étant exclusivement réservée aux pénitents.

Un legs de 13.000 livres, dû au prieur Richard, permit, en 1719-1722, la création de l'*Aumônerie des Pénitents bleus*, œuvre de charité dont la grande bienfaisance s'exerça envers les malheureux jusqu'à la Révolution.

voûtée et reçut son dôme actuel au XVIIIe siècle. Mais il subsiste encore, du XVIIe siècle, les belles boiseries sculptées de la sacristie et de la chapelle Sainte-Croix, témoignage de l'existence d'une école d'art du bois, attestée d'ailleurs par des textes. Dans le même temps, également (1623), l'évêque de Rieux, Jean-Louis de Bertier, inaugurait l'église du couvent des Carmes-Déchaussés, modeste et rustique, plus petite que le Saint-Exupère actuel, située au milieu de jardins et de champs.

Chapelle des Carmélites.

La chapelle de ce couvent, dont l'entrée est située rue du Périgord, constitue un des joyaux de l'art toulousain aux XVIIe et XVIIIe siècles [1]. Ce petit sanctuaire évoque la chapelle Sixtine, dont le souvenir inspira sûrement Rivalz, qui peignit les murs. Il comprend une seule nef prolongée par une abside à trois pans et divisée en quatre travées; la voûte est en forme de cintre surbaissé avec nervures retombant sur des consoles à têtes d'anges enroulées de feuillages; la porte d'entrée est surmontée d'un fronton arrondi avec acrotères entourant une niche. Les murs sont recouverts de boiseries rehaussées de dorures et de toiles de Despax, gendre de Rivalz, qui, au XVIIIe siècle, compléta la décoration de la chapelle et peignit les tableaux non sans émotion religieuse. Dans le sanctuaire, *La nativité et l'adoration des mages;* à la voûte du chevet, *L'histoire des prophètes et des justes* de l'ancienne Loi, préfiguration du Nouveau Testament; au mur du fond, au-dessus de la porte d'entrée, l'*Apothéose de sainte Thérèse,* et parmi les meilleurs tableaux : *Elisée dirigeant l'école des prophètes, La vocation d'Elisée, Elisée faisant tomber le feu du ciel sur l'holocauste.*

Chapelle de l'Inquisition.

Du XVIIe siècle date encore la chapelle de l'Inquisition [2], près la porte Narbonnaise, reconstruite en 1648, avec un plafond à caissons et ses murs ornés, par le F. Moncornet,

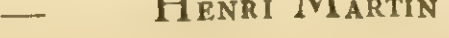
1. Avec tout l'éclat d'une solennité, la première pierre de cette chapelle fut posée par Louis XIII et Anne d'Autriche, le 1er juillet 1622. Elle fut achevée en 1648. Comme elle était désaffectée de sa fonction cultuelle, les Beaux-Arts y déposèrent, durant la Grande Guerre, les richesses du Louvre, et, actuellement, elle est affectée à un musée d'art de la Faculté des lettres. (V. Raymond Rey, *Le nouveau Musée d'art de la Faculté des lettres.*)

2. Aujourd'hui, chapelle de l'archevêché.



CAPITOLE. — Escalier Jean-Paul-Laurens (Salle des Illustres)

La première Fête des Jeux Floraux (3 Mai 1324)



CAPITOLE. — Salle Henri-Martin — HENRI MARTIN - *Les bords de la Garonne*

de peintures racontant la vie de saint Dominique. Elle garde toujours son entrée en plein cintre surmontée d'un fronton, œuvre de Laurent Clary (1551), mais dont les statues et les blasons de l'ordre ont été enlevés ou martelés.

Chapelle Saint-Antoine. Hôtel Saint-Jean.

Rue Pharaon, les moines de Saint-Antoine-du-Salin confièrent à Rivalz (1680) la réédification de leur église; ce petit monument est un bel exemple du style néo-classique, simple et élégant. Non loin de là et à la même époque, après la désaffectation du cimetière Saint-Jean et la démolition du vieux cloître (1665), Rivalz éleva, dans le même goût, l'hôtel des Chevaliers de Malte (1), qui est d'une ordonnance noble et harmonieuse.

Le petit cloître des Augustins.

Enfin, la première moitié du XVIIe siècle nous a laissé un authentique petit chef-d'œuvre de grâce et d'harmonie, le petit cloître des Augustins, parloir des religieux, élevé sur les plans d'Ambroise Frédeau, qui a malheureusement perdu les douze bustes de saints « en marbre broyé et estuc » dus au même religieux et les douze peintures murales de l'*Histoire de David*, faites par le moine Duchesne (2). Le petit cloître n'est pas indigne du grand, et parfait un des ensembles les plus séduisants de la ville.

Transformation de l'abbaye de la Daurade.

Lorsque la réforme de Saint-Maur s'introduisit chez les Bénédictins de la Daurade, les moines entreprirent la reconstruction de leur couvent, qu'ils reprirent au XVIIIe siècle. En 1683, les moines restaurèrent la vieille église en élevant les voûtes du chœur et, en 1703, démolirent la coupole, dont le poids compromettait la solidité du sanctuaire.

L'archevêché.

La première — et, à coup sûr, la plus belle — des demeures est la résidence des archevêques, aujourd'hui la préfecture. De la vieille maison épiscopale qui, de la tour Mascaron, s'était progressivement étendue par les soins de Bernard de Rousergues et de Jean d'Orléans, Charles de Monchal continua les travaux, dont il reste une porte à l'entrée de la ruelle du presbytère. Mais c'est Michel de Colbert (1687-1710), prélat fastueux (3), qui fit démolir ces vieilles bâtisses

1. Ecole de commerce.
2. Les bustes actuels modernes sont de Salamon; les céramiques incrustées sont également modernes.
3. Fils du célèbre ministre.

(1690-1693) pour faire élever à leur place, par l'architecte de la province, Aviler, un hôtel de grande allure, rappelant le style de Versailles, composé de trois corps de bâtiment autour d'une vaste cour, avec sa porte monumentale entre deux murs évasés à balustres et sa chapelle sur le jardin et



Porte de l'ancien cloître de la Daurade

la rue Saint-Jacques. Michel de Colbert fit aussi reconstruire le château de Balma et élever, sur le port Saint-Sauveur, une maison de charité que date son fronton.

Les hôtels de parlementaires.

Les demeures privées, au XVIIe siècle, n'offrent pas, sauf exception, l'intérêt d'art de celles du siècle précédent. Il n'en est guère qui appartiennent à des marchands. Presque toutes furent édifiées pour des officiers, surtout pour des parlementaires. Leur style garde encore, au début du siècle, des éléments locaux, mirandes ou tours : telle cette maison, rue Pharaon, 17, avec sa mirande au troisième étage; telle la tour quadrangulaire avec tourelle du marchand Jacques Monserat, 11, rue Sainte-Ursule. Mais, sous Louis XIV, la mode impose un goût plus uniforme, des lignes simples et sévères, l'abandon des traditions provinciales. La médiocrité des ressources s'accommode de ces exigences. Seuls, les sculpteurs et les peintres pouvaient s'en plaindre, car ils ne tra-

vaillent plus guère que pour les communautés, Capitoulat ou Eglise.

Epoque Henri IV, Louis XIII.

De l'époque d'Henri IV date l'hôtel Potier de la Terrasse (28, rue Nazareth), dont une partie a été absorbée par le percement de la rue Ozenne; il en reste une tour, visible de cette rue, avec deux galeries de quatre arcades aveugles superposées, à pilastres cannelés, doriques et ioniques, surmontés d'une élégante frise. Tout près de là, rue Nazareth nº 37, et rue Ozenne, nº 8, la demeure de Jacques de Baderon-Maussac, conseiller au Parlement, construite entre 1616 et 1624, montre sa tour pentagonale à sept étages de fenêtres jumelles, avec sa tourelle (1). Au 39 de la rue Nazareth, l'hôtel élevé par Antoine Paulo, grand-maître de Malte (1623-1646), a disparu en 1908, comme l'hôtel de Ricaud. Rue Espinasse, 5, on voit toujours la maison du président aux Enquêtes Jean Gach, d'un style sobre, avec sa grande porte cochère et son bel escalier à balustres. Rue Mage, nº 11, l'hôtel du conseiller d'Orbessan est de style Louis XIII avec son alternance de briques et de pierres. Par contre, l'hôtel de Sevin-Mansencal, où logea la petite-fille du grand parlementaire du XVIe siècle, mariée au président aux Enquêtes Pierre de Sevin (rue Fermat, 1 et 3), a été construit, au début du XVIIe siècle, sur des fondations du XVe. Au style Henri IV appartient aussi la maison du conseiller clerc Jean de Cassan (1600-1626), 2, rue Merlane. L'hôtel du conseiller François de Chalvet, qui épousa la fille de Jean de Bernuy, édifié dans le premier quart du XVIIe siècle (2), garde son caractère de l'époque Louis XIII, malgré la mutilation des meneaux des fenêtres. Au nº 1 de la rue Saint Jacques subsiste encore l'hôtel de Pierre de Marmiesse, l'avocat du Tiers en 1614. La maison du capitoul Ramondy (1638-1639 et 1647-1648), derrière une façade en corondage du XVIe siècle, montre une cour de style Louis XIII avec des galeries en charpente que relie un escalier à double volée (15, rue des Tourneurs). Dans la même rue des Tourneurs, au nº 45, une façade moderne dissimule la demeure, construite vers 1620-1622, de J.-P. Desplats, seigneur de Gra-

1. Jacques de Baderon-Maussac était le beau-frère du premier président de Clary.
2. Aujourd'hui hôtel de Pins, 19, rue de l'Inquisition.

gnague, président à mortier [1]. Rue des Changes, 22, la maison du capitoul Pierre Labonne, marchand, montre encore sa cour à trois étages de galeries style Louis XIII. Rue des Changes, 27, et 3, rue Saint-Rome, l'hôtel des capitouls Géraud et Pierre Comère a conservé en excellent état deux étages de fenêtres à croisillons chargées de sculptures. Au n° 2 de la rue Temponières, le capitoul François Ricardy a reconstruit sa demeure au début du XVIIe siècle; on en peut encore admirer l'escalier. Enfin, rue Gambetta, 43, l'hôtel Jean de Maleprade, seigneur de la Marquier et de Gaillac quatre fois capitoul de 1599 à 1623, élève deux grandes façades de style Louis XIII en pierres et briques alternées, percées de fenêtres à croisillons et meneaux.

Hôtel de Pierre.

Mais le monument le plus remarquable de l'époque Louis XIII est à coup sûr, l'Hôtel de Pierre. Ce nom est appliqué par la tradition à la façade de l'hôtel de Bagis, une des maîtresses œuvres de la Renaissance, dont nous avons déjà parlé. Cette demeure passa, en 1601, à un riche apothicaire, Nicolas Guerrier, dont la fille, Gabrielle, épousa le juge mage François de Clary. Celui-ci, originaire de Cordes et sans ressources, s'éleva par ses qualités d'esprit aux honneurs et à la fortune. Poète, lauréat et mainteneur des Jeux Floraux, il devint conseiller du roi, maître des requêtes et enfin premier président du Parlement après Nicolas de Verdun (1611). C'est alors, probablement qu'il fit élever la somptueuse façade aux huit travées encadrées de pilastres larges et élevés, dans le style de Palladio, avec l'avant-corps des colonnes corinthiennes et les deux portes surmontées des statues en haut-relief d'Apollon Mercure, Minerve et Junon soutenant le blason des Clary « à l'aigle éployé de sable, au chef d'azur chargé d'un soleil rayonnant d'or ». Cette façade, œuvre possible de Pierre Souffron et d'Antoine Guérin, fut construite en partie avec les pierres d'un monument romain découvert lors de la rupture de la chaussée du Bazacle. C'est un beau travail, en dépit de sa lourdeur et de sa surcharge; il témoigne de la persistance à Toulouse de la grande tradition architecturale et ornementale du siècle précédent.

1. C'est l'hôtel de Palaminy : Chalande (*Rues*, II, pp. 26-28), l'indique au n° 43.

L'hôtel de Tiffy, rue Peyras, 13, revendu, au XVIIIe siècle, par les héritiers de l'avocat au Parlement Paul de Tiffy, aux Duclos de Bouillas, fut construit, entre 1670 et 1687, à la place de l'hôtellerie Saint-Jean, tenue par les Prohenques; sa grande cour carrée a bien l'allure du grand siècle. Rue Peyras, 14, l'hôtel de Joseph Druilhet, fils d'un premier président de Bordeaux, fut élevé sur les plans de J.-P. Rivalz, c'est le meilleur spécimen du style Louis XIV, avec sa façade sur jardin, rappelant l'hôtel Saint-Jean, et les belles ferronneries du balcon. Un portail monumental, des balustres de fer forgé datent aussi la demeure d'André Dupuy, seigneur de Montaut, conseiller au Parlement, 10, rue des Arts. Rue Vélane, 16, on peut admirer la belle ordonnance classique de la cour de l'hôtel du conseiller Henri de Penautier, hôtel qui fut acquis, en 1712, par les Riquet de Bonrepos. Place Saint-Etienne, 11, s'élève l'hôtel de Louis de Froidour, grand maître des Eaux et Forêts, qui fit un rapport remarquable sur la réforme des études à Montpellier. A l'angle de la rue Fermat et de la rue Saint-Jacques, la façade de l'hôtel du Bourg, d'un style si noblement sobre, a été reconstruite, en 1683, dans le goût du temps [1]. L'hôtel de l'Académie, rue Saint-Jacques, est l'ancien hôtel de Jacques Maynard de Lestang, conseiller au Parlement, fils de François et neveu de l'évêque de Carcassonne, qui l'aménagea; sa vieille façade de briques s'ombrage des arbres de la place Montoulieu; l'intérieur, avec sa cour d'entrée et son jardin, conserve de la grâce et de la noblesse. Place Saint-Georges, 24, on voit encore la vaste demeure de François de Bertier, évêque de Rieux, qui y possédait une riche bibliothèque. A sa demande, on démolit le pilori qui se trouvait devant ses fenêtres et on le remplaça par une croix. L'hôtel de Claude d'Advizart, 24, rue Nazareth, à l'angle de la rue Caminade, possède, sur la belle façade du jardin, la seule méridienne qui reste à Toulouse. En 1695, rue de Languedoc, nº 16, le conseiller Nicolas Paucy éleva une façade de classique ordonnance et d'un beau style Louis XIV. Enfin, rue des Régans, 8, l'hôtel de Jean de Boissy, capitoul, reste, comme l'hôtel Druilhet, un des meilleurs spécimens

Epoque Louis XIV.

1. Voir Clément Tournier, *L'Hôtel du Bourg* (Bull. Arch., nº 46, 1917-1921).

de l'architecture civile du grand siècle, avec sa vaste cour régulière reliée à la rue par un haut passage voûté.

Les hôpitaux et l'Assistance publique.

Bâville, qui n'est pas tendre pour les Toulousains, loue cependant les hôpitaux de la ville. C'est qu'un grand effort d'organisation et d'aménagement a été fait, dans ce domaine, au XVII[e] siècle, qui fut celui de la misère, mais aussi celui de la bienfaisance.

Hôtel-Dieu Saint-Jacques.

Les hôpitaux du moyen âge qui subsistaient encore au XVI[e] siècle furent réunis, par l'arrêt du Parlement du 26 février 1504, à l'Hôtel-Dieu ou hôpital Saint-Jacques du bout du Pont (1); il ne subsista plus, dès lors, que l'hôpital Saint-Jacques du bourg, lui-même rattaché à l'Hôtel-Dieu, place Saint-Sernin, à l'entrée de la rue Bellegarde. L'hôpital Saint-Jacques du bourg fut lui-même supprimé en 1685 (2). Le vieil édifice de Saint-Cyprien, agrandi en 1528 et en 1541, fut en partie consumé par un incendie (7 février 1574). Ses bâtiments furent repris, au XVII[e] siècle, par la construction d'un étage ou « tinel » des femmes (1611), d'un « tinel » pour les enfants (1632), d'un bâtiment pour les convalescents (1670). A la fin du XVII[e] siècle, le chanoine de Saint-Etienne Jean de Rudel légua tous ses biens à l'Hôtel-Dieu (27 septembre 1692), pour établir un hospice des incurables. L'archevêque de Toulouse entendait faire élever un bâtiment spécial sur les terrains de l'ancienne maladrerie d'Arnaud-Bernard. Mais l'Hôtel-Dieu se fit autoriser, par arrêt du Conseil (juillet 1699), à accueillir les incurables; on construisit alors l'aile gauche de l'hôpital (1702-1717), destinée tant à les loger qu'à décongestionner la maison où plusieurs

1. Le titre de fondation de l'Hôtel-Dieu, conservé aux archives de cet établissement, remonte au 5 janvier 1257. En 1633, Catel compte trente hôpitaux, les hôpitaux : Sainct-Jacques, Saincte-Marie, le grand Hospital, l'Hospital de la Porte-Sainct-Estienne, des Donats de la Porte-Neuve, Sainct-Jaques-du-Bourg, du Taur, de la Grave, Sainct-Sébastien-des-Pestiférés, de Pons-de-Sant-Subra, Sainct-Nicolas, Sainct-Orens, Sainct-Eutrope, Sainct-Jaques, à la place d'Arnaud-Bernard, du Sainct-Esprit-du-Bourg, du Sainct-Esprit-de-la-Cité, Notre-Dame-du-Puy, Sainct-Anthoine-de-Vienne, Sainct-Anthoine-de-Lézat, Sainct-Anian, Sainct-Raimon, du Corps-de-Dieu, du Puy-Milan, Sainct-Rémi, de la Saincte-Trinité, Sainct-Barthélemy, de la Maynadieu ou de Saincte-Radegonde, de Saincte-Catherine-des-Rogneux, du Temple, Sainct-Jean-de-Hierusalem et plusieurs autres, ajoute Catel. Tous ces hôpitaux n'ont pas existé simultanément.

2. Voir Lamouzèle, *Le budget de l'Hôtel-Dieu Saint-Jacques au milieu du XVIII[e] siècle* (Revue des Pyrénées, 1912).

malades couchaient souvent dans le même lit. Les travaux d'agrandissement et d'amélioration devaient se poursuivre au XVIIIe siècle. Dans son ensemble, l'Hôtel-Dieu, avec ses façades à hautes fenêtres, garde l'air du grand siècle. Il avait ses propriétés et ses capitaux, donnés ou légués par des bienfaiteurs; mais les capitouls lui fournissaient une subvention régulière. L'administration était assurée par des directeurs-nés, archevêque, premier président, doyen des conseillers laïcs, deux conseillers clercs, avocat général, procureur général, juge mage et capitouls, les intendants ou directeurs perpétuels, au nombre de vingt-quatre, choisis parmi les clercs, les négociants et les avocats investis d'une fonction de contrôle et d'inspection, et le trésorier, chargé de la partie financière, un procureur au Parlement et quatre avocats chargés du contentieux. Tous ces personnages formaient un Conseil général ou un Conseil particulier, suivant l'effectif ou la qualité des membres, et se réunissaient régulièrement, tenant procès-verbaux de leurs délibérations [1]. L'hôpital était desservi par les sœurs de la Daurade et, à dater de 1691, par les sœurs grises de Saint-Vincent de Paul [2].

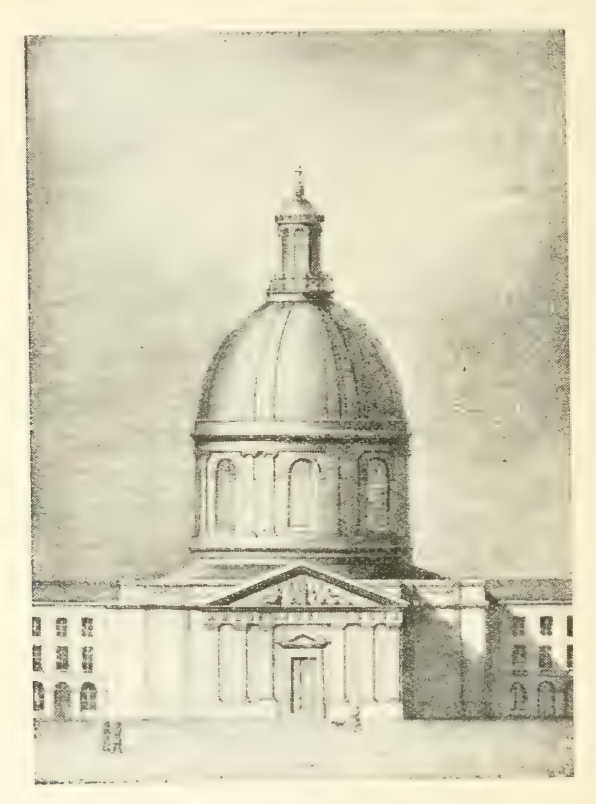
L'hôpital général de Saint-Joseph de la Grave.

L'œuvre la plus importante du XVIIe siècle, en ce domaine, fut la transformation de l'hôpital des Pestiférés, ou Saint-Sébastien, en un hôpital général semblable à celui de Paris. L'origine de l'institution fut l'assistance aux pauvres, organisée par quelques émules toulousains de saint Vincent de Paul, le prêtre Arnaud Baric, l'abbé de Ciron, Mme de Caulet. Les plus connues de ces organisations charitables furent l'œuvre du bouillon des pauvres de la paroisse Saint-Etienne, la Société des dames visiteuses, la Confrérie de Saint-Joseph, qui coordonnait les efforts inspirés surtout par la Compagnie du Saint-Sacrement et favorisés par l'archevêque Monchal. C'est ainsi que naquit l'idée de l'aumône générale ou création

1. L'administration des hospices est actuellement assurée par une Commission administrative composée du Maire de Toulouse, président-né; d'un vice-président et de cinq administrateurs, de services administratifs comprenant : secrétaire général, receveur, économe, chef de comptabilité, architecte, etc.

2. L'aile gauche de l'Hôtel-Dieu a été construite au début du XVIIIe siècle, avec le produit d'une fondation du chanoine de Saint-Etienne Jean de Rudel, ainsi qu'il vient d'être dit. (Voir Fr. Galabert, *Etablissement des Incurables* [Bull. Soc. Arch., no 46, 1917-1921].)

d'un hospice pour les innombrables miséreux qui encombraient les églises et les rues de Toulouse, afin de les réunir, de les soigner, de les instruire, de relever leur niveau moral en faisant travailler les plus jeunes et les plus aptes. Le 26 mars 1647, les capitouls adoptèrent la proposition d'Arnaud Baric et affectèrent les deux hôpitaux de la Grave au logement des mendiants, sous le nom d'Hôpital Saint-



Dôme de l'Hôpital de la Grave

Joseph. Une bulle du pape Innocent X, en janvier 1652, des lettres patentes de Louis XIV, en octobre 1658, confirmèrent l'établissement, à la tête duquel fut placé un Conseil des affaires, composé d'une manière analogue à l'Hôtel-Dieu. Les nouveaux bâtiments de l'hôpital général s'élevèrent en 1661 et furent complétés, en 1684, par le corps de logis du midi et la reconstruction de l'église; un incendie détruisit

en partie le nouvel établissement, le 2 décembre 1687, et, en 1690, on suspendit jusqu'à nouvel ordre les constructions neuves. C'est que l'hospice de la Grave ne pouvait suffire aux frais énormes d'aménagement des locaux et d'hospitalisation; il était couvert de dettes. Des générosités privées, surtout au siècle suivant, lui permirent cependant de subsister. C'est ainsi que Toulouse, sous Louis XIV, fut à peu près débarrassée du fléau de la mendicité, qui avait sévi sous Henri IV et Louis XIII.

La ville : population, aspect général.

Au XVIIe siècle, Toulouse demeurait, après Paris, une des villes les plus peuplées de France : 18.040 familles, selon le mémoire de Bâville, ce qui supposerait 60 à 70.000 habitants. Ses rues, étroites et sinueuses, n'ont pas changé depuis le moyen âge; en dépit des balayeurs municipaux, elles ne sont, vers le milieu du siècle, que « puanteur et vilenie ». Sauf le quartier des parlementaires et des officiers, sauf la cité des couvents et des collèges, l'aspect est pauvre et mal bâti, surtout les faubourgs Saint-Sauveur, Saint-Michel, Saint-Cyprien. Pourtant, la valeur des terrains et des immeubles a augmenté depuis le XVIe siècle, soit avilissement de l'argent, soit accroissement de la population. Les incendies paraissent moins fréquents. Cependant, en 1648, en 1653, des quartiers de la ville sont partiellement détruits par les flammes; en 1693, le 18 août, le feu consume deux cents maisons du faubourg Saint-Michel; on porta la Vierge noire de la Daurade pour arrêter le désastre. En 1687, on augmenta le matériel des pompiers par l'achat de cent seaux de cuir bouilli et de nouvelles « seringues » en laiton. Pas d'adduction d'eau; la fontaine Saint-Etienne, la seule de la ville, est en continuelle réparation [1]; un projet du sieur Pascal (1670) pour la captation des eaux de Lardenne et l'établissement de huit fontaines ne reçut pas d'exécution avant longtemps; il n'y a que des puits publics ou privés. L'éclairage public n'existe pas jusqu'au XVIIIe siècle. Les marchés d'approvisionnement se tiennent toujours à la Pierre, à la Poissonnerie et sur la place de la Daurade. Les boucheries de la ville se trouvent rue du Pont-de-Tounis [2] et le marché

1. En 1649, on remplaça les marmousets brisés par de nouveaux, que dessina Pierre Affre.
2. N° 8.

aux herbes, place Rouaix. Les moulins n'ont pas changé de place; leurs bâtiments, seuls, ont été refaits. Le moulin à poudre capitulaire, à Tounis, près du moulin du Château, est démoli en 1675, lorsque le roi s'attribue le monopole de la fabrication des explosifs. Le long de la rue de Tounis travaillent toujours les amidonniers et les teinturiers. Les auberges se disposent toujours à proximité des grandes routes, surtout de la route du Sud. Parmi les seize enseignes privilégiées, les cadastres nous révèlent les noms de l'Hostellerie Saint-Pierre, rue du Puits-Montgaillard (nos 3 et 10) et, à l'autre extrémité de la rue, de l'Hostellerie du Faucon. L'Hostellerie de la Ville-de-Lyon occupe deux numéros de la rue des Fleurs; celle du Grand-Soleil le 12 de la rue des Arts. Enfin, l'auberge du « Raisin-Vieil », marquée sur le plan Jouvin de Rochfort, a donné son nom à la rue du Vieux-Raisin, intégrée dans la rue de Languedoc.

La vie toulousaine.

La vie de Toulouse est, désormais, celle d'un centre provincial. Elle s'y compartimente suivant les catégories sociales, qui s'accusent de jour en jour. L'arrêt somptuaire du Parlement, en 1662 (juin), établit entre ces catégories sociales des différences vestimentaires, distinguant les femmes des nobles de celles des avocats et conseillers au Sénéchal, auxquelles sont interdits les « habits entiers de velours, satin blanc, parements, dentelles et guipures ». Les femmes des huissiers, bourgeois, procureurs et marchands, celles des notaires, clercs au parquet, chirurgiens, apothicaires, forment deux classes distinctes par les étoffes permises, ainsi que les femmes d'artisans auxquelles il est interdit de « se qualifier de madone ». Education et genre d'existence diffèrent, de la haute société aux classes populaires. Seule, la première fréquente les collèges, la danse, l'équitation, pour lesquelles les capitouls fondent une école officielle (1616), devenue une vraie Académie, où l'on apprend en plus la musique et les mathématiques. Pour la haute société également, les plaisirs du monde, des lettres, de la Comédie ou de l'Opéra; elle occupe, au théâtre, les meilleures places, s'y carre avec des armes, y siffle, malgré les défenses du Parlement. C'est au XVIIe siècle que la modeste

salle du logis de l'Ecu, où joua Molière en 1645 [1] et que Louis XIV daigna honorer de sa présence en 1659, devint un des foyers de la vie toulousaine, en attendant que l'Opéra de la rue Duranti détrônât la Comédie [2]. Quant au peuple, il a les plaisirs de la rue, des cérémonies publiques, surtout des cortèges religieux ou civils, la joie maligne des inévitables querelles de préséance entre les capitouls, la Magistrature et l'Université, l'odeur des festins capitulaires qu'il était admis à regarder, les saturnales du Carnaval où se mêlaient une fois l'an le beau monde et l'autre, le spectacle des feux de joie allumés pour les événements heureux (naissances royales ou traités de paix), enfin, celui des exécutions publiques, si fréquentes au Salin, à Saint-Georges, à Arnaud-Bernard, et, parfois pittoresques, comme le supplice de la *gabio* ou cage de fer, dans laquelle on enfermait les blasphémateurs et, au XVII[e] siècle, les appareilleuses (entremetteuses), pour les plonger trois fois dans la Garonne [3]. C'est ainsi que le peuple oubliait sa médiocrité ou sa misère, qui, à Toulouse comme partout en France, est l'envers du grand règne.

1. Molière ne s'est jamais entretenu avec Goudouli, comme pourrait le faire supposer le tableau de Debat-Ponsan, salle du Conseil municipal, au Capitole. Il s'est arrêté à Toulouse en 1645; il éprouva quelques difficultés à organiser son spectacle au logis de l'Ecu, en raison de l'antagonisme des capitouls et du Parlement. Il repassa en juillet 1647, dans sa route pour Albi. Il séjourna en mai-juillet 1649, joua, le 4 mai, au Capitole, sur un théâtre construit aux frais de la ville, et donna probablement d'autres représentations. — Voir, sur cette question, Galabert, *Histoire des pérégrinations de Molière dans le Languedoc* (1858), et Chalande, *Les représentations de Molière à Toulouse* (Revue historique de Toulouse, 1914, p. 257).

2. Le Jeu de Paume du n° 5 de la rue Duranti, reconstruit à la fin du XVII[e] siècle, est devenu la Salle de l'Opéra jusqu'en 1737.

3. La *gabio* est mentionnée en 1508 pour la première fois. En 1660, on la refait à neuf.

BIBLIOGRAPHIE

Histoire de Languedoc, t. XIII (1642-1790), t. XIV (Pièces, notamment le procès-verbal de Robert Miron sur l'état déplorable de Toulouse (1636), le mémoire de Bâville (1698); les documents sur la réforme de l'Université (1667). — Fl. ASTRE, *Les intendants de Languedoc* (Mém. de l'Acad. des Sciences, 1859, 1860, 1861, 1871. — BEAUDOUIN, *Subdélégation et diocèse de Toulouse, XVIIe-XVIIIe siècles* (Mém. de l'Acad. des Sciences de Toulouse, 1882). — LAMOUZÈLE, *Quelques fonctionnaires municipaux à la fin du XVIIe siècle* (Bull. de la Soc. Arch., 1904); — *Essai sur l'organisation et le fonctionnement de la compagnie du guet et de la garde bourgeoise aux XVIIe et XVIIIe siècles*, Paris, 1906. — ROQUES, *L'administration municipale de Toulouse* (1693-1699), Toulouse, 1908. — SAINT-MARTIN, *Un règlement pour la défense intérieure de Toulouse* (Bull. de l'Acad. des Sciences, 1888. — Abbé MORÈRE, *Le diocèse de Toulouse sous l'Ancien régime*, Arras, 1903. — PUNTOUS, *Les assemblées de l'assiette dans le diocèse de Toulouse aux XVIIe et XVIIIe siècles* (Rec. de l'Acad. de Législ., 1909); — *Un diocèse civil du Languedoc*, Toulouse, 1909. — JAUDON, *Port-Royal à Toulouse*, Toulouse, 1900. — Abbé DÉGERT, *Le Jansénisme au Parlement de Toulouse* (Bull. de Litt. ecclés., 1924, t. XXV, p. 338). — Abbé LESTRADE, *L'infiltration janséniste à Toulouse sous Charles de Monchal* (Rev. Hist. de Toulouse, 1922-23, t. IX, 78). — Abbé A. AUGUSTE, *Etudes sur la réforme catholique au XVIIe siècle dans l'ancien diocèse de Toulouse*, Paris, 1913; — *Les origines du Jansénisme à Toulouse*, Paris, 1902; — *L'abbé Ciron et Madame de Mondonville* (Rev. hist. de Toulouse, 1914 et 1919); — *Port-Royal à Toulouse* (Rev. hist. de Toulouse, 1920, 161). — *La compagnie du Saint-Sacrement*, Paris, 1913; — *Le séminaire de Caraman au faubourg Saint-Etienne, à Toulouse*, Paris, 1913. — DUTIL, *Lettres de Madame de Mondonville*, Paris, 1911. — TAMISEY DE LARROQUE, *Lettres inédites de Dadin d'Hauteserre*, Paris, 1876. — Louis GREIL, *Copie des mémoires touchant le vie de Monsieur d'Hauteserre* (Bull. de la Soc. Arch. du Lot, 1903, 73 et 153). — Comte BÉGOUEN, *Une société secrète émule de la compagnie du Saint-Sacrement : l'Aa de Toulouse* (*XVIIe, XVIIIe siècles*), Paris, 1913; — *Confrérie des Pénitents-Blancs* (Bull. de la Soc. Arch., 1896). — DU BOURG, *La confrérie des Pénitents-Bleus* (Mém. de la Soc. Arch. du Midi, t. XIII, 1883-85, p. 51). — Abbé OUSSET, *La confrérie des Pénitents-Bleus à Toulouse* (Rev. hist. de Toulouse, 1924, 1925 et 1926. Tirage à part, Privat, 1927). — Mgr DOUAIS, *La Visitation de Toulouse*, Paris, 1905. — DESLANDRES, *L'ordre des Trinitaires pour le rachat des captifs*, 2 vol., Paris, 1903. — Patrick BEYLE, *The Irish college in Toulouse*, Londres, 1901. — CAU-DURBAN, *Statuts de la basoche du Sénéchal de Toulouse*, Toulouse, 1903. — GLANGEAUD, *La basoche toulousaine*, 1912. — A. DUBOUL, *Deux siècles de l'Académie des Jeux floraux*, 2 vol., 1901. — LAPIERRE, *Histoire de l'Académie des Sciences* (*les Lanternistes*) (Mém. de l'Acad. des Sciences,

10e sér., t. V, 1905 et 8e ser., t. IX, 1887. — LAMOUZÈLE, *Budget des Beaux-Arts et de l'Instruction publique à la fin du XVIIe siècle* (Revue des Pyrénées, 1911). — Ch. DROUHET, *Les manuscrits de Maynard conservés à la Bibliothèque de Toulouse*, Paris, 1908. — *L'Inquisition des livres, à Toulouse, au XVIIe siècle* (Mém. de l'Acad. des Sciences de Toulouse, 1874). — FAGUET, *Maynard*, Revue des Pyrénées, 1911. — DE GÉLIS, *Autour de Palaprat* (Revue des Pyrénées, 1909). — CHALANDE, *Les représentations de Molière à Toulouse* (Revue hist. de Toulouse, 1914); — *Pierre Goudelin; les variations de l'orthographe de son nom* (*ibid*). — *Œuvres de Goudelin*, éditées par Noulet, Toulouse, 1887. — DE LAHONDÈS, *Une poétesse épique toulousaine : Marie de Calages* (Revue des Pyrénées, 1903); — *Un album de portraits de parlementaires* (*XVIIe* siècle) (Bull. de la Soc. Arch., (1903-1906). — Abbé DÉGERT, *Les lettres et les mœurs de la société toulousaine, il y a trois cents ans* (Revue hist. de Toulouse, 1914). — Abbé AURIOL, *Construction de l'église des Chartreux à Toulouse et décoration de cette église*, Toulouse 1897. — Abbé DÉGERT, *Démolitions et constructions de la Daurade au XVIIe siècle* (Bull. de la Soc. Arch., 1903-1906). — Abbé LESTRADE, *Ancienne orfèvrerie religieuse à Toulouse : le calice des Chartreux* (Revue hist. de Toulouse, 1923); — *Hilaire Pader* (Revue des Pyrénées, 1901); — *Saint-Etienne de Toulouse après l'incendie de* 1609 (Revue des Pyrénées, 1909). — ROSCHACH, *Jean Chalette* (Mém. de la Soc. acad. de l'Aube, t. XXXI). — E. SAINT-RAYMOND, *Les peintres toulousains du XVIIe et du XVIIIe siècles* (Bull. de l'Inst. cath., mai-juillet 1912). — LAMOUZÈLE, *Le corps de métier toulousain des fourbisseurs d'épées au XVIIe siècle*, Toulouse, 1902. — BOISSONNADE, *Colbert et les entreprises industrielles d'Etat en Languedoc* (Ann. du Midi, 1902).; — *La restauration et le développement de l'industrie en Languedoc au temps de Colbert* (*ibid.*, 1906). — DESAZARS DE MONTGAILLARD, *Les Crozat* (Mém. de l'Acad. des Sciences, 1905). — BARRIÈRE-FLAVY, *L'insécurité à Toulouse* (Bull. de l'Acad. des Sciences, 1919); — *Les faussaires en Languedoc* (*ibid.*, 1923); — *Fermat* (*ibid.*, 1923). — Abbé DOUAIS, *Un contrat entre baladins* (Bull. de la Soc. arch., 0000). — *Les messageries à Toulouse* (1588-1629), Paris, 1898. — CARTAILHAC, *Fêtes du Carnaval à Toulouse* (1700) (Bull. de la Soc. Arch., 1904). — DUBEDAT, *Le procès de Vanini* (Rec. de l'Acad. de Législ., 1883). — A. BEAUDOUIN, *Histoire critique de Jules-César Vanini, dit Lucilio* (Revue des Pyrénées, 1903, 105, 180, 376, 489). — Fr. GALABERT, *Feux d'artifices et collations capitulaires* (1770) (Bull. de la Soc. Arch. du Midi, 1910-11, pp. 109-122); — *Miniatures des Annales de Toulouse de* 1605-1606, *de Gallery* (Bull. de la Soc. Arch. du Midi, 1917-1921, pp. 123-130); — *Manuscrit de Roschach sur l'histoire de l'Hôtel de ville de Toulouse* (Mém. de l'Acad. des Sciences, 11e sér., t. VII, 1919); — A. PRAVIEL, *L'histoire tragique de la belle Violante*, Paris, 1924.

CHAPITRE XII

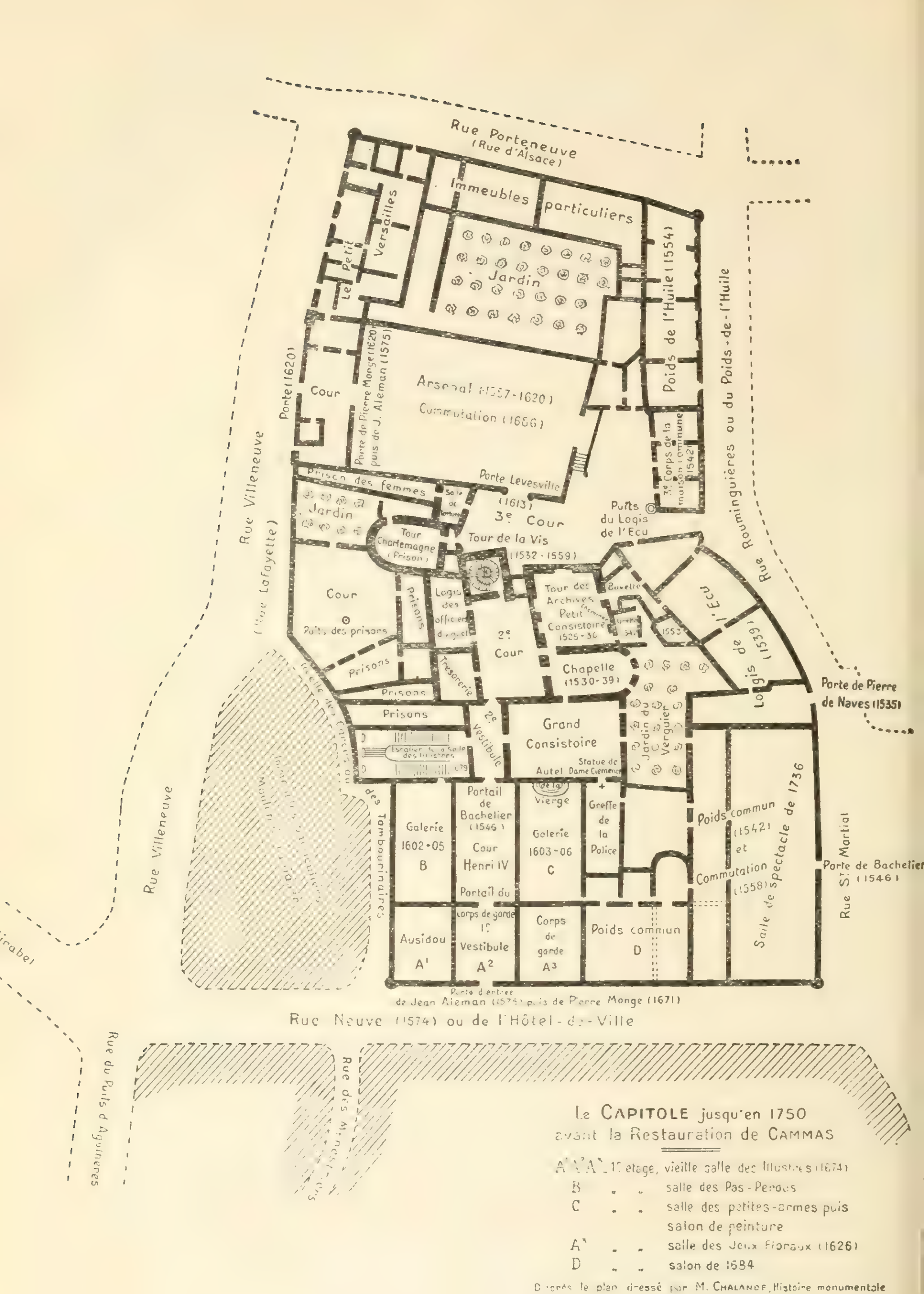
TOULOUSE AU XVIIIe SIÈCLE

Jusqu'à la veille de la Révolution, Toulouse conserve le caractère qu'elle a pris sous Louis XIV. Les institutions ne se modifient guère; mais des changements s'aperçoivent dans les idées et dans les mœurs. La ville elle-même se transforme; elle prend l'aspect qu'elle gardera, à peu de chose près, jusqu'aux grands travaux d'édilité de la fin du XIXe siècle.

***

Le Capitoulat.

Le Capitoulat demeure la magistrature prestigieuse : « Dès qu'un homme est capitoul, dit l'intendant Saint-Priest, en 1754, il se croit homme d'importance. » En 1742, le procureur du roi au sénéchal, Cortade-Betou, appelle les magistrats municipaux « pères du pœuble, protecteurs de l'ignossance, vengeurs des crimes, fermes appuis de la religion, deffanseurs des inthérêts des princes ». Qui n'ambitionnerait une fonction si glorieuse? Pour l'obtenir, on risque toujours manœuvres et cabales. Les factions restent sans cesse en éveil, factions parlementaires, marchands qui se jalousent et se détestent; la vénalité continue à jouer son rôle dans les élections. Pour être candidat, il n'est pas nécessaire d'être né à Toulouse; il suffit d'y louer un logement, d'y payer la capitation quelques années, d'y paraître quelquefois l'année qui précède la nomination. Le roi lui-même favorise les étrangers; il lui arrive parfois de dispenser cer-



Le CAPITOLE jusqu'en 1750
avant la Restauration de CAMMAS

A¹ A² A³ — 1er étage, vieille salle des Illustres (1674)
B " " salle des Pas-Perdus
C " " salle des petites-armes puis salon de peinture
A³ " " salle des Jeux Floraux (1626)
D " " salon de 1684

D'après le plan dressé par M. CHALANDE, Histoire monumentale de l'Hôtel-de-Ville. Voir aussi plans de 1765 et de 1868.



THÉATRE DU CAPITOLE. — Foyer buvette ou Salle Henri-Rachou

Henri Rachou - *La Garonne : Les Laveuses*



CAPITOLE. — Salle du Conseil Municipal

Debat-Ponsan. — *Goudouli et Molière*

tains capitouls de résider à Toulouse pendant leur année de charge [1]. Le népotisme intervient aussi couramment et des violences se produisent encore quelquefois. En 1750, un capitoul désigne comme candidat son beau-frère ; le sénéchal réclame des explications. Le chef du Consistoire, Lasserre, envahit la sénéchaussée à la tête du guet et fait charger, baïonnette au canon, la maréchaussée et le sénéchal. Au demeurant, les capitouls songent plutôt à eux-mêmes qu'à la ville, qu'ils administrent généralement assez mal. Ils poussent au bâtiment pour inscrire leurs blasons sur les murs neufs, négligeant la voirie et le pavage. Ils pensent surtout à leurs banquets [2], nombreux et coûteux, tout au moins jusqu'en 1741. Ces réjouissances gastronomiques, bien qu'officiellement supprimées en 1778, dureront jusqu'à la Révolution.

Interventions du roi.

Le roi intervient constamment pour apaiser les cabales ou parer aux gabegies. En 1734, il crée une commission pour surveiller la gestion des biens des communes. A plusieurs reprises, en 1733, surtout en 1771 (Edit de Fontainebleau, novembre 1771), il revient au système des offices municipaux vénaux : maire, lieutenant, capitouls, assesseurs, greffier, garde-archives. Entre temps, par faiblesse ou besoin de popularité, il restaure les anciennes formes. Il a besoin du capitoulat contre le Parlement et croit de bonne politique de ne pas l'avilir. C'est l'avis de l'intendant Saint-Priest écrivant, en 1754, au duc de Richelieu : « Si M. le Maréchal témoigne de la bonté aux capitouls, ils seront considérés, et cela est nécessaire pour que le bien se fasse. » Il rend hommage, d'ailleurs, au talent de quelques-uns d'entre eux : Lagane (1753) ; Tilhol, chef du Consistoire en 1754, « qui sait les affaires de la ville sur le bout du doigt » ; Amblard, qui sera son subdélégué ; l'illustre Furgole, l'honneur du barreau toulousain. Mais il les surveille étroitement, les semonce si besoin est, maintient les règles en vigueur depuis le grand roi, demeure le tuteur vigilant d'une ville devenue mineure et de magistrats toujours sujets à caution.

1. En 1731, c'est le cas du capitoul Astruc, médecin consultant du roi et professeur au Collège royal de médecine.

2. Banquet des élections du 30 janvier (saint Sébastien et saint Fabien, patrons de l'Université), du 17 mai (la Délivrance), de la Pentecôte, de la Fête-Dieu, des Jeux Floraux (1er et 3 mai).

Réforme de 1778. Conseil général. Conseil politique.

Cette institution antique, frappée d'une évidente décrépitude, avait au surplus besoin d'être rajeunie. L'arrêt du Conseil du 26 juin 1778 modifia très sensiblement son caractère. Il abolit les anciens Conseils et établit deux nouvelles assemblées : 1° Le Conseil général, soixante-neuf membres, dont treize membres de droit (8 magistrats du Parlement, 4 ecclésiastiques, le recteur) et cinquante-six éligibles par leurs pairs (14 par la noblesse, 14 par les anciens capitouls, 28 par les citoyens notables). Ce Conseil choisit les capitouls, les membres électifs du second Conseil, les commissions, les officiers de l'Hôtel de ville; il examine les comptes. — 2° Le Conseil politique ordinaire : quarante-six membres tirés du Conseil général, dont trente-deux électifs. Ce Conseil, convoqué par les seuls capitouls, connaît de toute l'administration et autorise les dépenses supérieures à 100 livres. Quatre commissions permanentes (contentieux, affaires économiques, assiette des impôts, audition des comptes) sont formées d'élus des trois classes d'habitants, choisis par le Conseil général en dehors de lui-même, ainsi que de cinq magistrats membres-nés. Enfin, les huit capitouls sont nommés par le Conseil général sur une liste de seize noms présentés par les capitouls en charge Ils ne représentent plus chacun son quartier [1], mais l'ensemble de la ville. Surtout ils comprennent trois classes : deux capitouls gentilshommes dont le premier préside les conseils, deux anciens capitouls dont le « premier de justice » ou président du tribunal capitulaire, et quatre notables (avocats, gradués, médecins, notaires, négociants de la Bourse, bourgeois). Un chef du Consistoire avait été établi par l'arrêt de 1778, choisi parmi les ex-capitouls avocats; il fut supprimé par l'arrêt du 8 janvier 1780. Pour être capitoul, il fallait être né à Toulouse, y avoir un domicile depuis dix ans et avoir fait un stage au Conseil politique; les fonctions duraient deux ans, et un arrêt de 1783 les porta à quatre ans, avec renouvellement par moitié tous les deux ans. L'anoblissement — point capital — était maintenu pour la deuxième et la troisième classes, mais les festins capitulaires étaient supprimés.

1. Il existait huit quartiers, huit paroisses, huit portes de la ville; les clefs de chacune de ces portes étaient confiées au capitoul du quartier.

Caractères de la réforme.

Cette réforme voulait briser l'ancienne hiérarchie et rétablir un système d'élections plus larges, en supprimant la vénalité, la chasse aux blasons et en ressuscitant les anciennes conditions d'éligibilité. Elle introduisait surtout, dans le corps municipal, avec les capitouls gentilshommes, un élément nouveau que le roi se flattait d'intéresser à la pratique de l'administration urbaine. Elle hiérarchisait ainsi la société dans une ville où les catégories se jalousaient déjà, en un temps où se développait le sentiment de l'égalité. En fait, les capitouls gentilshommes regardèrent de haut les collègues nouveaux nobles. Enfin, la nouvelle organisation demeurait au moins aussi compliquée que l'ancienne; elle maintenait une polysynodie fort désuète et peu pratique. Les premiers capitouls furent, au reste, désignés par le roi. Ce furent le chef du Consistoire, l'avocat Brassalières; les capitouls-gentilshommes marquis de Bélesta et de Gavarret; les ex-capitouls Gouazé et Joulia, et, pour la troisième classe, les avocats Sénovert, Ginesty, Monyer, le négociant Sahuqué. Les officiers de la ville furent réduits à quatre : syndic, trésorier, receveur des impositions, greffier. Le roi se réserva de régler le nombre des suppôts et limita à 12.000 livres annuelles le budget des dépenses « imprévues », tout ordonnancement supérieur à 100 livres restant soumis à l'autorisation de l'intendant.

Diminution des attributions capitulaires. Juridiction civile.

Les pouvoirs conservés par les capitouls, supérieurs à ceux de nos administrations modernes, diminuent, au XVIII[e] siècle, avec une constante régularité.

En dépit des ruses qu'ils emploient pour échapper au contrôle fiscal — ils vont jusqu'à diviser une dépense supérieure à 100 livres en plusieurs articles de 99 livres, — les capitouls n'ont plus la libre disposition des ressources budgétaires. Ils gardent l'exercice du droit de justice; à la veille de la Révolution, le tribunal municipal était formé de huit capitouls, trois assesseurs (avocats au Parlement chargés des enquêtes et procédures), du procureur du roi et avocat du roi au présidial exerçant leurs fonctions à l'Hôtel de ville et à la sénéchaussée, de six greffiers, avec quatre huissiers; 9 avocats au Parlement, faisant fonctions de procureurs, étaient attachés à la cour capitulaire. Mais la juridic-

tion civile, réduite à des causes peu importantes (salaires et gages), était contestée par le présidial, qui avait fait opposition, en 1786, à l'arrêt du Parlement du 4 août 1781 confirmant les droits du tribunal municipal. L'attribution la plus originale des juges restait le « Sommaire », justice d'arbitrage gratuite et rapide, sur dires respectifs, si pratique et si populaire que les huit capitouls, siégeant tous les jours, même les jours de fête, pouvaient à peine suffire à l'affluence des plaideurs. Le sénéchal, jaloux, essayait d'attirer à lui ces dernières causes. Mais l'intendant défendait, avec la justice municipale, l'intérêt du public. Cependant, à la veille de la Révolution (1788), ce qui restait de juridiction civile était menacé. La Révolution devait en amener la disparition. Depuis 1738, les capitouls avaient également perdu, au profit du juge mage, la surveillance et la police des livres, des colporteurs et crieurs de gazettes.

Juridiction criminelle.

Au criminel, les capitouls possédaient la juridiction de première instance, également contestée par le présidial. Ils disposaient de onze commis de police et des quatre cents dizeniers assermentés, choisis par moulons, qui veillaient au bon ordre et dressaient procès-verbal à l'occasion. Ils avaient toujours leurs prisons du Capitole, les plus sûres de la ville, qu'ils déclarent en bon état en 1788 et qui servaient, par emprunt, aux autres juridictions. Ils présidaient aux exécutions, dont les frais leur incombaient. Leur justice avait des tarifs plus bas que ceux de la justice royale ou seigneuriale; de plus, ses opérations étaient plus rapides. L'affaire Calas montre qu'elle agissait parfois avec une imprudente précipitation. La même affaire montre aussi que la juridiction municipale, dans les choses d'importance, était dessaisie par le Parlement. Comme la juridiction civile, la criminelle, tout au moins le « grand criminel », était très menacée en 1788, puisque les capitouls insistaient pour qu'elle leur fût conservée, en arguant que les titres justifiant ce privilège « se perdaient dans la nuit des temps ». La Révolution, on le verra, ne l'épargna pas davantage.

Le guet.

Les forces de police, signe visible de l'ancien droit de Toulouse à posséder une force armée, passent, au XVIIIe siècle, sous l'autorité du roi. La compagnie du guet, qui assurait

le service des audiences, l'application des jugements capitulaires, la garde des prisons, la police des exécutions, le service d'honneur des fêtes, des processions et des escortes officielles, dépendait entièrement de l'Hôtel de ville jusqu'en 1748. Ses soixante-dix hommes, précédés de deux tambours et d'un fifre, avaient bel air sous leur habit blanc épauletté et galonné, avec la veste et la culotte écarlate. A dater de 1748, le capitaine est nommé par le roi. En 1780, à la suite d'une sanglante échauffourée où le guet tira sur la foule (9 juin 1780), le roi supprima l'ancien corps, généralement peu aimé à Toulouse à cause de sa brutalité. C'étaient tous d'anciens soldats, aux sobriquets pittoresques; ils furent remplacés par une nouvelle compagnie de cent cinquante-six hommes, vêtus de bleu, commissionnés par le roi, ainsi que tous leurs officiers, mais obéissant aux capitouls pour le service journalier, logés à leurs frais au Collège de Maguelone, puis à l'Hôtel de ville. En fait, la police était devenue royale plus qu'elle ne demeurait municipale. Les capitouls ne conservent plus la haute main que sur la garde bourgeoise, rarement convoquée jusqu'en 1772, réorganisée, à cette date, en trente compagnies de quatre-vingt-dix hommes. La garde bourgeoise aidait le guet dans les patrouilles de nuit, les incendies et le service d'honneur des fêtes officielles. Mais les artisans répugnaient à ces corvées onéreuses et parfois non exemptes de danger; ils y échappaient le plus possible, de sorte que les compagnies bourgeoises se composaient surtout de la lie du peuple.

Disparition des derniers privilèges. Le logement des troupes.

Un des privilèges auxquels la ville tenait le plus était l'exemption du service militaire et du gîte d'étape. En 1719, lors de la courte guerre entre la France et l'Espagne, le Régent la dispensa gracieusement de la milice, comme tout le Languedoc, moyennant un don gratuit; mais c'était là une guerre pour rire. A dater de l'organisation des milices par le duc de Bourbon (1725), Toulouse fut obligée à fournir son contingent, en cas de nécessité. Barthès nous décrit, à la date du 27 octobre 1743, le départ des miliciens, « hommes bien mis, fort lestes, jeunes et très contents ». Le même Barthès note qu'à dater de 1745 le roi envoie des garnisons à Toulouse, en dépit du privilège d'exemption du logement.

Les capitouls, cette année-là, protestent auprès du gouvernement, se plaignent des frais, désordres, incendies et molestations amenés par le séjour du Grand-Infanterie, dont les soldats les ont injuriés et couchés en joue. Il est vrai qu'on a le spectacle de la « petite guerre » sur l'esplanade, hors la porte Montgaillard, sans compter les exécutions de déserteurs et les fustigations de ribaudes. En 1749, le régiment de Bourbonnais cantonne à Saint-Cyprien; en 1752, c'est le régiment de Quercy. Pendant la guerre de Sept ans, passages et séjours sont continuels. La municipalité doit assumer la charge de louer des maisons pour loger les troupes. Cependant, jusqu'à la Révolution française, Toulouse n'a pas eu de garnison permanente. Le régiment des recrues de sa généralité, formé par l'ordonnance du 1er février 1763, a son quartier à Montpellier. L'*Etat militaire de la France* en 1789 (1), en mentionnant les régiments en quartier à Auch, Albi, Castres, Montauban, etc., est muet sur Toulouse, qui fait partie de la 13e division militaire (Languedoc et Roussillon). Nous ne trouvons dans notre ville qu'un ordonnateur (intendant militaire), les deux lieutenants des maréchaux (2) et une simple lieutenance de la maréchaussée ou gendarmerie, dont la direction est à Montpellier. Au reste, l'absence de garnisons régulières, seul vestige d'un vieux privilège, est désormais plutôt un désavantage.

Fin des privilèges fiscaux.

De même, pour les impôts, s'évanouit, au XVIIIe siècle, la fiction des exemptions municipales. Les capitouls ont pu encore défendre victorieusement (1726-1727) leur privilège d'exemption de la taxe des anoblis. Mais, en 1771, Maupeou et Terray les obligent à la payer. Il faut désormais faire son deuil de ce droit de franc-fief, si souvent revendiqué, menacé, confirmé, cette fois définitivement enterré. Les Toulousains paient, comme aujourd'hui, les impôts communaux et les impôts d'Etat, sans compter les contributions exceptionnelles de la province Les premiers sont des taxes indirectes (vins, viandes, farines, laines, etc.), affermées, avec les droits patrimoniaux, 380.000 livres à la veille de la Révolution. Les seconds sont des taxes directes, perçues en partie par

1. Publié annuellement par Roussel.
2. Constituant le tribunal dit du point d'honneur.

le receveur municipal, ce qui constitue pour le roi une économie et une commodité, établies suivant un forfait ou abonnement, avantage plus apparent que réel, car l'économie qui en résulte n'allège guère les petites gens. La capitation est répartie par les capitouls et les dizeniers (arrêt du 4 mars 1742) et produit, en 1788, 99. 684 livres. Le vingtième, établi en 1749, en remplacement du dixième, impôt sur le revenu déclaré, frappait presque exclusivement l'industrie ; les corporations payaient en bloc et répartissaient entre leurs membres. Il montait à 28.050 livres et 2 sols (1788). La taille, réelle pour les deux tiers, personnelle pour le surplus ([1]), était perçue sur un cadastre révisé de 1679 à 1697, que l'on refait à dater de 1783 ; en 1788, elle se montait à 262.385 livres 13 sous 3 deniers ; elle accuse une diminution constante ([2]). En cet impôt se résumaient toutes les inégalités, tous les privilèges de l'ancien régime. Outre les biens nobles ou les personnes réputées nobles, les établissements religieux, les collèges de l'Université, les moulins du Château et du Bazacle en étaient exempts.

Toulouse, simple municipalité de province.

Comme toutes les autres villes françaises du XVIII[e] siècle, Toulouse est victime de la centralisation et du despotisme administratif, à peine atténués par quelques survivances — toutes formelles — des libertés passées. Sans doute, le décor, les titres restent les mêmes ; mais, derrière leurs somptuosités un peu défraîchies, il n'y a rien. En 1788, les manteaux capitulaires étaient si usés qu'ils ne pouvaient plus servir ; à quelques mois de la prise de la Bastille, ce petit fait prend la valeur d'un symbole.



L'Eglise, sa richesse.

L'Eglise continue à tenir dans la cité une place considérable ([3]). A la veille de la Révolution, on comptait, à Tou-

1. Rappelons que la taille réelle frappait les biens-fonds roturiers et que la taille personnelle frappait la totalité de la fortune des personnes non nobles.

2. Les Egyptiens imposaient à chaque particulier l'obligation de rendre compte de sa fortune et de ses ressources (Hérodote, liv. II, c. 177 ; Diodore de Sicile, l. I, p. 170 ; *Voyage d'Anacharsis en Grèce*).

3. Indépendamment d'un siège épiscopal, Toulouse possédait une juridiction ecclésiastique, une chambre souveraine du clergé, un bureau diocésain qui connaissait en première instance des affaires traitées à la chambre souveraine et une

louse, deux chapitres, une abbaye, vingt-trois monastères d'hommes, vingt-deux de femmes, un grand prieuré de Malte, douze églises paroissiales, six chapelles, six consorces (ou sociétés de prêtres se partageant les revenus d'une chapelle), neuf grandes confréries, cinq séminaires. A cela il fallait ajouter les huit églises du gardiage ou banlieue. La valeur des seuls biens des ordres religieux, y compris ceux de Malte, s'évaluait, en 1790, à 8.205.000 livres environ. Dans ce total, les propriétés du chapitre Saint-Etienne figurent pour 815.921 livres, celles des Chartreux pour 561.000 livres, celles des Grands-Augustins pour 337.000 livres, celles des Carmes pour 361.740 livres, celles des Dominicains pour 377.773 livres, celles des Bénédictins de la Daurade pour 278.830 livres, celles du chapitre Saint-Sernin pour 263.917 livres. Si l'on tient compte, en les capitalisant, des obits ou fondations diverses et des droits décimaux ou revenus de tout ordre, la fortune de l'Eglise, à Toulouse et gardiage, pouvait atteindre, à la fin de l'ancien régime, un capital d'environ 12 millions de livres, qui représenteraient une valeur actuelle de 40 millions de francs-or (1).

Déclin de son influence.

Cette richesse, l'étendue même des établissements religieux, qui apparentent Toulouse à une ville espagnole, semblent une survivance du passé et ne représentent plus, au XVIIIe siècle, l'influence réelle du clergé sur les âmes et les corps, influence si considérable au siècle précédent.

Les archevêques.

Les archevêques, de 1710 à 1791, se recrutent dans la haute noblesse; la plupart ne font que passer sur le siège de Toulouse, quoique celui-ci vaille au titulaire l'appréciable revenu de 182.000 livres environ et la jouissance d'un magnifique palais épiscopal; ils vont ensuite, en général, occuper

officialité métropolitaine et ordinaire. Cette chambre souveraine avait autorité sur les diocèses de Toulouse, de Pamiers, de Mirepoix, de Saint-Papoul, de Lavaur, de Rieux, de Montauban, de Narbonne, d'Alès, de Béziers, d'Agde, de Carcassonne, de Nîmes, de Montpellier, de Lombez, d'Auch, de Couserans, de Tarbes, de Lectoure, de Comminges, de Castres, de Cahors, de Lodève, d'Uzès, de Saint-Pons, d'Alet, d'Albi (Chanoine Contrasty, *Toulouse à la veille de la Révolution*, [Revue historique de Toulouse, 1934, p. 66]).

1. Henri Martin (*Ventes de biens nationaux dans la Haute-Garonne*) nous fournit lui-même ces données. Dans ses articles sur le *papier-monnaie sous la Révolution française* (*Bull. de l'Ac. de Législation*, 1919-1920), il fixe, pour la région toulousaine, la valeur de ces biens à 16 millions et leur étendue à cent trente-trois domaines, avec 8.000 hectares de terres.

le siège primatial de Narbonne. Le seul qui soit mort à Toulouse est Henri de Nesmond (1719-1727), prélat fort éloquent, membre de l'Académie française et mainteneur des Jeux Floraux, qui légua tous ses biens aux hôpitaux, et dont le cœur fut déposé dans la vieille chapelle de Saint-Joseph de la Grave. Aucun n'est Toulousain. Seul, François de Crussol d'Uzès d'Amboise (1753-1758) étudia au Collège de l'Esquile. Les plus connus sont l'un d'origine irlandaise, Arthur Dillon (1758-1762), l'autre un Parisien, Etienne-Charles Loménie de Brienne (1762-1788) (1). La plupart ne résident guère ; ils ambitionnent la réputation d'administrateur ou de mécène plus que la gloire ingrate de pasteur des âmes. René-François de Beauvau (1713-1719) protégea les bénédictins Devic et Vaissette, auteurs de l'admirable *Histoire de Languedoc*. Arthur Dillon n'est guère connu à Toulouse que par la promenade qu'il fit construire et qui porte son nom. Loménie de Brienne n'a laissé un souvenir durable que grâce aux importants travaux dont il fut l'initiateur et l'animateur : les quais, le canal. Ces prélats aristocrates se laissent gagner par l'esprit du siècle, la mondanité et le scepticisme. Dillon fut un grand chasseur devant l'Eternel. Brienne, si l'on en juge par un mot de Louis XVI, « ne croyait guère en Dieu ». Ces archevêques de grande allure n'ont pas fait grand'chose pour la religion, si même ils ne l'ont pas desservie. Nous sommes loin des vertus d'un Monchal, de la haute valeur d'un Marca. Les synodes diocésains, qui se réunissaient périodiquement deux fois l'an au XVIIe siècle, ne s'assemblent, au XVIIIe, qu'avec la plus grande irrégularité.

Il est juste, pourtant, de reconnaître l'effort fait, en ce siècle de lumières, pour l'instruction du clergé. En 1707, l'archevêque Colbert de Villacerf fondait le séminaire de Saint-Lazare (2) ; en 1738, l'abbé Calvet, le séminaire de Saint-Charles (3), qui contenait cent soixante élèves et sept

Les séminaires

1. Loménie de Brienne, né à Paris en 1727, mort à Sens en 1794, fut cardinal et ministre sous Louis XVI. Ce roi, qui estimait peu son caractère et blâmait sa conduite privée, le nomma pourtant ministre, chef du conseil des finances, après la chute du ministre de Calonne, en 1787. La politique financière de ce fastueux prélat ne réussit pas mieux que celle de ses prédécesseurs; il dut se retirer après avoir annoncé la convocation des Etats Généraux pour le 1er mai 1789.

2. Hors la porte Matabiau, en 1756, au noviciat des Jésuites (caserne de la Mission).

3. Caserne de ce nom.

professeurs sulpiciens. Le séminaire de Caraman disparaît en 1754, mais, en 1784, Brienne établissait le Petit-Séminaire [1], ce qui portait à cinq le nombre des collèges ecclésiastiques à Toulouse : le séminaire diocésain, Saint-Charles, Saint-Lazare ou de la Mission, les Irlandais, le Petit-Séminaire.

Décadence de la vie monastique.

Tandis que le siècle précédent est signalé par la floraison de la vie monastique et la fondation de nombreux ordres, le XVIIIe nous offre le spectacle d'une évolution inverse. La seule maison nouvelle est celle des Filles du Bon-Pasteur, établie par François de Beauvau, vers 1715, pour l'hospitalisation et la conversion des filles de mauvaise vie. En 1783, deux abbés fondent, au faubourg Saint-Etienne, une maison du même genre, le Bon Jésus, où on employait les repenties à fabriquer de l'eau-de-vie de vin [2]. Par contre, les couvents se dépeuplent ou se ferment. Au moment de la Révolution, les Grands-Augustins étaient réduits à vingt-huit, les Grands-Carmes à vingt-sept, les Chartreux à vingt-quatre, les Minimes à quatorze, les Trinitaires à dix, les Cordeliers de Saint-Antoine du Salin à neuf, les Feuillants à deux ! Les monastères de femmes restaient, en général, plus peuplés ; cependant, les Visitandines, qui sont quarante-sept au milieu du XVIIIe siècle, ne sont plus que quarante-quatre en 1790, les Tiercerettes sont quatorze, les religieuses des Salenques neuf seulement. En 1771, les chanoines de Sainte-Croix et de Saint-Orens, au nombre de trois, se sécularisent et sont réunis au chapitre Saint-Sernin ; ils cèdent leur maison de la rue Matabiau aux Filles du Bon-Pasteur, précédemment établies sur le quai à Saint-Cyprien. Les Bernardins sont menacés de disparition, faute de sujets pour se recruter. En 1787, les Pères de la Merci se dispersent, mais leur couvent d'Arnaud-Bernard n'avait pas encore été aliéné en 1790. L'immense richesse des monastères servait à entretenir une population sans cesse diminuée, qui ne dépassait guère les chiffres de quatre cent cinquante religieux ou chanoines et de cinq cents religieuses pour cinquante-sept chapitres ou couvents de tous ordres. La vie monastique devient mondaine. Les religieux de Grandselve donnent la comédie, écrivent

1. Rue des Lois.
2. Cette maison fut incendiée en 1788.

des vers [1]. Au reste, le roi et l'Eglise, préoccupés de cet état de choses, réformèrent le clergé régulier, à la suite de l'assemblée de 1785, et accélérèrent la désertion des couvents [2].

Décadence de l'esprit religieux.

Dans le clergé séculier, aussi bien que régulier, l'exemple venu d'en haut et la contagion du siècle agissent comme des dissolvants. Les concours des Jeux Floraux nous montrent bien des prêtres ou religieux « philosophes ». Le nombre anormal de lettres de cachet, délivrées sous Louis XV ou Louis XVI contre des ecclésiastiques, témoigne du relâchement de la discipline et des mœurs [3]. Sans doute, la religion garde encore son emprise sur les masses; les cérémonies, les processions, notamment la commémoration de la délivrance de 1562, continuent à dérouler, jusqu'à la Révolution, leurs pompes et leurs cortèges habituels de minimes, capucins, cordeliers et jacobins à travers la ville jonchée de fleurs et décorée aux frais de la municipalité. Quelques années avant la Révolution, les Dominicains envoient une relique de saint Thomas au duc de Parme et le chapitre des Pénitents-Gris en reçoit une de saint Jean-Baptiste. Les protestants qui habitent encore la ville sont tenus en suspicion et presque en quarantaine; ce sentiment généralement répandu à leur égard explique l'affaire Calas. Mais, si les habitudes, si les préjugés demeurent, si l'on porte encore la Vierge Noire devant les eaux irritées de la Garonne pour les apaiser, le prestige de l'Eglise est atteint. Le bourgeois Barthès, dans ses *Heures perdues*, ne cesse de gémir sur l'impiété grandissante, sur le mépris pour la religion, sur l'impunité dont ce mépris bénéficie le plus souvent. On parle haut, on rit à l'église. En 1760, le Parlement se voit obligé d'intervenir; en 1771, il condamne quelques jeunes blasphémateurs à faire amende honorable et à entendre la messe à la Daurade, entourés de quarante fusiliers. On avait fait pis, à Paris, au chevalier de la Barre, pour un moindre délit.

1. V. Adher, *Un noviciat chez les Bernardins au XVIII[e] siècle* (Revue des Pyrénées, 1908, p. 207, note 2).

2. V. V. Sicard, *L'ancien clergé de France*, 2 vol., Paris, 1893-94. La commission instituée par les arrêts du Consul de mai-juillet 1766 fonctionna jusqu'en 1789, recula l'âge des vœux monastiques, refondit les statuts, épura le personnel, groupa des monastères et même supprima certains ordres.

3. V. Aug. Puis, *Les lettres de cachet à Toulouse au XVIII[e] siècle*, 1914.

***

Les officiers.

Comme au XVIIe siècle et plus encore, Toulouse demeure une ville de fonctionnaires, de l'ordre judiciaire et financier principalement. La chancellerie du Palais se composait de trente-trois conseillers-auditeurs, scelleurs, rapporteurs référendaires, qui avaient tous le titre de secrétaires du roi, sans compter les huissiers. Le suppression (1749) de la viguerie n'a laissé subsister que la sénéchaussée, à laquelle elle s'est réunie. Ce tribunal compte vingt-deux offices en 1788 : juge mage, lieutenant criminel, lieutenant principal, deux lieutenants particuliers, treize conseillers, procureur du roi, deux avocats du roi, un greffier en chef. Il faut ajouter trente-deux offices de procureurs, sans compter huit huissiers audienciers, quatre sergents royaux et deux huissiers à masse d'armes. La maîtrise des eaux et forêts comprend un maître particulier, un lieutenant, un garde-marteau, un procureur du roi, un greffier. Il ne faut pas oublier les prévôts des maréchaux, juridiction militaire, ou tribunal du point d'honneur (trois officiers). Les officiers de finances étaient ceux du bureau des finances de Toulouse, avec ses deux présidents, ses vingt-six trésoriers, ses deux procureurs du roi, son avocat du roi et ses deux greffiers en chef. La juridiction des Traites comptait quatre officiers et un greffier ; celle des gabelles ou du grenier à sel, un nombre pareil ; l'hôtel des monnaies comprenait onze officiers. Enfin, le bureau des Domaines occupait quatre fonctionnaires et la direction des Fermes royales cinq fonctionnaires. Rappelons qu'un subdélégué de l'intendant résidait à Toulouse, avec un adjoint, un premier secrétaire et ses sous-ordres ; qu'il existait aussi une juridiction consulaire de la Bourse, la plus ancienne de France, une Chambre syndicale royale de librairie et d'imprimerie, une Chambre de commerce.

Le Parlement.

Plus exclusivement qu'à aucune autre époque, le Parlement résume en lui-même la vie active de Toulouse. « Les officiers du Parlement, dit Saint-Priest, tiennent presque à toute la ville et donnent le ton au reste. » Cette centaine de

magistrats [1], dont les familles étaient toutes unies par des liens de parenté, constituait la véritable aristocratie de la cité, aristocratie héréditaire dont les origines remontaient au XVIe siècle, au surplus pourvue de terres nobles, de titres seigneuriaux et souvent de beaux domaines. Elle régnait sur le monde des avocats, des procureurs, des greffiers, classe inférieure, un peu jalouse, mais qui vivait du Parlement et participait de son éclat. Elle dominait les Jeux Floraux, où les parlementaires formaient la masse principale des académiciens. Par l'armée, par la marine, elle hissait ses enfants dans les rangs de la noblesse d'épée, qu'elle considérait avec des sentiments mêlés d'envie et de dédain. Aussi fermée que l'oligarchie capitulaire, elle prétendait conserver la haute main sur les élections municipales, traitait avec une hautaine condescendance les magistrats municipaux et ne se privait pas de les tourner en ridicule. Les parlementaires étaient fiers de leurs fonctions, de leur richesse, de leur culture; et il est bien vrai qu'ils comptaient dans leurs rangs des hommes qui surent allier au talent du juriste l'éloquence ou tout au moins l'art disert et parfois trop fleuri qui en tenait lieu, les connaissances les plus variées et même de l'esprit tout court. Les Rességuier, les Dumas d'Aiguebère, les Riquet de Bonrepos, les d'Orbessan, les de Pegueyrolles, les Raffin, les Saint-Laurens, les Jougla de Paraza, les Catellan, les de Montégut sont de bons exemplaires de cette classe parlementaire toulousaine au XVIIIe siècle. Plusieurs purent se flatter d'illustres amitiés : la duchesse du Maine, Voltaire, Fontenelle, Joly de Fleury, Malesherbes [2].

Rôle actif du Parlement au XVIIIe siècle.

Le règne de Louis XV fournit au Parlement de Toulouse cent occasions de sortir du silence et de l'effacement auxquels l'avait condamné l'absolutisme de Louis XIV. Jaloux des lauriers du Parlement de Paris, se considérant, au reste, comme chargé de veiller au bien public et de faire respecter ce qu'il appellera les lois fondamentales du royaume, il interviendra, surtout vers la seconde partie du règne, dans la

1. Cent seize en 1771.

2. La juridiction du Parlement s'étendait sur les sénéchaussées de Toulouse, Auch, Annonay, Béziers, Cahors, Castres, Carcassonne, Castelnaudary, Figeac, Gourdon, L'Isle-Jourdain, Lauzerte, Limoux, Lectoure, Montpellier, Nîmes, Le Puy, Pamiers, Rodez, Tarbes, Villeneuve-de-Berg, Villefranche-de-Rouergue.

religion, la finance et la politique, se dressera contre l'autorité royale pour en limiter l'exercice et acquerra, par son attitude, une grande popularité. Il a, sans le vouloir, encouragé l'esprit d'opposition à l'ancien régime et préparé, pour sa part, la Révolution. Les seuls événements notables des annales de Toulouse, à cette époque, appartiennent à son histoire.

Le Parlement et le Jansénisme.

Dans les longues querelles que la bulle *Unigenitus* déchaîna en France, le Parlement de Toulouse eut son mot à dire. On sait que cette fameuse bulle ou constitution (1713) avait condamné des propositions contenues dans un livre du P. Quesnel, de l'Oratoire, chef du parti janséniste après la mort du Grand Arnauld. L'opposition qu'elle suscita permet de mesurer la vitalité d'un parti religieux que Louis XIV s'était flatté d'anéantir. La bulle avait comme adversaires non seulement les jansénistes ou sympathisants, mais les gallicans, partisans de l'autonomie de l'Eglise française, adversaires de l'absolutisme pontifical et de l'infaillibilité. Le gallicanisme, même le jansénisme gardaient dans la magistrature d'ardents défenseurs. En interdisant, en 1718, la publication de la bulle et en censurant les mandements des évêques de Vabre, de Saint-Pons et de Lavaur, qui la déclaraient article de foi, le Parlement de Toulouse entendait défendre les privilèges et libertés de l'église gallicane, formulés dans la fameuse déclaration du clergé, de 1682. Mais il garde, plus que le Parlement de Paris, le souci de la stricte orthodoxie catholique. Lorsque l'archevêque de Montpellier, Colbert, janséniste et gallican notoire, interdit la célébration de l'office en l'honneur de Grégoire VII, aux applaudissements des parlementaires de Paris, de Metz et de Rennes, ainsi que de tous les adversaires de Rome (1729), nos magistrats toulousains ne le suivent pas et enregistrent docilement, en 1730, la déclaration royale qui condamne les écrits jansénistes et prescrit l'observation de la bulle. Ils ne se mêlent pas davantage à l'agitation qui se créa sous la Régence pour le rétablissement des Filles de l'Enfance. Cette réserve ne va pas tarder à disparaître. Avec les générations nouvelles de conseillers, imbus de l'esprit du siècle, les manifestations hostiles à l'ultramontanisme se multiplient. En 1753, le

Parlement réprimande un Père jésuite pour avoir professé des doctrines ultramontaines. En 1756, il ordonne qu'on enseigne les quatre articles de 1682 et défend de recevoir les bacheliers et licenciés qui n'auraient pas, dans leurs thèses, soutenu les doctrines gallicanes.

A la même époque, il décrète des curés pour avoir refusé les sacrements lorsque les malades ne pouvaient présenter un billet de confession signé d'un prêtre ayant accepté la bulle *Unigenitus*. Il fait cause commune avec le Parlement de Paris, le 7 décembre 1753, pour supprimer l'encyclique de Benoît XIV (octobre 1756), qui, tout en interdisant la pratique des billets de confession, faisait de la bulle un article de foi.

Le Parlement et les Jésuites.

Nos magistrats n'allaient pas tarder à signaler leur zèle gallican dans le procès des Jésuites (1762). Cet ordre, ennemi acharné des jansénistes au XVIIe siècle, passait pour le pilier de l'ultramontanisme jalousé des autres ordres religieux; des Oratoriens et Dominicains surtout, il était l'objet des rancunes jansénistes et des hostilités gallicanes. L'attentat de Damiens (1757), attribué contre toute vraisemblance par le populaire aux Jésuites, réveilla le souvenir de Ravaillac et des théories du régicide, qu'ils passaient pour professer. Dès le 9 septembre, l'avocat général Malaret dénonça la réimpression du traité de théologie du père jésuite Busembaum, fit lacérer et brûler le livre comme contenant « des propositions scandaleuses, détestables, contraires aux lois divines et humaines et tendant à la subversion de l'Etat », et cita les professeurs du collège pour s'entendre défendre l'usage d'un ouvrage aussi pernicieux. Or, dans le même temps avait lieu, devant le Parlement d'Aix, le procès du père Lavalette, dont l'entreprise commerciale, ruinée par les Anglais, avait englouti les fonds de négociants marseillais; ceux-ci réclamaient les sommes avancées à l'ordre, considéré comme responsable et solidaire. Le litige, porté à Paris sur un appel malencontreux des Jésuites, cessa d'être une simple action en revendication pécuniaire pour devenir le procès de la Compagnie de Jésus elle-même, procès auquel la France entière s'intéressa avec passion.

Le procès des Jésuites à Toulouse.

Comme la plupart des Parlements de France, celui de Toulouse se solidarisa avec la Cour de Paris et procéda contre la Compagnie de Jésus, de 1761 à 1763. Le 15 septembre 1761, il ordonnait le dépôt au greffe des statuts de l'ordre. Sept commissaires furent désignés pour les examiner; après cinq mois d'études, ils déposèrent leur rapport en mai 1762, déclarant les constitutions « contraires aux lois de la nation et à la sûreté du prince ». Le 5 juin, toutes chambres réunies, le Parlement arrêtait, conformément au réquisitoire du procureur général Riquet de Bonrepos, que les Jésuites devraient remettre au greffe l'état de leurs propriétés et leurs titres, ainsi que la liste de leurs religieux; défense était faite d'entrer dans leur société, d'enseigner leur théologie et de fréquenter leurs séminaires. Le 16 juin, vingt-six de leurs livres furent condamnés au feu pour leur « doctrine meurtrière et abominable », ainsi qu'avec une bulle de Clément XIII en leur faveur. En septembre, des bureaux d'administration furent établis pour gérer leur collège, que l'on confia aux Doctrinaires. L'ordre appela comme d'abus; mal lui en prit. Le 8 février 1763, Riquet de Bonrepos requit contre eux avec violence : « Qu'attendez-vous encore, Messieurs, pour couper les branches d'un arbre dont la racine et le tronc sont à Rome, dont les rameaux s'étendent à tout l'univers, interceptant la lumière simple et brillante de l'Evangile pour y substituer le faux jour de la politique, des équivoques, des restrictions mentales, de l'amour-propre et de l'orgueil? » Le 26 février parut l'arrêt proscrivant la Compagnie et qualifiant les membres de « perturbateurs du repos public » et d' « ennemis du roi ». Ils étaient exclus du ressort à perpétuité, devaient quitter leurs maisons dans la quinzaine, renoncer à leurs costumes et à l'obéissance prescrite par leurs statuts; il leur était défendu de prononcer des vœux, d'aspirer à tout héritage, d'acquérir un grade universitaire, d'exercer une fonction quelconque sans avoir prêté le serment d'être fidèle au roi. Six cent quatre-vingt-neuf jésuites quittèrent le Languedoc. A Toulouse, le collège dont ils furent dépouillés devint le Collège royal, ancêtre du Lycée actuel. Leur maison professe, rue des Marchands, fut démolie en 1766. Leur noviciat, acheté en 1765, par les Pères de la Mission, devint le séminaire de ce nom (1).

1. Caserne de la Mission.

L'opposition à ces mesures.

Cette exécution ne fut pas unanimement approuvée. L'archevêque d'Auch, l'évêque de Saint-Pons, de Guenet, surtout l'évêque de Lavaur, de Fontange, futur successeur de Brienne à Toulouse, intervinrent en faveur de l'ordre; leurs lettres furent lacérées et brûlées par ordre du Parlement. De nombreux libelles parurent, favorables aux Jésuites, d'un ton âpre et violent, attaquant les magistrats toulousains; ceux-ci les firent déchirer et réduire en cendres par le bourreau. Les Jésuites avaient des amis partout, même dans le Parlement, où l'on dut récuser plusieurs membres le jour du jugement. Le premier président François de Bastard lui-même, élevé par eux, avait tenté d'endiguer les passions de ses collègues. Ceux-ci montrèrent, à son égard, une attitude fort hostile; sa femme fut même insultée. L'arrêt d'expulsion ne fut voté, dit-on, que par 41 voix contre 39. Les Jésuites partis, les rancunes ne s'apaisèrent pas et trouvèrent un aliment dans des incidents nouveaux.

Le Parlement et les protestants. Rochette. Le procès Calas. (1762). L'affaire Sirven (1764).

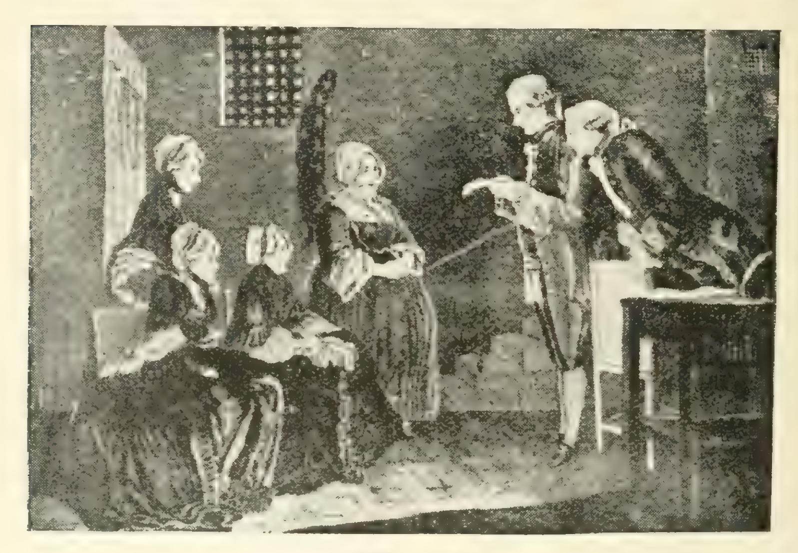
Dans le même temps où il frappait à coups redoublés sur les Jésuites, le Parlement avait à cœur de montrer son zèle catholique à l'égard des protestants, spécialement envers les pasteurs qui dirigeaient les églises du désert. Déjà, en 1742, l'un de ceux mis en arrestation s'était fait nommer garde des bois de la Grésigne. En 1762, le Parlement condamna à la pendaison le prédicant François Rochette, et à la décapitation trois jeunes gentilshommes verriers, les frères de Grenier, du Mas-d'Azil, qui avaient tenté de délivrer Rochette à Caussade, où il était retenu prisonnier. L'exécution eut lieu, le 19 février 1762, place du Salin, au milieu d'une foule immense.

Quelques jours après (10 mars) fut rompu vif, étranglé, consumé sur un bûcher, après avoir subi la question ordinaire et extraordinaire, le marchand lingier Jean Calas, accusé d'avoir tué son fils aîné, Marc-Antoine, dans la nuit du 13 au 14 octobre 1761, pour l'empêcher de se convertir au catholicisme [1].

1. V. Léopold Labat, *Jean Calas*, Toulouse, 1910; Dubédat, *Hist. du Parlement de Toulouse*, t. II; Henri Jacoubet, *Explication nouvelle* (Grande Revue, 1932); Alex Coutet, *Jean Calas roué vif et innocent*, 1933. Cet événement tragique a été discuté avec passion. Jean Calas, né à La Cabassède (Tarn), en 1698, s'était fixé à Toulouse, en 1721, rue des Filetiers (actuellement Filatiers), nº 16. Zélé protes-

Enfin, deux ans après, le 5 mai 1764, le Parlement confirmait la sentence du juge de Mazamet condamnant, par contumace, à être pendus, les époux Sirven, protestants de Castres, accusés d'avoir assassiné, pour le même motif, leur fille aînée Elisabeth, trouvée morte dans un puits; plus heureux que Jean Calas, ils avaient pu se réfugier en Suisse [1].

Tous ces arrêts, obtenus sur des témoignages aveugles et passionnés, portaient la marque de l'esprit d'intolérance.



L'affaire Calas
La mère, les deux filles, avec Jeanne Viguier, leur servante, et l'ami le jeune Lavaysse (1765), par Carmontelle

Le capitoul David de Beaudrigue, qui avait fait la première enquête et arrêté tous les Calas, y compris un jeune protestant de passage chez eux; le juge Trinquier, qui avait informé

tant, père de six enfants (dont l'aîné Marc-Antoine), Jean Calas fut accusé d'avoir pendu ce dernier, après un repas de famille et par fanatisme, avec la complicité de sa femme, d'un autre fils et d'un ami. Calas fut condamné par sept conseillers sur treize. Voltaire recueillit la veuve Calas et deux de ses enfants; il se voua à la réhabilitation de la mémoire de leur père pendant trois ans, s'élevant sans cesse « contre la légèreté qui avait présidé à l'instruction et à la condamnation ». Le Parlement de Paris, après évocation de l'affaire, réhabilita le condamné, ainsi qu'il est dit ci-après, en 1765.

1. Elisabeth Sirven, une folle, s'était vraisemblablement suicidée, comme d'ailleurs s'était suicidé Marc-Antoine Calas, d'humeur soucieuse et sombre, à la suite d'une crise aiguë de neurasthénie.

dans l'affaire Sirven, étaient persuadés, comme le populaire, que les protestants suppriment ceux des leurs qui abandonnent leur religion. Les magistrats de la Tournelle, que Voltaire assimilait à des Hurons et des Topinambous, et qui condamnèrent Jean Calas malgré les plus fortes présomptions d'innocence, subissaient l'influence du préjugé vulgaire et de la passion religieuse. Quelques semaines après le supplice de Calas, la ville ne célébrait-elle pas, avec toutes les pompes officielles, le 17 mai 1762, par une procession commémorative que décrit longuement Barthès, le second centenaire de la Délivrance? Quelques années auparavant (juin 1742), le même Barthès ne nous raconte-t-il pas le supplice d'un voleur de vases sacrés : poing coupé, supplice du feu et étranglement? Toulouse est encore une ville très catholique, et les progrès de la philosophie s'y révèlent tardifs. A propos de l'Affaire Sirven, Voltaire admet qu'il y a dans le Parlement tout au plus une douzaine de magistrats philosophes. Par fortune, ces différents drames judiciaires ont mis en lumière et l'héroïque constance des persécutés qui moururent tous très fermement sans vouloir abjurer ou se reconnaître coupables, et la clairvoyance et la large humanité de certains catholiques : le conseiller de La Salle, l'avocat Sudre qui défendit Jean Calas, la visitandine sœur Anne-Julie qui travailla à sa réhabilitation, convaincue de l'innocence de Calas par sa fille Nanette [1], qu'elle aimait tendrement sans avoir pu la convertir. Ces drames ont fourni à Voltaire l'occasion de ses plus brillantes campagnes en faveur de la tolérance, dont la cause fut définitivement gagnée par la réhabilitation de Calas (1765) et celle de Sirven (1775). Le Parlement de Toulouse, qui ne s'était incliné devant la première qu'après une assez longue résistance et de mauvaise grâce [2], s'honora en réformant lui-même le procès Sirven, aux applaudissements de Voltaire, qui, pourtant, ne lui avait ménagé ni ses indignations ni ses railleries.

1. Les deux filles de Calas furent confiées aux Visitandines. Les Calas ayant été ruinés par le procès, le roi leur accorda un dédommagement pour éteindre, de leur part, une action en revendication contre La Tournelle. Le fac-similé de l'arrêt Calas a été reproduit dans *Le Capitole et le Parlement de Toulouse*, par Henri Ramet, p. 153.

2. Refus de soumettre à la décision du bureau de cassation du Conseil (mai 1763), refus d'enregistrer l'arrêt de réhabilitation du 9 mars 1765.

Le Parlement et les Édits de finance.

C'est surtout en matière d'édits de finance que le Parlement s'est signalé par sa résistance au gouvernement. En refusant l'enregistrement de nouveaux impôts, ou en l'accompagnant d'observations et de réserves, souvent hautaines, il faisait figure de défenseur des contribuables, quoique la plupart du temps il défendît les intérêts particuliers de la noblesse d'office. Il s'arrogeait le droit de s'insurger contre les édits non enregistrés, d'en interdire l'exécution, de suspendre le cours de la justice, de protester par des démonstrations collectives contre les ordres formels du roi. Pendant toute la seconde partie du XVIII[e] siècle, la révolte parlementaire a été presque permanente ; elle a sapé l'autorité royale, que les magistrats se flattaient de soutenir et dont ils s'obstinaient à se proclamer les représentants et les interprètes.

Déjà, sous la Régence, le Parlement de Toulouse s'était refusé à enregistrer les édits établissant le Système, la Banque royale, le papier-monnaie ; ses remontrances lui avaient valu de sévères lettres de jussion de d'Argenson, le garde des sceaux. Au moins, en telle matière, pouvait-il penser qu'il protégeait les intérêts du public, car l'invasion des billets de banque et la faillite du Système lui donnèrent raison et causèrent de profondes perturbations en Languedoc. Nouvelle résistance à propos de l'abaissement du taux des rentes et, sous le ministère Fleury, à propos de l'établissement de taxes nouvelles. Il soutenait obstinément son droit de vérifier tous les édits bursaux avant leur application, et cette prétention, depuis longtemps affirmée, se heurtait aux privilèges de la Cour des Comptes, de la Cour des Aides de Montpellier et des Bureaux des finances. La déclaration du 20 janvier 1736 tranche la question en faveur des juridictions financières sans que le Parlement veuille céder. Le roi disait des magistrats toulousains qu'ils étaient « une muraille de fer ».

L'affaire des vingtièmes.

L'établissement par Machault d'Arnouville de l'impôt du vingtième et la suppression, pour cette nouvelle contribution, du vieux système de l'abonnement des pays d'États, fut la cause d'un conflit très vif entre le roi, représenté par le maréchal de Richelieu, commandant de la province, et les

Etats de Languedoc, présidés par l'archevêque de Toulouse, le cardinal de La Roche-Aymon. Les Etats refusèrent le don gratuit exigé par le roi, furent dissous et cessèrent d'être convoqués de 1749 à 1752. La Cour des Aides fit au roi des remontrances; une vive effervescence se manifesta dans le pays. Le Parlement se joignit au concert des protestations. Il allait en prendre l'initiative, avec une singulière vigueur, lors de l'établissement, en 1759, d'un second vingtième et, en février 1760, d'un troisième, aggravé d'un doublement de la capitation. Le 24 mars 1760, il rendit un arrêt contre ces nouveaux impôts ainsi que contre l'usage des dons gratuits et contre le système des abonnements contractés sans l'enregistrement de la Cour; ainsi, il entrait en conflit avec les Etats de Languedoc, dont l'existence et l'autorité avaient toujours porté ombrage à ses prétentions — ne se considérait-il pas comme le corps représentatif et dirigeant de la province? — et dont la composition même suscitait ses défiances et ses critiques. (Les Etats ne comprenaient aucun délégué de la noblesse de robe.) Cependant, sur leur intervention, les arrêts du Parlement furent cassés. Le Parlement les reprit avec défense formelle d'y désobéir (janvier 1761) et une nouvelle cassation ne put briser sa résistance.

Le duc de Fitz-James à Toulouse.

Le 24 avril 1763, le ministère Choiseul prorogeait les second et troisième vingtièmes, contrairement à la promesse faite de les supprimer la guerre finie [1]. Le même édit prescrivait le dénombrement des biens du royaume, afin d'assurer une exacte perception de l'impôt, et instituait deux taxes nouvelles, un sou par livre sur les fermes et octrois, un centième denier sur les insinuations de certains actes, particulièrement les translations de propriétés [2]. Le roi s'attendait à la résistance du Parlement de Toulouse, soucieux de se solidariser avec les autres cours du royaume. Le commandant de la province, Charles de Fitz-James [3], fils du maréchal de Berwick, officier passant pour énergique, arriva à Toulouse, le 9 septembre 1763, sans cortège ni pompes officielles, et logea à l'archevêché. Le Parlement

1. La paix de Paris avec l'Angleterre était sur le point d'être signée.
2. Et surtout des charges et offices.
3. 1712-1787.

avait cassé la délibération capitulaire du 31 août lui offrant la « grande entrée », sous prétexte que les lettres patentes de nomination n'avaient pas été vérifiées et enregistrées par la Cour. Les pourparlers pour une solution amiable ayant échoué, Fitz-James fit occuper le Palais par les troupes, le 13 septembre, s'y rendit vers 5 heures, y trouva toutes les Chambres assemblées, fit connaître ses pouvoirs et ordonna l'enregistrement des édits. Le Parlement protesta et se retira. L'enregistrement se fit néanmoins en présence du premier président de Bastard, du procureur général, des greffiers et de l'huissier de la Cour. Mais les parlementaires rendirent un arrêt défendant de lever les impôts enregistrés (14 septembre); cet arrêt fut affiché partout par des mains mystérieuses. Le 17, des patrouilles de soldats arrachaient les affiches, et le 18 tous les parlementaires étaient mis aux arrêts avec deux gardes. Toulouse regorgeait de troupes arrivées du 14 au 20 et casernées à Saint-Cyprien. Fitz-James était logé au château de Montblanc, à Croix-Daurade, chez le capitoul Nicol. Cependant, le Conseil du roi cassait les arrêts du Parlement (19 septembre) et le cours de la justice demeurait suspendu. Le 3 décembre, on leva les arrêts. Sitôt rétabli, le Parlement décrétait le duc de prise de corps « au nom du roi » (17 décembre) et les huissiers allaient signifier la sentence à Montblanc; mais ils déguerpirent devant les menaces des gardes. Le Conseil d'Etat annula ces derniers arrêts; le roi manda à Versailles les parlementaires, dont une députation, conduite par le président de Niquet, partit peu après Fitz-James (27 janvier 1764), « aux acclamations d'une foule énorme ». Nos magistrats, fort mal reçus, rentrèrent le 18 mars « sans pompe ni cavalcade ». Les lettres patentes du 25 février 1764 imposèrent l'oubli et le silence. Le Parlement les enregistra de mauvaise grâce, le 26 mars. Le cours de la justice reprit normalement. Mais cet épisode, qui attira au Parlement de Toulouse les félicitations des autres Cours, laissa des traces profondes. Le premier président de Bastard, déjà suspect dans l'affaire des Jésuites, encourut dans cette circonstance, pour avoir soutenu l'autorité du roi, les haines de ses collègues; ceux-ci lui adressèrent une lettre très dure pour lui rappeler « les

principes qui caractérisent le vrai magistrat ». Il devait être transféré à Paris, en 1768, et remplacé par le Parisien Drouin de Vaudreuil (1768-1770). L'autorité royale elle-même ne fut pas rehaussée par ces méthodes brutales appuyées de déploiements militaires. Le roi ne semblait-il pas, dans ses lettres patentes du 25 février, capituler devant le Parlement lorsqu'il écrivait ces mots : « Si des voies, qui n'ont été occasionnées que par les circonstances fâcheuses du besoin le plus pressant, ont pu donner lieu à des alarmes, Nous avons bientôt fait connaître que Nous n'aurons jamais d'autre intention que de régner par l'observation des Lois et des formes sagement établies dans le royaume et de conserver à ceux qui en sont les dépositaires la liberté des fonctions qu'elles leur assurent. » La hardiesse insolente du Parlement n'avait d'égales que l'incohérence et la faiblesse du gouvernement.

Le dernier conflit (1769-1771).

Les magistrats devaient pourtant combler la mesure et appeler sur eux les foudres du pouvoir. Le Parlement de Toulouse suivait avec une attention passionnée le conflit entre le gouverneur d'Aiguillon et les Etats de Bretagne, soutenus par le Parlement. Il avait protesté contre la suspension du Parlement de Rennes et la formation du tribunal appelé le « bailliage d'Aiguillon ». Lorsque le gouverneur, rappelé à Paris, eut été traduit devant la Cour de Rennes pour actes illégaux et arbitraires, et que son procès eut été évoqué devant elle par la Cour de Paris, le Parlement de Toulouse prit fait et cause pour ceux de Rennes et de Paris, et, à l'exemple des magistrats parisiens (arrêt du 2 juillet 1770), rendit un arrêt déclarant d'Aiguillon coupable. En même temps, il greffait sur cette extraordinaire procédure un conflit personnel avec les Etats de Languedoc. Les règlements des Etats, qui venaient d'être réimprimés, réservaient à la seule noblesse d'origine le privilège de représenter le second ordre de l'Etat. Le 14 juillet 1770, le Parlement cassa les articles VII et VIII du règlement. Sur la plainte du syndic de la province, le Conseil d'Etat annula l'arrêt. Cependant, le roi, ou plutôt le chancelier Maupeou, décidés à en finir, imposaient au Parlement de Paris le règlement du 27 novembre 1770 défendant les cessations de service, les démis-

sions collectives, les résolutions contraires aux édits royaux, l'entente entre Parlements et nonobstant les remontrances; par l'édit du 7 décembre, ils suspendaient la Cour et créaient les six Conseils supérieurs, démembrements du ressort (février 1771). Après sommation d'avoir à reprendre leur service dans les conditions déterminées par le règlement, la presque totalité des parlementaires parisiens, s'y étant refusés, avaient été exilés par lettre de cachet (janvier 1771).

Suppression du Parlement de Toulouse.

Les Toulousains restèrent fidèles à la solidarité corporative. Le 9 février 1771, ils protestèrent contre l'édit du 7 décembre et la dispersion du Parlement de Paris. Le roi ne répondit pas. Le 6 avril partirent pour Versailles des remontrances solennelles, rédigées par le conseiller Raffin : « Il est pour les empires des époques fatales, y lisait-on, qui décident leurs révolutions... » Le roi continua à garder le silence. Le 4 mai, le Parlement rendait un arrêt très violent contre la réforme judiciaire qui s'effectuait à Paris, en attendant la province, déclarant « intrus, parjures et violateurs de leurs serments » les personnes qui usurperaient les fonctions de magistrats à la place des juges destitués; cet arrêt fut enregistré dans toutes les sénéchaussées du ressort, non sans résistance de la part du sénéchal de Toulouse; par contre, il fut lacéré et brûlé, à Paris, sur l'ordre du nouveau Parlement Maupeou.

L'Edit de Compiègne.

Cette fois, la réponse ne tarda pas; ce fut l'édit de Compiègne (20 août 1771), qui étendait au Languedoc la réforme du Parlement de Paris. La vénalité des offices était abolie; les juges, recevant un traitement fixe (20.000 livres pour le premier président) seraient nommés par le roi, sur une liste de trois noms fournis par la Cour; les épices et vacations étaient supprimées; le nombre des magistrats était réduit de cent seize à quarante-sept, compte non tenu des cinq officiers du ministère public, et celui des Chambres à trois, Tournelle, Grand'Chambre, Enquêtes. Le sénéchal devait juger les causes relevant des Requêtes. Enfin, un Conseil supérieur était établi à Nîmes, composé de vingt-sept membres.

L'exécution de l'Edit.

Restait à exécuter l'édit. L'intendant Saint-Priest arriva à Toulouse le 30 août, suivi, deux jours après par le nouveau

commandant de la province, Gabriel-Marie de Talleyrand-Périgord, comte de Périgord et de Grignol, prince de Chalais. Le 31 août, le Parlement s'assemble et, malgré le premier président, proteste solennellement contre un acte qui « ébranlait la propriété jusque dans ses fondements ». Le 2 septembre, à 8 heures du matin, il se réunit sur convocations individuelles envoyées par Saint-Priest, pour recevoir les ordres du roi. Les deux commissaires royaux prirent siège au-dessus du doyen, firent enregistrer les lettres de commission de Périgord, effacèrent des livres l'arrêt contre d'Aiguillon et, après lecture de l'édit de Compiègne, procédèrent à l'enregistrement. Puis des lettres de cachet furent remises à chacun des magistrats, qui furent exilés dans leurs propriétés, avec défense de s'assembler en quelque lieu que ce fût. Les magistrats sortirent, salués par une foule silencieuse, et se retirèrent dans leurs terres. La liquidation des offices, terminée en 1774, coûta au roi la somme de 5.694.413 livres.

Le Parlement Maupeou.

Le lendemain, 3 septembre, eut lieu l'installation du Parlement Maupeou; il ne comptait que trente-cinq membres au lieu de quarante-sept, y compris les gens du roi (avocat et procureur général, deux substituts), et ne se compléta que peu à peu. Mais, à la différence de celui de Paris, qui se composa d'avocats ou de gens de robe d'une valeur douteuse, le nouveau Parlement toulousain se constituait avec des membres de l'ancien; son premier président fut l'ex-premier de Niquet; il s'adjoignit plus tard les grands avocats et juristes Lav'guerie et Delort; il eut donc une allure et une autorité bien supérieures à celles du tribunal parisien, que Beaumarchais a cloué avec tant de verve au pilori. Mais rares furent les personnes qui comprirent les bienfaits de la réforme de Maupeou; on ne voulait pas considérer le progrès marqué par l'abolition des vacations et des épices, ou par la réduction du nombre scandaleux des anciens officiers. La plupart estimaient que la nomination des juges par le roi était une marque d'asservissement, et la vénalité des charges une garantie d'indépendance. Pour tout dire, le Parlement était populaire parce qu'il bravait l'autorité du roi. Ceux qui l'abandonnaient pour faire partie de la nouvelle Cour furent des « déserteurs ». Au début, les Toulousains

les sifflaient, les huissiers refusaient le service, les avocats, les procureurs faisaient le vide autour des séances; les procès étaient rares. Dans la ville, en l'absence des conseillers exilés, leurs femmes, leurs parents menaient contre les renégats et les traîtres une campagne de dénigrement et de haine, se parant des persécutions comme d'un martyre. Des pamphlets couraient partout contre les nouveaux parlementaires; les chansons, les dessins satiriques et les épigrammes, dont la Cour de Paris était criblée, parvenaient jusqu'à Toulouse, répandus par la basoche. Cependant, le Parlement Maupeou bravait l'impopularité et continuait les traditions de l'ancienne compagnie, réclamant au roi la suppression du Conseil supérieur de Nîmes, qui démembrait le ressort de la Cour de Toulouse, protestait contre celle de la Table de Marbre, contre la modicité des appointements, demandait même le rappel des anciens collègues exilés. Peu à peu, cependant, on s'habituait au nouvel ordre de choses; les procès commençaient à affluer, les vacances des sièges étaient comblées, les remous de l'opinion s'atténuaient; la nouvelle organisation judiciaire s'implantait et prenait racine.

Louis XVI. Rétablissement du Parlement.

Mais tout change par la mort de Louis XV, que l'on apprit avec satisfaction, et par l'avènement de Louis XVI, accueilli avec enthousiasme. Le jeune roi qui, encore dauphin, avait approuvé la réforme de Maupeou, donna la première preuve de sa faiblesse de caractère en se laissant arracher, par envie de popularité, le rappel des Parlements; le 12 novembre 1774, il avait déjà rétabli celui de Paris. En février 1775, parut l'édit rétablissant celui de Toulouse et supprimant le Conseil supérieur de Nîmes. Ce fut, à Toulouse, une explosion de joie et une débauche de réjouissances. Le 8 mars, on nomma un roi de la basoche; le 10, l'Université fit chanter un *Te Deum* à Saint-Etienne, mit ses écoliers en vacances et fonda une messe perpétuelle en l'honneur de cet événement fortuné; le 12, cinq cents étudiants, escortés de soldats des régiments de Conti et de Bourbon, vont offrir une couronne civique au président de Puyvert remplaçant Niquet appelé à Paris, haranguent l'archevêque, l'intendant et le commandant de la province; on distribue quinze cents pains et six barriques de vin aux pauvres; le canon tonne

sur le terrain du Palais; le soir, un feu d'artifice est tiré sur la place du Parlement décorée de pilastres et de colonnades. Le 14, Saint-Priest et Périgord se rendent au Palais; les parlementaires y étaient arrivés de leur côté, escortés des gardes bourgeoises en rouge et en bleu et des cavaliers de la basoche en vert et argent. L'intendant donne lecture de l'acte de rétablissement, comme il l'avait fait pour l'arrêté de dissolution. Le Parlement enregistra et s'en revint avec la même pompe, en une procession de plus de quarante carrosses. Le soir, il y eut banquet à l'archevêché, feu d'artifice place Saint-Etienne, représentation gratuite à la Comédie. Le 18 et le 20, ce fut le tour des capitouls, qui offrirent une parade de tous les corps de métier et un feu d'artifice place Royale. Les chanoines de Saint-Etienne firent don, à la disposition du premier président, d'une dot de 150 livres destinée à une jeune fille pauvre; les Jeux Floraux mirent au concours une Ode sur le rétablissement du Parlement, avec une « Thémis d'argent » comme prix; les huissiers avaient fait chanter un *Te Deum;* les avocats souscrivirent pour l'édification d'un obélisque de marbre surmonté d'une sphère dorée, portant dans sa partie médiane un médaillon du roi; cet obélisque est conservé dans la Grand'Chambre des audiences avec son inscription latine : *Ludovico XVI et felici magistratuum reditui*... L'allégresse se prolongea jusqu'en avril par l'élection et le couronnement d'un nouveau roi de Basoche. Toulouse tout entière, et particulièrement la classe judiciaire, vibrait au retour du corps qui faisait sa gloire et sa prospérité.

Rancunes et nouveaux conflits.

Mais les « exilés » ne pardonnèrent pas aux « déserteurs ». Malgré les efforts du premier président, des pamphlets très violents parurent, attaquant Niquet et les membres du Parlement Maupeou, les sommant de donner leur démission. Si les rancunes s'apaisèrent peu à peu, la Compagnie, fière de sa victoire, reprit son humeur agressive et ses prétentions à régenter l'Etat. En 1776, conflit avec le Grand Conseil; en 1778, protestations contre la réforme municipale, reprises et amplifiées en 1783. Le Parlement revendiquait son droit traditionnel de présider aux assemblées de l'Hôtel de ville, critiquant âprement l'admission de la noblesse de naissance

aux fonctions capitulaires, la part trop grande faite aux négociants et aux avocats; on eût dit qu'il voulait ramener la ville aux temps lointains et glorieux où le Parlement tenait en tutelle l'administration municipale : le marquis de Belesta fit entendre contre lui la voix de la noblesse; le conflit n'aboutit à rien. En 1784, la Cour arrête que l'on n'appliquera pas un édit interdisant momentanément l'exportation des grains; le Conseil d'Etat casse l'arrêt; le Parlement réplique par des remontrances. L'imprudence de Louis XVI laissait apercevoir déjà ses effets; la révolte parlementaire recommençait; elle devait durer les dernières années de l'Ancien régime.

La révolte parlementaire de 1787-1788.

Cette révolte est intimement liée aux origines immédiates de la Révolution. La crise financière, qui datait du règne de Louis XV et qu'avaient aggravée les charges de la guerre d'Amérique, entre dans une phase aiguë en 1786. Le ministre des finances Calonne, reprenant les projets de Turgot et de Necker, proposait, pour y faire face, diverses mesures parmi lesquelles un impôt foncier général, l'augmentation du timbre, l'extension du système des assemblées provinciales, qui se recruteraient par élection. Il espérait faire accepter à la France ces réformes en convoquant une assemblée de notables, soigneusement choisis, qui lui donneraient un blanc-seing. Cette assemblée se réunit en 1787; le roi choisit, pour en faire partie, à Toulouse, l'archevêque Loménie de Brienne, le premier président Dominique de Senaux, le procureur général Emmanuel de Cambon et le premier capitoul gentilhomme Philippe, marquis de Bonfontan. On sait que ces privilégiés se refusèrent à rien accorder et rendirent Calonne responsable de l'effroyable déficit hérité, en réalité, du ministère Necker. La démission du contrôleur général fut suivie de l'entrée au Conseil du cardinal de Brienne, qui avait contribué à sa chute. Celui-ci, désespérant de rien obtenir des notables, les renvoya et s'adressa au Parlement de Paris pour lui faire enregistrer des édits financiers établissant une subvention territoriale et un impôt du timbre. Il se heurta à une résistance dont il ne put venir à bout par l'exil de la Cour et fut obligé d'abandonner ses projets; il se contenta de proroger le second vingtième pour les années 1791 et 1792

et obtint de la lassitude du Parlement de Paris l'enregistrement de l'ordonnance de prorogation.

L'affaire des vingtièmes (1788).

Mais le Parlement de Toulouse refusa d'accepter ce supplément de charges fiscales et d'enregistrer l'édit royal. Alors se reproduisirent les scènes de 1763. Le comte de Périgord, arrivé le 8 mars 1788, réunit la Cour le lundi 10 mars; il donna lecture de l'arrêt et ordonna qu'on l'enregistrât sans discussion. Les magistrats se retirèrent; il ne resta que le premier président et le procureur général, qui assistèrent à la transcription. Périgord parti, les parlementaires tinrent séance et rendirent un arrêté de protestation contre ce qui venait d'être fait. Sur le refus du procureur général de s'en charger, l'avocat général de Catelan-Caumont consentit à transmettre l'arrêt aux tribunaux inférieurs, le 11 mars. Le 22, Catelan était arrêté et envoyé au château de Lourdes, « au milieu des glaces des Pyrénées ». Il partit le jour de Pâques, accompagné des trois quarts des parlementaires et d'une nombreuse troupe de Toulousains de toute condition [1]. Le 23, le Parlement écrit au roi pour demander sa libération. Le 27, il interdit toute déclaration des biens nobles ou roturiers en vue de l'établissement du second vingtième; le Conseil d'Etat casse l'arrêt. « Si la pluralité de mes Cours forçait ma volonté, écrivait le roi le 17 avril, la monarchie ne serait plus qu'une aristocratie de magistrats. » C'était le moment où le Parlement de Paris annonçait qu'il n'accepterait aucun impôt nouveau et définissait, dans une délibération célèbre du 3 mai, ce qu'il appelait les lois fondamentales ou la constitution de la France. Le Parlement de Toulouse se met à l'unisson; il adopte avec enthousiasme les remontrances du 27 avril et la déclaration du 3 mai. Ce même jour (3 mai), il proteste d'avance contre toute réforme de la magistrature, contre la suppression ou l'amputation des fonctions essentielles de la Cour, qui sont l'enregistrement, après vérification, des ordonnances et des impôts; les parlementaires se qualifient « d'hommes vertueux et hardis pour bien garder et défendre les lois du royaume », et, pour prévenir toute défection, ils s'engagent, sur l'hon-

1. *Notes et réflexions d'un bourgeois de Toulouse au début de la Révolution*, publiées par Pasquier, Toulouse, 1917, p. 15.

neur, à rester unis, à s'opposer à une opération qui aurait pour objet de dégrader la magistrature.

Les grands bailliages.

Mais le garde des sceaux Lamoignon était décidé à en finir avec cette opposition obstinée. La réforme que redoutait le Parlement était prête; le 8 mai, Périgord et Cypierre, ayant fait occuper militairement le Palais, signifièrent et firent enregistrer l'ordonnance des grands bailliages; cette ordonnance réduisait le Parlement à sa Grand'Chambre, à celle des Tournelles et à la première des Enquêtes, en tout, quarante-huit conseillers; son droit d'enregistrement était supprimé et sa compétence civile s'étendait aux sommes de plus de 20.000 livres, ce qui réduisait considérablement le nombre des procès. Son ressort était divisé en cinq grands bailliages, Toulouse, Auch, Carcassonne, Nîmes et Villefranche-de-Rouergue. Ces nouveaux tribunaux devaient se fondre avec les présidiaux; à Toulouse, grand bailliage et présidial devaient former deux chambres d'un même corps judiciaire, la première jugeant les affaires civiles de 4.000 à 20.000 livres, la seconde les affaires au-dessous de 4.000, mais composées des mêmes officiers, jugeant par roulement semestriel dans les deux chambres. L'ordonnance contenait quelques autres dispositions excellentes, que la Révolution réalisa ou confirma, et simplifiait la justice par la suppression des juridictions bannerettes, de celles des gabelles et du bureau des finances [1]. L'édit fut transcrit par les juridictions inférieures et par les soins de commissaires spéciaux. Le Parlement riposta le 13, en déclarant qu'il s'assemblerait partout où il trouvera sa commodité, sa sûreté et le secret de ses délibérations; il frappe les transcriptions de nullité, comme illégales. Le Parquet lui-même, l'avocat général de Rességuier, le procureur du roi de Latresne, proteste contre l'envoi de l'ordonnance aux tribunaux. Le 20 juin, le Conseil d'Etat cassait toutes ces délibérations. La Cour exila quarante-huit membres du Parlement, les plus marquants.

Rétablissement du Parlement.

Tandis que la sénéchaussée, érigée en grand bailliage, pensait à s'organiser [2], à augmenter le nombre de ses officiers

1. Le bureau des finances fut supprimé le 14 juin et les scelles mis sur ses locaux (*ibid.*, p. 19).
2. Il se forme le 30 mai.

et aussi à prendre le pas dans les cérémonies publiques sur l'Université, la suppression du Parlement provoquait d'universelles réclamations. Les femmes des parlementaires exilés, comme en 1772, affectaient « des allures de Cornélie ». Le Conseil général de la ville veut rédiger une supplique au roi pour demander le rappel de la Cour. Périgord interdit la délibération (9 juillet); le 10 juillet, le marquis de Gudanes présente au gouverneur la protestation, conçue en termes assez vifs, de cent trente-deux nobles assemblés à Toulouse; le chapitre de Saint-Etienne, le chapitre Saint-Sernin, les capitouls, l'assemblée du clergé séant à Paris (27 juillet) joignent leurs prières plus respectueuses dans la forme; ils peignent la « consternation », le « désespoir » qui suit la disparition du « principe nourricier de cette grande ville » [1]. Au reste, le grand bailliage ne tint que trois audiences; il fallut que la troupe en assurât l'ordre; encore ne put-elle empêcher les huées du public [2]. C'était le moment où la « malédiction universelle fondait sur Brienne comme un déluge » [3], à la suite de la diminution des rentes, et où le malheureux ministre démissionnait, après avoir convoqué les Etats généraux pour mai 1789. Le 8 août, un édit royal suspendait la formation de la Cour plénière destinée à être, à Paris, un organe unique d'enregistrement. En attendant la réunion des Etats, les anciennes Cours pouvaient continuer à fonctionner; l'édit ordonnait le silence absolu sur ce qui venait de se passer. En enregistrant l'édit du 8 août, le Parlement de Toulouse prit l'attitude d'un corps qui n'a jamais été dissous et fit des réserves sur son droit de rechercher les délits commis à son égard. La chute de Brienne fut saluée par des illuminations; on brûla l'ancien archevêque de Toulouse en effigie, ainsi que le grand bailliage, devant lequel les élèves de la basoche allèrent chanter le *De Profundis*. La rentrée du « Sénat auguste », en novembre, provoqua une explosion d'allégresse; le corps municipal vota 12.000 livres pour des réjouissances; mais le Parlement voulut qu'on les employât en œuvres pies et en fondation

1. V. notes et réflexions ci-dessus.
2. D'Aldéguier, V. IV.
3. Marmontel.

d'ateliers de charité. Les avocats décidèrent de faire frapper une médaille commémorative (1).

L'histoire du Parlement finit sur ce triomphe, à la vérité bien éphémère. Depuis que toute la France pensait à la convocation des États généraux, la parole était à la nation. Nos magistrats avaient été, en quelque manière, les fourriers de la Révolution, sans la souhaiter, voire en la redoutant; ils devaient en être les premières victimes. Cette vénérable institution que la monarchie, à deux reprises, n'avait pu abolir, le peuple souverain, d'un seul geste, l'a jetée bas sans retour.

***

La vie économique.

Ces agitations politiques dissimulent à nos yeux la vie profonde du peuple, qui n'a guère d'histoire. On voudrait suivre dans le détail les destins des humbles; mais ils ne se racontent pas. Ce que nous savons d'eux, en ce XVIIIe siècle, qu'on imagine poudré et parfumé, contraste avec l'impression de prospérité qu'offre le spectacle des hautes classes. Si on laisse de côté cette dernière catégorie de la population, Toulouse, il faut bien le dire, apparaît comme une ville médiocre et même pauvre. En 1718, le chef du Consistoire, Jean de Valette, baron de Fenouillet, dit à l'intendant Bernage, lors de sa visite à la capitale de la province : « Cette ville, autrefois si florissante par le nombre et la qualité de ses habitants..., ne vous paraîtra qu'une vaste campagne dont le malheur des temps a changé la face. » Les *Heures perdues* du bourgeois Barthès ne sont qu'incessante déploration de la misère. Il n'est presque pas d'années, surtout à la fin, où il ne conclue le récit des événements par la constatation désespérée du malheur des temps. La mendicité et le vagabondage sont deux plaies de la ville que les capitouls s'efforcent en vain de guérir. En 1789, on invite les mendiants à sortir de Toulouse ou à travailler; ceux qu'on enferme à l'hôpital se sauvent. Le quai Dillon et plus tard l'Esplanade sont construits par la main-d'œuvre des misé-

1. « Ob leges patriæ defensas — Tolosani causarum patroni sodalibus suis Jamme Duroux Lafage obtulere anno 1788. »

reux; on emploie jusqu'à des enfants qu'on paie 3 sols. En 1747, on rétablit les six archers de l'écuelle, en habit gris fer, portant épée avec la bandoulière brodée aux armes du roi et de la ville, pour faire la chasse aux gueux. En 1765, les capitouls légifèrent encore contre les vagabonds et gens sans aveu. En 1775, l'archevêque de Brienne fait un mémoire sur les moyens de remédier à la mendicité dans la ville et le diocèse [1]. A la veille de la Révolution, il n'était pas de famille aisée qui n'eût son « pensionnaire » indigent, qu'elle faisait vivre. Les misérables étaient attirés par les couvents si nombreux, qui leur donnaient aussi la soupe quotidienne. Mais ce n'est pas davantage sans raison que Barthès gémit sur la fainéantise; il est bien vrai que le bas peuple se contente de peu, à condition de ne rien faire. De Mondran, dans son projet sur les embellissements de Toulouse, caractérise ses compatriotes par « l'amour du repos, l'horreur du travail, un éloignement de toute peine ». « Goût de l'insouciance », dit un autre document (1783). La médiocrité générale, la pauvreté de la majeure portion du populaire pourrait bien tenir, en partie, au caractère de la race.

Les calamités publiques.

Il faut dire aussi que les calamités continuent à ne lui être pas épargnées. En 1720, la peste qui désola la Provence et le bas Languedoc ne fit qu'une légère apparition à Toulouse. On n'en prend pas moins les précautions d'usage : réparation des remparts, gardes rigoureuses des portes, nettoyage des rues, établissement d'un bureau de santé, institution de laissez-passer, inspection des boutiques d'apothicaires, brûlement de ballots de marchandises de provenance suspecte, aménagement de trois lazarets dans des maisons de la grande Lande. En 1712, surtout le 12 septembre 1727, ce fut une terrible inondation de la Garonne et des rivières voisines qui affecta neuf diocèses et y fit plus de 2 millions de dégâts, dont 700.000 livres pour la ville, où les moulins furent endommagés, neuf cent trente-neuf maisons écroulées, de nombreuses personnes noyées. En 1752, Barthès signale une épidémie qui fait périr vingt-cinq à trente mille personnes. En juin 1765, en avril 1770, en septembre 1772, la Garonne dévaste ses rives. Le 25 juin 1770, la chaussée de Braqueville

1. Bibl. Nat., *Fonds français* 8130, f° 143. Cité dans Adher, *Recueil de documents sur l'Assistance publique*, 1789-1800.

est emportée, les moulins du Bazacle privés d'eau. En 1774-75, c'est la fameuse épizootie, peste bovine et peste ovine, qui détruit une grande partie du cheptel de la région toulousaine et qu'on met deux ans à vaincre, en organisant des cordons de troupes et l'isolement des régions infectées.

Disettes.

Dans un pays qui pouvait montrer avec orgueil « les plus beaux champs de blé » (Young, 1787) [1] et dont Bâville, en 1697, disait qu'il n'y avait pas de plus belles plaines dans le royaume et de plus fertiles, les disettes étaient fréquentes, d'autant plus paradoxales qu'il était interdit d'exporter les grains hors de la province. En juin 1739, pour nourrir la population, les capitouls sont obligés d'acheter du blé à Castelnaudary et à Narbonne. En 1747, le blé se raréfie et monte à la Halle, entraînant la hausse du pain; les capitouls approvisionnent le marché sans pouvoir enrayer le mouvement. Le 30 novembre, des voitures de grains sont pillées; quelques jours après, c'est le tour des magasins. Le Parlement ordonne le recensement du blé, mais procède contre les coupables. Le 2 janvier 1748, le régiment Gand-Infanterie et celui des milices du Périgord occupent la ville. Deux émeutiers sont pendus sur l'Esplanade. Mais la foule est de cœur avec les condamnés. Le bruit court qu'aux fourches patibulaires de la Salade, où l'on a transporté les cadavres, on entend des plaintes et l'on voit des lumières : le peuple s'y rend et partage comme reliques leur chair et leurs haillons. L'autorité municipale doit les faire enlever. En mars 1748, les capitouls fondent un grenier d'abondance et empruntent, à cet effet, 60.000 livres; le blé et le pain baissèrent. Les magistrats firent fabriquer de nouvelles mesures à blé pour la halle de la Pierre (octobre 1748). En 1751-52, nouvelle disette, nouveaux achats de grains par les capitouls, qui établissent une boulangerie municipale rue Vinaigre. En juillet 1766, le blé manque au marché; on est obligé de perquisitionner dans les maisons où il se cache. En avril 1773, la hausse du blé produit une petite émeute de femmes. En 1777-78, les inquiétudes se réveil-

1. En 1785, une Anglaise, Mrs Craddock, dit, du Lauraguais qu'elle parcourt en barque sur le canal : « On eût dit naviguer au milieu d'un parc. » (Rouzaud, *Le séjour d'une Anglaise à Toulouse en* 1785 [Revue des Pyrénées, 1911, 293.])

lèrent, le blé ayant renchéri. C'est surtout en 1788 et 1789 que les événements prirent une gravité particulière, survenant après un hiver rigoureux et au milieu des agitations de la Révolution. Le 27 juillet 1788, une véritable émeute éclate à la Pierre; le surlendemain, les faubourgs menacent de marcher sur la ville pour y prendre les grains qui manquent. Il faut, une fois de plus, recourir aux achats municipaux, qui font baisser les prix.

Le système économique.

Ces disettes et ces hausses, le populaire, dont Barthès est l'interprète, les attribue aux « monopoleurs », aux « accapareurs », comme on dira plus tard, aux « sangsues du peuple », comme on dit déjà. A la vérité, elles tenaient au système de l'ancien régime, la réglementation par l'Etat du commerce des grains, et au préjugé populaire souvent encouragé par les magistrats municipaux, la peur de voir les grains quitter la province et la famine suivre l'exportation. Les grasses plaines du Toulousain surproduisaient froment et maïs. Le dixième au moins des négociants de Bourse étaient des courtiers en grains. Les propriétaires réclamaient la liberté de ce commerce, d'accord, sur ce point, avec l'école des économistes physiocrates. La Chambre de commerce, le Parlement, l'Académie des Sciences soutenaient la doctrine de la libre exportation. Mais le gouvernement pour la France, les intendants de Languedoc pour la province, les capitouls pour Toulouse, intervenaient constamment afin d'interdire la sortie de la denrée précieuse. En 1720, en 1734, en 1751, en 1763, les prohibitions de sortie se multiplient, inspirées par le désir de prévenir la disette et de favoriser le consommateur aux dépens du producteur; système incohérent dans l'application, mais dont le principe ne doit pas être jugé avec nos opinions d'aujourd'hui. C'est à peine si, à la fin du XVIIIe siècle, commençaient les échanges massifs de matières premières ou alimentaires qui nourrissent aujourd'hui le commerce international. Chaque pays vivait beaucoup plus qu'aujourd'hui en « économie fermée », et nul ne pouvait vivre ainsi mieux que la France.

Le travail et le commerce.

L'industrie continue à Toulouse sa lente décadence. Le nombre de maîtres va en diminuant : il n'y a plus que cin-

quante cardeurs de laine au lieu de deux cents au XVIe siècle; onze maîtres chapeliers avec quatre veuves (1738) au lieu de cinquante avec six veuves; le dernier maître pelletier ou colletier meurt en 1767; la corporation des horlogers disparaît vers 1767. Il n'y a, en 1776, que vingt maîtres couteliers avec douze boutiques ouvertes. Des corporations fusionnent : cordonniers et savetiers (1772), pâtissiers, traiteurs, hôtes et rôtisseurs (1741). Aucune corporation nouvelle ne se crée, sauf les ramoneurs de cheminées (1724), les vanniers-éclissiers (1739) et les fabricants de bas au métier (1747). Seuls, les plâtriers et les maçons se séparèrent, et les fondeurs de grande fonte et canonniers comptent sept maîtres au lieu de cinq. Malgré leur faible activité, les corporations renforcent leurs statuts et leur monopole. Les rares remaniements dans les règlements, autorisés par les seuls capitouls, s'opèrent toujours dans le sens de la rigueur : les tailleurs pour se défendre contre la concurrence des « couturières et découpeuses »; les apothicaires pour se précautionner contre les empiriques ou les épiciers, qui vendent « thériaque, hyacinthe, mitridate et alkermios »; les serruriers pour prendre des mesures draconiennes contre les chambrelans [1]. Les maîtres sont également soucieux de se prémunir contre le roi, qui crée des maîtrises sans chef-d'œuvre, et ils les rachètent pour ne pas augmenter le nombre des patrons; ils rachètent également les offices de contrôleurs et inspecteurs des métiers créés par le roi (1745), offices qui grevaient la fabrication de droits supplémentaires [2]. Au reste, les corporations sont toutes très obérées. Elles étaient tenues à fournir des lits aux garnisons et se rachetaient souvent de cette obligation; elles faisaient des dépenses élevées pour les cérémonies religieuses, pour les procès nombreux et variés qui les divisaient, pour les rachats de maîtrises et d'offices, pour les réunions de la garde bourgeoise, dont elles fournissaient la plus grande partie. Les charges s'alourdissaient en se répartissant sur un moins grand nombre

1. Ouvriers travaillant en chambre.

2. Les inspecteurs de la boulangerie touchaient l'intérêt à 5 % de leur capital d'achat, 40 sous de chaque maître pour la première visite.

de maîtres, et les cotisations étaient si fortes parfois que les patrons préféraient fermer boutique que de les payer. Criblées de dettes pour la plupart, les corporations se trouvaient, lorsque Turgot les supprima (janvier 1776), dans une situation difficile, presque inextricable. Par elles, du reste, le travail s'enlisait dans la routine. C'est en dehors d'elles que se prépare la rénovation des méthodes industrielles [1]; mais, à Toulouse, on aperçoit peu de symptômes de ce renouvellement. Au reste, l'édit de suppression, révoqué presque aussitôt, non plus que l'édit de Necker (août 1776) ne paraissent pas avoir été appliqués à Toulouse [2].

Compagnons et apprentis.

La situation des compagnons demeure extrêmement médiocre. Les salaires, légèrement supérieurs, en moyenne, à ceux du XVIIe siècle, restent bas par l'entente des maîtres. L'ouvrier est souvent logé chez son patron pour qu'il ne puisse travailler à son compte et il ne peut le quitter à son gré : il doit un préavis d'au moins quinze jours. Dans certains corps de métier, les cabaretiers n'ont pas le droit de recevoir les ouvriers les jours ouvrables. Les associations de compagnons, gavots, devoirants, sont interdites sous des peines sévères. En 1723, ce sont les selliers; en 1755, les lanterniers-ferblantiers, qui fulminent contre ces ententes, qui commencent par la bienvenue au compagnon nouveau et aboutissent à la coalition. Les boulangers font défense à leurs ouvriers de s'assembler à plus de trois, « sous peine de la vie », sanction que les capitouls réduisent à trois mois de prison, 500 livres d'amende et à l'incapacité d'arriver à la maîtrise. Les ouvriers ne peuvent pas émigrer pour gagner de meilleurs salaires; on le leur interdit (1776-1785, Portugal et Espagne). Des dissensions profondes divisent maîtres et compagnons. La corporation des boulangers, au XVIIIe siècle, est particulièrement troublée. En avril 1753, une grève

1. Enluminures. Avec le XVIIe siècle commence aussi la décadence de l'enluminure. On trouve des miniatures dans des manuscrits du Ve siècle. Le bon goût qu'on y remarque continue jusqu'au Xe siècle; alors il se perd et ne reparaît que vers le milieu du XIVe siècle, où les miniatures offrent un vrai mérite sous le rapport de l'art. Quand l'imprimerie vint supplanter (XVe siècle) la production calligraphique, les enlumineurs ne cessèrent point d'exercer leur métier. On faisait des livres typographiés avec des espaces blancs ménagés de place en place pour qu'on pût les couvrir d'enluminures; on imprimait aussi avec une estampille les traits principaux du dessin que l'enlumineur devait colorier (V. Duchesne aîné).

2. V. Dutil, *Etat économique du Languedoc*, p. 284.

générale des cordonniers éclate pour une question de salaire et échoue; il manquait encore aux ouvriers la puissance numérique. Quant aux apprentis, leur situation s'aggrave au XVIIIe siècle. Leur nombre diminue, le temps d'apprentissage s'allonge, la taxe d'apprentissage due au maître augmente; certaines corporations n'admettaient d'apprentis qu'à raison d'un tous les six ans; il y avait, en moyenne, un apprenti par maître, le plus souvent un fils de maître. Ouvriers et apprentis fournissaient le plus clair du contingent de miliciens imposé aux corporations; ils remplissaient aussi les cadres des gardes bourgeoises et devaient s'habiller, à leurs frais, d'uniformes assez éclatants et coûteux. Le premier geste des gens des métiers, lors de l'abolition des jurandes et maîtrises, en 1776, fut de refuser de figurer à la procession du 17 mai et d'y porter les corps saints. Mais le Parlement, qui avait mal accueilli l'édit de Turgot, les y obligea.

Les métiers au XVIIIe siècle.

Au total, il existait à Toulouse, en 1767, cinquante-sept jurandes et, à la veille de la Révolution (1780), quatre-vingt-sept métiers, dont les plus importants, par le nombre des maîtres, étaient les orfèvres-joailliers-ciseleurs, au nombre de vingt-neuf, les relieurs et doreurs de livres (22), les fabricants de bas de laine et de soie (20), les teinturiers en laine et en soie (14) et surtout, ce qui est bien du XVIIIe siècle coquet et frivole, les coiffeuses et modistes (34). Tout le reste ne comprend qu'une poussière de métiers non jurés.

Grande industrie.

La grande industrie existe à peine à Toulouse. L'action de l'Etat est impuissante à l'y développer. Toulouse est le siège d'une inspection des manufactures, une des huit du Languedoc. Mais l'inspecteur principal est à Montpellier, où prospèrent bien plus de fabriques que chez nous. L'intervention officielle est plutôt une entrave au progrès qu'un adjuvant. Par exemple, le droit de marque sur les étoffes, qui rapporte 12.000 livres à Toulouse, provoque des réclamations et des fraudes. La réglementation des fabrications est battue en brèche par les idées physiocratiques; il est vrai que la police des manufactures est assez mal observée. Toulouse reste l'entrepôt des laines espagnoles venues par les cols pyrénéens et un centre de commerce des draps; mais

elle ne les fabrique pas, sauf les burats, étoffes de laine légère et bon marché pour les jupes de femmes, qui se vendent moins au XVIIIe siècle, à cause des progrès du luxe dans les classes inférieures. Même décadence des mignonnettes et ferrandines, dont les fabricants produisent encore quatre mille pièces (662.000 livres) [1] au milieu du siècle; mais les trois quarts des ouvriers sont réduits à la mendicité. Cependant, on élève toujours les vers à soie à Castanet, Montlaur, Baziège et Villenouvelle (production environ 250 quintaux vers 1750) [2]. En 1752, des filatures de mignonnettes s'établissent, encouragées par la Chambre de commerce et subventionnées par les Etats. En 1764, un sieur Liotard, ex-ouvrier en soie de Lyon, contremaître à la manufacture de Lavaur, fonde une fabrique de soieries et lampas pour ameublement et obtient des Etats des moulins Vaucanson; en 1766, la manufacture comptait trente métiers; en 1788, cinquante-quatre et deux cent soixante ouvriers; le 17 août 1775, elle est érigée en manufacture royale. L'industrie de la bonneterie et des couvertures de laine demeure en plein déclin, mais celle des couvertures de coton devient la principale industrie de la ville. En 1746, le sieur Debru, propriétaire d'une manufacture à seize métiers, organise la filature du coton à l'hôpital de la Grave; il a, dès lors, trente-deux métiers en activité. Sous son fils et successeur, la fabrique compte huit cents ouvriers; le 22 mars 1774, elle devient manufacture royale. Les premières machines importées d'Angleterre apparaissent en 1786, dans les fabriques Broudes et Heylles, la dernière établie à Castanet. Des amidonneries, deux teintureries en soie, quelques teintureries en drap, des mégisseries en pleine décadence s'ajoutent à ces rares grands établissements. Au total, l'industrie joue un rôle très secondaire dans l'économie toulousaine; le traité de commerce franco-anglais de 1786, qui abaissait les droits d'entrée des produits anglais de 10 à 12 %, lui a créé, au surplus, une concurrence désastreuse.

1. Chiffres sous toutes réserves (V. Baour, *Almanach* 1789).

2. V. Dutil, *op. cit.*, pp. 338 et suivantes.

Les cahiers du Tiers réclament, en 1789, la revision de ce fâcheux traité [1].

Le commerce. Diligences. Bateaux.

L'abbé Chambon, dans un mémoire adressé à Saint-Priest, en 1772, écrivait qu'à Toulouse « le commerce est énervé et pour ainsi dire totalement négligé ». « Le génie de ses habitants ne les y porte pas », commente l'intendant. De l'avis unanime, c'est le goût des fonctions de tout ordre qui nuit au négoce. On compte, en 1780, deux cent quarante-huit commerçants figurant sur le grand tableau de la Bourse, alors que le nombre des avocats et des procureurs auprès du seul Parlement atteint trois cent neuf et que celui des personnes pratiquant les « arts libéraux » est de deux cent soixante. Les plus importants des commerçants sont les négociants en draperie fine ou commune (33 et 22), les droguistes-épiciers (41), les trafiquants en lingerie (39) et en grains (23). Signe caractéristique, l'almanach de Baour ne mentionne qu'un banquier. Cependant, sous l'impulsion des intendants, les communications s'améliorent; les routes royales ou diocésaines, grâce à la corvée, accroissent, autour de Toulouse, leur utile réseau.

Les routes du Languedoc étaient renommées pour leur beauté; c'est qu'un gros effort d'aménagement fut fait par les diocèses, en particulier par celui de Toulouse; en 1787, l'Assiette avait une dette contractée pour les chemins de 185.000 livres. La grand'route de la poste (Pont-Saint-Esprit - Toulouse - Bordeaux), pavée en beaucoup d'endroits, avec ses bornes en basalte, était une des plus belles de France. En 1782, on décide la construction de celle de Toulouse à Castres, par Puylaurens. Toulouse était reliée par un bon chemin à Albi, à Foix, à Saint-Gaudens, Saint-Béat et le Val d'Aran [2].

La rapidité des relations s'augmente avec la bonne organisation de la poste aux chevaux [3]. En 1780, les diligences ou turgotines relient Toulouse à Paris, une fois par semaine,

1. La manufacture des tabacs établie à Toulouse, en 1722, se trouvait 5, rue de la Pomme.

2. Voir la carte routière de la sénéchaussée de Toulouse et Carcassonne (1789), par Ducros, ingénieur-directeur des travaux publics de la province (Dutil, *op. cit.*, 653 *sq.*

3. Hôtel Ramel, rue des Arts, n° 16. Le bureau de Toulouse passe de dix-huit à vingt-cinq chevaux de 1760 à 1786 (V. Dutil, *op. cit.*, 678 *sq.*).

en sept jours et demi; le voyage coûte 135 livres et même 84 dans le cabriolet ou avant-train. Il y a des coches réguliers pour Montauban (trois fois par semaine), pour Albi (deux fois), pour Saint-Gaudens, Bagnères-de-Bigorre et Luchon (trois fois), pour Pau, Oloron et même Bayonne (deux fois et une fois); pour Narbonne et Montpellier (deux fois), pour Bordeaux (deux fois), pour Castres et Lavaur (deux fois), pour Villefranche-de-Rouergue (deux fois), pour Moissac (une fois), pour Pamiers, Foix, Tarascon et Ax (trois fois) (2). Des charrettes font les messageries pour Paris en seize jours; les carrosses et coches transportent les marchandises comme les voyageurs. Cinq loueurs de voitures ont des véhicules à la disposition des particuliers. Sur le canal, alimenté par le nouveau réservoir de Lampy (1777-1787), un bateau-poste va journellement de Toulouse à Agde en quatre journées, pour trente sous par étape, moitié prix pour les matelots, recrues et soldats. Sur la Garonne, le mouvement des bateaux est, en moyenne, de seize à dix-sept cents bateaux par an et de six à sept cents radeaux. Deux fois par semaine, un autre bateau-poste descend le fleuve partant du port de l'Embouchure. De 1768 à 1776 est construit le canal de Brienne, qui relie directement le port de Toulouse au canal du Midi et contribue à protéger le Bazacle contre les inondations. Somme toute, le trafic par eau est en progrès. Toulouse reste bien servie par la nature et par l'ingéniosité des hommes.

Foires et marchés.

Mais les transactions demeurent toutes locales. La ville reçoit les produits agricoles de la région environnante, qu'elle fournit en produits fabriqués soit chez elle, soit ailleurs. Les marchés et les foires suffisent à son activité économique. Les foires étaient nombreuses : quatre grandes par an, durant au moins une semaine et commençant le jour des Rois, à la Saint-Jean, à la Saint-Barthélemy et à la Saint-André. Une foire particulière de la draperie se tenait à la Bourse, le premier lundi de Carême, le lundi de Quasimodo et le 18 octobre. Deux grandes foires franches, à l'imitation

2. Les voitures partaient, soit de la rue Romiguières, soit de la place de la Daurade, soit de l'Ecu de France, rue Tripière; soit du Clocher d'Albi, place Montardy, etc...

de celle de Lyon et durant quinze jours, furent instituées en 1786 (lettres patentes de novembre), sur la demande de la Chambre de commerce; elles furent fixées au 1er septembre et au lundi de Quasimodo. Elles ont persisté jusqu'à nos jours, sans remplir l'objet de leur établissement.

De petites foires avaient lieu, pendant deux jours, la veille des fêtes de Saint-Orens, de Saint-Jean, de Saint-Etienne et de Saint-Barthélemy; cette dernière était célèbre comme foire à l'ail et aux cerceaux. Des réunions locales ou « fénétras » permettaient aux commerçants de débiter leurs marchandises et à la population de se livrer aux plaisirs de la bouche ou de la danse : c'étaient les fêtes de Saint-Michel, du Bazacle, des Minimes, de Saint-Sauveur et le « fénétra gourmand » de la porte Saint-Cyprien. Quant aux marchés, ils étaient journaliers et dispersés dans toute la ville. Celui des graines et légumes avait lieu à la Pierre, trois fois par semaine; celui des volailles, gibier et œufs, à la Daurade, quatre fois, et, pendant le Carême, dans la cour de l'Hôtel de ville; celui des fruits, place Royale (1), aux heures déterminées par une sonnerie de cloches; celui des herbes potagères, place Rouaix, au pont et rue des Changes; celui des jambons, lards et saucissons, justement réputé, place Saint-Georges, le jeudi saint. On vendait des cochons et bêtes à laine les lundis et mercredis, hors la porte Saint-Etienne; de la friperie, lingerie, mousselines et cotonnades (2), place Saint-Georges, tous les jours, sauf les fêtes chômées; des toiles grossières rue de l'Ecu, près du Capitole, trois fois par semaine; des vieux fers, place du Pont; du bois à brûler et du charbon, au port Garaud ou au bout du Pont, sous la garantie des pagelleurs ou mesureurs officiels nommés par les capitouls; du foin et des cerceaux sur l'Esplanade, tous les jours, à la saison des coupes ou du vin. Les marchands forains formaient un contingent nombreux et concurrençaient les négociants ayant boutiques et pignon sur rue. Leur présence continuelle communiquait à Toulouse le caractère d'une grand centre campagnard. L'animation pittoresque de ces marchés n'avait pas complètement disparu à une époque encore récente.

1. Du Capitole.
2. Ce qu'on appelait le marché des « proxénètes ».

Peu ou point de grand commerce. Les seuls qui eussent quelque importance sont d'abord celui des grains et farines, dérivé de la richesse agricole de la région toulousaine et de l'existence des deux puissants moulins du Bazacle et du Château. Cependant, ce trafic semble, au XVIIIe siècle, déchu de son ancienne splendeur. Le commerce des vins, qui eût dû progresser avec le développement de la viticulture, était gêné par les privilèges du port de Bordeaux, le seul par lequel ils pussent s'exporter, ainsi que par leur médiocre qualité, de même que le commerce des grains était entravé par les réglementations officielles. A la veille de la Révolution, les négociants en vins avaient fini par obtenir la suppression presque complète des privilèges bordelais (1775) et la permission d'expédier par Sète; les courtiers en grains bataillaient encore pour obtenir la liberté d'exportation [1].

Le grand commerce.

***

Si le Toulousain préférait les fonctions publiques au négoce, il préférait, sans aucun doute, au tracas des affaires la culture et les jeux de l'esprit. Le goût de l'instruction était très répandu, au XVIIIe siècle, dans la bourgeoisie moyenne, non seulement parce que les écoles menaient aux grades

La vie intellectuelle. L'instruction.

1. *Vins.* — Depuis une époque très reculée, tous les vignobles du bassin de la Garonne qui se trouvaient en dehors de la sénéchaussée de Bordeaux eurent à soutenir une longue lutte inégale contre les magistrats municipaux de Bordeaux, les *jurats* de cette ville. Ceux-ci, craignant la concurrence des beaux vins du Haut Pays, s'efforcèrent, par tous les moyens, d'assurer la vente de leur propre récolte; ils en arrivèrent à empêcher la libre navigation de la Garonne, même pour le simple transit vers la mer à travers la sénéchaussée bordelaise. Jaloux d'écarter de leur port tous les vins qui auraient pu concurrencer les leurs, les Bordelais ne souffraient pas que les marchands du Haut Pays se montrassent chez eux avant qu'ils eussent eux-mêmes vendu leur récolte. A l'appui de leurs prétentions, les jurats invoquaient des privilèges, sur lesquels s'explique l'édit de 1776 obtenu par Turgot du roi Louis XVI. « Ce n'est point, dit-il, dans des concessions officielles qu'il faut chercher l'origine des usages invoqués par les Bordelais. Ils ne sont nés et n'ont pu naître que dans des temps d'anarchie où les souverains, les vassaux des divers ordres et les peuples ne tenaient les uns aux autres que par les liens de la féodalité. Ni le monarque ni même les grands vassaux n'avaient assez de pouvoir pour établir et maintenir un système de police qui embrassât toutes les parties de l'Etat et exprimât les usurpations de la force. Chacun se faisait alors ses droits à lui-même. » — Cette lutte économique, empreinte de violences et dans laquelle les Bordelais mirent un semblant de légalité au service de leurs appétits, mérite d'être signalée dans ses principales manifestations, qui furent : la création de droits protecteurs des vins du Bordelais; la défense aux bourgeois bordelais d'aller acheter des vins du Haut Pays, sous peine de déchéance de la bourgeoisie; souvent

universitaires et, par là, aux professions libérales et aux fonctions publiques, mais aussi parce que, dans ce « siècle des lumières » les curiosités intellectuelles remplacent pour beaucoup la discipline de la foi. Les artisans eux-mêmes savaient souvent lire et écrire [1]. Les petites écoles de paroisse [2] ou écoles de charité donnaient l'instruction primaire gratuite, dispensée par des régents que les capitouls payaient 200 livres par an, puis, à partir de 1785, par les Frères ignorantins qu'établit l'archevêque de Brienne. Mais on trouvait aussi des maîtres de pension et des « maîtres à écrire ». Pour les études secondaires, il y avait toujours l'Esquile, dirigé par les Doctrinaires (douze professeurs), et le collège des Jésuites (1762), devenu le Collège royal. Celui-ci contenait quinze cents élèves sous Louis XVI et avait à sa tête un bureau d'administration composé de l'archevêque, du premier président et des principaux de la cité. La réorganisation qui suivit l'expulsion des Jésuites y fit pénétrer l'élément laïque (cinq professeurs sur douze) et l'étude des sciences, de l'histoire et de la littérature, jusque-là négligées. Mais déjà, à cette époque, les familles riches aimaient à envoyer leurs enfants à Paris, afin de respirer le bel air dans les collèges de la capitale. Cependant, dans le courant de l'année 1789, un certain Bézian-Saffrané fonde une école gratuite de génie, marine, artillerie et langues étrangères, dont les professeurs (Pin, directeur du canal du Languedoc; Olléac, Bénazet, Cammas, Malliot, O'Moran, Haller) faisaient leurs cours bénévolement au logis de l'Ecu [3]. L'éducation des filles

la prohibition complète de descente de ces vins vers Bordeaux et à la mer, surtout pendant la période de l'année la plus favorable au commerce et à la réglementation des coupages de vins dans le port de Bordeaux. Ces restrictions avaient les plus dures conséquences, et, pour les faire aboutir, les tracasseries et les empiètements des jurats de Bordeaux ne se démentirent jamais. Cependant, l'édit précité de Turgot, sur la liberté du commerce et de la navigation, suspendit pour un temps les entraves économiques qui profitaient seulement à quelques individualités, au préjudice de toute une partie de la France. Mais, à peu de temps de cet édit, les possesseurs des grands crus et le Parlement, dont les membres étaient presque tous grands propriétaires de vignobles, réagirent et obtinrent le rétablissement partiel de la vieille réglementation, dont ils avaient tous les avantages. En fait, les persécutions des Bordelais ne prirent fin qu'avec la Révolution française, qui supprima ces abus avec bon nombre d'autres de l'ancien régime. V. *Office départemental agricole.*

1. Signalons cependant qu'il y avait, en 1780, quinze écrivains publics, ce qui suppose beaucoup d'illettrés.

2. Saint-Etienne, la Daurade, la Dalbade, le Taur.

3. Voir l'Almanach de Baour, 1790 et 1792.

n'était nullement négligée. La maison des Dames-Noires, avec ses quatre écoles de Toulouse et son vaste établissement très aristocratique de Lévignac, passait pour un modèle d'organisation et d'enseignement inspiré des méthodes de Saint-Cyr [1]. Les Dames de Fourquevaux, les Dames d'Andoin, les Filles de la Providence comptaient un grand nombre de pensionnaires. Les femmes de la société, au XVIIIe siècle, paraissent en moyenne beaucoup plus cultivées que leurs grand'mères du XVIIe siècle.

L'Université. Les quatre Facultés.

Malgré la réforme des études sous Louis XIV, on ne peut dire que l'état de l'Université fut très brillant. La suppression de l'Université de Cahors (1751) ne l'a guère amélioré. Le total des étudiants s'est toujours tenu autour d'un millier [2] : quatre cent soixante-quinze étudiants en théologie, trois cent quatre-vingts étudiants en droit, une cinquantaine d'étudiants en médecine, au milieu du XVIIIe siècle. La Faculté de Théologie avec ses annexes, les collèges, passe sous l'influence des Dominicains qui obtiennent, en 1716, la création de deux chaires d'enseignement des doctrines thomistes [3]. Les deux professeurs jésuites disparaissent en 1762. La Faculté de Droit évolue insensiblement et se modernise. L'étude du droit canonique est abandonnée; on ne trouve plus de candidats pour les grades. L'étude du droit romain décline, tandis que celle du droit français est en plein développement. Ces derniers cours, faits en français (les autres ont lieu en latin), attirent particulièrement les étudiants. Les professeurs sont instruits, mais sans talents marqués. Les seuls qui aient laissé un nom sont justement des professeurs de droit français : François de Boutaric, Anna-Louis d'Astruc, Delort le père, de Duval, Laviguerie, surtout le grand Jean-Baptiste Furgole (1690-1761), connu par ses divers traités (1747) [4].

1. Le « Petit Saint-Cyr ». V. l'article de M. Adher dans la *Revue des Pyrénées*, 1907.
2. Deux mille huit cents en 1806.
3. Legs de l'abbé de Tourreil de Gramont.
4. Au-dessus d'enx se place, en effet, le grand jurisconsulte Jean-Baptiste Furgole (1690-1761), connu par son Traité des Testaments (1748), son Traité du Franc-alleu naturel et par plusieurs autres ouvrages Né à Castelferrus, Furgole fut, dès 1714, avocat au Parlement de Toulouse et se consacra surtout à des travaux de cabinet; ses ouvrages furent remarqués par le Chancelier d'Aguesseau et Louis XV le nomma capitoul en 1754; ses armoiries figurèrent sur l'un des balcons du Capitole et il eut son buste à la salle des Illustres. Son

Le personnel comprenait, en 1780, six professeurs, un survivancier et huit agrégés. La Faculté des Arts comprenait toujours deux professeurs, dont l'un, en 1780, est docteur en médecine. La Faculté de Médecine comptait cinq maîtres, la quatrième chaire (anatomie et chirurgie) datant de 1705 et la cinquième (médecine pratique) de 1773. Ils se réunissaient tous les dimanches pour délibérer sur les maladies courantes et donnaient, le jeudi, des consultations gratuites à tour de rôle. L'Hôtel-Dieu leur prêtait son amphithéâtre pour les dissections, en attendant la construction d'un amphithéâtre de la Faculté (1775) (1). En 1783, la Faculté de Médecine se fait concéder un terrain entre les portes Matabiau et Arnaud-Bernard, y crée un jardin d'essai et fonde des cours complémentaires de botanique. Le rapport de Fourcroy (1794) classait au troisième rang la Faculté de Médecine de Toulouse, après Paris et Montpellier. On a conservé le nom de deux médecins célèbres, professeurs de notre Faculté : Jean Astruc (1684-1766), qui fut capitoul, professeur au Collège de France, médecin du roi, couvert d'honneurs, au demeurant une tête encyclopédique, et Gardeilh (1726-1808), ex-oratorien, médecin et mathématicien, ami de Diderot et de d'Alembert.

Professeurs et étudiants.

Malgré des symptômes de renouvellement, l'Université reste encore attachée à la tradition. Les professeurs sont en continuel conflit avec les capitouls pour la conservation de leurs exemptions d'impôt et la réclamation des gratifications municipales. Les élections aux chaires donnent lieu à des cabales et à des scrutins interminables, jusqu'à soixante-quinze tours, si bien que le roi s'attribue la nomination après dix tours infructueux (1742) ou en cas de brigue ou sollicitation (1747). Les professeurs de droit lisent leurs cours; ceux de médecine ne dissèquent pas, trouvant indigne d'eux toute œuvre manuelle. Ils dissertent en latin ou en français. Le niveau des examens s'abaisse à la mesure de

fils Pierre-François fut professeur à la Faculté de Droit en 1804. son petit-fils Pierre-Casimir, conseiller à la Cour en 1823. Le portrait de Furgole et d'importants manuscrits, notamment son livre de raison, tenu de 1720 à 1761, sont conservés par M. Henry de Furgole, son dernier descendant direct à Toulouse. (Cf. Damien Garrigues; *Bull. de la Soc. Arch. du Midi*, 1930, pp. 143 et 144.) La famille de Furgole habitait, à Toulouse, au n° 1 de la rue qui a conservé son nom.

1. Rue des Lois.

l'indulgence magistrale. « Enseignement sans vie, études sans force, discipline sans vigueur, abus de tous genres », ce jugement de Liard [1] est confirmé par l'examen des faits. Les étudiants demeurent une population légère et turbulente, à laquelle maints édits interdisent encore le port de l'épée, peu aimée du peuple, détestée du guet, prête au désordre et à l'émeute quand l'occasion se présente, comme en 1740, s'il s'agit de venger un camarade rossé par la police pour avoir sifflé trop fort à la comédie et réclamé la matelote au milieu d'une pièce sentimentale. Les locaux de l'Université sont vétustes et délabrés. Ce n'est qu'en 1785 qu'on se décide à réparer l'Ecole de Droit, tellement ruinée que les professeurs menacent de l'abandonner; ce n'est qu'en 1775 qu'on aménage des salles et un amphithéâtre pour la Faculté de Médecine.

L'Ecole de chirurgie.

C'est en dehors de l'Université que se produisent les initiatives fécondes. Le collège des chirurgiens de l'Ecole royale de Chirurgie, en effet, n'en fait pas partie. Cette ancienne corporation, dont les titres remontent à 1390 et 1483, qui avait organisé l'enseignement de l'art chirurgical, d'abord au Collège des Pauvrets [2], puis dans une maison donnée par les capitouls devant l'église des Pénitents-Noirs [3], tout contre une tour où les cours avaient lieu et qui fut appelée tour de l'Anatomie, vit ses statuts confirmés et les études réglées en 1692. Le roi Louis XV approuva un remaniement définitif en 1754 et l'école naquit en 1761 (lettres patentes du 14 décembre), avec cinq professeurs « démonstrateurs royaux »; en 1764, une sixième chaire s'ajouta. Les capitouls aidèrent le nouvel établissement par un cadeau de 500 livres et par une annuité de 300 et fondèrent seize prix en 1786. L'Hôtel-Dieu accorda quatre cadavres, dont l'enlèvement causa bien des conflits avec l'Eglise. La formation des chirurgiens était plus solide que celle des médecins, les études plus vivantes; les étudiants affluaient de partout et Toulouse devint un centre chirurgical important. En 1780, il y avait quarante chirurgiens, selon l'almanach Baour. La

1. *L'enseignement supérieur en France*, Paris, 1894.
2. Rappelons que ce collège se trouvait au coin des rues de la Pomme et du Poids-de-l'Huile.
3. Boulevard Carnot et rue du Rempart-Saint-Etienne.

Révolution devait fondre ensemble médecine et chirurgie dans une même Faculté (1792).

L'Académie des Sciences. L'Observatoire. Le Jardin des Plantes.

Les origines de l'Observatoire et du Jardin des Plantes sont liées à l'histoire de l'Académie des Sciences; celle-ci dérive elle-même d'un groupement d'amis des sciences et des arts, qui, reprenant en partie les traditions des Lanternistes, s'établit en 1729. Ses statuts prévoyaient huit membres honoraires, huit membres associés et huit élèves, un par associé; les huit associés devaient être deux géomètres, deux physiciens et botanistes, deux chimistes et deux anatomistes. Le trésorier avait la garde des instruments scientifiques. Les trois initiateurs de ce groupement furent le médecin Gouazé, le chirurgien Carrière et l'apothicaire Sage. Sa première fondation fut celle d'un observatoire, pour lequel les capitouls concédèrent une tour voisine de la Tour de l'Anatomie [1]. La Société la répara à ses frais, en 1736 et 1737, avec une subvention municipale; en 1741, un don de cent louis du comte de Caraman permit d'achever les aménagements. Sur ces entrefaites, la Société des arts et des sciences, réorganisée en 1746, fut érigée, par lettres patentes du 24 juin, en Académie royale des Sciences, Inscriptions et Belles-Lettres, comprenant des associés nés, des associés libres et des associés étrangers. La nouvelle Académie acquit, le 17 avril 1750, l'ancien hôtel de la Sénéchaussée [2], vendu par le sénéchal de Chalvet de Rochemonteix; elle y transféra l'Observatoire et restitua la tour à la ville. A la même époque, l'ingénieur François-Philippe-Antoine Garipuy, directeur des travaux publics de la Province et membre de l'Académie, installa un observatoire particulier dans sa maison de la rue des Fleurs, nº 16. A sa mort (2 avril 1782), la Province acheta sa maison et ses instruments, que l'on confia à l'Académie. Napoléon devait les donner à la ville (1808). C'est l'origine de l'Observatoire.

Le Jardin des Plantes fut créé en 1730, par la Société des Sciences, pour l'enseignement de la botanique. Ce premier jardin se trouvait hors la porte Matabiau, en bordure de la petite rue Saint-Bernard. En 1746, les capitouls firent à

1. Angle du boulevard Carnot et de la rue Dutemps.
2. Rue des Fleurs.

l'Académie une rente de 1.000 livres, dont moitié était destinée au Jardin, moitié à la fondation de prix. En 1748, on transporta les plantes de Matabiau dans le jardin de la Sénéchaussée, où elles restèrent jusqu'à la Révolution. Le Jardin des Plantes de Toulouse jouissait d'une grande réputation et ne le cédait en richesse qu'au Jardin du Roi, à Paris. L'enseignement de la botanique y attirait un bon nombre d'étudiants, qui y suivaient les leçons de Dubernard et surtout de Picot de Lapeyrouse, un des premiers botanistes de son temps. On y étudiait la botanique générale et les plantes médicinales.

Goût général pour la science.

D'ailleurs, le goût pour la science est général dans la société toulousaine; c'est même un trait caractéristique du XVIIIe siècle que l'intérêt passionné pour les activités pratiques de l'esprit, surtout pour les applications des découvertes scientifiques. C'est le temps où l'on possède des cabinets de physique, des herbiers, comme celui que l'abbé Pourret, botaniste de valeur, commença à Toulouse, pour l'archevêque Loménie de Brienne, et qui se trouve aujourd'hui au Muséum de Paris (1). C'est le temps où des candidats aux concours des Jeux Floraux chantent la gravitation universelle, Newton, les marées, la précession des équinoxes, le télescope, la boussole ou « cadran de mer », le prisme ou la vaccine. Il est vrai que, sur cette dernière nouveauté, les avis sont très partagés : Tandis que, dès 1765, la Faculté de médecine de Paris s'est prononcée pour « l'inoculation » et qu'à Toulouse les chirurgiens la pratiquent, le 20 septembre 1772 on affiche un arrêt du Parlement défendant de se faire inoculer dans la ville, les faubourgs ou la campagne, à peine d'une amende de 100 livres. Mais les expériences aérostatiques suscitent un intérêt universel. Le 25 février 1784, le sieur Duvernai fait partir une montgolfière en papier, qui monta à 4.511 toises de hauteur (?) et n'atterrit que le 12 mars, entre Agen et Tonneins (2). En août 1784, il monte lui-même en ballon dans le préau de l'Université; des odes aux Jeux Floraux célèbrent cette nouvelle conquête

1. V. le cabinet d'histoire naturelle des frères de Loménie de Brienne, l'herbier de l'abbé Pourret et le legs fait par le docteur Barbier au Muséum, en 1847 (*Bulletin du Muséum d'hist. nat.*, 1916).
2. V. d'Aldéguier, vol. IV.

de l'homme sur la nature. Et cependant, si la science se galvanise, Toulouse ne produit, au XVIIIe siècle, aucun savant de haute valeur, digne d'être mis en parallèle avec Fermat. Tout au plus peut-on mentionner l'astronome Antoine Darquier (1718-1802) [1], le mathématicien Roger Martin (1741-1811), secrétaire perpétuel de l'Académie des Sciences, et l'abbé Pourret, botaniste, auteur de mémoires couronnés par la même Académie.

Goût pour les lettres et l'histoire.

Il en est de même dans le domaine littéraire; la culture générale abonde dans la haute et moyenne sociétés. Il existe à Toulouse nombre de bibliothèques privées, dont deux au moins étaient d'une extrême richesse : celle du comte de Mac-Carthy, 3, rue Mage, connue dans toute l'Europe et qui fut vendue, en 1811, 500.000 francs [2]; celle de l'abbé d'Héliot, qui comprenait huit mille volumes. On citait encore celles du marquis de Gardouch-Bélesta, membre de toutes les Académies toulousaines, de l'ingénieur Garipuy, du président-poète Lefranc de Pompignan. Des bibliothèques publiques sont accessibles aux curieux ou aux chercheurs : celle des P. Doctrinaires de Saint-Rome, ouverte le jeudi; celle des Cordeliers, surtout celle du clergé, fondée en 1772 par l'abbé d'Héliot, la plus riche, ouvertes toutes deux trois fois la semaine. En 1786, Loménie de Brienne organisa la bibliothèque de la ville, dont le noyau fut constitué par les livres du Collège royal et qui, par des apports successifs, est devenue l'une des plus riches de France.

Journaux et livres.

Le journalisme n'est pas encore, à vrai dire, né à Toulouse; on n'y lit, au XVIIIe siècle, que la reproduction de la *Gazette de France*, imprimée, jusqu'en 1761, en huit pages petit in-4° avec suppléments; c'est une feuille littéraire qui donne les nouvelles de la cour et de la ville. En 1759 paraissent les *Affiches de Toulouse*, chez l'imprimeur Nicolas Caranove, qui cessent leur publication en 1764. Enfin, le 1er janvier 1775, l'imprimeur Nicolas-Florent Baour réalise le projet d'un journal toulousain en créant les *Affiches*, qui paraîtront jusqu'à la Révolution. Mais, par contre, l'impression et la

1. Maison n° 8, rue Darquier; plusieurs ouvrages sur l'astronomie.
2. La Nationale possède, aujourd'hui, le Psautier de Mayence, venu de cette collection.

vente des livres restaient un des commerces les plus prospères de la ville; la chambre syndicale et royale de l'Imprimerie comptait huit officiers comprenant deux censeurs; il y avait dix maisons d'imprimerie, dont les plus connues, sous Louis XVI, sont celles des Baour et des Douladoure; dix-sept libraires, chiffre respectable pour une ville de 60.000 habitants, assuraient le débit des ouvrages imprimés.

Rien ne montre mieux la diffusion des goûts intellectuels que la fondation (1784), par l'archevêque Loménie de Brienne, du Musée, imité de celui de Paris. Des réunions, analogues à celles du « Lycée » de Lyon, furent instituées pour initier le grand public à la science et aux lettres. A Toulouse, elles eurent lieu dans la salle de concert de la rue Montardy et furent placées sous l'invocation des neuf Muses, dont Marc Arcis avait sculpté les groupes autour d'Apollon, sur le mur du fond (1). Ces cours et conférences publiques durèrent jusqu'à la Révolution (1790). Le président de la première séance (17 juillet 1784) fut Jean Castilhon (2). Parmi les habitués de cette tribune de littérature et d'art figurent : le futur constituant Cazalès; le futur terroriste Barère de Vieuzac, lauréat des Jeux floraux pour un éloge de Rousseau, mainteneur, en 1787, homme « spirituel et aimable, selon d'Aldéguier, et de mœurs fort douces » (3); le carme déchaussé Sermet, futur évêque constitutionnel de la Haute-Garonne; l'abbé Sicard, le bienfaiteur des sourds-muets; Poitevin-Peitavi, l'historien des Jeux Floraux; le comte Potocki, un opulent Polonais; le marquis d'Escouloubre, etc. L'illustre Chaptal fit au Musée des conférences et des expériences de chimie. Le Musée.

Mais c'est en vain que nous chercherions à Toulouse de grands penseurs ou de grands écrivains. S'il en eût existé, Paris eût exercé sur eux son attraction désormais irrésis- Carence des grands écrivains.

1. Ces groupes existent encore, rue Montardy, n° 24 (Américan Cosmograph).

2. *Jean Castilhon*, l'ami de Palissot, l'aîné de deux frères, le collaborateur du *Journal encyclopédique* et du *Journal de Trévoux*, est l'auteur de nombreux ouvrages littéraires, outre ses très nombreux articles au supplément in-folio de l'*Encyclopédie*. Il semble être un des meilleurs représentants, à Toulouse, du genre « troubadour », qui triomphe sous Louis XVI (*Histoire de Jean de Calais*, 1776; *Histoire de Pierre de Provence et de la belle Maguelone*, 1776; *Histoire de Robert le Diable*, 1783; *Les quatre fils Aymon*, 1783). Sous la Révolution, il a sauvé la bibliothèque du collège royal qu'il dirigeait (v. chap. suivant).

3. *Barère* (Bertrand Barère de Vieuzac) a publié un *Eloge de J.-B. Furgole* (Toulouse, 1783), un *Eloge de Louis XII, Père du peuple* (Toulouse, 1782, couronné par les Jeux Floraux), un *Eloge de Pierre Séguier* (Toulouse, 1784).

tible. Nous y découvririons seulement beaucoup d'hommes très cultivés, parlementaires, avocats, ecclésiastiques, qui peuplent les deux Académies de la ville et dont quelques-uns, Castilhon, Pegueyrolles, Rességuier, Foriot, le chevalier d'Aufréry, ont formé cette Académie des « galetas » dont Marmontel fit partie pendant son séjour à Toulouse, des hommes de valeur certaine, mais secondaire, parfois d'esprit caustique et délié, dont quelques-uns ont rendu à l'histoire toulousaine de grands services, quoiqu'ils ne soient en rien comparables aux grands érudits du siècle précédent, si l'on excepte le bénédictin Dom Vaissète (1685-1756), leur digne continuateur et l'auteur, avec D. Devic, de la monumentale *Histoire de Languedoc*. Nous devons citer le conseiller de Montégut (1726-1794), numismate collectionneur, archéologue et historien, et l'abbé Audibert, qui furent les premiers rédacteurs des mémoires de l'Académie des Sciences, à dater de 1792, et qui ont travaillé à élucider le problème des antiquités de Toulouse en appliquant les méthodes critiques; Raynal (1), du Rozoi (2), Abel de Froidefond (3), qui, avec moins de profondeur et de compétence, ont écrit des ouvrages utiles sur notre cité. Castilhon (1718-1799), avocat au Parlement, bibliothécaire du Collège royal, ami de Palissot, dont il a publié les lettres, a collaboré au *Journal encyclopédique*, au *Journal de Trévoux*, et laissé des ouvrages estimables. Mais il vécut surtout à Paris, comme ses compatriotes Pierre Rousseau (1720-1785) et Jean-François Cailhava, (1731-1813), auteurs de médiocres comédies. L'abbé Magi d'Aurillac (1721-1801) appartint à deux Académies et s'y est fait un nom honorable par ses travaux d'archéologie. L'énumération serait abondante des hommes d'esprit orné et délicat, capables de composer des vers piquants, des discours aimables ou même éloquents, de se parer du prestige de vastes connaissances, apportant même, à l'occasion, une contribution utile aux œuvres de l'esprit, depuis le comte de Fumel (1683-1742) jusqu'au chevalier de Rességuier, poète satirique; au baron de Puymaurin (1710-1791), érudit et archéologue; au marquis de Pégueyrolles (1721-1794), un

1. *Histoire de Toulouse.*
2. *Annales de la ville de Toulouse*, 1771-1776, 4 vol. et 1 suppt.
3. *Tableau chronologique des capitouls*, 1786.

des meilleurs représentants de la société cultivée de son temps, en passant par l'abbé de Sapte et le président d'Orbessan (1709-1798), qui contribuèrent à la fondation de l'Académie des Sciences.

Les idées philosophiques.

Dans quelle mesure cette société est-elle pénétrée par les idées philosophiques qui ont si profondément modelé l'esprit français au XVIII[e] siècle? C'est ce qu'on ne saurait préciser avec certitude. Aucune œuvre symptomatique n'est sortie des presses des imprimeurs toulousains. Aucun Toulousain n'a joué sa partie dans le chœur des ennemis de l'Eglise ou du despotisme. Mais un indice précieux nous est fourni par le palmarès des Jeux Floraux; la nature des sujets mis au concours, les œuvres couronnées ou analysées, pour médiocres qu'elles soient, nous montrent un catalogue assez complet des idées courantes, surtout dans la seconde partie du XVIII[e] siècle. A côté des hymnes à la nature, des effusions de la sensibilité, si communes à cette époque, nous y trouvons la glorification de la raison, du rôle politique et social de l'homme de lettres, l'éloge des grands « philosophes », des remueurs d'idées, Montesquieu, Voltaire, Raynal, Buffon, surtout Jean-Jacques, dont le panégyrique est mis au concours en 1771; nous y trouvons l'éloge des souverains ou des ministres philosophes, des précurseurs : l'Hôpital, Gui du Faur de Pibrac, Sully, Fénelon, Colbert, Frédéric II et Pierre le Grand. On y peut voir entrer dans le langage usuel les mots de citoyen, de liberté, d'égalité, qui seront la base du vocabulaire révolutionnaire; et on y retrouve l'écho des enthousiasmes suscités par la révolte des « insurgents » américains. L'esprit philosophique, s'il n'a inspiré aucune œuvre intéressante, imprègne, sans aucun doute, nos classes dirigeantes et la moyenne bourgoisie. On l'étale dans les salons par mode, par dilettantisme, non moins que par conviction. Nous savons que M[me] de Maniban, que M. de Sauveterre, frère de M[me] de Rességuier, étaient des admirateurs enthousiastes de Rousseau. En 1780, un conseiller, Blanquet de Rouville, fait parvenir à l'intendant un mémoire de réformes. Cet esprit trouve pourtant dans les oligarchies qui dominent à Toulouse de fortes régions de résistance, qui se révéleront aux premières rafales de la tempête révolutionnaire.

***

L'art et les amateurs.

Le goût pour l'art ne reste pas moins vif à Toulouse que celui des lettres et des sciences. Les amateurs d'art qui possèdent des « cabinets » ou collections sont nombreux dans la noblesse et le monde parlementaire. Tels sont : Martin de Saint-Amans, dont les médailles et monnaies forment le fonds du musée Saint-Raymond; le marquis de Gardouch-Belesta, qui loge dans son hôtel de la rue Bouquières une magnifique collection de tableaux et de médailles; le conseiller de Carbon, dont le médaillier passe pour avoir une grande valeur comme celui de l'abbé Bertrand, qu'acheta, plus tard, Louis de Hollande; le marquis de Fourquevaux, qui possédait une collection considérable; le marquis d'Orbessan; Jean-François de Montégut, dont le cabinet comptait parmi les plus riches de Toulouse; Marcassus de Puymaurin; le sénéchal Chalvet; l'abbé Audibert; l'abbé Magi; le trop célèbre Jean Dubarry, dont l'hôtel de la place Saint-Sernin contenait de belles peintures et des œuvres de maîtres, qu'il gardait jalousement pour lui; deux peintres, Joseph Malliot, le chevalier Rivalz, et le sculpteur François Lucas. Le conseiller au Parlement de Foulquier de Labastide pratiquait lui-même la gravure. Quelques-uns de ces amateurs se réunissaient chez le libraire Manavit, rue Saint-Rome [1]. Nous savons que les grandes familles possédaient de beaux tableaux des écoles française, surtout italienne, flamande ou hollandaise. Le commerce des marchands de tableaux paraît avoir été actif dans notre ville.

L'Académie des Beaux-Arts. Rivalz. De Mondran.

La mort de Dupuy du Grez (1720) laissa à l'abandon l'enseignement des beaux-arts; la municipalité ne s'était pas résolue à subventionner l'école, à cause de l'étude du nu vivant, « outrageant pour la morale ». En 1726, Antoine Rivalz, fixé à Toulouse depuis 1707 et peintre de l'Hôtel de ville, réunit ses élèves dans son atelier et rouvre l'école; celle-ci devient municipale en 1727, avec 400 livres de subvention; les préjugés capitulaires avaient désarmé, fort heureusement. Après la mort de Rivalz (1735), son élève

1. L'ancien logis d'Aug. Ferrier.

Guillaume Cammas, nommé peintre de l'Hôtel de ville (1737), rouvre les cours (1738) avec la collaboration du chevalier Rivalz, fils d'Antoine, de son élève Despax, des sculpteurs Pierre Lucas, Marc Arcis, Rossard et du graveur Simonin aîné. Cette société, organisée en 1740, pourvue de statuts en 1746, puis en 1748, prospéra rapidement. On demanda sa transformation en académie, demande qui fut vivement appuyée par le comte de Caylus, originaire de nos pays [1], par le duc de Richelieu, commandant de la province, et par l'archevêque de Toulouse. Le 25 décembre 1750, des lettres patentes créaient l'Académie royale de peinture, sculpture et architecture, comprenant les associés nés (1re classe), les associés honoraires (2e classe), les associés ordinaires (3e classe) et les associés étrangers ou résidant à Toulouse (4e classe, peintres). Les dignitaires étaient le modérateur, élu chaque année, et le secrétaire général perpétuel. Un des plus remarquables de ses membres fut de Mondran, trésorier de France, amateur d'art, dessinateur et architecte par passe-temps, qui fit le plan d'aménagement des promenades publiques.

Les Salons de peinture.

Le premier soin de la nouvelle Académie fut d'organiser des expositions de peinture, pendant huit jours à partir de la Saint-Louis (25 août), à l'instar de Paris [2]. Le salon inaugural s'ouvrit, le 25 août 1751, dans la galerie de peinture du Capitole [3]; ils se succédèrent tous les ans jusqu'en 1791, sauf en 1757 et en 1771. La préparation en incombait à une commission d'académiciens présidée par le modérateur de l'année, puis par le secrétaire perpétuel. On exposait des tableaux anciens prêtés par leurs propriétaires, des copies de grands maîtres, des œuvres des artistes toulousains ou étrangers, et aussi des essais d'élèves, dont on faisait un salon à part. On y remarquait bon nombre d'œuvres de femmes. Nous savons que, dès 1755, plus de trente dames fréquentaient les cours de peinture. En 1777, cinq jeunes femmes, dont la marquise de Gavarret, reçurent des médailles de l'Académie au concours de fin d'année. Il n'y a pas de ville de province, sous l'ancien régime, qui ait manifesté

1. Il possédait un hôtel rue du Taur.
2. A partir de 1772, le Salon s'ouvrit le 15 mai.
3. Actuellement, salle des séances du Conseil municipal.

une telle activité artistique et si continue. Aussi l'Académie des Beaux-Arts de Toulouse jouissait-elle d'une enviable réputation. Chaque année, le roi ou de riches mécènes lui faisaient don de quelques toiles; les peintres et les sculpteurs étrangers tenaient à honneur d'en faire partie et lui adressaient leurs morceaux de réception, tels Lagrenée, Natoire, Jeaurat, Restout, Vien, Pajou, Houdon, même un architecte et un graveur espagnols : Salvador de Carmora et Moles.

Les artistes. Cammas. Subleyras. Despax. Rivalz. Roques.

Plus que jamais, nos artistes sont nourris à l'école de l'Italie et, dans la seconde partie du XVIII[e] siècle, ils donnent dans le goût de l'antique et de l'archéologie. Il est remarquable qu'il n'y ait guère chez nous de « petits maîtres » imitateurs de Watteau, de Lancret ou de Boucher. Nos artistes travaillent pour l'Eglise ou pour les capitouls, exceptionnellement pour les riches particuliers; ils sont forcés de penser avec grandeur et noblesse; aussi l'école toulousaine de peinture, issue en grande partie du talent probe et vigoureux, un peu pompeux, d'Antoine Rivalz, a formé de très nombreux élèves, dont les plus connus sont : Guillaume Cammas (1688-1777) qui suivit aussi les leçons de H. Rigaud à Paris, et se rendit célèbre par son plan de la façade du Capitole; il créa vraiment l'Académie et dirigea, en partie, les travaux d'embellissement de la ville [1]; puis Pierre Subleyras (1679-1769), qui étudia en Italie et dont le Musée garde les cinq tableaux de la chapelle des Pénitents-Blancs, une nature morte et un portrait pénétrant de Lucas; Jean-Baptiste Despax (1709-1753), décorateur infatigable, qui peignit maintes toiles pour les Carmélites, [2] la Visitation, les Bénédictins et Saint-Nicolas, dans un style assez lâche, mais non sans agrément. Le chevalier Jean-Pierre Rivalz (1718-1785), fils d'Antoine et élève de Subleyras, passa douze ans en Italie; il avait un cabinet d'antiques réputé; il fut, à Toulouse, le héraut de la réforme opérée par Vien à Paris, il dirigea l'école, mais ne nous a laissé que des œuvres assez médiocres [3]. Lagrenée et Valenciennes firent hors de Tou-

1. Le Musée possède de Cammas un *Retour du Parlement*.
2. Voir *Chapelle des Carmélites*, chap. précédent.
2. Une *Nativité* au Musée, un *Saint-Saturnin* à Saint-Exupère, une *Naissance de saint Jean-Baptiste*, à Saint-Pierre.

louse une plus brillante fortune. Joseph Roques, à la fin du XVIIIe siècle, représente l'école de David et de Vien (sa *Cène* de Saint-Etienne et ses tableaux de la Daurade) ; il eut pour élève Ingres, dont le père fut chargé de fonder et de diriger une école de dessin à Montauban. Le peintre Gros, père du grand artiste de l'époque impériale, fut lauréat de la Société des Arts, en 1744 et 1746.

Sculpteurs, architectes, graveurs, ferronniers. Marc Arcis. Lucas. Parant. Gamelin. Baour. Ortet. Bosc.

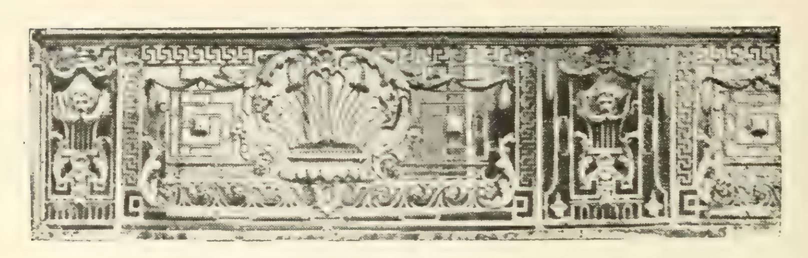
L'école de sculpture toulousaine au XVIIIe siècle ne manque pas d'intérêt ; elle compte des artistes vigoureux et élégants, pleins de verve et de savoir-faire. A Marc Arcis (1655-1739), contemporain d'Antoine Rivalz, on doit les bas-reliefs de Saint-Jérôme et les statues de l'ancien couvent des Carmes qui sont au Musée. Les Lucas ont formé une dynastie : Pierre,



Rampe, par Bosc
(rue des Couteliers, n° 46)

élève de Marc Arcis, est moins connu que son fils François (1736-1813), auteur des anges de l'autel de Saint-Pierre, du mausolée du président de Puyvert, à Saint-Etienne, et du

bas-relief de l'Embouchure[1]. Parant, collaborateur de Cammas est l'auteur des groupes qui surmontent les deux ailes de la façade du Capitole. Parmi les dessinateurs et graveurs, il faut citer Gamelin, François Baour et son élève Mercadier. Enfin, l'art de la ferronnerie est représenté par deux maîtres : Ortet, auquel nous devons les admirables grilles de l'église



Balcon de rampe, rue Saint-Etienne, 26, par Ortet (1771)

Saint-Etienne (1767), et Bosc, dont les balcons et les rampes, vrais chefs-d'œuvre de métier et de goût, ornent encore les fenêtres et les escaliers d'hôtels privés [2].

La musique. Laruette. Jélyotte. Dupuy. Dalayrac.

La musique fut en honneur au XVIIIe siècle. En 1780, on comptait, à Toulouse, dix musiciens compositeurs, dix-huit maîtres ou maîtresses de clavecin, douze maîtres de violon et vingt-cinq de divers instruments, même de vielle. Sous la Régence, on construisit une salle de concert et d'opéra rue des Pénitents-Bleus, vis-à-vis de la maison des religieux de Saint-Antoine du T [3]. Laruette et Jélyotte, deux chanteurs réputés, naquirent à Toulouse. Laruette fut, de plus, compositeur. Il a écrit la musique de nombreux ouvrages représentés à l'Opéra-Comique et à la Comédie-Italienne [4]. Baurans traduisit en français le texte de la *Serva padrona*

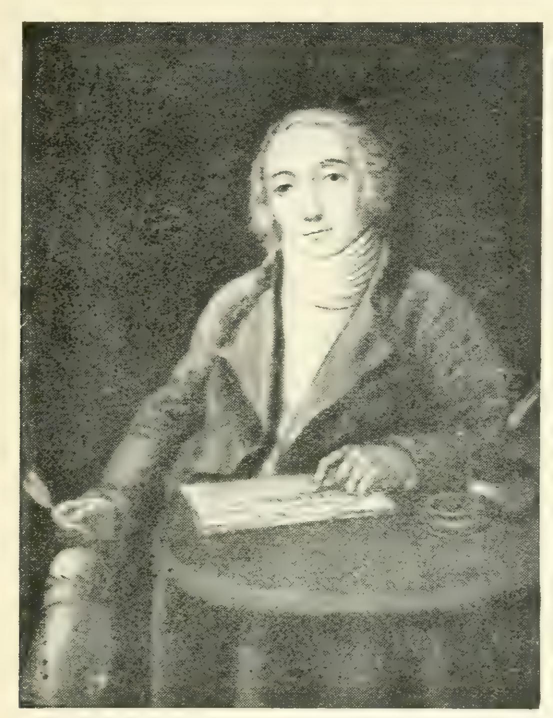
1. Ce bas-relief est appliqué sur le mur dominant le bassin de l'Embouchure, aux Ponts-Jumeaux; il est remarquable non seulement par sa composition ingénieuse, mais encore par les belles figures qui y sont traitées.

2. Sous le Directoire et l'Empire, Joseph Bosc faisait valoir une manufacture d'armes près l'Hôpital de la Grave (Galabert, *Mém. Ac. des Sciences*, 1933).

3. C'est là qu'est le bas-relief de Marc Arcis.

4. Laruette (1730-1792) a donné son nom à son genre; il avait pris l'emploi des pères et des ganaches. Il est né et mort à Toulouse. En 1772, l'Opéra-Comique fut absorbé par la Comédie-Italienne et Laruette passa alors à ce dernier théâtre.

de Pergolèse, mais, comme Nicolas Dalayrac, de Muret (1753-1809) (¹), il a fait toute sa carrière à Paris. Le maître de chapelle de Saint-Sernin Dupuy est demeuré à Toulouse et ses



DALAYRAC (Nicolas)
Compositeur de musique
(Musée Saint-Raymond)

compositions eurent l'honneur d'être louées par Gossec. Ce n'est que vers la fin de l'ancien régime que le goût des représentations lyriques semble s'être développé et fixé.



La vie sociale

Les classes sociales paraissent plus tranchées au XVIIIᵉ siècle qu'auparavant; elles se cristallisent et l'on ne s'élève

1. Dalayrac ou d'Alayrac, élève de Langlé, professeur à l'Ecole royale de chant, a écrit d'abord des duos de violon et des quatuors, puis de nombreuses romances et une cinquantaine de pièces, dont bon nombre furent représentées à la Comédie-Italienne et à l'Opéra-Comique. Sa musique était élégante et spirituelle; il est le créateur de la romance tendre et mélancolique.

plus avec la même facilité qu'au XVIe et même au XVIIe siècles. Bien rares sont ceux qui, de l'état de marchand, accèdent à la noblesse de robe, en attendant la noblesse tout court, comme Jacques Martin, capitoul en 1717, trésorier de la Bourse des Marchands (1710-1711), dont le fils prend le nom de Jacques de Martin, seigneur d'Ayguesvives, conseiller au Parlement (1731-1737), et dont le petit-fils, Jean-Jacques Martin d'Ayguesvives, présida la première des Enquêtes (1767) et finit ses jours sur l'échafaud, le 14 juin 1794. Depuis la fin du règne de Louis XIV, la noblesse est soigneusement cataloguée [1]. A la veille de la Révolution, le maréchal de Ségur exige quatre quartiers de tout candidat au grade d'officier de l'armée. Le recrutement par en bas des hautes classes s'arrête; là, peut-être, se révèle une des causes de la Révolution.

Les hautes classes. Les armes. Courses.

A Toulouse, la haute société vit à part, avec ses compartiments, épée, robe, capitoulat, peut-être moins étanches qu'ailleurs, marqués pourtant par d'imperceptibles dédains. Un club de la noblesse se forme quelques années avant la Révolution, qui tenait ses réunions au Jeu de Paume de la rue Duranti (no 1). C'est pour ce beau monde que s'est établie, déjà sous Louis XIII, l'Académie royale des armes, et dont le XVIIIe siècle fut l'époque la plus brillante; il y avait des assauts à l'Hôtel de ville, avec des prix; il y eut aussi des duels; Toulouse fournissait un contingent notable de mousquetaires et de gardes du corps; c'est aussi pour la noblesse que l'on a fondé l'Académie d'équitation (1616), dont le local se trouvait sur l'Esplanade, à côté de la porte Montgaillard, établissement honoré d'une subvention de 1.000 livres par les Etats (1674) et d'une autre subvention de 500 livres par les capitouls (1776). C'est pareillement un sport aristocratique que les courses de chevaux, dont la premièie, due à l'initiative privée, et qui eut lieu aux Sept-Deniers, le 25 juin 1765, devant trente mille spectateurs, eut pourtant le caractère d'un divertissement populaire; ces courses devinrent une institution officielle à partir de 1783; le 12 avril, l'une d'elles fut organisée au manège de la porte Montgaillard

1. C'est l'enquête commencée en 1667 qui a abouti à la rédaction de l'armorial de d'Hozier.

avec une telle affluence qu'une tribune s'écroula. Il y eut aussi, à Toulouse, huit maîtres de danse, cet art étant aussi indispensable au jeune noble que l'escrime et l'équitation.

Mais ce sont les salons qui sont la plus fidèle image de la vie aristocratique. Ils traduisent la sociabilité propre au Français et la forme même de cette sociabilité; les femmes y règnent, et non pas seulement par leur charme physique ou l'autorité de leur nom, mais aussi par les séductions de leur esprit. Plusieurs grandes dames furent lauréates des Jeux Floraux. L'on rencontre dans leurs salons tous ceux qui sont du monde, nobles ou parlementaires, et l'on y admet ceux à qui leur talent, à défaut de titres plus distingués, donne une sorte de droit de cité. Modelés sur ceux de la capitale, nos salons toulousains, qui sont presque exclusivement des salons parlementaires, ont été littéraires et, à l'occasion, politiques et philosophiques; les plus fréquentés sont ceux de la présidente du Bourg, de Mme de Cambon, de Mme de Rességuier, de Mme Mengaud de Lahage (née de Gudanes), de Mme de Lamothe-Variclèry. Parmi les habitués de ces réunions mondaines figurent le cardinal de Bernis, Jean du Barry, Lefranc de Pompignan, Marmontel, le président de Barbot, collaborateur de Montesquieu, les vicaires généraux de l'archevêché, jeunes ecclésiastiques de haute lignée et abbés de cour, Dupaty, président au Parlement de Bordeaux dont la nomination fit un tel scandale (il était roturier) et dont Robespierre écrivit l'éloge. On y lisait de petits vers; de là partirent assurément les chansons satiriques sur le Parlement Maupeou. On y dansait; on y inventait des charades, des énigmes et des rébus, voire des calembours. On y jouait la comédie; à cet effet, le comte de Bournazel avait même fait construire un théâtre dans son hôtel; on y chantait des opéras-comiques, *Rose et Colas* (1), par exemple, dans le cadre agreste de Saint-Elix. Ainsi, ces réunions continuaient, l'été, dans les belles résidences des environs, à Blagnac chez les Chalvet de Rochemonteix ou chez les Maniban, au Secourieu chez la présidente de Rességuier (2), à Saint-Elix

Les Salons.

1. de Monsigny (1764).
2. Vallée de l'Ariège près Toulouse.

chez Mme de Lamothe, à Bonrepos (1) chez les Riquet, à Fourquevaux en Lauraguais chez les Catellan. Jamais la vie de société, à Toulouse, ne fut plus active et probablement plus agréable pour les privilégiés qu'à la veille de la Révolution.

La Franc-maçonnerie.

La haute société se rencontrait aussi dans les loges maçonniques ; on sait l'attrait de cette association, d'origine anglaise, pour la société du XVIIIe siècle, si pénétrée d'anglomanie. Ses cérémonies mystérieuses, ses tendances philanthropiques et déistes plaisaient aux hommes cultivés que ne satisfaisait plus l'enseignement des religions officielles. La première loge toulousaine, la *Sagesse*, date de 1735 ; puis vinrent les loges *La Française*, qui absorba la loge *Saint-André des Arts*, et l'*Amitié*. Le rite écossais, différent de celui de la grande loge d'Angleterre, fut représenté à Toulouse par la *Vieille Bru ou les Ecossais fidèles*. En 1765, il ne restait que trois loges et une loge de femmes, dite d'*adoption*. Mais la fondation du *Grand-Orient de France*, sous la présidence du duc d'Orléans (Louis-Philippe-Joseph, le futur Egalité), donna une vive impulsion à la vie maçonnique. Il n'y eut pas moins de douze loges à Toulouse sous Louis XVI, dont la dernière et la plus considérable fut l'*Encyclopédique* (1788)(2). Toute la noblesse de Toulouse faisait partie de la franc-maçonnerie : les de Bertier, de Portes, de Panat, de Grammont, de Nogaret, Potocki, la plupart des membres du Parlement, les plus grands avocats, de notables bourgeois y voisinaient. L'instal-

1. Coteaux du Tarn.

2. Les douze loges, en 1789, sont : la Sagesse, la Française, Clermont (1767), Saint-Jean d'Ecosse (1772), les Vrais amis (1773), les Elus de Chartres et les Cœurs réunis (1774), la Parfaite amitié (1781), la Paix (1781), Sciences et Arts libéraux (1785), la Vérité reconnue (1786), l'Encyclopédique (1787). Cette dernière loge, fondée le 25 juin 1787, par le F... Delerm, comprenait non seulement des membres de la noblesse, mais aussi du clergé, notamment l'abbé du Bourg, devenu évêque de Limoges; l'abbé Decade, de l'ordre de Cîteaux; l'abbé Martin, professeur de philosophie; dom de l'Estang, professeur de théologie; les PP. Gerard et Allié, capucins. Citons parmi les nobles, indépendamment de ceux déjà nommés : d'Adhémar, de Pressac, de Cambon, de Cambolas, de Chalvet, de Montégut, etc. Cette loge témoignait d'un grand respect pour la religion et ses membres célébraient par des messes les fêtes de l'Encyclopédique. Les statuts de la franc-maçonnerie déclaraient qu'elle était une « institution philanthropique et philosophique ayant pour objet la recherche de la vérité, l'étude de la morale universelle, l'exercice de la bienfaisance, et pour principe l'existence de Dieu, l'immortalité de l'âme, la solidarité humaine ». V. Cales, *Histoire de la Loge*, Toulouse, 1887, et l'article de Gros (voir Bibliographie).

lation de l'Encyclopédique se fait dans une des plus belles salles de l'hôtel de Bournazel. Les loges réunies s'associent à toutes les réjouissances officielles, s'intéressent activement aux questions d'administration, d'assistance publique, d'application des sciences, au progrès matériel. Elles sont philosophes et ont dû contribuer à préparer la Révolution, en professant et propageant le culte de la liberté et de l'égalité. De futurs révolutionnaires furent d'authentiques francs-ma-


PAR PERMISSION

DE MM. LES CAPITOULS

MESSIEURS ET DAMES,

Les Vrais FANTOCCINI Italiens, qui ont fait les Menus Plaisirs de la Cour, donneront aujourd'hui *SAMEDI* 15 *Avril* 1786, une Première Représentation

D'ARLEQUIN, PRINCE PAR MAGIE.

Piece en cinq Actes, du Théâtre Italien, [illegible] Changements Décorations à Vue, [illegible] qui n'ont jamais paru, avec Danses & Ballet qui [illegible] agréablement les spectateurs

En attendant L'ENFANT PRODIGUE.

On prendra 24 fols aux Premieres Places, 12 fols aux Secondes, [illegible] *Parterre.*

On donnera la premiere Représentation [illegible]

[illegible]

MM. les [illegible]

C'est à la Salle de l'Hôtel-de-Ville [illegible]

Affiche du Théâtre de Toulouse, salle de l'Hôtel de Ville, à côté de la rue du Petit-Versailles (rue Lafayette) - (1786)

(Musée Paul-Dupuy, à Toulouse)

çons : Barère, Dartigoeyte, Mailhe, Delmas, Larrey, l'oncle du grand chirurgien, Bonnecarrère, collaborateur de Dumouriez aux Affaires extérieures.

Les classes populaires. Le théâtre.

Les classes moyennes et le peuple goûtaient moins de tels plaisirs. Mais, par ailleurs, les distractions ne leur manquaient pas.

Au XVIIIe siècle, le théâtre commença à avoir, même pour les petites gens, l'attrait qu'il a longtemps gardé, jusqu'à nos jours, dans notre ville. Il y avait la Comédie, dans la vieille salle

du logis de l'Ecu, reconstruite en 1736 ; l'Opéra, dans l'ancienne salle du Jeu de paume de la rue des Pénitents-Bleus (nº 5, rue Duranti), reconstruite au début du XVIIIe siècle, abandonnée pour la nouvelle salle du Capitole, détruite par un incendie que provoqua l'imprudence d'un montreur de marionnettes (1748), rebâtie et devenue la salle des Concerts. Les tarifs étaient à la portée des bourses les plus modestes : en 1780, un impresario offrait pour 12 sous aux premières les « amusements comiques de Polichinelle, du bon Rémouleur et de Ramponneau », « figure nouvelle qui vient au théâtre avec une bouteille et un verre à la main et boit à la santé de la compagnie », sans compter des vues d'Amsterdam, du cap de Bonne-Espérance et de la Havane, avec imitation, « au naturel du bruit du canon, tempêtes et éclairs ». On ne s'en tenait pas à ces spectacles de café-concert et l'on jouait, à Toulouse, les pièces ou opéras-comiques en vogue à Paris. A la veille de la Révolution, il n'existait plus que le théâtre du Capitole, où l'on jouait la tragédie, l'opéra bouffon, la comédie, quelquefois le grand opéra ; il comptait trente et un acteurs ou actrices en tous genres, quatre premiers danseurs ou danseuses, quatre figurants et quatre figurantes, vingt musiciens ou symphonistes. On donnait parfois de fort bonnes représentations. Ainsi, en 1785, Mrs Craddock y put admirer Mme Dugazon dans les *Trois Sultanes* de Favart et la *Serva padrona* de Pergolèse.

Plaisirs de la rue.

Le populaire badaudait aux plaisirs de la rue ; les entrées de personnages importants, gouverneurs, premiers présidents, conservaient pour la foule leur éternelle nouveauté, particulièrement quand il s'agissait d'un Turc authentique comme Méhémet-Effendi (1720), qui loge chez le président d'Aguin sous la garde de trente soldats du guet et reçoit des capitouls un gâteau de 50 livres avec des corbeilles de confitures et de fruits. Le peuple s'ébahit devant les illuminations ou les feux d'artifices capitulaires, il se presse aux *Te Deum*, autour des fontaines de vin ou des distributions de pain, lors des grandes fêtes officielles, célébration de la naissance d'un dauphin, du rétablissement de la santé du roi (1744), des victoires de Fontenoy, Raucoux et Lawfelt, de la paix d'Aix-la-Chapelle (1748) ou même de la désas-

treuse paix de Paris (1763), qui est tout de même la paix. Si les rois ont épargné à Toulouse le coûteux honneur de leur visite, Monsieur, frère de Louis XVI, laisse aux Toulousains, en 1777, le souvenir de son passage, de sa jeunesse, de son amabilité et de son départ sur le canal en une galère richement ornée, au milieu des salves de mousqueterie et du concours des gardes bourgeoises; la même année, l'empereur Joseph II, incognito, sous le nom de comte de Falkenstein, descend au Grand-Soleil, rue des Augustins, comme il était descendu, à Paris, chez Foyot. Bien entendu, les grandes solennités religieuses, les processions, avec leur cortège habituel de soldats en armes et des corps de la ville, gardent toujours leur prestige et leur habituel succès.

Divertissements. Jeux divers. Loteries. Exécutions.

D'autres divertissements fort variés s'offraient aux simples : les charlatans, comédiens ambulants, funambules, qui s'installaient pour l'ordinaire place du Salin; marionnettes, singes dansants, place Royale; les cérémonies parodiques du couronnement du roi de la Basoche, les danses des jours de fête, les charivaris donnés aux veufs remariés, les jeux divers comme la fronde ou campe, sport dangereux que les capitouls interdisent. La loterie passionne aussi le peuple; il y a celle de l'école militaire, créée le 15 octobre 1757, tirée le 1er et le 10 de chaque mois : on peut avoir des billets depuis trois sous; il y a la loterie de piété, en faveur des enfants abandonnés, comme celle des enfants trouvés, dont les tirages ont lieu le 24 et le 8 de chaque mois, le prix du billet étant de 25 sous. Enfin, le populaire se plaît aux spectacles cruels des exécutions si nombreuses, si barbares encore au XVIIIe siècle, et que le bourgeois Barthès nous raconte par le menu sans nous faire grâce d'un détail affreux ni d'un supplice; il prend une joie bruyante au spectacle, trop rare à son gré, des appareilleuses trempées dans la Garonne, enfermées dans la fameuse cage de bois construite spécialement pour cet usage. Indifférence, ou même plaisir pris aux souffrances d'autrui, qui contraste avec la « sensibilité » des hautes classes et qui nous renseigne sur les mœurs de la population pauvre. Ces mœurs, pas plus que celles du grand monde, n'ont guère été flattées par les chroniqueurs. Barthès, comme l'abbé Chambon, gémit sur la corruption générale; ces diatribes

pourraient nous sembler le fait d'esprits chagrins; mais le P. Nicolas de la Boissière, oratorien, sacristain de la Dalbade, confirme, malheureusement, le jugement de l'abbé et du bourgeois : sur les registres des baptêmes de la paroisse, il a relevé, de 1650 à 1660, les noms de huit bâtards, dont le nombre s'est élevé à cent quatre-vingt-huit de 1730 à 1740 [1]; il constate la progression constante des naissances illégitimes. Et, si nous en croyons Baour, qui, dans son almanach, fait de la propagande pour les « bains de santé » [2], la malpropreté physique n'était pas moins généralisée que le relâchement des mœurs. Par contre, Mrs Craddock, en 1785, rend hommage à l'élégance du costume de nos ancêtres, à leur galanterie à l'égard des dames, aux prévenances des marchands, au bon marché de l'existence et à la bonne chère, « spécialité toulousaine », ainsi qu'au bel appétit qu'elle a pu admirer chez ses convives d'occasion.

***

Transformations de la ville. Place Royale.

Le XVIIIe siècle fut pour Toulouse la grande époque des transformations et des embellissements. Pour la première fois des plans s'établissent, une politique d'urbanisme se définit et s'applique, sinon avec beaucoup de méthode, du moins avec une certaine ampleur.

La première œuvre fut la création de la place Royale, devant l'Hôtel de ville, décidée en 1676, effectuée entre 1730 et 1750; elle ne s'étendait que jusqu'à la rue de la Porterie, et ses dimensions étaient inférieures de moitié à celles de l'actuelle place du Capitole; de plus, on ne songea pas à imposer un plan commun aux maisons qui la bordaient, ainsi qu'on l'avait fait à Paris pour la place des Victoires et la place Vendôme. L'achèvement en est prévu par le plan de Mondran et de l'ingénieur Garipuy [3], ainsi que dans le

1. V. Galabert, *Un statisticien au XVIIIe siècle* (Revue des Pyrénées, 1907).

2. Le premier établissement de bains date de 1769; il se trouvait au pied des coteaux de Guilheméry, à la fontaine de la Baraquette, et appartenait à un sieur Debruc.

3. Garipuy était uni par parenté au Directeur de l'Observatoire de Toulouse, rue des Fleurs; leurs trois descendants occupent actuellement des emplois élevés : l'un est préfet de Seine-et-Marne, l'autre professeur à la Faculté de Médecine de Toulouse, le troisième receveur trésorier de la ville de Toulouse.

programme municipal de 1784, mais il ne fut réalisé que sous l'Empire.

Place de la Porte Saint-Cyprien.

Entre 1785 et 1789, la porte de l'Isle ayant été démolie, les capitouls achetèrent les maisons pour créer une grande place quadrangulaire à l'aboutissement de la grande rue du faubourg. C'est la place Intérieure-Saint-Cyprien, que l'on clôtura, du côté de la route de la Patte-d'Oie, par une grille monumentale, analogue à celle qui terminait le cours Dillon, et dont l'auteur est le ferronnier Champagne. Mais la délibération du 31 août 1776, relative à un plan du sieur Glaizes, n'eut pas de suite, au moins à cette époque. Il ne s'agissait de rien moins que de percer deux grandes voies, l'une du Pont-Neuf à la porte Saint-Etienne, l'autre de la porte des Minimes à la porte du Château.

Promenades publiques.

En 1748, un nombre considérable de plans avaient été présentés aux capitouls pour l'embellissement de la ville et l'aménagement de promenades publiques; ce fut le plan de de Mondran et de l'ingénieur Garipuy qui fut adopté (1748). La ville acquit un jardin appartenant aux Carmes déchaussés, à la porte Montgaillard, et leur donna en échange le terrain situé en dehors de l'alignement projeté (1). Sous la direction de Garipuy, directeur des travaux de la sénéchaussée, de Saget et d'autres ingénieurs, une armée de miséreux et de chômeurs traça l'Esplanade en bordure des fortifications et sur l'emplacement des fossés (2). Cette promenade fut continuée jusqu'à la porte Saint-Etienne (3) et plantée d'ormes de Hollande, qui périrent et qu'on remplaça par des ormes du pays (1763). A mi-chemin de la porte Saint-Michel et de la porte Saint-Etienne, fut aménagé le « Grand-Rond de la promenade » (4), étoile de routes menant au canal, au Busca, à Saint-Michel, à Saint-Etienne, à la porte Montoulieu; on le baptisa, sous Louis XVI, le Boulingrin, pour sacrifier à l'anglomanie, alors toute-puissante; ce fut l'emplacement des jeux d'abord, des fêtes populaires ensuite. Guillaume de Mondran établit entre les portes Montgaillard et

1. C'est le Jardin des Plantes actuel.
2. Ce sont les allées Saint-Michel.
3. Allées Alphonse-Peyrat.
4. C'est ainsi que l'appelle l'avocat Faure dans son récit de la Fête de la Fédération (v. note et référence ci-dessus).

Montoulieu, sur le terre-plein ou demi-lune qui les couvrait, un jardin qu'on entoura de barrières en 1783; ce fut le Jardin-Royal; entre ce jardin et les murs s'étendait la promenade du Cours. La vieille porte Montgaillard avait été démolie, dès 1747, pour faire place à une nouvelle entrée dans le style Louis XV, sur laquelle les capitouls de 1748 firent sculpter leurs blasons; en 1749, l'Esplanade, de la porte Saint-Michel à la porte Saint-Etienne, fut bordée de barrières de bois que remplacèrent, en 1788, des bornes de pierre reliées par des chaînes. Ainsi se modifiait profondément l'aspect de ce quartier historique, illustré par le souvenir des Albigeois. La tour défendant le ponceau tomba à son tour.

Les quais.

La construction des quais, au reste inachevée, fut la grande œuvre du XVIII[e] siècle. Ce fut d'abord le quai de la rive gauche, construit primitivement contre les inondations, qui servit d'appui à une promenade appelée le Cours, aménagée en partie sur des terrains achetés aux Feuillants ou aux Feuillantines, successivement élargie depuis 1750 jusqu'à 1782. C'est le cours Dillon, qui aboutit à la porte de Muret longtemps fermée, rouverte en 1752, ce qui, dit Barthès, « fournit dans les environs de charmants lieux de promenade ». En 1785, à la place de la porte de Muret démolie, fut installée la grille monumentale de Joseph Bosc (1). En face, sous la direction de l'ingénieur Pillot, en 1751, s'éleva le quai de Tounis, destiné à protéger l'île contre le fleuve; mais la construction en fut abandonnée et reprise seulement au XIX[e] siècle. En 1766, ce fut le quai de la Daurade, dont l'établissement ne se fit pas sans opposition de la part des Bénédictins. En 1767, on avait commencé par la démolition de la tour d'entrée du Pont-Couvert, seul vestige de cet ouvrage. En 1777, le quai était fini et on démolissait trois maisons de la place du Pont pour relier le nouveau quai à cette place; on rompit ainsi l'ordonnance de cet ensemble; on enleva les statues de la première maison, un Christ de Guépin (2), un buste de Louis XIV, le bas-relief des captifs, des armoiries de Navarre et de la ville et l'armorial capitulaire de 1663, œuvres du sculpteur Léonard

1. Square du Musée, aujourd'hui.
2. Au Musée (petit cloître).

Duchesne. Enfin, de 1778 à 1780, fut élevé le quai de Brienne, avec ses maisons de même architecture, à peu près toutes inachevées. Ces travaux furent dus à l'initiative de l'archevêque de Toulouse Loménie de Brienne et de son prédécesseur immédiat, Arthur Dillon. A la veille de la Révolution s'achève également le quai séparant l'Hôtel-Dieu de l'hospice de la Grave.

Travaux d'édilité. Les rues. Les enseignes de fer. Réverbères. Pompiers. Puits.

L'administration municipale élargit et aligne les rues; de 1786 à 1789 elle achète, à cet effet, quinze maisons à Saint-Cyprien ou à Toulouse; elle dégage la porte Montoulieu, la porte Villeneuve; la rue Villeneuve et les autres voies menant à la Commutation étaient si étroites qu'en quelques mois (1783) les charrettes écrasaient plusieurs personnes. On déplace les croix se trouvant au milieu des places pour les adosser aux maisons voisines; on démolit les puits publics jusqu'à fleur de terre, on les nettoie et on les couvre (1752). Pour les nouvelles rues, on impose une architecture uniforme : c'est le cas pour la rue Neuve-de-la-Daurade. Les capitouls prohibent (1767) les enseignes de fer suspendues, grinçantes, menaçantes, et ordonnent qu'on les enlève dans les huit jours à peine de 100 livres d'amende. En 1752, on met les noms des rues principales en grosses lettres noires, sur cent quatre-vingt-onze plaques de tôle peinte en blanc, plaques qui remplacent les pierres gravées du XVIIe siècle et du début du XVIIIe siècle [1]. En 1784, un bail est fait avec un entrepreneur pour quatre cent soixante-sept réverbères, dont trois à quatre becs (Hôtel de ville, halle, palais), trois de trois becs (pont du Canal, hôpital Saint-Jacques, la Grave); à l'intérieur de l'Hôtel de ville il y en avait six, et un à dix becs dans le Petit-Consistoire. Ce sont les antiques quinquets, progrès énorme sur l'éclairage public jusque-là. Pour parer aux dangers des incendies, un arrêt du Conseil avait rendu obligatoire le ramonage des cheminées (10 juillet 1744). Toulouse avait des pompes, sept de modèles différents; mais elle n'avait pas de pompiers, les maçons et les charpentiers continuant à assurer ce service, comme les fustiers au moyen âge. Surtout, Toulouse n'avait pas d'eau. La seule fontaine

1. Il en reste dix-sept, dont la plus ancienne est celle de la rue Claustre (1733), rue du Taur, angle de la rue de l'Esquile.

de la ville, celle de Saint-Étienne, demeura dix-sept ans hors d'état d'en fournir (1755-1772) [1]. Il y avait, il est vrai, les cinq radeaux de Tounis, du pont de la Daurade et du port Bidou, où l'on venait « quérir l'eau à boire ». En 1779, l'Académie des sciences fonde un prix récompensant l'auteur du projet d'adduction le plus intéressant; en 1790, le prix, accru d'une subvention municipale, n'est pas encore décerné. En 1784, on répare la fontaine du faubourg Saint-Michel; en 1786, on creuse un puits public près la porte Villeneuve. Enfin, en 1789, le legs Laganne (50.000 livres), pour l'établissement de fontaines publiques, devait susciter des émulations et déterminer des projets plus tard réalisés.

Les monuments publics. Le Capitole.

Le XVIIIe siècle nous a valu le reconstruction de la façade du Capitole, arrêtée presque en même temps qu'on se décidait à créer la place Royale (1727). On attendit pourtant vingt-trois ans pour réaliser l'œuvre. Le plan est du peintre-architecte Guillaume Cammas [2]; la première pierre fut posée, le 23 août 1750, par le capitoul Lasserre. La nouvelle façade allait de l'angle de la rue Saint-Martial jusqu'à la porte de la Commutation, rue Villeneuve, à la suite de la démolition du moulon de la Casse situé en face du carrefour Villeneuve-Matabiau, et de la disparition de la ruelle des Tambourinaires. En janvier 1755 on transportait et, en octobre, on plaçait les colonnes de marbre rouge; les chapiteaux furent établis en mars 1756. L'aile droite était achevée en 1759. Les sculptures des frontons sont de Parant, celles

1. La fontaine Saint-Sauveur fut créée le 1er août 1780, à proximité et en avant de l'enclos de la vieille église Saint-Sauveur ou de la place Dauphine, aujourd'hui place Dupuy. C'est l'entrepreneur Barreau qui a exécuté les travaux de cette fontaine. Le 15 juin 1782, les capitouls décidèrent qu'à l'occasion de la naissance du Dauphin (22 octobre 1781), les noms de ces place et fontaine seraient remplacés par ceux de place et fontaine Dauphine.

2. Cammas, injustement accusé de rapt et de séduction, fut poursuivi devant le Parlement de Toulouse, et Me Boubée, avocat, son défenseur, obtint de la cour son acquittement de façon originale : « Je plaide pour un laid, dit-il, je plaide pour un gueux, je plaide pour un sot. » (Le client voulut murmurer; Me Boubée lui imposa silence.) « Pour un laid, Messieurs, le voilà; pour un gueux, Messieurs, c'est un peintre et, qui pis est, le peintre de la ville; pour un sot, que la cour se donne la peine de l'interroger. Ces trois grandes vérités une fois établies, je raisonne ainsi : On ne peut séduire que par l'argent, par l'esprit ou par la figure. Or, ma partie n'a pu séduire par l'argent, puisque c'est un gueux; par l'esprit, puisque c'est un sot; par la figure, puisque c'est un laid et le plus laid des hommes. D'où je conclus qu'il a été faussement accusé. » Voir Henri Ramet, *Le Capitole et le Parlement de Toulouse*.

de la façade de Jean-Marc Arcis, Raymond et Lucas; les beaux balcons en ferronnerie avec leurs blasons capitulaires (1) sont d'Ortet. L'ancienne porte disparut, mais ses statues, *Louis XIII terrassant l'hérésie*, de Legoust, *La Force et la Justice*, de Pierre Mercier, furent transportées place Mage, entre la rue Bouquières et la rue Tolosane, contre un mur élevé à la place d'une maison expropriée en vue d'agrandir la place (1754-1758). La façade de Cammas, qui est bien dans le goût du temps, fut très admirée et conserve encore un prestige certain. La hauteur insuffisante qu'on lui reproche est due à des raisons d'économie et à la nécessité d'adapter le nouvel ensemble aux bâtiments préexistants (2). Les constructions incohérentes de l'Hôtel de ville, masquées par ce somptueux décor, s'accrurent de la salle de l'Octogone (1772), élevée dans le jardin du Verguier pour les délibérations secrètes des capitouls. En somme, le Capitole a grand air, et ce mariage de la brique avec la pierre lui enlève le solennité ennuyeuse qui se manifeste trop souvent dans les constructions de ce genre. Le Petit-Versailles abrita, en 1770, l'Académie des Arts, hospitalisée auparavant au logis de l'Ecu. La salle du théâtre fut bâtie derrière l'aile droite de la façade de Cammas, en 1736, et sur les plans de l'artiste; en 1747, on y reçut le duc de Richelieu pour un bal masqué; elle était assez luxueuse avec sa voûte dorée, mais déjà fort délabrée. En 1785, il était question de la reconstruire; ce plan ne fut réalisé que bien des années après. L'incendie du 12 novembre 1772, parti de l'Arsenal, fit dans l'Hôtel de ville 200.000 livres de dégâts et en détruisit la partie nord.

Autres bâtiments publics.

La halle aux poissons est reconstruite, après écroulement de sa toiture, en mars 1759. C'était, au dire de Barthès, la plus magnifique de France, avec son portail monumental; en attendant, le marché au poisson se transporte dans la salle d'audience de l'ancienne Viguerie supprimée, place de la Daurade. Le pont de charpente ou de Pigasse, qui menait de Tounis à la halle, est refait en 1731, mais s'écroule en 1764.

1. Trois se trouvent au Musée Saint-Raymond.
2. Le 27 janvier 1771 fut posée l'inscription de la cour Henri IV, due à Gouazé, professeur à l'Université et chef du Consistoire : HIC THEMIS DAT IVRA CIVIBVS, etc.

En 1759, on rebâtit également les fourches patibulaires de la Salade, monument sinistre et infect; il fallut réquisitionner les ouvriers et les faire travailler sous la garde de soldats.

L'hôtel du premier président.

En 1770, les capitouls, sur l'injonction du comte de Saint-Florentin, se décidèrent à donner au premier président du Parlement une résidence décente. Il avait été un moment logé au Petit-Versailles. On acheta pour lui l'hôtel de Fumel, au coin de la rue Croix-Baragnon [1], acquis du marquis de Puyvert par le comte Joseph de Fumel, maréchal des camps et armées du roi. Ce bel hôtel, d'une ordonnance sobre et élégante, abrita les deux derniers chefs de la magistrature toulousaine, Jean-Joseph de Niquet et Emmanuel de Cambon. En 1778, les marchands de la Bourse achètent, après diverses vicissitudes, l'hôtel de Bastard pour agrandir des locaux devenus insuffisants [2].

Les hôpitaux.

Au XVIIIe siècle furent achevés les bâtiments de l'Hôtel-Dieu et de Saint-Joseph de la Grave. L'aile gauche de l'Hôtel-Dieu était achevée en 1717, l'escalier construit en 1716, le mur du côté de la rivière en 1710. En 1734, la direction de l'hôpital fut autorisée à démolir la tour du premier pilier de l'ancien Pont-Couvert pour faire de la plate-forme une promenade pour les convalescents. En 1776, en 1785, deux nouveaux bâtiments s'élevèrent; en 1781, deux salles nouvelles sont aménagées, ainsi qu'un amphithéâtre et une chapelle pour le dépôt des morts (1779). L'église de Saint-Joseph de la Grave, commencée le 10 août 1758, ne fut complètement achevée avec son dôme qu'à la veille de la Révolution [3]. L'organisation des deux établissements était la même, à cette époque, avec ses directeurs-nés, à la tête desquels se trouvaient l'archevêque et le premier président, avec les vingt-quatre intendants nommés à la Grave par l'assemblée des directeurs parmi les habitants de la ville, sans distinction, et choisis à l'Hôtel-Dieu parmi les anciens trésoriers

1. Hôtel de la Chambre de commerce.

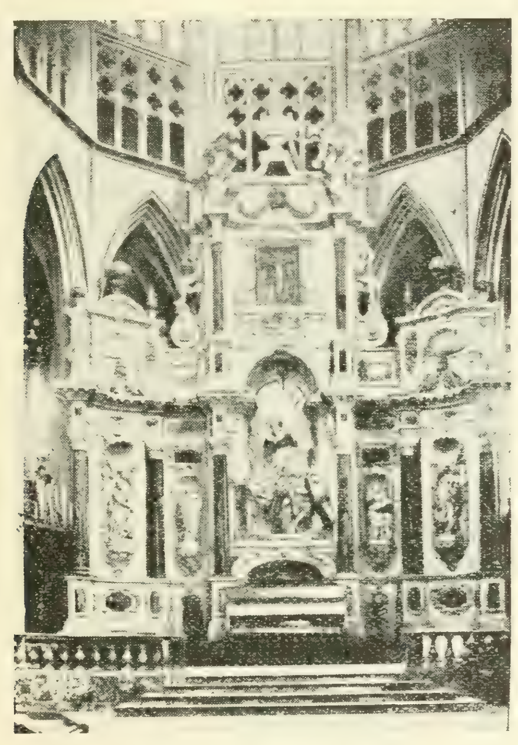
2. V. F. Dumas, *L'achat de l'hôtel de Bastard par la Bourse des marchands de Toulouse, en* 1778 (Revue des Pyrénées, 1912, 533).

3. Les plans et devis du dôme, de 1783, sont de Delor, architecte. Le système de charpente qui recouvre cet édifice est remarquable par sa simplicité grandiose, le dôme est surmonté d'un belvédère, à huit colonnes d'ordre corinthien, supportant la bande et la croix en fer et cuivre doré; la hauteur totale est de 67 mètres. *Toulouse monumentale et pittoresque*, Cayla et Cléobule Paul, p. 222.

de l'hôpital. Leur situation financière obligea les capitouls à prélever en leur faveur une somme sur les billets de théâtre, origine de la taxe actuelle d'assistance publique.

Les monuments religieux. Église St-Etienne

Il existe, à Toulouse, peu d'édifices religieux qui datent du XVIII[e] siècle ; il est même remarquable que ses églises du moyen âge aient presque complètement échappé à une



Retable de Pierre Mercier (1660-68)
Cathédrale de Saint-Etienne

reconstruction ou à une modernisation qu'imposa trop souvent ailleurs le goût italo-classique. Le chapitre de Saint-Etienne n'émettait-il pas le vœu, en 1771, qu'on démolisse la nef de Raimon VII comme indigne du chœur ? Il est heureux que l'argent ait manqué pour anéantir cette œuvre admirable du passé (1). La seule démolition, à jamais déplo-

1. Saint-Etienne. - *Tapisseries et Vitraux.* — D'importantes tapisseries restent à la cathédrale de Toulouse : un groupe figurant la naissance de saint Etienne et sa lapidation (1532-1534), le Christ et saint Pierre, la pêche miraculeuse (1539);

rable, de la vieille église de la Daurade a fait disparaître le vestige le plus ancien de notre cité. Le dédain général qu'on avait pour l'époque « gothique » — ce terme était synonyme de barbare — a même empêché qu'on en conservât les mosaïques qui lui avaient valu son nom.

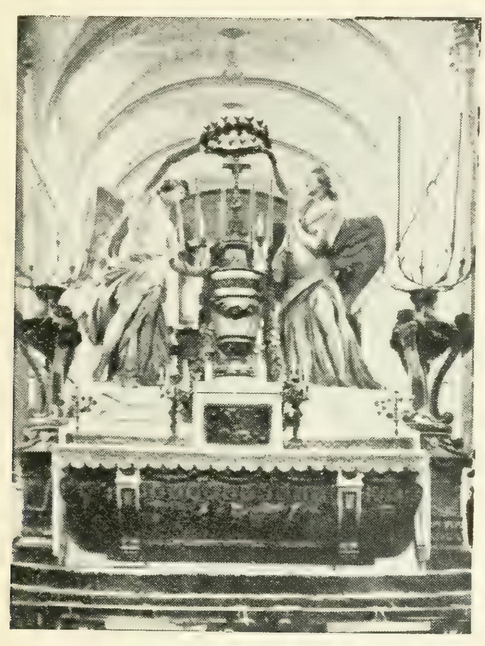
Le monastère et l'église de la Daurade. Ecole des Beaux-Arts

La vénérable abbaye subit de graves modifications au XVIII[e] siècle et qui ne sont pas toutes à regretter. Au milieu de ce siècle, les Bénédictins reconstruisirent le logement des moines; ainsi s'élevèrent ces trois corps de bâtiments en équerre, simples, mais d'une ordonnance harmonieuse, qui sont devenus aujourd'hui l'école des Beaux-Arts [1]. Si l'on abstrait par la pensée, la façade de pierre moderne, d'une inexcusable laideur, le reste demeure un bel exemplaire du style néo-classique, et ses briques rousses donnent à ce bâtiment le coloris d'un palais florentin. La construction des quais entama ou abolit les jardins du couvent, qui descendaient en terrasses sur le fleuve. Quant à l'église elle-même, en 1760, on entreprend la construction d'une coupole, après démolition de la voûte; en 1761, on s'aperçoit que les murs de l'église se lézardent et on décide de démolir le vieux sanctuaire, au lieu de le consolider. La démolition s'opéra de 1761 à 1765, les offices ayant lieu dans un local provisoire établi dans les écuries anciennes du monastère. La construction du nouveau sanctuaire commença en 1764, puis fut interrompue. Des contestations retardèrent jusqu'au 15 mai 1775 le reprise des travaux; ceux-ci, sous la direction de l'architecte Hardy, ancien collaborateur de Cammas, durèrent

un autre représentant la vie de saint Etienne et les Saints évêques de Toulouse (1610-1612), et aussi quatre tapisseries de 1808, représentant quatre scènes de l'ancien testament. Pas un seul *vitrail* de la cathédrale n'a été conservé en entier. Les vitraux de la rose (XV[e] siècle) figurent l'Eglise triomphante; ceux du XIV[e] et du début du XV[e], les plus anciens représentent l'évêque saint Martial, sainte Catherine, l'Annonciation (4[e] chapelle à droite du chœur); ceux de la chapelle St-Joseph (2[e] chapelle de l'abside, XV[e] siècle) figurent le roi Charles VII et le dauphin Louis, devenu Louis XI, à genoux; ceux du XVI[e] siècle (dernière chapelle du chœur, côté nord), consacrés à la descente de la croix; les vitraux du XVII[e] siècle, exécutés sur les sept grandes fenêtres de l'abside (décrits par Lasbordes *l'Eglise Saint-Etienne*, 1890), représentent des évêques de Toulouse, des apôtres, et, dans la fenêtre centrale, le Christ apparaissant à la Vierge, tenant la croix de résurrection et une oriflamme. (V. Raymond Rey, *La Cathédrale de Toulouse*, Henri Laurens, 1929.)

1. *Démolition et reconstruction de la Daurade.* Abbé Degert (Bulletin de la Société Archéologique, séance du 28 mars 1905 et 1903, p, 296), — *Ecole des Beaux-Arts et des Sciences industrielles.* Henri Rachou.

longtemps; la nouvelle Daurade n'était pas achevée en 1789; sa façade, assez médiocre, ne lui fut donnée qu'à la fin du XIXe siècle; elle n'a jamais reçu la coupole que le plan prévoyait et qui eût pu compléter heureusement sa physionomie. Elle demeure une imitation — moins les vastes dimensions — de Saint-Pierre de Rome, monument qui a toujours hanté le cerveau des architectes religieux au XVIIe et au XVIIIe siècles. Entre temps (1766), la tour qui formait l'ancienne entrée du



Autel de l'Eglise Saint-Pierre, avec les anges de François Lucas, et les candélabres de Gaillard, dessinés par Cammas (XVIIIe siècle)

Pont-Couvert, sur la rive droite, avait été démolie. En 1780, le cimetière fut transporté à Saint-Cyprien, en vertu de l'ordonnance du 28 juillet, qui supprimait les nécropoles dans l'intérieur des villes et interdisait tout ensevelissement dans les églises (1).

Autres bâtiments : Saint-Pierre, le Petit Lycée.

Saint-Pierre des Chartreux reçoit enfin son dôme en 1780-1787. C'est une œuvre élégante, qui fait honneur à François Cammas, auteur du plan, et à Hardy, l'architecte. L'intérieur

1. L'ancienne église Sainte-Marie de la Daurade, de style byzantin de la Gaule chrétienne, a été détruite au XVIIIe siècle. La pose de la première pierre eut lieu

lumineux de l'église donne tout leur attrait aux groupes sculptés par Montreuil (les anges musiciens aux quatre piliers qui supportent le dôme), aux bas-reliefs de Pierre Lucas (les vertus chrétiennes) et surtout aux anges de l'autel, œuvre charmante de son fils François Lucas. Le XVIIIe siècle n'a rien produit à Toulouse de plus séduisant. De la vieille église Saint-Quentin, abandonnée depuis longtemps, rétablie à grands frais par la corporation des libraires, et de nouveau bénie le 4 mai 1740, il ne reste plus rien. Mais l'ancienne bibliothèque du clergé est devenue les Archives départementales, et le grand bâtiment construit par les Jacobins en 1772, en façade sur la grande cour, avec son pavillon central à fronton triangulaire et son grand escalier de pierre à rampe Louis XV, est occupé maintenant par le Petit Lycée.

Les hôtels particuliers : de Montbel, Dassier, de Sapte, de Mourlens, de Nupces.

Toulouse possède une assez grande quantité de beaux hôtels du XVIIIe siècle; ils appartiennent à peu près tous à des familles parlementaires et se trouvent réunis en majeure partie dans les rues aristocratiques situées entre la rue des Changes et le Parlement. Si l'extérieur n'attire que par la noblesse et la simplicité élégante des lignes, il retient le regard par la délicatesse artistique des ferronneries des balcons; mais surtout l'intérieur, avec ses escaliers à belles rampes, ses grandes salles de réception, ses boiseries sculptées, ses peintures et ses glaces, tout dit le luxe de la vie mondaine qui fut le principal passe-temps de la haute société. De ces immeubles décoratifs, bien peu subsistent aujourd'hui de façon complète : les ventes en ont dispersé les parties les plus intéressantes (1).

le 15 mai 1775. L'architecte en fut Hardy. Les travaux, interrompus pendant la Révolution, ne furent terminés que sous le premier Empire. La Vierge *noire* de la Daurade est ainsi désignée dans nos documents d'archives en 1674; mais, bien antérieurement, elle était invoquée à l'occasion des grandes calamités publiques, soit déposée dans le sanctuaire de l'église, soit portée en procession dans les rues de la ville. Dans un ouvrage daté de 1657, à Francfort, un père jésuite bavarois, mentionnant cette Vierge noire, indique qu'elle est en bois noir, de même que l'Enfant Jésus qu'elle porte sur son sein. Il précise que les Pères bénédictins qui régissent l'église n'en connaissent pas l'origine. Brûlée sous la Révolution, ainsi qu'il sera dit plus loin, elle fut remplacée par une autre statue, en 1806.

1. Le baron de Bouglon, dans une communication à la Société archéologique, en mentionne quelques-uns, notamment les peintures et boiseries de l'hôtel du Barry (Bénédictines), place Saint-Sernin; un salon avec chinoiseries et trophées d'instruments de musique, 41, rue des Récollets, etc...

L'architecture demeure, par bonheur, et le quartier des beaux hôtels n'a pas encore subi d'atteintes irrémédiables. Rue de la Dalbade, où s'alignent les demeures des parlementaires, signalons les façades d'un style Louis XVI assez pur de l'hôtel de Montbel (nº 18), de l'ancien hôtel des Le Mazuyer (nº 11) et des Bastard (nº 7). Rue des Couteliers, 46, s'élève le bel hôtel Dassier dont la rampe d'escalier, de Bosc, est un chef-d'œuvre d'art. Rue Joutx-Aigues, nº 3, l'hôtel de Sapte, construit par Jean-Etienne de Sapte, seigneur du Puget, président à mortier en 1763, est d'un beau style Louis XV. Dans l'ancienne rue du Vieux-Raisin, 30 (aujourd'hui rue de Languedoc, 34), le conseiller Jean-Pierre Labat de Mourlens achète à Jean-François de Saint-Laurent son office et son hôtel, qu'il transforma tel qu'il est aujourd'hui, avec sa rampe de Joseph Bosc, une des plus belles de cet artiste. Non loin de là, rue de la Bourse, on peut voir le grand portail monumental, la vaste cour et les arcades surmontées de hautes fenêtres à pilastres de l'hôtel élevé, probablement vers 1716, par le conseiller Jean-Georges de Nupces. Au nº 16, la façade Louis XVI de l'ancienne hôtellerie des Quatre-Saisons offre de beaux balcons en fer forgé.

Hôtels Bonfontan, de Puyvert Courtois de Viçose, Virbent, Fumel, Spinola, Ferreil, Niquet, Fajolle, Du Barry, Chalvet.

L'hôtel Bonfontan, demeure de Philippe, marquis de Bonfontan, capitoul gentilhomme de 1786 à 1790, au 23, rue Saint-Etienne, garde encore ses balcons signés d'Ortet (1771).

Celui de François de Roux, seigneur de Puyvert, 8, rue Bouquières, derrière son grand portail de biais, élève autour d'une spacieuse cour trois corps de bâtiments d'un beau style : l'escalier et le cadran solaire avec méridienne (la seule existant à Toulouse) constituent des curiosités intéressantes de cette magnifique résidence.

L'hôtel Mac Carthy [1], aujourd'hui Louis Courtois de Viçose, rue Mage, nº 3, du style Louis XV, avec sa porte monumen-

1. Le comte Mac Carthy, possesseur de grands biens en Irlande, avait formé, dans son hôtel, une importante bibliothèque enrichie de livres précieux; elle portait cette inscription d'Osymandyas, à Thèbes : *Pharmacie de l'âme*. Le commencement du XIXe siècle devint, pour l'hôtel, comme une époque de deuil et de vicissitudes. Après les jours de splendeurs survinrent les jours de revers, et cette bibliothèque, qui avait une notoriété européenne, fut dispersée par la vente aux enchères, le 11 décembre 1811, après le décès de Mac Carthy; l'un de ses volumes, le célèbre *Psautier de Mayence*, fut adjugé à la Bibliothèque Nationale. Mac Carthy recevait dans la salle de cette même bibliothèque, « armée de sujets symboliques et variés

tale ornée d'une tête à son voussoir central, ne lui cède en rien par l'ordonnance et la noblesse de sa cour d'honneur, de ses façades, l'une sur jardin, l'autre sur cour, avec ses hautes fenêtres surmontées d'un attique paré d'un fronton triangulaire. L'aménagement intérieur est combiné avec art; la rampe d'appui du grand escalier, en enroulements de fer, a été forgée par Bosc, dans le même style élégant que ses portes de l'église Saint-Pierre; une salle à manger Régence,



Photo Labouche

Hôtel Courtois de Viçose (d'Espie)
Cour d'honneur (XVIII[e] siècle)

unique en ce genre, termine une longue suite de salons, spacieux, élevés, richement décorés et meublés, s'ouvrant sur le jardin. Tout, dans cet hôtel, porte la marque du goût de son époque, goût de noblesse et de grandeur.

Ce sont là, à coup sûr, avec l'hôtel de Fumel déjà mentionné,

couvrant les métopes de la frise », et on lui faisait, les jours de réception, tant de compliments flatteurs, dans cette pièce, qu'il l'avait surnommée *la Salle des mensonges*. Construit vers 1750, sur les plans de l'architecte renommé de Savignac, par le comte d'Espie, cet hôtel fut vendu inachevé 46.000 livres au marquis de Chalvet, sénéchal de Toulouse. A son tour, le fils de ce dernier l'avait aliéné, en 1773, au riche Irlandais comte Mac Carthy Reagh, et c'est en 1868 qu'il est passé aux Courtois de Viçose, très ancienne famille toulousaine, dont les ancêtres figurent avec honneur sur les annales de notre ville, huit fois parmi les capitouls, depuis le XVI[e] siècle, et quatre fois parmi les parlementaires.

les spécimens les plus intéressants de l'architecture privée au XVIIIe siècle.

Il faut également signaler : l'hôtel du capitoul Davane de Virbent, 20, rue Mage; l'hôtel Muriel ou Spinola, 1, place Saintes-Scarbes, époque Louis XV; celui du petit-fils du capitoul Ferreil de Lafage, place Saint-Georges, 20 (époque Louis XV); celui du président Niquet, rue d'Astorg, et, enfin, la demeure du conseiller Jean-Claude-Anselme Fajole, 13, rue des Fleurs [1] (toujours époque Louis XV).

Il est encore bien des logis, notamment en dehors de la zone que nous avons délimitée; jusque dans l'ancien bourg, ou dans les faubourgs, on découvre, en flânant, des demeures que leurs façades ou quelques détails situent immédiatement dans cette époque encore si proche de nous : tel est l'hôtel de Jean du Barry, place Saint-Sernin, devenu, par une singulière ironie, un couvent de Bénédictines, puis une annexe du Lycée de jeunes filles [2]. Les belles demeures ne manquent pas davantage dans la banlieue; une des plus belles, assurément, était le château de Merville, entre Castelnau-d'Estréfonds et Montastruc, appartenant aux Chalvet de Rochemonteix, construit de 1743 à 1759, et célèbre par son magnifique parc à la française.

Toulouse, au XVIIIe siècle, est en voie de transformation; elle perd, progressivement, son aspect médiéval; ses vieilles fortifications, toujours debout, n'ont plus aucune signification; aussi sont-elles, çà et là, entamées : une tour du Bazacle est abattue en 1778; les portes de Muret et de l'Isle disparaissent peu après; la porte Villeneuve est déjà à moitié démolie; l'ensemble des portes Montgaillard et Montoulieu avait été gravement modifié par l'Esplanade. Les programmes de grands travaux se multiplient à la veille de la Révolution; Conclusions.

1. Hôtel Desazars de Montgaillard.

2. L'intérieur de l'hôtel Jean du Barry offre encore quelques décorations intéressantes et des restes de peintures galantes. Le frère du chevalier Jean du Barry, Guillaume du Barry, avait épousé, en 1768, l'aventurière Jeanne Bécu, née à Vaucouleurs, en 1743. D'une beauté pénétrante, très légère, élégante, joviale, elle devint la maîtresse de Louis XV et fut installée à la Cour, en qualité de maîtresse en titre, en 1769. Jean du Barry, dit le Roué, originaire de Lévignac-sur-Save, où existe encore la maison familiale, se retira à Toulouse, dans son hôtel, place Saint-Sernin. Il fut exécuté comme émigré, le 17 janvier 1794. Et Jeanne Bécu, traduite à Paris devant le Tribunal révolutionnaire, fut aussi exécutée le 8 décembre 1793 (Maurice Boyer, *Jean du Barry*, 1926).

la réfection des abattoirs, l'achèvement du quai de Tounis, l'agrandissement de la place Royale avec statue équestre du roi, la reconstruction du théâtre, l'aménagement des fontaines publiques, la réfection des aqueducs de la rue Sesquières et de la rue des Tierçaires, tel est le vaste programme municipal envisagé en 1788, sans compter l'achèvement des travaux en cours. Les chemins reliant Toulouse à la banlieue immédiate, les voies tracées dans les faubourgs, amorces de quartiers actuels, datent de la décade qui précède la Révolution. La ville, qui s'aère et s'allonge dans la plaine, n'est pourtant pas plus peuplée qu'au moyen âge (60.000 habitants). Mais, dans sa fièvre de progrès, elle prévoit l'avenir. La Révolution allait interrompre un moment les transformations matérielles pour bouleverser son organisation sociale et administrative, faire disparaître ce qui restait du passé historique, niveler tout pour bâtir une cité neuve, où beaucoup ne devaient pas se reconnaître.

———

BIBLIOGRAPHIE

Histoire de Languedoc, t. XIII et t. XIV (Pièces). — BAOUR, *Almanach à partir de* 1780 (Alm. hist. de la ville de Toulouse). — D'ALDIGUIER, *Histoire de Toulouse*, vol. IV — LAMOUZÈLE, *L'administration de Toulouse à la fin du XVIIIe siècle*, Toulouse, 1910. — *Le Parlement Maupeou à Toulouse* (Revue des Pyrénées, 1907). — GALABERT, *Feux d'artifices et collations capitulaires*, Toulouse, 1912 (XVIIe et XVIIIe s.). — L. VIÉ, *L'Université de Toulouse pendant la Révolution* (état de l'Université en 1789) (Rec. de l'Acad. de Législ., 1905). — PAUMÈS, *Le collège Saint-Martial au XVIIIe siècle* (Bull. de la Soc. Arch., 22 mai 1906). — DUMAS, *Une émeute d'étudiants en* 1740 (Revue des Pyrénées, 1907) ; — *Une ordonnance sur la voirie à Toulouse, au XVIIe siècle* (Mém. de l'Acad. des Sciences). — Baron DESAZARS DE MONTGAILLARD, *Histoire de l'Académie des Sciences* ; — *Le musée, le lycée, l'Athénée*, Toulouse, 1908. — Abbé DOUAIS, *Le marquis de Pegneyrolles* (Mém. de l'Acad. des Sciences, 1887) ; — *Palissot et Castilhon* (Mém. de l'Acad. des Sciences, 1897) ; — *L'Académie des Sciences, Inscriptions et Belles-Lettres au XVIIIe siècle* (1739-1792) (Mém. de l'Acad. des Sciences, 1896). — JACOUBET, *Un académicien au XVIIIe siècle : l'abbé Magi* (Mém. de l'Acad. des Sciences, 1928). — GADAVE, *Origines de la bibliothèque de l'Université de Toulouse* (Revue des Pyrénées, 1908). — MASSIP, *La bibliothèque de la ville*, 1910. — LAMOUZÈLE, *Une querelle de préséance à l'Université de Toulouse* (Revue des Pyrénées, 1908). — DE GÉLIS, *Les philosophes du XVIIIe siècle et les Jeux Floraux* (Mém. de l'Acad. des Sciences, 1920). — MONTBRUN, *La lutte philosophique en province. Les Jeux floraux de Toulouse* (1752-1790) (Bull. de Litt. ecclés., 1922, t. XXIII, et 1923, t. XXIV). — DUMONT, *Documents relatifs à l'établissement de l'Académie de peinture et de sculpture de Toulouse*, Toulouse, 1892. — DESAZARS DE MONTGAILLARD, *Les salons de peinture à Toulouse, au XVIIIe siècle* ; — *La chapelle du grand séminaire* (peintures de Despax) (Revue des Pyrénées, 1893) ; — *Plan de Saget* (Bull. de la Soc. Arch., 1898) ; — *Les antiquaires, collectionneurs et archéologues d'autrefois à Toulouse*, Toulouse, 1903. — ROSCHACH, *Jean Dubarry et sa collection de tableaux* (Mém. de l'Acad. des Sciences, 1887). — LAMOUZÈLE, *Inventaire du mobilier de Jean Dubarry* (1794), Toulouse, 1903. — DUTIL, *L'état économique du Languedoc à la fin de l'Ancien régime* (1750-1789), Paris, 1911. — VIALA, *La question des grains à Toulouse, au XVIIIe siècle*, Toulouse, 1909. — THÉRON DE MONTAUGÉ, *L'agriculture et les classes rurales dans le pays toulousain depuis le milieu du XVIIIe siècle*, Paris et Toulouse, 1869 ; — *Condition des paysans toul usains au XVIIIe siècle* (Mém. de l'Acad. des Sciences de Toulouse, 1866). — M. MARION, *Les rôles des vingtièmes dans le pays toulousain* (Révolution française, t. XXVII). — C. BLOCH, *L'assistance et l'Etat en France à la veille de la Révolution*, Paris, 1908. — GALABERT, *L'établissement des incurables et la construction de l'aile gauche de l'hôpital de la Grave au XVIIIe siècle* (Bull. de la Soc.

Arch. du Midi, 1924 (nº 46), p. 143. — BUCHALET, *L'assistance publique à Toulouse, au XVIIIe siècle*, Toulouse, 1904. — LAMOUZÈLE, *Budget de l'Hôtel-Dieu au milieu du XVIIIe siècle* (Revue des Pyrénées, 1912). — SAINT-CHARLES, *Enfants abandonnés, orphelins de diverses maisons de charite de Toulouse* (Mém. de l'Acad. des Sciences, 1887). — *Les heures perdues*, de Barthès, publiées par Lamouzèle, avec une introduction, Toulouse, 1914. — Paul DE CASTÉRAS, *La société toulousaine au XVIIIe siècle*, Toulouse, 1891. — DE VIVIE DE RÉGIE, *Les femmes et la société de nos derniers parlementaires toulousains*, Toulouse, 1901. — DESAZARS DE MONTGAILLARD, *Toulouse en 1764, d'après les mémoires d'un contemporain* (Mém. de l'Acad. des Sciences, 1901); — *Les débuts du journal à Toulouse* (*ibid.*, 1910 et 1911). — ROUZAUD, *Le séjour d'une Anglaise à Toulouse en 1785* (Revue des Pyrénées, 1911). — GALABERT, *Un statisticien au XVIIIe siècle* (Revue des Pyrénées, 1907). — DE SANTI, *L'escrime à Toulouse* (Mém. de l'Acad. des Sciences, 1929). — Abbé DOUAIS, *Une affiche de théâtre en 1780* (Bull. de la Soc. Arch., 1895). — Léopold LABAT, *Le drame de la rue des filatiers; Jean Calas*, Toulouse et Paris, 1910. — DE LACROIX, *Firmin de Lacroix, avocat à Toulouse* (défenseur de Sirven) (Revue des Pyrénées, 1908). — J. GROS, *Les loges maçonniques de Toulouse* (Révolution française, mars-avril 1901); 1re partie (sous l'Ancien régime). — ADHER, *Le petit Saint-Cyr* (Revue des Pyrénées, 1907).

CHAPITRE XIII

LA RÉVOLUTION A TOULOUSE.

Avec la Révolution recommence pour Toulouse une courte période de vie politique intense. Transformations, disparition des derniers restes du passé, fusion dans la grande unité nationale; mais, en même temps, réveil des passions, exaltées un moment jusqu'à la violence, tel fut le drame révolutionnaire. Il eut, à Toulouse, ses caractères particuliers, où se peuvent discerner les influences du tempérament et des traditions locales.

LES ÉTATS GÉNÉRAUX

Convocation des Etats généraux.

L'annonce de la convocation des Etats généraux, faite par Loménie de Brienne, avant sa chute (août 1788), et confirmée par Necker, son successeur, arriva à Toulouse dans une atmosphère déjà troublée. L'affaire des grands bailliages surexcitait l'opinion; des libelles contre le gouvernement étaient débités publiquement et les capitouls se plaignaient qu'on eût enlevé à l'Hôtel de ville la police de la presse. De plus, sévissait une crise économique causée par la stagnation des industries, aggravée par des récoltes insuffisantes et un hiver rigoureux. Les capitouls avaient acheté pour 200.000 livres de blé en juillet 1788, constitué des magasins

municipaux [1], prohibé la sortie des grains et taxé le pain pour dédommager les boulangers (avril 1789); en même temps, ils rétablissaient, en faveur des indigents et chômeurs, des ateliers de charité consistant en travaux d'écoulement pour les eaux. Misère et difficultés du ravitaillement devaient accompagner et, dans bien des cas, expliquer les étapes du mouvement révolutionnaire.

Discussion sur le mode de convocation.

Le mode de convocation des Etats généraux fit l'objet de controverses passionnées. Les Etats de Languedoc prétendaient à représenter la province par une députation de leurs membres et le bruit circulait que le gouvernement songeait à faire droit à leurs vœux. La Cour des aides de Montpellier avait déjà protesté contre la revendication de ce corps aristocratique, que son recrutement désuet ne désignait nullement comme mandataire du peuple languedocien. Les marchands de la Bourse de Toulouse, la noblesse de la sénéchaussée réunie sous la présidence du marquis de Gudanes (13 janvier 1789), le chapitre Saint-Etienne se joignirent à ces protestations; un arrêt du Parlement (21 janvier), le vieil ennemi des Etats, les résumait en les sanctionnant de sa haute autorité. Peu de jours après eut lieu, à l'Hôtel de ville, une grande assemblée du Conseil général, auquel s'adjoignirent les délégués du Parlement, de l'Archevêché, de l'Université et des deux chapitres, ainsi que ceux des laboureurs et des métiers; on y vota les « Réclamations de la ville de Toulouse » en dix articles, qu'on devait porter « au pied du trône » [2]. Cette adresse demandait la nomination des députés par bailliage et sénéchaussée, le Tiers devant nommer autant de représentants que les autres ordres réunis et le nombre des mandataires devant être proportionnel à l'étendue de la circonscription, à sa population et aux impôts qu'elle payait. Mais déjà, au seuil de la Révolution, l'aristocratie capitulaire ou parlementaire s'opposait à l'élargissement du droit de suffrage; l'Assemblée n'en adopta pas moins pour base de ce droit l'inscription au registre de la capitation, à l'exclusion des domestiques. Elle revendiqua,

1. Dans une dépendance du couvent des Augustins,
2. V. *Histoire de Languedoc*, vol XIV, à la date.

enfin, pour Toulouse, le droit d'avoir sa députation particulière [1].

Le règlement royal.

Au reste, le règlement royal du 24 janvier 1789 abrégea les discussions. L'élection devait avoir lieu par bailliage et sénéchaussée, chaque ordre élisant ses députés, avec doublement pour le Tiers. Etait électeur tout Français âgé de vingt et un ans, inscrit au registre des impôts et non domestique. La sénéchaussée de Toulouse, première de la province, devait nommer seize députés, dont huit pour le Tiers [2]. Paris, seul, ayant sa députation particulière, Toulouse se trouva frustrée de l'avantage qu'elle espérait. Le suffrage, presque universel, allait mettre en mouvement les masses profondes de la population, que la cour espérait peut-être opposer à la noblesse réformatrice, à la bourgeoisie avide d'égalité.

Assemblée de la Sénéchaussée. Composition.

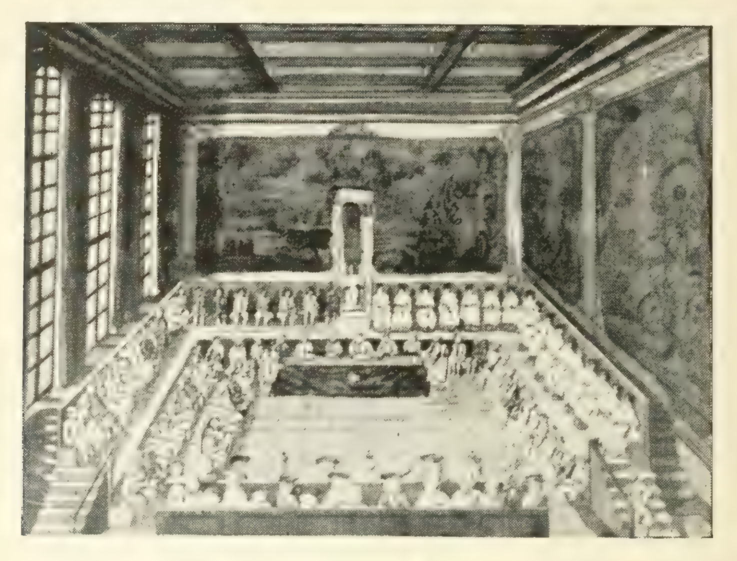
Le 2 mars, le comte de Portes, dernier sénéchal de Toulouse, convoqua pour le 19 l'assemblée des trois ordres de la sénéchaussée; la réunion, faute pour les huissiers d'avoir pu toucher à temps tous les intéressés, n'eut lieu que le 26, dans la vaste nef des Cordeliers. Elle comprenait tous les nobles, fieffés ou non, personnellement convoqués; les ecclésiastiques tenant un fief, venus eux-mêmes ou représentés par leurs procureurs. Les clercs non fieffés avaient désigné un délégué par vingt, les chanoines un par dix, les curés et desservants un par vingt, tous les corps et communautés chacun un fondé de pouvoirs. Pour le Tiers, la ville de Toulouse avait envoyé cinquante électeurs, à raison d'un délégué des métiers pour cent membres, de deux pour cent des arts libéraux, de deux pour cent des habitants non incorporés. Une assemblée préparatoire du Tiers s'était réunie à la maison commune afin de désigner ces délégués et rédi-

1. Comme l'Université de Paris, celle de Toulouse, avec Rigaud comme recteur, devenu plus tard maire de Toulouse, demande d'être admise à l'assemblée des Etats généraux. Ce n'était là, d'ailleurs, que la conservation d'un droit dont l'histoire atteste qu'elle a toujours joui; elle était intervenue dans de nombreuses circonstances : dans la querelle de Philippe le Bel et de Boniface VIII; dans la lutte des Armagnacs et des Bourguignons; au grand Schisme d'Occident; aux questions gallicanes; à propos du Catharisme, etc. Mais les Universités n'obtinrent pas de représentation particulière aux Etats généraux (V. Donat, *La représentation de l'Université de Toulouse pour la représentation des Etats généraux.* Mémoires de l'Académie des sciences, 1934).

2. Quatre-vingt-quatre députés pour l'ensemble de la province.

ger le cahier des doléances. Pour le plat pays, les assemblées de paroisses et de communautés avaient deux électeurs par deux cents feux. De Portes, président, fit procéder à la vérification des pouvoirs, prêter serment aux électeurs, qui votèrent les cahiers et nommèrent leurs députés par ordre, au scrutin secret.

Rivalités. Toutes les séances de l'assemblée furent assez houleuses; on dut organiser un contrôle sévère pour en écarter les personnes sans mandat. Les Toulousains, qui prétendaient y



Conseil Général des Etats du Languedoc
Musée Saint-Raymond

exercer une influence prédominante, furent relégués au dernier rang par l'appel alphabétique; ils se trouvèrent devant un parti pris de réduire à néant la supériorité de la capitale au profit des campagnes et des villes secondaires. Un délégué se plaignit aux capitouls des intrigues et des « horreurs » commises à l'égard de la députation toulousaine, et nos municipaux dénoncèrent au roi la menace d'exclusion qui se dessinait contre la seconde ville du royaume. Ainsi, un des privilèges moraux dont Toulouse se targuait était battu en brèche par l'esprit niveleur des masses populaires.

Nomination des députés.

Cependant, sur les seize députés de la sénéchaussée, Toulouse en fournit plus de la moitié : l'archevêque de Fontanges; le curé de Saint-Michel, de Chabanettes; les marquis de Panat ([1]) et d'Escouloubre, ce dernier commandant le régiment de Marine-Infanterie; le président à mortier des Innocens de Maurens; deux avocats au Parlement, Monssinat et Viguié; le lieutenant général de la sénéchaussée de Lartigue; un négociant, Roussilhou ([2]). Aucun de ces députés ne s'était signalé avant 1789 par ses talents ou sa notoriété. Les deux marquis, reçus en même temps à l'Académie des Jeux Floraux (11 avril 1787), avaient manifesté, dans leurs discours de réception, des tendances libérales. Le président de Maurens passait pour un esprit cultivé. Le Tiers état, même les paysans, avait désigné des représentants exerçant des professions libérales, surtout des légistes; Roussilhou fut un des rares commerçants de l'Assemblée nationale. Aucun de ces hommes ne se fit un nom dans l'histoire; il en est de même de la députation du Languedoc, dans l'ensemble assez médiocre. Seul, Cazalès, député de Rivière-Verdun, défenseur éloquent de la couronne, émerge au milieu de cette foule de gens honnêtes et sans éclat, ainsi que les protestants Rabaut de Saint-Etienne (Nîmes) et Boissy d'Anglas (Annonay) ([3]).

1. D. Fr. Brunet de Castelpers, marquis de Panat, d'Albi.

2. Les sept autres sont : Gausserand, curé de Rivière-d'Albigeois; Pons, curé de Mazamet; marquis d'Aveissens de Saint-Rome; Raby de Saint-Médard, citoyen de Castelsarrasin; de Voisins, avocat au Parlement, citoyen de Lavaur; Campmas, docteur en médecine, citoyen de Monestiès; Fos de Laborde, médecin, maire de Gaillac.

3. Voici la liste des députés et des suppléants pour la sénéchaussée de Toulouse, telle que la donne Armand Brette, d'après les actes conservés aux Archives nationales (*Les Constituants*, Paris, 1897, publié par la Société d'histoire de la Révolution française. A. Aulard, président).

16 DÉPUTÉS. — *Clergé* : 1. Fontanges (François de), archevêque de Toulouse; 2. Chabanettes (Louis-Etienne-Marie), curé de Saint-Michel de Toulouse; 3. Gausserand (Jean-Joachim), curé de Rivière; 4. Pous (Paul-Augustin), curé de Mazamet, au diocèse de Lavaur. — *Noblesse* : 5. Panat (Dominique-François de Brunet de Castelspers, marquis de); 6. Innocens de Maurens (Jean des), seigneur baron de Maurens, président à mortier au Parlement de Toulouse; 7. Avessens de Saint-Rome (Jean-Paul-Marie, marquis d'); 8. Escouloubre (Louis-Gaston-François de Monstrou-Sauton, marquis d'), ancien colonel du régiment de Bresse-Infanterie. — *Tiers état* : 9. Raby de Saint-Médard (Jean-Arnaud-Pascal), de Castelsarrasin; 10. Devoisins (Pierre), avocat, demeurant à Lavaur; 11. Monssinat aîné (Jean-Jacques), avocat au Parlement à Toulouse, député de la communauté de Noé; 12. Campmas (Jean-François), docteur en médecine à Monestiès, diocèse d'Albi; 13. Fos de Laborde (Jean-Antoine-Edouard), médecin du roi et des hôpitaux

Les Cahiers.

La lecture des cahiers de la sénéchaussée montre la différence qui séparait les programmes des deux ordres privilégiés de celui du Tiers. Moins étendus et moins méthodiques que les cahiers d'autres sénéchaussées ou bailliages languedociens, ils présentent des revendications communes : la suppression de l'absolutisme, de l'arbitraire, des complications administratives, des privilèges non justifiés, du régime des fiefs; la liberté individuelle, la liberté de penser et d'écrire, la liberté du commerce, la liberté politique par la convocation régulière des Etats et la responsabilité des ministres, l'égalité des droits pour tous les citoyens.

Cahiers du clergé et de la noblesse.

Mais chaque ordre gardait le souci de ses intérêts de classe. Le cahier du clergé, assez bien ordonné, rédigé par Castilhon, curé de Saint-Sernin (31 mars), réclamait un plan d'éducation publique sous le contrôle de l'Eglise; l'établissement, dans toute la sénéchaussée, des Frères de la doctrine chrétienne. On n'y voyait nulle part trace de renonciation à ses privilèges religieux, fiscaux, sociaux, judiciaires. Le cahier de la noblesse (17 avril) révèle un esprit aussi conservateur. Il protestait contre le règlement de convocation des Etats généraux, contre l'adoption éventuelle du vote par tête, réclamait la vérification des titres de noblesse, la réduction des anoblissements, l'élection des officiers municipaux, ceci par jalousie pour les anoblis capitulaires; il dénonçait l'incapacité et la rapacité des notaires, le régime des hypothèques et des droits de contrôle. Clergé et noblesse défendaient le droit du Parlement à vérifier les lois et proclamaient leur attachement aux privilèges de la province, représentés par des Etats réorganisés.

Cahier du Tiers état.

Le cahier du Tiers état, en quarante-quatre articles (3 avril) rédigés par l'avocat Jammes, le lieutenant général

militaires de Saint-Domingue, premier consul, maire de Gaillac; 14. Lartigue (André de), lieutenant en la sénéchaussée et siège présidial de Toulouse; 15. Roussillou (Pierre), négociant à Toulouse; 16. Viguier (Jean-Baptiste), avocat au Parlement de Toulouse, membre de la municipalité.

4 SUPPLÉANTS. — *Clergé* : 1. Laparre (Pierre), curé de Dieupentale et de Bessens. — *Noblesse* : 2. PALAMINY (Dominique-Louis de Rouany Emard de), ancien capitaine au régiment Dauphin-Dragons, lieutenant des maréchaux de France au département de Rieux. — *Tiers état* : 3. Hébrard (Dominique), avocat en Parlement, député de la paroisse de Grisolles, demeurant à Toulouse (*a siégé*); 4. Marchand (F.), négociant, ancien prieur de la Bourse et alors administrateur de la ville de Toulouse.

de la sénéchaussée de Lartigue et le greffier Cabos, n'était guère que la reproduction du cahier de la ville en trente-sept articles et quatre supplémentaires. On y demande le vote par tête, l'égalité d'accès aux emplois, notamment à la magistrature; la récupération du domaine royal aliéné (surtout les droits de justice), l'abolition du régime des fiefs, des milices, des douanes intérieures; la révision du traité de commerce de 1786, le remplacement des impôts existants par une taxe foncière et une taxe mobilière ou personnelle, le création d'une caisse d'escompte et d'un mont de piété (1), la conservation du Parlement de Toulouse, l'inamovibilité de ses membres, le maintien intégral de son ressort, la réforme des Etats provinciaux dans un sens constitutionnel. Curieux mélange de revendications réformatrices ou même révolutionnaires et d'attachement aux institutions locales par quoi la ville vivait et prospérait, ce cahier porte bien la marque de la classe des robins qui l'a inspiré.

SOUS LA CONSTITUANTE

Effets de la Révolution à Toulouse.

La députation ne joua aucun rôle actif aux Etats généraux. Tous les députés nobles et ceux du clergé, y compris le curé Chabanettes, s'opposèrent, dans les deux premiers mois (5 mai-27 juin), conformément à leur mandat, au vote par tête et à la réunion des trois ordres; ceux du Tiers suivirent leurs collègues dans leur résistance au roi et aux privilégiés (2). A Toulouse, toute la classe moyenne ainsi que le bas clergé saluaient avec enthousiasme la proclamation de l'Assemblée nationale (17 juin), le serment du Jeu de Paume (20 juin), surtout après le renvoi de Necker (11 juillet) et la tentative du coup d'Etat militaire de la cour, la triomphe du peuple et la prise de la Bastille, suivie de la capitulation du roi (14 juillet). Tout le monde, à Toulouse, prend la cocarde tricolore. Une bande de jeunes gens court l'offrir aux membres du Parlement, qui l'acceptent. On publie que tous aient

1. Ce vœu remonte à 1787. En 1788, la Chambre de commerce le formule de nouveau.
2. Il faut signaler cependant que le seul qui ait refusé de s'associer au serment du Jeu de Paume est le député de Castelnaudary, Martin Dauch.

à l'arborer, sous peine d'amende ou de prison ; on l'impose aux moines, aux mendiants même, aux paysans, qu'on arrête aux portes et qu'on ne libère que munis de l'insigne révolutionnaire [1]. C'est un entraînement général.

La Grande Peur.

A l'exemple des Parisiens, les Toulousains s'arment spontanément pour la sauvegarde de la liberté et aussi pour maintenir l'ordre. C'est que la Révolution peut tourner en anarchie. Propagée dans les campagnes, elle s'y manifeste par des désordres divers : incendies d'archives, de chartriers et terriers, même de châteaux ; violences contre les personnes, pillage de convois de grains. Dès le 27 juillet, à Toulouse, une troupe armée s'empare, au grenier des Augustins, de 160 setiers de blé ; on le met en vente à 15 livres le setier, et le prix est versé aux caisses de la ville. Mais le populaire veut pendre un « monopoleur » que des citoyens armés sauvent en l'incarcérant. Le bruit se répand que des brigands pillent les propriétés privées. C'est la Grande Peur, période d'alarmes continuelles, de nervosité générale [2], qui s'expliquent par l'appréhension de l'anarchie, de la disette et de la guerre étrangère. Les gardes bourgeoises de Toulouse, organisées le 27 juillet, sont mises sous le commandement du chevalier de Cambon, maréchal de camp. Tout le monde monte la garde et patrouille, même le premier président. Le Parlement décrète contre les accapareurs [3]. La population frémit à l'explosion d'un des moulins à poudre (29-30 juillet). Le 1er août, on annonce que les brigands sont à Montauban, puis à Villemur, et qu'ils se dirigent sur Toulouse en brûlant tout sur leur passage. Cambon marche contre eux avec mille soldats, des dragons, des gendarmes, des gardes bourgeoises, le bourreau et son valet. Le tocsin sonnait partout, répandant l'épouvante. Vaine crainte ; c'était une peur sans sujet. On ne découvre ni dessein secret ni trace de pillage ou d'incendie. A Capens, à Muret, à Buzet, à Fronton, à Rabastens, à Villemur, à Montastruc, à Blagnac, à Lévignac-sur-Save, dans tout le pays de Cadours, même affolement du 1er au 5 août ; partout se constituent des gardes d'habitants pour

1. *Journal d'un bourgeois de Toulouse*, publié par F. Pasquier, pp. 26-27 (Lettre du 30 juillet).
2. L'année 1789 fut, dans le Midi, « *l'annado de la poou* ».
3. *Journal d'un bourgeois*, p. 28.

se défendre contre ces hypothétiques attaques. Jusqu'au 15 août, toute la région a vécu sur le pied de guerre. Les voyages n'étaient pas sûrs; on arrêtait, on fouillait tous ceux qui arrivaient ou voulaient partir. Puis, l'orage d'épouvante, qui était venu de l'Ile-de-France pour gagner le long des routes le midi toulousain, se calme et s'éteint peu à peu. Il reste le peuple en armes, qui constitua les gardes nationales [1].

Maintien provisoire du Capitoulat.

Les anciennes autorités municipales n'ont pas disparu tout de suite à Toulouse, comme elles l'ont fait à Paris, le 14 juillet. Le capitoulat, même transformé depuis 1778, demeurait une des traditions et des fiertés de la ville; à tout prendre, il conservait encore une apparence élective et n'était pas impopulaire. Les capitouls en exercice demeurèrent donc en fonctions [2], assurant l'administration de la cité dans une période particulièrement délicate, où se manifestait l'inquiétude de la disette. Ils réglementent le commerce des grains par un arrêté en douze articles. Ils assurent le respect de la loi au moment où se produisent partout les révoltes contre l'ancien régime et les refus d'impôts. Ils obtiennent que quarante prisonniers des gabelles, délivrés en décembre par une bande armée, réintègrent leur prison, pour les élargir ensuite. Ils peuvent publier et expliquer les décrets de l'Assemblée nationale, ce qu'ils font pour la loi martiale (21 octobre 1789). Mais leur maintien attire sur Toulouse des accusations d'aristocratie : les capitouls sont obligés, en novembre, de protester de leur loyalisme à l'égard du roi, de l'Assemblée et de la commune de Paris; seulement ils semblent déjà un vestige du passé dans une ville où se sont éveillées les passions politiques et où tout le monde aspire à dire son mot sur les affaires de l'Etat. Les électeurs continuent à se réunir dans leurs quartiers, le plus souvent dans les cadres nouveaux de la garde nationale, dont les légions forment autant de clubs. Fin août, gens des métiers,

1. V. *Revue des Pyrénées*, t. XXV, 1913. Article de M. Damien Garrigues, pp. 214-232.

2. C'étaient Ph. de Bonfontan, Tristan de Caulet, capitouls gentilshommes; Senovert, avocat, premier de justice; Jos. de Gounon, écuyer; B.-A. Merle, avocat; A. Manent, avocat; J.-M. Duroux, avocat; Moysset, procureur du roi; Dupuy, syndic, avec cette précision que Dupuy, procureur du roi, ne doit pas compter au nombre des capitouls de 1789, qui n'étaient que huit.

gens de loi, bourgeois, s'assemblent au Capitole pour adresser leurs félicitations à l'Assemblée et à Paris sur la victoire remportée par le peuple; ils qualifient le premier sang versé, les meurtres de de Launay, Foulon et Berthier de « transports d'une colère justement irritée ». De leur côté, les capitouls convoquent souvent des conseils de ville « renforcés », ouverts à la petite bourgeoisie des fonctionnaires, des hommes de loi, à la démocratie de la garde nationale et des métiers. Celui du 26 novembre 1789 comptait deux cent quatorze membres; le dernier eut lieu le 17 février 1790 et l'on y décida l'ouverture d'ateliers de charité. C'est dans ces réunions que se font connaître ceux qui seront les protagonistes de la révolution toulousaine : l'abbé Barthe, doyen de la Faculté de théologie; le P. Sermet, carme déchaussé, professeur érudit, prédicateur populaire pour sa verve caustique, s'exprimant tant en français qu'en patois; les avocats Malpel, Rouzet, Romiguières, Mailhe, qui forment, avec les précédents, la gauche « patriote » de ces réunions, où capitouls et parlementaires forment la droite « monarchienne » ou « impartiale ».

Garde Nationale et Fédérations

La garde nationale.

C'est la garde nationale qui, à ces débuts de la Révolution, caractérise le mieux la vie publique de Toulouse. L'armement spontané des citoyens, au lendemain du 14 juillet, en vue de sauvegarder à la fois la liberté conquise et l'ordre avec la propriété, fut autorisé par un arrêt du Parlement. La garde se recruta dans les différents quartiers où s'étaient réunis les électeurs des Etats généraux et comprit quinze légions : Daurade et Pont-Vieux, Saint-Nicolas, Saint-Etienne (3 légions), faubourg Saint-Etienne, la Pierre, Dalbade, Saint-Pierre, Saint-Sernin, le Taur, Saint-Michel, Saint-Barthélemy (2 légions); les dragons volontaires en forment la quinzième légion et la cavalerie. Le recrutement est différent dans les divers quartiers, mais nul n'en est exclu en raison de sa fortune; la garde nationale est l'expression, à ses débuts, de l'union des Français. Les chefs, choisis à l'élection, furent à peu près tous des nobles, anciens offi-

ciers : tels le comte Potocki (Daurade), Polonais immensément riche [1]; le président Daspe de Meillan (1re légion de Saint-Barthélemy), ex-officier de cavalerie; le comte Jean du Barry (Saint-Sernin), le marquis de Grammont, le marquis de Montlezun, le marquis de Caumels, etc... Trois colonels seulement sont des bourgeois (Conte, Sabatier aîné et Rouquet). On mit à la tête des légions toulousaines, pour remplacer Cambon devenu assez vite suspect, Douziech, commandant du guet, un vieux soldat, hommage apporté par les nobles au Tiers état et aux services rendus. Armement et costumes sont encore ceux des gardes bourgeoises. La garde nationale ne sera complètement organisée que par les lois d'août 1790 et de septembre 1791; on en exclut alors les citoyens passifs, sauf ceux qui en faisaient partie en 1789. Après le premier moment d'enthousiasme, le service se négligeant, on sera obligé de donner une solde à une partie des gardes nationaux. Ame vivante de la Révolution, la garde traduit déjà l'esprit des différentes parties de la ville. Les légions « patriotes » sont celles de la Daurade, de Saint-Nicolas, de la Pierre; les légions de Saint-Barthélemy, quartier des nobles et du Parlement, manifestent, dès 1789, un esprit rétrograde et aristocrate. Elles se réunissent, votent des motions, pétitionnent, tiennent procès-verbaux de leurs délibérations, se comportent comme de petites assemblées politiques [2]. La légion de la Daurade prend l'initiative de la contribution patriotique; celle de la Pierre, de la Fédération toulousaine; celle de Saint-Barthélemy (la 1re) proteste contre l'envoi de troupes contre les émeutiers de Montauban (mai 1790). Dans ces réunions, souvent orageuses, se révèlent des orateurs ou des chefs qui marqueront dans l'histoire de la révolution toulousaine. Delmas, le futur conventionnel, est élu, en 1790, colonel de la légion de la Pierre;

1. Il habitait, rue Boyer-Fonfrède, n° 5, l'ancien hôtel de Gayssion (xvie s.), passé au conseiller de Catellan (xviie s.).

2. V. Extrait des délibérations de la légion de la Pierre, 10 novembre 1789 (imprimé). Proposition faite par la légion de la Pierre aux autres légions de Toulouse, de former un Comité de correspondance, auquel chaque légion députera quatre commissaires, avec un lieu de réunion et des assemblées tous les quinze jours : Caumels, colonel; Vidal, secrétaire; Cariveng, secrétaire. Les députés nommés à cet effet furent Rouzet, Delmas, Caussé et Lefèvre; — Extrait des registres des délibérations de la légion de la Daurade (à propos de la mort de Mirabeau), 9 avril 1791. Imprimé, Toulouse.

il commandera le corps envoyé par Toulouse à Montauban. Dominique-Martin Dupuy, ancien soldat au régiment d'Artois et futur chef de la fameuse 32e demi-brigade, est officier de la même légion.

La Fédération toulousaine.

C'est par des fédérations départementales et interdépartementales que la garde nationale a exprimé un des sentiments les plus profonds des Français de 1789 : celui de l'unité et de la fraternité nationales. Avant même que la division départementale eût effacé les vieilles différences provinciales, tous les pays de France se rapprochent spontanément pour resserrer leurs liens. Toulouse n'a fait que suivre — assez tardivement — le mouvement. Sa Fédération (4 juillet 1790) est bien postérieure à celles du Dauphiné et du Vivarais (29 novembre 1789); de Nébouzan, Couserans et Comminges (décembre 1789); de la Bretagne et de l'Anjou, à Pontivy (21 février 1790); de Franche-Comté, Alsace et Champagne, à Dôle (même date); des mêmes pays avec la Lorraine, à Nancy (avril), ou avec la Bourgogne, à Dijon (mai); surtout à l'assemblée interdépartementale des Brotteaux, à Lyon (30 mai). Pourtant, dès le mois de mai, la légion de la Daurade avait réclamé la célébration d'une fédération départementale; le 26 mai, la nouvelle municipalité adopta le projet, présenté par Mailhe, procureur général syndic et futur conventionnel. On dépêcha à Moissac, où se trouvaient des gardes bordelais (1), pour les prier d'avancer jusqu'à Toulouse, et Bordeaux fut invité à prendre part à la cérémonie. Le 2 juin, les commissaires bordelais arrivaient, porteurs de l'adhésion de leur ville. La fête eut lieu le 4 juillet, quelques jours après la fédération bordelaise (2). Toulouse regorgeait de députations venues de tous les points du département et des départements voisins : Lot-et-Garonne, Gers, Aude, Tarn, Lot, Ariège, Aveyron. Le matin, à l'Hôtel de ville, officiers municipaux de Toulouse et de diverses localités prêtèrent le serment civique, jurant fidélité à la nation, à la loi, au roi, à la Constitution et aux décrets de l'Assemblée. Puis, autorités et gardes nationaux se rendirent en cortège au Boulingrin ou Grand-Rond de la Promenade.

1. A cause des troubles de Montauban.
2. V. la description détaillée dans Connac et dans Braud, p. 275.

Toutes les troupes, y compris la ligne et la maréchaussée, se rangèrent; il y avait là, dit l'avocat Fauré, trente mille gardes nationaux. Au milieu du « champ de mars » se dressait un autel. L'abbé Barthe, aumônier de la garde nationale de Toulouse, y officia et prêcha patriotiquement. Tous les officiers et soldats prêtèrent le serment, en commençant par Douziech, acclamé commandant général des gardes du département. Les drapeaux furent distribués aux Bordelais et aux légions assemblées; ils avaient été confectionnés sur un dessin fourni par l'Académie des Arts (1). Le soir, il y eut un banquet de huit cents couverts aux Augustins. Le lendemain, nouvelle réunion autour de l'autel de la patrie, exécution d'un hymne en seize strophes (paroles de Romiguières), discours vibrant de Mailhe, *Te Deum*, banquets, jeux, danses et courses. Les réjouissances durèrent jusqu'au 9 juillet, date du départ des Bordelais par bateau sur la Garonne. On renouvela le serment fédératif le 14 juillet. Ce fut une orgie de joie fraternelle : « On faisait danser, de gré ou de force, les femmes, les prêtres, les moines et autres ecclésiastiques qu'on trouvait dans les rues (2). » Certaines grandes dames, ajoute l'avocat Faure, se mettaient de la partie et embrassaient patriotiquement les citoyens. Le soir, beaucoup avaient bu avec excès. L'excellent homme, qui est fort rétrograde, déclare qu'il n'a pas bougé durant ces fêtes, même pour faire « sa petite partie » de chaque jour. « Les bonnes maisons de la ville restèrent fermées ce jour-là. »

Toulouse et la Fédération parisienne.

Le décret du 8 juin avait ordonné le rassemblement, à Paris, de vingt mille citoyens gardes nationaux, « pour y renouveler, avec leurs frères d'armes de Paris, le serment immortel d'aimer la liberté, la Constitution et de s'immoler pour la conservation de ces objets chers et sacrés » (3). Sans

1. Il y avait deux modèles. Le drapeau offert aux Bordelais était un carré blanc encadré de deux bordures horizontales bleues et verticales rouges; une figure de guerrier au milieu, brûlant l'encens sur l'autel de la Concorde et tenant dans les bras les drapeaux des confédérés.

2. *Journal d'un bourgeois*, p. 37. Lettre du 15 juillet.

3. *Archives municipales* (délibérations municipales 1788-1791, p. 101); — V. abbé Contrasty, *Les représentants des gardes nationales de la région toulousaine à la fête du* 14 *juillet* 1790 (Revue historique de Toulouse, 1914, 502). Le département envoya en tout cent quarante délégués. Virebent, Delmas, Veirieu font partie de la délégation toulousaine; Projean, de celle de Rieux; Descombels, de celle de Castelsarrasin; Gonin et Monssinat, de celle de Muret.

attendre l'envoi du décret, la nouvelle commune de Toulouse décida, le 21 juin, d'ouvrir un registre d'inscription pour former le contingent à envoyer, que la ville armerait, équiperait et entretiendrait à dater du 27 juin, en faisant, du reste, « appel aux offrandes du patriotisme » des citoyens de bonne volonté. Les délégués du district de Toulouse partirent au nombre de quarante et un et rapportèrent de Paris le drapeau fédératif, qui fut confié, au mois d'août, à l'administration du département, dès qu'elle fut constituée.

Les réformes. — Le Club des Jacobins

Les fédérations furent, on l'a dit, de beaux jours sans lendemains. Nobles et bourgeois, unis en mai 1789 dans l'espérance commune d'une complète « régénération », n'entendaient pas le mot dans le même sens, non plus que les habitants des campagnes. Dès 1789, des désaccords apparaissent qui, à la fin de l'année et en 1790, aboutissaient à une opposition fondamentale entre partisans et adversaires du nouvel état de choses.

Effets des premières réformes de la Constituante.

L'abolition des droits seigneuriaux (décrets des 4-16 août 1789) n'eut pas, dans le Toulousain, des effets aussi profonds qu'ailleurs. La noblesse y était moins riche, les fiefs moins nombreux; la petite propriété paysanne s'y était, depuis longtemps, développée. Mais bien des bourgeois, qui possédaient des biens nobles, partagèrent le sort de la noblesse. D'ailleurs, l'abolition de la dîme compensa partout les pertes de leurs droits [1], du reste en partie rachetables. Plus sérieuse fut la menace que fit peser la Déclaration des Droits de l'homme (26 août) sur les intérêts matériels, en proclamant l'égalité devant l'impôt. Ainsi allaient disparaître les privilèges individuels ou collectifs, abonnements, exemptions des capitouls, des Parlements, de l'Université. Pour les « classes dirigeantes » de Toulouse, c'était une vraie perturbation économique. Ce fut pis lorsque le décret du 19 juin 1790 supprima tous les titres et distinctions honorifiques autres que ceux qui s'attachaient aux charges et

1. D'Aldéguier, vol. IV, p. 421.



CAPITOLE. — Salle du Conseil Municipal
ROUCOLE - *Entrée de Louis XI à Toulouse (1463)*



THÉATRE DU CAPITOLE — Foyer buvette ou Salle Henri-Rachou

HENRI RACHOU — *La Garonne : Pêcheurs de Sable sur la rive*

dignités. Ayant frappé la bourse, les Constituants blessent les vanités, particulièrement susceptibles dans une ville où vingt-neuf nobles sur trente tenaient leur noblesse et leur blason de l'exercice ancien ou récent du capitoulat. Ajoutons l'égalité civile des protestants et des catholiques, qui pouvait réveiller les haines religieuses [1], la réforme administrative et judiciaire qui jetait sur le pavé nombre d'employés des gabelles et du capitoulat, nombre de juges seigneuriaux et ecclésiastiques; enfin, la stagnation des affaires due à l'incertitude du lendemain, les difficultés venant des subsistances. Trop de gens profitaient de l'ancien régime. Les résistances commencèrent quand la Révolution, au nom de l'intérêt général, s'attaqua aux intérêts particuliers.

Le Journal d'un bourgeois de Toulouse.

La correspondance de l'avocat Louis-Joseph Fauré, publiée par M. Pasquier [2], montre bien l'état d'esprit de cette vieille bourgeoisie d'hommes de loi vivant du clergé et de l'aristocratie, catholique pratiquante, qui voit se dérouler ces grands événements, avec curiosité d'abord, puis avec défiance, puis avec épouvante, persuadée qu'à l'Assemblée les « enragés » sont d'accord pour détruire toutes les vieilles institutions. « Les députés, écrit-il le 13 mai 1790, outrepassent leur mandat; ils en mésusent. On murmure de toutes parts. » Fauré croit que les pillages des châteaux sont autorisés par ces enragés et effectués par les gardes nationaux. En mars 1791, il écrira que les « honnêtes gens » sont, à Toulouse, les jouets de « la canaille », soutenue par les autorités. Il espère, il attend périodiquement une contre-révolution. Cette illusion, qu'il partage avec tant d'autres, il la conserve jusqu'à la fin de 1791, où s'arrête sa correspondance. Et, s'il n'a pas émigré, comme tant d'autres, c'est que ce sexagénaire paisible, au demeurant bon vivant, n'étant en aucune façon un militant, a pu sans doute passer inaperçu. Mais il représente la moyenne des opinions d'une bonne partie de la population toulousaine et de la presque totalité de sa députation. Un seul des mandataires de Toulouse à la Constituante, Roussilhou, adopta les principes de la Révo-

1. Exemple : à Montauban (mai 1790), les protestants sont patriotes, les catholiques aristocrates.
2. Toulouse, 1917. *Notes et réflexions d'un bourgeois de Toulouse au début de la Révolution.*

lution. Il fit partie du club des Jacobins de Paris, mais il se spécialisa dans les affaires commerciales et coloniales. Monssinat donna sa démission le 3 avril 1789 [1]. Viguier, au reste assez âgé; de Lartigue, presque septuagénaire, ne jouèrent aucun rôle, non plus que d'Escouloubre, que sa nullité sauvera plus tard des proscriptions. Le marquis de Panat émigre en Angleterre. Fontanges et Chabanettes suivirent le parti des adversaires des réformes religieuses.

Premières résistances aristocratiques.

Dès septembre 1789, l'archevêque de Fontanges publie un mandement où il attaquait les principes mêmes de la Révolution. Le censeur royal, de Villeneuve, arrête tous les écrits à la louange de Necker, le ministre populaire. Après les journées des 5 et 6 octobre, le Parlement condamne au feu une brochure intitulée *La France libre* [2], où on lisait ceci : « Puisque la bête (le roi) est dans le piège, qu'on l'assomme. » Le 16 octobre, la noblesse de la sénéchaussée s'assemble [3], proteste contre l'attentat de Versailles, contre la division départementale projetée, réclame le maintien de la province de Languedoc, tout en acceptant l'égalité fiscale et l'abolition du régime seigneurial. Le clergé et quelques bourgeois adhèrent à cette déclaration. Le 26 novembre, à la réunion du Conseil de ville renforcé, le capitoul Duroux, tout en couvrant d'éloges l'Assemblée nationale, exprimait la crainte que la « régénération » ne fût une « perspective fort éloignée » et qu'elle n'attirât sur Toulouse bien « des malheurs ».

En 1790.

Les résistances vont se préciser en 1790, année où s'accomplissent les grandes réformes civiles et religieuses et où s'organise, sous l'inspiration du comte d'Artois, émigré en Savoie, une tentative de contre-révolution. C'est la réunion, au camp de Jalès (Vivarais), des gardes nationales royalistes du haut Languedoc et de la vallée du Rhône; ce sont, en mai, les troubles de Montauban, suscités par les catholiques (10 mai), où furent blessés cinquante-cinq et tués cinq gardes nationaux patriotes. Toulouse recueillit les protestants fugitifs et collabora, avec un corps de ses gardes, au

1. V. A. Brette.
2. De Camille Desmoulins.
3. Quatre-vingts parlementaires, quatre-vingt-dix nobles.

rétablissement de l'ordre. On voit se multiplier et augmenter de violence les manifestations de catholiques (avril 1790), de légionnaires aristocrates (mai 1790), de parlementaires surtout (septembre 1790).

Fondation du Club des Jacobins (1).

Contre le parti rétrograde, si puissant à Toulouse, les patriotes se défendent et s'organisent. A la variété des clubs de quartiers, qui caractérise l'année 1789, ils substituent ou superposent une société dont l'histoire va s'identifier avec celle de la révolution toulousaine. Le 6 mai 1790 se réunissent seize citoyens actifs de plusieurs districts de la ville chez le sieur Faulin, cordonnier, rue Neuve-des-Jacobins. C'étaient à peu près tous des artisans assez modestes : quatre cordonniers, deux négociants, un menuisier, un maître de pension (prieur du Collège Saint-Martial) (2). La raison qui les a conduits à se grouper vient des « circonstances présentes, où les ennemis de la Constitution nouvelle font les plus grands efforts, dans cette ville, pour renverser les décrets de l'Assemblée nationale sanctionnés par le roi, jusqu'à se servir du voile de la religion pour détourner les bons citoyens de rendre à la nation l'hommage de leur amour et de leur patriotisme en faveur de la liberté qu'ils nous ont si heureusement rendue, de concert avec le meilleur et le plus auguste de tous les rois ». Ces petites gens, si respectueux du monarque et de l'Assemblée, décident de constituer une société littéraire, sous le titre de Club des Cent (3), « qui aura pour objet de correspondre avec les bons citoyens de toutes les villes principales du dehors et du dedans du royaume », pour être

1. Le club des Jacobins de Paris se rassemblait rue Saint-Honoré, dans le couvent des Dominicains qui portaient le nom de Jacobins (hospice *Saint-Jacques*, en latin *Sanctus Jacobus*). Ce nom de Jacobins resta aux affiliés du club. En 1790, il comprenait des monarchistes constitutionnels, tels les députés de Noailles, Mirabeau, duc d'Orléans, J. Chénier, Laharpe, Lacépède. Après la fuite de Louis XVI, la pétition du Champ de Mars réclamant la déchéance du roi fut désavouée par eux. Une scission en résulta, qui aboutit, en 1791, à la création du club des Feuillants. Avec la proclamation de la République, les Jacobins comptèrent parmi les plus exaltés des républicains, subissant l'influence de Robespierre, Couthon, Billaud-Varenne, Saint-Just; et, pendant la Terreur, ils jouirent d'une puissance sans limites. Ils furent dissous en 1796.

2. *Archives départementales*; L, registre 1452. Ce sont : Vireben, bourgeois; Géraud aîné, cordonnier; Dortail, négociant; Gilibert, boutonnier; Trinqueneaux, tapissier; Géraud cadet, cordonnier; Toulza, potier d'étain; Bernit, tourneur; Carbonel, maître de pension; Lacan cadet, négociant; Dufaur, tourneur; Guillenery, cordonnier; Gardet, serrurier; Bajan, tailleur pour femmes; Bellin, menuisier; Faulin, cordonnier.

3. Sans que ce nombre puisse jamais « être excédé sous aucun prétexte ».

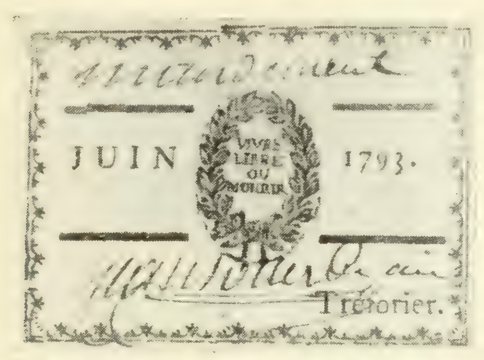
au courant des nouvelles et pour fixer notre patriotisme vers l'objet qui doit mener à l'accomplissement parfait de l'heureuse régénération française, qui fait une des plus tendres sollicitudes de notre auguste monarque et des membres chéris qui composent l'Assemblée nationale ». En conséquence, les seize fondateurs jurent, « la main droite levée à Dieu, d'être fidèles à la nation, à la loi et au roi; de maintenir de tout leur pouvoir, au péril même de leur vie, la nouvelle constitution acceptée ou sanctionnée par le roi; de ne jamais démentir leur patriotisme et de se conformer aux délibérations et arrêtés de la présente société; de défendre ouvertement leurs opinions et les membres dont cette société est et pourra être composée; d'envoyer à la société les démarches, desseins ou projets des ennemis de la nouvelle Constitution qui viendront à notre connaissance pour pouvoir les repousser, mêmes les faire avorter s'il est possible, et de ne jamais révéler les résolutions secrètes de cette société sous aucun prétexte ». Le règlement du Club (9 mai), en cinquante-cinq articles, stipule qu'il ne pourra être parlé de la religion, de la nation, de la loi et du roi qu'avec respect et vénération (article III). Comme à Paris, le *Club des amis de la Constitution* de Toulouse est royaliste à ses débuts, à tout le moins, déiste et respectueux des croyances tradionnelles [1].

Fonctionnement et influence.

Présidé par le doyen d'âge ou « père patriote », pourvu de deux secrétaires, qui tiennent procès-verbal de ses délibérations, le Club a son comité de correspondance pour les relations avec les autres sociétés similaires, ainsi que ses quatre « éphores » chargés de l'enquête sur les postulants, sur le civisme de ses membres, avec la signature de tous arrêtés, délibérations ou brevets de réception, concurremment avec le président, et chargés aussi de l'organisation des cérémonies ou fêtes patriotiques. Le droit d'entrée est fixé à 3 livres et la cotisation mensuelle à 24 sols. Les conditions d'admission, assez sévères, sont rigoureusement déterminées. Les associés, « frères et amis », dira-t-on couramment, se reconnaissent

1. Le club des Jacobins a été dénommé successivement, ainsi que nous le verrons au cours des chapitres qui suivent : Club littéraire et patriotique de Toulouse; Société des Amis de la Liberté et de l'Egalité; Société des Amis de la République. Le « Club littéraire et patriotique » prit le nom de Société populaire le 7 avril 1793. Le club des Jacobins s'est affilié à celui de Paris le 1er septembre 1793.

à quatre signes symboliques qui ont quelques rapports avec les signes maçonniques. La Société demande, dès la fin de mai, à s'affilier avec celle des Amis de la Constitution de Paris. L'avocat Theule, futur député à la Législative, rédige la lettre; le 11 juillet, on reçoit l'acte d'affiliation, signé du président Alexandre de Lameth, et Mailhe, le futur conventionnel, est chargé d'adresser les remerciements du Club toulousain.



Carte d'entrée des membres du Club des Jacobins
(revers)
Musée Paul Dupuy



Carte d'entrée des membres du Club des Jacobins
(avers)
Musée Paul Dupuy

Lieux de réunion.

Le Club se réunit d'abord chez Faulin, où il occupait une salle du loyer de 100 livres, « compris l'usage du puits et des lattrines pour la commodité des membres de la Société ». Il avait à son service un « mande » ou concierge aux gages

de 100 livres. Il louait à divers marchands des chaises, de la chandelle et un poêle pour l'hiver. Mais, le nombre des membres augmentant, ils tinrent leurs séances dans la salle de chimie du Collège Royal (18 juillet), puis au Sénéchal, jusqu'à ce que la municipalité leur enlève la salle destinée aux tribunaux (octobre 1791). Les séances eurent lieu de nouveau dans la salle de chimie du Collège Royal, que le président appelle, dans son discours du 10 octobre 1791, « le berceau où, en quelque sorte, nous prîmes naissance et qui reçut nos premiers serments » [1]. Le Club paraît avoir été, au début, assez nomade, tenant ses séances soit à l'Hôtel de ville, soit à l'hôtel du ci-devant premier président, soit aux Cordeliers, pour se fixer au Sénéchal [2] lorsque les tribunaux émigrèrent au Palais de Justice. A partir du 27 janvier 1791, huit mois avant le club de Paris, les Jacobins de Toulouse admettent le public à certaines de leurs séances, dans une ou deux galeries.

Influence du Club.

L'influence du Club sur la Révolution à Toulouse, et dans la région, est considérable. D'abord il absorba très vite les quelques clubs qui existaient : celui de Derrey de Belbèze, qui fusionne le 29 septembre 1790; celui de la « Maison commune » ou du « Café National », réuni le 5 février 1791, et celui des « Jeunes amis de la Constitution » ou « Club néopatriotique », qui finit par disparaître. En 1791, il demeure l'unique club politique de Toulouse. Dès sa formation, il réclama pour les citoyens le droit de réunion et de délibération, ainsi que la publicité des débats des administrations. « Que l'œil vigilant du public puisse les investir et suivre leurs travaux. » Il veut être, selon l'expression d'Isnard, « l'Argus qui exercera une surveillance universelle et nécessaire..., une digue contre toutes les entreprises dangereuses... », afin d'entretenir « dans les âmes le feu sacré de la liberté ». Son activité s'étend à tous les domaines. Il crée, dès 1790, un Comité de commerce et d'industrie, un Comité d'instruction publique; il met à l'étude la question des subsistances, invite les citoyens à surveiller les accapareurs; il souscrit 10.500 francs en faveur de l'hospice de la Grave, à ce moment

1. *Archives départementales*, L reg. 4543.
2. Ancien amphithéâtre de la Faculté des Lettres.

en difficultés (décembre 1790) ; il vote des primes d'encouragement pour les manufactures, demande à l'Assemblée de conserver à Toulouse ses écoles et ses académies. En mai 1791, quelques-uns de ses membres s'offrent à remplacer les Frères de la doctrine chrétienne pour l'instruction des enfants, en attendant un plan d'éducation nationale. Le 17 novembre 1790, ils envoient une adresse à la Constituante en faveur de l'annexion d'Avignon à la France : « Rendons à la nature ce que les ministres de Dieu lui détiennent, sans appréhender de violer en cela le respect que nous devons à l'Eternel [1]. » Enfin, ils favorisent la formation, quand ils ne la déterminent pas, de clubs analogues dans le département de la Haute-Garonne et les départements voisins. Plus de cent cinquante sociétés sont affiliées, à l'installation desquelles assiste un commissaire toulousain. Elles prennent leur mot d'ordre à Toulouse et reçoivent du Club Toulousain conseils politiques et journaux.

Principaux membres du Club.

Aux premiers fondateurs qui se sont groupés pour défendre la Révolution contre ses ennemis s'ajoutent très vite de nombreux bourgeois cultivés, philosophes, des francs-maçons probablement, des ecclésiastiques en assez grand nombre, la plupart prudents, amis de l'ordre, mais démocrates et égalitaires. Tels sont : un de ses premiers présidents, l'avocat Theule, futur député à la Législative ; l'abbé Barthe, l'abbé Saurines, vicaire constitutionnel de Saint-Etienne, futur évêque constitutionnel du Gers ; Mailhe, avocat ; Projean, de Carbonne, homme de loi ; Delmas, chef de la légion de la Pierre ; le P. Sermet, que nous retrouvons archevêque du Sud ; du Mège, Derrey de Belbèze, futur maire de Toulouse ; Douziech, Martin, futur membre des Cinq-Cents ; Vadier, le futur président de la Convention et président des Jacobins de Paris ; Montané, officier du ci-devant sénéchal ; le dominicain Lordat ; le capitaine de génie de l'Espinasse ; Dupuy, le futur commandant du 1er bataillon des volontaires de la Haute-Garonne ; Larrey, le futur chirurgien de la Grande Armée ; l'avocat Rouzet ; le comédien Desbarreaux, qui ne tient pas encore aux Jacobins un emploi de premier plan, spécialiste, d'après d'Aldéguier, des com-

1. Cité dans Braud.

pliments en vers de sa façon aux dames et aux notabilités, qui « avait tourné son talent peu distingué... à servir la cause de la liberté » [1]. Enfin, on y voit paraître ceux qui joueront un rôle actif sous la Convention : Arbanère, président du tribunal criminel, « homme d'un talent médiocre, vain, souvent emporté, mais non dangereux » [2]; Loubet, Loubers, Janole, Capelle, protagoniste du drame de 93. Constitutionnels ou futurs feuillants, patriotes et futurs Girondins, futurs Montagnards ou terroristes s'y mêlent, sous l'égide de Dieu, de la nation et du roi, auxquels ils se proclament également fidèles.

Journaux et libelles.

La liberté de la presse, qui existe en fait depuis 1788 et en droit depuis 1789, achève de donner à Toulouse un caractère nouveau. Les journaux de Paris parviennent jusqu'ici, surtout par les Jacobins qui s'y abonnent.

La Société reçoit *Le Logographe*, *Les Annales patriotiques*, *La Feuille villageoise*, *Le Patriote français*, de Brissot; *Le Journal des 83 départements*, de Gorsas; *L'Ami des citoyens*, *Les Révolutions de Paris*, de Loustallot; *Le Journal général de l'Europe* et enfin *Le Journal des débats des amis de la Constitution*, compte rendu fidèle des délibérations de la société mère [3]. Ils reçoivent aussi *L'Ami du peuple*, de Marat, et *Le Père Duchesne*, de Hébert, qui les amuse par sa bouffonne grossièreté et qu'ils citent souvent. Les journaux royalistes sont également répandus : *Les Actes des Apôtres*, *L'Ami du roi*. A Toulouse se fondent aussi des feuilles publiques. La première est *Le Nouvelliste national* ou *Journal de Toulouse, politique, libre et impartial*, paru le 12 novembre 1789 chez Etienne Sens, imprimeur, vis-à-vis de l'église Saint-Rome, et dont le rédacteur est Auguste Gaude. Son épigraphe est : *Post tenebras lux* [4]. Le 6 janvier 1790, on vend les premiers numéros du *Journal universel et affiches de Toulouse et du Languedoc*, édité chez Robert, rue Sainte-Ursule. Ces journaux suivent finalement le mouvement révolutionnaire et

1. De son vrai nom Hyacinthe Pelet, né à Chazeneuve (Isère), en 1756.
2. D'Aldéguier, vol. IV, 454.
3. V. Gros, *Le Club des Jacobins de Toulouse*, chap. II.
4. Transformation du *Journal de Toulouse*, paru en 1788. Ce journal réflète les idées du parti girondin; son correspondant parisien est le représentant Rouzet jusqu'au 31 mai 1790.

fournissent des renseignements précieux sur les événements toulousains. Les royalistes lisent *Les Quatre évangélistes*, royaliste et aristocrate, imitation provinciale des *Actes des Apôtres*. Le 1er janvier 1791 est fondé *Le Journal universel du département et affiches de Toulouse* (1), chez Brouilhet, rue Saint-Rome, qui devient, l'année suivante, *Le Journal universel et impartial du département de la Haute-Garonne et affiches de Toulouse* (4 janvier 1792), de tendance girondine, dont le député Rouzet est le correspondant parisien jusqu'au 31 mars 1793. Mais ces publications régulières ne donnent



Augustin d'Aldéguier battu en effigie à coups de verges
(*Aquarelle de Saint-Paul*, Bibliothèque Municipale)

pas une idée complète de l'activité de la presse. Il y faut joindre les factums et pièces éphémères que les événements font naître et dont nous signalerons en passant les principaux. Ils sont particulièrement nombreux à dater de 1790, lorsque s'aigrissent les polémiques politiques et surtout religieuses. Jusqu'à la Terreur, la liberté d'opinion et d'impression est complète; jamais on n'agita plus d'idées, de projets, et avec plus d'ardeur ou d'enthousiasme. Si, par son emphase et ses souvenirs classiques, le style porte bien la marque de cette époque, les attaques personnelles, assez fréquentes,

1. Remplace le journal de Robert.

gardent, en général [1], une convenance dans le ton qui surprend aujourd'hui et ne se maintient que jusqu'à la Terreur.

Nouvelle organisation administrative

Le conflit entre partisans et adversaires de la Révolution prit un caractère aigu à propos des réformes municipale, départementale, judiciaire et surtout religieuse.

L'organisation municipale.

La loi municipale du 14 décembre 1789 établit à Toulouse une municipalité ou corps municipal de dix-huit membres, dont un maire syndic, chargé de défendre les intérêts de la ville, assisté d'un procureur de la commune et de son substitut, — et un corps de trente-six notables qui, par sa réunion avec les municipaux, formait le Conseil général de la commune. Ces divers magistrats étaient élus par tous les citoyens actifs, c'est-à-dire ceux qui payaient une contribution foncière égale à trois journées de travail [2]. L'élection se faisait à la pluralité pour le maire, le procureur et le substitut seulement [3] et au scrutin de liste pour les autres; les membres du corps municipal et les notables étaient toujours rééligibles. Les électeurs étaient convoqués par quartier ou arrondissement. Le Conseil général était élu pour deux ans et demeurait rééligible [4]. Le corps municipal s'adjoignait un secrétaire-greffier, qu'il nommait lui-même.

L'élection du maire eut lieu le 29 janvier 1790; celle des autres membres de la municipalité résulta de plusieurs tours de scrutin. Le nouveau maire de Toulouse, de Rigaud, était un septuagénaire, professeur à la Faculté de Droit; on l'avait préféré à de Chalvet, de la famille des anciens sénéchaux. Au reste, pas un noble ne fut nommé. Dans le corps municipal, on compte deux ex-capitouls, d'ailleurs pleins d'expé-

1. Exception faite pour les pamphlets contre l'évêque assermenté Sermet.

2. La journée de travail est estimée à 1,50 dans le Midi.

3. Le procureur-syndic était attaché au district, comme le procureur général syndic l'était au département. Près les municipalités était attaché le procureur de la commune.

4. Une première fois; — une seconde fois après un intervalle de deux ans (V. Mandoul, *Les municipalités de Toulouse pendant la Révolution*. Recueil de l'Académie de législation, 1906).

rience (Gary et Chauliac); neuf négociants, dont deux anciens prieurs de la Bourse; quatre avocats (Romiguières, Bragouze, Malpel, notamment); deux bourgeois sans profession. L'ancien syndic du capitoulat, Dupuy, fut nommé procureur de la commune, avec un avocat-feudiste comme substitut. Parmi les notables, les hommes de loi paraissent en majorité. La première municipalité toulousaine issue de la Révolution ne rompt pas complètement avec l'ancien personnel capitulaire; la bonne bourgeoisie y domine, celle des gros commerçants et des juristes, égalitaire sans doute, mais conservatrice, soucieuse d'arrêter la Révolution après s'être assuré tous les postes de commandement. Mais, pour l'avocat Fauré, ce personnel nouveau n'est que « marchandise mêlée » [1].

Installation de la nouvelle municipalité.

Le 28 février, dans le Grand-Consistoire, les municipaux prêtèrent le serment exigé par la loi [2], reçurent les compliments et la contribution patriotique du Collège Royal (1.100 francs), apportée par son député Clavel, étudiant en rhétorique, par le principal Suruge, par les professeurs, les élèves, escortés de la légion de la Daurade, avec assaisonnement d'une belle harangue. Le Parlement envoya des députés pour s'associer au serment municipal. Le 7 mars, le commandant de la garde nationale, Douziech, vint à l'Hôtel de ville requérir pour sa troupe la même faveur; les officiers municipaux se rendirent place Royale, où s'étaient massés, fort à l'étroit, les légions et les dragons patriotiques. Un cortège se forma, qui se rendit sur l'Esplanade; là, chefs et soldats jurèrent la formule désormais sacramentelle. La nouvelle commune, le 2 mars, renonça au droit ancien prélevé par les capitouls sur chaque charge de poisson. La veille, elle avait refusé de faire part au Parlement de son installation, le décret du 30 décembre donnant aux municipalités la préséance sur tous les corps civils et militaires. Cependant, le 15 avril, elle rendit visite à l'Académie des Sciences, avec le cérémonial traditionnel; mais elle exige une place d'honneur à la séance annuelle des Jeux Floraux, place que les main-

1. *Journal d'un bourgeois*, p. 31.
2. Article 48 de la loi du 14 décembre 1789 : fidélité à la Nation, à la Loi et au Roi; engagement de bien remplir ses fonctions.

teneurs lui contestent [1]. Si les successeurs des capitouls honorent la science et les arts libéraux, ils prennent fort au sérieux cette nouvelle dignité de mandataires du peuple souverain.

Disparition des vieilles formes municipales.

La réforme municipale altérait profondément le caractère traditionnel de Toulouse. D'abord disparaissaient définitivement les anciens capitoulats, qui remontaient aux origines de la cité; déjà la réforme municipale de 1778 leur avait enlevé leur raison d'être en supprimant le recrutement des capitouls dans chacun d'entre eux. Maintenant, la ville était divisée en quartiers, dont les limites ne correspondaient plus aux vieilles circonscriptions, bien que leur nom les rappelât partiellement. Ces quatorze quartiers ou sections [2] furent les centres de recrutement de la garde bourgeoise et se formèrent spontanément au lendemain du 14 juillet. Ils comprenaient des faubourgs désormais annexés à la ville (Saint-Etienne, Saint-Michel). Les magistrats municipaux eux-mêmes avaient perdu le nom, plusieurs fois séculaire, que la réforme de 1778 avait bien voulu leur conserver. La cooptation, qui était à la base de leur élection, disparaît pour faire place au choix populaire. L'aristocratie capitulaire est morte et bien morte; de ses cendres naît un organisme nouveau, comme à l'ancienne géographie des *partidas* succède une géographie nouvelle. Nulle part, peut-être, la révolution municipale n'a été plus complète qu'ici.

La réforme départementale.

Le décret du 15 janvier 1790, établissant en France quatre-vingt-trois départements, porta une plus rude atteinte encore aux vieux privilèges de Toulouse. La ville perdait, par la disparition du Languedoc, sa situation de cité prépondérante du Midi; elle eut même à se défendre contre Montauban, qui prétendait au titre de chef-lieu de la nouvelle division administrative par alternance avec elle, et contre Saint-Gaudens, qui voulait devenir chef-lieu d'un département des « Pyrénées centrales ». Il fallut envoyer partout des délégués pour engager les populations à « se réunir au dépar-

1. Le conflit fut porté devant le Garde des Sceaux. Il devait aboutir, du reste à la disparition de l'Académie.

2. Le registre des délibérations municipales (91-93), page 18, énumère quatorze sections au 13 février 1792; au 1er décembre 1792, il y en avait quinze, la section ajoutée est le Jeu de Paume.

tement toulousain »; constituer un comité de trente-six membres, dont les principaux étaient Duroux et Manavit, pour défendre les intérêts de la ville auprès de l'Assemblée; réunir, le 13 janvier 1790, un conseil général renforcé — l'avant-dernier — pour protester contre l'offensive montalbanaise. Le 23 janvier, un décret constitue le département de la Haute-Garonne, bien moins étendu que ne l'avaient demandé les capitouls, amputé notamment de l'Ariège, qui forma un département à part. La Haute-Garonne, dont le tracé fut fixé par une commission de vingt députés, fut divisé en sept cent trente-neuf communes [1] comprises entre huit districts : Toulouse, Revel, Castelsarrasin, Villefranche, Grenade, Beaumont, Muret, Rieux et Saint-Gaudens. Il englobait des fractions de deux intendances, Auch et Montpellier, le pays toulousain, une partie de la Lomagne, presque tout le Comminges, le Lauraguais, et présentait, en son tracé irrégulier, une certaine unité géographique. Le district était divisé en cantons, subdivision judiciaire et fiscale. Il y avait dix cantons dans celui de Toulouse (Toulouse, Castanet, Léguevin, Lévignac, Blagnac, Bruguières, Castelnau, Villemur, Montastruc et Verfeil) et cent vingt municipalités; le canton de Toulouse comprenait la ville et seize communes, comptant ensemble six mille six cent quatre-vingt-quinze citoyens actifs [2].

Les nouvelles administrations de département et de district.

La nomination des administrateurs du département — conseil de trente-six membres, directoire de huit membres — manifesta une fois de plus la jalousie des villes secondaires à l'égard du chef-lieu (8-22 août 1790) [3]. Les électeurs, citoyens payant une contribution égale à six journées de travail, surtout ceux du district de Saint-Gaudens, s'efforcèrent d'écarter les Toulousains de la nouvelle administration, de faire nommer des inconnus et même d'empêcher les élections; les aristocrates, plus nombreux dans les assemblées électorales, prenaient le mot d'ordre chez l'évêque de Comminges, d'Osmont; les patriotes se réunissaient chez Mailhe. Le district de Toulouse n'obtint que cinq mandats

1. Chiffre indiqué par M. Dutil (*La Haute-Garonne et sa région*, t. I, p. 228).
2. Baour, *Almanach* de 1792.
3. L'élection eut lieu aux Grands-Augustins.

contre six au district de Saint-Gaudens et ne fut représenté au directoire que par un membre sur huit, par l'ex-capitoul Chauliac; mais le poste de procureur général syndic, d'importance capitale, échut (1) à l'avocat Mailhe. Séant d'abord à l'Hôtel de ville, l'Administration départementale se transporta, à la fin de cette même année, à l'hôtel du premier président. Quant au district, son directoire et son conseil furent nommés le 23 août. Le président du premier était l'illustre savant botaniste Picot de Lapeyrouse, son procureur-syndic l'avocat Malpel, son secrétaire-greffier Trébos, ci-devant procureur au Sénéchal, un des futurs terroristes de Toulouse. L'administration du district se fixa provisoirement dans les bâtiments du Sénéchal, rue Mirabel. L'installation des nouvelles assemblées se fit au milieu des manifestations accoutumées : le 25 août, le département reçut en pompe la bannière fédérale des gardes nationales de la Haute-Garonne, rapportée de Paris après la Fédération; un banquet de douze cents convives clôtura cette émouvante cérémonie.

Mécontentements. Mais la réforme départementale provoqua les récriminations des partisans de l'ancien régime; dès octobre 1789, nobles et parlementaires avaient protesté contre le projet. Lorsqu'il fut réalisé, une adresse de « la ville de Toulouse », rédigée, sans aucun doute, par des membres de l'ancien monde capitulaire et parlementaire, exprimait sa douleur de voir l'antique unité du Languedoc rompue : « La cité, y lisait-on, perdra plusieurs des avantages dont elle jouit. » La même adresse déplorait la division du ressort du Parlement, réclamant pour Toulouse un tribunal de cassation, suggérant d'établir la gratuité des études pour donner à l'Université une nouvelle vie, s'efforçant de conserver ainsi à la ville ses deux raisons d'être et de prospérer. La conclusion est pleine de sinistres appréhensions : « Verrions-nous cette ville déserte, l'industrie éteinte, nos ressources anéanties, nos droits abolis, les impôts accrus et la misère la plus extrême ronger les tristes débris de nos anciennes splendeurs (2)? »

1. C'était le guide et le conseiller du procureur-syndic de districts et de communes.

2. *Histoire de Languedoc*, vol. XIV, pièce 108, à la date de 1790.

Ce fut la réforme judiciaire qui mit le feu aux poudres. Dès le 3 novembre 1789, un décret de l'Assemblée avait réduit les Parlements aux chambres de vacation et mis les autres membres en congé, en attendant la réorganisation de la justice. La Chambre de Toulouse continua son service pendant une dizaine de mois, sans illusions : « Nous voyons approcher sans effroi, écrivaient ses membres au roi au début de 1790, le terme où, rentrés dans la vie privée, nous n'aurons plus à offrir à Votre Majesté que de stériles vœux pour la splendeur de son trône. » Les décrets du 24 août 1790 sur la réorganisation judiciaire furent suivis de ceux des 6 et 7 septembre supprimant les Parlements et pourvoyant au remboursement des charges. Le 25 septembre, le Parlement, séant en vacation, protestait solennellement contre la suppression prononcée par « les députés des bailliages »; puis, élargissant le débat, il instruisait le procès de la Révolution, montrant « le clergé dépouillé de ses biens », la religion dégradée, ses ministres avilis, les engagements les plus solennels devenus illusoires, la noblesse privée de ses distinctions inhérentes à l'essence de tout Etat monarchique. La monarchie touchait à sa dissolution. Les députés ont outrepassé leurs pouvoirs, puisque leurs cahiers demandaient le maintien du Parlement. En conséquence, la Cour s'élevait « contre toutes atteintes aux droits de la couronne, contre l'anéantissement des ordres, l'envahissement de leurs propriétés et le bouleversement de la monarchie française ». Le 27 septembre, le procureur général de Rességuier se refusa à transcrire les lettres patentes données à Saint-Cloud le 16 septembre, portant suppression de tous les tribunaux et cours de justice du royaume [1]. Après quoi, le 30 septembre, le Parlement quitta le Palais, où l'on apposa les scellés.

Réforme judiciaire. Suppression du Parlement.

Toulouse reçut, à la place du Parlement et de sa sénéchaussée, d'abord, pour ses six arrondissements ou cantons, six juges de paix électifs nommés, par les citoyens actifs, pour deux ans et non rééligibles. Chacun était assisté de six assesseurs, d'un greffier, d'un huissier. Réunis, ils formèrent le tribunal de police correctionnelle, au Sénéchal. Ensuite furent établis le tribunal de district, composé de cinq juges

Les nouveaux tribunaux.

1. *Ibid.*, pièces 1010 et 1011.

élus pour six ans et rééligibles, avec un commissaire du pouvoir exécutif nommé par le roi, et le tribunal criminel du département, composé d'un président, de trois juges du district, d'un jury d'accusation de huit membres, d'un accusateur public, d'un commissaire du roi et d'un jury de jugement de douze membres, le président et l'accusateur étant éligibles, les jurés étant tirés au sort sur une liste de citoyens actifs préparée par le procureur-syndic. Le municipalité conservait seulement la juridiction de simple police. Un bureau de paix et de jurisprudence charitable, composé de six citoyens, continua la tradition de l'ancienne justice capitulaire du « Sommaire » en résolvant les litiges avant qu'ils ne fussent portés au district. Enfin, fut créé un tribunal de commerce formé de cinq juges élus parmi les négociants patentés. Le nouveau personnel judiciaire fut, en général, excellent. Il se recruta parmi les avocats et hommes de loi. Il fut surtout beaucoup moins nombreux que l'ancien. Les procès devinrent plus rapides et moins onéreux. Le progrès est immense, si l'on considère également la réforme de la procédure. Le 10 décembre, la municipalité fit lever les scellés apposés aux salles du Parlement. Le 11 décembre fut installé au Palais le tribunal du district élu les 12 et 15 octobre, et ce jour-là entrèrent dans la grand'chambre, au milieu des jonchées de feuillages, sous des guirlandes et aux sons d'une aubade donnée par huit musiciens de la Comédie, les juges Bragouze, Arbanère, Romiguière, Veyrieu, Taverne et Boubée. Quant au tribunal criminel, il ne fut installé que le 7 janvier 1792. Le président en fut Arbanère, ex-bâtonnier de l'ordre des avocats; l'accusateur public, Loubet, ci-devant avocat au Parlement. La guillotine, substituée, on le sait, à tous les anciens et barbares instruments de mort, arriva à Toulouse le 24 juillet de la même année [1].

Conséquence de la protestation du Parlement.

Mais les patriotes ne laissèrent pas sans réponse les protestations du Parlement dissous. Le directoire du département, sous la pression du club des Jacobins de Toulouse, déféra l'arrêt du 25 septembre à l'Assemblée nationale.

1. Elle arrivait de Paris; l'instrument fabriqué par le charpentier Schmidt avait coûté 824 livres.



CAPITOLE. — Salle des Illustres

HENRI MARTIN - *Clémence Isaure délivrant aux Troubadours la Charte de la Fondation des Jeux Floraux*

Celle-ci décida, sur ces entrefaites, de créer une haute-cour nationale, séant à Orléans, à laquelle seraient déférés les crimes contre la nation. Le 8 octobre, l'Assemblée décidait que les membres de la Chambre des vacations de Toulouse seraient arrêtés et jugés. La municipalité, prise de scrupules à l'égard du décret, qu'aucune instruction n'accompagnait, écrivit, le 27 octobre, qu'elle ne croyait pas pouvoir arrêter les coupables, mais qu'elle leur avait demandé leur parole d'honneur de ne pas quitter Toulouse. Le 20 novembre arrivent des instructions précises de Saint-Priest, ordonnant l'arrestation; mais les parlementaires avaient pris la fuite. Le 21 novembre, en une proclamation sévère, la municipalité les flétrissait et invitait la population à dénoncer leur retraite. La plupart avaient passé la frontière d'Espagne : quelques-uns restèrent des émigrés; huit revinrent après l'amnistie qui accompagna la séparation de l'Assemblée. Mais, pour tous les membres du Parlement qui demeurèrent à Toulouse, l'arrêt du 25 septembre devait être, sous la Terreur, celui de leur mort.

Gravité des affaires religieuses

Contribution patriotique et sécularisation des biens de l'Eglise.

Les mesures les plus grosses de conséquences prises par la Constituante sont celles qui concernent l'Eglise; elles eurent, dans la très catholique Toulouse, de profondes répercussions.

La Révolution s'est trouvée en face d'une situation financière presque sans issue et l'a aggravée par la nécessité de rembourser les offices supprimés. Pour éviter la « hideuse banqueroute », en septembre, l'Assemblée demanda aux Français une contribution volontaire du quart de leurs revenus au-dessus de 400 livres. La légion de la Daurade prit l'initiative d'offrir les boucles d'argent des souliers, à l'exemple des députés. Du 6 novembre au 17 décembre, on recueillit 646 marcs d'argent (35.000 francs environ), indépendamment des 365 marcs donnés par le clergé (20.000 francs). L'année suivante (1790), les souscriptions s'échelonnèrent du 29 mars au 8 mai : quatre cent huit citoyens déclarèrent un revenu supérieur à 400 livres. La ville fit don à l'Etat de deux contrats de rente représentant un capital de 250.000 li-

vres. On sait de reste que ces générosités demeurèrent fort au-dessous des besoins du Trésor public.

C'est alors que la Constituante, par la loi du 2 novembre 1789, mit tous les biens d'Eglise à la disposition de la nation. Les 16 et 17 avril 1790, elle décréta la vente de 400 millions de ces propriétés, au moyen des assignats, sorte de bons du Trésor remboursables en biens nationaux et portant intérêt à 5 %. L'administration des propriétés ecclésiastiques était confiée aux districts et aux départements. Le décret du 14 mai 1790 organisa la vente et fixa l'estimation à une valeur égale à quinze ou vingt-deux fois le revenu. L'aliénation devait avoir lieu franche de toute hypothèque ou droits seigneuriaux, en petits lots, 12 % payables comptant, le reste par annuités en douze ans. Pour intéresser les communes à l'opération, l'Etat leur consentait une ristourne d'un seizième du prix de vente. Le 29 septembre 1790, l'Assemblée émit 800 millions d'assignats de plus et supprima l'intérêt. Ce bon du Trésor devenait un simple papier-monnaie qui commença à se déprécier par rapport à l'or. Il est vrai qu'il a répondu à l'objet que se proposait la Constituante, qui était d'accélérer et de faciliter la liquidation des propriétés ecclésiastiques.

La suppression des vœux monastiques.

Pour réaliser les biens des couvents, les plus considérables, force était donc de supprimer les ordres religieux; au reste, pareille solution n'était que l'aboutissement logique de la politique royale, assez hostile au développement du clergé régulier, et de l'esprit philosophique qui considérait comme contre nature la vie conventuelle. Le 13 février 1790, l'Assemblée abolissait les vœux monastiques, ainsi que toutes les congrégations. Moines et nonnes recevraient une pension convenable et se retireraient, s'ils jugeaient bon de continuer leur vie claustrale, dans des maisons qu'on leur désignerait; exception était faite, provisoirement, pour les établissements d'instruction et de charité ou d'assistance.

Résistance à Toulouse.

Plus que bien d'autres villes, Toulouse, capitale religieuse du Midi, centre actif de catholicisme, ville de couvents, devait être atteinte par ces mesures. La présence de nombreuses maisons religieuses de tout ordre y faisait « circuler des biens immenses ». Elles nourrissaient beaucoup de misé-

reux et suppléaient à l'insuffisance de l'assistance publique. Enfin, chapitres masculins ou féminins offraient à la noblesse du pays ou à la bourgeoisie riche d'honorables prébendes à l'usage des cadets ou des filles non mariées ([1]). Dès le 10 janvier 1790, les Cordeliers protestaient contre l'aliénation des biens ecclésisatiques; le 20 avril, ils suppliaient les autorités municipales de ne pas procéder aux inventaires et aux expulsions. L'archevêque de Fontanges fait paraître des *Considérations sur les limites de la puissance spirituelle et de la puissance civile* (janvier 1790). Un avocat publie un écrit en faveur des religieux de Saint-Antoine-du-T. Le chapitre métropolitain, plusieurs religieux notoires y joignent leurs protestations. Un *Avis aux catholiques de Toulouse,* œuvre des vicaires généraux, contribue encore à propager l'agitation au moment où commencent les opérations du recensement, si bien que la municipalité, par une proclamation, invite tout le monde au calme. Les aristocrates n'avaient garde de laisser échapper une occasion aussi exceptionnelle d'exciter contre la Révolution le sentiment public en exploitant la traditionnelle vénération du populaire pour les moines. Les 7, 12, 18 et 20 avril, les légions de Saint-Barthélemy s'assemblèrent dans la salle de l'Académie des Sciences, puis dans le réfectoire des Augustins, en présence même du maire, de Rigaud, de Jean du Barry, du comte de Caylus. Ces réunions furent orageuses; on y vota le texte d'une pétition (20 avril) réclamant le maintien de tous les ordres monastiques, chapitres, séminaires, de tous les édifices cultuels, ainsi que la suspension du recensement des biens par la commune. Le 10 avril, il y eut une contre-manifestation des patriotes. La municipalité interdit alors toute nouvelle réunion, mais elle transmit la pétition du 20 avril à l'Assemblée. Les catholiques ne se tinrent pas pour battus. Le 15 mai, ils rédigeaient un manifeste ou « réclamations des citoyens catholiques et actifs de Toulouse », signé de mille trente-neuf noms; il est vrai que, le 21, deux cent quatre-vingt-six venaient se rétracter au Capitole. Les confréries de Pénitents s'assemblaient aussi; la commune interdit leurs réunions.

1. V. dans Salvan, *Histoire générale de l'Eglise de Toulouse,* t. IV, p. 473, le nom des principaux dignitaires ou membres de l'Eglise de Toulouse.

L'écho de ces violentes polémiques parvint à Paris. L'Assemblée se déclara « douloureusement affectée des événements qui avaient troublé la tranquillité de la ville », félicita le corps municipal de sa conduite et invita les Toulousains à la concorde et à la paix.

Premières ventes de biens ecclésiastiques.

Cependant, le recensement des biens du clergé commença le 4 mai, à l'Hôtel de ville; il dura vingt-quatre séances. A dater du 19 octobre, on procéda à l'estimation de toutes les propriétés, y compris les confréries, à l'exclusion des collèges et des établissements d'assistance. La première adjudication eut lieu le 9 janvier 1791, par la vente d'une terre appartenant aux ci-devant Minimes. On liquida ainsi les immeubles et dépendances des chanoinesses de Saint-Sernin, des Pères de Saint-Antoine-du-T, des Grands-Carmes, du chapitre Saint-Etienne, des Salenques, des Trinitaires, etc... Les terrains, maisons, fermes ou champs furent rapidement adjugés et vendus à leur valeur. Les grands bâtiments, cloîtres ou églises ne trouvèrent pas facilement acquéreurs, en raison de leur importance et des scrupules religieux; ils serviront à des usages publics et resteront pour la plupart acquis à l'Etat ou à la municipalité. Le district était chargé des opérations de vente; son bureau se trouvait rue des Augustins (rue du Musée) et se transporta ensuite à l'Hôtel de ville. On achetait sur enchères. Les décrets du 3 novembre 1790 et du 24 février 1791 accordèrent aux acquéreurs de nouvelles facilités de paiement. Ceux-ci sont des bourgeois, marchands, gros cultivateurs; on compte même, parmi eux, des nobles et des prêtres.

Constitution civile du clergé.

Le vote de la constitution civile (12 juillet 1790) allait encore élargir le fossé qui séparait déjà le catholicisme et la Révolution. Le décret du 13 avril, qui refusait à la religion catholique la qualité et les privilèges d'une religion d'Etat, avait irrité profondément le clergé et le parti aristocratique. La protestation des deux cent quarante-neuf aristocrates de la Constituante, répandue dans le pays, y suscita des manifestations analogues. Le 18 avril, les catholiques de Toulouse s'assemblent au Grands-Augustins et rédigent une adresse au roi et à l'Assemblée, demandant « que la religion catholique fût déclarée la seule religion de l'Etat, comme par le

passé, et que la jouissance exclusive des édifices du culte lui fût conservée ». La pétition des légions de Saint-Barthélemy formulait le même vœu. Or, la constitution civile du clergé, inspirée par des légistes partisans d'une Eglise purement nationale ou par des jansénistes ou gallicans ennemis de l'omnipotence romaine, n'était autre chose qu'une destruction complète de l'organisation catholique, à laquelle les uns et les autres se croyaient le droit de toucher, une fois admis qu'ils respectaient le dogme. Elle prétendait mettre en harmonie l'Eglise nouvelle avec la France de la Révolution, fondre leurs circonscriptions, jadis différentes, et introduire, dans le domaine ecclésiastique comme ailleurs, le principe de la souveraineté populaire. En conséquence, l'Assemblée établit autant d'évêchés que de départements, groupés en dix métropoles. L'évêque était élu par les assemblées du second degré, parmi les prêtres ayant quinze ans de ministère; les curés, par les assemblées primaires, parmi les vicaires ayant cinq ans d'exercice. L'évêque informait le pape de son élection et recevait l'investiture spirituelle, non plus du pontife, mais de son métropolitain ou de deux évêques; le curé était investi par son évêque. La constitution civile prévoyait des synodes métropolitains et diocésains régulièrement réunis et, auprès de l'évêque, un Conseil épiscopal composé de vingt vicaires de la cathédrale ou directeurs de séminaires. L'Eglise nouvelle faisait par là figure d'Etat constitutionnel. Les évêques et les curés, fonctionnaires publics, étaient appointés comme tels : 20.000 livres pour les premiers, 1.200 pour les desservants des petites paroisses.

Le serment civique.

Devant cette innovation si hardie, l'Eglise française fut profondément troublée. La grande majorité des évêques se refusa à reconnaître à l'Assemblée le droit de légiférer, en matière de discipline ecclésiastique, sans consulter Rome ou, du moins, sans négocier avec le Saint-Siège. C'est le plus modéré des prélats, le plus disposé aux transactions, de Boisgelin [1], qui publia *L'exposition des principes*, vrai manifeste des anticonstitutionnels. L'archevêque de Toulouse donna sa signature le 27 novembre, après avoir attendu et réfléchi

1. Archevêque d'Aix.

près de six mois. Or, à cette date, l'Assemblée, irritée des résistances et du silence hostile du pape, impose à tous les nouveaux élus le serment civique « de veiller avec soin sur les fidèles du diocèse, d'être fidèles à la nation, à la loi et au roi, de maintenir de tout leur pouvoir la Constitution décrétée par l'Assemblée nationale et acceptée par le roi » [1]. Ce serment fut rendu obligatoire pour les prédicateurs (9 février 1791), les chapelains desservants des prisons et hôpitaux (15 avril). En même temps, émue par les difficultés du recrutement de la nouvelle Eglise, la Constituante limitait à cinq ans le temps de prêtrise nécessaire aux candidats évêques (7 janvier 1791).

La réforme religieuse à Toulouse.

Toulouse devint le siège d'un évêché « métropolitain du Sud ». Son « arrondissement » ou province englobait les diocèses-départements de la Haute-Garonne, du Gers, des Hautes et Basses-Pyrénées, de l'Ariège, des Pyrénées-Orientales, de l'Aude, de l'Aveyron, du Lot et du Tarn. Elle héritait de la vieille primatie de Narbonne, supprimée avec son archevêché. La ville elle-même fut partagée en dix paroisses (décret du 29 août 1791). Aux huit anciennes s'ajoutèrent Saint-Augustin, provenant du démembrement de la paroisse Saint-Etienne, et Saint-Exupère; Saint-Thomas-d'Aquin (Jacobins) remplaça Saint-Pierre de Cuisines. A côté des dix églises paroissiales furent conservés cinq oratoires et chapelles : Saint-Sauveur, les Minimes, les Cordeliers, les Récollets, les Chartreux.

Résistances à la Constitution.

Les embarras commencèrent lorsqu'il s'agit de recruter par élection l'Eglise nouvelle. Dès le début d'août 1790, les résistances s'annoncent. L'abbé Dirat, vicaire de Saint-Etienne, prêche contre la nouvelle loi; son curé, Bernadet, est obligé de le désavouer (11 août). L'évêque de Mirepoix, dans une lettre à son chapitre, l'abbé Dèzes, chanoine de Saint-Etienne, l'abbé d'Olive, vicaire général de l'abbé de Saint-Sernin, prennent parti contre la Constitution et s'attirent des dénonciations au club littéraire et patriotique. En novembre, Fontange adhère publiquement à l'*Exposition des principes*, du prélat Boisgelin [2]; il refuse de nommer

1. L'acceptation est du 24 août.
2. L'archevêque de Toulouse se trouvait alors à Paris.

les seize vicaires de l'église métropolitaine établis par la loi. Le 19 janvier, la municipalité connaissait son refus de prêter le serment. Une polémique s'engage, pleine d'âpreté, qui durera une grande partie de l'année 1791. Le 22 décembre 1790, l'abbé Barthe, grand défenseur de la constitution civile, avait pris pour sujet de son cours de théologie la réfutation de l'*Exposition des principes*. Peu de temps après, l'abbé Bernadet, ayant rétracté son serment public en janvier 1791 et ses principes de la *Doctrine catholique sur la puissance spirituelle*, s'attire, pour sa versatilité, une *Lettre à M. Bernadet par un de ses paroissiens*. Au même moment, paraît un pamphlet violent contre le célibat des prêtres. Cependant, Barthe fait des conférences sur la Constitution et, le 6 mars, le procureur-syndic Malpel lit au Club une adresse aux curés, en donne l'explication et la justifie. L'abbé Laroque réplique à Barthe par l'*Exposition de la doctrine constamment enseignée dans la Faculté de Théologie de Toulouse*, tandis que deux fonctionnaires de l'archevêché font paraître une *Réponse catholique à Malpel* et que le serment est attaqué par deux brochures : les *Instructions d'un curé à ses paroissiens*, les *Lettres d'un ecclésiastique de Paris à un ecclésiastique de Toulouse*.

Formation de la nouvelle Eglise.

Le 16 janvier, l'archevêque Fontange avait rendu public son refus de serment par une lettre à tous les prêtres du diocèse; cette lettre, affichée avec un mandement pour le Carême, valut une amende au secrétaire qui l'avait signée pour avoir donné au prélat les noms de Monseigneur et de Sa Grandeur. Cet « ouvrage incendiaire » fut notamment dénoncé aux Jacobins. Le 18 février, Malpel convoque le corps électoral, qui se réunit le 27 février, à Saint-Etienne. Le jour même paraissait une lettre de Fontange défendant de procéder à l'élection. Elle eut lieu cependant, après un cérémonial assez imposant. Loménie de Brienne fut élu évêque métropolitain du Sud [1]. Un *Te Deum*, les volées du carillon de l'Hôtel de ville célébraient, le lendemain, cette nomination. Un émissaire partit pour Sens, porteur de six lettres des autorités diverses. Mais Brienne refusa la dignité offerte et s'excusa un peu plus tard auprès de ses électeurs.

1. Il avait prêté le serment. Rappelons qu'il était archevêque de Sens.

Le 28 mars, on le remplaçait par Pascal-Hyacinthe Sermet, que son adhésion aux principes révolutionnaires et son inscription aux Jacobins avaient rendu très populaire parmi les patriotes. Ses talents et sa culture le rendaient digne de son nouvel office [1]. Le 29 mars, accompagné des autorités, il célébrait un *Te Deum* à Saint-Etienne, était reçu le soir au club des Amis de la Constitution, où des femmes mirent une couronne civique sur sa tête et où le maire lui donna la fraternelle accolade. Il se rendit ensuite à Paris, où il fut institué, par Gobel, évêque de Lydda. Dès son retour le 7 mai, les corps constitués, ainsi que le Club, vinrent à sa rencontre aux Minimes, comme pour les hauts personnages d'autrefois. Il fut installé le 8 mai à Saint-Etienne et consacra les évêques de Narbonne et de Pamiers.

Les curés. Le serment.

A cette date, il n'avait pas encore été possible de pourvoir à toutes les cures. Beaucoup de prêtres et de réguliers, au moment de poser devant leur conscience le redoutable problème de l'obéissance à la loi ou de la soumission à Rome, se trouvèrent cruellement perplexes ; tel Bernadet, qui avait d'abord juré et promis d'être premier vicaire et qui se rétracte devant notaire (26 juin 1790). Les chapitres Saint-Etienne et Saint-Sernin refusèrent en masse le serment et suspendirent les offices. Il fallut que la commune sommât les curés d'assurer le service divin et que Mailhe menaçât de suspendre les traitements de cette « incivique engeance ». Le procureur général syndic différait, du reste, d'appliquer la loi du 27 novembre, qui avait fixé la prestation au dernier dimanche de février. Cette cérémonie eut lieu le 6 mars, à Saint-Etienne, en présence des autorités et de la garde nationale. Le nombre des jureurs fut assez restreint : une cinquantaine, soit trois grands augustins, trois grands carmes, un dominicain, deux minimes, quatre carmes déchaussés, tous les doctrinaires, sauf le P. Rouaix, recteur de l'Esquile, et le P. Théron, recteur de la Maison de Saint-Rome ; tous les professeurs

1. Sermet était né à Toulouse, le 8 avril 1732 ; professeur de théologie et de philosophie au couvent des Carmes déchaux, membre de l'Académie des sciences de Toulouse, où l'avaient appelé d'importants travaux composés à la suite de ses voyages en Espagne et en Italie ; aumônier de la Garde nationale de Saint-Geniès ; mais, malgré tous ses titres, les fidèles ne lui donnèrent ni leur faveur ni leur confiance, et il ne put paralyser les discussions qui se manifestaient dans toutes ses paroisses.

du Collège Royal, sauf le principal; l'abbé Suruge, l'abbé Barthe, seul des maîtres de l'Université; une dizaine de prêtres des paroisses. Il n'y eut aucun jureur aux Petits-Augustins, ni aux Chartreux, ni aux Bénédictins de la Daurade, ni aux Cordeliers, ni aux Capucins, ni parmi les vicaires généraux, les chanoines ou le personnel des séminaires, ni parmi les curés des anciennes paroisses. Les prestations de serment continuèrent à l'Hôtel de ville, les jours suivants, après la messe (8, 9 et 14 mars). Mais, deux mois après (24 mai), Mailhe écrivait qu' « il n'était pas encore possible de remplacer tous les non-conformistes », qu'il y avait « pénurie de prêtres-citoyens ». Deux jours auparavant avait eu lieu l'élection des curés des paroisses de Toulouse (1). Le Conseil épiscopal put se former; le premier vicaire fut l'abbé Saurines, un assidu de la Société des Amis de la Constitution. Beaucoup de réguliers furent pourvus de cures, comme Drulhe, ancien doctrinaire, nommé curé du Taur; Hubert, ancien minime, nommé curé de Saint-Sernin. Mais ce n'est que le 30 octobre qu'on put pourvoir aux deux dernières cures, les Carmes et les Augustins. Et l'on eut grand'peine à trouver des vicaires. En novembre 1791, Sermet avouait « le petit nombre des curés constitutionnels » (2). A la campagne, ce fut pire : les municipalités se contentaient de serments avec réserves, du reste illégales. Malgré les difficultés de tout ordre, un tableau, dressé le 31 janvier 1792 (3), nous apprend que le département comptait deux cent dix-huit curés et vingt-neuf vicaires jureurs, cent treize curés et cent soixante-huit vicaires insermentés.

Toute conciliation entre le catholicisme et la loi apparut impossible après la *Lettre aux Evêques* du 10 mars et le bref *Charitas* (13 avril 1791) (4) qui interdisaient le serment, suspendaient les constitutionnels *a divinis*, frappaient les élec- La guerre religieuse.

1. Procès-verbal, *Archives départementales*, L, liasse 4002, l'installation du 29 mai.
2. V. Salvan, p. 515. Voici la liste des curés des paroisses, en 1792, d'après l'*Almanach* de Baour : Saint-Augustin, Rouaix, curé, pas de vicaire; — Saint-Exupère, Candelou, un vicaire; — La Daurade, Taverne, ex-vicaire du Taur; — La Dalbade, Manaut, un vicaire; — Saint-Sernin, Hubert, deux vicaires; — Le Taur, Drulhe, un vicaire; — Saint-Pierre, Dufaur, deux vicaires; — Saint-Nicolas, Garrigues, trois vicaires; — Saint-Michel, Dauriol, un vicaire.
3. *Archives départementales*, L, liasse 4008.
4. Cf. Lucien Misermont, *Le Serment à la Constitution civile du clergé*, pp. 66 et 80. Misermont, qui écrit d'après les archives vaticanes, orthographie *Charitas*.

tions de nullité et surtout jetaient l'anathème sur la Révolution en proclamant que «toute puissance vient de Dieu». Dans sa protestation contre l'élection épiscopale, Fontange avait posé le conflit dans ses termes les plus clairs : « Celui que vous nommerez pour me remplacer, sans mission comme sans autorité, ne sera, aux yeux de l'Eglise, qu'un usurpateur et un intrus. Les pouvoirs qu'il tentera de communiquer, les institutions qu'il osera donner seront frappés de nullité. Nul prêtre approuvé par lui n'aura de mission légitime, puisque lui-même n'aura ni pouvoir ni mission. Dès lors, tous les sacrements administrés par ce faux pasteur seront nuls et illicites. » Le 20 mai, l'ex-archevêque envoyait à ses fidèles une lettre pastorale, répandue dans tout ce département, où il développait l'anathème pontifical, tout en s'efforçant de ramener à lui les brebis égarées. Sermet répliqua par un mandement (15 juin) intitulé : *Dans la communion du siège apostolique*, où il tâchait de montrer que les assermentés restaient fidèles à l'Eglise romaine. A ce mandement répondit un factum : *Réflexions d'un catholique romain.* Les curés prirent part à la polémique. Drulhe, curé du Taur; Lacoste, curé de Plaisance; Dardenne, curé d'Auriac, firent paraître des justifications de leur conduite qui provoquèrent des répliques violentes. Et, sur ces entrefaites, les pouvoirs publics ayant décidé de vider les couvents, les religieuses et religieux déclarèrent qu'ils ne les quitteraient que par la force (mai 1791).

Violence du conflit.

Dès lors, entre les catholiques « de la communion de M. de Fontange » et les catholiques qui ont suivi Sermet et les curés jureurs, le conflit devient de plus en plus violent. D'Aldéguier reconnaît que les constitutionnels ont sur leurs adversaires l'avantage de la modération. Les termes mêmes qu'emploie l'avocat Fauré pour les qualifier semble lui donner raison : « Les prêtres qui ont fait le serment, écrit-il le 7 avril 1791, seront l'exécration des honnêtes gens [1]. » Sermet est l'objet des attaques les plus passionnées; contre lui sont publiés des pamphlets comme la *Lettre du F. Félix, carme déchaussé* [2], des chansons « plates et dégoûtantes » [3].

1. *Journal d'un bourgeois* p, 51.
2. Salvan, IV, 508.
3. D'Aldéguier, IV. p. 469.

Un jour de mai, comme il passait place Royale, dit Fauré [1], deux dames, causant à leur fenêtre, crachent dans sa direction et deux autres femmes, accoudées à une autre fenêtre, se pâment de rire; on les arrête; on les soustrait, non sans peine, « à la populace ». Le Club réclame une justice exemplaire et nomme des commissaires pour assister au procès. Sermet fait face à l'orage avec sang-froid, souvent non sans esprit. Il s'efforce de conserver à la dignité épiscopale son ancienne pompe. Ses ennemis raillent son portier à épaulettes, sa chaise à porteurs, son écusson à ses armes, ses gants brodés d'or. Il présidera à la fête de Saint-Sernin, à la translation des reliques de saint Thomas d'Aquin, des Jacobins à la Basilique (novembre 1791). Il fondera un séminaire pour le recrutement de la nouvelle Eglise sous la direction de l'abbé Létu, dans l'ancien couvent Saint-Georges. Il présidera, malgré la famille, aux obsèques du ci-devant évêque de Mirepoix, Tristan de Cambon. Mais chacun de ses actes lui vaut une attaque injurieuse. Les constitutionnels n'ont pour eux que les patriotes; en général, le peuple ne les suit pas. Le curé Drulhe, dans sa lettre pastorale, le constate avec regret [2]. On refuse d'eux les sacrements, même l'enregistrement des baptêmes, mariages et décès, ce qui conduira l'Assemblée à établir l'état civil. En mai et juin 1791, excédée des violences des réfractaires et de leurs partisans, elle les exclut de toute fonction publique (21 mai), les prive de leurs traitements ou pensions (19-20 juin). Le 17 mai s'est faite la dernière procession de la Délivrance; prêtres et moines s'abstiennent d'y assister, et la procession ne fut qu'un cortège de légionnaires de la garde nationale. Le jour de la Fête-Dieu, la municipalité est dans l'obligation d'ordonner qu'on ouvre les églises des couvents, qu'on sonne les cloches et qu'il y ait un prêtre pour recevoir le Saint-Sacrement. En août, les autorités interdisent le port de l'habit monastique (2 août), expulsent les non-jureurs (18 août). Alors commence l'exode des religieux ou prêtres réfractaires, qui se réfugient d'abord dans les villages des

1. *Journal d'un bourgeois*, 56.
2. Lettre pastorale de M. Drulhe, doctrinaire, curé constitutionnel de N.-D. du Taur, aux fidèles de sa paroisse. Toulouse, chez Desclassan, 1791, in-4°, p. 15

alentours [1]. Des libelles protestent contre ces mesures : *Réflexions aux auteurs de l'arrêté, Adresse au département de la Haute-Garonne sur les persécutions qu'éprouvent les prêtres catholiques.*

Premières conséquences.

Le premier effet de ces conflits passionnés fut de forcer les patriotes à réagir, à se grouper autour de leur Eglise pour la défendre. Partout où la population refuse de recevoir le curé légal, ils l'installent *manu militari*, comme le fait Douziech, avec quatre cents gardes nationaux, à Auterive. Les aristocrates soutenant, plus par calcul politique que par conviction, la révolte de l'Eglise contre la loi, la cause de la religion catholique ne tardera pas à se confondre avec celle de la contre-révolution; en conséquence, bientôt se développeront les passions anticléricales. Déjà aussi les prêtres patriotes, qui ont cru à la possibilité de concilier la foi et la loi, commencent à se décourager. Dès 1791, à Venerque, l'un d'eux abandonne son troupeau, renonce au sacerdoce, se marie; prélude des abdications qui seront si nombreuses au temps de la Terreur. Drulhe, curé du Taur, abandonne la prêtrise en 1792; il deviendra député à la Convention.

Religion civique.

Une autre conséquence est le développement, à côté des cultes religieux, d'une autre mystique dont la première manifestation fut la Fédération. Cette religion civique, qui tend à éliminer l'ancienne pour les patriotes, a ses dogmes, ses rites, ses pompes extérieures qui se déroulent en des fêtes de plus en plus nombreuses : c'est la cérémonie de l'inauguration du portrait gravé de Louis XVI, « restaurateur de la liberté », à l'Hôtel de ville, avec une pierre de la Bastille et un plan de la fameuse forteresse, le tout provenant de l'entrepreneur Palloy; le 24 mai 1791, c'est la fête funèbre de Mirabeau, avec un service solennel célébré à Saint-Etienne et dans toutes les paroisses; la ville prend le deuil huit jours; le buste du Démosthène français est placé au Grand-Consistoire. Le 14 juillet 1791, la Société des Amis de la Constitution inaugure un autre buste, commandé à Paris, de ce grand orateur. Toutes ces cérémonies comportent des cor-

1. A Noé surtout; c'est le 6 août que les Frères de la Doctrine chrétienne, établis au faubourg Saint-Etienne, ferment leurs classes.

tèges patriotiques évoquant les processions d'autrefois, des banquets fraternels, où se satisfait le goût des Toulousains pour les festivités gastronomiques, des discours, qu'exalte le patriotisme et dont la grandiloquence est souvent faite des souvenirs de collège. Des motions y sont proposées, où chacun rivalise de zèle. Que courent des bruits de guerre, comme à la fin de l'an 1790, et l'on entendra la compagnie des grenadiers de la légion de Saint-Etienne demander qu'on lève douze cents volontaires, équipés avec le produit d'un impôt sur les « riches célibataires et égoïstes ». C'est déjà le style de 93.

Les sections de Toulouse à noms civiques.

La religion civique a même son influence sur la géographie urbaine de Toulouse. La municipalité, chargée d'établir l'assiette des nouvelles contributions et de dresser l'état des sections de Toulouse en les délimitant avec exactitude, leur donne, par sa délibération du 16 février 1791, des noms civiques au lieu de celui de l'édifice généralement religieux qui servait jusque-là à les désigner. Ces sections, au nombre de quatorze en 1791, furent élevées à quinze en 1792, par l'addition de la section du Jeu-de-Paume. On les nomma la Nation, la Loi, le Roi, la Constitution, les Droits-de-l'Homme, la Liberté, la Fraternité, la Justice, l'Honneur, le Jeu-de-Paume, la Fédération, l'Alliance-Bordelaise, le Département, le District et la Municipalité. Leurs limites ont varié de 1791 à 1792 pour demeurer ensuite invariables, à ce qu'il semble (1).

1. Voir l'arrêté du 16 février 1791 (Braud, pp. 308-312), avec la délimitation des quatorze sections; il existe encore quatorze sections le 13 février 1792 (délib. munic., registres 91-92, p. 18). Mais, le 1er décembre 1792 (*ibid.*), la délibération, pour nomination des commissaires chargés de dresser les états de population, en donne quinze. D'autre part, l'*Almanach* de Baour, pour l'année 1792, donne également la liste des quinze sections avec leur répartition entre les six justices de paix, les lieux de réunion désignés pour les citoyens actifs. Or, la géographie donnée par Baour diffère absolument dans certains cas, et assez sensiblement dans la plupart, de celle que donne la délibération du 13 février 1791. Il y a eu certainement un remaniement dans l'intervalle. Voici les limites des quinze sections d'après Baour. On retrouvera les mêmes divisions dans l'*Almanach* de 1793 :

1° *La Nation.* — De la porte Matabiau, la route d'Albi jusqu'aux limites du gardiage, la Garonne, le Bazacle, les murs jusqu'à la porte Arnaud-Bernard, la rue des Tiercerettes, la place Saint-Raymond, la rue Périgord jusqu'à la place de la Visitation, la porte Matabiau.

2° *La Loi.* — Place Royale, rue du Petit-Versailles, Porte-Neuve, les murs jusqu'à la porte Matabiau, la place de la Visitation, la rue Périgord, Saint-Sernin, la rue des Trois-Banquets, la place Saint-Raymond, la rue des Tiercerettes jusqu'à

La crise économique

Trouble économique.

D'autres causes accrurent le trouble causé par toutes ces nouveautés. La Révolution a supprimé les corps de métiers par la loi du 16 février 1791, qui établit la liberté de la fabri-

a porte Arnaud-Bernard, de là jusqu'aux grilles du Bazacle, la rue Pargaminières, de l'Orme-Sec et la place Royale.

3° *Le Roi.* — Port Saint-Pierre, le quai jusqu'à la Daurade, rues de la Daurade, Peyrolières, Sainte-Ursule par la rue des Gestes, rue Temponières jusqu'à la Grande-Rue, de là à la place Royale, rue de l'Orme-Sec.

Ces trois sections forment le 1re arrondissement de justice de paix.

4° *La Constitution.* — De l'angle de la Daurade sur le quai jusqu'à la place du Pont, place d'Assézat, place Rouaix, rue des Tourneurs, rues Peyras, Temponières, Sainte-Ursule et de là en droite ligne jusqu'à la Daurade.

5° *La Fraternité.* — Place du Pont côté droit, place d'Assézat et en droite ligne jusqu'à la Maison professe (rue des Marchands), Grande-Rue, rue des Polinaires, derrière la Dalbade et tout droit jusqu'à Tounis, y compris toute l'île.

6° *L'Alliance-Bordelaise.* — Place Saint-Etienne, place Rouaix, de la Trinité, Grande-Rue jusqu'au Salin, rues Nazareth, Perchepinte, Saintes-Scarbes et place Saint-Etienne.

Ces trois sections forment le 2e arrondissement de justice de paix.

7° *Les Droits-de-l'Homme.* — Le faubourg Saint-Cyprien, à droite de la Grande-Rue, gardiage de ce côté.

8° *La Liberté.* — Le faubourg Saint-Cyprien, à gauche de la Grande-Rue, avec le gardiage.

Ces deux sections forment le 3e arrondissement de justice de paix.

9° *La Justice.* — Rue des Polinaires, Grande-Rue jusqu'au Salin, Petite-Garonne.

10° *L'Honneur.* — Faubourg Saint-Michel, de la rue Saint-Michel à la Garonne.

11° *Le Jeu-de-Paume.* — Faubourg Saint-Michel, de la rue Saint-Michel à la grande Allée du Canal.

Ces trois sections forment le 4e arrondissement de justice de paix.

12° *La Fédération.* — Porte Extérieure-Saint-Etienne, rue Riguepels, place Saint-Etienne, Saint-Charles, rue Perchepinte, le Salin jusqu'à la porte Saint-Michel, les murs jusqu'à la porte Saint-Etienne.

13° *Le Département.* — Faubourg Saint-Etienne, de la porte Montoulieu jusqu'à la porte Matabiau; le gardiage à droite de la route d'Albi jusqu'au canal, au-dessous de Madison et le canal jusqu'à la Grande-Allée (allée perpendiculaire à la porte Montoulieu).

Ces deux sections forment le 5e arrondissement de justice de paix.

14° *Le District.* — Place Royale, collège Saint-Martial, Grande-Rue jusqu'à la rue Peyras, rue des Tourneurs, place Rouaix, place Saint-Etienne, rue Riguepels, rue d'Astorg, place Saint-Georges, rue de la Pomme, place Royale.

15° *La Municipalité.* — Porte Saint-Etienne, rues Riguepels, d'Astorg, place Saint-Georges, rue de la Pomme, place Royale, rue du Petit-Versailles et, de là, jusqu'à la porte Saint-Etienne, en suivant les murs.

Ces deux sections forment le 6e et dernier arrondissement de justice de paix.

Les lieux de réunion des assemblées primaires sont : l'église des Minimes (1); — le réfectoire des Cordeliers (2); — les Jacobins (3); — l'église de la Madeleine (4); — réfectoire des Grands-Carmes (5); — Saint-Antoine-du-Salin (6); — le couvent des Dames de la Porte (7); — les Feuillants (8); — les Oratoriens (9); l'église Saint-Michel (10); — les Carmes déchaussés (11); — la Sénéchaussée (12); — le cloître Saint-Etienne (13); — le réfectoire des Grands-Augustins (14); — le couvent de Saint-Antoine-du-T. (15).

cation, protégée, il est vrai, par les dispositions sur les brevets d'invention (31 décembre 1790, 14 mai 1791). Ainsi se réalisaient les vœux des économistes, apôtres convaincus des bienfaits de la concurrence. Ces mesures eurent pour effet de libérer les ouvriers des entraves de la corporation, mais aussi, en les livrant à eux-mêmes, de les priver de la garantie de stabilité et des secours divers qu'elle leur procurait. D'ailleurs, l'Assemblée, soucieuse de protéger l'individu et la liberté du travail, interdit les associations ouvrières par le décret du 14 juin 1791. La stagnation des affaires, la décadence des métiers de luxe par l'appauvrissement ou l'émigration des riches, augmentèrent beaucoup le chômage et la misère. Les autorités municipales eurent recours aux vieux palliatifs : elles ouvrirent de nouveaux ateliers de charité, fin 1790 et début 1791. En quatre mois (avril-juillet), elles dépensent, pour des travaux publics destinés à occuper les chômeurs, 79.504 livres 13 s. 10 d. Elles s'efforcent aussi de ranimer le commerce et l'industrie afin de remplacer les ressources que Toulouse perdait avec la suppression du Parlement et des maisons religieuses. Ainsi, elles subventionnent un négociant d'Agen, Guitard, qui transporte à Toulouse sa fabrique de toiles peintes; elles accueillent favorablement les propositions de plusieurs drapiers et teinturiers de Montauban, désireux de s'établir dans notre ville; elles accordent à Lorié, fabricant de papier, victime de la terrible inondation du 26 juin 1790, un secours annuel de 4.000 livres pour rétablir ses bâtiments. Politique intelligente reprise plus tard, pour des motifs divers, par les municipalités montagnardes de l'époque conventionnelle ou directoriale; les pauvres peuvent, de ce fait, trouver un peu d'ouvrage. C'est ainsi qu'en 1790 le manufacturier Cazals procure du travail aux miséreux que recueillent les hospices ou les ateliers de charité. La Société des Jacobins seconde les efforts des autorités; elle crée, en janvier 1791, un Comité de commerce et d'industrie et soutient, en avril, Boyer Fonfrède, venu à Toulouse pour fonder une manufacture d'étoffes dites anglaises.

Crise monétaire.

Ce qui contribue à aggraver la souffrance des basses classes de la ville, à dater du début de 1791, c'est la crise monétaire.

Dès janvier, les assignats commencèrent à se déprécier. Comme ils ne circulent que par grosses coupures (1.000 ou 500 livres), que l'or et l'argent se cachent tous les jours davantage, que la monnaie divisionnaire elle-même se raréfie, le directoire départemental fait imprimer des bons patriotiques ou billets de confiance de 3 francs et de 1 franc. Le décret du 7 mai, qui autorisa l'émission de 100 millions d'assignats de 5 livres, l'organisation de la frappe de la monnaie de cuivre que mirent en circulation les ateliers de Toulouse, un instant menacés de disparaître, mais sauvés par l'intervention de la Chambre de commerce et du Club des Jacobins, ne résolurent pas le problème monétaire d'une manière satisfaisante et l'on en revint, un peu plus tard, aux billets de confiance; en août 1791, le département en émettait de cinq sous. L'avocat Fauré écrit, le 21 avril : « On ne voit plus de numéraire; il n'y a plus que du papier, dont on ne se défait ensuite qu'en y perdant considérablement [1]. » Déjà apparaissent les difficultés qui devaient s'aggraver les années suivantes : augmentation du prix des marchandises, insuffisance des salaires, circulation du papier-monnaie entravée par sa dépréciation, thésaurisation des valeurs réelles, crise de confiance.

Finances et impôts.

La situation financière n'est pas plus séduisante. Les années 1789, 1790 et 1791 forment transition entre deux ordres de choses différents. Les anciens impôts ou cessèrent d'être payés parce qu'ils étaient impopulaires, ou furent abolis par l'Assemblée. Aides et gabelles ne sont plus perçues à dater de juillet 1789; les paysans se refusent à les payer. On pille les caisses et les greniers à sel. Les impôts indirects ayant été supprimés, la Constituante établit trois contributions nouvelles : la contribution foncière, la contribution mobilière ou personnelle, les patentes. Les municipalités furent chargées (décrets des 20, 22 et 23 novembre 1790) de dresser les rôles de ces différentes contributions. C'est alors que fut établie la liste, avec leurs limites, des sections de Toulouse. La commune devait aussi se charger de les lever, méthode de perception pleine d'inconvénients. Les rôles de Toulouse, pour la première contribution foncière,

1. *Journal d'un bourgeois*, p. 53.

s'élèvent à 550.928 l. 6 s. et pour la contribution mobilière à 229.842 l. 2 s. 6 d. Ces chiffres sont supérieurs, si l'on y joint les patentes, à ceux obtenus de la ville sous l'ancien régime : bon argument pour les royalistes, qui ne se privent pas d'en user. Mais les impôts rentrent mal; les pouvoirs publics sont toujours à court d'argent et le temps n'est pas éloigné où ils seront à la recherche d'expédients.

Inutiles tentatives contre-révolutionnaires

Efforts de la contre-révolution

La perturbation profonde apportée dans la vie par les réformes administratives et religieuses, ainsi que par la crise économique, a servi aux royalistes de motifs et de prétextes pour préparer la guerre civile. Dès 1790, et surtout en 1791, des efforts d'organisation se produisent dans le Midi; en février 1791, c'est l'insurrection du camp de Jalès, au reste rapidement réprimée [1]. Il est certain que des conciliabules ont lieu, que des velléités se manifestent, qu'une obscure propagation des intrigues qui se nouent à Paris s'opère dans les milieux royalistes de Toulouse. En décembre 1790, Fauré, sur la foi des papiers publics, espère une contre-révolution. Le 5 mai 1791, ses espérances se précisent : une guerre va éclater avec les Allemands, les Prussiens, les Anglais et les Espagnols; « les frontières fourmillent de troupes qui doivent fondre en même temps sur le royaume » [2]. On lui dit que le sort de notre Etat va se décider et que l'hiver prochain les Parlements seront rétablis. Illusion sans doute, mais tenace chez le vieux Toulousain royaliste et catholique; elle ne disparaîtra qu'avec la fin de cette année 1791. Devant l'état d'esprit de cet homme paisible, qui révèle sans grand effort d'imagination celui des vrais militants, on comprend la préoccupation des patriotes, leur défiance toujours en éveil, les dénonciations, les mesures de rigueur, l'évolution insensible des modérés de la première heure vers l'extrémisme révolutionnaire.

Troubles et répressions.

Déjà, en mai 1790, la municipalité avait fait arrêter, à son château de Blagnac, le comte de Toulouse-Lautrec, comme

1. Les patriotes cernent et capturent Jalès le 27 février.
2. *Journal d'un bourgeois*, pp. 53-54.

fauteur de complot contre la nation; il était député, et la procédure fut envoyée à l'Assemblée, qui vota le décret du 26 juin sur l'inviolabilité parlementaire. Le 1er février 1791, elle expulsa de la ville de Chaunac, chevalier de Saint-Louis, demeurant rue Nazareth, impliqué dans les troubles de Montauban. Elle interdit les réunions de la garde nationale pour autre objet que pour délibérer sur la discipline. En même temps, elle prohibe les maisons de jeux et fait vider la ville aux nombreux vagabonds qui, de tout lieu, se réfugiaient à Toulouse. Partout, cependant, des mouvements se produisent dans la Haute-Garonne, à Grisolles, Muret, Cazères (janvier 1791). A la fin de décembre 1790, le château de Sapte, à Canals, entre Grisolles et Montauban, est mis à sac, et le ci-devant président du Parlement a grand'peine à se sauver. Dans la nuit du 8 au 9 janvier, le château de Buzet, un des plus beaux des environs, est incendié par les habitants. Ces troubles viennent de l'universelle défiance à l'égard des aristocrates. Le propriétaire du château de Buzet, le comte de Clarac, hospitalisait son parent le comte d'Escayrac, colonel des grenadiers de Guyenne, émigré, et avait fait feu sur le maire, qui le sommait de livrer son hôte. Mais certains mouvements sont dus à des excitations religieuses ou royalistes. Le 16 janvier, Mailhe écrit au ministre de l'Intérieur et répond de l'ordre : « Les aristocrates affectent de représenter Toulouse comme un milieu propre à devenir le foyer de leurs complots et le point de leur réunion; mais j'ose assurer que cela ne se réalisera jamais. Le patriotisme est en forces plus que suffisantes pour déjouer toutes les manœuvres. »

L'affaire de la légion de Saint-Barthélemy.

Le parti de la contre-révolution s'appuyait sur la 2e légion de Saint-Barthélemy, « à qui, dit l'avocat Fauré, nous sommes redevables de l'ordre ». Les jeunes nobles parlementaires qui la composaient étaient eux-mêmes soutenus par les porteurs de chaises, les hommes de peine, les domestiques ou les ouvriers des métiers de luxe en chômage depuis la ruine ou le départ des plus riches familles. Cette troupe était en continuel conflit avec la garde soldée, recrutée parmi les meilleurs patriotes et que les royalistes appelaient la bande noire. Dès le 16 mars, Daspe avait prévenu la municipalité

qu'il ne pourrait empêcher ses légionnaires de tirer sur ceux que Fauré appelle les « scélérats soldés ». Il est vrai que, selon l'avocat, un des légionnaires avait été tué par un de ces « scélérats ». Quoi qu'il en soit, on trouva, le 17, devant la porte Saint-Barthélemy, un homme mort et deux blessés, dont l'un, gravement atteint, décéda : c'étaient des gardes de la légion Saint-Nicolas, qui, aussitôt, décide de s'assembler, résolue à venger ses morts. La municipalité apaisa la colère des gens de Saint-Cyprien. Mais, le 19 avril, un arrêté du département dissolvait la 2e légion de Saint-Barthélemy, dont les hommes sûrs furent versés dans les autres légions. On lui enlève son drapeau avec cinquante-deux fusils; le drapeau fut lacéré et brûlé place de la Liberté (du Capitole). Deux légionnaires, frères du colonel, furent emprisonnés avec d'autres. Le parti royaliste était, du fait de cette opération, réduit à l'impuissance; les patriotes triomphaient. L'avocat Fauré trace de Toulouse ce tableau, sans doute poussé au noir (27 mars) : « Il y règne la licence la plus effrénée; la troupe de scélérats soldés fond journellement dans les maisons des honnêtes citoyens; les portes sont enfoncées sans aucun égard; on traîne en prison les personnes après qu'elles ont été dépouillées de ce qui fait plaisir aux assassins. Notre ville va être déserte ou, du moins, privée de ce qu'il y avait d'honnêtes gens. La crainte en a fait déjà déserter sans passeports; d'autres en ont demandé et sont prêts à partir [1]. »

L'émigration. Destruction des armoiries.

C'est juste ce moment que choisit la commune pour faire exécuter les arrêtés du 15 décembre 1790 et du 18 janvier 1791 et détruire toutes les armoiries placées aux portes et balcons des hôtels ou lieux publics, aux frais des intéressés. On conçoit que le mouvement d'émigration, commencé dès la fin de 1790 par le départ d'une partie des parlementaires [2], se soit amplifié : les jeunes nobles de la légion dissoute s'expatrient. Le comte de Clarac, incarcéré, puis relâché, quitte la France pour servir dans les armées de l'empereur. En août, surtout à l'automne de 1791, les départs se multiplient. « Ici, toute la noblesse, les anciens militaires, beaucoup de

1. *Journal d'un bourgeois*, p. 50.
2. Beaucoup se sont réfugiés à Vittoria (Espagne).

bourgeois et même des artisans sont partis; il ne reste plus dans notre ville, pour ainsi dire, que des personnes invalides et beaucoup de misère [1]. » Fauré écrit ces lignes le 10 novembre. Depuis six mois, les événements se sont précipités : la fuite à Varenne, la déclaration de Pillnitz, l'acceptation de la Constitution par le roi ont éloigné tout espoir d'une contre-révolution.

Déclin de l'idée monarchiste

L'« enlèvement » de Louis XVI (12 juin 1791).

La fuite à Varennes produisit à Toulouse la même émotion que dans le reste de la France. La nouvelle en fut connue le 24 juin, à 8 heures du soir, par un courrier extraordinaire du ministre de l'Intérieur Delessart [2]; il apportait, en même temps, les décrets de l'Assemblée (21 juin) ordonnant au ministre de la Justice d'apposer le sceau de l'État à tout acte public en l'absence du roi, ce qui supprimait la sanction royale et mettait en activité la garde nationale devant les dangers de guerre que comportait l'événement. Aussitôt, le département, le district, la municipalité et le tribunal s'assemblèrent à l'Hôtel de ville. La garde nationale est renforcée, des sentinelles placées aux portes. Des patrouilles nombreuses et fréquentes parcourent la ville toute la nuit. Le lendemain, les décrets sont affichés, ainsi que la délibération du Ministère. « Les citoyens se rassurent et ont confiance dans l'Assemblée nationale » [3]; ils offrent leur concours à la municipalité. On porte à la Monnaie ou au Capitole lingots ou espèces monnayées. L'Assemblée des corps constitués se réunit à nouveau et nomme une Commission permanente choisie dans les différentes administrations. Chacun reprend paisiblement ses occupations ordinaires, après avoir lu la proclamation du directoire et du procureur général syndic du département [4]. Ce papier n'était que le développement assez diffus et embarrassé de la version de la fuite adopté par l'Assemblée. « Le

1. *Journal d'un bourgeois*, p. 60.

2. *Journal Universel du département de la Haute-Garonne*, n° 52, 29 juin 1791. — Rapport du Directoire du département à l'Assemblée nationale (Arch. dép. L). — Adher, *L'enlèvement de Louis XVI*.

3. Rapport du Directoire.

4. Arch. dép. L, 2041, p. 141, n° 417.

roi a été enlevé; le voilà cet événement que l'on annonçait depuis quelques jours avec tant de mystère. On vous dira qu'il a donné son assentiment à cet abominable régicide. Ne le croyez pas... » Serait-ce au moment où le roi vient d'écrire une lettre si loyale au prince de Condé et d'accepter la Constitution qu'il songerait à tromper la nation? Non. Ce sont les « noirs complots » des ennemis de la Constitution « qui l'ont porté sur la terre étrangère; ceux-ci veulent leur communiquer par là une apparence de légitimité. Les Français devront donc désobéir à leurs sommations, même si elles se couvrent d'un nom auguste. » La proclamation fait allusion aux dangers de guerre étrangère, aux orages de la liberté. «La chose publique est dans une crise violente», mais « le salut de l'empire n'a jamais exigé plus impérieusement le bon ordre et la tranquillité publique... ». « Empêchez donc qu'on égare le peuple; apprenez-lui à ne pas confondre la licence avec la liberté; instruisez-le dans le grand art d'allier le courage qui brave tous les dangers avec cet esprit de modération qui ne lui permet jamais de s'écarter des sentiers de la justice et de l'honneur. » Ces exhortations furent envoyées à tous les districts et affichées le 26 dans la ville.

Attitude des Jacobins.

La Société des Amis de la Constitution adopte une attitude analogue à celle des autorités. Siégeant en permanence, sous la présidence de Magi, elle renouvelle le serment de vivre libre ou de mourir et vote une adresse de remerciements à l'Assemblée pour sa fermeté dans ces circonstances difficiles. Elle envoie aux autres sociétés du département et aux gardes nationales des exhortations au calme et au respect de la loi. Elle accepte la fiction de l'enlèvement, sans y croire, par esprit politique, et paraît surtout frappée du danger financier et des menaces extérieures. Le peuple est plus spontané. Dès le 25, on dresse des potences dans les faubourgs, pour les « ennemis de la chose publique ». Mailhe forme dans les districts une troupe de gardes nationaux patriotes éprouvés pour contenir les excès de zèle patriotique, maintenir l'ordre et assurer le respect dû aux propriétés.

Le retour du roi.

Le 27 juin, on apprend l'arrestation du roi à Varennes (nuit du 21 au 22 juin). La joie est générale; l'impression

de tous est qu'on vient d'éviter la guerre civile et étrangère, et l'on respire. Toutes les mesures de précaution prises sont rapportées. La tranquillité la plus parfaite règne partout. Le 28 juin, le décret du 24, qui suspendait les élections des députés à la Législative, étant parvenu à Toulouse, les électeurs déjà rassemblés se dispersent sans aucun signe de mécontentement. Le 23 juillet, les autorités écrivent à l'Assemblée pour la féliciter des sages décrets des 15 et 16 précédents qui écartaient la déchéance et rétablissaient le roi sans conditions. Cette solution satisfaisait, à n'en pas douter, l'immense majorité des Toulousains, restés attachés au régime traditionnel. Mais l'âme des patriotes n'a plus l'énergie de se suspendre par l'espérance aux fils dorés de l'illusion; le voile qui ombrageait leurs yeux se dissipe. Mailhe ne cache pas sa désaffection, et ses préférences pour le régime républicain. Sans doute n'y eut-il pas, aux Jacobins de Toulouse, de pétition pour la déchéance de Louis XVI, mais il existait chez eux maints partisans de l'abolition de la monarchie.

La scission entre les Jacobins et les Feuillants [1].

On sait que, dès le 16 juillet, le conflit entre adversaires et partisans de la déchéance amena une scission chez les Jacobins de Paris, dont une partie forma le club monarchiste des Feuillants. Le lendemain 17 avait lieu l'affaire du Champ de Mars. Une pétition demandant la déchéance du roi, partie des Cordeliers, approuvée d'une fraction des Jacobins, ayant été déposée sur l'autel de la Patrie, les républicains et démocrates, fort nombreux à Paris, y viennent apposer leurs signatures. Pour mettre fin aux manifestations qui s'y produisaient, la municipalité de Paris proclama la loi martiale, et la garde nationale tira sur les attroupements, faisant de nombreuses victimes. Le Club des Jacobins n'avait pris aucune part dans l'affaire; il avait, du reste, désavoué la pétition, devenue inutile et illégale après le vote de l'Assemblée qui suspendait provisoirement le

1. Le club des Feuillants, fondé à Paris, en 1791, était établi, rue Saint-Honoré, dans le monastère des Feuillants, religieux de l'ordre de Citeaux. Ce sont Barère et Sieyès qui installèrent luxueusement le club dans une des salles de ce monastère. Les Feuillants s'aliénèrent tous les partis par leur modération. Les royalistes ne leur pardonnèrent pas de s'être ralliés à la Révolution. Les Jacobins les accusaient de trahison. Le club disparut après le 10 août 1792. Parmi ses membres figuraient Coffinhal, Prudhomme, André Chénier, La Fayette.

roi jusqu'à l'achèvement et à l'acceptation de la Constitution. La Société de Toulouse paraît avoir été fortement troublée par ces événements. Le 27 juillet, elle prie le député Roussilhou de « faire ses efforts pour opérer la réunion des Jacobins et des Feuillants » (1). Pareilles exhortations venaient des sociétés de la région, qui demandent à celle de Toulouse des avis et des conseils sur la matière (2). Dans sa séance du 10 août encore, le Comité réuni pour cette importante affaire conclut à l'affiliation avec les Jacobins, mais à la continuation de la correspondance avec les Feuillants (3) « jusqu'après la révision des décrets ». Ainsi en est-il décidé; la Société fait connaître sa résolution à toutes les autres sociétés en rapport avec elle. Les Jacobins de Paris éclairèrent enfin la religion des Jacobins de Toulouse en leur expliquant tous les détails de la malheureuse affaire du Champ de Mars (séance du 20 août) et en leur envoyant l'adresse de Robespierre aux Français, qui justifie le club du reproche d'être factieux (séance du 27 août). Il fut décidé que cette adresse serait divisée et lue dans deux séances publiques. Mais ce n'est que le 10 septembre que fut consommée la rupture entre la Société toulousaine et les Feuillants (4). Après une discussion, elle chargea Desbarreaux et Lignac de la rédaction de deux lettres, l'une aux Feuillants (11 septembre), dans laquelle on leur renverrait leurs statuts, l'autre aux Jacobins (14 septembre), pour affirmer sa volonté de demeurer en leur communion. Copies de ces adresses devaient être communiquées aux sociétés correspondantes et au *Moniteur*; on devait les lire en séance publique. A cette résolution s'associent les « jeunes amis de la Constitution », groupement de jeunes gens patriotes (5). Le rôle joué dans ces événements par le député Roussilhou, le seul constituant du parti populaire, lui valut des attaques très vives de la part de l'agent de change Toussaint-Sevènes, dans la séance du 12 octobre suivant. Roussilhou avait opté pour les Feuillants. L'esprit public, à Toulouse, évoluait plus lentement

1. Arch. dép., registre de délibération du Club littéraire et patriotique de Toulouse, L. 4343.
2. Ex. : Saint-Martory, Saint-Affrique, Saint-Marcelin (*ibid.*).
3. *Ibid.* Le président était alors l'évêque Sermet.
4. *Ibid.*
5. Séance du 17 septembre (*ibid.*).

qu'à Paris, mais sûrement, vers l'antiroyalisme, vers cette sorte de républicanisme à l'antique que représenteront les Jacobins de 1791-1792.

Fin de la Constituante.

Au reste, le roi avait accepté la Constitution enfin achevée (14 septembre). L'acceptation donna lieu à des réjouissances à Toulouse (18 septembre) : fanfares et proclamation le matin, *Te Deum* à Saint-Etienne, feux de joie et illuminations le soir. La revision constitutionnelle opérée après le 17 juillet avait renforcé le pouvoir royal et élevé le cens électoral. Si les patriotes sont mécontents, les royalistes se reprennent à espérer; tout n'est peut-être pas perdu. L'avocat Fauré est l'écho de ces illusions. L'acceptation sans restriction, dit-il, « est un trait de politique concerté entre les princes français et les puissances étrangères pour épargner le sang des citoyens et prévenir de plus grands crimes... Mais le grand projet n'en aura pas moins son exécution et cela bientôt. Nous serons certainement en sûreté cet hiver. Comptez là-dessus. Les partisans de la Révolution ne se croient pas même en sûreté aujourd'hui. On voit cela clairement à leurs visages allongés » (1). La protestation des princes et des émigrés contre l'acceptation du roi lui paraît de bon augure pour le succès de la contre-révolution : « Quinze jours encore et tout s'effectuera », écrit-il le 9 octobre, et, le 3 novembre, il espère encore : « Patience donc, vous verrez l'effet des mesures prises. » Or, à cette date, avait déjà commencé le conflit qui devait amener la chute de la royauté.

SOUS LA LÉGISLATIVE

Affaires politiques et administratives

La Législative.

Les élections à la Législative eurent lieu du 4 au 7 septembre 1791. Les électeurs avaient été désignés par les assemblées primaires en leurs sections, avant la fuite du roi; ils devaient se réunir pour procéder à la désignation des députés lorsqu'on apprit la fuite à Varennes (2). Les douze élus de la Haute-Garonne furent : Mailhe, Veyrieu, Dorliac, Theule, Girard, Delmas, Cailhassou, Rouède, Péri-

1. *Journal d'un bourgeois*, p. 59. Lettres du 21 septembre.
2. Arch. dép. L. Rapport des autorités à l'Assemblée nationale (délibération du département). Il y avait environ cinq cents électeurs présents.

gnon, Gonyn, Projean et Cazes [1]. A peu près tous avaient occupé des fonctions administratives, judiciaires ou militaires dans les deux premières années de la Révolution : Cailhassou comme président de l'Assemblée départementale; Mailhe comme procureur général syndic; Theule, Dorliac, Gonyn comme membres de la municipalité, du département ou des districts; Pérignon comme juge de paix de Montech; Projean comme commandant de la garde nationale de Carbonne; Cazes comme chef de celle de Saint-Béat; Delmas comme aide-major général de celle de Toulouse. Les plus remarquables furent Mailhe, Delmas et Pérignon. L'avocat Jean-Baptiste Mailhe, mainteneur des Jeux Floraux, en 1785, montrera à la Législative la même ardeur révolutionnaire que dans ses fonctions départementales; membre du Comité diplomatique, il fera un rapport en faveur des Suisses de Châteauvieux, appuiera la mise en accusation des ministres Delessart et Bertrand de Molleville, votera les décrets de juin et la formation d'un corps de douze cents *tyrannicides*. J.-F.-B. Delmas, né également à Toulouse, ancien officier de la milice, entrera au comité militaire, où il parlera avec compétence; il siège à gauche, avec les Jacobins. Quant à Dominique-Catherine, marquis de Pérignon, né à Grenade, officier d'infanterie démissionnaire et juge de paix, inscrit aux Jacobins de Toulouse, il abandonna son mandat législatif pour reprendre le métier des armes et commander une légion à l'armée des Pyrénées-Orientales, où il devait s'illustrer. Seul des douze, Cailhassou siégea parmi les Feuillants, Projean à gauche, les autres (Cazes, Veyrieu, Dorliac, Theule, Girard, Rouède, Gonyn) au centre.

Renouvellement des autorités municipales.

Le progrès des idées révolutionnaires se manifeste dans le renouvellement de la municipalité, en novembre 1791. Si Rigaud est réélu maire de Toulouse, on remarque, parmi les officiers municipaux : Derrey et Ferrand, les futurs maires girondin et montagnard; Caussé, Baras fils, le substitut du procureur-syndic Corail, républicains modérés en 1793, mais qui, en 1791, font figure de ce que l'avocat Fauré appelle

1. Orthographe des noms, d'après A. Kuscinski, qui les donne lui-même d'après le registre de la Législative (*Les députés à l'Assemblée législative de* 1791; listes ... in-8° de 173 pages, publiées en 1900 par la Société de l'Histoire de la Révolution française).

« enragés ». Au reste, les responsabilités du mandat municipal, bien plus lourdes qu'aujourd'hui, rebutent les citoyens malgré leur bonne volonté : un grand nombre d'élus le refusent. Il ne reste, pour les fonctions publiques, que des hommes résolus, nommés par un corps électoral peu nombreux. Les aristocrates ou leurs partisans s'abstiennent par crainte ou par dégoût ; beaucoup sont émigrés ou sont partis ailleurs. Ainsi, Toulouse, de plus en plus menée par une minorité militante dont le noyau est formé par le Club des Amis de la Constitution, suit l'impulsion de Paris. La bourgeoisie moyenne, les artisans perdent le respect du roi et même le sentiment de la nécessité de la royauté ; ils considèrent Louis XVI comme complice des émigrés, des prêtres réfractaires et de l'étranger, dont la déclaration de Pillnitz (27 août 1791) montre la collusion avec toutes les forces contre-révolutionnaires de l'intérieur. Une *Adresse des Français à Louis XVI*, signée de notables jacobins : Lignac, président ; Dupuy, Lafont et Rupé, secrétaires, et plus de quinze cents noms, montre bien l'état d'esprit de cette partie de la population, après les premiers refus de sanction du roi (15 décembre 1791). Ce libelle accuse celui-ci d'abandonner la conduite du navire qui lui a été confié par la nation : « Roi des Français, nous vous déclarons que notre intention bien déterminée est que vous mettiez à exécution le décret contre les Français transfuges. Nous demandons que les gouvernements qui nous environnent s'expliquent enfin sur leurs véritables desseins... Nous demandons que vos parents rebelles soient punis... Il est temps que le jour des grandes vengeances arrive... On parle de guerre?... Eh bien, nous la demandons ; mais ce sera une guerre à mort [1]. »

Les Jacobins de 1792.

Même évolution au Club des Jacobins, jusque-là constitutionnel et royaliste. En décembre 1791, ils rayent le nom

1. Arch. dép. L, liasse 2190.

Coutume du jour de l'an. — En décembre 1791, fut abolie la coutume du jour de l'an. Un des membres de la Convention, Bletterie, déclarait à la tribune que « le jour de l'an était un jour de fausses démonstrations, de frivoles cliquetis de joues, de fatigantes et avilissantes courbettes ». Et, renchérissant sur ces déclarations, Audoin, rédacteur du *Journal universel*, ajoutait : « Ce jour-là, il ne faut pas baiser la main d'une femme parce que, en se courbant, on perdrait cette attitude mâle et fière que doit avoir tout bon patriote. » Les délinquants étaient punis de peines sévères. Cette coutume fut rétablie en 1797.

du roi de la formule du serment; le 14, ils créent leur Comité de surveillance et invitent les sociétés affiliées à les imiter. Les orateurs les plus écoutés sont maintenant : Desbarreaux, l'orateur attitré des solennités, grand faiseur de discours grandiloquents, du style qui plaît aux foules; Loubet, ci-devant avocat au Parlement, « patriote enragé », selon d'Aldéguier; Arbanère, son collègue, ancien bâtonnier et futur président du tribunal criminel, souvent mentionné comme président de séance. Les dénonciations commencent à se multiplier : le nouveau procureur général syndic, Malpel, remplaçant Mailhe, est dénoncé pour avoir toléré l'ouverture d'une chapelle privée. Les idées républicaines et démocratiques font de rapides progrès. Le 7 janvier 1792, le sociétaire Dorfeuil, renouvelant et amplifiant une requête de Mailhe (24 juillet 1791), demande la confiscation des biens d'émigrés en faveur des nécessiteux. Le 31 octobre 1791, le Club s'oppose à la réouverture des églises non paroissiales fermées à la suite d'une pétition (18 juillet). Il assiste en corps à la représentation de *Brutus* (28 novembre 1791). En même temps, il met à l'ordre du jour les questions les plus diverses : les subsistances, l'agiotage sur l'assignat, le maintien de l'ordre, l'organisation de la poste, un plan d'instruction publique à Toulouse, et notamment la création d'un « lycée ». Le Club devient de plus en plus le centre vivant de la Révolution à Toulouse.

Les subsistances.

Il collabore avec les pouvoirs publics pour faire face à la crise économique renaissante. La récolte de 1791 fut médiocre dans le Centre et le Midi. L'été et l'automne sont remplis, dans les campagnes, de mouvements dont les causes, fort complexes, sont dues partie au rachat des droits féodaux, partie à la crainte de la disette. En septembre, le populaire tente d'empêcher la circulation des céréales sur le canal, tandis que les autorités s'efforçaient de la maintenir par des convois de troupes, dans leur souci de protéger la liberté du commerce. Le blé renchérit en novembre; la municipalité taxe alors le pain et, pour combattre les accapareurs, constitue des magasins d'approvisionnement. Le 10 novembre, elle établit une Commission des subsistances et approvisionnements qui fait appel à la collaboration et aux

avis de négociants patriotes. Le 31 décembre, cédant à la pression des faits, la Législative prohibe l'exportation des grains. Mais, en janvier, le mal empire : c'est la « misère extrême ». La ville demande alors à l'Etat un prêt de 2.000 setiers de blé sur les subsistances militaires. Le ministre de l'Intérieur ouvre au département un crédit de 200.000 livres pour son ravitaillement, crédit dont l'emploi provoque des conflits entre le département et la commune. A la fête patriotique du 14 janvier [1], Loubet fait adopter par les Jacobins la création d'un Comité philanthropique. Ces difficultés s'aggravaient de la dépréciation de l'assignat, que la municipalité légalisait, en quelque sorte, en établissant pour le pain une double taxe, l'une en papier, l'autre en argent. La diminution de la valeur d'achat des salaires, le chômage résultant de l'émigration ou de l'arrêt des affaires affectaient particulièrement les ouvriers et artisans. La commune ouvrit des ateliers de charité (12 janvier 1792), qui achevèrent le canal d'écoulement des eaux de Saint-Agne dans la Garonne par les Récollets, le comblement du fossé de la rue des Trente-Six-Ponts et la construction d'un aqueduc avoisinant la Porte Villeneuve. Mais des troubles se produisent dans les environs, à Rieux, Portet, Cugnaux (22 janvier), à Bourg-Saint-Bernard (février), à Montjoire, Lalande, Grenade (8 mars). La garde nationale rétablit l'ordre, les proclamations des autorités ramenèrent le calme, qu'assura la certitude d'avoir plusieurs semaines devant soi [2].

Affaires religieuses

Les prêtres réfractaires.

Aux troubles économiques s'ajoutent les agissements des prêtres réfractaires. Partout, dans les campagnes surtout, les conflits se multiplient entre eux et les constitutionnels. Les décrets de mai et août 1791 avaient interdit les églises des couvents aux insermentés, mais leur laissaient libre accès aux églises paroissiales, en communauté avec les « intrus ». Les deux Eglises se disputaient les fidèles, combat-

1. Banquet au réfectoire des Jacobins (deux cent vingt-huit convives de la Société).
2. Pour tous ces faits, voir Adher, *Le Comité des subsistances* (introduction).

taient autour des berceaux et des lits d'agonie. L'agitation passe rapidement sur le plan politique; les non-jureurs excitent le peuple contre la Révolution. Emue par les premiers troubles religieux de l'Ouest, la Législative rendit le décret du 29 novembre, qui imposait un serment plus général et qu'elle croyait plus acceptable, déclarait ceux qui ne le prêteraient pas suspects, supprimait, en cas de refus, leur pension, et punissait, en cas de rébellion, de l'expulsion du diocèse ou de deux ans de prison; enfin, le décret interdisait le *simultaneum*. Or, les non-conformistes refusèrent presque tous de se soumettre au nouveau serment, qu'un factum intitulé *Lettre d'un ecclésiastique de Paris*, assimilait entièrement à l'ancien. Le procureur Malpel exhorta les rebelles à la soumission, arguant que le serment n' « était pas contraire aux obligations d'un catholique ». A sa proclamation, l'Eglise insermentée répondit par plusieurs libelles; de toute évidence, elle ne voulait pas désarmer.

Organisation de l'Eglise réfractaire et riposte.

Elle venait, au début de 1792, de se donner une véritable organisation de combat. Un conseil de conscience s'était formé pour diriger et éclairer pasteurs ou fidèles et dont les membres les plus marquants étaient l'abbé Pijon et l'abbé Mac-Carthy, ex-supérieur du Séminaire des Irlandais. Monseigneur de Fontange nomma des vicaires généraux pour les divers diocèses de sa province; celui de Toulouse fut M. J.-Ph. du Bourg, chanoine de Saint-Etienne, prêtre savant et énergique, futur évêque de Limoges. L'abandon des églises paroissiales fut, pour les insermentés, l'occasion d'entraîner à leur suite la grande majorité des fidèles dans des chapelles ou oratoires privés. Alors la municipalité de Toulouse dénonça à l'Assemblée la « horde fanatique » et prit un arrêté interdisant aux religieux d'admettre aucun étranger dans leurs églises en défendant tout rassemblement dans des locaux privés. Un assez grand nombre de non-jureurs s'étaient réfugiés aux Carmélites; les officiers municipaux s'y rendirent (février 1792), dispersèrent les occupants et en firent emprisonner quelques-uns. C'est vers cette époque que les derniers religieux ou religieuses quittent leurs monastères. En avril, l'Assemblée abolit le costume ecclésiastique en dehors des fonctions; le 1er mai, la municipalité

supprima la procession de la Délivrance, « apothéose du fanatisme, monument d'ignorance et de superstition honteux pour la ville de Toulouse ». Le décret du 27 mai permit de déporter les insermentés si vingt citoyens actifs le demandaient et si la requête était agréée par le district et le département. Le directoire départemental de Toulouse appliqua ce décret, bien que le roi ne l'eût pas sanctionné. Le 21 juin, il fit défense aux religieux et aux séculiers de s'assembler plus de cinq, à peine d'être internés aux Carmélites. Mais les rigueurs ne décourageaient pas l'Eglise réfractaire. où se développait le goût « des persécutions et du martyre », Les pamphlets continuaient à cribler Sermet; pamphlets satiriques, même orduriers. Et le pape, par son bref du 19 mars, tentait de désorganiser l'Eglise constitutionnelle en menaçant les prêtres jureurs d'excommunication [1].

Affaires militaires

La guerre. La Nation contre le roi (avril-juin 1792).

La déclaration de guerre contre l'Autriche (20 avril 1792) rendit inévitable le conflit suprême entre la nation et le roi. Cette guerre était désirée par la Cour, qui se flattait que l'intervention victorieuse des armées étrangères lui rendrait son autorité perdue ou que des succès militaires faciliteraient la contre-révolution. Elle était voulue par la majorité de l'Assemblée, surtout par les Jacobins, par haine traditionnelle pour l'Autriche, par souci de mettre le roi au pied du mur, de révéler ses secrètes tractations avec les émigrés et les cours européennes. A Toulouse, dès le 19 avril, le club des Jacobins exhorte l'Assemblée à déclarer la guerre et ouvre une souscription dès qu'il apprend que la Législative avait devancé ses vœux. La guerre débuta mal, par des échecs diplomatiques et militaires : en juin 1792, la France est menacée d'invasion au nord et à l'est. Tandis que les aristocrates se réjouissent, les patriotes et le peuple rendent le roi et les ennemis de la Révolution responsables de nos échecs. L'Assemblée ayant voté les trois décrets de mai et juin sur la déportation des réfractaires, la dispersion de la

1. Lucien Misermont, *loc. cit.*, p. 94.

garde du roi et la formation d'un camp de fédérés à Soissons, le roi refuse la sanction du premier et du troisième. Le peuple envahit alors les Tuileries (20 juin), sans pouvoir lui arracher sa confirmation. Mais le roi, désarmé par le licenciement de la garde (3 juin), menacé par l'arrivée des fédérés, qui s'assemblent malgré le veto, en butte à l'hostilité désormais déclarée de Paris, n'est plus qu'un jouet à la merci de l'émeute, un objet de mépris et de haine pour une bonne partie des Français.

Les volontaires de la Haute-Garonne.

A Toulouse, après la déclaration de Pillnitz et le décret de la Constituante sur la formation d'une armée auxiliaire de cent mille hommes tirés de la garde nationale, les bataillons de volontaires se forment. Le premier se constitue d'octobre à décembre 1791 (1); au début de ce dernier mois, il nomme ses officiers. Il est caserné aux Tierçaires. Dès les premiers jours d'avril 1792, il quitte Toulouse, après avoir rétabli l'ordre troublé dans le district de Grenade. Il se distingue à la prise du camp de Jalès, sous la conduite de son chef Viçose, que les Jacobins félicitent (27 juillet 1792). Il sera dirigé sur l'armée d'Italie, à Nice. De ce bataillon, le lieutenant-colonel en second est Dominique-Martin Dupuy, le futur commandant de la 32e demi-brigade, membre assidu du Club des Amis de la Constitution (2). Le deuxième bataillon des volontaires, formé au même moment, part aussi, à la même date, pour Villefranche, Castelnaudary et Carcassonne. Le troisième bataillon (Saint-Gaudens), le quatrième (Toulouse) nomment leurs officiers respectivement en janvier ou février et le 5 mars; leur drapeau est béni le 31 mai et le 10 mai. Le troisième part le 2 juin. Le cinquième bataillon (Villefranche, Muret, Castelsarrasin), concentré à Toulouse, nomme ses officiers le 15 mars et part au mois d'août ou de septembre, après la bénédiction de son drapeau, le 7 juillet,

1. Arch. dép. L 345. — V. Hennet, *Etat militaire de la France pour* 1793, Paris, 1903. — Voici les dates données pour les sept bataillons : 1er, formé le 11 décembre 1791 (Dominique-Martin Dupuy, Jean-Joseph-Magdelaine Pijon, armée d'Italie); 2e, 24 janvier 1792 (Delpech, armée des Alpes); 3e, 12 février 1792 (Joseph-Magdelaine Martin, armée d'Italie); 4e, 8 mars 1792 (Jean Guiringaud, Marie-Etienne Barbot, armée des Alpes); 5e, 10 mars 1792 (Lichegue-Guillet, armée des Alpes); 6e, 15 avril 1792 (Duperron-Boyer, armée des Pyrénées); 7e, 15 avril 1792 (Rougé-Saint-Faust, Toulouse). 1er bataillon de chasseurs, Bayonne. Chasseurs de la Haute-Garonne, 2 compagnies, 14 juillet 1792 (armée des Pyrénées).

2. Né le 18 février 1767, au n° 49 de la rue de la Baruthe.

Le sixième bataillon nomme ses officiers du 27 mars au 14 avril et part en juillet; enfin, le septième, ayant nommé ses officiers du 20 avril au 7 mai, part en juin ou juillet, Au deuxième bataillon du district de Rieux, Antoine Verdier, fils d'un tailleur de pierres du quartier Saint-Etienne, est choisi comme adjudant sous-officier le 18 février 1791, puis devient aide de camp de l'adjudant général Augereau, en attendant qu'il gagne son généralat à l'armée des Pyrénées-Orientales. Tous partent avec enthousiasme pour la guerre de la liberté, confondant d'un même amour la Patrie et la Révolution (1).

Effets du 20 juin à Toulouse.

Dès le printemps de 1792, on respire déjà à Toulouse une atmosphère guerrière. La municipalité exerce sur la presse une rigoureuse censure et suspend vingt-deux journaux. Le directeur de la poste, ancien garde du corps, étant suspect de favoriser la correspondance avec l'étranger, les officiers municipaux décident d'ouvrir toutes les lettres devant un membre du corps de la commune, en présence du destinataire ou de l'expéditeur. Ces bourgeois modestes, hommes de loi, négociants, artisans, vont, dans les circonstances graves de la patrie, s'élever au-dessus d'eux-mêmes. Ils justifieront le mot profond de Carnot, qui explique tant d'évolutions incomprises : « On n'est pas révolutionnaire, on le devient. » La journée du 20 juin fut pleinement approuvée par les patriotes et les autorités toulousaines. Le 7 juillet, le Conseil général de la commune envoie à l'Assemblée une adresse violente contre La Fayette, qui avait réclamé la dissolution du Club des Jacobins (2) : « Et cet homme vit encore. Législateurs, ce ne peut être qu'à la léthargie des organes de la loi qu'il doit son existence et sa liberté, et

1. V. Galabert : *La recherche de la paternité à Toulouse en 1792 et les volontaires nationaux* (Rev. des Pyrénées, t. XXIII, 1911). — Il y a eu pas mal de volontaires qui sont partis pour échapper aux obligations que leur imposait la législation de l'ancien régime sur la recherche de la paternité, abrogée seulement en 1793. En 1792, sur 264 déclarations de grossesses, 67 concernent des volontaires; en 1793, sur 135, 70. Presque tous les volontaires sont des gens de métiers; il n'y a parmi eux que peu de bourgeois ou de marchands. Voir la magnifique lettre d'un volontaire séducteur, Gabriel Fauré, d'Avignonet, qu'un beau patriotisme inspire, citée par Galabert : « Ce n'est pas pour une récompense de la République que je la sers. D'autres sentiments m'ont toujours animé...».

2. V. Arch. dép., L, registre 4546. Délibération de la Société populaire sur ce sujet.

cette léthargie ne saurait subsister plus longtemps. Armez-vous donc de courage. Punissez le coupable; vengez la nation outragée et la foi des serments violés; effrayez les méchants qui, déjà, préconisent ce nouveau Cromwell, et si jamais de misérables prétextes venaient arrêter ou lasser votre courage, hommes de bien, descendez dans votre conscience, vous y trouverez votre devoir et là sera toujours la volonté suprême du peuple que vous êtes chargés de représenter. » Au roi lui-même, le Conseil général ose écrire : « Jusques à quand abuserez-vous de la confiance d'un grand peuple qui veut être libre? Il n'est plus de mesure pour contenir son indignation... N'est-ce pas vous qui plongez la patrie dans le plus grand péril? » Il lui reproche aussi le renvoi des ministres, le veto, la démarche de La Fayette, l'inaction de la Haute-Cour, l'indulgence pour les émigrés pris dans les combats, sa proclamation, « vrai manifeste contre les Français », le recul des armées qui ne demandent qu'à avancer « à pas rapides ». « Tout concourt à la ruine de l'Empire. » Le lettre conclut par un avertissement et une sommation : « Sinon, craignez vous-même le désespoir et l'anathème d'un peuple outragé (1). »

La Patrie en danger.

C'est dans ces circonstances que parvint à Toulouse (16 juillet) le décret de l'Assemblée qui proclamait « la Patrie en danger » (1er juillet). Ce jour-là, le procureur général syndic requit la mise en permanence du département et des districts, des commissaires désignés veillant jour et nuit à tour de rôle. Chaque municipalité devait fournir un état des citoyens capables de porter les armes et ayant déjà fait le service des gardes nationales; tous les citoyens devaient déclarer les armes et munitions dont ils seraient détenteurs; le département devait fixer la répartition entre les districts et les communes du contingent que réclamerait l'Assemblée. Tous les citoyens en état de servir et ayant été gardes nationaux sont mis en état d'activité permanente. Des patrouilles parcourent les communes. La sûreté des personnes et le respect des propriétés seront maintenus. « Les citoyens qui auront des sujets d'inquiétude et de crainte, soit pour la chose publique, soit pour eux-mêmes », seront « tenus de recourir

1. Arch. dép., L, liasse 2190.

avec confiance, paisiblement et sans tumulte, aux municipalités et aux corps administratifs, qui se feront un devoir de les écouter et de faire cesser leurs sollicitudes par tous les moyens que la loi a mis à leur disposition ». Enfin, chaque directoire de district se fournira d'une provision de mille cartouches de guerre pour les distribuer à l'occasion [1]. La permanence des autorités commence le 29; la proclamation est faite dans les rues de Toulouse, par les soins de la commune et du département, le dimanche 28 juillet 1792, à 3 heures de l'après-midi, « au milieu d'une pompe guerrière » et avec une grande solennité. Les enrôlements et les contributions volontaires affluent : un citoyen offre d'équiper à ses frais mille à douze cents cavaliers; six autres obtiennent l'autorisation de lever une compagnie légère de chasseurs; d'autres d'équiper trois compagnies de volontaires bons patriotes. Le 7 août, le curé Taverne, de Roqueserière, demande à s'engager pour donner l'exemple à ses ouailles. Les compagnies de chasseurs volontaires issues de ce beau mouvement de patriotisme furent au nombre de sept : la première nomme ses officiers le 8 août et comprend quatre-vingt-deux volontaires; la deuxième est prête le 15 octobre; la troisième, le 15 septembre; la septième, le 13 décembre [2]. En même temps, et dès le 21 juillet, le directoire du département pressait la formation des compagnies de gardes nationaux mobilisés par les lois antérieures et que quelques communes n'avaient pas levées. Le sentiment d'un danger commun créa un de ces rares moments, trop courts, hélas ! où, sauf quelques irréconciliables partisans de l'aristocratie, les cœurs des Français battirent à l'unisson.

Chute de la royauté

Le 10 août 1792.

Dès le 3 août, les Jacobins de Toulouse avaient demandé la déchéance du roi. La nouvelle de l'insurrection de Paris contre Louis XVI, depuis longtemps attendue, et provoquée

1. Registre du Directoire du département (Arch. dép. L, liasse 2411).
2. Arch. dép., L, 345.

par la publication de l'insolent manifeste de Brunswick [1] (1er août), ainsi que du vote de la déchéance du roi parvint à Toulouse, par un courrier extraordinaire, le 14. Aussitôt les trois corps administratifs s'assemblent et se proclament en permanence. Le 18, ils publient les décrets relatifs à la convocation des assemblées primaires en vue de l'élection d'une Convention nationale. La Société des Jacobins remercie la Législative des « mesures énergiques qu'elle a prises pour sauver la Patrie ». Elle change son titre ancien en celui des Amis de la Révolution et stimule vigoureusement les autorités. Le 19, elle obtient un arrêté du Conseil général de la commune ordonnant la destruction de « toutes statues, obélisques et autres commémorant le despotisme ». C'est alors qu'est enlevée de la place Mage et détruite la statue de Louis XIII; le buste de Louis XVI disparaît du Petit-Consistoire; l'obélisque du Parlement a le même sort; les blasons capitulaires sont martelés. Dans les églises commencent à être confisqués les objets précieux : les sépultures de Saint-Etienne, de la Dalbade sont violées par les chasseurs de plomb. Dès le 18 juillet, le port de la cocarde tricolore est obligatoire. Après le 10 août, la section Le Roi prend le nom de section Egalité. Le 24 août, tous les journaux aristocratiques sont interdits. Le 26 août, la Société des Jacobins apprend la trahison de La Fayette. Le 29, Carbonel présente le portrait du héros des deux mondes à la Commission chargée de déterminer « le genre d'ignominie que l'on ferait subir à cette image exécrable »; comme celle de Henri III pendant la Ligue, elle fut brûlée au milieu d'imprécations contre le traître, le voleur et l'infâme La Fayette.

Les Assemblées primaires. Le Comité central des sections.

Les assemblées primaires se réunissent le 26 août, au milieu de cette exaltation. Une ardente poussée démocratique s'y révèle, à l'imitation de ce qui s'est passé à Paris avant et après le 10 août. Les quinze sections de Toulouse se déclarèrent permanentes et désignèrent un Comité central, comprenant probablement une soixantaine de membres [2], formé le 1er septembre, qui siège à l'Hôtel de ville,

1. On sait que ce manifeste, destiné à terrifier les Français, fut l'œuvre, non du duc de Brunswick, généralissime de l'armée alliée, mais de deux émigrés : de Limon et Pellenc, ex-secrétaires de Mirabeau.
2. V. Dutil, *Le Comité central des sections de Toulouse.*

accueilli avec déférence par les corps administratifs, puisqu'il émane du peuple lui-même. Il a son règlement, ses procès-verbaux; il est admis avec sympathie aux séances privées et publiques des Amis de la Révolution (ou de la Liberté et de l'Egalité). Comme le Club, il exerce une pression sur les autorités publiques et, comme lui, il a son Comité de dénonce (ou de surveillance) et délivre déjà des certificats de civisme. Sous l'influence de ces forces combinées, l'Administration accuse son activité révolutionnaire. En septembre, les Jacobins réclament la permanence de la guillotine et la mort pour les propagateurs de mauvaises nouvelles (16 septembre). Dès le 5, les visites domiciliaires commencent; on recherche, chez les suspects, armes, munitions, charrois. Les opérations ont lieu sans douceur, mais on n'a pas à déplorer les scènes sanglantes des prisons de Paris. Les arrestations de prêtres réfractaires se multiplient. Le 23 septembre, la Société populaire réclame un local pour les religieux qu'on ne peut déporter à cause de leur âge et de leur santé : la commune désigne la maison de Sainte-Catherine, rue Villeneuve. Depuis le 10 août, au reste, l'émigration devient intense et le département ne peut échapper au reproche de délivrer trop facilement les passeports pour l'Espagne. Ricard, secrétaire général, est dénoncé aux Jacobins par Verdier, pour complaisances coupables. La municipalité est désormais chargée du service des passeports.

C'est ainsi que commence, pour Toulouse, la vraie période révolutionnaire. L'exaltation des esprits, qui ne s'est jusqu'ici traduite que par des outrances oratoires, se matérialisera désormais dans les énergies, excès de terrorisme, au nom du Salut public.

CHAPITRE XIV

LA RÉPUBLIQUE.
LA CONVENTION ET LA TERREUR.
LE DIRECTOIRE.
(21 Septembre 1792-9 Novembre 1799).

LES ÉLECTIONS A LA CONVENTION

La Législative avait aboli toute distinction entre citoyens actifs et citoyens passifs; mais l'Assemblée maintint le vote à deux degrés en ramenant de vingt-cinq à vingt et un ans l'âge des électeurs (décrets du 10 au 27 août). En conséquence, les assemblées primaires se réunirent, du 26 au 29 août, aux chefs-lieux des cantons. Dans divers endroits, les suspects d'aristocratie en furent purement et simplement exclus. Les électeurs nommés durent prêter le serment de maintenir la liberté et l'égalité; ainsi étaient éliminés les partisans actifs de l'ancien régime, dont beaucoup, du reste, avaient émigré. De plus, le club des Jacobins de Toulouse avait adressé une circulaire aux électeurs et aux curés constitutionnels pour éclairer l'opinion et guider le choix des députés, et ils avaient fait imprimer les noms des « mauvais électeurs ». Enfin, la liste des candidats avait été arrêtée par Mailhe, Delmas, Projean et Rouzet. Le 27 août, le procureur général syndic Malpel convoquait l'assemblée électorale à Rieux, où elle se réunit dans l'église paroissiale et dans les diverses salles de l'évêché désaffecté [1]. Le 2 septembre, sur

L'Assemblée électorale de Rieux.

1. V. Revue historique de Toulouse, 1914, p. 443 : *Une Semaine historique à Rieux*, par Damien Garrigues (d'après les documents d'archives).

huit cent six électeurs nommés, sept cent onze se trouvèrent présents pour nommer le bureau composé de Julien, administrateur du département, président Rouzet, procureur-syndic du district de Toulouse, secrétaire Loubet, Pérès et Magi (1), scrutateurs. L'Assemblée siégea du 2 jusqu'au 12 septembre, procéda à la nomination non seulement des Conventionnels, mais encore de deux hauts-jurés (2) et à la confirmation ou au renouvellement des districts et du personnel des tribunaux. Elle évoqua devant elle des affaires qui ne relevaient pas de sa compétence, les réquisitions des chevaux d'émigrés, les troubles occasionnés à Noé par la présence des réfractaires; et elle se sépara après avoir voté une adresse de félicitations pour l'Assemblée qui allait disparaître.

Les élus. Les élections durèrent du 5 au 9 septembre. Les quatre premiers députés, anciens Législateurs ou Constituants, furent élus au premier tour et à la presque unanimité (Delmas, Mailhe, Projean, Pérès), mais ils furent les seuls sur les douze sortants. L'élection de Julien nécessita deux tours de scrutin; celle de Calès, un tour; celles des six derniers, trois tours, avec une majorité fort modeste (Estadens, Ayral, Desacy, Rouzet, Drulhe, Mazade). Le 9 septembre furent nommés les quatre suppléants, par trois tours également (Dario, juge au tribunal de Saint-Gaudens; Alard, maire de Montesquieu; Lespinasse, capitaine du génie, administrateur du district de Toulouse; Marrast, administrateur de celui de Muret). Sauf Desacy, tous les Conventionnels avaient exercé des mandats législatifs ou des fonctions administratives ou judiciaires. Delmas siégera à la Montagne, présidera la Convention en avril 1793 et sera élu membre du premier Comité de Salut public; thermidorien, il évoluera en 1795 et se déclarera contre les derniers Montagnards en prairial. Mailhe montrera encore plus de souplesse ondoyante et se fera oublier du 31 mai 1793 au 8 thermidor; après la mort de Robespierre, il deviendra l'ennemi des Jacobins comme des royalistes, soutenant la politique du juste milieu. Pro-

1. C'est l'ex-académicien et ex-abbé d'Aurillac.
2. L'un d'eux est Jacques Garnault, que nous retrouverons dans la crise fédéraliste.

jean, Montagnard en 1793, suivra une évolution analogue. Le médecin Calès, colonel de la garde nationale de Saint-Béat, comptera parmi les Montagnards opportunistes et les thermidoriens. Pour le ministre protestant Julien, membre du Directoire départemental, Montagnard également, il s'est rendu tristement célèbre par ses accointances avec les financiers et les tripoteurs, échappa par la fuite à la guillotine, fut mis hors la loi et rentra en grâce après le 9 thermidor. Ayral, médecin de Saint-Nicolas-de-la-Grave, siégea à la Montagne, mais ne se fit guère remarquer. Tous les autre ssiégèrent à droite ou au centre. Desacy mourut au cours de la session. Estadens et Rouzet, Girondins, proscrits avec les 73, évitèrent la mort. Drulhe, ex-curé du Taur, Pérès de Lagesse, ex-constituant, de Mazade-Percin, commissaire du gouvernement près le tribunal de Castelsarrasin, réalisent les types classiques de centristes, soutenant tour à tour la Gironde et la Montagne. Tous étaient, en tout état de cause, antiroyalistes, partisans sincères ou résignés de la République. En somme, la Haute-Garonne envoyait une députation plus active, plus vivante que celle de la Constituante ou même de la Législative. Pour les suppléants, ont siégé Lespinasse, assez effacé (remplaçant Desacy) ; Blaise Dario (remplaçant Julien) qui fut guillotiné comme fédéraliste, et Alard, de Montesquieu-Volvestre (remplaçant Dario). Au total, la représentation toulousaine est d'allure modérée ; nous n'y trouvons aucun protagoniste de la Terreur. Mais Toulouse peut nommer parmi ses enfants, sinon parmi ses députés, le souple, brillant et habile Barère de Vieuzac, avocat et lauréat des Jeux floraux pour un éloge de Rousseau, qui réussit, par des moyens habiles, à servir Robespierre sans être enveloppé dans sa disgrâce et fut une des chevilles ouvrières du grand Comité de Salut public (juillet 1793 - juillet 1794).

Renouvellement des administrations.

L'abolition de la royauté (21 septembre) et l'établissement de la République (22 septembre) furent annoncés, à Toulouse, par une proclamation aux citoyens ; l'administration départementale envoya à la Convention une adresse d'adhésion au nouvel ordre de choses ; depuis cette date, à l'exemple de la Société de Paris, les Jacobins prendront le nom de Société des Amis de la Liberté et de l'Egalité et aussi d'Amis de la

République (2 octobre). Au reste, le Club se renouvelle presque entièrement en novembre; vingt-cinq citoyens, choisis par le président, sont chargés de l'épuration; à l'élément aisé succédera assez rapidement l'élément populaire, artisans et petits bourgeois. Dès octobre, l'appellation de *Citoyen* remplace celle de *Monsieur*. Le bonnet rouge est déjà la coiffure des patriotes [1]. Le décret du 22 septembre prescrivait le renouvellement de toutes les autorités. Et, comme conséquence, le 18 octobre fut élue une nouvelle administration départementale [2], en majorité girondine; le procureur général-syndic fut Malpel, qui avait déjà remplacé Mailhe en octobre 1791; quant au secrétaire général Ricard, accusé d'avoir fourni des passeports à des prêtres réfractaires, il fut suspendu le 20 novembre et remplacé par Arzac, qui démissionna le 9 janvier 1793, puis par Antoine Beguillet, de Dijon, qui cumula sa fonction avec celle d'inspecteur général des contributions publiques. Les élections à la commune eurent lieu le 23 octobre; Marc de Rey de Belbèze (ou Derrey), fils de capitoul, fut nommé maire par 1.168 voix contre 211 à de Rigaud; les plus marquants des officiers municipaux étaient Ferrand, le futur successeur de Derrey, Mandement, Trémoulet et Caussé, le second maintenu dans son mandat de 1791 à 1796. La nouvelle municipalité, comme le département, était de nuance girondine; elle conserva ses anciens procureur-syndic et substitut, Dupuy et Corail. La direction de la Monnaie passa de Laburthe aux mains de Loubet; celle des Postes, enlevée à Laplonnière, ex-garde du corps, fut attribuée à Arthaud, bon patriote, orfèvre de son état et Lorrain de naissance.

1. On sait qu'elle a été adoptée, en 1792, en l'honneur de la libération des Suisses de Châteauvieux du bagne de Brest (où ils portaient le bonnet rouge du forçat à temps). Le 29 novembre 1792, le club des Jacobins écrit aux sociétés affiliées d'adopter le « bonnet de la liberté ». — Le bonnet rouge était, sur la tête des forçats, l'emblème du déshonneur. Sous la Révolution française, les suisses du régiment de Châteauvieux (Nancy), condamnés pour rébellion puis libérés par la Législative, parurent, à Paris, avec leur costume du bagne et leur bonnet rouge, qu'on les félicitait d'avoir anobli. Ce bonnet rouge, dont ils avaient la tête couverte, fut regardé comme une couronne civique, et les plus chauds républicains s'empressèrent de l'adopter.

2. Directoire : Dispan, Blanc, Calès, Leygues, Courties, Guiringaud, Bellecour, Sartor.

PROGRÈS DES INFLUENCES JACOBINES

Le Comité central des sections.

Mais les autorités régulières vont se trouver en présence de ce pouvoir d'origine populaire, né au lendemain du 10 août, qu'était le Comité central des sections (1) : celui-ci constituait une force démocratique qui devait porter ombrage aux Jacobins, dont l'esprit n'est pas encore celui de la Terreur,



Cadran comparatif
Musée Paul Dupuy

mais qui entendait conserver le contrôle et la conduite de l'opinion publique. Le Comité prétendait peser sur les autorités, surveiller l'application des lois, spécialement en ce qui regardait les aristocrates et les prêtres insermentés; il avait

1. V. chapitre précédent.

son bureau des dénonces, véritable ébauche des comités de surveillance; il s'arrogeait le droit de délivrer des certificats de civisme de deux degrés, pour ceux qui n'avaient mérité aucun blâme et pour ceux qui avaient donné des preuves tangibles d'attachement à la Révolution. Il intervient auprès de la municipalité pour réclamer la mise en vente de l'archevêché (16 septembre), la laïcisation de l'hôpital et l'expulsion des sœurs grises (20 novembre). Mais les sections n'étaient pas unanimes : le 18 novembre, un membre de la quatrième demande, au nom des citoyens de sa section, qu'on dissolve le Comité central qui n'avait plus de raison d'être après l'installation de la nouvelle municipalité. Cette désunion encouragea les pouvoirs publics et le Club à réagir. Le 5 décembre, la municipalité déclara qu'elle ne pouvait reconnaître le principe de la permanence des sections; le 13, les trois corps constitués invitent le Comité central à se dissoudre, déclarant qu'ils ne le reconnaîtront plus, avertissant que, son action et son existence étant illégales, les agitateurs s'exposeraient, en persistant, aux rigueurs de la loi. Le Comité songea à résister et en appela à la Convention; les sections rédigèrent une adresse aux autorités, qui répondirent par une fin de non-recevoir (10 janvier 1793). Au reste, les administrateurs s'étaient plaints eux-mêmes à l'Assemblée de l'existence de ce pouvoir nouveau. « Il n'est presque aucun point de l'administration, écrivait Malpel, sur lequel nous ayons pu délibérer librement. » La Convention lui donna raison; elle aussi avait à se défendre contre la pression autrement redoutable exercée par la commune de Paris. A Toulouse, le Comité disparaît, et les sections n'auront plus jamais l'influence qu'elles ambitionnaient. Au surplus, la démocratisation des Jacobins devenus bientôt une vraie Société populaire, rendra leur intervention superflue.

La garde départementale.

Jusqu'en mars 1793, les autorités, appuyées sur le Club, mais surveillées et aiguillonnées par lui, conservent la direction de l'esprit public; elles soutiennent la Convention, qui se trouve sous l'influence des Girondins appuyés par le centre. Lorsque les premiers demandèrent la formation d'une garde départementale destinée à assurer la sécurité de l'Assemblée, le département attendit prudemment le vote de

cette mesure qui suscitait des alarmes et des récriminations chez les Parisiens, à l'égard desquels elle semblait être un témoignage de défiance; le 7 janvier 1793, il se refusa à envoyer un contingent pour « entourer » la Convention, mais il consent à la « protéger »; un mois après, le 9 février, il vote une adresse pleine d'éloges pour l'Assemblée et lui offre trois compagnies qui furent effectivement envoyées à Paris. A cette date, depuis longtemps et sans aucun vote de la Convention, les fédérés départementaux étaient venus offrir leurs services; dès le 21 octobre 1792, les Marseillais et, le 18 janvier suivant, Parisiens et provinciaux avaient pris en commun leur tour de garde. Ainsi Toulouse, révolutionnaire, mais de tendance modérée, avait évité cependant de se mettre en opposition avec Paris sur ce point délicat.

Le procès et la mort du roi.

Elle garda cette même attitude prudente à propos de la grande affaire du procès du roi. Les Jacobins suivaient avec attention les débats de la Convention sur ce point capital; après la découverte de l'armoire de fer et des documents prouvant la vénalité de Mirabeau, ils voilent le buste du « plus indigne des scélérats qu'aura portés la terre » (12 décembre 1792); dans la séance du 25 décembre 1792, ils déclarent Louis XVI coupable et « digne de la peine de mort », et, dans une adresse à l'Assemblée, ils l'invitent à le juger, sans appel au peuple, ainsi que tous les membres de sa famille (3 janvier 1793). C'est Mailhe qui fut chargé du rapport devant servir de base au jugement de Louis XVI. Ce rapport, qui concluait à la mise en jugement par la Convention, est d'un légiste partisan de la raison d'Etat, mais avec des nuances qui s'opposent à la froide et implacable logique révolutionnaire d'un Robespierre et d'un Saint-Just. Dans les séances célèbres du 16-17 janvier, le hasard des appels nominaux, par roulement, invita la députation de la Haute-Garonne à se prononcer la première sur la peine, et ce fut Mailhe qui prit d'abord la parole; il vota la mort en précisant : « Si la mort a la majorité, je crois qu'il serait digne de la Convention nationale d'examiner s'il ne serait pas utile de retarder le moment de l'exécution. » C'était proposer le sursis; Mailhe fut suivi par vingt-six députés. Lorsqu'on l'interrogea sur le point de savoir si, dans son esprit, le sursis

était inséparable de la condamnation à mort, il se déclara malade et se déroba. Le 18 janvier, on fut dans l'obligation de faire un contre-appel sur le sursis, qui fut rejeté par trente-quatre voix de majorité. Votèrent pour la réclusion et l'expulsion après la paix, Rouzet, Estadens, Pérès, Drulhe et Mazade; pour la mort, contre le sursis, mais pour l'appel au peuple, Ayral; pour la mort avec sursis, Mailhe et Desacy. Tous les autres votèrent l'exécution immédiate, Delmas soulignant ainsi son vote : « Je ne connais qu'une peine contre les conspirateurs; je vote la mort. » Calès, médecin, s'exprima avec passion : « Je vote la mort et tout mon regret est de n'avoir pas à prononcer sur tous les tyrans. » Dans cette séance mémorable, le tiers seulement des députés de la Haute-Garonne, dont deux Toulousains, Julien et Delmas, Calès et Projean, s'étaient ainsi solidarisés entièrement avec le parti de la Montagne.

Impression à Toulouse.

L'infortuné Louis XVI venait de recevoir le coup fatal (21 janvier 1793) et cet événement avait produit en France une terreur profonde et en Europe un mélange d'étonnement et d'indignation. Une foule immense encombrait, à Paris, la place de la Révolution; des furieux font éclater une allégresse extraordinaire, trempent leurs piques et leurs mouchoirs dans le sang encore fumant et se répandent dans la capitale, montrant leur brutale et fausse joie. A Toulouse, la mort du « tyran » fut accueillie avec enthousiasme par les révolutionnaires. Même chez les modérés existait le sentiment général d'un événement inévitable. L'adresse départementale du 9 février, d'un style étudié en son panégyrique de l'œuvre de la Convention, reflète cet état d'esprit. Le 12 février, l'adresse du Conseil général de la commune applaudit au verdict de la Convention : « Les crimes du tyran ont justifié l'effusion de son sang et l'échafaud d'un roi parjure servira de base au trône de la liberté universelle. » Mais elle réclamait aussi une constitution, car « les lois, filles de la Vérité, survivent à tous les âges » [1]. Aux Jacobins, profondément divisés depuis la fin de l'année 1792, une adresse (6 février) à la Convention approuve « le jugement du dernier de nos

1. Arch. munic., pièces politiques, n° 35, p. 155. L'adresse du département est aux Archives départementales, série L 2044, f° 140.

tyrans »; on décide (22 janvier) de brûler les portraits et les discours des députés qui ont voté contre la mort. Cependant, deux jours après, sur une lettre de Rouzet, la Société revient sur sa décision. Le Jacobins hésitent encore sur la voie à suivre; Girondins et Montagnards s'y disputent toujours l'influence. Si, en novembre 1792, le Club est présidé par Descombels, le futur terroriste, Arbanère, Janole, modérés, y conservent encore, jusqu'en avril 1793, une grande autorité. Pourtant, l'assassinat de Lepeletier de Saint-Fargeau provoque une émotion générale. Son buste, avec celui de Brutus, remplace celui de Mirabeau, dans la salle des séances, et c'est un Girondin, Janole, qui prononcera son éloge à la fête funèbre instituée en son honneur (14 avril 1793) (1).

Suppression des dernières maisons religieuses; réquisition de leurs richesses.

Cependant, les pouvoirs publics avaient à faire face aux nécessités de la guerre étrangère et à la pénurie du Trésor. Un des derniers actes de l'Assemblée législative avait été la suppression de toutes les maisons religieuses de femmes (4 août 1792) et de tous les ordres hospitaliers ou d'enseignement (18 août). En octobre, on enleva de ces maisons, pour les envoyer à la Monnaie, toute l'argenterie et les métaux précieux, reliquaires, calices, soleils d'ostensoirs, custodes, chandeliers, encensoirs, croix processionnelles, bourdons, bénitiers. Le plus riche butin provint des Jacobins, des Cordeliers, des Chartreux et des Petits-Augustins; on enleva aussi les trésors des confréries de Pénitents; les autorités municipales procédèrent à l'inventaire le 6 octobre. Les objets du culte furent répartis entre les paroisses; ce qui restait, et qui était considérable, chasubles, linge, etc., fut déposé aux Augustins, puis à l'archevêché. On laissa à la paroisse Saint-Sernin ses reliquaires et ses bustes de saints comme monuments précieux d'art et d'antiquités (2).

1. Voir description de cette fête et l'éloge de Lepeletier, dans *Jern-Joseph Janole*, par D, Garrigues, pp. 14-25.

2. Salvan, *Histoire générale de l'Eglise de Toulouse*, t. IV, p. 533, donne le texte de la réponse aux éclaircissements demandés par Carnot au cours de sa mission à Toulouse; mais il ne dit pas d'où cette pièce est tirée. Il en ressortirait qu'au début de 1793 aucun compte n'avait été rendu par les pouvoirs publics des reventes de biens nationaux, que les monuments publics n'étaient pas entretenus, que le département avait entamé les sous additionnels de 1793 et même de 1794, que les trésors des églises (pierres précieuses, lingeries, livres) n'ont pas été sérieusement inventoriés et que beaucoup de ces richesses (joyaux, lingerie) ont disparu, vraisemblablement volées.

LES EXIGENCES DE LA GUERRE

La guerre.
Mission de Carnot.

Ces ressources allaient être indispensables, en prévision de l'extension du conflit qui divisait déjà la France et les deux puissances allemandes, Prusse et Autriche. Depuis l'internement de Louis XVI au Temple, le roi d'Espagne, son cousin, et son ministre Godoy, avaient tout tenté pour le sauver; on accusait même Mailhe d'avoir été acheté par l'ambassadeur d'Espagne Ocariz. En même temps, les troupes espagnoles se concentraient à la frontière, et Charles IV offrait sa neutralité pour prix de la vie du ci-devant roi. On sait que la Convention ne voulut jamais se prêter à ces négociations; des mesures de défense furent prises, qui intéressaient Toulouse, réduit central de la ligne des Pyrénées. En octobre, l'Assemblée décidait la formation, sous le commandement de l'ancien ministre de la guerre Servan, d'une armée des Pyrénées de 100.000 hommes, dont Toulouse était le quartier général et dont l'arrondissement territorial comprenait les neuvième, dixième, onzième et vingtième régions militaires, des Bouches-du-Rhône à la Gironde. Mais, trois mois après, cette armée n'était pas encore réunie; tout manquait, approvisionnements, hommes, organisation. Le 19 novembre 1792, arrivaient à Toulouse les représentants Lazare Carnot, Garaut-Sainte-Foy (1) et Lamarque, accompagnés de l'adjudant général Jean-Gérard de Lacuée, ci-devant comte de Cessac, ex-officier du régiment de Dauphiné et spécialiste des affaires d'intendance et du service des places; c'est ce remarquable et intègre administrateur, futur directeur de la guerre sous Napoléon, qui fut nommé, peu de mois après, major général de l'armée des Pyrénées, avec deux commissaires sous ses ordres. Carnot et Lacuée firent de Toulouse, en novembre et décembre, la place d'armes de cette armée, pour laquelle Kellermann devait détacher quelques éléments (2). Mais ils se plaignaient de la pénurie de toutes choses et tracent à la Convention un tableau fort sombre de la situation. Néanmoins, ils levèrent deux bataillons de volontaires, installè-

1. Garrau (Pierre-Anselme) était le vrai nom de ce conventionnel, né à Sainte-Foy (Gironde).

2. Kellermann commandait l'armée des Alpes.

rent un hôpital militaire dans le couvent des religieuses du Sac, un magasin d'habillement au couvent des Salenques, un autre de fourrages à l'École de droit [1]; l'artillerie, cent soixante canons et leurs approvisionnements (bien loin encore d'être réunis) devaient s'installer aux Chartreux; le monastère de Saint-Antoine-du-Salin fut converti en caserne pour une compagnie de chasseurs. L'administration du département seconde les représentants, forme un comité militaire et intervient même dans les opérations, pressant Servan de mettre en défense les débouchés du val d'Aran et de garnir Luchon de troupes et d'artillerie; elle se plaint de la lenteur de l'organisation et accuse le ministre, dans une adresse à la Convention, de laisser le Midi dans l'abandon. Le club des Jacobins intervient lui-même pour rappeler les volontaires au respect de la discipline et obtenir de la municipalité des mesures contre les déserteurs. Il reçoit les généraux et les officiers; les volontaires, avant de partir, défilent à sa barre. Dès les débuts de cette défense des Pyrénées, les tiraillements entre autorités civiles et militaires, entre les administrations et les représentants, et, pour tout dire, l'absence d'unité de direction, engendrent le désordre et l'anarchie.

Les subsistances. Le Comité des subsistances.

La ville restant un centre d'approvisionnement militaire, la question des subsistances demeure le gros souci des pouvoirs publics. Dès le mois d'août 1792, l'agitation populaire avait recommencé, bien que la récolte fût bonne et que les greniers fussent remplis. Le département, le 14 août, rassurait la population : le blé ne sera ni rare ni cher; il ne sera pas taxé et le commerce en restera libre; les accapareurs seront traqués et mis hors d'état d'affamer le peuple; mais tout trouble devra être sévèrement réprimé, comme le fait de « traîtres » et de « factieux ». Le lendemain, 15 août, le Directoire créait un comité des subsistances composé de quatre membres, qui devait veiller à l'approvisionnement des armées et de la population civile, et qui collabora avec le Comité des subsistances de la Société populaire, créé quelques semaines après. Mais les troubles très graves qui se produisirent autour de Toulouse (dans l'Aude et dans le Lot), le pillage des barques de grains sur la Garonne en septembre et

1. L'École de droit fut transférée dans la ci-devant Faculté de théologie.

octobre, amenèrent les autorités à abandonner la doctrine du laissez-passer et à intervenir activement; on oblige les détenteurs de grains à les vendre, on décrète le cours forcé des billets de confiance en circulation à cause de la rareté du numéraire; on interdit l'exportation, on encourage les transactions sur les céréales en créant de nombreux marchés. Cependant, en novembre, la situation est critique, les commissaires de la Convention écrivent que « le pays est déjà près de la disette... et menacé de la plus affreuse détresse par l'organisation des bataillons de volontaires nationaux ». Le 18 janvier 1793, le département, obligé de garnir le marché de Toulouse, achète pour 17.500 livres de blé; le 7 mars, département, district, commune se groupent afin d'emprunter 729.999 francs sous la garantie personnelle des administrateurs; cet emprunt servit à de nouveaux achats et fut négocié par le banquier Vallée; ainsi Toulouse put être approvisionnée pour quelques semaines. Malheureusement, la défiance était générale dans les campagnes, par suite de la guerre, de la dépréciation constante des assignats et aussi des menées sourdes des contre-révolutionnaires; les denrées thésaurisées se raréfiaient, des mesures dictatoriales de salut public s'imposaient de plus en plus aux esprits même les plus attachés à la liberté [1]. Dès le 7 mars, la Société des Jacobins demandait à la Convention l'établissement du *maximum* ou taxation des marchandises.

Première coalition. Vendée.

Avec les mois de février, mars et avril 1793, commencent les jours tragiques. C'est, après la mort de Louis XVI (21 janvier 1793), la formation de la première coalition, qui réunit, contre la France, Angleterre, Hollande, Espagne, Piémont, Prusse, Autriche et princes allemands ou italiens (février-mars); c'est ensuite l'insurrection de l'ouest, qui commence le 10 mars; c'est enfin la perte de la Belgique par la défaite de Neerwinden (18 mars), de Louvain (21 mars) et la trahison de Dumouriez (25 mars-5 avril). La Convention, poussée par les sections parisiennes, fait face à la situation, prend des mesures énergiques, la levée de 300.000 hommes (24 fé-

1. La rareté et la cherté des vivres étaient telles que l'évêque Sermet autorisa l'usage des aliments gras durant le carême pendant trois jours de chaque semaine (Arch. dép. L 370).

vrier), l'organisation du tribunal révolutionnaire (9 mars), les décrets des 18-21 mars votés à l'unanimité, contre-offensive répondant aux révoltes de l'intérieur qui créent un Comité de Salut Public, des comités de surveillance dans les communes, prononcent la mise hors la loi et la peine de mort pour les rebelles, des pénalités aggravées contre les réfractaires et les émigrés, établissent un impôt progressif sur les riches, le partage des communaux et le morcellement des biens nobles confisqués; puis, le décret du 6 avril fixe définitivement la composition et les attributions du Comité de Salut Public; enfin, après une assez longue résistance, le vote (4 mai) du *Maximum* établit une taxation du prix des denrées de première nécessité.

La guerre contre l'Espagne. La levée de 300.000 hommes.

La déclaration de guerre à l'Espagne, votée le 7 mars, sur la proposition de Barère, donna lieu, à Toulouse, à une fête patriotique sur l'Esplanade. Le Conseil de département y baptise civiquement le fils du député Julien, que son père dépose sur l'autel de la patrie et offre à la République. On lit le décret de la Convention; on jure de défendre la France; on exécute la « partition » des Marseillais. La levée de 300.000 hommes est accueillie avec enthousiasme. Pour hâter le recrutement, la Municipalité adjoint à son Comité militaire quinze Jacobins énergiques, parmi lesquels Groussac. Certaines communes (Lavernoze, Buzet) fournissent plus que leur contingent. Un jeune citoyen de treize ans se présente pour servir la patrie comme tambour; admis aux Jacobins, il y reçoit l'accolade du président et des représentants; mention honorable est faite de son acte patriotique (1). Mais les engagements volontaires, au total, ne suffisent pas pour compléter le contingent du département (5.063 hommes) (2). Au reste, il fallait compter avec les royalistes, qui font distribuer, le 16 mars, des factums pour encourager l'abstention ou la résistance. Le mode de recrutement ayant été laissé au choix des communes, beaucoup désignaient les recrues par un vote; ainsi, en beaucoup d'endroits, les contre-révolutionnaires, s'entendant entre eux, avaient fait désigner des patrio-

1. V. dans M. Albert, *Le Fédéralisme*, p. 29, note 2, le récit d'une autre scène d'enthousiasme patriotique aux Jacobins. La scène mentionnée est du 19 mai 1793.
2. 1459 pour le district de Toulouse.

tes et surtout beaucoup de cultivateurs, dans le dessein d'affamer le pays. Le 5 mars, le Département nomme des Commissaires de district pour surveiller les opérations (à Toulouse, Douziech). Le 5 avril suivant, il autorise les citoyens qui le jugeront bon à se séparer des malintentionnés, à s'assembler en sections et à choisir le mode le plus convenable pour compléter le contingent [1]; il ordonne aux municipaux d'assister aux réunions afin d'y maintenir l'ordre, se réservant au surplus de statuer sur les réclamations. Le décret du 30 mai régla souverainement le mode de réquisition des recrues en fixant trois classes : 1° Les citoyens âgés de 16 à 25 ans; 2° Ceux de 25 jusqu'à 35; 3° Ceux de 35 jusqu'à 45. Les célibataires ou veufs sans enfants jusqu'à 40 ans partaient avec la première; les citoyens pourvus de plus de trois enfants et obligés de travailler pour les nourrir ne partaient qu'avec la dernière, quel que fût leur âge. Entre temps, le 27 mars, le Département adresse un vibrant appel aux Toulousains pour les mettre en garde contre les libelles anti-révolutionaires qui exhortaient les citoyens « à se dérober à la boucherie où on veut les entraîner » [2]. Les recrues convergent à Toulouse pour y être habillées, équipées et dirigées sur l'armée, qui fut dédoublée, le 24 avril, en armée des Pyrénées-Orientales (Perpignan) et armée des Pyrénées-Occidentales (Bayonne).

Réquisitions.

Pour loger et coucher ces recrues, la Municipalité réquisitionne les lits des hôtels d'émigrés et, chez les particuliers, tous les effets possibles, toutes les ressources. Mais, en mars et avril, il y avait pénurie d'armes, de munitions et de charrois : les ateliers s'étaient à peu près vidés, l'arsenal était dégarni, les fournisseurs n'étaient pas toujours honnêtes; au début de 1793, on dénonce aux Jacobins les malversations de Bouilhet, « capitaine général des charrois ». Toulouse devait fournir aux demandes des départements voisins, qui réclamaient fusils ou instructeurs pour l'artillerie. Rien n'est organisé; on se met à l'ouvrage, non sans tâtonnements. Dès le 17 mars, réquisitions des cloches, sauf une par clocher, et de tout le cuivre des églises. Le 10 mai sont désignés six commissaires pour hâter la fonte des canons, l'exploitation des forêts du

1. Arch. dép. L, liasse 2411.
2. M. Albert, *Le Fédéralisme*, p. 30.

pays de Mirepoix, ou pour surveiller, au Bazacle, la fabrication des farines destinées aux troupes; le 24 mai, on commence à faire des affûts; le charpentier Lafontan s'est offert à en livrer cinquante par semaine pour un salaire modéré; un autre vérifie les ferrures pour rien. Fin mai, Jean Bon Saint-André est à Toulouse; il y réquisitionne, pour établir une grande fonderie nationale d'artillerie, les cloîtres Saint-Etienne, Saint-Jacques et Sainte-Anne; mais le projet ne sera réalisé que plus tard. En attendant, on réquisitionne tous les ouvriers pour fondre les canons, tandis que les menuisiers du Port-Garaud confectionnent des lits pour les soldats.

Les levées et l'emprunt forcé à Toulouse.

Les corps constitués collaboraient de la façon la plus active avec l'état-major de l'armée, alors à Toulouse; le 5 mai, les trois administrations réunies arrêtent qu'on fera partir sans délai la légion des Pyrénées (2.500 hommes) formée par décret du 16 septembre 1792, trois compagnies de canonniers volontaires, 6 pièces de 4 avec 60.000 cartouches. Les engagements volontaires étant insuffisants elles décident, le 12 mai, de faire le plan d'une levée d'hommes choisis par réquisition directe et personnelle, d'abord parmi les jeunes gens célibataires, puis parmi les mariés ou veufs sans enfants. Elles devançaient ainsi le décret du 30 mai, dont elles appliquaient par avance les dispositions. L'emprunt forcé sur les riches, autorisé par la Convention (décrets des 19-21 mars), sera levé dans les huit jours : 6.664.000 francs. Dans la réunion du 8 mai, on avait décidé, pour l'organisation de l'armée des Pyrénées, de remplacer le vieux Douziech, manifestement incapable, par Lacuée, investi de la confiance générale. Les 12 et 13 mai, les premiers contingents quittaient Toulouse. La ville, au reste, n'a jamais couru un danger sérieux; elle était solidement défendue par la barrière des Pyrénées centrales; le coup de main heureux sur le Val d'Aran (31 mars), opération peu utile militairement, eut en tout cas pour effet d'empêcher toute incursion espagnole vers la Haute-Garonne.

Le Maximum.

Il fallait nourrir toutes les troupes, et satisfaire aussi les réclamations du peuple de la ville toujours travaillé par la crainte de manquer de pain et par la haine des monopoleurs. L'opération du 7 mars, complétée par une autorisation d'emprunt accordée à la Commune le 16 avril, avait abouti à

garnir les greniers d'abondance qui se trouvaient aux Grands Augustins et aux Pénitents bleus. Mais les administrations, comme la Convention elle-même, s'étaient toujours refusées, au nom de la liberté, à la réquisition et à la taxation. Le vote de la loi du *Maximum* (4 mai) les mit dans l'obligation de changer de méthode. L'opération du 7 mars fut liquidée le 20 mai, et le 1er juillet le Département remboursait 100.000 livres pour décharge des cautions des particuliers. Le 23 mai, les trois corps constitués, les tribunaux civil et criminel, le bureau de conciliation, les juges de paix et les commissaires de la Société populaire tenaient une réunion extraordinaire pour établir le prix maximum du bois, du charbon et des fagots, les grains étant déjà taxés. Des agents de police devaient établir la moyenne du prix des céréales à chaque mercuriale; des commissaires devaient centraliser les achats dans les communes, d'autres prendre livraison du blé chez le cultivateur, sur le « sol ». Toute cette organisation ne plaisait guère aux autorités, qui croyaient ces mesures temporaires. Au reste, l'application du maximum ne devait pas se faire sans troubles; il y en eut, dès le mois de mai, à Saint-Sardos, en juin à Saint-Jory, Caubiac, Merville, à Toulouse même (20 juin), en août à Rieumes, Castelsarrasin, Muret. Les communes qui approvisionnaient Toulouse n'obéissaient pas toujours de bon cœur, les paysans refusant de vendre contre des assignats dépréciés et ne se soumettant qu'à la contrainte, cachant partie de leur récolte ou allant la vendre dans les départements voisins. Le Maximum, comme la levée de février-mars, fournissait aux intrigants contre-révolutionnaires leurs meilleurs arguments.

ÉCHEC DU PARTI GIRONDIN A TOULOUSE

L'évolution politique.

Les administrations publiques, en très grande majorité, le club des Jacobins, pour moitié, sont encore, au début de 1793, d'opinions prudentes et modérées. Le sens de ces fiévreuses journées de mars, où la Convention enfante les premiers organes du gouvernement révolutionnaire, semble au début leur échapper. Les premiers représentants envoyés en mission à Toulouse, Mailhe et Lombard-Lachaux, centristes

ou girondins, s'occupent surtout de la levée des 300.000 hommes. Lorsque passent à Toulouse les représentants Bô, de l'Aveyron, et François Chabot, ancien novice du couvent des Capucins de la ville, Montagnards ardents, envoyés en mission dans le Tarn et l'Aveyron, et que, le 22 mars, Chabot accuse Dumouriez à la Société populaire (1), celle-ci refuse de suivre dans les accusations qu'il dressait. Mais il y avait chez les Amis de la République des éléments déjà très avancés, des démocrates : Capelle, accusateur public au tribunal criminel, ancien député suppléant à la Législative, Mouquet, apothicaire, Tarbès, chirurgien, Lignac, ex-abbé. Dès le 14 mars, la nouvelle de la création du tribunal révolutionnaire est reçue à la Société « comme elle devait l'être par de vrais patriotes ». Lorsque Mailhe lui annonce (7 avril) la trahison de Dumouriez, elle adopte une requête de Mouquet (8 avril) pour l'établissement à Toulouse d'un tribunal de même sorte. « Il faut, y est-il exposé, pour que nous allions détruire les ennemis qui sont en Espagne, que nous soyons assurés du salut de nos femmes et de nos enfants. » Le 9 avril, le Club décide de prendre le nom de « Société Populaire ».

La Société populaire devient entièrement montagnarde.

Le ton de ses délibérations, comme ses décisions s'inspirent de sentiments démocratiques de plus en plus violents. Il réclame la taxation des marchandises, et, lorsque le décret de mise hors la loi des rebelles est connu, des membres demandent qu'on puisse tuer impunément les personnes désignées. Il demande que tous les pensionnaires de l'Etat soient pourvus de certificats de civisme, qu'il soit interdit d'avoir des domestiques mâles (24-27 mars) ; il réclame une force départementale payée par un impôt sur les riches ; il décide de brûler les journaux modérés, le *Courrier de Gorsas*, le *Journal de la Haute-Garonne*. Il étend son influence sur les clubs de bourgs ou de villages du département, dont il a souvent provoqué la formation ; il en est peu qui échappent à son action et qui demeurent aristocrates. (2). Par son rayonnement, il assurera l'efficacité et l'unité de l'action révolutionnaire. Mais les modérés s'effraient de l'évolution tous les jours plus marquée de la Société,

1. Elle prendra définitivement ce nom le 9 avril, c'est encore le *Club*.
2. Ex. : Fourquevaux, Merville et Pinsaguel (M. Albert, p. 19, d'après les Arch. dép. L, 483-493 ; — V. note 2, les brochures de propagande répandues dans les campagnes par le club).

sous l'influence des députés en mission ou des violents. Les séances deviennent houleuses. Le 3 mai, un membre demande la suspension de la Municipalité; la motion est rejetée, grâce à Arbanère; mais c'est le dernier succès des Girondins. Dès le 11 avril, vingt-quatre d'entre eux quittent le club, treize en sont exclus. A la fin de mai, la Société se renouvelle presque entièrement et admet en quelques jours deux cent cinquante nouveaux membres, exonérant les indigents de toute cotisation. Désormais, les Jacobins de Toulouse sont entièrement Montagnards; ils se trouveront en opposition et même en conflit avec les autorités municipales et départementales, qui restent girondines.

Premières mesures de rigueur.

Cependant, les troubles suscités par la levée de 300.000 hommes, et qui furent particulièrement graves dans l'Ardèche et la Lozère, obligent le Département, le District et la Commune à suivre l'impulsion énergique de la Convention et des Jacobins. En mars, des attroupements de domestiques excités par leurs maîtres provoquent un arrêté qui rend ces derniers responsables. Le 20 mars, la municipalité forme un Comité de Sûreté générale de onze membres (1), chargé de la police politique. Le lendemain arrivait Mailhe en mission; le 27 mars, conformément au décret de l'Assemblée, les trois corps constituent un Comité de surveillance, composé de trois membres du département, du Président et du procureur, de trois membres du District, de la Municipalité et de la Société des Amis de la République. Les résistances à la loi de recrutement, qui déterminent le décret conventionnel du 27 mars, (2) sont suivies d'un arrêté réglant l'application de ce même décret; le Département explique à la population le sens du mot hors la loi, et se refuse à admettre l'interprétation des violents qui veulent courir sus aux rebelles et les détruire. Les arrestations, commencées le 5 avril, se multiplient les jours suivants : seize suspects sont incarcérés le 10 avril, dix-huit le 15, et plus de deux cents le 25, parents d'émigrés, réfractaires, insoumis, etc. Ceux qui sont pris les armes à la main sont exécutés dans les vingt-quatre

1. Ferrand, Mandement, Pouzaux, Garnault, Zimmermann, Janole, Arbanère, Martin, Delibes, Dupuy, Auriol, officiers municipaux (Registre des délibérations du Conseil général de la commune).

2. Loi qui mettait hors la loi les aristocrates et ennemis de la République.

heures; les rebelles sans armes sont envoyés à la prison criminelle (Hôtel de ville, Sénéchal ou Hauts Murats) sur un simple procès-verbal signé de deux personnes. S'ils sont convaincus de rebellion armée, c'est la mort. Les simples complices devront attendre en prison la volonté de la Convention. Les parents d'émigrés, les parlementaires, d'anciens capitouls sont enfermés à la Visitation; les prêtres et religieux au couvent Sainte-Catherine, les femmes aux Carmélites. La circulation, même dans le département, est étroitement surveillée; il faut, pour voyager, des passeports qu'un arrêté du 25 avril prescrit de ne délivrer qu'à de bons patriotes. Mais Malpel, procureur général syndic, demande qu'en agissant avec vigueur on ne s'écarte pas des formes légales: « qu'on juge les suspects, qu'on les punisse s'ils le méritent; sinon qu'on les élargisse. » Ce langage modéré irrite les Jacobins, mécontents de trop fréquentes indulgences et de trop nombreux élargissements [1].

Missions des représentants.

Le conflit devient aigu en mai 1793, en même temps que se joue à Paris le dernier acte du drame entre Girondins et Montagnards (5 avril-31 mai-2 juin), terminé par l'arrestation de vingt-neuf Girondins, y compris les ministres Roland et Clavières. Ce fut d'abord une réaction locale contre les Conventionnels en mission, dont les pouvoirs discrétionnaires se superposent et souvent s'opposent à ceux des administrateurs. Depuis le mois de mars, Toulouse a été le quartier général d'une foule de représentants aux armées des Pyrénées ou dans les départements du Midi; d'abord Mailhe et Lombard-Lachaux (21 mars), qui font partie de la grande mission du 9 mars, destinée à organiser et accélérer la levée des 300.000 hommes; puis Projean et Chaudron-Roussau, arrivés le 21 avril; en mai, successivement, Chabot, Baudot, Leyris, Ysabeau, Garrau, Jean Bon Saint-André. Ces personnages considérables, la plupart montagnards convaincus, sont reçus par les patriotes avec enthousiasme, « comme des divinités », dit d'Aldéguier, qui les a approchés. Ils prennent immédiatement contact avec les administrations, mais surtout avec la Société Populaire et son Comité de surveillance, qui les ren-

1. Le 30 avril, le Club demande la destitution de la municipalité pour avoir élargi cinq détenus.

seigne. Ils sont chargés d'échauffer le zèle, de veiller à l'orthodoxie des mandataires départementaux ou municipaux, d'unifier l'application des décrets de la Convention. Leur arrivée se signale par des manifestations propres à frapper l'imagination populaire : le 26 avril, ils font brûler solennellement, sur la place de la Liberté, les titres de noblesse enlevés des archives de Malte et du bureau des Trésoriers de France.

Rôle de Chabot.

Le plus entreprenant fut l'ancien capucin de Peyes-en-Lauraguais, l'ex-vicaire de l'évêque Grégoire à Blois, le représentant du Loir-et-Cher, Chabot. (1) Ce personnage instruit, beau phraseur, assez trouble, montagnard compromis plus tard dans la conspiration de l'étranger, au surplus jouisseur sans scrupules, se trouvait à Toulouse le 12 mai. Bien qu'il n'eût pas de mission dans le département, il signait avec Mailhe et Lombard-Lachaux le décret de levée de 6.664 hommes et celui de l'emprunt forcé. Le 14 mai, on le voit au club des Jacobins; il y parle des discordes de la Convention, y dénonce Toulouse comme un foyer de contre-révolution. Il fit décider, pour veiller au salut de la chose publique, la convocation des représentants en mission dans le Midi, ainsi qu'un

1. François Chabot, ex-capucin du couvent de Rodez, gardien du couvent de Peyes (Lauraguais), en religion Père Augustin, quitta le couvent le 1er juin 1790; au début de février 1791, il prêta le serment constitutionnel, s'affilia à la loge la Parfaite-Union, de Rodez. Elu député à la Législative, le 2 septembre 1791, par l'Aveyron, il abandonna le Rouergue en juin 1791, et, appelé dans le Loir-et-Cher par l'évêque Grégoire, qui en fit son vicaire épiscopal, après un séjour d'un mois environ près de lui, il fut élu député de ce département, le 2 septembre 1791. Chabot n'eut pas de conduite. Ses passions devinrent une occasion de scandale avec Mlles Ducoings et Julie Berger. Il épousa Léopoldine Frey, une Autrichienne (l'Autrichienne de Chabot, disait Hébert), bravant ainsi l'opinion publique au moment où la nation était à son maximum d'exécration pour les étrangers.. Ses dispositions de dernières volontés sont consignées dans deux testaments, l'un, du 20 février 1791, déposé aux minutes de Me Rouquayrol, notaire à Saint-Geniès (Aveyron), l'autre, du 17 mars 1794, écrit quelques jours avant sa mort. Dans le premier testament, il s'exprime notamment ainsi : « Je veux vivre et mourir dans le sein de l'Eglise catholique et apostolique, dont toute la rage des prélats aristocrates et de leurs suppôts ne saurait ternir la gloire. Je suis rentré dans l'état religieux sans vocation. Je rétracte toutes les signatures données à l'infâme formulaire inventé par les Jésuites pour faire triompher leurs erreurs... J'espère que Dieu voudra bien oublier mes écarts... » Dans le dernier testament, Chabot se fait son apologiste et proteste de son innocence. Sa figure, écrit de Bonald, nous apparaît repoussante; en lui se trouvaient réunis tous les vices qui peuvent déshonorer à la fois l'homme public et l'homme privé. Chabot, condamné à mort par les révolutionnaires, fut exécuté avec les dantonistes, le 5 avril 1794. (De Bonald, *François Chabot* [1756-1794]; — Abbé L. Roques et H. Brunet, *Bull. Soc. des lettres de l'Aveyron*, 1932, pp. 5 et 18; — V. M. Albert, *Le Fédéralisme à Toulouse*, pp. 51 et suiv.).

congrès des Sociétés Populaires du Département et des départements voisins. Séance tenante, sans consulter ses collègues, il fait expédier les lettres de convocation. Excité par lui, le Club prend l'offensive contre les administrations modérées. Les trois Girondins les plus particulièrement visés étaient Lacuée, chef d'état-major, Douziech, chef de la garde soldée, et surtout le Procureur général syndic Malpel, dont le passé révolutionnaire, l'intelligence et l'autorité avaient fait le vrai chef du parti Girondin à Toulouse [1]. Le 15 mai, Lacan, au nom du Comité de surveillance, dénonce Malpel pour accointances avec les émigrés, complaisances à l'égard des prêtres, à l'égard des religieuses [2] et des fournisseurs de grains. Le 16, Malpel tente d'en appeler aux sections et réclame leur permanence; les représentants s'y opposent. Le 17, malgré les efforts de Mailhe, ami du Procureur général syndic, Chabot réclame et obtient la destitution de Malpel, remplacé par le procureur syndic de Castelsarrasin, Descombels. Le même jour, la Société Populaire demande une nouvelle épuration des corps constitués, dont certains membres ont « perdu la confiance publique ». Douziech, visé, s'emporta, parla d'employer la force armée contre les « désorganisateurs »: Chabot le fit arrêter. Mais le vieux soldat était si populaire qu'il fallut le relâcher; le 21 mai, tout le monde se réconcilia; les représentants, les membres des administrations et de la Société se donnèrent le baiser de paix devant le peuple attendri.

Conciliation impossible.

Ce fut un baiser Lamourette, qui ne termina rien. Chabot continuait sa propagande montagnarde : le 19 mai, à Saint-Etienne, il attaque les prêtres, vante la loi du divorce, engage les clercs à se marier, il se montre « enragé pour ne pas être mordu par les enragés ». Ce jour-là, les Jacobins proposent de réduire les traitements ecclésiastiques et de supprimer les vicaires épiscopaux. Un administrateur du district, Bébian, est dénoncé par les représentants; le 21 mai, Mailhe ordonne l'expulsion des Dames-Noires et obtient du Département de nouvelles séquestrations de biens d'émigrés. Enfin, Chabot,

1. J. Gros, *Histoire du club des Jacobins*, chap. VI; — Albert Mathiez, *François Chabot, représentant du peuple, à ses concitoyens, juges de sa vie politique* (Arch. nat., document Ft 4637).

2. La fille de Malpel était élevée aux Dames Noires de Lévignac, que l'on n'avait pas encore expulsées. Le réquisitoire de Lacan comprend douze chefs d'accusation.

non content d'avoir lancé des mandats d'arrêt contre les généraux Servan et Lacuée, ce dernier très aimé à Toulouse, fait élargir des volontaires et des canonniers emprisonnés pour pillage et indiscipline, mais bons Montagnards.

Réaction des autorités girondines.

Le Département, le District et la Commune étaient dominés par les modérés ou Girondins, que menaçait cette brusque attaque. Ils réagirent : deux notables du Conseil général, visés dans les demandes d'épuration, démissionnèrent pour en appeler aux électeurs. Un pamphlet violent, intitulé *Le Despotisme ressuscité*, s'en prit aux représentants, à Chabot, à son ami Mouquet, apothicaire, membre du Club; celui-ci fut arrêté, puis libéré, à la demande de Chabot. Cependant arrivaient à Toulouse les députés des Sociétés Populaires convoqués par lui. Le 26 mai, ils constituent un Comité central après une harangue de Mouquet. Celui-ci fut de nouveau arrêté avec son collègue Martin et, le 27 mai, le Directoire, pour des raisons d'ordre public, interdit le congrès, dissout le Comité central, invitant les délégués à quitter Toulouse dans les vingt-quatre heures. Le 28, une députation des Jacobins proteste contre l'expulsion et dénonce le maire; un arrêté de Mailhe et Lombard accorde un délai, mais approuve la décision du Département; les Sociétés s'obstinèrent, décidèrent de s'assembler le 29. Il est vrai que le club de Toulouse n'avait pas rencontré une adhésion unanime : Carcassonne, surtout Montpellier dénoncent le plan de Chabot « comme tendant à élever une nouvelle Convention et à déchirer la République ». Les Girondins de Toulouse pouvaient donc se croire soutenus et autorisés à agir.

Un Comité de Salut Public.

Le 2 juin, les trois corps constitués établissent un Comité de Salut Public, formé de quatre administrateurs de chacun des corps, et d'un membre de chaque tribunal; ils invitent les citoyens à s'adresser à lui exclusivement pour tout objet concernant les intérêts de la patrie : attaque directe contre la Société populaire et son comité de surveillance. Le 5, après de vives attaques menées par Janole et Arthaud contre Chabot, le Comité prend un arrêté contre ce représentant, qu'il accuse d'avoir poussé le peuple à l'insurrection et tenté d'avilir la Convention et les autorités, d'avoir outragé la morale et toutes les convenances sociales. L'arrêté sera porté

à la Convention par Jacques Garnault, officier municipal, et Corail jeune, substitut du procureur syndic. Enfin, dans une adresse à la population, le Comité dénonçait la « horde de scélérats » qui soufflait la discorde, le mépris des lois et des « autorités tutélaires » : coup droit aux Jacobins et même aux représentants Montagnards, qui paraissait aussi une vigoureuse protestation contre la commune parisienne. Les Toulousains estimaient sans doute qu'ils restaient dans la légalité : il est bien vrai, en effet, que la Constitution de 1791, non abrogée sur ce point, avait laissé aux autorités locales la plus large autonomie. En même temps la municipalité faisait élargir vingt détenus politiques.

Effet des journées du 31 mai et du 2 juin.

C'est au milieu de cette atmosphère déjà surchauffée qu'on apprend, à Toulouse, le 5 et le 9 juin, les événements du 31 mai et du 2 juin. Au Club des Jacobins, averti par une lettre de Loubers, la « Sainte Insurrection » fut approuvée unanimement; la Société envoie une adresse d'adhésion à la Convention. Le 13 arrivent les représentants Baudot et Chaudron-Roussau; le Club les reçoit avec enthousiasme, applaudit Baudot stigmatisant « les menées atroces des départements qui veulent le fédéralisme ». Par contre, les autorités girondines, la population même, s'indignent, de la proscription des vingt-neuf députés, de la violence faite par Paris à la Convention; on avait envoyé aux nouvelles le municipal Baras. Avant son retour, arrive à Toulouse la protestation des Nantais contre le coup d'Etat (6 juin); on en décide l'impression et l'envoi aux communes. Le 13, Baras, de retour, fait un tableau de la tyrannie parisienne : la Convention n'est plus libre. Le 15, les corps constitués prennent connaissance du manifeste des Bordelais, qui réclament le jugement des Conventionnels arrêtés et se déclarent prêts à marcher sur Paris pour se faire justice. Les autorités de Toulouse adhèrent avec enthousiasme. Elles reçoivent le manifeste de Marseille (12 juin), qui propose de réunir une force armée pour le même objet. Les deux grandes villes, Bordeaux et Marseille, font appel à Toulouse; il ne s'agit de rien moins que de constituer une grande fédération des départements du Midi, soulevés contre la tyrannie de Paris. Pour la réalisation de ce grand dessein, l'appui sans réserve de Toulouse était indispensable.

Hésitations et incertitudes des Fédéralistes.

Mais il eût fallu des hommes énergiques et sans scrupules. Les Girondins de Toulouse, hommes de bonne bourgeoisie, la plupart fortunés, dont beaucoup sont des légistes, avaient trop à perdre et étaient aussi trop respectueux de la légalité pour courir l'aventure. Le maire de Toulouse, Derrey de Belbèze, le député Rouzet, Baras, administrateur du district, Janole, du Tribunal criminel, Douziech, même le plus hardi l'agent de change Toussaint Sevène, ne sont ni des héros ni des hommes d'action; leurs audaces sont verbales et les discours qui abondent en formules justes leur tiennent lieu d'actes. Quelqu'un proposa d'arrêter les représentants ([1]) et de dissoudre la Société populaire. Mais on n'osa pas; on arrêta seulement trois Jacobins, Cayre, Saurines et Benabent, qu'un décret de la Convention (13 juin) libéra. Cependant, le 15 juin, on décida d'envoyer Fages et Ruffat à Bordeaux pour jeter les bases d'une entente entre les deux villes. Le 16, les corps constitués administratifs et judiciaires, qui se réunissaient en permanence à l'Hôtel de Ville, convoquèrent les sections; ils cherchaient à s'appuyer sur les forces populaires. Pour être logique, il eût fallu faire appel aux « feuillants », aux royalistes; un certain nombre d'entre eux, en effet, emprisonnés, furent élargis dans la première quinzaine de juin ([2]). Mais les Girondins de Toulouse sont républicains; un seul d'entre eux, Ruffat, eut le courage de dire ce que les Lyonnais et les Toulonnais osèrent faire : « Il faut armer les aristocrates, se réunir aux honnêtes gens et marcher contre les Parisiens. » ([3]) L'immense majorité des meneurs, s'ils ne veulent pas des Jacobins, ne veulent pas davantage des royalistes; réduits à eux-mêmes, ils étaient impuissants.

La révolte.

Jusque-là, les représentants Baudot et Chaudron-Roussau, Montagnards convaincus, s'étaient bornés à observer la marche des événements; le procureur général Descombels, l'homme des Jacobins, manœuvrait avec prudence, tentait d'éviter une rupture. Cependant, le 16 juin, les deux Conventionnels appelèrent l'attention des administrations sur l'illégalité de

1. Comme à Bordeaux.
2. Notamment le jeune d'Escalone, dont la mort devait être si tragique. (V. plus loin.)
3. V. M. Albert, p. 73, note 2 : c'est à Auch que l'envoyé de Toulouse prononça ces imprudentes paroles.

leurs assemblées générales et les interdirent. Toussaint-Sevène protesta avec éloquence : « Paris, s'écria-t-il, aurait donc acquis le droit exclusif de la souveraineté? » Les corps constitués passèrent outre à la défense et décidèrent de dénoncer les deux représentants à la Convention. Le même jour, les sections assemblées approuvèrent l'attitude des administrateurs, réclamèrent la dissolution de la Société populaire et déclarèrent nuls et non avenus les décrets de la Convention depuis le 31 mai. Le 18, les corps administratifs adressaient à la population un appel enflammé, expliquant les raisons d'une rupture avec Paris, que les sections seront appelées à sanctionner. Le 19, une réunion générale vota une adresse à la Convention, rédigée par Janole, sorte d'ultimatum qui invitait l'Assemblée à révoquer le décret d'arrestation des Girondins, à reviser tous les décrets rendus depuis le 31 mai, à châtier les violateurs de la représentation nationale, à hâter enfin les rapports sur les dénonces, particulièrement sur le cas Chabot. C'est presque une déclaration de guerre. Le département suit Toulouse : seul, le district de Rieux se refuse à s'engager dans la voie du schisme, ainsi que quelques communes isolées, comme Saint-Martory et Fronton.

Mais il eut fallu passer aux actes. Or, sur ces entrefaites, arriva l'arrêté de la Commission de Salut Public de Bordeaux, qui décidait la réunion à Bourges de deux délégués des départements fédérés, délégués accompagnés d'une garde de 100 à 200 hommes. Adhérer à cette résolution, c'était faire, de la révolte fédéraliste du Midi, une immense Vendée allant de Bordeaux à Marseille, séparant de la tête du gouvernement les armées qui combattaient alors sur les Alpes et les Pyrénées, avec plus de courage que de succès. C'était surtout la guerre civile du Midi contre le Nord, la France scindée en deux au moment du plus grand danger extérieur et au plus fort de la crise des subsistances. Ce sera, devant l'histoire, l'honneur des Toulousains de s'y être opposé et de l'avoir dit clairement (26 juin 1793) : « Le département suppliait les Bordelais de renoncer à leur projet, qui paraît vraiment désastreux, et de demeurer inébranlablement attachés à la Convention Nationale comme le point central de tous les vrais républicains profondément pénétrés de la situa- Son échec.

tion actuelle de la France (1) ». Mais, par cette décision, le mouvement fédéraliste était frappé à mort.

Riposte de la Convention.

De leur côté, les membres de la Société populaire n'étaient pas demeurés inactifs et travaillaient le département par les sociétés affiliées. Le 18 juin, les Jacobins proposent aux autorités une réconciliation, qu'acceptent, seuls, le District et la Municipalité; après le récit fait par Loubers de la « Sainte Insurrection », tous prêtent le serment d'obéir à la Convention. Pendant que se jouait cette comédie, Baudot, le 21 juin (2) s'était rendu à Paris, jugeant le moment venu d'agir. Sur l'exposé qu'il fit de la situation à Toulouse, il obtint le décret du 24 juin, en vertu duquel la Convention destituait et mandait à sa barre le président de l'Administration départementale Dardignac, le président du tribunal criminel Arbanère, le maire Derrey, le général Douziech, le juge Janole, l'administrateur du district Ruffat, Baras, municipal, Loubet, directeur de la Monnaie, Arthaud, directeur des Postes, l'agent de change Toussaint-Sevène. Le 29 juin, dès l'arrivée du décret, cinq fédéralistes furent arrêtés sans résistance et dirigés sur Paris (3). Les sections esquissèrent bien une protestation : le 28, leurs délégués s'assemblaient, sur convocation du département, dans l'église des Pénitents bleus; la majorité semble avoir été pour la résistance. Après l'arrestation, les Assemblées se réunissent encore. Le 30, dans l'une d'entre elles, un jeune noble, d'Escalone, appuyé par d'Aldéguier, proposa de marcher sur l'hôtel de ville, de se saisir des armes, d'arrêter les représentants, d'Aldéguier s'était chargé de faire adopter la même motion à la section Sainte-Claire, le

1. Cité dans M. Albert, p. 91.

2. Le 21 juin semble une date tardive pour le départ de Baudot, qui était à la barre de la Convention le 24 juin; trois jours n'auraient pas suffi pour le déplacement. Damien Garrigues indique dans *Janole* (p. 51) que Baudot quitta Toulouse le 18 juin.

3. Cinq Fédéralistes seulement furent arrêtés le 29 juin, à Toulouse. Ruffat, qui était à Auch, ne fut appréhendé que plus tard. Toussaint-Sevènes qui avait d'abord échappé à l'arrestation et qui se cachait sous le nom de « M. Dubois », ne fut incarcéré qu'à la fin de juillet et Douziecg en novembre. Arbanère et Janole, en commission vers l'armée des Pyrénées-Orientales, ne furent jamais arrêtés (Cf. *Janole*, p. 54). D'Aldéguier (t. IV, p. 509) se trompe quand il dit que les « dix citoyens furent arrêtés simultanément ». Le baron de Bouglon (*Les reclus de Toulouse*, 3e fasc., p. 160), se trompe de la même façon. Damien Garrigues, dans *Janole*, est le premier a avoir exprimé la réalité des faits, à propos de la manière dont fut exécuté le décret du 24 juin.

citoyen Lacan, enjambant la barrière, saute dans le chœur de la chapelle, s'empare du projet de résolution et menace les sectionnaires, qui s'enfuient. Le 1er juillet, l'Administration du département, conseillée par Descombels, décida de désavouer tout ce qui s'était fait, et aussi d'intervenir en faveur des dix accusés, en rejetant la responsabilité des événements sur Chabot et en réclamant le jugement des Girondins ainsi que la promulgation de la Constitution. Mais adresse et manifestations tombèrent dans le vide : les sections se dispersèrent le 1er juillet. Le fédéralisme, à Toulouse, était définitivement terrassé.

TRIOMPHE DE LA MONTAGNE

Promulgation de la Constitution et fête du 10 août 1793.

Il n'avait plus de raison d'être depuis le vote (24 juin) de la Constitution de l'an I, qui instituait la République démocratique, le gouvernement direct par le peuple, grâce au système du referendum et qui, par suite, rassurait les départements sur la dictature de Paris. L'acte constitutionnel fut publié à Toulouse le 12 juillet (1), au milieu des salves d'artillerie, et lu dans tous les quartiers par le secrétaire-greffier du district, escorté de toutes les autorités, des dragons républicains et du 27e régiment de cavalerie; il fut accepté, le 21 juillet, de la presque unanimité des citoyens, un sur trois en moyenne ayant voté. Mais la véritable apothéose de la Montagne victorieuse fut la fête du 10 août 1793, célébrée à Toulouse avec non moins d'éclat qu'à Paris. Le cortège de tous les corps constitués et de la Société populaire se forma place de la Liberté; il était accompagné de chœurs de jeunes filles, d'enfants et de vieillards chantant des hymnes patrio-

1. V. M. Albert, pp. 131-132. — V., aux Archives municipales, les procès-verbaux du vote des Assemblées primaires des quinze sections, sans compter une section des « cy-devant Malthaises, canton forain de Toulouse », et d'un autre canton forain de Toulouse (banlieue nord-ouest, sans doute), mais non compris la 7e section, qui manque. Il y a eu 4209 oui. Quelques citoyens ont quitté la salle avant l'appel nominal. Rappelons que ce sont tous les citoyens, actifs ou passifs, qui ont dû voter, et qu'en 1792 Baour compte, pour Toulouse et les seize communes de son canton, 6.695 citoyens actifs (payant une contribution égale à la valeur de trois journées de travail ou environ 4 fr. 50). La proportion des votants paraît forte, si l'on songe que l'on compte en moyenne deux citoyens actifs sur trois.

tiques, puis d'un char rempli de blé et d'une charrue attelée d'un joug de bœufs que menait Dispan, le vice-président du Directoire départemental. Ce cortège se rendit au Boulingrin; là s'élevait une Montagne-volcan qui foudroya les statues du Royalisme, du Fédéralisme, du Fanatisme et de l'Aristocratie. Un bûcher avait été préparé sur la place du Capitole. On rehaussa l'éclat de la fête en y brûlant les portraits et armoiries des Capitouls et toutes les « effigies des grands et



Transport au Grand Rond d'un arbre de la Liberté

Sur l'original ont signé :

Mortreuil, Zimmermann, Juéris, Bezombes, Couderc, Brandela, Vainegardette

Musée Paul Dupuy

petits despotes ». C'est là qu'en vertu d'un décret indigne rendu par la Convention, les peintures des *Annales*, arrachées de leur livre, furent solennellement détruites, comme signes de la royauté et de la féodalité. Cependant, une quarantaine de ces miniatures furent heureusement sauvées par quelques pieux iconolâtres (1). Le lendemain de cet autodafé, la Convention suspendait jusqu'à la paix l'application de la Constitution et organisait le gouvernement révolutionnaire.

1. V. Roschach, *Les douze livres de l'histoire de Toulouse.*

Le procès des Fédéralistes

Les dix chefs du mouvement fédéraliste visés par le décret du 24 juin 1793 et interrogés à Paris, en juillet et août suivant, furent incarcérés à l'Abbaye ou au Luxembourg. Voici le sort de ces notables toulousains :

Un fut guillotiné à Paris le 24 germinal an II (13 avril 1794) : Baras (arrêté le 29 juin 1793) ;

Cinq furent guillotinés à Paris le 11 messidor an II (29 juin 1794) : Loubet (arrêté le 29 juin 1793), Douziech (arrêté en novembre 1793), Derrey (arrêté le 29 juin 93), Ruffat (arrêté vers la fin de 93), Sevène (arrêté en juillet 93) ;

Deux furent condamnés à mort par contumace le 11 messidor an II, mais échappèrent jusqu'au bout à l'arrestation : Arbanère (mort émigré à Tortose, Espagne, le 7 avril 1795), Janole (mort à Eaunes [Haute-Garonne], le 7 juin 1839) ;

Deux furent rendus à la liberté définitive le 16 août 1793 : Arthaud et Dardignac (arrêtés l'un et l'autre le 29 juin 1793).

Garnault, arrêté en octobre 1793, fut condamné et exécuté le 1er floréal an II. Un autre, Caussé, dit de Bordeaux, président de la septième section (la Fraternité Saint-Pierre), qui signa l'adresse de protestation contre le 2 juin, arrêté en septembre, s'évada (février 1794) et fut condamné à mort par contumace. Jean-Joseph Virebent, capitaine de la garde soldée et chef de l'artillerie, démissionne en août 1793, accusé par ses canonniers d'avoir ordonné de charger à mitraille pour tirer sur les patriotes, est arrêté le 28 septembre et guillotiné à Toulouse. Blaise Dario, député suppléant de la Haute-Garonne, également impliqué dans le fédéralisme, condamné à mort, fut exécuté à Paris (29 Juin 1794). D'Aldéguier, emprisonné, échappa à la mort. Mais David de Beaudrigue d'Escalone, arrêté le 22 août, paya de sa vie son intervention dans la crise fédéraliste (7 ventôse an II, 25 février 1794). Royalistes et modérés se terrent désormais. Le terrain est largement déblayé pour la Terreur [1].

LE GOUVERNEMENT RÉVOLUTIONNAIRE

Organisation du gouvernement révolutionnaire.

Au lendemain du 10 août 1793 s'organise définitivement le régime révolutionnaire, avec sa législation et ses méthodes promptes et rigoureuses. Les décrets conven-

1. V. Damien Garrigues, *loc. cit.*, *Janole*, p. 57, et surtout son article dans *Revue Historique de Toulouse*, 1934, pp. 201-229.

tionnels du 10 octobre, du 4 décembre 1793 surtout (14 frimaire an II), du 26 février, des 13 et 27 mars, des 1er, 14 et 20 avril, du 10 juin 1794, dus à Robespierre, Saint-Just, Barère, Carnot, Couthon et Billault-Varenne, en règlent les rouages et le fonctionnement : ils sont l'aboutissement de six mois de gestation, au cours desquels, pendant la répression impitoyable des révoltes vendéennes et fédéralistes, au milieu des combats qui sauvent nos frontières de l'invasion, se forgent les armes du salut, se scelle l'unité de la France, s'établissent les fondements de la démocratie.

Les « proconsuls » de Toulouse.

A Paris, tous les pouvoirs se concentrent dans la Convention et les Comités de Salut Public et de Sûreté générale, renouvelés en juillet, août et septembre, pourvus de leur personnel d'hommes résolus, expérimentés et désintéressés, animés du plus pur patriotisme, mais aussi de la volonté d'anéantir tout ce qui entrave la marche de la Révolution. Dans les départements, une autorité sans limite, au nom du peuple, est départie aux représentants en mission, vrais proconsuls, qui ne répondent de leurs décisions que devant l'Assemblée. Deux grandes missions sont envoyées, la première, du 24 juin au 5 novembre, pour lutter contre le fédéralisme, organiser la levée en masse et les réquisitions, la seconde, du 29 décembre au mois de mai 1794, pour diriger l'application du nouveau régime issu du décret du 14 frimaire an II. A Toulouse, Baudot, député de Saône-et-Loire, Chaudron-Roussau, de la Haute-Marne, Leyris, du Gard, et Ysabeau, ex-oratorien, séjournent ou passent de juin à octobre. Dartigoeyte et Paganel leur succèdent dans la seconde quinzaine de ce dernier mois. Le premier, député des Landes, est demeuré à Toulouse jusqu'au printemps de 1794; il a laissé dans la ville un souvenir horrifié par ses violences de langage, le cynisme de sa mise et la vigueur de son zèle sans-culotte. Paganel, ancien curé de Noaillac, député du Lot-et-Garonne, a paru trouver quelque bienveillance devant l'opinion publique par les soins qu'il a donnés à l'établissement de l'Institut provisoire d'instruction publique, et aussi, sans doute, par sa réputation de bon vivant et d'amateur de bonne chère (1). Bentabole, député du Bas-

1. Il s'installa, place Rouaix, à l'hôtel de Cassaigneau de Saint-Félix, émigré, ancien conseiller au Parlement.

Rhin, passa quelque temps à Toulouse pendant l'automne. Mais ce sont ses deux collègues, surtout Dartigoeyte, qui ont représenté pour le département le régime de la Terreur. Par contre, il y a divorce entre la députation de la Haute-Garonne, restée sympathisante à l'égard des fédéralistes toulousains, que Delmas et Mailhe ont tenté de sauver, et le personnel de la Terreur, représentants en mission et autorités. Le 16 ventôse an II, la Société populaire déclarera que les députés de la Haute-Garonne ont perdu sa confiance.

Epuration des autorités.

Le premier soin des représentants fut d'épurer les autorités ; cette opération s'est faite en deux parties. Du 13 au 22 août, Leyris et Chaudron-Roussau, guidés par Descombels, révoquent et remplacent treize membres de la municipalité, quatre du district, huit du département ; un des municipaux Ferrand, est nommé maire. Le 2 juillet précédent, Arbanère, président du tribunal criminel, avait été remplacé par François Hugueny, ancien lieutenant principal de la judicature de Rivière-Verdun, syndic de la commune de Beaumont, sa ville natale (1788), maire de Beaumont en 1790, président du Tribunal de Grenade ; le greffier Fédas fut remplacé par Jean-Joseph Blanchard, ex-maître d'écriture, secrétaire greffier de la Chambre de Commerce depuis 1775 et greffier de la justice de paix de 1790 à 1793. Presque tous les juges de paix furent révoqués et remplacés [1]. L'épuration s'étendit au département tout entier, sauf au district de Rieux ; les administrateurs des districts de Saint-Gaudens, de Castelsarrasin, de Revel, les municipalités de Saint-Julia, de Caraman furent suspendus. La seconde fournée de révocations suivit le vote par la Convention des décrets du 5 septembre (mise de la Terreur à l'ordre du jour), des 5 et 9 septembre (création de l'armée de l'intérieur ou révolutionnaire), du 17 septembre (loi des suspects, dédoublement du tribunal révolutionnaire), des 29 septembre et 2 octobre (renforcement du maximum). Pour appliquer ces mesures radicales, il fallait des purs et des énergiques : or, la municipalité demeurait tiède et passive devant la grande œuvre de la levée en masse et des réquisitions. Le 14 octobre, Baudot et Chaudron-Roussau nommèrent maire, à la place

1. Bragouze, notamment, est destitué de ses fonctions de président du tribunal.

de Ferrand, incarcéré, Groussac (1), négociant en grains, qui se maintiendra maire jusqu'au 9 thermidor. Avec Paganel et Dartigoeyte, désormais sûrs de la grande ville, l'épuration du département ira grand train, assurée par des missions, au besoin par la force armée.

Fin de l'autonomie municipale.

Ces mesures marquent la disparition provisoire de l'autonomie municipale. Toute consultation populaire demeure supprimée. La loi du 14 frimaire régularisa l'état de fait en érigeant le district en cellule fondamentale de l'organisation administrative, en supprimant le conseil du département et les procureurs syndics, en maintenant le directoire seul avec de simples attributions d'édilité; auprès de la commune et du district étaient créés des agents nationaux, nommés par la Convention, chargés de requérir et de surveiller l'application des lois, soumis à une « discipline dont dépend la victoire ». Pour toutes les mesures relatives aux personnes et à la police, districts, municipalités se trouvent subordonnés immédiatement aux comités de Salut Public et de Sûreté générale; la commune était plus particulièrement chargée de l'application des lois révolutionnaires et des décisions générales de la Convention. Ainsi se trouvait restaurée l'ancienne tutelle administrative exercée par l'Etat sur les villes et autres groupements. En conséquence, Dartigoeyte procéda à une nouvelle épuration, qui s'inspire surtout du souci de s'entourer de compétences : Dupuy, ancien syndic de Toulouse, procureur de la commune, fut nommé agent national pour la commune et Descombels pour le district; un des meilleurs collaborateurs de Groussac au Comité des subsitances, Mandement, qui avait été révoqué, fut réintégré dans ses fonctions municipales.

1. Le maire Ferrand et la municipalité, composée en grande partie de Girondins, entravent systématiquement la réalisation des prescriptions du Directoire départemental. Ils opposent l'inertie ou créent des obstacles aux visites domiciliaires, à l'arrestation des suspects, aux enrôlements et équipements, qui ne se font qu'avec lenteur, au milieu de difficultés incessantes. Descombels et les Jacobins luttent avec violence contre eux et contre l'élément fédéraliste; une sommation impérative leur est adressée : « Faites-vous un jeu de l'exécution de nos arrêtés? Des contrôles de cent vingt hommes fournissent à peine quarante hommes au départ. D'où vient cette négligence? Elle est grandement coupable. Votre apathie perdra le Midi. Vingt-quatre heures sont une perte incalculable dans le moment où nous sommes. Enfermez les pères et les mères de ceux qui disparaissent. Livrez tout de suite aux tribunaux criminels ceux que vous prendrez pour avoir voulu se cacher. Citoyens, c'est notre *dernier avis*; la Patrie nous ordonne de ne plus employer de ménagements... Que l'on redouble donc de surveillance... » (Descombels, *Au Maire et aux Officiers municipaux de Toulouse*, 15 sept. 1793, L 67. Ainsi paraissent expliqués l'épuration de la municipalité et le remplacement de Ferrand par Groussac.

Descombels, Groussac, Hugueny.

Pendant près d'une année, ce fut le triumvirat de l'agent national, du maire, du président du tribunal criminel qui, sous l'autorité des représentants, gouverna véritablement Toulouse et le département. Les haines soulevées dans le Midi par la Terreur ont nui à la sérénité des jugements qu'on a portés sur eux. Le moins qu'on en puisse dire, c'est qu'ils furent probes, travailleurs, inflexibles en leurs principes, rigides exécuteurs de lois terribles dont ils n'étaient pas les auteurs. Au «petit maître» Blaise Descombels [1], qui affectait la mise soignée de l'« Incorruptible », d'Aldéguier, si sévère pour les autres, reconnaît du talent; son activité apparaît étonnante si l'on considère la complexité des problèmes dont sa fonction lui commandait de s'occuper; et ce jeune homme de 26 ans ne manquait ni de sang-froid ni de prudence réfléchie. Jean Groussac, l'âme du Comité des subsistances avant sa nomination de maire, était à peine l'aîné de Descombels : comme lui, il fut un abatteur de rudes besognes et un désintéressé. Son inflexibilité lui valut bien des ennemis; il mourra assassiné par ceux qu'il n'avait pas épargnés. Le juge Félix Hugueny, quinquagénaire, né à Beaumont-de-Lomagne, était un magistrat blanchi sous le harnois; on lui a reproché la tournée de l'armée révolutionnaire, sous son commandement, à Grenade, et d'avoir assouvi, en cette occasion, des rancunes de clocher. Accusation trop facile, en un temps où les proscriptions politiques pouvaient servir de prétextes à des vengeances personnelles; il n'est pas de fait probant qui vienne l'étayer : tout au plus peut-on lui reprocher d'avoir couvert les pillages de ses subordonnés.

Comité de surveillance ou révolutionnaire.

L'organe principal de la Terreur fut le Comité de surveillance, créé le 27 mars 1793, organisé définitivement le 29 avril (sous le nom de Comité de sûreté générale), composé de douze membres pris parmi les notables; le décret du 17 septembre lui confie la police des suspects et des étrangers. Après l'échec du fédéralisme, ce Comité confond son action avec le Comité de surveillance de la Société populaire; au reste, il est recruté dans son sein. Après le décret du 14 frimaire an II, qui le charge de l'exécution des mesures de sûreté, il prend le

1. J. Adher, qui fut très informé des choses de la Révolution à Toulouse, indique comme prénom : *Gervais* (*Subsistances...*, p. 4, note).

nom de Comité révolutionnaire : « Vous êtes, écrit dans une circulaire le Comité de Salut Public, les leviers que la Convention meut pour briser les résistances. » En frimaire, il ne comprend que des montagnards de stricte observance [1].

La Société populaire régénérée. de l'an II.

Mais le vrai moteur du Gouvernement révolutionnaire est la Société populaire. Débarrassée, au début de juillet, des membres girondins radiés, augmentée d'une centaine de montagnards (ce qui fait trois cent cinquante montagnards entrés en trois mois), elle impose à ses adhérents une nouvelle formule de serment. Sa victoire sur le Fédéralisme lui vaut de nouvelles affiliations, de plus en plus nombreuses de juillet 1793 à juin 1794 [2].

La mort tragique de Marat, qu'on apprend le 19 juillet, y provoque la consternation et la colère. Bénaben est désigné pour prononcer l'éloge funèbre de l'ami du peuple, le 4 août [3]. Le 26 juillet, à cette occasion, les Jacobins épurent leur Comité de surveillance, qu'ils trouvent trop indulgent. Dès le 28, le Comité organise une vaste chasse aux suspects, royalistes ou fédéralistes. La Société participe activement à toutes les mesures révolutionnaires.

Toutes les autorités s'inclinent devant elle et son Comité de surveillance. Mais sa puissance même attire vers elle tous ceux

1. Le 22 nivôse an II, les membres du Comité de surveillance de la commune, désignés par le représentant Paganel, sont Forobert, Robert fils, Benque, à Saint-Pierre; Daure, tapissier; Montech fils, à Saint-Cyprien; Blanchard, Américain; Carrère, rue des Couteliers; Hanriot, au Pont; Darmagnac, cuisinier; Soulé, rue de Cançalade; Rocaud et Constans, aux Puits-Clos (Arch. dép., série L, liasse 4570). — Le Comité de la Société populaire est élu par les membres (qui semblent alors être au nombre d'environ deux cents). En fructidor an II, les clubs sont Barthe, Delga, Auger, Chevallier, Abraham, Bellan, Estellé, Mayet, Champié, Pujol, Parroche (*ibid.*, reg. 4554).

2. Voici la liste, selon J. Gros, des sociétés affiliées après l'échec du Fédéralisme : Ax, Avignonet, Gaillac, Martres, Villaudric, Le Mas-Grenier, Mourville, Nailloux, Montesquieu, Villenouvelle, Pompignan. On les installe en grande cérémonie. A la fin de 1793, demandent l'affiliation : Bagnères, Venerque, Saint-Jory, Auragne, Vallègue, Villefranche-d'Aveyron, Lanta, Loubens, Saint-Sauveur, Villefranche-de-Lauraguais, Marseillan, Blagnac, Bouloc, Bondigoux, Paulhac (Gers), Saint-Lys, Laguépie, Saint-Alban, Bourg-la-Loi (Bourg-Saint-Bernard), Burgaud, Borret, Montgiscard (frimaire, pluviôse, ventôse an II), Tarascon (Ariège), Roqueserière, La Chalabre, Colomiers, etc. (germinal à messidor an II).

3. Arch. dép. Délibérations en séance publique des Sociétés populaires (série L, reg. 4552). Par les délibérations municipales (16 germinal et 24 thermidor an II), les Sans-Culotte du quartier Peyrolières demandent qu'on leur donne l'obélisque des avocats du Parlement pour le consacrer à Marat, et un membre du bureau militaire, Zimmermann, propose qu'on convertisse en un buste de Marat un buste antique et inconnu exposé dans ce bureau militaire.

qui songent, par une affectation de sentiments terroristes, à se mettre en sécurité. Aussi, les 16, 17 et 18 nivôse, s'épure-t-elle, se régénère-t-elle solennellement aux Augustins, et se réduit-elle à 500 membres. N'y demeurèrent inscrits que les purs, ou ceux qui surent se faire passer pour tels : ce sont tous de petits bourgeois, commerçants, artisans, fonctionnaires, peu de prêtres ou d'avocats, pas de nobles ([1]). Les plus actifs de ses membres sont : le chirurgien Tarbès, le comédien Desbarreaux, qui terrorise comme il avait jusque-là cultivé le genre fleuri, sentimental ou héroïque; Trébos, Meillon, hommes de loi; Barateau, fabricant de chapes et de chasubles, momentanément sans clients; le cuisinier Darmagnac, le perruquier Lacan, le menuisier Belin, l'aubergiste Deler, l'abbé Coutanson, « grand aboyeur », dit d'Aldéguier; l'abbé Saurines, grand vicaire de Sermet et, plus tard, évêque des Landes; le garde-magasin des vivres, Romme, un aigri, « tigre féroce » qui avait lancé l'idée d'une guillotine à quatre places, trouvant sans doute que les moyens en usage n'étaient pas assez rapides, comme Collot d'Herbois qui avait imaginé d'employer la mine pour détruire les édifices, et la mitraille pour immoler les proscrits. A dater de thermidor (septembre 1793), la Société a son organe officiel, qui est le *Journal révolutionnaire de Toulouse* ou le *Surveillant du Midi*, paraissant deux fois la semaine, jeudi et dimanche, chez le citoyen Etienne Sens, imprimeur, vis-à-vis de l'église Saint-Rome. Ce journal remplace la feuille girondine emportée par la débacle du fédéralisme, *le Journal de Toulouse et de la Haute-Garonne* ([2]). Aucun autre périodique ne paraît; la liberté de la presse est en fait suspendue. Plus que jamais, la « Société populaire républicaine des sans-culottes de Toulouse » — c'est son nom officiel — étend son action sur le Midi par les clubs de villages ou de districts, qui sont vigoureusement épurés en nivôse et ventôse an II ([3]). Son activité embrasse tous les domaines, police politique par le Comité de surveillance de la Société, subsistances, voire même jus-

1. V. dans M. Albert, p. 220, le nom de quelques exclus (le perruquier Boyer, le négociant Brandole, etc.).

2. La collection du *Journal révolutionnaire*, à la bibliothèque de la ville, va du 11 frimaire an II au 14 frimaire an IV. — Gros (*Les Jacobins*, chap. II) donne la date du 17 mars comme date de parution; le rédacteur est Bénaben, instituteur, puis Libes.

3. M. Albert, pp. 221-227.

qu'à la guerre. Le 3 floréal, elle engage par circulaire les Sociétés affiliées à « tenir d'une main le soc de la charrue qui prépare la terre à produire des moissons fécondes, de l'autre le glaive destiné à frapper les ennemis de la liberté ». La loi du 14 frimaire a légalisé cette activité en intégrant les Sociétés populaires dans le gouvernement. Mais en faisant de leurs membres des manières de fonctionnaires, peut-être a-t-elle diminué leur force vivante. Entre les mains des tout-puissants représentants, ces Sociétés deviennent un simple instrument de centralisation et de despotisme, dans la période terrible qui va de germinal à thermidor an II. Dartigoeyte fera plier la Société de Toulouse sous son autorité, la forcera à réduire de moitié ses séances, à s'épurer une dernière fois (5 germinal) pour chasser de son sein ceux qui n'auront pas lutté contre le fédéralisme. Les Jacobins s'inclineront de mauvaise grâce, rétablissante après son départ les séances quotidiennes. Mais eux-mêmes sont aussi asservis à la dure discipline que la Terreur impose à la France entière.

La Terreur, fait d'une minorité.

A Toulouse comme ailleurs, plus qu'ailleurs, le despotisme terroriste a été le fait d'une minorité : la population demeurait en grande majorité passive. « Sans la rage qui caractérisait *une poignée de patriotes*, écrit Descombels aux représentants à l'armée du Roussillon (octobre 1793), non seulement Toulouse ne pourrait pas envoyer de missionnaires dans les villes du Midi, mais elle serait déchirée, comme l'avait été Lyon, par les fureurs de l'aristocratie. » Ces « enragés » l'étaient parfois par peur, comme ce commandant d'armes de Toulouse, l'adjudant général Resnier, dont d'Aldéguier vante l'humanité, les manières qui sentaient « la galanterie et l'urbanité de l'ancienne société » et qui s'était dévoué, par crainte, à la « faction ». Mais, pour beaucoup, même pour la foule obscurément consciente des inéluctables fatalités d'heures aussi tragiques, l'amour de la patrie une et indivisible justifiait le régime et en excusait les excès.

LA TERREUR A TOULOUSE

Les arrestations.

Les arrestations politiques ont commencé dès septembre 1792, avec l'accompagnement obligé des visites domiciliaires; elles se multiplient à partir d'avril 1793, atteignent

leur nombre maximum aux mois d'août, de septembre et d'octobre, pour recommencer leur courbe ascendante en nivôse, pluviôse et ventôse an II (décembre 1793, janvier-février 1794). La statistique précise n'a pas été dressée. Le 8 octobre, les représentants écrivent qu'ils ont emprisonné quinze cents suspects, et ils ajoutent : « Nous tenons presque tout le département de la Haute-Garonne. » Dès le 30 août ont commencé les opérations massives. Le Comité de surveillance de la Société populaire (18 membres), présidé longtemps par le limonadier Boyer, s'entend avec les municipalités pour dresser les listes communales de suspects; l'arrestation est confiée à une autre municipalité, pour éviter d'indulgentes complicités. Le 23 septembre, les visites domiciliaires reprennent pour rechercher les armes ou les métaux précieux chez les suspects; elles sont effectuées par des membres de la Société payés 5 francs par jour. Un tiers des objets leur est alloué, les deux autres tiers étant réservés aux patriotes nécessiteux. On découvre des prêtres réfractaires, cachés chez des dévotes. On invite les suspects à se constituer prisonniers, sous peine d'être déclarés émigrés et de voir confisquer leurs biens; c'est ainsi que l'ex-président Daspe et le ci-devant procureur du roi Moysset se livrèrent eux-mêmes. En août (à partir du 25) et en septembre, ce sont les fédéralistes qui remplissent les prisons : Garnault, Virebent, l'abbé Barthe, l'abbé Bories, ancien professeur de l'Université et l'un des premiers jacobins; le juge Bragouze [1], les frères Caffarelli, l'un ingénieur et l'autre ex-ecclésiastique; le médecin Dubernard. En octobre, ce sont les ci-devant membres du Parlement de Toulouse résidant en la ville (33 magistrats). Un peu plus tard (brumaire), c'est le tour de l'évêque Sermet, accusé d'opposition au mariage des prêtres et de sympathies girondines, ainsi que d'un certain nombre de prêtres assermentés. A la fin de 1793, ce sont les nobles des Dragons volontaires, qui servaient à Bayonne et qu'on transfère dans une prison de Toulouse pour les empêcher d'émigrer. Au printemps de 1794, les arrestations recommencent. Dartigoeyte prescrit d'incarcérer tous les ci-devant nobles s'ils ne peuvent fournir la

1. V. M. Albert, 149-59.

preuve non équivoque de leur attachement constant à la Révolution depuis 1789. Les prêtres, même « déprêtrisés », doivent se rendre au chef-lieu du district. Tout citoyen doit dénoncer les propos inciviques ou les actes d'oppression à l'égard des patriotes. Le 29 germinal (18 avril), Dartigoeyte fait une rafle de cent suspects, dont beaucoup sont ensuite élargis. C'est l'époque où chacun, pour se sauver, dénonce son voisin : « Il fallait, dit d'Aldéguier, se connaître parfaitement pour oser communiquer ensemble [1]. »

Les prisons de Toulouse.

Tous les locaux disponibles furent utilisés pour enfermer les suspects, et même, au mois de septembre, cent cinquante nobles durent être évacués sur les prisons de Clermont-Ferrand [2]. En mars 1794, on dut ajouter aux prisons du Capitole le corps de garde du premier étage, au-dessus du vestibule d'entrée. Les aristocrates, les parents d'émigrés, les citoyens incarcérés par mesure de sûreté générale occupaient le couvent de la Visitation : c'était « l'arche de Noé, dit d'Aldéguier; tous les états y étaient confondus ». Mais le ton général y restait aristocrate : « Le parlementaire y portait son frac aussi gravement que sa robe. » Au début, ces prisonniers faisaient venir leur nourriture du dehors et tenaient bonne table; ce va-et-vient leur permettait de correspondre avec le dehors, même avec des émigrés. L'incarcération des étrangers (10 août) et le règlement du 20 brumaire mirent fin aux agapes et aux correspondances. Cent quarante-cinq femmes se trouvaient dans la maison des chanoinesses de Saint-Sernin, rue Matabiau; c'est là que furent réunies Mmes de Cassan, d'Escalone, d'Aguin, de Rességuier, Le Blanc et ses deux filles. Le couvent Sainte-Catherine fut réservé aux prêtres et religieux; la Conciergerie, les Hauts-Murats et les prisons de l'Hôtel de ville aux inculpés de droit commun. Les fédéralistes furent réunis aux Carmélites. Ils croyaient que leur détention serait de courte durée et manifestaient leur républicanisme par des chants, des inscriptions [3], des plantations d'arbres de la Liberté, des banquets fraternels dont leurs gardiens, indul-

1. IV, 524.
2. M. Albert, p. 237, note 3.
3. *Ibid.*, 234. Quelques-uns étaient autorisés à sortir à la condition de rentrer le soir.

gents, prenaient leur part. Mais, en octobre, la Société populaire et les représentants mirent fin à ce régime trop libéral et aux illusions des reclus girondins.

Régime des prisons.

On peut estimer à un millier le nombre des incarcérés; mais, à partir d'avril 1794, les prisons de Toulouse se dégorgent dans celles de Paris. Chaque maison de détention était surveillée par un commissaire permanent changé toutes les vingt-quatre heures (10 novembre). La garde n'était assurée que par de faibles forces : les deux compagnies de gardes soldés (commandant Hénaut, successeur de Douziech), casernées à l'Hôtel de ville et à l'hôtel de Fourquevaux (6 officiers et 150 hommes payés 1 fr. 25 par jour); la gendarmerie, la compagnie des canonniers (32 hommes et 2 officiers), patriotes purs entre les purs, cantonnés au collège Sainte-Catherine. Mais la municipalité n'était pas rassurée et regrettait le départ de trois compagnies de la 53e demi-brigade, dirigées sur Perpignan à la fin de 1793. Le règlement du 20 brumaire (10 novembre 1793) établit un régime égalitaire, imposant une nourriture frugale, la même pour tous, dont les riches supportaient les frais, et un travail manuel obligatoire, les matières premières étant fournies aux dépens des prisonniers fortunés. Les femmes durent faire de la charpie. Aucun domestique ne fut plus admis; les correspondances étaient visitées. On prétendit même faire payer par les détenus le loyer de la prison. Le manque d'entente entre les incarcérés les exposa plusieurs fois à la famine. L'inspecteur Trinquenau, membre de la Société populaire, veillait avec soin à la confiscation des provisions. Enfin, le concierge des Carmélites, trop complaisant pour les fédéralistes, fut remplacé par un jacobin incorruptible, Claude Mouillard. C'est probablement celui dont parle d'Aldéguier [1], qui l'appelle « le cyclope », une âme noire « trempée dans le Phlégéton », dont l'auxiliaire, un garçon de quatorze ans, se plaisait à tourmenter les détenus en commentant le sinistre roulement de tambour qui saluait, à 4 heures, la chute d'une tête dans le panier.

1. Il l'appelle Jacques-Adam Moulis.

Le souvenir de ces heures lugubres est demeuré un des thèmes favoris des historiens de la Terreur à Toulouse [1].

La justice révolutionnaire.

Le tribunal révolutionnaire fut l'arme essentielle de la Terreur. Jusqu'au 15 novembre 1793, les suspects étaient déférés au tribunal criminel, présidé d'abord par Arbanère, puis par Hugueny. La première condamnation politique est celle du chevalier de Castéra, exécuté, le 29 septembre 1792, pour complot contre la sûreté de l'Etat. Le décret du 19 mars 1793 donna aux tribunaux criminels le droit de juger révolutionnairement, sans appel et sans jury. La première victime de cette justice nouvelle mourut courageusement, le 20 avril 1793. Mais Arbanère n'était qu'un modéré, encore qu'il louât Toulouse, le 2 mai, d'avoir « fait trembler le clergé le plus indomptable, la noblesse la plus orgueilleuse de l'empire et fait mordre la poussière au second Parlement de France ». Sous sa présidence, l'activité de la justice ne répondit pas aux vœux des patriotes et, le 24 juin, la Convention ordonnait son arrestation comme fédéraliste. Le 2 juillet, l'inflexible Hugueny le remplaçait. Avec lui et avec l'accusateur Capelle, ci-devant avocat au Parlement, maire du Faget, juge au tribunal de Revel et ami intime de Descombels, les condamnations à mort se multiplient : un voiturier accusé d'embauchage, un accapareur, un boulanger qui vendait du mauvais pain, le P. Hazera, de la Merci. Les exécutions répandaient une terreur générale et donnaient à l'autorité une force considérable [2].

Le Tribunal révolutionnaire. Grand'Chambre du Parlement.

Cependant, la Société populaire ne cessait de demander pour Toulouse un tribunal semblable à celui de Paris (2 mai, 14 mai). En novembre, la réclamation se fait plus pressante, si bien que Paganel et Cassanyès, député des Pyrénées-Orientales, par un arrêté du 25 brumaire (15 novembre), érigeaient le tribunal criminel en tribunal révolutionnaire, dans le dessein de presser le jugement des reclus et de terroriser l'opposition. Descombels, après avis de la Société, nomma les douze jurés, à raison d'un par district, cinq pour

1. V. Pescayre, Duboul, baron de Bouglon.

2. « Décuplons nos procédés de terrorisme, écrivait Descombels (Arch. départ., série 4, f. 152), la *Terreur* est notre force; elle décourage, désorganise les meilleures résistances, détruit le moral, fait un poltron d'un homme courageux. »

Toulouse et quatre suppléants. Suivant ses indications, les districts désignèrent des « patriotes prononcés, d'un caractère ferme, qui ne soient susceptibles d'aucune considération et qui ne brûlent que de l'amour de la chose publique ». La plupart sont membres des Sociétés populaires (1). Le tribunal ne fut installé qu'après le retour d'Hugueny, parti pour Grenade, à la tête de l'armée révolutionnaire. Les audiences publiques commencèrent le 14 janvier, dans l'ancienne grand'chambre du Parlement. Hugueny et les trois juges du district, Pouzols, de Toulouse, Jean Rigaud, de Villefranche, et Guimbert, de Revel, occupaient le haut de l'estrade, ayant à leur gauche l'accusateur Capelle, à leur droite le greffier Blanchard; au-dessous d'eux, au parquet, les jurés, en face du banc de l'accusé et de celui des témoins, séparés du public par une barrière. La délibération du jury avait lieu dans la Chambre dorée; les jurés votaient individuellement et à haute voix. Ils recevaient une indemnité de 18 francs par jour, mais tous n'étaient pas également assidus. Les audiences duraient de 9 heures du matin à 4 heures de l'après-midi. La guillotine, auxiliaire du tribunal, était dressée en permanence, place de la Liberté (2), et, à partir du 9 ventôse an II, à la demande de la Société populaire, place de la Révolution (Villeneuve). Le bourreau, Jean-Antoine Varène, fils de celui de l'ancien régime, nommé depuis 1791, recevait par an 2.500 livres pour tous ses frais, et 4.000 livres à partir de 1793. Il logeait, comme par le passé, à la tour Lascrosses.

Les victimes du Tribunal révolutionnaire.

Avant sa suppression (lois des 16-22 avril et 8 mai 1794), le tribunal a jugé quatre-vingt-sept accusés et prononcé trente et une condamnations à mort. C'est beaucoup et c'est peu, relativement non à Paris, mais à d'autres centres provinciaux d'importance égale ou moindre. Peut-être cette modération doit-elle être attribuée à la sourde réaction de la population toulousaine, qui supportait ce tribunal de

1. Ex. : le médecin Couget, de Saint-Lys, président de la Société populaire du lieu; J. Dupau, médecin à Rieux, *id.*; Fortassin, de Montréjeau; Godin-Descazeaux, de Grenade-Beaumont; Jougla, juge à Castelsarrasin; Sarrat; Joyeux, de Revel; Vidal, commissaire national du tribunal de Villefranche; Barthe, maçon; Faillon, Romme, Amiel, Tarbès, de Toulouse.

2. A 5 ou 6 mètres en avant du troisième banc à droite en sortant du Capitole.

sang avec peine et sous une apparente tranquillité qui l'humiliait. Mais il faut songer aussi que les membres du Parlement de Toulouse détenus dans les prisons de la ville furent dirigés sur Paris, parce qu'on n'osait pas les juger au siège même de leur ancienne splendeur. Trente trois furent guillotinés place de la Nation : six le 1er floréal an II, six le 26 prairial, vingt et un le 18 messidor. Sur la trentaine de guillotinés à Toulouse, on compte sept nobles et six prêtres, ces derniers condamnés soit pour propos inciviques, soit pour rétractation de serment, soit pour complot contre la sûreté de l'État. Les trois quarts des inculpés et un peu moins du tiers des victimes appartiennent à la bourgeoisie ou même à la classe ouvrière. Les motifs de la condamnation dérivent de la législation révolutionnaire : avoir soustrait des armes à la réquisition, conduit un émigré en Espagne, agioté sur l'assignat, fabriqué de faux papier-monnaie, pratiqué l'accaparement, tenu des propos inciviques, outragé la Convention, favorisé l'aristocratie ou le fédéralisme, coupé un arbre de la Liberté, soutenu un prêtre réfractaire contre le curé jureur. Parmi les verdicts qui firent le plus d'impression à Toulouse figurent ceux qui frappèrent le chevalier J.-B. du Barry, alors septuagénaire [1], pour intelligences avec les émigrés; le ci-devant intendant de Béarn Bertrand de Boucheporn, également très âgé, dont les deux fils servaient dans l'armée des princes; Jean-Joseph Virebent, ex-lieutenant-colonel de la légion de la Daurade et chef de l'artillerie au moment de la crise fédéraliste; David de Beaudrigue d'Escalone, descendant du capitoul de l'affaire Calas et compromis dans les agitations de fin juin; surtout Mme de Cassan-Rabaudy, fille du dernier viguier, femme du conseiller au Parlement, accusée d'avoir écrit et fait parvenir des fonds à son fils, émigré en Espagne. C'est la seule femme condamnée. Aucune victime n'avait inspiré un intérêt plus tendre et des regrets plus douloureux. L'émotion soulevée par son exécution (12 ventôse an II - 2 mars 1794) [2] s'ajouta à

1. Né en 1723, exécuté le 17 janvier 1794.

2. A ce sujet, Janole écrit : « Une correspondance toute d'affection, de la dame Cassan avec son fils émigré, était tombée dans les mains des clubistes. Les vertus, la grâce, la jeunesse, rien ne put l'arracher à la fatalité. Elle parut devant ce tribunal inexorable avec le calme de la sagesse et le sentiment de sa dignité, se défendit

l'horreur provoquée par celle d Escalone (25 février). Ce beau jeune homme, ci-devant chanoine prébendier de l'église de Mirepoix, neveu de l'évêque de Cambon, faiblit devant la mort, se débattit dans les bras des gardes; sa tête ne tomba qu'à la deuxième tentative, la guillotine ayant mal fonctionné. A la suite de cette « senne dégoûtante et dôreur » (*sic*) [3], Romme, juré, proposa aux Jacobins de transporter la guillotine place de la Révolution et de cacher la vue du sang à la foule. Cependant ces diverses exécutions avaient provoqué des attroupements et des murmures.

Acquittements.

Le tribunal acquitte parfois; il condamne à des peines légères deux terroristes accusés d'avoir trafiqué de leur influence pour extorquer de l'argent et il acquitte trois membres du Comité et de l'armée révolutionnaire de Moissac, pillards avérés, selon Paganel. Sur dix prêtres inculpés et non condamnés à mort, cinq sont déportés ou reclus, cinq sont acquittés. L'un des derniers, le curé de Nailloux, Parant, a dû son acquittement au fait de s'être « déprêtrisé », marié et consacré à l'enseignement. Parfois, les acquittements sont marqués par des manifestations de sensibilité : le président donne l'accolade et accorde les honneurs de l'audience à un vieux soldat illettré, faussement accusé d'incivisme. D'autres fois, on salue le verdict libérateur du cri de : *Vive la Montagne!* La Convention ayant supprimé tout autre tribunal révolutionnaire que celui de Paris [1], les derniers jugements sont rendus dans la troisième décade de germinal; mais, le 2 thermidor, le tribunal criminel prononce encore une condamnation à mort contre un prêtre. Tous ceux qui ont échappé à l'échafaud pendant cette fatale période seront libérés à partir du 9 thermidor.

elle-même, plaida la cause de la piété filiale et de l'amour maternel, invoqua la justice, la nature, l'humanité; les spectateurs fondaient en larmes; les juges parurent émus, quelque lueur d'espoir se glissa dans les âmes; on la crut un moment sauvée. Mais cette émotion n'était qu'apparente et hypocrite, cachait des cœurs de bronze; ils n'en prononcèrent pas moins le fatal arrêt. Cette mère infortunée marcha au supplice sans avoir démenti, un seul instant, l'aménité de son caractère, ne cessant d'allier jusqu'à la fin le courage de l'innocence à la plus noble résignation. » (Damien Garrigues, *Janole, loc. cit.*, p. 68.)

1. Cité par Duboul, *Le tribunal révolutionnaire*.

2. La Société populaire, sur la proposition de Romme, demande vainement le maintien du tribunal révolutionnaire de Toulouse (3 messidor an II).

L'armée révolutionnaire.

Le dernier organisme du gouvernement de la Terreur — celui qui disparut le premier — est l'armée de l'intérieur, ou révolutionnaire, ou des sans-culottes, pourvoyeurs de la guillotine, créée en vertu des décrets des 5 et 9 septembre 1793. Cette force devait assurer la garde des représentants, l'exécution de leurs arrêtés, la surveillance des prisons conjointement avec les gendarmes, opérer les réquisitions et les visites domiciliaires ainsi que l'arrestation des suspects. Déjà, le décret du 5 avril avait autorisé les grandes villes à lever parmi les pauvres une garde soldée. Un arrêté des représentants au département des Pyrénées-Orientales (30 août) permit à Toulouse de retenir, sur les effectifs de la levée en masse, six cents hommes nécessaires à la répression des troubles et à la protection de la Révolution. Le 21 septembre, Descombels fait adopter par le département la formation de cette troupe, qui se renforcera d'un escadron de soixante-cinq chevaux et de la compagnie des canonniers. On la recrutera parmi les citoyens « reconnus pour vrais sans-culottes »; on les paiera 20 sous par jour. Le 9 octobre, Baudot et Chaudron-Roussau donnent leur approbation. L'armée fut organisée par trois jacobins : Bonafous, de Saint-Porquier, général de la garde nationale de Castelsarrasin, ami de Descombels; Barateau, capitaine d'une compagnie franche de Toulousains, qui avait servi aux armées en 1792 et revenait de Vendée, et Gélas, employé d'administration, qui s'adjugea le grade d'adjudant général avec 6.000 livres de solde. Le noyau de l'armée fut la compagnie des Beaumontais, compatriotes d'Hugueny, patriotes sûrs. Tous portaient la carmagnole et le bonnet rouge et étaient chaussés de sabots : c'était le vêtement à la « montagnarde » qu'affectionnaient les Jacobins.

Opérations de l'armée.

Le 7 brumaire, Paganel donna l'ordre de départ. Il s'agissait d'opérer dans les districts de Grenade, Castelsarrasin et Toulouse, infestés d'aristocrates et de fédéralistes, d'y réquisitionner les grains qui se cachaient, d'y confisquer les objets de luxe, d'arrêter les suspects, d'épurer les administrations, de défendre les sans-culottes contre l'oppression des aristocrates. Qui résisterait était réputé rebelle et puni de mort. Hugueny prit le commandement de l'expédition,

avec le greffier Blanchard et l'ex-curé de Beaumont, Delport, le capitaine « Sans-Quartier », pour lieutenants. Il connaissait bien Grenade, qu'il dénommait un repaire d'aristocratie, et soumit la ville à trois jours de visites domiciliaires. Les sans-culottes visitèrent de même Merville, Aucamville, Lagraulet, Beaupuy, le château de la Réole, Cadours, Caubiac, Sainte-Livrade. On les vit chez les Ysalguier, au château de Marguestaud; chez l'abbé de Percin, au château des Tricheries; à Rochemonteix, chez les Chalvet; à Beauzelle, chez Mme de Nogarède; à Pibrac, chez les du Faur; à Aussonne, à Cornebarrieu, chez les de Sarta et les de Pérès. Les missionnaires quittèrent Grenade le 18 décembre; ils venaient d'apprendre le décret du 14 frimaire, qui supprimait toute autre force que l'armée nationale et, en rentrant à Toulouse, ils connurent celui du 27, qui punissait de la mort ou des fers les actes de pillage commis par les Carmagnoles. Les plaintes, en effet, avaient afflué à la Convention : accusations de vols et de dilapidations contre chefs et soldats. Hugueny couvrit ses subordonnés. Mais la mission de brumaire-frimaire répandit la terreur dans le département et ne rapporta que 26 marcs d'argenterie au Trésor. Les excès des patriotes à 20 sous par jour discréditaient la Terreur.

QUESTIONS D'ORDRE ÉCONOMIQUE

Socialisme d'Etat.

Les principes du Gouvernement terroriste, qui concentraient tout dans l'Etat, aboutissent dans la pratique à une sorte de socialisme, inconscient d'abord chez les Enragés comme Jacques Roux et les Hébertistes, fort lucide chez Saint-Just à la veille de Thermidor. Ce socialisme, les autorités locales, dociles à l'impulsion des Comités et des Représentants, le pratiquent à Toulouse, avec une certaine souplesse qui s'adapte aux circonstances. Après la chute des modérés, adversaires de la taxation, le Maximum est appliqué avec rigueur; mais le marché est si mal approvisionné qu'il faut se résigner, malgré les visites domiciliaires, à augmenter le prix légal (31 juillet 1793) et même à acheter des grains, avec des avances du département et de la Convention, sans tenir compte de la taxe (23 août). Le 5 août, les boulangers n'ont

plus de farine; on doit emprunter aux magasins de l'armée et réquisitionner quarante-deux communes circumvoisines, dont le blé, arrivé par le canal, est vendu à la Pierre. Le 8 août est publiée la loi punissant de mort les accapareurs; le 27 août, les autorités font procéder au recensement général de la récolte, qui est bonne dans l'ensemble de la région. Le Comité des subsistances, renouvelé au début d'août 1793 et accru de six membres de la Société populaire, assure la dictature des approvisionnements de la ville.

La taxe sur les riches.

Le caractère socialisant est marqué avec force dans la taxe sur les riches, ou emprunt forcé ([1]), votée par la Convention le 20 mai, et appliquée seulement le 2 septembre. Deux arrêtés de Baudot (23 septembre et 10 octobre) en règlent la levée et l'emploi dans le département. La taxe était établie par trois membres de la commune et trois de la Société populaire, qui pouvaient s'adjoindre six autres membres; elle était de 1.500.000 francs et perçue sur les riches, aristocrates, feuillants, modérés ou égoïstes; elle frappait les citoyens mariés dont le revenu excédait 10.000 livres, les célibataires dont le revenu excédait 3.000 livres; elle était payable, sans réclamation possible, dans le mois de la publication du rôle, en deux termes, dont le premier huit jours après cette même publication. La taxe a produit 1.598.646 livres : un peu plus de la moitié (822.712) a été employée à rembourser le trésorier de la ville de ses avances pour les approvisionnements et les districts de leurs dépenses pour le même objet, à construire des fours publics pour cuire le pain, à acheter du pain pour les sans-culottes nécessiteux, à entretenir les indigents de la commune, à se procurer de la viande pour les malades; une somme de 47.200 livres est retenue pour subventionner les représentations données au peuple à la Comédie, une autre de 6.000 livres pour l'armée révolutionnaire, une de 2.500 pour la rédaction du *Journal révolutionnaire*, organe officiel de la Société populaire, et enfin une autre somme de 1890 livres pour frais de banquet à l'occasion du mariage civique de quinze jeunes citoyennes. Le surplus de l'impôt (730.000 livres environ) dut être versé au Trésor Public (décret du 16 frimaire an II), ce qui, par parenthèse, signifie la fin de

1. Un milliard.

l'autonomie budgétaire des départements, districts et communes, telle que l'avait voulue la Constituante.

Accentuation de la politique d'intervention.

La taxe sur les riches n'a fait que liquider le passé et dégager l'avenir pour une application plus rigoureuse encore de la politique d'intervention. Le décret des 29-30 septembre avait généralisé le Maximum. Le district fait imprimer une brochure de trente pages portant les prix fixés, pour un an, de toutes denrées. Le Maire de Toulouse taxe les salaires, les gages des serviteurs, la journée de travail, les prix des transports. C'est toute l'activité qui est étroitement réglementée, plus qu'elle ne le fut jamais au temps des corporations. La fin de l'année 1793 et le début de 1794 ont été plus particulièrement pénibles. La récolte n'ayant pas, été dans le reste de la France, aussi bonne que dans nos régions, Toulouse devait fournir aux besoins de régions voisines, Bordeaux en octobre, Montauban en novembre. Dès le 28 octobre, après sa nomination, le maire Groussac, un spécialiste des questions des subsistances, jette le cri d'alarme devant Paganel : les réquisitions civiles et militaires s'entre-croisent et se contrarient; les besoins de l'armée épuisent le département. En novembre, un commissaire est chargé de ramasser le bois de chauffage pour Toulouse, et trois autres de régler la distribution du charbon à la place du Pont-Neuf, en faisant escorter de soldats les charrettes qui le transportent. En décembre, les greniers de Toulouse sont vides; tous les citoyens sont tenus de déclarer, sur un registre à l'Hôtel de Ville, la quantité de grains qu'ils possèdent. Pendant l'hiver de 1794, on voit les queues s'allonger devant les boutiques de bouchers et de boulangers; il n'y a plus de savon ni d'huile d'éclairage; on éteint les réverbères municipaux à une heure du matin comme à Paris. En prairial, Dartigoeyte prescrit, par trois arrêtés, le recensement des grains et le rationnement; on distribua 1 livre 1/4 de blé par jour et par personne. En messidor, c'est la disette. Toulouse implore les communes des départements voisins; la viande est rare; une boucherie municipale, cependant, distribue une livre de mouton par jour et par malade. Et pour comble, on redoute la peste.

La dépréciation des assignats.

Sans doute, la mobilisation d'un nombre jusqu'alors inouï de soldats, comme aussi la médiocrité de la récolte et l'énor-

mité des réquisitions de fourrage, de bêtes, de matériel ou d'ouvriers, expliquent la crise aiguë de 1793-1794. « Le commerce, l'industrie, tout chôme, dit d'Aldéguier; ce que l'on consommait, n'étant pas remplacé, manquait totalement au bout de peu de temps. » Mais aussi la population des villes et surtout des campagnes supportait mal une réglementation si rigide, accompagnée d'une aussi terrible discipline. La peine de mort frappait qui se soustrayait au Maximum ou gardait par devers lui son blé, son bois, son fourrage ou ses bestiaux; mais on préférait parfois périr que de révéler le secret de ses cachettes. Et, d'autre part, on ne voulait pas accepter une monnaie qui se dépréciait tous les jours avec une vitesse accélérée. En vain les représentants, après tant de perquisitions probablement peu fructueuses, ordonnent-ils (30 septembre) de déposer à la Monnaie toutes les espèces métalliques et lingots, sauf le bronze, en offrant au dénonciateur une prime de la moitié. Du 4 décembre 1793 au 31 février 1794, la Monnaie reçoit, de ce chef, 3 marcs d'or, 180 de vermeil et 5.499 d'argent. Mais, malgré la menace de mort pour les thésauriseurs, la bonne monnaie se cache ou émigre vers l'Espagne. D'autre part, on fabriquait de faux assignats à l'étranger, en France même [1]. Et l'on spéculait sur les variations de la valeur du papier monnaie; celui-ci était de 10 % plus cher à Paris qu'à Toulouse; neuf agents de change, des négociants, comme les frères Prévost, marchands drapiers, achetaient des sommes considérables dans le Midi pour les écouler dans le Nord, en un mois quatre millions et demi. La spéculation à la baisse utilisait et, au besoin, créait les mauvaises nouvelles. Le gouvernement lui-même, les pouvoirs locaux contribuaient à la chute de la devise nationale en marquant deux prix, l'un en papier, l'autre en espèces; la Convention (8 avril-8 juin) est obligée d'augmenter la solde des troupes et les émoluments des fonctionnaires. Et le prix de toutes choses augmente, en dépit du maximum. « De proche en proche, dit Cailhava, délégué de la Haute-Garonne, la contagion se communique; l'envie de se venger des usuriers fait qu'on le devient soi-même à son tour. » [2] Ceux qui ont « tout à acheter » sont les plus

1. V. plus haut *Tribunal révolutionnaire*.
2. V. H. Martin, *Le papier-monnaie sous la Révolution* (Bull. de l'Acad. de législation, c. III et IV, 1919 et 1920).

à plaindre. Dans la plus petite gargote, on paie cent sols une salade et quelques œufs.

Libération des dettes. Ventes des biens nationaux.

Mais la dépréciation de l'assignat a eu pour résultat de libérer à bon compte les débiteurs, qui offrent le paiement anticipé de leurs engagements. De 1793 jusqu'en 1795, tous les jugements des tribunaux civils leur sont naturellement favorables, l'assignat ayant valeur libératoire. La Terreur fut ainsi émancipatrice des endettés, des hypothéqués de tout ordre. En même temps, elle a jeté sur le marché une quantité énorme de biens s'ajoutant aux propriétés ecclésiastiques sécularisées, biens des émigrés (14 août 1792), des hors la loi (1er août 1793), des ressortissants des puissances ennemies (16 août-9 octobre 1793), des ascendants et parents d'émigrés (17 décembre 1793), des personnes reconnues ennemies de la Révolution (26 février 1794). Du 5 pluviôse an II au 28 brumaire an IV, il en a été vendu, dans le district de Toulouse, pour 7.650.315 livres. La valeur totale montait à 1.166.047 livres de mobilier et à 344 kilos de métaux précieux [1]. Les ventes des biens nationaux subissent un temps d'arrêt dans la première partie de l'année 1793; elles reprennent à la fin de cette même année; mais, la dépréciation du papier aidant, elles sont de moins en moins productives pour l'Etat, de plus en plus avantageuses pour les acheteurs, surtout pendant la réaction thermidorienne, époque de la grande spéculation. Le 3 mars 1794, la Convention décide qu'une indemnité de 500 livres sera versée sur les ventes aux patriotes indigents, ceux-ci ayant la faculté d'acheter en se libérant en vingt ans. Suivant la doctrine des Enragés, qu'adopta sur ce point Saint-Just, la Révolution devait aboutir à une immense expropriation des riches au bénéfice des pauvres. Aboutissement logique de la démocratie, mais démenti flagrant aux théories de la Constituante, de la Législative et de la Convention à ses débuts, qui toutes trois avaient fait de la propriété la pierre angulaire du nouvel ordre de choses et réprouvé, à maintes reprises et avec force, la « loi agraire ».

1. H. Martin, *La vente des bien nationaux dans le département de la Haute-Garonne.*

LA DÉFENSE NATIONALE

La levée en masse.

Le régime révolutionnaire s'expliquait par les périls extrêmes que courut la patrie, déchirée par la Vendée et le fédéralisme, menacée de démembrement par l'Europe, dans cette tragique année 1793 (juin-décembre). Le 23 août 1793, la Convention décrète la « conscription universelle, qui, seule, peut sauver la Patrie ». En face d'un danger exceptionnel, des mesures exceptionnelles s'imposaient. « La République n'est plus qu'une grande ville assiégée, s'écrie Barère, au Comité de Salut Public ;il faut que la France ne soit plus qu'un vaste camp (1). » C'est la pression populaire et l'instinct des foules parisiennes qui ont imposé les mesures terribles de réaction à l'intérieur et à l'extérieur. Dès le 12 août, les délégués des assemblées primaires, réunis à Paris pour la célébration du 10 août, demandaient à la Convention qu'on arrêtât tous les suspects et qu'on les envoyât aux frontières, au premier rang, devant la « masse terrible des sans-culottes ». Le 23 août, la Convention, se saisissant de l'idée, rend le fameux décret du 23 août, mettant tous les Français en réquisition permanente pour le service de la patrie. Les célibataires ou veufs sans enfants, de dix-huit à vingt-cinq ans, devaient être immédiatement incorporés. Le 26 août, on désigne vingt représentants pour l'application du décret dans trente départements. A Toulouse, l'arrêté

1. Le danger est de plus en plus pressant. Nos armées essuient des échecs répétés, écrit Albert Mathiez (*La victoire en l'an II*). Les lignes de Wissembourg sont forcées. Mayence se rend le 23 juillet. Condé capitule le 12 juillet, Valenciennes le 28. Les dernières places qui défendent la trouée de l'Oise et qui protègent Paris sont investies. Une armée anglo-autrichienne assiège Dunkerque. Les Espagnols progressent dans le Roussillon et parviennent devant Perpignan. Les Piémontais reprennent l'offensive devant les Alpes. Jamais levée en masse ne se fit dans des circonstances si tragiques; l'appel de Fabre, représentant du peuple, est plein d'effroi : « Depuis quinze jours, nous vous appelons vainement à notre secours. Cependant, l'ennemi est à nos portes. Qu'attendez-vous? Qu'il vienne vous égorger? Vous n'aurez pas longtemps à attendre... » (5 septembre 1793, L 39). Et le département de la Haute-Garonne envoyait, à son tour, une circulaire pressant la levée en masse : « Soyez debout et agissez pour que rien n'arrête le torrent révolutionnaire, et nous verrons, dans peu de temps, nos ennemis écrasés et dispersés, nos frontières dégagées de la présence des esclaves des rois. Citoyens, il n'y a plus à balancer. Vous ne l'avez pas juré en vain : la liberté ou la mort. » (9 septembre 1793, L 67.)

paraît le 2 septembre [1]; mais les opérations tardèrent un peu. Tandis qu'en général, partout ailleurs, elles se faisaient avec ordre, chez nous elles ont été marquées par des résistances : on invoquait des dispenses; il fallut en révoquer huit cents, supprimer aux récalcitrants leur certificat de civisme. Le 11 septembre 1793, place de la Liberté, une émeute éclate, dirigée notamment par des Girondins. Les troubles furent importants; un certain Villaret, qu'on considérait comme le meneur, fut emprisonné et guillotiné le 7 décembre; pour l'exemple, sa tête fut promenée au bout d'un bâton, à travers la ville, par un caporal de la garde soldée. On forma, avec les recrues, des compagnies de cent hommes, qui furent dirigées sur Narbonne.

En même temps, les autorités réquisitionnaient tout ce qui était nécessaire à l'équipement et à l'armement des troupes : 31 août, le cuivre rouge, les batteries de cuisine, le fer, l'étain, le bois de chêne et d'ormeau, cent pagelles de bois, 1.000 quintaux de charbon; 4 septembre, toutes les charrettes de la ville et des localités avoisinantes, réquisition des armes, des vêtements même bourgeois, d'un demi-setier de blé par soldat; en décembre, le représentant Fabre, de l'Aude, décidait qu'on n'excepterait de la réquisition du métal qu'une bassinoire par famille. Au début de 1794, on portera à l'artillerie les grilles de fer de la grand'chambre du Palais; toutes les cloches des églises, sauf une, devaient être envoyées à la fonte. Les maçons, charpentiers, serruriers, forgerons et fondeurs sont mobilisés dès septembre pour les fabrications de guerre. Le 20 octobre 1793, on réquisitionne toutes les imprimeries pour le service des administrations publiques et de la Société populaire, tous les moulins, tous les ateliers d'armes, toutes les fabriques de bas et de couvertures. Toulouse devient un des centres les plus importants du Midi pour le ravitaillement des deux armées des Pyrénées. Les réquisitions.

1. Arch. dép., série L 2047, f° 159. L'arrêté comprend trente-deux articles; il émane du Conseil d'administration du département; il est signé Laffont, président d'âge; présents : Delherm, Robin, Ardenne, Viguier, Sartor, Blanchard, Blanc, Bellecour, Guiringaud, Lasmarthel, Sambal, administrateurs.

Les établissements militaires.

Commune, district et département ont collaboré avec un zèle patriotique à l'organisation des fabrications de guerre et aux approvisionnements militaires. La Société populaire leur apporte son puissant appui, surtout en 1794. Non seulement elle fournit aux troupes une partie de leur équipement, mais ses commissaires vont dans les villages presser les sociétés affiliées, en obtiennent des vivres, des souliers, des armes pour les soldats. Après une période de tâtonnements, qui remplit l'année 1793, le premier semestre de 1794 se distingue par le travail acharné et fécond, l'enthousiasme et les vertus civiques qui ont préparé et mérité la victoire (germinal-floréal an II).

Poudre. Arsenal. Fabrication des armes.

Sur les instructions de Chaptal, directeur de la poudrerie de Grenelle, on ouvre neuf ateliers pour l'extraction du salpêtre dans les chefs-lieux de canton et communes du district. A Toulouse, on recueille les cendres des fours des boulangers. Le 22 germinal an II (11 avril 1794), l'inspecteur des poudres Raymond constatait avec satisfaction la création de dix ateliers, dont cinq en plein rendement, produisant 13 à 14 quintaux de poudre par décade; en prairial, les dix ateliers produisent 2.420 livres par décade. Le magasin de poudre se trouvait près de la porte Matabiau, avec un moulin et une raffinerie. La fabrication est mise, depuis le 11 février 1794, sous la direction de l'ingénieur Moysen. L'arsenal compte, en mars 1794, cent vingt forgerons, trente-trois serruriers, quatorze taillandiers, quatre-vingts armuriers; il utilise le fer de l'Ariège et le charbon du Tarn. En avril, les citoyens Bagnéris et Lafforgue inaugurent la fabrication de l'acier; on en produit une quarantaine de quintaux par jour. Après avoir réparé les armes blanches et les fusils, on fabrique cinq cents baïonnettes par mois. Ces ateliers se sont installés dans les immenses locaux des Chartreux et des Capucins.

La fonderie de canons.

En août 1793, s'établit enfin la fonderie de canons au couvent de Sainte-Claire du Salin. Une rigole est creusée pour amener l'eau du moulin du Château; on utilise, pour les brûler, les boiseries des églises et les marchepieds des autels. Mais l'aménagement du matériel a duré près d'un an. En avril 1794, les fourneaux ne sont qu'à moitié achevés,

malgré la réquisition de deux briqueteries et l'aide apportée par les prisonniers espagnols; la machine à forer est en place le 30 mai. La fonte n'a commencé qu'en fructidor (huit caronades de 36 pour la marine). Ces retards sont imputables à l'absence d'ouvriers spécialisés et à la mésintelligence qui régnait entre les chefs. Ce n'est qu'en thermidor qu'arrivent deux techniciens émérites : Sonolet, sous-directeur, et le citoyen Buneau, de Tours, qui fait les plans et moulages. La fonderie de Toulouse n'a vraiment rendu son maximum qu'après la décision du Comité de Salut Public (3 septembre 1794), qui adjuge à l'entreprise privée la fabrication des canons. Ce furent Berthas [1] et Lehodey, de Paris, qui furent mis à la tête de la nouvelle entreprise, avec un bail de quatre ans; ils installèrent une forerie à eau et cédèrent leurs droits, en 1795, à Lafforgue et Bagnéris. La fonderie de Toulouse deviendra, dès lors, une des premières de France, sous le Directoire et l'Empire.

Equipements et vivres.

Dès septembre 1793, le département eut à fournir trois mille capotes, deux mille habits, deux mille vestes, quatre mille culottes, six mille paires de bas de laine, six mille chemises, huit mille paires de souliers, trois mille couvertures. Mais la confection des effets d'habillement, d'équipement et de campement mit assez longtemps à s'organiser. Le *maximum* empêchait souvent la livraison des matières premières; les tanneries, notamment, manquaient de cuir. Il faut attendre la fin de l'année 1794 pour que la fabrication des chaussures, harnais et fourniments divers prenne quelque ampleur : en décembre, huit cents ouvriers étaient occupés à la fabrication des souliers. Le magasin militaire des fourrages se trouvait aux Minimes; ceux des vivres, le long du canal, au chapitre Saint-Etienne (blé, bœuf salé, lard, fromage, sel, vin, eau-de-vie), au séminaire de la Mission (rations de biscuits), aux Pénitents noirs (riz et légumes secs). Ces approvisionnements se trouvaient sous la juridiction du garde-magasin Roze. Mais les envois des communes rurales étaient souvent irréguliers.

Hôpitaux militaires.

Enfin, la situation de Toulouse avait fait de la ville le centre d'évacuation des malades et blessés des deux armées

1. La fonderie de Berthas est devenue la fonderie nationale de Bourges.

des Pyrénées. Dès juillet 1792, on avait installé les galeux et vénériens aux Tierçaires; en 1793, on organisa le premier véritable hôpital militaire dans la maison des religieuses du Sac [1]; en août 1794, les fiévreux furent hospitalisés dans le couvent des Maltaises, à Saint-Cyprien. Il y eut ainsi trois établissements pour l'armée. Le magasin général des hospices, contenant le linge, la charpie, les couvertures, les médicaments, fut établi aux Capucins, sous la direction de Legros.

Toulouse, ville militaire.

Dans cette période, Toulouse offre l'aspect d'un grand atelier et d'un camp. Les couvents, les hôtels d'émigrés sont occupés par des ouvriers, des officiers, des soldats, des bureaux d'administration. L'hôtel de la présidente de Rességuier est la résidence de l'état-major; l'hôtel du Barry est occupé par les employés aux charrois militaires et par un entrepreneur. Les promenades publiques, surtout l'Esplanade, sont affectées aux revues incessantes passées par les inspecteurs des chevaux réquisitionnés ou par les contrôleurs des charrois. On attache les chevaux aux arbres, dans lesquels on plante des clous. Les allées sont remplies de marchands de bois, de charrons, de ferreurs de chevaux. Les soldats affluent des départements voisins dans la ville; on les habille, on les équipe comme on peut, on les arme avec des piques [2]. Ils se concentrent et se forment au camp de Mirail, où Augereau est adjudant général, où Lannes a séjourné. Tout respire la guerre et tous les efforts sont tendus vers sa préparation.

Ces efforts se justifiaient moins par le danger réel que par la nécessité de fournir de tout les masses de recrues qu'avait mises en mouvement le décret du 23 août. Toulouse ne fut jamais menacée, malgré quelques alarmes du côté de la haute Ariège et du Puymorens. En septembre, le général Sahuquet entra même en Espagne, par le col de Pailhas, avec six cents hommes. Si l'on put craindre pour Perpignan, dès la fin de 1793, tout danger paraissait écarté de ce côté. Mais, jusqu'à la fin de cette même année, l'armée

1. L'hôpital militaire actuel.
2. V. les mémoires inédits du général Pelleport, de Montréjeau (Revue des Pyrénées, 1892, 239). V. également les mémoires de Marbot.

présentait l'aspect de l'anarchie et de la désorganisation : les nouvelles levées n'avaient pas d'armes et n'étaient pas instruites, faute de cadres; elles remplissaient les bourgs et les villes de leur oisiveté et se gâtaient avant d'avoir été utilisées; les généraux ou officiers accordaient aux soldats de fréquents congés, renvoyaient les meilleures troupes en quartier d'hiver. Les corps constitués eux-mêmes mollissaient et négligeaient leur service : Toulouse était accablée de réquisitions contradictoires venant de Perpignan ou de Bayonne. Le 20 novembre, une réunion générale des administrations, des délégués de la Société populaire, du Comité de surveillance, de l'état-major de l'armée des Pyrénées, présidée par Paganel, prit des mesures énergiques pour rappeler chacun à son devoir et mettre de l'ordre dans cette confusion. Mais ce n'est que vers le printemps de 1794 que les nouvelles dispositions militaires adoptées par la Convention, notamment l'amalgame, portèrent tous leurs fruits.

Les Toulousains aux armées de l'an II.

Ce travail de réorganisation, opiniâtrement poursuivi tant à l'avant qu'à l'arrière, aboutit à former ces armées de l'an II où furent portées si haut les vertus héroïques : l'esprit de sacrifice, l'amour de la patrie, la fraternité entre officiers et soldats, la bravoure, le mépris des souffrances, le désintéressement, l'exaltation républicaine. Que de Toulousains ont connu ces grandes heures, dont Marmont et Soult parlent dans leurs *Mémoires* avec un regret attendri ! Si nous ne pouvons les suivre tous, il en est cependant qu'il faut citer, car ils furent à l'honneur : c'est le 6e bataillon de la Haute-Garonne, commandant Duperron, major Boyer, dont les six cent soixante-dix hommes formèrent la garnison de la forteresse de Montlouis, en Cerdagne, que les Espagnols ne prirent jamais (1793); c'est le 2e bataillon, celui de Verdier, commandant Delpech, qui faisait partie de la division Augereau et qui se distingua, le 19 mai 1794, au terrible combat de la Fonderie, en Espagne; les volontaires étouffaient les fuyards espagnols qui se cramponnaient à eux pour éviter les baïonnettes [1]; le même bataillon décida, par sa tenace vaillance, de la prise de Figueras. C'est, au siège de Rosas

1. V. Capitaine Fervel, *Campagnes de la Révolution dans les Pyrénées-Orientales*, Paris, 1861, II, 105.

(24 novembre 1794-3 février 1795), l'héroïsme d'un vieillard des environs de Toulouse, Laplane, engagé avec ses cinq fils, et qui se place toujours aux postes les plus dangereux dans la tranchée. Ce sont les 1er et 3e bataillons à l'armée d'Italie, commandants Dupuy et Martin; les 4e et 5e à l'armée des Alpes, commandants Guiringaud et Lichague-Quilhet; les canonniers toulousains (3e compagnie de la Haute-Garonne) à Nice et aux environs, héros de cette dure guerre de montagnes comprenant les années 1793, 1794 et 1795, qui nous donna toute la crête des Alpes et prépara l'admirable expédition de Bonaparte en Italie (avril 1796) [1]; un de leurs officiers, Acène, envoie à la Société des Jacobins une lettre du général Dumas, le père du romancier, annonçant à la Convention la prise du Mont-Cenis.

Le 1er bataillon (celui de Dupuy) fait, en 1792, partie de la division Dagobert, avant de passer à l'armée du Var; le 3e, de la division Dumerbion; le 4e et le 5e sont versés à l'armée de Carteaux, chargée de réprimer le fédéralisme dans le Midi (août 1793). Avec six mille autres réquisitionnaires venus de Toulouse sous le commandement de Marbot [2], ils prennent part au siège de Toulon, où ils font partie de l'aile droite. D'autres ont servi dans le Nord, à l'armée du Rhin, qu'on renforça avec des éléments de celle des Alpes; l'adjudant général Forgues (d'Auriac) écrit à la Société populaire pour lui annoncer les victoires de Menin et de Courtray (septembre 1793). Ces troupes, celles de l'armée des Pyrénées-Orientales, celles de l'armée d'Italie, presque entièrement méridionales, étaient aussi les plus mal approvisionnées, les plus magnifiquement déguenillées. Pourtant, on voit les Toulousains de la division d'Augereau, après le combat de la Fonderie, refuser la récompense pécuniaire offerte par les Jacobins de Paris à la brigade Mirabel, refuser « ce vil métal des esclaves...; ils ne sont affamés que

1. V. Krebs et Moris, *Campagnes dans les Alpes pendant la Révolution*, 1891-1895. — V. pièces justificatives.

2. Krebs I, CXXXIII et CLXI. — Ajoutons à ces renseignements les deux compagnies de chasseurs de la Haute-Garonne envoyées à Bayonne à l'armée des Pyrénées-occidentales (Moncey). Trois compagnies des volontaires levés en juillet 1792 sont envoyées en novembre à l'armée des Alpes. Enfin, la légion des Pyrénées commandée par Castelverdu-Pérignon, a été dirigée sur Perpignan. Consulter Hennet, *Etat militaire de la France en* 1793, Paris, 1903.

de gloire et de liberté, et ils vendent les armes conquises sur les Espagnols une somme de 6.612 livres, au bénéfice des orphelins et des veuves des soldats tués » (1). « Il n'en mourait guère, relate un officier, sans avoir sur les lèvres un bon mot qui renfermait un vœu pour la patrie. » Représentants, généraux, soldats rivalisaient d'abnégation et d'héroïsme. L'amalgame, dès la fin de 1793, fait disparaître les unités locales : c'est ainsi que le 1er bataillon de Toulouse est fondu avec le 2e du Var et le 1er du 11e régiment de ligne, pour former la 21e demi-brigade qui fera partie, en 1796, de la fameuse division Masséna. Sans doute, tous les volontaires qui sont partis ne sont pas demeurés à l'armée; il en est qui sont revenus, leur année expirée. Ceux qui sont restés, absorbés dans cette excellente école des guerriers que fut l'armée du Directoire, serviront la France longtemps, non plus par devoir civique, mais pour la gloire, l'amour de la vie des camps et aussi pour le profit. Ce sont Pérignon, Dupuy, Compans, Caffarelli, Clauzel, Verdier, bien d'autres plus obscurs mais non moins grands par le courage et les services rendus.

Les plus populaires sont les Caffarelli, Jean-Antoine Verdier, Dominique Dupuy, Dominique Pérignon (2).

Des six frères Caffarelli, du Falga (Haute-Garonne), l'aîné, Max, officier du génie, après avoir refusé de reconnaître le 10 août, échappa aux proscriptions de la Terreur et reprit du service après le 9 thermidor. Amputé d'une jambe à la suite du combat de la Nahe, il fit partie de l'expédition d'Egypte, prit une part active à la fondation de l'Institut du Caire, et mourut devant Saint-Jean d'Acre (27 avril 1799). C'est le glorieux mutilé dont Bonaparte pleura la perte dans un ordre du jour à l'armée. Son frère Louis-Marius-Joseph, ancien officier d'infanterie, puis de marine, se rengagea dans le génie en 1792 et participa à la campagne des Pyrénées-Orientales, à la prise de Figueras et de Rosas; il devait entrer au Conseil d'Etat en l'an VIII, occuper le poste de Préfet maritime à Brest, être fait comte de l'Empire (15 juillet 1810). Marie- Les Caffarelli.

1. Fervel, II, 106.
2. V. Comte Bégouen, *Les Caffarelli* (Révol. française, 80-267); — A. Duboul, *Un Toulousain oublié : le général Verdier* (Revue des Pyrénées 1892, 633); — Chalande, *Notice sur le général Dupuy* (Journal de Toulouse, n° janv.-fév. 1927).

François-Auguste, son cadet de 6 ans, lieutenant dans l'armée sarde, démissionne en 1791, s'engage comme simple dragon dans l'armée des Pyrénées-Orientales, devient adjudant général en l'an II, puis colonel de la garde consulaire et aide de camp de Bonaparte, qui se l'attache et le comble de faveurs. Un autre frère avait émigré et fut tué à Quiberon; deux autres



Général Caffarelli
(Musée des Toulousains de Toulouse)

furent d'Eglise et devinrent l'un, Charles-Ambroise, préfet sous Napoléon, et l'autre évêque concordataire de Saint-Bieuc.

Général Verdier.

A cette famille d'aristocrates s'oppose le fils de tailleur de pierre Jean Verdier, né en 1767, soldat à la Fere-Infanterie en 1785, simple caporal-fourrier en 1791. Engagé au deuxième bataillon de la Haute-Garonne, il gagna ses galons devant Figueras, commanda la quatrième demi-brigade en Italie et fut fait général à Castiglione. Parti pour l'Egypte avec sa jeune femme, il s'y distingua par des actions d'éclat,

notamment par la victoire du bogaz de Damiette sur les Turcs débarqués, qui lui valut un sabre d'honneur (aujourd'hui au Musée Saint-Raymond). Il fit toutes les guerres du Consulat et de l'Empire, particulièrement en Italie, où il s'illustra à la bataille du Mincio. Pair de France, il fut mis à la retraite en septembre 1815. Brave et désintéressé, il mourut sans fortune en 1839.

Dominique-Martin Dupuy, fils d'un boulanger [1] de la rue de la Baruthe, né en 1767, fut, comme Verdier, soldat (Artois-Infanterie, 4 novembre 1783, congédié « par Général Dupuy.



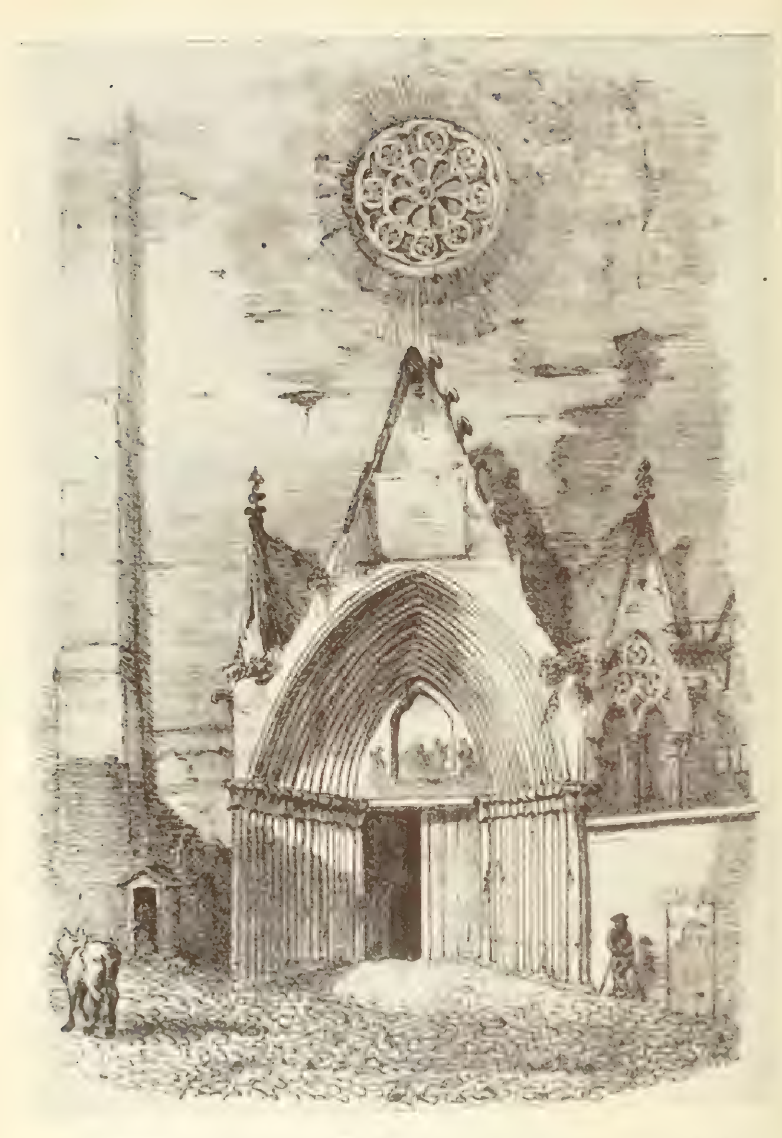
Colonne du Général Dupuy Place Dupuy

grâce » le 3 septembre 1784.) Le 2 décembre 1791, il était nommé lieutenant-colonel en second du 1er bataillon des volontaires de la Haute-Garonne; le 10 novembre 1792, il commandait en chef le même bataillon; le 22 août 1793, sa belle conduite lui valait une nomination de général de brigade,

annulée, du reste, le 19 octobre. Il fut alors incarcéré et traduit devant le Tribunal révolutionnaire de Paris comme aide de camp du général Brunet, chef de l'armée d'Italie, ce dernier accusé d'avoir refusé une partie de ses troupes à Fréron et Barras pour marcher contre Toulon et Marseille révoltés et aussi d'avoir sympathisé et correspondu avec les fédéralistes. Mais, tandis que son général était condamné et décapité (25 brumaire), Dominique Dupuy fut acquitté et reçut, le 20 décembre 1794, le commandement de la 21e demi-brigade, où se trouvait amalgamé son ancien bataillon. En mars 1796, il prenait celui de la fameuse 32e de ligne, formée des 21e, 118e et 119e demi-brigades de bataille, à la tête de laquelle il remplaça Rampon, qu'il commanda pendant les campagnes d'Italie et d'Egypte et à laquelle il sacrifia le grade de général, offert par Bonaparte (8 décembre 1796 — nomination rapportée le 7 février 1797). La bravoure de Dupuy, celle de ses soldats, parmi lesquels beaucoup de natifs de la région toulousaine, sont demeurées légendaires. Il fut blessé au bras et à l'épaule gauche à Dego, à la tête à Saint-Michel, sous Vérone. Mais il contribua au gain de la bataille de Lonato (31 juillet 1796) et fut honoré d'un rapport flatteur du général en chef au Directoire (« J'étais tranquille, la 32e était là »). Dupuy fut tué le 22 octobre 1798, au cours d'une insurrection au Caire. Ardent républicain et révolutionnaire plein de foi dans les principes nouveaux, comme Verdier, il mourait pauvre; sa mère et sa sœur, ses uniques héritières, demandèrent, non sans fierté, que le gouvernement se chargeât d'acquitter ses dettes [1]. Un arrêté des Consuls (4 janvier 1800) ordonna qu'une des colonnes de granit apportées de Grèce serait dressée au milieu de la grande place de la commune de Toulouse, mais ce n'est qu'un tiers de siècle plus tard que cet arrêté reçut son exécution.

1. V. *Les bonnets à poil du général Dupuy*, par A. P. (Revue hist. de Toulouse, 1930, 141). — Au moment de la crise fédéraliste, Dupuy demande et obtient aisément un certificat de civisme. Rappelons que ses lettres se trouvent aux Archives municipales. Les renseignements ci-dessus proviennent des Archives historiques de la guerre. La 32e demi-brigade est l'ancien Bassigny, formé, en 1775, avec les 2e et 4e bataillons d'Aunis; en 1791, 32e régiment d'infanterie. En 1796, 32e demi-brigade de ligne, 32e régiment (1803), 1re légion du Pas-de-Calais (1816), 32e régiment d'infanterie (décembre 1820) à Metz. Elle se distingua aussi à Rivoli.


PLAN
DE
TOLOSE
DIVISE
EN HUICT CAPITOULATS
DEDIE
AMrs LES CAPITOULS
DE LA VILLE
ET GARDIAGE
DE
TOLOSE
FAUXBOURG
FAUXBOU



Entrée de l'ancienne Eglise des Cordeliers à Toulouse

Le général Pérignon se couvrit de cette gloire que la société accorde, comme une récompense morale, aux vertus d'éclat. Né à Grenade (Haute-Garonne), il fut un soldat intrépide et courageux (1754-1818). Ancien officier de grenadiers, député à l'Assemblée Législative, il reprit du service militaire,

Général Pérignon devenu maréchal et marquis.



Maréchal de Pérignon

dès la fin de la session, comme lieutenant-colonel dans la région des Pyrénées, où il gagna ses galons de chef de brigade à la suite de victoires qui le suivaient partout (26 juillet 1793). A quelque temps de là, le 7 frimaire (27 novembre 1794), après avoir investi Rosas, considéré comme imprenable, il se mit à la tête de ses grenadiers, méprisant le danger, affron-

tant la mort avec le calme le plus parfait, et emporta brillamment cette place (2 janvier 1795). L'admirable conduite de Pérignon et ses éclatants succès lui valurent le commandement des armées des côtes de Brest et des côtes de Cherbourg (22 brumaire an IV). Envoyé comme ambassadeur en Espagne (14 juin 1796), il y traita avec intelligence les affaires de la France. Mais, exercé aux armes par les guerres antérieures, il renonça à sa mission d'ambassadeur pour combattre en Italie, à Trebbie, à Novi, à Pasturano, où, criblé de blessures, il fut fait prisonnier (15 août 1799). Rentré en France, il devint successivement sénateur (29 mars 1801), maréchal de l'Empire, grand officier de la Légion d'Honneur, gouverneur des Etats de Parme (18 septembre 1806) et de Naples, avec le commandement en chef des Deux Siciles (23 juillet 1808), et comte de l'Empire (6 septembre 1811). Après l'abdication de Napoléon Ier, il adhéra à la première Restauration, qui, à titre de récompense, le fit pair de France et gouverneur de la dixième division militaire. A la suite des Cent Jours, Pérignon, prit la tête de la résistance organisée contre Napoléon dans le Midi, et, après la défaite de Waterloo, la seconde Restauration lui confia de nouveau le gouvernement de la dixième division militaire et lui décerna le titre de marquis (31 mai 1817), un an avant sa mort.

L'ANTI-CATHOLICISME RÉVOLUTIONNAIRE

Déchristianisation.

Ce ne fut pas un des aspects les moins singuliers de la vie toulousaine pendant la Terreur que l'abolition à peu près complète du culte religieux, après la disparition des ordres monastiques; nulle part la « déchristianisation » [1] ne dut frapper plus vivement les esprits que dans cette ville presque espagnole par sa dévotion au catholicisme et par le nombre de ses établissements réguliers. Les prêtres réfractaires ont certainement à peu près tous disparu de la ville, pourchassés, eux et ceux qui leur donnaient asile, par une législation impitoyable (décrets du 22 avril et surtout du 20 octobre 1793,

1. Il manque, malheureusement, aux Archives départementales, le registre de délibération de la Société Populaire du 20 août au 6 décembre 1793, période qui correspond au mouvement de déchristianisation.

du 11 avril 1794). Les constitutionnels, restés en grande partie royalistes ou girondins, finissent par devenir aussi suspects aux Montagnards; le décret du 20 octobre permet de les traiter comme les non-jureurs, c'est-à-dire de les livrer à une commission militaire et de les faire exécuter dans les 24 heures sur le témoignage écrit ou oral de dix citoyens, prouvant leur complicité avec les ennemis intérieurs ou extérieurs. De fait, pour les autorités et la Société populaire, prêtres jureurs ou non sont tout un, « calotins » ou « prêtraille ». Le culte devient une manifestation de « fanatisme ». Les prêtres constitutionnels se trouvent dans une situation délicate, méprisés des catholiques, soupçonnés et bafoués par les patriotes. Beaucoup abandonnent leurs fonctions; c'est ce qu'on nomme les abdications et qu'on appelait alors les déprétrisations; elles se multiplient à partir de l'automne de 1793. Il en est qui vont plus loin et qui jettent leur habit ecclésiastique pour se marier. Tel l'abbé Magi, dont les noces eurent pour témoins Hugueny et Blanchard, à Grenade, où le ci-devant académicien était administrateur du district Tel le représentant Paganel, ex-curé, qui épousa, à Toulouse, la fille d'un jardinier « n'ayant pour dot que la vertu républicaine », dit le texte des félicitations de la Société populaire (floréal an II) [1]. Abdications et sécularisations sont encouragées par la Convention, qui, par son décret du 11 juillet 1793, autorise les abdicataires à se retirer en conservant leur traitement et défend aux évêques, sous peine de déportation, de s'opposer à leur mariage. Le 13 novembre, la Convention permet aux autorités d'enregistrer les abdications. Du reste, un des premiers effets de la détresse du Trésor sera de diminuer les salaires ecclésiastiques (décret du 18 septembre); le 25 septembre, on cesse de payer d'avance à l'évêque Sermet des appointements réduits; on supprime les vicaires épiscopaux et les supérieurs de séminaires. Il est vrai que la Convention refuse d'abolir les traitements ecclésiastiques (11 novembre). Néanmoins, l'église officielle se désagrège. Un à un, les édifices

1. Paganel était né à Villeneuve-d'Agen, le 31 juillet 1745; ancien vicaire général, il avait été ensuite curé de Pardaillan et de Noaillac. Député du Lot-et-Garonne à la Législative et à la Convention, il vota la mort du roi. Après avoir été chef de division à la Grande Chancellerie de la Légion d'honneur sous l'Empire, Paganel fut exilé en 1816, comme régicide, et se réfugia à Bruxelles, où il mourut en 1826.

du culte se ferment ou sont abandonnés ([1]), à Toulouse et dans bon nombre de villages des environs ([2]).

Spoliation des églises.

D'ailleurs, les églises avaient été dépouillées de leurs richesses les plus précieuses. A Toulouse, la survivance de longs siècles de vénération a sauvé beaucoup de reliques, du reste souvent cachées par des fidèles, comme le respect de l'art sauvait quelques admirables pièces d'orfèvrerie. La Vierge Noire de la Daurade, enlevée de l'église provisoire, ne sera brûlée dans le poêle de l'Hôtel de Ville, qu'en 1799 ([3]), lorsque se déchaînera une dernière vague de terrorisme anticlérical. L'arrêté du 9 février 1794 ordonne la démolition des clochers jusqu'aux combles des bâtiments; c'est ainsi que furent abattues la flèche et la galerie supérieure du campanile de la Dalbade. Déjà, le 12 novembre 1793, les cloches, sauf une, avaient été envoyées à la fonderie. A la même époque est descendue la Cardailhac, la grosse cloche de Saint-Etienne. Le 12 germinal an II est supprimée la vieille chapelle de l'Hôtel de Ville, où l'on installe le bureau de police. Toutes les croix placées aux clochers ou sur les églises sont détruites; l'ouvrier qui a fait ce travail a touché 300 livres. Mais la flèche des Jacobins, la plus haute de la ville, ne sera abattue qu'à la veille de la séparation de la Convention, le 22 octobre 1795. Au début de ventôse, sur la proposition de Romme, les Jacobins font transporter à la monnaie plus de 800 marcs d'argent provenant des églises de Toulouse ([4]); on y porte aussi les ornements sacerdotaux « dont se revêtaient les ministres de l'erreur ».

La religion révolutionnaire.

Si le catholicisme semble s'écrouler, à sa place se forme une sorte de religion nouvelle qui lui emprunte une partie de

1. Saint-Sernin est fermé le dimanche 16 mars 1794; la Dalbade, le 12 mars 1794. D'août à décembre 1794, il n'y a aux archives de Saint-Sernin que huit actes de baptême conféré par le vicaire orthodoxe. L'église Saint-Michel est démolie et l'on construit avec ses matériaux une boulangerie municipale (21 août 1794). (Registre de délibérations municipales, 4 fructidor an II). — V. abbé Tournier, *Les baptêmes à Toulouse pendant la Révolution* (Revue hist. de Toulouse, 1920).

2. Le 12 pluviôse, la Société des Jacobins félicite la Société populaire de Nailloux d'avoir triomphé des préjugés et converti l'église en temple de la Raison. Le 25 ventôse, elle apprend avec satisfaction que « partout, dans les environs, les églises sont transformées en temples de la Raison et « qu'on y célèbre les fêtes civiques » (Gros, *op. cit.*, chap. VII).

3. V. Chalande, *Histoire des rues de Toulouse*, II, 172.

4. Le 23 ventôse, la Monnaie reçoit de ce chef 742 marcs d'argent, 345 de vermeil, 76 de lavures, près de 3 onces d'or, plusieurs diamants et pierres précieuses.

ses rites et de ses pompes. Elle était en germe dans les grandes assemblées fraternelles de 1790, dans les fêtes commémoratives de 1790 et 1792. Elle a ses solennités anniversaires, 14 juillet, 10 août, 21 janvier et, depuis la ruine du fédéralisme, 31 mai. Elle a ses saints, ses martyrs : Marat, l'ami des humbles, sorte de Jésus sans-culotte, en l'honneur duquel sont célébrées des cérémonies funèbres; Lepeletier Saint-Fargeau, le régicide tué par le garde du corps Pâris, dont la mort est l'occasion d'une fête civique sur l'Esplanade, le 14 avril 1793. Le procès-verbal de cette solennité nous a été conservé [1]. Une procession, formée d'enfants habillés en gardes nationaux, de jeunes filles portant des oriflammes tricolores, de cinquante jeunes citoyennes vêtues de blanc, ceinturées de noir, voiles sur les épaules, couronnes de myrte en tête, branches de chêne à la main, conduisant chacune un enfant en blanc, de douze jeunes mères avec douze enfants portant, dans une conque de feuillage et de fleurs, une couronne civique, enfin de douze sapeurs soutenant une effigie de Lepeletier sur un lit à l'antique, sa blessure saignante, s'est rendue au Champ-de-Mars (Grand-Rond), au centre duquel s'élève une pyramide sépulcrale de cent pieds de haut; sur chacune de ses quatre faces s'ouvre un portique à deux colonnes. A l'intérieur de la pyramide, pour y déposer le moulage représentant Lepeletier, se dresse un sarcophage accosté de statues colossales des Vertus, de la Liberté, de l'Egalité, et encadré de quatre cyprès. L'ordonnance ne manque pas de grandeur. Des discours, des évolutions à la manière des chœurs antiques, des hymnes funèbres complètent le scénario. La Société des Amis de la République se rendit, de son côté, aux Pénitents bleus, dont la voûte était tendue de noir, avec inscriptions lumineuses; on y entendit un discours de Janole, qui devait être proscrit en juin, ainsi que des chœurs de jeunes filles et de jeunes hommes. Virebent, architecte de la Ville, les peintres Gleizes et Cammas, le sculpteur Lucas aîné, le musicien Grenier avaient collaboré, avec le grand ordonnateur Janole et le charpentier Fontan, pour la mise en œuvre de cette manifestation si caractéristique.

1. Un exemplaire imprimé, collection Barry. Ce procès-verbal existe à la bibliothèque de la ville, fonds toulousain 505, pièce n° 10. (Cf. *Janole*, pp. 14-24.)

Le culte de la Raison (20 frim. an II).

Après juin, en même temps que se précise et s'accentue l'offensive contre le catholicisme, naît une nouvelle divinité, la Raison, honorée à Paris, le 10 novembre 1793 [1]. Un mois après (20 frimaire an II, 11 décembre 1793) Toulouse célébrait pareillement la première cérémonie en son honneur. La cathédrale Saint-Etienne, laïcisée comme Notre-Dame de Paris, devient le Temple de la Raison; on avait adossé au pilier d'Orléans une gigantesque statue de la Déesse foulant l'Ignorance et le Fanatisme. Ce fut Paganel, l'ancien curé de Noaillac, pontife de ce nouveau culte, qui, du haut de la chaire, harangua les corps constitués, la Société populaire et les soldats patriotes qui formaient, sans doute avec des curieux, l'assistance de cette réunion, pompe diabolique pour le peuple toulousain; le représentant exalta Jésus, qu'il loua d'avoir été le premier sans-culotte. On songea à aménager Saint-Etienne d'une manière permanente, à séparer notamment le chœur de la nef par un mur. La vieille nef de Raymond VI devait être le Temple, qu'on ornerait des colonnes de marbre du cloître de la Daurade. Cammas fit le projet de décoration, qu'il communiqua à la Société populaire et exposa à la salle des Illustres.

L'Etre Suprême (20 prairial an II).

On sait que ce culte rationaliste, manifestation de l'athéisme, fut condamné par les Montagnards modérés et par Robespierre lui-même; les plus convaincus déchristianisateurs étaient les Enragés et Hébertistes qui montèrent à l'échafaud (24 mars 1794). Robespierre pensait qu'il fallait à la Révolution une religion positive; il fit voter par la Convention le fameux décret du 18 floréal an II (7 mai 1794), par lequel le peuple français reconnaissait l'existence de Dieu et l'immortalité de l'âme, et qui organisait le culte décadaire ou révolutionnaire. Fidèlement, les représentants, les pouvoirs locaux et la Société populaire suivirent l'impulsion de l'Assemblée et, le même jour qu'à Paris, le dimanche de la Pentecôte (8 juin - 20 prairial an II), célébrèrent la fête de l'Etre suprême. Comme à Paris, cette cérémonie n'eut pas pour théâtre une ancienne église, mais bien la place de la Liberté et le Champ de Mars, où l'on se rendit en cortège et où s'élevait

1. V. Lavisse, *Histoire de France contemporaine*, t. II (Pariset), p. 214, pour le caractère de la fête de la Raison.

aussi une Montagne, avec un autel de la patrie ([1]). Descombels au nom des autorités, Desbarreaux pour la Société populaire, Dartigoeyte, enfin, prononcèrent des discours « analogues à la circonstance »; la citoyenne Brives chanta sur l'autel de la Patrie l'hymne à l'Eternel. On entendit aussi un autre hymne en patois. Dartigoeyte flétrit l'athéisme que Paganel célébrait cinq mois auparavant. La fête de l'Etre suprême avait été pareillement une fête de la nature; les rues étaient jonchées, les maisons décorées de feuillages et de fleurs; les jeunes citoyennes portaient les présents de Flore, violettes et roses; les jeunes gens, ceints de myrte, les vieillards, couronnés d'olivier escortaient un char attelé de six bœufs vigoureux et chargé d'instruments aratoires. La pluie avait menacé de gâter cette manifestation; mais le soleil daigna percer à point les nuages pour saluer l'allocution vibrante de l'agent national Descombels.

Le culte décadaire.

Le décret du 3 brumaire an II (24 octobre 1793) avait substitué au calendrier grégorien le calendrier révolutionnaire que le poète Fabre d'Eglantine ([2]) dota de ces noms de mois dont la disparition est à jamais regrettable. C'est dans le cadre de ce calendrier laïque, que le décret du 18 floréal organisa le nouveau culte révolutionnaire. Le décadi, ou dixième jour de la décade, remplaçait le dimanche : ce jour-là était obligatoirement chômé; on se réunissait au Temple décadaire pour entendre les communications des autorités, la lecture des lois nouvelles, des allocutions, des chants. En dehors des quatre fêtes déjà mentionnées, trente-six autres étaient instituées, dédiées aux vertus publiques et privées, à la famille, à l'agriculture, à l'industrie, à la fraternité, au bonheur, aux bienfaiteurs du genre humain,

1. V. Braud et Pass, *Histoire populaire de Toulouse*, relation de la fête, pp. 337-346; — Abbé Salvan, *Histoire générale de l'Eglise de Toulouse*, IV, 554; — Du Mège, *Institutions de Toulouse, III* 176, note. — Le programme de la fête avait été dressé par le Comité d'instruction de la Société populaire (Pin, président; Carré, secrétaire).

2. On sait que Fabre (de l'Aude) ajouta à son nom celui d'Eglantine, en souvenir de la récompense remportée par lui aux Jeux floraux. Fabre avait obtenu aux Jeux floraux de 1771 non l'églantine, mais le lis (Cf. A. Praviel et J. Rozès de Brousse, *L'anthoolgie des Jeux floraux*, p. 81).

au peuple français, à l'humanité [1]. Le 9 thermidor n'empêcha pas l'organisation de ce culte. En juillet, l'église Saint-Etienne fut transformée en temple de l'Etre suprême et de la Nature; un nouveau projet de Cammas fut élaboré pour y dresser des estrades et en modifier la décoration [2]. A la fin de 1794, on s'assemble aux Grands-Carmes; en décembre, on revient à Saint-Etienne. Mais cette religion insolite n'est pas comprise du peuple; elle n'a qu'un caractère officiel, pompeux et factice. On ne peut imposer le chômage du décadi qu'en faisant jouer l'arsenal des lois révolutionnaires. Au reste, beaucoup continuent de chômer le ci-devant dimanche; ceux-là sont punis par la privation, ce jour-là, de leur ration de pain, de farine ou de grains; on les met au pilori, on publie la liste « des citoyens fainéants et suspects de la commune ». Dartigoeyte se plaint que les fêtes décadaires ne soient suivies que par une « tourbe insolente d'hommes corrompus et de femmes prostituées » : il enjoint aux patriotes d'y assister et organise, ces jours-là, des bals de quartier avec musiciens gagés. Le 26 ventôse, une proclamation de la commune stigmatise « muscadins et muscadines qui affectent, les jours de décadi, de se rendre à l'Esplanade et autres lieux pour y former des groupes particuliers, y étaler un luxe et une arrogance insultant à la simplicité des vrais républicains ». En fait, le culte décadaire ne put jamais pousser de racines profondes parce que, trop philosophique dans son essence, et bourgeois d'origine, il ne pouvait atteindre les masses populaires, dont la religiosité est faite de croyances très anciennes, irraisonnées et de lointaines traditions.

Baptêmes civiques.

Mais la minorité terroriste le soutient et le fait vivre; un des côtés les plus pittoresques de ce culte laïque est le baptême civique, très pratiqué dans cette période; il se fait au Temple décadaire, selon le rite ancien modifié pour la circonstance,

1. Art. VI. Fêtes du 14 juillet, 10 août, 21 janvier, 31 mai. — Art. VII. Les jours de décadi. Fêtes : Etre suprême et Nature, Genre humain, Peuple français, Bienfaiteurs de l'Humanité, Martyrs de la Liberté, Liberté et Egalité, La République, La Liberté du monde, La Haine des tyrans et des traîtres, La Vérité, La Justice, La Pudeur, La Gloire et l'Immortalité, L'Amitié, La Frugalité, Le Courage, La Bonne Foi, l'Héroïsme, Le Désintéressement, Le Stoïcisme, L'Amour, L'Amour conjugal, L'Amour paternel, La Tendresse maternelle, La Pitié filiale, L'Enfance, La Jeunesse, L'Age viril, La Vieillesse, Le Malheur, L'Agriculture, L'Industrie, Les Aïeux, La Postérité, Le Bonheur.

2. Le devis fut de 271.254 livres.

ou même parfois plus simplement. Le 30 frimaire an II, le président de la Société populaire, en guise de baptême, donna l'accolade à l'enfant d'un grenadier du bataillon de Saint-Sernin; le sel est remplacé par l'allocution de Desbarreaux; le 30 pluviôse, au Temple de la Raison, la Société est marraine de l'enfant d'un canonnier, qu'on baptise Liberté-Montagne-Marat. Les prénoms de cette époque évoquent pour les filles les vertus ou les entités révolutionnaires, pour les garçons, les héros de l'antiquité, Brutus, Léonidas, Aristide, etc. On institue même, sur la suggestion du Père Duchêne, des carêmes civiques. La manie du baptême civique s'étend aux choses et aux lieux. Le faubourg Saint-Cyprien devient le quartier de la Montagne; la place Saint-Michel, la place de la Montagne-des-Pyrénées. Les sans-culottes d'Arnaud-Bernard demandent que le faubourg prenne le nom de faubourg Antoine; les Jacobins, que la section des Pénitents-noirs s'appelle la Montagne. Les villages, même les villes de quelque importance se débaptisent : Saint-Gaudens devient Mont-Unité.

Nouveau baptême des rues de Toulouse.

La même fureur de bouleverser les habitudes d'un peuple, d'abolir le passé, inspira la confection de ce tableau fâcheux du 6 floréal an II (25 avril 1794) réclamé par la Société régénérée et par le Conseil de district et approuvé par le maire Groussac. Toutes les rues de Toulouse reçurent de nouveaux noms, soit de personnages révolutionnaires, soit de héros anciens, soit de vertus morales. La rue des Couteliers devint la rue Lepeletier; la rue Joutx-Aigues, la rue Décius; la place Rouaix, place Marat; la rue Cujas, rue Rousseau; la rue des Marchands, rue Chalier; la rue du Four-bastard, rue Lycurgue; le quai de Brienne, quai Voltaire; la rue Montoulieu-Vélane, rue des Thermopyles; la rue Boulbonne, rue Calas; la rue des Balances, rue Nationale; la rue Sainte-Ursule, rue Continence; la rue Saint-Rome, rue de la Liberté; la rue Croix-Baragnon, rue Démocratique; la rue Vélane, rue Code Pénal; la rue Jean Suau, rue Fraternité; la rue de la Bourse, rue Régénération; rue d'Aussargue, rue Conjecture; rue du Vieux-Raisin, rue Droiture; Place du Salin, place Carmagnole; rue Saint-Remésy, rue Raisonnable; rue de la Pomme, rue Ça-va, etc. Les portes de la ville reçurent

aussi des noms nouveaux. C'est ainsi que la porte Saint-Michel devint la porte du Triomphe. La place Saint-Georges devient la place Calas, sur la proposition des Jacobins, et l'on projeta un monument au condamné, qu'on ne put exécuter faute d'argent. Mais cette onomastique nouvelle, et, du reste, souvent obscure, resta lettre morte pour les Toulousains, en dépit des plaques du sieur Vergnes, peintre vitrier, et dura à peine plus longtemps que le régime révolutionnaire.

L'Assistance publique sous la Terreur.

Plus durable fut la laïcisation de l'assistance publique. Jusqu'en 1793, rien n'avait été changé par la Révolution à la situation des hôpitaux, hospices ou institutions de bienfaisance, si nombreux à Toulouse; les propriétés dont ils vivaient en partie n'avaient pas été vendues; les nouvelles autorités avaient pris la place des anciennes dans les bureaux d'administration. Un progrès dans le sens de la simplification avait même été réalisé. Deux directeurs de semaine (de décade plus tard) étaient chargés de tout surveiller. A l'Hôtel-Dieu Saint-Jacques, le personnel médical est resté à peu près stable; en décembre 1790, le chirurgien Larrey remplace Viguerie, Lamarque et Pérole, l'officier de santé Grimard, apothicaire, y entrent également. A cette époque, le personnel comprend deux médecins, un chirurgien-major, deux aides-majors, deux applicateurs, douze élèves, cinq prêtres chapelains, vingt-cinq sœurs grises, un contrôleur, un commis de bureau, un commis à la porte, un portier et 23 valets ou servantes. L'Hôtel-Dieu abritait quatre à cinq cents malades, parfois huit cents en temps d'épidémie, et disposait de quarante et une places pour les incurables. L'hospice de la Grave, dépôt de mendicité, entretenait, la même année, mille huit cent quatre vingt-dix-sept enfants assistés. Mais une bonne partie des ressources des établissements d'assistance avait disparu du fait de la suppression des droits féodaux, sans rachat ni indemnité, après le 10 août 1792. Les biens qui leur appartenaient, et que la loi de 1789 avait épargnés, ont été sécularisés seulement à la même époque; mais ce n'est qu'en 1794, par la loi du 23 messidor an II (11 juillet 1794), que la vente en fut ordonnée. Ce fut l'origine de difficultés financières incessantes pour les deux grands établissements hospitaliers de Toulouse.

A la fin de 1792, Carnot réorganise l'Hôpital Saint-Jacques et l'Hospice de la Grave, à la tête desquels il place un conseil de vingt-quatre administrateurs. En avril-mai 1793, les sœurs grises et l'aumônier Souléry sont dénoncés aux Jacobins. L'aumônier fut destitué. Les sœurs furent expulsées; la supérieure et sœur Louise, plus particulièrement visées pour leur intolérance, étaient à l'Hôpital depuis 58 ans et 30 ans. On les remplaça par des infirmières laïques, « onze commères bonnes patriotes ». Les malades, d'après d'Aldéguier, n'en furent pas plus mal servis. Des membres des nouvelles administrations entrèrent dans celle de l'Hôpital; le médecin Dubernard démissionna; le docteur Dubor, l'économe Dufour furent destitués. On changea le nom des salles. L'Hôtel-Dieu lui-même prit le nom de Grand Hospice d'Humanité, tandis que la Grave se baptisait Hospice de Bienfaisance. Le 20 avril an II, devant la porte d'entrée du premier, était planté solennellement un arbre de la Liberté. Ce sont désormais les subventions du district, au reste fort larges, qui permettent aux deux hôpitaux de subsister. L'hôpital des vénériens, établi chez les ci-devant Ursulines en 1793, reçoit un règlement et une organisation nouvelle en juillet 1794; il est administré par un Conseil composé de quatre municipaux et de douze membres de la Société populaire : il devint Hospice pour rétablir les mœurs. Les Bouillons des pauvres survivent, legs de l'ancien régime, prototype de nos Bureaux de bienfaisance, subventionnés par le district. Pour distribuer les secours aux indigents s'est formé, le 9 février 1792, un Comité de bienfaisance émané de la Société populaire, distinct de la Commission des Hôpitaux. De même, la Terreur a conservé et soutenu la Maison ou Hospice des Orphelines, ainsi que l'œuvre de la Miséricorde ou secours aux prisonniers, dirigée, en juin 1792, par un bureau de vingt-quatre citoyens, réduits à huit en novembre 1795. A ces diverses formes d'assistance, la République a ajouté l'assistance patriotique, sorte de subvention aux familles des volontaires ou des citoyens soldats vivant de leur travail, en vertu de divers décrets de la Convention, dont le premier est du 26 novembre 1792. En janvier 1794, la Commune de Toulouse distribue, de ce fait, pour un trimestre, la somme de 35.165 livres 1 sou 5 deniers [1]. Tous ces services, sauf le dernier,

Laïcisation.

1. V. Adher, *L'assistance publique à Toulouse pendant la Révolution.*

étroitement contrôlés jadis par l'Eglise, assurés soit par les séculiers, soit par les réguliers, incombent maintenant aux autorités civiles, comme l'enregistrement des naissances, mariages et décès.

L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Jusqu'à la Terreur

La Révolution, héritière du siècle des lumières, a beaucoup créé ou innové en matière d'instruction publique; au reste, tous les cahiers des Etats Généraux réclamaient un plan « d'éducation nationale. » Toulouse, fière de son Université, qui était une partie de sa raison d'être, ne pouvait qu'entrer dans les vues des législateurs. Mais ceux-ci, occupés de reconstruire la France, n'abordèrent vraiment que sous la Législative et la Convention le problème pratique de l'organisation.

Jusque-là, l'Université de Toulouse se survit à elle-même. Le décret du 22 décembre 1789 la soumet à l'autorité départementale; la sécularisation des biens ecclésiastiques la prive d'une bonne part de ses moyens d'existence, tandis que la commune, qui n'a cessé de demander l'abolition de la vénalité des grades (1790), manque d'argent pour payer ses professeurs. La Faculté de Théologie disparaît en 1790, faute d'étudiants (un seul bachelier cette année-là) et de maîtres, tous, sauf l'abbé Barthe et l'abbé Pijon (encore ce dernier se rétracte-t-il), ayant refusé le serment. La Faculté de Droit végète, avec trois fois moins d'étudiants en 1791 qu'en 1789 (105 contre 295). Sa décadence continue en 1793; au troisième trimestre, il n'y a plus que dix étudiants inscrits. Quatre de ses professeurs ont, seuls, prêté le serment civique : Rigaud, recteur, maire de Toulouse; Loubers, agrégé; Bec et Turle-Larbrepin. Cependant, on nomme de nouveaux agrégés et les cours continuent tant bien que mal jusqu'en août 1793. Les Facultés de Médecine et des Arts, plus favorisées, ainsi que l'Ecole de Chirurgie, gardent à peu près leur personnel jusqu'en 1792 et maintiennent le nombre de leurs étudiants. Les recteurs sont nommés régulièrement. Tous les collèges d'internes ont été sécularisés. Celui de l'Esquile se dissout; quelques-uns de ses maîtres ouvrent des cours publics, d'autres passent au ci-devant

Collège Royal, devenu le Collège National, qui ne disparaît pas. Les corps savants et Académies survivent également, et le département maintient à l'Académie des Beaux-Arts la dotation de 500 livres servie avant 1789 par les Etats de Languedoc. Enfin, en 1789-90, une école de Génie se crée, qui s'intitule, en 1791, Lycée militaire de Génie, Artillerie et Marine, et, en 1792, Ecole publique et gratuite de Génie, comprenant quatorze cours et treize professeurs. Les deux bibliothèques publiques subsistent, les livres des Cordeliers et des Capucins ayant été versés à la Bibliothèque du clergé. Deux bibliothécaires et un sous-bibliothécaire en assurent la direction.

L'année 1792 est marquée par un effort de réforme et de coordination. Condorcet dépose son rapport à la Législative sur l'organisation générale de l'enseignement, les 20 et 21 avril 1792. Il prévoit cinq degrés d'instruction; au troisième et au quatrième, il place des Instituts et des lycées. Dans ce plan, Toulouse devait avoir un Institut et le Lycée du Sud-Ouest. Les graves événements politiques qui ont différé la discussion de ce rapport n'ont pas permis d'en appliquer tout de suite les dispositions. Cependant, en novembre 1792, une première tentative d'organisation s'opère à Toulouse. Le personnel de l'enseignement médical se renouvelle à la suite de refus de serments : le 11 novembre, Larrey, chirurgien major de l'Hôtel-Dieu, est nommé professeur de chirurgie; Villars, titulaire du cours d'accouchement créé le 5 janvier 1792, professe à la même Faculté; il enseigne dans le local des écoles des religieuses du Sac et obtient le jardin du couvent pour la culture des plantes médicinales. Brun eut la chaire de maladies des os, Tarbès celle de chirurgie médicale, Gardeilh celle d'astronomie. En janvier, le département invite Chaptal à reprendre le cours de chimie fait par lui au Collège Royal, en 1788 et en 1789. En attendant la création d'une Ecole vétérinaire, réclamée depuis 1791, des cours gratuits sont organisés pour des adolescents de seize ans au moins, fils de maréchaux ferrants de préférence (Bullion, professeur). Enfin, la demoiselle Ambuel de Catelan ayant demandé le local des ci-devant Dames Noires pour y ouvrir un pensionnat de jeunes ci- Réformes.

toyennes, prenant l'engagement de les instruire dans l'esprit de la Révolution, l'Administration communale y acquiesce avec éloges.

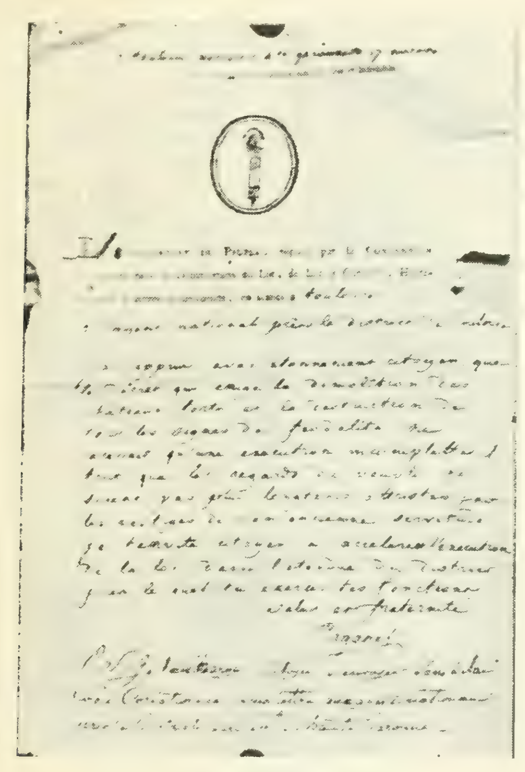
Suppression des Académies et de l'Université.

Les décrets votés par la Convention en août et septembre 1793 (lois sur la propriété littéraire), 19 juillet (sur le système métrique), 1[er] août (suppression des Académies), 8 août (réorganisation de l'Observatoire et du Muséum), mirent de nouveau à l'ordre du jour la refonte du système d'enseignement. L'Académie des Jeux Floraux, privée de son lieu de réunion au Capitole, s'était dispersée après avril 1791. Celle de peinture, de sculpture et d'architecture, dont s'honorait Toulouse pour ses enseignements et ses succès, fut abolie. L'Académie des Sciences cesse de se recruter dès 1790. Le décret du 25 novembre 1792 suspend le recrutement; un autre du 8 août 1793 le supprime; enfin, celui du 24 juillet 1794 nationalise les biens des compagnies et met leurs dettes à la charge de la nation. Le décret du 15 septembre 1793 supprimait également tous collèges et Facultés; bien que rapporté le lendemain, il acheva une Université qui se mourait. Le 12 décembre, Delherm, administrateur du département, présentait deux rapports : le premier sur l'organisation d'un enseignement public des sciences et des arts; le second sur la création d'un musée d'art et d'antiquités. L'arrêté départemental du 19 décembre répondit aux grandes lignes des rapports et organisa un Institut provisoire, une bibliothèque et un musée; ce plan fut approuvé par le représentant Paganel, qui confirma, le 22 nivôse an II (11 janvier 1794), la nomination des professeurs et bibliothécaires et, le 23, la création du Muséum du Midi de la République (1).

1. Avec les Constituants disparaissent les privilèges des Universités, prises comme institutions indépendantes et corporatives. C'est le décret précité, du 15 septembre 1793, qui abolit les établissements supérieurs : les collèges de plein exercice et les facultés de théologie, de médecine, des arts et de droit sont supprimés. Cependant, ce décret étant suspendu le lendemain, 16 septembre, *sine die*, les anciens établissements continuèrent d'exister en droit, sinon en fait, jusqu'à la loi du 7 ventôse an III (25 février 1795), qui créa les écoles centrales, consacra la suppression de tous les anciens établissements d'instruction publique. Malgré ses six siècles d'existence et l'éclat de sa renommée, l'Université, immuable dans son enseignement, languissante, atone, éloignée du mouvement des idées qui agita le XVIII[e] siècle, était appelée à disparaître tôt ou tard.

L'Institut provisoire ou Institut Paganel.

L'Institut provisoire (1794-1796) fut une « espèce d'Université », selon l'expression de d'Aldéguier, combinaison de l'enseignement supérieur et de l'enseignement secondaire d'aujourd'hui. La direction et la surveillance étaient assurées par un directoire des études de sept personnes : trois membres des corps constitués (département, district, commune), deux membres de la Société populaire, deux professeurs



Ordre de Paganel
de hâter la destruction des signes de féodalité

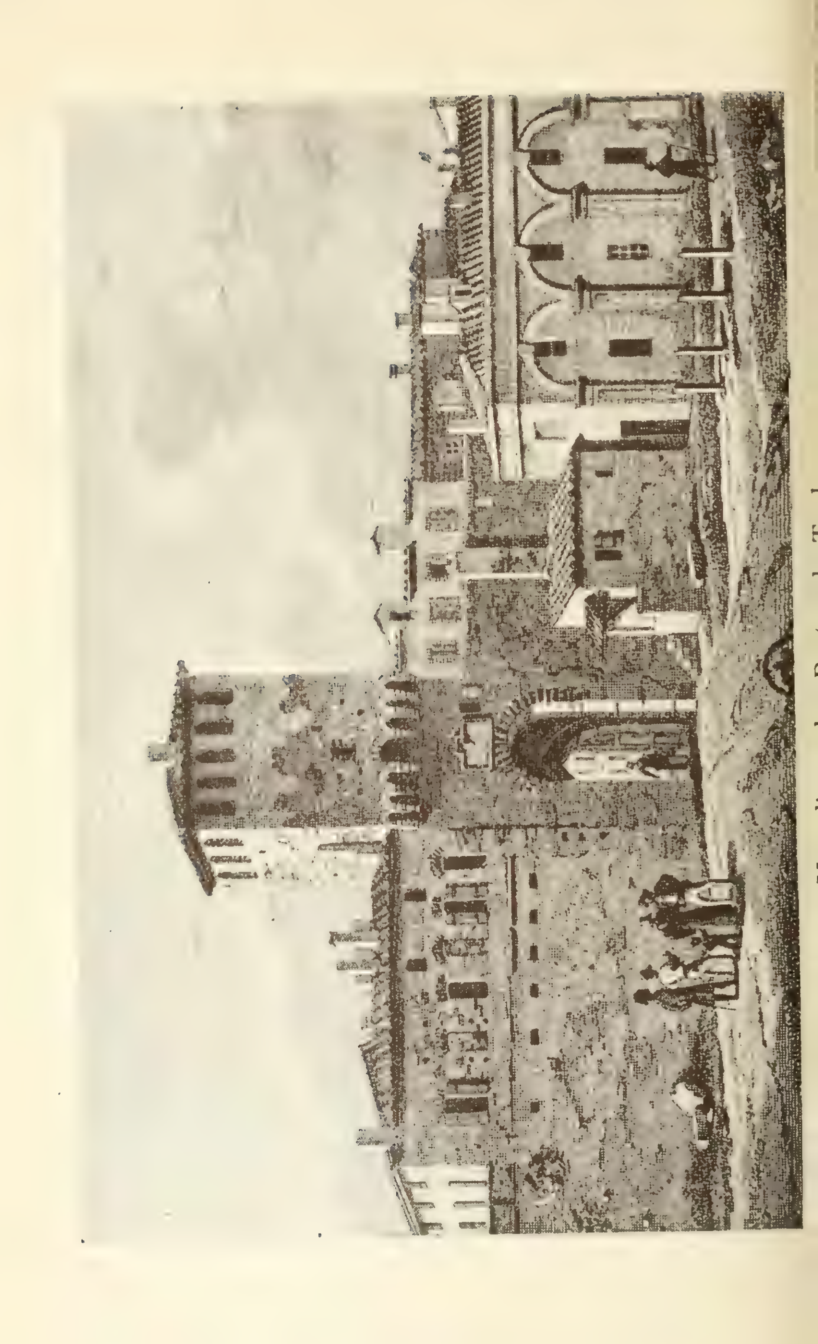
Musée Paul Dupuy

renouvelés tous les six mois. Ce directoire s'adjoignit un secrétaire avec voix délibérative. Les cours étaient publics et gratuits, les professeurs nommés par le département et appointés (de 1.200 à 2.000 livres), mais les chaires devaient ultérieurement être mises au concours. Tous les maîtres

devaient avoir un certificat de civisme et prêter serment. Le programme des études apparaît comme encyclopédique, avec une prédominance marquée des sciences pures ou appliquées sur les lettres, et surtout le droit réduit au simple commentaire de la Déclaration et des actes constitutionnels : c'est une grande nouveauté que le XVIIIe siècle a préparée et annoncée. Douze cours ont lieu au Collège National (droit, arithmétique, géométrie, algèbre, géométrie transcendante pour la navigation et l'artillerie, logique et physique, grammaire française et art d'écrire, belles-lettres et éloquence, physique expérimentale, chimie, histoire naturelle des trois règnes, géographie et histoire philosophique des peuples, art militaire et science navale, évolutions militaires) ; sept cours se font à l'Académie des Sciences, rue des Fleurs (astronomie, botanique, culture des jardins, anatomie, pathologie chirurgicale, médecine théorique, médecine pratique) ; un cours se fait au Rempart, à la tour de l'Anatomie (art vétérinaire) ; dix cours, enfin, se donnent à l'Académie des Beaux-Arts, rue du Petit-Versailles (génie civil et militaire, peinture et anatomie, sculpture, architecture et perspective, histoire, costume et fortifications, stéréotomie, dessin, figure et bosse, modèle vivant, inspection). Le 27 juin 1794, à la suite d'un vœu exprimé par l'Institut et après des démarches de Picot de Lapeyrouse à Paris, est créé le Jardin des Plantes, sur les terrains de Frascati, cultivés jadis par les ci-devant Carmes déchaussés, où l'on transféra plus tard les plantes du jardin de la Sénéchaussée. La liste des professeurs de l'Institut provisoire est le palmarès de tout ce qui restait à Toulouse de gens de talent. Quatre sont d'anciens universitaires : le juriste Laromiguière, le physicien et philosophe Bénet, le chimiste Libes, l'astronome Gardeilh. Trois viennent de l'Esquile et de ses cours publics, notamment Bullion, professeur d'art vétérinaire. Deux appartenaient au Collège National. Quatorze sont nouveaux : on y voit un médecin, trois chirurgiens et enfin dix artistes ou savants, tous membres de l'ex-Académie des Beaux-Arts. L'installation du nouvel Institut eut lieu dans une séance publique aux Pénitents bleus, en présence des autorités et de la Société populaire, qui s'y rendirent en cortège, aux sons



Vue de la place du Salin et de la Trésorerie à Toulouse



d'une musique et au milieu d'une grande affluence (5 pluviôse an II — 24 janvier 1794). Les cours débutèrent le lendemain, en sorte que la rentrée universitaire se trouva, cette année-là, retardée seulement de deux à trois mois.

Bibliothèque. Musée.

La création d'une Bibliothèque municipale, décidée en principe, ne s'effectua que plus tard. En attendant, le médecin Lafond, l'abbé Lignac et le sieur Dapre furent chargés de choisir, dans les bibliothèques de couvents ou d'émigrés, les ouvrages les plus propres à enrichir celle du Collège National, ou celle du ci-devant clergé, que l'on conserva provisoirement. Castillon fut maintenu à la tête de la première, avec le médecin Lafond et l'imprimeur Causse comme sous-bibliothécaire (remplaçant l'abbé Barrau, réfractaire). Berthoumieu fut placé à la direction de la seconde. Pour le Muséum du Midi de la République, il ne fut que la réalisation d'un vœu émis, le 30 décembre 1792, par l'Académie des Beaux-Arts. Le 22 frimaire an II (12 décembre 1793), le Conseil du département en autorise la création. L'église des Cordeliers fut d'abord désignée pour servir de Musée. Dartigoeyte nomma Briant commissaire chargé de recueillir partout les œuvres d'art pour les y rassembler. Une commission se forma pour la conservation de ces œuvres et l'administration du Musée, composée d'un membre du département, d'un membre du district et du sieur Lucas cadet, assez médiocre sculpteur. Un autre artiste, Dérôme, fut nommé conservateur. On sait que le Musée des Cordeliers devint, par changement de domicile, celui des Augustins, le 10 fructidor an III (27 août 1795).

L'instruction, moyen de combattre l'ignorance et le fanatisme.

Ces fondations font, sans aucun doute, honneur aux pouvoirs publics de Toulouse et aux représentants qui les ont appuyées; elles ne font pas excuser les destructions d'archives ou des miniatures capitulaires, le martèlement des écussons ou des blasons, la disparition de quelques authentiques trésors d'histoire ou d'art. Mais ce « vandalisme » révolutionnaire, outre qu'il fut, à Toulouse, moins aveugle et moins iconoclaste qu'ailleurs, ne doit pas faire oublier quels soins pieux des terroristes avérés, comme Paganel, donnaient à l'instruction, aux vertus de laquelle ils avaient foi. Ils la croyaient capable d'élever le niveau non seulement intel-

lectuel, mais matériel et moral du peuple; ils y voyaient aussi un instrument de propagande pour l'esprit de la Révolution. Dans ce but l'Institut provisoire réduisait le droit et l'histoire à n'être que des sciences auxiliaires de cette même Révolution, un commentaire de ses œuvres, une philosophie et une apologétique pour les terroristes. Le plan d'instruction s'inscrivait dans un plan plus général, dont faisaient partie le culte décadaire et la religion de l'Etre suprême : faire au Français une âme nouvelle et comme régénérée.

La Presse. Le Théâtre.

La presse et le théâtre jouent leur rôle dans la formation de l'esprit public et la direction des idées. D'abord libre sous la Constituante et la Législative, la presse est serve sous la Convention et la Terreur. *Le Journal révolutionnaire*, publié par le Conseil général de la commune, devient le journal officiel. En juin 1794, le département fait réimprimer à ses frais le *Recueil des actes héroïques et civiques des républicains français*, sorte de morale en action. Aucun journal adverse ne peut paraître (1). Le théâtre lui-même est au service de l'idée montagnarde. L'exploitation de la salle construite en 1736, dont le directeur est, en 1789, le sieur Molé d'Alainville, de Rouen, ne semble pas très prospère dans les débuts de la Révolution, puisque le directeur a grand'peine à s'acquitter envers les hôpitaux de la taxe des pauvres. A la fin de 1792, le théâtre sert aux réunions politiques. Desbarreaux fit construire une nouvelle salle dans le jardin du Collège Saint-Martial et y fit jouer des pièces patriotiques et révolutionnaires. A dater de 1793, le public des deux théâtres devient très démocratique. Au théâtre du Capitole, les loges ont été supprimées; le directeur, Lecomte, a été enfermé comme suspect. Les acteurs exploitent la scène en coopération : c'est le théâtre de la Liberté et de l'Egalité, subventionné par la municipalité, à la condition de donner trois représentations gratuites. Le théâtre Saint-Martial, ou théâtre de la République, est également subventionné. Au début de 1794, Paganel arrête que les deux directeurs seront payés chaque mois par le trésorier, qui se

1. Déjà sous la Terreur, une loi défendait aux colporteurs d'annoncer le contenu des journaux; ils ne pouvaient crier que le titre (*Anti-Terroriste*, 21 mars 1797).

rembourser a avec la taxe sur les riches. Les représentations gratuites se multiplient. Elles clôturent obligatoirement toute grande fête civique; mais elles coûtent au budget 600 livres au théâtre de la Liberté, 500 à celui de la République. Encore les directeurs ne joignent-ils pas les bouts. Dartigoeyte porte la subvention à 600, puis à 800 pour les deux. On joue des pièces comme *La Mort de Marat, Guillaume Tell, Brutus*, destinées à exalter dans le cœur des patriotes la haine des aristocrates ou des tyrans. Desbarreaux y fait représenter une pièce « prophétique et révolutionnaire » intitulée « *Les Potentats foudroyés par la Montagne et la Raison ou la Déportation des rois de l'Europe* ». Le père de l'académicien du Mège, ci-devant père noble sous l'ancien régime, jouait, dans ces tragédies politiques ou sentimentales, les « pères sensibles ». Mais le matériel et les accessoires semblent misérables. Cailhava écrit, en 1793, que, si les actrices portent des cocardes sur la poitrine pour plaire au public, Brutus est vêtu d'une soutane, d'un rabat et d'un manteau long (1). Distraction de luxe, le théâtre s'est appauvri en se démocratisant. Comme instrument de propagande révolutionnaire, il paraît avoir joué un rôle médiocre, et son répertoire, en se guindant à l'apologie des vertus civiques, tombe dans l'emphase et la platitude. Les autorités utilisent aussi la musique, mais elles n'en font pas l'emploi grandiose qu'on en fait à Paris (2). A l'époque de la grande Terreur, les autorités paient quatre orchestres de quinze musiciens pour jouer place de la Liberté, à la porte Arnaud-Bernard, au Boulingrin et à Saint-Cyprien : la consigne était de danser — et aussi de boire. Une « musique guerrière » jouait sa partie dans les fêtes, avec ses quatre clarinettes, ses quatre octavins, ses deux cors, ses deux bassons, ses deux timbales, sa trompette, son serpent et sa grosse caisse. Ainsi, les terroristes, à cette rude époque où toutes les forces de la nation se tendaient dans un effort magnifique, voulaient-ils maintenir le moral de l'arrière.

1. Cité dans H. Martin, *Le papier-monnaie sous la Révolution*.
2. V. Julien Tiersot, *Les fêtes révolutionnaires*.

TOULOUSE APRÈS LE 9 THERMIDOR

Chute de Robespierre

Autorités et Société populaire avaient docilement, sinon sans surprise ([1]), enregistré la chute des Hébertistes et des Dantonistes (mars-avril 1793), félicitant la Convention d'avoir



Le Règne de la Liberté est celui des Arts
Musée Paul Dupuy

déjoué les complots des factions contre-révolutionnaires. Elles suivent avec la même discipline l'impulsion de Robes-

1. La Société populaire n'a voté les félicitations à la Convention pour l'arrestation d'Hébert et consorts, de Chabot, Delaunay et Julien, que sur l'initiative de Descombels. Dartigoeyte, qui sympathisait avec les « enragés », paraît avoir été embarrassé. La condamnation des Dantonistes fut accueillie froidement (Gros, *op. cit*, chap. VII).

pierre et de ses amis; le 14 prairial, le Conseil général vote une adresse à la Convention à l'occasion des tentatives d'assassinat sur Robespierre et Collot-d'Herbois, adresse qui eut la mention honorable et parut au Bulletin. La journée du 9 thermidor est connue officiellement le 17 par une lettre de Mailhe à Descombels. Mais déjà les journaux de Paris, arrivés le 14, avaient répandu la nouvelle qui se propagea rapidement parmi les prisonniers [1]. Descombels lut la lettre de Mailhe, aux Jacobins, sans émotion; il pouvait croire que les adversaires de Robespierre, tous terroristes, ne changeraient rien à son système. Mais les thermidoriens, qui avaient renversé le « tyran » pour sauver leurs vies, ne pouvaient faire autrement que de réagir contre ce régime de sang. A Toulouse, Groussac fit voter deux adresses à la Convention et aux Parisiens, que porta un courrier extraordinaire et par lesquelles les pouvoirs publics se ralliaient à la version conventionnelle de la journée; aux Jacobins, on entendit sans stupeur louer « le généreux dévouement de la Convention qui a terrassé la faction de Robespierre, ce scélérat, ce nouveau Cromwell, qui voulait se tracer une route au trône sur les cadavres des membres de la Convention et des meilleurs patriotes » ainsi que la lecture d'une lettre de Lafont où ce député accusait Robespierre de protéger l'enfant du Temple et de vouloir épouser Madame Royale. Une adresse de remerciements et de félicitations fut envoyée à l'Assemblée sur la proposition de Longchamp et de Desbarreaux, la municipalité fut invitée à célébrer l'heureux événement par des salves d'artillerie et des promenades civiques, ainsi qu'à faire enlever des façades les branches desséchées qui y restaient depuis la fête de l'Etre suprême. Dès le 29 thermidor, Chaudron-Roussau et Dartigoeyte, soucieux de faire leur cour aux vainqueurs, faisaient arrêter les quatre terroristes les plus compromis, « meneurs, faux patriotes et intrigants », le chirurgien Tarbès, le pharmacien Delpont, l'avocat Meillon et le greffier du tribunal correctionnel Lapujade. Il est vrai que, le 14 fructidor, le conseil général réclame à la Convention la libération des patriotes et des pauvres emprisonnés, avec des mesures contre les fédéralistes et aristocrates. Groussac et Descombels pré-

1. D'Aldéguier, qui raconte le fait, était incarcéré à ce moment-là.

voyaient la vague de réaction qui, parmi des retours offensifs de l'esprit terroriste, allait progressivement détruire le régime révolutionnaire. Déjà les reclus affectaient « de l'audace et des propos menaçants »; quelques-uns étaient sortis de prison et manifestaient ouvertement contre les patriotes.

Mission Mallarmé et Bouillerot.

La Convention envoya à Toulouse, pour remplacer Dartigoeyte rappelé, le député Mallarmé de la Meurthe (25 fructidor); il devait imprimer un élan vigoureux au gouvernement républicain, examiner le cas des détenus, libérer les patriotes; les Comités révolutionnaires étaient tenus de dresser une liste des reclus avec les motifs de leur arrestation. Mais Mallarmé, « fort bel homme, soigné dans sa mise » (1), galant et fort sensible aux interventions féminines, entrouvrit les portes des prisons, que son collègue Bouillerot de l'Eure, arrivé en brumaire, « bon homme, facile, humain et compatissant » (2) ouvrit toutes grandes. Par contre, ce dernier sévit contre les terroristes que Mallarmé avait d'abord ménagés; dès le 27 vendémiaire celui-ci avait prescrit une enquête au sujet des actes de l'armée révolutionnaire à Grenade, et destitué Hugueny, Capelle, Blanchard, ainsi que le receveur du district de Beaumont : le 12 frimaire, tous ces personnages et quelques anciens officiers de la troupe des sans culotte étaient arrêtés; seul, Hugueny put se sauver et demeura introuvable.

Epuration de la municipalité.

L'orage s'abattit ensuite sur la Municipalité; le 11 brumaire, cinq de ses membres sont emprisonnés, dont un pour fédéralisme; le 26 ce fut le tour de Groussac, qui pourtant avait offert sa démission; le 18 frimaire un arrêté des représentants renouvelait presque entièrement le corps municipal, dont trois membres seulement étaient conservés (3) avec Dupuy, l'agent national et remplaçait Groussac par J. Cames, ancien membre du Directoire du District; les notables furent également épurés. L'élément girondin et centriste, qui dominait avant juin 1793, y est de nouveau largement représenté. Le nouveau conseil général se hâte d'envoyer une adresse à la Convention (29 frimaire) où il se félicite de voir rétabli à

1. D'Aldéguier, vol. IV.
2. *Ibid.*
3. Mandement, Roques et Mazaigues.

Toulouse « le règne de la justice et des mœurs si longtemps oppressées ». L'agent national Descombels est également révoqué et remplacé par Gratian. Le 10 nivôse, place de la Raison (Saint-Etienne), les représentants célèbrent la fête de la Concorde et demandent au peuple d'approuver le choix des nouvelles administrations; le peuple, peu soucieux de sa souveraineté, supprimée depuis près de deux ans, répond par des applaudissements et « une patriotique ivresse » [1].

Epuration des Jacobins.

Le même arrêté du 18 frimaire prescrivait jusqu'à nouvel ordre la fermeture du club des Jacobins. Dès le lendemain du 9 thermidor, la Société Populaire commence sa rapide décadence; privée du droit de correspondre avec la Société de Paris (25 vendémiaire an III - 16 octobre 1794), elle perd une partie de sa force; la majorité de ses membres l'abandonne, il n'en reste qu'une centaine en butte aux rancunes, aux haines, à l'hostilité des députés du département. Ils tentent de réagir en fructidor, comme d'autres clubs départementaux, dénoncent l'insolence des aristocrates. Vainement. La Convention était devenue l'ennemie des Jacobins. Dans la dernière séance dont nous avons le procès-verbal, séance orageuse, dramatique, les survivants de la Société Montagnarde eurent la stupéfaction d'entendre Dartigoeyte, revenu à Toulouse pour quelques jours, dénoncer avec violence leurs « délibérations contre révolutionnaires » (21 vendémiaire an III). Quelques semaines après, Mallarmé faisait arrêter les principaux chefs [2] (12 frimaire) et fermer le club. Meubles, papiers et clefs sont remis à l'agent national; les membres du bureau et des comités de la Société sont tenus de fournir, dans le délai de quatre jours, le compte des dons faits pour les besoins de la patrie, avec le nom des donateurs, « La Société, était-il dit dans l'arrêté, entièrement dégénérée du but de son institution... a empiété sur les pouvoirs publics... il est instant de l'épurer parce que les ennemis de la Révolution répandent le bruit qu'on veut la dissoudre : la Convention veut rétablir le droit le plus sacré du peuple et déclarer la

1. Cité dans Duboul, *L'armée révolutionnaire.*

2. Arthaud, Gelas, Desbarreaux, Jarville, Barousse. Un peu plus tard, vingt et un autre membres furent également incarcérés; ce sont les plus notoires : Lacan, Barateau, Longchamp, Romme, Trébos, Darmagnac, Hubert.

guerre à mort aux intrigants qui ont fait servir à leur ambition et à leur rapacité une institution destinée à consolider de jour en jour la République ». En conséquence, les séances du club sont reprises le 1er nivôse, mais la Société est recrutée sur de nouvelles bases; les représentants choisirent six citoyens [1] qui en désignèrent six autres, lesquels en nommèrent encore six, ainsi jusqu'à quarante-huit membres; ceux-ci prêtèrent serment; Mallarmé fit appel à leur patriotisme et à leur moralité, les exhortant à éviter les discussions étrangères ne tendant qu'à la délation et aux dénonciations calomnieuses : « Nous voulons la liberté, nous abhorrons la licence; l'égalité des droits et non la chimérique égalité de fait ». Mais il n'est pas absolument certain que la Société ainsi reconstituée ait réellement fonctionné; elle n'aurait été en tout cas qu'un pâle reflet de l'ancienne. Les « intrigants », « les hommes féroces », dominateurs, audacieux et êtres sans pudeur que stigmatisait Mallarmé, avaient cédé la place à des républicains sans doute sincères, mais timorés, qui se sont faits les fourriers du royalisme et en ont été les premières victimes [2].

Retour aux anciens noms des rues.

Une des premières mesures de la nouvelle commune fut de restituer leurs anciens noms aux rues, portes, barrières, faubourgs, places, sauf pour ceux qui rappelaient l'ancien régime. La place Royale continue à s'appeler Place de la Liberté, la place Saint-Sernin place de Tell, le Jardin Royal le Jardin Public, le canal du Midi canal National, la rue des Nobles (Fermat) rue de l'Égalité, la rue de l'Inquisition rue de la Tolérance, la rue Vidale rue du Jeu de Paume, la place Saint-Georges place Calas. Les Saint disparurent aussi de la terminologie, et l'on eut les faubourgs Michel, Cyprien, Etienne. Ces noms devaient subsister pour la plupart jusqu'à l'Empire.

1. Saint-Clair, négociant; Murel, arboriste; Ricard, apothicaire; Seignan aîné, marchand; Vié, cordonnier; Delga, dentiste. Nous n'avons pas de renseignements sur les autres membres.

2. Les Jacobins sont frappés à mort après la chute de Robespierre (9 thermidor an II). La salle des Jacobins de Paris est fermée le 11 novembre 1794. « Ainsi finit cette Société dont le nom est resté si célèbre et si odieux, et qui, semblable à toutes les assemblées, à tous les hommes qui figurèrent successivement sur la scène, semblable à la Révolution même, eut le mérite et les torts de l'extrême énergie. » Placée au-dessus de la Convention, ouverte à tous les nouveaux venus, elle était la licé où les jeunes révolutionnaires qui n'avaient pas figuré encore, et qui étaient impatients de se montrer, venaient essayer leurs forces et presser la marche ordinairement plus lente des révolutionnaires déjà assis au pouvoir. Mais elle devint importune par ses inquiétudes, dangereuse même par ses terreurs.

Les autorités n'allèrent pas plus avant : les Jacobins arrêtés furent pour la plupart élargis. Le procès des terroristes de l'armée révolutionnaire (Hugueny, Blanchard, Gélas, Delport, Monestier, les frères Roujean, etc...) préparé par l'enquête du juge de paix Magi, traîna en longueur; le 5 brumaire an III l'enquête commençait, le 16 ventôse les accusés étaient renvoyés devant le tribunal criminel. Germinal et Floréal se passèrent en artifices de procédure; le procès n'eut lieu que le 18 messidor; encore l'affaire fut-elle renvoyée à la session suivante. Le 18 vendémiaire an IV, seulement, le jugement fut rendu, acquittant huit des onze accusés, sauf Dirat, Monestier et Delport, le capitaine Sans-Quartier, condamnés à six ans de fer et six heures d'exposition à Toulouse; mais quelques jours après, la séparation de la Convention permettait d'amnistier ces derniers. De même, les propriétés des terroristes ne furent pas saisies. Au fond, personne ne se souciait de sévir contre des gens coupables de n'avoir usé de moyens violents que pour défendre la Révolution. Le procès des terroristes.

Mais la Convention, où étaient rentrés tous les proscrits, Girondins en grande majorité, et les autorités locales subissaient la pression des royalistes restés très nombreux et qui, terrés pendant la période précédente, s'enhardissaient et exploitaient les rancunes et les haines soulevées par les « buveurs de sang ». C'étaient les « muscadins », ainsi nommés en 1793 par le contraste de leur mise avec la tenue volontairement débraillée des patriotes en sabots; ils portaient les souliers pointus, les cheveux retroussés, l'habit à longues basques et à collet noir, la cravache ou le gourdin qu'ils appelaient leur « pouvoir exécutif »; ils abattaient les arbres de la liberté, molestaient les « bonnets rouges »; ils se réunissaient au café Rouaix et à celui du ci-devant Jardin Royal, où ils avaient formé une « Société des chouans ». Des compagnies de gardes nationaux se recrutaient parmi les jeunes gens de bonne famille, les anciens domestiques, les ex-fournisseurs de la noblesse, les paysans excédés par les réquisitions; ces compagnies prenaient le nom de *Jésus* comme enseigne, à l'exemple de la région lyonnaise. Beaucoup de royalistes auraient voulu des représailles contre les terroristes incarcérés; heureusement, ils ne purent ou n'osèrent renouveler les sep- Réaction royaliste. Muscadins.

tembrisades. Les Jacobins ou « patriotes de 89 » ou « exclusifs » comme ils s'intitulaient, les frères Jonquille ainsi dénommés par les muscadins à cause de leur chapeau à ganse jaune, se réunissaient dans un café de la rue de la Pomme, puis aux Petits Augustins, place Saint-Georges; ils étaient soutenus par les militaires, surtout par les canonniers, restés d'ardents révolutionnaires. Des rixes éclataient fréquemment, tellement qu'en floréal an III, la Commune défendit le port d'armes aux soldats, et aux civils le port des triques, cannes ferrées ou cannes-épées. Les protagonistes de la Terreur toulousaine, constamment menacés, craignaient pour leur vie. « L'infâme » Groussac, libéré, vécut ainsi sous la menace de représailles; il ne put jamais relever son commerce de grains et dut quitter Toulouse; il devait périr à Bordeaux assassiné par une quinzaine d'hommes, le 4 thermidor an V. Les royalistes ou les modérés qui suivaient avaient leur hymne : le *Réveil du Peuple*, de Souriguères, auquel les patriotes répondaient par la *Marseillaise* (1) et leur journal l'*Antiterroriste* qui attaquait violemment les Jacobins et les Patriotes (2).

Germinal, Prairial. Missions de Colombel et de Laurence.

La question des subsistances resta très grave pendant l'hiver 1794-1795. En fructidor (le 4), il n'y avait de grains à Toulouse que pour une semaine. On fabrique du pain où la farine de blé est mélangée avec de la fécule de pommes de terre, du millet, des fèves, de l'orge, des vesces. La commune aux abois se voit refuser une avance d'un million pour acheter du blé à Gênes. L'abolition du Maximum (24 décembre 1794-2 janvier 1795) apporta un grand trouble dans le ravitaillement, par la brusque augmentation de tous les prix. Le 18 janvier, on réduit la ration de pain à une demi-livre. La commune perdait 30.000 livres par jour à

1. V. Gros, *L'esprit public après la Terreur* (Mém. de l'Acad. des Sciences, 1920).
2. L'*Antiterroriste* (décembre 1796), constate l'immoralité qui accompagne le luxe et le désarroi des consciences. Il s'indigne aussi de l'abus des divorces « On change de mari ou de femme comme de chemises », constate-t-il. La démoralisation s'étend à toutes les classes de la société. On cherche des ressources dans le jeu et la loterie. On met, en loterie, des pendules, des réveils, des bouteilles de champagne, et même une propriété à Lapeyrouse-Fossat, « pour 6 livres le billet à gagner par le sort de la roue de fortune ». Les maisons de jeux pullulent à Toulouse. « Qui le croirait ? Dans un temps où la misère jugule les familles, où l'on se plaint de la disparition totale du numéraire, le seul lieu où l'or paraisse avec profusion est une maison de jeu ! »

vouloir maintenir le prix à 5 sous; elle l'éleva à 20 sous, puis à 4 francs en assignats. On se plaignait de la qualité du pain, fait presque sans levure; on se plaignait surtout de l'insuffisance des salaires, qui ne montaient pas avec le prix des denrées. La municipalité avait été obligée de renvoyer des employés de ses bureaux, de fermer à 3 heures pour économiser la chandelle. Toulouse a connu la gêne et même la misère économique qui furent la cause, à Paris, des journées révolutionnaires du 12 germinal et du 1er prairial (1er avril et 20 mai 1795); elles eurent pour conséquence l'élimination, à la Convention, des derniers Montagnards. La loi du 21 germinal ordonna le désarmement des anciens membres des sociétés populaires et des armées de sans-culottes. Pour en assurer l'exécution et aussi pour réorganiser les autorités du département et du district (loi du 28 germinal), le représentant Colombel fut envoyé à Toulouse, où il arrive le 5 floréal. Après la sanglante émeute de prairial, Colombel fut remplacé par Laurence de Saint-Lô, un des soixante-treize Girondins rentrés à la Convention après Thermidor. Il venait, dit-il dans sa proclamation aux autorités (24 floréal — 13 mai 1795), « pour faire exécuter les lois, compléter les administrations, surveiller et épurer, s'il en était besoin, les autorités et les sociétés populaires, maintenir la tranquillité publique et verser sur les plaies que le régime de la Terreur a faites à la Patrie le baume de la justice et de l'humanité ». Ce représentant fut « l'ange tutélaire » de Toulouse, tellement aimé de ses habitants pour sa tolérance qu'une des plus nobles et des plus aimables demoiselles de la ville, Laure de Grammont, lui offrit sa main et l'épousa. Le 29 prairial, il épura la municipalité, en maintenant le maire, en changeant l'agent national (Carrière-Claret en place de Dupuy). Le personnel du début de la Révolution fait sa rentrée dans les fonctions administratives le 29 messidor an III; le Comité de législation, investi du pouvoir de nommer « aux places municipales, administratives et judiciaires » (décrets du 14 ventôse et du 21 prairial an III), nomma maire le négociant Roussilhou, ex-député à la Constituante, avec un corps municipal assez éclectique, où dominaient cependant les éléments modérés de la bonne bourgeoisie.

Troubles royalistes.

La présence de Laurence, si populaire, encouragea les royalistes. Les poursuites contre les terroristes ne recommençaient-elles pas? Groussac n'avait-il pas été arrêté à Orthez, ainsi que trois des plus enragés séides d'Hugueny et de Descombels, notamment le concierge de la Visitation?

La mort du Dauphin, l'enfant du Temple (8 juin 1795), venait de transférer le titre honoraire de roi au comte de Provence, proclamé à l'armée de Condé, sous le nom de Louis XVIII (24 juin 1795). Avec le nouveau souverain, entouré d'un conseil dont le membre le plus entreprenant était le comte d'Entraigues, l'action royaliste entre dans une phase nouvelle, où l'on distingue des plans successifs et une certaine unité d'organisation. A Toulouse, les premiers efforts de coordination furent tentés par un ancien officier de cavalerie, Antoine de Pourquery du Bourg, déjà mêlé à l'affaire du camp de Jalès et à la conspiration de Saillans (1790-92), arrêté, évadé, réfugié à Toulouse, en mars 1795, chez sa cousine, Mme de Sambucy-Miers, apparentée à nombre de parlementaires et dont le mari, Alexandre, mêlé aux mouvements royalistes, avait été emprisonné en avril 1793 aux Carmélites et élargi en novembre 1794. Pourquery forma un Comité secret dans le monde de la noblesse parlementaire; ainsi s'établit le premier lien officiel entre le nouveau roi et les aristocrates toulousains, dont il avait intérêt à entretenir le zèle (1). L'existence de ce pouvoir occulte coïncide avec des troubles qui paraissent n'être pas spontanés.

A l'occasion du désarmement des patriotes (arrêté du 23 floréal), cinq ou six cents royalistes s'assemblent dans l'église Saint-Etienne; l'un d'eux propose d'aller fermer la « Jacobinière » (9 prairial). On chassa les Jacobins du Sénéchal; les clubistes se réunirent désormais aux Puits-Clos, chez Clausolles, sous la présidence de Groussac, libéré après sa seconde arrestation; ils en sont réduits à s'assembler dans un café de la rue de la Pomme, sous le nom de « Patriotes de 89 ». Mais l'*Antiterroriste* ne cesse de les pourchasser. En messidor, les mêmes agitateurs délivrent des prêtres dé-

1. On croyait couramment que si le Nord était républicain, le Midi était royaliste.

tenus à Sainte-Catherine; devant le Collège, près de la porte Saint-Michel, devant la maison de Groussac, en deux endroits encore, on abat des arbres de la Liberté. En fructidor (23 août 1795), la Convention, sur le rapport de Mailhe, décrète la dissolution de tous les clubs et sociétés populaires. C'est le moment où les conflits s'aggravent à Toulouse; patriotes, surtout militaires, réagissent notamment contre l'insolence des royalistes. Le 17 fructidor, la garde nationale est épurée et réorganisée; elle redevient bourgeoise. Alors ce sont des rixes entre soldats et gardes, civils et militaires, ces derniers travaillés par la propagande terroriste. Au reste, Laurence avait été rappelé. Il eut pour successeur Clauzel, de l'Ariège, « petit homme rond, vain, orgueilleux, entier dans ses opinions, jouant le républicain sévère et vertueux » (1). Il réagit contre le modérantisme de son prédécesseur et appliqua à la lettre la loi du 5e jour complémentaire de l'an III, interdisant les fonctions publiques aux parents d'émigrés; tout en maintenant Roussilhou à la mairie, il remplaça par des républicains bon teint un certain nombre de membres de l'Administration.

La Convention et ses envoyés prenaient conscience du péril royaliste qui devait se manifester à Paris par la tentative du 13 vendémiaire. Les entreprises des contre-révolutionnaires eurent leur écho à Toulouse, en vertu d'un plan concerté qui s'étendait à la France entière et qui visait à conquérir la majorité des nouveaux Conseils. Dès la fin de fructidor, il se produit des rassemblements et des désordres séditieux dans la ville, dans les spectacles, aux environs des prisons. Le 1er vendémiaire, l'agent national exprime des appréhensions d' « entreprises plus grosses encore » (2). Un peu plus tard, la municipalité est obligée de protéger la liberté des élections, dans les assemblées primaires, en envoyant un commissaire municipal dans chaque section et une force armée pour l'aider à l'occasion. Aussi, l'échec des royalistes à Paris fut-il salué par une adresse de félicitations de la municipalité et du département. Le 20, les officiers municipaux, les autorités, les troupes firent, au Boulingrin 13 vendémiaire.

1. D'Aldéguier.
2. Mandoul, 34.

et place Saint-Etienne, la proclamation de la Constitution de l'an III, ainsi que du décret des deux tiers ([1]), qui anéantissait les espérances des contre-révolutionnaires. Conformément aux directives de la Convention, le Conseil général ordonna de jouer, dans les spectacles publics, les airs « républicains » : *Marseillaise, Chant du départ, Ça ira! Veillons au salut de l'Empire, la Liberté soumise aux lois* et enfin le populaire chœur de Grétry, *Où peut-on être mieux qu'au sein de sa famille?* Avant de se séparer (4 brumaire), la Convention avait ordonné des poursuites contre les associations royalistes (Compagnies de Jésus et du Soleil) et les prêtres insermentés (29 vendémiaire-3 brumaire an IV). Les autorités enregistrèrent et exécutèrent docilement ces décrets. Depuis la chute de la royauté, Toulouse avait pris l'habitude d'obéir aux ordres du pouvoir comme aux temps de la royauté.

La liberté des cultes. Le culte décadaire.

Un des faits les plus considérables de la période thermidorienne fut la séparation de l'Etat et de l'Eglise, réalisée par décret du 3 ventôse an III (21 février 1795). Après Thermidor, Mallarmé avait continué à appliquer les principes de la politique religieuse de 93, ordonnant la destruction des croix, des clochers, des images de saints, l'expulsion des anciens ministres du culte, la location des presbytères, renouvelant l'obligation de porter la cocarde tricolore, d'observer le décadi et la défense de chômer le dimanche sous peine de prison (14 vendémiaire). ([2]) En fait, le culte décadaire était

1. 5 et 13 fructidor, décidant que les deux tiers des nouveaux conseils seraient choisis parmi les Conventionnels.

2. *Principaux articles de l'arrêté pris à Toulouse par Mallarmé, le* 14 *vendémiaire an III :*

« Art. I. — Dans les vingt-quatre heures qui suivront la publication du présent arrêté, tout ce qui était autrefois chapelles et qui se trouve isolé dans les campagnes ou à l'entrée des communes, et n'était pas ce que l'on appelait la principale église, sera renversé, démoli de fond en comble, de sorte qu'il ne reste plus le moindre vestige... »

« Art. III. — Les images, figures en bois, pierre ou autres, désignées sous le nom de saints et de saintes, et qu'on a conservées sans aucun prétexte dans les communes que celui de perpétuer l'idolâtrie, seront toutes réunies dans un lieu commun, brisées ou brûlées en présence de la municipalité... »

« Art. VII. — Tous les ci-devant ministres du catholicisme se rendront dans trois jours au chef-lieu du district, sous peine d'être regardés comme suspects et d'être incarcérés. »

(A. Kucsienski, *Dictionnaire des Conventionnels*, 1919, p. 426.)

Ce document est l'un des plus caractéristiques, en France, de ceux qui — tendant à la déchristianisation — ont vu le jour après le 9 thermidor.

fort négligé. Deux artistes, Gleizes et Cammas, furent chargés de dresser le programme des cérémonies : lecture des pièces officielles par des acteurs, arrivée à grand orchestre des corps constitués, proclamation des lois, arrêtés, communiqués des armées, actes héroïques, couplets, discours par un orateur désigné, clôture par des chœurs et de la musique. En thermidor an III, le culte décadaire se célébra à l'église des ci-devant Pénitents bleus. Le 2 pluviôse an III (21 janvier 1795), on célébra la « fête anniversaire de la juste punition du dernier roi des Français ». Il semblait que, dans les manifestations extérieures, tout se passât comme au temps de la Terreur. Mais on n'arriva pas à populariser ces fêtes froides et insipides. Le Directoire n'y réussira pas mieux.

Le culte catholique.

Le culte catholique, en 1794, avait été presque partout abandonné; toutes les églises de Toulouse étaient fermées, sauf les sanctuaires affectés aux cérémonies républicaines. Sermet et les prêtres assermentés sortirent de prison après le 9 thermidor; mais ils furent poursuivis par les insultes des royalistes et ne furent pas protégés par les représentants, surtout Laurence. L'évêque Sermet, malade, finit par quitter Toulouse pour Cazères, où il transporta son siège épiscopal [1]. Beaucoup de réfractaires étaient restés dans la ville, exerçant divers métiers et, secrètement, leur ministère. Un abbé Barquisot chantait dans les rues des airs patriotiques; un abbé Ostric vendait de la poudre odontalgique; un abbé de Chièze, ex-vicaire général de l'évêque de Carcassonne, servait dans la garde nationale. Cet apostolat avait ses dangers, mais il conférait aux prêtres « romains » un singulier prestige; de toutes parts, on revenait à eux, dans la sécurité retrouvée. Avant même le décret, ils se montraient au grand jour : le vicaire général de Monseigneur de Fontanges (réfugié à Palma-de-Majorque), du Bourg, sortait de sa retraite et procédait au « lavage », comme on disait alors, des constitutionnels.

La réouverture des églises.

Dès que parut le décret du 3 ventôse, complété par la loi du 11 prairial (30 mai), un arrêté du représentant désigna les édifices religieux, biens nationaux non aliénés, que l'on

1. Emile Espagnat, *Cazères pendant la Révolution*, p. 289.

pouvait rouvrir : le chœur de Saint-Etienne, la chapelle N.-D.-de-la-Pitié, aux Augustins; le Taur, Saint-Sernin, Saint-Pierre des Chartreux, la Daurade et, en attendant son achèvement, la chapelle Sainte-Ursule; la Dalbade, la chapelle Saint-Jean; à titre provisoire, Saint-Nicolas, Saint-Michel, Saint-Exupère, les Grands-Carmes. Les églises furent rouvertes en hâte, au milieu d'une joie générale. La défense de sonner les cloches resta lettre morte à Toulouse; on entendit de nouveau les carillons dans les clochers, dont aucun n'avait été abattu. Le costume ecclésiastique, que les décrets interdisaient, reparut dans les rues. Du 16 au 29 messidor, vingt-huit déclarations de prêtres sont reçues sur les registres déposés à cet effet à l'Hôtel de ville, ainsi que le serment exigé par le décret du 30 mai, qui les engageait à se soumettre aux lois de la République. Le directoire du département accepta les déclarations des réfractaires jusqu'aux instructions du 22 thermidor, qui défendaient d'employer des formules de soumission et de serment autres que les formules légales. Le nouveau régime des cultes — la séparation de l'Eglise et de l'Etat — obligea les deux églises catholiques, la constitutionnelle et la romaine, qui allaient vivre côte à côte, à s'organiser. Mais la première, n'étant plus soutenue par l'Etat, qui ne payait pas les prêtres et ne leur fournissait plus les presbytères, tombe dans une rapide décadence; beaucoup d'anciens assermentés rentrent dans le giron du catholicisme romain par rétractation. A Toulouse, la vie religieuse, arrêtée par la Terreur, va reprendre comme autrefois. Le 19 juillet 1795, l'abbé du Bourg, en grand costume, procède, aux Grands-Carmes, à une abjuration solennelle des erreurs passées, au nom du peuple de Toulouse; le 26, il purifie avec la même pompe le chœur de Saint-Etienne. Mais l'apaisement ne se fait pas. Les deux églises ne peuvent vivre côte à côte. Les prêtres de la communion de Fontanges ne consentent pas à partager les sanctuaires avec les prêtres de la confession de Sermet, et le dimanche 2 août, une petite armée de dévotes interdit l'accès de la grande nef de Saint-Etienne aux officiels venus pour une cérémonie laïque. L'esprit de discorde persiste au moment même où s'opérait la pacification extérieure : la

proclamation du traité de Bâle, signé avec l'Espagne (19 fructidor — 5 septembre 1795), apporte à Toulouse non une sécurité, qui n'a jamais été menacée, mais un soulagement matériel, puisqu'elle cesse dès lors de s'épuiser pour les besoins des armées des Pyrénées (1).

LE DIRECTOIRE

Avec le Directoire (1795-1799) recommence, du moins en apparence, le fonctionnement régulier de toutes les institutions établies par la loi constitutionnelle. En réalité, ces quatre ans, pour Toulouse comme pour Paris, ne furent qu'un prolongement de la période thermidorienne, avec ses luttes de partis, ses violences et ses coups d'Etat municipaux en miniature.

Députés de la Haute-Garonne.

La députation de la Haute-Garonne aux Conseils des Anciens et des Cinq-Cents comprit les anciens conventionnels Delmas, de Mazade-Percin, Estadens, aux Anciens (4 brumaire an IV); Pérès de la Gesse, Drulhe, Rouzet, Calès, aux Cinq-Cents (23 vendémiaire). Sauf Delmas et Calès, montagnards thermidoriens, tous les autres étaient des girondins ou des centristes. Mailhe, élu par neuf départements, opta pour l'Yonne. Les nouveaux élus furent Jean-Joseph-Louis de Lespinasse, capitaine du génie, ex-député suppléant à la Convention; Roger Martin, d'Estadens, ancien prêtre et ancien municipal de Toulouse (1); Pierre Gerla, de Villebrumier, ci-devant procureur syndic du district et maire de Castelsarrasin, et Germain-Théodore Abolin, de Montesquieu-Volvestre, commissaire national près le Tribunal civil de Rieux. Sauf Roger Martin, tous les autres sont des modérés. Ainsi, dans sa grande majorité, la députation de la Haute-Garonne traduit le sentiment général des électeurs

1. L'ordre des temps ne ramènera pas une seconde fois le concours des causes qui produisirent, presque en un jour, plusieurs siècles de crimes et de vertus, d'héroïsme et de fureur, de gloire et d'injustice, de destruction et de création. « L'histoire de la Révolution française appartient à tous les peuples, à tous les âges; c'est un fanal élevé au centre de l'immensité des siècles et des générations » (Dervaut).

2. J. Gros. *Roger Martin*, Mém. de l'Acad. des Sciences, 1919, pp. 107-135.

attachés à la République et aux conquêtes de la Révolution, mais lassés et dégoûtés de tout terrorisme.

Nouvelle organisation administrative.

La Constitution de l'an III supprima les districts, établit les tribunaux correctionnels, qui se fixèrent, en général, au chef-lieu des anciens districts (pour la Haute-Garonne, à Toulouse, Muret, Villefranche-de-Lauraguais, Saint-Gaudens et Castelsarrasin). L'organisation municipale est profondément modifiée. Plus de Conseil général de la commune, mais une municipalité composée de cinq à neuf officiers municipaux pour les villes d'au moins cinq mille âmes; pour les autres communes, un agent municipal et un adjoint dont la réunion avec leurs collègues des communes voisines formait la municipalité de canton. Il n'y a point de mairie. Auprès de chaque administration départementale ou municipale, le gouvernement nomme un commissaire du Directoire qui remplace l'ancien agent national. Ces commissaires sont subordonnés aux administrations du département, investies du droit de les suspendre, mais sous la sanction du Directoire. Celui-ci garde le droit d'annuler tous leurs actes. Ainsi, la commune se trouvera à peu près aussi étroitement tenue en lisière que sous la Terreur ou sous l'ancien régime.

Le droit électoral.

Les officiers municipaux sont nommés pour deux ans, renouvelables par moitié tous les ans, rééligibles seulement une fois sans intervalle, une seconde fois avec un intervalle de deux ans. Ils étaient élus par les assemblées primaires, réunies le 1er germinal de chaque année et composées de tout citoyen âgé de vingt et un ans accomplis, domicilié depuis un an et inscrit sur les registres des contributions, abstraction faite des domestiques. Les citoyens ayant fait « une ou plusieurs campagnes pour l'établissement de la République » étaient dispensés des conditions fiscales. Les assemblées primaires devaient conserver le caractère démocratique qu'elles avaient eu jusque-là; elles gardaient le droit de s'assembler plusieurs jours, d'avoir un bureau, de délibérer. Mais ce suffrage direct ne s'appliquait qu'aux juges de paix et aux administrations de commune ou de canton. Pour nommer celles du département, les juges des tribunaux divers et les députés aux Conseils (Anciens et Cinq-Cents), les assemblées primaires désignaient un élec-

teur par deux ou trois cents citoyens ayant vingt-cinq ans accomplis et un revenu ou loyer égal à cent ou deux cents journées de travail. Tel est le régime qui a fonctionné quatre ans et dont certaines dispositions se sont maintenues après le 18 brumaire.

La nouvelle municipalité (brumaire an IV).

Les élections municipales furent signalées par des agitations dans les assemblées primaires ; on en exclut les parents d'émigrés ou des royalistes et des « anarchistes » ou terroristes. Les révolutionnaires de Toulouse étaient décidés à ne pas céder le pouvoir aux partisans de l'ancien état de choses. D'un autre côté, durant la période de 93, Ferrand avait été destitué de ses fonctions de maire et arrêté prisonnier (1) le 18 octobre, jusqu'après justification des reproches portés contre lui, et c'est le jacobin Groussac, un des plus influents de la Société populaire, qui fut appelé, le 14 octobre, à lui succéder. La municipalité, alors remaniée, épurée des membres jugés indignes, Dartigoeyte désigna seize membres (2). Le 16 brumaire (10 novembre 1795), lanouvelle municipalité fut installée ; elle était composée d'anciens officiers municipaux, notables ou administrateurs de districts, qui avaient l'expérience des affaires, tous montagnards et anciens jacobins, ayant exercé leur mandat en 1793 et 1794. Le 18, était nommé président Souchon, ancien administrateur du district (septembre 1792-décembre 1793) ; le 23, le Directoire désignait comme commissaire exécutif Hugues Destrem, de l'Aude, maire de Fanjeaux en 1789, député de son département à la Législative, fixé à Toulouse vers la fin de 1792, négociant qui rendit de grands services au bureau des subsistances en l'an II (3), nommé, en pluviôse an III, président du Conseil de district, patriote très sûr, ami intime de Veyrieu, procureur général syndic du département, hostile à la noblesse,

1. La levée en masse avait encouru la réprobation de la municipalité Ferrand dont, au surplus, le manque de zèle avait motivé les fréquentes dénonciations de la Société populaire. Ces accusations contribuèrent à la destitution de Ferrand, ainsi qu'il a été déjà dit.

2. Ces officiers municipaux sont les suivants : Benet, Bezombes, Blanc, Bergé, Clauzolles, Caumont, Couderc, Cordeau, Jourda, Lacroix, Mandement, Murel, Roques, Saint-Salvy, Zimmermann.

3. Les magasins se trouvaient sur les bords du canal du Midi. V. Adher, *Hugues Destrem, un négociant patriote* (Révol. française, 14 janv. 1909, pp. 46-49.)

et qu'on appelait à Toulouse « Maximum », « homme vain, dit d'Aldéguier, et entêté dans ses opinions ».

Politique montagnarde.

La nouvelle municipalité suivit une ligne de conduite conforme aux indications du Directoire, composé, on le sait, en majorité de montagnards. Au contraire, le département, composé de modérés, prétendait suivre la politique d'équilibre entre les factions. Le 21 novembre 1795, la municipalité procédait à des arrestations de prêtres (en vertu de la loi du 3 brumaire), dont les uns, impotents ou infirmes, furent internés au couvent Sainte-Catherine et les autres déportés. Elle défendit de chanter *Le Réveil du peuple* et de montrer au théâtre aucun costume rappelant l'ancien régime. Le 21 janvier 1796, elle fêtait l'anniversaire de la mort du tyran; Veyrieu, renouvelait, à cette occasion, le serment de haine à la royauté, et Destrem chantait une chanson composée par lui sur la Liberté, dont les couplets devinrent populaires dans les tavernes [1]. Le 4 germinal an IV (24 mars 1796), un nouvel arrêté, répondant aux troubles contre-révolutionnaires, ordonne l'incarcération des prêtres insoumis et réfractaires. Le zèle montagnard de la municipalité appela sur Toulouse l'attention de Gracchus Babeuf [2], qui la compromit dans la fameuse conspiration des Egaux; le tribun devait, disait-on, y expédier des hommes à lui pour renverser les autorités, rétablir la Terreur et le Maximum avec la loi agraire. L'Administration municipale fut obligée de se justifier par un mémoire au ministre de la Police (26 messidor). En fait, il restait certainement à Toulouse de zélés partisans des principes de la Terreur qui étaient alarmés du progrès grandissant de l'esprit de réaction. C'étaient les débris de l'ancienne Société populaire, les Jacobins ou exclusifs, qui se réunissaient sans doute, puisque la Constitution leur en laissait le droit, mais ne tenaient plus de séance publique et ne formaient pas de sociétés affiliées. Ils n'en gardaient pas moins de l'influence dans la ville; ils pouvaient compter sur l'appui des anciennes compagnies

1. D'Aldéguier, la cite tout entière, t. IV, p. 54 des notes.
2. Un des complices de Babœuf, l'ancien conventionnel Vadier, fut arrêté, à Toulouse, par les soins de l'accusateur public Janole (15 prairial [3 juin 1798]). (Cf. *Janole*, pp. 87-109.)

Marat, de l'armée révolutionnaire qu'on appelait la « colonne mobile », patriotes décidés à ne pas tolérer le retour offensif de l'aristocratie.

L'opposition, le royalisme.

Depuis 1795, le trouble restait profond dans le département ([1]) et à Toulouse. Dans les campagnes, les réfractaires disaient la messe publiquement ; on sonnait les cloches malgré la loi. A Aussonne, l'ancien supérieur du Séminaire Saint-Charles, l'abbé La Terrasse, exigeait de ses paroissiens amende honorable pour avoir toléré avant lui le curé constitutionnel. Les agents municipaux fermaient les yeux sur ces agissements. A Toulouse, c'est pis : les royalistes, frustrés dans leur espoir de conquérir les mandats législatifs et municipaux, agissent ouvertement. Une *pétition des citoyens de Toulouse au Corps législatif* (4 ventôse an V) ([2]), signée de quatre mille quatre cent soixante et un noms, nous renseigne sur le trouble profond des factions. Les contre-révolutionnaires, dirigés par Janole et Caussé, ont adressé aux Conseils deux pétitions « liberticides », énumérant les « crimes horribles » des patriotes, accusant Toulouse d'abriter des sectateurs de « l'infâme Babeuf ». Ils réclament la révocation de la municipalité, l'annulation des élections; les Cinq-Cents refusent, le 28 brumaire. En nivôse, la foule « des béats des deux sexes » se partage comme reliques les vêtements d'un prêtre insermenté dont le corps était exposé aux Cordeliers; l'agitation fut telle qu'on cria : « Vive la Vendée ! », que les juges de paix ne purent calmer le peuple et qu'il fallut appeler la force publique. Au théâtre, le bruit est systématique. Au répertoire de la Terreur, guindé en son héroïsme républicain, succèdent des spectacles plus libres. On reprend les vieilles pièces qui plaisent toujours au public : *Zaïre, Fénelon,* de Chènier; *Le Glorieux,* de Destouches; *Le Droit du seigneur,* de Monsigny. Mais on y joint des pièces de circonstance qui suscitent des manifestations politiques : *Les Jacobins,* de Goa; *L'Intérieur des Comités révolutionnaires, Cange ou les Détenus, Le Triomphe de l'humanité ou la Traite des nègres, Les Brigands, Les Suspects,*

1. V. Adher. La conspiration royaliste de l'an IV et V. *Révolution française* (14 sept. 1901, p. 216-232).
2. Imprimée à Toulouse.

La Pauvre Femme. Les acteurs ou actrices prennent parti pour les factions. La plus aimée du public toulousain, Mlle Cressent, est ouvertement royaliste; Mlle Lavergne est républicaine. Les galeries, peuplées de muscadins et d'incroyables, applaudissent les allusions au régime aboli; le parterre siffle les comédiens aristocrates. Des désordres éclatent constamment et la municipalité est obligée d'interdire *Les Brigands, Les Suspects* et *La Pauvre Femme.* Le 30 nivôse an V, une représentation d'adieu de la Cressent, *Paul et Virginie,* est accompagnée et suivie d'une véritable émeute, où la poudre parle [1], et qui fournit à la municipalité l'occasion de son arrêté sur le port des armes et des triques. L'exécution des hymnes révolutionnaires provoque aussi des tumultes. Lors de la célébration du 21 janvier, on insulte les patriotes, on leur jette des pierres. Le citoyen Fraissines, ancien parlementaire, les traite de brigands et de scélérats; on le poursuit, on l'assiège dans sa maison, où se trouvaient les représentants Mazade et Blaviel (du Lot); il tire un coup de pistolet sur les manifestants. Les soirées du 30 nivôse et du 2 pluviôse sont aussi agitées. Les royalistes se plaignent qu'on a tué quelques-uns des leurs, jetés à la rivière; les patriotes les accusent de mensonge et désignent Caussé, l'ancien fédéraliste, comme le « missionnaire » des royalistes. Autour de Toulouse, la situation n'est guère meilleure. Des déserteurs et insoumis parcourent les régions d'Aurignac, de Cazères et de L'Isle-en-Dodon. On doit dépêcher une colonne mobile sous le général Desaix pour les rassembler. Partout on signale des forêts incendiées, des arbres de la Liberté coupés, des attroupements séditieux (Saint-Nicolas-de-la-Grave, 2 ventôse), des tentatives même de soulèvement (Cintegabelle, Gaillac-Toulza).

La Presse sous le Directoire.

La presse reflète et attise la véhémence des passions politiques. Modérés et royalistes ont leur organe officiel, *L'Antiterroriste,* rédigé par Brouilhet, puis par Bernard Larue (nivôse an V), imprimé chez Meilhac, rue de la Liberté

1. Gaston Martin, *Le théâtre et la politique en l'an V; l'aventure de Mlle Cressent* (Révol. française, t. LXXX, p. 193). Ces événements firent l'objet d'un rapport au Directoire (ventôse an V) très défavorable au parti Jacobin (on est en pleine période babouviste).

(Saint-Rome). Il paraissait tous les trois jours. Ses violences ne sont pas dépourvues de verve et même parfois d'esprit. Il attaque avec véhémence la municipalité, les Jacobins, et poursuit d'une haine tenace les anciens dictateurs de la Terreur. Il donne aussi au public toulousain de larges extraits de la presse thermidorienne de Paris, *Le Courrier français, Le Courrier républicain, Le Véridique, Le Journal des lois, La Feuille jacobine. Le Journal révolutionnaire ou le Surveillant du Midi* disparaît au début de 1797. Pour combattre efficacement les diatribes passionnées et incisives de Romiguières, de Caussé, de Janole et de Larue, les montagnards lui donnèrent un successeur dans *L'Observateur ou l'Antiroyaliste ou le Journal de Toulouse,* rédigé par l'ancien curé constitutionnel d'Auriac, Dardenne, puis par Dufey, imprimé chez Robert, rue Sainte-Ursule, paraissant tous les deux jours. On y trouve moins d'intérêt et de talent que dans *L'Antiterroriste.* Les catholiques et royalistes étendent dans les campagnes la propagande par la presse; ils y répandent, à dater de 1796, une feuille mensuelle, *La Feuille villageoise,* « à la plus grande gloire du Sacré-Cœur de Jésus », et une brochure hebdomadaire de seize à vingt pages, intitulée *Le Philosophe catholique,* publiée par le citoyen Bellegarrigues, rue Nazareth. Le 18 fructidor mettra fin aux exploits de *L'Antiterroriste* et ne laissera subsister à Toulouse que *L'Observateur ou l'Antiroyaliste,* dont l'esprit, dit un rapport au ministre de la Police (3 pluviôse an VIII), est « très propre à combattre et détruire le fanatisme et la superstition et à rallier tous les citoyens au gouvernement républicain » (1).

Connivence des autorités et des royalistes.

La misère économique aggrave les troubles auxquels elle sert souvent de prétexte. Les royalistes trouvent des appuis auprès des députés et profitent des rancunes des fédéralistes épargnés par la guillotine. Lors de l'offensive de grand style mentionnée par la pétition citée plus haut (brumaire an V),

1. La collection de l'*Antiterroriste* existe à la bibliothèque de Toulouse, du 7 février 1795 au 8 septembre 1797. Celle de l'*Observateur,* du 21 thermidor an VI au 23 thermidor an VIII. Ces collections sont incomplètes. Il existe aux Archives départementales (série L, 1 anc. 2563) une déclaration du nom et domicile du rédacteur et de l'imprimeur de l'*Observateur* à la date du 1er brumaire an VI. Mais ce journal paraissait certainement avant cette date.

l'accusateur public Janole, un proscrit de juin 1793, représente les officiers municipaux comme des « gens gorgés de sang et de rapines ». Le 27 brumaire, Mailhe, qui évoluait vers le royalisme, aux Cinq-Cents, accuse, la ville d'être le « point de réunion des assassins »; il accuse la force armée, restée très républicaine, « d'être une troupe de brigands exclusivement choisis par Toulouse ». Pérès défendit les municipaux, que Destrem et Desbarreaux, accourus, sauvèrent d'une suspension, les Cinq-Cents ayant passé à l'ordre du jour.

La manœuvre royaliste de 1797, le 18 fructidor.

C'est que les royalistes croient être près de réaliser leur rêve contre-révolutionnaire; ils se sont alliés aux modérés ou clichyens, aux partisans de l'apaisement; ils ont obtenu aux Conseils le vote de lois favorables aux prêtres déportés (31 mai et 14 septembre 1796), la révision des décrets conventionnels des 3 et 4 brumaire an IV exceptant de l'amnistie les émigrés, déportés et vendémiairistes (14 frimaire an V-4 décembre 1796) surtout l'annulation de la loi excluant les émigrés et parents d'émigrés des fonctions publiques (27 juin 1797) et l'abrogation de la déportation pour les prêtres insermentés, avec maintien, il est vrai, de la déclaration d'insoumission. Organisés sous la direction du « conseil royal » de Paris dans les cadres de l'« Institut philanthropique ou des Amis de l'ordre », subventionnés par l'Angleterre, sûrs de l'appui éventuel de quelques chefs militaires (Pichegru, Willot, Kellermann), disposant de l'appoint des émigrés qui rentrent légalement ou clandestinement, surtout des prêtres réfractaires déportés, bientôt revenus en masse, les royalistes ont adopté la tactique constitutionnelle : se saisir de la majorité aux Conseils, dans les ministères, au Directoire lui-même. Les élections de l'an V leur assurent la victoire aux Cinq Cents et aux Anciens; ils font entrer un des leurs, Barthélemy, au Directoire; ils exigent un remaniement ministériel. Mais la manœuvre royaliste est déjouée par l'armée, restée ardemment républicaine; c'est avec l'armée que Barras exécute le coup d'Etat du 18 fructidor (14 septembre 1797); il fait arrêter et déporter, avec Barthélemy, les députés clichyens ou royalistes, casser les élections, placer partout de bons révolutionnaires. Les lois de « réparation » sont rapportées, les décrets antérieurs contre

émigrés ou prêtres insermentés remis en vigueur; l'on exige de tous les citoyens et des ecclésiastiques le serment de « haine à la royauté et à l'anarchie, d'attachement et de fidélité à la République et à la Constitution de l'an III ».

L'organisation royaliste à Toulouse.

A Toulouse, le Comité royaliste, formé dès 1795 par Pourquery du Bourg, s'était mis en rapport avec Dupont-Constant, de Bordeaux, organisateur dans cette ville de l'Institut philanthropique. Une section de cet Institut fut fondée à Toulouse qui devint une des « provinces » royalistes, comprenant neuf et même treize départements. Pourquery prenait le titre de commissaire du roi à Toulouse, signait au nom de Louis XVIII des brevets pour ses collaborateurs, correspondait avec l'agence de Suisse (la future agence de Souabe) qui était l'organe central de toute la conspiration monarchiste. Il avait son état-major, son chef éventuel des troupes, le ci-devant maréchal de camp, de Rougé, ancien soldat d'Amérique. On organisait clandestinement des compagnies, avec des officiers, dizeniers et centeniers, des armes, des points de réunion. On comptait sur les campagnes où rentrent émigrés et prêtres romains. « Le plan actuel de contre-révolution, beaucoup mieux combiné que tous les précédents, écrit le président de la municipalité de Cadours, Portes (1), étend ses ramifications sur tout le territoire de la République, a des apôtres dans toutes les communes et plusieurs chefs de bataillon dans chaque canton ».

Déceptions électorales.

Mais les élections de Germinal en Haute-Garonne montrèrent aux royalistes la difficulté de se saisir légalement du pouvoir. Tandis que dans le reste de la France, le tiers renouvelable du Conseil se composa surtout de clichyens ou de monarchistes avérés, dans le département les cinq élus s'avérèrent des républicains solides (25-26 germinal an V). C'étaient Cazeaux-la-Sola, de Pointis-Inard, membre et président de l'Administration du district de Saint-Gaudens, le plus modéré; Joseph Martin de Saint-Béat, ancien négociant à Toulouse, capitaine au 3e bataillon de la Haute-Garonne, qui avait conquis son grade de chef de brigade à l'armée des Pyrénées-Orientales; surtout Gilles Denis Porte de Pelleport, qui avait

1. Cité dans l'abbé Lacouture : *Le mouvement royaliste dans le Sud-Ouest, 1797-1900.*

fait sa carrière dans l'armée et se trouvait alors adjudant-général et sous-inspecteur aux revues; Hugues Destrem et Veyrieu, que nous connaissons déjà. Sur les cinq élus, deux ont eu l'honneur d'être exclus par Bonaparte du Corps législatif après le 19 brumaire, Porte et Destrem. Delmas, Calès et Roger comptèrent parmi les fructidoriens. Mailhe, exclu des Conseils et arrêté, fonda *l'Ami de la Constitution* où il prépara les voies à la restauration. Rouzet, clichyen, quitta volontairement les Cinq-Cents pour devenir chancelier de la duchesse douairière d'Orléans à Barcelone [1]. Les autres suivirent le parti vainqueur.

Une déception analogue attendait les royalistes qui comptaient chasser les Montagnards du Capitole lors du renouvellement, le 1er germinal, de la moitié de la municipalité. Celle-ci répartit les assemblées primaires en treize sections au lieu de quinze, afin de déjouer le plan de ses adversaires. Les modérés ne s'en assemblèrent pas moins, comme par le passé, au couvent des Carmes, et appelèrent à eux les citoyens des autres sections. Ces réunions ayant été interdites comme illégales, le général Sol, commandant de la place [2] fit occuper par les troupes les places du Salin et Perchepinte et patrouiller dans les alentours des Carmes. Grâce à ces mesures, les élections du 8 germinal maintinrent son caractère montagnard à la municipalité qui choisit pour président Desbarreaux [3]. Le 17 germinal cette municipalité protesta contre l'arrêté du département élargissant les prêtres réfractaires enfermés au couvent de Sainte-Catherine, en vertu des lois de « réparations » et ne les libéra que sur des injonctions réitérées.

Echec total des royalistes

Enfin le 18 fructidor anéantit les espérances des royalistes toulousains. Le 9 septembre, la municipalité ayant reçu le manifeste du Directoire, le publie, avec toutes les preuves de la conspiration anglo-royaliste; en même temps, elle envoyait à Paris une adresse de félicitations. *L'Antiterroriste* est supprimé [4], Causse et Romiguières déportés, Janole, accusateur

1. Il fut fait plus tard comte de Folmont,

2. Officier du génie, connu par les travaux du port de Cherbourg et fils du docteur Sol, médecin des prisons sous la Terreur; « le docteur Purgon », dit d'Aldéguier.

3. Nouveaux officiers municipaux : Muret, Béziat, Mercier, Rigaillou, Jacques Vaysse, tous négociants.

4. Arrêté du 20 fructidor an V (Arch. dép., série L, liasse 2563). Les scellés ont été mis sur les presses.

public, obligé de quitter sa charge et la ville. Dès le 27 fructidor, toutes les mesures rigoureuses décidées par le gouvernement sont appliquées, notamment la loi sur la police des cultes. Les sonneries de cloches sont interdites, le serment exigé des prêtres, les écoles et les instituteurs étroitement surveillés; ordre de fusiller tout partisan de la royauté ou de la Constitution de l'an I. Le 4 décembre, Desbarreaux rappelle la population à l'observation du décadi et défend ce jour-là toute autre vente que celle des comestibles. L'Administration du département est épurée, trois de ses membres destitués comme amis des prêtres et du roi; même épuration des commissaires près des communes (5 décembre). Les élections de germinal an VI (mars 1798) ne changèrent rien à l'orientation politique; Jacques Vaysse remplace Desbarreaux et renchérit sur son zèle montagnard; un arrêté de juillet 1798 rétablit les visites domiciliaires. Desbarreaux est nommé au département, puis révoqué, mais rétabli trois mois après. En place de Destrem, élu aux Cinq-Cents, est nommé commissaire près de la Commune un bon patriote, Gaubert. A la fin de 1798 et au début de 1799 les événements extérieurs, la formation de la deuxième coalition, l'assassinat de nos plénipotentiaires à Rastadt renforcent l'autorité des montagnards : les élections législatives de germinal an VII furent un gros succès pour eux. Toulouse nomma le général Augereau, l'homme du 18 fructidor, réélut Porte, et délégua aux Anciens un administrateur du département, Guillaume Dast de Brignemont, au reste assez effacé. A Paris, se reconstituent les Jacobins, sous le nom d'*Amis de la Liberté et de l'Egalité*, siégeant au Manège, avec leur organe, le *Journal des Hommes libres*, rédigé par Antonelle. Destrem fut un des fondateurs du nouveau club. A Toulouse, les anciens « frères et amis » se réunissent aussi; ils forment le Cercle constitutionnel, de nuance gouvernementale et fructidorienne, qui tient ses séances au collège Sainte-Catherine ou dans un local de la rue du Sénéchal; ils tiennent l'armée et notamment le général Commes, commandant la dixième région.

Les fêtes décadaires sous le Directoire.

Jamais les fêtes républicaines ne furent célébrées avec plus de régularité que durant cette période. En 1796, ce sont celles de la Jeunesse (10 germinal), de la Reconnaissance et des Victoires

(10 prairial), de l'Agriculture (4 messidor), de la Prise de la Bastille (9 et 10 thermidor 27-28 juillet), du 10 août (23 thermidor), de la Vieillesse (10 fructidor), de la République (1er vendémiaire). En 1797, ce sont celles des Epoux (10 floréal), de la Paix (15 floréal). Le 1er novembre, Desbarreaux célèbre Bonaparte et le traité de Campo-Formio. En 1798, fête de la Reconnaissance (10 prairial). Le 3e jour complémentaire de l'an VI, par application des décrets des 17 thermidor et 13 fructidor, le culte décadaire est organisé dans toutes les communes du pays. Il doit comporter des jeux, des danses et des exercices gymniques. A Toulouse, le lieu de la célébration varie ; c'est tantôt la place de la Liberté (Jeunesse, Agriculture, Prise de la Bastille, 10 août 1er vendémiaire), tantôt la Grande-Allée et le Grand-Rond (Reconnaissance ou Victoires). L'Eglise des Pénitents bleus, puis. en 1798, la grande nef de Saint-Etienne sont affectées aux cérémonies du décadi. Le décor ne varie pas ; l'autel de la patrie en est la pièce maîtresse. Le symbolisme des attributs et des accessoires parle aux intelligences frustes : branches de lauriers offertes par le président de la municipalité aux soldats blessés ou convalescents, charrues attelées de bœufs enguirlandés de feuillage, trônes qui s'écroulent dans les flammes, discours, illuminations, feux d'artifice, danses et jeux, tout un attirail des réjouissances officielles qui s'est usé à force de servir. Les fêtes sont souvent troublées par des tapageurs ; au temple décadaire, on cause à haute voix dans les galeries pendant les cérémonies. Pourtant ces fêtes continuent, surtout en 1799, au moment où la deuxième coalition exalte les craintes et ramène un instant la psychose de la Terreur. La fête du 21 janvier fut, cette année-là, célébrée avec une pompe particulière. Les plus émouvantes de ces cérémonies furent celles des drapeaux de la 80e demi-brigade (10 pluviôse an VII) ; surtout la fête funèbre en l'honneur des plénipotentiaires français [1] assassinés par les hussards autrichiens à Rastadt (20 prairial), où l'orateur voua les assassins à l'exécration de la postérité ; la fête funèbre à l'occasion de la mort du général Joubert à Novi (10 vendémiaire) [2] ; enfin la réception solennelle du tableau représentant la mort

1. Bonnier, Roberjot et Jean de Bry (9 floréal an VII).
2. 15 août 1799.

de Gessler [1], envoyé par le ministre de l'Intérieur (10 brumaire), ce qui donna à Desbarreaux l'occasion de glorifier le triomphe de la République sur les Anglais à Bergen, sur les Russes à Zurich et sur les royalistes dans le Midi comme dans l'Ouest de la France.

INSURRECTION DE L'AN VII

La grande conspiration royaliste (1797-1799).

Ces fêtes n'étaient pas inutiles pour maintenir l'esprit public à Toulouse. Depuis fructidor, on peut dire que les royalistes préparent l'insurrection; d'abord larvée à la fin de 1797 et en 1798, la révolte devient, en 1799, un vaste mouvement, une manière de Vendée du Midi, qui a avorté mais qui, mieux conçu et mieux dirigé, eût pu mettre la République en sérieux danger.

Premiers symptômes.

Les agitations commencent à s'aggraver en brumaire an VI (novembre 1797); les prêtres insermentés publient des factums contre-révolutionnaires. L'organisation du tapage au théâtre, lors des incidents dont Mlle Cressent fut l'héroïne, semble bien avoir fait partie d'un plan général; des assemblées illicites sont dénoncées à la municipalité qui fait faire des perquisitions pour rechercher les armes. Un mouvement devait éclater le 30 nivôse; il avorte. Au reste, royalisme, brigandage et insoumission militaire se confondent à tel point qu'on ne peut souvent les distinguer; dans la nuit du 6 au 7 brumaire, le courrier de Paris est attaqué et dévalisé à une lieue de la ville; on sait assez que ces attentats visaient au vol des fonds publics et avaient souvent un caractère politique [2]. En 1798, les arbres de la Liberté sont partout coupés systématiquement; l'insécurité est telle, les vols et les assassinats si fréquents, que l'on astreint les voyageurs au passeport. En janvier 1799, à l'approche de l'anniversaire du 21 janvier, des placards royalistes pleins de menaces sont affichés sur les murs. La loi Jourdan (19 fructidor an VI-5 septembre 1798), établissant la conscription, a puissamment

1. Au Musée.
2. Un des insurgés de l'an VII, Terme, faisait la chasse aux fonds publics, dit d'Aldéguier, entre Montauban et Agen.

aidé à étendre et alimenter l'agitation, en peuplant les grandes routes d'un nouveau genre de réfractaires, déserteurs paysans et insoumis, qui fourniront à l'insurrection de l'an VII la grande majorité de ses effectifs.

Organisation de de l'insurrection.

La révolte est en connexion étroite avec la formation de la deuxième coalition (mars-avril 1799), qui suscita à la Cour de Louis XVIII de si vastes espoirs; elle fut préparée par un Comité toulousain issu de la Société philanthropique, composé de Vaure, président; du baron de Villeneuve-Beauville, du chevalier de Carrière d'Aufréry, de l'ordre de Malte; de Martin-Lacroix et de Rabaudy-Montoussin. Pourquery avait dû être destitué pour sa maladresse et ses escroqueries [1]; le roi avait également rayé de la liste primitive les avocats Gez et Jammes, ainsi que l'abbé de Montgaillard, équivoque bossu qui devait trahir. Les protagonistes sont tous des nobles émigrés, rentrés parfois avec de fausses pièces d'identité et prêts à tout : le comte Jules de Paulo, le comte de Termes, Pompone de la Haage, de l'Ariège, le meilleur de ces chefs; et tout le groupe de L'Isle-Jourdain, ancienne possession du comte de Provence [2], d'Albis de Razengues, de Barbazan, de Lartigue, de Cardeillac, de Lapierre. Dès février 1799, on avait arboré le drapeau blanc à l'Isle-Jourdain et crié « Vive le roi ». Des conscrits s'étaient révoltés à Verdun sous la conduite d'un certain Brisetout. Au milieu de juin, on assassine çà et là des fonctionnaires publics; une sorte de chouannerie commence.

L'insurrection. Son échec.

Le plan des conjurés était d'enlever Toulouse par surprise en profitant de la faiblesse de sa garnison composée de quelques canonniers à l'Arsenal et de trente-quatre chasseurs à cheval du 14e régiment, et de mettre surtout la main sur le parc d'artillerie. Dans la nuit du 4 au 5 août 1799, Toulouse se vit isolée par l'insurrection des paysans, conscrits et déserteurs d'une dizaine de communes de la Haute-Garonne [3], de plusieurs communes du Gers avec quelques localités de l'Ariège, de l'Aude et du Tarn. Le quartier général de l'armée royaliste, commandée par Rougé, avec Dufaur comme major général,

1. Il partit à Augsbourg pour se justifier; on n'entend plus parler de lui.
2. En émigration, souvent appelé comte de l'Isle.
3. Lanta, Caraman, Saint-Félix, Montgiscard, Montesquieu-sur-le-Canal, Nailloux, Auterive, Muret, Saint-Lys.

se trouvait à Cintegabelle; ils vinrent se poster à Pech-David pour être à portée de surprendre la ville. Une colonne de républicains est battue à Lanta. Mais les autorités de Toulouse avaient pris leurs précautions aux premiers avis; le 6 août, elles se déclarèrent en permanence, firent transporter les caisses publiques à l'Hôtel de ville, interdirent la circulation après la retraite, firent fermer les portes Montoulieu et Montgaillard. Le 21 thermidor (7 août), la municipalité dressait une liste d'otages qui furent immédiatement arrêtés. Les complices toulousains de l'armée de Pech-David se trouvaient dans l'impossiblité de nuire. Le 22 se tint un conseil militaire qui décida la formation d'un corps recruté à raison de dix hommes par canton « choisis parmi les républicains les plus forts, les plus ingambes et les mieux disposés à servir la République », soit deux mille sept cents hommes environ, ainsi qu'une compagnie de cavaliers et de canonniers. La commune alloua 1 franc par jour à la femme de tout garde national ainsi mobilisé, et 25 centimes pour chaque enfant. Le général Aubugeois, à la tête des premières forces réunies, chassa les royalistes de Pech-David. Le 9 août, près de Carbonne, ceux-ci furent encore défaits après une lutte sévère. Muret, Saint-Nicolas-de-la-Grave, L'Isle-Jourdain, occupés par les insurgés, leur furent repris. Cette dernière localité, emportée le 25 thermidor (11 août), fut cruellement traitée; soixante-deux cadavres jonchaient les rues. L'ensemble des forces royalistes (seize mille hommes) fut écrasé à Montréjeau (20 août), par le général Commes, commandant la dixième région militaire. Lorsque arrivèrent les contingents envoyés par le Directoire, avec le général Frégeville, tout était fini. Le 17 fructidor (2 septembre), le Conseil des Cinq-Cents votait une loi déclarant que les administrations départementale et municipale de Toulouse avaient bien mérité de la patrie, ainsi que les chefs, soldats des colonnes mobiles et gardes nationaux; les noms des citoyens morts en combattant les « brigands royaux » devaient être affichés au lieu des séances des administrations de canton.

La répression.

D'Aldéguier, si inexact dans le récit chronologique de ces événements, explique bien les raisons de l'échec royaliste : la principale réside dans l'absence d'une véritable armée, le

troupeau de paysans qui en tenait lieu ne pouvant guère résister aux gardes nationaux, déjà habitués aux manœuvres militaires. De plus, l'armée royale était isolée, incapable de recevoir aucun secours de l'étranger. Non moins évidente est l'incurable médiocrité des chefs, parmi lesquels le président du Comité insurrectionnel, de Vaure, était un lâche qui se terra pendant les événements; un autre, l'abbé de Montgaillard, un traître qui donna trop tôt le signal de la révolte; les autres, des partisans mais non des stratèges. Surtout, la République était, en 1799, trop solide pour pouvoir être ébranlée par des coups aussi faibles, et ses défenseurs savaient qu'en la protégeant, ils se sauvaient eux-mêmes des représailles futures et inévitables. Les insurgés pris les armes à la main furent amenés à Toulouse, jugés par des commissions militaires et fusillés par vingtaines contre la vieille tour octogone du rempart Saint-Etienne. D'Aguin et Termes, capturés, furent sauvés par le 18 brumaire. Tous les autres chefs s'enfuirent; l'insurrection avait duré quinze jours. La rigueur de la répression a frappé à mort, sinon l'idée, du moins le parti royaliste à Toulouse.

18 brumaire.

Peu après ces événements, on reçut à Toulouse, le 23 brumaire (14 novembre 1799), la nouvelle des journées des 18 et 19 brumaire. L'insurrection royaliste avait accru la force du parti terroriste toulousain; à deux reprises, le Cercle constitutionnel avait réclamé le renversement du Directoire du 30 prairial, notamment de l'« infâme Sieyés » et le rétablissement de la Terreur (29 messidor et 21 brumaire). Cependant Bonaparte était très populaire à Toulouse et l'on avait célébré en son honneur, après son retour d'Egypte, la fête des Victoires. La nouvelle du coup d'État, surtout de la protestation de Destrem et de l'exclusion des députés de la Haute-Garonne, produisit chez les Jacobins une impression pénible et une certaine résistance. On appréhenda à Paris des actes de fédéralisme. En fait, grâce à l'action du général Frégeville, commandant la 10e région, la municipalité proclama le Consulat provisoire, sans tambour ni trompette; mais Bonaparte crut devoir envoyer à Toulouse Lannes, qui y était connu avec sympathie et qui nommé au commandement des 9e et 10e régions, exigeant de tous le serment de fidélité à la Répu-

blique, fit proclamer le Consulat avec le plus grand éclat. Le 9 frimaire (30 novembre), la municipalité nouvelle, élue en floréal an VII dont le président était Paul Vaysse, salua, non le futur dictateur, mais la rénovation d'un gouvernement discrédité; elle attendait de ces grands événements, disait-elle dans sa proclamation, le « triomphe de la République par la victoire, la prospérité par la justice, et le bonheur du peuple par la paix ». « Les hommes, ajoutait-on, qui ont conçu cette grande Révolution, ont donné des gages puissants à la République; entourons-les, pendant leurs travaux, de puissance et de respect, et, quand ils auront terminé, nous les environnerons de reconnaissance et d'estime ». Les montagnards qui occupaient les fonctions municipales exprimaient ainsi leur espoir, justifié par la réalité historique, en une consolidation de la Révolution assurée désormais contre tout retour de l'ancien régime. La Constitution du 23 frimaire an VIII, qui organisait le Consulat, promulguée le 29, fut soumise à l'acceptation des Toulousains; deux registres restèrent ouverts trois jours à la mairie. Le plébiscite donna une majorité considérable de « oui »; le 20 pluviôse, les corps administratifs et les fonctionnaires prêtaient serment de lui rester fidèles. En fait, ce qui survivait encore de liberté politique venait de disparaître pour faire place au pouvoir d'un seul.

TOULOUSE SOUS LE DIRECTOIRE

L'histoire de Toulouse, en cette dernière période de la Révolution, ne se renferme pas tout entière dans le récit des troubles politiques; ceux-ci s'expliquent souvent par des causes économiques, et ces dernières marquent la vie toulousaine de traits profonds.

Fin de l'assignat Mandats territoriaux.

Depuis la réaction thermidorienne, l'assignat n'avait cessé de se déprécier par les émissions successives qu'on en avait faites. On finissait par les refuser et par traiter toutes les affaires en espèces sonnantes (1). Les salaires ne pouvaient suivre la course vertigineuse du papier-monnaie. Le Directoire

1. Le 25 thermidor an IV (12 août 1796), le département publie le tableau de dépréciation de l'assignat depuis le 1er janvier 1791 jusqu'au 10 thermidor an IV.

augmente trente fois les appointements des fonctionnaires, mais en vain; il est obligé de les payer en bois, chandelle, viande, pain et blé; on recevait alors 1.500, 2.000 ou 3.000 myriagrammes de blé d'appointements. En fructidor an IV, on reprend à Toulouse la fabrication de la monnaie de billon, mais le peuple, excité par les royalistes, refusait de la recevoir. La loi du 28 ventôse an IV (18 mars 1796) retira les assignats de la circulation (ils valaient alors 4 sous les 100 livres, l'assignat de 5 livres un tiers de sou) et on les remplaça par les mandats territoriaux, échangés à raison de trente pour un, du 2 au 10 messidor et, passé ce délai, à cent pour un. On employa à Toulouse 3.600.000 livres pour cette opération. Mais quatre jours après leur émission, les mandats perdaient de 90 à 95 %; les bons au porteur (16 pluviôse an V-4 février 1797) ne reçurent pas meilleur accueil et tombèrent à 2 % de leur valeur. Les fonctionnaires, qui avaient bien accueilli le paiement en nature, connurent de nouveau la pauvreté, qui engendra l'insubordination, la désertion dans l'armée et les services civils; à la fin de 1797, il fallut se résigner à payer partie du traitement en numéraire.

La misère. L'Assistance publique.

La misère fut, sans aucun doute, la cause la plus importante du brigandage qui sévit si cruellement pendant cette période. La ville ne peut plus assurer le fonctionnement normal de son administration, ni l'éclairage ni le nettoyage des rues. Les hospices sont dans « la dernière détresse », dit Martin, député de la Haute-Garonne (vendémiaire an V); leur déficit est effrayant en 1798, bien qu'on eût procédé à la reconstitution d'une partie de leur douaire, le Directoire ayant suspendu l'effet de la loi sur la vente des biens hospitaliers (1). Le 9 ventôse an VI, la municipalité se résout à une réforme qui réalise de substantielles économies, en unifiant l'organisation des deux hôpitaux sous le contrôle et la surveillance de l'agent municipal. La loi du 7 frimaire an V (21 novembre 1796) crée les Bureaux de bienfaisance, qui remplaceront à Toulouse les nombreuses œuvres privées d'assistance (2). Mais tous ces efforts ne sont qu'un palliatif insuffisant à la détresse générale. L'octroi de bienfaisance

1. Décrets du 9 fructidor an III, 2 brumaire an IV, 16 vendémiaire an V.
2. Le bureau de Toulouse fut établi rue Saint-Jérôme, n° 41.

(loi du 2 vendémiaire an VIII), accordé aux hospices par les Conseils dès leur entrée en fonctions (janvier 1800), est impuissant à combler l'arriéré. Les hôpitaux ont 100.000 francs de dettes et l'Etat leur doit 751.000 francs.

La vente des biens nationaux.

Si la dépréciation du papier-monnaie trouble profondément la vie matérielle, elle a, par contre, facilité la vente des biens nationaux, ralentie par la Terreur, reprise sur un système accéléré pendant la réaction thermidorienne et le Directoire. La création des mandats territoriaux donna de nouvelles facilités aux acquéreurs par la substitution aux enchères de la simple soumission. Après la loi du 28 ventôse an IV, qui ordonne l'aliénation des biens de première catégorie, le 12 fructidor an IV (29 août 1796) sont mis en vente les édifices religieux inutiles à l'armée ou à l'administration : la Visitation, les Tierçaires, le couvent de la porte de l'Isle, la Merci, le Refuge, les Minimes, l'église et le couvent de Saint-Rome, les Maltaises, l'enclos du Collège de Caraman. Peu auparavant avaient été vendues la Trésorerie et la Sénéchaussée, propriétés de l'Académie des Sciences (1). A dater de la publication du tableau de dépréciation de l'assignat, la plupart des ventes déjà faites, mais non liquidées, de biens d'émigrés, déportés ou condamnés, se terminèrent à l'amiable, devant notaire, par l'addition d'une soulte en argent au paiement en assignats. Des émigrés rentrés et des familles de condamnés ratifient la vente de leurs propriétés, ce qui tranquillise les acheteurs pour l'avenir; c'est ainsi que Cassaigneau de Saint-Félix, confirme la cession de terres à un commerçant, Massonnier, pour 6.000 livres en argent, et que la famille du condamné Lasborde agit de même pour son hôtel, moyennant 10.000 francs numéraire (2). C'est l'époque où les acquéreurs réalisent de belles affaires sur le prix d'évaluation, qui n'atteint jamais la parité de l'or, et sur le prix d'achat, toujours très inférieur à la valeur réelle; c'est ainsi que l'hôtel Lasbordes est adjugé pour 4.412 francs, l'hôtel de Caumels (3) 4.284 francs. Parfois les

1. La Sénéchaussée a été achetée par le comte Marcassus de Puymaurin, l'un des membres de l'Académie, pour 53.500 livres (7 juillet 1796).

2. L'hôtel Lasbordes, rue du Vieux-Raisin (aujourd'hui rue de Languedoc).

3. Rue Croix-Baragon. Citons encore l'hôtel de Nupces (15, rue de la Bourse), au conseiller de Sénaux, estimé 98.741 livres, vendu 4.149 au négociant P. Sarrus.

marchés sont à ce point scandaleux que le Directoire doit les casser. La femme du député Abolin acquiert ainsi, pour 36.000 francs en mandats territoriaux, les biens de d'Espagnac, le fameux munitionnaire, et, pour 11.600 de la même monnaie, l'hôtel de Lévis-Mirepoix, rue Ninau. La vente est annulée (messidor an IV). Le bénéfice total des acquéreurs sur la valeur réelle a été estimé à 67 % environ. Ce sont surtout des gens des villes, des négociants, qui achètent, au moins pour les lots les plus considérables; les biens des collèges et confréries (loi du 3 mars 1793) ont été, au contraire, très morcelés (198 adjudications pour 347 hectares, Toulouse et gardiage), ainsi que les propriétés des émigrés.

Conséquences sociales.

La physionomie de Toulouse et de sa banlieue s'est trouvée profondément modifiée par cet immense transfert de propriétés (plus de 35 millions de livres de biens nobles ou ecclésiastiques dans le département); sur les ruines de l'Eglise et de l'aristocratie, surtout parlementaire, s'est élevée la moyenne propriété de la petite bourgeoisie des commerçants ou la petite propriété paysanne, déjà nombreuse avant 1789, définitivement triomphante après 1795. Les propriétaires de biens nationaux seront les plus fermes soutiens de la Révolution et ne permettront pas qu'on revienne sur ces réformes. Sans doute, bien des émigrés ont pu recouvrer leurs terres ou leurs hôtels (1) grâce aux retards, souvent calculés, que d'obscures complicités mettaient aux opérations de vente (2); mais ce sont là des exceptions. Dans l'ensemble, la noblesse du Midi toulousain a été ruinée par la Révolution. Quant au clergé, il pourra retrouver son prestige et sa place dans l'Etat; il ne retrouvera jamais sa richesse, définitivement aliénée.

Conséquences morales.

Mais à aucune autre époque la spéculation sur les biens nationaux ne fut plus active. Des fortunes considérables se sont élevées. L'une des accusations les plus ordinaires portées à Toulouse contre les hommes de la Terreur fut de s'être enrichis de cette manière, et pourtant ce ne sont pas leurs

1. Par ex. : l'hôtel de J.-F. de Montégut, conseiller du Parlement, mort à la Visitation, restitué à la famille (25, rue du Vieux-Raisin); l'hôtel de Paucy (16, rue de Languedoc), aux d'Escalone.

2. La municipalité surtout, le district sous la Convention et le département ensuite, se plaignent constamment de ces retards.

noms qu'on trouve dans la liste des acquéreurs ou dans celle des « nouveaux riches » de l'époque : ce sont surtout des noms de commerçants, de fournisseurs aux armées [1]; ce sont aussi les pêcheurs en eau trouble, les profiteurs de toutes les grandes crises, qui n'ont pas risqué leur vie, les grands et petits embusqués ou agioteurs que la Convention poursuivit d'une haine si rude, sans en éteindre l'espèce. Cette société, qui n'excluait nullement l'écume de l'ancien régime, remontée à la surface des eaux plus calmes, a valu à la période de la réaction thermidorienne et du Directoire son renom justifié de corruption grossière et d'inélégante immoralité. A Toulouse, les chroniqueurs signalent la licence des mœurs, la paresse et la débauche, le scandale des toilettes féminines à l'antique, l'abus du divorce, l'amour du jeu, le nombre des tripots, sur lesquels l'arrêté municipal du 17 brumaire an VII (7 novembre 1798) jette un jour fâcheux et dont le plus célèbre était la maison Forest, où l'on jouait le rouge et le noir, où des désordres et des rixes nécessitaient constamment l'intervention de la police. Les bénéfices de ces sortes de maisons devaient être brillants, puisqu'une émigrée de Saint-Domingue, Marie-Françoise Carabasse, demandant l'autorisation d'en ouvrir une, offre de verser 2.000 francs par mois à la caisse des hospices. Mais la municipalité avait, à ce moment, interdit les jeux de hasard et elle refusa.

1. Un des acquéreurs les plus notoires est Mammignard, mesureur de grains, (domaine de Saint-Caprais, à l'abbaye de Saint-Sernin, métairie de Grand'Selve, une grande partie du domaine des Ursulines, notamment fraction du monastère acquis pour 1.066 livres-or, maison des chanoinesses Saint-Sernin, place de la Visitation; métairie de la Bourdette, au chapitre Saint-Etienne). En 1791, on relève parmi les noms des acheteurs ceux de maçons, charpentiers, aubergistes, bouchers, ceux de Brousse et Michaudel, mesureurs de grains. A partir de 1793, les acquéreurs sont presque tous des négociants. Parmi les membres du club des Jacobins ou de comités révolutionnaires, on relève les noms de l'imprimeur Douladoure, adjudicataire, en 1808, d'une partie du collège Saint-Martial pour le compte dissimulé du clergé; de l'arboriste Roquelaine, qui, de l'an 1791 à l'an V, est mentionné onze fois; du notaire Amat, grand acheteur de l'an II à l'an VII; du tapissier Marmont, du jardinier Chaubard, maire de Ramonville-Saint-Agne (acquéreur du château des archevêques de Toulouse); de Ruffat, maire de Montastruc. Beaucoup d'acquéreurs, surtout au début, sont des spéculateurs qui achètent au profit de clients qui n'osent pas se déclarer ou qui divisent ensuite les biens achetés en bloc : tels sont les mesureurs de grains Mammignard, Brousse et Michaudel.

Essai d'industries diverses.

Si Toulouse avait perdu, avec son clergé et sa noblesse parlementaire, ce qui faisait jadis son lustre et sa fortune, ne pouvait-on pas compenser cette perte par la fondation d'établissements industriels qui y répandraient une nouvelle richesse? La tentative a été faite, encouragée par les besoins de l'Etat, dans les temps fiévreux de la grande fabrication de guerre. Dès 1793, l'Almanach de Baour signale la filature Liotard (44 métiers), rue Mirepoix; la fabrique de couvertures de coton de la veuve Debru (20 métiers), rue du Vieux-Raisin; celle des mignonnettes et brocatelles de Lapène, rue Joutx-Aygues; une maison de draperies anglaises, faubourg des Récollets; la fabrique de faïences anglaises de Desbarreaux, derrière Saint-Sernin; la manufacture de cotonnades de Boyer-Fonfrède, au Bazacle (14 métiers); celui-ci, frère du député girondin, obtint pour ses agrandissements les locaux des Jacobins (avril 1793) et, après qu'on les eut attribués à l'armée, le cloître de la Daurade (pluviôse an II). A la fin de 1794, une autre filature de laine et coton s'établit au moulin du Château, celle de Moës et Souliard. En 1795, le sieur Baudens exploite une manufacture de tabac dans l'ancien couvent Saint-Pantaléon; le citoyen Cramp demande l'église des Pénitents noirs pour y fabriquer de la faïence anglaise; le citoyen Berger, la maison des Carmélites pour y fabriquer de la toile des Indes. En octobre 1797, le citoyen Bosc acquiert le couvent de la Trinité pour y établir, « au moyen des martinets », toutes sortes d'ouvrages en fer ou tôle pour la marine et les armées de terre, pour le commerce et l'agriculture. Enfin, le 20 ventôse an V, un accord est conclu entre l'agence de la grosse artillerie et deux « artistes de Passy », pour la fabrication de la monnaie de cuivre et de l'artillerie du plus gros calibre pour la marine. Déjà l'ingénieur Courtalon avait proposé l'établissement d'une pompe à feu pour la forerie des tubes et en même temps pour élever et distribuer les eaux de la Garonne. Ce fut le seul établissement qui subsista et prospéra pendant la majeure partie du XIXe siècle; il a donné son nom à la rue de la Fonderie. Le commerce, à dater de Thermidor, est stimulé par la sécurité retrouvée, l'abondance de la circulation fiduciaire, l'amour du luxe et des jouissances. Mais

cet essor de l'industrie et des échanges ne fut que passager. Toulouse redeviendra vite ce qu'elle était depuis trois siècles : un entrepôt agricole, une ville de petits rentiers et de fonctionnaires.

L'instruction publique. L'Ecole centrale.

Du moins pouvait-elle espérer rester un centre intellectuel. Lors de la mise en vigueur du plan d'instruction publique voté par la Convention avant sa séparation, la ville avait tenté de conserver son Institut provisoire, qui fonctionnait normalement. Mais les lois du 7 ventôse an III et du 3 brumaire an IV avaient établi, au chef-lieu de chaque département, une Ecole centrale. Le plan conventionnel prévoyait, pour les agglomérations importantes comme Toulouse, une « Ecole normale seconde », pour la formation des maîtres, et des écoles spéciales, établissements d'enseignement supérieur. L'Ecole centrale fut créée à la fin de 1795, l'organisation réglée et l'installation faite en janvier (19 nivôse an IV), les dix professeurs choisis le 25 octobre 1795 et installés en février (4-9 ventôse an IV). C'était une Ecole sans internat, dont les cours gratuits, au nombre de neuf (dessin, histoire naturelle, physique, langues anciennes, histoire, mathématiques, grammaire générale, belles-lettres, législation), étaient suivis par les meilleurs élèves des écoles primaires, l'enseignement du premier degré ayant été laissé à l'initiative des particuliers ou des municipalités et ne comportant ni obligation ni gratuité. L'instruction s'y marquait d'un caractère pratique, les humanités anciennes et la législation étant évincées par le français, l'histoire et les sciences. Les professeurs, recrutés dans le personnel de l'Institut Paganel, étaient nommés et payés par le département. Les cours avaient lieu au Collège National. L'Ecole centrale de Toulouse dura dix ans (8 janvier 1796-5 mars 1806) et prospéra [1]. Cependant un rapport du 11 prairial an IV se plaint de l'insuffisance de l'enseignement.

1. En janvier 1798, les cours les plus suivis étaient ceux de dessin (360 élèves), de physique (108) et d'histoire naturelle (118); les cours de législation avaient trois auditeurs seulement, ceux de belles-lettres 22, de langues anciennes 26 (Adher, *La surveillance des écoles privées sous le Directoire* [Revue des Pyrénées, 1912, 557, voir note 3 et 559, note 1]).

Les enseignements spéciaux. Le Lycée (1798-1802).

Mais Toulouse n'eut ni Ecole normale seconde, ni Ecoles spéciales. L'initiative privée y suppléa. A la fin de l'année 1796, le médecin Saux, sur avis favorable de la municipalité (2 brumaire an V), installa une école de sourds-muets au couvent des Carmes. Le 8 thermidor an VI (26 juillet 1798), fut fondée la Société d'agriculture, réclamée par l'Institut provisoire dès son établissement et à qui la commune attribua les terrains du Jardin des Plantes. Enfin, en l'an VI (nivôse), sur l'initiative du professeur d'humanités à l'Institut Paganel, Saint-Jean, et du bibliothécaire Castilhon, se forme la Société du Lycée, renaissance d'organisations antérieures à 1789, imitation également de l'Institut national projeté par la Convention, formée de cent adhérents résidents, divisés en quatre classes (sciences, belles-lettres, arts, agriculture et industrie), et de nombreux correspondants. Elle se réunissait le décadi, organisait des concours, décernait des prix, tenait deux séances publiques par an. La première eut lieu le 30 germinal (19 avril 1798). Les réunions particulières avaient lieu dans la grande salle des écoles de peinture, à l'Hôtel de ville ; les réunions publiques, dans la salle des concerts. Le Lycée assemble des hommes de toute opinion et de toute origine, unis dans un même amour des choses de l'esprit. On y vit Destrem et Desbarreaux à côté de Pérès, Picot Lapeyrouse et Jammes ; de Puymaurin, Basas, Lormian et la comtesse de Beaufort d'Hautpoul, Parisienne mariée à un Toulousain, ancien colonel du roi-infanterie, tué à Quiberon. Celle-ci, poète couronnée aux Jeux Floraux en 1700, avait à Toulouse, avant 1789, un salon littéraire ; elle adora Rousseau et aima Julien le Conventionnel. Incarcérée pendant la Terreur, elle revint à Toulouse sous le Directoire et reprit ses réceptions et son rôle d'Egérie. Comme elle, les citoyens Dubocage et Beauharnais furent admis dans la nouvelle Académie, ainsi que Cubières et le chanteur Garat. Seul entre tous les généraux, Bonaparte en fut nommé membre d'honneur. Cette résurrection des anciennes Académies réunies, qui comptait nombre d'anciens académiciens, dura quatre ans et, sous d'autres noms, devait se prolonger jusqu'au rétablissement des anciennes sociétés savantes sous l'Empire. Son nom

survécut pour être donné à la maison d'instruction qui remplacera l'Ecole centrale.

La Convention avait voulu établir l'instruction primaire obligatoire, gratuite et laïque; elle ne le put pas. La Constitution de l'an III proclama la liberté de l'enseignement sous la surveillance des pouvoirs locaux. Les maîtres d'école durent avoir un certificat de civisme, prêter le serment de haine à la royauté, enseigner aux enfants les principes républicains et les éléments de la Constitution. Jusqu'en l'an III, les écoles primaires privées sont peu nombreuses; après le décret du 3 ventôse de cette année, les prêtres réfractaires reprennent la direction de l'instruction primaire et même secondaire. En 1798, il y avait à Toulouse trente pensionnats pour garçons, vingt-six pour filles et vingt-cinq mixtes. La plupart — la presque totalité — sont dirigés par des catholiques et des royalistes masqués. La seule institution « patriote » est celle du sieur Carré, professeur de belles-lettres à l'Ecole centrale; c'est aussi la plus achalandée. Viennent ensuite celles de Pontier, de J.-P. Lassus et de J.-B. Ruffat, comptant en moyenne un peu plus de quarante élèves. Les seules pensions de « demoiselles » qui fussent dignes de la protection des autorités étaient celles des demoiselles de Catellan, Rouvray et Marseillac; mais les ex-religieuses attiraient à elles toute la clientèle féminine. Le 17 pluviôse an VI, le directoire du département arrêtait qu'on inspecterait les écoles une fois par mois sous le rapport de l'enseignement des lois républicaines et révolutionnaires, de l'observation du décadi, de la santé et de la discipline. Cette inspection permet de constater la carence presque absolue d'enseignement primaire dans la campagne toulousaine, hors quelques instituteurs, pour la plupart ecclésiastiques.

L'enseignement primaire et privé.

Sous la Révolution, l'aspect de Toulouse n'a pas changé. Si les quartiers aristocratiques se sont vidés, ainsi que les maisons religieuses, aucune transformation n'est venue encore altérer la physionomie de la vieille cité, ceinturée dans ses remparts. Pourtant, comme à Paris, les projets abondent; nos révolutionnaires ont vu grand. En 1796, Destrem et Desbarreaux, dans un voyage à Paris, sollicitent des Conseils l'autorisation d'agrandir la Monnaie, d'aligner

Projets d'urbanisme.

la rue du Petit-Versailles, d'abattre les Carmes pour créer une place et une halle. En l'an VII, on conçut le dessein d'aménager une vaste place ovale de la porte Saint-Michel à la place du Salin, une seconde place circulaire à l'extérieur de la porte Saint-Michel, ces deux places communiquant par un arc de triomphe. Rien n'est fait. La place de la Liberté demeure inachevée; la place Porteneuve reste encore une sorte de terrain vague; la grille du cours Dillon (aujourd'hui rue de Metz), dont le devis date de 1782, ne fut exécutée et placée qu'en l'an VIII [1]. Les secousses politiques, les difficultés financières ont empêché la rénovation matérielle de la cité, si transformée moralement par la Révolution. Les grands travaux d'urbanisme sont réservés à la période suivante, celle de l'Empire et du XIXe siècle.

1. Baron de Bouglon, *La grille du cours Dillon* (Bull. de la Soc. Arch. du Midi, n° 28, 1901, pp. 349-51).

BIBLIOGRAPHIE.

Il n'existe pas une histoire complète de la Révolution à Toulouse ou dans le département de la Haute-Garonne. Le livre de Connac est un répertoire utile de faits, d'après les archives municipales, les archives départementales et les journaux; il laisse à désirer parfois pour la précision chronologique; il omet un nombre considérable de questions importantes.

Archives départementales, série L. — PASQUIER. *Etat sommaire des papiers de la période révolutionnaire conservés dans les archives départementales*, série L, T. O. (Haute-Garonne, dans la série A III; Loire-Inférieure), Paris, 1907.

Archives municipales. — Registres de délibérations de la municipalité (1791-1795). — *Histoire de Languedoc*, t. XIV, pièces diverses, pp. 2522, 2645, 2746, 2878. — *Journal et affiches de Toulouse* (sous des directions diverses) (1790-1795). — Emile CONNAC. *Histoire de la Révolution à Toulouse*, Toulouse, 1902. — D'ALDÉGUIER. *Histoire de Toulouse*, Toulouse, 1834, 1835, 4 vol., t. IV. (Imprécis, parfois inexact; intéressant comme émanant d'un témoin oculaire.) — Ariste PASSERIEU et BRAUD. *Histoire populaire de Toulouse*, Toulouse, 1898, chap. XXVI à XXXVI. (Cite des documents de l'époque.) – Abbé SALVAN. *Histoire générale de l'Eglise de Toulouse*, Toulouse, 1861, 4 vol, t. IV. (Précis et intéressant pour l'histoire des réfractaires.) — Abbé ARAGON. *Histoire de Toulouse*, Toulouse, 1899, chap. XV. — Jean-Florent BAOUR. *Almanach de Toulouse* (1789 à 1793). — *Notes et réflexions d'un bourgeois de Toulouse au début de la Révolution* (1788-1791), publiées par Pasquier, Toulouse, 1917. — MANDOUL. *Les municipalités de Toulouse pendant la Révolution*, Toulouse, 1906 (tirage à part d'un article du recueil de l'Académie de Législation, 1906). — PASQUIER et GALABERT. *Cahiers paroissiaux des sénéchaussées de Toulouse et de Comminges en* 1789, Toulouse, 1928. — Jean BERNARD. *Les députés de Toulouse à l'Assemblée constituante* (Révolution française, t. VIII, 704 et 801). — Edouard FORESTIÉ. *La grande peur de* 1789, Montauban, 1910. — Georges LEFEBVRE. *La grande peur de* 1789, Paris, 1932. — Damien GARRIGUES. *La terreur-panique à Montastruc-la-Conseillère et dans les environs* (Revue des Pyrénées, 1913, 215). — PASQUIER. *La panique à Seysses, près Toulouse, en août* 1789 (Revue des Pyrénées, 1914, 391). — GROS. *Histoire de la Société populaire ou du Club des Jacobins de Toulouse* (1790-1794). Mémoire couronné, en 1893, par l'Académie des Sciences, Inscriptions et Belles-Lettres de Toulouse (Mém. de l'Acad. des Sciences, 9e série, t. V, p. 686). Ce mémoire, resté manuscrit et introuvable, a été analysé par M. Damien Garrigues, qui a bien voulu nous communiquer son propre travail, au reste manuscrit. Nous lui en exprimons ici nos remerciements. — Alex. DUBOUL. *La fin du Parlement de Toulouse*, Toulouse, 1890. — Damien GARRIGUES. *Une semaine historique à Rieux* (élection des Conven-

tionnels de la Haute-Garonne) (Revue hist. de Toulouse, 1914, 443). — Léonce COUTURE. *La fin de la légion d'Aspe à Toulouse* (1791), d'après le journal de du Mèze (Revue de Gascogne, 1901, 166). — ADHER. *La constitution civile du clergé dans le département de la Haute-Garonne* (Revue des Pyrénées, t. X, 1898, et XIV, 1902). — ID. *La Haute-Garonne pendant la Révolution*, correspondance inédite du curé constitutionnel Dejean (1791-1793) (Revue des Pyrénées, t. XXII, 1910.) — ID. *Lettres inédites de A.-P.-M. Sermet, évêque constitutionnel de Toulouse* (Revue des Pyrénées, t. X, 1898). — Abbé CONTRASTY. *Le clergé français exilé en Espagne* (1792-1802), Toulouse, 1910. — Chanoine TOURNIER. *L'abbé du Bourg, disciple de l'abbé de l'Epée* (Revue hist. de Toulouse, 1925, 241). — H. MARTIN. *La vente des biens nationaux dans le département de la Haute-Garonne, district de Toulouse*, Toulouse, 1916. — L. VIÉ. *La question des biens nationaux à Toulouse* (Recueil de l'Acad. de Législ., 1910). — J. ADHER. *Le Comité de subsistances de Toulouse*, Toulouse, 1912. — ID. *Recueil de documents sur l'Assistance publique* (1789-1800), Toulouse, 1918. — Henri MARTIN. *Le papier-monnaie sous la Révolution* (Bull. de l'Acad. de Législ., 1919 et 1920, t. III et IV). — G. LECOQ. *Le papier-monnaie des communes de France* (Révolution française, t. IV). — J. ADHER. *L'enlèvement de Louis XVI*, Toulouse, 1903. — Damien GARRIGUES. *Jean-Joseph Janole, magistrat toulousain* (1757-1839), Toulouse, 1930 (tirage à part d'articles parus dans la Revue Historique de Toulouse). — L. DUTIL. *Le Comité central des sections de Toulouse* (revue d'histoire, publiée par la Société de l'Histoire de la Révolution, juillet-décembre 1913, nº 65). — Madeleine ALBERT. *Le fédéralisme dans la Haute-Garonne*, Paris, 1932. — Damien GARRIGUES. *A propos des « Fédéralistes » toulousains de* 1793 (Revue hist. de Toulouse, 1934, 201). — A. DUBOUL. *Le tribunal révolutionnaire de Toulouse*, Toulouse, 1894. — ID. *L'armée révolutionnaire de Toulouse*, Toulouse, 1891 ; — Citoyen Pescayre, détenu, *Tableau des prisons de Toulouse*, Paris, an III. — Baron DE BOUGLON. *Les reclus de Toulouse sous la Terreur*, Toulouse, 1912. — Vicomte DE BONALD. *François Chabot*, Paris, 1908. — ADHER. *La défense nationale dans les Pyrénées centrales* (Révolution française, t. LXI). — ID. *Correspondance inédite du général Verdier avec sa famille et ses amis* (1792-1831) (Revue des Pyrénées, 1906, 377). — HENNET. *Etat militaire de la France pour l'année* 1793, Paris, 1903. — Cap. FERVEL. *Campagnes de la Révolution dans les Pyrénées-Orientales*, 1861, 2 vol. — KREBS et MORIS. *Campagnes dans les Alpes pendant la Révolution*, 1891-1895, 2 vol. — L. VIÉ. *L'Université de Toulouse pendant la Révolution* (Recueil de l'Acad. de Législ., 1905). — ID. *L'enseignement supérieur à Toulouse* (1793-1810), Toulouse, 1906. — L. ADHER. *L'instruction publique dans la Haute-Garonne* (1790-1806) (Bull. de la Soc. de Géographie de Toulouse, 1891). — DUPONT. *Histoire de l'enseignement primaire public de* 1687 *à* 1815, analyse d'un mémoire manuscrit (Mém. de l'Acad. des Sciences, 1905, 10e série, t. V, 361).

— Gros. *L'esprit public à Toulouse après la Terreur* (Mém. de l'Acad. des Sciences, 1920, 65). — Gaston Martin. *Le théâtre et la politique à Toulouse en l'an V; l'aventure de Mademoiselle Cressent* (Révolution française, t. XL, 1927, 193). — L. Adher. *L'application des lois sur la liberté religieuse dans le district de Toulouse* (réaction thermidorienne et Directoire) (Bull. du Comité des travaux historiques, Paris, 1906, 166). — Id. *La conspiration royaliste dans la Haute-Garonne en l'an IV et l'an V* (Révolution française, t. LXI, sept. 1901). — Id. *Hugues Destrem, négociant patriote* (*ibid.*, 14 janvier 1909). — Lamouzèle. *Un épisode des menées royalistes en l'an IV dans le canton de Cintegabelle* (Revue des Pyrénées, 1906, p. 261). — Général Pelet. *L'insurrection de l'an VII à Toulouse*, d'après les mémoires inédits du général Pelet, publiés par Pasquier, Toulouse, 1908. — Abbé Lacouture. *Le mouvement royaliste dans le Sud-Ouest*, Hosségor, 1932. — De Santi. *Les intrigues royalistes et l'insurrection de l'an VII*, Toulouse, 1888. — J. Gros. *Les loges maçonniques de Toulouse* (Révolution française, mars et avril 1901). — Id. *Les Juifs à Toulouse sous la Révolution et l'Empire* (Revue des Pyrénées, 1906, 250). — Desazars de Montgaillard. *Les artistes toulousains et l'art à Toulouse au XIXe siècle; Les débuts de la Révolution, la Convention et le Directoire*, Toulouse-Paris, 1925-1926.

CHAPITRE XV

CONSULAT ET EMPIRE
RÉSUMÉ DU XIX[e] SIÈCLE (1)

Le Consulat et l'Empire ont, peu à peu, fait oublier à Toulouse la tourmente révolutionnaire. Les passions ne se sont apaisées que lentement (2). Les Jacobins restent puissants, appuyés sur l'armée (Aubugeois et Commes) ; les royalistes ne désarment pas et considèrent le 18 Brumaire comme le prélude d'une restauration du roi légitime. La mission de Rabaut le Jeune (nivôse an VIII) (3) était destinée à expliquer le sens du grand événement, à mettre fin aux « *criminels projets* » des premiers, aux « *chimériques espérances* » des seconds. L'envoyé des consuls supprima le Cercle constitutionnel (3 nivôse) et annula la condamnation à mort du royaliste Raymond de Ségui ; il éloigna Aubugeois et Commes, mais ne modifia pas la composition de la municipalité. Après son départ (13 nivôse), royalistes et révolutionnaires relèvent la tête ; le général Commes reparaît à Toulouse ; les prisons se

1. Aucun travail n'a été écrit sur l'histoire de Toulouse au XIX[e] siècle. Il existe quelques études de détail sérieuses sur le Consulat, l'Empire et les premières années de la Restauration. Tout est à faire pour ce siècle. Les Archives départementales et municipales, très riches sur cette période, n'ont pas été dépouillées. Nous ne donnerons, à dater de 1815, que des indications sommaires.

2. Ph. Morère. *L'établissement du Consulat à Toulouse* (Révolution française, t. XXXII, janvier-juin 1897, p. 5) ; — Gros. *Les débuts d'un préfet du Consulat : J.-E. Richard, de la Haute-Garonne* (Revue des Pyrénées, 1909, p. 327).

3. Frère du pasteur Rabaut de Saint-Etienne, constituant et conventionnel girondin ; guillotiné en 1793.

remplissent à nouveau. Le trouble des esprits s'aggravait d'une crise dangereuse; les fonctionnaires n'étaient pas payés, faute de fonds; les conscrits désertaient; le peuple exigeait et obtenait la taxation, à bas prix, du blé. « Les corps constitués avaient sanctionné, par leurs arrêtés, la violation des propriétés et la destruction du commerce (1). »

Les troupes, en force insuffisante, étaient repoussées et désarmées. Des attentats, des rixes continuelles ensanglantaient les rues. En germinal an VIII, Toulouse présentait l'aspect d'une « hideuse anarchie ». Il fallut plusieurs mois pour rétablir l'ordre et le calme dans les esprits.

Centralisation. L'œuvre d'apaisement est en connexion étroite avec la réforme administrative qui établit définitivement, en France, la centralisation. La loi du 28 pluviôse an VIII (17 février 1800) substitue aux anciennes autorités départementales un agent direct du pouvoir exécutif, le préfet, assisté d'un Conseil de préfecture pour le contentieux et d'un Conseil général pour l'administration. Les anciens cantons font place aux arrondissements communaux (cinq pour la Haute-Garonne) ayant à leur tête un sous-préfet, assisté d'un Conseil d'arrondissement. Les maires des villes de plus de cinq mille habitants sont désignés par le gouvernement, les conseillers municipaux, d'arrondissement et de département par le préfet. Tous ces mandataires sont pris dans les listes de notabilités communales et départementales nommées à la base, suivant le système de Sieyès, par le suffrage universel.

Le préfet Richard. Le premier préfet de la Haute-Garonne fut l'ex-conventionnel Richard, que Bonaparte avait connu en Italie, en 1797, comme agent général des hôpitaux. Fils d'un maître de poste de La Flèche, J.-E. Richard avait voté la mort du roi et fait partie du Comité de Salut Public, après Thermidor; membre des Cinq-Cents, éliminé en 1797, il avait rempli diverses missions et s'était lié avec de notables brumairiens, Sieyès, Fouché, Leclerc, le beau-frère, Maret, le secrétaire du premier consul. C'était, suivant d'Aldéguier, « un homme de mœurs fort douces, d'une société aimable, aimant le monde, le jeu

1. Rapport du préfet Richard (3 germinal an IX) faisant allusion aux événements qui ont signalé son arrivée à Toulouse (Arch. nationales, F. I. C., III, Haute-Garonne).

et les femmes ». Il devait appliquer la politique nouvelle, celle de l'apaisement : « Le Gouvernement ne veut plus, ne connaît plus de partis et ne voit en France que des Français » (circulaire aux préfets du 30 mars 1800). Il arriva et s'installa sans bruit, prit pour secrétaire général Dantigny, qui fut un excellent collaborateur et resta celui de son successeur Desmousseaux. Sa première proclamation (8 germinal-24 mars) prêchait la concorde, l'oubli du passé, la reprise du travail, « la jouissance paisible d'une liberté enfin réglée par de justes lois ». Il supprime les deux tiers des employés des administrations, choisit, le 13 floréal, les membres du Conseil de préfecture, le 24 prairial, ceux du Conseil général; le 5 floréal, il nomme comme maire de Toulouse Picot de Lapeyrouse, assisté de quatre adjoints.

Le juste milieu.

Toutes ces désignations sont faites « sans égard pour les différences des opinions et des systèmes ». Le préfet est déterminé à suivre une voie également éloignée du jacobinisme et du royalisme. En fait, c'est contre les Jacobins, les adversaires de la Constitution de l'an VIII, nombreux et organisés, qu'il sévit le plus durement. Il rétablit, avec le concours de la force armée, la liberté du commerce des blés; il se débarrasse du général Commes, nommé à l'armée d'Italie; il s'attaque aux réunions décadaires, où il défend de discuter les actes de l'autorité; il suspend *l'Antiroyaliste*, qui avait porté un jugement sévère sur les choix des divers administrateurs faits par le préfet; il ordonne de surseoir à la nomination des officiers de la garde nationale. Enfin, lors de l'attentat de la machine infernale (24 décembre 1800), il profite de ce complot royaliste pour faire arrêter quelques-uns des anciens terroristes, Hugueny, Descombels, Arthaud aîné, qui furent, ainsi que Destrem, déportés à l'île d'Oléron; d'autres, très nombreux, restèrent sous la surveillance de la police. Par contre, il demande une amnistie générale pour les détenus de l'insurrection de l'an VII; il ne l'obtint pas, mais le premier consul accorda de nombreuses grâces individuelles. Brouilhet, l'homme de l'*Antiterroriste*, fut mis en liberté sous caution. Le préfet favorisa les radiations d'émigrés, tout en défendant le port des emblèmes royalistes, et permit aux prêtres réfractaires de rentrer dans leurs communes, en maintenant cependant l'interdic-

tion du culte public. Dans son rapport du 3 germinal an IX, il se rend cet hommage qu'après un an d'administration impartiale, le calme et la sécurité sont rétablis, sans force armée d'aucune sorte, les violences ont cessé, « l'esprit de parti ne se montre plus nulle part ». Il eut, il est vrai, quelque peine à imposer la tutelle gouvernementale à la municipalité: Picot de Lapeyrouse défend jalousement son autorité et combat Richard, soutenu par ses amis Fourcroy, Chaptal, général Joseph Caffarelli, conseiller d'Etat; Picot protège les maisons de jeu [1], refuse de démolir le couvent des Carmes, oblige le préfet à se rendre à Paris pour contrebattre son influence. Vains efforts, d'ailleurs, pour sauver quelques restes de l'autonomie municipale, restaurée par la Révolution, diminuée par la Terreur et le Directoire, abolie totalement par la centralisation consulaire et impériale.

Réformes financières et judiciaires.

La municipalité perd, en effet, des attributions les plus essentielles, notamment la répartition et la levée des impôts, par la création de l'administration des Contributions directes (loi du 24 novembre 1799, que complète celle du 25 février 1804). Toulouse récupère, sous d'autres noms, ceux de directeurs, contrôleurs, inspecteurs, receveurs et percepteurs, ses officiers de finances d'avant 1789. Les nouveaux fonctionnaires sont appointés par l'Etat et assujettis au dépôt d'un cautionnement. Rien n'a été changé depuis à cette organisation. La réforme judiciaire (lois du 18 mars 1800, des 27, 28 janvier et 20 mars 1801, du 16 mars 1802, et articles des Constitutions des ans VIII et X) dédoubla le tribunal civil de Toulouse en un tribunal de première instance, jugeant au civil, au correctionnel, recevant les appels des juges de paix, et un tribunal d'appel, résurrection de l'ancien Parlement, comprenant deux sections de sept juges. Ce dernier tribunal était un des vingt-neuf sièges créés par le Consulat; son ressort était moins étendu que celui de l'ancien Parlement [2], son personnel bien plus réduit. Le premier président fut Desazars. Le tribunal criminel est réorganisé sous le nom de tribunal

1. V. S. Vauthier. *Les maisons de jeu en province sous le Consulat et sous l'Empire* (Annales révolutionnaires, mai et juin 1918, p. 330). En l'an XI, il y avait, à Toulouse, une soixantaine de maisons de jeu.

2. Quatre départements sous l'Empire : Ariège, Haute-Garonne, Tarn et Tarn-et-Garonne.

d'assises; présidé, désormais, par un président du tribunal d'appel, il compte deux juges, deux suppléants, un commissaire du gouvernement et les deux jurys désignés par voie administrative, provisoirement conservés. La loi du 18 pluviôse an IX (7 février 1801) ajouta au tribunal criminel une Cour spéciale, composée en partie de militaires, pour les faits de conspiration et de brigandage. Tous ces magistrats, jusqu'alors élus, sont désormais nommés par le premier consul et inamovibles; seuls, les juges de paix, dont la compétence est réduite et le nombre diminué, sont choisis pour dix ans par le gouvernement sur une liste de deux candidats pésentés par l'assemblée électorale du canton (ou notables communaux); c'est la seule concession faite par Bonaparte au principe de la séparation des pouvoirs et de la souveraineté populaire. Le retour au passé est encore accentué par le décret du 14 avril 1800, qui rendait obligatoire, pour les juges, le port du costume noir, et surtout par celui du 13 décembre 1802, qui rétablissait purement et simplement les toges, simarres, bonnets et insignes d'autrefois.

Le rétablissement par le Concordat (16 juillet 1801) de l'union entre l'Eglise et l'Etat fut un pas décisif fait dans la voie de la restauration de l'ancien régime. Toulouse redevint un des dix archevêchés de l'ancienne France; Sermet et Fontanges donnèrent leur démission, conformément aux accords de Paris. Le premier consul désigna et le pape institua archevêque de Toulouse Claude-François-Marie Primat, d'origine lyonnaise, ci-devant oratorien et curé de Saint-Jacques de Douai, puis évêque constitutionnel du Nord et ultérieurement de Rhône-et-Loire. Nommé le 9 avril 1802, il fut installé le 12 juillet, au milieu d'un grand appareil civil et militaire [1]. Mais ce roturier et ancien assermenté fut assez froidement reçu par la société toulousaine. La formation du personnel Le Concordat.

1. V. le procès-verbal publié par G. Vauthier (Annales historiques de la Révolution française, t. I, 1914, pp. 66-71). Mgr Primat (1745-1817), professeur de rhétorique au collège de Marseille, ensuite à celui de Dijon, puis curé de Douai; il est placé sur le siège de Fénelon, dont il accepte le transitoire épiscopat constitutionnel, et est sacré évêque de Cambrai, le 10 avril 1791. Ecrivain instruit, correct, généreux, d'une douceur vraiment épiscopale, « la charité était la vie de son cœur », il devint, le 12 juillet 1802, le successeur de Mgr de Fontanges, archevêque de Toulouse, exilé en Espagne, selon les rigueurs de la Constitution civile du clergé. Pair de France, il ne voulut jamais en prendre le titre, ni dans ses mandements ni dans les actes de son administration. Frappé d'une apoplexie foudroyante à

concordataire, avec des éléments très différents d'origine, n'alla pas sans difficultés. En 1803, certains curés marquent de la répugnance à célébrer la fête du 14 juillet.

La Petite Eglise.

Quelques prêtres [1] suivirent les trente-huit prélats (la plupart fixés en Angleterre) qui refusèrent leur démission au pape; ils protestèrent contre le Concordat et ne reconnurent pas Monseigneur Primat. Ainsi naquit un nouveau schisme, celui de la « *Petite Eglise* »; ses membres étaient, en général, des réfractaires survivants de l'époque héroïque; on les nommait *puristes*, ou *illuminés*, ou *chambristes*; ils disaient la messe dans des maisons particulières Les deux chefs de la Petite Eglise, à Toulouse, furent Sébastien Lucrès et Dilhan. Le premier reconnut pour chef l'ex-évêque de Lombez, Chauvigny de Blot, puis les anciens prélats Dillon, ci-devant archevêque de Narbonne, et Seignelay, ci-devant évêque de Rodez. Ils firent peu d'adeptes. Quelques pieuses vieilles filles les recueillaient et les soustrayaient à la police. Leur groupement subsista jusqu'à la Restauration et disparut avec la mort des fondateurs. Primat, qu'ils attaquaient par des pamphlets, les toléra, car ils n'étaient guère dangereux Tout compte fait, le Concordat fut accueilli avec satisfaction à Toulouse. L'ancienne vie religieuse ressuscite. Toulouse est divisée en neuf paroisses (quatre cures et cinq succursales) [2]; le Conseil municipal fixe à vingt le nombre des vicaires, dont il payait les émoluments. Le clergé reprend sa place dans la vie de la cité, avec ses pompes et ses cérémonies auxquelles le décret de messidor an XII (13 juillet 1804) donnera une consécration officielle. Les autorités assistent aux offices religieux dans les occasions solennelles; l'armée rend les honneurs au saint sacrement [3].

Villemur et transporté, dans cet état douloureux, à Toulouse, il y mourut le lendemain, 8 octobre 1817. Son corps repose dans le chœur de la cathédrale de Toulouse (V. *Eloge historique de M. Primat*, par l'abbé Jammes [Recueil des Jeux Floraux, 1830, p. 184]).

1. J. Gros. *La Petite Eglise de Toulouse* (Revue de Paris, 1906, t. III, pp. 621-643). Cl. Tournier. *La Petite Eglise* (Revue historique de Toulouse, 1933-34).

2. Abbé Espenan. *Les paroisses de Toulouse en* 1804 (Revue historique de Toulouse, 1930, 145). Cures : Saint-Etienne, Saint-Nicolas, la Daurade, Saint-Sernin; succursales : la Dalbade, Saint-Michel, Saint-Jérôme, le Taur, Saint-Pierre.

3. Le décret de messidor place les cardinaux immédiatement après les princes et les grands dignitaires, avant les ministres; les archevêques après les généraux de division et les premiers présidents, avant le préfet; les évêques avant les commissaires généraux de police et les sous-préfets. Ajoutons que les protestants ont

Consulat à vie et Empire.

Le rétablissement de l'ordre, de la religion et de la paix extérieure valut à Bonaparte une grande popularité. Le plébiscite pour le consulat à vie (9 prairial an X) donna à Toulouse un résultat à peu près unanime (deux « non » seulement); mais le chiffre assez faible des votants (1.728 sur une population qui comptait, au 12 vendémiaire an XII, 52.359 habitants) est une preuve soit de l'apathie et de l'indifférence générales, soit de l'existence d'une opposition importante et muette; ce serait un indice de la puissance de l'opinion royaliste ou républicaine. Par contre, la campagne a plus voté que la ville; on compte 12.452 votes dans l'arrondissement communal de Toulouse. Nous ne savons pas le chiffre des opposants; il doit être infime si l'on songe à la propagande du clergé (1). Le 27 thermidor an X, eut lieu, en grande pompe, la publication du sénatus-consulte du 14, proclamant Bonaparte premier consul à vie. Préfecture, mairie, maisons des fonctionnaires s'illuminèrent; si l'on en croit le procès-verbal (2), on vit les « citoyens se livrer aux transports de la plus vive allégresse et manifester les sentiments de reconnaissance pour le héros qui a rendu la paix au monde et sur la sagesse duquel reposent, aujourd'hui, les destinées de la République et le bonheur du peuple français ». L'établissement de l'Empire (28 floréal an XII - 18 mai 1804) fut approuvé à Toulouse par une forte majorité (3). Cependant, le nombre des votants a fléchi (40.000 dans le département au lieu de 56.000 en 1802); sept mille citoyens ont voté non, chiffre significatif; il reste donc une opposition républicaine et royaliste, cette

reçu un Consistoire, avec un pasteur et des notables; d'abord à Calmont, le Consistoire est transporté à Toulouse, en juillet 1809, dans l'ancienne Faculté de Théologie (angle de la rue Deville). Quant aux juifs, peu nombreux à Toulouse (cent cinq en 1808) et peu fortunés, ils obtiennent la suppression de quelques incapacités civiles (défense de prendre hypothèque ou d'acheter des immeubles sans l'autorisation du préfet) en 1808; ils ont un rabbin, en 1813, non appointé. (Gros. *Les juifs de Toulouse sous la Révolution et l'Empire* [Revue des Pyrénées, 1906, pp. 250-60]).

1. Archives départementales, série 4 M, liasse 10.

2. *Ibid.*

3. Le décret du Sénat décernant la couronne impériale à Napoléon fut annoncé, à Toulouse, le jeudi 24 mai, à 5 heures du soir, au son du canon. Les troupes, réunies sur la place d'armes, sous le commandement du général Gudin, prêtèrent serment. Le soir, il y eut illumination générale. Un *Te Deum* fut chanté à la Dalbade, auquel assistaient les autorités civiles et militaires. Quant aux chiffres du plébiscite, qui eut lieu fin mai et début juin 1804, il n'est pas possible de faire fond sur eux, car les abstentionnistes ont été présumés avoir voté oui, si nous en croyons certains témoignages.

dernière irréconciliable depuis le meurtre du duc d'Enghien. On sait qu'un baron de Christol, complice de Cadoudal, fut arrêté à Toulouse, où il paraît avoir voulu préparer un soulèvement, en accord avec les Jacobins, selon les plans du Comité d'émigration.

Toulouse sous l'Empire. Les fonctionnaires.

L'Empire a accentué la restauration du passé : Toulouse redevient une ville de fonctionnaires, avec les multiples hiérarchies créées ou ressuscitées par Napoléon [1]. Le préfet, baron de l'Empire, lors de l'établissement de la nouvelle noblesse, avec son secrétaire général et son secrétaire particulier, ses cinq conseillers de préfecture, ses vingt-cinq conseillers généraux, les sept bureaux de la préfecture, dirige l'administration et la police; il est aidé du sous-préfet de l'arrondissement de Toulouse, assisté de douze conseillers d'arrondissement ; ce département a été amputé de l'arrondissement de Castelsarrasin, rattaché au nouveau département du Tarn-et-Garonne, qui représentait le septième de sa population. L'archevêque, vrai fonctionnaire religieux, comte, sénateur de l'Empire et commandant de la Légion d'honneur [2], est assisté de trois grands vicaires et du chapitre métropolitain (douze chanoines titulaires, trente-six honoraires). A la tête de la dixième division militaire — le numéro n'a pas changé depuis la Révolution — est un général de division [3], avec quatre généraux de brigade, qui commande à sept départements (Aude, Ariège, Pyrénées-Orientales, Haute-Garonne, Hautes-Pyrénées, Gers, Tarn-et-Garonne). L'Empire a établi une école d'artillerie dans l'ancien couvent des Chartreux. Le tribunal d'appel, puis Cour d'appel, est devenu la Cour impériale (1810, installée en 1811), composée d'un premier président, trois présidents de chambre, vingt conseillers « de Sa Majesté », six conseillers auditeurs, un procureur général impérial, un avocat général et cinq substituts. Non seulement elle reçoit les appels de quatre départements, mais elle enregistre les actes officiels, comme l'ancien Parlement.

1. V. l'*Annuaire administratif du département de la Haute-Garonne*, par Faillon, 1807-08, 2 vol.; l'*Annuaire statistique et administratif* de Dantigny, 1811; l'*Almanach de la Cour impériale de Toulouse*, chez Manavit, 1812 et 1814.

2. Commandant se disait pour commandeur sous le premier Empire.

3. Le Général Chabran a remplacé Gudin, appelé au commandement d'une des divisions du corps de Davout.

Quatre-vingt-huit avocats, vingt-deux avoués sont établis près d'elle. A la Cour d'assises, où le jury d'accusation a disparu, remplacé par le Parquet, s'ajoute la Cour spéciale du département de la Haute-Garonne, composée de cinq juges, de deux officiers titulaires (un chef d'escadron et un capitaine) et de trois officiers suppléants; elle connaît les crimes de brigandage ou insoumission. Au tribunal de première instance, avec ses dix juges et ses deux suppléants, son procureur impérial et ses deux substituts, sont attachés vingt-huit avocats et vingt-cinq avoués; quatre juges de paix sont affectés aux quatre arrondissements de la ville, Nord, Centre, Sud et Ouest. Le Tribunal de commerce compte un président, quatre juges et quatre suppléants. Il y a à Toulouse quatorze notaires impériaux, huit agents de change, dix courtiers. Les fonctionnaires financiers comprennent le directeur des Contributions, l'inspecteur et quatre contrôleurs pour l'arrondissement, assistés de deux arpenteurs, le receveur général du département, le préposé ou payeur général. La direction de l'Enregistrement et des Domaines nationaux ne compte pas moins de treize fonctionnaires principaux, sans compter les commis; deux autres sont attachés au poinçonnage et à la vérification des poids et mesures (rue des Arts). La direction des Droits réunis ou impôts indirects en dénombre cinq; l'entrepôt des sels, trois; l'agence des poudres et salpêtres, un commissaire en chef pour huit départements et cinq employés; la manufacture des tabacs, quatre; les Ponts et Chaussées, quatre ingénieurs de 1re, 2e et 3e classes, trois conducteurs et trois commis; la conservation des Forêts, un conservateur et un sous-inspecteur demeurant à Toulouse, sans compter les gardes généraux et les arpenteurs-géomètres. La Monnaie, qui fonctionne de nouveau comme devant, compte un directeur, un commissaire, un contrôleur, un caissier. Enfin, en 1811, la Loterie impériale est surveillée et dirigée par un fonctionnaire. Tout ce personnel hiérarchisé, pourvu dans les hauts degrés de titres nobiliaires (chevaliers, barons, comtes) et de grades dans la Légion d'honneur, est sévèrement discipliné et soumis à une obéissance passive. La justice elle-même, réorganisée par la grande loi du 20 avril 1810, n'est pas libre : avocats, avoués, notaires, huissiers,

courtiers et agents de change forment des ordres ou corps strictement surveillés dont cette loi a réglementé les attributions et les devoirs.

Vide de la vie politique.

La vie politique de Toulouse est nulle. Les seuls événements sont la célébration, par des pompes officielles, des victoires impériales ou des traités de paix, de la Saint-Napoléon, fixée au 15 août (l'Assomption), le rétablissement du calendrier grégorien (2 janvier 1806; sénatus-consulte du 22 fructidor an XIII). Il n'y a plus qu'un journal, le *Journal de Toulouse*, fondé en 1804, et qui parut pendant tout le XIXe siècle; c'est une feuille officielle. Les collèges électoraux, par le sénatus-consulte de thermidor an X, remplacent les anciennes listes de notabilités; les membres en sont désignés par les assemblées de canton (tous les citoyens), à raison de un électeur par cinq cents habitants domiciliés dans l'arrondissement et un par mille dans le département; ils sont nommés à vie et présentent chacun deux citoyens pour former la liste sur laquelle le Sénat choisira les membres du corps législatif. Le président du collège électoral de la Haute-Garonne, désigné par le souverain, fut, jusqu'en 1808, le maréchal Pérignon, et jusqu'en 1813, le maréchal Bessières, duc d'Istrie [1]. La Haute-Garonne est représentée — si l'on peut s'exprimer ainsi — au Sénat par le sénateur Demeunier, richement doté de sa sénatorerie, et au corps législatif, par quatre députés (en 1812 : de Beccaria-Pavie, de Bellegarde, Marcorelle, Marcassus de Puymaurin). On sait que ces divers personnages étaient désignés par le Sénat et choisis sur les listes de notables nationaux. En fait, ils tenaient leur nomination de l'Administration ou de l'empereur. Aucune vie municipale [2]; le maire, ses quatre adjoints, les vingt-neuf conseillers devaient leur mandat au gouvernement. Ce sont des administrateurs subordonnés au préfet. Beaucoup viennent de l'ancienne noblesse parlementaire ou capitulaire; on connaît le goût de Napoléon pour les survivants de l'ancien régime qu'il s'est efforcé de rallier à sa dynastie.

1. Né à Prayssac (Lot).
2. De Bellegarde remplace, en 1807, Picot de Lapeyrouse et a pour successeur, en 1811, de Malaret. Il y a, à l'Hôtel de ville, un secrétaire en chef, deux receveurs municipaux et des bureaux en deux divisions.

La Légion d'honneur.

L'ordre national de la Légion d'honneur avait été créé par la loi consulaire du 29 floréal an X (19 mai 1802), réorganisé le 26 mars 1816; il avait pour but de récompenser les services militaires et civils. Ce « corps intermédiaire », que Napoléon se flattait, au début, de peupler de tous les citoyens ayant rendu des services à l'Etat, finalement, se trouva composé presque exclusivement de soldats; il avait à Toulouse le centre de sa dixième cohorte qui correspondait au numéro de la subdivision militaire. L'empereur affecta, quelque temps, à cette cohorte l'hôtel Saint-Jean (1806-1809), ancien hôtel des Hospitaliers, devenu bien national sous la Révolution.

La franc-maçonnerie.

La franc-maçonnerie, que la Révolution a désorganisée, se réveille sous le Directoire et s'épanouit sous l'Empire en une sorte d'institution officielle, de caractère philosophique et philanthropique; après la reconstitution du Grand-Orient, en 1798, aux cinq loges toulousaines survivantes s'en ajoutèrent cinq autres : l'Encyclopédique comptait cent cinquante membres. Tous les fonctionnaires, militaires ou civils, tout ce qui a un nom à Toulouse s'affilie à la Société dont le roi Joseph est le grand maître. Le général Chabran fonde une loge purement militaire, la Napoléomagne; une autre loge porte le titre de Sagesse-Napoléon. Lorsque Cambacérès, l'archichancelier, vient à Toulouse en 1807, il est reçu par plus de mille francs-maçons. Quand Napoléon rompt avec le pape, les loges l'approuvent et le suivent dans son schisme. L'anniversaire d'Austerlitz est célébré civilement, sans cérémonies religieuses, comme auparavant. Un peu de l'esprit de la Révolution, beaucoup de celui du XVIII[e] siècle, subsistent dans la franc-maçonnerie; elle reste le soutien fidèle du régime impérial et, par la qualité de ses membres, une puissance d'opinion [1].

L'instruction publique.

L'intérêt de l'époque impériale réside, pour une grande partie, dans l'aboutissement, après bien des hésitations, du plan d'instruction publique réclamé par les Cahiers de 1789, réalisé partiellement par la Convention [2]. Mais, sur ce point, comme sur bien d'autres, Napoléon a trahi les idées de la Révolution. L'achèvement ne se fait pas sur le plan des premières réformes; il s'opère par des résurrections du passé.

1. V. l'article de Gros, cité au chapitre précédent.
2. Vié. Articles cités aussi aux chapitres précédents.

L'empereur s'intéressait peu à l'instruction populaire et a systématiquement négligé les projets conventionnels d'une école primaire gratuite et obligatoire; il a préféré s'en remettre à la congrégation des Doctrinaires. Les frères de la Doctrine chrétienne sont rentrés à Toulouse en 1803; leurs écoles deviennent officielles en 1808 et reçoivent une subvention municipale.

Le Lycée.

Pour l'enseignement secondaire, l'arrêté du 16 floréal an XI (6 mai 1803) substitue à l'Ecole centrale, alors en pleine prospérité, un lycée calqué sur l'ancien Collège des Jésuites, tant pour les programmes d'enseignement que pour l'organisation (l'internat) dont les élèves devaient porter l'uniforme et être assujettis à une discipline militaire. Ses administrateurs ne furent nommés que le 17 mai 1804; le pensionnat provisoire ouvrit le 15 mars 1806. Le Lycée fonctionne normalement dans les mêmes locaux que l'ex-Collège royal, national et l'Ecole centrale, à dater du 1er octobre 1806. Il comptait, en 1812, un proviseur, un censeur, un aumônier, un économe et douze professeurs, dont six de lettres et six de sciences.

L'enseignement supérieur.

Le Consulat et l'Empire ont été marqués par la renaissance de l'enseignement supérieur. L'arrêté du 13 messidor an IX (3 juillet 1801) rétablit l'ex-Société de Médecine dans ses anciens locaux; l'Ecole, d'abord libre, est transformée ensuite en Ecole impériale de médecine et de chirurgie, avec six professeurs et quatre suppléants nommés et appointés par l'Etat; l'inauguration a lieu le 7 mai 1807. Les études juridiques, à peu près abandonnées pendant la Révolution, reprennent peu à peu. Toulouse désirait récupérer cette Ecole de droit qui avait fait jadis sa prospérité. Le décret du 22 ventôse an XII (13 mars 1804) la rétablit avec cinq chaires; les cours commencèrent au Collège national, puis aux Carmes et enfin, en 1807, dans les locaux de l'ancienne Faculté, abandonnée par les militaires. Enfin, une Ecole des sciences et arts, organisée par la ville, est érigée en Ecole impériale par arrêté du 25 floréal an XIII, avec cinq administrateurs et sept professeurs.

L'Académie de Toulouse.

Mais ces établissements dispersés et sans cohésion ne pouvaient contenter Napoléon, qui concevait toutes choses sous l'aspect d'un ensemble coordonné et d'une hiérarchie. La créa-

tion de l'Université de France (17 mars 1808) fit de Toulouse le chef-lieu d'une Académie comprenant les départements de la Haute-Garonne, du Tarn, du Tarn-et-Garonne et de l'Ariège [1]; à sa tête, devait figurer un recteur assisté de deux inspecteurs et d'un secrétaire. Les anciennes Facultés étaient rétablies : celle de Théologie catholique avec un doyen, un secrétaire et quatre professeurs (installée le 5 février 1810, dans le couvent des Salenques, elle alla dépérissant jusqu'à sa disparition en 1843); celle des Lettres (5 professeurs nommés le 21 février 1810, sans local spécial); celle de Droit (18 octobre 1808; (1 inspecteur général, 4 professeurs, 3 suppléants); celle des Sciences (ancienne école municipale transformée, installée le 1er mai 1810; 6 professeurs dont un doyen et un secrétaire); celle de Théologie protestante (fixée à Montauban et installée le 3 décembre 1810). L'Ecole de médecine, d'abord Ecole libre patronnée par la Société de médecine, puis Ecole impériale de médecine et de chirurgie, Ecole secondaire, Ecole préparatoire de médecine et de pharmacie, Ecole de plein excercice, Faculté mixte de médecine et de pharmacie municipale, a mis un siècle à devenir, en 1905, Faculté d'Etat. Les cours de beaux-arts de l'ancienne Ecole des sciences et arts continuent à dépendre de la municipalité; c'est l'embryon de la future Ecole des beaux-arts. L'Université ayant le monopole de l'enseignement, tous les établissements d'éducation durent ou disparaître ou obtenir d'elle la permission d'exister. C'est ainsi que les directeurs des deux écoles libres réputées, Pujol et Savy, devinrent l'un professeur à la Faculté des Lettres, l'autre, proviseur du Lycée.

Renaissance des Académies.

L'activité intellectuelle n'a pas cessé sous la Révolution; elle devient, après le 18-Brumaire, le trait le plus original de la vie toulousaine. La Société du Lycée se transforma, le 20 floréal an X (10 mai 1802), en Société des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Toulouse et adopta, quelques jours après, le nom d'Athénée [2], comme à Paris. On y cesse, dès 1803, de

1. En vertu de la loi du 14 juin 1854, Toulouse est devenu le siège de l'une des seize circonscriptions académiques de France; et le décret du 22 août suivant a compris huit départements dans son ressort : Haute-Garonne, Ariège, Tarn, Tarn-et-Garonne, Lot, Aveyron, Gers, Hautes-Pyrénées.

2. L'*Athénée*, ancien *Lycée de Toulouse*, n'était pas seulement une réunion d'érudits; des dames comme la comtesse de Beaufort et Julie Crabère y étaient admises; elles y lisaient des poésies ou exécutaient un programme musical. Un

s'appeler citoyen pour revenir au « monsieur » d'ancien régime. Les séances de l'Athénée durèrent jusqu'au 11 janvier 1805. Après une renaissance éphémère de la Société sous le nom d'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres (juillet 1804), l'ancienne Académie des Sciences fut reconstituée par le préfet Desmousseaux, le 30 octobre 1807. Peu de temps auparavant, Richard, avant de quitter Toulouse, avait ressuscité l'Académie des Jeux Floraux (21 mai 1806) (1) ; celle-ci marqua sa gratitude en nommant maîtres ès jeux honoraires Portalis, Fontanes, le cardinal Maury, Regnault de Saint-Jean-d'Angely. Pour les débuts de sa nouvelle existence, elle couronna Millevoye en 1807, Chênedollé en 1808. Seule, l'Académie des Beaux-Arts ne renaquit pas de ses cendres. Le 17 juillet 1808, une Société d'Agriculture se fonde, avec l'autorisation impériale; elle devait subventionner des cours vétérinaires en attendant la création de l'Ecole, demandée par les pouvoirs locaux depuis 1781. Mais un décret du 15 janvier 1813 ayant annulé celui de 1808, Toulouse s'est vue privée de son Académie d'Agriculture, et la fondation de l'Ecole vétérinaire a été reculée de vingt ans. Par contre, l'Empire a enrichi le Muséum fondé par la République des dépouilles de l'étranger (2). Richard, qui était amateur d'art, a pu obtenir un lot important d'œuvres italiennes, flamandes ou françaises (1803); en 1811, de nouvelles toiles furent attribuées au Musée de Toulouse et nous n'eûmes pas à les restituer en 1815.

arrêté préfectoral du 10 floréal an XI (6 mai 1803) ayant interdit à toute Société de porter le nom de *lycée*, qui désormais ne devait désigner que des établissements nationaux d'enseignement secondaire, appelés jusqu'alors « Ecoles centrales », le Lycée de Toulouse prit définitivement le titre d'Athénée. Mais cette Société vécut des temps troublés; des satires étaient dirigées sans ménagement contre son organisation, contre ses membres. Des divisions survinrent alors entre eux. Une dernière séance eut lieu, sous la présidence du préfet Richard, le 20 prairial an XII (9 juin 1804). Ces immortels déchus se réunirent encore deux fois, et le procès-verbal de la séance du 27 ventôse an XIII (18 février 1805) est le dernier qui ait été transcrit. (*Discours Bersolle*, 1913, p. 28). — Desazars de Montgaillard. *Le Lycée, l'Athénée* (Hist. de l'Acad. des Sciences, Privat, 1908); *Satires contre l'Athénée de Toulouse*, Bruxelles, impr. Wandermann, an XII, 1804; *Satires toulousaines*, Genève, chez Pellet, an XII, 1804. — Florentin Ducos. *Quel est l'auteur des Satires toulousaines?* (Acad. des Sciences, Inscriptions et Belles-lettres, t. IV, p. 269.)

1. Armand Praviel. *Un anniversaire toulousain : la réorganisation des Jeux Floraux en* 1806 (Revue des Pyrénées, 1906). — Alex Duboul. *Les deux siècles de l'Académie des Jeux Floraux*, Toulouse, Privat, 1901, 2 vol.).

2. Roschach. *Trophées des armées de la République et de l'Empire au Musée* (Mém. de l'Académie des Sciences, 1890, p. 1). Le Musée a reçu ainsi plus de 60 toiles.

Cénacles et salons littéraires.

En dehors des grands corps officiels, la société toulousaine revient, sous l'Empire, à son goût naturel pour les jeux de l'esprit; elle y oublie le vide de la vie politique; elle y trouve un excellent prétexte d'abstention à l'égard d'un régime qu'elle subit sans l'aimer. Aussi, Toulouse fut-elle, sous l'Empire et surtout sous la Restauration, un centre littéraire fort actif [1]; quelques-uns de ceux qui y conquirent leurs premiers titres firent plus tard, à Paris, une carrière brillante. En 1807, se fonda une réunion de jeunes poètes et écrivains, le Gymnase Littéraire, qui fut, sans doute, le premier cénacle de Toulouse et où se prépara la révolution romantique. A ces réunions venaient Alexandre Soumet, Alexandre Guiraud [2], Lamothe-Langon, le vicomte de Panat, le comte de Montbel, de Voisins-Lavernière, Florentin Ducos, Jules de Rességuier. Baour-Lormian y fit applaudir ses traductions des poésies d'Ossian et l'on joua, au théâtre de la ville, sa tragédie d'*Omasis ou Joseph en Egypte*. Florentin Ducos fit une *Ode sur la venue de Napoléon* en 1808; poète épique, fabuliste, avocat, juriste, archéologue, il est une « des gloires des lettres toulousaines au XIXe siècle ». Jules de Rességuier demeure un des meilleurs poètes mineurs de la période romantique. Tous étaient catholiques, forme d'opposition, au temps du conflit de l'empereur et du pape; beaucoup furent lauréats des Jeux Floraux, qui jouissent d'un grand prestige sous l'Empire et la Restauration.

On a gardé le souvenir de quelques salons littéraires : celui de la marquise de Beaufort d'Hautpoul, celui de Mme de Lonchamps, celui du banquier Fontès, celui de la comtesse d'Hargicourt, Elise de Chalvet, femme du troisième du Barry, que l'on appelait du Barry « l'honnête ». Ce mouvement intellectuel coïncide avec la reconstitution des Facultés, où professèrent des hommes de talent : le fils du grand

1. Voir J. Dedieu. *Alex Soumet* (Revue des Pyrénées, 1813, p. 20); — A. Praviel. *Quelques aspects de Toulouse il y a un siècle* (Revue des Pyrénées, 1911, p. 620); — De Montgaillard. *Le Lycée, l'Athénée*, pp. 177, *sq.*; — De Santi, *Episodes de l'histoire de Toulouse sous le premier Empire*; *extrait des Mémoires inédits de Lamothe-Langon* (Mém. de l'Académie des Sciences, 1911, 10e série, t. XI, p. 87).

2. Soumet, de Castelnaudary (1788-1845), poète lyrique (*L'Incrédulité* 1810) et dramatique (*Clytemnestre, Saul, Jeanne d'Arc*, 1825; *Norma* 1851); lyrique (*La Divine épopée*, 1840) et élégiaque (*La pauvre fille*). — Guiraud de Limoux (1788-1847), poète tragique (*Les Macchabées*, 1822), élégiaque (*Claude Savoyard*, 1823) et romancier.

Furgole, Bastouilh, Jammes, à la Faculté de Droit: Picot de Lapeyrouse, d'Aubuisson, Dispan, Romieu, à la Faculté des Sciences. On garde encore le culte du dialecte occitan et l'on transporte, en grand cortège, les cendres de Goudelin des Carmes à la Daurade (14 avril 1808); mais le patois languedocien reste la langue populaire, celle des chansons et des pièces joyeuses ou grivoises (1).

Le théâtre. Une *Société des Amis des Arts* s'est fondée pour former le goût des artistes, en leur faisant connaître les belles œuvres de Paris, achetées par souscription des sociétaires; mais ses ressources sont modestes et l'on se borne, le plus souvent, à exposer au Musée des œuvres d'amateurs (2). Le théâtre redevient, sous l'Empire, un divertissement bourgeois après avoir été, sous la Révolution, « l'Université des hommes libres », selon une expression curieuse de Cailhava (3). La salle Saint-Martial est restée ouverte pendant l'Empire, au moins au début, malgré les protestations de la municipalité, mais elle est loin d'avoir l'importance du théâtre municipal du Capitole, dont Desbarreaux, en 1810, prend la direction conformément aux décrets de 1806 et de 1807 (4), qui réglementent le théâtre comme toute vie nationale. Toulouse est rangée dans la catégorie des quatorze villes qui n'ont droit qu'à une troupe théâtrale. Le préfet est chargé de la surveillance de cette troupe, ce qui explique l'intérêt qu'attache Dantigny, dans son Annuaire, aux représentations dramatiques. On joue, à Toulouse, la tragédie, la comédie, l'opéra et l'opéra-comique. En 1810, furent représentées trois tragédies nouvelles : *Les Templiers* de Raynouard; *Omasis* de Baour Lormian; *La Mort d'Henri IV*, ainsi que deux comédies également inédites à Toulouse : *Le Tyran domestique* et *Le Chevalier d'industrie* (5).

1. Voir Ariste et Braud, pp. 413 et suivantes.

2. Voir Dantigny, *Annuaire pour* 1811.

3. Archives nationales, F. I. C., III, Haute-Garonne; rapport (non daté) fait par Cailhava sur Toulouse en l'an III.

4. Décrets des 8 juin 1806, 25 avril, 29 juillet et 1er novembre 1807.

5. *La Mort d'Henri IV*, tragédie en cinq actes en vers de Gabriel Legouvé, représentée le 26 juin 1806, au Théâtre-Français. — *Le Tyran domestique ou l'Intérieur d'une famille*, comédie en cinq actes en vers d'Alexandre Duval, représentée au Théâtre-Français, le 27 pluviôse an XIII (16 février 1805). — *Le Chevalier d'industrie*, comédie en vers d'Alexandre Duval, représentée au Théâtre-Français, le 13 avril 1809. Il y a aussi, portant ce titre, un opéra-comique en un acte de Bins de Saint-

Mais, faute de ressources pour les décors et la mise en scène (il n'y a pas de corps de ballet), on doit renoncer au grand opéra tel que *Les Bardes* et se contenter des œuvres de Piccini et de Gluck. Il y a quelques bons artistes, dont les meilleurs vont à Paris : Martelly, Mme Milord, Mlle Lalande, Mlle Hébert, Arnaud, le plus célèbre des « valets ». Mais on applaudit parfois les grandes vedettes parisiennes en tournée : Mme Fay, Mme Belmont, dont la création de *Fanchon la Vielleuse* eut un succès triomphal ; Baptiste, un chanteur de talent ; surtout Mlle Mars et Talma qui, en 1807, donna douze représentations. La vogue du théâtre va de pair avec la renaissance des réunions mondaines et des plaisirs de société [1]. La salle du Capitole demeure, néanmoins, comme un forum où se déroulent parfois des manifestations bruyantes, d'allure politique. En 1805, la jeunesse de la ville prend fait et cause pour le général Durutte contre le préfet Richard, et le maire, Picot de Lapeyrouse, soulève une manière d'émeute, organise la grève du spectacle. En 1815, c'est au théâtre que Vitrolles fait des proclamations pour galvaniser le loyalisme monarchique des Toulousains. Quant au peuple, il se contente des festivités officielles, des bateleurs, saltimbanques, escamoteurs, écuyers, voltigeurs, funambules ou sauteurs de corde.

L'activité économique. Agriculture et élevage.

Non moins que vers les plaisirs de l'esprit, les Toulousains, sous l'Empire, se tournent vers les travaux de l'agriculture, de l'industrie et du commerce ; le blocus continental fut, pour l'activité économique, un stimulant énergique, en obligeant la France, isolée de la mer, à chercher, dans ses propres ressources, de quoi remplacer les denrées coloniales ou le coton d'Amérique. La Société d'Agriculture et de Commerce fit quelques expériences intéressantes, sinon fructueuses. Des cotonniers furent plantés au Jardin des Plantes en 1808 et même dans des jardins et des champs ; le gouvernement avait fait distribuer des graines d'Iviça et de Pernambouc

Victor, musique de Dugazon et Pradher, représenté à l'Opéra-Comique, le 17 novembre 1804, mais non imprimé. Il s'agit ici de la comédie de Duval. — *Fanchon la Vielleuse*, comédie en trois actes de J.-N. Bouilly et Joseph Pain, représentée sur le théâtre du Vaudeville, le 28 nivôse an XI (17 janvier 1803). — *Les Bardes*, opéra, le chef-d'œuvre de J.-F. Lesueur (1767-1837), qui fut, avec Cherubini, le plus grand compositeur de l'époque impériale. *Les Bardes* ont été représentés à l'Opéra en 1804.

1. Signalé par Dantigny, dans son *Annuaire*.

et offrait une prime d'un franc par kilo de coton récolté; mais le climat ne convenait pas et la culture fut vite abandonnée. On revient à celle du pastel; on tente d'acclimater l'indigo au Jardin des Plantes. Le café fut remplacé par la chicorée, le seigle, la carotte; le sucre colonial par du sirop et du sucre de raisin que les chimistes enseignaient à fabriquer (notamment Dispan, adjoint au maire de Malaret). Jusqu'en 1810, l'avilissement des prix du blé et du vin avait stimulé la culture du tabac, qui envahit les environs de Toulouse. A partir de cette date, les prix des céréales redeviennent rémunérateurs; les méthodes se perfectionnent. Marcassus de Puymaurin met au point le rouleau à battre le blé, qui tend à se substituer au fléau, dans les grosses exploitations. Les demandes importantes de draps pour l'armée développent l'élevage des brebis à laine, qu'on croise avec les mérinos d'Espagne. Dès 1802 est fondée à Toulouse la première compagnie d'assurances mutuelles contre les ravages de la grêle et des épizooties; elle est réorganisée en 1805 et s'étend à sept départements du Midi.

L'industrie.

Les efforts pour créer à Toulouse de grandes industries ne semblent guère avoir réussi. Les seuls établissements importants sont les deux manufactures impériales : les Tabacs, transportés en 1812 à la Daurade, dans les locaux de Boyer-Fonfrède (1); la Poudrerie, sise dans les dépendances du moulin du Château et dont les trois usines à pilon et l'équipage de mine, avec les deux succursales (ateliers de fabrication du salpêtre et de raffinage) produisent, en 1814, 40.000 kilos par mois et occupent cinquante ouvriers. Il existe une usine de laminage pour le cuivre (fabrique Lecourt) (2) et une pour le fer (Bosc). La première eut l'honneur, en 1808, de recevoir la visite de l'empereur. Enfin, le 14 janvier 1813, Puymaurin établit, hors la ville, la fabrique impériale d'indigo indigène, utilisant le pastel récolté dans la région. Mais, en général, le travail reste aux mains de petits patrons, employant un nombre modeste d'ouvriers. Ceux-ci sont peut-être moins libres qu'ils ne l'étaient dans les vieilles corporations; assujettis à l'obligation du livret, ils sont considérés, quand ils tentent de

1. Brûlée en 1818 et reconstruite au même endroit jusqu'à sa désaffectation (1892).
2. Lecourt possédait aussi les forges d'Engomer, près de Saint-Girons (Dantigny, *op. cit.*).

se mettre en grève, comme des « mutins » qu'on incarcère sans autre forme de procès; tel fut le cas des ouvriers cordonniers en 1808. Leur salaire est faible : les plus favorisés, les ouvriers de la Poudrerie, touchent de 42 à 60 francs par mois; ils ont à souffrir de la concurrence des paysans, qui fabriquent eux-mêmes ce qu'ils peuvent ou des prisonniers de guerre, si nombreux sous l'Empire et qui améliorent leur sort en vendant de petits travaux; tels les Prussiens que Toulouse hospitalisa de 1807 à 1809, et que la population accueillit avec sympathie, qui le croirait aujourd'hui? Ces soldats laborieux, honnêtes, dociles et sobres, fabriquaient des objets de vannerie.

Le commerce.

L'ancienne Chambre de commerce fut rétablie le 3 nivôse an IX, avec vingt et une autres en France; elle comptait trente-huit négociants désignés par le Tribunal de commerce. Mais les transactions ne sont guère plus amples et plus actives qu'à la fin de l'ancien régime; le trafic est surtout de détail et reste régional. Les routes, qui se trouvaient, au début du Consulat, dans un état effroyable, se réparent lentement grâce à l'action de l'Administration. Les transports régionaux sont assurés par huit maisons de roulage. La maison Lure et Duroux, rue des Pénitents-Bleus, envoie tous les jours voyageurs et marchandises pour Lyon, Marseille et le Midi, tous les deux jours pour Bordeaux, La Rochelle, Nantes et la Bretagne. L'entreprise générale des Messageries, rue du Poids-de-l'Huile, expédie une diligence sur Paris tous les deux jours. De la poste aux chevaux, près du puits des Augustins, partent, par semaine, trois voitures pour Castres, deux pour Montauban, deux pour Auch, Tarbes, Pau et Bayonne, trois pour Albi. De la petite place Peyrolières, tous les jours, sauf les dimanches, on peut trouver une voiture pour Saint-Gaudens et, en été, pour Bagnères-de-Bigorre, pour Ax-les-Thermes, par Saverdun, Pamiers et Foix. D'autres véhicules unissent Toulouse à Sorèze, Carbonne, Grenade, Beaumont. Le mardi et le samedi, le bateau-poste de la Garonne part de l'Embouchure. Pour le canal des Deux-Mers, le décret du 10 mars 1810 en réorganise l'administration, sous la forme d'une Compagnie à mille actions de 10.000 francs; l'administrateur, nommé par l'empereur, réside à Paris; il doit posséder au moins cinquante actions et touche une indemnité de 12.000 francs.

A Toulouse, quatre fonctionnaires conservent et gouvernent le canal; un bateau-poste le parcourt chaque jour en quatre étapes d'une journée, comme autrefois, pour des prix extrêmement minimes. Ainsi le commerce suit les mêmes voies qu'en 1789. La Révolution semble n'avoir pas modifié grand'chose, ni au nombre des habitants de Toulouse (52.859 le 12 vendémiaire an XII-2 octobre 1804), ni à leur activité matérielle.

***

La visite de Napoléon à Toulouse.

Le seul événement marquant pour Toulouse avant la chute de l'Empire est la visite impériale (25-27 juillet 1808) [1], provoquée par une démarche de la municipalité (17 janvier 1808). Malgré le nombre des royalistes à Toulouse, les préventions ne tinrent pas contre le prestige de l'éternel victorieux, alors à l'apogée de sa gloire. Napoléon et l'impératrice, entrés par la Patte-d'Oie, furent reçus par des acclamations enthousiastes. La ville s'était mise en frais, une garde d'honneur avait été levée, composée de jeunes gens des familles les plus distinguées de la ville; elle portait un uniforme blanc et amarante et escorta partout le souverain, de Léguevin à son arrivée, à Castelsarrasin à son départ. L'Hôtel de ville avait été remis à neuf; porche, grand escalier, Salle des Illustres; cette dernière fut complètement modifiée, son ornementation refaite, sauf les sculptures de Marc Arcis, un buste de l'empereur ajouté; à sa suite, on aménagea la salle du trône (architecte Virebent); le peintre Wallaert décora la salle du banquet. Napoléon logea à la préfecture, y reçut tous les corps constitués à leur rang protocolaire, visita la ville, jugea la façade du Capitole un peu basse, fit une promenade à cheval à l'Embouchure, consacra quelques instants à l'usine Lecourt et à la Poudrerie. Le résultat le plus remarquable de ce court séjour fut le décret du 27 juillet, qui cédait à la ville un certain nombre d'édifices religieux non aliénés en stipulant ou sanctionnant l'affectation de quelques-uns d'entre eux.

1. Voir Ariste et Braud, 377, *Texte du décret du 27 juillet*, p. 379; Jean de l'Hers (Desazars de Montgaillard). *La visite de Napoléon Ier à Toulouse* (Revue des Pyrénées, 1908). — Dantigny, dans l'*Annuaire de* 1911, en a fait un récit officiel, mais précis.

C'est ainsi que l'ancien archevêché devint la préfecture, à titre définitif (1); l'hôtel du premier président, l'archevêché; le collège de l'Esquile, le séminaire métropolitain; le couvent des Salenques, une caserne; que le cloître de la Daurade fut démoli et occupé par la Manufacture des Tabacs. Le passage de l'empereur devait avoir pour effet d'engager les grands



Bataille de Toulouse (1814)
(Musée des Toulousains de Toulouse)

travaux d'urbanisme qui se poursuivirent pendant tout le XIXe siècle.

La bataille de Toulouse.

La France, vidée d'hommes et lasse d'héroïsme, goûtait la détente du repos. Cependant, l'histoire de l'Empire se clôt sur un événement dramatique dont Toulouse fut le théâtre

1. Il avait été créé de 1693 à 1713, avons-nous dit, par le prélat Jean-Baptiste-Michel Colbert. Ce prélat était un descendant, non du grand ministre de Louis XIV, selon l'opinion commune, mais de Jean-Baptiste Colbert, seigneur de Saint-Pouange et de Villacerf, conseiller d'Etat, intendant de justice en Lorraine, et de Claude Le Tellier, sa mère, sœur du chancelier Le Tellier, père de Louvois. (Voir Etienne de Planet. *Le château de l'Archevêque* [Journal de Toulouse, 19 août 1934.] Ce même archevêque avait appelé dans sa ville métropolitaine « les sœurs de Saint-Vincent de Paul, sœurs grises; il leur fit bâtir une maison près de la chapelle Saint-Sauveur; ensuite, elles prirent le service intérieur de l'Hôtel-Dieu et de la Grave ». (J. Contrasty. *Revue historique de Toulouse*, t. XXI, nº 67.) C'est l'archevêque Loménie de Brienne qui avait fait décorer l'intérieur de l'ancien archevêché.

et ses habitants les témoins horrifiés [1]. Après plusieurs siècles de paix, seulement troublée par la Terreur et les mouvements royalistes de l'an VII, voici qu'une grande bataille se livrait sous les murs de notre ville, le 10 avril 1814, entre Anglais et Français, mettant aux prises plus de quatre-vingt-dix mille hommes; bataille inutile, puisque la déchéance de l'empereur avait été votée le 2 avril par le Sénat et le Corps législatif, puisque Napoléon avait abdiqué le 6 avril et que son abdication était connue à Toulouse le 9, veille du combat.

Les préliminaires.

On le sait, le maréchal Soult, chef de l'armée d'Espagne, avait évacué l'ancien royaume de Joseph Bonaparte, que Napoléon, après le désastre de Russie, avait rendu à Ferdinand VII; ce dernier, regagnant son pays, passa à Toulouse le 17 mars 1814, peu de jours avant que Soult, poursuivi par Wellington et son armée anglo-hispano-portugaise, vaincu par lui à Vittoria, puis à Orthez, et échappant à l'étreinte de son adversaire par Montréjeau et Saint-Gaudens, ne l'eût devancé dans cette ville, où il entra le 24 mars. Wellington, luttant de vitesse avec lui, mais retardé par des pluies abondantes, n'arriva que le 26, ayant pris la route d'Auch à Boulogne et laissé en arrière une partie de ses convois. Pendant quelques jours de répit, Soult réorganise et reprend en mains ses troupes démoralisées par cette longue retraite; il avait l'ordre de diriger son armée sur la Loire en se joignant à Suchet qui ramenait, par le Roussillon, l'armée de Catalogne intacte. Toulouse commandant la route du Nord, le maréchal devait tenter de livrer bataille sous ses murs, tandis que le plan de Wellington devait être de lui interdire cette ligne de retraite et, si possible, celle du Lauraguais, qui permettait la jonction avec Suchet pour former une masse considérable. Le duc de Dalmatie ne pouvait guère compter sur les ressources en hommes

1. Voir Geschwind et de Gélis. *La Bataille de Toulouse*, Toulouse, Privat, 1914; — Thiers. *Histoire de l'Empire*, e. d., 1867, t. IV, p. 153 (ne mérite pas entièrement confiance). — Voir également les sources anglaises, intéressantes à consulter, citées par le Dr Geschwind dans son article : *Quelques renseignements nouveaux sur la bataille de Toulouse* (Mém. de l'Académie des Sciences, 12e série, t. III, 1925, p. 101, note 1). — Surtout capitaine Vidal de La Blache, *L'évacuation de l'Espagne et l'invasion dans le midi de la France*, Paris, 1914, qui utilise les sources britanniques. — Voir également C. W. C. Oman. *Wellington's army*, (1809-1816), Londres, 1912. — Emm. Delorme, *Une médaille commémorative de la bataille de Toulouse* (Bull. de la Soc. archéol. du Midi, 1903). — Et la brochure sur la *Visite du champ de bataille*, par Soliman-Bey, chez Douladoure, 1846 (Bibliothèque de la ville).

fournies par la région. Le général Bartier-Saint-Hilaire, commandant le département, lui avait envoyé, en février, cinq bataillons de recrues qui ne tinrent pas au feu. La garde nationale de Toulouse, mobilisée à la même époque, compta cent huit hommes sur les mille convoqués, le reste s'étant dérobé et fait porter malade. La garde urbaine, organisée par le comte Caffarelli et composée de tous les hommes valides non enrôlés dans la garde nationale, forma deux cohortes de huit cents hommes sans valeur militaire, aptes seulement au service de police. Devant les grands événements qui se préparaient, la population restait passive et apeurée; elle avait accueilli sans plaisir les vieux soldats d'Espagne, commandés pourtant par des généraux dont les noms sonnaient bien aux oreilles méridionales : Darmagnac, Darricau, Harispe, Clauzel [1]. Les magasins s'étaient fermés, les étalages rangés par peur du pillage. Les riches avaient quitté la ville.

Mise en état de défense de la ville.

La vieille enceinte de Toulouse, avec ses cinquante tours, ne pouvait arrêter un instant une bonne armée, malgré les fortifications de quelques portes de la rive droite (Saint-Michel, Montgaillard, Montoulieu). Ces murs lézardés, appuyés de masures, n'étaient même pas en état de protéger sérieusement la cité contre une prise d'assaut. Quant à l'enceinte de Saint-Cyprien, elle n'avait que la valeur d'un mur d'octroi. C'est donc bien en avant des murs que Soult établit une ligne d'ouvrages destinés à la bataille défensive qu'il allait livrer. Des redoutes furent aménagées sur la rive gauche, sur la route de Bayonne (maison Rodolose et moulin de Bourrassol), sur le chemin de Cugnaux, au rond-point de la Patte-d'Oie, à la croisière des chemin de Lafourguette et route de Muret, à la hauteur du cimetière Saint-Cyprien. Sur la rive droite, la première ligne de défense courait le long des mamelons de la Pujade, du Calvinet et de Montaudran; sept redoutes s'y alignaient, cinq sur les hauteurs de la Colonne (redoute des Augustins et Grande-Redoute) et deux à Montaudran, dont celle de la Sipière, qui fut la clé de la bataille. En arrière, le canal du Midi avec ses ponts, constituait une seconde ligne renfor-

1. Rappelons que Soult est né à Saint-Amans-la-Bastide (Tarn); il avait, en 1814, 45 ans. Reille est né à Antibes, Harispe à Saint-Etienne-de-Baïgorry, Clauzel à Mirepoix.

cée d'ouvrages importants aux Ponts-Jumeaux, aux Minimes (le couvent crénelé et gabionné), à Matabiau, à Guilheméry, aux Demoiselles. Enfin, l'enceinte, dont les portes avaient été protégées de sacs de terre, portait sur ses tours des pièces d'artillerie pour battre, le cas échéant, les assaillants, s'ils avaient forcé les deux premières lignes de défense. L'Arsenal, bien garni, fournit à Soult les canons et les munitions nécessaires. Mais les ouvrages, construits à la hâte par les soldats, ne paraissaient guère solides. Au reste, la population, sauf les ouvriers réquisitionnés, assistait avec crainte et lassitude à ces préparatifs menaçants.

Les premières attaques.

Du 25 au 28 mars, Wellington attaqua la rive gauche; non seulement il se heurta à une forte résistance, mais il s'aperçut que cette attaque par le faubourg Saint-Cyprien ne menait à rien, le Pont-Neuf, seul moyen de communication, pouvant être facilement détruit. Il passa donc sur la rive droite, traversa l'Ariège et la Garonne à la hauteur de Pinsaguel; il se trouvait ainsi dans le Lauraguais (30 et 31 mars), s'interposant entre Soult et Suchet. Mais ses convois et son artillerie s'embourbaient dans ce pays argileux dont les pluies de printemps faisaient un cloaque. Il changea alors de plan et se décida à tourner Toulouse par le nord-est et le nord. Par Cugnaux et Blagnac, il revint sur ses pas et jeta un pont de bateaux sur la Garonne, à la Capelette, près de Merville. Le corps anglais de Beresford (dix-huit mille fantassins, deux mille quatre cents cavaliers, dix-huit canons) ayant passé le fleuve les 3, 4 et 5 avril, se concentra sur la rive droite le 5 avril. Mais le pont fut rompu, ce même jour, par une crue et par les madriers que les Toulousains avaient lancés de l'amont. Beresford, isolé du reste de l'armée anglaise, se trouvait dans une position critique; Soult ne fit rien pour profiter de cette occasion exceptionnelle et pour accabler le lieutenant de Wellington, dont les forces étaient inférieures aux siennes. Le 8 avril, les ponts étaient rétablis; le reste des Anglais, sauf le corps de Hill, passa sur la rive droite ce jour-là, et à 2 heures du matin. Wellington venait loger à Saint-Jory le lendemain, il refoula nos avant-postes et transporta son quartier général à Croix-Daurade.

La bataille (10 avril).

La bataille s'engagea le 10 avril — jour de Pâques — de grand matin, vers 6 heures, sur toute la ligne. A Saint-Cyprien, l'attaque de Hill, simple diversion, échoua, sauf sur notre droite où les batteries anglaises purent bombarder l'Embouchure par-dessus la Garonne. Le long du canal se livrèrent des actions meurtrières et indécises. Picton fit massacrer ses hommes aux Ponts-Jumeaux et les Espagnols essuyèrent un désastre au pont Matabiau. Incapables de tourner la première ligne de défense, les Portugais s'emparèrent des hauteurs de la Pujade, mais ne parvinrent pas à prendre pied sur le Calvinet. C'est alors que Wellington prononça la manœuvre capitale : la marche en flanc de Beresford, avec deux divisions, par les fonds marécageux de l'Hers, pour déborder nos positions et occuper notre ligne de retraite du Lauraguais. Cette marche, très imprudente, eût pu avoir une issue désastreuse (1) si Soult eût ordonné une contre-attaque partie des hauteurs du Calvinet et de Montaudran; il resta inerte, par habitude de prudent tacticien. Le mouvement débordant réussit et les Anglais occupèrent la Sipière, à la faveur d'une fausse manœuvre du général Taupin, qui y fut tué. La bataille s'arrêta de 10 heures à midi et reprit ensuite jusqu'à la nuit. Les redoutes du Calvinet, attaquées avec acharnement, défendues avec héroïsme, restèrent entre nos mains. Mais, vers 4 heures, Soult ordonna la retraite et ramassa son armée le long du canal, de l'entrée du faubourg Marengo au bas de Guilheméry. A 9 heures du soir, un conseil de guerre décida d'abandonner Toulouse, tant que la voie du sud-est était encore libre. L'évacuation des troupes, du matériel et des blessés se fit dans la nuit du 10 au 11 et dans la matinée du 11, par la route de Castanet et le canal. Les Anglais, des positions dominantes et par une nuit de clair de lune, virent fort bien s'opérer la retraite. Ils ne firent rien pour la troubler (2).

1. Comment Soult, malgré l'avis de son entourage, ne fit-il pas l'effort vigoureux qui eût détruit ces deux divisions et probablement décidé du sort de la bataille? (Geschwind et de Gélis, *loc. cit.*).

2. Les effectifs mis en ligne à la bataille de Toulouse sont : 1° Pour les Français : 1.150 officiers, 35.200 soldats, 7.500 chevaux; ajouter 7.500 hommes de nouvelles levées. Trois corps : d'Erlon (Darricau, Darmagnac), Reille (Taupin, Maransin), Clauzel (Vilatte, Harispe); la division de réserve Travot, une division de cavalerie à 19 escadrons, 16 batteries d'artillerie, 4 compagnies du génie, 2 compagnies de pontonniers; — 2° Pour les Anglais : 55.000 hommes et 7.500 chevaux. Trois corps : Beresford (4 divisions anglo-portugaises), Picton (2 divisions anglo-portugaises,

Armistice. Wellington à Toulouse. La restauration des Bourbons.

Le 12 avril, arrivaient le comte de Saint-Simon et le colonel Gordon, porteurs du texte de l'armistice (signé à Paris le 2 avril). Le 13, ils rejoignirent le maréchal à son quartier général de Naurouze. Soult se refusa à l'exécuter sans instructions du major général Berthier. L'ordre de cesser les hostilités arrive le 15. Soult put rejoindre Suchet à Narbonne. Pendant ce temps, Wellington faisait son entrée à Toulouse le 12, et ses troupes défilaient en bon ordre, pour suivre l'armée française jusqu'aux abords d'Avignonet (13 avril). Le général anglais fut accueilli à Toulouse comme un libérateur; la foule se pressait autour de son cheval; on baisait ses habits [1]. Les notabilités de la ville vinrent le complimenter en des discours où l'hyperbole le disputait à la platitude. Il alla loger à la préfecture d'où le préfet, des Touches, avait disparu. Il se contenta de réquisitionner mille cinq cents lits pour ses blessés ou malades et cantonna son armée hors de la ville, sauf la division Hill, logée à Saint-Cyprien, maintenant parmi ses troupes une sévère discipline. Il affecta la plus grande courtoisie à l'égard de la population, donna une réception et un bal magnifiques et se montra généreux pour les blessés français. Les Toulousains, qui s'étaient cachés dans les caves lors de la bataille, rivalisèrent de dévouement et de charité pour les victimes. Entre temps, l'enthousiasme des royalistes se déchaînait, le buste de Napoléon au Capitole était brisé, les drapeaux fleurdelisés paraissaient partout, tout le monde arborait la cocarde blanche. Le 14 avril, la municipalité, le 18, les députés de la Haute-Garonne, le Conseil de préfecture, le Conseil général, se ralliaient aux Bourbons. Le 20, c'était la Cour d'appel qu'un ordre impérial avait transportée à Albi et qui rentrait pour acclamer Louis XVIII et Wellington. Le préfet des Touches revint le 24 pour adhérer du même cœur à la Restauration; le maire de Malaret, à qui Napoléon avait ordonné de démissionner, fut remplacé par son adjoint Lanneluc, puis par le conseiller marquis d'Escouloubre, ci-devant

1 brigade allemande), Hill (1 divisicn anglo-portugaise, 1 division portugaise, 1 division espagnole, 1 brigade de cavalerie anglaise). Les pertes furent, en tués et blessés : Français, 3.251 (général Taupin tué); Anglais, 4.659.

1. Voir le numéro 1 (16 avril 1834) du *Journal de Toulouse* (ex-*Journal de la Haute-Garonne*), Rapport sur les faits qui se sont déroulés à Toulouse les 11, 12 et 13 avril (imprimé par ordre supérieur). — Voir également Cl. Tournier, *Le centenaire du retour des Bourbons* (Revue historique de Toulouse, 1914, p. 351).

membre de la Constituante. Le premier acte du nouveau maire fut d'envoyer une délégation au duc d'Angoulême, à Bordeaux, où ce prince avait débarqué dès le 12 mars, pour le complimenter et l'inviter à visiter Toulouse. Le duc passa vingt-quatre heures dans notre ville (5 et 6 mai), accueilli avec des transports enthousiastes. Quant à Wellington, il quitta Toulouse le 30 avril pour y repasser du 14 au 17 mai, se rendant en Espagne; il avait épuisé jusqu'à l'écœurement les hommages en prose et en vers des royalistes toulousains, d'ancienne et de fraîche dates, comparé par Florentin Ducos à Fabius, à Turenne (1), pour avoir débarrassé Toulouse de Bonaparte et de ses séides.

Les Cent-Jours.

Six mois ne s'étaient pas écoulés que les Bourbons avaient perdu leur popularité. Le rétablissement des vieilles formules de l'ancienne cour, celui des noms d'autrefois, du drapeau blanc, surtout les hâbleries des émigrés qui proclamaient ouvertement la restitution des biens confisqués à l'Eglise ou aux nobles, firent craindre partout le retour à l'ancien régime, à l'inégalité sociale, aux droits seigneuriaux, à l'omnipotence du clergé. L'armée, profondément attachée à la Révolution et à Napoléon, déjà ulcérée de la défaite, s'indigna des réintégrations, avec avancement, d'aristocrates qui avaient servi contre la France; le licenciement d'une partie des troupes peupla la province de demi-soldes qui devinrent des conspirateurs. A Toulouse, Jules de Polignac, commandant la dixième division militaire, incarnait l'émigration triomphante, tandis que le nouveau préfet, le comte de Saint-Aulaire, ancien préfet de la Meuse et chambellan de Napoléon, accueilli avec faveur (5 novembre 1814), représentait la modération et l'union des partis (2). Le 20 novembre, au Boulingrin, les

1. Voir l'*Ode* de Florentin Ducos, dans Ariste et Braud, p. 405; elle conclut par ce vers :

« *La Tamise a sauvé la Seine.* »

Il y eut aussi une ode de Carré, l'ancien professeur de belles-lettres au Collège royal, puis national.

2. Voir, sur cette période, H. Bégouen, *Les débuts des Cent-Jours à Toulouse* (Mém. de l'Académie des Sciences, 12e série, t. III, 1925, p. 483). D'après les mémoires, très vivants, de la comtesse de Saint-Aulaire; — F. de Lacroix, *Un révélateur méconnu des Cent-Jours* (Revue des Pyrénées, 1911, p. 527). — Jean Loubet, *Le Gouvernement toulousain du duc d'Angoulême après les Cent-Jours* (Révolution française, 1913); — Gros, *Un maire de Toulouse sous la Restauration : de Villèle* (Mém. de l'Académie des Sciences, 1923, p. 93). — De Villèle, *Lettre à Laîné, ministre de l'Intérieur*, 21 mai 1816. Imprimé s.l.n.d.; *Les Intrigues royalistes dans le midi de la France* (Mém. de l'Académie des Sciences de Toulouse, 1916, 12e série, t. IV).

drapeaux blancs étaient distribués à la garnison. Pourtant, un sourd mécontentement travaillait les troupes et courait dans la ville ou dans les campagnes. Dès le 12 février 1815, un baron de Satgé entend deux officiers, au café Valroy, rue Saint-Rome, annoncer le départ de l'empereur de l'île d'Elbe (le départ n'eut lieu que le 26). Officiers en congé et en activité entretenaient des correspondances mystérieuses. Le 9 mars, à Bordeaux, le duc d'Angoulême apprenait le retour foudroyant de l'Aigle, le débarquement du 1er mars au golfe Juan, la marche triomphale à travers les Alpes, la trahison de Labédoyère, l'entrée à Grenoble (8 mars). Il se rend aussitôt à Nîmes pour y prendre le commandement des troupes royales, et séjourne quelques heures à Toulouse, le 11 mars. On sait qu'il capitula à La Palud le 8 avril et s'embarqua à Cette le 14; sa femme avait déjà quitté Bordeaux le 2, sur un navire anglais. Le duc avait délégué à Toulouse les barons de Vitrolles et de Damas pour y organiser la résistance; ceux-ci levèrent trois bataillons de volontaires royalistes et tentèrent d'organiser une sorte de gouvernement, mais au bout de huit jours d'agitations vaines, Vitrolles était arrêté (nuit du 4 au 5 avril), puis dirigé sur la frontière espagnole. Le général Delaborde, commandant à Toulouse, s'étant rallié à Napoléon, le comte de Saint-Aulaire résigna ses fonctions de préfet, tout en exhortant la population à se soumettre « aux puissances ».

L'effondrement des Bourbons et le triomphe de Napoléon firent l'effet d'une vague révolutionnaire dont l'empereur ne sut ou ne voulut pas utiliser la puissance. A Toulouse s'organisèrent des bataillons de fédérés, comme en 1789 et 1790. Bonapartistes et républicains s'unissaient dans une haine commune de l'ancien régime; les volontaires royaux furent arrêtés ou dispersés ou envoyés aux armées. Soutenus par le général Decaen, commandant de l'armée du Midi, les fédérés régnèrent en maîtres dans la ville pendant cette courte période et suscitèrent contre eux la haine des royalistes, comme les terroristes vingt ans auparavant. Cependant, le nouveau régime parlementaire, dont l'acte additionnel aux constitutions de l'Empire dotait la France, s'organisait et, en mai, Toulouse nommait ses quatre députés au Corps législatif. Mais, quelques semaines plus tard, le désastre de Waterloo et la seconde

abdication de l'empereur (18 et 22 juin) renversèrent complètement la situation.

Retour des Bourbons. Assassinat du général Ramel.

Après quelques jours d'incertitude, où l'on put croire qu'à Napoléon Ier allait succéder soit Napoléon II, soit le duc d'Orléans, Louis XVIII, accouru de Belgique, entrait à Paris (8 juillet), tandis que l'empereur déchu se réfugiait à Rochefort où il allait se livrer aux Anglais (15 juillet). A Toulouse, le général Ramel, qui commandait le département depuis le départ de Delaborde pour l'armée, arbora, le premier, le drapeau blanc dans notre ville, (17 juillet) et fit enlever du fronton du Capitole le médaillon en bronze de Napoléon que la foule, le lendemain, alla jeter dans la Garonne. Le 21, on promena triomphalement le buste de Louis XVIII, placé ensuite dans la Salle des Illustres. Le 23, le duc d'Angoulême venait s'installer à Toulouse; il y demeura jusqu'au 3 août et fit de notre ville le centre d'une sorte de gouvernement comprenant les départements du Midi. Il était entouré de volontaires royaux qui reparaissaient plus nombreux que jamais, habillés d'un uniforme vert (le vert était la livrée du comte d'Artois); ils portaient des étendards blancs fleurdelisés, bordés de vert. Ce sont les Verdets, équipés et habillés par des souscriptions volontaires ou par le produit de quêtes qui ressemblaient à des réquisitions. Décidés à se venger de la « trame horrible » des Cent-Jours, ces exaltés du royalisme nourrissaient des desseins absurdes et violents et rêvaient de la résurrection des vieilles provinces et d'une royauté du Midi (le royaume d'Aquitaine) en faveur de leur maître. En face d'eux, les anciens fédérés, les officiers en demi-solde paraissaient décidés à se défendre. Les passions étaient montées au paroxysme. Le nouveau préfet, Ch. de Rémusat, ancien fonctionnaire impérial, le commandant militaire, le vieux Pérignon, débilité par l'âge, le nouveau maire nommé par le duc d'Angoulême, de Villèle, royaliste ultra, adversaire de la Charte, mais esprit juste, clair et pondéré, se trouvèrent débordés par ce déchaînement de haines qui parcourut comme une tempête le Midi tout entier, de Marseille à Toulouse, et fut la cause de tant de tristes forfaits. Ramel était détesté à Toulouse parce qu'il y voulait maintenir l'ordre; on lui reprochait d'avoir servi l'usurpateur pendant les Cent-Jours, grief mortel à cette

époque. Le 15 août, il fut assassiné (1). On lui fit, le 17, des obsèques solennelles ; mais on ne découvrit jamais ses véritables assassins (2).

Etat moral et matériel après l'Empire.

La lettre de Villèle à Lainé (21 mai 1816) nous renseigne sur l'état de Toulouse à la suite de ces graves événements. Le maire de la ville, nommé député à la Chambre Introuvable (25 août 1815), et qui, néanmoins, conserva son mandat municipal jusqu'en février 1818, signale les haines des partis, rancunes implacables des royalistes, sourde hostilité des bonapartistes et des républicains, anciens fédérés qui gardent leurs armes, dénonciations dont les autorités sont accablées, police insuffisante, garde nationale lente à s'organiser. Villèle recommandait l'apaisement et l'union, comme Richard en 1800 ; mais il voulait qu'on ne nommât aux fonctions que des gens à « principes bien connus ». « Le retour au calme, à la réunion des esprits, la tranquillité et la sûreté publiques dépendent ici presque exclusivement de la confiance que la fermeté du gouvernement donnera en sa durée et sa stabilité; c'est la crainte de la voir se perdre de nouveau qui agite les royalistes ; c'est l'incertitude de sa direction qui donne aux révolution-

1. Cf. lieutenant-colonel Blin, *Vie du général J.-P. Ramel* (1768-1815) (Bull. de la Soc. archéologique du Lot, t. XX, 1895, p. 57) ; — Druy de Constant-Scrible, *La vie du général baron Ramel*. Paris, 1912. — De Santi, *Le royaume d'Aquitaine et l'assassinat de Ramel* (Mém. Acad. Sciences de Toulouse, 1916) ; — H. Ramet, *Les cours prévôtales* (Rec. Acad. de Législation, 1928-1929).

2. Cet assassinat rappelle une des pages les plus sombres de l'histoire de notre ville; les débats qui suivirent passionnèrent à juste titre l'opinion publique. Le 15 août, un rassemblement tumultueux, renouvelé de la veille, s'était formé devant l'hôtel Ramel, sur la place des Carmes, où de nombreux manifestants hurlaient : « A bas Ramel ! à mort Ramel ! ». Malgré les supplications de ses amis, le général, qui travaillait, dans son appartement, à relever sur un plan d'anciennes fortifications, descend vivement les degrés de son escalier, se présente courageusement à la foule menaçante, qu'il perce jusqu'au milieu de la place : « Me voici Ramel ! que voulez-vous de moi? » demande-t-il. Et à peine ces mots sont-ils prononcés qu'un coup de feu l'atteint au bas-ventre. Il chancelle et tombe dans des bras amis. Blessé mortellement, le général est entraîné à l'intérieur de son hôtel où, avec un raffinement de férocité, il est mutilé de mille blessures, encore tout vivant, par une bande de Verdets qui se disputent l'honneur de lui avoir porté le dernier coup. Nombreux étaient les coupables, mais ils régnaient en maîtres, et six prévenus seulement furent retenus par la Chambre des mises en accusation, pour être jugés par la Cour prévôtale de Toulouse. Cependant, des désordres graves étant à craindre, la Cour de cassation, conformément à la requête du garde des sceaux, renvoya les accusés devant la Cour prévôtale de Pau. Accueillis dans cette ville avec enthousiasme par les partis ultra-royalistes, plus de trois cents témoins furent entendus, quatre prévenus bénéficièrent d'un acquittement et les deux autres, Dausonne et Carrière, furent condamnés à la peine dérisoire de cinq ans de prison. (Henri Ramet. *Les Cours prévôtales* [Recueil Académie de Législation, *loc. cit.*]).

naires l'espoir de nous jeter encore dans les troubles. » Le peuple, ajoute-t-il, est plus royaliste que la bourgeoisie dans laquelle se recrutera le parti libéral et où vit le regret du drapeau tricolore et de tout ce qu'il symbolise. L'état matériel de Toulouse est encore pis. Villèle parle de l'accroissement immense de la misère publique, de la cherté des denrées, du chômage, de la stagnation des affaires; tout « languit ». Les citoyens abandonnent leur état ou leur propriété « pour courir après les places » [1]. Toulouse est sous le coup du désastre

1. Le *comte de Villèle*, pair de France, né et mort à Toulouse (1773-1854), était, en 1789, aide-major de la division navale commandée par de Saint-Félix, son parent. Dès les événements révolutionnaires, il se retira avec M. de Saint-Félix à l'île Bourbon, où il épousa une créole. En 1817, il réalisa sa fortune pour rentrer en France et faire exploiter son domaine de Merville, près Toulouse. Ses sentiments royalistes lui firent accueillir avec enthousiasme les Bourbons. A la Restauration, il se prononça pour un retour complet à l'ancien régime. Ministre en 1821, puis président du Conseil jusqu'en 1828, il engagea l'expédition d'Espagne et ne cessa de manifester son zèle ultra-royaliste. Les lois qu'il fit voter, notamment celles punissant le sacrilège, accordant un milliard d'indemnités aux émigrés, la loi contre la liberté de la presse, etc., soulevèrent l'impopularité contre Charles X. Par la suite, d'autres projets de loi, sur le rétablissement du « droit d'aînesse », celui de « justice et d'amour », furent rejetés par la Chambre des Pairs. Et de Villèle, en vue d'obtenir une majorité plus docile, provoqua la dissolution de la Chambre (novembre 1827); mais le résultat des élections paralysa ses desseins. La Chambre nouvelle ne comptait que 128 ministériels sur 428 membres. Il quitta le ministère (janvier 1828) et fut nommé pair de France. Il a laissé ses *Mémoires et Correspondances* (5 volumes, 1887-1890).

Baron de Montbel. Sous le même ministère de Charles X, le baron de Montbel, né à Toulouse en 1787, fut maire de Toulouse en 1828; ardent royaliste, ami du comte de Villèle, député, ministre de l'Instruction publique dans le cabinet de Polignac, puis ministre de l'Intérieur et des Finances, il participa à l'élaboration des ordonnances du 25 juillet 1830 dissolvant la Chambre, modifiant la loi électorale, supprimant la liberté de la presse, provoquant la Révolution de 1830 et l'avènement de Louis-Philippe. De Montbel s'exila avec Charles X à Vienne. Condamné à la mort civile et à la détention perpétuelle, il fut amnistié en 1857 et mourut à Goritz ou Frohsdorf (?) (Autriche) en 1861. On lui doit un ouvrage sur le *Duc de Reichstadt* (Paris 1882); *Dernière époque de l'histoire de Charles X. Ses derniers voyages, sa mort; ses funérailles; son caractère et ses habitudes dans l'exil* (Paris s. d.); *Le duc d'Angoulême. Notice sur son exil; son caractère, sa mort et ses funérailles* (Paris, 1845). Ses *Souvenirs*, ont été publiés par son petit-fils Guy de Montbel; ils abondent en détails intéressant la vie toulousaine (Paris, Plon, 1913).

Bernard-Marie-Jules comte de Rességuier, né à Toulouse le 28 janvier 1788, fils d'Emmanuel marquis de Miremont, procureur général au Parlement de Toulouse, et de Louise de Chastenet de Puységur (descendante du maréchal, petit-neveu du chevalier de Rességuier) (1726-1797), commandeur de l'ordre de Malte à Marseille et général des galères, célèbre par ses épigrammes qui le firent incarcérer au château d'If et à la Bastille. Tandis que le procureur général émigrait en Espagne, Bernard-Jules, le cadet de ses fils, était emprisonné à Toulouse avec sa grand'mère (1793). Orphelin à douze ans de ses parents et de son aïeule (1800), il entra à l'Ecole militaire de Fontainebleau et fit, comme officier de cavalerie, la campagne de Prusse et de Pologne; assez délicat de constitution, il donna sa démission en 1811 et épousa Charlotte de Mac-Mahon. Sous la Restauration, il s'établit à Paris, où son salon devint un centre littéraire; il se lia avec Guiraud, Soumet, Victor Hugo, collabora à la *Muse romantique* (1824), aux *Annales romantiques* (1825-1830). Ses poésies ont paru

causé par l'explosion de la poudrière (26 juillet 1816). La célèbre affaire des Transfuges est déférée à la cour d'assises de la Haute-Garonne [1]. Comme en d'autres temps, on crée des greniers d'abondance, des soupes économiques, des ateliers de charité (1815-1818). Le bilan de l'Empire et des premières années de la Restauration apparaît à Toulouse assez affligeant.

***

La vie politique après 1815.

Il n'entre pas dans notre plan d'écrire une histoire de la vie à Toulouse au XIXe siècle; ce serait un travail de longue haleine, dont les sources n'ont été, jusqu'ici, explorées par aucun érudit. Ni sur l'esprit public que révéleraient les rapports préfectoraux, ni sur les partis, ni sur la presse, ni sur les hommes politiques qui ont représenté la ville, ni sur la vie intellectuelle ou économique n'ont paru, jusqu'ici, des études suffisantes et suffisamment nombreuses pour servir de base à une synthèse.

Sous la Restauration, les diverses députations de la Haute-Garonne ont été formées de royalistes ultras ou doctrinaires. La vie politique, plus active que sous l'Empire, est l'apanage des hautes classes ou des bourgeois riches; en 1830 (juin), il n'y a que quatorze cent trente-quatre électeurs pour tout le département de la Haute-Garonne [2]. L'Eglise redevient à Toulouse toute-puissante. Elle est représentée par des prélats aristocrates : François de Bovet (1816-1820), Anne-Antoine-Jules, cardinal de Clermont-Tonnerre (1820-1830), Paul-Thérèse-David d'Astros (1830-1831). Si les ordres religieux ne retrouvent plus dans la cité leur place

en 1828 (*Tableaux poétiques*), en 1838 (*Prismes poétiques*) et après sa mort (7 septembre 1864), en 1864 (*Dernières poésies*).

Baron Desazars de Montgaillard (1754-1833), ancien avocat au Parlement, d'un grand talent oratoire, chargé de la reconstitution de la Cour d'appel dont le premier il fut le premier président.

1. Vingt-six Français, enrôlés parmi les soldats des Cortès, sont poursuivis pour avoir pris part aux mouvements libéraux qui se manifestaient en Espagne, contrairement à l'ordonnance de Louis XVIII, du 10 avril 1823, défendant aux Français de combattre contre le trône d'Espagne. Inculpés « d'avoir porté les armes contre la France depuis l'entrée des troupes françaises en Espagne et les hostilités commencées », ils furent acquittés.

2. On sait que, pour être électeur, il fallait payer 300 francs de contributions directes.

d'autrefois, les Pénitents se reconstituent, les congrégations enseignantes ou charitables rentrent ou s'établissent : les dames du Saint-Nom-de-Jésus, rue de Nazareth, puis rue des Régans ; les Bénédictins, place Saint-Sernin (ancien hôtel du Barry) ; les sœurs de la Charité de Notre-Dame-de-Toulouse, à Saint-Antoine du Salin. Au Grand-Séminaire s'ajoute, en 1829, le Séminaire de l'Esquile ou Petit-Séminaire ; les missions s'orga-



Entrée de la duchesse du Berry (1828)
(Musée des Toulousains de Toulouse)

nisent pour expier les erreurs passées, pour fortifier l'esprit religieux; des croix se dressent pour les rappeler sur les places publiques. Mais l'union du « trône et de l'autel » n'est pas acceptée par tous les Toulousains ; il existe un parti libéral, composé de bourgeois, avocats, médecins, commerçants, nourri des souvenirs de la Révolution et de l'Empire (1).

1. *Cour prévôtale.* — De 1816 à 1818 a fonctionné à Toulouse la Cour prévôtale organisée par la loi du 20 décembre 1815 et dont l'établissement comme la suppression s'expliquent par des circonstances politiques. Cette Cour eut une existence éphémère comme les passions de partis auxquelles elle dut sa création. Son installation fut l'occasion d'importantes manifestations de zèle monarchique ; elle eut lieu le 30 avril 1816, dans la grande salle du Palais de Justice du tribunal décorée de festons et de guirlandes de lauriers. Le buste de Louis XVIII, qui dominait le prétoire, portait une couronne de chêne et de laurier. La cérémonie était présidée par le premier président de la Cour d'appel Hocquart ayant à sa droite le président de la Cour prévôtale et trois juges, à sa gauche, le prévôt comte Paul de Bouffard-Ma-

La Monarchie de Juillet.

L'annonce des journées de Juillet provoque une grande émotion et une effervescence populaire (3 août). Au cri de « Vive la Charte ! », des attroupements arrachent les fleurs de lis et arborent le drapeau tricolore qu'on hisse sur le Capitole après l'arrivée du courrier apportant la proclamation du duc d'Orléans. La ville se rallie au nouveau roi Louis-Philippe, qu'une députation de la municipalité provisoire va féliciter à Paris (25 août). A Joseph Viguerie, chef de la municipalité provisoire du 9 septembre, libéral du « mouvement », succède (27 décembre 1831) de Malaret, l'ancien ministre de l'Empire. Le personnel politique est composé, en général, de survivants de cette époque : Abolin, Caffarelli, Clauzel, le général Pelet, Charles de Rémusat. Le culte de Napoléon est, du reste, populaire chez nous comme partout en France; son médaillon, par Griffoul-Dorval, orne le fronton du Capitole (3 août 1833); son nom est donné au boulevard actuel de Strasbourg et le nom d'Arcole à celui qui le suit. On élève un monument au brave Dupuy (1831) et l'obélisque commémoratif de la bataille de Toulouse, où fut gravée cette inscription : « Aux braves, morts pour la Patrie » (28 juillet 1838). Les passions politiques, étouffées sous la Restauration, ont repris leur vivacité. L'enseignement religieux, attaqué et compromis, eut comme intrépide défenseur Monseigneur d'Astros, archevêque de Toulouse, énergique et de grande autorité. Le 21 janvier 1831, les légitimistes toulousains, encore nombreux et puissants, célèbrent, malgré la municipalité, l'anniversaire de la mort de Louis XVI

diane et l'assesseur. Tous les membres du Tribunal civil, le parquet, les juges de paix, assistaient à l'installation. Le commissaire reçut le serment des magistrats; diverses allocutions furent prononcées et la Cour prévôtale fut déclarée légalement constituée. Trente et une affaires furent portées devant elle. Les principales visent le crime de rébellion armée; celles proprement politiques sont peu nombreuses; on n'en saurait être surpris, la rigueur des peines édictées par les lois de la Chambre introuvable et l'appareil, à tout prendre, redoutable des tribunaux prévôtaux, étaient faits pour décourager les velléités de manifestations bruyantes contre le gouvernement établi. La Cour prévôtale disparut à la fin de l'année 1817, ainsi que les Cours spéciales de 1808. A ce moment, la Restauration paraissait affermie. Elle avait libéré le territoire occupé par les armées étrangères, acquitté la lourde contribution de guerre de 1815 repris sa place dans le concert européen, fixé le statut électoral. L'esprit qui avait inspiré la création des tribunaux prévôtaux, le sens des représailles, la volonté de royaliser la France par la terreur, avaient fait place à des sentiments plus sages. Les royalistes eux-mêmes accueillirent avec satisfaction la disparition de ces tribunaux impopulaires et il n'en est resté que le souvenir d'une juridiction de circonstance, contre-révolutionnaire dans son essence, qui a rempli avec plus ou moins de sévérité l'objet pour lequel on l'avait établie. Henri Ramet, (*Les Cours prévôtales*, *loc. cit.*).



Le supplice de la Roue



Vue du Pont de Tounis



Vue de la porte de Toulouse, côté de l'ouest

et exigent du maire qu'on change, à cette occasion, le spectacle du Théâtre municipal. La vie municipale est très agitée, avec ses Conseils fréquemment changés et aussi les incidents de juillet 1841, provoqués par la nomination du préfet Mahul, l'homme de l'impopulaire Guizot, qui s'était exprimé ainsi à la Chambre des députés : « Les principaux fonctionnaires publics doivent s'identifier avec le Ministère, parce qu'ils sont la chair de sa chair et les os de ses os.» Le conseil municipal démissionna et fut remplacé par une Commission municipale aux ordres du nouveau préfet; même la préfecture fut assiégée aux cris de « Démission ! » et les troubles, qui allèrent jusqu'à la barricade (7-13 juillet), obligèrent le préfet Mahul à démissionner La garde nationale fut dissoute (1).

De 1842 à 1846, il n'y eut pas moins de quatre élections législatives avec nomination, dans l'intervalle des dissolutions, de deux Commissions municipales. Toulouse compte un certain nombre de démocrates et républicains, dont le chef est Joly, et une forte minorité de légitimistes qui se recrutent dans la vieille noblesse parlementaire ou capitulaire. Le 9 janvier 1848 a lieu, dans l'ancien couvent des Minimes, un grand banquet de huit cents couverts pour réclamer la réforme électorale et le suffrage universel. Le 10 septembre 1839, le duc et la duchesse d'Orléans, entrant par Saint-Cyprien, visitèrent Toulouse durant trois journées. On se livra à de grandes réjouissances publiques à la tête desquelles le duc et la duchesse se firent honneur de paraître; il faut aux hommes d'une même ville des jours de commune émotion qui les rassemble.

La République de 1848.

Les journées de Février sont accueillies avec enthousiasme par les démocrates, et sans opposition par l'unanimité (25 février). Les Jeux Floraux se rallient à la République; la magistrature, le clergé l'acceptent. Joly est nommé, par Ledru-Rollin, président de la Commission départementale et municipale, ayant comme assesseurs Vivent, Pégot-Ogier, Bernard Mulé et Gatien Arnoult. Ils organisent la garde nationale, désormais composée de tous les citoyens valides de vingt-cinq à cinquante ans. Plusieurs clubs se fondent : *Les Droits de*

1. Elle comptait, en 1832, 3.780 hommes; elle comprenait des bourgeois en très grande majorité.

l'Homme, le plus important; *La Voix du Peuple*, le plus avancé. La vie politique devient ardente [1]. A côté des journaux modérés (*Journal de Toulouse*) ou royalistes (*Le Midi*), des journaux démocratiques paraissent (*L'Emancipation*, d'A. Duportal), même des feuillets socialistes (*L'Ouvrier, L'Education sociale*). Des ateliers nationaux s'ouvrent, alimentés par des souscriptions; un Comptoir d'Escompte est créé pour favoriser le commerce. On plante des arbres de la Liberté, que les prêtres bénissent. Cinq Comités électoraux de diverses nuances préparent les élections à la Constituante; la députation de Toulouse comprend Pégot-Ogier, Bernard Mulé [2], Malbois,

1. Cependant le plus grand ordre et la modération n'ont cessé de régner, d'après le *Journal de Toulouse*, 25 février 1848.

2. *Bernard Mulé.* — A ce groupe de jeunes, dont le chef était Joly, appartenait alors Bernard Mulé, un des organisateurs du banquet réformiste, un des plus probes militants de l'idée républicaine à Toulouse né en 1803, mort en 1887, dont la municipalité a donné le nom à la rue des Juifs (17 juillet 1896). Dès le plus jeune âge, l'esprit ouvert aux idées généreuses, il s'est voué à la cause de la fraternité humaine, à la défense des intérêts du peuple. Devenu un des chefs les plus ardents de la jeunesse toulousaine, il prit part à toutes les manifestations dirigées contre la Restauration; il refusa de Louis-Philippe la croix de la Légion d'honneur et, pendant les dix-huit années de son règne, montrant tout ce qu'il y avait en lui de foi républicaine, de bravoure, de désintéressement, il est, par excellence, homme d'action dans les cercles, dans les rangs du peuple, dans la bourgeoisie. Ni les poursuites judiciaires ni les visites domiciliaires ne lassent sa constance et n'ébranlent sa fermeté. Quand éclate la Révolution du 24 février, il était aux côtés de Joly proclamant la République du haut du balcon du Capitole. Adjoint au maire de Toulouse, c'est pendant qu'il accomplissait ces fonctions que se produisit l'attentat de Léotade, Frère de la doctrine chrétienne, qui avait soulevé la réprobation générale. Dans un moment d'exaspération, une foule énorme se précipita, à 8 heures du soir, vers la maison des Frères, rue Riquet, hurlant des menaces de mort. Cinq cents enfants sont enfermés dans l'établissement, les plus grands malheurs sont à redouter. Prévenu du danger, Bernard Mulé accourt et, seul, au péril de sa vie, se jette dans la mêlée. Il est d'abord menacé, puis, reconnu par ceux qui l'entourent, l'agitation cesse; la parole de Bernard Mulé ramène le calme chez les plus exaltés. Tel est l'ascendant de son autorité morale que la foule se retire; la catastrophe est évitée. Cet acte de courage civique et d'humanité est la plus belle page de la vie de Bernard Mulé. Sa popularité va, dès lors, grandissant; quoiqu'il se refuse d'aller soutenir sa candidature dans les clubs, le département de la Haute-Garonne l'a élu à l'Assemblée constituante, où il siège à la Montagne, entre Calès et Magnin (de la Côte-d'Or). Au Deux-Décembre, il paya de sa personne avec une activité prodigieuse. Malgré le serment prêté à la Constitution, Bonaparte avait fait arrêter les notabilités des partis républicains et monarchistes; parmi elles figure Bernard Mulé, interné d'abord à Ax, puis, après le complot de la machine infernale, dans la tour de Foix, avec Béni Barde, Roquelaine, Sicre, Banguel et autres. Libéré, avec obligation de résider à Châteaubriant, loin de sa famille et de ses intérêts, il est compris, plus tard, dans une amnistie partielle; il rentre à Toulouse pour recommencer la lutte, s'efforcer de réveiller l'opinion publique, avec Emmanuel Arago et Pagès (de l'Ariège). Mais l'Empire était au guet, et, lorsque la bombe d'Orsini éclata sous le péristyle de l'Opéra, ce fut le prétexte d'une nouvelle arrestation de Bernard Mulé, qui dut prendre le chemin de la transportation en Algérie, avec Gaillard, Grillou, Pégot-Ogier et autres. L'amnistie générale qui suivit la guerre d'Italie ramena de nouveau Bernard Mulé

de Rémusat, Espinasse et Azerm, douze représentants démocrates, Pagès, Joly, Armand Marrast, Gatien-Arnoult, Dabeaux, Calès. Au plébiscite pour l'élection du Président de la République, Ledru-Rollin (7.029 voix) et Cavaignac (2.441) réunirent une proportion des deux cinquièmes contre les trois à Louis-Napoléon (15.554), proportion supérieure à la moyenne de la France. Les élections de la Législative, par contre, montrent le retournement de l'opinion publique, alarmée par le socialisme et les émeutes de juin; la liste des députés ne comprend que des membres du « parti de l'ordre ». Les démocrates vaincus ont tenté, à Toulouse, comme à Paris (13 juin), un mouvement informe dont les auteurs furent acquittés par la Cour d'Appel.

Le Second Empire.

Toulouse connut le coup d'Etat du 2 décembre, le 3, par une proclamation de son préfet Maupas, futur préfet de police, auquel succéda Pietri, qui devait remplir les mêmes fonctions; il y eut quelques protestations, notamment celle de *L'Emancipation*, dont les cinq cent vingt-deux signataires furent arrêtés, et quelques charges de cavalerie sur la place du Capitole. Le plébiscite du 20 décembre compte près de 6.000 non contre 11.000 oui. La Commission mixte de la Haute-Garonne (préfet procureur général de la Cour d'appel, général commandant la 10e région militaire) eut à juger quatre-vingt-sept suspects dont neuf furent expulsés du territoire, dix-neuf internés hors du département, dix-neuf déportés en Algérie et deux à Cayenne. Les principales victimes furent Joly, Roquelaine, A. Duportal,

dans sa ville natale. Une énergie moins bien trempée que la sienne eut cédé sous les coups qui l'avaient atteint; mais Bernard Mulé ne connut jamais de défaillances. En 1863, à la veille des élections, il reprend en mains la direction de son parti avec Charles de Rémusat, ancien ministre, et Marie, ancien membre du Gouvernement provisoire de 1848; l'année suivante, il forme une coalition de tous les adversaires du régime de Décembre; il fonde l'Union démocratique en face de l'Union libérale; il ressuscite *L'Emancipation* et en confie la rédaction en chef au plus audacieux et au plus brillant de ses amis politiques, Armand Duportal, acceptant ensuite pour lui la présidence du Conseil d'administration de cette feuille. Le 4 septembre, il siège à la Commission municipale, rentre ensuite au Conseil municipal et, par deux fois, les électeurs du canton Centre l'envoient siéger au Conseil général. Entre temps, le gouvernement de la République lui décerne la croix de la Légion d'honneur. La droiture de sa vie et sa réputation d'honnêteté, d'austérité même, lui ont valu une grande considération. Aussi, retiré de la vie politique, il emporte dans sa retraite l'estime profonde de tous ceux qui l'ont connu, coreligionnaires et adversaires politiques. Il y eut certainement dans le parti républicain, à Toulouse, des personnalités plus éminentes; il n'y eut pas de serviteur plus passionné et plus désintéressé de la démocratie.

Bernard Mulé, Ch. de Rémusat. Le 4 et le 5 octobre 1852, le prince-président passait à Toulouse, y était acclamé aux cris de « Vive l'Empereur ! », recevait des pétitions tendant au rétablissement de l'Empire, entendait une ode de Vestrepain, une cantate dont les paroles étaient de Mengaud. Le plébiscite



Bernard Mulé
Représentant du Peuple

pour l'Empire ne réunit que les trois cinquièmes des citoyens inscrits et recueillit à Toulouse 1.241 non et 428 bulletins blancs pour 13.952 oui [1]. De 1852 à 1870, la ville ne nomma à

1. Eugénie de Montijo, que l'empereur épousa en 1853, avait été, avec sa sœur, l'élève du pensionnat des dames Berryer, rue Donne-Corailh ou Espinasse. Sa mère avait habité place Saintes-Scarbes.

la Chambre que des candidats officiels; la municipalité, composée par le préfet, eut à sa tête, au début, des militaires. Mais, aux élections municipales de 1865, la liste non officielle passa tout entière; à celles de 1869 et de 1870, la victoire des républicains fut éclatante, et aux élections législatives de 1869, le nombre des voix républicaines est en progression marquée. Le plébiscite du 8 mai 1870 montre le triomphe, à Toulouse, de l'opposition à l'Empire. Les deux tiers des inscrits ont voté : 12.500 non, 9.128 oui. Dans la première partie de l'Empire, il n'existe



Entrée du 19e de ligne à Toulouse (1856)
Guerre d'Orient
(Musée des Toulousains de Toulouse)

que deux journaux organes officiels : *Le Journal de Toulouse* et *L'Aigle*. Mais, en 1868, après la suppression de l'autorisation préalable, reparaît *L'Emancipation*; des poursuites incessantes sont dirigées contre ses rédacteurs, notamment contre Louis Ariste, que vient défendre Gambetta à propos de sa brochure : *Les Hommes du jour*. A la veille de la guerre de 1870, se fonde *Le Progrès libéral*; les journaux royalistes étaient alors *La Gazette du Languedoc*, *Le Messager* et *L'Echo de la Province*.

La guerre de 1870. La Commune.

La guerre permit à la Haute-Garonne de faire revivre les traditions de la Révolution. Le département fournit trois bataillons de mobiles; le troisième (Toulouse) fut envoyé à

l'armée de la Loire (20e corps), prit part au combat de Beaune la-Rolande, puis fut versé à l'armée de l'Est, dont il suivit la triste odyssée (Héricourt et la retraite de Pontarlier). Les deux batteries d'artillerie mobile (capitaines Mariage et Blot, lieutenant Ancely), parties le 8 octobre 1870, se couvrirent de gloire à Belfort et eurent vingt-quatre morts et quarante-cinq blessés. Cependant, le 4 septembre, l'Empire s'effondrait et la République était proclamée à Toulouse ([1]). Duportal était nommé préfet, Gatien-Arnoult président de la Commission municipale. Comme Bordeaux, Toulouse forma avec les départements voisins ([2]) une fédération, la Ligue du Sud-Ouest, dont le Congrès se réunit dans la ville. Il s'agissait de galvaniser le sentiment patriotique, d'assurer le maintien de la République et d'organiser la guerre en province, le cas échéant. La Fédération n'eut qu'une vie éphémère. L'armistice signé, le département envoya à l'Assemblée nationale, à Bordeaux, une députation de l'Union nationale, très modérée et même réactionnaire (ex-bonapartistes ou orléanistes, sauf Ch. de Rémusat). Mais Toulouse avait donné la majorité à Gatien-Arnoult, Gambetta, Humbert, Bayard et Calès, républicains. L'Assemblée vota la paix et entra en lutte avec Paris. Toulouse eut aussi sa tentative communaliste le 25 mars. Duportal, avec l'aide de quelques gardes nationaux, occupa l'Hôtel de Ville qu'il abandonna, du reste, assez vite, devant les sommations de la troupe concentrée sur la place du Capitole. Cette tentative avait entraîné quelques barricades, de la confusion et du désordre, sans causer ni effusion de sang ni extrême violence. Une instruction fut ouverte contre Armand Duportal, ancien préfet, Castelbou, ancien maire de Toulouse, l'acteur Saint-Gaudens, capitaine de la garde sédentaire, Cavarré, ancien directeur de la sûreté, et trois autres, tous inculpés d'attentats contre la liberté individuelle et la forme du gouvernement, et aussi d'exci-

1. Le préfet de l'Empire, de Prévost de Launay, annonce les événements (constitution du gouvernement de la Défense nationale) à la foule, place Saint-Etienne, en ces termes : « Ce matin, j'étais préfet de la Haute-Garonne, maintenant, je ne suis plus rien; j'attends mon successeur; je suis avec vous. » Le médaillon représentant Napoléon Ier fut enlevé du Capitole le 18 septembre.

2. Tarn-et-Garonne, Tarn, Aude, Lot, Lot-et-Garonne, Dordogne, Gers, Ariège, Hautes-Pyrénées, Pyrénées-Orientales, Gard, Hérault.

tation à la guerre civile. Ces prévenus, traduits au mois d'août devant la Cour d'assises de Pau, furent tous acquittés.

Toulouse. Régime républicain. (1)

Malgré la pression opérée par le gouvernement de l'ordre moral (1873-1876) et l'installation d'une municipalité d'opinion conservatrice (1870), malgré le rétablissement temporaire d'un régime autoritaire pour la presse, la ville n'a cessé d'affirmer, par ses votes, son attachement au régime républicain; les élections municipales de décembre 1874 ont donné la victoire définitive au parti qui a lentement, mais sûrement, conquis les masses urbaines en France, en attendant qu'il ait conquis les campagnes; aux élections sénatoriales de 1876, la Haute-Garonne a nommé deux républicains sur trois, aux

1. *Sénateurs.* — 1876 : MM. Humbert, sénateur inamovible; Sacaze, général Pourcet, de Belcastel; — 1879-1888 : Humbert, de Rémusat (Paul), Hébrard (Adrien), Camparan, Féral, S. I. (1886); — 1888-1897 : de Rémusat (Paul), Hébrard, Camparan, Féral, décédé; Constant (1889); — 1897-1906 : Abeille (Valentin) (1897), décédé; Bougues (Victor) (1902), Camparan, Constans; — 1897-1906 : Ournac; — 1906-1920 : Ournac, Leygue (Raymond), Bougues, décédé; Bepmale (1907), Caze, décédé; Leygue (Honoré) (1907); — 1920-1924 : Blaignan, Cruppi, Duchein, Leygue (Honoré); — 1924-1933 : Saint-Martin, décédé; Blaignan, Duchein, Feuga (Paul); — 1933-1942 : Carrère, Rouart, Lucien Saint, Savignol.

Députés. — 1872 : MM. Gatien-Arnoult, de Rémusat (Paul), Humbert, Piou, baron de Lassus, comte d'Auberjon, Sacase, comte de Brettes-Thurin, de Belcastel, de Peyre; — 1874 : Gatien-Arnoult, de Rémusat (Paul), Humbert, Piou, baron de Lassus, Sacase, comte de Brettes-Thurin, de Belcastel, Depeyre, de Rémusat (Charles); — 1878 : Constans, Duportal, comte d'Ayguevives, Niel, Lenglé, Tron, Lamothe; — 1881 : Constans, Duportal, Montané, Niel (C.), Lenglé, Tron, Caze; — 1885 : Constans, Duportal, Montané, Germain, Bougues, Latour, Caze; — 1887 : Niel, Piou (Jacques), Germain, Constans, Abeille, Calès, Calvinhac; — 1893 : Leygues, Calvinhac, Mandeville, de Rémusat (Pierre), Piou, Abeille, Caze; — 1896 : Leygues, Calvinhac, Mandeville, de Rémusat (Pierre), Bepmale, Abeille, Caze; — 1898 : Leygues, Calvinhac, Mandeville, de Rémusat (Pierre), Bepmale, Ruau, Caze; — 1899 Leygues (R.), Calvinhac, Cruppi, Leygue (H.), Piou, Ruau, Caze; — 1903 : Leygue (R.), Serres, Cruppi, Leygue (H.), Bepmale, Ruau, Caze; — 1907 : Bedouce, Couderc, Cruppi, Leygue (H.), Bepmale, Ruau, Auriol; — 1908 : Bedouce, Couderc, Cruppi, Gheusi, Bougues, Ruau, Auriol; — 1911 : Bedouce, Ellen Prévôt, Cruppi, Gheusi, Bougues, Ruau, Auriol; — 1912 : Bedouce, Ellen Prévôt, Cruppi, Gheusi, Bougues, Ruau, Auriol; — 1915-1920 : Auriol (Henri), Auriol (Vincent); — 1924 : Barès, Bellet, Ducos, Gheusi, Rendu (Ambroise); — 1925 : Auriol (Henri), Auriol (Vincent), Bedouce, Ducos, Labatut, Rieux; — 1929 : Amat, Auriol (Henri), Auriol (Vincent), Bedouce, Beluel, Ducos; — 1934 : Amat, Auriol (Henri), Auriol (Vincent), Bedouce, Berlia, Ducos.

Maires de Toulouse. — 1870 : MM. Gatien-Arnoult, Cousin, Castelbou; — 1871 : Valette, Bégué (J.), *délégué,* Fabre, Ebelot; — 1874 : vicomte Toussaint; — 1876 : Ebelot; — 1877 : vicomte Toussaint; — 1878 : Ebelot; — 1881 : Castelbou (L.), Barthélemy; — 1882 : Féral, *provisoire*; Huc; — 1884 : Lavigne, *provisoire;* Sirven; — 1888 : Ournac; — 1892 : Serres; — 1894 : Labéda, *président de la délégation provisoire;* Serres; — 1896 : Coumoul, *délégué;* Serres; — 1905 : Tranier, *premier adjoint faisant fonction de maire;* — 1906 : Caussé, *délégué;* Bedouce, Rieux; — 1908 : Leygue (R.); — 1912 : Rieux; — 1919 : Feuga (Paul); — 1925 : Billières (Etienne).

élections législatives quatre sur sept. En 1885, c'était cinq sur sept que le département envoyait au Palais-Bourbon. La vieille cité royaliste de 1815 a achevé son évolution politique. Elle se passionne pour les luttes d'idées et de partis, comme en témoigne la floraison de ses journaux de toutes nuances (8 en 1881), de *La Réforme*, déjà radical, et de *La Dépêche* qui, depuis 1870, a commencé sa carrière, jusqu'au *Messager*, *L'Echo de la Province* et *L'Union méridionale*, royalistes et bonapartistes (1). Le goût de la politique dans le régime nouveau de liberté et d'opinion demeurera un des traits marquants du caractère local.

*
* *

La vie intellectuelle.

Comme l'histoire proprement dite, l'histoire de la vie intellectuelle et artistique de Toulouse au XIXe siècle reste à faire (2). Si aucun écrivain de grande classe n'est issu de notre ville, elle continue à manifester le goût le plus vif pour toutes les choses

1. Les journaux politiques quotidiens sont actuellement : *La Dépêche*, *L'Express du Midi*, *Le Midi*, *La Petite Gironde* (édition de Toulouse). *Le Télégramme*, fondé le 1er janvier 1895, avec Louis Latapie comme rédacteur en chef, a disparu ces dernières années.

2. Parmi les personnalités disparues dont Toulouse s'honore, qui se sont élevées au siècle dernier par leurs mérites et leurs talents, citons, avec la restriction qu'impose le cadre de cet ouvrage et indépendamment de celles mentionnées en notes ou dans le texte : Baour-Lormian (1770-1854), de l'Académie française, poète et auteur dramatique; Romiguières (1775-1847), illustre avocat du barreau toulousain, procureur général à Toulouse, conseiller à la Cour de cassation, député sous la Révolution, créateur de l'*Antiterroriste*, pair de France; Philippe Féral (1795-1858), avocat distingué, fréquemment élu président de l'Assemblée départementale; Prosper Timbal (1805-1891), avocat de grande valeur, principal collaborateur du *Dictionnaire de législation Dalloz*; de Belcastel (1821-1890), député monarchiste, célèbre orateur; de Rességuier (1789-1862), excellent poète, fondateur de la *Muse française* pour l'école romantique; Alexandre Fourtanier (1805-1864), avocat éminent, procureur du roi à Toulouse, maire de Toulouse, représentant du peuple à l'Assemblée législative; le Père Caussette, célèbre prédicateur, polémiste distingué, recteur et fondateur de l'Institut catholique de Toulouse; Florentin Ducos (né à Toulouse le 28 avril 1780, décédé à Cugnaux, près Toulouse, le 8 novembre 1873), écrivain fécond dont l'activité s'étendit jusqu'au second Empire. Ses principales œuvres sont : *L'Epopée toulousaine ou la guerre des Albigeois*, poème en vingt-quatre chants (2 vol., Toulouse, 1860); ses *Fables*, *des poèmes lyriques divers* (*Sur les obsèques et la translation de Napoléon*, 1840; *Abd-el-Kader ou les martyrs de Syrie*, 1860), des stances (*Sur la démolition de la vieille tour du Palais*, 1856; *Sur la mort de Jules de Rességuier*, 1862; *La Douleur*, 1859; *Adieux à la campagne*, 1863); un *Hymne à Clémence Isaure*, 1869. (Voir ses œuvres dans le *Recueil de l'Académie des Jeux Floraux* dont il était membre.) De nombreux peintres de valeur : Théodore Richard, Bida, Valenciennes, Roques, Jacquemin, Dupont, Saurines, Bénazet, etc.

de l'esprit, à produire des hommes de talent et à justifier le nom de Palladienne qu'elle mérita dans l'antiquité et au XVe siècle. Les époques les plus brillantes de la vie littéraire furent la Restauration et la fin du XIXe siècle, celle des romantiques déjà signalée sous l'Empire, celle de la jeune génération de poètes de 1890 à 1900, groupés autour des revues *L'Effort* et *L'Ame latine* : Maurice et André Magre, Muchard, Viollis, François Tresserre, Armand Praviel, Rozès de Brousse, Emmanuel Delbousquet, Marc Lafargue, récemment disparu, dont les vers de *L'Age d'Or*, de *La Belle Jouvence*, des *Plaisirs* et des *Regrets* chantent en bien des cœurs (1). La langue occitane n'est pas abandonnée; le XIXe siècle, qui a vu se fonder le félibrige, fut pour elle une époque de renaissance (2), avec Olympe Bénazet, Louis Vestrepain, Lucien Mengaud, surtout Auguste Fourès, qui n'est pas indigne d'être cité à côté de Mistral, son disciple Prosper Estieu et son ami Perbosc, trois poètes raffinés; enfin Léon Géry, *lé Garrélou*, chez qui s'épanouissent la verve narquoise et la gauloiserie patoisantes populaires. Dans un autre domaine, on ne peut nier que, malgré son origine albigeoise, le célèbre Jaurès n'appartienne à Toulouse, où il professa et fit sa première expérience politique dans l'administration municipale. L'activité des corps savants dit l'intérêt que la société instruite attache aux recherches de tout ordre. A la vieille Académie des Sciences, s'ajoutent, le 2 juin 1831, la Société archéologique du midi de la France, dont le Recueil est une mine inépuisable pour le chercheur, l'Académie de Législation (1er mai 1851), la Société franco-hispano-portugaise (1880), la Société de Géographie (1882). C'est là qu'on pourrait trouver ceux qui, à défaut de grands poètes ou de grands orateurs, assurent néanmoins à Toulouse, par leur haute valeur, une place très honorable parmi les centres provinciaux d'érudition et de science : du Mège, surtout Molinié, Roschach, de Malafosse, de Lahondès, Monseigneur Douais, Emile Cartailhac, pour citer seulement quelques-uns

1. De Malafosse, *Les salons et les cercles littéraires de Toulouse; Souvenirs du personnel de la haute société toulousaine de la Restauration au second Empire* (Revue des Pyrénées, t. XXIII, 1911, p. 122. — *De Santi, Lamothe-Langon,* déjà cités.

2. Voir Documents sur Toulouse (*Congrès pour l'avancement des sciences*, 1910, vol. 1); *Poètes languedociens de Toulouse*, par Armand Praviel et Rozès de Brousse. — Voir Ariste Passerieu et Braud, pp. 699, *sq.*; Genty Magre, *Les Artistes de Toulouse*, Toulouse, 1865.

des principaux disparus. Les publications de ces Sociétés, les *Annales du Midi*, la *Revue des Pyrénées*, la *Revue Historique de Toulouse*, apportent aux curieux ou aux savants une moisson plus riche que dans bien d'autres villes. Le magnifique don fait aux Sociétés savantes de Toulouse par le banquier Ozenne et qui a permis de les réunir dans le décor merveilleux de l'Hôtel d'Assézat, prouve le prix qu'on attache chez nous à la haute culture [1]. L'instruction publique s'est, du reste, généralisée, gagnant les masses jadis illettrées; les deux écoles primaires gratuites d'enseignement mutuel de 1830, les cinq écoles (dont une pour les filles) de la ville de 1833, auxquelles s'ajoutaient sept écoles congréganistes, au surplus mal installées, ont multiplié singulièrement depuis les lois de 1880-1882 (153 écoles publiques ou privées en 1910). Si le Lycée, agrandi des locaux de la rue Malbec en 1855 et des Jacobins en 1872, garde encore vivante l'image du passé, l'Université, après avoir végété tout le long du XIXe siècle, a retrouvé avec son nom, au XXe siècle, sa splendeur du moyen âge en se modernisant et en s'adaptant. par ses divers Instituts, aux nécessités de la vie moderne (Société d'Histoire naturelle et Muséum en 1865, Institut de Chimie agricole et électrotechnique, Station de Pisciculture, Observatoire du Pic du Midi, etc...) [2]. Toulouse est redevenue et reste, plus que jamais, un centre de culture régional, un des plus importants de France [3].

La vie artistique

Elle est restée aussi un centre d'activité artistique. Son École des Beaux-Arts a été dotée (31 mars 1850) de trois grands prix conférant aux titulaires un poste de pensionnaire de l'École de Paris, de nombreuses bourses communales, départementales, ministérielles ou privées. Le chiffre de ses élèves a dépassé cinq cents. En 1892. à la suite du percement de la rue de Metz, elle quittait le couvent des Augustins pour se fixer à l'ancienne Manufacture des Tabacs. L'École gratuite de mu-

1. Le legs du généreux bienfaiteur Ozenne a été fait en faveur de la ville de Toulouse pour l'établissement de ses Académies et Sociétés littéraires et scientifiques. Ainsi l'hôtel d'Assézat, après restauration par le professeur Deloume, exécuteur testamentaire de Théodore Ozenne, donne asile à l'Académie des Jeux Floraux, à l'Académie des Sciences et Belles-Lettres, à l'Académie de Législation, à la Société de Géographie, à la Société de Médecine, Chirurgie et Pharmacie, à la Société archéologique du midi de la France.

2. Voir Documents sur Toulouse, 1910, 1103.

3. Mais notre époque n'a pas de jeunesse littéraire !

sique vocale, fondée le 15 mars 1820, devenue en 1826 un Conservatoire de musique, succursale de Paris (1840), et, en 1864, une Ecole nationale subventionnée par l'Etat, comptait, à la fin du XIXe siècle, près de trois cents élèves. Le goût du théâtre d'opéra[1] et d'opéra-comique est devenu, à Toulouse, un des traits distinctifs de la vie artistique; celui de la musique

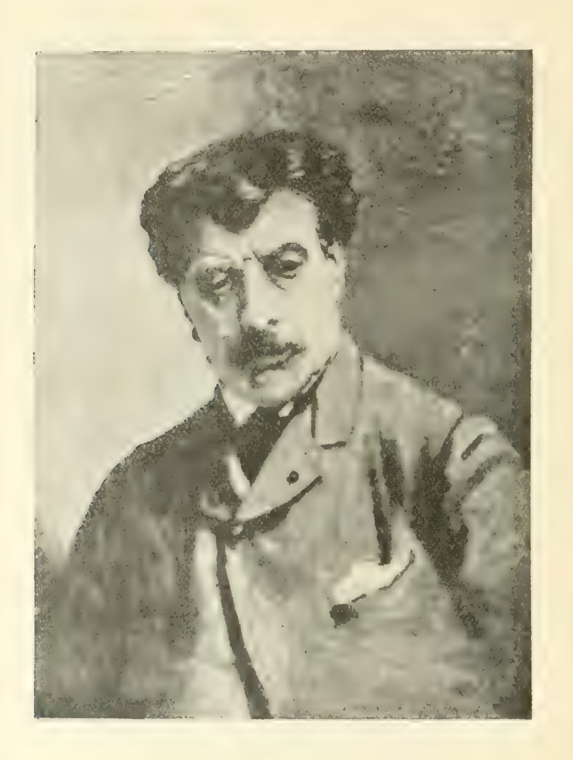


Jean-Paul Laurens
(Musée Saint-Raymond)

pure a mis plus longtemps à se développer : la Société des concerts du Conservatoire date seulement de 1902. Peu de villes de province peuvent se flatter d'avoir fourni un tel

1. Le 22 avril 1845, la direction du théâtre du Capitole est donnée à M. Lafeuillade avec une subvention de 4.000 francs.

contingent d'artistes de tous les genres, spécialement de sculpteurs et de peintres. L'Ecole de sculpture toulousaine, puisant ses traditions dans le plus lointain passé, a manifesté, au XIX[e] siècle, un magnifique regain de vitalité avec Griffoul-Dorval, Ponsin-Andarahy, Mercié, Labatut, Idrac, Marquestre, Maurette, surtout le grand Falguière. La peinture n'a pas



Falguière

(Musée Saint-Raymond)

moins brillé avec Roques, Bida, surtout Jean-Paul Laurens, Rixens, Benjamin Constant, Gervais, Rachou, Henri Martin, ce dernier demeurant, avec Jean-Paul Laurens, l'honneur, non de Toulouse seule, mais de la France entière. Quant à la musique, elle a produit d'heureux talents et Toulouse, tout le long du XIX[e] siècle, a fourni le théâtre lyrique d'excellents

chanteurs [1], le goût de la musique vocale, du « *bel canto* », s'y étant répandu au point d'y triompher de celui du théâtre parlé, jadis fort en honneur chez nous [2]. La nouvelle Salle



Salvayre

(Musée Saint-Raymond)

des Illustres — le fait est symptomatique — est surtout un musée d'art toulousain dont la ville a le droit d'être fière;

1. Le *Conservatoire* de Toulouse, dont il va être parlé, a produit notamment comme compositeurs : Jean Comte, Louis Deffès, Salvayre, Paul Vidal, Henri Busser, Aymé Kunc, Jules Mazelier; comme chanteurs : Revial, Laget, Bonnehée, Méric, Jules Barbot, Merly, Roudil, Gailhard, Capoul, Tournier, Justin et Frédéric Boyer, Carbonne, Escalaïs, Soulacroix, Muratet, Gandubert, Cazeneuve, Affre, Boulogne, Duclos. Ont, en outre, chanté sur la scène de Toulouse : Tapie, Salvany, Saintain, Bordenave, Sentenac, Albert Ibos, Bataille, etc.

2. Parmi tous nos bons artistes, il convient aussi de ne pas oublier : de La Faye (1656-1690), Tancrède Latour (1807-1865), Léon Fauré, mort en 1887; Gabriel Durand, né en 1819; Richard (1782-1859), Jouvenet, Garipuy, de Lagger, Egalières, Mazzoli, Salomon, Léon Soulié, etc.

c'est des entrailles de son peuple que sont sortis ses plus grands artistes. L'art, à Toulouse, est resté démocratique, tandis que la littérature et l'érudition ont gardé, comme autrefois, le caractère de passe-temps aristocratiques ou bourgeois [1].

LA VIE ÉCONOMIQUE

La population.

Par contre, l'activité économique n'a repris que lentement et tardivement. Centre d'une région exclusivement agricole, Toulouse n'a pas connu le rapide développement et l'enrichissement des centres industriels du Nord et de l'Est. Sa population, dans la première moitié du XIXe siècle, n'a progressé que lentement ; de 1807 à 1832, elle n'a gagné que 7.000 habitants ; son département demeure encore rural, avec un fort excédent de naissances et un accroissement de 15,50 % en vingt-cinq ans (1821-1845) [2]. L'augmentation de la population toulousaine commence avec la monarchie de Juillet; en 1851, on compte 93.379 habitants; en 1865, 118.229; à la fin du XIXe siècle et jusqu'en 1914, environ 149.000 habitants, chiffre inférieur à la population réelle, mais maintenu pour des raisons financières. Cette augmentation s'explique par l'exode de la campagne vers la ville: Toulouse est un centre d'attraction pour les régions pauvres des Pyrénées, de la Gascogne, du Quercy, du Rouergue et de l'Albigeois. Tandis que la ville se peuple, le département, dans son ensemble, se dépeuple; de 1845 à 1865, il augmente encore sa population de 2,50 %, mais à partir de 1865, l'excédent des décès sur les naissances s'accentue; de 1886 à 1921, la population a fléchi de 14 %, compte tenu des 11.335 victimes de la Grande Guerre. Depuis cette immense catastrophe, Toulouse a accru considérablement sa population; elle comptait, en 1921, 175.434 habitants; elle atteint aujourd'hui près de 200.000 habitants; si ce rythme d'accroissement se maintient, elle comptera bientôt la moitié des habitants du dépar-

1. Desazars de Montgaillard. *La contribution des artistes toulousains à l'art français du* XIXe *siècle* (Mém. de l'Académie des Sciences, 1919). — Saint-Raymond. *L'Ecole des Beaux-Arts de Toulouse après la Révolution* (*Ibid.*, 1921).

2. V. G. Gallon. *Le mouvement de la population dans le département de la Haute-Garonne au cours de la période* 1821-1920 *et depuis la fin de cette période* (Bulletin de la Société de Géographie de Toulouse, août-septembre 1932).

tement (1), dont le nombre total diminue constamment (2.000 unités de 1882 à 1932) par l'excédent des décès. Une des raisons qui expliquent le développement urbain, relativement rapide, est l'immigration étrangère, phénomène tout récent, lui-même causé par les progrès de l'industrie; peu important avant la guerre, le nombre des étrangers est monté après la guerre à 10.977 (1921), 22.796 (1926) et 30.936 (1931) pour le département. L'immense majorité de ces immigrants, dont 85 % sont Espagnols, réside à Toulouse.

L'industrie.

Dans la première moitié du XIXe siècle, l'industrie a gardé le caractère de l'ancien régime : de petites entreprises, adaptées à la consommation locale, un artisanat, patrons et ouvriers de condition médiocre mais aussi garanti contre la misère sociale qui a accompagné, ailleurs, la naissance et le développement du machinisme. Peu à peu, cependant, des industries se sont installées, attirées par un centre populeux où la main-d'œuvre pouvait se trouver à assez bon compte, où le combustible pouvait venir, à peu de frais, des mines du Rouergue ou de l'Albigeois ou même, par voie d'eau, de l'Angleterre. En dehors des vieilles manufactures d'Etat, qui se sont progressivement modernisées (Arsenal, Tabacs), ce furent surtout des ateliers destinés à alimenter une région agricole, non seulement le haut Languedoc, mais aussi le bas pays devenu un puissant réservoir de vins et de capiteux : fabriques de machines agricoles, de matériel viticole, particulièrement de bouillies cupriques. D'autres industries sont nées du pays lui-même : fabriques de pâtes alimentaires, de gluten, d'amidon, de conserves de légumes, de cornichons, de foies gras. L'industrie du meuble a pris un assez bel essor; elle est liée, à ses origines, à la présence dans la région de bois d'ébénisterie (le noyer); le meuble de Toulouse se vend, du reste, dans toute la France. Les industries de confection (lingerie, vêtements, bonneterie, chapeaux et casquettes) alimentent surtout les régions avoisinantes. La grande guerre a accéléré l'équipement industriel de Toulouse en accroissant sa population; elle y a laissé une grande usine d'Etat, une des plus

1. En 1926, la population rurale ne forme plus que 51,8 % du total départemental; les autres villes du département sont très peu peuplées. Toulouse absorbe la presque totalité de la population urbaine. Le dernier recensement, qui a eu lieu en 1931, donne comme chiffre des habitants de Toulouse : 194.564.

considérables de France, pour la fabrication de l'azote, des engrais azotés et, éventuellement, des explosifs, et aussi d'importants ateliers de fabrication de matériel pour l'aviation dont la ville est un centre essentiel. La situation de Toulouse, au débouché des vallées des Pyrénées centrales, en fait aussi un centre d'industrie hydro-électrique; elle reçoit de la vallée de la Neste, de celle de l'Ariège, même du Massif Central, des lignes à haute tension qui favorisent l'établissement des usines. La fondation de l'Institut électrotechnique et de mécanique appliquée [1] (1906), un des plus anciens et des mieux outillés de France, marque l'union étroite de la science et du travail industriel, de même que celle de l'Institut de Chimie agricole, si nécessaire dans une région de sol fécond et de productions riches et diverses, a valu à son fondateur et animateur, Sabatier, membre de l'Institut, une réputation universelle. Le développement de l'industrie a amené celui de la classe ouvrière, organisée à partir de 1878, formée en syndicats (1889), avec sa Bourse du Travail, d'abord, voyageuse, établie le 12 juillet 1892 dans les anciens locaux des Frères de la Doctrine chrétienne, place Saint-Sernin [2]; Toulouse est devenue le centre du mouvement ouvrier dans le Sud-Ouest: le 13 août 1913, l'Union des Syndicats de Toulouse, de la Haute-Garonne et du Sud-Ouest s'est transformée en Union départementale des Syndicats de la Haute-Garonne. Les municipalités toulousaines ont été souvent composées de socialistes; ces démocratiques capitouls, bien que tournés vers l'avenir, préoccupés surtout de l'instruction du peuple [3], de la fondation de cours professionnels et de la construction de maisons ouvrières, n'en gardent pas moins un respect intelligent du patrimoine de civilisation et d'art que représente le passé.

Le commerce. Le commerce, resté stagnant sous la Restauration et sous Louis-Philippe, reprend quelque activité dans la seconde moitié du XIXe siècle. De 1838 à 1856 est creusé le canal Latéral, ouvrage inférieur au canal du Midi, mais qui établit, au grand avantage de Toulouse, une voie d'eau ininterrompue de l'Océan à la Méditerranée. Malheureusement, ces voies d'eau

1. Camichel, directeur.
2. Voir J. Pradelles. *Historique de la Bourse du Travail* (1889-1896), Toulouse, 1896.
3. Le cinquantenaire de l'Ecole laïque a été célébré en 1931.

ont été acquises par la Compagnie des chemins de fer du Midi, soucieuse d'abolir la concurrence des transports fluviaux et de conserver à la voie ferrée le monopole du commerce du Sud-Ouest garonnais. Le rachat des deux canaux par l'Etat a permis de rendre quelque activité à un trafic presque entièrement disparu [1]. Mais surtout l'arrivée des chemins de fer à Toulouse a contribué à transformer les conditions du commerce et à lui donner une ampleur qu'il n'avait jamais connue jusque-là. Le premier programme des chemins de fer, sous Louis-Philippe, comportait la voie ferrée Bordeaux-Cette; les



La Gare de l'Accéléré (1841)
(Port Saint-Sauveur)
G. Carpenter à M. Joseph Vaysse

terrains de la gare Matabiau furent achetés en vertu d'une ordonnance royale du 15 février 1843. Les bâtiments provisoires s'élevèrent fin août 1856 et, le 1er septembre de cette année, s'inaugurait en grande cérémonie, sous la présidence du général Roguet, aide de camp de l'empereur [2], le tronçon

1. Dans le canal du Midi et latéral à la Garonne, le mouvement, en 1932, comprenait 4.766 bateaux chargés pour un tonnage de 398.830 tonnes; la période correspondante de 1931 est un peu plus élevée : 5.963 bateaux chargés pour un tonnage de 429.492 (*Journal officiel du* 3 mars 1933). C'est en vertu de la loi du 27 novembre 1897 qu'a été effectué par l'Etat le rachat du canal du Midi et de la concession du canal latéral à la Garonne, à dater du 1er juillet 1898.

2. Roguet fut légèrement blessé dans l'affaire de l'Opéra (attentat d'Orsini contre l'empereur).

de la ligne Toulouse-Valence-d'Agen. Dès lors, le réseau ferré, dont Toulouse est le centre, s'établit aux dates et selon les lignes suivantes : Toulouse-Matabiau-Sète, le 22 avril 1857; Toulouse-Portet-St-Simon-Pamiers, le 19 octobre 1861; Pamiers-Foix, le 7 avril 1862; Portet-St-Simon-Montréjeau, le 9 juin 1862; Montréjeau-Tarbes, le 15 juin 1867; Toulouse-Saint-Cyprien-Auch, le 22 octobre 1877; Toulouse-Limoges, par Capdenac et Brive, mettant en communication directe notre ville avec Paris, le 24 octobre 1864, et Toulouse-Paris, par Cahors-Montauban, le 10 avril 1884. Depuis lors, les relations ferroviaires se sont singulièrement améliorées, surtout à Toulouse, qui est devenue le débouché des lignes transpyrénéennes (Puymorens, Salau), une étape nécessaire sur la voie Paris-Barcelone et, plus tard, sur le tracé plus court Paris-Madrid; elle retrouve, par des moyens très modernes, sa destinée du moyen âge, qui faisait d'elle la porte de l'Espagne aragonaise. Toulouse est un centre de tourisme pyrénéen et possède une Ecole hôtelière, dont le renom s'étend jusqu'en Amérique. L'aviation a encore accentué ce caractère; devenue, après la guerre, un des plus grands ports aériens de France (terrain de Francazal) et terrain Latécoère, près Montaudran), notre ville est le point de départ des grands oiseaux qui vont se poser à Barcelone, au Maroc et plus loin, à Dakar, en Amérique [1]. Ainsi s'élargissent ses destins, grâce au génie humain, qui triomphe de la pesanteur et se rit aujourd'hui des distances. La vulgarisation des transports automobiles a donné une vie nouvelle aux routes, un moment abandonnées, qui rayonnent de Toulouse dans toutes les directions. Il reste encore des progrès réalisables en ce domaine. Le grand projet du canal maritime Océan-Méditerranée, depuis près d'un demi-siècle agité dans les Congrès du Sud-Ouest navigable, demeure, pour le moment, dans le domaine des hypothèses. Lorsqu'on sait le temps qu'a mis à se réaliser celui du canal du Midi — deux siècles, — il n'est pas interdit d'espérer qu'un jour, Toulouse, port de mer, verra passer, au pied des collines du Calvinet ou de Montaudran, des vaisseaux jaugeant plusieurs milliers de tonneaux.

1. D'ailleurs, il était juste que Toulouse eût sa part des avantages qu'a procurés la conquête de l'air. Non seulement sa position géographique la désignait pour un rôle de choix, mais n'est-ce pas à ses portes qu'est né Clément Ader, le père de l'aviation? (Né et mort à Muret, 2 avril 1841-13 mai 1925.)

Les transactions ont pris, dans cette seconde partie du XIXe siècle et dans le premier tiers du XXe siècle, une ampleur sans cesse accrue; des entreprises ont vu le jour, comme le commerce des violettes, qui porte le nom et le parfum de Toulouse dans les lointaines capitales; de grands magasins se sont ouverts; le goût des affaires a succédé à celui du fonctionnarisme, encore très ancré dans la population jusqu'à une époque récente. En 1902, se fondait, dans les bâtiments de l'hôtel Saint-Jean, l'Ecole supérieure de Commerce, soutenue par l'Etat, la municipalité et la Chambre de commerce, réveillée de sa séculaire torpeur. L'après-guerre a agité notre ville, comme tant d'autres, de la fièvre des échanges et des spéculations, heureuses ou malheureuses; le nombre des banques a beaucoup augmenté. Somme toute, la Toulouse de 1934 est infiniment plus active, plus occupée que celle de 1834. Cette période séculaire, qui fut celle des grandes transformations matérielles dans le monde, a modifié, d'une manière évidente, sa physionomie économique et peut-être aussi très sensiblement l'esprit de ses habitants, chez lesquels, à la vérité, le sens pratique et la prudence avisée n'ont jamais fait défaut.

TRANSFORMATIONS MATÉRIELLES

Le XIXe siècle et le XXe siècle furent, pour Toulouse, ceux des grandes transformations urbaines. La ville ancienne a été en partie démolie, trouée de grandes percées. Beaucoup de monuments du passé ont disparu, dont certains auraient pu, sans faire de tort à l'urbanisme, être conservés.

Sous la Révolution et sous l'Empire.

Si la Révolution n'a pas matériellement changé l'espect de la ville, elle en a bouleversé le caractère démographique par la désaffectation des biens de l'Eglise et des émigrés; elle a aussi changé les noms traditionnels des rues, parfois des quartiers; elle a négligé la voirie et laissé tomber en ruines bien des bâtiments. L'Empire coïncide avec un début de restauration urbaine. En 1806 (7 avril), sur l'initiative du *Journal de la Haute-Garonne* (30 janvier), les anciens noms des rues sont rétablis, sauf quelques-uns qui subsistent de la période directoriale (rues de la Fonderie, du Musée, de l'Echarpe) et quelques

innovations (rues Clémence-Isaure, ex-rue de Najac; Fermat, ex-rue des Nobles; Rivals, ex-rue Négogoussés; Catel, ex-rue St-Etienne; Darquier, ex-rue de la Sénéchaussée puis Latomy). Des plaques de faïence furent posées en 1815, des numéros attribués aux maisons (numéros impairs à gauche en descendant le fleuve ou en partant de lui; la couleur jaune étant pour les rues parallèles à la Garonne, la couleur blanche pour les voies obliques ou perpendiculaires). La ville est toujours éclairée par les quinquets ou réverbères à l'huile.

Le quartier du Salin.

Le quartier du Salin ne change guère; les deux places projetées en l'an VII (une ovale à l'intérieur des murs, une circulaire à l'extérieur), l'arc de triomphe qui devait les réunir, sont restés à l'état de projet, mais, dès 1811, commencent à disparaître les vieilles constructions de l'enclos du Palais. La Trésorerie, vendue comme bien national, a été découronnée, privée de ses créneaux en 1806; les religieux de Notre-Dame-de-la-Charité s'y installent pour acheter, l'année suivante, la chapelle de Saint-Antoine du Salin (qui fut consacrée à saint François de Sales). La Monnaie subsiste et l'atelier monétaire fonctionne jusqu'en 1837. Le vieux Palais reste encore debout, avec ses bâtiments incohérents, et abritera les tribunaux révolutionnaire et impériaux. La chapelle Saint-Barthélemy, vendue comme bien national, et déjà ruinée en 1789, est démolie pendant la Révolution.

Place des Carmes. Eglises désaffectées. Préfecture. Couvents. Collèges.

Le couvent des Grands Carmes, vendu le 14 mars 1789, fit retour à l'Etat, l'acquéreur n'ayant pu payer. Depuis longtemps, il était condamné par l'Administration, qui voulait le démolir. En 1807, église et bâtiments claustraux sont vendus à la ville pour 66.000 francs; le tout disparut pour la création de la plus vaste place que Toulouse possédât alors. En 1813, le marché aux légumes, précédemment place du Capitole, puis place Rouaix, s'y installe. L'église Saint-Pierre-Saint-Géraud, désaffectée en 1789, devenue un entrepôt de grains, fut rendue au culte en 1800, désaffectée de nouveau et cédée à la ville en 1815. Le couvent de la Trinité avait été vendu à deux négociants; l'église fut abattue en 1798. L'hôtel de Pins, saisi comme bien d'émigré, devint la poste aux lettres, transportée (28 septembre 1805) dans l'ancien couvent des Ursulines, acquis sous la Révolution par Jean Mammi-

gnard [1]. Le cloître Saint-Etienne et l'église Saint-Jacques furent démolis en 1812, année où fut aménagée la Manufacture des Tabacs dans le bâtiment des Bénédictins de la Daurade, occupé auparavant par Boyer-Fonfrède. La place de la Liberté (du Capitole) est agrandie. En 1808, un plan fut élaboré pour la création d'un vaste carré à trois côtés d'architecture uniforme comportant des maisons à arcades; ce plan ne sera exécuté qu'avec une extrême lenteur; en 1811, seul, le côté sud est bâti. L'aile gauche de l'Hôtel de Ville s'enrichit de la Salle du Trône, construite en vue de la visite impériale.

Napoléon, par son décret du 27 juillet 1808, a donné leur affectation définitive aux bâtiments nationaux non aliénés, qu'il a cédés à la municipalité et qui, déjà, étaient utilisés par les diverses administrations. L'ancien archevêché devint la préfecture (l'administration du département, d'abord installée à l'hôtel du premier président; l'archevêché, déjà assigné en 1802 à Monseigneur Primat, comme résidence); le couvent des Théatins devint le siège de la division militaire et le bureau de recrutement; les Chartreux, l'Arsenal; les Capucins, l'Ecole d'artillerie et, sous la Restauration, le parc d'artillerie; le couvent des Salenques, l'ex-noviciat des Jésuites, les séminaires Calvet et Saint-Charles, des casernes, ainsi que les Jacobins [2]; le couvent Notre-Dame-du-Sac devint l'Hôpital militaire; les collèges de l'Esquile, Périgord et une partie des Carmélites furent affectés par la ville aux Séminaires. Les Augustins et les Carmes déchaussés, devenus propriétés municipales, furent, les premiers, le Musée et l'Ecole des Arts (jusqu'en 1804 au Petit-Versailles, rue Villeneuve); les seconds, le Jardin botanique et, plus tard, le Muséum. Les bâtiments, le cloître et les jardins de l'abbaye de Saint-Sernin, cédés à la ville, furent démolis pour dégager la place autour de la basilique. La Faculté de Théologie catholique fut affectée au Consistoire protestant (17 juillet 1809). L'église Saint-Jérôme, ex-Pénitents bleus, fut rendue au culte en 1802.

1. C'est lui qui a construit la façade actuelle, 13, rue Sainte-Ursule, avec les balcons en fer forgé portant son nom et la date : an VIII de la République française.

2. Le noviciat fut la caserne de la Mission. Les Jacobins deviennent une caserne de cavalerie; le sol fut exhaussé en 1812; on enleva les vitraux, qui furent cassés et entièrement détruits pendant l'enlèvement.

Sous la Restauration.

Durant la Restauration, les travaux entrepris sous l'Empire se poursuivent avec lenteur et sans continuité ni méthode. En 1823, le côté nord de la place Royale (du Capitole) est construit, sans arcades, comme le côté sud. En 1820, l'architecte Laffont est chargé de la reconstruction du Palais; mais il faut attendre jusqu'à 1828 pour que recommencent les démolitions amorcées par l'Empire.

Un plan d'alignement et de façades uniformes fut adopté, en 1825, pour la place des Carmes (devenue place Bourbon), mais ne fut pas réalisé, non plus que l'édification, en son centre, d'une statue d'Henri IV ou d'une fontaine monumentale; la place resta occupée par des baraques et échoppes. De même, de 1827 à 1830, la ville achète des maisons pour agrandir l'entrée de la rue du Pont-Neuf (ancienne rue de la Trilhe), mais ne pousse pas plus loin la jonction, par une large voie, avec la Pierre, jonction que la Révolution avait déjà projetée. Enfin, au Salin s'amorce aussi la transformation du vieux quartier du Parlement par la construction de la prison Saint-Michel (emplacement de la gendarmerie), en 1824, et la démolition de la Chambre criminelle (1826). De 1815 à 1828, s'aménage la place de la Bourse dans sa forme actuelle. On se préoccupe surtout de restaurer les symboles de l'ancien régime, de doter la place Mage d'une colossale statue en stuc, de Louis XIII, par Griffoul-Dorval, statue qui tombe bientôt en poussière et qu'on n'eut pas le temps de remplacer par du marbre; de rétablir, sur l'arc de triomphe du Pont-Neuf, l'autre statue du même roi détruite par la Révolution; d'établir le Grand Séminaire aux Carmélites et le Petit à l'Esquile; d'achever la Daurade, à laquelle on travaillait depuis le 15 mai 1773; de reconstruire, en 1818, la Manufacture des Tabacs détruite par un incendie; de bâtir la chapelle Sainte-Anne sur l'emplacement de la vieille église Saint-Jacques.

La démolition de l'enceinte. Le plan des Fontaines.

Cependant deux faits importants signalent cette période : c'est d'abord, à dater de 1826, la démolition des fortifications, désormais inutiles, et qui, sur bien des points, tombaient de vétusté; on ne conserva que la portion des murs qui enveloppaient l'Arsenal, du côté de la campagne; ils subsistent encore. La porte de l'Inquisition et la porte Montgaillard ne furent démolies que plus tard. Le caractère de la ville, de ce

fait, fut profondément modifié; elle se trouvait ainsi reliée directement aux faubourgs (Saint-Michel, Saint-Etienne, Saint-Aubin) et pouvait s'étendre dans de grands espaces libres, à peine construits et peuplés de jardinets. En 1825 s'achevaient les allées qui partaient de la porte Villeneuve pour atteindre le canal; à leur départ s'aménageait un rond-point, complétant la demi-lune déjà tracée au temps de la Révolution (7 pluviôse an V), qui devait être bordée de maisons du même type architectural avec des arcades à la base; ce furent la place et les allées d'Angoulême, devenues, en 1830, la place et les allées La Fayette (place Wilson et allées Jean-Jaurès). D'autre part, le problème de la distribution d'eau potable, si souvent posé au XVIIIe siècle et jamais résolu, reçut sa solution, à dater de 1825, par la construction du vieux Château d'Eau (entrée du cours Dillon), inauguré le 5 mai : c'est le plan de Jean Abadie (1818) pour la création des fontaines publiques, réalisé, place de la Trinité (dégagée en 1820 dans son aspect actuel), par la fontaine d'Urbain Vitry (4 novembre 1826) et par celle de la place Rouaix (19 janvier 1828) [1]. Mais la municipalité ne dota de fontaines, comme on le proposait, ni la place Saint-Georges, ni la place Bourbon ou des Carmes, ni la place Dauphine (actuellement Dupuy). On peut le regretter; la fontaine d'Urbain Vitry est charmante et donne à la petite place triangulaire de la Trinité la fraîcheur intime d'un coin de Rome.

Sous la Monarchie de Juillet.

C'est le quartier du Salin qui a été le plus modifié sous Louis-Philippe; en 1833, la Cour d'appel était terminée; en 1837, on entreprend la construction de la Cour d'assises; en 1845, celle du Tribunal de première instance, sur l'emplacement du Château Narbonnais. Cette année-là sont abattues les portes de l'Inquisition et de Nicolas de Verdun. Il reste encore, au milieu de la place actuelle, le moulon de « la Monnaie ». C'est dans cette période que furent commencés les boulevards Saint-Aubin et Napoléon (Strasbourg). En 1830, après la Révolution, le Conseil municipal demanda à Griffoul-Dorval, statuaire officiel de la ville (1810-1860), de mettre en place la statue de

1. Dont l'auteur est l'architecte A. Raynaud, successeur de Virebent à la chaire de perspective de l'Ecole des beaux-arts. Voir Dr Mandoul, *Les eaux d'alimentation de Toulouse; histoire*, Paris, 1898, in-8°.

Paul Riquet qui devait être érigée place Saint-Etienne; c'est cette statue qui, finalement, trouva sa destination au bout des allées Lafayette (1853). La même année s'éleva la Caisse d'épargne, place de la Bourse (ultérieurement, rue Boulbonne, 16, puis rue des Arts, rue Cantegril, rue Riguepels et, enfin, rue de Languedoc en 1909); c'était la première insti-



Photo Labouche Frères

Colonne de 1814

(Bataille de Toulouse)

tution de ce genre à Toulouse. De 1832 à 1834 s'édifie l'Ecole vétérinaire, au bout des allées Lafayette, ci-devant d'Angoulême (allées Jean-Jaurès), remplaçant un local loué depuis 1828, rue des Trente-Six-Ponts, à Saint-Michel. Les deux colonnes qui encadrent le pont des Minimes, sur le canal, sont élevées en 1832. En 1833, en vertu de la loi Guizot, s'ouvrit la première Ecole normale primaire, rue Saint-Jacques, n°s 3 et 5 (aujourd'hui Inspection académique et Assistance

publique). En 1836 s'élevait le nouvel hôtel de la Bourse, sur la place créée de 1815 à 1828 (1). En 1831, sur l'ancienne place Dauphine, avait été élevée la colonne en l'honneur du général Dupuy et de la 32e demi-brigade, colonne surmontée d'une Renommée qui n'est autre que dame Tholose, la girouette du Donjon. En 1839 (le 28 juillet) était inauguré, sur la hau-

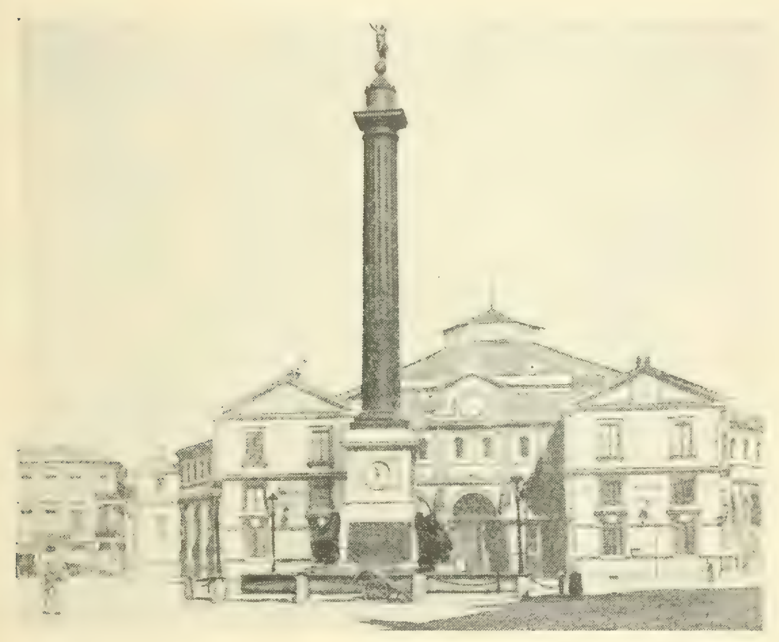


Photo Labouche Frères

Colonne du Général Dupuy

(Halle aux Grains)

teur du Calvinet, l'obélisque commémoratif de la bataille. Tout près de là, de 1841 à 1847, fut édifié le nouvel Observatoire, qui remplaça celui de la rue des Fleurs (2). Le cimetière de Terre-Cabade est inauguré en 1840; le quai de Tounis et les casernes d'artillerie sont construits. En 1843, le canal du Midi est redressé dans sa partie comprise entre la rue de la Colom-

1. Architectes Bonnal et Raynaud.

2. L'Observatoire du *Pic-du-Midi* de Bigorre, l'un des plus élevés de l'Europe (altitude 2.859 mètres), a été rattaché en 1903 à l'Université de Toulouse.

bette et l'écluse Bayard. En 1845, la place des Carmes, alors place d'Orléans, est ornée d'un bassin et d'un jet d'eau; on devait y transporter, plus tard, les quatre candélabres monumentaux de la place du Capitole, dus au fondeur Olin. Enfin, la consécration de la Daurade eut lieu en 1838; mais l'église manquait de façade et communiquait avec la rue Peyrolières



Ecole vétérinaire et canal Riquet (1841)

(G. Carpenter à M. Joseph Vaysse)

par un couloir aménagé en 1841-1842. En 1847 était posée, par Monseigneur d'Astros, archevêque de Toulouse, la première pierre de l'église Saint-Aubin, édifiée sur l'emplacement de l'ancien cimetière commun à Saint-Aubin, Saint-Etienne, Saint-Sernin et le Taur ([1]). Au reste, cette période, caractérisée par les progrès du sentiment religieux, est fertile en sanctuaires (églises du faubourg Bonnefoy, du Sacré-Cœur de la Patte-d'Oie, Saint-François-Xavier de l'avenue de Muret). Enfin, c'est sous Louis-Philippe (1840) qu'a été introduit à Toulouse l'éclairage au gaz; mais c'est seulement sous Napo-

1. Le projet est dû à Delort, architecte du dôme de la Grave; il s'est inspiré de Saint-Sernin. L'église mesure 100 mètres de long sur 32 mètres de large; malheureusement, elle est inachevée; un plancher remplace encore les voûtes.

léon III (1854) qu'a été formée la Compagnie du gaz et bâti le gazomètre [1].

Sous le second Empire, la peinture sur verre, ce grand art cultivé avec tant de bonheur pendant le moyen âge, alors que s'élevaient nos basiliques, a été reprise à Toulouse avec une ferveur toute nouvelle, mais avec des systèmes différents, notamment par Gesta, qui a doté Toulouse, en 1852, d'un établissement de premier ordre. Sous ce même second Empire, les travaux s'activent. On a vu alors disparaître quelques décors familiers avec les statues de la Force et de la Justice, dont on ignore le destin; l'arc de triomphe du Pont-Neuf, en 1860, et les deux tours en 1868, le tablier et le parapet du pont ayant été abaissés d'un mètre; la porte Montgaillard, du XVIIIe siècle (1867); surtout la vieille Halle de la Pierre (1862), dont les environs, déblayés depuis quelques années, ont servi à la création de la place Esquirol, avec son marché couvert, inauguré en 1865. D'autres disparitions sont à jamais déplorables : le beau jubé de Saint-Etienne (1866), dont il reste une porte en ferronnerie au Musée Saint-Raymond, le rétable de Bachelier, près du pilier d'Orléans. Le quartier du Salin prend sa physionomie d'aujourd'hui, avec la démolition de la Monnaie et de son moulon (1860) et avec la création de la vaste place actuelle. Déjà, en 1850, la statue de Cujas (8 décembre) avait été placée en face de la Cour d'appel, sur la place dite de la Viguerie. En 1855 s'élevait, sur les terrains de l'ancienne sénéchaussée, l'église du Jésu, devant laquelle est aménagée la place des Hauts-Murats. Non loin de là, de 1863 à 1868, sur l'ancien terrain des fortifications et des fossés de la ville, s'édifie le Palais du Maréchal, d'un style somptueux, dans le goût du temps, ainsi nommé du maréchal Niel, pour qui il fut construit [2]. En 1850 fut bâti le quai actuel de Tounis et rebâti en 1854 le vieux pont de l'île; la Poudrerie quitte

Sous le Second Empire.

1. Quand on se reporte en arrière par le souvenir, on est stupéfait en songeant que relativement peu de temps nous sépare de l'époque où Toulouse était plongée tous les soirs dans les ténèbres que le malheureux réverbère compliquait parfois au lieu de les dissiper !

2. Le maréchal Niel fut le premier occupant de ce palais. Originaire de Muret (Haute-Garonne), 1802-1869, ministre de la Guerre, il acquit sur les champs de bataille cette renommée qui donne, durant des siècles, un noble retentissement à son nom, et il s'illustra surtout en Orient et en Italie. Les sculptures du fronton sont de Ponsin-Andarahy et de Maurette; les génies ont été sculptés par Adolphe Azibert.

ces parages en 1852 pour être transportée au Ramier du Château ; en 1866, la fonderie de canons est supprimée et, plus tard, dans les bâtiments occupés par cette fonderie, fut créé l'Ins-



Maréchal Niel

(Musée Saint Raymond)

titut catholique (1). La même année vit l'édification des

1. Les bâtiments de l'*Institut catholique de Toulouse* s'élèvent rue de la Fonderie, n° 21 ; ce sont les religieuses de Sainte-Claire du Salin qui furent leurs premiers occupants. L'ordre des Clarisses ayant été supprimé avec la Révolution, le couvent fut désaffecté et on substitua à cet ordre la fonderie de canons qui fonctionnait depuis le XVIe siècle dans la rue des Cordeliers (rue Deville). Elle n'existait plus en 1866. Cet Institut, inauguré le 15 novembre 1877, est la fondation de seize diocèses : Toulouse, Albi, Auch, Agen, Aire, Bayonne, Cahors, Carcassonne, Mende, Montauban, Pamiers, Perpignan, Périgueux, Rodez, Tarbes, Tulle. Le recteur actuel de l'Institut est l'érudit Monseigneur de Solages.

bâtiments du Conservatoire [1]. La ligne des boulevards (Arcole, Lascrosses) s'achève le long des casernes d'artillerie construites. L'arrivée du chemin de fer à Toulouse et la construction de la gare a beaucoup fait pour modifier la physionomie de la ville. Jusqu'alors extérieur au centre, le quartier s'est peuplé, et une large rue (Bayard) a établi la communication entre l'ancienne porte Matabiau et la station (1860). En 1861 est élevée la Halle aux grains de la place Dupuy. En 1865 est inauguré le Musée d'histoire naturelle [2]. La même année, la municipalité décide le percement de deux grandes voies, l'une transversale, de l'ancienne porte Saint-Etienne à la Garonne, par la place Esquirol, l'autre longitudinale, du boulevard de Strasbourg au Salin. Mais les travaux étaient à peine commencés lorsque la guerre de 1870 éclata.

Sous la Troisième République.

C'est vraiment la période commencée en 1870 qui a vu s'accomplir à Toulouse les grands travaux d'urbanisme. De 1869 à 1874 était percée et partiellement bâtie la rue d'Alsace-Lorraine, qui allait devenir le centre vivant de la ville, au détriment de l'ancienne Grand'Rue. En 1884 s'achevait la rue transversale ou rue de Metz, dont le déblaiement avait commencé en 1869.

1. En 1884, le *Conservatoire* est devenu une Ecole nationale, sous le titre de *Conservatoire municipal de musique et de déclamation*, succursale du *Conservatoire national de musique de Paris*. Il possède une bibliothèque enrichie de nombreuses partitions d'autographes et de manuscrits; 300 élèves s'y forment à l'école d'éminents professeurs, sous la haute direction de M. Aymé Kunc, grand prix de Rome, dont le sens artistique ne cesse de s'affirmer dans l'accomplissement de ses fonctions; c'est aussi sous sa direction artistique qu'a été créée, sur la scène du Capitole, la *Tétralogie* de Wagner, avec M. Carrié comme directeur théâtral. Le Capitole de Toulouse était devenu le Bayreuth français. On sait qu'en 1848-1849 notre célèbre compositeur Charles Gounod avait sollicité la direction de ce Conservatoire.

2. *Musée d'Histoire naturelle.* — Installé dans l'ancien cloître des Carmes déchaussés, près du Jardin des Plantes, ce Musée compte parmi les plus beaux de France. L'Académie des Sciences, inscriptions et belles-lettres avait demandé sa création en 1858; il fut ouvert au public le 16 juillet 1865, avec le concours de M. Filhol, directeur de l'Ecole de médecine, qui dirigea les constructions et l'organisation. De nombreux donateurs ont enrichi le Muséum et, parmi eux, parmi les personnalités qui ont ainsi contribué à sa direction et à son installation, il convient de citer notamment : Noulet, Trutat, Garrigou, Cartailhac, Lartet, Frizac, Lassus, Timbal-Lagrave, Dominique Clos et tant d'autres. Sa bibliothèque est importante. Plus de 5.000 espèces de plantes y sont classées. On peut y remarquer des mammifères des Pyrénées, une collection anthropologique, un fac-similé de la caverne du tuc d'Audoubert, avec les bisons d'argile, des météorites de Saint-Sauveur, des poissons du Tchad (mission Jean Thomas), des collections de botanique, d'ethnographie, de préhistoire, etc. La direction est actuellement confiée à MM. le comte Henri Bégouen, administrateur; les professeurs de Faculté Duffour et Vallois, conservateurs; Lacomme, conservateur technique; Mourié, secrétaire général.

Le long de la première voie, Viollet-le-Duc et Darcy élevaient, de 1880 à 1901, à la place du réfectoire des Augustins, malheureusement démoli, le nouveau Musée, d'une architecture discutable, qui masque de sa masse un des plus beaux ensembles monastiques qui soient en France (1). La grille du cours Dillon



Le Musée

était transportée rue de Metz, en bordure du square du Musée. Le marché couvert d'Esquirol, démoli en 1892, est remplacé

1. Ainsi le nouveau *Musée des Augustins* occupe actuellement l'ancien monastère des Grands-Augustins et les galeries complémentaires élevées en façade sur la rue Alsace-Lorraine. La salle capitulaire, qui borde la rue des Arts, comprend le chapitre avec son ancienne chapelle absidiale de Notre-Dame-de-la-Pitié, contiguë au chapitre, ajourée sur le cloître par deux fenêtres et dont les voûtes retombent sur deux piliers en marbre gris, et enfin la sacristie, dont la chapelle absidiale sert de souche au clocher de style languedocien, avec sa belle ceinture de fenêtres en mitre, dépossédé au profit de la cathédrale de sa cloche célèbre : l'*Augustine*. L'église gothique est au nord du grand cloître. Le petit cloître du parloir des religieux (1626), restauré en 1835, a l'aspect d'un *patio* espagnol. C'est sur le square de ce Musée que, jusqu'en 1892 étaient établis les bâtiments des Beaux-Arts. (H. Rachou, *Musée des Augustins*, guide complet et précieux pour le visiteur). Le Musée renferme une admirable sélection du passé artistique de Toulouse. Son classement méthodique peut être donné en exemple; il est l'œuvre du grand artiste Henri Rachou, qui lui a consacré ses talents et tous ses soins. Voici un faible aperçu des richesses de ce Musée : Delacroix, *Entrée du sultan du Maroc à Marrakech*; Corot, *Etoile du matin;* Rubens, *Christ entre les deux larrons;* Largillère, son *Portrait;* Vigée-Lebrun, *Portrait de la baronne de Crussol;* Stella, *Mariage de la Vierge;* Mignard, *Christ;* Murillo, *Le*

à la même date par celui des Carmes. De 1889 à 1904 est créée la rue de Languedoc, qui prolonge la rue d'Alsace, englobe la place Rouaix, la rue des Chapeliers et celle du

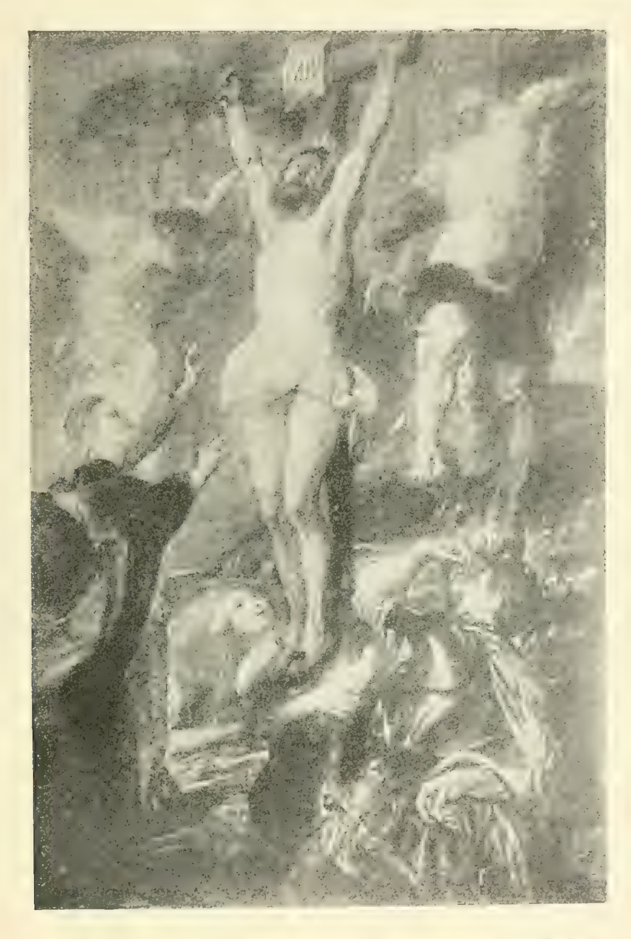


Photo Gaubert

Christ de Rubens

Musée de Toulouse

Vieux-Raisin. En 1908, des Carmes à la porte Montgaillard, la rue Ozenne éventrait le vieux quartier des hôtels parlemen-

Saint-Diègue d'Alcala de Hénarès; Van Dyck, *Miracle de la mule*; Philippe de Champaigne, *Réception d'Henri d'Orléans;* Pérugin, *saint Jean et saint Augustin*; des primitifs; des toiles de toutes les écoles (espagnole, flamande, italienne, française), parmi lesquelles Nicolas Poussin, Boucher, Ingres, Le Nain, Jouvenet, Courbet, Ricard, Couture, Isabey, Henner; et notamment, parmi les modernes : Jean-Paul

taires; c'est la plus large de la ville. Vers 1890, le boulevard Carnot unit le boulevard Saint-Aubin aux allées Saint-Etienne (Alphonse-Peyrat), à travers des rues démolies. De 1894 à 1898, l'ancien foirail Saint-Etienne (au pied des anciens murs) a été bâti et la rue Alexandre-Bida créée. La construction de nouveaux ponts sur la Garonne : pont Saint-Michel actuel (1886-1889), remplaçant le pont suspendu emporté par l'inondation de 1875; pont Saint-Pierre, rétabli en 1881-1883, et pont des Amidonniers, terminé en 1913, a achevé de fixer la physionomie de la ville qu'enserre un énorme boulevard circulaire, au pied des remparts du moyen âge. Les faubourgs s'allongent en dehors de cet anneau (Minimes, Bonnefoy, Guilheméry, Montaudran, Busca, Saint-Michel), se diluant dans la campagne par leurs maisonnettes à jardinets. Le faubourg Saint-Cyprien lui-même, dévasté par l'inondation du 23 juin 1875, s'est relevé, embelli (place et fontaine Olivier); la gare Roguet lui communique une nouvelle activité (1900), et la ville se prolonge montant à l'assaut des collines de Pech-David, de Jolimont, de Bonhoure, transformant en banlieues Lardenne, Saint-Agne, Blagnac, Croix-Daurade, qui, naguère, étaient encore la campagne.

Disparitions, améliorations et créations. Musées.

Quelques hôtels ont disparu dans les percées, mais, d'une manière générale, on a conservé ce qui méritait de l'être. En juin 1892, la vieille Halle aux poissons du moyen âge a été désaffectée et démolie avec son portail monumental ouvrant sur le couloir qui menait à la Garonne. Elle était remplacée depuis deux ans (1890) par le marché Victor-Hugo. A la même époque (1892), l'Ecole des beaux-arts était transportée à l'ancienne Manufacture des tabacs et l'on ajoutait aux trois corps de briques, d'une belle ordonnance, la façade de pierre

Laurens, *L'Agitateur du Languedoc;* Benjamin Constant, *Entrée de Mahomed II à Constantinople;* Henri Martin, *Fête de la Fédération;* Clovis Cazes, Mercié, Gervais, Henri Rachou, Garipuy, Debat-Ponsan, Guy, Yarz, Didier Pouget, Latil, Ménard, etc. Des sarcophages gallo-romains, travaux d'Hercule, chapiteaux romains. (V. H. Rachou. *Description des statues de la chapelle de Rieux et des personnages de Saint-Sernin,* Privat, 1910). Le Musée lapidaire est le plus riche de province. Dans le cloître, cette merveille de l'art gothique, on est saisi d'admiration. Là sont disposés des sarcophages, des fragments de sculpture du moyen âge, les admirables statues de la chapelle de Rieux et des personnages de Saint-Sernin. Les longues galeries du cloître ornées de cent soixante-seize colonnes jumelles en ogives tréflées; le jardin où reposent les restes inanimés des ermites de Saint-Augustin, la paix silencieuse de ses allées désertes, la verdure riante qui mêle l'éclat de la lumière à la douceur de l'ombre, plongent l'âme dans une indicible

qui a suscité tant de justes critiques ([1]). Auparavant (1883-1884) s'était édifiée la façade de la Daurade, du reste inachevée, et dont le style jure avec celui de l'église. En 1898, le bel hôtel d'Assézat, légué par le banquier Ozenne aux Sociétés Savantes, recevait, après de judicieux aménagements, sa nouvelle destination. L'exposition du Salon des Artistes



Edit. Au Capitole

Façades Ecole des Beaux-Arts et Eglise de la Daurade

méridionaux, inauguré en 1909, a, tous les ans, le plus grand succès ([2]). En 1881, la flèche de la Dalbade avait été construite

rêverie... Et, disséminées, de belles œuvres des sculpteurs modernes : Falguière, Mercié, Marqueste, Bourdelle, Idrac, Ponsin-Andarahy, Maurette, Ségoffin, Laporte, Labatut, Fabre...

1. L'*Ecole des beaux-arts et des sciences industrielles* comprend deux sections distinctes : l'une prépare ses élèves à l'Ecole nationale des beaux-arts et aux carrières artistiques, l'autre prépare les apprentis de tous métiers. Elle possède une importante bibliothèque et une riche collection de moulages des anciens élèves. Dans la grande cour, sur une façade, reproduction, offerte par l'Etat, du bas-relief de La Ferté-Milon.

2. Ce *Salon des Artistes méridionaux* s'épure et progresse régulièrement. Il a droit, par le haut rang qu'il occupe, au titre de *Salon toulousain*. En 1934, 492 envois ont été faits à son exposition, Palais des Arts (Ecole des beaux-arts et des sciences industrielles). Président, M. Vivent; secrétaires, MM. Alet, Mesplé, M[lle] Soulé. (V. Pierre Lespinasse, *Salon des Artistes méridionaux*, [*L'Archer*, 1934].)

et ce haut clocher de briques dominant le vieux quartier de Toulouse était devenu le trait le plus saisissant de son paysage urbain; une catastrophe récente (16 avril 1929) l'a fait disparaître (1). Après des discussions et des retards qui ont duré plus d'un demi-siècle, la restauration de la cathédrale Saint-Etienne a commencé en 1914, suivant le plan d'ensemble respectant le passé, mais appelant quelques réserves, et destiné à donner une unité à cette œuvre admirable et incohérente (2). Le vieux Collège Saint-Raymond, restauré par

1. La flèche de la *Dalbade* avait été reconstituée de 1878 à 1880. Depuis 1890, des mouvements avaient été constatés dans les murs du clocher et attribués à la plate-forme sur laquelle reposait la flèche. Cependant, cette plate-forme, si elle n'est pas étrangère à l'écroulement du clocher, n'en serait pas seule la cause. Le sous-sol des immeubles du quartier de la Dalbade est constitué par des terres friables, et le travail des eaux qui circulent sans cesse dans ce sous-sol aurait contribué tant à la catastrophe qu'aux divers désordres constatés sur l'église et sur les bâtiments avoisinants. D'ailleurs le niveau de la nappe phréatique est passé de 12 mètres à moins de 3 m. 50, alors que les fondements de l'église et du clocher seraient à 6 mètres seulement et, par suite, ne reposeraient pas sur un sol dur. (V. notes Gilet, architecte, diplômé du G.). L'église est désaffectée depuis avril 1933. Le Conseil municipal, dans sa séance du 5 février 1933, a voté un crédit de 4.433.817 fr. 50 pour la reconstruction du clocher et la réfection de l'église. La mise en adjudication va avoir lieu en un lot unique et forfaitaire sur le prix de ce crédit.

2. Le projet est dû à M. P.-Anne Louzier, architecte du gouvernement, aujourd'hui décédé; il a été poursuivi par M. Hulot, également architecte du gouvernement, avec M. Barthe comme entrepreneur, habile et consciencieux. Le style de la construction est du XIIIe siècle, ainsi d'ailleurs que le chœur et les bas côtés. Le transept seul est construit à ce jour, mais il manque encore, pour le compléter à l'intérieur, la construction de la voûte, le couronnement des panneaux des arcatures, ainsi que la galerie permettant d'accéder au buffet d'orgues. Le bas côté est en attente faute de crédits et, pour cette même raison, ramené à la surface d'encombrement de 97 mètres superficiels, tandis que le projet de M. P. Anne-Louzier devait occuper une surface de 332 mètres superficiels, en suivant le même alignement de la façade du transept neuf et des constructions anciennes. Le nouveau projet se trouve en retrait de 8 mètres de la façade de ce transept. Pour la construction du transept, on a dû prendre et démolir la chapelle du Purgatoire, ainsi que le porche bâti, suivant M. de Lahondès, par Bernard de Rouzergue (1451-1474) et les constructions adossées au mur ouest. Pour le bas côté, de grandes fouilles ont été nécessaires, la construction du calorifère se trouvant immédiatement au-dessous. La terre couvrant cette surface était de 1 m. 35 au-dessus du dallage de l'église et les fondations anciennes à 2 m. 65 de cette dernière cote. Pour arriver au radier de la cuve et avoir, entre ce dernier et le plafond la recouvrant, la hauteur de 3 m. 50 plus les épaisseurs du plafond et des poutres qui doivent aussi servir de plancher pour le bas côté ainsi que le radier, le tout en béton armé, on a dû descendre à 4 m. 25 au-dessous des fondations anciennes et reprendre en sous-œuvre toutes celles-ci, ainsi que celles du clocher en maçonnerie. A 3 m. 60 du niveau du sol ancien, on a trouvé la terre glaise, et à 4 m. 15 l'eau. La rose du XIIIe siècle, cachée extérieurement par le nouveau bas côté, mais visible à l'intérieur, doit être reproduite sous la grande ogive du clocher. Les travaux restant à faire sont les suivants : *Transept : Intérieur,* la voûte, balustrade et décorations diverses; *Extérieur* : au portail, trois statues et douze statuettes dans la voussure et le tympan; le bas côté. *Ouest, sur la place et au portail* : restauration, seize statuettes autour de l'archivolte, trois statues et tympan. *Midi* : dégagement de la cathédrale par la démolition du pres-

Viollet-le-Duc en 1852, est devenu, en 1892, le Musée de Cluny de Toulouse (1). Le Musée des *Toulousains de Toulouse* est disposé rue Saint-Jean, dans des salles que l'abondance des objets d'art rend insuffisantes. Si les grandes passions font faire de grands efforts, c'est le cas pour les fondateurs de *L'Auta* dont c'est l'honneur d'avoir constitué et enrichi ce Musée, inspiré du *Museon Arlaten* (Arles en Provence) (2). Rue de la Pleau, une de ces vieilles rues avec son nom traditionnel, on peut revivre la vie de jadis au Musée de l'amateur d'art Paul Dupuy, dans cette ancienne demeure du capitoul Pierre Martin restaurée, avec sa tourelle et ses deux cheminées monumentales. Là s'est établi le Musée Carnavalet de Toulouse; il regorge d'objets curieux et, dans ses parties essentielles, l'ancienne pharmacie du Collège des Jésuites, exploitée pendant deux siècles dans l'*hôtel Bernuy*, présente un ensemble du plus grand intérêt. On y peut voir aussi d'anciens plans, des vues de la ville et de ses monuments avant sa transformation, y admirer des collections de tous styles, des autographes, les trésors de l'archéologie urbaine (3).

bytère, restaurations diverses, raccordement de la rue Sainte-Anne à la place Saint-Etienne et jardin dans la surface libre. Nous craignons, peut-être à force de désirer, que l'exécution de ce projet n'arrive pas à créer, dans son ensemble, l'atmosphère de charme, de recueillement, qui fait le prestige des anciens édifices !

1. *Musée Saint-Raymond.* — Un catalogue détaillé en montrerait plus encore l'intérêt. Il comprend une partie des collections archéologiques de notre ville et une collection d'objets d'art remarquables et rares, rétablis et mis en ordre par M. Fourcade, conservateur, successeur de M. Cartailhac; ce Musée doit beaucoup à son savoir et à son activité. Une vue rapide jetée sur ces collections ne nous permet d'en donner qu'un simple aperçu, tout à fait insuffisant : porte du Grand-Consistoire, XVIIe siècle; ancienne porte de la Salle des Illustres, fer forgé, XVIIe siècle, de Jean Pagès; bahut à deux corps, XVIe siècle; fauteuil de Napoléon Ier, XVIIIe siècle; ancienne diligence (maquette); couteau (fac-similé) dit du duc de Montmorency; portraits des capitouls, médaillier de M. de Clauzade, émaux champlevés, XIIe et XIVe siècles; coffret ivoire, XIVe siècle; broderie du XIIIe siècle, collection Barry (poids municipaux); torques gaulois en or; monnaie égyptienne; collection de statues et de vases grecs et étrusques, etc. Maints objets ont une valeur d'art incontestable.

2. *Musée des Toulousains de Toulouse.* — Tous les documents intéressant le passé de notre ville et qui peuvent être offerts à l'admiration des Toulousains s'y réunissent : souvenirs du pays, plans, gravures, métiers, vieilles étoffes, costumes, etc. C'est un Musée qu'il faut voir, qu'il faut avoir vu (président, Rozès de Brousse; conservateurs, Mesplé et Giscaro). On y remarque notamment : la Vierge en pierre de Saint-Louis, fin du XVIe siècle; carte manuscrite du canal du Midi, aux armes royales, antérieure à la création du canal; dessins de Mazzolli, de Léon Soulié et autres évoquant les aspects du vieux Toulouse; nombreuses œuvres d'artistes toulousains, portraits de personnages toulousains, fonds folklorique consacré aux métiers et aux ustensiles disparus, céramiques locales, bibliothèque toulousaine importante, etc. A l'intérêt documentaire de ces objets d'art s'ajoute encore la qualité esthétique; il serait malaisé d'en donner une nomenclature détaillée.

3. Grâce à Paul Dupuy, l'histoire de Toulouse s'enrichit de documents intéressants et l'art trouve dans son musée une large place.

Restauration de l'Hôtel de ville.

Surtout c'est le Capitole qui a été transformé dans la période qui suit 1870 ([1]). Il est devenu un hôtel de ville homogène formant un trapèze assez régulier, où ne subsistent plus du passé que le Donjon, restauré par Viollet-le-Duc, de façon fort contestable (1877-1887), et la cour Henri-IV, où l'on a rétabli les blasons capitulaires en 1873. Ainsi disparurent le Petit-Versailles, les prisons, la tour Charlemagne, la Commutation (dont la porte a été transportée au Jardin des Plantes), la tour de l'Horloge, le Poids-de-l'Huile, la caserne du Guet, ainsi que l'Octogone. La Salle du Trône a été transformée, en 1886, en bureaux municipaux. Le Grand-Consistoire, avec sa belle entrée, a été également démoli. A l'est, l'architecte Leclerc éleva (1884) une façade de pilastres et colonnades qui n'est que la paraphrase de celle de Cammas. Sur l'emplacement des bâtiments détruits, on a planté le square, qui excuse de ses verdures lumineuses la banalité des pierres blanches et encadre la puissante silhouette du Donjon ([2]). Le théâtre de 1817, réparé en 1835, fut refait, en 1880, par l'architecte Dieulafoy, dans le style somptueux de l'Opéra; brûlé le 10 avril 1917, il a été reconstruit en 1923 par Paul Pujol ([3]). La vieille Salle des Illustres, détruite en 1887, fut remplacée, en août 1898, par la salle actuelle, qui occupe toute la largeur du Capitole entre les avant-corps, et qui est surtout consacrée à la gloire de l'école d'art toulousaine du XIXe siècle ([4]).

La Grande Guerre (2 août 1914-11 novembre 1918)

Pourquoi cet essor matériel et artistique a-t-il été interrompu soudainement par un événement formidable, par la guerre sans précédent qui devait bouleverser le monde?...

1. Chalande. *Histoire monumentale de l'Hôtel de ville* (Revue historique de Toulouse, t. I et suivants). Et notre volume : *Le Capitole et le Parlement*, Toulouse, 1926.

2. Dans ce square, le 24 mars 1929, a été inaugurée la statue de Jean-Jaurès due aux ciseaux délicats et habiles de Vivent et de Parayre, pour lesquels Marc Lafage a écrit : « Ce sont, à mon avis, les plus brillants sculpteurs contemporains.»

3. Paul Feuga, maire; Béluel, adjoint à l'instruction publique. Voir également, pour le théâtre : Henri Ramet, *Le Capitole et le Parlement.*

4. C'est sur l'initiative d'Ournac, sénateur, maire de Toulouse, qu'a été entreprise, en 1892, pour la gloire et l'honneur de Toulouse, la réfection de la Salle des Illustres, dont la galerie originaire, due à l'historien Lafaille, du XVIIIe siècle, avait été affectée aux bustes des personnages toulousains ayant « marqué dans l'histoire de notre ville ». Elle doit maintenant sa somptuosité à une pléiade d'artistes contemporains : Benjamin Constant, J.-P. Laurens, Falguière, Henri Martin, Mercié, Gervais, Henri Rachou, Debat-Ponsan, Yarz, Rixens, Destrem, Marqueste, Labatut, Barreau, Carlès, H. Bonis, A.-P. Lupiac, Didier-Pouget, A.-M. Roucole, Constantin, Font. C'est à l'artiste peintre Paul Pujol que revient la conception d'ensemble (V. H. Ramet, *Le Capitole et le Parlement* : Salle des Illustres).

De tels souvenirs sont éternels ! La date du 2 août 1914 ramène, après vingt ans d'une paix infidèle à ses promesses, vers des heures douloureuses où la France entière, inspirée par son passé, se défend devant la menace étrangère et réalise l'union sacrée pour le salut de la Patrie. Les Toulousains résolus se rapprochent dans le calme. La jeunesse part pour la lutte et le sacrifice, animée d'un idéalisme d'enthousiasme.

Sur le front de bataille, le 17e corps d'armée a écrit des pages du plus sublime héroïsme. Rattaché d'abord à la IVe armée (général de Langle de Cary) et sous les commandements successifs des généraux Poline (1914), J.-B. Dumas (1914-1917), Henrys (1917), Graziani, Buat, Claudel (1918), Hellot (1918-1919) et Passaga (1919), partout il est au poste d'honneur : dans l'offensive de Belgique, malgré la cruelle surprise de Bertrix; dans le repli qui suit la bataille de Charleroi ; à la bataille de la Marne, où, à l'ouest, il brise l'élan de deux corps saxons pour prendre ensuite une offensive vigoureuse (83e et 207e); aux carrières d'Haudremont, dont il s'empare après de brillants faits d'armes (33e D. I., 11e R. I.) ; à la bataille de Verdun, à Fleury, à la chapelle Sainte-Fine, au fort de Souville, il se fait remarquer par une bravoure irrésistible (7e et 14e R. I. et 131e D. I.) ; il arrache à l'ennemi (17 avril 1916) les formidables hauteurs de Moronvilliers avec les troupes les plus réputées de l'armée française (2 divisions d'Afrique); les deux divisions du 17e C. A., après avoir été séparées, sont réunies de nouveau sous les ordres du général J.-B. Dumas; quelques jours plus tard (20 avril), avec les 7e et 14e R. I. et la 131e division, est achevée la conquête du mont Haut, du mont Pertuis, du Casque. Le corps d'armée en entier prend alors une part prépondérante à la grande bataille des Monts; dans les batailles défensives, contre-offensives, libératrices, on le retrouve : sur l'Ourcq (33e R. I.); en Flandres (34e D. I.), fin avril; dans l'Oise, octobre-novembre; dans la Somme (34e D. I.), août-septembre; en Picardie (7e et 14e R. I. avec la 131e D. I.); à Villers-Cotterets (16-20 juillet), où l'ennemi est contraint de repasser la Marne. Dès le début des hostilités et longtemps après, le 133e régiment d'infanterie territoriale (Toulouse) se conduit vaillamment, avec bravoure, en haute Alsace. Les citations

obtenues par les divisions et les régiments composant le 17e C. A. fixent à jamais leur renommée dans le souvenir (1).

Dans la ville et le département sont créées de multiples organisations où le patriotisme de chacun trouve un rôle utile, rivalise de soins et d'efforts. Il faut rappeler de quels dévouements, de quels dons de soi, de quelles magnifiques générosités ces œuvres furent faites, avec un élan unanime ! Parmi elles, citons notamment : l'Œuvre des Pupilles des écoles publiques, la Maison du Soldat, l'Œuvre des Bons-Enfants, les Croix-Rouges qui se consacrent à leurs blessés sans répit, l'Œuvre des Prisonniers de guerre, organisée et dirigée par M. Victor Lespine, avec un zèle si désintéressé; le Comité central des Œuvres de guerre créé à la Préfecture, qui a réalisé l'union de tous les Toulousains dans ses huit sections, comprenant : les Mutilés, les Aveugles, les Tuberculeux, les Prisonniers de guerre, l'Ecole de rééducation des mutilés, les Convalescents militaires, les Orphelins de la guerre, la Reconstitution des pays envahis (2).

Douloureux, mais aussi réconfortants souvenirs qui nous enseignent la foi dans nos destinées, la confiance en un pays capable des plus étonnantes vertus héroïques, où l'on n'a vécu alors que pour ne pas mourir. Comment un peuple qui

1. Quelques lignes extraites des *Ordres de l'Armée* définissent avec exactitude cette renommée :

14e *Régiment d'Infanterie* : « A enlevé de haute lutte les hauteurs puissamment fortifiées de Moronvilliers... » (Ordre du C. A.); — « Au cours d'un brillant combat a repoussé victorieusement de puissantes attaques ennemies... » (1re armée, ordre no 36); — « Après avoir tenu héroïquement tête à la poussée de l'ennemi, a brisé son offensive et l'a repoussé de points d'appui fortement organisés... » (Ve Armée, ordre à° 375) : *Fourragère aux couleurs de la croix de guerre* (G. Q. G., 19 août 1918).

83e *Régiment d'Infanterie* : « A résisté aux assauts les plus furieux... » (D. A. N., ordre de l'Armée, no 57); — « A fait preuve de remarquables qualités d'endurance... A franchi le premier la Somme... » (Ire Armée, ordre no 12834) : *Fourragère aux couleurs de la croix de guerre* (G. Q. G., 13 janvier 1919).

23e *Régiments d'Artillerie* : « Beau moral, sens de la liaison; à Verdun, s'est donné tout entier, tirant nuit et jour, malgré les pertes et les fatigues..; Cornillet..., mont Blond..., Kemmel... » (Ordre général no 213. — Cf. *Annuaire de la Haute-Garonne*, Privat, éditeur, année 1934, p. 187; — *Procès-verbaux du Conseil général de la Haute-Garonne*, 1re session, 1919, p. 78).

2. Le Comité central a recueilli, à lui seul, pour ses huit sections, plus de quatre millions de francs, dont deux millions ont été affectés aux secours en nature des prisonniers de guerre. A la fin des opérations, ses comptes, vérifiés par l'Inspection des Finances, ont été apurés par elle et reconnus d'une consciencieuse sincérité. Le résidu a été remis au Bureau de bienfaisance, qui distribue annuellement ses revenus aux familles atteintes par la guerre. Le nombre des morts pour la Patrie s'est élevé pour le département à 11.335, pour Toulouse à 5.263.

a fait l'admiration du monde n'aurait-il pas, dans la paix, la volonté de vaincre qui fit sa victoire? Comment ne triompherait-il pas des embûches contre les grands devoirs de solidarité nationale, devoirs qui sont aussi impérieux aujourd'hui qu'au temps où l'ennemi foulait le sol de la Patrie?

Gaston Doumergue (1934)

Il semble que, pour aider à ce triomphe, Toulouse soit la ville d'élection. C'est, en effet, dans sa banlieue de Tournefeuille que la République a repris le Président Gaston Doumergue, dans sa verte et libre vieillesse, après quarante années de dévouement à son pays, comme sauveur moral au delà de la politique, afin de la guider vers la concorde nationale.

Plans d'extension.

Après la Grande Guerre et grâce à la période de prospérité qui la suivit immédiatement, la municipalité a pu charger une commission d'établir un plan d'aménagement, d'extension et d'embellissement de Toulouse (25 octobre 1928). Cette œuvre a été entravée en partie par la crise économique [1]. Le territoire communal (88 kilomètres carrés), héritier du vieux gardiage, peut contenir un million d'habitants. Le plan prévoit des logis pour 400.000, quatre zones concentriques d'habitations à quatre étages au centre de la ville, à trois étages dans la périphérie (anciens faubourgs), à deux étages dans une troisième ceinture, et, dans la quatrième, des jardins et villas s'égrenant dans la campagne [2]; il suggère deux gares nouvelles, à Saint-Agne et à Lalande, trois nécropoles, trois usines à gaz, des terrains de jeux, les hôpitaux transportés à Purpan [3], les canaux élargis

1. Municipalité Etienne Billières.

2. Office public d'habitations et Société d'habitations à bon marché (M. Berlia, député, président).

3. Hotel-Dieu Saint-Jacques. I. L'Hôtel-Dieu actuel comprend deux catégories de services : a) *ceux relevant de la Faculté de Médecine* : deux cliniques médicales, deux cliniques chirurgicales, une clinique de médecine infantile, une clinique de maladies cutanées et syphilitiques, une clinique d'ophtalmologie; b) *ceux relevant de l'administration des hospices* : un service de médecine, un service de chirurgie, un service de tuberculeux, un service d'isolement, une service d'oto-rhino-laryngologie. II. Il y a, en outre, un double service d'incurables pour hommes et pour femmes, un service d'électro-radiologie et des laboratoires. — Hopital-Hospice de la Grave. I. Les services de l'hôpital comprennent : a) *ceux relevant de la Faculté de Médecine* : une clinique d'accouchements, une clinique de maladies mentales, à laquelle est annexé un centre de malariathérapie, une clinique de chirurgie infantile, une clinique d'urologie, une clinique d'oto-rhino-laryngologie, un centre régional anticancéreux; b) *services administratifs* : une maternité, un service de maladies vénériennes réservé aux prostituées, une école régionale d'in-

et dont la couverture est projetée en certains points, en sens inverse du prolongement vers l'Ecole Vétérinaire, l'allongement des allées Jean-Jaurès dans le centre, par la rue Lapeyrouse et le quartier de la Bourse, jusqu'au Pont-Neuf, le plus ancien sur le fleuve, et, de là, par la rue de la République, l'avenue de Lombez, dans une ligne droite splendidement infinie. Ces projets grandioses, qui s'inspirent d'une situation nouvelle, ont reçu un commencement d'exécution. Les travaux de la nouvelle Ecole vétérinaire, réclamée depuis 1899, ont commencé en avril 1932, sur le versant nord-ouest du Calvinet; elle s'élèvera au bout des allées Jean-Jaurès prolongées, en face des bâtiments projetés de la Cité universitaire, au delà de la gare Matabiau agrandie [1]. Sur l'emplacement de l'ancienne Manutention militaire s'achève, dans un cadre approprié aux richesses qu'elle abrite, la nouvelle Bibliothèque municipale [2],

firmières. II. Les services d'hospice comprennent : deux quartiers d'hommes et deux quartiers de femmes. L'ensemble des lits, à la Grave, s'élève à 924. — L'Hopital suburbain et le Sanatorium de Purpan. Les pavillons existants, ou en construction sont les suivants : 1° *Services administratifs* : pavillon de l'administration des surveillants, des élèves infirmières, en fonctionnement depuis 1932; 2° *Service de malades* : un pavillon de médecine pour hommes et pour femmes; un pavillon de chirurgie pour hommes et pour femmes; un pavillon de contagieux (hommes et femmes); un pavillon de salles d'opérations; un pavillon de cours, pour l'ensemble, 501 lits; 3° *Services annexes* : un pavillon de pharmacie; un pavillon d'électro-radiologie, d'oto-rhino-laryngologie, d'ophtalmologie et de stomatologie; un pavillon de laboratoires; 4° *Sanatorium pour tuberculeux* : un sanatorium comprenant 75 lits d'hommes et 75 lits de femmes est en voie d'achèvement; 5° *Services généraux* : pavillon de la cuisine; pavillon de la buanderie, désinfection; pavillon d'hydrothérapie; pavillon du dépôt mortuaire et chapelle; 6° *Services ajournés momentanément en raison de l'insuffisance des ressources financières* : pavillon de médecine et de chirurgie infantiles; pavillon de contagieux enfants; pavillon d'accouchements et d'isolement. Ces services terminés, le nombre de lits de l'Hôpital Suburbain sera de 758. Il existe, en outre, une station d'épuration avec égouts, un réservoir d'eau aérien, etc. (Vice-président de la Commission administrative de l'Hôtel-Dieu, professeur Baylac).

1. L'*Ecole vétérinaire* (directeur J. Sendrail) s'édifie sur un vaste terrain de quinze hectares, au nord-est de Toulouse; elle s'ouvrira sur un nouveau boulevard qui se détachera de la terrasse terminant les allées Jean-Jaurès, sur le plateau Jolimont, pour descendre vers la rivière de l'Hers.

2. La *Bibliothèque de la ville*, fondée en 1782 par l'archevêque Loménie de Brienne, vient d'être construite sur cet emplacement de la Manutention militaire qui était jadis celui du couvent des Carmélites. C'est un des plus riches dépôts de France en livres des XVe, XVIe et XVIIe siècles. On y peut admirer, dans les meilleures conditions de confort : manuscrits à peinture, missels, livres d'heures, *Sublime Apocalypse*, *Chronique de Saint-Denis* de Froissart, renfermant de merveilleux spécimens de ces miniatures françaises où, du XIIe au XVe siècles, nos enlumineurs, nos « historiens » surent enclore, dans des proportions si réduites, tant de charmes rêveurs, de grâces suaves, de majesté recueillie, de pathétique grandeur; manuscrits autographes des vieilles gloires toulousaines, de Fermat, de François Maynard; 859 incunables, parmi lesquels figurent tant d'impressions célèbres et souvent uniques au monde;

dont la première pierre fut posée le 25 juin 1932 et qui sera une des plus belles de France, tant par ses aménagements très modernes que par les richesses bibliographiques qu'elle pourra mettre à la disposition des lecteurs. Un nouvel amphithéâtre pour la Faculté de Médecine a été récemment inauguré, digne cadre pour les assemblées solennelles de l'Université. Ainsi, c'est vers l'esprit que vont notamment les préoccupations de nos magistrats municipaux. Mais le peuple a sa bonne part de sollicitude : une nouvelle Bourse du Travail a remplacé, en 1930, l'ancien bâtiment de la place Saint-Sernin; là seront plus à l'aise les cours professionnels, si heureusement développés à Toulouse. Une usine d'incinération des gadoues a été édifiée en face de l'usine électrique, au Ramier du Château. De nouveaux abattoirs ont été construits suivant le type industriel. Le pont suspendu Saint-Pierre a été transformé en un pont rigide gracieux. L'alimentation en eau potable, si souvent discutée, a été résolue par la construction de l'usine de Pech-David, qui élève les eaux du petit bras de la Garonne, les filtre, les javellise dans un château d'eau aérien dont le site offre aux regards comme un décor de féerie s'abîmant, sous les rayons du soleil couchant, dans une rouge agonie. Cette circulation impose les égouts souterrains, déjà envisagés, dont la dépense atteindrait cent millions. L'éclairage axial allume les voies publiques. Le Palais des Sports, au Ramier du Château, luxueusement conçu, au milieu d'un cadre unique empli de lumière et de chants, avec bâtiment central, piscines d'hygiène, enfantine et sportive, de 150 mètres de longueur, tennis, culture physique, parcours de golf en perspective, jeux divers, c'est un

l'incomparable exemplaire du *Songe de Polyphile*, qui est le roi des livres de tous les temps par la beauté de ses caractères et de ses gravures sur bois, par l'équilibre de sa composition et de ses marges; le *Molière* de Boucher, les *Fables de La Fontaine* d'Oudry, les *Contes des Fermiers généraux* illustrés par Eisen. Et, parallèlement à l'histoire du livre, celle de la reliure, estampages à froid, gothiques souples, entrelacs exécutés par Grolier et Maioli, mosaïques, arabesques, fleurons de la Renaissance, mousseuses volutes de Le Gascon, dentelles de Derome. Une légion de merveilleux bijoux ravissants pour l'œil et voluptueux à caresser. *Pose de la première pierre* : Pol Neveux, l'éminent inspecteur général des Bibliothèques. Dans ces mêmes bâtiments sont réunies la Bibliothèque de la ville et celle de l'Université; chacune d'elles sera indépendante; elles ne seront pas fusionnées, elles seront jumelées. Cette Bibliothèque moderne a été édifiée, Etienne Billières étant maire de Toulouse, Julien adjoint délégué aux Beaux-Arts, Montariol architecte, Fr. Galabert bibliothécaire-archiviste de la ville.

appel à la joie de vivre dans un site charmeur. Après les légendaires omnibus Pons, en diligence animale, les tramways sont venus ; les rails les ont bientôt disputés aux chevaux, accélérant les transports de plus de flâneurs que d'affairés, et après l'électricité qui les a pris, l'autobus les enlève peu à peu. La concurrence des choses va avec celle des gens. On travaille désormais à Toulouse selon le rythme moderne ; il faut aller vite, bien et loin, respecter la chaussée, confondue avec le trottoir, obéir aux prescriptions gouvernant la circulation des véhicules comme celle des piétons qui n'y peuvent croire.

***

L'urbanisme a fait de Toulouse une ville nouvelle. Mais il y demeure encore assez de vestiges du passé pour que les amoureux d'histoire puissent en reconstituer aisément l'aspect. La Grand'Rue du moyen âge a conservé des tronçons intacts, ainsi que la voie reliant la Daurade à Saint-Etienne. Les anciens quartiers parlementaires gardent, dans leurs rues étroites et ombreuses, bien des logis d'autrefois. On y peut encore rêver à l'aise, y fuir les ardeurs du soleil, y goûter la fraîcheur silencieuse des cours à noble ordonnance. Les églises de Saint-Sernin, de Saint-Etienne, les Jacobins, les beaux Hôtels de la Renaissance, le Capitole, sont d'admirables évocations.

Ce livre n'aura pas été inutile s'il a réussi à montrer que Toulouse n'a rien à envier à aucune autre cité provinciale pour l'ancienneté, pour la variété et pour l'intérêt de ses fastes.

TABLE DES ILLUSTRATIONS

(HORS-TEXTES)

TABLE ANALYTIQUE

CHAPITRE PREMIER

Site de Toulouse. — Premiers habitants : Les Volkes Tectosages. Toulouse romaine.

CHAPITRE II

Epoque barbare et carolingienne. Le Comté de Toulouse jusqu'à la guerre des Albigeois.

CHAPITRE III

Formation de la commune de Toulouse.
Toulouse, au moment de la guerre des Albigeois.

CHAPITRE IV

L'épopée de Toulouse : La croisade des Albigeois.

CHAPITRE V

L'Inquisition. — Fin de la Maison raimondine. Alfonse de Poitiers, comte de Toulouse.

CHAPITRE VI

La réunion à la Couronne.
Toulouse avant la guerre de cent ans.

CHAPITRE VII

De la guerre de cent ans (1328-1461)
à la fin du XVe siècle (1461-1498).

CHAPITRE VIII

Toulouse aux XIVe et XVe siècles.
Les institutions et la vie urbaine.

CHAPITRE IX

Le XVIe siècle. — La Renaissance. L'Humanisme et les Arts.

CHAPITRE X

La Réforme et les guerres de religion.

CHAPITRE XI

Toulouse au XVIIe siècle (1598-1715).

CHAPITRE XII

Toulouse au XVIIIe siècle.

CHAPITRE XIII

La Révolution à Toulouse.

CHAPITRE XIV

La République. — La Convention et la Terreur. — Le Directoire. (21 septembre 1792-9 novembre 1799).

CHAPITRE XV

Consulat et Empire. — Résumé du XIXe sècle.

TABLE ALPHABÉTIQUE

C

D

E

F

N

S

Toulouse. — IMPRIMERIE RÉGIONALE, 59, rue Bayard.